

INVENTAIRE
ANALYTIQUE ET CHRONOLOGIQUE
DES
ARCHIVES HOSPITALIÈRES
DE LA
VILLE DE LILLE.



LILLE
IMPRIMERIE DE LEFEBVRE-DUCROCQ
—
MDCCCLXXIX

RAPPORT

A L'EMPEREUR.



Paris, le 3 août 1862.

SIRE,

J'ai l'honneur de présenter à V. M. les deux premiers volumes de l'INVENTAIRE-SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

V. M. regrettait, dans la Préface d'une de ses œuvres, que l'idée émise un jour par Napoléon I^{er} n'eût pas été exécutée. Le fondateur de votre dynastie voulait que les savants créassent des catalogues, par ordre de matières, des sources authentiques où les auteurs écrivant sur une branche quelconque du savoir humain pourraient aller puiser leurs ren-

seignements. « Aujourd'hui, ajoutiez-vous, Sire, l'homme désireux de s'instruire ressemble « à un voyageur qui, pénétrant dans un pays dont il n'a pas la carte topographique, est « obligé de demander son chemin à tous ceux qu'il rencontre. »

La publication dont j'ai l'honneur de soumettre la première partie à V. M. est en voie de réaliser ce projet de l'Empereur.

Les Archives départementales, formées en 1790, dans les chefs-lieux des préfectures actuelles, par la réunion de tous les titres provenant des Intendances, Cours des comptes, Bailliages, Évêchés, Monastères, Châteaux, etc., constituent un vaste et magnifique ensemble de documents authentiques, comparable en richesse et de beaucoup supérieur en nombre à l'important dépôt des Archives centrales de l'Empire. — Si ce dernier dépôt renferme le Trésor des Chartres royales et les actes émanés des anciennes administrations établies au siège même du Gouvernement, les Archives départementales comprennent, de leur côté, toutes les collections de nature analogue que possédaient nos provinces, c'est-à-dire la France entière, à l'exception de Paris. Elles contiennent donc d'abord, d'une manière spéciale et complète, ce qui se rapporte à l'histoire des provinces, des communes et des propriétés particulières, ainsi qu'aux intérêts des familles qui les ont habitées.

Elles offrent, en outre, un grand nombre de titres précieux pour l'histoire générale, et notamment les actes promulgués par les souverains dans le royaume pour notifier leur avènement, annoncer leurs plans de réforme, demander adhésion à leur politique, etc. Telles, par exemple, les lettres de Philippe le Bel réclamant l'appui de ses vassaux dans sa lutte contre le Saint-Siège, organisant les élections générales des représentants du pays, prescrivant l'arrestation des Templiers et justifiant cette mesure ; telles aussi ces circulaires dans lesquelles Charles IX décline la responsabilité de la Saint-Barthélemy, etc.

A un autre point de vue, les Archives départementales fournissent encore à l'étude de l'histoire générale et de l'administration publique d'innombrables matériaux. Avant l'organisation uniforme de la France en départements, chacune de nos provinces avait conservé plus ou moins son autonomie, et, à mesure qu'on remonte dans le passé, les individualités provinciales prennent un caractère plus indépendant de l'action du pouvoir central. — Ce ne sont plus alors des parties d'un empire, mais de véritables États souverains (Bourgogne, Provence, Lorraine, Bretagne, etc.), qui traitent parfois d'égal à égal avec le roi de France, possèdent une administration propre, une représentation en quelque sorte nationale, une cour princière protectrice des sciences et des arts, et entretiennent des relations diplomatiques séparées, soit avec la France, soit avec l'étranger.

On comprend, dès lors, que les éléments de l'histoire générale et de l'administration

publique de notre pays soient aussi divisés que le pays l'était lui-même, et que l'étude de nos provinces dans leurs rapports entre elles et avec Paris puisse seule donner l'intelligence complète et la juste appréciation de l'ensemble des faits.

S'il était besoin de démontrer cette solidarité d'intérêt historique, il suffirait, Sire, de rappeler un exemple qui a déjà frappé l'attention de V. M. La précieuse correspondance de Charles le Téméraire, indiquant jour par jour la marche de ses armées et révélant ses projets (documents conservés aux Archives de Dijon), n'intéresse-t-elle pas autant l'histoire du règne de Louis XI que celle de la Bourgogne elle-même? Et, pour descendre à une époque plus rapprochée de nous, comment se rendre compte de l'importance de la Ligue, sans en avoir étudié les nombreuses ramifications provinciales, dont les archives de nos départements nous livrent aujourd'hui le secret?

Enfin, si nous abordons l'histoire des sciences et des arts, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de toutes les branches, en un mot, des connaissances humaines ou de l'administration, l'étude particulière des documents que recèlent nos provinces ne sera pas moins féconde. N'est-ce pas dans les archives de leur patrie ou des villes qu'ils ont habitées que l'on rencontre, sur nos grands hommes, le plus de renseignements? Peut-on faire l'histoire du droit, de la médecine, de la littérature, de la sculpture, de la peinture, etc., sans consulter les titres que nous ont conservés Valence et Toulouse sur Cujas, Montpellier sur Rabelais, Rouen sur Corneille, Marseille sur Puget, Nancy sur Callot, etc., et, pour des questions que l'on pourrait croire toutes modernes, qui se douterait, par exemple, si les archives des Bouches-du-Rhône n'en fournissaient la preuve, que déjà au xv^e siècle la France et le Piémont projetaient de concert le percement des Alpes?

En résumé, Sire, les Archives départementales contiennent l'histoire de nos provinces dans ses moindres détails, des éléments de tous genres pour l'histoire générale du pays et une quantité innombrable d'actes relatifs aux familles et aux propriétés particulières.

Il était donc désirable que ces riches dépôts, inexplorés et trop méconnus jusqu'à ce jour, fussent mis en valeur au profit des intérêts qui s'y rattachent.

La loi du 10 mai 1838, en classant parmi les dépenses ordinaires des départements les frais de garde et de conservation de leurs archives, avait permis d'en effectuer la mise en ordre et de réaliser successivement plusieurs améliorations. Mais il était réservé à l'initiative de V. M. d'imprimer à cette partie de l'administration une impulsion décisive.

Le décret impérial du 22 juillet 1853, que j'avais préparé d'après vos ordres, donna aux Archives départementales une organisation plus large et plus régulière.

Habilement secondé par les chefs de service de mon ministère, et notamment par le personnel du Bureau des Archives, je confiai à l'expérience d'Inspecteurs généraux sortis de notre savante École des Chartes le soin de visiter les archives des départements, des communes et des hôpitaux, afin d'en surveiller la conservation et le classement, de diriger le personnel, d'après une méthode uniforme, et de relier entre eux les efforts jusque-là isolés des archivistes dans le but de les faire concourir à l'exécution de l'Inventaire que je voulais créer.

Les travaux antérieurs n'avaient eu pour résultat que la publication d'un Tableau général donnant, pour chaque dépôt d'Archives départementales, le titre et l'état numérique des fonds qu'il comprenait; cela ne pouvait suffire. Il importait surtout de faire connaître le contenu même de ces fonds, de révéler les ressources qu'ils offrent pour tous les genres de recherches.

Dans ce but, Sire, je prescrivis, en 1853, une méthode d'*Inventaire-sommaire* qui donne l'analyse de chacun des articles (cartons, liasses ou volumes) dont les archives sont composées. En même temps que ce travail assure la conservation des documents exposés jusques alors à de si regrettables dilapidations, en constatant publiquement leur nombre et leur état matériel, il en indique la date et le contenu par des citations de natures diverses, dont la réunion formera, pour ainsi dire, une table générale des matières.

L'établissement de cet *Inventaire-sommaire* donna presque immédiatement d'importants résultats, et, dans un rapport adressé à V. M. le 20 juin 1854, je pouvais déjà lui annoncer que cette opération, en pleine exécution dans toutes les préfectures, avait amené la découverte d'un grand nombre de titres précieux. Les archivistes départementaux, formés pour la plupart à l'enseignement de l'École des Chartes, ont secondé les vues de l'Administration centrale avec zèle et dévouement, et, grâce à leurs efforts, que je regarde comme un devoir de récompenser en faisant améliorer de plus en plus la position de ces fonctionnaires, les inventaires des archives civiles étaient, l'année dernière, après huit ans d'un travail assidu généralement terminés. Il restait, pour mettre en lumière toute leur valeur, à en entreprendre la publication; dès ma rentrée au ministère de l'intérieur, je me suis occupé d'en préparer les voies et moyens.

J'ai fait appel aux départements, plus intéressés que personne à publier le catalogue des richesses historiques qu'ils possèdent et des documents d'intérêt particulier dont la loi les autorise à délivrer des expéditions rétribuées. L'empressement à peu près unanime avec lequel les Conseils généraux ont adopté ma proposition et voté les frais d'impression nécessaires montre que les avantages d'une œuvre aussi importante ont été appréciés.

Dès à présent, cette publication s'exécute simultanément dans toute la France, d'après un même modèle, dans un même format et tirée à un nombre d'exemplaires suffisant pour assurer l'échange entre les préfectures et faire une large part à la publicité; elle constituera dans chaque département un centre de recherches d'autant plus faciles que, par les soins de mon ministère, il sera dressé une table générale, résumé et complément de l'œuvre.

Les deux volumes que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de V. M. concernent 54 préfectures, renferment 1,683 pages de texte et présentent l'analyse de 12,000 volumes manuscrits, 5,670 plans, 10,978 liasses contenant un total de 732,946 pièces, dont la plus ancienne remonte au commencement du VIII^e siècle.

J'ose espérer que V. M. trouvera ce travail digne de sa haute approbation, surtout si elle daigne considérer que la première feuille n'a été mise sous presse qu'au mois de janvier dernier. Elle peut ainsi prévoir la marche rapide que cette publication est destinée à suivre et l'importance des résultats qui s'ajouteront chaque jour à ceux que j'ai l'honneur de lui signaler.

A l'exemple des départements, et dans le même format, plusieurs administrations communales et hospitalières ont commencé à faire imprimer l'Inventaire de leurs collections, et cette seconde opération, exécutée conjointement avec la première, permet, dès à présent, d'entrevoir le moment où l'ensemble de ces travaux, encouragés par votre auguste patronage, constituera un véritable monument national.

Je suis, avec un profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble serviteur et fidèle sujet.

Le Ministre de l'Intérieur,

F. DE PERSIGNY.

Approuvé :

NAPOLÉON.



DEUXIÈME RAPPORT

A L'EMPEREUR.



SIRE,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à V. M., le 3 août 1862, les deux premiers volumes de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de V. M., ce travail a pris une extension considérable et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs inventaires, à l'exception des trois départements récemment annexés à l'Empire, dont les Archives n'ont pu

encore être constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'Administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complètement terminés. Les fascicules divers distribués aux conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à V. M. le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés, et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, d'artistes de tous genres, parmi lesquels on remarque Pierre Évrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs Archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'État et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et en 1864, la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Havre, à Dieppe, à Saint-Valéry-en-Caux, etc.; mesures contre les inondations en Touraine; endiguement du Rhin; établissement de canaux, projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opérations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations

d'hôpitaux, la création des manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés; ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi, voit-on un illustre savant du xvii^e siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres-patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Égyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale*, plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants, connus sous le nom de *maintenue de noblesse*, complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des sièges royaux du premier degré : Présidiaux, Sénéchaussées et Bailliages. A ces documents concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat ; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient 50 pieds de long* », et le pied était taxé un gros et demi. A Rouen, au XIII^e siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du XVI^e siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ces institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais réviser, sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à V. M. une foule de renseignements curieux relatifs aux personnes. A l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations litté-

raires , scientifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre , on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune , toutes rédigées par lui et transcrites de sa main , nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen , et , quoique marguillier , il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne , la commune d'Avon , presque inconnue aujourd'hui , conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes , au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand , François de Bologne , Sébastien Serlio , le Rosso , Antoine Jacquet de Grenoble , le Primatice , Nicolo dell' Abbate , Jean de Hoëy , Fréminet , Ambroise Dubois , et des savants illustres , tels que le mathématicien Bezout , le naturaliste Daubenton , etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente , aux points de vue les plus divers , l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là , Sire , je puis le dire avec confiance , l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales , les relations des cités entre elles , la situation de chacune de ses castes , et elle nous fait assister , par des actes authentiques , au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les conseils généraux , qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives , continueront , je n'en doute pas , leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment , je vais étudier le système le plus convenable pour la rédaction des tables générales alphabétiques , qui , à mesure de l'impression , permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport , Sire , je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives , les inspecteurs généraux placés sous mes

ordres et les archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis avec un profond respect ,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur et sujet,

Le Ministre de l'Intérieur,

LA VALETTE.



INVENTAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES DE LA VILLE DE LILLE

1^{er} FONDS, I. — HOPITAL NOTRE-DAME, DIT COMTESSE

TITRES ISOLÉS

1. — **1236, 5 novembre.** — Bref du pape Grégoire IX, adressé à Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, par lequel il lui permet de retirer aux laïques les parties de dîmes sur des terres nouvellement données à la culture, appelées *wastines* (bruyères), dont ils s'étaient emparés, la comtesse lui ayant fait connaître son intention de les donner à gens d'église. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2. — **1236, février** (vieux style). — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, pour obéir aux préceptes du Seigneur, qui recommande de faire la charité aux pauvres, fonde un hôpital, près de sa maison, à Lille, en l'honneur de la Vierge, et lui donne en aumône : tout le terrain qui est hors de l'enclos de sa maison et de la chapelle de Notre-Dame, jusqu'à la rivière ; une maison qu'elle a fait bâtir, avec tout ce qui en dépend, située hors des murs de sa maison ; le manoir qu'elle a acquis de Hugues Delaporte ; le fonds de la *maison de Froimez*, à Wazemmes ; 200 livres pour les besoins de l'hôpital, et 40 livres pour ceux de la chapelle, à percevoir annuellement sur les revenus qui lui appartiennent dans la ville et la châtellenie de Lille, se réservant la faculté d'assigner autrement ce revenu de 240 livres, et quinze bonniers de *moères* (marais) vers Mendonck, sur le territoire de Gand. (Original, parchemin, en double, 2 sceaux à l'un, 1 sceau à l'autre ; copies, papier ; — cartulaire coté 1, pièce 1^{re}, et coté 12, pièce 312.)

3. — **1236, mars** (v. s.). — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, assigne à l'hôpital Notre-Dame, qu'elle a fondé à Lille, en échange des 240 livres mentionnées dans les lettres du mois de février 1236 (voir n^o 2 de cet inventaire), savoir : 120 livres à recevoir chaque année, pendant la foire, sur les premiers marchés du Poids et de la Halle de cette ville de Lille ; quinze muids de froment, à recevoir annuellement sur des terres situées à Esquermes, hors la porte Saint-Pierre, en Barœul et à Wazemmes ; vingt muids de mouture, à recevoir annuellement sur ses moulins de Menin ; dix muids d'avoine, à recevoir annuellement sur le moulin de *Molinello*, et autant sur celui de *Dereniau*, et enfin, 15 livres sur les moulins qui lui appartiennent au pont du Château, à recevoir tous les ans, en mouture, le jour de la Toussaint. (Original, parchemin, en double, 1 sceau à chacun ; — vidimus original, parchemin, donné par les doyen et chapitre de Saint-Pierre, à Lille, le 7 avril 1320.)

4. — **1237, 29 mai.** — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, voulant augmenter les possessions de l'hôpital Notre-Dame, lui donne un jet de mer, appelé *Koesant*, situé sur la frontière de la Flandre, vers la Zélande, et tout ce qui s'y adjoindra par alluvion, ainsi que deux *jarbes* de la dime qu'elle a droit de percevoir sur ces terres ; elle lui donne, de plus, un petit manoir, situé près dudit hôpital, qu'elle a acquis de Jean Argent. (Original, par-

chemin, 1 sceau; — vidimus original, parchemin, donné par les échevins de Lille, le 10 novembre 1524, 1 sceau.)

5. — **1237, 1^{er} juin.** — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, donne à l'hôpital Notre-Dame deux parties de la dime des *novales* que l'on cultive, ou cultivera, dans la wastine de Scheldeveld, et elle lui vend cent bonniers de la même wastine, vers Donze. (Original, parchemin, 1 sceau.)

6. — **1237, juin.** — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare avoir fondé un hôpital, à Lille, pour les pauvres infirmes, et rappelle les diverses donations qu'elle lui a fait par ses lettres des mois de février et mars 1236, 29 mai et 1^{er} juin 1237 (voir nos 2, 3, 4 et 5). (Vidimus original, parchemin, en double, donné par Wautier de Marvis, évêque de Tournai, au mois de juin 1237, 1 sceau à chacun; — autre vidimus original, parchemin, donné par les maire et échevins de la ville d'Arras, le 7 mars 1437, 1 sceau.)

7. — **1237, août.** — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, donne à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, cent bonniers de wastines à Lovenzeele, vers Aeltre, et lui en vend deux cents bonniers. (Original, parchemin, 1 sceau.)

8. — **1237, novembre.** — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que les exécuteurs testamentaires du comte Ferrand, son mari, lui ont payé 700 livres pour deux cents bonniers de wastines à Lovenzeele, et pour cent bonniers de wastines à Scheldeveld, qu'ils lui avaient achetés. (Original, parchemin, 1 sceau.)

9. — **1237, 31 décembre.** — Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, confirme et approuve la fondation de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, faite par la comtesse Jeanne, son épouse. Il prie tous ses hommes, ses baillis et autres officiers, de traiter cette maison avec beaucoup d'égards et de lui assurer la jouissance tranquille de tous ses biens. (Original, parchemin, 1 sceau.)

10. — **1237, 1^{er} janvier (v. s.).** — Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, confirme et approuve le contenu des lettres des mois de février et mars 1236, des 29 mai, 1^{er} juin et août 1237 (voir nos 2, 3, 4, 5 et 7), concernant la fondation de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, faite par la comtesse Jeanne, son épouse. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier.)

11. — **1238, 25 avril.** — Jeanne, comtesse de

Flandre et de Hainaut, reconnaît avoir reçu le prix de cent bonniers de wastines à Scheldeveld, qu'elle avait vendus à l'hôpital Notre-Dame, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

12. — **1238, janvier (v. s.).** — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare qu'à la demande de Roger, châtelain de Lille, et pour tenir lieu de ce qu'elle lui doit, elle a donné à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, quatre muids d'avoine et environ quatre à cinq razières de froment que lui devait annuellement ledit Roger à cause de terres, prés et pêcheries situés hors la porte du Moline, pour en jouir, par cet hôpital, après le trépas dudit Roger et de sa femme, à charge d'une rente annuelle de 40 sols à chacun des hôpitaux Saint-Nicolas, Saint-Sauveur et à la maison des ladres, avec faculté réservée audit hôpital Notre-Dame de pouvoir se libérer desdites 6 livres de rente moyennant le paiement d'une somme de 20 livres à chacun de ces établissements. (Original, parchemin, en double, 1 sceau à chacun; copie, papier.)

13. — **1239, mai.** — Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, déclare que la comtesse Jeanne, son épouse, ayant commencé la fondation d'un hôpital pour les pauvres malades, et désirant la consommer, il confirme, avec elle, les diverses donations mentionnées dans les lettres des mois de février et mars 1236, des 29 mai, 1^{er} juin et août 1237, et janvier 1238 (voir nos 2, 3, 4, 5, 7 et 12); ils donnent, de plus, audit hôpital, quelques prairies situées hors la porte Saint-Pierre, de Lille; un bonnier de marais, à Esquermes; toutes les eaux à partir du moulin supérieur de Wazemmes, qui est situé entre le moulin d'Esquermes et la maison de l'évêque de Tournai, jusqu'aux ponts de Weppes et de Fins, avec toutes les pêcheries, se réservant, pour eux et leurs successeurs, la justice et la supériorité des eaux. Ils donnent aussi, pour la fondation d'une chapelle, dans ledit hôpital, en l'honneur de sainte Elisabeth, 20 livres à recevoir tous les ans, le jour de la Toussaint, sur les moulins de Lille et de Wazemmes. (Ces lettres sont insérées, avec d'autres du 4 décembre 1244, dans celles données par la comtesse Marguerite et le comte Guy, son fils, au mois de janvier 1274. — Voir n° 97 de cet inventaire.)

14. — **1239, 26 juin.** — Bref du pape Grégoire IX, adressé aux maître et frères de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, par lequel il prend cette maison sous sa protection, ainsi que tous ses biens. (Original, parchemin, 1 sceau; — vidimus original, parchemin, donné par les maire et échevins de la ville d'Arras, le 7 mai 1437, 1 sceau; — cartulaire coté 1, pièce 9.)

15. — **1239, septembre.** — Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et la comtesse Jeanne, son épouse, réglementent l'administration de l'hôpital Notre-Dame, qu'ils avaient fondé, à Lille, pour l'usage des pauvres malades. (Original, parchemin, 4 sceaux ; copie, papier ; — vidimus original, parchemin, donné par les doyen et chapitre de Saint-Pierre, à Lille, le 15 novembre 1462 ; — cartulaire côté 1^{er}, pièce 2.)

16. — **1239, novembre.** — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme, comme *dame de la terre*, la donation faite par Michel de Bailleul, prêtre, et les biens qui appartiennent à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, jusqu'à quatre cents bonniers de wastines à Scheldeveld. (Original, parchemin, 1 sceau.)

17. — **1239, 13 janvier** (v. s.). — Bref du pape Grégoire IX, par lequel il permet aux maîtres et frères des hôpitaux de Notre-Dame et de Sainte-Élisabeth (Béguines), à Lille, dans le cas où le pays qu'ils habitent serait soumis à un interdit général, de célébrer les offices divins, dans leurs églises, à voix basse et les portes fermées. (Original, parchemin, 1 sceau.)

18. — **1240, 4 novembre.** — Wautier de Marvis, évêque ; N..., doyen, et le chapitre de Tournai, pour terminer les difficultés existant entre eux et le comte et la comtesse de Flandre, au sujet des dîmes noales du comté de Flandre, dans le diocèse de Tournai, nomment pour arbitres P..., prieur de Saint-Jacques, à Lille ; W..., prévôt de Seclin, et F..., de Gand, chanoine, à Lille, et ils s'engagent à se conformer à leur décision sous peine d'un dédit d'une somme de 400 livres, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

19. — **1240, 30 janvier** (v. s.). — Décision des arbitres nommés pour terminer les difficultés existant entre le comte et la comtesse de Flandre et le chapitre de Tournai, au sujet des dîmes noales du comté de Flandre, dans le diocèse de Tournai. (Cette décision est insérée, à la suite des lettres du 4 novembre 1240, dans la ratification de ladite décision, donnée par l'évêque, le doyen et le chapitre de Tournai, le 1^{er} février de ladite année.)

20. — **1240, 1^{er} février** (v. s.). — Wautier, évêque ; N..., doyen, et le chapitre de Tournai, ratifient la décision arbitrale du 30 janvier 1240, concernant les dîmes noales du comté de Flandre, dans le diocèse de Tournai, et reconnaissent qu'un tiers de ces dîmes appartient à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, en vertu de la

donation qui lui en a été faite par le comte et la comtesse de Flandre. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

21. — **1241, février** (v. s.). — Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et la comtesse Jeanne, son épouse, déclarent que l'hôpital Notre-Dame, à Lille, a, de leur consentement, vendu au seigneur Philippe de Wastines, trois cent dix-sept bonniers de wastines à Lovenzeele, moyennant une rente de 60 livres 15 sols 2 deniers, à recevoir chaque année, à la foire, sur le *tonlieu* de Bruges, et le paiement d'une somme de 4,313 livres, monnaie de Flandre. (Original, parchemin ; — vidimus original, parchemin, donné par les échevins de Lille, le 19 février 1447, 1 sceau.)

22. — **1242, avril.** — Philippe, chevalier, seigneur de Wastines ; le seigneur Daniel de Maskelines et sa femme, fille dudit Philippe, déclarent que l'hôpital Notre-Dame, à Lille, en leur vendant trois cent dix-sept bonniers de wastines à Lovenzeele, s'est réservé dix bonniers contigus, et qu'ils se sont engagés, envers ledit hôpital, à établir, sur leurs terres, un chemin pour aboutir desdits bonniers au chemin public vers Hansbeke. (Original, parchemin en double, 1 sceau à l'un ; — vidimus original, parchemin, donné par les échevins de Lille, le 12 septembre 1351, un sceau.)

23. — **1242, mars** (v. s.). — Philippe, chevalier, seigneur de Wastines, déclare avoir assigné, au profit de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, une rente annuelle et perpétuelle de 60 livres 15 sols 2 deniers sur le *tonlieu* de Bruges, qu'il tient en fief du comte de Flandre, à cause de la vente à lui faite, par ledit hôpital, de trois cent dix-sept bonniers de wastines à Lovenzeele ; il s'oblige, en outre, à payer audit hôpital une somme de 4,313 livres, monnaie de Flandre. Daniel de Maskelines et sa femme, fille aînée dudit Philippe, s'engagent, conjointement avec lui, à exécuter les obligations ci-dessus. (Chirographe original, parchemin, 1 sceau.)

24. — **1242, mars** (v. s.). — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, permet à l'hôpital Notre-Dame de faire afficher des ordonnances dans le pays de Waes, Scheldeveld et autres lieux où il a des biens, pour en toucher les revenus, et de condamner à l'amende, jusqu'à 60 sols, ceux qui arracheraient les affiches. (Original, parchemin, 1 sceau ; — vidimus original, parchemin, donné par les échevins de Lille, le 2 avril 1448, 1 sceau.)

25. — **1243, mai.** — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, permet aux religieux de l'abbaye de Loos

d'acheter et vendre tout ce qui leur sera nécessaire, sur les terres soumises à sa domination, sans payer aucuns droits de tonlieu, poids et autres. (Cartulaire coté 8, pièce 69.)

26. — **1243, juillet.** — Willaume, comte de Hollande, confirme la donation faite par Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, sa dame, à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, d'un jet de mer appelé *Cosanth*, près de Welpe. (Original, parchemin, 1 sceau; — vidimus original, parchemin, donné par les échevins de Lille, le 20 juin 1407, 1 sceau.)

27. — **1243, septembre.** — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, mande à son bailli de Lille qu'elle a donné, du consentement du comte Thomas, son mari, à son hôpital, à Lille, tous les moulins qui lui appartenaient, tant à Lille qu'à Wazemmes, avec tous les droits et libertés dont elle jouissait, et que personne ne pouvant faire construire, dans les limites de Lille, des moulins à vent, ou autres, il a, de plus, le droit de faire retirer, depuis la saint Martin, en hiver, jusqu'au mois de mars, les instruments de fer à tous les moulins, ce qu'elle lui ordonne de faire exécuter toutes les fois qu'il en sera requis par le maître de l'hôpital. (Original, parchemin, 1 sceau; copies, papier; — cartulaire coté 42, pièce 317.)

28. — **1243, décembre.** — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que son hôpital, à Lille, à qui elle a donné sa terre de *Cothsand*, a cédé la jouissance de cette terre, pour six années, à Willeman de Ostkerké, et autres, à charge par eux de la diguer. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

29. — **1243, décembre.** — Philippe, seigneur de Wastines; le seigneur Daniel de Maskelines et sa femme, fille aînée dudit Philippe, s'obligent à payer exactement à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, la rente annuelle de 60 livres 15 sols 2 deniers assignée sur le tonlieu de Bruges, à cause de la vente faite, par cet hôpital, de trois cent dix-sept bonniers de wastines, à Lovenzeele. (Chirographe original, parchemin, en double, 1 sceau à chacun.)

30. — **1243, décembre.** — Le doyen de chrétienté de Furnes déclare qu'en sa présence dame Mahaut de Winberghe, femme de Philippe de Wastines, a promis d'exécuter les conventions faites entre son mari et l'hôpital Notre-Dame, touchant une rente sur le tonlieu et le poids de Bruges, nonobstant 100 livres qui lui avaient été assignées annuellement pour son douaire. (Original, parchemin, 1 sceau.)

31. — **1243, février** (v. s.). — Alix, fille de Philippe de Wastines, promet que la rente annuelle de 60 livres 15 sols 2 deniers, assignée par son père sur le tonlieu de Bruges, au profit de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, sera toujours payée avec exactitude. (Original, parchemin, 1 sceau.)

32. — **1243, février.** (v. s.) — Philippe, doyen de chrétienté à Gand, déclare qu'en sa présence Alix, fille de Philippe de Wastines, a juré d'observer les conventions faites entre son père et l'hôpital Notre-Dame, au sujet d'une rente de 60 livres 15 sous 2 deniers assignée sur le tonlieu de Bruges. (Original, parchemin, 1 sceau.)

33. — **1244, juillet.** — Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare qu'étant obligée de donner à Alix Raimere une rente viagère d'un muid de blé, dont elle a assigné le paiement sur ses moulins de Lille, qu'elle a depuis donnés à l'hôpital Notre-Dame, et voulant laisser audit hôpital la jouissance entière desdits moulins, elle assigne ladite rente sur ses moulins de Menin. (Original, parchemin, 1 sceau.)

34. — **1244, 26 octobre.** — Alard, chevalier de Huela, et Hugues, dit Busere, déclarent qu'ils ont fait, à cheval, selon l'usage du pays, le tour de cinquante bonniers de wastines à Scheldeveld, appartenant à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, et que le droit qui leur revenait à ce sujet leur a été entièrement payé. (Original, parchemin, 1 sceau.)

35. — **1244, 4 décembre.** — Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et la comtesse Jeanne, son épouse, donnent en aumône à leur hôpital de Lille tous leurs moulins de Lille et de Wazemmes, avec tous les droits qui y appartiennent, à la seule charge de payer une rente annuelle de 20 livres pour les besoins d'une chapelle, selon les intentions de Marguerite, dame de Dampierre, leur sœur. (Original, parchemin; 2 sceaux; — vidimus original, parchemin, donné par Jacques, doyen, et le chapitre de l'église de Lille, le 13 mai 1302, 1 sceau.)

36. — **1244, 4 décembre.** — Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et la comtesse Jeanne, son épouse, s'obligent à assigner, sur le lieu le plus convenable, 90 livres, monnaie de Flandre, qu'ils reconnaissent devoir à leur hôpital de Lille. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

37. — **1244, mars** (v. s.). — Wautier de Marvis, évêque de Tournai, certifie qu'Alix Marchand a donné à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, cinq marcs de fin argent de rente. (Original, parchemin, 1 sceau.)

38. — **1244, mars** (v. s.). — Brictius, prévôt ; Jacques, doyen ; Gilles de Quesnoy, chanoine de l'église Saint-Pierre, à Lille, et frère Pierre d'Esquermes, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, certifient qu'Alix Marchand a donné à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, cinq marcs de fin argent de rente. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

39. — **1244, mars** (v. s.). — Wautier, évêque de Tournai, certifie que Hele Marchand, a donné à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, cinq marcs et demi de fin argent de rente. (Original, parchemin, 1 sceau.)

40. — **1244, mars** (v. s.). — Brictius, prévôt ; Jacques, doyen ; Gilles de Quesnoy, chanoine de l'église Saint-Pierre, à Lille, et frère Pierre d'Esquermes, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, certifient que Hele Marchand a donné à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, cinq marcs et demi de fin argent de rente. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

41. — **1244, mars** (v. s.). — Wautier, évêque de Tournai, certifie que Marguerite Marchand a donné à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, cinq marcs et quatre sols de fin argent de rente. (Original, parchemin, 1 sceau.)

42. — **1244, mars** (v. s.). — Brictius, prévôt ; Jacques, doyen ; Gilles de Quesnoy, chanoine de l'église Saint-Pierre, à Lille, et frère Pierre d'Esquermes, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, certifient que Marguerite Marchand a donné à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, cinq marcs et quatre sols de fin argent de rente. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

43. — **1245, mai**. — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme, suivant ce que la comtesse Jeanne, sa sœur, avait ordonné, que chaque fois que le maître de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, viendra à sa cour, ou en celle de ses successeurs, tant en Flandre qu'en Hainaut, il y aura ses gages, de l'avoine pour deux chevaux, le vin et les chandelles, que l'on donne à un de ses clercs, et qu'il pourra y manger et boire avec un *famulo* (domestique) et un *garçon*. (Original, parchemin, en double, 1 sceau à l'un de ces originaux.)

44. — **1245, mai**. — Marguerite, comtesse de Flandre, confirme la donation faite par Hele, Marguerite et Alix Marchand, à l'hôpital Notre-Dame, de quinze marcs et demi de fin argent de rente. (Original, parchemin, 1 sceau.)

45. — **1245, mai**. — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, ordonne au bailli de Lille de veiller à ce

que l'hôpital Notre-Dame jouisse paisiblement des quinze marcs et demi de fin argent de rente que Hele, Marguerite et Alix, filles d'Alard Marchand, ont donné en aumône à cette maison. (Original, parchemin, 1 sceau.)

46. — **1245, 26 septembre**. — Bref du pape Innocent IV, adressé aux frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, par lequel il approuve le choix qu'ils ont fait de vivre sous la règle de Saint-Augustin, sauf le droit de l'église de Saint-Pierre de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau ; — cartulaire coté 1, pièce 3.)

47. — **1245, mars** (v. s.). — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que Thomas, comte, et Jeanne, sa femme, comtesse de Flandre, sa sœur, ayant donné en aumône à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, 120 livres, monnaie de Flandre, à recevoir chaque année sur la Halle et le Poids de Lille, et promis d'assigner, sur le lieu le plus convenable, 90 livres, même monnaie, de rente annuelle, elle assigne le paiement de ces 210 livres sur les wastines à Maldegsem, Rodembourg et Ysendick. (Original, parchemin, en double, 1 sceau à l'un de ces originaux.)

48. — **1246, septembre**. — W..., abbé de Saint-Jean, à Valenciennes, certifie qu'Elisabeth et Agnès, filles de feu Jean, dit de Pulle, et Almannus, mari de ladite Agnès, ont abandonné, en faveur de l'hôpital Notre-Dame, les droits qu'ils pouvaient avoir sur le manoir de Froitmez, près de Lille. (Original, parchemin.)

49. — **1246, novembre**. — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que la comtesse Jeanne, sa sœur, ayant repris cent bonniers de wastines à Scheldeveld, sur les quatre cents bonniers dont elle avait fait donation à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, elle lui a donné, en dédommagement, quatre-vingt-sept bonniers de wastines situées dans la paroisse de Sinay, au pays de Waës ; que le seigneur Thierry de Beverne, châtelain de Dixmude, a donné audit hôpital Notre-Dame, pour tenir lieu de 100 livres qu'il lui devait, une rente annuelle de 40 livres sur l'Espier de Lille, et que ladite comtesse Jeanne a échangé cette rente contre pareil revenu assigné sur les terres qui lui appartenaient dans les paroisses de Sinay et de Belsele, pays de Waës ; que ledit hôpital a acquis de damoiselle Yde de Lelieu vingt bonniers de terres, à charge d'une rente viagère ; que la comtesse Jeanne a encore donné audit hôpital quinze bonniers de moères près de Boudelo, et qu'elle en a échangé la moitié contre sept bonniers et demi de moères situées sur le territoire d'Assenède, et que ledit hôpital Notre-Dame a acquis 24 livres

de revenu annuel dans le métier de Bokehoute. — La comtesse Marguerite et Guillaume, seigneur de Dampierre, *héritier de la Flandre et de toutes ses appartenances*, confirment et approuvent tout ce qui est rappelé ci-dessus. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

50. — **1246, janvier**. (v. s.) — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, rappelant la décision arbitrale rendue le 30 janvier 1240 (voir n° 19), au sujet des dîmes noales du comté de Flandre, dans le diocèse de Tournai, confirme la donation du tiers de ces dîmes faite à l'hôpital Notre-Dame par le comte Thomas et la comtesse Jeanne, son épouse. — Guillaume, seigneur de Dampierre, *héritier de la Flandre*, fils de la comtesse Marguerite, ratifie et approuve cette confirmation. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

51. — **1240, janvier** (v. s.). — Wautier de Marvis, évêque de Tournai, approuve la donation du tiers des dîmes noales faite à l'hôpital Notre-Dame par le comte et la comtesse de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

52. — **1247, juin**. — Bauduin de Watervliet, chevalier, déclare tenir de l'hôpital de Lille *me dame le Contesse*, cinquante-trois bonniers deux mesures et demie de terre, situés sur le territoire d'Ysendick, à charge d'une rente annuelle de 17 livres 9 sols 11 deniers, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau ; — cartulaire coté 4, pièce 196).

53. — **1248, mai**. — Wautier de Marvis, évêque de Tournai, déclare que Bérard de Rihout a donné en aumône à l'hôpital Notre-Dame de Lille, sa maison située sur la paroisse Saint-Étienne, en ladite ville, au lieu que l'on dit *Rihout*. Il confirme et approuve cette donation. (Original, parchemin, 1 sceau.)

54. — **1248**. — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fonde un hôpital près de Seclin, en l'honneur de la Vierge, et lui donne tout le manoir qui lui appartient audit lieu ; dix-sept muids de froment ; dix muids d'avoine, et 17 sols à recevoir tous les ans sur l'Espier de Lille ; cent bonniers, tant en bois qu'en terres à labour, avec un revenu de 11 sols 5 deniers, à Nieppe, près Vieux-Berquin, et quinze bonniers de moères à Assenède. (Cartulaire coté 1, pièce 19.)

55. — **1248, 14 octobre**. — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare qu'ayant fondé un hôpital près de Seclin, pour la guérison des malades et pour y recevoir les pèlerins, elle veut que l'on n'y reçoive, pour y servir, que des personnes valides et le moins possible, et que l'on n'y admette des frères et sœurs qu'en nombre

suffisant. Guillaume, comte de Flandre, confirme le contenu de ces lettres. (Cartulaire, coté 1, pièce 20.)

56. — **1248, 27 février** (v. s.). — Vente faite par Agnès, dite Fenars, veuve, à Simon de Wastines, d'un fief qui lui appartenait dans la paroisse de Wambrechies, au lieu appelé *Breiderie*. — Cette vente est faite, selon l'usage du pays, pardevant l'official de Tournai. (Original, parchemin, 1 sceau.)

57. — **1248, 26 mars** (v. s.). — N..., archidiacre de l'église de Tournai, et J. de Walle, aumônier de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, déclarent que le partage fait par Wautier, évêque de Tournai, des paroisses de Saint-Nicolas, de Varne, de Osmondkerke, et autres, près de la moère de Rodenbourg, appartenant au personnel de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, par lequel il s'était réservé le tiers des dîmes noales de ces terrains et avait attribué les deux autres tiers à l'hôpital Notre-Dame de Lille, n'étant pas établi d'une manière équitable, ils ont été choisis pour en faire un autre. En conséquence, ils assignent une part desdites dîmes à l'évêque et chapitre de Tournai, à l'hôpital Notre-Dame de Lille et à l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand. (Original, parchemin, 6 sceaux.)

58. — **1240, juillet**. — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, accorde à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, les privilèges ci-après : Si les hommes du *métier* (territoire) de Bouchoute ne payent pas exactement les 32 livres, monnaie de Flandre, qu'ils doivent annuellement pour environ quatre-vingt-cinq bonniers de terres, moères et wastines, l'hôpital pourra faire saisir les fonds ; il pourra aussi mettre des *bans* (ordonnances), pour défaut de paiement, selon la coutume du pays, et si quelqu'un les arrache par force, la comtesse s'engage à les faire remettre et à faire punir cette violence. — La comtesse Marguerite ordonne que sur les 8 livres, monnaie de Flandre, que l'hôpital Notre-Dame lui doit annuellement, il soit payé 50 sols au seigneur Thomas de Beaumanoir, prévôt de Saint-Pierre, à Lille, et à ses successeurs, à perpétuité, pour libérer les Frères-Prêcheurs de cette ville, de pareille somme qu'ils étaient tenus de payer, chaque année, audit prévôt de Saint-Pierre, pour la rivière de *Beke* qui traversait leur maison, et elle fait donation du surplus de cette rente audit hôpital Notre-Dame. (Original, parchemin, 1 sceau.)

59. — **1249, février** (v. s.). — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que Wautier, dit Le Grand, son bailli de Bruges, lui a rendu compte des conventions passées, en sa présence, pardevant les

échevins du Franc de Bruges, entre Jean, prêtre, maître de l'hôpital Nctre-Dame de Lille et diverses personnes, au sujet des terres, appartenant à cet hôpital, situées au lieu appelé *Cosanth*. La comtesse confirme et approuve ces conventions et accorde à l'hôpital la permission de publier des *bans* (ordonnances) lorsqu'il le jugera nécessaire. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, parchemin, en langue flamande ; — vidimus original, parchemin, donné par les échevins de Lille, le 26 juillet 1449.)

60. — **1251, juin.** — Wautier, évêque de Tournai, déclare que Lesburg, fille de Willaume, dit Cortcol, habitant de Gand, a fait donation à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, de la rente de 15 livres, monnaie de Flandre, que lui devait annuellement cet hôpital, pour en jouir après elle, à charge de l'employer à rémunérer le prêtre qui célébrera l'office divin dans cette maison. (Original, parchemin, 1 sceau.)

61. — **1251, octobre.** — Wautier, évêque de Tournai, ordonne que les religieuses de l'hôpital de Seclin suivent la règle de saint Augustin ; que le maître de l'hôpital de Lille et deux visiteurs y fassent une visite, au moins, chaque année, et que les frères et sœurs choisissent pour maître une personne capable d'administrer les biens temporels. (Cartulaire coté 1, pièce 11.)

62. — **1251, janvier** (v. s.). — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, rappelant la donation faite par la comtesse Jeanne, sa sœur, à l'hôpital Notre-Dame, du droit de retirer, dans des temps marqués, les instruments de fer des moulins existant dans la *mosnée* (droit de mouture) de ses moulins du Château, à Lille, confirme l'exemption de ce droit accordée par ledit hôpital aux Frères de la maison du Temple, pour un moulin leur appartenant, moyennant une somme de 12 livres, monnaie de Flandre. (Original, parchemin ; 1 sceau ; copie, papier.)

63. — **1252, février** (v. s.). — Mathieu, doyen de chrétienté, à Lille, certifie que Briccius de Loritet, clerc, a déclaré tenir de l'hôpital Notre-Dame la maison de *Rihout*, ayant appartenue à feu Bérard, frère de cet hôpital, moyennant une rente annuelle de quatre marcs de fin argent. (Original, parchemin, 1 sceau.)

64. — **1253, janvier** (v. s.). — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme la vente faite par Jean del Bos, d'Ennetières-en-Weppes, d'une rente annuelle et viagère de sept razières de froment, savoir : trois razières à Adeline de Duremort, et quatre razières à Bourgain dou Pont, de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

65. — **1253, février** (v. s.). — W..., doyen, et le chapitre de Saint-Pierre, à Lille, pour terminer les difficultés existant entre eux et l'hôpital Notre-Dame, au sujet de deux moulins situés sur leur juridiction, l'un à Wattignies et l'autre à Liéchin, dont cet hôpital faisait retirer les instruments de fer chaque année, depuis la Saint-Martin d'hiver jusqu'à la fin de mars, déclarent être convenus, avec ledit hôpital, du consentement de la comtesse Marguerite, que ces deux moulins pourront moudre toute l'année, moyennant le paiement annuel d'une somme de 8 sols, monnaie de Flandre, par les propriétaires, pour chacun desdits moulins. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, papier.)

66. — **1255, 1^{er} janvier** (v. s.). — Vente faite pardevant échevins et Antoine Le Neveut, prévôt de Lille, par Henri de Le Vaquerie, à l'hôpital *le Comtesse*, d'un marc de fin argent de rente, qu'il recevait annuellement sur un héritage *qui est le dit hospital, séant devant les prisons dou Roy, nostre sire, sour le touket* (côin, angle) *ensi que on va au dit hospital* ; ladite vente faite moyennant la somme de 40 écus d'or vieux. (Original, parchemin, 1 sceau.)

67. — **1256, 27 janvier** (v. s.). — Arnoul, doyen de chrétienté, à Lille, déclare que Roger, Alard et Jean, dit Hangowart, frères, ont reconnu avoir vendu à l'hôpital Notre-Dame tous les droits qui leur appartenaient sur les moulins *de Castello* (du Château) et *de Rippa* (du Rivage), à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

68. — **1257, 28 août.** — L'official de Tournai déclare qu'en sa présence Jacques, dit Hangowart, fils de Roger, a cédé à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, tous les droits qui lui appartenaient sur les moulins du Château et du Rivage. (Original, parchemin.)

69. — **1258, 28 juin.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, accorde à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, l'exemption de tous droits sur ce qu'il fera venir de Caprycke pour son usage. (Original, parchemin, 1 sceau.)

70. — **1258, 6 août.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, nomme Jacques, son bailli de Lille, pour assister au deshéritement de onze bonniers de terres, situés à *le Bredière*, paroisse de Wambrechies, tenus en fief de Jean de La Haye, chevalier, vendus par Simon de Wastines à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, et elle lui donne pouvoir d'en adhérer ledit hôpital, selon l'usage, et d'affranchir, en son nom, lesdits bonniers de

terres de tout service féodal et de tout domaine séculier. (Original, parchemin, 1 sceau.)

71. — **1258, 13 septembre.** — Jean de La Haye, chevalier, et Jeanne, sa femme, déclarent que Simon de Wastines, leur homme, et Maghe, sa femme, ont vendu, du consentement de la comtesse Marguerite, à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, onze bonniers de terres situés à Wambrechies, et qu'ils se sont désistés de tous leurs droits sur ces terres entre les mains de Jacques, bailli de la comtesse de Flandre, de laquelle ils tenaient lesdites terres en fief. (Original, parchemin, 1 sceau.)

72. — **1259, 23 avril.** — L'official de Tournai déclare que Simon de Wastines et Maghe, sa femme, ont vendu à l'hôpital Notre-Dame un fief qui leur appartenait à Wambrechies, tenu de Jean de La Haye, chevalier. (Original, parchemin, 1 sceau.)

73. — **1250.** — Jean, chevalier, sire de La Haye, reconnaît avoir reçu de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, 55 livres, monnaie de Flandre, pour le service de l'achat que ledit hôpital avait fait de Simon de Wastines de la terre de la Brederie, à Wambrechies, qui lui devait hommage et seigneurie. (Original, parchemin, 1 sceau.)

74. — **1259, 30 juin.** — J., doyen de chrétienté à Lille, déclare que Berthel de La Tour a donné en aumône à l'hôpital Notre-Dame un chapon de rente, que ledit hôpital lui devait annuellement. (Original, parchemin, 1 sceau.)

75. — **1259, juillet.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme, comme dame de la terre, tout ce que Jacques, son bailli de Lille, a fait, et tout ce qui a été fait pardevant lui, au sujet des onze bonniers de terres, situés à la Brederie, à Wambrechies, vendus par Simon de Wastines à l'hôpital Notre-Dame, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

76. — **1259, janvier (v. s.).** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, ordonne à tous ses baillis et échevins en Flandre, si quelqu'un fait tort à l'hôpital Notre-Dame de Lille, à raison de ses biens ou de ses privilèges, qu'ils aient à assister favorablement cette maison toutes les fois qu'ils en seront requis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

77. — **1259.** — Marie, abbesse de Notre-Dame de Flines, et tout le couvent, mettent Ansel, porteur de ces lettres, en leur lieu pour tout ce qu'elles ont vendu à l'hôpital de Lille. (Original, parchemin.)

78. — **1260, 4 octobre.** — L'official de Tournai déclare que Simon de Wastines et Maghe, sa femme, ont donné en aumône à l'hôpital Notre-Dame de Lille, un bonnier et demi et un demi quartier de terres, à Wambrechies. (Original, parchemin, 1 sceau.)

79. — **1260, 11 mars (v. s.).** — Bref du pape Alexandre IV, adressé à l'évêque de Tournai, par lequel il lui mande que les maîtres, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, lui ayant représenté qu'étant éloignés de l'église *matrice*, et les inondations les empêchant souvent de pouvoir s'y rendre pendant l'hiver, pour y assister aux services divins, y recevoir les sacrements et y faire enterrer les morts, il leur accorde l'autorisation d'avoir une chapelle dans leur maison et d'y faire bénir un cimetière. (Original, parchemin, 1 sceau.)

80. — **1264, 4 juin.** — Jean de Bucheul, évêque de Tournai, confirme la règle donnée par ses prédécesseurs à l'hôpital d'Orchies, laquelle est pareille à celle de la maison Notre-Dame de Lille. (Cartulaire coté 4, pièce 24.)

81. — **1266, 1^{er} mai.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que Jean, du Mont-Saint-Éloi, son clerc, a vendu, de son consentement, à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, dix bonniers de moères à Caprycke, moyennant le prix de 12 livres, monnaie de Flandre, le bonnier. (Original, parchemin, 1 sceau; — cartulaire coté 4, pièce 253.)

82. — **1266, octobre.** — Jean, appelé *Doing de Boumi*, chanoine de Saint-Pierre, à Lille, et Jean dit Li Niers, bourgeois dudit Lille, déclarent qu'ayant été nommés arbitres pour terminer les difficultés qui existaient entre l'hôpital Notre-Dame et dame Marie Magret et Bernard Magret, son fils, au sujet d'une maison située audit Lille, ils ont prononcé que ledit hôpital donnerait une certaine somme à la dame Magret et fils, moyennant laquelle ceux-ci renonceraient à leurs prétentions sur ladite maison. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

83. — **1267, 7 novembre.** — Jean, du Mont-Saint-Éloi, clerc de la comtesse de Flandre, reconnaît avoir reçu de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, la somme de 120 livres, monnaie de Flandre, pour le prix de dix bonniers de moères à Caprycke. (Original, parchemin, 1 sceau; — cartulaire coté 4, pièce 254.)

84. — **1267, mars (v. s.).** — Maître Etienne, trésorier de l'église Saint-Pierre, de Lille, et le seigneur Jacques, prêtre paroissial de cette église, déclarent que Péronne

Le Merchier a donné à l'hôpital Notre-Dame, du consentement de Hugues Marcot, son mari, sa maison située près le pont du Château. (Original, parchemin.)

85. — **1268, 7 août.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, ordonne à Thibaut, son bailli de Lille, d'assister, en son nom, au déshéritement que Maroie Deletour veut faire des portions qui lui appartiennent dans les moulins du Château et du Rivage, à Lille, et qu'elle veut donner en aumône à l'hôpital Notre-Dame, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

86. — **1268, septembre.** — Thibaut, bailli de Lille, déclare avoir été présent au déshéritement fait, par Marotte Deletour, des portions qui lui appartenaient dans les moulins du Château et du Rivage, à Lille, pour les donner en aumône à l'hôpital Notre-Dame, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

87. — **1269, avril.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et le comte Guy, son fils, consentent à ce que la Ville de Lille, pour couvrir les dépenses faites pour l'établissement et nécessaires à l'entretien de deux *rabas* dans la rivière de la Deûle et d'une *porte* à Quesnoy-sur-Deûle, perçoive quelques droits sur certaines marchandises transportées sur cette rivière. Ils déclarent que la Ville de Lille a accordé, à leur demande, que l'abbaye de Marquette, les hôpitaux de Lille et les abbayes de Flines et de Loos, seraient exemptés du paiement desdits droits. (Ces lettres sont insérées dans celles données par la comtesse Marguerite, le 21 avril 1271. — Voir le n° 93 de cet inventaire.)

88. — **1270, 18 avril.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que Pierre Rossole, son clerc, a reconnu, pardevant elle, avoir donné en aumône à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, une maison située rue *Esclemoise* (Esquermoise), audit Lille, qu'il tenait à cens et à rente de Willaume de Longheval, et l'a requis de garantir ce don, *comme dame de la terre*. (Original, parchemin.)

89. — **1270, 3 juillet.** — J..., doyen de chrétienté, à Lille, certifie que Péronne Le Merchier a confirmé, en sa présence, la donation par elle faite, au mois de mars 1267, à l'hôpital Notre-Dame, de sa maison située près le pont du Château, à Lille. (Original, parchemin.)

90. — **1270, 3 juillet.** — J..., doyen de chrétienté, à Lille, déclare qu'en sa présence Péronne Le Merchier a reconnu avoir vendu à l'hôpital Notre-Dame une maison située près le pont du Château, à Lille, moyennant

une somme de 40 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau. — D'après des lettres passées au mois de mars 1267 (voir n° 84), en présence de M^e Etienne, trésorier de l'église Saint-Pierre, à Lille, et Jacques, prêtre de ladite église, cette maison a été donnée et non vendue audit hôpital.)

91. — **1270, 12 juillet.** — L'official de Tournai certifie que Péronne Le Merchier a reconnu la vérité du contenu des lettres passées en présence de J..., doyen de chrétienté, à Lille, le 3 juillet 1270. (Original, parchemin.)

92. — **1270, 10 octobre.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, veut et ordonne que l'hôpital Notre-Dame puisse jouir paisiblement, à toujours, de ce qu'il possède entre le *pourpris des Béghines*, qui demeurent au grand couvent, hors de Lille, en la paroisse Saint-André, *selon l'eau de la Deûle et le fossé qui borne la tenance de la terre qui appartient au manoir de la Vacherie*. Elle accorde que l'*escluse* de l'hôpital, *joignant le cours de l'eau*, demeure, à toujours, au même endroit. Si quelqu'un cause du dommage à cet hôpital, à ce sujet, il doit en être puni, selon la volonté des seigneurs de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau; copie papier.)

93. — **1271, 21 avril.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme les lettres données par elle et le comte Guy, son fils, au mois d'avril 1269 (voir n° 87), contenant l'autorisation accordée à la Ville de Lille de percevoir des droits sur certaines marchandises transportées sur la rivière de la Deûle. (Original, parchemin, 1 sceau.)

94. — **1272, septembre.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, exempte l'hôpital Notre-Dame de tous péages, excepté ceux de chaussée, pour ce qu'il pourra faire venir, pour son usage, par eau et par terre, dans toute la Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau; — vidimus original, parchemin, donné par Alexandre, doyen, et le chapitre de l'église Saint-Pierre, à Lille, le 5 décembre 1337, 1 sceau; autre vidimus original, parchemin, donné par Bertrans, doyen, et le chapitre de ladite église Saint-Pierre, le 9 mai 1369.)

95. — **1272, octobre.** — Jean d'Enghien, évêque de Tournai, ordonne que le maître de l'hôpital Notre-Dame, de Lille, et le curé d'Orchies visitent au moins une fois chaque année l'hôpital de Thémoulin, près Orchies, fondé par la comtesse Marguerite, et que les frères et sœurs de cet hôpital choisissent quelqu'un pour leur maître et procureur, lequel régira les biens temporels. L'évêque désignera un prêtre pour veiller au salut des âmes des fidèles,

et les chapelains qu'il nommera pourront administrer les sacrements aux malades. (Cartulaire coté 1, pièce 25.)

96. — **1274, avril.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que la comtesse Jeanne, sa sœur, et le comte Thomas, son mari, ayant chargé l'hôpital de Lille du paiement d'une rente annuelle de 20 livres pour servir à l'entretien d'une chapelle, elle veut que cette rente serve à la chapelle de l'hôpital du Béguinage, situé dans le faubourg de Lille, paroisse Saint-André; que le prieur des frères Prêcheurs désigne chaque année un prêtre pour desservir cette chapelle, et que l'on y célèbre la messe tous les jours, et les vêpres et matines les dimanches et fêtes. Elle assigne une somme de 100 sols, monnaie de Flandre, sur son *tonlieu* de Lille, à recevoir annuellement par le chapelain de la susdite chapelle, à charge par lui de se pourvoir d'un clerc convenable pour le servir. (Original, parchemin, 1 sceau.)

97. — **1274, janvier** (v. s.). — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Guy, son fils, confirment et approuvent les diverses donations faites à l'hôpital Notre-Dame par la comtesse Jeanne et le comte Thomas, son mari, suivant leurs lettres du mois de mai 1239 et du 4 décembre 1244. — Voir nos 13 et 35. (Original, parchemin, en double, 2 sceaux à chacun; copies, papier.)

98. — **1274, janvier** (v. s.). — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, exempte l'hôpital Notre-Dame de tous péages, excepté ceux de chaussée, pour tout ce qu'il fera venir, pour son usage, par eau et par terre, dans toute la Flandre. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fils de la comtesse Marguerite, confirme et approuve le contenu de ces lettres. (Original, parchemin, 2 sceaux; — vidimus original, parchemin, donné par les échevins de Lille, le 20 juillet 1521.)

99. — **1274, 4 février** (v. s.). — P..., archidiacre de Tournai, déclare que Mahaut, dite de Falisca, a donné à l'hôpital de la dame Comtesse, à Lille, deux maisons situées audit Lille, l'une près le pont du Château, l'autre rue d'Angleterre, et 10 livres de rente annuelle à prendre, après sa mort, sur tous ses biens. (Original, parchemin, 1 sceau.)

100. — **1274, février** (v. s.). — Les maître, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, de Lille, consentent que la procession qui a lieu tous les ans en l'honneur de la Vierge, le jour de l'octave de la Trinité et les huit jours suivants, suive un autre itinéraire que celui accoutumé.

(Vidimus original, parchemin, donné par les doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre de Lille, au mois d'avril 1275, 1 sceau.)

101. — **1275, septembre.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, mande et ordonne aux baillis, échevins et sergents de Flandre, si quelqu'un de leurs bailliages et échevinages fait tort à l'hôpital Notre-Dame, de Lille, qu'ils aient à maintenir cette maison dans ses droits et privilèges. — Mêmes lettres données par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fils de la comtesse Marguerite. (Deux originaux, parchemin, 1 sceau à chacun.)

102. — **1276, mai.** — Les maître, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, de Lille, déclarent que le prix de 10 sols par mesure, payé annuellement par ceux qui tiennent des terres dudit hôpital, dans l'île de *Kosant*, étant trop élevé, ils le réduisent à 5 sols, monnaie de Flandre. Ceux qui digueront de nouvelles terres, dans cette île, en jouiront gratuitement pendant trois années, et paieront ensuite ledit prix de 5 sols par chaque mesure. (Copie, parchemin.)

103. — **1276 février** (v. s.). — Hellins, chevalier, sire de Cysoing et *ber* (baron) de Flandre, confirme et approuve, *comme sire*, la vente faite par Gilles Dardempret, à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, de vingt-une razières d'avoine de rente annuelle que ledit hôpital lui devait pour des terres situées à Lambersart, ainsi qu'une autre rente de 5 sols et deux chapons qui lui était due sur une maison située *entre le pont de Weppes et le mur de la ville*. (Original, parchemin, 1 sceau.)

104. — **1277, juillet.** — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait don à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, de dix-huit chapons, et les deux parts d'un, que cet hôpital lui devait annuellement pour plusieurs pièces de terres qu'il avait acquises du vivant de la comtesse Jeanne, sa sœur, et elle veut que ces chapons soient donnés chaque année, à toujours, à l'enfermerie des *grief malades* dudit hôpital. (Original, parchemin, en double, 1 sceau à chacun.)

105. — **1277, septembre.** — Les maître, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, reconnaissent que la *hamede* (écluse, porte-d'eau) qu'ils ont fait construire sous le pont, entre l'hôpital et leur fournil, a été établie dans un endroit où ils n'avaient pas le droit de le faire sans l'assentiment des échevins, et ils s'engagent à la faire

retirer à leur réquisition et à la faire ouvrir aux locataires de la pêche de la rivière de la ville chaque fois qu'ils le demanderont. (Copie, papier.)

406. — **1277, 29 décembre.** — Jean, dit de Courtrai, bourgeois et prévôt de Lille, certifie qu'en sa présence les enfants de Bérart Destailleurs ont cédé à l'hôpital Notre-Dame tous les droits qui leur appartenaient sur les moulins du Château et du Rivage. (Original, parchemin, 1 sceau.)

407. — **1278, septembre.** — Jean, dit de Courtrai, prévôt de Lille, déclare qu'en sa présence l'hôpital *me dame le Contesse* a cédé deux marcs de rente dont il jouissait sur une maison située à *Rihout*, et le tiers d'une razière de froment que lui devait annuellement Philippe de Bourbogh, en échange de deux marcs et un lot de rente que possédait ledit Philippe sur une maison située rue de la Grande-Chaussée. (Original, parchemin, 1 sceau.)

408. — **1278, février** (v. s.). — Renouvellement de l'accord entre l'hôpital Notre-Dame, les *gondaliers*, les *cambiers*, les *tanneurs* et le *Conseil de la ville* de Lille, concernant *li custume et li usage dou molin dou brais et d'escorces qui est au Rivage*, lequel doit moudre quatre razières de brais pour 6 deniers, six razières d'avoine pour 3 deniers et maille, et demi-muid d'écorces pour 13 deniers et maille. (Copie, parchemin.)

409. — **1279, 20 août.** — Philippe, évêque, G..., doyen, et le chapitre de Tournai, l'abbé et le couvent de Saint-Pierre, de Gand, et les maître, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, de Lille, déclarent qu'ils ont nommé des arbitres pour terminer les difficultés qui existent entre eux au sujet des dîmes noales qui se perçoivent dans les paroisses de Watervliet et de Baerne. (Ces lettres sont insérées dans le jugement des arbitres, en date du 19 juin 1282. — Voir le n° 411 de cet inventaire.)

410. — **1281, juin.** — Gilles Hunghiers, chevalier, bailli de Lille, certifie que Jean de Quesnoy a vendu à l'hôpital Notre-Dame, de Lille, une rente de cinq muids et demi et un havot d'avoine que lui devait annuellement ledit hôpital, moyennant 42 sous, monnaie de Flandre, chaque razière. (Original, parchemin, 1 sceau.)

411. — **1282, 19 juin.** — Jugement rendu par H..., archidiaque de l'église de Tournai, Arnoul de Bigaodes, chanoine de ladite église, Gilles de Tenremonde et Jean de Géraldimonte, religieux de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, touchant les contestations qui existent

entre l'évêque et le chapitre de Tournai, ladite abbaye de Saint-Pierre et l'hôpital Notre-Dame, de Lille, au sujet des dîmes noales qui se perçoivent dans les paroisses de Watervliet et de Baerne. (Copies, papier.)

412. — **1282, 26 décembre.** — Enquête tenue par Thomas, dit Bouviers, bailli de Lille, par ordre spécial du comte de Flandre, à la requête de l'hôpital de *Monseigneur*, lequel se plaignait du tort qu'on lui causait en ne lui donnant pas les deux parts des eaux de la rivière d'Esquermes auxquelles il avait droit pour ses moulins de Wazemmes. (Original, parchemin.)

413. — **1283, avril.** — Les échevins de la ville de Lille accordent à l'hôpital Notre-Dame l'exemption, à perpétuité, des droits de chaussée et d'amende que l'on perçoit dans la ville, et, en échange, ledit hôpital leur cède des rentes foncières à recevoir sur quelques maisons situées dans ladite ville de Lille. (Copie, papier.)

414. — **1283, 10 mars.** — Guy, comte de Flandre, ordonne que dorénavant on ne reçoive aucune sœur dans l'hôpital de Seclin, lorsque le nombre en sera porté à vingt. (Cartulaire coté 4, pièce 21.)

415. — **1284, 15 juin.** — G..., doyen, et le chapitre de l'église de Tournai, déclarent qu'ils ont acheté d'*Alard de Ravia*, chevalier, de concert avec l'hôpital Notre-Dame, de Lille, trente-sept bonniers de bois entre les *villes* de Bachy et de Bourghelles, et comme les lettres d'achat ne font aucune mention dudit hôpital, ils reconnaissent que la moitié de ce bois lui appartient. (Original, parchemin, 1 sceau.)

416. — **1284, 1^{er} juillet.** — Jean, doyen, et le chapitre de l'église Saint-Pierre, de Lille, déclarent que Jean de Beka, chanoine de ladite église, malgré la donation qu'il leur avait faite par son testament d'une maison située rue d'Angleterre, a vendu ladite maison à Pierre de Aghegnies, chapelain de l'hôpital Notre-Dame, audit Lille, et comme ledit de Beka est décédé, ils confirment cette vente. (Original, parchemin, 1 sceau.)

417. — **1284, septembre.** — Jean, châtelain de Lille, fait donation à l'hôpital *me dame le Contesse* d'un fierton et un denier de fin argent de rente, que ledit hôpital lui devait annuellement. (Original, parchemin, 1 sceau.)

418. — **1284, octobre.** — Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fait donation à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, de 6 livres 6 sous 9 deniers, monnaie de Flandre,

de rente, que cet hôpital lui devait annuellement pour des terres situées à Ardembourg, Ysendick, Maldeghem et Scheldeveld, en dédommagement de ce que ledit hôpital lui a donné une *chambre* appelée *la Chambre des Clercs*, avec un terrain contigu s'étendant jusqu'à la rivière de la Deûle, près de la chapelle Notre-Dame. Le comte fait aussi donation, audit hôpital Notre-Dame, de la rente perpétuelle d'un *fierton* de fin argent que cette maison lui devait pour un terrain situé devant la porte de ses moulins. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier; — vidimus original, parchemin, donné par les doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre, de Lille, le 18 septembre 1351, 1 sceau.)

119. — **1284, 28 décembre.** — Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, commet son bailli de Lille pour faire le *dessoivre* (délimitation, bornage) entre son héritage situé au vivier du Molinel, ledit vivier, ce que l'hôpital Notre-Dame tient en son nom, et ce qui appartient à la veuve de Baudon Le Prévost. (Original, parchemin, 1 sceau.)

120. — **1286, juin.** — Vente faite par Jakemes Clikes, de Wambrechies, à Marguerite, dite de Roubaix, d'une rente annuelle de 5 sous d'Artois, assignée sur un manoir et un quartier de terre situés audit Wambrechies, et adhéritement de cette rente donné à ladite Marguerite, par Colars dou West, bailli de l'héritier de Robert de Scelin, duquel lesdits manoir et terre étaient tenus à 16 deniers et deux chapons de souveraine rente. (Chirographe original, parchemin.)

121. — **1286, 29 juillet.** — Amauri Blauwes, chevalier, bailli de Lille, déclare avoir nommé des arbitres qui ont prononcé leur jugement sur des difficultés existant entre le prévôt de l'église Saint-Pierre, de Lille, le seigneur de Marbaix, le seigneur de Nantuel, jadis évêque de Beauvais, Jean de Courtrai, bourgeois de Lille, l'hôpital Notre-Dame de cette ville, l'abbaye de Notre-Dame de Loos et Simon de Langlée, au sujet du cours des eaux des moulins de Quesnoy-sur-Deûle, d'Esquermes et de Cantelieu. (Original, parchemin, 7 sceaux.)

122. — **1286, 4 février** (v. s.). — Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, commet Amauri Blauwes, chevalier, bailli de Lille, pour recevoir, en son nom, le déshéritement de sept bonniers de terre que Gérars dou Castel a vendus à l'hôpital Notre-Dame, et en adhériter ledit hôpital. — Ces terres, situées à Wambrechies, dépendaient du fief et seigneurie d'Espaing, lequel fief Jean d'Espaing tenait du comte de Flandre. (Original, parchemin.)

123. — **1286, 13 février** (v. s.). — L'official de Tournai déclare que damoiselle Jeanne et son mari Gérars dou Castel, ont certifié, en sa présence, avoir vendu à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, sept bonniers de terre à labour, en trois pièces, à Wambrechies, près d'une maison appelée *de le Brederie*, moyennant la somme de 140 livres, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

124. — **1286, 15 février** (v. s.). — Gérars dou Castel et Jeanne, sa femme, reconnaissent avoir reçu la somme de 140 livres, monnaie de Flandre, pour sept bonniers de terre situés à Wambrechies, près *de la Braderie*, qu'ils avaient vendus à l'hôpital Notre-Dame, de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

125. — **1286, février.** — Jean d'Espaing reconnaît avoir reçu de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, 15 livres, monnaie de Flandre, pour les droits, à cause de son fief, de sept bonniers de terre, situés à Wambrechies, que Gérars dou Castel et Jeanne, sa femme, avaient vendus audit hôpital. (Original, parchemin, 1 sceau.)

126. — **1286, février** (v. s.). — Marote de Beau-fremez, veuve de Baudon Le Borgne, chevalier, reconnaît avoir reçu de l'hôpital Notre-Dame 10 livres qui lui étaient dues, à raison de son douaire, pour sept bonniers de terre, sis à Wambrechies, tenus en fief de Jean d'Espaing, son fils. (Original, parchemin, 1 sceau.)

127. — **1287, avril.** — Amauri Blauwes, chevalier, bailli de Lille, déclare avoir, sur l'ordre spécial du comte de Flandre, reçu le déshéritement de sept bonniers de terre, situés à Wambrechies, près de la maison appelée *Brederie*, que Gérars dou Castel avait vendus à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, et qu'il en a adhérité ledit hôpital. (Original, parchemin, en double, 1 sceau à chacun.)

128. — **1287, avril.** — J..., doyen de l'église Saint-Pierre, de Lille, déclare que Ourri de Barra, chanoine de l'église Sainte-Croix, à Liège, a reconnu avoir reçu, des biens de sa mère, jadis sœur de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, 10 livres, monnaie de Flandre, qu'elle avait destinées pour aller au secours de la Terre-Sainte. (Original, parchemin, 1 sceau.)

129. — **1287, juillet.** — Hues, chevalier, et Gilles, son fils aîné, déclarent avoir affranchi, à toujours, l'hôpital Notre-Dame, de Lille, de leurs droits de fief sur cinq mesures de terres situées à Popelbome, dans les Quatre-Métiers, moyennant une somme de 9 livres, monnaie d'Artois, sauf, par ledit hôpital, à nommer un homme vivant

et mourant, à la mort duquel il devra relever lesdites terres en payant *un wans* (paire de gants) de 12 deniers d'Artois. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

130. — **1287, février** (v. s.). — Lettres des échevins de Lille constatant que l'hôpital Notre-Dame, ayant été mis, par sentence du prévôt et des échevins de ladite ville, en possession d'une maison située audit Lille, par suite du défaut de paiement des rentes dont elle était chargée, a cédé cette maison à Bietremiu dou Mur, à charge, par lui, de payer les rentes annuelles ci-après : 16 sols d'Artois audit hôpital; un demi-fierton à *Notre-Dame de le Capiele*; 6 deniers à Willaume de Commines, et 3 mailles de cens au comte. (Original, parchemin, 1 sceau.)

131. — **1288, mai**. — Willaume del Motte, chevalier, bailli de Lille, certifie que damoiselle Béatrix, dite del Ghescire, a déclaré, en sa présence et celle des hommes du comte de Flandre, abandonner tous les droits qu'elle prétendait avoir sur sept bonniers de terre, situés à Wambrechies, que Gérars dou Castel avait vendus à l'hôpital Notre-Dame, de Lille. (Original, parchemin, 7 sceaux.)

132. — **1288, 6 septembre**. — Michel de Warenghien, évêque de Tournai, fixe le jour de la dédicace de la chapelle de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, au premier dimanche avant la Saint-Michel, et il accorde quarante jours d'indulgence à ceux qui feront leurs dévotions dans cette chapelle pendant ledit jour et pendant l'octave. (Original, parchemin, 1 sceau.)

133. — **1280, 11 juillet**. — Michel de Warenghien, évêque, les doyen et chapitre de Tournai, les frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, de Lille, et les abbé et couvent de Saint-Bavon, à Gand, nomment des arbitres pour terminer les difficultés qui existent entre-eux, au sujet des dimes noales qui se perçoivent dans l'île de Cadsant. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

134. — **1290, juin**. — Etienne, doyen de l'église Saint-Pierre, de Lille, certifie que Jaquemin, dit de Morsele, et Marote Sablain, sa femme, ont reconnu avoir reçu 10 livres que l'hôpital Notre-Dame leur devait. (Original, parchemin, 1 sceau.)

135. — **1290, 16 septembre**. — Décision des arbitres nommés, par lettres du 11 juillet 1289 (voir n° 133), pour terminer les difficultés existant entre les évêque, doyen et chapitre de Tournai, l'hôpital Notre-

Dame, à Lille, et l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, au sujet des dimes noales qui se perçoivent dans l'île de Cadsant. (Original, parchemin, 1 sceau.)

136. — **1299, février** (v. s.). — Lettres des échevins de la ville de Lille, lesquelles constatent que Anne Blankarde a donné en rente, *par le conseil et l'assentement d'eskevins*, à Piéron Lebrun, serrurier, une maison située à Lille, moyennant le paiement annuel de six marcs et un fierton de fin argent, pardessus le cens dû au comte de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

137. — **1291, avril**. — Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne aux bourgeois et à la commune de la ville de Lille les droits qui lui appartiennent dans la rivière de cette ville, depuis le moulin de le Sauch jusqu'aux moulins du Château et du Rivage. (Copie, papier.)

138. — **1293, avril**. — Les maître, prieure et religieuses de l'*hospital le Conte*, à Lille, renoncent à une rente annuelle et perpétuelle d'un demi-marc de fin argent qui était due audit hôpital par la maison d'Alard dou Puich, sur les *Liches*, audit Lille, en reconnaissance de l'exemption des droits d'*hamede* (porte-d'eau, écluse) et de *cauchie* (chaussée), qui leur avait été accordée par les échevins de ladite ville de Lille. (Copie, papier.)

139. — **1293, 6 juin**. — Acte passé pardevant les échevins de la ville de Lille, duquel il ressort que le moulin à vent situé hors la porte Saint-Sauveur, sur le chemin de Lezennes, vendu par Baude Deleporte, clerc, à Jakemon Leskevin, ne doit plus la rente de 50 sols d'Artois, monnaie de Flandre, qu'il était tenu de payer annuellement à l'*hospital le Conte*, pour les droits dont jouit cet hôpital sur tous les moulins de la châtellenie de Lille, ledit Jakemon Leskevin ayant racheté cette rente, audit hôpital, moyennant une somme de 25 livres d'Artois, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

140. — **1295, 6 août**. — Acte passé pardevant les échevins de la ville de Lille, constatant que Jean dou Nuef Markiet a vendu à Gillion dou Trenloit, bourgeois de Lille, un demi-marc et un lot de fin argent de rente qu'il percevait sur différentes maisons situées près le pont du Château, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

141. — **1296, 27 juin**. — Acte de la vente faite par Jean de Courtrai et Biétris, sa femme, à Jean Parti, bourgeois de Lille, de trois marcs de *souveraine rente* qu'ils percevaient annuellement sur différentes maisons,

situées à Saint-Pierre, tenues du châtelain de Lille. (Chirographe original, parchemin; copie, parchemin.)

142. — **1297, 9 juillet.** — Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, ordonne à ses baillis et sous-baillis du comté de Flandre de faire payer, sans délai, à l'hôpital de Lille toutes les dettes, *bonnes et loyales*, qui lui sont dues, parce qu'il a *rechiu grant damage et grant meskief*. (Original, parchemin, 1 sceau.)

143. — **1297, 9 novembre.** — Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, mande et ordonne à ses baillis, sous-baillis, sergents et justices de protéger et de défendre l'hôpital Notre-Dame dans tous les biens et rentes qu'il possède en leurs bailliages et justices, et de faire payer à cette maison tout ce qu'on pourrait lui devoir. (Original, parchemin, 1 sceau.)

144. — **1297, 26 janvier (v. s.).** — Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare avoir vendu, par l'intermédiaire de son féal Huon de le Volrestrate, bourgeois de Gand, à l'hôpital Notre-Dame, de Lille, quatre bonniers de moères à Moerbeke, près de celles de l'abbaye de Tronchiennes, de Gand, moyennant la somme de 240 livres, monnaie de Flandre; laquelle somme il reconnaît avoir reçue en bestiaux fournis par ledit hôpital pour les besoins de son hôtel et de ses troupes pendant la guerre que le roi de France et ses alliés lui ont faite. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier, en langue flamande; — vidimus original, parchemin, donné par les échevins de Lille, le 14 juillet 1529, 1 sceau.)

145. — **1298, 22 juin.** — Jean de Vassoigne, évêque de Tournai, déclare que les maître, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, situé près l'église Saint-Pierre, appelé *hôpital du Comte*, lui ayant accordé la permission de pêcher dans la rivière nommée Deûle, qui est près de sa maison à Wazemmes, il reconnaît que cette faveur doit s'éteindre à sa mort, attendu que cette rivière fait partie du domaine de cet hôpital. (Original, parchemin, 1 sceau.)

146. — **1298, 24 juin.** — Bref du pape Boniface VIII par lequel il confirme les privilèges que ses prédécesseurs avaient accordés à l'hôpital Notre-Dame de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau; — cartulaire coté 1^{er}, pièce 8.)

147. — **1298, 18 juillet.** — Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, mande et ordonne à tous ses baillis, justices et sergents de sa terre de Flandre, de

maintenir l'hôpital Notre-Dame de Lille dans le privilège que la comtesse Jeanne lui a accordé de pouvoir infliger des amendes jusqu'à 60 sols, et d'en assurer l'exécution toutes les fois qu'ils en seront requis par ledit hôpital, car, dit-il, *nous avons spéciale affection en lui*. (Original, parchemin, 1 sceau; — vidimus original, parchemin, donné par Helbiers, doyen, et le chapitre de Saint-Pierre de Lille, le 11 janvier 1313, 1 sceau.)

148. — **1298, 16 février (v. s.).** — Philippe IV, dit le Bel, roi de France, mande au connétable de France que les prieure et couvent de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, lui ayant exposé que ses gens s'étaient emparés, sans nécessité, pour la construction du château, d'une maison appartenant audit hôpital, ce qui lui causait un grand préjudice, il ait à s'enquérir si l'emprise de cette maison n'est réellement pas nécessaire à cette construction, et dans ce cas ne pas permettre que cet hôpital en soit dépossédé. (Original, parchemin.)

149. — **1298, 16 février (v. s.).** — Philippe IV, dit le Bel, roi de France, mande au connétable de France de faire payer à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, les redevances et revenus que le seigneur d'Espaing lui devait à cause d'un moulin situé dans la banlieue de Lille. (Vidimus original, parchemin, donné par Guillaume Thybout, garde de la prévôté de Paris, le 24 février 1298.)

150. — **1298, février (v. s.).** — Philippe IV, dit le Bel, roi de France, prend sous sa protection les biens de l'hôpital Notre-Dame de Lille, pour l'engager à continuer les œuvres de charité qu'il fait chaque jour. (Original, parchemin, 1 sceau; — vidimus original, parchemin, donné par messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France, sous le scel du souverain bailliage de Lille, le 15 octobre 1668.)

151. — **1299, 29 mai.** — Acte passé pardevant les échevins de la seigneurie d'Ysenghien, lequel constate que Wautiers Priffaus, en garantie du paiement d'une somme de 16 livres parisis qu'il doit à l'hôpital Notre-Dame de Lille, a adhéré Gilles Sauwis, au nom dudit hôpital, d'un héritage (non désigné) tenu de damoiselle d'Ysenghien. (Chirographe original, parchemin.)

152. — **1300, 22 juin.** — Philippe le Bel, roi de France, mande aux surintendants de la levée des dîmes ecclésiastiques, dans les villes et diocèses de Tournai, de ne point exiger la dîme sur les biens qui appartiennent à l'hôpital Notre-Dame de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

153. — **1300, 30 septembre.** — Warniers li Pourciaus, Willaume Deleville et Hues de Loumes, tous hommes du roi de France, déclarent qu'en leur présence Maghe Walete, veuve de Jean Walet, son fils Jean, et Jakemon dou Chastiel, *baron* (mari) de Maghain, sa fille, ont abandonné à l'hôpital Notre-Dame tous les droits sur le moulin de le Sauch, qu'ils tenaient en cense dudit hôpital, moyennant une somme de 180 livres parisis. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

154. — **1300, 27 février** (v. s.). — Jehan de Lers, Jakemes, son fils, Jakemes Bensele, Biertous li Barbieres, Watiers Cousins, Jakemes li Fevres, Jehan Roume, *hostes* de la pairie de Jehan de Levincourt, et Alars Markans, comme *justice* (bailli) de cette pairie, déclarent qu'en leur présence Jakemes et Gerins de Vilers, clercs, se sont déshérité d'un héritage situé hors la porte Saint-Pierre, près la Croix-Saint-Jacques, tenu de ladite pairie, et que l'adhérentement en a été donné à Alars de le Cambe. (Chirographe original, parchemin.)

155. — **XIII^e siècle.** — « Chest le rente qu'on doit de par dame Marguerite de Bassevelde dedens le cure de Caprycke et le cure de West-Eecloo. » (Deux pièces, parchemin.)

156. — **XIII^e siècle.** — Modèle de l'acte de profession que doivent faire les religieuses en entrant dans l'hôpital Comtesse, à Lille. (Copie, parchemin.)

157. — **XIII^e siècle.** — Noms des saints et saintes dont les reliques se trouvent dans la trésorerie de l'hôpital Comtesse, à Lille. (Bande de parchemin.)

158. — **XIII^e siècle.** — Extrait des statuts de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, faits et baillés par Wautier, évêque de Tournai. (Cartulaire coté 1, pièce 30.)

159. — **1301, juin.** — Philippe IV, roi de France, accorde à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, des dédommements à cause de l'emprise faite par ses gens de plusieurs moulins appartenant audit hôpital, situés dans l'endroit où il fait construire un château. (Original, parchemin, 1 sceau; — vidimus original, parchemin, donné par Herbert, doyen et le chapitre de Saint-Pierre de Lille, au mois de juillet 1310, 1 sceau.)

160. — **1301, 6 novembre.** — L'official de Tournai mande à Jean, dit de Haudion, clerc et notaire, de se rendre à Lille, pour assister à l'acte de donation que les demoiselles Marie et Philippe, dites Pasquines, sœurs,

veulent faire, en sa présence, au profit de l'hôpital Notre-Dame de Lille. (Original, parchemin.)

161. — **1301, 6 novembre.** — L'official de Tournai certifie que, pardevant Jean, dit de Haudion, clerc, notaire de la cour de Tournai, les demoiselles Marie et Philippe, dites Pasquines, sœurs, ont donné à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, par donation d'entre-vifs, une rente de 59 sous 6 deniers à recevoir annuellement sur une maison située devant la fontaine Saint-Martin, près du Château de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

162. — **1301, 14 décembre.** — Philippe IV, roi de France, mande à Gaufride de Bosco, receveur de Flandre, de payer à l'hôpital de Lille ce que cette maison devait recevoir tous les ans pour la dédommager de ses moulins, dont il s'était emparé pour la construction du Château de Lille. (Vidimus original, parchemin, donné par Jacques, doyen, et le chapitre Saint-Pierre de Lille, le 15 mai 1302, 1 sceau.)

163. — **1302, mai.** — Philippe IV, roi de France, confirme la donation faite à l'hôpital Notre-Dame de Lille, par Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et la comtesse Jeanne, son épouse, de tous leurs moulins de Lille et de Wazemmes, suivant les lettres données au mois de septembre 1243 et 4 décembre 1244. (Voir nos 27 et 35.) (Original, parchemin, 1 sceau; copies, papier; — cartulaire coté 1^{er}, pièce 7.)

164. — **1302, juin.** — Mahieu, sire de Houssoy, chevalier, capitaine de la ville de Lille, et Alard de Breclare, bailli de cette dite ville, ayant fait achever, pour l'utilité des gens du roi et des habitants, la construction, commencée par Jean, châtelain dudit Lille, d'un moulin à vent sur la *Motte du Château*, et d'un pont sur la rivière au-dessous de cette motte, promettent de remettre toutes choses en leur état primitif aussitôt la guerre terminée, n'entendant en rien préjudicier aux droits de l'hôpital Notre-Dame. (Original, parchemin, 1 sceau.)

165. — **1302, 5 février** (v. s.). — Jean, fils du comte de Flandre, comte de Namur, mande et ordonne au receveur des moulins de Menin de payer exactement, aux termes accoutumés, les rentes que l'hôpital Notre-Dame, à Lille, a droit de recevoir annuellement sur lesdits moulins. (Original, parchemin, 1 sceau.)

166. — **1305, 4 janvier** (v. s.). — Jakemes de Lers donne en arrentement, à Mahieu Hergot, un héritage

situé à Lille, tenant à l'hôpital Notre-Dame, moyennant le paiement annuel de quatre marcs et demi de fin argent et de trois mailles de souveraine rente. (Original, parchemin.)

167. — **1306, 18 avril.** — Philippe IV, roi de France, mande et ordonne à son bailli de Lille de faire payer, sans retard, à l'hôpital Notre-Dame, les rentes qui lui ont été assignées sur les *renenghes* (revenus domaniaux) de Flandre, en dédommagement des moulins cédés par ledit hôpital pour la construction du Château de Lille. (Ces lettres sont insérées dans celles, ci-après, du bailli de Lille, en date du 10 mai 1306.)

168. — **1306, 10 mai.** — Pierre Li Jumiaus, le jeune, bailli de Lille, déclare qu'en vertu de lettres du roi Philippe IV, dit le Bel, en date de juin 1301 et 18 avril 1306, il a fait payer tous les arrérages des rentes dues à l'hôpital Notre-Dame, pour le dédommagement des moulins qu'il a cédés au roi pour la construction du Château de Lille. (Original, parchemin.)

169. — **1306, 9 août.** — Frère Thomas, maître, la prieure et les frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, déclarent avoir reçu de Marguerite Darras une somme de 240 livres, monnaie de Flandre, moyennant laquelle ils ont constitué, à son profit, une rente de 25 livres, dite monnaie, sur laquelle ils s'obligent à payer, annuellement et viagèrement, une somme de 20 livres à ladite Darras, et d'employer 5 livres, aussi annuellement, à perpétuité, pour le service des malades dudit hôpital Notre-Dame, savoir : 40 sous pour le vin de l'infirmerie et 60 sous pour acheter *couvertours* et *lincheus* (couvertures et draps de lits); ils s'obligent, en outre, à donner une somme de 5 livres, chaque année, à perpétuité, aux malades dudit hôpital, le jour où ils célébreront l'obit de ladite Darras. (Original, parchemin.)

170. — **1306, septembre.** — Pierre Li Jumiaus, le jeune, bailli de Lille, déclare avoir payé la somme de 4,790 livres parisis, pour cinq années d'arrérages des rentes assignées à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, par Philippe IV, roi de France, en dédommagement de l'emprise faite de plusieurs moulins appartenant audit hôpital, lors de la construction du Château de Lille. (Original, parchemin.)

171. — **1306, 11 novembre.** — Frère Jean Ebbin, *watergrave* (administrateur des dessèchements), arbitre nommé par l'hôpital Comtesse et les habitants de Caprycke, termine les difficultés qui existaient entre eux au sujet d'un chemin situé audit lieu. (Cartulaire coté 4, pièce 243; —

original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 242.)

172. — **1307, avril.** — Arrentement donné par Simon Causpois, à Jean Carlier, d'un héritage situé dans la rue *Kokiel*, à Lille, à charge de 4 marcs d'accroissement de rente par an. (Chirographe original, parchemin.)

173. — **1312, 1^{er} avril.** — Acte passé pardevant Pierre Magres, clerc, notaire public à Lille, par lequel Jean Li Fainiers, clerc, et ses enfants, donnent en aumône, à l'hôpital Notre-Dame, une rente annuelle de trois fiertons de fin argent, à recevoir sur une maison située dans la grande rue en face de l'église Saint-Pierre de Lille. (Original, parchemin.)

174. — **1312, 13 avril.** — Acte passé pardevant Pierre Magres, notaire à Lille, par lequel Jacques, fils de Jean Li Fainiers, absent lors de la donation faite par son père et ses frères et sœurs, à l'hôpital Notre-Dame, d'une rente annuelle de trois fiertons de fin argent, confirme et approuve ladite donation. (Cet acte est à la suite de celui de la donation, en date du 1^{er} avril 1312.)

175. — **1312, mars** (v. s.). — Vente faite par Jean Li Ligniers, à Grart Le Clef, bourgeois de Lille, d'une rente due par un héritage situé au pont du Château. (Original, parchemin.)

176. — **1313, juin.** — Vente faite par Pierre Li Cauceteres, à Jeannin d'Annappes, d'une rente due par un héritage situé entre deux ponts, à *Maugret*. (Chirographe original, parchemin; copie, papier.)

177. — **1313, 4 novembre.** — Les échevins de Caprycke et de Lembeke certifient que, pardevant eux, Gilles et Allard Vandenhove, père et fils, ont remis à frère Thomas, maître de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, une rente héréditaire et perpétuelle de 10 livres parisis, appartenant à Mathilde Vandenhove, religieuse dudit hôpital, comme lui provenant de la succession de sa mère, laquelle rente, due par diverses personnes de Caprycke et de Lembeke, appartiendra audit hôpital Notre-Dame après le décès de ladite Mathilde Vandenhove. (Cartulaire cote 4, pièces 326 et 362; — original, parchemin, en double, en langue flamande, 6 sceaux à chacun; cartulaire coté 4, pièces 325 et 361.)

178. — **1313, 4 novembre.** — Gilles et Allard Vandenhove, père et fils, promettent, pour eux et leurs héritiers, garantir le paiement de la rente annuelle et perpétuelle de 10 livres parisis qu'ils ont donnée, pardevant les

échevins de Caprycke et de Lembeke, à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, à charge d'en laisser la jouissance viagère à sœur Mathilde Vandenhove, religieuse dudit hôpital. (Cartulaire coté 4, pièce 395; — original, parchemin, en langue flamande; cartulaire coté 4, pièce 394.)

179. — **1315, janvier** (v. s.). — Acte passé pardevant les échevins de la ville de Lille, par lequel Thomas Li Ligniers donne en arrentement, à Gillion Beghinete, un héritage situé au pont du Château, audit Lille, moyennant trois marcs et un fierton de fin argent de rente annuelle, outre le *cens du roy* sur toutes rentes et compris la *souveraine rente*, qui est de trois fiertons de fin argent. (Original, parchemin, 1 sceau.)

180. — **1316**. — Acte passé pardevant les échevins de la ville de Lille et Jean Le Neveut, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Thomas Li Ligniers, à Gillion Beghinete, d'un fierton et demi de fin argent de la rente qu'il lui devait à cause de l'arrentement d'un héritage situé au pont du Château, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

181. — **1317, 27 mai**. — Acte par lequel Jean De le Haie, de Loos, vend à Gilles De le Hout, de Linselles, moyennant une somme de 17 livres parisis, tous les accroissements de rentes et les droits qui lui appartiennent sur deux mesures, l'une située à Esquermes et l'autre à Loos, pour par lui en jouir pendant sa vie seulement. (Chirographe original, parchemin.)

182. — **1317, 26 juin**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jean Le Neveut, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Thomas Li Ligniers, à Gillion Beghinete, d'un fierton de fin argent de rente qu'il lui devait à cause de l'arrentement d'un héritage situé au pont du Château, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

183. — **1317, février** (v. s.). — Acte par lequel Hanes De le Haie, de Loos, déclare avoir vendu à Pierre De le Barre, de Wambrechies, l'accroissement de rente et les droits qui lui appartiennent sur deux mesures, l'une située à Esquermes et l'autre à Loos. (Chirographe original, parchemin.)

184. — **1317, février** (v. s.). — Acte par lequel Hanes De le Haie, de Loos, et Gilles De le Hout, de Linselles, déclarent avoir donné en arrentement, à Jean Graindor, de Loos, neuf cents d'héritage, situés audit Loos, moyennant 6 sols 6 deniers de rente annuelle au cent de terre. (Chirographe original, parchemin.)

185. — **1318, 4 juillet**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, par lequel Thomas Li Ligniers déclare que Gillion Beghinete a racheté un fierton de fin argent de rente annuelle qu'il lui devait à cause de l'arrentement d'un héritage situé au pont du Château, audit Lille. (Original, parchemin.)

186. — **1318, octobre**. — Acte par lequel Jean Vretet, dit Le Carton, et Martin Le Barbieur, tuteurs établis, *par les seigneurs des offenes* (orphelins), aux enfants de Jean Thatenier, donnent en arrentement, à Jacques Pellerins, un héritage situé devant Saint-Pierre, à Lille, moyennant quatre marcs de fin argent de rente annuelle. (Chirographe, parchemin.)

187. — **1318, 9 mars** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jean Le Neveut, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jean Li Ligniers, à Rogier Toutboin, de 9 sols 9 deniers de fin argent de rente annuelle, dus par un héritage situé au pont du Château, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

188. — **1310, 28 juin**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jean Le Neveut, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Thomas Li Ligniers, à Gillion Beghinete, d'un fierton de fin argent d'accroissement de rente annuelle sur un héritage situé au pont du Château, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

189. — **1320, 27 juin**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jean Le Neveut, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Thomas Li Ligniers, à Gillion Beghinete, d'un fierton de fin argent d'accroissement de rente annuelle sur un héritage situé au pont du Château, audit Lille. (Original, parchemin.)

190. — **1320, juin**. — Jean Bataille, au nom de l'hôpital Comtesse, s'étant adressé aux échevins d'Esquermes pour obtenir le paiement des arrérages des rentes dues par plusieurs héritages, situés hors la porte du Molinel et tenus de l'échevinage d'Esquermes, lesdits échevins ont jugé que ledit Bataille, au nom de l'hôpital, serait mis, par le prévôt dudit lieu, en possession desdits héritages. (Chirographe original, parchemin.)

191. — **1321, 2 juillet**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jackemon d'Orchies, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Thomas Li Ligniers, à Gillion Beghinete, d'un fierton de fin argent d'accroissement de rente annuelle sur un héritage situé au pont du Château, audit Lille. (Original, parchemin.)

192. — **1322, février** (v. s.). — Acte par lequel Jean Magdelaine déclare avoir vendu, à Jean de Resqueponde, un demi-marc de fin argent d'accroissement de rente sur un héritage situé devant la *Salle du Roi*, à Lille. (Chirographe original, parchemin.)
193. — **1324, 24 mai**. — Acte qui constate que l'hôpital Notre-Dame, à Lille, ayant été mis en possession d'un héritage situé hors la porte Saint-Pierre, audit Lille, délaissé par Jean Blibier, a donné ledit héritage en arrentement, à Simon Lancol, à charge de lui payer un marc de fin argent de rente annuelle, et trois deniers au roi, dont cet héritage est tenu. (Chirographe original, parchemin, en double; copie, parchemin.)
194. — **1324, 26 juin**. — Adhérément donné par devant les échevins et Jakemon Goumer, prévôt de Lille, à Gillion Beghinete, bourgeois de cette ville, de 3 sols d'accroissement de rente dus par un héritage situé au pont du Château. (Original, parchemin.)
195. — **1324, 21 septembre**. — Acte par lequel Jean Bataille, au nom de l'hôpital Comtesse, donne en arrentement, à Willaume Le Wantier, un héritage situé hors la porte du Molinel, moyennant 63 sols de rente annuelle. (Chirographe original, parchemin.)
196. — **1324, 5 octobre**. — Acte passé par devant les échevins de la ville de Lille et Jakemon Goumer, prévôt de ladite ville, contenant vente faite à Gillion Beghinete, par les marguilliers de la paroisse Saint-André, d'une rente annuelle de 9 sols 9 deniers de fin argent, due par l'héritage dudit Gillion Beghinete, situé au pont du Château. (Original, parchemin.)
197. — **1324, 25 novembre**. — Acte passé par devant échevins de la ville de Lille, par lequel Gillion Béghinete donne en arrentement, à Jeannin d'Annappes, un héritage situé au pont du Château, moyennant une rente annuelle de deux marcs et demi de fin argent, outre *le cens le roy et la souveraine rente*, qui est de trois fiertons. (Original, parchemin.)
198. — **1324, 22 décembre**. — Acte par lequel Grars Tuelaine vend à Jeannin d'Annappes, pour et au nom de l'hôpital Notre-Dame de Lille, trois marcs de fin argent de souveraine rente, dus par deux maisons situées en la paroisse Saint-Pierre dudit Lille. (Chirographe original, parchemin, en double.)
199. — **1324, 22 décembre**. — Acte par lequel Jeannin d'Annappes, demeurant à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, ayant acquis des enfants de Jean De le Capielle une rente annuelle de trois marcs et un fierton de fin argent, et de Grars Tuelaine une pareille rente de trois marcs, dues par des héritages situés à Lille, déclare que l'acquisition de ces rentes a été faite des deniers et appartient audit hôpital Notre-Dame. (Chirographe original, parchemin; copie, parchemin.)
200. — **1324, 13 mars**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jakemon Goumer, prévôt de ladite ville, contenant vente faite à Martin Oghe, par Gillion Beghinete, de sept fiertons de fin argent d'accroissement de rente sur un héritage tenu en arrentement par Jeannin d'Annappes, situé au pont du Château, audit Lille. (Original, parchemin.)
201. — **1324, 20 mars**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jakemon Goumer, prévôt de ladite ville, constatant que Gillion Beghinete, bourgeois de Lille, a racheté, de Jean De le Clef, aussi bourgeois dudit Lille, un demi-marc de fin argent d'accroissement de rente qu'il lui devait sur un héritage situé au pont du Château. (Original, parchemin.)
202. — **1324**. — Etats de rentes appartenant à l'hôpital Notre-Dame, sur des maisons situées à Lille. (Trois pièces parchemin.)
203. — **1326, 2 juin**. — État des jugements rendus au sujet des marcs de rente dus par la maison du *Kevalet*. (Original, parchemin.)
204. — **1326, décembre**. — Acte par lequel Thomas de Lansnoit donne en arrentement, à Jacques Clokier, un héritage situé *devant l'atre Saint-Pierre*, à Lille, moyennant une rente annuelle de sept fiertons de fin argent. (Chirographe original, parchemin.)
205. — **1327, 5 janvier** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Lotart Canart, prévôt de ladite ville, constatant que l'hôpital Notre-Dame a racheté, de Jackemes De le Pierre, deux marcs et trois fiertons d'accroissement de rente qu'il lui devait sur un héritage situé près le moulin du Château. (Original, parchemin.)
206. — **1328, 23 mai**. — Acte qui constate que messire Bauduin Daubechicourt, chevalier, ayant vendu, à Willaume Le Vert, neuf fiertons et demi de fin argent de rente annuelle sur des héritages situés à Lille, au Grand-

Marché et au Pont-de-Fins, cette rente fut réclamée, par droit de *proismeté*, par Willaume de Ponrouwart, lequel, après avoir remboursé le prix et les frais d'acquisition, fut adhérité de ladite rente au lieu et place dudit Willaume Le Vert. (Chirographe original, parchemin.)

207. — **1328, 23 mai.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Lotart Canart, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par messire Bauduin Daubechicourt, chevalier, à Willaume Le Vert, de trois marcs trois sols et huit deniers de fin argent de rente annuelle sur des héritages situés rue *des Sueurs* et près du *pont de Rihout*, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

208. — **1328, 22 juin.** — Acte par lequel Jean Brayne, propriétaire d'un manoir et un quartier de terre, à Wambrechies, s'engage à payer la rente annuelle de 5 sous d'Artois assignée sur cette propriété; laquelle rente a été vendue par Jackemes Clikes à Marguerite, dite de Roubaix (voir n° 120), par acte du mois de juin 1286. (Chirographe original, parchemin.)

209. — **1328, 26 juin.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, lequel constate que Willaume de Pontrohart a demandé et repris par droit de *proismeté* une rente annuelle de 3 marcs 3 sols 8 deniers de fin argent (voir n° 207), que messire Bauduin Daubechicourt, chevalier, avait vendue à Willaume Le Vert (Original, parchemin, 1 sceau.)

210. — **1331, 23 décembre.** — Philippe VI, roi de France, mande au bailli et au receveur de Lille, ou à leurs lieutenants, ainsi qu'il leur a été enjoint par ses gens des Comptes de Paris, de faire appeler pardevant eux les gens de l'hôpital Notre-Dame de Lille, pour leur représenter que parmi les rentes assises sur les *viviers de Dergnau*, il lui est dû celle de quatre muids six havots d'avoine, mesure de Lille, et 37 deniers parisis en argent, dont il réclame les arrérages, et qu'ils aient à s'entendre avec eux pour que ces viviers, depuis longtemps improductifs, soient donnés en bail, aux enchères, afin d'assurer, à l'avenir, le paiement de cette rente. Il leur mande, en outre, de faire borner lesdits viviers et de les remettre audit hôpital Notre-Dame, ou autres personnes, à charge du paiement de la susdite rente. (Ces lettres sont insérées dans celles de Robert Lescrivens et de Thomas De la Croix, en date du 21 août 1334. — Voir n° 221 de cet inventaire.)

211. — **1332, 17 novembre.** — Acte passé devant les échevins de Maldeghem, constatant que Pierre Schellebroet a vendu, à Jean Terpenich, quatre mesures de

terres, en deux pièces, situées audit Maldeghem, tenant au chemin de Caprycke, et une autre pièce de trois mesures, audit lieu, tenant à celles de l'abbaye de Flines, et que ledit Jean Terpenich a donné ces terres en arrentement perpétuel audit Pierre Schellebroet, à charge d'une rente annuelle de 34 sols 3 deniers parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 364; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 363.)

212. — **1332, 29 décembre.** — Acte passé pardevant Raoul, dit de Brouke, notaire du diocèse de Tournai, lequel certifie que Guillaume de Pontrohart, clerc dudit diocèse, a fait donation d'entre vifs, à l'hôpital Notre-Dame de Lille, de diverses rentes s'élevant à 5 marcs 1 fierton et demi 3 sols 8 deniers de fin argent, à recevoir annuellement sur des héritages situés au Grand-Marché, au Pont-de-Fins, rue des Sueurs et rue des Tanneurs, audit Lille, à charge d'en laisser la jouissance viagère à sœur *Maria de Rollario*, prieure dudit hôpital Notre-Dame. (Original, parchemin; copie, papier (traduction française); notes diverses.)

213. — **1332, 28 janvier** (v. s.). — Les échevins de West-Eccloo certifient que Willaume Lamsins a vendu à Hughes Bartoem, au profit de Marguerite Van Bassevelde, 14 sols parisis de rente annuelle à recevoir sur des terres situées à Eccloo. (Cartulaire coté 4, pièce 376; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 375.)

214. — **1332, 28 janvier** (v. s.). — Les échevins de West-Eccloo certifient que Jean Willems, Weytins Sons et Willaume Lamsins ont vendu à Hughes Bartoem, au profit de Marguerite Van Bassevelde, une rente annuelle de 24 sols 2 deniers parisis, hypothéquée sur quinze bonniers de terre situés à Eccloo. (Cartulaire coté 4, pièce 393; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 392.)

215. — **1332, 31 janvier** (v. s.). — Les échevins de Capricke certifient que Beltremieu De Hooghe a vendu, à Marguerite Van Bassevelde, une rente annuelle de 6 sols parisis, hypothéquée sur une mesure et trente-sept verges de terre situées audit Caprycko. (Cartulaire coté 4, pièce 262; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 261.)

216. — **1332, 31 janvier** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Simon De Crunt a vendu, à Marguerite Van Bassevelde, une rente annuelle de 6 sols parisis, hypothéquée sur une mesure de terre située audit

Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 322; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 321.)

217. — **1333, 11 novembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Hoghen a vendu à frère Daniel, maître de l'hôpital de Lille, une rente annuelle de 10 sols parisis, hypothéquée sur cinq quarterons de terre situés audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 264; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 263.)

218. — **1334, 20 avril.** — Renard de Choiseul, chevalier, gouverneur de Lille, et Jean De la Croix, receveur du roi, audit Lille, mandent à Gilles Cousin, lieutenant du bailli de Lille, et à Etienne Fremin, cleric dudit gouverneur, qu'en vertu des lettres de Philippe, roi de France, en date du 23 décembre 1331 (voir n° 210), ils ont appelé devant eux les gens de l'hôpital Notre-Dame, les échevins de Lille, le procureur du roi, Pierre de Courtrai, et autres personnes qui prétendaient avoir des rentes sur les *viviers de Dergnau*, situés entour la ville de Lille, et qu'après décision prise à cet effet, lesdits viviers ayant été mis à l'enchère ont été adjugés à l'hôpital Notre-Dame, à charge de payer annuellement la rente de quatre muids six havots d'avoine, mesure de Lille, et 37 deniers parisis en argent, due au roi, et celle de 5 sols à Pierre de Courtrai. Ils leur donnent, en vertu des susdites lettres du roi, tous pouvoirs pour procéder à la délimitation et bornage des susdits viviers. (Ces lettres sont insérées dans celles de Robert Lescrivens et de Thomas De la Croix, en date du 21 août 1334. — Voir n° 221 de cet inventaire.)

219. — **1334, 6 août.** — Gilles Cousin, lieutenant du bailli de Lille, et Jean De la Croix, receveur du roi, audit Lille, mandent à Robert Lescrivens, sergent du roi, et à Thomas De la Croix, cleric du bailliage dudit Lille, que feu messire Renard de Choiseul, chevalier, gouverneur de Lille, et lui Jean De la Croix, ayant, par lettres en date du 20 avril 1334 (voir n° 218), donné mission au susdit Gilles Cousin et à Etienne Fremin de procéder au bornage des *viviers de Dergnau*, et cette opération n'ayant pas été terminée, ils leur délèguent tous pouvoirs pour la continuer. (Ces lettres sont insérées dans celles de Robert Lescrivens et de Thomas De la Croix, en date du 21 août 1334. — Voir n° 221 de cet inventaire.)

220. — **1334, 7 août.** — Robert Lescrivens, sergent du roi, et Thomas De la Croix, cleric du bailliage, à Lille, commissaires délégués par Gilles Cousin, lieutenant

du bailli de Lille, et par Jean De la Croix, receveur du roi audit Lille, par lettres du 6 août 1334 (voir n° 219), pour continuer l'opération du bornage des *viviers de Dergnau*, déclarent fixer la reprise de ce travail au mardi 16 août. (Original, parchemin.)

221. — **1334, 21 août.** — Robert Lescrivens, sergent du roi, et Thomas De la Croix, cleric du bailliage de Lille, commissaires délégués par Gilles Cousin, lieutenant du bailli de Lille, et par Jean De la Croix, receveur du roi, audit Lille, par lettres en date du 6 août 1334 (voir n° 219), pour continuer le bornage des *viviers de Dergnau*, rendent compte de cette opération, faite en présence des parties intéressées. (Original, parchemin.)

222. — **1336, 3 décembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Hugues Henis a vendu, à Hugues Bertoem, une rente annuelle de 10 sols parisis, à recevoir sur un lieu-manoir et jardin situé audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 302; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 301.)

223. — **1337, 10 novembre.** — Acte passé devant les échevins de Lille et Jean Le Viart, prévôt de Lille, contenant vente faite par Marie Pesiere, à Ogier Le Boulenghier, moyennant une somme de 6 livres parisis, d'une rente annuelle de 9 sols 9 deniers due par une maison située rue Saint-Sauveur, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

224. — **1337, 23 janvier (v. s.).** — Philippe VI, roi de France, mande aux gouverneur et receveur de Lille qu'étant obligé d'avoir, tant sur mer que sur terre, la guerre pour la défense de son royaume, laquelle est *moult contrangeuse*, il leur donne pouvoir de requérir aides et emprunts en son nom. (Ces lettres sont insérées dans celles de Godemars de Fay, bailli de Lille, en date du 18 mai 1338. — Voir n° 228 de cet inventaire.)

225. — **1337, 29 janvier (v. s.).** — Les échevins de Caprycke certifient que demoiselle Jeanne, assistée de son tuteur, a vendu à Hugues Bertoem une mesure de terre située audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 252; — original, parchemin, en langue flamande, cartulaire coté 4, pièce 251.)

226. — **1337, 29 janvier (v. s.).** — Les échevins de Caprycke certifient que Marguerite, veuve de Henri Alaerts, a vendu, à Hugues Bertoem, une rente annuelle de 20 sols parisis, hypothéquée sur cinq mesures de terre

situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 330; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 329.)

227. — **1337, mars** (v. s.) — Adhéritement donné par les bailli et juges du fief de Jean de La Haie, à Michel Mariage, dit Dufour, représentant l'hôpital Comtesse, de plusieurs rentes à recevoir annuellement sur des terres situées à Esquermes et à Loos; lesquelles rentes sont données audit hôpital par Gilles de Linselles, pour en jouir après son décès, à charge de faire célébrer annuellement un obit pour le repos de son âme. (Chirographe original, parchemin.)

228. — **1338, 18 mai**. — Godemars de Fay, sire de Benthion, chevalier du roi, gouverneur de Tournai, et souverain bailli de Lille, déclare qu'ayant requis, conformément aux lettres de Philippe VI, roi de France, en date du 23 janvier 1337 (voir n° 224), frère Daniel, maître de l'hôpital Notre-Dame de Lille, de fournir quelque argent pour aider le roi à soutenir la guerre contre les Anglais, ledit frère Daniel a prêté une somme de *soixante livres parisis petits tournois*. (Original, parchemin, 1 sceau.)

229. — **1339, 25 mars** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient qu'Elisabeth, veuve d'Arnoul Bauvins, a vendu, à Arnoul Wulpen, diverses rentes annuelles s'élevant à 56 sols parisis, hypothéquées sur des terres situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 306; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 305.)

230. — **1339, 8 avril**. — Jean de Liny, châtelain de Lille, sire de Roussy, déclare qu'ayant dû, à cause des nécessités de la guerre, consentir à laisser établir deux moulins à vent sur la motte de son hôtel, audit Lille, il accorde à l'hôpital Notre-Dame l'autorisation de pouvoir les y laisser jusqu'à ce qu'il en juge autrement. (Original, parchemin, 1 sceau.)

231. — **1341, 12 avril**. — Jean Joye donne en arrentement, à Piéron de Lomme, un héritage situé à Lille, rue Saint-Pierre, moyennant le paiement annuel de 2 marcs 6 deniers de fin argent de rente. (Original, parchemin.)

232. — **1341, 4 juillet**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Piéron Vérité, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jeanne de Warenghien, à Paskier de Lomme, d'une rente annuelle de

2 marcs de fin argent due par un héritage situé rue de Fives, audit Lille. (Original, parchemin.)

233. — **1341, 25 juillet**. — Philippe VI, roi de France, confirme l'ordonnance portée par Marguerite, comtesse de Flandre, fondatrice de l'hôpital Notre-Dame-lez-Seclin, de faire visiter annuellement cette maison par des personnes nommées par le souverain, lesquelles entendront les comptes du maître qui en a l'administration, et réformeront ce qu'ils ne trouveront pas convenablement établi. Les religieux dudit hôpital auront le pouvoir de choisir leur maître, mais ce choix devra être approuvé par les visiteurs. (Cartulaire coté 1^{er}, pièce 22.)

234. — **1341, 8 septembre**. — Jacques de Piro, notaire impérial du diocèse de Tournai, certifie qu'en sa présence Jean, dit Paskiers, maître de la maison des Bons-Enfants, à Lille, a acheté, au nom de l'hôpital Notre-Dame, dudit Lille, de Piéronne, veuve de Baudon de Menin, moyennant une somme de 60 livres parisis, une rente annuelle de 1 marc de fin argent due par un héritage situé rue des Frères-Mineurs, audit Lille. (Original, parchemin.)

235. — **1341, 8 septembre**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Piéron Vérité, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Piéronne, veuve de Baudon de Menin, à Willaume de Noyelles, bourgeois de Lille, d'une rente annuelle de 1 marc de fin argent due par un héritage situé rue des Frères-Mineurs, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

236. — **1341, septembre**. — Acte par lequel Michel Mariage, dit Dufour, au nom de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, donne en arrentement à Ansiaus Dou Mur, bourgeois de Lille, un héritage situé rue du Molinel, à Lille, à charge de payer annuellement 60 sols parisis de rente. (Chirographe original, parchemin.)

237. — **1341, septembre**. — Acte constatant que diverses personnes ont reconnu, pardevant les échevins et le prévôt d'Esquermes, en présence de Michel Mariage, dit Dufour, fondé de pouvoirs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, que des rentes dues audit hôpital sur des héritages situés en la prévôté d'Esquermes, sont rentes souveraines. (Chirographe original, parchemin.)

238. — **1341, octobre**. — Acte d'adhéritement donné à Michel Mariage, dit Dufour, au nom de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, pour les échevins et le prévôt d'Esquermes, de plusieurs héritages situés rue du Molinel,

audit Lille, tenus de la prévôté d'Esquermes, saisis par le susdit hôpital par suite de non paiement des rentes qui lui sont dues par lesdits héritages. (Chirographe original, parchemin.)

239. — **1341, octobre.** — Acte par lequel Michel Mariage, dit Dufour, au nom de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, donne en arrentement, à Henri Le Leus, un héritage situé rue du Molinel, audit Lille, à charge de payer annuellement 3 fiertons de fin argent de rente. (Chirographe original, parchemin.)

240. — **1341, novembre.** — Acte par lequel Michel Mariage, dit Dufour, au nom de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, donne en arrentement, à Piat de Milleville, un héritage situé rue du Molinel, audit Lille, à charge de payer annuellement 16 sols de rente. (Chirographe original, parchemin.)

241. — **1341, 29 décembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Pierre Vandengate a reconnu devoir à Hughe den Amman une rente annuelle de 6 sols 5 deniers et 3 mailles tournois, hypothéquée sur six mesures de terre situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 268; — original, parchemin, en langue flamande; cartulaire coté 4, pièce 267.)

242. — **1341, décembre.** — Acte par lequel Michel Mariage, dit Dufour, au nom de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, donne en arrentement, à Gilles Robelée, *li macekeliers* (boucher), un héritage situé rue du Molinel, audit Lille, à charge de payer annuellement 3 fiertons de fin argent de rente. (Chirographe original, parchemin.)

243. — **1341, 9 mars (v. s.).** — Acte par lequel Philippe, Jean, Pierre et Piéronne dou Castiel, enfants de feu Philippon dou Castiel, bourgeois de Lille, donnent en arrentement, à l'hôpital Notre-Dame, un héritage situé rue Saint-Pierre, audit Lille, entre la porte de l'hôpital et l'héritage de Jean de Lomme, à charge de payer annuellement dix-huit marcs et demi de fin argent de rente. L'hôpital devra réserver annuellement un demi-marc sur cette rente, pour faire célébrer, audit hôpital, un obit pour le repos des âmes du susdit Philippon, de sa femme et de ses enfants, le vendredi après le jour de Saint-Nicolas. (Chirographe original, parchemin.)

244. — **1342, mai.** — Philippe VI, roi de France, déclare que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, lui ayant représenté que cette maison

avait souffert de grands dommages lors des dernières guerres de Flandre et notamment pendant que son armée était à Bouvines, parce qu'ils soignèrent dans cet hôpital, sans indemnité, tous les malades qui y furent envoyés, il donne en aumône, audit hôpital, à perpétuité, la moitié de la rente annuelle de quatre muids six havots d'avoine et 3 sols et 1 denier en argent que lui doit cet hôpital à cause des *viviers de Dergnau*, et lui accorde la remise des arrérages dus de cette rente. (Original, parchemin, 1 sceau; — vidimus original, parchemin, donné par les échevins de Lille, le 19 juillet 1342, 1 sceau.)

245. — **1342, 9 mars (v. s.).** — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Vandengate a vendu, à Guillaume De Smet, une rente annuelle de 20 sols parisis, hypothéquée sur quatre mesures et demie de terres situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 256; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4 pièce 255.)

246. — **1343, 10 mai.** — Sentence rendue par Thomas De la Croix, bailli des pairies tenues du roi, hors la porte Saint-Pierre de Lille, à la requête de frère Pierre de Commines, fondé de pouvoirs de l'hôpital Comtesse, audit Lille, portant que la rente annuelle due audit hôpital sur des héritages situés près de la ruelle de la Procession, doit être payée avant celle de Pierre Vrete, bourgeois de Lille. (Chirographe original, parchemin.)

247. — **1343, 1^{er} décembre.** — Sentence rendue par Ogier Li Boulenghier, bailli, et par les juges de la pairie du châtelain de Lille, portant que la rente de l'hôpital Comtesse sur une maison située entre celle de Piéron de Lomme et l'héritage dudit hôpital, en la paroisse Saint-Pierre, ayant été, par jugement, reconnue rente souveraine, la maison des *Malades bourgeois* et les *Obits de Saint-Pierre* sont *fourclos* de celles qu'ils prétendaient avoir sur cette maison, et que ladite maison doit demeurer *franquement et entièrement* audit hôpital Comtesse. (Chirographe original, parchemin, en double.)

248. — **1344, 18 avril.** — Philippe VI, roi de France, déclare prendre sous sa protection et sauvegarde les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, ainsi que tous leurs biens, et mande et ordonne au souverain bailli de Lille et à tous les autres justiciers et officiers de son royaume de les protéger et défendre. (Original, parchemin; — vidimus original, parchemin, donné par messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal

de France, sous le sceau du souverain bailliage de Lille, le 15 octobre 1668.)

249. — **1344, 13 juin.** — Acte par lequel Ogier Li Boulenghier, bailli de Jaquemon de Langlée, reconnaît, pardevant Willaume de Noyelles, son lieutenant, avoir vendu, vers 1338, à l'hôpital Notre-Dame de Lille, un marc de fin argent de rente à recevoir annuellement sur une maison située devant l'âtre de Saint-Pierre, audit Lille. (Chirographe original, parchemin.)

250. — **1344, 28 décembre.** — Jugement rendu par les bailli et juges de la pairie de Le Vincourt, accordant à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, le droit de *proismeté* sur une rente annuelle de 40 sols, acquise par Jaquemes Goumers, sur une mesure située hors la porte Saint-Pierre, que cet hôpital tenait de ladite pairie. (Chirographe original, parchemin.)

251. — **1345, 30 octobre.** — Adhérêtement donné par les bailli et juges de la pairie du châtelain de Lille, à Jean De le Mote, charpentier, d'une rente annuelle de deux marcs de fin argent, à lui vendue par Jean Joye à Le Coulière, bourgeois de Lille, sur l'héritage de Piéron de Lomme, situé rue Saint-Pierre, audit Lille. (Chirographe original, parchemin.)

252. — **1345, 4 février** (v. s.). — Adhérêtement donné par les bailli et juges de la pairie du châtelain de Lille, à Jean De le Mote, charpentier, de deux rentes annuelles, l'une de un marc et demi et l'autre d'un demi-marc de fin argent, à lui vendues par Jaquemes Li Nies, sur des héritages situés rue Saint-Pierre, audit Lille. (Chirographe original, parchemin.)

253. — **1345, 7 février** (v. s.). — Jugement rendu par les bailli et juges de la pairie du châtelain de Lille, accordant à l'hôpital Notre-Dame, dudit Lille, le droit de *proismeté* sur une rente annuelle d'un demi-marc de fin argent, acquise par Jean De le Mote, sur un héritage situé rue Saint-Pierre, audit Lille, et appartenant au susdit hôpital. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

254. — **1346, 7 mai.** — Les échevins de Watervliet certifient que Laurent Spoytebaert a déclaré avoir pris en arrentement perpétuel, de la veuve de Grard Vos, huit livrées de terre, moins sept verges, situées audit Watervliet, à charge de payer annuellement 27 sols tournois de rente. (Cartulaire coté 4, pièce 193; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 192.)

255. — **1346, 18 janvier** (v. s.). — Ogier Li Boulenghier, bailli de la pairie du châtelain de Lille, déclare que pardevant lui et en présence des juges de ladite pairie, Jean de Lomme, clerc, a reconnu avoir donné en arrentement, à Willaume Raynewart, un héritage situé dans la paroisse Saint-Pierre, moyennant une rente annuelle de sept marcs de fin argent. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

256. — **1346, 18 janvier** (v. s.). — Pierre de Lomme, en présence du bailli et des juges de la pairie du châtelain de Lille, ratifie et s'engage à exécuter les conventions contenues dans l'acte passé ledit jour 18 janvier 1346 (voir n° 255), entre Jean de Lomme, son père, et Willaume Raynewart, concernant l'arrentement d'un héritage situé dans la paroisse Saint-Pierre. — Jean de Lomme promet de faire confirmer et ratifier lesdites conventions par Jaquemon, son autre fils. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

257. — **1346, 26 février** (v. s.). — Jugement rendu par les bailli et juges rentiers de la pairie du châtelain de Lille, accordant à frère Pierre de Commines, au nom de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, le droit de *proismeté* sur un héritage situé dans la paroisse Saint-Pierre, que Jean de Lomme avait donné en arrentement à Willaume Raynewart. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

258. — **1347, 10 novembre.** — Les échevins de Watervliet certifient que Bauduin De Moene a déclaré avoir pris en arrentement perpétuel, de Nicolas Willem, huit livrées et vingt verges de terre, situées audit Watervliet, à charge de payer annuellement 71 sols 4 denier parisis de rente. (Cartulaire coté 4, pièce 200; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 199.)

259. — **1347, 9 décembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Wicproct a vendu, à Jean Dankarde, une rente annuelle de 6 sols tournois, hypothéquée sur deux mesures de terre situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 314; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 313.)

260. — **1348, 28 septembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Pierre De Hoghe a vendu, à Jean De Coninc, une rente annuelle de 10 sols parisis, hypothéquée sur sept quarterons d'héritage situés audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 284; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 283.)

261. — **1348, 29 octobre.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jacquemon Le Preudhomme, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Henri de le Vaquerie, à Ogier Le Boulenghier, d'une rente annuelle d'un demi-marc de fin argent, due par un héritage, appartenant à l'hôpital Comtesse, situé entre la maison Paskier de Lomme et le moulin du Château. (Original, parchemin, 1 sceau.)
262. — **1348, 29 octobre.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jacquemon Le Preudhomme, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Marie Vretée, veuve de Henri de le Vaquerie, à Ogier Le Boulenghier, d'une rente annuelle d'un marc et demi de fin argent, due par un héritage, appartenant à l'hôpital Comtesse, situé entre la maison Paskier de Lomme et le moulin du Château. (Original, parchemin, 1 sceau.)
263. — **1348, 31 octobre.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, constatant que Jaquemes de Gand, maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, a réclamé et repris, au nom dudit hôpital, par droit de *proismeté*, une rente annuelle d'un demi-marc de fin argent, vendue par Henri de le Vaquerie à Ogier Le Boulenghier. (Original, parchemin, 1 sceau.)
264. — **1348, 31 octobre.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, constatant que Jaquemes de Gand, maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, a réclamé et repris, au nom dudit hôpital, par droit de *proismeté*, une rente annuelle d'un marc et demi de fin argent, vendue par Marie Vretée, veuve de Henri de le Vaquerie, à Ogier Le Boulenghier. (Original, parchemin, 1 sceau.)
265. — **1348, 17 janvier** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jacquemon Le Preudhomme, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Mahaut, veuve de Simon Englebiert, à Porperianne, veuve de Piéron de Sormenghien, d'un héritage situé *en le rue du Pestrin*, à Lille, pour une somme de 5 deniers d'or à l'écu du coin du roi. (Original, parchemin, 1 sceau.)
266. — **1349, 2 mai.** — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Riveel a vendu, à Gilles Lamme, une rente annuelle de 3 livres parisis, hypothéquée sur sept mesures de terre situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 288; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 287.)
267. — **1349, 18 octobre.** — Les échevins de West-Eecloo certifient que Lamfin Raye a vendu, à Wil-
laume Van Praet, une rente annuelle de 31 sols 6 deniers parisis, hypothéquée sur quatre mesures de terre situées audit West-Eecloo. (Cartulaire coté 4, pièce 379; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 378.)
268. — **1349, 25 octobre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Thomas De Knuit a vendu, à Jacques Devos, au nom de l'hôpital de Lille, une rente annuelle de 10 sols parisis, hypothéquée sur quatre mesures de terre situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 316; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 315.)
269. — **1349, 1^{er} novembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Wouter Dankaerd, Henri De Hert, et Willem Pope, ont vendu à Bauduin de Vryere, au nom de l'hôpital de Lille, une mesure de terre située audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 225; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 224.)
270. — **1349, 30 novembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Colaerd Strye a vendu à Jacques Devos, au nom de l'hôpital de Lille, cinq mesures et demie et dix verges de terres, en trois pièces, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 248; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 247.)
271. — **1349, 6 décembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Simon a vendu à Bauduin De Vryere, au nom de l'hôpital de Lille, une rente annuelle de 10 sols parisis, hypothéquée sur une mesure de terre située audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 332; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 331.)
272. — **1349, 7 février** (v. s.). — Les échevins de Maldeghem certifient que Gérard Moenen a vendu, à Jean Deconinck, deux mesures et demie de terre, situées au métier de Maldeghem, en la paroisse de Saint-Laurent, tenant au chemin de Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 352; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 351.)
273. — **1349, 16 mars** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Hugues Debbond a vendu à maître Jacques Devos, au nom de l'hôpital de Lille, les trois quarts d'une mesure de terre, sise audit Caprycke. (Cartu-

laire 4, pièce 223; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 222.)

274. — **1349, 16 mars** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Bauduin Clinkaerd a vendu à M^e Jacques Devos, au nom de l'hôpital de Lille, quatre mesures de terre, moins seize verges, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 231; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 230.)

275. — **1349, 16 mars** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Nicolas De Vlassine a vendu à M^e Jacques Devos, au nom de l'hôpital de Lille, trois mesures de terre, moins dix-huit verges, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 241; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 240.)

276. — **1349, 16 mars** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient qu'Arnould Vromboud a vendu à M^e Jacques Devos, au nom de l'hôpital de Lille, une rente annuelle de 15 sols parisis, hypothéquée sur neuf mesures de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 272; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 271.)

277. — **1350, 25 août**. — Ogier Li Boulenghier, bailli de la pairie du châtelain de Lille, déclare que pardevant lui et en présence des juges de ladite pairie, Antoine Joye, dit Le Coulière, a reconnu avoir vendu à M^e Jacques de Gand, au nom de l'hôpital Comtesse, une rente annuelle de un marc de fin argent, due par un héritage situé entre la porte dudit hôpital et l'héritage de Jean de Lomme, moyennant la somme de trente-trois écus d'or, de poids et d'aloi. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

278. — **1350, 7 septembre**. — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Riveel a vendu à Bauduin De Vryère, au nom de l'hôpital de Lille, deux mesures et demie de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 250; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 249.)

279. — **1350, 5 février** (v. s.). — Les échevins de Watervliet certifient que les héritiers de Imsoeten Staes et Verglorien Soens ont vendu, à Simon Piéters, une rente annuelle de 22 sols parisis, hypothéquée sur quatre mesures et trente-trois verges de terre, situées audit Watervliet. (Cartulaire coté 4, pièce 204; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 203.)

280. — **1350, 12 mars** (v. s.). — Jean Dupont, bailli du roi de France, en l'échevinage de Frelinghien, déclare que pardevant lui et les échevins dudit Frelinghien, demoiselle Marie, veuve de Nicholon De Roque, a reconnu avoir vendu à Jean Delemotte, charpentier, au nom de l'hôpital Comtesse, à Lille, une pièce de terre, en nature de bois, contenant dix-sept cents et demi, située en la paroisse de Verlinghem, tenant à une terre appartenant à l'hôpital Saint-Julien. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

281. — **1350, 12 mars** (v. s.). — Adhèritement donné par les bailli et échevins de Frelinghien, à Jean Delemotte, au nom de l'hôpital Comtesse, pour une pièce de dix-sept cents et demi de terre, en nature de bois, située à Verlinghem, acquise de demoiselle Marie, veuve de Nicholon De Roque, moyennant un denier-double pour le denier à Dieu, un écu d'or de carité, et trente-six deniers d'or à l'écu, bons et loyaux, au coin du roi de France, de poids et d'aloi. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

282. — **1351, 20 août**. — Les échevins de Maldeghem certifient que Guillaume De Nickère a vendu, à Jean De Conink, trois mesures de terre, situées au métier de Maldeghem, en la paroisse de Saint-Laurent. (Cartulaire coté 4, pièce 354; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 353.)

283. — **1351, 6 décembre**. — Ogier Li Boulenghier, bailli de la pairie de Levincourt, certifie que Jean Dufour a vendu à Pierre de Comines, frère de l'hôpital Comtesse, au nom et pour la *chapelle de l'âtre des anulles* (cimetièrre des saintes huiles) à *Saint-André-lez-Lille*, une rente perpétuelle à recevoir sur une maison sise à Lille, près de la ruelle des Jacobins. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

284. — **1351, 14 janvier** (v. s.). — Les échevins de West-Eccloo certifient que Ghisele, veuve de Guillaume Van Praet, a vendu à Henri Van den Hille, une rente annuelle de 31 sols 6 deniers parisis, hypothéquée sur quatre mesures de terre, situées audit West-Eccloo. (Cartulaire coté 4, pièce 360; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 359.)

285. — **1351, 5 février** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Tristran Canard, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jaquemes Dorchies, à Clay Crauwel, d'une rente annuelle d'un fierton de fin argent, due par un héritage situé rue des Malades. (Original, parchemin, 1 sceau.)

286. — **1351, 6 février** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Tristran Canard, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jean Ducamp, à Clay Crauwel, d'une rente annuelle de 9 sols 5 deniers de fin argent, due par une maison située à Lille, rue Saint-Sauveur, et d'une autre rente de 12 deniers, due par une maison située rue du Bois, audit Lille. (Original, parchemin.)

287. — **1352, 4 octobre**. — Acte passé pardevant Jacques, dit Périns, notaire public, à Lille, par lequel Nicolas, dit Craule, déclare avoir acquis, pour et au nom de frère Pierre, profès à l'hôpital Comtesse, diverses rentes perpétuelles, s'élevant à 19 sols 11 deniers, dues par des héritages situés à Lille, lesquelles rentes sont destinées à faire célébrer des messes dans la chapelle de Saint-Sébastien, paroisse de Saint-André, près de Lille. (Original, parchemin.)

288. — **1352, 10 mars** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Collart Strye a vendu à frère Jean Besaen, maître de l'hôpital de Lille, une rente annuelle de 28 sols parisis, hypothéquée sur deux mesures et demie de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 310; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 309.)

289. — **1353, 2 avril**. — Ogier Li Boulenghier, bailli de la pairie du châtelain de Lille, déclare que pardevant lui et en présence des juges de ladite pairie, Pierre de Lomme a reconnu avoir vendu à frère Jean Besaen, au nom de l'hôpital Comtesse, un héritage situé près dudit hôpital. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

290. — **1353, 17 juin**. — Les échevins de Maldeghem certifient que Jean Memins a vendu, à Jean Deconink, quatre mesures de terre, situées au métier dudit Maldeghem, en la paroisse de Saint-Laurent. (Cartulaire coté 4, pièce 356; — original, parchemin, en langue flamande, 5 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 355.)

291. — **1353, 27 octobre**. — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Kinveel a vendu, à Catherine Tollière, une rente annuelle de 10 sols parisis, hypothéquée sur un demi-bonnier de terre situé audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 318; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 317.)

292. — **1353, 19 janvier** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Corembiters a vendu, à

Catherine Tollière, une rente annuelle de 10 sols 3 deniers parisis, hypothéquée sur deux mesures de terre situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 328; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 327.)

293. — **1353, 22 janvier** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Hugues De Hamman a reconnu devoir à Catherine Tollière une rente annuelle de 6 gros tournois, hypothéquée sur six mesures de terre situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 334; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 333.)

294. — **1354, 30 septembre**. — Jean, roi de France, mande au souverain bailli de Lille, ou à son lieutenant, que l'hôpital Notre-Dame, qu'il a pris sous sa protection royale et sa sauvegarde particulière, lui ayant porté des plaintes sur ce que ledit bailli, à la requête des échevins de ladite ville de Lille, le troublait dans la jouissance des rivières et fossés venant d'Esquermes et traversant la ville, lesquels lui avaient été donnés par sa fondatrice, il ait à faire suspendre toute procédure et voies de fait à ce sujet, jusqu'à ce que les difficultés soient jugées au Parlement. (Original, parchemin.)

295. — **1354, 3 mars** (v. s.). — Jean, roi de France, confirme les lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, en date du 10 octobre 1270 (voir n° 92), concernant ce qui appartient à l'hôpital Notre-Dame en la paroisse Saint-André, hors Lille, près le *pourpris des Béghines*, et il mande au gouverneur et au grand-bailli de Lille de le faire jouir paisiblement de ces possessions. (Original, parchemin, 1 sceau.)

296. — **1354, 14 mars** (v. s.). — Jean, roi de France, mande au souverain bailli de Lille que les maître, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, lui ayant représenté que diverses personnes refusent d'acquitter les redevances annuelles qu'ils doivent à cet hôpital, de temps immémorial, pour des moulins à vent qui leur appartiennent dans la châtellenie de Lille, il ait à s'enquérir si ces redevances sont réellement dues, et, dans ce cas, de contraindre les débiteurs à les payer. (Original, parchemin; copie, papier.)

297. — **1355, 12 avril**. — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Géraerd a vendu, à Catherine Tollière, une rente annuelle de 20 sols parisis, hypothéquée sur cinq mesures et demie de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièces 311 et 312.)

298. — **1355, 18 avril.** — Jean, roi de France, à l'occasion de son arrivée à Lille, exempte l'hôpital Comtesse, pour cette année seulement, du paiement de la rente de deux muids trois havots d'avoine et 18 deniers et 1 obole en argent que cette maison lui devait annuellement à cause des *viviers de Dergnau*. (Original, parchemin.)

299. — **1355, 10 août.** — Les échevins de Caprycke certifient que Guillaume Kinveel a vendu, à Catherine Tollière, sœur en l'hôpital de Lille, pour et au nom dudit hôpital, une rente annuelle de 20 sols parisis, hypothéquée sur deux mesures de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 260; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 259.)

300. — **1356, 20 octobre.** — Sentence rendue par les bailli et échevins de la pairie d'Estaimbourg portant qu'une rente de cinq liertons de fin argent continuera à être due à l'hôpital Notre-Dame sur l'héritage de Jean de Thumesnil, situé contre la Fontaine-au-Change, à Lille, cette rente n'ayant pas été rachetée, ainsi que le prescrivait l'accord fait entre ledit Jean de Thumesnil et l'hôpital Notre-Dame. (Chirographe original, parchemin.)

301. — **1356, 1^{er} novembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Baetsaert De Poortere a vendu, à Jean De Conink, une rente annuelle de 9 sols parisis, hypothéquée sur cinq quarterons de terre, situés audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 282; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 281.)

302. — **1357, 3 mars (v. s.).** — Jugement rendu par les bailli et juges de la pairie du châtelain de Lille accordant à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, le droit de *proismeté* sur une rente annuelle de 100 sols parisis, acquise par Jean Aminos, sur des héritages, situés à Lille, appartenant audit hôpital. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

303. — **1357, mars (v. s.).** — Les doyen et chapitre de l'église de Tournai confirment et approuvent le contenu des lettres données par N..., archidiaire de ladite église, et par J. de Walle, aumônier de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, en date du 26 mars 1248 (voir n° 57), concernant les dîmes des moères de Rodenbourg. (Original, parchemin, 1 sceau.)

304. — **1357, 31 mars (v. s.).** — Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Réthel, mande et ordonne à tous baillis, sous-baillis, mayeurs, sergents, officiers et justices du comté de Flandre, selon le contenu des lettres des com-

tesses Jeanne et Marguerite, de faire et laisser jouir l'hôpital Notre-Dame de Lille des biens et franchises qui lui ont été accordés par lesdites comtesses, ses prédécesseurs. (Original, parchemin, 1 sceau.)

305. — **1358, 13 avril.** — Jacques Li Preudons, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant lui Jacquemon Waudée a reconnu devoir à l'hôpital Notre-Dame, à Lille, une rente perpétuelle de 5 sols, à recevoir annuellement sur une mesure et un quartier de terre, situés à Wambrechies, à front du chemin nommé la rue du Busquet. (Original, parchemin, 1 sceau.)

306. — **1358, 18 juin.** — Pierre du Chastel, chapelain de l'église Saint-Pierre, à Lille, ayant vendu, à Jean Aminos, une rente de 100 sols, due annuellement par des héritages appartenant à l'hôpital Notre-Dame, à l'aveant de trente écus d'or Philippes le marc, et cette rente ayant été, par droit de *proismeté*, réclamée et reprise par ledit hôpital, déclare et reconnaît avoir donné à cette maison la somme des deniers formant le montant du marché, à condition que ledit hôpital sera tenu de faire dire, à perpétuité, une messe le premier lundi après son décès. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

307. — **1358, 12 juillet.** — Les échevins de Caprycke certifient que Pierre Van den Gate a vendu, à Catherine Tollière, une rente annuelle de 36 sols parisis, hypothéquée sur deux mesures et demie de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 266; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 265.)

308. — **1358, 15 mars (v. s.).** — Les échevins de Caprycke certifient que Marguerite, veuve de Jean De Conink, a vendu à M^e Gérard Le Maire, au nom de l'hôpital de Lille, une rente héritière et perpétuelle de 19 sols parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 286; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 285.)

309. — **1359, 28 septembre.** — Jean Marchans, dit Hancbique, lieutenant du bailli de la pairie du châtelain de Lille, déclare que pardevant lui et les juges de ladite pairie, Jean de Le Vaquerie ayant vendu, à Guillaume Ysach, une rente de deux marcs de fin argent, due annuellement par des héritages appartenant à l'hôpital Comtesse, ladite vente faite moyennant quarante écus d'or vieux pour chaque marc, cette rente a été réclamée,

par droit de *proismeté*, et adjugée audit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

310. — **1350, 10 octobre.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Willaume de Noyelles, lieutenant du prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jean de Le Vaquerie, à Willaume Ysach, d'une rente annuelle d'un demi-marc de fin argent, due annuellement par un héritage appartenant à l'hôpital Comtesse, situé sur la place du Rivage, que l'on dit la *Porte-derrrière*, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

311. — **1359, 10 octobre.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, constatant que Pierre De Rely, fondé de pouvoirs de l'hôpital Comtesse, a réclamé et repris, au nom dudit hôpital, par droit de *proismeté*, une rente annuelle d'un demi-marc de fin argent, vendue par Jean de Le Vaquerie à Willaume Ysach. (Original, parchemin, 1 sceau.)

312. — **1359, 25 octobre.** — Jean de Le Vaquerie, prévôt de Lille, reconnaît avoir reçu de M^e Gérard Le Maire, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, au nom dudit hôpital, cent écus d'or vieux qui lui étaient dus à cause de deux rentes, s'élevant annuellement à deux marcs et demi de fin argent, que ledit hôpital avait réclamées et reprises, par droit de *proismeté*, lors de la vente qui en avait été faite à Willaume Ysach. (Original, parchemin, 1 sceau.)

313. — **1359, 5 novembre.** — Les échevins de Watervliet certifient que Jean Piéter a vendu, à Guillaume Lauwer, une rente annuelle de 37 sols parisis, hypothéquée sur cinq mesures de terre, situées audit Watervliet. (Cartulaire coté 4, pièce 187; — original, parchemin, en langue flamande, 7 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 186.)

314. — **1359, 16 janvier** (v. s.). — Quittance donnée par le chapelain de l'église Saint-Nicolas, à Gand, de la somme de 4 livres 5 sols parisis, due annuellement à ladite église par l'hôpital Notre-Dame, à Lille. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

315. — **1360, 16 juillet.** — Les échevins de Watervliet certifient que Jean Mariens a vendu, à Simon Géraerd, une rente annuelle de 15 sols parisis, hypothéquée sur deux mesures de terre, situées audit Watervliet. (Cartulaire coté 4, pièce 214; — original, parchemin, en langue flamande, 6 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 213.)

316. — **1300, 8 octobre.** — Charles, fils aîné du roi de France, régent du royaume, duc de Normandie et dauphin du Viennois, mande aux officiers du Parlement de Paris de surseoir au jugement du procès porté pardevant eux par l'hôpital Notre-Dame contre les rewart et échevins de Lille, les parties étant sur le point de terminer à l'amiable les difficultés existant entre eux. (Ces lettres sont insérées dans celles ci-après (n° 317), en date du 13 octobre 1360.)

317. — **1300, 13 octobre.** — Lettres par lesquelles le Parlement de Paris déclare obtempérer au mandement contenu dans celles (y insérées) du 8 octobre 1360 (n° 316 ci-dessus), et ce du consentement des parties intéressées. (Original, parchemin.)

318. — **1360, 31 octobre.** — Les échevins de Lille déclarent renoncer à réclamer de l'hôpital Notre-Dame le paiement du quart des frais faits pour le curage des fossés situés autour de ladite ville de Lille, objet pour lequel il y avait procès en appel au Parlement de Paris. (Original, parchemin, 1 sceau.)

319. — **1360, 31 octobre.** — Les maître, frères, pricure et sœurs de l'hôpital Notre-Dame déclarent que les échevins de Lille ayant reconnu ledit hôpital exempt de toute contribution dans les frais faits, ou à faire, pour le curage des fossés qui entourent ladite ville de Lille, ils renoncent à l'appel du procès pendant entre eux, à ce sujet, pardevant le Parlement de Paris. (Copie, papier.)

320. — **1300, 18 mars** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par les bailli et juges de la parie de Tristran Canard, bourgeois de Lille, à Lotard de Respouille, représentant l'hôpital Comtesse, audit Lille, de deux rentes, l'une de 21 deniers, l'autre de 11 sols 10 deniers et maille, dues annuellement sur un *prayel* (petit pré), situé à *Rihout*, en cette ville de Lille. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

321. — **1361, 7 avril.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Bernard du Gardin, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Pierre Plice, à Piéron Fouret, d'une rente de 12 sols 3 deniers, due annuellement par un héritage situé rue Saint-Sauveur. (Original, parchemin, 1 sceau.)

322. — **1361, 12 avril.** — Les échevins de Caprycke certifient que Wouter De Corembiter a vendu, à Catherine Tolière, une rente annuelle de 20 sols parisis, hypothéquée

sur un demi-bonnier de terre, situé audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 300; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 299.)

323. — **1361, 12 avril.** — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Noyd a vendu, à Catherine Tollière, une rente annuelle de 30 sols parisis, hypothéquée sur deux mesures quatre-vingt-deux verges de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 320; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 319.)

324. — **1361, 24 avril.** — Testament par lequel Maroie Pill, entre autres legs, donne à Pierre Dou Triez un marc de fin argent de rente annuelle et perpétuelle, et à Marie Goumer un marc de pareille rente, à recevoir sur une maison située rue de Courtrai, à Lille; à la femme Tassart un *paternostres*; à Catherine de Warenguien, un anneau à cinq perles; à Marie Goumer, une croix et la *Vie de sainte Marguerite*; à Jeanne Soullignie, un *Agnus Dei* enchassé, et à Marie Remere, son *tiercheron de paternostres*. (Copie, parchemin.)

325. — **1361, 4 juin.** — Acte d'adhérentement donné par Gilles Dou Toit, lieutenant de Jacquemon Ghohielle, bailli de la seigneurie que l'abbaye de Flines possède en Barœul, et par les juges-rentiers de ladite seigneurie, à M^e Gérard Le Maire, en sa qualité de maître de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, d'une rente d'un marc de fin argent, due annuellement sur un héritage situé rue de la Magdeleine, hors la porte de Courtrai, dudit Lille. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

326. — **1361, 21 juin.** — Jean Marchans, dit Hanebique, lieutenant du bailli de la pairie du châtelain de Lille, déclare que pardevant lui et les juges de ladite pairie, Mikius Storem ayant vendu, à Pierre du Chastiel, un héritage situé rue Saint-Pierre, près de l'hôpital Comtesse, frère Rikiers Bauduin, au nom dudit hôpital, a demandé et a obtenu de reprendre cet héritage à titre de *frareuseté*. (Original, parchemin, 6 sceaux.)

327. — **1361, 7 décembre.** — Jean Marchans, dit Hanebique, bailli de la seigneurie appartenant aux enfants de feu Jean de Carnin, déclare que pardevant lui et les juges-rentiers de cette seigneurie, sont comparus Pierre Dou Triez, Pierre de Bruges et Pierre Cornille, lesquels déclarèrent et reconnurent qu'à Pierre Dou Triez appartenait, par donation à lui faite par Maroie Pill, une rente perpétuelle d'un marc de fin argent, à recevoir annuelle-

ment sur une maison située rue de Courtrai, à Lille, et que Pierre de Bruges avait donné cette maison en arrentement à Pierre Cornille, à charge, entre autres rentes, du paiement de celle susdite. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

328. — **1361, 10 décembre.** — Acte passé pardevant Jacques Maikin, clerc du diocèse de Tournai, notaire public, par lequel Pierre Dou Triez donne à frère Rikiers Bauduin, et à sœur Catherine Tollière, profès en l'hôpital Notre-Dame, à Lille, un marc de rente annuelle et perpétuelle, à recevoir sur une maison située rue de Courtrai, audit Lille, laquelle rente appartiendra, après leur décès, audit hôpital Notre-Dame. (Original, parchemin.)

329. — **1361, 28 décembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Bakelin a vendu, à Jean Kinveel, tous les droits qui lui appartiennent sur une rente annuelle de 56 sols parisis, hypothéquée sur des terres situées audit Caprycke, et que ledit Jean Kinveel a donné et transporté ladite rente à l'hôpital de Lille. (Cartulaire coté 4, pièce 308; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 307.)

330. — **1361, 26 février** (v. s.). — Pierre de Rely, bailli de messire Bauduin Daubechicourt, chevalier, seigneur de Steenbourg et de Bernissart, pour le fief du Breucq, déclare que pardevant lui et les échevins dudit fief, demoiselle Isabeau, veuve de Jacquemon Siérant, a reconnu avoir pris en arrentement, des héritiers de Marie Loyse, des héritages sur lesquels ladite Loyse avait assigné une rente d'un fierton de fin argent, à payer annuellement à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse; que dans l'intention de racheter cette rente, suivant l'*estatut* (ordonnance) de la ville, elle avait déposé la somme nécessaire, mais qu'ayant changé d'avis, elle a retiré cette somme, et qu'elle continuera le paiement de cette rente audit hôpital. (Chirographe original, parchemin; — vidimus original, parchemin, 7 sceaux, donné par Jean Blaque, lieutenant de Willaume de Tenremonde, bailli de la seigneurie du Breucq, le 20 mai 1409.)

331. — **1361, 12 mars** (v. s.). — Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Nevers, de Réthel et sire de Malines, prend l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, sous sa protection et sauvegarde, et commet le gouverneur de Lille pour en être, en son nom, le gardien et le protecteur. (Vidimus original, parchemin, donné par messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France, sous le sceau du souverain bailliage de Lille, le 16 octobre 1668.)

332. — **1361, 28 mars** (v. s.). — Les échevins de Lille, à la requête de Pierre Delcourt, prévôt de ladite ville, déclarent que Pierre Plice a purgé 12 sols et 3 deniers de rente dus annuellement par des héritages situés rue Saint-Sauveur, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

333. — **1361**. — Alard, prévôt, et le couvent de Saint-Martin d'Ypres donnent à l'hôpital Comtesse de Lille une rente de 18 sols, à recevoir annuellement sur une maison située en ladite ville de Lille, place des Patiniers, en échange d'une rente de 17 sols 10 deniers donnée audit hôpital Comtesse par feu Jacques Belle, laquelle est due annuellement sur une maison située à Ypres (Original, parchemin, 2 sceaux.)

334. — **1362, 12 mai**. — Les archevêques Pierre de Smyrne et Jacques *Leopatrensis*, et les évêques Lazare *Botrontinensis*, Albert *Surmenensis*, Raphaël *Archadiensis*, Gilles *Fannariensis*, Côme *Trapasonensis*, Jean *Aytonensis*, Pierre *Snaciensis*, Philippe *Lanatensis*, Paul *Girapetrensis* et François *Lapsatensis* accordent quarante jours d'indulgence aux fidèles qui fréquenteront la chapelle fondée en l'honneur de saint Sébastien, martyr, et de saint Antoine, confesseur, située en la paroisse Saint-André, hors des murs de la ville de Lille, les jours de la naissance et de la circoncision de Notre-Seigneur, et autres fêtes, ainsi qu'à ceux qui feront des dons à cette chapelle. (Original, parchemin, 7 sceaux.)

335. — **1362, 16 juillet**. — Philippe d'Artois, évêque de Tournai, confirme et ratifie les lettres d'indulgence ci-dessus, n° 334. (Original, parchemin, 1 sceau.)

336. — **1362, 3 décembre**. — Les échevins de West-Eecloo certifient que Liégart Toelnaers, dame de Lichtervelde, a vendu à frère Richard Boudens, au profit de l'hôpital de Lille, une rente annuelle de 36 livres 2 sols 10 deniers et 1 obole, hypothéquée sur une pièce de terre située audit West-Eecloo. (Cartulaire coté 4, pièce 336; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 335.)

337. — **1362, 14 décembre**. — Les échevins de de Watervliet certifient que Jean Jacobs a vendu à Simon Piéters une rente annuelle de 24 sols parisis, hypothéquée sur cinq mesures de terre situées audit Watervliet. (Cartulaire coté 4, pièce 208; — original, parchemin, en langue flamande, 8 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 207.)

338. — **1362, 18 janvier** (v. s.). — Willaume de Puteo, chapelain de l'église Saint-Nicolas, à Gand, déclare avoir reçu du maître de l'hôpital de Lille, au nom des *curatorum* et chapelains de la susdite église, une somme de 4 livres 5 sols parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin.)

339. — **1363, 20 avril**. — Les échevins de Caprycke certifient que Simon De Hane, Jean et Pierre De Smet et Jean Vromont, ont vendu à frère Richard Boudens, au profit de l'hôpital de Lille, une rente annuelle de 20 sols parisis, que Guillaume De Smet avait acquise de Jean Vandengate par lettres du 9 mars 1342 (voir n° 245). (Cartulaire coté 4, pièce 258; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 257.)

340. — **1364, 19 avril**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, par lequel Michel de Wervy donne en arrentement à Gillon de Gand, dit Roucquet, un héritage situé près le pont du Château, audit Lille, à charge de payer annuellement trois marcs de rente souveraine et quatre marcs d'accroissement de rente, sous la condition que ledit Gillon sera tenu de racheter, chaque année, un des susdits quatre marcs, moyennant trente écus de Philippe. (Original, parchemin, 1 sceau.)

341. — **1364, 18 février** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, par lequel Marguerite Magrette, veuve de Gillon de Gand, dit Roucquet, donne en arrentement, à Jacquemart Billet, un héritage situé près le pont du Château, audit Lille, à charge de payer annuellement trois marcs de souveraine rente et quatre marcs et demi d'accroissement de rente, à condition que ledit Billet sera tenu de racheter lesdits quatre marcs et demi, sur le pied de trente écus de Philippe le marc, savoir : un demi-marc immédiatement, à ladite veuve, et quatre marcs, en quatre années, à Michel Wervy, de qui elle tenait ledit héritage en arrentement. (Original, parchemin, 1 sceau.)

342. — **1364, 18 février** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Gilles du Castel, prévôt de ladite ville, constatant le rachat fait par Jacquemart Billet d'un demi-marc d'accroissement de rente sur un héritage qu'il tenait en arrentement de Marguerite Magrette, veuve de Gillon de Gand. (Original, parchemin.)

343. — **1365, 11 mai**. — Les échevins de Lancarburg certifient que Jean Arnould a vendu à Jean Boudens, au profit de sœur Adelise d'Isenghien, prieure de

l'hôpital de Lille, onze quarterons de terre situés en la keure dudit lieu. (Cartulaire coté 4, pièce 212, — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux ; cartulaire, coté 4, pièce 211.)

344. — **1365, 17 mai.** — Les échevins de Watervliet certifient que Simon Géraerd a vendu à Adélise d'Isenghien, prieure de l'hôpital de Lille, au profit dudit hôpital, une rente annuelle de 15 sols parisis, hypothéquée sur des terres situées audit Watervliet. (Cartulaire coté 4, pièce 216 ; — original, parchemin, en langue flamande, 5 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 215).

345. — **1365, 22 mai.** — Les échevins de Watervliet certifient que Bauduin Stommelin a vendu à frère Richard Boudens, au profit de l'hôpital de Lille, une rente perpétuelle de 71 sols 1 denier parisis (voir numéro 258), due annuellement par Bauduin De Moene, suivant l'acte passé devant les échevins dudit Watervliet, le 10 novembre 1347. (Cartulaire coté 4, pièce 202 ; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux, cartulaire coté 4, pièce 201.)

346. — **1365, 13 juin.** — Acte passé pardevant Gilles de Pontibus, notaire impérial du diocèse de Tournai, par lequel il est déclaré qu'une rente perpétuelle de 71 sols 1 denier parisis, due annuellement par des héritages situés à Watervliet, a été achetée au profit de l'hôpital de Lille, par Richard Boudens, prêtre, Catherine Li Tollière et Catherine Li Boulenghière, sœurs professes audit hôpital, sous la condition qu'ils jouiront de ladite rente leur vie durant. (Original, parchemin.)

347. — **1365, 20 août.** — Les échevins du Franc de Bruges certifient que Marie, veuve de Lamsin Preyds, avendu à Arnoul Wouters deux mesures soixante-quinze verges de terre situées au village de Saint-Jean, territoire d'Ysendicke ; que ledit Wouters a donné ces terres en arrentement à ladite veuve Preyds, à charge de lui payer une rente annuelle et perpétuelle de 36 sols parisis, et qu'il a fait donation de cette rente à l'hôpital de Lille. (Cartulaire coté 4, pièce 220 ; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 219.)

348. — **1365, 22 novembre.** — Les échevins de Maldeghem certifient qu'Eustache Moenins a vendu à Guillaume Bonte sept mesures de terre situées en la paroisse Saint-Laurent, territoire de Maldeghem, et que ledit Bonte a donné ces terres en arrentement audit Moenins, à charge de lui payer 6 sols de gros tournois de rente annuelle et

perpétuelle, outre celle de 6 sols 6 deniers de gros tournois due à diverses personnes. (Cartulaire coté 4, pièce 370 ; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux, cartulaire coté 4, pièce 369).

349. — **1365, 9 décembre.** — Les échevins de Watervliet certifient que Pierre Brant a reconnu devoir à Catherine, sa fille, une rente annuelle et perpétuelle de 25 sols parisis, qu'il a hypothéquée sur cinq quarterons de terre situé audit Watervliet. (Cartulaire coté 4, pièce 189 ; — original, parchemin, en langue flamande, 8 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 188.)

350. — **1365, 10 janvier** (v. s.). — Charles V, roi de France, mande au gouverneur et souverain bailli de Lille, ou à son lieutenant, de s'opposer à ce que l'on prenne, pour son service, ou autres causes, les chevaux et harnais, ou autres biens, de l'hôpital Notre-Dame, et d'empêcher que l'on cause aucun préjudice à cette maison. (Original, parchemin ; — vidimus original, parchemin, donné par messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France, sous le sceau du souverain bailliage de Lille, le 15 octobre 1668.)

351. — **1365, 13 janvier** (v. s.). — Les échevins de West-Eccloo, pour terminer les difficultés existant entre eux et l'hôpital de Lille, au sujet des droits réclamés à cette maison à cause d'une acquisition de rente, déclarent exempter ledit hôpital de tous frais, tailles et impositions quelconques, moyennant la somme de 12 livres parisis qu'ils reconnaissent avoir reçue de Richard Boudens, frère et procureur de cet hôpital. (Cartulaire coté 4, pièce 391 ; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 390.)

352. — **1366, 7 avril.** — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Knutz a reconnu devoir à Jean Kinveel une rente annuelle et perpétuelle de 22 sols parisis, assigné sur un bonnier de terre situé audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 304 ; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 303.)

353. — **1366, 29 mai.** — Jacques Climens, bailli d'Alix de Quesnoy, déclare que pardevant lui et les juges de ladite Alix, il a été reconnu, entre Jean de La Vaquerie, tant en son nom que pour Willaume, son frère germain, Marie, sa sœur, et Henri de La Vaquerie, son neveu ; sire Grars Tamnoie, chapelain et procureur de

l'église Saint-Pierre, à Lille, et Rikiers Bauduin, frère et procureur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, que les rentes qui étaient dues par un héritage situé contre le cloître de Saint-Pierre, dudit Lille, devaient être payées dans l'ordre suivant : celle de l'hôpital Comtesse, la première; celle des Obits de Saint-Pierre, la seconde, et celle de la famille de La Vaquerie, la dernière. (Original, parchemin, 6 sceaux.)

354. — **1366, 27 juin.** — Les échevins de West-Eecloo, déclarent que Henri Zeghers a reconnu devoir à Nicolas Boudins une rente annuelle et perpétuelle de 20 sols parisis, hypothéquée sur un demi-bonnier de terre situé audit West-Eecloo. (Cartulaire coté 4, pièce 338; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 337.)

355. — **1366, 26 août.** — Charles V, roi de France, mande au souverain bailli de Lille, et à ses autres justiciers et lieutenants, qu'il prend sous sa protection et sauvegarde les personnes et les biens de l'hôpital Comtesse, et qu'ils aient à empêcher qu'il leur soit causé aucun préjudice. (Original, parchemin.)

356. — **1366, 27 août.** — Charles V, roi de France, à la requête des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, lui exposant que les sieur et dame de Ghistelle, seigneur et dame du Breucq, se refusent à payer une rente annuelle et perpétuelle de trente rasières et demie de froment, mesure de Lille, assignée audit hôpital, depuis un temps immémorial, sur leur terre et seigneurie, mande au souverain bailli de Lille, ou à son lieutenant, qu'il le commet pour juger le différend et contraindre, s'il y a lieu, les seigneur et dame du Breucq au paiement de cette rente. (Original, parchemin.)

357. — **1366, 30 août.** — Gilles Dou Toit, lieutenant de Jacques Gohielle, bailli de l'abbaye de Flines, déclare que pardevant lui et les juge-rentiers de ladite baillie, Baudars de Hainau et Flandre, sa femme, ont reconnu avoir vendu à Jacques Frumaux, bourgeois de Lille, pour le prix d'une *vieille mitte* (petite monnaie de cuivre) pour le denier à Dieu, et de 50 livres, monnaie de Flandre, pour le principal du marché, un marc de rente perpétuelle, à recevoir sur un manoir situé en la paroisse de la Magdeleine. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

358. — **1366, 10 septembre.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Robert de La Barre, prévôt de ladite ville, constatant le rachat fait par Jacques-

mart Billet, à Michel de Wervy, d'un marc d'accroissement de rente, assigné sur un héritage situé près le pont du Château, audit Lille, qu'il tenait en arrentement de Marguerite Magrette, veuve de Gillon de Gand. (Original, parchemin, 1 sceau.)

359. — **1366, 26 septembre.** — Jacques Le Sauvage, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare qu'en exécution des lettres du roi, en date du 27 août 1366 (voir n° 356), il s'est transporté au Breucq, et que pardevant lui se sont présentés frère Riquiers Bauduins, fondé de pouvoirs des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, d'une part, et Jean Jozeps, au nom des seigneur et dame du Breucq, d'autre part, et qu'après débats il a assigné les parties à comparaître en la Salle, à Lille, pardevant le bailli dudit Lille, ou son lieutenant, le premier jour de plaids après la Toussaint, pour faire juger si la rente de trente rasières et demie de froment, mesure de Lille, réclamée par l'hôpital Notre-Dame, est réellement due par les sieur et dame de Ghistelle, à cause de leur terre et seigneurie du Breucq. (Original, parchemin, 1 sceau.)

360. — **1366, 1^{er} octobre.** — Les échevins de West-Eecloo certifient que Nicolas Boudins a donné en arrentement perpétuel, à Josse Boudins, cinq mesures vingt-six verges de terre, situées en la paroisse Saint-Laurent, à charge de payer 20 sols parisis de rente annuelle par chaque mesure. (Cartulaire coté 4, pièce 340; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 339.)

361. — **1366, 7 novembre.** — Gilles Dou Toit, bailli de l'abbaye de Flines, déclare que Jacquemes Frumaux a reconnu avoir vendu, à Rikiers Bauduins, prêtre, au profit de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, un marc de rente annuelle et perpétuelle à recevoir sur un manoir situé en la paroisse de la Magdeleine. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

362. — **1366, 15 novembre.** — Les échevins de West-Eecloo certifient que Nicolas Boudins a vendu à Gérard Le Maire, prêtre, maître de l'hôpital de Lille, 5 livres 17 sols 11 deniers parisis de rente héritière, à recevoir *comme la charte en fait mention* (voir n° 360), sur des terres situées en la paroisse Saint-Laurent. (Cartulaire coté 4, pièce 342; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 341.)

363. — **1366, 16 janvier** (v. s.). — Les échevins de West-Eecloo déclarent que Jean Heins a reconnu avoir

pris en arrentement perpétuel, de Nicolas Bromont, quatre mesures et un quarteron de terre situés en la keure dudit West-Eecloo, à charge de payer annuellement 9 sols 2 deniers de gros, et sept mesures de terre, situées audit lieu, moyennant 14 sols 10 deniers de gros de rente annuelle, outre celle de 54 sols 8 deniers parisis due à la confrérie des Clercs de Notre-Dame, à Ardembourg; lesdits échevins déclarent, en outre, que Josse Boudens a reconnu avoir pris en arrentement perpétuel, dudit Nicolas Bromont, trois mesures deux cents et trente-deux verges de terre, situées audit West-Eecloo, moyennant 8 sols de gros de rente annuelle. (Cartulaire coté 4, pièce 405; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 404.)

364. — **1366, 24 janvier** (v. s.). — Les échevins de West-Eecloo certifient que Joos Claye et Allinc Pennink ont vendu à Jean Kinveel une rente annuelle et perpétuelle de 48 sols parisis, hypothéquée sur onze cent cinquante verges de terre, situées audit West-Eecloo. (Cartulaire coté 4, pièce 385; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 384.)

365. — **1366**. — Jean Kinveel déclare que l'acquisition d'une rente de 22 sols parisis, hypothéquée sur un bonnier de terre situé à Caprycke, a été faite, du sieur Jean Knutz, pour le compte et des deniers de frère Richard, de l'hôpital de Lille, et qu'après la mort de ce dernier cette rente doit appartenir audit hôpital. (Cartulaire coté 4, pièce 276; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 275.)

366. — **1367, 1^{er} juillet**. — Tristrans Dou Bos, sire de Faumechon, chevalier du roi, gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant Jaquemont Climent, dit de Croix, et Willaume de Lomme, délégués par lui pour recevoir les contrats, Pierre Gargate, Marie, son épouse, et Mahaut, leur fille, ont reconnu avoir pris en arrentement, pour en jouir leur vie durant, tout ce qui appartient à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, hors de la porte de *Diernau* de ladite ville de Lille, à charge de payer annuellement, audit hôpital, 16 livres, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

367. — **1367, 25 septembre**. — Henri de Le Vaquerie, bourgeois de Lille, reconnaît être débiteur, envers l'hôpital Notre-Dame, audit Lille, d'une rente annuelle et perpétuelle de trois razières de froment, à cause d'un bonnier et demi d'héritage, situé près de son manoir de Le Vaquerie et du chemin allant de la porte Saint-Pierre, dudit Lille, à Marquette. (Original, parchemin, 1 sceau.)

368. — **1367, 7 octobre**. — Charles V, roi de France, mande au souverain bailli de Lille, ou à son lieutenant, que l'hôpital Notre-Dame lui ayant représenté que cette maison était à la veille d'entrer en procès avec le sire de Ghistelle et son épouse, seigneur et dame actuels de la terre et seigneurie du Breucq, au sujet de certaine rente, et que la déposition de plusieurs témoins, *vieux, valétudinaux, frailes et malades*, dont on pouvait craindre la mort, était nécessaire pour constater les droits de l'hôpital, il ait à entendre toutes les personnes que ledit hôpital désignera et à consigner leurs dépositions sous *scel authentique*, afin d'y recourir au bessein. (Original, parchemin.)

369. — **1367, 16 octobre**. — Les échevins de Watervliet certifient que Henri Stommelín a déclaré avoir vendu à frère Richard Boudens, de l'hôpital de Lille, une rente héritière et perpétuelle de 27 sols tournois, et qu'il en a reçu le prix. (Cartulaire coté 4, pièce 195; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 194.)

370. — **1367, 16 octobre**. — Les échevins de Watervliet certifient la vente faite par Simon Pieters, à sœur Catherine Tollière, de l'hôpital de Lille, d'une rente annuelle et perpétuelle de 22 sols parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 203; — original, parchemin, en langue flamande, 5 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 205.)

371. — **1367, 18 octobre**. — Les échevins de Watervliet certifient que Liévin Baelsaert a vendu, à sœur d'Isenghien, prieure de l'hôpital de Lille, une rente annuelle et perpétuelle de 25 sols 6 deniers parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 191; — original, parchemin, en langue flamande, 5 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 190.)

372. — **1367, 18 octobre**. — Les échevins de Watervliet certifient que Simon Pieters a vendu, à sœur d'Isenghien, prieure de l'hôpital de Lille, une rente annuelle et perpétuelle de 24 sols parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 210; — original, parchemin, en langue flamande, 5 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 209.)

373. — **1367, 2 février** (v. s.). — Tristrans Dou Bos, sire de Faumechon, chevalier du roi, gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant Renier Despy et Willaume de Lomme, délégués par lui pour recevoir les contrats, Jacques Li Toilliers, dits des Fontaines, et Marguerite Bourrière, son épouse, ont déclaré

que Jean Li Toilliers, frère dudit Jacques, s'étant engagé envers Antoine Le Nepveut, bourgeois de Lille, à garantir la vente à lui faite, par les susdits conjoints, de deux bonniers de terre, situés en la paroisse de Flers, ou à lui rembourser, en cas d'empêchement, la somme de 180 francs d'or, du premier coin et forge du roi, ce qu'il a exécuté, ils lui donnent quittance d'une somme de 200 vieux écus d'or, du premier coin de feu le roi Philippe, laquelle avait été assignée audit Jacques sur les terres de son frère Jean, par Jaquemon, leur père. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

374. — **1367, 6 février** (v. s.) — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Robert de La Barre, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jacques Li Toilliers, dit des Fontaines, et Marguerite Bourière, son épouse, à Denis Du Flocq, chanoine de l'église Notre-Dame, à Huy, d'un marc de rente annuelle, à recevoir sur un héritage situé rue de Fives, à l'angle de la rue du Croquet, à Lille. (Original, parchemin.)

375. — **1367, 9 mars** (v. s.) — Les échevins de West-Eecloo certifient que Nicolas Bromont a vendu, à Gérard Le Maire, maître de l'hôpital de Lille, une rente annuelle et perpétuelle de 16 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 407; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 406.)

376. — **1368, 5 juin**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jean le Nepveu, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Michel de Wervy, à Jean Loque, prêtre et chapelain des églises Saint-Pierre, à Lille, et de Verlinghem, de deux marcs de rente héritière, à recevoir annuellement sur un héritage situé rue de Fives, audit Lille; ladite vente faite pour le prix de 62 francs d'or, bons et loyaux, de poids et d'aloi, du coin et forge du roi, à trente gros de Flandre le franc. (Original, parchemin, 1 sceau.)

377. — **1368, 7 juin**. — Les prévôt, jurés et échevins de la ville de Valenciennes certifient que pardevant eux Jacques Li Toilliers, dit des Fontaines, a reconnu avoir créé, au profit du frère Jean Du Flocq, chapelain de l'hôpital Comtesse, à Lille, un marc de rente annuelle et viagère sur une maison située rue de Fives, audit Lille, et ce moyennant une somme de 16 florins, dits francs de France, à vingt-huit gros de Flandre le florin, qu'il déclare avoir reçue. (Original, parchemin, 1 sceau.)

378. — **1368, 25 juillet**. — Acte d'adhérentement donné par Jean Hostoulz, bailli, et par les juges de la pairie

de Jaquemon Artus, bourgeois de Lille, à Jean Loque, prêtre et chapelain des églises Saint-Pierre, à Lille, et de Verlinghem, d'une rente héritière de deux marcs, à lui vendue, par Michel de Wervy, sur un héritage situé rue de Fives, à Lille, lequel héritage était tenu dudit Jaquemon Artus, à cause de son fief d'Hellemmes, et de la nouvelle abbaye de Notre-Dame, à Lille. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

379. — **1368, 25 juillet**. — Acte d'adhérentement donné par Jean Li Polons, lieutenant de Jean de Laval, bailli de la nouvelle abbaye de Notre-Dame, à Lille, et par les juges de ladite baillie, à Jean Loque, prêtre et chapelain des églises Saint-Pierre, à Lille, et de Verlinghem, d'une rente héritière de deux marcs, à lui vendue, par Michel de Wervy, sur un héritage situé rue de Fives, à Lille, lequel héritage était tenu de ladite abbaye de Notre-Dame et de Jaquemon Artus, bourgeois de Lille, à cause de son fief d'Hellemmes. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

380. — **1368, 26 juillet**. — Acte d'adhérentement donné par Jean Li Kiens, de Frelinghien, bailli du roi au bailliage de Weppes en l'échevinage des bans de Prêmesques, et par les échevins dudit Prêmesques, à Piéron Leleu, au nom de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, pour deux bonniers de terre, en nature de bois, situés audit Prêmesques, que ledit hôpital avait acquis de sire Gilles, chevalier, seigneur d'Hallemmes et d'Erquinghem, moyennant le prix principal de 100 francs d'or, au coin du roi de France, le bonnier. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

381. — **1368, 13 août**. — Tristrans Dou Bos, sire de Faumechon, chevalier du roi, gouverneur du souverain bailliage de Lille, en vertu des lettres du roi (y insérées), données à Paris le 26 août 1366 (voir n° 355), mande et ordonne à Colart de Canfaing et à Jean Julien, sergents du roi audit bailliage, et à tous les autres sergents de ce tribunal, de garder, maintenir et défendre l'hôpital Comtesse dans la possession tranquille de ses biens et de ses privilèges. (Original, parchemin, 1 sceau.)

382. — **1368, 5 novembre**. — Acte d'adhérentement donné par Mahieu Du Castiel, lieutenant de Collart de Wanchaing, bailli de la pairie du châtelain de Lille, et par les juges de ladite pairie, à frère Jean Du Flocq, au nom de l'hôpital Notre-Dame, pour un marc de rente annuelle, acquis de Jean, Allard et Simon De Spelt, sur un héritage situé audit Lille, à l'angle de la place Saint-Pierre, vis-à-vis les prisons, moyennant une somme de 32 francs d'or, du premier coin et forge du roi. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

383. — **1368, 28 décembre.** — Acte d'adhérentement donné par Mahieu Du Castiel, lieutenant de Collart de Wanehaing, bailli de la pairie du châtelain de Lille, et par les juges de ladite pairie, à frère Jean Du Flocq, au nom de l'hôpital Notre-Dame, pour une rente annuelle de 71 sols parisis, acquise de Jean Goumers, sur un héritage situé à Lille, en la rue du Pont-du-Château, moyennant une somme de 67 francs d'or, du premier coin et forge du roi. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

384. — **1369, 2 avril.** — Pierre de Thouroudt, abbé de Zoetendaele; Philippe, seigneur de Maldeghem; Simon Evelbare, Jean Vandergroeden, Laurent Arnoudszone, Guillaume Vandenhende et Thiéry De Brune, *gardes des lettres* (de l'hôpital) de Lille, certifient qu'en leur présence messire Thiéry de Watervliet, chevalier, a reconnu avoir vendu à M^e Gérard Le Maire, maître de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, au profit dudit hôpital, une rente annuelle et perpétuelle de 50 livres 19 sols parisis et de cent soixante-cinq chapons, hypothéquée sur quatre bonniers deux lignes soixante-une verges de terres, situés au métier d'Isendicke, outre celle de 26 livres 9 sols 11 deniers parisis que messire Thiéry de Watervliet doit annuellement audit hôpital pour la tenance desdites terres. (Cartulaire coté 4, pièce 184; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; copie, parchemin; cartulaire coté 4, pièce 183.)

385. — **1369, 9 avril.** — Thiéry de Watervliet, chevalier, reconnaît avoir reçu de M^e Gérard Le Maire, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, la somme de 1,263 livres 19 sols 10 deniers parisis, à cause d'une rente annuelle et perpétuelle de 50 livres 19 sols parisis et de cent soixante-cinq chapons qu'il a constituée, au profit dudit hôpital, sur des terres situées au métier d'Isendicke. (Original, parchemin; cartulaire coté 4, pièce 185.)

386. — **1369, 16 avril.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jean Le Nepveu, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Marie Damerin, veuve de Jean Boihuers, à Jean Wihary et à Marguerite, son épouse, moyennant une somme de 12 francs d'or, du coin et forge du roi, d'un héritage situé au Rivage, en ladite ville de Lille, lequel est chargé de 6 marcs et 12 sols de rente annuelle, dont 4 marcs de souveraine rente et 2 marcs 12 sols de rente *escangaule* (à échanger, rembourser), dus aux héritiers de Michel de Wervy. Les acquéreurs s'engagent à rembourser cette dernière rente de 2 marcs 12 sols, en plusieurs termes, à raison de 30 écus d'or Philippe le marc. (Original, parchemin, 1 sceau.)

387. — **1360, 8 août.** — Quittance donnée par sire Gilles, chevalier, seigneur d'Hallennes et d'Erquinghem, à M^e Gérard Le Maire, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, de la somme de 200 francs du roi, formant le prix principal de l'acquisition à lui faite, au nom dudit hôpital, de deux bonniers de terre, en nature de bois, situés à Prêmesques. (Original, parchemin, 1 sceau.)

388. — **1369, 23 octobre.** — Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Nevers, de Réthel et sire de Malines, déclare prendre sous sa protection et sauvegarde les personnes et les biens de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et commet le bailli de Lille pour être, en son nom, leur gardien et protecteur. (Ces lettres sont insérées dans celles du bailli de Lille, en date du 28 octobre 1369, ci-après n^o 389.)

389. — **1360, 28 octobre.** — Colars de Le Clite, chevalier, sire de Renescure, du Til et bailli de Lille, déclare avoir fait publier et afficher les lettres du comte de Flandre, données à Gand, le 23 octobre 1369 (voir n^o 388), tant à la *bretesque* qu'aux plaids tenus par lui en la Salle de la ville de Lille, et qu'il a commis Bauduin Orguet, sergent au bailliage dudit Lille, pour veiller à leur exécution. (Original, parchemin, 1 sceau.)

390. — **1369, 20 mars** (v. s.). — Les échevins de West-Eecloo certifient que Simon Schaephoost a vendu, à Catherine Tollière, une rente annuelle et perpétuelle de 48 sols parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 387; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 386.)

391. — **1370, 10 mai.** — Testament de Jacqueline Alavaine, veuve de Jean Biercut, passé pardevant Gilles de Pontibus, notaire impérial du diocèse de Tournai, par lequel, entre autres legs, elle donne à l'hôpital Comtesse, à Lille, une rente annuelle et perpétuelle de 4 sols 3 deniers, à recevoir sur une maison située en la Grande-Chaussée, audit Lille, à charge de faire célébrer, audit hôpital, chaque année, au jour de son trépas, un obit pour le repos de son âme. (Original, parchemin.)

392. — **1370, 10 juillet.** — Les échevins de Maldeghem certifient que Guillaume Bonte a vendu, à Jean Kinveel, tous les droits qu'il possédait, en vertu d'un contrat en date du 22 novembre 1365 (n^o 348), sur des terres situées au territoire dudit Maldeghem, en la paroisse Saint-Laurent. (Cartulaire coté 4, pièce 372; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; — cartulaire coté 4, pièce 371.)

393. — **1370, 11 octobre.** — Jugement rendu par les échevins de Lille, déboutant Jaqueline Biercut de son opposition à l'exécution du testament de sa mère, Jaqueline Alavaine, veuve de Jean Biercut, en date du 10 mai 1370 (voir n° 391), par lequel elle avait, entre autres legs, fait donation d'une rente à l'hôpital Comtesse, à charge d'un obit annuel. (Original, parchemin, 1 sceau.)

394. — **1370, 29 décembre.** — Acte d'adhérentement donné par Jean Hacars, bailli, et par les juges de la pairie de Jacquemon de Langlée, à Jean Du Flocq, frère profès en l'hôpital Comtesse, d'un demi-marc de rente héritière, à recevoir annuellement sur une maison située rue du *Pestrin*, à Lille. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

395. — **1370 31 janvier** (v. s.). — Thiéry, seigneur de Watervliet, reconnaît avoir reçu, de Jean Kinveel, 9 livres 5 sols parisis pour tout ce que pouvait lui devoir le maître de l'hôpital de Lille. (Cartulaire coté 4, pièce 218; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 217.)

396. — **1370, 12 mars** (v. s.). — Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Nevers, de Réthel et sire de Malines, déclare prendre sous sa protection et sauvegarde les personnes et les biens de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et commet le gouverneur de Lille pour être, en son nom, leur gardien et protecteur. (Original, parchemin, 1 sceau; deux copies, papier.)

397. — **1370, 13 mars** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Pierre Delecoart, lieutenant de Guillaume de Reversmeersch, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Gilles Denis et Catherine de Warenguien, son épouse, à l'hôpital Comtesse, d'une rente héritière de 39 deniers, à recevoir annuellement sur une maison située rue de Poids, audit Lille. (Original, parch.)

398. — **1370, 26 mars** (v. s.). — Lettres de purge données par jugement des échevins de Lille, concernant diverses rentes héritières, entre autres une de 4 sols 3 deniers, due annuellement sur une maison située en la Grande-Chaussée, audit Lille, donnée à l'hôpital Comtesse par Jaqueline Alavaine, veuve de Jean Biercut (voir n° 391), par testament en date du 10 mai 1370. (Original, parch.)

399. — **1371, 8 août.** — Jean, sire de Hem, chevalier, gouverneur du souverain bailliage de Lille, ordonne

au premier sergent de ce tribunal de faire publier les lettres du comte de Flandre (y insérées), en date du 12 mars 1370 (voir n° 396), et le commet pour veiller, en son lieu et place, à l'exécution desdites lettres. (Original, parchemin.)

400. — **1371, 10 oct. br.** — Pierre Glor..., sergent au souverain bailliage de Lille, déclare qu'en vertu de la commission à lui donnée par le gouverneur dudit bailliage (voir n° 399), il s'est transporté en la Salle de Lille, un jour de plaids, et à la *bretesque* de ladite ville, où il a procédé à la publication des lettres de protection et de sauvegarde accordées par le comte de Flandre à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse. (Original, parchemin.)

401. — **1371, 29 janvier** (v. s.). — Acte passé pardevant Gilles de Pontibus, notaire impérial du diocèse de Tournai, contenant vente faite par Jean, dit Wetins, boucher, à Jean Du Flocq, prêtre, profès en l'hôpital Notre-Dame, à Lille, au profit de la chapelle de Saint-Sébastien, située hors la porte Saint-Pierre dudit Lille, près de l'église paroissiale de Saint-André, d'une rente annuelle et perpétuelle de 12 sols 3 deniers, à recevoir sur des maisons situées rue Saint-Sauveur, à Lille. (Original parchemin.)

402. — **1371.** — Les échevins de West-Eecloo certifient que Simon Schaephoost a donné en arrentement perpétuel, à Bauduin Dullaerd et à Lamsin Ruetsaert, huit cent quarante-quatre verges de terre, situées à la Moers-tracte, audit West-Eecloo, et que le susdit Lamsin Ruetsaert a déclaré avoir vendu à Simon Schaephoost une rente annuelle et perpétuelle de 12 sols parisis, hypothéquée sur une mesure de terre contiguë à celle ci-dessus. (Cartulaire coté 4, pièce 344; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 343.)

403. — **1372, 7 juillet.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Pierre Delecoart, lieutenant de Guillaume de Reversmeersch, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jean Marieloth et Jeanne Crespiele, son épouse, à Pierre Lotebiert, d'un héritage situé rue du Croquet, audit Lille, moyennant le prix de 11 livres, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

404. — **1372, 14 octobre.** — Acte d'adhérentement donné par Jacques Des Fontaines, lieutenant de Jean Tevelin, bailli, et par les juges de la pairie de Jacques Artus, bourgeois de Lille, à Jean de Potes, au nom de Sandre Du Flocq, pour un marc de rente héritière, à rece-

voir annuellement sur un héritage situé rue de Fives, à l'angle de la rue du Croquet, lequel héritage est tenu dudit Jacques Artus, à cause de son fief d'Hellemmes, et de la pairie de la nouvelle abbaye Notre-Dame, audit Lille. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

405. — **1372, 14 octobre.** — Acte d'adhérentement donné par Jean de Laval, bailli de la nouvelle abbaye Notre-Dame, à Lille, et par les juges de ladite baillie, à Jean de Potes, au nom de Sandre Du Flocq, pour un marc de rente héritière, à recevoir sur un héritage situé rue de Fives, à l'angle de la rue du Croquet; lequel héritage est tenu de ladite abbaye Notre-Dame et de Jacques Artus, bourgeois de Lille, à cause de son fief d'Hellemmes. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

406. — **1372, 15 octobre.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Pierre Delecourt, lieutenant de Guillaume de Reversmeersch, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Willaume Bourriers, à Sandre Du Flocq, d'un marc de rente héritière, à recevoir annuellement sur un héritage situé rue de Fives, à l'angle de la rue du Croquet, moyennant le prix de 19 florins d'or, nommés francs de France. (Original, parchemin, 1 sceau.)

407. — **1372, 2 décembre.** — Les échevins de Maldeghem certifient que Jean de Temmerman a vendu, à Jean Kinveel, une rente annuelle et perpétuelle de 39 sols parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 358; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 357.)

408. — **1372, 12 décembre.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, par lequel Jean Loque, pretre, maître de l'hôpital Comtesse, reconnaît avoir accordé, au nom dudit hôpital, à Jean de Mesp'lau, bourgeois de Lille, et à Martine, son épouse, le *frankise de vent* pour un moulin à tordre huile, érigé sur leur terre, qui fut jadis les *Taneurs de Lille*, en la paroisse de Wazemmes, à charge de payer audit hôpital, tant que ce moulin existera, une rente annuelle de 40 sols, et sous la condition que ledit moulin ne sera mis à aucun autre usage et qu'on ne pourra y faire moudre le blé, ou autres grains. (Original, parchemin, 1 sceau.)

409. — **1372, 3 janvier** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Guillaume de Waerd a reconnu avoir pris en arrentement perpétuel, de Jean Kinveel, au nom de Catherine Tollière, les trois quarts d'une mesure de terre située audit Caprycke, à charge de payer annuellement une rente de 30 sols parisis. (Cartulaire coté 4, pièces 323 et 324.)

410. — **1372, 10 mars** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Vandenheede a reconnu devoir à Allard den Moenc une rente annuelle et perpétuelle de 3 livres parisis, hypothéquée sur des terres situées audit Caprycke, et que ledit Allard den Moenc a donné cette rente, en échange de pareille rente héritière, à sœur Catherine Tollière, au profit de l'hôpital de Lille. (Cartulaire coté 4, pièce 270; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 269.)

411. — **1373, 26 juin.** — Les échevins de West-Eecloo certifient que Marguerite, veuve de Guillaume Ghiselin, a reconnu avoir pris en arrentement perpétuel, de Simon Scaepphoof, mille verges de terre situées à Lembeke, à charge de payer 15 sols parisis de rente annuelle. (Cartulaire coté 4, pièce 374; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 373.)

412. — **1373, 11 août.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Pierre Delecourt, lieutenant de Guillaume de Reversmeersch, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Colars Robelée, à Jean Le Caulier, d'un marc de rente héritière, à recevoir annuellement sur une maison située rue *Segar-Rabaut* (Sec-Arembault), moyennant le prix de 14 francs d'or de France. (Original, parchemin.)

413. — **1374, 9 juin.** — Acte passé devant les échevins de Lille, par lequel Jean Du Flocq, pretre, au nom de l'hôpital Comtesse, donne en arrentement perpétuel, à Robert Deleplanque, un héritage, sur lequel sont trois maisons, situé rue de Poids, audit Lille, à charge de payer, audit hôpital, deux marcs de rente annuelle. (Cet acte est transcrit dans un registre intitulé : *Brief des rentes appartenant à l'hôpital Comtesse, renouvelé au mois de février 1467.*)

414. — **1374, 16 février** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Pierre Delecourt, lieutenant de Guillaume de Reversmeersch, prévôt de ladite ville, constatant le rachat fait par Jean Wihary, à Michel de Wervy, moyennant une somme de 52 livres, monnaie de Flandre, d'un marc et demi de rente héritière, en déduction de celle qui lui est due annuellement sur un héritage situé près de la Fontaine-St-Martin, audit Lille. (Original, parchemin.)

415. — **1374, 21 février** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, constatant que Jean Loque, pretre, maître de l'hôpital Comtesse, audit

Lille, a réclamé et repris, au nom dudit hôpital, par *proismeté*, à cause de *frareuseté*, une rente de 5 sols 2 deniers, à recevoir annuellement sur un pré, situé à *Rihout*, près le *neuf fossé*, appartenant au susdit hôpital; laquelle rente avait été vendue par Thomas de Bauffremez, chevalier, sire de Fléquières, à Pierre Li Borgnes. (Original, parchemin, 1 sceau.)

416. — **1375, 17 septembre.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Pierre Delecourt, lieutenant de Guillaume de Reversmeersch, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jeanne Li Cuvelière, à Sandre Du Flocq, d'un marc et demi de rente héritière, à recevoir annuellement sur une maison située rue des Fripiers, paroisse Ste-Catherine, audit Lille, moyennant le prix de *27 francs de France, bons d'or et de poids.* (Original, parchemin, 1 sceau.)

417. — **1376, 15 janvier** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Pierre Delecourt, lieutenant de Guillaume de Reversmeersch, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Pierre Fauviaux, à Sandre Du Flocq, de 4 sols de rente, à recevoir annuellement sur une maison située rue des Malades, audit Lille, moyennant le prix de *3 francs de France, bons d'or et de poids.* (Original, parchemin.)

418. — **1377, 27 janvier** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Pierre Wastepaste, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, à Jacques Delebassée, *détailleur* de draps, pour une pièce de terre, contenant dix-huit cents, un quarteron et les deux parts d'un quarteron, située hors la porte du Molinel, près le moulin de l'hôpital Saint-Nicolas, tenant à la voyette qui conduit à Wazemmes et à une terre appartenant audit hôpital; laquelle pièce de terre, acquise de Michel et Raisses de Wervy, frères, moyennant le prix principal de 122 francs d'or du roi, bons et loyaux, est chargée d'une rente perpétuelle de trois razières de blé, due annuellement à l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

419. — **1377, 9 mars** (v. s.). — Quittance donnée par Michel et Raisses de Wervy, frères, bourgeois de Lille, à Jacques Delabassée, de la somme de 122 francs d'or de France, formant le prix principal de la vente par eux faite (voir n° 418) d'une pièce de terre située à Wazemmes. (Original, parchemin, 1 sceau.)

420. — **1380, 29 mars.** — Testament de Sainte Hate, veuve de Jaquemart Billet, passé pardevant Gilles de Pontibus, notaire impérial du diocèse de Tournai, par

lequel, entre autres legs, elle donne à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, en récompense des bons services qu'elle a reçus dans cette maison et pour participer aux messes et prières dudit hôpital, une maison située audit Lille, près le pont du Château, et au cas où ledit hôpital ne pourrait, par un empêchement quelconque, jouir paisiblement de ladite maison, elle lui lègue, pour en tenir lieu, une somme de 120 francs d'or, du coin et forge du roi de France. (Original, parchemin.)

421. — **1380, 3 avril.** — Testament de Jean Gérars, passé pardevant Gilles de Pontibus, notaire impérial du diocèse de Tournai, par lequel, entre autres legs, il donne à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, en récompense des bons services qu'il a reçus dans cette maison et pour participer aux messes et prières dudit hôpital, une maison située rue de Poids, audit Lille, et au cas où ledit hôpital ne pourrait, par un empêchement quelconque, jouir paisiblement de ladite maison, il lui lègue, pour en tenir lieu, une somme de 20 francs d'or, du coin et forge du roi de France. (Original, parchemin.)

422. — **1380, 21 juillet.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Pierre Delecourt, lieutenant de Louis de Lichtervelde, prévôt de ladite ville, constatant le rachat fait par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, d'un marc d'accroissement de rente dû à Michel et Raisses de Wervy frères, sur une maison située près le pont du Château, en la rue qui conduit à Saint-Pierre, appartenant audit hôpital Comtesse, en vertu de la donation qui lui en a été faite par défunte Sainte Hate, veuve de Jaquemart Billet (voir n° 420), par testament en date 29 mars 1380. (Original, parchemin, 1 sceau.)

423. — **1380, 17 septembre.** — Acte d'adhérentement donné par Jacques Vretez, bourgeois de Lille, et par les juges-rentiers de son fief, qu'il tient de feu Elie de Mortaigne, à Pierre Delecourt, au nom de Sandre du Flocq, pour un moulin à vent, située hors la porte de *Diergnau*, dudit Lille, acquis de Jean Grenus, moyennant le prix principal de 190 francs d'or de France, franc argent; lequel moulin est tenu dudit fief à 20 sols de relief à la mort de l'héritier et est chargé de six havots de blé de sous-rente annuelle. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

424. — **1380, 4 février** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Rogier de Lespierre, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jean Gommers et Catherine, sa fille, à l'hôpital Comtesse, d'une rente héritière de 7 sols 6 deniers, due annuellement par

une maison située rue du Pont-du-Château, allant à Saint-Pierre, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

425. — **1381, 6 octobre.** — Quittance donnée par Jean Grenus, à Sandre Du Flocq, de la somme de 190 francs d'or du roi de France, formant le prix principal de la vente par lui faite (voir n° 423) d'un moulin à vent, situé hors la porte de *Diergnau*, à Lille. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

426. — **1381, 13 mars** (v. s.). — Jean Dou Garding, dit de Le Hallerie, bailli de Weppes, ayant ajourné, par jugement des échevins de Frelinghien, l'hôpital de feu la comtesse Marguerite, situé à Lille, près de l'église Saint-Pierre, pour avoir un homme responsable, vivant et mourant, *pour desservir et droiturier les terres ou rentes héréditaires* qu'il tient de Monseigneur le comte de Flandre, audit échevinage de Frelinghien, Piéron Li Leus a comparu en la cour de mondit seigneur et a déclaré avoir été nommé, à cet effet, par le susdit hôpital. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

427. — **1382, 7 juillet.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Pierre Delecourt, lieutenant de Jean Du Pont, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jacqueline de Fretin, veuve de Jean Le Toillier, dit Des Fontaines, à sœur Catherine Le Toillière, demeurant à l'hôpital Comtesse, de trois fiertons de rente annuelle et viagère sur une maison située à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

428. — **1383, 23 mai.** — Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, comte d'Artois et de Bourgogne, Palatin, sire de Salins, comte de Nevers, de Réthel et sire de Malines, déclare que l'hôpital Comtesse, à Lille, ayant fait construire, par son ordre, sur la motte du châtelain, près de cet hôpital, un moulin à vent à moudre blé, pour le service des habitants de Lille, ainsi qu'on avait coutume de le faire en cas de nécessité, il consent que ledit hôpital puisse enlever ce moulin de ladite motte et le faire réédifier où il le jugera convenable (Original, parchemin.)

429. — **1383, 26 juin.** — Acte passé devant les échevins de Lille, par lequel Jean Du Flocq, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, donne en arrentement perpétuel, à Henri Clouck, dit de Malines, une mesure et un terrain vague, situés rue *du Pestring*, audit Lille, à charge de payer annuellement 31 sols de rente. (Original, parchemin, 1 sceau.)

430. — **1385, 3 novembre.** — B..., doyen, et le chapitre de l'église Saint-Pierre, à Lille, déclarent que pour terminer les difficultés existant entre eux et les maître, prieure,

frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, audit Lille, au sujet de l'inhumation de Marie Manroide, religieuse, dans le cimetière de cette église, pour laquelle ledit hôpital avait fourni le drap mortuaire mis sur le cercueil, contrairement à l'usage, anciennement établi, de se servir, moyennant rétribution, de celui appartenant au chapitre de ladite église, il a été convenu que ledit hôpital Notre-Dame paierait audit chapitre une somme de 4 florins de France, avec laquelle il serait constitué une rente perpétuelle d'un demi-fierton. (Copie, parchemin.)

431. — **1385, 18 février** (v. s.). — Les mayeur et échevins de la ville de Saint-Omer déclarent que pardevant eux Béatrix, veuve de Jean Dupont, et Jacques Le Rende, bourgeois de ladite ville, ont reconnu que Gillette de Le Nieppe, religieuse en l'hôpital Comtesse, à Lille, leur a remis tous les bijoux et papiers qui lui avaient été confiés par le défunt Jean Dupont. (Original, parchemin, 1 sceau.)

432. — **1387, 28 mai.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, et Evrard Le Chievre, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jean Le Roger, à Hanequin et Jeanne Fouquerée, frère et sœur, moyennant le prix de 24 francs d'or, du coin et forge du roi, d'une maison située rue de *la Hamerie*, audit Lille, laquelle est chargée de 8 sols et demi de rente annuelle et du *cens le comte*. (Extrait des registres de l'échevinage de Lille, délivré par les échevins de ladite ville, le 26 mai 1401; original, parchemin, 1 sceau.)

433. — **1389, 17 novembre.** — Gérard de Rassinghien, chevalier, sire de Basserode, gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant lui est comparu frère Jean Du Flocq, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, lequel a juré et affirmé qu'étant allé à Tournai, le 13 du présent mois de novembre, il avait perdu, dans cette ville, ou sur le chemin, le *scel aux causes* dudit hôpital, et a demandé acte de sa déclaration, afin qu'on ne puisse se servir de ce scel au préjudice de cette maison, et qu'en conséquence il lui a accordé les présentes lettres. (Original, parchemin, 1 sceau.)

434. — **1390, 21 septembre.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Pierre Delecourt, lieutenant d'Evrard Le Chievre, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Raisse de Warnuwick, à Mahieu Du Gardin, moyennant le prix de 600 francs d'or, du coin et forge du roi, d'une maison située audit Lille, sur la place du Rivage, vis-à-vis le château, à l'angle du port dudit rivage; ladite maison chargée de quatre marcs et un fierton de rente annuelle et du *cens le comte*. (Original, parchemin, 1 sceau.)

435. — **1390, octobre.** — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, Palatin, sire de Salins, comte de Réthel et seigneur de Malines, accorde à l'hôpital Comtesse, à Lille, l'amortissement des biens qu'il a acquis depuis environ quarante ans, que ledit hôpital déclare être d'un revenu annuel de 50 livres, monnaie de Flandre, et lui fait remise des droits qu'il aurait dû payer à raison de ces acquisitions. L'hôpital Comtesse sera seulement tenu de remettre à Jean de Pacy, maître des comptes, à Lille, une somme de 50 livres, monnaie de Flandre, avec laquelle il fera faire un calice d'argent doré, gravé aux armes dudit seigneur Philippe, pour être donné, en son nom, à la chapelle dudit hôpital. (Original, parchemin, 1 sceau; vidimus original, parchemin, donné par les échevins de Lille, le 1^{er} février 1416.)

436. — **1390, 8 février (v. s.).** — Acte d'adhérentement donné par Jean Tevelin, bailli de la nouvelle abbaye de Notre-Dame, à Lille, par Jacques Bruniaux, bailli de Robert Artus, bourgeois de Lille, et par les juges desdites baillies, à Pierre de Courtray, au nom d'Alexandre Du Flocq, pour une maison située rue de Fives, à l'angle de la rue du Croquet, acquise de Jean De Lassus, pour le prix principal de 120 francs d'or, du coin et forge du roi, et à charge du paiement d'une rente de quatre marcs et trois fiertons, due annuellement par ladite maison. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

437. — **1391, 15 avril.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, par lequel Jean De Lassus, demeurant à Watrelos, reconnaît avoir reçu, de Sandre Du Flocq, la somme de 120 francs d'or, du coin et forge du roi, formant le prix principal de la vente par lui faite (voir n° 436) d'une maison située à l'angle des rues de Fives et du Croquet, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

438. — **1391, 31 août.** — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, Palatin, sire de Salins, comte de Réthel et seigneur de Malines, déclare prendre sous sa protection et sauvegarde les personnes et les biens de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et commet le gouverneur de Lille pour être, en son nom, leur gardien et protecteur, et veiller à ce que cette maison puisse jouir de tous les privilèges, franchises et immunités, qui lui ont été accordés par ses prédécesseurs comtes et comtesses de Flandre. (Ces lettres sont insérées dans celles du gouverneur du souverain bailliage de Lille, en date du 19 septembre 1391, ci-après n° 439.)

439. — **1391, 19 septembre.** — Pierre De le Zype, sire de Denterghem, chevalier, conseiller du duc de

Bourgogne, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, mande et ordonne au premier sergent dudit bailliage de publier les lettres de monseigneur Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, en date du 19 août 1391 (voir n° 438), et le commet pour veiller, en son lieu et place, à l'exécution desdites lettres. (Original, parchemin, 1 sceau.)

440. — **1391, 19 novembre.** — Acte notarial par lequel Alexandre Du Flocq, en présence de Jean Baudescot, doyen de chrétienté, à Lille, notaire impérial du diocèse de Tournai, déclare que c'est avec l'argent que lui ont donné Jean Du Flocq, maître de l'hôpital Comtesse, et Wautier de La Croix, frère audit hôpital, qu'il a acquis, de Jean De Lassus, une maison située rue de Fives, à l'angle de la rue du Croquet (voir n° 433), et qu'il désire que lesdits Jean Du Flocq et Wautier de La Croix jouissent viagèrement de ladite maison et qu'après leur mort elle appartienne audit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

441. — **1392, 5 décembre.** — Acte d'adhérentement donné par Pols Wicars, bailli, et par les juges-rentiers de la seigneurie appartenant à Jean Boudet, bourgeois de Lille, à Jean Du Flocq, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, pour 23 sols de sous-rente, à recevoir annuellement sur un demi-bonnier de pré, appartenant audit hôpital, situé hors la porte du Molinel, dudit Lille, près de la *Grande-Arque*, contre la *Tour-du-Fouant*, laquelle sous-rente avait été acquise d'Alars Li Preudoms et de Sainte De Rely, son épouse. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

442. — **1392, 10 décembre.** — Acte d'adhérentement donné par Vinchans du Tronk, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, à Jean De le Croix de Wervy, au nom de Sandre Du Flocq, pour une pièce de terre, contenant cinq quartiers, sous réserve du mesurage de ladite terre, située hors la porte du Molinel, à Lille, au lieu dit à *le Bouvaque*, acquise d'Alars Li Preudoms et de Sainte De Rely, son épouse, moyennant le prix principal de 120 francs d'or de France, ou 8 couronnes d'or pour 9 francs (l'acte porte *soixante francs d'or de France*, ce qui est évidemment une erreur, car la quittance donnée le 8 février suivant (voir n° 443), mentionne qu'il a été reçu, pour le prix de cette pièce de terre, reconnue d'une contenance de *cinq quartiers trois quarterons et les deux parts d'un quarteron*, une somme de *cent vingt-cinq francs et demi d'or*, du coin et forge du roi), sous la condition de laisser la jouissance viagère de ladite terre à Gilles De le Nieppe, Jeanne De Thoroud

et Isabelle Le Toilleur, sœurs professes en l'hôpital Comtesse, à Lille, et à charge de la rente annuelle de deux razières trois havots de froment dont cette terre est tenue envers la prévôté d'Esquermes. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

443. — **1392, 8 février** (v. s.). — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, par lequel Alars Li Preudoms reconnaît avoir reçu de frère Jean Du Flocq, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, au nom de Sandre du Flocq, la somme de 125 francs d'or et demi, du coin et forge du roi, à cause de la vente par lui faite d'une pièce de terre, contenant cinq quartiers trois quarterons et les deux parts d'un quarteron, située hors la porte du Molinel, dudit Lille, au lieu dit à *le Bouvaque*. — Cette quittance s'applique, nonobstant certaines différences que l'on y remarque, à la vente mentionnée ci-dessus sous le n° 442. (Original, parchemin, 1 sceau.)

444. — **1393, 21 janvier** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel frère Jean Du Flocq, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, autorise Guilbert Li Fevres à construire un moulin à vent sur une pièce de terre située hors la porte du Molinel, dudit Lille, qu'il tient en arrentement de la *Bonne-Maison des malades bourgeois de Lille*, et ledit Guilbert Li Fevres s'engage à payer, audit hôpital Comtesse, tant que ce moulin subsistera, une rente annuelle de 48 sols parisis. (Original, parchemin.)

445. — **1393, 21 mars** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Pierre Delecourt, bailli, et par les juges de la pairie d'Amourry de Carnin, à Jacques Hanghouwars, pour une rente de 7 livres 4 sols 11 deniers, à recevoir annuellement sur deux maisons situées place Saint-Martin et rue de Courtrai, à Lille. (Original, parchemin, 2 sceaux; — vidimus original, parchemin, donné par les échevins de la ville de Lille, le 23 mai 1439, 1 sceau.)

446. — **1394, 4 septembre**. — Acte passé devant échevins de la ville de Lille et Pierre Delecourt, lieutenant d'Evrard Le Chievre, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jacques De Fives, à Philippart Dou Fosset, moyennant une somme de 8 francs et demi d'or, d'une rente annuelle d'un demi-marc, à recevoir sur une maison située rue de la *Juerie*, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

447. — **1394, 4 novembre**. — Pierre Delecourt, lieutenant d'Evrard Le Chievre, prévôt de la ville de Lille, déclare avoir mis, *par loi*, Pierre Willart en possession

d'une maison située rue du Croquet, audit Lille, appartenant à Bernard Kint, pour en jouir *comme son gagé*, pendant *deux ans deux jours et quarante jours après*, pour le garantir de la somme de 120 francs d'or à lui due par ledit Bernard Kint. (Original, parchemin, 1 sceau.)

448. — **1394, 4 décembre**. — Acte passé devant échevins de la ville de Lille et Pierre Delecourt, lieutenant d'Evrard Le Chievre, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Jacques Li Nieps, à Philippart Dou Fosset, moyennant une somme de 17 francs d'or, franc argent, d'un marc de rente annuelle, à recevoir sur une maison située rue de Fives, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

449. — **1394, 19 décembre**. — Bauduin Li Nieps, bourgeois de Lille, déclare que d'un commun accord avec sire Jean Li Roys, prêtre, agissant au nom de l'hôpital Comtesse, à Lille, des arbitres ayant été nommés pour terminer les difficultés existant entre eux au sujet d'arrérages de rentes, ces arbitres ont prononcé que lesdits arrérages seraient abandonnés par les parties, mais à l'avenir payés avec exactitude par chacune d'elles. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

450. — **1395, 23 avril**. — Tristrans Welins et Marguerite d'Ablaing, son épouse, donnent en aumône à l'hôpital Comtesse, à Lille, une rente annuelle de 6 sols, à eux due sur des maisons, appartenant audit hôpital, situées à l'angle des rues de Fives et du Croquet. (Original, parchemin, 1 sceau.)

451. — **1396, 20 juin**. — Jean Boudet, bourgeois de Lille, donne en aumône à l'hôpital Comtesse, à Lille, 12 sols sur la rente de 12 sols 9 deniers que ledit hôpital lui devait annuellement pour huit cents de pré, situés derrière la *Tour-du-Fouant*, près et hors la ville de Lille, lesquels dépendaient du fief qu'il tenait du comte de Flandre. Il garantit la jouissance paisible et perpétuelle de cette donation audit hôpital Comtesse, et s'il arrivait que ses successeurs y voulussent y mettre empêchement, il veut et ordonne qu'il lui soit donné, sur ses biens, pour en tenir lieu, une somme de 8 florins d'or, à l'écu, couronne, coin et forge du roi. (Original, parchemin, 1 sceau.)

452. — **1396, 21 juin**. — Pierre De le Zype, sire de Denterghem, chevalier, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant Gérard Du Bos, son lieutenant, Jean Boudet a déclaré que les lettres ci-dessus (voir n° 451), annexées aux présentes,

étaient scellées de son scel et que leur contenu était véritable. (Original, parchemin, 1 sceau.)

453. — **1396, 24 juillet.** — Jean Hangheward et Bernard Leschevin donnent en aumône, à l'hôpital Comtesse, à Lille, une rente annuelle de 4 sols à eux due sur des maisons appartenant audit hôpital, situées à l'angle des rues de Fives et du Croquet, audit Lille. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

454. — **1306, 26 janvier** (v. s.). — Jugement rendu par les échevins de la ville de Lille, par lequel Pierre Willart, conformément aux lettres du 4 novembre 1394 (voir n° 447), est mis en possession définitive d'une maison située rue du Croquet, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

455. — **1396, 26 janvier** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Vinchans du Tronk, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, à Jacques Hangouars, pour un marc de rente héritière, à recevoir annuellement sur une maison et héritage situés hors la porte du Molinel, à Lille; ladite rente acquise d'Olivier Cousins, moyennant le prix principal de 16 francs d'or. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

456. — **1396, 4 février** (v. s.). — Jean Carbon et Marguerite Loque, sa femme; Jacques Pollie et Maroie Loque, sa femme, donnent en aumône, à l'hôpital Comtesse, à Lille, une rente annuelle de deux mars, à eux due sur des maisons appartenant audit hôpital, situées à l'angle des rues de Fives et du Croquet, audit Lille. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

457. — **1397, 13 juillet.** — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, sire de Salins, comte de Réthel et seigneur de Malines, déclare qu'ayant accordé aux échevins de Lille l'autorisation d'imposer des droits sur les boissons qui se vendent dans ladite ville et sa banlieue, pour subvenir aux charges et à l'entretien des fortifications de cette ville, et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse ayant été ajournés pardevant son Conseil, pour avoir continué à vendre, ou faire vendre du vin, en détail, dans leur maison, sans vouloir acquitter ces droits, il a, par grâce spéciale, autorisé les maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital, à pouvoir faire renfermer, pour la consommation de leur maison, jusqu'à la quantité de quinze queues de vin par année, sans payer aucun impôt, sous

la condition de n'en pouvoir vendre, ni de commettre aucune fraude. (Original, parchemin; deux copies, papier.)

458. — **1397, 11 octobre.** — Gérard Du Bos, écuyer, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que, par un accord entre l'hôpital Comtesse et les échevins dudit Lille, le procès pendant entre eux audit bailliage a été remis à quinzaine. (Original, parchemin, 1 sceau.)

459. — **1398, mai.** — Les échevins de Caprycke certifient qu'Elisabeth Willems, veuve de Wendonc, a vendu, à Marguerite Résens, une rente annuelle de 9 sols 7 deniers, hypothéquée sur un demi-bonnier et vingt-une verges de terre, situés audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 274; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 273.)

460. — **1398, 16 juillet.** — Pierre De le Zype, sire de Denterghem, chevalier, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, pour terminer les contestations existant entre l'hôpital Comtesse et les échevins de Lille, au sujet de la pêcherie de *la Plask dite du Molinel*, située entre les portes du Molinel et des Malades, décide et ordonne, en présence des parties, après avoir vu la teneur des privilèges dudit hôpital et l'information tenue à cause de la pêche faite contre ses droits, que le profit de la pêche du poisson, entre ces deux portes, appartient à cet hôpital, mais qu'il ne pourra faire séjourner aucun bateau la nuit dans ladite pêcherie, ni rien faire qui puisse nuire aux fortifications de la ville. (Original, parchemin, 1 sceau.)

461. — **1400, 5 décembre.** — Mahieu Du Gardin, lieutenant de Jean Bancart, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, sur la requête de l'hôpital Comtesse, à Lille, pour obtenir le paiement des arrérages de la rente annuelle de 10 sols et de cinq poules, due audit hôpital sur un lieu-manoir, situé au lieu dit *à le Bouvaque*, appartenant à Jean Fremault, déclare que pardevant lui et les échevins de la prévôté d'Esquermes, ledit Fremault a reconnu être débiteur de cette rente et que ledit manoir devait en rester chargé à perpétuité. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

462. — **1401, 16 juin.** — Les échevins de West-Eecloo certifient que Marie de Maldeghem, veuve de Jean de Temmermans, a vendu, à Marguerite Allard, cinq mesures de terre, situées audit West-Eecloo. (Cartulaire coté 4, pièce 403; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 402.)

463. — **1401, 10 juillet.** — Acte d'adhérentement donné par Jaquemes Hallois, bailli, et par les juges du fief et seigneurie appartenant à Gilbert de Lannoy, chevalier, dans la paroisse de La Magdeleine, près la ville de Lille, à Colart de Bailleus, au nom de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, pour un moulin à vent, avec la motte sur laquelle il est construit, situé à Fives, à front du grand chemin de Lille à Mons-en-Barœul et de la pied-sente qui conduit dudit chemin à la paroisse de Fives, acquis de Pierre de Sevelinghes et de Jean de Clenque-meure, par Jean Du Flocq, maître dudit hôpital Comtesse, moyennant le prix principal de 89 francs, à 33 gros, monnaie de Flandre, par franc, et à charge du paiement annuel de 17 sols de sous-rente, dus à Jean Le Craissier sur ledit héritage, et de 60 sols à l'hôpital Comtesse pour le droit de vent dudit moulin. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

464. — **1401, 20 février** (v. s.). — Jean de Barbenchon, chevalier, sire d'Avelin; Guislain Li Beghes, dit Garnier, curé de la paroisse dudit Avelin; Martin Li Aciers et Colars Li Biertouls, pauvresseurs de ladite paroisse, reconnaissent avoir reçu de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, la somme de 10 francs, qui a été employée en achat de terres au profit des pauvres de ladite paroisse d'Avelin, pour tenir lieu d'une rente de 18 sols parisis que cet hôpital devait annuellement auxdits pauvres. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

465. — **1402, 13 juin.** — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, nomme Jean Renus, doyen de l'église Saint-Piat, à Seclin, pour exercer les fonctions de proviseur et visiteur des hôpitaux dudit Seclin et de Comtesse, à Lille, de concert avec l'abbé de Loos et Guillaume de Rocque, prêtre et chanoine de l'église Saint-Pierre, audit Lille. (Copie, papier.)

466. — **1403, 27 avril.** — Acte d'adhérentement donné par Mahieu Du Gardin, lieutenant de Pierre Caron, bailli, et par les juges du fief et seigneurie appartenant à madame de Havesquerque dans la paroisse de Saint-André, près la ville de Lille, à Thiéri Deuxdeniers, frère en l'hôpital Comtesse, à Lille, pour deux bonniers trois cents et trois quarterons de terre, située, en deux pièces, en ladite paroisse de Saint-André, savoir : une pièce de dix-neuf cents et demi et un demi-quarteron, à front du chemin de Lille à Frelinghien, et une de seize cents et un demi-quarteron, près de la précédente; lesdites terres acquises de Colars Delabbie et consorts, moyennant le prix principal de 1 franc et demi par chaque cent de terre franc, à 33 gros, monnaie de Flandre, par franc, et à charge de

seize razières d'avoine et de deux chapons de rente annuelle. (Original, parchemin, 3 sceaux; copie, papier.)

467. — **1404, 20 juin.** — Pierre Van der Munden reconnaît avoir pris en bail, de l'hôpital Comtesse, vingt-deux mesures et demie de terres, en plusieurs pièces, situées à Caprycke. (Original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux.)

468. — **1404, 20 janvier** (v. s.). — Les échevins de West-Eecloo certifient que Zeghere Van den Velde a vendu, à Jeanne de Minenc, une rente annuelle de 12 livres parisis, hypothéquée sur la moitié d'un lieu-manoir et cent mesures de terre, situés dans la paroisse de Lambeke. (Cartulaire coté 4, pièce 381; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 380.)

469. — **1405, 23 juin.** — Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, déclare prendre sous sa protection et sauvegarde les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, ainsi que tous leurs biens; il mande et ordonne au gouverneur de Lille, ou son lieutenant, de les protéger et défendre contre toutes violences; de les maintenir dans toutes leurs possessions, droits, usages, coutumes et franchises; de faire publier lesdites lettres de sauvegarde partout où besoin sera, et, en signe de sa protection, de faire mettre des *penonceaux* armoriés de ses armes sur toutes les maisons, granges, terres et biens appartenant auxdits maître, prieure, frères et sœurs et audit hôpital. (Original, parchemin, 1 sceau.)

470. — **1406, 14 juin.** — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille, par lequel Jean Du Flocq, maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, reconnaît qu'il n'avait, ni aucune autre personne dudit hôpital, le droit de faire faucher en la rivièrre de ladite ville, nommée la *Deûle*, et qu'à l'avenir, lorsqu'il sera nécessaire de faire exécuter ce travail, on devra, au préalable, en obtenir l'autorisation des échevins de ladite ville de Lille. (Copie, papier.)

471. — **1406, 1^{er} juillet.** — Acte d'adhérentement donné par Bauduin de Langlée, écuyer, sire de la pairie qu'il tient de son fief de Langlée, en la paroisse Sainte-Catherine, à Lille, et par les juges de ladite pairie, à sire Thomas Andenmarckt, de Sains, chanoine de l'église Saint-Pierre, audit Lille, pour une maison située en ladite paroisse Sainte-Catherine, en la rue allant de la *Croix au Poupelier*, acquise de Rogier Dou Tiertre,

moyennant le prix principal de 406 livres, monnaie de Flandre, et à charge du paiement d'une rente de 20 sols, due annuellement par ladite maison. (Original, parchemin, 7 sceaux.)

472. — **1406, 7 octobre.** — Pierre Féveriers, receveur du Béguinage, près de Lille, reconnaît avoir reçu de Jean Du Flocq, prêtre, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, la somme de 10 livres parisis, monnaie de Flandre, pour le terme échu à la Saint-Jean-Baptiste précédente, d'une rente de 20 livres parisis (voir n° 96), due annuellement par ledit hôpital Comtesse pour la desserte de la chapelle dudit Béguinage. (Original, parchemin, 1 sceau.)

473. — **1406, 16 février** (v. s.). — Pierre Féveriers, receveur de l'hôpital Sainte-Elisabeth, dit Béguinage, situé hors de la porte Saint-Pierre, à Lille, reconnaît avoir reçu de Jean Du Flocq, prêtre, maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, la somme de 10 livres parisis, monnaie de Flandre, pour le terme échu à la Noël précédente, d'une rente de 20 livres parisis (voir n° 96), due annuellement par ledit hôpital Comtesse pour la desserte de la chapelle dudit Béguinage. — Il reconnaît aussi avoir reçu une somme de 6 livres parisis, due par l'hôpital Comtesse audit Béguinage, pour arrérages de rente échue à la Saint-Martin de ladite année. (Original, parchemin, 1 sceau.)

474. — **1407, 12 juin.** — Acte d'adhérentement donné par Jean Blanque, bailli de Roland de Huvech, pour la pairie de Longheval, à Lille, et par les juges de ladite pairie, à Jean Warin, dit Toussaint, pour un héritage situé rue du Croquet, en la paroisse Saint-Sauveur, audit Lille, acquis de Jacquemart Dusart, moyennant le prix principal de 17 francs, à 33 gros, monnaie de Flandre, par franc, et à charge du paiement d'une rente de 17 sols, due annuellement par ledit héritage. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

475. — **1407, 26 juin.** — Jean Blanque, bailli de Roland de Huvech, pour la pairie de Longheval, à Lille, déclare que pardevant lui et les juges de ladite pairie, ensuite de la vente faite à Jean Warin, dit Toussaint, d'un héritage situé rue du Croquet, en la paroisse Saint-Sauveur, audit Lille (voir n° 474), Pierre Willart a réclamé ledit héritage, à titre de *frareuseté*, et en a été adhérent après les formalités d'usage. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

476. — **1407, 10 septembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Guillaume Vanderbeke a reconnu avoir pris en arrentement perpétuel, de Henri Hughe, quinze mesures et demie de terre, situées dans l'échevinage dudit Caprycke, à charge de payer 34 sols de gros tournois de rente annuelle. (Cartulaire coté 4, pièce 278; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 277.)

477. — **1408, 26 juin.** — Les échevins de Maldeghem certifient que frère Van den Poele, maître de l'hôpital de Lille, a donné en arrentement perpétuel, à Gérard Piéters, sept mesures et soixante verges de terre, situées en la paroisse Saint-Laurent, à charge de payer annuellement 5 sols de rente par chaque mesure, et deux autres mesures, situées en ladite paroisse, à 10 sols de rente annuelle, aussi par chaque mesure. (Cartulaire coté 4, pièce 389; — original, parchemin, en langue flamande, 5 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 388.)

478. — **1408, 12 février** (v. s.). — Les gens du Conseil de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, déclarent que frère Thierry Deuxdeniers, au nom de l'hôpital Comtesse, et Jean de Heilbronc, au nom de Victor de la Faucille, leur ont présenté un acte d'accord pour terminer les difficultés existant entre eux au sujet de trois cents bonniers de terres appartenant à l'hôpital Comtesse, situés dans les paroisses de Nazareth et autres voisines, sur lesquels ledit hôpital prétendait, en vertu de sa fondation, avoir le droit de juridiction foncière, ce que ledit Victor de la Faucille disait lui appartenir à cause de la seigneurie qu'il possédait audit lieu de Nazareth, et que par cet accord les parties sont convenues que l'hôpital Comtesse jouirait de toutes ses prétentions, conformément aux lettres données par la comtesse Jeanne, au mois de mars 1242 (voir n° 24), sauf l'*escauwage* des cours d'eau passant sur lesdites terres, jusqu'à l'amende de 60 sols parisis, monnaie de Flandre, dont ledit hôpital se désiste et en laisse la jouissance paisible audit Victor de la Faucille. (Original, parchemin; copie, papier, en langue flamande.)

479. — **1409, 20 octobre.** — Les échevins de West-Eecloo certifient que Nicolas Pinkelstein a reconnu devoir, à Marguerite Harens, une rente annuelle et perpétuelle de 54 sols 4 deniers 1 obole parisis, hypothéquée sur cinq mesures quarante-deux verges de terre et sur une maison situées au chemin qui conduit de Caprycke audit Eecloo. (Cartulaire coté 4, pièce 399; — original, parchemin, en langue flamande; cartulaire coté 4, pièce 398.)

480. — **1400, 6 novembre.** — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, aux enfants de Pierre Vandermunden, pour vingt-quatre mesures deux cent trente-une verges de terres, en diverses pièces, situées à Caprycke. (Original, parchemin, en langue flamande.)

481. — **1410, 8 janvier** (v. s.). — Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, mande et ordonne à tous capitaines de gens d'armes, archiers, arbalestriers et autres gentilshommes et varlets de leurs routes et compagnies, et requiert ceulx de monseigneur le Roy de ne loger aucuns de leurs gens et de ne prendre ni vivres ni fourrages dans les lieux du Metz (paroisse Saint-André) et de la Braderie (à Wambrechies), appartenant à l'hôpital Comtesse, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

482. — **1412, 3 mai.** — Charles VI, roi de France, ayant fait faire commandement à plusieurs prélats, abbés, chapitres et autres gens d'église de notre royaume, qui sont tenus, de toute ancienneté, de nous faire finance, d'envoyer au premier écuyer de ses écuries, des chariots, charrettes, chevaux, harnais et autres choses à ce nécessaires, pour conduire et entretenir certaine armée que nous entendons faire présentement à l'encontre de plusieurs de notre sang et lignage et autres, leurs adhérens, alliés et complices, qui se sont rendus nos ennemis, rebelles et désobéissans, et les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, requis de fournir un chariot attelé et garni de cinq chevaux et de gens pour le conduire, lui ayant représenté que cette maison avait été de tout temps exemptée de cette charge, il mande et enjoint, en conséquence, aux gens de ses Comptes, à Paris, au bailli d'Amiens et à tous ses autres justiciers, ou à leurs lieutenants, d'exempter ledit hôpital de cette réquisition s'il est suffisamment prouvé que de toute ancienneté il ait joui de ce privilège. (Original, parchemin, 1 sceau.)

483. — **1412, 13 mai.** — Les gens des Comptes du Roi, à Paris, mandent au bailli d'Amiens, aux écuyers des écuries du Roi, et à tous autres justiciers et officiers, ou à leurs lieutenants, que conformément aux lettres royales, en date du 3 mai 1412 (voir n° 482), ils ont fait examiner les anciens registres de la Cour des Comptes et qu'il n'y a été aucunement trouvé que les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, soient tenus d'envoyer au Roi des chariots, charrettes et chevaux, quand il va en ost, chevauchée ou armée, et ils leur enjoignent, en vertu des susdites lettres royales, de ne pas y contraindre ledit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

484. — **1412, 30 mai.** — Acte d'adhérentement donné par Bauduin de Langlée, écuyer, sire de la pairie qu'il tient de son fief de Langlée, en la paroisse Sainte-Catherine, à Lille, et par les juges de ladite pairie, à Pierre de Semieckre et Jeanne Le Barbiresse, son épouse, pour une maison située en ladite paroisse Sainte-Catherine, vis-à-vis la rue de Houdaing (Doudin), acquise de messire Thomas de Xaincts, chanoine de l'église Saint-Pierre, audit Lille, pour par eux en jouir viagèrement, moyennant le prix principal de 42 écus d'or, à la couronne, et à charge du paiement d'une rente de 20 sols, due annuellement par ladite maison. (Original, parchemin, en double, 5 sceaux à l'un, 3 sceaux à l'autre.)

485. — **1412, 29 août.** — Ernoul De le Walle, bourgeois de Lille, reconnaît avoir pris en location, de Jean Du Flocq, prêtre, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, pour le terme de six années, un moulin à vent, à usage de tordre huile, situé au-dehors de la porte des Reigneaux, appartenant audit hôpital Comtesse, moyennant un loyer annuel de 20 francs, à 33 gros, monnaie de Flandre, le franc. (Original, parchemin.)

486. — **1413, 12 février** (v. s.). — Les échevins de la ville de Lille consentent que l'hôpital Comtesse fasse construire une maison de vingt piés en quarure par terre, sur une plache faisant escu au-devant des molins dudit hospital, qui sont assis devant le monté le Chastelain, lequel escu départ lieauve qui vient aux dits molins, sous la condition que ledit hôpital paiera annuellement, à ladite ville, un demi-fierton de rente. (Original, parchemin, 1 sceau.)

487. — **1413, 12 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, ayant été autorisés par les échevins de ladite ville de Lille, suivant leurs lettres en date du 12 février 1413 (voir n° 486), à construire une maison, sur la pointe estant devant les molins dudit hospital, sous la condition de payer annuellement, à ladite ville, un demi-fierton de rente, s'obligent à payer cette rente à perpétuité. (Copie, papier.)

488. — **1413, 14 mars** (v. s.). — Jean Descaubique, bourgeois de Lille, reconnaît avoir vendu à l'hôpital Comtesse, à Lille, moyennant une somme de 46 sols, monnaie de Flandre, une rente perpétuelle de 25 deniers et maille qui lui était due annuellement sur un héritage appartenant audit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

489. — **1415, 7 mai.** — Les échevins de Maldeghem certifient qu'Elisabeth De Coorte a donné en arren-

tement perpétuel, à Gilles Wanwelspoele, une mesure de terre, située audit Maldeghem, en la paroisse Saint-Laurent, à charge de lui payer annuellement 28 sols parisis de rente. (Cartulaire coté 4, pièce 350; — original, parchemin, en langue flamande, 5 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 349.)

490. — **1415, 15 juillet.** — Acte d'adhérentement donné par Thomas Lestevenc, bailli, et par les juges de la pairie de Bauduin de Langlée, à Jean de Pérenchies, sergent en la prévôté de Lille, pour une maison, avec jardin, située en la paroisse Sainte-Catherine, audit Lille, acquise de Jean Du Flocq, prêtre, maître de l'hôpital Comtesse, moyennant le prix principal de 55 francs, à 33 gros, monnaie de Flandre, le franc, et à charge du paiement d'une rente de 5 siertons due annuellement par ladite maison. (Original, parchemin, 7-sceaux.)

491. — **1415, 30 septembre.** — Acte d'adhérentement donné par Hubert Le Bateur, lieutenant de Gilles d'Ablaing, écuyer, bailli général de la seigneurie des francs-allœux d'Annequin, s'étendant en la paroisse de Wazemmes, appartenant à l'abbaye de Notre-Dame, à Loos, et par les échevins de ladite seigneurie, à Jacquemart Clauwet, au nom de Jean Caulier, pour deux bonniers quatre cents de terre, situés en ladite paroisse de Wazemmes, acquis de Jores De le Barre, bourgeois de Lille, et Marguerite Denys, son épouse, moyennant le prix principal de 225 francs, à 33 gros, monnaie de Flandre, le franc. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

492. — **1415, 3 mars** (v. s.). — Les échevins de Maldeghem certifient qu'Elisabeth De Coorte a vendu, à Jean Bonen, une rente annuelle et perpétuelle de 28 sols parisis, hypothéquée sur une mesure de terre, située audit Maldeghem, en la paroisse Saint-Laurent. (Cartulaire coté 4, pièce 348; — original, parchemin, en langue flamande, 5 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 347.)

493. — **1416, 8 août.** — Thomas Lestevenc, bailli de la pairie de Bauduin de Langlée, écuyer, certifie que pardevant lui et les juges de ladite pairie, il a été constaté que c'était par omission que l'acte d'adhérentement donné pour une portion d'héritage, située en la paroisse Sainte-Catherine, à Lille, vendue par Jean Du Flocq, prêtre, à Jean de Pérenchies, sergent de la prévôté de ladite ville de Lille, moyennant une somme de 40 francs, ne mentionnait pas que cette portion d'héritage resterait chargée d'une rente perpétuelle d'un sierton d'argent, au profit dudit Jean Du Flocq, ou de ses héritiers, et qu'il a

été déclaré que ladite portion d'héritage serait, à perpétuité, tenue au paiement de cette rente. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

494. — **1416, 17 novembre.** — Hue de Lannoy, seigneur de Beaumont, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant les auditeurs dudit bailliage, Jean Mordaque, Robert Petit-Pas et Jean Blancart, en qualité de tuteurs de Jacot, Jeanne et Piéronne de Rely, ont déclaré avoir donné en arrentement perpétuel, à Piérart Carpentier et à Jean Waubert, un quartier d'héritage, situé en la paroisse de Fives, à front du chemin conduisant du moulin d'Hespegnies à la porte des Reigneaux, à charge de payer annuellement six razières de blé, à la mesure et prisée de Lille; de terminer l'érection du moulin à vent commencée sur ce terrain, et d'y faire construire une maison d'une valeur de 35 francs, à 33 gros, monnaie de Flandre, le franc. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

495. — **1416, 12 février** (v. s.). — Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, en considération de ce que les maître, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, lui ont abandonné une partie de terrain pour la construction des dépendances de son hôtel, exempté ledit hôpital, à perpétuité, du paiement de deux rentes que cette maison lui devait annuellement, l'une, de deux muids trois havots d'avoine et 18 deniers et maille en argent, à cause des viviers de Dergnau, et l'autre, de deux razières trois havots de froment, pour cinq quartiers de terre tenus de sa prévôté d'Esquermes. (Original, parchemin, 1 sceau.)

496. — **1417, 1^{er} juillet.** — Les échevins de Caprycke certifient que Henri de Scarpere a déclaré avoir vendu, à Jean Van den Hende, une rente annuelle de 8 sols de gros tournois, monnaie de Flandre, hypothéquée sur treize mesures deux cent soixante verges de terres, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 296; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 295.)

497. — **1419, 20 janvier** (v. s.). — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, déclare prendre sous sa protection et sauvegarde les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, ainsi que tous leurs biens; il mande et ordonne au gouverneur de Lille, ou son lieutenant, de les protéger et défendre contre toutes violences; de les main-

tenir dans toutes leurs possessions, droits, usages, coutumes et franchises ; de faire publier lesdites lettres de sauvegarde partout où besoin sera, et, en signe de sa protection, de faire mettre des *penunceaulx* armoriés de ses armes sur toutes les maisons, granges, terres et biens appartenant auxdits maître, prieure, frères et sœurs et audit hôpital. (Ces lettres sont insérées dans celles de Bauduin d'Oignies, seigneur d'Estrées, en date du 20 avril 1442 (voir n° 572), et dans celles d'Antoine d'Oignies, seigneur de Bruay et de Ligny, en date du 26 novembre 1466 (voir n° 676), tous deux gouverneurs du souverain bailliage de Lille.)

498. — **1420, 11 avril.** — Acte d'adhérentement donné par Jacquemars Dou Messent, bailli, et par les juges de la pairie de Hue de Lannoy, chevalier, seigneur de Beaumont, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, à Jacquemars Carrelle, pour un moulin à vent, à tordre huile, situé au-dehors de la porte des Reigneaux, dudit Lille, acquis de Jean Du Flocq, en qualité de maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, moyennant une rente héritière annuelle de *cinq couronnes d'or, ou quarante-deux sols, monnaie de Flandre, la pièce*, ladite rente rachetable au denier seize, et à charge de paiement annuel de 17 sols de sous-rente héritière et de 60 sols dus audit hôpital Comtesse pour le droit de vent dudit moulin. (Original, parchemin.)

499. — **1420, 20 juin.** — Mahieu Du Fresne déclare que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, lui ont concédé les droits dudit hôpital sur un héritage situé en la *Sotte-Rue*, près du *pont de Maulgret*, audit Lille, à charge par lui de payer à cette maison un marc de rente annuelle et perpétuelle, ce à quoi il s'oblige. (Original, parchemin, 1 sceau.)

500. — **1420, 4 juillet.** — Sentence rendue par Willaume Dou Bos, lieutenant de Jean Dou Mez, chevalier, seigneur de Croix et de Flers, bailli de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, pour sa pairie s'étendant aux paroisses de Saint-André et de Lambersart, hors la porte Saint-Pierre, à Lille, et par les juges-rentiers de ladite pairie, condamnant Lotard Legrain à payer les arrérages d'une sous-rente d'un *chapon à plumes* et de 12 deniers en argent, due annuellement à l'hôpital Comtesse sur une mesure et quatre cents et demi d'héritage situés à Lambersart. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

501. — **1420, 9 octobre.** — Sentence rendue par Willaume Dou Bos, lieutenant de Jean Dou Mez, chevalier, seigneur de Croix et de Flers, bailli de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, pour sa pairie s'étendant aux paroisses de Saint-André et de Lambersart, hors la porte de Saint-Pierre, à Lille, *appelée la pairie Doureut*, et par les juges-rentiers de ladite pairie, condamnant Jean Fiévet à payer les arrérages d'une sous-rente d'un *chapon à plumes* et de 12 deniers en argent, due annuellement à l'hôpital Comtesse sur une mesure et quatre cents et demi d'héritage situés à Lambersart. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

502. — **1420, 15 octobre.** — Wautier Gheenkins est mis en possession, par les hommes de fief du duc de Bourgogne, à Bruges, de deux fiefs situés à Westcappelle. (Original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux.)

503. — **1421, 29 mars.** — Hue de Lannoy, seigneur de Wahagnies et de Beaumont, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant les auditeurs dudit bailliage, Jacquemart Boulet a déclaré avoir vendu, à l'hôpital Comtesse, un moulin à vent, nommé le *Moulin de Heppignies*, situé en la paroisse de Fives, moyennant une somme de 370 livres parisis, monnaie de Flandre, sous la condition que ledit hôpital sera tenu de faire transporter ce moulin hors de l'héritage dudit sieur Boulet, lequel s'engage à ne jamais en faire construire d'autre sur ledit héritage. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

504. — **1421, 3 octobre.** — Les échevins de la ville de Lille, sur la plainte portée pardevant eux par Jean De le Vigne et Jean de Hont, prétendant que *le clo-ture d'une paroie, au long d'une ruyelle appartenant à l'hôpital Comtesse*, leur appartenait et était assise sur leurs héritages, situés place Saint-Martin, audit Lille, ce que ledit hôpital contestait, déclarent, après examen des lieux, se prononcer en faveur de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

505. — **1421, 24 novembre.** — Pierre Dou Bos, bailli de Jean, seigneur de Roubaix et de Herzelles, chevalier, pour le fief *appelé la pairie du Broecq*, déclare qu'en sa présence et celle des juges de ladite pairie, Jacquemart Boulet a reconnu avoir vendu à Jacques Carpentier, prêtre, la motte sur laquelle est érigé le *Moulin de Heppignies*, contenant un cent de terre, située en la

paroisse de Fives, moyennant le prix principal de 10 francs, à 33 gros, monnaie de Flandre, le franc. (Original, parchemin, 6 sceaux.)

506. — **1421, 24 décembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Marie De Rosselaer et Jean Maës, son tuteur, ont vendu à Jean Van den Hende, une rente annuelle de 8 sols de gros tournois, monnaie de Flandre, hypothéquée sur treize mesures deux cent soixante verges de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 292; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 291.)

507. — **1421, 4 mars** (v. s.). — Gilles d'Ablaing, écuyer, bailli de la seigneurie d'Annequin, s'étendant en la paroisse de Wazemmes, appartenant à l'abbaye de Notre-Dame, à Loos, déclare qu'en sa présence et celle des échevins de ladite seigneurie, Jean Caulier a reconnu avoir vendu à Jacques Carpentier, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, en ladite qualité, neuf quartiers de terre, situés en ladite paroisse de Wazemmes, près de la Fontaine de la Sauch, moyennant le prix principal de 210 écus d'or, à la couronne, coin et forge du roi. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

508. — **1422, 3 octobre.** — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, approuve l'accord intervenu entre les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et les échevins de ladite ville de Lille, par lequel, pour terminer les difficultés survenues entre eux au sujet de la pêche dans les fossés de cette ville, lesdits maître, prieure, frères et sœurs, ont concédé en arrentement perpétuel, auxdits échevins de Lille, les droits appartenant audit hôpital sur les crêtes et pêcheries des fossés situés entre les portes des Malades et du Molinel et de ceux allant depuis la porte des Reigneaux jusqu'au Becquerel, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 25 livres, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier.)

509. — **1422, 24 octobre.** — Les échevins de la ville de Lille, confirmant l'accord intervenu entre eux et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, pour terminer les difficultés survenues au sujet de la pêche dans les fossés de ladite ville de Lille, déclarent accepter et ratifier le contenu des lettres données par le duc de Bourgogne, comte de Flandre, le 3 octobre 1422 (voir n° 508), et s'obligent à indemniser ledit hôpital de tous les frais occasionnés par ce différend. (Original, parchemin. 1 sceau.)

510. — **1422, 24 octobre.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, confirmant l'accord intervenu entre eux et les échevins de Lille, pour terminer les difficultés survenues au sujet de la pêche dans les fossés de ladite ville de Lille, déclarent accepter et ratifier le contenu des lettres données par le duc de Bourgogne, comte de Flandre (voir n° 508), le 3 octobre 1422. (Copie, papier.)

511. — **1422, 24 octobre.** — Les échevins de la ville de Lille déclarent que lors de la concession en arrentement perpétuel à eux faite par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, des droits appartenant audit hôpital sur les crêtes et pêcheries des fossés situés entre les portes des Malades et du Molinel et de ceux allant depuis la porte des Reigneaux jusqu'au Becquerel, ainsi que cela est expliqué dans les lettres du duc de Bourgogne, comte de Flandre, en date du 3 octobre 1422 (voir n° 508), il n'a pas été spécifié que ces droits leur étaient *baillés à rente héritable cense tenant*; toutefois, voulant *user de conscience*, ils reconnaissent qu'ils leur ont été concédés sous cette condition et promettent de garantir ledit hôpital contre tous les recours que pourraient exercer ceux qui tiennent lesdites pêcheries en cense, si ceux-ci étaient, par leur fait, troublés dans leur jouissance. (Original, parchemin, 1 sceau.)

512. — **1422, 20 novembre.** — Huc de Lannoy, seigneur de Santes, de Wahagnies et de Beaumont, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui est comparu Bauduin Meurin, au nom des échevins de Lille, lequel a déclaré que les lettres desdits échevins, en date du 24 octobre 1422 (voir n° 509), étaient scellées du *scel aux causes de ladite ville*, et que le contenu desdites lettres était véritable. (Original, parchemin, 1 sceau.)

513. — **1425, 18 août.** — Echange entre Philippe, seigneur de Maldeghem, et l'hôpital Comtesse, à Lille, d'une rente que cette maison possède sur les héritages dudit Philippe, à Maldeghem, contre une ferme et neuf bonniers de terres, situés à Gulleghem. (Copie, papier, en langue flamande.)

514. — **1425, 25 janvier** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Jean Deffontaines, lieutenant de Jean Rousée, bailli, et par les juges de la pairie appartenant à Jean Artus, seigneur d'Espaing; à Willemine Thieulaine, veuve de Robert Artus et de Gilles, seigneur de Tourmignies, son aïeule, et à Marie Wetin, veuve de Jean Artus et de

Louis de Saint-Soulieu, chevalier, sa mère, pour une maison située rue de Fives, audit Lille, acquise de Jean Du Camp, dit Campois, par Jacques Carpentier, prêtre, maître de l'hôpital Comtesse, moyennant le prix principal de 94 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement d'une rente de 37 gros due annuellement sur ladite maison. (Original, parchemin, 9 sceaux.)

515. — **1425, janvier** (v. s.). — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, autorise l'échange d'une rente héritière de 45 livres parisis, due annuellement à l'hôpital Comtesse, à Lille, par Philippe, seigneur de Maldeghem, sur des terres situées audit Maldeghem, contre neuf bonniers d'héritage (voir n° 513), appartenant audit Philippe, situés à Gulleghem, près de Courtrai. (Copie, papier.)

516. — **1425, 1^{er} février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, déclarent avoir cédé à Philippe, seigneur de Maldeghem, une rente héritière, de 45 livres parisis, qu'il devait annuellement audit hôpital (voir n° 513), et que cette maison a reçu en échange, dudit Philippe, neuf bonniers d'héritage, situés à Gulleghem, près de Courtrai. (Cartulaire coté 4, pièce 411; — copie, parchemin; copie, papier, en langue flamande; cartulaire coté 4, pièce 410.)

517. — **1425**. — Détail du lieu et du fief appelé *Te Danyts*, sis en la paroisse de Gulleghem, près de Courtrai. (Cartulaire coté 4, pièces 412 et 413.)

518. — **1425, 13 mars** (v. s.). — Jean Du Camp, demeurant à Lille, reconnaît avoir reçu de Jacques Carpentier, maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, la somme de 94 livres, monnaie de Flandre, formant le prix principal de la vente d'une maison située rue de Fives (voir n° 514), audit Lille. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

519. — **1426, 17 mai**. — Acte d'adhérentement donné par Jacques Dommessent, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, et par les échevins de ladite prévôté, pour la moitié d'un moulin à vent et d'une maisonnette, érigés sur trois cents et demi de terre, situés hors la porte du Molinel, à Lille, à front du chemin dit de *le Bouwaque*, tenus en arrentement de *la Bonne-Maison des ladres bourgeois de Lille*, à charge de trois razières de blé vert de rente annuelle; ladite partie de moulin, lequel est tenu à 48 sols de sous-rente annuelle envers l'hôpital Comtesse, vendue par Jean De Lanstais à Jaquemart Piettre, avec tous ses

droits et charges sur lesdits moulin, maisonnette et terre, moyennant le prix principal de 220 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

520. — **1426, 14 août**. — Guillaume de Tenremonde, au nom de Marguerite Hangouart, son épouse, déclare que tant que l'hôpital Comtesse ne réclamera pas le paiement de *six quargnons et demi de froment* de rente annuelle qu'il doit à cette maison pour un pré situé à Wazemmes, il n'exigera rien pour celle de *deux chapons en plumes* qui lui est due annuellement par ledit hôpital sur un héritage situé à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

521. — **1426, 21 octobre**. — Accord entre Pierre Joseph et Pierre Willart, demeurant à Lille, pour terminer les difficultés existant entre eux au sujet de travaux que Pierre Joseph avait fait exécuter dans sa maison, contiguë à celle appartenant à Pierre Willart. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

522. — **1427, 2 août**. — Rogier Dancoisnes, lieutenant de Guilbert de Carnin, écuyer, conseiller de monseigneur le duc de Brabant, châtelain de Lille, et son bailli de la châtellenie de Lille pour la pairie de La Motte, située en la paroisse Saint-Pierre, audit Lille, déclare que pardevant lui et les juges de ladite pairie, Jacques Carpentier, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, a demandé à racheter, par retrait de *frareuseté*, une rente héritière et perpétuelle de 24 sols 5 deniers 1 party, monnaie de Flandre, due annuellement par des héritages situés rue Saint-Pierre, appartenant audit hôpital, laquelle avait été vendue par Jorres Scaillebert à messire Jean Du Ponchiel, prêtre, ministre de la charité des chapelains de l'église Saint-Pierre, à Lille, et que ledit Jean Du Ponchiel, reconnaissant la *frareuseté*, a consenti à céder son acquisition audit hôpital Comtesse, lequel a été adhérent de ladite rente. (Original, parchemin, 6 sceaux.)

523. — **1428, 23 juin**. — Acte d'adhérentement donné par Jacques Dommessent, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, et par les échevins de ladite prévôté, pour le huitième d'un moulin à vent et d'une maisonnette, érigés sur trois cents et demi de terre situés hors de la porte du Molinel, à Lille, à front du chemin dit de *le Bouwaque*, tenus en arrentement de *la Bonne-Maison des ladres bourgeois de Lille*; ladite partie de moulin vendue par Pierre Delehaye à Jaquemart Piettre, avec tous ses droits et charges, moyennant le prix principal de 55 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

524. — **1429, 9 novembre.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Pierre Lemoine reconnaît qu'un moulin à vent, à usage de tordre huile, qu'il a fait construire sur une pièce de terre située hors la porte Saint-Sauveur, dudit Lille, doit à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, pour le droit et franchise du vent, une rente annuelle de 50 sols, et ce tant que cedit moulin existera. (Original, parchemin, 1 sceau.)
525. — **1429, 28 novembre.** — Acte d'adhérentement donné par Jacques Dommessent, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, et par les échevins de ladite prévôté, pour un moulin à vent, avec la motte sur laquelle il est bâti, contenant un cent de terre, situé hors de la porte du Molinel, à front du grand chemin qui conduit de ladite porte à Esquermes, acquis de Guillaume de Prêmesque, écuyer, par Jores Vredière, bourgeois de Lille, moyennant le prix principal de 450 livres, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 5 sceaux.)
526. — **1429, 28 février** (v. s.). — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, portant qu'une maison située audit Lille, rue *des Auwiers* (des Oyers), appartenant à Jean Brisebarre, est et demeurera chargée, à perpétuité, au profit de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, d'une rente annuelle de 8 sols 6 deniers, mais que ledit Brisebarre, ayant acquis cette maison à la charge seulement du cens le comte, devra être indemnisé, par ses vendeurs, du paiement de cette rente. (Original, parchemin, 1 sceau.)
527. — **1430, 1^{er} février** (v. s.). — Les échevins d'Eecloo certifient que Henri Coolman a vendu, à Jean Baës, une rente annuelle et perpétuelle de 54 sols 4 deniers 1 obole parisis, hypothéquée sur cinq mesures et quarante-deux verges de terre, situées audit Eecloo. (Cartulaire coté 4, pièce 401; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 400.)
528. — **1430, 15 mars** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Jacques Dommessent, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, et par les échevins de ladite prévôté, pour un lieu-manoir, contenant cinq cents d'héritage, situé hors la porte du Molinel, à Lille, acquis de Jean Liénart, par Mahieu Vecheux, moyennant le prix principal de 630 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement d'une rente de 5 livres 20 deniers, due annuellement par ledit lieu-manoir et héritage. (Original, parchemin, 6 sceaux.)
529. — **1431, 11 janvier** (v. s.). — Jean de Hellemmes déclare avoir vendu à Pierre Willart, moyennant une somme de 14 livres 12 sols, monnaie de Flandre, une rente héritière de 15 sols 3 deniers obole, qui lui était due annuellement sur la maison du *Pot-d'Etain*, située à Lille, près du Pont-de-Fins, appartenant audit Pierre Willart. (Original, papier.)
530. — **1432, 4 septembre.** — Les échevins de la ville de Lille certifient que Jean de Condet a vendu à Jacques Carpentier, prêtre, maître et gouverneur de l'hôpital Comtesse, la moitié de deux maisons contiguës, situées audit Lille, à l'angle de la place de la Fontaine-Saint-Martin et du Rivage, moyennant le prix principal de 1,100 livres parisis, de 20 gros, monnaie de Flandre, la livre, et à charge du paiement de la moitié d'une rente de 10 francs moins trois mailles, due annuellement par lesdites deux maisons. (Original, parchemin, 1 sceau.)
531. — **1432, 24 septembre.** — Les échevins de la ville de Lille déclarent que Jean Nonnebroit a demandé à racheter, par retrait de *frareuseté*, la moitié de deux maisons contiguës, vendue par Jean de Condet à Jacques Carpentier, maître et gouverneur de l'hôpital Comtesse, audit Lille (voir n° 530), et que ledit Jacques Carpentier, reconnaissant cette *frareuseté*, a consenti à céder son acquisition audit Nonnebroit. (Original, parchemin, 1 sceau.)
532. — **1432, 10 novembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Nicolas Pédart a vendu à Jean Boonen, receveur de l'hôpital de Lille, au profit dudit hôpital, les droits mentionnés dans une charte, en date du 2 mai 1349 (voir n° 266), donnée par les échevins dudit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 290; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 289.)
533. — **1433, 29 juillet.** — Jean de Huvesq déclare que lors de la vente par lui faite, à Jacquemart Piettre, d'une maison située rue du Molinel, à Lille, il a chargé ladite maison du paiement de la rente perpétuelle de 8 sols 6 deniers parisis, monnaie de Flandre, qu'il doit annuellement à l'hôpital Comtesse sur celle qu'il occupe, contiguë à celle vendue, et s'oblige à garantir, à perpétuité, le paiement de cette rente audit hôpital. (Original, parchemin, 1 sceau.)
534. — **1433, 10 octobre.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, ayant

représenté aux commis ordonnés par monseigneur le duc de Bourgogne, en son absence, au gouvernement de ses duchés et comtés, que le paiement des rentes et sous-rentes dues audit hôpital n'était pas effectué avec exactitude et que cette maison en souffrait un grand préjudice, lesdits commis ordonnent au premier sergent du souverain bailliage de Lille, lorsqu'il en sera requis par lesdits maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital, de contraindre au paiement de ces rentes et sous-rentes les personnes qui seraient en retard ou refuseraient de les payer. (Original, parchemin, 1 sceau.)

535. — **1433, 12 janvier** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Ghastuns a vendu à Jean Maes, une rente annuelle et perpétuelle de 24 gros tournois, hypothéquée sur deux mesures de terre situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 366; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 365.)

536. — **1433, 28 janvier** (v. s.). — Les échevins d'Eccloo certifient que Jacques Van Treyhem, bourgeois de Bruges, a vendu à Jean Boonen, au profit de Jacques Carpentier, une rente annuelle et perpétuelle de 12 livres parisis, hypothéquée sur des biens situés audit Eccloo. (Cartulaire coté 4, pièce 383; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 382.)

537. — **1433, 28 janvier** (v. s.). — Les échevins de West-Eccloo et de Lembeke certifient que Guillaume Zuvaert a vendu, à Jean Base, une rente annuelle et perpétuelle de 24 gros, hypothéquée sur sa maison et plusieurs pièces de terre. (Cartulaire coté 4, pièce 397; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 396.)

538. — **1434, 12 mai**. — Acte d'adhérentement donné par Jacques Dommessent, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, et par les échevins de ladite prévôté, pour un lieu-manoir, contenant cinq cents d'héritage, situé hors la porte du Molinel, à Lille, acquis de Mahieu Vecheux, par Jacques Carpentier, en qualité de maître de l'hôpital Notre-Dame, audit Lille, moyennant le prix principal de 550 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement d'une rente de 5 livres 20 deniers, due annuellement par ledit lieu-manoir et héritage. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

539. — **1434, 12 novembre**. — Les maître, prieure frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, donnent

en arrentement à Louis As Hayses, deux cents de terre, situés en la paroisse Saint-André, près de Lille, à charge de payer audit hôpital Notre-Dame, une rente annuelle de 20 sols par chaque cent de terre, et de faire ériger, sur chacun desdits deux cents d'héritage, des édifices pour une valeur de 50 livres. (Original, parchemin, 1 sceau.)

540. — **1435, 4 décembre**. — Accord entre Pierrart Joseph et Pierre Willart, demeurant à Lille, pour terminer les difficultés existant entre eux au sujet de travaux que Pierrart Joseph avait fait exécuter dans sa maison, située au Croquet, contiguë à celle appartenant à Pierre Willart. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

541. — **1436, 28 octobre**. — Philippe, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, d'Arlois et de Bourgogne, Palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, mande et ordonne au premier sergent du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, lorsqu'il en sera requis par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, de contraindre, par toutes voies de justice, les personnes qui doivent des rentes ou sous-rentes audit hôpital, et qui seraient en retard ou refuseraient de payer lesdites rentes ou sous-rentes, à en effectuer le paiement sans délai. (Original, parchemin, 1 sceau.)

542. — **1437, 1^{er} mai**. — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, donnent en arrentement, à Simon de Vermendois, un lieu-manoir, contenant quatre cents et demi d'héritage, situé hors la porte du Molinel, à Lille, à charge de payer audit hôpital Notre-Dame, une rente annuelle de 26 livres 8 sols parisis, monnaie de Flandre, et de faire ériger, sur ledit héritage, de nouveaux édifices, outre ceux existants, pour une valeur de 400 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

543. — **1437, 12 et 13 août**. — Jean de Cohem, sergent du souverain bailliage de Lille, rend compte au gouverneur dudit bailliage, qu'à la requête des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, audit Lille, il s'est transporté le 12 août à Comines et à Deùlémont, et le lendemain 13 à Lille, pour réclamer le paiement de rentes dues par diverses personnes audit hôpital, et que n'ayant pu obtenir ce paiement il a assigné les débiteurs à comparaître pardevant lui, ou son lieutenant, en son tribunal à Lille, le jeudi 22 dudit mois d'août. (Original, parchemin.)

544. — **1437, 5 décembre.** — Acte passé pardevant *Jacobus de Albello*, clerc, notaire public impérial du diocèse de Tournai, par lequel Michel Delebecque, et Jean, son fils, demeurant à Deùlémont, reconnaissent être débiteurs envers l'hôpital Notre-Dame, à Lille, de la moitié d'une rente perpétuelle de 18 sols parisis, due annuellement sur quatorze cents de terre situés à Deùlémont, à front du chemin qui conduit au moulin de l'abbaye de Mesines. (Original, parchemin.)

545. — **1438, 20 mai.** — Les prévôt et échevins de la ville de Lille, déclarent que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, leur ayant présenté un acte d'accord pour obvier aux difficultés du procès pendant entre eux pardevant le prévôt de Beauquesne, au sujet de ce que Gilles Ravary, échevin de Lille, et Gilles Delaplace, sergent de la prévôté dudit Lille, en vertu d'une ordonnance desdits prévôt et échevins, s'étaient transportés aux moulins du pont du Château, audit Lille, appartenant à l'hôpital Comtesse, et avaient fait enlever et brûler diverses mesures servant à ces moulins, sous prétexte que les unes étaient trop petites et les autres trop grandes, et, en outre, sur ce que lesdits échevins, considérant la grande cherté du blé, avaient rendu une ordonnance réduisant au vingtième, au grand préjudice dudit hôpital Comtesse, les droits de mouture qui se percevaient au seizième dans les moulins de la ville et banlieue de Lille, les parties sont convenues de mettre à néant tout ce qui par elles avait été fait, sur cette matière, au préjudice de l'une ou de l'autre, et que chacune d'elles resterait dans ses droits, privilèges, libérés et franchises. (Copie, papier.)

546. — **1438, 28 juin.** — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Van den Heede, bourgeois de Bruges, a vendu à Quentin Bouillet, maître de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, neuf mesures et deux cents verges de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 229; — original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 228.)

547. — **1438, 22 septembre.** — Marie de Tenques, veuve de Jacques Hangouart, fait donation à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, d'un marc de 34 gros, monnaie de Flandre, de rente héritière, qu'elle avait droit de percevoir annuellement sur une maison, jardin et héritage, situés hors la porte du Molinel, à Lille, appartenant audit hôpital Comtesse. Si, par un empêchement quelconque, l'hôpital Comtesse ne pouvait bénéficier de cette donation, elle veut qu'il lui soit donné, sur ses biens, pour en

tenir lieu, une somme de 30 francs, du prix de 33 gros, monnaie de Flandre, le franc. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

548. — **1438, 24 septembre.** — Gautier de Croix, dit de Drumez, écuyer, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant lui Marie de Tenques, veuve de Jacques Hangouart, a reconnu véritable et confirmé le contenu des lettres en date du 22 septembre 1438 (voir n° 547), contenant donation au profit de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, d'un marc de 34 gros, monnaie de Flandre, de rente héritière annuelle. (Original, parchemin, 1 sceau.)

549. — **1438, 3 octobre.** — Testament de Marie de Tenques, veuve de Jacques Hangouart, passé pardevant Jean Herencq, notaire à Lille, par lequel entre autres legs, elle donne à l'hôpital Comtesse, audit Lille, une rente héritière de deux marcs, à 34 sols, monnaie de Flandre, le marc, à recevoir annuellement sur une maison située rue de Courtrai, audit Lille, pour en jouir à partir du jour de son trépas, à charge de faire célébrer, chaque année, à perpétuité, dans la chapelle dudit hôpital, un obit solennel pour le repos de son âme. (Original, parchemin.)

550. — **1438, 9 décembre.** — Les échevins de la ville de Lille déclarent que pardevant eux et Guilbert de Fives, lieutenant de Jean Le Viart, prévôt de Lille, sont comparus les exécuteurs testamentaires de Marie de Tenques, veuve de Jacques Hangouart, lesquels, après lecture du testament de ladite Marie de Tenques (voir n° 549), sur leur requête et suivant l'usage, ont été autorisés à mettre ledit testament à exécution. (Original, parchemin, 1 sceau.)

551. — **1438, 14 mars** (v. s.). — Bref du pape Eugène IV, adressé au maître de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, par lequel il lui permet d'entendre les confessions de tous les frères, sœurs et serviteurs dudit hôpital, ainsi que celles des pauvres malades et infirmes qui arrivent journellement, de toutes les parties du monde, dans cette maison, et de leur donner l'absolution de toutes les censures encourues, même de l'excommunication, à moins que ce ne soit pour des cas où il serait nécessaire de consulter le Saint-Siège. (Original, parchemin, 1 sceau; — cartulaire coté 1, pièce 4; cartulaire coté 3, pièce 147.)

552. — **1439, 10 août.** — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Van den Heede, bourgeois de Bruges, a

vendu à Quentin Boulet, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, deux mesures et demie de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 227 ; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 226.)

553. — **1439, 23 décembre.** — Charles VII, roi de France, mande aux conseillers et gens tenant son Parlement, que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, lui ayant représenté qu'étant en termes de conciliation avec les prévôt, mayeur et échevins de la ville de Lille, qu'ils avaient assignés par-devant sa cour, à cause des difficultés qu'ils leur suscitaient continuellement (voir n° 545), il autorise les parties à s'accorder entre elles à l'amiable, et à retirer la cause, en appel devant ladite cour, sans encourir d'amende, sauf à produire l'acte d'accord qui sera passé à ce sujet. (Ces lettres sont insérées dans l'arrêt du Parlement, en date du 18 janvier 1439 (voir n° 555).)

554. — **1439, 18 janvier** (v. s.). — Acte d'accord passé en vertu des lettres données par Charles VII, roi de France, le 23 décembre 1439 (voir n° 553), entre les prévôt, mayeur et échevins de la ville de Lille, et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, par lequel les parties sont convenues de mettre à néant tout ce qui par elles avait été fait au préjudice de l'une ou de l'autre, et que chacune d'elles resterait dans ses droits, privilèges, libertés et franchises. (Cet acte est inséré dans l'arrêt du Parlement (voir n° 555) en date du 18 janvier 1439.)

555. — **1430, 18 janvier** (v. s.). — Arrêt rendu par la cour du Parlement, à Paris, conformément aux lettres de Charles VII, roi de France, du 23 décembre 1439 (voir n° 553), confirmant l'accord passé le 18 janvier de la même année (voir n° 554), entre les prévôt, mayeur et échevins de la ville de Lille, et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

556. — **1440, 25 juin.** — Acte d'adhérentement donné par Jean Marlière, bailli de Jean Le Monnoyer, écuyer, à cause du fief et seigneurie qu'il possède en la ville de Lille, Faches, Fretin et Ennevelin, nommé *le Royaume des Estimaulx*, pour la moitié de la maison et brasserie de le Sauch, avec tous ses ustensiles, située à Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue qui conduit à l'église Saint-Pierre, acquise de Tristram Stier, conseiller, maître de la Chambre des Comptes, dudit Lille, par Piérat

Clarisse, pour en jouir viagèrement par lui, Jeanne Haste, sa femme, et Jorin, son fils, moyennant le prix principal de 250 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement annuel de 4 livres 6 deniers parisis de rente héritière. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

557. — **1440, 29 juin.** — Corneille, abbé du monastère de Saint-Barthélémi d'Eechout, à Bruges, donne à l'hôpital Comtesse, à Lille, plusieurs reliques de Saint-Augustin, pour être déposées dans la chapelle dudit hôpital. (Original, parchemin, 1 sceau.)

558. — **1440, 11 décembre.** — Acte passé par-devant Jean Herencq, notaire à Lille, par lequel Jean Le Mahieu, de Wambrechies, reconnaît qu'un *quartier* de terre à labour, qu'il possède audit Wambrechies, est depuis longtemps chargé, envers l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, d'une rente annuelle et perpétuelle de 5 sols, et il s'engage à payer, audit hôpital, tous les arrérages qui lui sont dus de cette rente. (Original, parchemin.)

559. — **1440, 26 janvier** (v. s.). — Les échevins de Maldeghem certifient que les tuteurs des enfants de Jean Bonen ont vendu à Pierre de Muenc, receveur de l'hôpital de Lille, au profit dudit hôpital, une rente annuelle et perpétuelle de 28 sols parisis, hypothéquée sur une mesure de terre, située audit Maldeghem, en la paroisse Saint-Laurent. (Cartulaire coté 4, pièce 346 ; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 345.)

560. — **1440, 12 février** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Henri Drieuwe a vendu à Quentin Boulet, maître de l'hôpital de Lille, au profit dudit hôpital, cinq mesures de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 235 ; — original parchemin, en langue flamande, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 234.)

561. — **1440, 4 mars** (v. s.). — Acte passé par-devant Jean Herencq, notaire à Lille, par lequel Hellin Desboux, boucher à Wervicq, en qualité de tuteur de Michel Desboux, son neveu, déclare avoir constaté, d'après les cartulaires et papiers de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, qu'une pièce de quatorze cents de terre, située à Deulémont, dont la moitié appartient audit Michel Desboux, est chargée, envers ledit hôpital, d'une rente annuelle et perpétuelle de 18 sols parisis, monnaie de Flandre, et il reconnaît, en sadite qualité, être débiteur de la moitié de cette rente et s'oblige à en payer les arrérages. (Original, parchemin.)

562. — **1441, 4 mai.** — Les prévôt et jurés de la ville de Tournai certifient que pardevant eux Griffon Van den Walle et Adrienne Vrombouts, son épouse, ont déclaré avoir cédé, au profit de l'hôpital Comtesse, à Lille, moyennant une somme de 26 livres de gros, monnaie de Flandre, tous leurs droits sur la moitié de vingt-quatre mesures deux lignes et quarante verges de terre, en plusieurs pièces, situées à Caprycke, qu'ils tenaient en arrentement dudit hôpital Comtesse, à charge de 20 sols parisis de rente annuelle par chaque mesure. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 244.)
563. — **1441, 21 octobre.** — Les échevins de Caprycke certifient que Luc Van Brakele, curé dudit Caprycke, en qualité de fondé de pouvoirs de Griffon Van den Walle et d'Adrienne Vrombouts, son épouse, a transporté entre les mains de frère Jean Van der Steghe, au profit de l'hôpital Notre-Dame, à Lille, tous les droits cédés audit hôpital par lesdits Griffon Van den Walle et son épouse, selon la teneur des lettres ci-dessus (voir n° 562), du 4 mai 1441. (Cartulaire coté 4, pièce 246; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 245.)
564. — **1441, 3 novembre.** — Les échevins de Caprycke certifient que la veuve de Jean Maes et ses enfants, ont vendu à Arnould Baes, receveur de l'hôpital de Lille, au profit dudit hôpital, tous leurs droits mentionnés dans une charte en date du 12 janvier 1433 (voir n° 535), donnée par les échevins dudit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 368; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 367.)
565. — **1442, 11 mai.** — Acte passé pardevant échevins de la ville de Lille, par lequel Pierre Willart donne à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, cinq maisons contiguës, situées rue du Croquet, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)
566. — **1442, 29 juin.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire à Lille, par lequel messire Robert de Bauffremez, chevalier, détenu pour dettes en la prison de la prévôté de ladite ville de Lille, se désiste de la jouissance d'une maison située sur la place près de la Fontaine Saint-Martin, qu'il tient en bail de l'hôpital Comtesse, au loyer de 13 francs par année, et frère Quentin Boullet, en qualité de maître dudit hôpital Comtesse, moyennant une somme de 26 livres 11 sols 2 deniers parisis, monnaie de Flandre, à recevoir sur le produit des biens dudit Robert de Bauffremez, saisis et vendus par Jean Petit-Pas, sergent en la gouvernance de Lille, donne quittance de celle de 53 livres 12 sols 6 deniers due pour loyers de la susdite maison. (Original parchemin.)
567. — **1442, 1^{er} juillet.** — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Ruweel a vendu à Arnoul Baes, receveur de l'hôpital de Lille, au profit dudit hôpital, une mesure et cent verges de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 233; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 232.)
568. — **1442, 19 juillet.** — Arrêt du Parlement, à Paris, portant que Robert de Bauffremez, chevalier, sera tenu d'abandonner la maison qu'il occupe, appartenant à l'hôpital Comtesse, pour le terme de la Saint-Remi, et le condamne à en payer les loyers. (Original, parchemin.)
569. — **1442, 19 décembre.** — Acte d'adhérentement donné par Ernoul Quoquet, bailli de Philippe Le Monnoyer, à cause de son fief de Faches, nommé *le Royaume des Estimaux*, pour un sixième de la maison et brasserie de le Sauch, avec tous ses ustensiles, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue qui conduit à l'église Saint-Pierre, acquis de Bernard Desquiens, par Piérat Clarisse, moyennant le prix principal de 125 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 3 sceaux.)
570. — **1442, 26 février** (v. s.). — Acte passé pardevant les échevins de la ville de Lille constatant que Piérart Dutoit a vendu à Jean Marlière, au profit de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, moyennant la somme de 17 livres, monnaie de Flandre, une rente héritière de 17 sols, à recevoir annuellement sur une maison située audit Lille, rue *des Sueurs* (des Suaires). (Original, parchemin, 1 sceau.)
571. — **1442, 8 avril** (v. s.). — Les échevins de la ville de Lille déclarent que sur l'apparence d'un procès entre les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et les brasseurs de ladite ville, au sujet de ce que ces derniers avaient fait construire des moulins à bras, où ils faisaient moudre journallement leurs grains, tandis que les maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital prétendaient qu'en vertu des privilèges et franchises accordés à leur maison par les comtes et comtesses de Flandre, ils avaient le droit d'empêcher toutes personnes d'ériger, sans leur consentement, des moulins à blé, huile, tan, et autres, dans la ville et mannée de Lille, et que lesdits brasseurs étaient obligés de faire

moudre leurs grains aux moulins appartenant audit hôpital Comtesse, en payant 2 sols 6 deniers, monnaie de Flandre, par chaque sac de quatre razières de blé, de cinq razières de soucrion et de six razières d'avoine, lesdits brasseurs ayant reconnu les privilèges et franchises de l'hôpital et promis de détruire leurs moulins à bras, les parties sont convenues entre elles, pour terminer le différend, que pendant cent ans, à partir de la date de ces lettres, il ne serait payé, pour la mouture des grains aux moulins de l'hôpital, que 2 sols par sac de grain *braisiet*, et 2 sols 6 deniers par sac de grain *non braisiet*, à condition que l'hôpital ferait prendre les sacs chez les brasseurs et les ferait reporter chez eux. Si, par défaut, d'eau ou de vent, les moulins de l'hôpital Comtesse ne pouvaient suffire aux besoins des brasseurs, ces derniers pourront, avec la permission dudit hôpital, faire moudre leurs grains à d'autres moulins. (Original, parchemin, 1 sceau.)

572. — **1442, 20 avril** (v. s.). — Bauduin d'Oignies, seigneur d'Estrées, conseiller et maître d'hôtel de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, en vertu des lettres de protection et sauvegarde accordées à l'hôpital Comtesse, par monseigneur Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, le 20 janvier 1449 (voir n° 497), mande et ordonne à Jean Petit-Bas, premier sergent audit bailliage de Lille, de veiller à l'exécution desdites lettres. (Original, parchemin, 1 sceau.)

573. — **1443, 6 mai**. — Acte passé pardevant les échevins de la ville de Lille, qui constate que Piérart Dutoit a vendu à Jean Marlière, au profit de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, une rente annuelle de 17 sols, monnaie de Flandre (voir n° 570), et que pour garantir ledit hôpital du paiement de cette rente, il a hypothéqué une maison située rue *des Sueurs* (des Suaires), audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

574. — **1443, 4 juillet**. — Jean de Biaucarne, brasseur, demeurant à Marquette, ayant fait construire, dans sa maison, un moulin à chevaux, pour moudre blé et tordre huile, et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse lui ayant fait signifier qu'en vertu des privilèges et franchises accordés à leur maison, par les comtes et comtesses de Flandre, ils avaient le droit d'empêcher toutes personnes d'ériger, sans leur consentement, aucuns moulins dans la ville et manée de Lille, déclare avoir fait accord avec lesdits maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital, par lequel ces derniers ont consenti à ce qu'il puisse, ainsi que ses deux enfants, faire

usage de ce moulin pendant toute leur vie, à charge de payer annuellement audit hôpital, une somme de 12 sols parisis, monnaie de Flandre. (Deux copies, papier.)

575. — **1443, 20 septembre**. — Sentence rendue par Bauduin d'Oignies, seigneur d'Estrées, conseiller et maître d'hôtel de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, à la requête des maître, prieure, frères et sœurs, de l'hôpital Comtesse, par laquelle Jean Vredière, Huguet Coursier et Laurent Le Fossier sont condamnés à payer une somme de 8 livres audit hôpital, outre les dépens de l'instance, pour avoir pêché et pris du poisson dans les rivières et fossés de la ville de Lille, appartenant à cette maison en vertu de sa fondation. (Original, parchemin, 1 sceau.)

576. — **1443, 20 septembre**. — Acte d'adhérentement donné par Pierre Du Vinage, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, et par les échevins de ladite prévôté, pour un moulin à vent, à moudre blé, et trois cents et demi d'héritage, situés hors la porte du Molinel, à Lille, à front du chemin dit de *le Bouvaque*; lesdits trois cents et demi d'héritage, tenus en arrentement de *la Bonne-Maison des ladres bourgeois de Lille*, à charge de trois razières de blé vert, et ledit moulin, tenu à 48 sols de sous-rente annuelle envers l'hôpital Comtesse, acquis de Jacquemar Piettre, par Quentin Boulet, maître dudit hôpital Comtesse, moyennant le prix principal de 800 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

577. — **1443, 20 septembre**. — Jacquemart Piettre, tanneur, à Lille, reconnaît avoir reçu des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, la somme de 500 livres parisis, monnaie de Flandre, à-compte sur celle de 800 livres qui lui était due pour le prix de la vente faite, au profit dudit hôpital Comtesse, du moulin à vent nommé *le Moulin de le Bouvaque*. (Original, parchemin, 1 sceau.)

578. — **1443, 13 décembre**. — Pierre Du Vinage, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, et les échevins de ladite prévôté, certifient qu'en leur présence frère Quentin Boulet, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, ayant déclaré que l'acquisition d'un moulin à vent, à moudre blé, et de trois cents et demi d'héritage, situés hors la porte du Molinel, à Lille, à front du chemin dit de *le Bouvaque* (voir n° 576), avait été faite par lui au profit et des deniers

de l'hôpital Comtesse (voir n° 577), il a été donné acte d'adhérentement pour lesdits moulin et héritage, à Jean Hovine, au nom dudit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

579. — **1443, 17 décembre.** — Jacquemart Wastel, demeurant au hameau d'Ennequin, paroisse de Loos, ayant fait construire, dans sa maison, sans l'autorisation des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, un moulin à moudre blé et à tordre huile, à *forche de chevaulx*, contrairement aux privilèges et franchises accordés à cette maison par les comtes et comtesses de Flandre, déclare avoir fait accord avec les susdits maître, prieure, frères et sœurs, par lequel ces derniers ont consenti à ce qu'il puisse faire usage de ce moulin, à charge par lui de payer audit hôpital Comtesse, aussi longtemps que ledit moulin existera, une rente annuelle de 20 sols parisis, monnaie de Flandre. (Copie, papier.)

580. — **1444, 8 juillet.** — Jacquemart Piettre, tanneur, à Lille, reconnaît avoir reçu des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, la somme de 800 livres parisis, monnaie de Flandre, qui lui était due pour le prix de la vente faite, le 20 septembre 1443 (voir nos 576 et 577), au profit dudit hôpital, d'un moulin à vent, à moudre blé, et trois cent et demi d'héritage, situés hors la porte du Molinel, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

581. — **1444, 28 juillet.** — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, ordonne que l'hôpital Saint-Jacques, fondé à Lille, près la porte de Courtrai, dont les biens sont mal gouvernés, soit administré, à perpétuité, par un chanoine de l'église Saint-Pierre, que le chapitre de ladite église désignera, par le maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et par le curé de l'église Saint-Etienne, à Lille. (Cartulaire, côté 1, pièce 13.)

582. — **1444, 18 août.** — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, sur les plaintes des bouchers de la ville de Lille, ordonne qu'à l'avenir, et jusqu'au rappel de cette ordonnance, les habitants dudit Lille ne pourront plus aller acheter des viandes aux boucheries qui se sont établies hors des portes de ladite ville, sous peine d'être punis d'une amende de 40 livres parisis, monnaie de Flandre, pourvu que les bouchers de Lille fassent si raisonnable marché de leurs marchandises que les habitants de cette ville ne puissent se plaindre; toutefois, il exempte

de l'observance de cette ordonnance, les doyen et chapitre de Saint-Pierre et tous ceux relevant de leur juridiction, les curés, chapelains et gens d'église, les frères Mineurs, les Jacobins et ceux de l'Abbayette, les hôpitaux Notre-Dame, dit Comtesse, et de Saint-Sauveur, les soldats du château et les officiers demeurant en ladite ville de Lille, lesquels pourront toujours aller acheter des viandes partout où il leur plaira. Il mande au gouverneur de Lille, ou à son lieutenant, de faire commandement aux prévôt et échevins dudit Lille, d'avoir à faire et publier des statuts concernant ladite boucherie, suivant les termes de cette ordonnance. (Ces lettres sont insérées dans celles de Henri de Tenremonde, lieutenant du gouverneur de Lille, en date du 19 septembre 1444, ci-après n° 583.)

583. — **1444, 19 septembre.** — Henri de Tenremonde, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que les prévôt et échevins dudit Lille, sur la signification à eux faite des lettres-patentes de monseigneur Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, en date du 18 août 1444 (voir n° 582), ont répondu qu'en vertu des lois, libertés et franchises de ladite ville de Lille, ils avaient le pouvoir de faire établir, s'ils le jugeaient utile pour les habitants, une seconde boucherie en ladite ville, ce qui ne leur est pas réservé par la teneur desdites lettres, et qu'en conséquence ils s'opposaient à leur entérinement; sur quoi les bouchers de Lille, appelés par ledit souverain bailliage, consentirent, nonobstant le contenu des susdites lettres, à ce que lesdits prévôt et échevins puissent faire établir, en ladite ville de Lille, lorsqu'ils le jugeront nécessaire, une seconde boucherie, pour y faire vendre toutes espèces de viandes. (Copie, papier.)

584. — **1445, 16 avril.** — Lettre missive de monseigneur Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, adressée aux prévôt et échevins de la ville de Lille, leur enjoignant expressément de faire mettre à *louny* (à niveau) la place et héritage tenant à la maison de Pierre d'Ypres, en faisant démolir les ouvrages commencés sur ladite place et héritage, et d'y établir, aux frais de la ville, un quai allant au fossé qui environne la motte du Châtelain. (Copie, papier.)

585. — **1445, 20 avril.** — Sentence rendue par le conseil de Flandre, à Gand, en faveur de l'hôpital Comtesse, à Lille, contre messire Philippe Van Mulhem, chevalier, concernant divers objets de féodalité dans la paroisse de Sinay, en Flandre. (Original, parchemin, en

langue flamande, 1 sceau; — traduction en langue française, copie, papier.)

586. — **1445, 27 avril.** — Acte passé pardevant le conseil de Flandre, à Gand, par lequel Roche de Mol, fondé de pouvoirs de messire Philippe Van Mulhem, chevalier, se désiste de l'appel fait contre la sentence ci-dessus. (Original, parchemin, en langue flamande; — traduction en langue française, copie, papier.)

587. — **1445, 31 mai.** — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, mande au gouverneur de Lille, ou à son lieutenant, que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, lui ont représenté que la comtesse Jeanne de Flandre, fondatrice dudit hôpital, a donné à cette maison tous ses moulins de Lille et de Wazemmes, avec tous les droits, libertés et franchises desdits moulins, sauf la justice et seigneurie, par lesquels nul ne peut faire construire, dans les limites de la *mannée* de Lille, aucuns moulins à vent, ou autres, sans le consentement de l'hôpital, et que, nonobstant cette interdiction, certains particuliers ont fait ériger des moulins à bras, à chevaux, et autres, sans autorisation, ce qui cause un grand préjudice à leur maison; il leur ordonne, en conséquence, de faire détruire tous les moulins construits sans la permission dudit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau; six copies, papier; — cartulaire, coté 12, pièce 314.)

588. — **1445, 25 août.** — Jacques Fouligniet, demeurant en la paroisse Saint-Etienne, à Lille, ayant fait construire, dans la maison des Frères-Mineurs, audit Lille, un moulin à moudre blé, à force de bras, et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse lui ayant fait signifier qu'en vertu des privilèges et franchises accordés à leur maison, par les comtes et comtesses de Flandre, ils avaient le droit d'empêcher toutes personnes d'ériger, sans leur consentement, aucuns moulins dans la ville et *mannée* de Lille, déclare avoir fait accord avec lesdits maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital, par lequel ces derniers ont consenti à ce qu'il puisse faire usage de ce moulin, pendant toute sa vie, à charge par lui de payer annuellement, audit hôpital, une somme de 40 sols parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier.)

589. — **1445, 30 septembre.** — Henri de Tenremonde, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, à la requête des maître, prieure, frères

et sœurs de l'hôpital Comtesse, déclare qu'en vertu des lettres-patentes de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, en date du 31 mai 1445 (voir n° 587), il a été fait commandement à Jean Hersent, bourgeois de Lille, de faire démolir le moulin à moudre blé, à force de bras, qu'il a fait construire dans son hôtel, audit Lille, et que ledit Hersent ayant déclaré avoir fait faire ce moulin pour être conduit dans la paroisse de Vieux-Berquin, et nullement pour s'en servir à Lille, il lui a été ordonné, en conséquence, de faire transporter ledit moulin hors du *mannage* de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau; six copies, papier.)

590. — **1445, 31 octobre.** — Grard Escrohart, charpentier, à Lille, et son fils Balthazar, chapelain de l'église Saint-Pierre, dudit Lille, ayant fait construire, dans leur maison située rue de Fives, audit Lille, un moulin à moudre blé, à force de bras, et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse leur ayant fait signifier qu'en vertu des privilèges et franchises accordés à leur maison, par les comtes et comtesses de Flandre, ils avaient le droit d'empêcher toutes personnes d'ériger, sans leur consentement, aucuns moulins dans la ville et *mannée* de Lille, déclarent avoir fait accord avec lesdits maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital, par lequel ces derniers ont consenti à ce qu'ils puissent faire usage de ce moulin pendant leur vie, à charge par eux de payer annuellement, audit hôpital, une somme de 4 sols parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 2 sceaux; trois copies, papier.)

591. — **1445, 6 novembre.** — Bauduin d'Oignies, seigneur d'Estrées, conseiller et maître d'hôtel de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que les lettres ci-dessus du 30 septembre 1445 (voir n° 589), sont revêtues du scel dont se sert habituellement Henri de Tenremonde, son lieutenant. (Original, parchemin.)

592. — **1446, 26 avril.** — Philippe, duc de Bourgogne, confirme les privilèges et franchises accordées à l'hôpital Comtesse à Lille, par la comtesse Jeanne de Flandre, fondatrice de cette maison, en vertu desquels nul ne peut construire, dans les limites de la *mannée* de Lille, aucuns moulins à vent, ou autres, sans le consentement dudit hôpital, et il mande et ordonne au gouverneur de Lille, ou à son lieutenant, de faire détruire tous les moulins construits dans ladite *mannée* de Lille sans la permission dudit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau; trois copies, papier; — vidimus original,

parchemin, donné par messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France, le 15 octobre 1668; copie, papier.)

593. — **1446, 4 mai.** — Les échevins de Caprycke certifient que Pierre Huyghens a vendu à Quentin Boulet, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, au profit dudit hôpital, tous les droits mentionnés dans les lettres, ci-annexées, en date du 10 septembre 1407 (voir n° 476), données par les échevins dudit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 280; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 279.)

594. — **1446, 18 février** (v. s.). — Acte passé par devant Jean Herencq et Christophe Dingle, notaires à Lille, à la requête de Jean Marlière, au nom et comme fondé de pouvoirs des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, audit Lille, lequel constate que Jean Waullart, ânier, ayant rencontré Wuillaume Lenglescq, ânier dudit hôpital Comtesse, conduisant un cheval chargé d'une *sacque* de blé, avait, par force et en le menaçant de son couteau, enlevé ladite *sacque* de blé et l'avait chargée sur son cheval pour la conduire à son moulin, troublant ainsi l'hôpital Comtesse dans la jouissance de ses droits, franchises et privilèges, et que les maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital ayant demandé réparation de ce préjudice, ledit Waullart, reconnaissant ses torts, en demanda *merchy et pardon*, offrant de mettre une autre *sacque* de blé sur le cheval de l'hôpital, ce que les susdits notaires attestent avoir été exécuté, en présence de témoins, au même endroit où cette voie de fait avait eu lieu. (Original, parchemin.)

595. — **1446 25 mars** (v. s.) — Acte d'adhérentement donné par Guillebert de Fives, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, et par les échevins de ladite prévôté, pour un moulin à vent, à moudre blé, avec tout l'héritage et la motte sur lesquels il est érigé, situés hors la porte du Molinel de la ville de Lille, à front du grand chemin qui conduit dudit Lille à Esquermes et du petit chemin par où passe la procession de Lille, acquis de Jean Du Bosquié par frère Quentin Boulet, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, au profit et des deniers dudit hôpital, moyennant le prix principal de 700 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement de la redevance que ledit moulin doit annuellement à l'hôpital Comtesse, et d'une rente annuelle et viagère de deux gros, monnaie de Flandre, due à Guillaume de Prêmesque. (Original, parchemin, 8 sceaux.)

596. — **1447, 20 juin.** — L'hôpital Comtesse s'engage à remplir toutes les conditions stipulées (objet non spécifié) dans un chirographe original. (Original, parchemin, en langue flamande.)

597. — **1447, 19 octobre.** — Henri de Tenremonde, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie qu'en sa présence Jean Delahaye a déclaré qu'ayant obtenu de l'hôpital Comtesse l'autorisation de déplacer un moulin érigé sur un demi-bonnier de terre situé en la paroisse de Wazemmes (voir n° 408), il avait fait transporter ledit moulin sur une terre située à front du petit chemin conduisant de la porte des Malades à Esquermes, près du moulin, dit de *la Bouvaque*, appartenant à l'hôpital Comtesse; ledit Delahaye s'engage à payer la redevance due annuellement audit hôpital pour le droit de vent de ce moulin, et, en outre, à ne jamais planter d'arbres montants sur la pièce de terre où il était précédemment érigé. (Original, parchemin, 1 sceau; deux copies, papier.)

598. — **1448, 20 janvier** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Jacques Bem a vendu à Jean Vanderleyen, au nom et profit de l'hôpital de Lille, une mesure et cent verges de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 239; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 238.)

599. — **1448, 30 janvier** (v. s.). — Jean Marlière, bailli de Philippe Le Monnoyer, pour le fief et seigneurie qui lui appartient en la ville de Lille, Faches, Frclin et Ennevelin, nommé le *Royaume des Estimaulx*, déclare qu'en sa présence et celle des hommes dudit fief, Tristan Stier, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre, et maître de la Chambre des Comptes de Lille, a reconnu avoir vendu à Gilles Leblond, cordonnier, audit Lille, les deux parts de la maison et brasserie de le Sauch, et de tous ses ustensiles, située à Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue qui conduit à l'église Saint-Pierre, avec la propriété de la moitié du fonds de ladite maison, dont Piérat Clarisse et son épouse sont usufruitiers (voir n° 556), moyennant le prix principal de 600 livres, monnaie de Flandre, et que ledit Piérat Clarisse ayant demandé à reprendre le susdit marché par *retrait de franchise*, Gilles Leblond, reconnaissant cette *franchise*, a consenti à lui céder son acquisition. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

600. — **1448, 3 mars** (v. s.). — Bauduin d'Oignies, seigneur d'Estrées, conseiller et maître d'hôtel de

monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, commet le premier sergent dudit bailliage pour procéder à une enquête sur les plaintes portées par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, sur *certaines injures et batures* faites à leurs officiers et serviteurs. (Original, parchemin, 1 sceau.)

601. — **1448, 23 mars** (v. s.). — Jean Petit-Pas, sergent du souverain bailliage de Lille, mande au gouverneur dudit bailliage, que, à la requête des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, et en vertu de la commission à lui donnée par les lettres du 3 mars 1448 (voir n° 600), il s'est transporté, les 7 et 8 dudit mois de mars, en la ville d'Ecclou, près de Josse Triest, écuyer, bailli du duc de Bourgogne pour les villes d'Ecclou et de Caprycke, pour le requérir de procéder avec lui à une enquête sur des violences commises sur la personne de Jean De le Lys, receveur dudit hôpital Comtesse; que ledit bailli lui ayant demandé délai jusqu'au dimanche 23 mars, il se transporta de nouveau, ledit jour, près de lui, mais qu'il lui refusa alors son concours. (Original, parchemin, 1 sceau.)

602. — **1449, 7 octobre**. — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, mande au premier huissier de la Chambre du Conseil, en Flandre, que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, lui ayant représenté qu'audit hôpital appartient certaines rentes héritières, dues annuellement sur des terres et héritages situés en l'île de Cazand, appartenant à diverses personnes à titre d'arrentement, et que ces personnes ne payant pas ces rentes avec exactitude, cela cause un grand préjudice à leur maison, il le commet, en conséquence, pour, en son nom, si besoin est, contraindre lesdits débiteurs au paiement de ces rentes, et, en cas de refus, les assigner à comparaître pardevant la Chambre du Conseil, en Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

603. — **1449, 22 octobre**. — Bauduin d'Oignies, seigneur d'Estrées, conseiller et maître d'hôtel de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie qu'en sa présence Gard Escrohart, charpentier, à Lille, et son fils Balthazar, chanoine de l'église Saint-Pierre, audit Lille, ont reconnu et confirmé le contenu des lettres du 31 octobre 1445 (voir n° 590), par lesquelles ils s'engagent à payer, à l'hôpital Comtesse, une redevance annuelle de 4 sols parisis, monnaie de Flandre, à cause d'un moulin à moudre blé, à force de bras, qu'ils ont fait construire dans

leur maison, située rue de Fives, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

604. — **1449, 31 octobre, 1^{er}, 2, 3 et 4 novembre**. — Louis Zivaert, huissier de la Chambre du Conseil, en Flandre, rend compte aux membres dudit Conseil, que, à la requête des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et en vertu des lettres de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en date du 7 octobre 1449 (voir n° 602), il s'est transporté à Bruges, Escluse, Ardembourg, et autres lieux, les 31 octobre, 1^{er}, 2, 3 et 4 novembre, où il fit commandement à toutes les personnes qui doivent annuellement des rentes audit hôpital Comtesse, d'avoir à payer lesdites rentes au receveur de cette maison, en la ville de Bruges, le samedi après la fête de saint Martin d'hiver, les assignant, en cas de non paiement, à comparaître par devant la Chambre du Conseil, en la ville de Tenremonde, le vendredi 12 décembre suivant. (Original, parchemin, 1 sceau.)

605. — **1449, 12 janvier** (v. s.). — Willaume Joseph, brasseur, à Lille, et Jean Deffontaine, demeurant audit Lille, reconnaissent avoir consenti à ce que l'hôpital Comtesse fasse établir à ses frais, sur un héritage leur appartenant, situé en la paroisse Saint-Sauveur, nommé *l'héritage des Estuves du Croquet*, un ruisseau pavé de grès destiné à l'écoulement des eaux provenant de leurs héritages respectifs, et ils déclarent que si par la suite ce ruisseau est supprimé, ledit hôpital aura le droit de reprendre tous les matériaux ayant servi à sa construction. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

606. — **1450, 16 juillet**. — Acte passé devant les échevins de la ville de Lille et Jean de Langlée, lieutenant de Jean de Quielencq, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Pierre Willart, à frère Quentin Bouillet, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, d'une maison située audit Lille, sur la rue entre le Pont-de-Fins et la ruelle allant de ce pont à l'église Saint-Maurice, nommé la *maison du Pot-d'Estain*, moyennant une somme de 600 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement d'une rente héritière de 68 sols que doit annuellement ladite maison; ledit Pierre Willart se réserve la jouissance viagère de cette maison, sous la condition d'acquitter, pendant ce temps, la susdite rente. (Original, parchemin, 1 sceau.)

607. — **1450, 25 septembre**. — Acte d'adhérentement donné par Jean Deleforterie, bailli, et par les juges de la pairie appartenant à Jean Artus, écuyer, seigneur

d'Espaing, pour une maison, avec jardin, contenant deux cents d'héritage, située rue de Fives, à Lille, acquise de Laurent Pasquier par Jean Herencq, notaire, audit Lille, moyennant le prix principal de 230 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement d'une rente héritière de 12 sols et deux chapons en plumes, due annuellement par ladite maison. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

608. — **1450, 5 octobre.** — Bauduin d'Oignies, seigneur d'Estrées, conseiller et maître d'hôtel de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie qu'en sa présence Jean Herencq a déclaré que l'acquisition d'une maison située rue de Fives, audit Lille (voir n° 607), a été faite par lui au profit et des deniers de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

609. — **1450, 20 mars** (v. s.). — Les échevins de Caprycke certifient que Jean Bièse a vendu à Jean Vanderleyen, receveur de l'hôpital de Lille, au profit dudit hôpital, une rente héritière annuelle de 8 sols de gros tournois, hypothéquée ainsi qu'il est déclaré dans des lettres en date du 24 décembre 1421 (voir n° 506), données par les échevins dudit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 294; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 293.)

610. — **1450, ou environ.** — Requête présentée par l'hôpital Comtesse, à Lille, où il y a quatre frères et dix sœurs, de l'ordre de Saint-Augustin, pour obtenir un confessionnal en forme, la permission de confesser, la faculté, aux confesseurs, d'absoudre pleinement à l'article de la mort; d'avoir un autel portatif, et des stations dans la ville de Lille. — Autre requête dudit hôpital pour obtenir à peu près les mêmes choses. (Deux originaux, papier.)

611. — **1451, 29 mai.** — Les échevins de Caprycke certifient que Beltremieu de Caluwe a vendu à Jean Vanderleyen, en qualité de receveur de l'hôpital de Lille, une rente héritière annuelle de 8 sols de gros tournois, hypothéquée sur treize mesures deux cent soixante verges de terre, situées audit Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 298; — original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 297; — vidimus original, parchemin, 1 sceau, donné par les échevins de Lille, le 6 juin 1472, relatant aussi des lettres du 1^{er} juillet 1417 (voir n° 496), du 24 décembre 1421 (voir n° 506), et du 20 mars 1450 (voir n° 609.)

612. — **1451, 26 juin.** — Accord entre les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Com-

tesse, à Lille, et la maîtresse, frères et sœurs de l'hôpital de la Maladrerie, à Gand, concernant une rente de 45 sols, due annuellement par ledit hôpital Comtesse à ladite Maladrerie, et une de 5 sols, due par ladite Maladrerie audit hôpital Comtesse, sur des héritages, situés à Caprycke, dont on ignore la situation; les parties conviennent que la rente due à la Maladrerie de Gand sera assignée sur la maison de Rysselhoff, située audit Caprycke, appartenant à l'hôpital Comtesse, à Lille, laquelle rente sera grevée du paiement de celle due audit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 2 sceaux; — cartulaire coté 4, pièce 377.)

613. — **1451, 19 juillet.** — Acte d'adhérentement donné par Colard Haneron, bailli, et par les juges de la pairie appartenant à Grard Diebecque, pour un marc de rente héritière, de 34 gros, monnaie de Flandre, à recevoir annuellement sur une maison située dans la ruelle des Poissonceaux, à Lille, acquis de Jean Carpentier par maître Jean Le Haze, au nom de la fondation des Sept Heures, que l'on chante tous les jours dans l'église Saint-Étienne, audit Lille, moyennant le prix principal de 36 livres, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

614. — **1451, 23 juillet.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire à Lille, à la requête de frère Quentin Boulet, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, lequel constate que le 23 juillet 1451, Richard Aloete, pêcheur, étant en un *petit bacquet*, sur la rivière entre le pont dit *du Castel* et les ponts vers l'hôtel dit *de Roubaix*, qu'on appelait les *Viels-Murs*, a, sur l'ordre dudit maître de l'hôpital Comtesse, lequel était dans un autre *bacquet* avec le susdit notaire et des témoins, jeté une *royt à prendre poissons*, en ladite rivière, entre l'hôtel de monseigneur le prince comte de Saint-Pol, châtelain de Lille, et la motte dite la *Motte du Châtelain*; qu'il pêcha en plusieurs endroits et prit du poisson, que le susdit Quentin Boulet fit transporter à l'hôpital Comtesse, *disant le pesquerie d'entour ladite motte, tant à l'encontre dudit hostel de Saint-Pol que partout ailleurs, compéter et appartenir au droit dudit hospital.* (Original, parchemin; copie, papier.)

615. — **1451, 18 août.** — Colard Haneron, bailli, et les juges de la pairie appartenant à Grard Diebecque, déclarent que Jean Carpentier, le jeune, a demandé à reprendre, par *retrait de proismeté*, un marc de rente héritière, vendu par Jean Carpentier, son oncle, à la fondation des Sept-Heures, érigée en l'église Saint-Étienne, à Lille (voir n° 613), et que Jean Le Haze, fondé de pouvoirs de ladite fondation, reconnaissant ladite *proismeté*, a

consenti à lui céder ledit marc de rente, dont il a été adhérité. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

616. — **1451, 16 septembre.** — Acte passé par-devant Jean Herencq, notaire à Lille, entre frère Quentin Boullet, en qualité de maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et Georges Machon, demeurant audit Lille, pour terminer les difficultés existant entre eux au sujet d'un héritage situé hors la porte du Molinel. (Original, parchemin.)

617. — **1451, 6 décembre.** — Henri de Tenremonde, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie qu'en sa présence Jean Carpentier, demeurant en la paroisse Saint-André, près la ville de Lille, a déclaré avoir donné à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, un marc de 34 sols, monnaie de Flandre, de rente héritière, à recevoir annuellement sur une maison située rue des Poissonceaux, audit Lille (voir n° 615). — (Original, parchemin, 1 sceau.)

618. — **1451, 22 décembre.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, déclarent qu'après l'acquisition d'une rente de 4 livres 16 sols parisis, monnaie de Flandre qu'ils firent le 20 mars 1450 (voir n° 609), moyennant le prix principal de 96 livres parisis, dite monnaie, messire Waltier Le Bacquer, chapelain de l'église Saint-Pierre, à Lille, leur donna une somme de 68 livres parisis, laquelle fut employée dans la susdite acquisition, sous les conditions suivantes : l'hôpital Comtesse sera tenu de faire célébrer, annuellement et à perpétuité, en la chapelle Saint-Sébastien, érigée dans le cimetière dudit hôpital, situé près de l'église Saint-André, hors la porte Saint-Pierre, dudit Lille, une messe basse le 15 août, jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge; une messe solennelle, avec sermon, le 20 du même mois, en l'honneur de saint Bernard, abbé de Clairvaux, et le lendemain une messe solennelle de *Requiem*, pour le repos de l'âme dudit messire Waltier et des âmes de tous les trépassés inhumés dans ledit cimetière de Saint-Sébastien. (Original, parchemin, 1 sceau.)

619. — **1452, 22 avril.** — Sentence rendue par l'Officialité de Tournai condamnant Jean Delebiecque à payer à l'hôpital Comtesse, dans un délai de trois semaines, une somme de 45 sols parisis, pour le paiement des arrérages échus d'une rente de 9 sols parisis, qu'il

doit annuellement à cette maison pour sept cents de terre à labour, faisant partie d'une pièce de quatorze cents située à Deulémont. (Original, parchemin, 1 sceau.)

620. — **1452, 8 juin.** — Jean Du Bosquiel déclare que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, lui ayant accordé l'autorisation de faire construire dans sa maison, dite *au Virondel*, située en la paroisse de Fives, un moulin à moudre blé et à tordre huile, à force de chevaux, il s'est engagé à payer audit hôpital, pour le droit de moulage dû à cette maison, une rente annuelle de 36 sols parisis, monnaie de Flandre, tant que ce moulin existera. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier.)

621. — **1452, 19 juin.** — Le chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Cassel, en l'absence du doyen dudit chapitre, reconnaît avoir reçu la somme de 24 livres parisis, monnaie de Flandre, qui lui est due annuellement par l'hôpital Comtesse, à Lille, sur les dîmes noales de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

622. — **1453, 12 mai.** — Bauduin d'Oignies, seigneur d'Estrées, chevalier, conseiller, chambellan, maître d'hôtel de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que Jean Du Bosquiel a certifié, par-devant Gauthier de Croix, son second lieutenant, que les lettres du 8 juin 1452 (voir n° 620) étaient scellées de son sceau et a promis d'en exécuter le contenu. (Original, parchemin, 1 sceau.)

623. — **1453, 20 juin.** — Le chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, à Cassel, en l'absence du doyen dudit chapitre, reconnaît avoir reçu la somme de 24 livres parisis, monnaie de Flandre, qui lui est due annuellement par l'hôpital Comtesse, à Lille, sur les dîmes noales de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

624. — **1453, 28 août.** — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, déclare que des prélats et autres gens d'église, lui ayant représenté que les gens de la loi du Franc de Bruges avaient ordonné, par édit, à tous les censiers de leur territoire de fournir un état exact de toutes les dîmes, rentes et revenus que lesdits prélats et gens d'église possédaient sur ledit territoire, avec l'intention de les imposer pour contribuer à l'entretien des gens de guerre que lesdits du Franc de Bruges avaient mis au service du duc pour marcher contre les habitants de la ville de Gand, ce qui était contraire aux franchises, liber-

tés et exemptions de l'église, il avait, à leur requête, enjoint auxdits du Franc de Bruges de surseoir à l'exécution de cet édit; mais en considération de ce que lesdits prélats et gens d'église lui ont, depuis, accordé une *gratuité et courtoisie de certaine somme de deniers*, et voulant les maintenir en leurs droits, franchises et libertés, il ordonne que cet édit soit considéré comme non venu et ne soit pas exécuté. (Vidimus original, parchemin, donné à Bruges, par Georges de Boncem, notaire, le 22 septembre 1453; copie, papier.)

625. — **1453, 8 avril** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Jean Hovine, bailli de Philippe Le Monnoyer, écuyer, à cause du fief et seigneurie qu'il possède en la ville de Lille, Faches, Fretin et Ennevelin, nommé *le Royaulme des Estimaulx*, pour une maison et brasserie, dite de le Sauch, avec tous ses ustensiles, située à Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue qui conduit à l'église Saint-Pierre, acquise de Piérart Clarisse, brasseur de cervoise, par Colard Blondiel, détailleur de draps, demeurant audit Lille, moyennant le prix principal de 1,524 livres parisis, monnaie de Flandre, de 20 gros la livre, et à charge du bail de ladite maison, louée 110 livres parisis, monnaie de Flandre, par année, et du paiement annuel de 7 livres 16 sols 6 deniers parisis de rente héritière due par cette maison.... *Icelle maison et brasserie de le Sauch tenue en fief dudict Phelippe Le Monnoyer, à cause de son dessus dict fief et seignourie du Royaulme des Estimaulx, à tel servitude que quant ledict Phelippe, son bailli de Faches, ou son lieutenant, ou l'un d'eux, vaultra tenir les plais dudict fief, l'éritier d'icelle maison sera tenu de livrer blanche nappe, tables, pos, payelles et escuelles pour le journée.* (Original, parchemin, 3 sceaux.)

626. — **1454, 1^{er} mai**. — Bail accordé par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Barthélémi de Langlée, pour le terme de neuf années consécutives, du lieu-manoir, dit du Metz, avec les prés et terres labourables qui en dépendent, situés en la paroisse Saint-André, près la ville de Lille. (Original, parchemin.)

627. — **1454, 16 mai**. — Henri de Tenremonde, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que les formalités de la purge ont été remplies au sujet de l'acquisition faite par Colard Blondiel, d'une maison et brasserie, dite *de le Sauch* (voir n° 625), située à Lille, place Saint-Martin, à l'angle

de la rue qui conduit à l'église Saint-Pierre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

628. — **1454, 18 juin**. — Le chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, à Cassel, en l'absence du doyen du dit chapitre, reconnaît avoir reçu la somme de 24 livres parisis, monnaie de Flandre, qui lui est due annuellement par l'hôpital Comtesse, à Lille, sur les dîmes noales de Flandre. (Original, parchemin.)

629. — **1454, 6 juillet**. — Accord entre les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et les échevins et Conseil de la ville de Lille, pour terminer les difficultés existant entre eux au sujet de la voie de trait longeant la rivière de la Deûle, derrière la cense du Metz. (Copie, papier.)

630. — **1454, 18 janvier** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille et Guillaume Riscame, lieutenant de Jean de Quielencq, prévôt de ladite ville, contenant vente faite par Haquinet Boit, à Jean Herencq, d'un héritage et terrain vague, situés rue du Croquet, moyennant le prix principal de 32 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement annuel d'une rente héritière de 8 sols 8 deniers parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

631. — **1455, 28 avril**. — Henri de Tenremonde, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant Gauthier de Croix, second lieutenant duduit bailliage, Jean Herencq, notaire, demeurant audit Lille, a déclaré que l'acquisition d'un héritage situé rue du Croquet (voir n° 630), a été par lui faite au profit et des deniers de l'hôpital Comtesse, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

632. — **1455, 30 juin**. — Le chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, à Cassel, en l'absence du doyen duduit chapitre, reconnaît avoir reçu la somme de 24 livres parisis, monnaie de Flandre, qui lui est due annuellement par l'hôpital Comtesse, à Lille, sur les dîmes noales de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

633. — **1455, 10 juillet**. — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel sire Jean Postel, doyen du chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, à Cassel, diocèse de Thérouenne, en considération des dommages considérables occasionnés à l'hôpital Comtesse, à Lille, par les guerres du pays de Flandre, fait remise audit hôpital d'une

somme de 3 livres de gros, monnaie de Flandre, sur celle de 8 livres, dite monnaie, que cette maison devait pour quatre années d'arréages de la rente de 2 livres de gros, assignée annuellement à ladite église sur la portion des dimes noales de Flandre appartenant audit hôpital Comtesse, et que les doyen et chapitre de Tournai ont coutume de payer à l'acquit dudit hôpital (voir n^{os} 621, 623, 628, et 632), et moyennant le paiement d'une somme de 5 livres de gros, que s'engage à effectuer frère Quentin Boulet, maître dudit hôpital Comtesse, il lui donne les quittances, nonobstant la susdite modération, des quatre années d'arréages, portant chacune 2 livres de gros, pour qu'il puisse répéter cette somme contre le chapitre de Tournai. (Original, parchemin.)

634. — **1456, 16 décembre.** — Isabelle Vrete, veuve de Roland Du Bos, déclare avoir vendu aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, moyennant une somme de 64 sols 40 deniers parisis, monnaie de Flandre, une rente héritière de 20 deniers maille parisis, dite monnaie, et d'un demi chapon bourgeois, qui lui était due annuellement sur une maison, appartenant audit hôpital Comtesse, située à Lille, rue de Fives. (Original, parchemin, 1 sceau.)

635. — **1457, 24 mai.** — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, accorde à Thomas De Knunt, demeurant à Caprycke, l'autorisation de vendre à l'hôpital Comtesse, à Lille, treize mesures de terre, situées audit Caprycke, et il déclare amortir lesdites terres à perpétuité, sous la condition que ledit hôpital sera tenu de payer à son conseiller et garde de son épargne, M^e Gauthier De la Mandre, prévôt des églises Notre-Dame, à Bruges, et Saint-Pierre, à Cassel, *finance raisonnable* à la taxation de la Chambre des Comptes de Lille, laquelle fut fixée par ladite Chambre, lors de l'enregistrement de ces lettres, le 3 juin 1457, à la somme de 30 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

636. — **1457, 27 juillet.** — Les échevins de Caprycke certifient que Thomas De Knunt a vendu à Quentin Boulet, maître de l'hôpital de Lille, au profit dudit hôpital, en vertu de l'autorisation accordée par monseigneur Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, le 24 mai 1457 (voir n^o 635), treize mesures de terre, situées audit Caprycke; lesdites terres chargées de 28 sols parisis de rente héritière envers l'église de Caprycke, et de 24 sols parisis envers l'hôpital de Lille, (Cartulaire coté 4, pièce 237; — original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 236.)

637. — **1457, 21 mars** (v. s.). — Jean (Chevrot, de Poligny, en Franche-Comté), évêque de Tournai, à la demande des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, accorde vingt jours d'indulgence à tous ceux qui fréquenteront la chapelle dudit hôpital et qui assisteront au service divin et à la prédication. (Original, parchemin.)

638. — **1458, 1^{er} août.** — Josse Wandele, clerc de la ville de Lille, procureur et receveur d'Antoine Le Baenst, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, reconnaît avoir reçu de frère Quentin Boulet, maître de l'hôpital Comtesse, la somme de 66 gros, monnaie de Flandre, pour le rachat d'une rente de 33 deniers due annuellement par cet hôpital, audit Antoine Le Baenst, sur une maison située à Lille, rue du Croquet. (Original, parchemin.)

639. — **1458, 7 août.** — L'église de Waterdunen commet un homme vivant et mourant pour les rentes qu'elle doit à l'hôpital Comtesse, à Lille, sur des terres à Cadsand. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

640. — **1458, 19 août.** — Antoine, bâtard de Bourgogne, seigneur de Beuvry, de Bevre et de Tournehem, mande à tous chevaliers, écuyers, capitaines, etc., du duc de Bourgogne, qu'il prend sous sa protection et sauvegarde spéciale la cense du Metz, située en la paroisse Saint-André, près la ville de Lille, appartenant à l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, parchemin.)

641. — **1458, 19 février** (v. s.). — Jean Hovine, bailli de Jean Le Monnoyer, écuyer, à cause du fief et seigneurie nommé *le Royaume des Estimaulx*, certifie qu'en sa présence et celle des hommes dudit fief, Colard Blondiel, marchand de draps, à Lille, a déclaré avoir donné en dot à Jeanne, sa fille, lors de son mariage avec Jean De le Rachie, conseiller pensionnaire de ladite ville de Lille, la maison et brasserie, dite de le Sauch, tenue du susdit fief (voir n^o 625), située audit Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue qui conduit à l'église Saint-Pierre. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

642. — **1459, 28 mai.** — Jean (Chevrot, de Poligny), évêque de Tournai, autorise les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital de Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, à faire reconstruire, à leurs frais, dans le cimetière de leur maison, situé en la paroisse Saint-André, une chapelle dédiée à saint Sébastien, martyr, et à saint Antoine, confesseur; il accorde quarante jours d'indulgence à tous

ceux qui fréquenteront cette chapelle et le cimetière et qui y diront des prières pour les morts. (Original, parchemin.)

643. — **1459, 20 mars** (v. s.). — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Lille, à Jacques Scaerpync, de neuf mesures, deux lignes et soixante-dix verges de terre, situées à Saint-Laurent, Franc d'Ecloo. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

644. — **1460, 16 juin**. — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, commettent frère Jean Vandersteghe, Arnoul Baes, Philippe Haverrel, prêtres, et Jean Vanderleyen pour défendre leurs droits envers et contre tous. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

645. — **1460, 15 juillet**. — Jean, évêque de Tournai, mande à Guillaume, évêque de Sarepte, que l'hôpital Comtesse, à Lille, ayant été autorisé à reconstruire une chapelle, dédiée à saint Sébastien et à saint Antoine, près de l'église paroissiale de Saint-André (voir n° 642), il le commet pour la bénir et la consacrer avec l'eau grégorienne, et désirant exciter la charité des fidèles, il accorde quarante jours d'indulgence à tous ceux qui fréquenteront cette chapelle le jour de sa dédicace, fixée à la cinquième férie avant Saint-Pierre-aux-Liens. (Original, parchemin, 1 sceau.)

646. — **1460, 28 juillet**. — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Denis Desmazières, brasseur de cervoise, demeurant audit Lille, comme caution de François Rastin, locataire de la brasserie de la Sauch, appartenant à Jean De le Rachie, s'engage à payer, par termes mensuels, audit De le Rachie, au lieu et place du susdit Rastin, lequel s'est rendu fugitif, une somme de 12 livres de gros, d'une valeur de 12 livres parisis, monnaie de Flandre, chaque livre de gros, et à lui livrer, chaque jour, jusqu'au 29 juin 1461, un lot et demi de cervoise. (Original, parchemin, 1 sceau.)

647. — **1460, 31 juillet**. — Guillaume, évêque de Sarepte, déclare avoir béni, en vertu du mandement de Jean, évêque de Tournai (voir n° 645), la chapelle reconstruite par l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, dans les limites de la paroisse Saint-André, dédiée à saint Sébastien, martyr, et à saint Antoine, confesseur. (Original, parchemin, 1 sceau.)

648. — **1460, 22 mars** (v. s.). — Acte passé devant les maire et échevins de la ville d'Abbeville, contenant vente faite par Colard Brouet, écuyer, bailli de ladite

ville, à Jean Herencq, notaire, demeurant à Lille, d'une maison située audit Lille, rue du Pont-du-Château, moyennant le prix principal de 480 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement de diverses rentes héritières, montant ensemble à 38 sols 7 deniers 1 parti. (Original, parchemin, 1 sceau.)

649. — **1461, 26 avril**. — Acte d'adhérentement donné par Grard Du Puich, bailli, et par les juges-rentiers de la seigneurie appartenant aux doyen et chapitre de l'église collégiale Saint-Amé, à Douai, pour neuf cents et le tiers d'un cent de terre, en plusieurs pièces, situés sur le territoire d'Houplin, près de Seclin, acquis de Jaquemart Cabit, par Jaquemart Corbault, moyennant le prix principal de 5 francs par chaque cent de terre. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

650. — **1461, 6 mai**. — Nicolas *Calculi* (de la Pierre), diacre, chanoine de l'église Saint-Pierre, à Lille, et vicaire général d'Adrien de Poitiers, prévôt des églises de Cambrai et de Lille, accorde, au nom dudit prévôt, aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, la permission de faire placer une cloche dans la chapelle qu'ils ont fait reconstruire depuis peu dans le cimetière de leur maison (voir nos 642, 645 et 647), et de la faire sonner quand ils le jugeront nécessaire, pourvu que cela n'interrompe aucunement les offices de l'église paroissiale de Saint-André. (Original, parchemin.)

651. — **1461, 18 mai**. — Acte d'adhérentement donné par les échevins de la ville de Lille, pour une maison située rue du Pont-du-Château, audit Lille, acquise de Colard Brouet, écuyer, bailli de la ville d'Abbeville, le 22 mars 1460 (voir n° 648), par Jean Herencq, notaire, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

652. — **1461, 26 juin**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Pierre Goethals, de la ferme appelée *Rysselhoff* (jardin de Lille), avec deux cent six mesures, une ligne et vingt-deux verges de terres, situées à Caprycke. (Original, parchemin, en langue flamande.)

653. — **1461, 31 juillet**. — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, contenant un accord entre frère Quentin Boulet, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et Jean Thiédre, charpentier, au sujet de deux maisons contiguës, situées audit Lille, rue du *Pouplier* (rue Royale), en la paroisse Sainte-Catherine, dont l'une, appartenant à l'hôpital Comtesse, avait été reconstruite. (Original, parchemin.)

654. — **1461, 20 août**. — Jean, seigneur de Lannoy, de Rumes et de Boussu-sur-Escaut, chevalier, conseiller

et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant Pierre de Hauteville, lieutenant dudit bailliage, Jean Herencq, notaire, a déclaré que l'acquisition d'une maison située rue du Pont-du-Château, audit Lille, (voir nos 648 et 651), avait été par lui faite au profit et des deniers de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin.)

655. — **1461, 6 septembre.** — Jean Darras, demeurant à Lambersart, déclare que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, lui ayant accordé l'autorisation de faire usage d'un moulin à moudre le blé, à force de bras, qu'il avait fait établir dans sa maison, il s'est engagé, pour lui ou ses ayants-droit, à payer annuellement audit hôpital, pour le droit de moulage dû à cette maison, une rente de 12 sols parisis, monnaie de Flandre, tant que ce moulin existera. (Copie, papier.)

656. — **1461, 29 décembre.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille et Guillaume De le Bove, lieutenant de Jean de Dausset, écuyer, prévôt de ladite ville, lequel constate que frère Ernoul Baes, prêtre, au nom de l'hôpital Comtesse, a demandé à rembourser, *par retrait de frareuselé*, une rente héritière de 42 sols 6 deniers parisis, monnaie de Flandre, due annuellement à Guilbert de Lannoy, chevalier, seigneur de Santes, sur une maison située place Saint-Martin, audit Lille, appartenant audit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

657. — **1461, 2 janvier** (v. s.). — Guilbert de Lannoy, chevalier, seigneur de Santes et de Willerval, reconnaît avoir reçu du maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, la somme de 59 livres 10 sols parisis pour le remboursement d'une rente héritière de 42 sols 6 deniers parisis (voir n° 656), qui lui était due annuellement sur une maison appartenant audit hôpital Comtesse. (Original, papier.)

658. — **1461, 24 février** (v. s.). — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Lille, à Jacques Sanders, de deux mesures, une ligne et quatre-vingt-six verges de terres, situées à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

659. — **1462, 21 mai.** — Acte d'adhérentement donné par Guillaume Du Bos, bailli, et par les hommes de fief de la seigneurie du Breucq, appartenant au seigneur de Roubaix et de Herzelles, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et à dame Marguerite de Ghistelle, son épouse,

pour tout un fief et tenement, *appelé le fief des Moulins de Wazemmes*, acquis de Jean Juppin, écuyer, par Jean Le Bourgeois, dit de Houplines, moyennant le prix principal de 2,200 livres, monnaie de Flandre, prix qui fut porté à 3,000 livres par suite d'une expertise ordonnée par le seigneur de Roubaix. (Copie, parchemin.)

660. — **1462, 14 juin.** — Jean Le Monnoyer, écuyer, seigneur du fief nommé *le fief de Faches et Royaume des Estimaux*, déclare que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, lui ayant manifesté l'intention d'acquérir de Jean De le Rachie, conseiller-pensionnaire de ladite ville de Lille, une maison et brasserie, dite de le Sauch (voir n° 641), avec tousses ustensiles, située audit Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue qui conduit à l'église Saint-Pierre, il consent et accorde que ledit hôpital Comtesse fasse l'acquisition de cette maison, pour en jouir, à toujours, comme d'un *héritage amorty et dédié à Dieu et audit hospital*. (Original, parchemin, 1 sceau.)

661. — **1462, 15 juin.** — Acte d'adhérentement donné par Jean Hovine, bailli de Jean Le Monnoyer, écuyer, à cause du fief et seigneurie nommé *le fief de Faches et Royaume des Estimaux*, pour la maison et brasserie, dite de le Sauch, tenue dudit fief (voir n° 625), avec tous ses ustensiles, située à Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue qui conduit à l'église Saint-Pierre, acquise de Jean De le Rachie, par frère Quentin Boulet, en qualité de maître et administrateur de l'hôpital Comtesse, moyennant le prix principal de 1,400 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement annuel de diverses rentes héritières montant ensemble à 7 livres 17 sols 2 deniers et maille parisis. (Deux originaux, parchemin, ayant chacun 4 sceaux; l'un de ces originaux contient la transcription des lettres d'amortissement données par Jean Le Monnoyer (voir n° 660), le 14 juin 1462.)

662. — **1462, 29 juin.** — Nicolas, abbé du monastère de Saint-Barthélémi de Eechout, à Bruges, à la prière de noble homme Josse de Ghistelle, pour satisfaire la dévotion des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, donne audit hôpital une partie de l'épaule (*partem de scapula*) de sainte Monique, mère de saint Augustin. (Original, parchemin, 1 sceau.)

663. — **1462, 8 juillet.** — Jean De le Cambe, dit Ganthois, demeurant à Lille, en la paroisse Saint-Maurice, déclare avoir donné en arrentement perpétuel, aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, un cent et demi de terre,

pris dans une pièce de quinze cents située hors la porte Saint-Sauveur, à front du chemin qui conduit de cette porte à Ronchin, moyennant le paiement d'une rente annuelle de deux razières de froment. (Original, parchemin, 1 sceau.)

664. — **1462, 8 juillet.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, déclarent avoir pris en arrentement perpétuel, un cent et demi de terre, appartenant à Jean De le Cambe, dit Ganthois (voir n° 663), sur lequel terrain ils ont fait ériger un moulin à moudre blé. (Copie, papier.)

665. — **1462, 28 octobre.** — Henri de Tenremonde, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Jean Darras, demeurant à Lambersart, a reconnu et confirmé le contenu des lettres du 6 septembre 1461 (voir n° 655), concernant un moulin à moudre blé qu'il avait fait établir dans sa maison. (Deux copies, papier.)

666. — **1462, 17 décembre.** — Jean, seigneur de Lannoy, de Rumes et de Boussu-sur-Escaut, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare exécutoires les lettres d'arrentement en date du 8 juillet 1462 (voir n° 663), Jean De le Cambe, dit Ganthois, ayant, pardevant Pierre de Hauteville, lieutenant dudit bailliage, reconnu et confirmé le contenu desdites lettres. (Original, parchemin.)

667. — **1463, 9 mai.** — Frère François, prieur de la Grande-Chartreuse, et tous les définiteurs de l'ordre des Chartreux, à la demande du prieur de Gosnay (Chartreuse près de Béthune), leur frère, accordent à tous les religieux et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, une part dans tous les jeûnes, prières, abstinences, aumônes, etc., de leur ordre. Original, parchemin, 1 sceau.)

668. — **1465, 12 septembre.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, contenant un accord entre frère Quentin Boullet, maître de l'hôpital Comtesse, et Alard Le Noir, charpentier, concernant l'écoulement des eaux d'une maison située audit Lille, rue du Pouppelier (rue Royale), en la paroisse Sainte-Catherine, contiguë à celle dudit Le Noir. (Original, parchemin, 1 sceau.)

669. — **1465, 1^{er} mars (v. s.).** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, et Jean Delefortrie, lieutenant de Jean de Dausset, écuyer, prévôt de ladite

ville, contenant vente faite par Guilbert Dugardin, à Jean Herencq, de deux maisons contiguës, situées rue du Croquet, audit Lille, moyennant le prix principal de 156 livres parisis, monnaie de Flandre, et à le charge d'un oef dont lesdites maisons sont chargies chacun an, à icellui oef mettre et poser, ou faire poser et mettre sur le paroye de l'une des foenestres d'icelles. (Original, parchemin, 1 sceau.)

670. — **1466, 12 avril.** — Antoine d'Oignies, seigneur de Bruay et de Ligny, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant Henri de Tenremonde, lieutenant dudit bailliage, Gauthier de Croix, écuyer, et Pierre Eve, ont reconnu avoir vendu aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, moyennant une somme de 73 livres 10 sols parisis, monnaie de Flandre, une rente héritière de 52 sols 6 deniers parisis, à recevoir annuellement sur cinq cents d'héritage, situés hors la porte du Molinel, dudit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

671. — **1466, 14 avril.** — Antoine d'Oignies, seigneur de Bruay et de Ligny, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant Henri de Tenremonde, lieutenant dudit bailliage, Jean Herencq a déclaré que l'acquisition de deux maisons contiguës, situées rue du Croquet, audit Lille (voir n° 669), avait été par lui faite au profit et des deniers de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

672. — **1466, 31 mai.** — Bail de quarante-une mesures et vingt-cinq verges de terres, situées en la paroisse de Saint-Lambert, en Cadsand, dans les polders, accordé par l'hôpital Comtesse, à Lille, à Antoine et à Michel Pieter, frères. (Original, parchemin, en langue flamande.)

673. — **1466, 22 août.** — Guillaume, évêque de Tournai, accorde des indulgences aux personnes qui fréquenteront la chapelle de l'hôpital Comtesse, à Lille, dédiée à la Sainte-Vierge et à saint Augustin, et à celles qui assisteront aux offices et aux prédications. (Original, parchemin.)

674. — **1466, 22 novembre.** — Jean De le Cambe, dit Ganthois, bourgeois de la ville de Lille, fonde un hôpital, sous le nom de saint Jean-Baptiste, dans une maison qu'il

a fait construire rue *des Malades* (de Paris), en la paroisse Saint-Sauveur, pour l'entretien de treize pauvres chartriers, hommes ou femmes, des ville et châtellenie de Lille, et afin que cet hôpital soit convenablement maintenu, il s'adjoint, comme visiteurs de cette maison, le maître de l'hôpital Comtesse, et ses successeurs en office; le chanoine de l'église Saint-Pierre, nommé par le chapitre de ladite église visiteur dudit hôpital Comtesse, et l'un des membres de la Chambre des Comptes de Lille, délégué par ladite Chambre. (Cartulaire coté 1, pièce 16.)

675. — **1466, 24 novembre.** — Guillaume, évêque de Tournai, confirme la fondation d'un hôpital pour les pauvres, faite par Jean De le Cambe, dit Ganthois (voir n° 674), et il commet le maître de l'hôpital Comtesse pour y recevoir les vœux des sœurs, selon la règle de Saint-Augustin. (Cartulaire coté 1, pièce 14.)

676. — **1468, 26 novembre.** — Antoine d'Oignies, seigneur de Bruay et de Ligny, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, en vertu des lettres de protection et sauvegarde accordées à l'hôpital Comtesse, par monseigneur Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, le 20 janvier 1419 (voir n° 497), mande et ordonne à Jean Petit-Pas, premier sergent audit bailliage de Lille, de veiller à l'exécution desdites lettres. (Original, parchemin, 1 sceau.)

677. — **1466, décembre.** — Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, à la requête de Jean De le Cambe, dit Ganthois, bourgeois de la ville de Lille, confirme et approuve la fondation qu'il a faite d'un hôpital pour les pauvres (voir n° 674); il amortit les revenus dudit hôpital, jusqu'à trois cents florins, et accorde l'exemption de toutes assises pour les vins et bières qui se consommeront dans cette maison. (Cartulaire coté 1, pièce 16.)

678. — **1467, 18 avril.** — Guillaume, évêque de Tournai, institue des règles pour la réception et la direction des religieuses à l'hôpital des Chartriers, dit Ganthois, à Lille. (Cartulaire coté 1, pièce 27.)

679. — **1467.** — Ephémérides concernant l'hôpital Comtesse. (Deux minutes, papier.)

680. — **1468, 17 février** (v. s.). — Charles, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de

Salins et de Malines, déclare prendre sous sa protection et sauvegarde les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, ainsi que tous leurs biens; il mande et ordonne au gouverneur de Lille, ou son lieutenant, de les protéger et défendre contre toutes violences; de les maintenir dans toutes leurs possessions, droits, usages, coutumes et franchises; de faire publier lesdites lettres de sauvegarde partout où besoin sera, et, en signe de sa protection, de faire mettre des *penonceaux* armoriés de ses armes sur toutes les maisons, granges, terres et biens appartenant auxdits maître, prieure, frères et sœurs et audit hôpital. (Original, parchemin, 1 sceau.)

681. — **1468, 3 mars** (v. s.). — Jean de Rosimbos, seigneur de Fromelles, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, en vertu des lettres de protection et sauvegarde accordées à l'hôpital Comtesse, par monseigneur Charles, duc de Bourgogne, comte de Flandre, le 17 février 1468 (voir n° 680), mande et ordonne à Jean Petit-Pas, premier sergent audit bailliage de Lille, de veiller à l'exécution desdites lettres. (Original, parchemin.)

682. — **1469, 12 juin.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, contenant accord entre Martin Du Moustier, Piètre Scauvlieghe et Chrestienne Debout, veuve de Henri Du Moustier, au sujet de la succession de ce dernier, décédé en l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin.)

683. — **1469, 8 octobre.** — Pierre Goethals reconnaît avoir pris en bail, de l'hôpital Comtesse, à Lille, la ferme appelée *Rysselhoff* (jardin de Lille), avec deux cent six mesures, une ligne et vingt-deux verges de terres, situées à Caprycke. (Original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux.)

684. — **1469, 28 décembre.** — Jean de Langlée, demeurant à Loos, déclare avoir vendu à Jacot Nonnebroit, moyennant une somme de 107 livres 10 sols parisis, monnaie de Flandre, une rente héritière de deux marcs, de chacun 34 sols parisis, à recevoir annuellement sur une maison située devant le Rivage, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

685. — **1469, 11 janvier** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Lambert De Lannoit et Hacquet, son fils, constituent diverses personnes pour leurs procureurs spéciaux, et leur donnent

pleins pouvoirs pour traiter toutes leurs affaires. (Original, parchemin.)

686. — **1469, 13 janvier** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Jean Ruffault, prévôt de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, et par les échevins de ladite prévôté, pour sept quarterons d'héritage, compris une motte sur laquelle est construit un moulin à vent, à tordre huile, situés à front du chemin conduisant de la ville de Lille, à la Justice de cette ville, acquis de Jaquemart De le Haye par Jean Pulfer, dit Buridan, moyennant le prix principal de 380 livres parisis, monnaie de Flandre, à charge du paiement annuel de six havots de blé vert à la *Bonne-Maison des malades bourgeois de Lille*, et de 40 sols à l'hôpital Comtesse, dudit Lille. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

687. — **1469, 18 janvier** (v. s.). — Sentence rendue par Jean de Rosimbos, seigneur de Fromelles, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur du souverain bailliage de Lille, interdisant à diverses personnes la faculté de changer la destination de leurs moulins, sans en avoir obtenu l'autorisation des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, conformément aux privilèges et franchises accordés à cette maison par les comtes et comtesses de Flandre, en vertu desquels nul ne peut construire aucuns moulins dans la manée de Lille sans le consentement dudit hôpital. (Original, parchemin, 1 sceau ; deux copies, papier.)

688. — **1469, 15 février** (v. s.). — Henri de Tenremonde, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que les formalités de la purge ont été remplies au sujet de l'acquisition faite par Jean Pulfer, dit Buridan (voir n° 686), de sept quarterons d'héritage, compris une motte sur laquelle est construit un moulin à vent, à tordre huile, situés à front du chemin conduisant de la ville de Lille à la Justice de cette ville. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, papier.)

689. — **1472, 28 avril**. — Acte passé devant échevins de la ville de Lille et Guillaume Riscame, lieutenant de Jean Barbet, prévôt de ladite ville, lequel constate que frère Eloi de Faches, prêtre, en qualité de maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, a racheté, *par retrait de frereseté*, une rente héréditaire de 14 sols 2 deniers parisis, monnaie de Flandre, due annuellement par une maison située hors la porte du Molinel de ladite ville de Lille, appartenant audit hôpital Comtesse, et qu'il a été

mis en possession de ladite rente. (Original, parchemin, 1 sceau.)

690. — **1472, 22 mars** (v. s.). — Guillaume, évêque de Tournai, mande à Guillaume, évêque de Sarepte, son suffragant, de se rendre à Lille, pour bénir et consacrer avec de l'eau *grégorienne* la chapelle et le cimetière de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin.)

691. — **1472, 29 mars** (v. s.). — Jean Dassonneville, bailli du fief du Billau, appartenant à Jeanne de Lanstais, veuve de Gauthier Poullain, conseiller du duc de Bourgogne, receveur général de Flandre et d'Artois, et maître de la Chambre des Comptes de Lille, certifie que pardevant lui et les juges dudit fief, Victor Le Borgne a déclaré avoir donné en arrentement perpétuel, à Philippe Le Bourgeois, dit de Houplines, un cent et demi de terre, situé hors la porte des Malades, moyennant le paiement annuel de 60 sols parisis, monnaie de Flandre, et sous la condition de faire construire un moulin à vent, à moudre blé, sur ledit terrain, pour garantie du paiement de ladite rente ; l'adhérentement de cet arrentement a été donné par lesdits bailli et juges du fief du Billau, le 6 mai 1473. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

692. — **1473, 7 février** (v. s.). — Bail de quarante-une mesures et vingt-cinq verges de terres, situées en la paroisse de Saint-Lambert, en Cadsand, dans les polders, accordé par l'hôpital Comtesse, à Lille, à Antoine et Michel Piéter, frères. (Chirographe, original, parchemin, en langue flamande.)

693. — **1474, 18 mai**. — Jean De le Cambe, dit Ganthois, bourgeois de Lille, déclare avoir donné en arrentement perpétuel, aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, cinq quarterons d'héritage, situés à Wazemmes, à front du chemin de Lille à Haubourdin, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 75 sols parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin.)

694. — **1474, novembre** — Charles, duc de Bourgogne, comte de Flandre, à la requête des maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, déclare amortir, à perpétuité, moyennant une somme de 320 livres parisis, monnaie de Flandre, une fois payée entre les mains de Gilles Du Bois, son receveur, *et pourveu que ce soit hors fief, riere fief et justice*, les biens acquis par ledit hôpital Comtesse depuis soixante ans, savoir : une maison près le pont du Château, acquise de Colard Brouet ; la maison et brasserie de le Sauch, sur la place Saint-Martin, acquise

de Jean De le Rachie; une maison près de la Croix-Sainte-Catherine, acquise de Jean Broyet; une maison rue de Fives, acquise de Pasquier Watier; deux petites maisons rue du Croquet, acquises de Guilbert Du Gardin; cinq petites maisons rue du Croquet et une autre maison rue des Malades, nommée *le Pot-d'Estain*, acquises de Pierre Willart, toutes lesdites maisons situées en la ville de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

695. — **1474, 24 novembre.** — Gilles Du Bois, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et son receveur du pays de Flandre, reconnaît avoir reçu des maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, la somme de 320 livres parisis, à laquelle ils ont été taxés par les lettres d'amortissement accordées par monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, au mois de novembre 1474 (voir n° 694), à cause des biens acquis par eux pour ledit hôpital. (Original, parchemin, 1 sceau.)

696. — **1474, 20 janvier** (v. s.). — Jean Vanderluye, receveur de l'hôpital Comtesse, accorde à Martin Temmerman et Pierre Moens le bail de cent soixante-sept mesures quatre-vingt-six verges de terres sises à Saint-Lambert, en Wulpen. (Original, parchemin en langue flamande, 6 sceaux.)

697. — **1475, 2 avril.** — Thomas Malet, chevalier, seigneur de Berlettes, Anstaing et Tourmignies, et Jeanne de Lannoy, son épouse, fondent un hôpital en la ville d'Anstaing, en l'honneur de la vierge Marie, pour y recevoir, loger et héberger les pauvres voyageurs, pour une nuit seulement, à moins qu'ils n'y deviennent malades, auquel cas ils y seront soignés jusqu'à leur guérison. Ils constituent, pour administrer ledit hôpital, avec le seigneur d'Anstaing, ou son bailli ou lieutenant, le curé et l'un des ministres de la charité des pauvres dudit lieu, et le maître de l'hôpital Comtesse, à Lille. (Cartulaire coté 1, pièce 32.)

698. — **1475, 13 avril.** — Charles, duc de Bourgogne, comte de Flandre, confirme les privilèges et franchises accordés à l'hôpital Comtesse, à Lille, par la comtesse Jeanne, fondatrice de cette maison, en vertu desquels nul ne peut construire aucuns moulins à vent, ou autres, dans les limites de la *mannée* de Lille, sans le consentement dudit hôpital Comtesse, et il mande et ordonne au premier sergent d'armes, ou huissier, de la Chambre du Conseil de Flandre, lorsqu'il en sera requis par les maître, prieure et couvent du susdit hôpital, de faire détruire tous les moulins construits dans ladite *mannée* sans leur permission. (Original, parchemin, 1 sceau.)

699. — **1475, 27 avril.** — Pierrechon Wideghe, huissier d'armes du duc de Bourgogne, comte de Flandre, certifie avoir publié, à *la bretesque* de la ville de Lille, les lettres-patentes de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en date du 13 avril 1475 (voir n° 698), et en avoir ordonné l'exécution, sous peine d'une amende de 100 marcs d'argent au profit du souverain (Original, parchemin.)

700. — **1475, 27 mai.** — Robert, prince électeur du Saint-Empire romain, archichancelier d'Italie, duc de Westphalie, archevêque de Cologne, mande à son cher Jean Vital de recevoir de frère Théodorie, confesseur de l'église du Val-de-Grâce, près de Nuys, en son diocèse, des reliques de saint Vital, sainte Catherine et sainte Agathe, martyrs, et de les remettre au duc de Bourgogne, son cousin, en considération des services qu'il lui a rendus près de Nuys. (Original, parchemin, 1 sceau.)

701. — **1475, 31 mai.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire à Lille; entre Eloi de Faches, en qualité de maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et Jean Du Rivage, boucher, et Jeanne De Vermendois, son épouse, demeurant audit Lille, par lequel ces derniers, moyennant une somme de 54 livres, monnaie de Flandre, qu'ils reconnaissent avoir reçue dudit Eloi de Faches, déclarent renoncer à l'arrentement d'un lieu-manoir, contenant quatre cents et demi d'héritage; situé hors la porte du Molinel, dudit Lille, accordé par lettres du 4^{er} mai 1437 (voir n° 542), cette propriété ayant été en grande partie emprise pour l'établissement d'un *bollewerq* nécessaire à la fortification de la ville. (Original, parchemin.)

702. — **1475, 1^{er} juin.** — Acte passé devant échevins de la ville de Courtrai, par lequel Jean Tsiobbele reconnaît avoir pris en bail, de l'hôpital Comtesse, à Lille, une ferme située à Gulleghem, avec huit bonniers et trois quartiers de terres. (Original, parchemin, en langue flamande; copie, papier.)

703. — **1475, 17 novembre.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire à Lille, par lequel Philippe Le Bourgeois, dit de Houplines, demeurant à Wazemmes, déclare que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, l'ayant autorisé à faire transporter sur un cent et demi de terre, situé hors la porte des Malades, un moulin à moudre blé, érigé sur une terre située hors la porte de Saint-Sauveur, il s'engage à payer annuellement, audit hôpital, tant que ce moulin existera, pour le droit de vent dudit moulin, une rente de soixante sols, monnaie de Flandre. (Original, parchemin; copie, papier.)

704. — **1475, 21 mars** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, entre Pierre Delenoé, bourgeois de Lille, et frère Eloi de Faches, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, par lequel les parties conviennent que la rente foncière de 68 sols parisis, monnaie de Flandre, due annuellement audit hôpital Comtesse par ledit Delenoé, à cause d'un héritage situé rue de Poids, sur lequel il y avait précédemment trois petites maisons, qui furent arses par feu de meschief, sera réduite à 42 sols parisis, et que ladite rente sera portée à 20 sols parisis lorsque ledit Delenoé, ou ses héritiers, auront fait construire de nouveaux édifices sur cet héritage. (Original, parchemin, 1 sseau.)

705. — **1475, 29 mars** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, entre Philippe Marchand, Collart Deleplace et Amand Deleporte, d'une part, et frère Eloi de Faches, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, d'autre part, par lequel les parties conviennent que la rente foncière de 48 sols parisis, monnaie de Flandre, due annuellement audit hôpital Comtesse, à cause d'un héritage situé rue de Poids, sur lequel il y avait précédemment une maison, qui fut arse par feu de meschief, sera réduite, à perpétuité, à 8 sols parisis. (Original, parchemin, 1 sseau.)

706. — **1476, 10 juillet**. — Mahieu Dommessent, argentier de la ville de Lille, reconnaît avoir pris à bail, de frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, une pesquerie appartenant audit hôpital, mouvant depuis le Sauch en venant jusques aux portes du Molinel et de la Barre et par dedans ladite ville, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 31 livres. (Original, papier.)

707. — **1477, 29 juin**. — Les maître, religieux et couvent de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, déclarent qu'ayant, à cause de la guerre existant entre le roi de France et la duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, et que les ennemis estoient de bien petite distance dudit Lille, demandé et obtenu de monseigneur le comte de Breane, châtelain de Lille, la permission de construire un moulin à vent sur la motte de son hôtel, ainsi que l'autorisation de passer par ledit hôtel et le pont qui s'y trouve, à pied, à cheval, avec chariots ou charrettes, ou de toute autre manière, ils reconnaissent que cette permission n'a été accordée par ledit châtelain que jusqu'à ce qu'il lui plaise de la retirer, et sans qu'elle puisse lui porter aucun préjudice ni créer aucune servitude sur son héritage; les maître, religieux et couvent de l'hôpital Comtesse, promettent de faire enlever ledit moulin aussitôt

la guerre terminée. (Vidimus original, parchemin, donné par Jacques De Bequa, prêtre, notaire de la Cour épiscopale de Tournai, le 9 juillet 1477.)

708. — **1477, 6 octobre**. — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, reconnaissent être redevables de la somme de 300 livres parisis, monnaie de Flandre, sur celle de 600 livres parisis qu'ils devaient payer à Hues à la Truye, écuyer, demeurant audit Lille, à cause de la vente qu'il leur avait faite d'un moulin à moudre blé, à prendre en son lieu de le Tour, situé à Marcq, près de Lille. (Original, parchemin, 1 sseau.)

709. — **1477, 11 janvier** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Jean Dassonneville, bailli, et par les juges-rentiers du fief du Billau, appartenant à Jeanne de Lanstais, veuve de Gauthier Poullain, pour une motte et portion d'héritage, contenant un cent et demi de terre, située hors la porte des Malades, près du petit chemin qui conduit de Lille à Templemars, acquise de Philippe Le Bourgeois, dit de Houplines, par Etienne De Raisse, moyennant le prix principal de 45 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement annuel d'une sous-rente héritière de 60 sols parisis. (Original, parchemin, 3 sseaux.)

710. — **1477, 16 mars** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Jean Dassonneville, bailli, et par les juges-rentiers du fief de Billau, appartenant à Jeanne de Lanstais, veuve de Gauthier Poullain, pour une motte et portion d'héritage, contenant un cent et demi de terre, situé hors la porte des Malades (voir n° 703), dont Etienne De Raisse avait fait donation à Jean Le Vivier, en reconnaissance de services rendus. (Original, parchemin, 4 sseaux.)

711. — **1477, 17 mars** (v. s.). — Les échevins de la ville de Lille, en considération de ce que les Franchois avoient ars brûlé et entièrement consommé par feu plusieurs molins estans et construis à l'environs et assez près de ladite ville, après délibération du Conseil, et dans le but d'éviter la famine, accordent à Georges Vredière l'autorisation de faire construire un moulin à vent, à moudre blé, sur les remparts de ladite ville de Lille, entre les portes des Malades et du Molinel, derrière l'hôtel de Jean Dommessent et le jardin des religieux de Cysoing, de manière qu'il puisse y avoir deux voies pour aboutir audit moulin, l'une par la rue de Malepart, l'autre par la ruyelle de le Vingne (rue de la Vignette), et lui donnent le terrain en bail pour le terme

de soixante ans continuels, moyennant un loyer annuel de 19 sols parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 4 sceau.)

712. — **1477, 17 mars** (v. s.). — Les échevins de la ville de Lille, pour cause d'utilité publique (voir n° 711), accordent à Philippe de Houplines l'autorisation de faire construire un moulin à vent, à moudre blé, sur les remparts de ladite ville de Lille, près de la porte des Malades, et lui donnent le terrain en bail pour le terme de soixante ans continuels, moyennant un loyer annuel de 10 sols parisis, monnaie de Flandre (Original, parchemin, 4 sceau.)

713. — **1478, 27 juin**. — Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche, de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, comte et comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatins de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, marquis du Saint-Empire, seigneur et dame de Frise, de Salins et de Malines, à la requête de Georges Vredière, leur exposant que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, se fondant sur les privilèges et franchises accordés à leur maison par les comtes et comtesses de Flandre, en vertu desquels ils avaient le droit d'empêcher toutes personnes d'ériger, sans leur consentement, aucuns moulins dans la ville et manée de Lille, voulaient faire détruire un moulin à vent, à moudre blé, que les échevins de la ville de Lille l'avait autorisé à faire construire sur les remparts de ladite ville (voir n° 711), ainsi qu'un petit moulin à eau établi dans son jardin, accordent audit Vredière, par grâce spéciale, de pouvoir faire usage desdits moulins, sous la condition qu'il sera tenu à payer audit hôpital, pour reconnaissance de ses droits, une somme annuelle qui sera fixée par le gouverneur de Lille, ou son lieutenant, et les gens du Conseil. (Original, parchemin.)

714. — **1479, 22 avril**. — Acte d'adhérentement donné par Jean Dassonneville, bailli, et par les juges-rentiers du fief du Billau, appartenant à Jeanne de Lanstais, veuve de Gauthier Poullain, pour un cent et demi d'héritage, sur lequel sont érigés un moulin à moudre blé et une petite maisonnette, situé hors la porte des Malades (voir nos 709 et 710), acquis de Jean Le Vivier, par frère Eloi de Faches, au nom et profit de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, moyennant le prix principal de 1,300 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement annuel d'une sous-rente héritière de 60 sols parisis. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

715. — **1479, 5 juin**. — Maximilien et Marie, duc et duchesse d'Autriche et de Bourgogne, comte et comtesse de Flandre, confirment les privilèges et franchises accordés à l'hôpital Comtesse, à Lille, par la comtesse Jeanne, fondatrice de cette maison, en vertu desquels nul ne peut construire aucuns moulins à vent, ou autres, dans les limites de la manée de Lille, sans le consentement dudit hôpital Comtesse, et ils mandent et ordonnent au premier sergent d'armes, huissier près de la Chambre du Conseil de Flandre, de maintenir l'hôpital Comtesse dans ses droits et possessions, et, lorsqu'il en sera requis par les maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital, de faire détruire tous les moulins construits dans l'étendue de ladite manée sans leur permission. (Original, parchemin.)

716. — **1479, 31 décembre**. — Jean Le Vivier, marchand à Lille, reconnaît avoir reçu des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, la somme de 1,300 livres parisis, monnaie de Flandre, qui lui était due à cause de la vente d'un moulin à moudre blé (voir n° 714), par lui faite à frère Eloi de Faches, au nom et profit dudit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

717. — **1479, 15 février** (v. s.). — Pierre Lelièvre, mari de Catherine Desprez, demeurant en la paroisse de Wazemmes, reconnaît avoir reçu de frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, la somme de 51 livres de vingt gros, monnaie de Flandre, qui lui était due à cause de la vente de la moitié de sept quarterons d'héritage, situés hors la porte des Malades de ladite ville de Lille, avec la moitié de l'estaque et croisure d'un moulin à vent estant sur ledit héritage, appartenant à ladite Catherine Desprez du chef de sa mère, sœur de Jean Pulfer, dit Buridan. (Original, papier.)

718. — **1480, 23 juin**. — Acte d'adhérentement donné par Pierre Martinache, prévôt de monseigneur le duc d'Autriche et de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, et par les échevins de ladite prévôté, pour sept quarterons d'héritage, avec le moulin à moudre blé qui est érigé dessus, situés à front du chemin conduisant de Lille à la Justice de ladite ville, acquis de Péronne De Thouart, veuve de Jean Pulfer, dit Buridan, par frère Eloi de Faches, au nom et profit de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, moyennant le prix principal de 1,000 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement de six havots de blé de sous-rente héritière, due annuellement à la Bonne-Maison des malades bourgeois de Lille. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

719. — **1480, 23 juin.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, pour tenir lieu du paiement de la somme de 600 livres parisis, monnaie de Flandre, restant due sur celle de 1,000 livres parisis, formant le prix principal de l'acquisition qu'ils ont faite au profit de leur maison, de sept quarterons d'héritage et d'un moulin à moudre blé, situés hors la porte des Malades (voir n° 718), déclarent constituer au profit de Péronne De Thouart, veuve de Jean Pulfer, dit Buridan, venderesse, et de deux autres personnes, une rente annuelle et viagère de 60 livres parisis, en se réservant la faculté de pouvoir se libérer du paiement de ladite rente, même en deux fois, moyennant le remboursement de la susdite somme de 600 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

720. — **1480, 6 juillet.** — Péronne De Thouart, veuve de Jean Pulfer, dit Buridan, reconnaît avoir reçu des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, la somme de 400 livres parisis, monnaie de Flandre, à compte sur celle de 1,000 livres parisis que ledit hôpital lui doit à cause de la vente de sept quarterons d'héritage et d'un moulin à moudre blé, situés hors la porte des Malades (voir n° 718), ainsi que les lettres de la rente viagère de 60 livres parisis constituée par lesdits maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse (voir n° 719), pour tenir lieu du paiement des 600 livres parisis restant dues. (Original, parchemin, 1 sceau.)

721. — **1480, 30 octobre.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, commissionnent Jean Van den Heedde, demeurant en la paroisse d'Olsède, en Flandre, en qualité de bailli et receveur pour toutes les terres, justices, seigneuries, rentes et autres biens que leur maison possède à Scheldeveld, dans les paroisses de Nazareth, Astène, Peteghem, Bethléem, et environs. (Original, parchemin, 1 sceau.)

722. — **1480, 28 mars (v. s.).** — Jean Dommesent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller de monseigneur le duc d'Autriche et de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant lui Georges Vredière, bourgeois de Lille, et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, audit Lille, pour terminer le procès pendant entre eux à la gouvernance dudit Lille, au sujet d'un moulin à vent, à moudre blé, construit par ledit Vredière sur les remparts de ladite ville de Lille (voir n° 711), sont convenus de ce qui suit: Georges Vredière vend le susdit moulin à l'hôpital Comtesse, suivant

les conditions déclarées dans les lettres qui seront passées sous le petit scel de la ville de Lille (voir n° 723); les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse consentent à ce que ledit Vredière puisse faire usage du petit moulin à moudre blé, érigé sur un courant d'eau passant dans le jardin de sa maison, à charge par lui de payer annuellement, audit hôpital, 10 sols de Flandre, tant que ce moulin existera, et ils l'autorisent à faire réédifier un nouveau moulin sur la motte qui lui appartient au-dehors de la porte Saint-Sauveur, en remplacement de celui qui a été brûlé par les Français, moyennant le paiement annuel de la rente de 60 sols de Flandre, anciennement due audit hôpital à cause de ce moulin. (Original, parchemin, 2 sceaux; copie, papier.)

723. — **1480, 28 mars (v. s.).** — Les échevins de la ville de Lille déclarent que pardevant eux Georges Vredière, bourgeois de Lille, a reconnu avoir vendu à frère Eloi de Faches, au nom et au profit de l'hôpital Comtesse, audit Lille, moyennant une somme de 1,600 livres parisis, monnaie de Flandre, un moulin à vent, à moudre blé, construit sur les remparts de ladite ville de Lille, entre les portes du Molinel et des Malades, en vertu de l'autorisation accordée par les échevins de ladite ville, le 17 mars 1477 (voir n° 711), à charge de payer annuellement, à ladite ville, 19 sols parisis, monnaie de Flandre, pour le loyer du terrain de la motte dudit moulin, (Original, parchemin, 1 sceau.)

724. — **1481, 6 juin.** — Georges Vredière, bourgeois de Lille, reconnaît avoir reçu de frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, la somme de 1,600 livres parisis, monnaie de Flandre, à lui due à cause de la vente faite, audit hôpital, d'un moulin à vent, à moudre blé (voir n° 723), construit sur les remparts de ladite ville de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

725. — **1481, 22 juin.** — Bail de deux cent quarante-neuf mesures de terres situées à Wulpen (métier d'Oostbourg), accordé par l'hôpital Comtesse, à Lille, à Adrien Blocx, Martin Gholle et Adrien Scoens. (Original, parchemin, en langue flamande, 4 sceaux.)

726. — **1481, 25 juin.** — Bail de la ferme appelée *Rysselhof*, située à Caprycke, accordé par l'hôpital Comtesse, à Lille, à Pierre Goethals. (Original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux.)

727. — **1481, 26 juin.** — Bail de deux mesures une ligne quatre-vingt-six verges de terres situées à Caprycke, accordé par l'hôpital Comtesse, à Lille, à Antoine

De Vriend. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

728. — **1481, 6 septembre.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, contenant un accord entre frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, et Jean Le Théry, dit Hacquelotte, au sujet de l'écoulement des eaux de la maison nommée *le Pot-d'Étain*, située rue des Malades, audit Lille, appartenant à l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

729. — **1482, 20 mai.** — Pierre Moens et Adrien Colpaert, gardes héréditaires des lettres de l'hôpital de Lille, en Cadsand, certifient que Pierre Moens et Cornille Soens, comme marguilliers de l'église paroissiale de Waterdunes, ont nommé Christophe Clobarde, fidèle homme responsable, au nom de ladite église, pour les rentes qu'elle doit à l'hôpital de Lille. (Cartulaire coté 4, pièce 198; — original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 197.)

730. — **1482, 4 juin.** — Les échevins de la ville de Lille déclarent que frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, les ayant requis de faire procéder *selon la loi, usage et coutume de ladite ville de Lille*, à un cerquemanage entre deux maisons situées place Saint-Martin, audit Lille, dont l'une appartient à l'hôpital Comtesse, et l'autre à Marie Fissel, ils ont délégué Antoine de Villers, lieutenant de messire Charles d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées, prévôt de Lille, Jores Denis et Jacques Canthois, échevins de ladite ville de Lille; Gérard Ledrut et Jacques Dumortier, maîtres maçons, et Pierre Roussel, maître charpentier, pour visiter les lieux et procéder à leur délimitation, et ils confirment et approuvent ce qui a été fait par eux à ce sujet. (Original, parchemin, 1 sceau.)

731. — **1482, 28 septembre.** — Jean d'Astices, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant lui Piérart Eglin, meunier, a reconnu avoir pris en bail, pour trois années, le moulin du Riez, situé hors la porte de la Barre de ladite ville de Lille, appartenant à l'hôpital Comtesse, moyennant un loyer mensuel de sept razières de blé, mesure de Lille, soit sept muids de blé par année. (Original, parchemin, 1 sceau.)

732. — **1482, 22 février** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, et Antoine de Villers, lieutenant de messire Charles d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées, prévôt de ladite ville, contenant vente

faite par Guillaume et Victor Le Borgne et Bauduin De Bailleul, à maître Eustache Dallencourt, chanoine de l'église Saint-Pierre, à Lille, de deux maisons contiguës situées place Saint-Martin, audit Lille, moyennant le prix principal de 3,600 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement annuel de 10 livres de rente foncière; sur laquelle somme de 3,600 livres, celle de 2,200 livres ayant été payée comptant, l'acquéreur s'oblige, pour tenir lieu des 1,400 livres restant dues, à constituer une rente héritière annuelle de 50 livres au profit de Victor Le Borgne, et une de 37 livres 10 sols au profit de Bauduin De Bailleul, lesdites rentes rachetables moyennant le remboursement de 800 livres pour la première et de 600 livres pour la seconde. (Original, parchemin, 1 sceau.)

733. — **1482, 22 février** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel maître Eustache Dallencourt, chanoine de l'église Saint-Pierre, audit Lille, pour tenir lieu du paiement d'une somme de 800 livres parisis, monnaie de Flandre, restant due à Victor Le Borgne, sur sa part du prix principal de la vente de deux maisons contiguës situées place Saint-Martin (voir n° 732), déclare constituer, au profit dudit Victor Le Borgne, une rente héritière annuelle de 50 livres parisis, en se réservant la faculté de pouvoir se libérer du paiement de cette rente, moyennant le remboursement de la susdite somme de 800 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

734. — **1482, 22 février** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel maître Eustache Dallencourt, chanoine de l'église Saint-Pierre, audit Lille, pour tenir lieu du paiement d'une somme de 600 livres parisis, monnaie de Flandre, restant due à Bauduin De Bailleul, sur sa part du prix principal de la vente de deux maisons contiguës situées place Saint-Martin (voir n° 732), déclare constituer, au profit dudit Bauduin De Bailleul, une rente héritière annuelle de 37 livres 10 sols parisis, en se réservant la faculté de pouvoir se libérer du paiement de cette rente, moyennant le remboursement de la susdite somme de 600 livres parisis. (Original, parchemin.)

735. — **1482, 22 février** (v. s.). — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel maître Eustache Dallencourt, chanoine de l'église Saint-Pierre, audit Lille, déclare que l'acquisition de deux maisons contiguës situées place Saint-Martin, audit Lille (voir n° 732), a été par lui faite à la requête de frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, pour le compte et avec les deniers dudit

hôpital, et que tout ce qu'il a payé à cause de cette acquisition et des deux lettres de constitution de rente (voir nos 733 et 734), lui a été remboursé par ledit frère Eloi de Faches. (Original, parchemin, en double.)

736. — **1482, 20 mars** (v. s.). — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, comme receveurs héréditaires des briefs (rentes sur les objets de consommation), établissent Lamsin Lems comme *scouthite* (officier de justice) de ces briefs, à Ardembourg. (Original, parchemin, en langue flamande.)

737. — **1483, 29 mai**. — Jean d'Astices, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie qu'en sa présence maître Eustache Dallencourt, chanoine de l'église Saint-Pierre, audit Lille, a déclaré avoir acquis deux maisons contiguës situées place Saint-Martin, audit Lille (voir n° 732), et que, bien qu'il en eut été adhérité, il délaissait, par ces présentes lettres, lesdites deux maisons au profit de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

738. — **1483, 14 juillet**. — Piérart De le Cambe, fermier de la cense de La Riandrie, à Marcq-en-Barœul, déclare que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, lui ayant accordé l'autorisation de faire construire un moulin à vent, à tordre huile, sur une pièce de terre à labour, située audit Marcq-en-Barœul, il s'oblige à payer audit hôpital Comtesse, aussi longtemps que ce moulin existera, une rente annuelle de 36 sols parisis, monnaie de Flandre. (Copie, papier.)

739. — **1483, 15 novembre**. — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel maître Eustache Dallencourt, chanoine de l'église Saint-Pierre, et Jeannette Prevost, sa nièce, font donation à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, le premier du viager et la seconde de la nue-propiété d'un lieu-manoir, contenant quatre cents d'héritage, et de trente-un cents de terres à labour, situés en la paroisse de Thumeries; cette donation est faite sous la condition que ladite Jeannette Prevost, âgée de quatorze ans, sera nourrie et entretenue dans ledit hôpital Comtesse jusqu'à l'âge de vingt ans, mais que si elle meurt avant cet âge, ou si elle ne prend pas alors l'habit de religieuse dans cette maison, ladite donation sera de nulle valeur. (Original, parchemin, en double, 1 sceau.)

740. — **1483**. — Compte rendu, pour cette année, aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse,

à Lille, du revenu des *noales* et des bois de Bourghelles, par Jacques Crault et Jean Lesenne, chanoines de l'église de Tournai. (Copie, papier.)

741. — **1484, 2 juin**. — Sentence rendue par Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, condamnant Philippe de Houplines, demeurant à Wazemmes, à faire démolir le moulin à vent, à moudre blé, qu'il a fait construire sur les remparts de ladite ville de Lille (voir n° 712), sans le consentement de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier.)

742. — **1484, 5 juin**. — Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant lui Philippe de Houplines, demeurant à Wazemmes, en raison de la sentence rendue le 2 juin 1484 (voir n° 741), a vendu à frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, un moulin à vent, à moudre blé, construit sur les remparts de ladite ville de Lille, ainsi que ses droits au bail du terrain de la motte dudit moulin (voir n° 742), moyennant une somme de 4,500 livres parisis, monnaie de Flandre, que ledit frère Eloi de Faches, au nom dudit hôpital, s'oblige à lui payer en plusieurs termes. (Original, parchemin, en double, 1 sceau à chacun.)

743. — **1484, 15 janvier** (v. s.). — Acte passé pardevant Rémond De le Salle, notaire impérial, à Lille, par lequel Louis De la Rivière, *soldoyer du chastel de Lille*, bien qu'il soit reconnu acquéreur d'une rente viagère de 5 livres parisis, monnaie de Flandre, constituée sur la vie de Jeannin, son fils, et de Collette Wallet, déclare que cette acquisition a été faite tant avec l'argent de Collette Wallet qu'avec le sien, et il consent à ce que ladite Wallet jouisse de la totalité de cette rente pendant sa vie, sous la condition qu'après sa mort, son fils en jouira de même. (Original, parchemin.)

744. — **1484, 20 mars** (v. s.). — Jean Cadot, lieutenant du bailli de la seigneurie de Marconnelle, et les hommes-liges de ladite seigneurie, déclarent que Maraud Le Magnier a été adhérité d'un lieu-manoir situé en ladite seigneurie. (Original, parchemin, 1 sceau.)

745. — **1485, 12 juillet**. — Philippe de Houplines, reconnaît avoir reçu de frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, la somme de 200 livres parisis,

monnaie de Flandre, pour le parfait paiement des 1,500 livres qui lui étaient dues, par ledit hôpital Comtesse, à cause de la vente d'un moulin à vent (voir n° 742), situé sur les remparts de la ville de Lille. (Original, parchemin.)

746. — **1485, 14 novembre.** — Pierre de Marchennes, écuyer, bailli de monseigneur Pierre, seigneur de Roubaix et de Herzelles, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en son fief et seigneurie du Breucq, en la paroisse de Wazemmes, certifie qu'en sa présence et celle des hommes dudit fief, Philippe Bourgeois, dit de Houplines, et Marie Desprez, sa femme, ont déclaré qu'ils tenaient dudit seigneur de Roubaix, *tout un fief et tenement appelé le fief des mollins de Wazemmes*, duquel fief ils ont donné en arrentement perpétuel à Georges Margart, *deux mollins en une choque, tournans à eau, les quatre ventelles, le fossé ou descend l'eau desdites ventelles, et tout tel droit de cours d'eau que lesdits Philippe et sa femme y ont*, moyennant une rente perpétuelle de 300 livres parisis, monnaie de Flandre, avec faculté de racheter ladite rente par le paiement d'une somme de 6,000 livres parisis. (Original, parchemin, 3 sceaux; copie, papier.)

747. — **1485, 24 novembre.** — Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Georges Margart, acquéreur des deux moulins de Wazemmes, (voir n° 746), a déclaré que cette acquisition a été faite pour le compte de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

748. — **1485, 24 novembre.** — Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Philippe Bourgeois, dit de Houplines, et Marie Desprez, sa femme, ont reconnu avoir donné en arrentement perpétuel à Georges Margart, deux moulins à Wazemmes, *le tout escluchié du principal fief, nommé le fief des mollins de Wazemmes* (voir n° 746), et que ledit Georges Margart ayant déclaré avoir pris ledit arrentement pour le compte de l'hôpital Comtesse, à Lille (voir n° 747), lesdits Philippe Bourgeois et sa femme ont promis garantir cet arrentement audit hôpital, à charge de le tenir en fief de monseigneur de Roubaix, à 40 livres de relief, de nommer homme vivant et mourant, et de payer annuellement 44 sols de sous-

rente à la charité des pauvres de Saint-Sauveur, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

749. — **1485, 13 février** (v. s.). — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, reconnaissent devoir à Victor Le Borgne, la somme de 300 livres parisis, monnaie de Flandre, restant due par ledit hôpital, sur celle de 800 livres parisis, formant le capital d'une rente de 50 livres, constituée au profit dudit Victor Le Borgne (voir n° 733), et ils promettent de payer ladite somme *en dedans le jour saint Jean-Baptiste, l'an 1486 prochain venant*. (Original, parchemin, 1 sceau.)

750. — **1485, 13 février** (v. s.). — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, déclarent constituer au profit d'Isabelle Delatre, veuve de Guillaume Descretons, moyennant une somme de 500 livres parisis, monnaie de Flandre, qu'ils ont reçue de ladite Isabelle, une rente héritière, annuelle et perpétuelle, de 31 livres 5 sols parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

751. — **1485, 4 mars** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Jean Waignon, lieutenant de messire Antoine de Hocron, écuyer, bailli des dames abbesse et religieuses du couvent de Notre-Dame, à Marquette-lez-Lille, pour le moulin nommé *le Moulin de la Magdeleine*, avec la motte sur laquelle il est érigé, contenant de quatre à cinq cents d'héritage, situés en la paroisse de la Magdeleine, à front du chemin de Lille à Ypres, acquis de messire Jean Vredière, seigneur de Péronne, par Antoine Bonnel, moyennant le prix principal de 672 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement d'une rente foncière de 4 livres, due à l'église et abbaye de Marquette. A la suite de cet adhérentement, Jean de Langlée a demandé et obtenu de racheter ce marché, *par retrait de proximité*, comme proche parent du vendeur, et le 10 mars suivant, pardevant messire Antoine de Hocron, écuyer, bailli des susdites dames de l'abbaye de Marquette, ledit Jean de Langlée a déclaré céder son acquisition à madame l'abbesse de Marquette, aux conditions stipulées ci-dessus, et, en conséquence, acte d'adhérentement en a été donné à Jean Waignon, au nom de ladite abbaye de Marquette. (Copie, papier.)

752. — **1486, 5 avril.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel Jacquemart de Wattignies, demeurant en la paroisse de Sequedin, reconnaît avoir pris en bail, des maître, prieure, frères et

sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, dix-neuf cents de terres, en nature de bois, à cinq tailles, situés audit Sequedin, pour le terme de vingt-cinq années, moyennant un loyer annuel de huit livres parisis, monnaie de Flandre. (Copie, dans un cahier de papier, pièce 10.)

753. — **1486, 18 mai.** — Sentence rendue par les échevins de la seigneurie du Volandre, au sujet des droits de relief de la ferme que l'hôpital Comtesse possède à Gulleghem. (Deux copies, papier, en langue flamande.)

754. — **1486, 9 juin.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel frère Eloi de Faches, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail aux tanneurs de ladite ville de Lille, le moulin à tan, dit *le Moulin de le Bouvacque*, situé hors la porte du Molinel, dudit Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 96 livres parisis, monnaie de Flandre. (Chirographe original, parchemin.)

755. — **1486, 15 janvier** (v. s.). — Pierre, seigneur de Roubaix et de Herzelles, chevalier, et Marguerite de Ghistelle, son épouse, dame de la seigneurie du Breucq, à la requête de frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, déclarent amortir, au profit dudit hôpital, l'acquisition des deux moulins de Wazemmes (voir n° 747), à charge de 10 livres de relief à la mort du responsable qui sera nommé par ledit Eloi de Faches, ou ses successeurs en office. (Original, parchemin, 2 sceaux ; copie, papier.)

756. — **1486, 19 janvier** (v. s.). — Jean Dommesent, seigneur de Bois-Grenier, conseiller du roi des Romains, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, mande et ordonne au premier sergent dudit bailliage de signifier, à qui de droit, les lettres des seigneur et dame de Roubaix, en date du 15 janvier 1486 (voir n° 755), concernant l'acquisition des deux moulins de Wazemmes, afin d'assurer la possession desdits moulins à l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

757. — **1486, 20-29 janvier** (v. s.). — Jean Petit-Pas, sergent du roi des Romains et de monseigneur Philippe, son fils, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, rend compte au gouverneur du souverain bailliage de Lille, de la mise de fait signifiée à diverses personnes, conformément aux lettres du 19 janvier 1486 (voir n° 756), concernant l'acquisition, faite par l'hôpital Comtesse, des deux moulins de Wazemmes. (Original, parchemin, 1 sceau.)

758. — **1486, 8 février** (v. s.). — Sentence rendue par Jean Dommesent, seigneur de Bois-Grenier, conseiller du roi des Romains, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, par laquelle, après avoir vu toutes les pièces concernant l'acquisition, faite par l'hôpital Comtesse, des deux moulins de Wazemmes (voir n° 747), il déclare ladite maison en possession légale desdits moulins. (Original, parchemin, 1 sceau.)

759. — **1487, 8 mai.** — Pierre de Marchennes, écuyer, bailli de monseigneur Pierre, seigneur de Roubaix et de Herzelles, chevalier, et de Marguerite de Ghistelle, son épouse, dame de la seigneurie du Breucq, déclare avoir reçu le dénombrement par lequel les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, reconnaissent tenir en fief, de ladite seigneurie du Breucq, les deux moulins à eau de Wazemmes, et nomment pour responsable dudit fief, conformément aux lettres d'amortissement accordées par lesdits seigneur et dame du Breucq (voir n° 755), Jean Herencq, notaire apostolique et impérial, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

760. — **1487, 14 juillet.** — Acte passé pardevant Jennin Herencq, notaire, à Lille, par lequel Pierre Cochet, demeurant audit Lille, et Jean Petit, demeurant à Courtrai, reconnaissent avoir vendu à frère Eloi de Faches, en qualité de maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, tous les droits qui leur appartiennent sur une maison, qui est un arrentement, située en la paroisse Saint-André, moyennant la somme de 8 livres 4 sols parisis, monnaie de Flandre, et sous la condition qu'ils seront déchargés du paiement d'une rente foncière par eux due audit hôpital sur une maison située rue des Tripiers, audit Lille. (Original, parchemin.)

761. — **1487, 29 février** (v. s.). — Willaume Delepporte reconnaît avoir pris en bail, des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, le moulin et le lieu-manoir, dits *de le Sauch*, situés en la paroisse de Wazemmes, ainsi que la pêche de la fossé au-dessous dudit moulin, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis, monnaie de Flandre, il reconnaît, en outre, avoir aussi pris en bail, dudit hôpital, pour le terme de neuf années, un demi-bonnier de pré, situé *derrière le Tour à Langele*, à l'opposite de *l'ostel de monseigneur le duc*, au loyer annuel de 16 livres parisis, et neuf quartiers de terre à labour, situés près du susdit moulin de le Sauch, moyennant un rondage annuel de deux muids de blé et deux muids d'avoine, à la mesure et prisée de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

762. — **1488, 28 juin.** — Philippe de Pontrewart, écuyer, conseiller du roi des Romains et de monseigneur Philippe, son fils, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare qu'en sa présence sont comparus frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, Marguerite de Lenglée, prieure; Isabelle Boulet et Marguerite Prevost, sœurs dudit hôpital, d'une part, et Philippe Bourgeois, dit de Houplines, d'autre part; que les premiers comparants ont reconnu avoir pris en arrentement perpétuel, dudit Philippe Bourgeois, les deux moulins de Wazemmes, à charge d'une rente annuelle de 300 livres parisis, monnaie de Flandre, au capital rachetable, en trois termes, de 6,000 livres parisis (voir n^o 746 et 747), sur laquelle rente il reste à racheter 200 livres, moyennant la somme de 4,000 livres parisis, et que les parties sont convenues, pour éviter toutes difficultés entre elles, au sujet du passage que le maître de l'hôpital Comtesse et ses meuniers prennent par le pont donnant accès desdits moulins à la ruelle allant vers la porte de la Barre, au grand préjudice dudit Philippe Bourgeois, que dorénavant le maître dudit hôpital Comtesse et les meuniers desdits moulins de Wazemmes pourront passer par lesdits pont et ruelle, à pied et à cheval, quand bon leur semblera, sous la condition de faire réparer ladite ruelle, aux dépens dudit hôpital, toutes les fois que cela sera nécessaire, et que les frais d'entretien dudit pont seront supportés par moitié par chacune des parties. (Original, parchemin, 1 sceau.)

763. — **1488, 23 juillet.** — Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller du roi des Romains et de monseigneur Philippe, son fils, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur de Lille, déclare que pardevant lui Philippe Bourgeois, dit de Houplines, a reconnu avoir reçu de l'hôpital Comtesse la somme de 1,000 livres parisis, monnaie de Flandre, à compte sur celle de 4,000 livres parisis restant due sur le prix principal de la vente par lui faite des moulins de Wazemmes (voir n^o 762), et a consenti à ce que ledit hôpital Comtesse puisse se libérer des 3,000 livres restant dues, par trois remboursements de chacun 1,000 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

764. — **1488, 14 août.** — Jean De Hond, bourgeois de Bruges, déclare avoir pris en bail, des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, un *scoer* (alluvion), situé dans l'île de Cadsant, en la paroisse de Waterdunes, et flotte jour-

nellement la mer, pour le terme de quarante ans, moyennant un loyer annuel de 12 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

765. — **1488, 24 octobre.** — Procuration donnée par les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, à Nicolas Van der Carnoye, Bauduin Herse, Jean Trachet et Lambert Lem, pour la gérance des biens appartenant audit hôpital, situés à Caprycke. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

766. — **1490, 31 juillet.** — Les maître, prieure, et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, nomment Joseph Volkaert en qualité de bailli de la seigneurie de Sinay, au pays de Waes, appartenant audit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, en langue flamande.)

767. — **1490, 2 août.** — Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller du roi des Romains et de monseigneur Philippe, son fils, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant lui Jean et Michel Mariage et Jean Regnard ont reconnu avoir pris en bail, des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, le moulin à tordre huile et le lieu-manoir, dits *de le Sauch*, situés en la paroisse de Wazemmes, ainsi que la pêche de la fosse au-dessous dudit moulin, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis, monnaie de Flandre, et sous la condition de ne pouvoir y faire moudre que depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 31 mai suivant; ils reconnaissent, en outre, avoir aussi pris en bail dudit hôpital, pour le terme de neuf années, cinq cents et demi de pré, situés *derrière le Tour de Langie de ceste ville*, au loyer annuel de 40 livres et demie parisis, et neuf quartiers de terre à labour, situés près du susdit moulin de le Sauch, moyennant un rendage annuel de deux muids de blé et deux muids d'avoine. (Original, parchemin, 1 sceau.)

768. — **1490, 21 février** (v. s.). — Gilles de Noyelles, dit Caullier, brasseur de cervoise, à Lille, reconnaît avoir pris en bail, des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, la maison et usine, dite *la brasserie de le Sauch*, située place Saint-Martin, audit Lille, tenue de la seigneurie dite *le Royaume des Estimaux* (voir n^o 625), pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 90 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin.)

769. — **1492, 27 juin.** — Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller du roi des

Romains et de monseigneur Philippe, son fils, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant lui les tuteurs de Pasquette, Jacqueline et Charlot Bourgeois, enfants de Philippe Bourgeois, dit de Houplines, et de défunte Marie Desprez, son épouse, ont reconnu avoir reçu de l'hôpital Comtesse, la somme de 1,000 livres parisis, monnaie de Flandre, à compte sur celle de 3,000 livres parisis, restant due auxdits enfants de Philippe Bourgeois, sur le prix principal de la vente des moulins de Wazemmes (voir n° 763), en vertu d'un partage fait entre eux et leur père. (Original, parchemin, 1 sceau.)

770. — **1493, 23 avril.** — François Mullier et Jeanne Du Marés, son épouse, reconnaissent avoir pris en bail, des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, le lieu-manoir, dit du Metz, contenant quatorze cents d'héritage, situé en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, ainsi que trente cents de prés, et trente-neuf bonniers trois quarterons et demi et les deux parts d'un quarteron de terres à labour, pour le terme de neuf années, à charge, entre autres conditions, d'un rendage annuel, pour toutes les terres à labour, de quatorze muids huit razières de blé et onze muids huit razières d'avoine; de livrer audit hôpital Comtesse, pour les lieu-manoir et prés, dix livres de beurre frais et dix lots de lait par semaine, excepté pendant huit semaines, en février et mars, portant ainsi 440 livres de beurre et 440 lots de lait par chaque année du bail, et, en outre, de donner audit hôpital, pendant la durée dudit bail, douze chapons au terme de Noël. (Original, parchemin.)

771. — **1493, 23 avril.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, reconnaissent avoir accordé en bail, à François Mullier et à Jeanne Du Marés, son épouse, aux conditions déclarées dans les lettres en date du 23 avril 1493 (voir n° 770), le lieu-manoir, dit du Metz, situé en la paroisse Saint-André, près la ville de Lille. (Original, parchemin.)

772. — **1493, 22 mai.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, déclarent qu'ayant commencé la reconstruction d'un mur formant clôture, vers le Rivage, d'une propriété située place Saint-Martin, appartenant audit hôpital, et Paulé Le Mol, lieutenant de messire Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembaix, de Solre-le-Château et de Tourcoing, capitaine des ville et château de Lille, leur ayant

enjoint de surseoir, jusqu'au retour dudit Bauduin de Lannoy, alors à Malines, à la reconstruction de ce mur, lequel, disait-il, à raison de sa hauteur et de sa solidité, *seroit fortification contre ledit château*, ils ont, en conséquence, adressé une requête audit seigneur de Lannoy, à l'effet d'être autorisé à achever ledit mur, ce à quoi il a consenti, sous la réserve, toutefois, que lors de son retour, après examen de l'état de ce mur, il serait immédiatement démolé s'il le jugeait nécessaire. (Original, parchemin, 1 sceau.)

773. — **1493, 28 septembre.** — Les doyen et chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Cassel, reconnaissent avoir reçu la somme de 24 livres parisis, monnaie de Flandre, qui leur est due annuellement par l'hôpital Comtesse, à Lille, sur les dimes noales de la Flandre, territoire de Courtrai. (Original, parchemin, 1 sceau.)

774. — **1493, 25 janvier** (v. s.). — Bail de vingt mesures de terres situées au métier d'Oostbourg, paroisse de Saint-Laurent, dit Wulpen, accordé par le receveur des biens de l'hôpital Comtesse, à Lille, à Guillaume Piéters. (Original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux.)

775. — **1493, 25 janvier** (v. s.). — Le receveur des biens de l'hôpital Comtesse, à Lille, accorde en bail, à Guillaume Piéters et à Jacques Valeweins, les trois quarts d'un polder de deux cent quarante-neuf mesures de terres, situé au métier d'Oostbourg, paroisse de Saint-Laurent, dit Wulpen. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

776. — **1493, 15 février** (v. s.). — Bail du marais de Caprycke, accordé par les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, à Jacques Dherkert. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

777. — **1494, 31 mai.** — Frère Jean de Clermes, *procureur, solliciteur et entremetteur des négoces, besongnes et affaires de l'église et monastère d'Argenton*, déclare avoir reçu de frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, la somme de 78 mailles du Rhin, de quarante gros, monnaie de Flandre, la pièce, pour le rachat d'une rente viagère due annuellement à sœur Jeanne de Roubaix, religieuse converse, professe audit monastère; laquelle rente avait été donnée à ladite Jeanne par monseigneur de Roubaix, son père, et que ledit hôpital était chargé de payer à cause de l'amortissement qui lui avait été accordé par ledit seigneur de Roubaix pour les moulins de Wazemmes. (Original, parchemin.)

778. — **1494, 23 mars** (v. s.). — Acte passé par-devant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel frère Eloi de Faches, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail aux tanneurs de ladite ville de Lille, le moulin à tan, dit *le Moulin de le Bouwacque*, situé hors la porte du Molinel, dudit Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, en double.)

779. — **1495, 17 juin**. — Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller du roi des Romains et de monseigneur Philippe, son fils, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant lui Allart Hoem et Marguerite Le Borgne, son épouse, reconnurent avoir reçu de frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital Comtesse, le remboursement d'une rente de 60 sols parisis, due annuellement par ledit hôpital pour un cent et demi de terre, sur lequel est érigé un moulin à vent, à moudre blé, qu'il a acquis de Jean Le Vingrinier, bien que dans le contrat d'arrentement dudit cent et demi de terre (voir n° 691), cette rente soit déclarée non rachetable. (Original, parchemin.)

780. — **1496, 28 avril**. — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Laurent Dankaert et à Henri Dherdre, un bois, contenant dix-huit mesures, nommé *le Rysselbosch* (bois de Lille), situé à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande, en double.)

781. — **1496, 4 juin**. — Jean de Langlée, écuyer, bailli de madame Isabeau de Roubaix, veuve de Jacques de Luxembourg, chevalier, seigneur de Richebourg, de Cuinchy et de Sainghin, dame de la seigneurie du Breucq, déclare avoir reçu le dénombrement par lequel les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, reconnaissent tenir en fief, de ladite seigneurie du Breucq, les deux moulins à eau de Wazemmes, et avoir nommé Jean Herencq, notaire apostolique et impérial, à Lille, pour responsable dudit fief. (Original, parchemin, 1 sceau.)

782. — **1496, 17 juin**. — Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, mande et ordonne au premier huissier ou sergent d'armes, lorsqu'ils en seront requis par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, de faire payer, sans délai et par toutes voies de justice, tout ce qui pourrait être dû audit hôpital. (Original, parchemin.)

783. — **1496, 24 juin**. — Compte de Victor Deke-telboetere, receveur de l'hôpital Comtesse à Caprycke, depuis le 31 août 1493 jusqu'au 24 juin 1496, y compris les arrérages des années de guerre. (Cahier, papier, en langue flamande, 18 feuillets.)

784. — **1496, 27 juin**. — Bail de la ferme appelée *Rysselhoff*, située à Caprycke, accordé par l'hôpital Comtesse, à Lille, à Nicolas Goethals. (Original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux.)

785. — **1496, 3 février** (v. s.). — Nicolas de Le Carnoye, gouverneur de l'hôpital Comtesse, commet des procureurs pour soutenir et défendre les droits de cette maison. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

786. — **1497, 7 avril**. — Hubert Gommer, conseiller de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant lui les tuteurs de Jacqueline et Charlot Bourgeois, enfants de Philippe Bourgeois, dit de Houplines, et de défunte Marie Desprez, son épouse, ont reconnu avoir reçu de l'hôpital Comtesse la somme de 1,000 livres parisis, monnaie de Flandre, à compte sur celle de 2,000 livres parisis restant due auxdits enfants de Philippe Bourgeois, sur le prix principal de la vente des moulins de Wazemmes (voir n° 769), en vertu d'un partage fait entre eux et leur père. (Original, parchemin, 1 sceau.)

787. — **1498, 18 septembre**. — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, accordent à Jean Le Merchier et à Allard Renard, *craissiers*, demeurant à Lille, l'autorisation de faire transporter un moulin à vent, à tordre huile, érigé sur une pièce de terre située à Marcq-en-Barœul (voir n° 738), qu'ils ont acquis de Pierre De le Cambe, sur un cent de terre situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Douai, sous la condition qu'ils ne pourront mettre ledit moulin à un autre usage qu'à celui de tordre huile, et à charge par eux de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, tant que ce moulin existera, une somme de 4 livres parisis, monnaie de Flandre. (Ces lettres sont transcrites dans celles ci-après, n° 788.)

788. — **1498, 18 septembre**. — Jean Le Merchier et Allard Renard, *craissiers*, demeurant à Lille, promettent de remplir les conditions contenues dans les lettres ci-dessus (voir n° 787), par lesquelles les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, leur ont accordé l'autorisation de faire trans-

porter, sur un cent de terre situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Douai, un moulin à vent, à tordre huile, érigé sur une pièce de terre située à Marcq-en-Barœul. (Original, parchemin, 2 sceaux ; — copie, papier.)

789. — **1498, 19 octobre.** — Sentence rendue par Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, au profit de l'hôpital Comtesse, contre divers propriétaires de maisons situées hors la porte du Molinel, dudit Lille, prétendant avoir droit de passage, pour eux et leurs bestiaux, sur un petit pont construit sur la rivière dite de le Sauch, donnant accès à un chemin conduisant à la chaussée de la porte de la Barre et au riez de Canteleu, ce que leur contestait ledit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

790. — **1498, 8 mars** (v. s.). — Houchet Grouset, poissonnier, demeurant à Lille, déclare avoir pris en bail, des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, *toutes les eaux et pesqueries*, appartenant à cet hôpital, *commençant à la fosse de le Sauch, lez ladite ville, jusques aux portes de le Barre et du Molinel, dudit Lille, avec l'eau qui court dedens ladite ville, sauf les eaux des nouveaulx fosses nuyaires fais pour le fortification de ladite ville, vers ladite porte du Molinel*, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 34 livres parisis, monnaie de Flandre. (Copie, dans un cahier de papier, pièce 7.)

791. — **1498, 20 mars** (v. s.). — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel Collart Le Droghe, marchand, audit Lille, ayant été grièvement blessé par le fait d'un cheval abandonné sur la voie publique par Ernoul De Mouvault, l'un des *cacheurs* de l'hôpital Comtesse, déclare, en considération de la pauvreté dudit Ernoul, que moyennant la somme de 36 livres parisis, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Jacques Castellain, au nom dudit Ernoul, il se reconnaît indemnisé des dépenses par lui faites pour sa guérison, et le tient quitte, ainsi que ledit hôpital Comtesse, de tous dommages et intérêts. (Original, parchemin.)

792. — **1499, 17 avril.** — Hubert Gommer, conseiller de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que pardevant

lui Jacqueline Bourgeois, dite de Houplines, a reconnu avoir reçu de l'hôpital Comtesse, la somme de 4,000 livres parisis, monnaie de Flandre, restant due par ledit hôpital (voir n° 786) sur le prix principal de la vente des moulins de Wazemmes. (Original, parchemin.)

793. — **1499, 20 juin.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité d'administrateur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, accorde en bail, à Sébastien De Lannoy, *chirier* et *craissier*, demeurant en ladite ville de Lille, un moulin à tordre huile, nommé *le Petit-Moulin de Dergnau*, situé en la paroisse de Fives, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 48 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin ; — copie, dans un cahier de papier, pièce 9.)

794. — **1499, 20 juin.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité d'administrateur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, accorde en bail, à Michel Mariage, *craissier* et marchand, demeurant en ladite ville de Lille, et à Jean Hermet, *olieur*, demeurant à Wazemmes, le moulin à tordre huile et le lieu manoir dits de le Sauch, situés en la paroisse de Wazemmes, ainsi que la pêche de la fosse au-dessous dudit moulin, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis, monnaie de Flandre, et sous la condition de ne pouvoir y faire tordre huile que depuis le 4^{er} octobre jusqu'au 31 mai suivant ; à charge de faire deux tonneaux d'huile pour l'usage dudit hôpital Comtesse, et de livrer un cent de tourteaux de lin chaque année. Il accorde aussi en bail, pour le terme de neuf années, cinq cents et demi de pré, situés *derrière le Tour à Langele dudit Lille*, au loyer annuel de 11 livres parisis, et neuf quartiers de terre à labour, situés près du susdit moulin de le Sauch, moyennant un rendement annuel de deux muids de blé et deux muids d'avoine. (Original, parchemin ; — copie, dans un cahier de papier, pièce 3.)

795. — **1499, 24 juillet.** — Gilles de Noyelles, dit Caullier, brasseur de cerveoise, à Lille, reconnaît avoir pris en bail, des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, la maison et usine, dite *la Brasserie de le Sauch*, située place Saint-Martin, audit Lille, tenue de la seigneurie dite *le Royaume des Estimaux* (voir n° 625), pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 96 livres parisis, monnaie de Flandre, avec faculté de faire fin de bail à chaque période de trois années, par un avertissement donné six mois à l'avance. (Copie, dans un cahier de papier, pièce 8.)

796. — **1499, 5 août.** — Jean Houart, prévôt de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, en la prévôté d'Esquermes, déclare que pardevant lui et les échevins de ladite prévôté, Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, et Michel Laigniel, brasseur de cervoise, audit Lille, ont approuvé la pose de trois bornes délimitant deux héritages leur appartenant, situés hors la porte du Molinel, dudit Lille. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

797. — **1499, 12 mars** (v. s.). — Jean Ruffault, clerc en la Chambre des Comptes de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, à Lille, receveur *des finances et appointemens venans et yssans des fiefs et arrière-fiefs acquis par gens non nobles es villes et chastellenies de Lille, Douay et Orchies*, reconnaît avoir reçu des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, la somme de 200 livres parisis, de vingt gros, monnaie de Flandre, la livre, à cause de l'acquisition d'un fief consistant en deux moulins, l'un à moudre blé et l'autre à tordre huile, situés en la paroisse de Wazemmes (voir n° 747), tenus de la dame de Richbourg (voir n° 781), à cause de la seigneurie du Breucq. (Original, parchemin.)

798. — **1500, 27 juin.** — Bulle du pape Alexandre VI autorisant les frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille (lesquels sont au nombre de quatre frères et de dix sœurs, dont un maître et une prieure), à choisir leur confesseur et à avoir un autel portatif. (Original, parchemin, 1 sceau ; — cartulaire coté 1^{er}, pièce 5.)

799. — **1500, 30 juillet.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel Sébastien De Lannoy, fermier du *Moulin de Dergnau*, appartenant à l'hôpital Comtesse (voir n° 793), déclare que frère Nicole De le Carnoye, administrateur dudit hôpital, lui a délivré tous les ustensiles servant audit moulin, et reconnaît que la valeur desdits objets, sur estimation faite à ce sujet, s'élève à 152 livres, monnaie de Flandre. (Original, parchemin ; — copie, dans un cahier de papier, pièce 9 bis.)

800. — **1500, 20 septembre.** — Requête adressée aux maître, prieure et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, par Roland Van Hoorne, de Moorseele, au sujet de leur héritage, sis à Gulleghem, tenu en fief du seigneur Van der Gracht, à cause de sa seigneurie du Volandre, sise à Wevelghem. (Original, papier, en langue flamande.)

801. — **1500, 20 décembre.** — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accor-

dent en bail, à Laurent Danckaert et à Jean Goethals, douze mesures et vingt-huit verges de wastines, situées en la keure et franc de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

802. — **1500, 1^{er} mars** (v. s.). — Gilles Warin, orfèvre, demeurant à Lille, reconnaît avoir pris en bail, des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, toute la pêche du lieu *du Froitmez*, situé en la paroisse de Wazemmes, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 12 livres, monnaie de Flandre, et à charge de livrer audit hôpital Comtesse, chaque année, pendant le carême, un demi-cent d'anguilles vives. (Copie, dans un cahier de papier, pièce 6.)

803. — **1501, 29 avril.** — Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Jacquemart Audent a déclaré avoir donné en bail, à frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, un cent de terre, situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Douai, pour le terme de soixante années, moyennant un loyer annuel de 36 sols parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

804. — **1501, 16 mai.** — Adrien de Poitiers, docteur ès-lois, protonotaire du Saint-Siège apostolique, prévôt des églises de Saint-Pierre, à Lille, et de Sainte-Walburghe, à Furnes, déclare avoir donné en bail, aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, un moulin à eau, nommé le *Moulin des Clercs*, appartenant à la susdite prévôté de Saint-Pierre, situé au dehors de la porte Saint-Pierre, dudit Lille, pour le terme de dix-huit années, au loyer annuel de cent huit razières de blé, mesure de Lille. (Copie, dans un cahier de papier, pièce 1^{re}.)

805. — **1501, 16 janvier** (v. s.). — Bref du pape Alexandre VI, accordant, sur leur demande, aux maître et frères, de l'ordre de Saint-Augustin, desservant l'hôpital Comtesse, au cas où ils seraient empêchés, ou devraient donner leurs soins, hors de l'établissement, soit à des pestiférés, soit à d'autres malades, la faculté de faire absoudre, à l'article de la mort, par des prêtres séculiers ou réguliers de leur choix, les religieuses et les malades, des deux sexes, dudit hôpital. (Original, parchemin ; — cartulaire coté 1^{er}, pièce 6.)

806. — **1501, 18 février** (v. s.). — Sentence rendue par Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclarant exécutoire, selon sa teneur, le bail du *Moulin de le Sauch*, situé en la paroisse de Wazemmes (voir n° 794), accordé par l'hôpital Comtesse à Michel Mariage et à Jean Hérine. (Original, parchemin, 1 sceau.)
807. — **1502, 30 avril, 6, 11 et 12 mai**. — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité d'administrateur du temporel de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, accorde en bail, aux tanneurs de ladite ville de Lille, le moulin à moudre tan, dit *le Moulin de le Bouvacque*, situé hors la porte du Molinel, dudit Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin ; — copie, dans un cahier de papier, pièce 2.)
808. — **1502, 26 juin**. — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jacques Dherkere, neuf mesures et quatre-vingt-douze verges de terre, situées en la keure de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)
809. — **1502, 1^{er} juillet**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Arnold Gillis, pour neuf années, des sept-huitièmes du polder de Lauwers, contenant deux cent quarante-neuf mesures de terre, situé en la paroisse Saint-Lambert, au métier d'Ootsbourg. (Original, parchemin, en langue flamande.)
810. — **1502, 1^{er} juillet**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Jean Michiels, pour neuf années, de cent vingt-huit mesures deux lignes et soixante-quatorze verges de terre, situées en la paroisse Saint-Lambert, dite Wulpen, au métier d'Ootsbourg. (Original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux.)
811. — **1502, 1^{er} juillet**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Arnold Gillis, pour neuf années, de trente-deux mesures et quarante-neuf verges de terre, situées en la paroisse Saint-Lambert, au métier d'Ootsbourg. (Original, parchemin, en langue flamande, 3 sceaux.)
812. — **1502, 1^{er} juillet**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Jacques Svos, pour neuf années, de quarante-sept mesures deux lignes soixante-seize verges de terre, situées en la paroisse Saint-Lambert, au métier d'Ootsbourg. (Original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux.)
813. — **1502, 1^{er} juillet**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Jacques Svos, pour neuf années, de la huitième partie du polder de Lauwers, situé en la paroisse Saint-Lambert, au métier d'Ootsbourg. (Original, parchemin, en langue flamande, 5 sceaux.)
814. — **1502, 3 septembre**. — Mention que les échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille ont pris en bail, de l'hôpital Comtesse, pour le terme de soixante années, moyennant un loyer annuel de 10 sols parisis, monnaie de Flandre, une portion d'héritage, située près de la porte de Fives, contenant huit cent soixante-dix pieds et demi carrés, destinée à *l'usage du gardin des cullevriniers* (artilleurs, canonniers) de ladite ville de Lille. (Original, papier.)
815. — **1502, 7 octobre**. — Extrait du compte douzième de Jacques de Landas, de l'argenterie de la ville de Lille, pour une année finie le dernier jour d'octobre 1502, déposé en la Chambre des Comptes, audit Lille, contenant mention faite le 7 octobre 1502, que les échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille, ont pris en bail, de l'hôpital Comtesse, le 3 septembre précédent (voir n° 814), une portion d'héritage, située près de la porte de Fives. (Extrait authentique délivré par Gillemann, greffier de la Chambre des Comptes de Lille, en l'année 1614.)
816. — **1502, 17 janvier** (v. s.). — Les président et gens des Comptes de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, à Lille, accordent aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, une portion de terrain ayant environ quarante pieds de longueur et trois pieds et demi de largeur au milieu, en diminuant vers les extrémités, pour leur permettre de rétablir un mur, en ligne droite, *depuis l'église dudit hospital, auprès de l'entrée d'icelle, sur la place de la Salle, jusques environ cinq pieds près d'une montée, en manière de tourelle, boutant hors de ladite place de la maison dudit hospital, faisant le coing au devant des prisons du chastellain de Lille*, à charge de payer chaque année, à perpétuité, entre les mains du receveur du Domaine de Lille, une somme de 8 sols parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 2 sceaux.)
817. — **1503, 26 juin**. — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail à Joseph Woort, pour neuf années, deux mesures une

ligne et quarante-trois verges de terre, situées à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

818. — **1503, 28 septembre.** — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, nomment pour défendre les droits dudit hôpital devant tous juges, et pour régir ses biens : Victor de Ketelboetre, Nicolas Goethals, Jacques Masurel, Jean Vroombout, Liévin Vanhyssche, Jean Van der Meulne, Bauduin Devos, Thomas Venant, Pierre Toelins et Georges Claeus. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

819. — **1503, 7 mars** (v. s.). — Extrait d'un jugement rendu par les échevins de Gaud, contre Antoine Dinghele, ancien procureur de l'hôpital Comtesse, pour avoir égaré des papiers relatifs aux biens de cette maison. (Copie, parchemin, en langue flamande.)

820. — **1503, 12 mars** (v. s.). — François Mullier et Jeanne Durot, son épouse, reconnaissent avoir reçu en bail, des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, le lieu-manoir, dit *la Cense du Metz*, contenant quatorze cents d'héritage, situé en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, ainsi que deux bonniers six cents de prés et trente-neuf bonniers trois quarterons et demi et les deux parts d'un quarteron de terres à labour, pour le terme de neuf années, à charge, entre autres conditions, d'un rendage annuel, pour toutes les terres à labour, de quatorze muids de blé et quatorze muids d'avoine, et, pour les lieu-manoir et prés, de livrer audit hôpital Comtesse dix livres de beurre frais et dix lots de lait chaque semaine, excepté pendant huit semaines, en février et mars, portant ainsi quatre cent quarante livres de beurre et quatre cent quarante lots de lait par chaque année de bail ; en outre, de fournir, pendant toute la durée du bail, tout le lait, le lait *buré* (battu) et la crème nécessaire audit hôpital, savoir : le lait au prix de 9 deniers, le lait battu à 4 deniers, et la crème à 4 sols le lot, et aussi de donner chaque année, audit hôpital, cinq lots de *crainboullie* (crème bouillie) à chacun des jours de l'Ascension, de la Fête-Dieu et de la procession de Lille, et douze chapons au terme de Noël. (Original, parchemin, 1 sceau ; — copie, dans un cahier de papier, pièce 11.)

821. — **1503, 14 mars** (v. s.). — Acte passé par-devant Jean Hérencq, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, déclare accorder en bail, à Pasquier Frumault, une grange et *dodenne* que ledit hôpital possède derrière le Béguinage, en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer

annuel de 12 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin ; — copie, dans un cahier de papier, pièce 5.)

822. — **1503, 14 mars** (v. s.). — Acte passé par-devant Jean Hérencq, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, déclare accorder en bail, à Jean Carlier, *une pesquerie que ledit hospital a au molin d'eau de dehors le porte Saint-Pierre de ladite ville de Lille, avec le pesquerie des anguilles des ventelles dudit molin*, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 12 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge de fournir audit hôpital, chaque année, pendant le carême, un quarteron de carpes et une *caudereulle* de roches. (Original, parchemin ; — copie, dans un cahier de papier, pièce 4.)

823. — **1504, 19 juin.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent avoir accordé en bail, à Charles Vandehallewyn, sieur de Le Bienvenue, plusieurs héritages, nommés *scoers*, situés dans l'île de Cadsand, en la paroisse de Waterdunes, *et flotte journellement la mer*, pour le terme de vingt-neuf années, moyennant un loyer annuel de 4 sols parisis, monnaie de Flandre, par chaque mesure ; loyer dont il sera exonéré pendant les deux premières années, à charge de faire diguer et réparer ledit *scoer* à ses dépens, *selon l'exigence des périls de la mer*. (Original parchemin.)

824. — **1504, 10 juillet.** — Jean Dommessent, licencié ès-lois, seigneur de Bois-Grenier, conseiller de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, a déclaré avoir accordé à Pierre Bave et à Jean Tournant, marchands, à Lille, la franchise et le droit de vent, appartenant audit hôpital, pour un moulin à usage de tordre huile, qu'ils doivent faire ériger sur un cent de terre situé hors de la porte des Malades, de ladite ville de Lille, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 100 sols parisis, monnaie de Flandre, tant que ce moulin subsistera. (Original, parchemin, 1 sceau.)

825. — **1504, 15 juillet.** — Adrien de Poitiers, protonotaire du Saint-Siège apostolique, prévôt des églises collégiales de Saint-Pierre, à Lille, et de Sainte-Walburghe, à Furnes, conseiller ordinaire et maître des requêtes de l'hôtel de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, concède à l'hôpital Com-

tesse, à Lille, un petit front et rejet situé au faubourg de la Barre, près de la ruelle conduisant à la cense et au moulin à eau appartenant audit hôpital, à charge de payer perpétuellement, à la prévôté de Saint-Pierre, une poule de rente annuelle. (Original, parchemin, 1 sceau.)

826. — **1504, 12 septembre.** — Les échevins de Caprycke attestent que pardevant eux maîtres Martin Speckaert et Pierre de Herkere, procureurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, ont déclaré que Nicolas Goethals, nommé receveur des rentes que ledit hôpital possède à Eclloo, Lembeke, Caprycke et environs, leur a promis de rendre, chaque année, un compte exact de sa gestion. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

827. — **1504, 7 janvier** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, entre frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, comme propriétaire de la maison dite le *Pot-d'Étain*, située audit Lille, rue des Malades, et Michel Aupatin, propriétaire d'une maison contiguë, concernant la mitoyenneté et l'entretien du mur séparant leurs maisons, ainsi que d'une gouttière recevant les eaux pluviales desdites maisons. (Original, parchemin, 1 sceau.)

828. — **1504, 12 janvier** (v. s.). — Bail, pour neuf années, de la ferme de *Rysselhoff* et des terres qui en dépendent, situées à Caprycke, accordé à Nicolas Goethals par l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux.)

829. — **1504, 10 février** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Guilbert Mas, lieutenant de Pierre de Hocron, écuyer, bailli des dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Marquette, pour une motte de moulin, nommée *la Motte de le Tour*, contenant deux cents d'héritage, située à Marcq-en-Barœul, acquise de Bauduin A le Truye, par lesdites dames de l'abbaye de Marquette, moyennant le prix principal de 120 livres parisis, monnaie de Flandre. (Copie, papier.)

830. — **1505, 31 mars.** — Philippe, roi de Castille, duc de Bourgogne, comte de Flandre, à la requête des prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, de Théomoulin, près de la ville d'Orchies, ordonne que le maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, sera dorénavant, selon la première fondation, visiteur et proviseur dudit hôpital de Théomoulin, et que, conjointement avec l'un des chanoines de l'église collégiale de Saint-Pierre, audit Lille, il fera, chaque année, la visite de cet hôpital, ou chaque fois que besoin sera, et qu'ensemble ils ordonne-

ront et pourvoiront à toutes choses nécessaires. (Cartulaire coté 1^{er}, pièce 28; — cartulaire coté 7, pièce 251; — mention des mêmes lettres au cartulaire coté 3, pièce 148.)

831. — **1505, 10 juillet.** — Gordian Gilleman, receveur de Lille, reconnaît avoir reçu des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, la somme de 16 sols parisis, monnaie de Flandre, pour deux années de la rente que ledit hôpital doit annuellement au Domaine de Lille (voir n° 816), à cause de certaine portion d'éritage prinse hors de la place dépendant du *flégar* de la Salle. (Original, parchemin.)

832. — **1505, 22 septembre.** — Les président et gens des Comptes du roi de Castille, de Léon, de Grenade, archiduc d'Autriche, prince d'Aragon, duc de Bourgogne, de Brabant, comte de Flandre et d'Artois, à Lille, accordent en bail aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, pour le terme de quarante années, une portion de terrain longeant le nouvel ouvrage qu'ils ont fait construire pour l'agrandissement de leur maison, à front de la place de la Salle, pour leur permettre de remédier au dommage que pourrait causer à cette nouvelle construction l'écoulement des eaux qui en proviennent, à charge de payer, chaque année, entre les mains du receveur du Domaine de Lille, une somme de 60 sols parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

833. — **1505, 8 novembre.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, entre frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, comme propriétaire de la maison dite le *Pot-d'Étain*, située audit Lille, rue des Malades, et Thomas Leroux et Jean Leroy, propriétaires d'une maison contiguë, nommée *la Fleur-de-Lys*, concernant la mitoyenneté et l'entretien du mur séparant leurs maisons, ainsi que d'une gouttière recevant les eaux pluviales desdites maisons. (Original, parchemin, 1 sceau.)

834. — **1507, 22 mai.** — Acte passé pardevant Jeannet Duquesne, notaire, à Lille, par lequel Wallerand de Bailleul, dit de Bapalmes, demeurant en ladite ville de Lille, à la requête de frère Nicole De le Carnoye, maître de l'hôpital Comtesse, déclare que c'est à tort qu'il a pêché à l'épervier, et avec autres filets, dans les rivières situées tant dans la ville de Lille qu'au dehors, reconnaissant que cette pêcherie appartient audit hôpital Comtesse, en vertu de ses droits et privilèges. (Original, parchemin.)

835. — **1507, 28 mai.** — Allard de La Porte, seigneur de La Quicse et de La Hallerie, conseiller du roi

des Romains et de monseigneur l'archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, sur la plainte portée par les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, contre Jacquemart De le Nœufville, lequel avait, contre les droits dudit hôpital et au préjudice de ses fermiers, fait faucher et emporter les herbes croissant sur *une voye et regest à l'endroit de la rivière con dist de le Deusle, y abordant*, dépendant de la maison et cense du Metz, située en la paroisse Saint-André, hors de la porte Saint-Pierre, appartenant audit hôpital Comtesse, commet le premier sergent dudit bailliage de Lille pour maintenir les droits de l'hôpital Comtesse, appeler ledit Jacquemart De le Nœufville, ou tous autres, pardevant lui, sur les lieux contentieux; faire commandement de réparer le préjudice causé, et, en cas de refus, assigner les opposants à comparaitre, à jour fixé, pardevant le gouverneur, ou son lieutenant, en la Salle, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

836. — **1507, 28 mai.** — Acte passé pardevant Jeannet Duquesne, notaire, à Lille, par lequel Jacquemart De le Nœufville, bourgeteur, demeurant en la paroisse de la Magdeleine, hors de la porte de Courtrai, assigné par André Le Micquiel, sergent en la gouvernance de Lille, en exécution des lettres obtenues par les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse (voir n° 835), déclare *qu'il ne vouloit contredire aux droits, possessions et saisines contenus en icelles*; que c'est à tort qu'il a troublé l'hôpital dans leur jouissance, et qu'il *ne prétendoit au lieu et regest contemptieulx quelque droit pétitoire ne possessoire, ores ne pour le temps advenir.* (Original, transcrit au dos des lettres ci-dessus, n° 835.)

837. — **1507, 23 septembre.** — Extrait d'un compte de l'hôpital Notre-Dame, de Théomoulin-lez-Orchies, rendu par sœur Catherine Mortelecque, prieure dudit hôpital, le 23 septembre 1507, où il est fait mention d'une somme de 31 livres 12 sols parisis payée à Jean Treffiel, bailli du chapitre de Saint-Piat, à Seclin, pour voyages et déboursés par lui faits *pour avoir esté à Malines porter une supplication, à la requeste de dame prieure et les religieuses du couvent de nostre hospital, par devers nostre sire le Roy de Castille* (voir n° 830), pour obtenir que leur maison soit administrée selon les premières règles de sa fondation. (Cartulaire, coté 1^{er}, pièce 29.)

838. — **1507, 7 janvier** (v. s.). — Charles (Hautbois), évêque de Tournai, commet Eustache de Tenremonde, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, à

Lille, et le maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, pour être proviseurs et visiteurs de l'hôpital de Théomoulin, près Orchies. (Cartulaire, coté 1^{er}, pièce 26.)

839. — **1507, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail à Jacques Hughe, pour le terme de neuf années, douze mesures deux lignes et douze verges de terre, situées à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

840. — **1508, 5 mai.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Jean Broucquart, au nom et comme fondé de pouvoirs de Thonin Le Roy, déclare avoir vendu, au profit de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, moyennant une certaine somme de deniers qu'il reconnaît avoir reçu de frère Nicole De le Carnoye, maître dudit hôpital, les droits dudit Thonin Le Roy sur *ung retour d'esquerre contenant noef paulx et demy ou environ*, appartenant par moitié aux maisons dudit Le Roy et de l'hôpital Comtesse, situées place Saint-Martin, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

841. — **1508, 22 août.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, entre frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, et Jeanne Carpentier, veuve de Martin Le Mieuvre, concernant la mitoyenneté et l'entretien du mur séparant leurs propriétés, situées dans la rue qui conduit de la place Saint-Martin à l'église Saint-Pierre, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

842. — **1509, 2 juin.** — Sentence rendue par les échevins de Lille, par laquelle les abbé et couvent de Saint-Christophe, à Phalempin, sont déclarés exempts de tous droits d'accise sur les grains qu'ils font vendre dans ladite ville de Lille. (Cartulaire coté 8, pièce 70.)

843. — **1509, 18 juillet.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Mahieu Pétillon, dit Delemotte, dix-neuf cents d'héritage, en nature de bois, situés à Sequedin, pour le terme de dix-huit années, moyennant un loyer annuel de 14 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin.)

844. — **1509, 20 février** (v. s.). — Dénombrement présenté au prévôt, doyen et chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, par François de Raisse, chevalier, seigneur de Bellincamp, de deux fiefs à lui échus par la mort de Jean de Mortagne, son oncle, l'un,

contenant dix bonniers d'héritage, nommé *le fief de l'Escluse*, situé en la paroisse de Saint-Genois, autrement nommée Saint-Denis, pour lequel fief il est dû, audit chapitre de Saint-Pierre, 10 livres de relief et le treizième denier à la vente; l'autre fief, contenant un demi-bonnier d'héritage, situé auprès de la porte des Reigneaux de la ville de Lille, lequel fief est chargé de vingt gros de relief à la mort de l'héritier et le dixième denier à la vente. (Copie, papier.)

845. — **1510, 21 août.** — Acte passé pardevant Jean Herencq, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Willaume Six et à Jeanne Waingnon, son épouse, un lieu-manoir, jardin, pâtures et terres à labour, situés en la paroisse de Wambrechies, contenant ensemble vingt-trois bonniers et deux cents de terre, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 96 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin.)

846. — **1510, 7 octobre.** — Maximilien, empereur, et Charles, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, conformément à la donation faite à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, par Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, en l'année 1237, entre autres biens, d'un *certain scor et adject de mer, nommé Koesant*, situé en l'île de Wulpen, au métier d'Ootsbourg (voir n° 4), dont cent ou cent vingt mesures restent à diguer, accordent aux maître, prieure et religieuses dudit hôpital Comtesse, la permission de pouvoir faire diguer ces terres, quand bon leur semblera, à condition, toutefois, de payer dorénavant, entre les mains de leur receveur de l'Escluse, 6 deniers parisis, monnaie de Flandre, de rente annuelle et perpétuelle, par chaque mesure de terre nouvellement diguée. (Original, parchemin, 1 sceau.)

847. — **1510, 30 octobre.** — Les officiers de la Chambre des Comptes, à Lille, après l'enregistrement des lettres-patentes ci-dessus (voir n° 846), au registre des chartes tenu en ladite Chambre des Comptes, commençant en septembre 1506, folio 109, et la remise entre leurs mains des lettres obligatoires par lesquelles les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse promettent de payer, par chaque mesure de terre par eux diguée, 6 deniers parisis, monnaie de Flandre, consentent, en tant qu'il leur appartient, à ce que les susdites lettres-patentes reçoivent leur exécution selon leur forme et teneur. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

848. — **1510, 7 novembre.** — Dénombrement présenté aux doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre, à

Lille, par Yvon Barbeau, d'un fief situé hors de la porte des Reigneaux, de ladite ville de Lille, qu'il a acquis de messire François de Raisse, chevalier, seigneur de Bel-lincamp; lequel fief est tenu dudit chapitre de l'église Saint-Pierre à cent sols de relief à la mort de l'héritier et le dixième denier à la vente. (Copie, papier.)

849. — **1510, 31 janvier** (v. s.). — Les maître, prieure et convent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jean de Corembitre, pour le terme de dix-huit années, seize mesures deux lignes et trois verges de wastines, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

850. — **1510, 12 mars** (v. s.). — Bail accordé par frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, à Jacques Masurel et à Nicolas Goethals, demeurant à Caprycke, d'une pièce de terre nommée *scoer* (alluvion), située dans l'île de Cadsand, en la paroisse de Waterdunes, pour le terme de trente-six ans, moyennant le paiement annuel de dix gros, monnaie de Flandre, par chaque mesure que cette terre sera trouvée contenir, et à charge, entre autres conditions, de diguer ladite terre à leurs dépens, à l'encontre et selon l'exigence des périls de la mer; cette digue devra avoir deux verges et demie à la base, sept pieds en tête, et une hauteur de dix picds. (Ce bail est inséré dans les lettres des président et gens du Conseil souverain de Flandre, à Gand, en date du 22 octobre 1521, mentionnées ci-après n° 939.)

851. — **1510, 14 mars** (v. s.). — Sentence rendue par le Conseil souverain, à Gand, déclarant les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, et François Le Mulier, à Lille, bien fondés en leur appel du jugement porté contre eux par Claude Masurel, lieutenant du prévôt, Jean Gobert, mayeur, Mahieu Du Ploys, Noël Des Fresnes et autres échevins de la ville de Lille, à la requête de Gilles Warin et autres fermiers de l'accise des cervoises, audit Lille, et condamnant ces derniers, pour cause de leur abus commis en ceste partie, en l'amende de soixante livres parisis, au profit du souverain, et en tous les dépens de l'appel. (Copie, papier.)

852. — **1511, 2 mai.** — Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, d'Armentières et d'Erquinghem, chevalier, conseiller et chambellan de l'empereur et de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, déclare que pardevant Gilles Warin et Jean Delattre, auditeurs au souverain bailliage de Lille, Claire Audent, demeurant au faubourg des Malades, a accordé en bail, à frère Nicole De le Carnoye,

en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, deux cents et le tiers d'un cent de terre, situés hors de la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Douai, pour en jouir le terme de cent ans moins un jour, moyennant un loyer annuel de 6 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

853. — **1511, 26 mai.** — Accord entre les enfants de feu Jean de Baenst, seigneur de Saint-Georges, au sujet des biens et rentes délaissés par leur père. (Original, parchemin, en langue flamande.)

854. — **1511, 21 août.** — Sentence rendue par Pasquier Agar, lieutenant du prévôt, et par les échevins de la ville de Lille, par laquelle les abbé et couvent de Saint-Christophe, à Phalempin, sont déclarés exempts des droits de place pour les grains qu'ils font étaler sur le marché de ladite ville de Lille, (Cartulaire coté 8, pièce 71.)

855. — **1511, 3 novembre.** — Allard de La Porte, seigneur de La Quiese et de La Hallerie, conseiller de l'empereur et de monseigneur l'archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, sur la plainte portée par les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, contre Pasque Bourgeois, dite de Houplines, veuve de Clément Hespel, laquelle avait fait construire, en la paroisse de Wazemmes, un moulin à chevaux pour moudre grains, contrairement aux droits, privilèges et franchises dudit hôpital Comtesse, mande et ordonne au premier sergent de la gouvernance de Lille de maintenir ledit hôpital dans tous ses droits et de l'en faire jouir pleinement et paisiblement; de faire commandement à ladite Pasque Bourgeois d'avoir à démolir et à enlever ledit moulin, et, en cas d'opposition, de l'assigner à comparaître pardevant le gouverneur, ou son lieutenant, en la Salle, à Lille. (Original, parchemin; — copie, papier.)

856. — **1511, 27 novembre.** — Sentence rendue par Allard de La Porte, seigneur de La Quiese et de La Hallerie, conseiller de l'empereur et de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, homologuant la transaction intervenue entre les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, et Pasque Bourgeois, dite de Houplines, veuve de Clément Hespel, au sujet du moulin à moudre grains que ladite Pasque Bourgeois avait fait construire en la paroisse de Wazemmes (voir n° 855), par laquelle frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître dudit hôpital Comtesse, consent à ce que ladite veuve et ses enfants puissent faire

usage de ce moulin, pendant toute leur vie, pour les besoins de leur brasserie seulement, à charge par eux de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, une somme de 50 sols parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau; — deux copies, papier.)

857. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Paul Speilbrouc, pour neuf années, douze mesures deux lignes et douze verges de terre, situées à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

858. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Laurent Danckaert, pour neuf années, douze mesures deux lignes et dix-huit verges de terre, situées à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

859. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Laurent Danckaert, pour neuf années, trente-cinq mesures une ligne et vingt-cinq verges de terre, situées à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

860. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jacques Dherkere, pour neuf années, neuf mesures et quatre-vingt douze verges de terre, situées à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

861. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jean Jooris, pour neuf années, deux mesures et cent quatre-vingt-six verges de terre, situées dans la paroisse de Bentille, près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

862. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jacques Hughe, pour douze années, un bois contenant dix-huit mesures de terre, nommé *le Rysselbosch* (bois de Lille), situé à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

863. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jean Danckaert, pour neuf années, onze mesures de terre, situées à Saint-Laurent, près d'Ecclou. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

864. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Joseph Scerpinc, pour neuf années, onze mesures et cinquante verges de terre, situées à Saint-Laurent, près d'Ecclou. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

865. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Laurent Lam, pour neuf années, trois mesures et demie de terre, situées à Saint-Laurent, près d'Ecclou. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

866. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jean Pinckele, pour neuf années, un bois, contenant deux mesures de terre, situé à Saint-Laurent, près d'Ecclou. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

867. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Michel Van den Reest, pour neuf années, deux mesures une ligne et quarante-trois verges de terre, situées à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

868. — **1511, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Antoinette Bonne, veuve d'Adrien Knuut, pour neuf années, neuf mesures deux lignes et quatorze verges de terre, situées à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

869. — **1513, 23 septembre**. — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Robert Gilleson, écolâtre et chanoine de l'église Saint-Pierre, à Lille, déclare que frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, ayant consenti à ce qu'il puisse prendre un peu sur la rivière de la Motte, pour asseoir un coin de l'une des maisons qu'il a fait construire au Pont-de-Roubaix, audit Lille, sous la condition qu'il serait tenu à payer, audit hôpital Comtesse, une rente annuelle et perpétuelle de 6 deniers, il s'oblige à payer ladite rente. (Original, parchemin, 1 sceau.)

870. — **1513, 1^{er} décembre**. — Dénombrement présenté au doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre, à Lille, par Jean Oghe, d'un fief situé hors de la porte des Reignaux, dudit Lille, échu à Thomasse Barbeu, son épouse, par la mort d'Yvon Barbeu, son père; lequel fief est chargé de 60 sols de sous-rente envers l'hôpital Saint-Sauveur, à

Lille et est tenu dudit chapitre de l'église Saint-Pierre à cent sols de relief à la mort de l'héritier et le dixième denier à la vente. (Copie, papier.)

871. — **1513, 4 février** (v. s.). — Jacques Masurel reconnaît avoir pris en bail, de frère Nicole De le Carnoye, maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, un scoer et dunes de terre, situés en Wulpe, appartenant audit hôpital, pour le terme de trente-quatre années, moyennant un loyer annuel de 12 livres parisis, monnaie de Flandre, et sous la condition de les diguer à ses dépens. (Ce bail est inséré dans les lettres des président et gens du Conseil souverain de Flandre, à Gand, en date du 22 octobre 1521, mentionnées ci-après n° 939.)

872. — **1514, 9 mai**. — Acte passé pardevant Gherbode, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, aux tanneurs de ladite ville de Lille, pour le terme de douze années, un moulin situé hors de la porte du Molinel, à front du grand chemin de Lille à Esquermes, sous la condition d'y moudre écorces seulement, et moyennant un loyer annuel de 120 livres, monnaie de Flandre. (Original, parchemin.)

873. — **1514, 3 juillet**. — Acte d'adhérentement donné par Noël Du Vivier, lieutenant de Jean De le Fortrie, bailli de Jean Preud'homme, écuyer, et par les juges de la seigneurie du Billau, pour l'arrentement de deux cents et le tiers d'un cent de terre, accordé à frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, le 2 mai 1511 (voir n° 852); cet arrentement confirmé par Marc Lenelenguier et Claire Audent, sa femme. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

874. — **1514, 20 juillet**. — Allard de La Porte, seigneur de La Quiese et de La Hallerie, conseiller de l'empereur et de monseigneur l'archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain baillage de Lille, certifie que pardevant lui Michel Mariage et Jean Hérine ont reconnu avoir pris en bail, des maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, les moulin et cense de le Sauch, à Wazemmes, avec les prés et terres à labour qui en dépendent, moyennant un rendage annuel de 78 livres en argent, deux muids de blé et deux muids d'avoine, et que ledit Hérine a promis d'effectuer, en trois termes, le paiement d'une somme de 116 livres parisis, monnaie de Flandre, dont il est débiteur, envers ledit hôpital Comtesse, sur le rendage desdits moulin, cense, prés et terres. (Original, parchemin, 1 sceau.)

875. — **1514, 31 août.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Jean Le Pluch, meunier, et à Henri De le Moure, boucher, pour le terme de neuf années, un moulin à vent, à moudre blé, nommé *le Moulin de Hespiny*, situé en la paroisse de Fives, moyennant un rendage annuel de sept muids deux razières de mouture, à payer en argent, de trois mois en trois mois, au prix que la mouture se vendra au moulin dudit hôpital Comtesse au jour du paiement. (Original, parchemin, 1 sceau.)

876. — **1514, 4 avril** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Louis Destieu, brasseur, la maison et brasserie nommée *de la Sauch*, située place Saint-Martin, audit Lille, tenue de la seigneurie dite *le Royaume des Estimaux* (voir n° 625), pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 10 livres de gros (120 livres), monnaie de Flandre, avec faculté de faire fin de bail à chaque période de trois années, par un avertissement donné six mois à l'avance. (Original, parchemin.)

877. — **1514, 4 avril** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, entre frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, comme propriétaire de la maison nommée *la Brasserie de la Sauch*, située place Saint-Martin, audit Lille, et Martin Dubus, propriétaire d'une maison contiguë, concernant la mitoyenneté et l'entretien du mur séparant leurs maisons (Original, parchemin, 1 sceau.)

878. — **1515, 31 mai.** — Serment (formule du) que doit faire le maître de l'hôpital Comtesse, lorsqu'il est nommé visiteur de l'hôpital Notre-Dame, près de Seclin, de bien administrer les biens meubles et immeubles de cette maison. (Cartulaire coté 1^{er}, pièce 12.)

879. — **1515, 10 octobre.** — Allard de La Porte, seigneur de La Quiese et de La Hallerie, conseiller de monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, sur la plainte portée par les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, contre Antoine Leureux, lequel, contre le gré et consentement dudit hôpital, ou de ses fermiers, avait charroyé et déposé des cailloux sur une ruelle dépendant de la cense du Metz et conduisant de cette cense à la rivière de la Deûle, mande et ordonne au premier sergent de la gouvernance de Lille, de se transporter sur les lieux, de faire comman-

dement audit Leureux de respecter les droits dudit hôpital Comtesse, ou de ses fermiers, et de réparer le trouble apporté par lui dans leur libre jouissance de ladite ruelle, et, en cas de refus, de l'assigner à comparaître, à jour fixé, pardevant le gouverneur, ou son lieutenant, en la Salle, à Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

880. — **1515, 11 octobre.** — Acte passé pardevant Jean Le Mahieu, notaire, à Lille, par lequel Antoine Barbry, dit Leureux, assigné par André Le Micquiel, sergent en la gouvernance de Lille, en exécution des lettres ci-dessus (voir n° 879), déclare et reconnaît que c'est à tort et sans droits qu'il a troublé l'hôpital Comtesse, ou ses fermiers, dans la jouissance de la ruelle conduisant de la cense du Metz à la rivière de la Deûle, et il promet de ne plus le faire à l'avenir. (Original, transcrit au dos des lettres ci-dessus n° 879.)

881. — **1515, décembre.** — Charles, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, à la requête du maître de l'hôpital Comtesse, déclare amortir les biens ci-après désignés, acquis par ledit hôpital depuis quarante ans, savoir : deux maisons situées sur le rivage à Lille; une autre maison, située en ladite ville, acquise des héritiers de Jean de Langlée; deux moulins à eau, l'un à moudre le blé et l'autre à tordre huile, situés en la paroisse de Wazemmes, acquis de Philippe de Houplines, et deux moulins à vent, à moudre blé, situés hors de la porte des Malades, de ladite ville de Lille, à charge, par ledit hôpital Comtesse, de payer entre les mains de son receveur, Guillaume Le Blanc, clerk de la Chambre des Comptes, à Lille, une somme de 1,000 livres parisis, du prix de vingt gros, monnaie de Flandre, la livre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

882. — **1515, décembre.** — Charles, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, à la requête des abbessse et religieuses de l'abbaye Notre-Dame, à Marquette, près de Lille, déclare amortir les diverses parties d'héritages, terres, rentes, maisons et autres biens, acquis par cette maison depuis quarante ans. (Copie, papier.)

883. — **1515, 18 janvier** (v. s.). — Guillaume Le Blanc reconnaît avoir reçu du maître de l'hôpital Comtesse, la somme de 1,000 livres parisis, monnaie de Flandre, à laquelle ledit hôpital a été taxé pour l'amortissement des biens qu'il a acquis depuis quarante ans, suivant les lettres accordées par monseigneur l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre (voir n° 881), au mois de décembre 1515. (Original, parchemin, 1 sceau.)

884. — **1515, 26 janvier** (v. s.). — Jacques Parent, huissier de la Chambre des Comptes de Lille, certifie que le maître de l'hôpital Comtesse a payé à Guillaume Le Blanc, tant pour le droit des lettres d'amortissement accordées audit hôpital au mois de décembre 1515 (voir n° 881), que pour l'entérinement desdites lettres, la somme de 63 livres, du prix de quarante gros, monnaie de Flandre, la livre. (Original, papier.)

885. — **1516, 5 juillet**. — Les visiteurs, maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et les rewart, mayeur, échevins, conseillers et huit-hommes de la ville de Lille, pour éviter un procès entre eux, au sujet des héritages de la maison de la Salle et de la chapelle Saint-Michel, appartenant à ladite ville de Lille, et de ceux contigus, appartenant audit hôpital Comtesse, dont *portion de l'héritage dudit hôpital avoit esté appliquée au prouffit et utilité de ladite ville, du nouveau pont et rivaige d'icelle*, conviennent de ce qui suit : les parties déclarent qu'elles ne pourront rien répéter l'une contre l'autre à cause des emprises qui pourraient avoir été faites sur leurs héritages respectifs, et les rewart, mayeur, échevins, conseillers et huit hommes de ladite ville de Lille, en raison de cet accord, vendent aux visiteurs, maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital Comtesse, une portion de l'héritage qu'ils ont acquis des doyen et chapitre de Saint-Pierre, *ou estoit, à l'heure de ce présent contract, scituée la chappelle Saint-Michiel*, ladite portion d'héritage, *nue terre*, contiguë audit hôpital Comtesse, *et grandement nécessaire pour la commodité d'icellui*, et tous les droits appartenant à ladite ville de Lille, en vertu de l'acquisition qui en a été faite du roi, sur un hangar, érigé sur environ quatre cent soixante-neuf pieds carrés d'héritage, situé contre les murs de l'hôpital Comtesse, jadis accordé en arrentement audit hôpital par les président et gens des Comptes, à Lille (voir n° 816); ladite vente faite moyennant le prix principal de 2,000 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 2 sceaux; — copie, papier; — cartulaire coté 4, pièce 543.)

886. — **1516, 25 juillet**. — Bail, pour neuf années, de la ferme de *Rysselhoff* et des terres qui en dépendent, situées à Caprycke, accordé à Nicolas Goethals par l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux.)

887. — **1516, octobre**. — Charles, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, à la requête des mayeur et échevins de la ville de Lille, leur accorde l'autorisation de conclure la vente convenue entre eux et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, suivant l'accord en date du 5 juillet 1516 (voir n° 885), sous

la condition, toutefois, *que au lieu de telle finance que pour raison de ladite vendicion et transport nous pourroit estre duee*, ledit hôpital Comtesse sera tenu de payer, entre les mains du receveur du domaine, à Lille, une reconnaissance annuelle et perpétuelle de 40 gros, monnaie de Flandre, et de ce fournir lettres obligatoires à la Chambre des Comptes, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

888. — **1516, 19 février**. — Acte passé pardevant Louis Lorain, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail à Thomas de Linselles et à Philippot, son fils, pour le terme de neuf années, un moulin à vent, à moudre blé, nommé *le moulin de Hespiny*, situé en la paroisse de Fives, moyennant un rendage annuel de sept muids deux razières de mouture, à payer en argent, de trois mois en trois mois, au prix que la mouture se vendra au moulin dudit hôpital au jour du paiement. (Original, parchemin.)

889. — **1516, 12 mars** (v. s.). — Sentence rendue par Allard de La Porte, seigneur de La Quiese et de La Hallerie, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, maintenant les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, dans les droits, privilèges et franchises accordés à leur maison par les comtes et comtesses de Flandre, en vertu desquels ils avaient le droit d'empêcher toutes personnes d'ériger, sans leur consentement, des moulins à blé, huile, tan, et autres, soit à vent, à chevaux, ou à bras, dans la ville de Lille et à une lieue à l'entour, et condamnant, en conséquence, Jean Clobourse, pour avoir fait construire, sans permission, un moulin à cheval, pour moudre blé, hors de la porte Saint-Sauveur, de ladite ville de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

890. — **1517, 16 mai**. — Jacques de Luxembourg, *ber* d'Auxy, baron de Leauwe, seigneur d'Averdoing, Masserolles et Fontaine, chambellan du roi catholique, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, déclare que pardevant Jacques de Brullart et Jean de Morenghes, auditeurs au souverain bailliage de Lille, Jean Boussemart, demeurant à Wambrechies, a fait accord avec frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, par lequel ce dernier a consenti à ce que ledit Boussemart puisse faire usage du moulin à moudre blé, à bras ou à chevaux, qu'il avait fait construire audit lieu de Wambrechies, à charge de payer, audit hôpital Comtesse, une reconnaissance annuelle de 40 sols parisis, monnaie de Flandre, tant que ce moulin subsistera. (Original, parchemin, 3 sceaux; — copie, papier.)

891. — **1517, 6 juin.** — Pierre Hochart, notaire, à Lille, déclare que pardevant lui Guilbert Franchomme, demeurant à Marcq-en-Barœul, a reconnu que, à la requête des maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, *il avoit esté sommé de non plus mieudre à uny molin à bras*, qu'il avait fait construire dans sa maison sans le consentement desdits maître, prieure et religieuses, et que ledit Franchomme a promis de ne plus moudre, ni faire moudre, audit moulin. (Original, parchemin.)

892. — **1517, 24 juin.** — Antoine Du Bacq, conseiller du roi catholique, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie qu'en sa présence Michel Mariage et Jean Hérine ont fait un accord entre eux, par lequel ledit Mariage a déclaré concéder audit Hérine la jouissance, pour une année, d'une partie de la maison du moulin de le Sauch, à Wazemmes, à la charge, entre autres conditions, qu'il sera *tenu de olyer les grains de lynuis et de navettes dudit Mariage*, lequel lui paiera, pour ce travail, 16 gros par six razières de *lynuis* ou de navettes ; il lui concède, en outre, la jouissance de deux bonniers quatre cents de terre et de cinq cents de pré, pour le terme et prix du bail accordé par les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, (Original, parchemin, 1 sceau.)

893. — **1517, 5 août.** — Charles, roi de Castille, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, sur la plainte portée par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, contre Jean Clobourse, lequel avait fait construire, sans leur consentement, en la paroisse de Noyelles, dans les limites de la mannée de Lille, un moulin à vent, à moudre blé, contrairement aux droits, privilèges et franchises accordés à leur maison par les comtes et comtesses de Flandre, mande au premier huissier, ou sergent d'armes, sur ce requis, de maintenir ledit hôpital Comtesse dans tous ses droits et de l'en faire jouir pleinement et paisiblement ; de faire commandement audit Clobourse d'avoir à démolir et à enlever ledit moulin, et, en cas d'opposition, de l'assigner à comparaître pardevant le gouverneur, ou son lieutenant, en la Salle, à Lille. (Original, parchemin.)

894. — **1517, 20 août.** — Les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, conformément aux lettres-patentes données par le souverain, au mois d'octobre 1516 (voir n° 887), s'obligent, pour eux et leurs successeurs audit hôpital, à payer entre les mains du receveur du domaine de Lille, une rente annuelle et perpétuelle de

40 gros, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

895. — **1517, 20 août.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille, après l'enregistrement des lettres patentes données par le souverain, au mois d'octobre 1516 (voir n° 887), au registre des chartes tenu en ladite Chambre, commençant en avril 1515, folio 130, et la remise, entre leurs mains, des lettres par lesquelles les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse s'obligent à payer la rente de 40 gros, monnaie de Flandre (voir n° 894), mentionnée auxdites lettres-patentes, consentent, en tant qu'il leur appartient, à ce que les susdites lettres-patentes reçoivent leur exécution selon leur forme et teneur. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

896. — **1517, 20 août.** — Les échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille, déclarent avoir pris en bail, pour et au nom de ladite ville, des maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, un pré situé hors de la porte des Reigneaux, contre le fossé de la fortification de ladite ville de Lille, *pour applicquier et y faire des maisons de foulons, et aultrement, pour le bien et utilité de la chose publique*, pour en jouir pendant cent ans moins un jour, moyennant un loyer annuel de 32 livres ; à l'expiration du bail, l'hôpital Comtesse pourra, si bon lui semble, retenir à son profit les édifices et bois montants existant sur l'héritage arrenté, en en payant la valeur sur le pied à emporter. (Original, parchemin, 1 sceau ; extrait du compte rendu par Guillaume Hangouart, argentier de la ville de Lille, pour l'année finie le 31 octobre 1517, faisant mention de cet arrentement, délivré par Gilleman, greffier de la Chambre des Comptes de ladite ville de Lille, en l'année 1614.)

897. — **1517, 27 août.** — François 1^{er}, roi de France, sur la plainte portée par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, contre Jean Clobourse, lequel avait fait construire, sans leur consentement, en la paroisse de Noyelles, dans les limites de la mannée de Lille, un moulin à vent, à moudre blé, contrairement aux droits, privilèges et franchises accordés à leur maison par les comtes et comtesses de Flandre, commet le premier huissier, ou sergent, de la Cour du Parlement, pour assigner ledit Jean Clobourse à comparaître pardevant lui, lui faire défense de troubler ledit hôpital Comtesse dans la jouissance de ses droits, et, en cas d'opposition, l'ajourner pardevant le gouverneur de Lille, ou son lieutenant. (Original, parchemin, 1 sceau ; — copie, papier.)

898. — **1517, 4 septembre.** — Antoine Du Bacq, conseiller du roi catholique, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que Robert Grave, sergent royal, lui a présenté les lettres ci-dessus (voir n° 897), obtenues par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, requérant assistance pour mettre lesdites lettres à exécution, et qu'il a été autorisé à se faire assister par tel sergent du bailliage de Lille que bon lui semblera. (Original, parchemin, 1 sceau; copie papier.)

899. — **1517, 4 septembre.** — Robert Grave, sergent royal au bailliage d'Amiens, en la prévôté de Beauquesne, rend compte au gouverneur du souverain bailliage de Lille, qu'en vertu des lettres royales ci-dessus (voir n° 897), et à la requête des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, il s'est transporté en la ville de Lille, où, après avoir obtenu l'assistance d'Antoine Du Bacq, lieutenant audit bailliage de Lille (voir n° 898), et de Jean Artus, procureur de la dite ville de Lille, accompagné de Jacques Coppin, sergent de la prévôté dudit Lille, il a assigné Jean Clobourse à comparaître pardevant lui le lendemain, cinquième jour de septembre, près du moulin qu'il avait fait construire à Noyelles, où, étant assisté d'André Le Micquiel, sergent en la gouvernance de Lille, il fit commandement audit Clobourse de cesser de troubler l'hôpital Comtesse dans la jouissance de ses droits, sous peine d'une amende de 100 marcs d'or au profit du roi, et que, sur l'opposition dudit Clobourse, il l'a ajourné à comparaître, le vendredi dix-huit dudit mois de septembre, pardevant le souverain bailliage de Lille. (Original, parchemin.)

900. — **1517, 9 septembre.** — Jacques de Luxembourg, ber d'Auxy, baron de Leauwe, seigneur d'Averdoing, Masserolles et Fontaine, conseiller et chambellan du roi catholique, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Ruffin De le Ruelle et Jean de Morenghes, auditeurs au souverain bailliage de Lille, Gilles Arnoul, dit Daniel, a déclaré avoir fait construire, à Wambrechies, avec la permission des maître, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, un moulin à vent, à tordre huile, et que pour obtenir leur consentement et le droit et franchise du vent, il leur avait donné deux nobles d'or à la rose et promis de payer audit hôpital, chaque année, la somme de 20 gros parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin; copie desdites lettres, contenant aussi celles mentionnées sous le n° 968, du 17 janvier 1524.)

901. — **1517, 28 septembre.** — Guillaume Hanguart, argentier de la ville de Lille, reconnaît avoir reçu des visiteurs, maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, la somme de 2,000 livres parisis, monnaie de Flandre, pour l'acquisition par eux faite aux échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille, de certaine portion d'héritage, ou était érigée la chapelle Saint-Michel (voir n° 885), et des droits de ladite ville sur un hangar situé contre les murs dudit hôpital Comtesse. (Original, parchemin.)

902. — **1517, 27 octobre.** — Acte passé pardevant Pierre Hochart, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Willaume Six et à Jeanne Waingnon, son épouse, un lieu-manoir, jardin, pâtures et terres à labour, situés en la paroisse de Wambrechies, contenant ensemble vingt-trois bonniers et deux cents de terre (voir n° 845), pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin.)

903. — **1517, 29 octobre.** — Antoine Du Bacq, conseiller du roi catholique, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie qu'en sa présence frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, a accordé à Jean Desplancques, dit Merlin, demeurant à Orchies, l'autorisation de faire construire un moulin à vent, à usage de tordre huile seulement, sous la condition de payer annuellement, audit hôpital, pour le droit de vent, une somme de 6 livres parisis, monnaie de Flandre, tant que ce moulin subsistera. (Original, parchemin; — copie papier.)

904. — **1517, 19 janvier** (v. s.). — Acte passé pardevant Pierre Hochart, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Michel Mariage, le moulin à tordre huile et le lieu-manoir dits de le Sauch, à Wazemmes (voir n° 794), pour neuf années, aux prix et conditions du bail du 20 juin 1499. (Original, papier.)

905. — **1517, 19 janvier** (v. s.). — Acte passé pardevant Pierre Hochart, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole De le Carnoye, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Jean Hérinc, une pièce de terre, contenant trois bonniers, située hors de la porte de la Barre dudit Lille, tenant au grand chemin près le riez de Canteleu, pour le terme de neuf années, moyennant un rendement annuel de trente-six razières de blé et même quantité d'avoine. (Original, papier.)

906. — **1517, 4 février** (v. s.). — Acte passé par-devant Pierre Hochart, notaire, à Lille, par lequel Rogier Frumault déclare que le passage par l'issue de la maison et cense du Metz, située hors de la porte Saint-Pierre dudit Lille, appartenant à l'hôpital Comtesse, qui lui a été accordé par frère Nicole De le Carnoye, maître dudit hôpital, pour charroyer ses fumiers sur des terres qu'il tient en bail des Béguines, ne peut en rien asservir la propriété dudit hôpital Comtesse, et il promet de cesser de passer par cette voie à la réquisition du maître de cette maison. (Original, parchemin.)

907. — **1518, 13 juillet**. — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, nomment pour défendre les intérêts de leur maison, frère Jean Toelins, Grand Petit et Antoine Borghois, tous prêtres. (Copie, parchemin, en langue flamande.)

908. — **1518, 18 juillet**. — Christophe *Numaius Forliviensis*, cardinal-prêtre, du titre de Notre-Dame de *Ara-Celi*, accorde cent jours d'indulgence à ceux qui fréquenteront l'église de l'hôpital, dit de la Comtesse, à Lille, y diront cinq *Pater* et *Ave Maria* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur ; un *de profundis*, ou un *Pater* et un *Ave*, avec aspersion d'eau bénite, sur les tombeaux des morts, et qui aideront à soulager les malades. (Original, parchemin.)

909. — **1518, 2 octobre**. — Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, d'Armentières, d'Erquinghem-Lys, de Sotenghien, de Gavres, d'Averdoing, de Masserolles et de Fontaine ; *ber* d'Auxy ; baron de Leauwe ; conseiller et chambellan du roi catholique, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Pierre Bourgeois et Jean de Mozin, auditeurs au souverain bailliage de Lille, Louis de Roubaix et Louise Le Vaisdière, son épouse, ont reconnu avoir vendu à sire Nicole Le Vaisdière, curé de Prêmesques, la moitié d'une rente héritière annuelle de 20 livres parisis, monnaie de Flandre. (Copie, parchemin.)

910. — **1518, 21 octobre**. — Acte passé pardevant Pierre Hochart, notaire, à Lille, par lequel frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, autorise Jacques Legrand et Jean Meurisse à faire transporter, au dehors de la porte des Malades, un moulin à tordre huile, érigé hors de la porte des Reigneaux, de ladite ville de Lille, sous la condition que la rente de 60 sols qu'ils paient annuellement audit hôpital Comtesse, à cause de ce moulin, sera dorénavant portée à 4 livres

parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin ; — copie papier.)

911. — **1518, 26 octobre**. — Antoine Du Bacq, conseiller du roi catholique, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Antoine Panie a reconnu avoir eu tort en jetant l'épervier dans la rivière près de l'hôtel du roi, à Lille, afin de prendre du poisson, sans la permission des maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à qui ladite rivière appartient. (Original, parchemin.)

912. — **1518, 9 novembre**. — Les échevins de la ville de Lille accordent en arrentement, à frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, pour le terme de cent ans et un jour, un cent de terre, situé hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Lezennes, appartenant à l'hôpital Saint-Nicaise, de ladite ville de Lille, pour y faire construire un moulin, moyennant payer annuellement, audit hôpital Saint-Nicaise, la somme de 4 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau ; — copie papier.)

913. — **1518, 7 mars** (v. s.). — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, contre Jean Hochepiel, pour avoir pêché, contre les droits de l'hôpital Comtesse, ou de ses fermiers, dans les eaux et pêcheries appartenant audit hôpital, depuis le moulin de le Sauch jusqu'aux ponts de Weppes et de Fins, en la ville de Lille. (Original, parchemin.)

914. — **1518, 1^{er} avril** (v. s.). — Acte d'adhérentement donné par Jean Coppin, lieutenant de Jean de Hocron, écuyer, prévôt, et par les échevins de la ville de Lille, pour une portion d'héritage située rue de *Houdain*, en la paroisse Sainte-Catherine, audit Lille, acquise de Collard Desbuissons, par frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, moyennant le prix principal de 424 livres 6 sols parisis, monnaie de Flandre. — Cet adhérentement a été accordé audit hôpital Comtesse sous les conditions suivantes : qu'il obtiendrait du souverain des lettres d'autorisation et de confirmation de cette acquisition ; qu'il établirait et entretiendrait, à toujours, sur ledit héritage, moulins à chevaux, à moudre blé, pour le service des habitants de Lille, et que si la ville jugeait utile de prendre possession de cet héritage, il serait tenu à lui céder, moyennant le remboursement du prix de son acquisition et celui des édifices qu'il aurait fait ériger pour les susdits moulins. (Original, parchemin.)

915. — **1519, 6 juin.** — Les échevins de la ville de Lille déclarent que les formalités de la purge ont été remplies au sujet de l'acquisition faite par l'hôpital Comtesse, le 1^{er} avril 1518 (voir n° 914), d'une portion d'héritage située rue de Houdain, en la paroisse Sainte-Catherine, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

916. — **1519, 18 juin.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille, en vertu des pouvoirs qu'ils ont reçu du souverain, consentent que les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, et leurs successeurs, puissent jouir de l'héritage par eux acquis de Collard Desbuissons (voir n° 914), pendant quatre-vingts ans, à charge de payer, en reconnaissance de cet octroi, entre les mains du receveur du domaine de Lille, une rente annuelle de quatre chapons. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

917. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Laurent Danckaert, pour neuf années, vingt mesures de terre, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

918. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Liévin Ghérolfs, pour neuf années, neuf mesures deux lignes et quatorze verges de terre, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

919. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jacques Dherkere, pour neuf années, une moère contenant douze mesures et cinquante deux verges, dite la Moère de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

920. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jean Warin, pour neuf années, deux mesures et quatre-vingt-six verges de terre, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

921. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Othon Mussche, pour neuf années, six mesures une ligne et neuf verges de terre, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

922. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent

en bail, à Laurent Dankart, pour neuf années, six mesures une ligne et neuf verges de terre, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

923. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jacques Dherkere, pour neuf années, neuf mesures et quatre-vingt-douze verges de terre, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

924. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jacques Desmet, pour neuf années, seize mesures de terre, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

925. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Paul Speilbrouc, pour neuf années, douze mesures deux lignes et douze verges de terre, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

926. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, aux enfants de feu Michel Van Recst, pour neuf années, deux mesures une ligne et quarante-trois verges de terre, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

927. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Laurent Lam, pour neuf années, trois mesures et demie de terre, situées en la paroisse Saint-Laurent, près d'Eecloo. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

928. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse à Lille, accordent en bail, à Jean Danckaert, pour neuf années, onze mesures de terre, situées en la paroisse Saint-Laurent, près d'Eecloo. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

929. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Joseph Scerpinc, pour neuf années, onze mesures et cinquante verges de terre, situées en la paroisse Saint-Laurent, près d'Eecloo. (Chirographe original, parchemin en langue flamande.)

930. — **1519, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent

en bail, à Jean Pinckele, pour neuf années, un bois, contenant deux mesures de terre, situé en la paroisse Saint-Laurent, près d'Ecclou. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

931. — **1519, 3 mars** (v. s.). — Acte passé pardevant Jacques de Brullart, notaire, à Lille, par lequel frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, déclare se porter appelant de la sentence rendue au profit de Jean Le Micquiel, par la justice de MM. de Saint-Donat, à Bruges, au préjudice dudit hôpital Comtesse. (Original, parchemin.)

932. — **1519, 7 mars** (v. s.). — Acte passé pardevant Pierre Hochart, notaire, à Lille, par lequel frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à divers tanneurs, demeurant aux faubourgs de ladite ville de Lille, un moulin à tan, situé hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Lezenes, pour le terme de dix-huit années, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin.)

933. — **1520, 7 mai**. — L'empereur Charles-Quint mande au premier huissier, ou sergent d'armes, qui en sera requis par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-dame, dit Comtesse, à Lille, de signifier à Jacques Masurel, et autres occupants de terres gagnées sur la mer, en la paroisse de Wulpen, dans l'île de Cadsand, appartenant audit hôpital Comtesse, qu'ils aient à abandonner la jouissance desdites terres, moyennant le remboursement, par ledit hôpital, des frais qu'ils ont fait pour les diguer, et, en cas d'opposition, de les ajourner à comparaître pardevant le Conseil souverain de Flandre. (Copie, papier.)

934. — **1521, 10 avril**. — Acte passé pardevant Wallerand Fascon, notaire, à Lille, par lequel frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail à Jean et à Rogier Frumault, frères, le lieu-manoir, dit *la Cense du Metz*, contenant quatorze cents d'héritage, situé en la paroisse Saint-André, hors de la porte Saint-Pierre, de ladite ville de Lille, avec trois bonniers six cents de prés et trente-six bonniers un quarteron de terres à labour, pour le terme de neuf années, à charge d'un rendage annuel, pour toutes les terres à labour, de vingt muids de blé et vingt muids d'avoine, et pour les lieu-manoir et prés, entre autres conditions (voir n° 820), de payer annuellement 100 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, en double.)

935. — **1521, 24 juillet**. — Bail accordé par frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, à Pierre Van Marke, de quatre bonniers de wastines, situés en la paroisse de Moerbeke, pour trois termes de neuf années, moyennant un loyer de deux sols de gros par année. (Original, papier, en langue flamande ; — copie, papier ; — autre copie, papier, traduction en français.)

936. — **1521, 6 septembre**. — Requête présentée aux mayeur et échevins de la ville de Lille, par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, au sujet du nombre des moulins à chevaux, pour moudre blé et brays, que lesdits mayeur et échevins prétendaient leur faire construire, et de la taxe du salaire à percevoir, auxdits moulins, pour la mouture des brays pour les brasseurs de ladite ville de Lille, par laquelle ils offrent *de livrer molins pour mieuldre lesdits brays, sans rien prendre, pourveu que lesdits brasseurs livreront chevaulx, maniers pour mieuldre et quarterons pour mener et ramener leurs dits brays*. (Copie, papier.)

937. — **1521, 28 septembre**. — Acte passé pardevant Wallerand Fascon, notaire, à Lille, par lequel frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Jean Chambrie, Jean Penin et Philippe De Ghoy, poissonniers d'eau douce, demeurant à Lille, toutes les eaux et pêcheries appartenant audit hôpital Comtesse, depuis la fosse de le Sauch jusqu'aux portes de la Barre et du Molinel, avec les eaux qui ont leur cours dans la ville de Lille, sauf celles des nouveaux fossés qui ont été faits pour la fortification de ladite ville, vers la porte du Molinel, pour en jouir le terme de trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 47 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin.)

938. — **1521, 19 octobre**. — Acte d'adhérentement donné par Antoine Rostrud, lieutenant de Jean de Quartes, bailli de damoiselle Yolente de Luxembourg, sénéchal de Hainaut, baronne douairière de Cysoing, dame de Roubaix, de Herzelles, etc., et par les échevins de la seigneurie de Roubaix, pour une choque de quatorze maisons, située en la ville de Lille, tenant à la maison des Bons-Enfants et au courant d'eau dudit Lille, acquise de Bauduin Deschamps, par Pierre Hochart, au nom des échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille, moyennant le prix principal de 4,662 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 5 sceaux.)

939. — **1521, 22 octobre**. — Les président et gens du conseil souverain de Flandre, à Gand, déclarent exécutoires les lettres en date du 12 mars 1510 (voir n° 850),

par lesquelles l'hôpital Comtesse, à Lille, a accordé en bail, à Jacques Masurel et à Nicolas Goethals, un *scoer* situé en la paroisse de Waterdunes, dans l'île de Cadsand, ainsi que celles du 4 février 1513 (voir n° 871), par lesquelles ledit Jacques Masurel reconnaît avoir pris en bail, dudit hôpital, un *scoer* situé en Wulpe. (Original, parchemin.)

940. — **1522, 26 avril.** — Les échevins de la ville de Lille, sur la plainte portée par les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, contre Claude Portelance, demeurant rue *des Robelées*, audit Lille, lequel avait fait construire dans sa maison, sans leur consentement, plusieurs moulins à bras, à moudre blé, contrairement aux droits, privilèges et franchises accordés audit hôpital par les comtes et comtesses de Flandre, mandent au premier sergent du souverain, en la prévôté de Lille, sur ce requis, de faire défense audit Portelance de troubler ledit hôpital Comtesse dans la jouissance de ses droits, et, en cas d'opposition, l'assigner pardevant le prévôt, ou son lieutenant, et lesdits échevins, en la Halle dudit Lille. (Original, parchemin ; — deux copies, papier.)

941. — **1522, 26 avril.** — Les échevins de la ville de Lille, sur la plainte portée par les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, contre Jean Le Vos, demeurant en la paroisse Sainte-Catherine, en ladite ville de Lille, lequel avait fait construire, sans leur consentement, plusieurs moulins à bras, à moudre blé, contrairement aux droits, privilèges et franchises accordés à leur maison par les comtes et comtesses de Flandre, mandent au premier sergent du souverain, en la prévôté de Lille, sur ce requis, de faire défense audit Le Vos de troubler ledit hôpital Comtesse dans la jouissance de ses droits, et, en cas d'opposition, l'assigner pardevant le prévôt, ou son lieutenant, et lesdits échevins, en la Halle dudit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau ; — deux copies, papier.)

942. — **1522, 28 avril.** — Les échevins de la ville de Lille certifient que pardevant eux Claude Portelance, reconnaissant les droits de l'hôpital Comtesse, mentionnés dans les lettres de complainte obtenues contre lui le 26 avril 1522 (voir n° 940), s'est engagé à détruire, lorsque les maître, prieure et religieuses dudit hôpital l'exigeront, les moulins à bras, à moudre blé, qu'il a fait construire dans sa maison sans leur permission. (Original, parchemin ; — copie, papier.)

943. — **1522, 28 avril.** — Les échevins de la ville de Lille autorisent les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à prendre passage par *le chemin qui maisne depuis un mollin à vend estant au boult des*

fauxbours de la porte du Moliniet, dudit Lille, jusques au mollin de le Sauch, lequel chemin appartient, pour la pluspart, à l'hôpital Saint-Nicollay, pour desservir ledit moulin de le Sauch, que les maître, prieure et religieuses dudit hôpital Comtesse, dans l'intérêt public, ont converti à l'usage de moudre blé, au lieu de tordre huile. (Original, parchemin, 1 sceau.)

944. — **1522, 30 avril.** — Les échevins de la ville de Lille certifient que pardevant eux Jean Le Vos a reconnu les droits de l'hôpital Comtesse, mentionnés dans les lettres de complainte obtenues contre lui le 26 avril 1522 (voir n° 941), et qu'il a déclaré ne vouloir rien faire qui y soit contraire. (Original, parchemin ; — copie, papier.)

945. — **1522, 26 mai.** — L'empereur Charles-Quint accorde aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, l'autorisation d'emprunter une somme de 3,000 livres du prix de 40 gros, monnaie de Flandre, en cours de rentes héritières, au denier seize, pour leur permettre, entre autres choses, de rembourser Jacques Masurel des frais faits par lui pour diguer des terres, appartenant audit hôpital Comtesse, dans l'île de Cadsand, suivant l'accord intervenu pour terminer le procès pendant entre eux au sujet desdites terres. (Original, parchemin, 1 sceau.)

946. — **1522, 12 juin.** — Acte passé pardevant les échevins de Caprycke, par lequel Jacques Masurel, demeurant à Axelles, reconnaît avoir reçu de l'hôpital Comtesse la somme de 316 livres 11 sols 6 deniers de gros, pour parfait paiement de celle de 833 livres 13 sols de gros que ledit hôpital était tenu à lui payer, conformément à l'accord fait entre eux le 7 octobre 1521, pour avoir digué des terres, appartenant à cette maison, situées dans l'île de Wulpe et en la paroisse Saint-Lambert. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

947. — **1522, 4 septembre.** — Jean Gommer, seigneur de La Vichte et du Biez, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, sur la plainte portée par les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, contre Denis De Fives, lequel avait fait construire, en sa maison et brasserie, dite le *Virondiel*, sans leur consentement, un moulin à cheval, pour moudre grains, contrairement aux droits, privilèges et franchises accordés audit hôpital par les comtes et comtesses de Flandre, mande au premier sergent dudit souverain bailliage, sur ce requis, de faire défense audit De Fives de troubler ledit hôpital Comtesse dans la jouissance de ses droits, et, en cas d'opposition, l'assigner pardevant le gouverneur du souverain

bailliage de Lille, ou son lieutenant. (Original, parchemin; copie, papier.)

948. — **1522, 6 septembre.** — Philippe Coyart, sergent de la gouvernance de Lille, rend compte au gouverneur du souverain bailliage de ladite ville de Lille, qu'à la requête des maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, en vertu des lettres de complainte obtenues par eux contre Denis De Fives, le 4 septembre 1522 (voir n° 947), il s'est transporté en la paroisse de Fives, pour mettre à exécution le contenu desdites lettres, et que, sur opposition faite par ledit De Fives, il l'a ajourné à comparaître devant lui, ou son lieutenant, en l'hôtel de la gouvernance, à Lille, le jeudi 18 du même mois de septembre. (Original, parchemin; copie, papier.)

949. — **1522, 22 septembre.** — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, nomment frère Nicolas Toelins, François Van der Gauwe, Jean Broucke et Pierre De Zagherre, pour défendre les droits de leur maison devant toutes justices. (Original, parchemin, en langue flamande.)

950. — **1523, 8 mai.** — Les échevins de la ville de Lille accordent en arrentement, pour cent ans et un jour, aux maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, un cent de terre, situé hors de la porte Saint-Sauveur, de ladite ville de Lille, pour y ériger un moulin à moudre blé, à charge de payer annuellement, *aux Heures de l'église Saint-Etienne*, dudit Lille, à qui cette terre appartient, une somme de 4 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin.)

951. — **1523, 21 mai.** — L'empereur Charles-Quint déclare que bien que les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, *pour nous complaire et aucunement aider à subvenir aux grans charges, frais et despens que avons présentement à supporter à cause de la guerre d'entre nous et le roy de France, et mesmement pour la garde, seurté et deffense de nostre pays et conté de Flandres, villes et chastellenies de Lille, Douay et Orchies*, aient consenti à y contribuer avec les gens d'église et de l'évêché de Tournai, pour une somme de 1,200 livres parisis, monnaie de Flandre, à laquelle ils avaient été taxés, pour leur part, *par nostre très-chier et féal cousin, gouverneur et capitaine général de Flandres, le conte de Gavre, seigneur de Fiennes, et les vicairé et officiers dudit éveschié de Tournay, à ce par nous commis et députez par noz lettres patentes*, cela ne pourra aucunement assujettir lesdits maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital Comtesse, ou leurs successeurs, ni leurs biens,

à la juridiction de l'évêque de Tournai, dont ils ont toujours été exempts, leur maison ressortissant, de plein droit, du Saint-Siège apostolique. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier; cartulaire coté 1^{er}, pièce 10.)

952. — **1523, 25 juin.** — Sentence rendue par Jean Gommer, seigneur de La Vichte et du Biez, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, contre frère Jean Sallember, abbé de l'église et abbaye de Saint-Calixte, à Cysoing, lequel avait fait construire, dans sa maison, à Lille, deux moulins à bras, pour moudre blé, sans le consentement des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, contrairement aux droits, privilèges et franchises accordés à cette maison par les comtes et comtesses de Flandre. (Original, parchemin.)

953. — **1523, 26 juillet.** — Bail, pour neuf années, de la ferme de *Rysselhoff* et des terres qui en dépendent, situées à Caprycke, accordé à Nicolas Goethals par l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux.)

954. — **1523, 14 août.** — Procuration générale passée pardevant Allard de Has, échevin, et Henri de Tenremonde, voir-juré de la ville de Lille, donnée par Pasque Done, à Jean Bauwet et à Jean Duquesne, pour la gérance de ses biens et affaires. (Original, parchemin, 1 sceau.)

955. — **1523, 5 septembre.** — Gard de Thieulaine, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, mande au premier sergent de ladite gouvernance, sur ce requis par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, d'assigner Denis De Fives à comparaître, le vendredi 11 septembre, pardevant le tribunal de la gouvernance de Lille, au sujet d'un moulin qu'il avait fait construire dans sa maison (voir n° 947), sans le consentement des maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

956. — **1523, 9 septembre.** — Huchon De le Rue, sergent de la gouvernance de Lille, rend compte au gouverneur du souverain bailliage de ladite ville de Lille, qu'en exécution des lettres du 5 septembre 1523 (voir n° 955), il a assigné Denis De Fives à comparaître pardevant le tribunal de la gouvernance dudit Lille, le vendredi 11 septembre, ainsi que plusieurs autres personnes comme témoins au procès que ledit De Fives soutenait contre les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

957. — **1523, 12 novembre.** — Sentence rendue par le tribunal de la gouvernance de Lille, en faveur des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Com-

tesse, contre Denis De Fives, dans le procès pendant entre eux au sujet de l'érection d'un moulin à cheval, pour moudre grains, que ledit De Fives avait fait construire dans sa maison et brasserie, dite *le Virondiel* (voir nos 947, 948, 955 et 956), sans le consentement desdits maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, contrairement aux droits, privilèges et franchises accordés audit hôpital par les comtes et comtesses de Flandre. (Original, parchemin; deux copies, papier.)

958. — **1523, 7 décembre.** — Les échevins de la ville de Lille, à la requête de Jacques de Brullart, fondé de pouvoirs des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, décrètent la mise de fait sur les objets mobiliers délaissés au profit dudit hôpital par Margot Lefebvre, suivant testament passé pardevant Wallerand Fascon, notaire, à Lille, le 26 septembre 1523. (Original, parchemin, 1 sceau.)

959. — **1523, 23 décembre.** — Sentence provisionnelle rendue par Ruffin De le Ruyelle, lieutenant de Henri de Courteville, écuyer, bailli de Lille, et par les hommes de fief de la Salle de ladite ville de Lille, en faveur de l'hôpital Comtesse, contre Jean Vrédière, chevalier, seigneur de Péronne et de Fontaine, et Jean Wanin, fermier du moulin d'Ascq, appartenant audit Jean Vrédière, lequel, prétendant avoir seul le droit, privilège et franchise de *mannage* dans les paroisses d'Ascq et d'Annappes, à cause de son fief et seigneurie de Fontaine, avait fait arrêter et mettre en prison Jean Le Rogier et Laurent de Bourguenau, *cacheurs des moulins* de l'hôpital Comtesse, à Lille, et fait saisir le chariot et les deux chevaux appartenant audit hôpital, ainsi que le blé qu'ils avaient été chercher dans ladite paroisse d'Ascq. (Original, parchemin, 1 sceau.)

960. — **1523, 4 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jacques Hughe, pour le terme de dix-huit années, un bois contenant dix-huit mesures de terre, nommé le *Rysselbosch* (bois de Lille), situé à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

961. — **1523, 3 mars** (v. s.). — Sentence rendue par Jean Gommer, seigneur de La Vichte et du Biez, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, contre frère Jean Sallember, abbé de l'église et abbaye de Saint-Calixte, à Cysoing, lequel avait fait construire dans sa maison, rue des Malades, à Lille, un moulin à cheval, pour moudre blé, sans le consentement des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, contrairement aux droits, privilèges et franchises accordés à cette maison par les comtes et comtesses de Flandre. (Original, parchemin.)

962. — **1523, 8 mars** (v. s.). — Sentence du Conseil souverain à Gand, rendue au profit de Jean Michiels, contre l'hôpital Comtesse, à Lille, qui lui réclamait le paiement d'une somme de 180 livres parisis, en raison du bail des terres qu'il tenait dudit hôpital, ce à quoi ledit Michiels se refusait en disant que lesdites terres étaient devenues incultes, à cause des eaux qui les inondaient continuellement. (Original, parchemin.)

963. — **1524, 20 juin.** — Acte passé pardevant Wallerand Fascon, notaire, à Lille, par lequel les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, déclarent avoir donné en bail, aux maître, prieure et religieuses de l'hôpital Saint-Sauveur, audit Lille, une motte, contenant un demi-cent de terre, qu'ils tiennent en arrentement de l'hôpital Ganthois, laquelle est située hors de la porte Saint-Sauveur, de ladite ville de Lille, à front du chemin de Ronchin, pour en jouir pendant soixante ans, à charge de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, la somme de 40 sols, monnaie de Flandre, et sous la condition qu'ils ne pourront ériger, sur ladite motte, aucun moulin, *sinon molin à miculdre wedde*, ni planter d'arbres et construire des édifices qui pourraient empêcher le vent du moulin situé auprès et appartenant à l'hôpital Comtesse. (Chirographe original, parchemin.)

964. — **1524, 10 septembre.** — Acte d'adhérentement donné par Nicaise de Lezennes, bailli, et par les hommes de fief de Jean de Hérimez, dit Monnoyer, écuyer, à cause de son fief et seigneurie nommé *le fief de Faches et Royaulme des Estimaulx*, pour une maison située sur la place du Rivage, tenant à *la Brasserie de le Sauch*, à Lille, acquise d'Antoine Le Roy, *navieur* (batelier), par Philippe De Semerpont, moyennant le prix principal de 2,250 livres parisis, monnaie de Flandre, et à charge du paiement d'une sous-rente annuelle de 23 sols 4 deniers. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

965. — **1524, 17 octobre.** — Nicaise de Lezennes, bailli, et les hommes de fief de Jean de Hérimez, dit Monnoyer, écuyer, à cause de son fief et seigneurie nommé *le fief de Faches et Royaulme des Estimaulx*, déclarent que pardevant eux frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, a demandé à racheter la maison située sur la place du Rivage, à Lille, vendue par Antoine Le Roy à Philippe De Semerpont (voir n° 964), *disant qu'elle tenoit et estoit frareuse* à celle appartenant audit hôpital Comtesse, nommée *la Brasserie de le Sauch*, et que ledit Philippe De Semerpont, reconnaissant *cette frareuseté*, a consenti à céder son acquisition audit hôpital Comtesse, lequel a été adhérent de la susdite maison. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

966. — **1524, 14 novembre.** — Les échevins de la ville de Lille déclare que les formalités de la purge ont été remplies au sujet de l'acquisition d'une maison située devant la fontaine Saint-Martin, audit Lille (voir nos 964 et 965), contiguë à la *Brasserie de le Sauch*, appartenant à l'hôpital Comtesse, laquelle maison était tenue en fief du *Royaulme des Estimaulx*. (Original, parchemin, 1 sceau.)

967. — **1524, 2 décembre.** — L'empereur Charles-Quint, sur la plainte portée par les maître, prieure, frères, et sœurs de l'hôpital Comtesse, contre Jean Le Mahieu, meunier, au hameau de Mons-en-Barœul, paroisse de Fives, lequel avait fait construire, sans leur consentement, un moulin à cheval, pour moudre blé, contrairement aux droits, privilèges et franchises accordés audit hôpital par les comtes et comtesses de Flandre, mande au premier huissier, ou sergent d'armes, sur ce requis, de faire défense audit Le Mahieu de troubler ledit hôpital Comtesse dans la jouissance de ses droits, et, en cas d'opposition, de l'assigner à comparaitre pardevant le Conseil souverain, à Malines, *ladite terre de Mons-en-Barœul est franche terre, exempte de nostre chastellenie de Lille, ayant son souverain ressort, esdites matières possessoires, pardevant noz amez et séaulx les président et gens de nostre grant Conseil, à Malines.* (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier.)

968. — **1524, 17 janvier** (v. s.). — Jacques de Luxembourg, comte de Gavres, seigneur de Fiennes, chevalier, conseiller et chambellan de l'empereur, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur des villes et châtelanies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Josse Brissont et Jean Reubins, auditeurs au souverain bailliage de Lille, frère Jean Toelins, maître de l'hôpital Comtesse, et Gilles Arnoul, dit Daniel, demeurant à Wambrechies, ont fait un nouvel accord, par lequel ledit frère Jean Toelins, en sa qualité, a donné audit Gilles Arnoul l'autorisation d'asseoir, en son moulin, *une paire de meulles, pour mieuldre blé, de la larcheur de treize à quatorze palmes, et non plus*, à condition expresse que ledit Arnoul ne pourra aller chercher le blé *mais polra seulement mieuldre le bled qui lui sera apporté par les bonnes gens, pour leur usance*, à péril de payer, audit hôpital Comtesse, une somme de 12 livres parisis, monnaie de Flandre, par chaque contravention à cette clause, et qu'en raison de cette autorisation, ledit Gilles Arnoul s'est engagé à payer annuellement, audit hôpital, outre la redevance stipulée dans l'acte du 9 septembre 1517 (voir n° 900), la somme de 20 sols parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau; copie desdites lettres, contenant aussi

celles mentionnées sous le n° 900, du 9 septembre 1517, papier.)

969. — **1524, 1^{er} mars** (v. s.). — Jacques de Luxembourg, comte de Gavres, seigneur de Fiennes, chevalier, conseiller et chambellan de l'empereur, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur des villes et châtelanies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Ruffin De le Ruyelle et Josse Brissont, auditeurs au souverain bailliage de Lille, Jean Le Mahieu, meunier, demeurant à Mons-en-Barœul, paroisse de Fives, a reconnu les droits de l'hôpital Comtesse concernant l'érection des moulins dans la ville et manée de Lille, et que frère Jean Toelins, en qualité de maître dudit hôpital, a accordé audit Le Mahieu, sur sa demande, l'autorisation de se servir, pendant toute sa vie, du moulin qu'il a fait construire audit lieu de Mons-en-Barœul (voir n° 967), à charge de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, la somme de 24 gros, monnaie de Flandre. (Copie, papier.)

970. — **1525, 16 mai.** — Acte passé pardevant les échevins de la ville de Lille, par lequel Antoine Le Roy, reconnaît avoir reçu de frère Jean Toelins, en sa qualité de maître de l'hôpital Comtesse, le capital et les arrérages de deux rentes, que ledit frère Jean Toelins avait pris à la charge dudit hôpital lors de la purge faite de la maison rachetée, à titre de *frareusité* (voir n° 936), de Philippe De Semerpont, et lui donne quittance pleine et entière desdites rentes. (Original, parchemin, 1 sceau.)

971. — **1525, 11 juillet.** — Jacques de Luxembourg, comte de Gavres, seigneur de Fiennes, chevalier, conseiller et chambellan de l'empereur, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et gouverneur des villes et châtelanies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Arnoul De Kicque et Arnoul Carlier, auditeurs au souverain bailliage de Lille, Jacques d'Argenteau, écuyer, et damoiselle Engleberde de Mastaing, son épouse, ont accordé en arrentement, à frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, un cent de terre, situé à front du chemin de Lille à Douai, à charge de payer auxdits arrentateurs, ou successeurs, une rente annuelle et perpétuelle de 100 sols parisis, monnaie de Flandre, sans rachat; le dixième denier à la vente, et 100 sols à la mort de l'héritier ou responsable; sous la condition d'ériger, sur ledit cent de terre, un moulin à vent, à moudre blé, d'une valeur de 800 livres parisis, et de ne pouvoir y faire construire des édifices à usage de demeures. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

972. — **1525, 17 août.** — Jean Gommer, écuyer, seigneur des Planques, lieutenant du gouverneur du sou-

verain bailliage de Lille, à la requête de Jacques de Brulart, procureur des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, lui représentant qu'il était nécessaire à ses mandants de pouvoir certifier qu'au siège du bailliage de Lille il était d'usage de payer, par les parties, *pour œuvres de loy qui se passent audit siège, par jours extraordinaires*, pardevant le bailli, ou son lieutenant, et les hommes de fiefs de l'empereur, en la Salle de Lille, *la somme de trente sols, monnoie de Flandre, par chacune journée*, déclare avoir, sur cet objet, interrogé les lieutenants du bailli, les hommes de fiefs de ladite Salle de Lille, le greffier de l'échevinage et celui de la gouvernance de ladite ville de Lille, et qu'ils ont tous certifié et attesté, par serment, *que pour plaintes à luy faites par jours extraordinaires, hors jours de plays ordinaires, et aussy pour expédition des causes quy se traictent extraordinairement audit siège, est deu pour chacune plainte et chacune journée de telles expéditions, à la Court, trente sols, monnoie de Flandre.* (Original, parchemin, 1 sceau.)

973. — **1525, 3 novembre.** — L'empereur Charles-Quint mande et ordonne au premier huissier, ou sergent d'armes, qui en sera requis, de faire payer, sans délai, tout ce qui pourrait être dû à l'hôpital Comtesse, et en cas de refus des débiteurs, les y contraindre par toutes les voies de justice. (Original, parchemin, 4 sceau.)

974. — **1526.** — Extrait du compte du Domaine de Lille, rendu par Jean de Bauffremez, pour une année finie à la Saint-Jean-Baptiste 1526, déposé à la Chambre des Comptes, à Lille, lequel constate que Piat de Hollebecque, demeurant à Roncq, a payé, pour l'année échue le 22 mars 1525, selon la prisée, une somme de 32 sols pour une razière de blé froment qu'il devait annuellement au Domaine, à cause d'un moulin à vent érigé audit lieu de Roncq, hors du franc moulage de Menin et des limites du droit de vent de l'hôpital Comtesse, à Lille. (Copie, papier.)

975. — **1526, 26 juin.** — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Nicolas Lam, pour vingt-sept années, seize mesures deux lignes et trois verges de wastines, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

976. — **1526, 31 août.** — Acte passé pardevant Wallerand Fascon, notaire, à Lille, par lequel frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Mahieu Pétillon, dit Delemotte, dix-neuf cents d'héritage, en nature de bois, situés à Sequedin, pour le

terme de dix-huit années, moyennant un loyer annuel de 17 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin.)

977. — **1526, 26 janvier** (v. s.). — Les président et gens de la Chambre des Comptes, à Lille, accordent à Abraham Selosse, fermier de la cense des Poutrains, à Tourcoing, l'autorisation de se servir d'un moulin à vent qu'il avait fait ériger audit lieu de Tourcoing, tant pour moudre blé que tordre huile, à charge de payer au souverain, entre les mains de son receveur, à Lille, une reconnaissance annuelle de 60 sols parisis, monnaie de Flandre, pour le droit de vent dudit moulin. (Copie, papier.)

978. — **1526, 28 janvier** (v. s.). — Acte passé pardevant Wallerand Fascon, notaire, à Lille, par lequel frère Jean Toelins, en qualité d'administrateur de l'hôpital Comtesse, autorise Michel Mariage à faire transporter, ou bon lui semblera, un moulin, à tordre huile, érigé hors de la porte des Reigneaux, dudit Lille, sous la condition que la rente de 50 sols qu'il paye annuellement audit hôpital Comtesse, à cause de ce moulin, sera portée à 60 sols. (Original, parchemin, en double.)

979. — **1526, 19 février** (v. s.). — Jean Gommer, écuyer, seigneur des Planques, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, sur la plainte portée par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, contre divers particuliers, pour avoir, sans leur autorisation et contre les droits et privilèges de leur maison, pêché dans la fosse du moulin de le Sauch, à Wazemmes, mande au premier sergent de la gouvernance de Lille, qui en sera requis, de signifier cette plainte auxdites personnes, de leur faire défense de troubler l'hôpital Comtesse dans la jouissance de ses droits, et, en cas d'opposition, de les ajourner à comparaître pardevant le gouverneur, ou son lieutenant, en la Salle, à Lille. (Original, parchemin.)

980. — **1526, 27 mars** (v. s.). — Huchon De le Rue, sergent de la gouvernance de Lille, rend compte au gouverneur du souverain bailliage de ladite ville de Lille, qu'à la requête des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, il s'est transporté en la paroisse de Wazemmes, hors de la porte de la Barre, pour faire exécuter le contenu des lettres du 19 février 1526 (voir n° 979), et que sur l'appel des parties signifiées, il a suspendu cette exécution. (Original, parchemin.)

981. — **1525, 10 septembre.** — Huchon De le Rue, sergent de la gouvernance de Lille, rend compte au gouverneur du souverain bailliage de ladite ville de Lille, qu'ensuite de l'appel en date du 27 mars 1526 (voir n° 980), il s'est

de nouveau transporté en la paroisse de Wazemmes pour faire exécuter le contenu des lettres du 19 février 1526 (voir n° 979), et que sur l'opposition des intimés, il les a ajournés à comparaître pardevant ledit gouverneur, ou son lieutenant, en la Salle, à Lille. (Original, parchemin.)

982. — **1527, 28 novembre.** — Sentence rendue par Jean Gommer, écuyer, seigneur des Planques, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, maintenant l'hôpital Comtesse dans ses droits, possessions et saisines, et condamnant divers particuliers aux dépens de la cause (voir n°s 979, 980 et 981), pour avoir, sans l'autorisation des maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital Comtesse, pêché dans la fosse du moulin de le Sauch, à Wazemmes. (Original, parchemin, 1 sceau.)

983. — **1527, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Othon Mussche, pour neuf années, six mesures une ligne et neuf verges de terre, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

984. — **1527, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jean Pinckele, pour neuf années, quatre mesures et demie de terre, situées en la paroisse Saint-Laurent. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

985. — **1527, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Vincent Willems, pour neuf années, sept mesures de terre, situées en la paroisse Saint-Laurent. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

986. — **1527, 5 février** (v. s.). — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Joseph Scerpinc, pour neuf années, onze mesures et cinquante verges de terre, situées en la paroisse Saint-Laurent. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

987. — **1528, 12 août.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Pierre Gard, douze cents de terre à labour, y compris une motte de moulin, à prendre dans une pièce de trois bonniers, située en la paroisse de Wazemmes, à front du grand chemin de Lille à Armentières, pour en jouir pendant quatre-vingts ans, à charge d'y ériger des édifices pour une valeur de 200 livres parisis, monnaie de Flandre, et de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, une somme de 20 livres parisis, monnaie de Flandre, et sous la condition que les

susdits édifices ne pourront être loués pour y vendre à boire et à manger, ni pour y tenir cabaret, et qu'à l'expiration du bail l'hôpital Comtesse pourra les reprendre pour leur valeur sur pied à emporter. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 3, pièce 27.)

988. — **1528, 19 novembre.** — Sentence définitive rendue par Jean Gommer, écuyer, seigneur des Planques, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, dans le procès pendant en la gouvernance de ladite ville de Lille, entre Jean Vredièrc, chevalier, seigneur de Péronne et de Fontaine, et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse (voir n° 959), laquelle sentence porte *que les manniers et cacheurs dudict hospital, ne aultres, ne peuvent, ne polront aller quérir, chassier, ou faire chassier, esdicts deux villaiges et paroisses, bled pour mieuldre, pour en rapporter ou renvoyer la mannée aux manuns et habitans des dessusdicts villaiges et paroishes, sinon ledict seigneur de Fontaine, ou son mannier, fermier, serviteur, ou commis de son mollin, érigié et assis en ladicte paroische d'Ascq, et que néanmoins, ayant égard aux privilèges et possessions dudit hôpital Comtesse, disons que il n'est loisible à personne de, esdicts villaiges et paroisses, érigier aucun mollin sans leur gré et consentement, et que les chasseurs dudict hospital peuvent et polront, quand bon leur semblera, aller quérir esdicts villaiges et paroishes, bled et le mieuldre es mollins dudict hospital, pourveu que la farine ne soit reportée ou renvoyée à aucuns des manuns des dessusdicts deux villaiges et paroishes.* (Original, parchemin, 1 sceau; deux extraits de ladite sentence, copies, papier.)

989. — **1528, 3 décembre.** — Jean Gommer, écuyer, seigneur des Planques, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, a accordé à Jean Desplanques, dit Merlin, l'autorisation de construire un moulin, à tordre huile, hors de la porte Saint-Sauveur, auprès du grand chemin de Lille à Ronchin, à charge de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, pour le droit de vent dudit moulin, une somme de 6 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin; deux copies, papier.)

990. — **1528, 17 février** (v. s.). — Acte passé pardevant les gens du Conseil souverain, à Gand, par lequel l'hôpital Comtesse, à Lille, accorde en bail, à Arnould Goethals et à Jean Danckaert, pour neuf années, à commencer en 1532, la ferme de *Rysselhoff* (Jardin de Lille), située à Caprycke. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

991. — **1529, 6 avril.** — Sentence du Conseil souverain de Flandre, à Gand, portant que le procès pendant entre les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, et Jacques Masurel, peut se terminer sans appointer les parties; déclarant exécutoires, selon leur forme et teneur, les lettres de sentence en date du 22 octobre 1521 (voir n° 939), et condamnant ledit Jacques Masurel aux dépens de l'instance. (Original, parchemin, 1 sceau.)
992. — **1529, 8 juin.** — Les gens du Conseil souverain de Flandre, à Gand, mandent et ordonnent au premier huissier de la Chambre du Conseil, qui en sera requis, de mettre à exécution la sentence du 6 avril 1529 (voir n° 991), rendue au profit des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, contre Jacques Masurel. (Original, parchemin, 1 sceau.)
993. — **1529, 22 juin.** — Acte qui constate que Georges Claus et sa femme ont reçu, à titre de prêt, de frère Jean Toelins, maître de l'hôpital Comtesse, la somme de 16 livres de gros, laquelle, selon leur désir, sera hypothéquée sur leur maison. (Original, parchemin, en langue flamande.)
994. — **1529, 11 septembre.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Josse De le Brande reconnaît avoir vendu à Pierre Gard, la moitié de deux moulins, maisons et héritages, situés hors de la porte Saint-Sauveur, dudit Lille, moyennant la somme de 1,072 livres parisis, monnaie de Flandre, et déclare avoir reçu ladite somme dudit Pierre Gard. (Original, parchemin, 1 sceau.)
995. — **1529, 23 février** (v. s.). — Jean Gommer, écuyer, seigneur des Planques, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, à la requête des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, afin que les lettres de sentence, en date du 19 novembre 1528 (voir n° 988), par lui délivrées sous son scel, soient reconnues plus authentiques, confirme lesdites lettres, sous le scel du souverain bailliage, *en approuvant d'abondant, et en tant que mestier seroit, lesdictes lettres de sentence et le contenu en icelles.* (Original, parchemin.)
996. — **1529, 25 mars** (v. s.). — Cornille De Cusere, huissier de la Chambre du Conseil de Flandre, déclare qu'à la requête des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, et en vertu du mandement en date du 8 juin 1529 (voir n° 992), il s'est transporté en la ville de Gand, où, après sommation faite à Jacques Masurel d'exécuter le contenu des lettres de sentence du 22 octobre 1521 (voir n° 939), il a constitué prisonnier ledit Jacques Masurel. (Original, parchemin.)
997. — **1530, 28 septembre.** — Sentence rendue par le Conseil souverain de Flandre, à Gand, en faveur des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, contre les dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Flines, lesquelles avaient accordé en arrentement une motte et héritage, en imposant à l'arrentataire l'obligation d'y construire un moulin à vent, à moudre blé, ce à quoi s'opposaient lesdits maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin; 1 sceau; deux copies, papier.)
998. — **1530, 16 janvier** (v. s.). — Avis du doyen et des membres de la Faculté de théologie de Paris, sur l'institution de la Bourse commune des Pauvres, introduite depuis peu dans la ville d'Ypres, (Cartulaire coté 8, pièce 53.)
999. — **1530, 1^{er} mars** (v. s.). — Acte passé pardevant Jacques de Brullart, notaire, à Lille, par lequel Catherine Bave, veuve de Guillaume Déliot, et autres, accordent en bail, pour le terme de vingt années, à frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, deux moulins à vent, servant à moudre blé; deux maisons; un moulin à bras, construit dans l'une desdites maisons, et quatre cents de terre à labour, situés hors de la porte Saint-Sauveur, à front du grand chemin de Lille à Lezennes, à charge de leur payer annuellement seize muids de blé pour les moulins et maisons et 108 sols parisis, monnaie de Flandre, pour les quatre cents de terre. (Original, parchemin.)
1000. — **1531, 27 mai.** — Acte qui constate qu'en la cause pendante pardevant le Grand-Conseil, à Malines, entre les dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Flines, appelantes, représentées par M^e Martin Lanvin, et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, intimés, représentés par M^e Claude Doublet, lesdites dames de Flines, après avoir déclaré se désister de leur appel et adhérer à la sentence rendue contre elles par le Conseil souverain de Flandre, à Gand, le 28 septembre 1530 (voir n° 997), ont été, à la requête des maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, condamnées à exécuter la susdite sentence, dont cet appel dépend, selon sa forme et teneur. (Original, parchemin.)
1001. — **1531, 27 mai.** — Lettres patentes de l'empereur Charles-Quint, rendues en forme d'arrêt, en son Grand-Conseil, à Malines, mettant à néant, sans amende,

l'appel des dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Flines, contre la sentence rendue par le Conseil souverain de Flandre, à Gand, le 28 septembre 1530 (voir n° 997), et condamnant lesdites dames de Flines à exécuter ladite sentence selon sa forme et teneur. (Original, parchemin, 1 sceau; deux copies, papier.)

1002. — **1532, 27 juin.** — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Mathieu Speeckaert, pour le terme de dix-huit années, la moère de Caprycke, contenant douze mesures et cinquante-deux verges. (Chirographe original, en double, en langue flamande.)

1003. — **1532, 9 juillet.** — Sentence du Conseil souverain de Flandre, à Gand, condamnant François De Groote à se déporter de la jouissance de neuf mesures de terre, situées en la paroisse de Wulpen, par suite du refus par lui fait de payer une somme de 19 livres 19 sols de gros, pour sa part contributive, à cause desdites terres, dans les frais faits par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, pour la réparation des dégâts causés aux digues, en ladite paroisse de Wulpen, par la grande inondation du mois de septembre 1530. (Cartulaire coté 4, pièce 415; — original, parchemin, en langue flamande; cartulaire coté 4, pièce 414.)

1004. — **1532, 1^{er} mars** (v. s.). — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ayant promis aux mayeur et échevins de la ville de Lille de rendre ladite ville indemne de tous dommages et intérêts, si, à cause des nouveaux ouvrages faits aux fortifications de cette ville, ils faisaient démolir le moulin à eau, situé hors de la porte Saint-Pierre, appartenant au chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre, dudit Lille, et lesdits mayeur et échevins étant sur le point d'entrer en procès, à ce sujet, avec messire François de Rosimbos, prévôt dudit chapitre, ils s'engagent à payer, à leur acquit, audit prévôt, aussitôt l'accord des parties, dix muids de blé de mouture chaque année, sous la condition, toutefois, qu'il sera interdit audit prévôt de faire construire aucun autre moulin, soit à eau, ou à vent, en ladite ville et banlieue de Lille. (Deux copies, papier; cartulaire coté 4, pièce 541; neuf pièces concernant la même affaire, parchemin.)

1005. — **1532, 5 avril** (v. s.). — Acte passé entre les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et les mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille, par lequel ces derniers reconnaissent devoir et s'obligent à payer, auxdits maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, une rente

annuelle de 12 livres 1 sol 3 deniers parisis, monnaie de Flandre, rachetable au denier trente, à cause de l'emprise de certaines portions d'héritages, appartenant audit hôpital, savoir : 10 sols parisis pour huit cent soixante-dix pieds carrés de terrain, appliqués à l'usage du jardin des *Culevriers* (artilleurs, canonniers) de ladite ville de Lille; 66 sols parisis pour trois cents de pré, situés hors de la porte du Molinel, appliqués à l'élargissement des fossés de ladite ville de Lille; 6 livres 5 sols 3 deniers parisis pour deux cents et demi et soixante-onze verges de pré, situés *derrière le lieu nommé vulgairement les Bainneries*, et 40 sols parisis pour un demi cent de jardin situé à l'endroit du *bolvercq* (fortification) de la porte du Molinel, *pour aussi agrangier les fossés de ladite ville de Lille.* (Original, parchemin, 2 sceaux.)

1006. — **1533, 6 juin.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, contenant un accord entre Arnoul De le Croix et frère Nicole Toelins, procureur de l'hôpital Comtesse, au sujet d'une muraille séparant deux maisons situées en la rue du *Pouplier* (rue Royale), audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1007. — **1533, 15 juin.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ayant été obligés de faire un emprunt d'argent, pour subvenir à la dépense nécessitée par le diguement fait pour recouvrer les terres inondées, que cette maison possédait dans l'île de Wulpen, et, à leur requête, les sieurs Pierre Le Roy, boulanger, et Pierre Gard, dit *Brouxelles*, marchand, à Lille, s'étant obligés, avec eux, en deux lettres de rentes, l'une de 2,000 livres et l'autre de 800 livres, au cours du denier seize, lesdits maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, déclarent que lesdits deniers ont été entièrement employés pour les besoins dudit hôpital, et ils promettent rendre indemnes lesdits Pierre Le Roy et Pierre Gard, tant du cours que du principal desdites deux rentes. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1008. — **1533, 21 juin.** — Les échevins de la ville de Lille, en raison de certain accord fait entre eux et les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et ces derniers s'étant obligés, par lettres en date du 1^{er} mars 1532 (voir n° 1004), à payer au prévôt de l'église Saint-Pierre, audit Lille, dix muids de blé de mouture chaque année, à cause de la démolition d'un moulin à eau, situé hors de la porte Saint-Pierre, appartenant à ladite prévôté, déclarent s'engager, envers lesdits maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à interdire audit prévôt la faculté de faire construire aucun nouveau moulin, soit à eau, ou à vent, en ladite ville et

banlieue de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau ; deux copies, papier.)

1009. — **1533, 7 août.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel frère Jean Toelins, maître, et frère Nicole Toelins, religieux de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, agissant au nom dudit hôpital, et avec eux Pierre Le Roy, boulanger, et Pierre Grand, marchand, audit Lille, déclarent constituer, au profit de Jean de Mol, garde de l'artillerie de l'empereur, en son château de Lille, une rente héritière annuelle de 50 livres parisis, monnaie de Flandre ; ladite rente rachetable moyennant le remboursement de la somme de 800 livres parisis, dont 650 livres en *Philippus* d'or, à 50 sols pièce, et 150 livres en patars de Flandre, à 2 sols pièce, cette somme de 800 livres ayant été reçue en tels deniers. (Original, parchemin.)

1010. — **1533, 12 août.** — Les échevins de la ville de Lille subrogent les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, dans les droits du sieur Watier Lobe à l'arrentement perpétuel de deux cents de terre, appartenant à la *Bonne-Maison des ladres bourgeois de Lille*, situés hors de la porte des Malades, à front du grand chemin de Lille à Arras, à charge de payer à ladite *Bonne-Maison*, chaque année, une somme de 10 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1011. — **1533, 17 mars** (v. s.). — Acte passé pardevant Jean Froidure, notaire, à Lille, par lequel frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à divers tanneurs demeurant aux faubourgs de Lille, un moulin à vent, à moudre tan, situé hors de la porte Saint-Sauveur, dudit Lille, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, parchemin, en double.)

1012. — **1534, 8 mai.** — Acte passé pardevant Jean Froidure, notaire, à Lille, par lequel frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Hustin Ployard et à Antoine Ployard, son fils, un moulin à eau, à usage de tordre huile, situé à Wazemmes, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 14 livres parisis, monnaie de Flandre. (Original, papier.)

1013. — **1534, 8 juillet.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Michel Casteel l'autorisation de faire ériger un moulin à vent, en la paroisse de Roubaix, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à autre usage qu'à tordre huile, et à charge de

payer au souverain, entre les mains de son receveur, à Lille, une reconnaissance annuelle de deux chapons pour le droit de vent dudit moulin. (Copie, papier.)

1014. — **1534, 2 octobre.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel frère Jean Toelins, maître, et sœur Jeanne de Brequigny, maîtresse de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, agissant au nom dudit hôpital, déclarent constituer, au profit de Germain Dupont, docteur en médecine, une rente héritière annuelle de 50 livres parisis, monnaie de Flandre ; ladite rente rachetable moyennant le remboursement de la somme de 800 livres parisis, dont 600 livres en deniers d'or, ayant cours actuel en la ville de Lille par ordonnance de l'empereur, *non moindres pièches de Karolus à quarante sols pièche*, et le reste en deniers d'or ou d'argent, ayant cours actuel suivant ladite ordonnance, *non moindres pièches de patars Flandres à deux sols pièche*, cette somme de 800 livres ayant été reçue en tels deniers. (Original, parchemin.)

1015. — **1534, 29 octobre.** — Sentence provisionnelle rendue par Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, contenant remise à quinzaine du procès pendant entre les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et Jean Thibault, charpentier, au sujet d'un moulin, à moudre blé et à tordre huile, que ledit Thibault, sans autorisation des maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital Comtesse, contrairement aux droits et privilèges de cette maison, avait commencé à faire construire sur un héritage situé auprès de la *Cense du Temple*, près de la ville de Lille, appartenant aux religieux de Saint-Jean de Jérusalem. (Original, parchemin.)

1016. — **1534, 5 novembre.** — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, a accordé à Pierre et à Jacques Grand, dit de Bruxelles, père et fils, l'autorisation de faire construire deux moulins à tordre huile, hors de la porte des Malades, à front du grand chemin de Lille à Douai, à charge de payer, audit hôpital Comtesse, une reconnaissance annuelle de 60 sols parisis, monnaie de Flandre, pour le droit de vent de chacun desdits moulins, aussi longtemps qu'ils subsisteront. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, papier.)

1017. — **1534, 8 mars** (v. s.). — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller

de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, a accordé à Jean Desmazières l'autorisation de faire construire un moulin à tordre huile, hors de la porte du Molinel, au hameau d'Ennequin, à charge de payer, audit hôpital Comtesse, pour le droit de vent de ce moulin, une reconnaissance annuelle d'un chapon, en nature, d'une valeur de 12 gros de Flandre, aussi longtemps que ledit moulin subsistera. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, papier.)

1018. — **1534, 15 mars** (v. s.). — Jean Colbin, lieutenant de Baudrain Maissiet, écuyer, prévôt, et les échevins de la ville de Lille, déclarent que pardevant eux les marguilliers de l'église Saint-Maurice, audit Lille, ont reconnu avoir accordé en arrentement perpétuel, à Antoine Heddebault, charpentier, une place vide située en la rue Saint-Maurice, près de l'église, ayant quinze pieds de front à rue et trente-six pieds de profondeur, sous la condition d'y faire construire une maison à trois étages, et ce moyennant une somme de 25 livres parisis payée comptant, et à charge d'une rente foncière et perpétuelle de 2 gros et d'une autre rente héritière de 20 livres parisis, monnaie de Flandre, à payer annuellement à ladite église Saint-Maurice. (Original, parchemin.)

1019. — **1535, 4 mai**. — Pierre, doyen, et le chapitre de l'église de Tournai, font un accord avec les maître et gouverneurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, pour terminer les difficultés du procès pendant entre eux, pardevant Messieurs du Franc de Bruges, au sujet du droit de dîmes que ledit hôpital Comtesse refusait de payer pour les terres nouvellement diguées au pays de Cadsand et les polders de Wulpen. (Original, parchemin.)

1020. — **1535, 18 mai**. — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Jean Blaecaert, Antoine Brugheman, Michel Declerck et Pierre De Cuestere, pour le terme de neuf années, quatorze bonniers deux cent quatre-vingt-quinze verges de terres, situées à Moerbeke. (Original, parchemin, en langue flamande.)

1021. — **1535, 21 juin**. — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, nomment François De Baets leur procureur général, pour soutenir et défendre les intérêts de leur maison. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1022. — **1535, 16 mars** (v. s.). — Jean Colbin, lieutenant de Baudrain Maissiet, écuyer, prévôt, et les échevins de la ville de Lille, déclarent que pardevant eux Antoine Heddebault, charpentier, a reconnu avoir vendu

à Grard Dehas, une maison située en la rue Saint-Maurice, tenant par derrière au nouveau cimetière de l'église Saint-Maurice, audit Lille ; cette vente faite à charge d'une rente foncière de 2 sols due annuellement à ladite église, et moyennant le prix principal de 4,376 livres parisis, monnaie de Flandre, compris la somme de 400 livres parisis, à retenir par l'acquéreur pour le service de la rente héritière de 20 livres (voir n° 1018), au denier vingt, due annuellement, sur la maison vendue, à la susdite église Saint-Maurice. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1023. — **1536, 22 mai**. — Les échevins de la ville de Lille déclarent que les formalités de la purge ont été remplies au sujet de l'acquisition faite par Grard Dehas, le 16 mars 1535 (voir n° 1022), d'une maison située en la rue Saint-Maurice, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1024. — **1536, 21 juin**. — L'empereur Charles-Quint accorde aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de faire l'échange d'une maison située rue *des Sueurs* (des Suaires), à Lille, appartenant audit hôpital, contre une autre située *en la rue nouvellement faicte auprès la chimentière de Saint-Maurice*, audit Lille, appartenant à Grard Dehas (voir n° 1022), sous la condition que ledit hôpital sera tenu de payer annuellement, entre les mains du receveur du domaine, à Lille, deux chapons de rente foncière perpétuelle. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1025. — **1536, 18 août**. — Les échevins de Lille reconnaissent avoir reçu de frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, la somme de 665 livres 14 sols 6 deniers, pour arrérages d'une rente de dix muids de blé mouture, que les maître, prieure, frères et sœurs dudit hôpital Comtesse s'étaient engagés d'acquitter (voir n° 1004), à cause de la démolition d'un moulin à eau, appartenant à la prévôté de l'église Saint-Pierre, à Lille, (Original, parchemin, 1 sceau.)

1026. — **1536, 9 septembre**. — Jean Colbin, lieutenant de Baudrain Maissiet, écuyer, prévôt, et les échevins de la ville de Lille, certifient que pardevant eux frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, et Grard Dehas, ont déclaré faire l'échange des deux maisons mentionnées dans les lettres-patentes de l'empereur Charles-Quint (voir n° 1024), en date du 21 juin 1536. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1027. — **1536, 10 novembre**. — Les gens du Conseil souverain de Flandre, à Gand, déclarent que

pardevant eux Nicolas Lam, demeurant à Ardembourg, et Jean Danckaert, demeurant à Caprycke, ont reconnu avoir pris en bail toutes les terres appartenant à l'hôpital Comtesse dans l'île de Wulpen, pour le terme de vingt-sept années, moyennant le paiement d'une somme de 28 livres de gros chaque année. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1028. — **1536, 4 janvier** (v. s.). — Acte passé pardevant Jean Froidure, notaire, à Lille, par lequel frère Jean Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Jean Fournier, deux maisons et jardins, érigés sur deux cents d'héritage, situés au-dehors de la porte des Malades, à front du grand chemin de Lille à Arras, pour le terme de quatre-vingts ans, à charge d'un loyer annuel de 16 livres parisis, monnaie de Flandre, et sous la condition qu'on ne pourra *tenir logis, ni cabaret, esdits lieux*. (Original, papier.)

1029. — **1537, 15 septembre**. — Les maître, prieure et couvent de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent en bail, à Mathieu Speeckaert, pour neuf années, six mesures une ligne et neuf verges de terre, situées près de Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

1030. — **1537, 1^{er} avril** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, contenant un accord entre frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, et Jacques Carlier, prêtre, au sujet d'une muraille séparant deux maisons situées en la rue *du Pouplier* (rue Royale), audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1031. — **1538, 26 juillet**. — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, contenant un accord entre frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, et Arnoul Delecroix, au sujet d'une muraille séparant deux maisons situées en la rue *du Pouplier* (rue Royale), audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1032. — **1538, 26 août**. — Sentence rendue par Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, confirmant l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, dans ses droits et privilèges, en vertu desquels nul ne peut construire aucuns moulins, dans les limites de la manée dudit hôpital, sans le consentement des maître, prieure, frères et sœurs de cette maison, et condamnant Pierre Grau aux dépens de la cause, sur la reconnaissance par lui faite des droits de l'hôpital Comtesse, pour avoir, sans autorisation, *faict ériger*

certain mollin à fouller bonnets, hors de la porte du Molinel de la ville de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, papier.)

1033. — **1538, 26 août**. — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, a accordé à Pierre Grau, sur sa demande, l'autorisation de conserver *certain mollin à fouller bonnets*, qu'il avait fait construire hors de la porte du Molinel (voir n° 1032), à charge de payer chaque année, audit hôpital Comtesse, une somme de 50 sols parisis, monnaie de Flandre, tant que ce moulin subsistera. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, papier.)

1034. — **1538, 18 septembre**. — Adrien de Croy, comte de Rœulx, gouverneur et capitaine général d'Artois et des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Gilles Bourse et Allard Cuvillon, auditeurs au souverain bailliage de Lille, Piat Hollebecque, fils de feu Jean, demeurant à Roncq, a reconnu avoir vendu à Piat et à Nicaise Hollebecque, fils de feu Georges, 9 livres 7 sols 6 deniers parisis, monnaie de Flandre, de rente héritière annuelle, ladite rente rachetable moyennant le remboursement de la somme de 150 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1035. — **1538, 5 février** (v. s.). — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, mande au premier sergent de ladite gouvernance, sur ce requis, de mettre la main de justice sur les biens de Piat Hollebecque, demeurant à Roncq, pour sûreté de la rente héritière par lui vendue, le 18 septembre 1538 (voir n° 1034), à Piat et à Nicaise Hollebecque frères. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1036. — **1538, 7 février** (v. s.). — Martin Cardon, sergent de la gouvernance de Lille, rend compte au gouverneur du souverain bailliage dudit Lille, qu'à la requête de Piat et de Nicaise Hollebecque, et en vertu du mandement du 5 février 1538 (voir n° 1035), il s'est transporté à Roncq, sur un lieu-manoir et terres, contenant douze cents d'héritage, tenant au chemin de Lille à Bruges et à celui conduisant à Courtrai ; sur un autre lieu-manoir, contenant un demi-bonnier, tenant audit chemin conduisant à Courtrai, et sur trois quartiers (douze cents) de terres, situés vis-à-vis ledit lieu-manoir, et qu'il a déclaré main-mise sur lesdits héritages, au profit des susdits Piat et Nicaise Hollebecque, pour sûreté de la rente héritière qu'ils avaient acquise de Piat

Hollebecque (voir n° 1034), le 18 septembre 1538. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1037. — **1538, 13 février** (v. s.). — Sentence rendue par Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, par laquelle il confirme la main-mise sur des héritages situés à Roncq (voir n° 1036), et adjuge au seigneur de Courtisempire, dont lesdits héritages sont tenus, les droits seigneuriaux qui lui sont dus. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1038. — **1538, 5 mars** (v. s.). — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que Piat et Nicaise Hollebecque, frères, ont déclaré avoir vendu à Willaume Coisne, demeurant à Linselles, une rente héritière qu'ils avaient acquise de Piat Hollebecque (voir n° 1034), le 18 septembre 1538. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1039. — **1539, 26 avril**. — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, nomment Liévin Velghe, demeurant à Péteghem, bailli et receveur pour toutes les terres, justices et seigneuries que ledit hôpital Comtesse possède en Scheldeveld, dans les paroisses de Nazareth, Astène, Péteghem, Bethléem et environs. (Original, parchemin.)

1040. — **1539, 5 juillet**. — Extrait du compte de l'Argenterie de la ville de Lille, pour l'année finie à la Toussaint 1539, déposé à la Chambre des Comptes de Lille, constatant que le 5 juillet de ladite année, les échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille, ont accordé en arrentement perpétuel, à frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, *certain fiesgard et place widdle estant au-devant des maisons appartenant à icelluy hospital sur le rue de Fives*, pour ramener à l'alignement lesdites maisons à réédifier, à charge de payer, au profit de ladite ville de Lille, une rente annuelle de deux carolus d'or, ou vingt palars pour chaque carolus. (Cartulaire coté 4, pièce 182.)

1041. — **1539, 4 février** (v. s.). — Cession faite par Jean Pype, au profit de Jean Danckaert, d'une rente annuelle et perpétuelle de 14 sols de gros. (Original parchemin, en langue flamande.)

1042. — **1539, 6 mars** (v. s.). — Le Conseil souverain de Flandre, à Gand, mande au premier huissier dudit Conseil, de mettre à exécution la sentence rendue le 12 novembre 1536, au profit de l'hôpital Comtesse, contre

Nicolas Lam et Jean Danckaert. Objet non spécifié. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

1043. — **1540, 18 juin**. — L'empereur Charles-Quint, sur la plainte portée par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, contre Jean De le Planque, écuyer, seigneur d'Antreulles, lequel avait fait construire, sans leur consentement, un moulin à moudre blé, au village de Lezennes, contrairement aux droits, privilèges et franchises accordés audit hôpital par les comtes et comtesses de Flandre, mande au premier huissier, ou sergent d'armes, sur ce requis, de faire défense audit seigneur d'Antreulles de troubler ledit hôpital Comtesse dans la jouissance de ses droits, et, en cas d'opposition, de l'assigner à comparaitre pardevant le Conseil souverain de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, papier.)

1044. — **1540, 2 septembre**. — François de *Molendino*, notaire impérial, certifie que pardevant lui M^e Pierre Miroul, licencié en droit, procureur de Jean Vanderdicke, clerc du diocèse de Cambrai, a été mis en possession de la cure de Wasquehal, du diocèse de Tournai, qui était vacante par la mort de Maximilien Le Prévôt. (Copie, papier.)

1045. — **1540, 15 septembre**. — Adrien Le Micquiel, huissier d'armes de l'empereur Charles-Quint, rend compte aux président et gens du Conseil souverain de Flandre, qu'en exécution des lettres du 18 juin 1540 (voir n° 1043), il a assigné les parties à comparaitre, le mardi 5 octobre, pardevant ledit Conseil de Flandre, au Vieux-Château de Gand. (Original, parchemin.)

1046. — **1540, 26 octobre**. — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, a accordé à Michel Delecourt l'autorisation de faire construire un moulin, à usage de tordre huile, sur un cent de terre qu'il tient en arrentement de l'hôpital Saint-Nicolas, situé à front du chemin de Lille à Wazemmes, à charge de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, pour le droit de vent de ce moulin, une somme de 2 florins carolus. (Original, parchemin, 1 sceau, en triple ; copie, papier.)

1047. — **1540, 26 octobre**. — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, a accordé à Jean Mariage l'autorisation de faire construire un moulin, à

usage de tordre huile, sur un cent de terre situé hors de la porte des Malades, vers la Justice, à front du chemin de Lille à Seclin, à charge de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, pour le droit de vent de ce moulin, une somme de 2 florins carolus. (Original, parchemin.)

1048. — **1540, 26 octobre.** — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, a accordé à Bertrand Bave l'autorisation de faire construire un moulin, à usage de tordre huile, sur un cent de terre qu'il tient en arrentement de l'hôpital Saint-Nicolas, situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Wazemmes à Tournai, à charge de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, pour le droit de vent de ce moulin, une somme de 25 patars. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, papier.)

1049. — **1540, 11 novembre.** — Acte passé pardevant François de Molendino, concernant la prise de possession de la cure de Wasquehal (voir n° 1044), par Pierre Miroul. (Copie, papier.)

1050. — **1541, 6 octobre.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, accordent en arrentement, à Jean Bouchier, brasseur, une motte de moulin, contenant deux cents d'héritage, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, à front du chemin de Lille à Wambrechies et de celui conduisant à Messines, pour le terme de cent ans et un jour, à charge de payer, audit hôpital Comtesse, une rente annuelle de 10 patars de Flandre, faisant 20 sols parisis. (Original, parchemin, en double, un sceau à l'un de ces originaux.)

1051. — **1541, 7 janvier (v. s.).** — Acte passé pardevant Jacques de Bailleul, notaire apostolique et impérial, à Lille, par lequel Grard de Heschin, et Laurent, son fils, laboureurs à Anstaing ; Jacques Savelon, et Jean, son fils, laboureurs à Ascq, s'obligent à venir moudre aux moulins à chevaux, appartenant à l'hôpital Comtesse, situés en la ville de Lille, près de la porte de Fives, et à amener avec eux au moins huit chevaux, toutes les fois qu'ils en seront requis, sous la condition qu'il leur sera payé, pour salaire, 15 deniers de Flandre par chaque havot de blé qui sera moulu. (Original, papier.)

1052. — **1541, 6 mars (v. s.).** — Les échevins de la ville de Lille déclarent que les formalités de la purge ont

été remplies au sujet de l'acquisition faite par Louis Libert, brasseur, de trois maisons situées derrière la Brasserie de le Sauch, en la rue des moulins de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, conduisant à l'église Saint-Pierre, moyennant le prix principal de 600 florins carolus, et à charge de diverses rentes foncières annuelles, s'élevant ensemble à la somme de 70 sols. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1053. — **1541, 15 mars (v. s.).** — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Willaume Coisne, demeurant à Linselles, a déclaré avoir vendu à Mahieu Coisne, prêtre, son frère, une rente héritière qu'il avait acquise de Piat et de Nicaise Hollebecque, frères (voir n° 1038), le 5 mars 1538. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1054. — **1542, 26 avril.** — Récépissé donné par Jacques de Brullart, bailli de la seigneurie de Faches et Royaume des Estimiaux, du dénombrement présenté par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, pour deux maisons contiguës, dont l'une est nommée la Brasserie de le Sauch, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue conduisant à l'église Saint-Pierre, lesquelles maisons, appartenant audit hôpital Comtesse, sont tenues en fief de ladite seigneurie de Faches et Royaume des Estimiaux. (Original, parchemin.)

1055. — **1542, 13 mai.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, contenant un accord entre frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, et Arnoul Delecroix, annulant celui passé entre eux le 26 juillet 1538 (voir n° 1031), au sujet d'une muraille séparant deux maisons situées en la rue du Pouplier (rue Royale), audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1056. — **1542, 3 juillet.** — Les échevins de la ville de Lille déclarent que les formalités de la purge ont été remplies au sujet de l'acquisition faite par Mathieu Desprez, bourgeois de ladite ville de Lille, de la moitié d'une maison située rue du Pouplier (rue Royale), en la paroisse Sainte-Catherine, audit Lille, moyennant le prix principal de 200 florins carolus, et à charge du paiement de la moitié d'une rente foncière annuelle de 27 sols de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1057. — **1542, 7 décembre.** — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller

de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Piat Hollebecque a déclaré avoir vendu à frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, le corps d'un moulin à vent, à moudre blé, situé en la paroisse de Roncq, moyennant la somme de 350 florins carolus. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1058. — **1542, 14 décembre.** — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que les formalités de la purge ont été remplies au sujet de l'acquisition faite par Jean Fremault, marchand, à Lille, de la maison et terres de *la Vacquerie*, contenant huit bonniers quatre cents d'héritages, situées, en une masse, en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, tenant au grand chemin de Lille à Ypres, à la rivière de la Deûle et aux terres de l'hôpital Comtesse, moyennant le prix principal de 3,432 florins carolus, et à charge du paiement annuel d'une rente de 50 livres, d'une razière de blé due à l'église de Lambersart, et de 5 sols 4 deniers à l'empereur, de qui lesdites maison et terres sont tenues en fief, à cause de sa Salle de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1059. — **1542, 16 février** (v. s.). — Acte passé pardevant Pierre De le Sauch, notaire apostolique et impérial, à Lille, par lequel frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Pierre Le Roy, boulanger, pour trois, six, ou neuf années, la maison ayant pour enseigne *au Pot-d'Étain*, située audit Lille, rue *des Malades* (rue de Paris), moyennant un loyer annuel de 36 florins carolus. (Copie, papier.)

1060. — **1543, 3 juillet.** — Sentence provisionnelle rendue par Marie, reine de Hongrie, régente et gouvernante des Pays-Bas, à la requête des mayeur et échevins de la ville de Lille, par laquelle il est ordonné aux maître et religieuses de l'hôpital Comtesse de tenir prêts, à leurs dépens, vingt-quatre chevaux, et plus grand nombre s'il est nécessaire, pour faire tourner les moulins étant en la ville de Lille, afin de procurer aux habitants de ladite ville, en temps de nécessité, les farines indispensables à leur consommation. (Copie, papier.)

1061. — **1543, 10 juillet.** — Acte d'adhérentement donné par Wallerand de Villers, prévôt, et par les échevins de la ville de Lille, concernant l'acquisition faite par Jacques Mortier, à Marie Mallet, veuve de Simon Dumoulin, d'une maison située en la rue conduisant de la place Saint-Martin à l'église Saint-Pierre, audit Lille, moyennant le prix

principal de 425 florins carolus, et à charge du paiement annuel de 40 sols de rente foncière. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1062. — **1543, 10 juillet.** — Les échevins de la ville de Lille certifient que pardevant eux Jacques Mortier, pour tenir lieu de la somme de 400 florins carolus, dont il reste débiteur sur le prix principal d'une maison acquise de Marie Mallet, veuve de Simon Dumoulin (voir n° 1061), a déclaré constituer, au profit de ladite veuve Dumoulin, une rente héritière annuelle de 25 florins carolus, de 20 patars le carolus. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1063. — **1544, 19 juin.** — Acte passé pardevant Jean Bayart, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole Toelins, en qualité de maître et gouverneur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, accorde en bail, à Willaume Six et à Catherine Desreumaux, sa femme, un lieu-manoir (ferme de *la Braderie*), jardin, pâtures et terres à labour, situés en la paroisse de Wambrechies, contenant ensemble vingt-deux bonniers un cent et sept verges, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 80 florins carolus d'or. (Original, parchemin.)

1064. — **1544, 27 juin.** — Dispositif d'une sentence rendue par le Conseil de Flandre, séant à Gand, ajournant à quinzaine la cause portée pardevant ledit Conseil (voir nos 1043 et 1045), par les maître, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, contre Jean De le Plancque. (Original, parchemin.)

1065. — **1544, 23 octobre.** — L'empereur Charles-Quint accorde aux maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse l'autorisation de vendre quatre cents mesures de terre, situées dans l'île de Wulpen, près de l'île de Cadsand, appartenant audit hôpital Comtesse, et d'employer les deniers provenant de cette aliénation à acquérir des rentes à rachat seulement, sous la condition que ledit hôpital ne pourra se rendre propriétaire des biens donnés en hypothèque pour la garantie desdites rentes, en cas de saisie et vente desdits biens pour défaut de paiement des arrérages de ces rentes. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1066. — **1544, 2 décembre.** — Adrien de Croy, comte de Rœulx, seigneur de Beaurains, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, grand-maitre d'hôtel de l'empereur et maréchal de ses armées, gouverneur et capitaine-général des pays et comtés de Flandre et d'Artois et des villes et châtelaneries de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Denis Fremault et Robert Bridoul, auditeurs au souverain bailliage de Lille, frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, a accordé à

Wallerand Thiculaine, seigneur d'Aigremont, l'autorisation de faire construire un moulin à vent, à moudre blé, en la paroisse de Wattignies, à front du grand chemin de Lille à Arras, à charge de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, une somme de 30 patars. (Deux copies, papier.)

1067. — **1544, 12 décembre.** — Vente faite à Nicolas Lam, demeurant à Ardenbourg, en vertu de l'autorisation accordée par l'empereur aux maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, le 23 octobre 1544 (voir n° 1065), des polders, scors et jets de mer appartenant audit hôpital dans l'île de Wulpen, moyennant une somme de 500 livres de gros. (Copie, papier, en langue flamande.)

1068. — **1544, 26 février** (v. s.). — Jean Bouchier, brasseur, et Jeanne Delatre, son épouse, demeurant à Lille, déclarent vendre et céder à frère Nicole Toelins, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, moyennant une somme de 465 carolus, de 20 patars le carolus, une motte de moulin, contenant deux cents d'héritage, située en la paroisse Saint-André, qu'ils tenaient en arrentement dudit hôpital Comtesse (voir n° 1050), sur laquelle ils avaient fait construire, en briques, une chapelle et un lieu-manoir, planté d'arbres à fruits et clôturé d'ormeaux et de haies d'épines. (Original, parchemin, en double.)

1069. — **1544, 2 mars** (v. s.). — Acte passé pardevant Pierre Scieck, notaire, à Lille, par lequel Jean Bouchier, brasseur de la *Brasserie des Champions*, audit Lille, reconnaît avoir accordé en bail, à Marie Liénart, veuve de Bauduin Le Bateur, une motte, contenant deux cents d'héritage, qu'il tient en arrentement de l'hôpital Comtesse, sur laquelle il existe deux maisons, une étable à vaches et un fournil, pour par elle en jouir pendant trois années, moyennant un loyer annuel de 14 florins carolus, de 20 patars le carolus, et sous la condition que ledit bailleur, s'il lui advenoit, ou à sa famille, quelque fortune de peste, qu'il se polra retirer et réfugier en l'une desdictes deux demeures, le premier an seulement. (Original, parchemin.)

1070. — **1545, 18 août.** — Adrien Le Micquiel, huissier d'armes de l'empereur, certifie qu'à la requête des mayeur et échevins de la ville de Lille, il a signifié aux maître et religieuses de l'hôpital Comtesse d'avoir à exécuter immédiatement le contenu de la sentence rendue par la reine Marie, régente et gouvernante des Pays-Bas (voir n° 1060), le 3 juillet 1543. (Copie, papier.)

1071. — **1545, 3 mars** (v. s.). — Sentence rendue par la Chambre du Conseil de Flandre, à Gand, confirmant l'hôpital Comtesse dans ses droits et privilèges, en vertu desquels nul ne peut construire aucuns moulins, dans les

limites de la mannée dudit hôpital, sans le consentement des maître, prieure, frères et sœurs de cette maison, et condamnant Jean De le Planque, écuyer, seigneur d'Antreulles, aux dépens de la cause (voir nos 1043, 1045 et 1064), et à une amende de 3 livres parisis au profit du souverain. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier.)

1072. — **1546, 20 novembre.** — Acte passé pardevant Jean Bayart, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole Toelins, en qualité de maître et gouverneur de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à divers tanneurs, demeurant en la ville et faubourgs de Lille, un moulin à moudre tan, situé hors de la porte des Malades, dudit Lille, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 72 florins carolus d'or, de 20 patars, monnaie de Flandre, le carolus. (Original, parchemin.)

1073. — **1547, 30 août.** — Acte passé pardevant Jean Bayart, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole Toelins, en qualité de maître et gouverneur de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Willaume Dillies, deux bonniers de terre à labour, situés en la paroisse Saint-André, à front du chemin de Lille à Messines, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 20 florins carolus d'or, de vingt patars, monnaie de Flandre, le carolus. (Original, parchemin.)

1074. — **1547, 26 septembre.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille par lequel Jean Dehas, marchand, audit Lille, reconnaît avoir vendu à Jaspert Swin, aussi marchand, à Lille, la moitié d'un moulin à vent, à usage de tordre huile, érigé sur un cent de terre tenu en arrentement de la *Bonne-Maison des ladres bourgeois de Lille*, situé à front du grand chemin de Lille à Douai, moyennant le prix principal de 125 florins carolus, et à charge du paiement annuel de la moitié de la rente de 50 sols due à ladite *Bonne-Maison* pour l'arrentement dudit cent de terre, et de celle de 20 patars due à l'hôpital Comtesse, pour le droit de vent du susdit moulin. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier.)

1075. — **1547, 14 octobre.** — Sentence rendue par la Chambre du Conseil de Flandre, à Gand, contre la veuve de Nicolas Lam, acquéreur des terres appartenant à l'hôpital Comtesse dans l'île de Wulpen (voir n° 1067), laquelle sollicitait un délai pour l'exécution des obligations contractées par le défunt. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

1076. — **1547, 24 novembre.** — Acte passé pardevant Jean Bayart, notaire, à Lille, par lequel frère

Nicole Toelins, en qualité de maître et gouverneur de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Julien Grandin, lieutenant-général de la châtellenie de Lille, deux bonniers de bois situés à Prêmesques, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 12 florins carolus et 10 patars, de 20 patars, monnaie de Flandre, le carolus. (Original, - parchemin.)

1077. — **1547, 7 janvier** (v. s.). — Acte passé pardevant Jean Bayart, notaire, à Lille, par lequel frère Nicole Toelins, en qualité de maître et gouverneur de l'hôpital Comtesse, accorde en arrentement, à Jacques Grand, marchand, à Lille, vingt-deux cents moins deux verges d'héritage, en nature de bois, marais et fossés, à compter vingt-cinq verges, mesure de la châtellenie de Lille, pour chaque cent, situés en la paroisse de Wazemmes, pour le terme de quarante ans, moyennant une redevance annuelle de 16 florins carolus d'or et 10 patars, de 20 patars, monnaie de Flandre, le carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 29.)

1078. — **1547, 27 janvier** (v. s.). — L'empereur Charles-Quint, sur la plainte portée par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, contre Louis Libert, brasseur, à Lille, lequel avait fait construire dans sa maison, sans leur consentement, un moulin à cheval, pour moudre blé et brais, contrairement aux droits, privilèges et franchises accordés audit hôpital par les comtes et comtesses de Flandre, mande au premier huissier, ou sergent d'armes, sur ce requis, de faire défense audit Libert de troubler ledit hôpital Comtesse dans la jouissance de ses droits, et, en cas d'opposition, de l'assigner à comparaître pardevant le gouverneur de Lille, ou son lieutenant. (Original, parchemin; copie, papier.)

1079. — **1547, 21 février** (v. s.). — L'empereur Charles-Quint mande et ordonne aux président et gens du Conseil de Flandre, les commettant à cet effet, de faire publier, dans toutes les villes du comté de Flandre, qu'il est interdit à toute personne de faire ériger, à l'avenir, dans les paroisses où il n'y a pas de franc-mouillage, aucuns moulins à vent, à eau, ou à chevaux, sans en avoir obtenu l'autorisation, sous peine d'être contraint à les démolir et d'encourir une amende de 20 florins carolus, de 20 patars le carolus; il ordonne, en outre, que ceux qui possèdent des moulins à chevaux, construits depuis dix années, dans les paroisses où il existe des moulins *banneaux* et francs-mouillages, seront tenus à les faire démolir, à péril d'une amende de 30 florins carolus, et sans qu'ils puissent, à l'avenir, faire édifier semblables moulins, sous pareille peine; les moulins à chevaux établis depuis plus de dix

ans, tant dans les lieux de francs-mouillages que non-francs, pourront continuer d'exister, pour moudre le blé et les grains nécessaires à la consommation personnelle des propriétaires et de leurs domestiques, sans que ceux-ci puissent y faire moudre pour le service des habitants des environs, ou pour en faire commerce, sous peine d'être contraints à démolir lesdits moulins et d'encourir une amende de 20 florins carolus pour chaque mouture qu'ils auront fait. (Deux copies, papier.)

1080. — **1547, 13 mars** (v. s.). — Le Conseil souverain de Flandre, à Bruxelles, mande et ordonne à Adrien Le Micquel, huissier d'armes de l'empereur, de se rendre à Lille, pour mettre à exécution le contenu des lettres-patentes, en date du 27 janvier 1547 (voir n° 1078), accordées par l'empereur aux maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse. (Original, papier; copie, papier.)

1081. — **1547**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Vincent Scerpynck, pour neuf années, de dix mesures et cinquante-deux verges de terre, situées à Saint-Laurent. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

1082. — **1547**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à la veuve et aux enfants de Vincent Willems, pour neuf années, de sept mesures de terre, situées à Saint-Laurent. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

1083. — **1547**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Vincent Van den Berghe, pour neuf années, de quatre mesures de terre, situées à Saint-Laurent. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

1084. — **1547**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Eloi Lems, pour neuf années, de trois mesures et demie de terre, situées à Saint-Laurent. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

1085. — **1547**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Antoine Pinckele, pour neuf années, de deux mesures et demie de terre, situées à Saint-Laurent, près d'Ecclou. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

1086. — **1547**. — Bail accordé par l'hôpital Comtesse, à Mathieu Zeghers, pour neuf années, de neuf mesures et deux cent quatorze verges de terre, situées à Caprycke. (Chirographe original, parchemin, en langue flamande.)

1087. — **1548, 5 avril**. — Wallerand de Bauffremez, écuyer, seigneur de Salomé, bailli des doyen et chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, à Lille, déclare que

pardevant lui et les juges de son bailliage, frère Liévin Robert, en qualité de maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, d'une part, Isabeau Le Cupre, veuve de Jean Boullen, meunier du moulin d'Englos, et Michel Pinte, sayetteur, à Lille, d'autre part, se sont accordés entre eux au sujet du paiement d'une somme de 208 florins carolus et 10 patars que réclamait ledit hôpital Comtesse comme lui étant due par défunt Jean Boullen. (Original, parchemin, 3 sceaux; copie papier.)

1088. — **1548, 28 juillet.** — Le Conseil souverain de Flandre, à Malines, mande et ordonne à Adrien Le Micquiel, huissier d'armes de l'empereur, de procéder à l'entière exécution du contenu des lettres-patentes, en date du 27 janvier 1547 (voir n° 1078), accordées par l'empereur aux maîtres, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

1089. — **1548, 2 octobre.** — Adrien Le Micquiel, huissier d'armes de l'empereur, rend compte de toutes les formalités par lui remplies pour la mise à exécution des lettres-patentes obtenues par les maîtres, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, le 27 janvier 1547 (voir n° 1078), et déclare que Pierre Dupont, au nom et comme mandataire de Willemine Tournemine, veuve de Louis Libert, reconnaissant les droits dudit hôpital Comtesse, s'est désisté de son opposition à l'exécution des susdites lettres. (Original, parchemin.)

1090. — **1548, 2 octobre.** — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui, Willemine Tournemine, veuve de Louis Libert, brasseur, à Lille, suivant l'appointement passé pardevant Adrien Le Micquiel, huissier d'armes de l'empereur, le 2 octobre 1548 (voir n° 1089), a reconnu les droits et privilèges de l'hôpital Comtesse, énoncés dans les lettres-patentes de l'empereur, en date du 27 janvier 1547 (voir n° 1078), et a consenti à ce que les maîtres, prieure, frères et sœurs dudit hôpital soient déclarés maintenus et confirmés dans la jouissance de ces droits. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1091. — **1548, 2 octobre.** — Antoine de Beaulaincourt, écuyer, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que frère Liévin Robert, en qualité de maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, a accordé à Willemine Tournemine, veuve de Louis Libert, brasseur, l'autorisation d'avoir un moulin à cheval, dans une maison, située rue des Malades, nommée *la Brasserie*

des Champions, pour l'usage de ladite brasserie seulement, et ce pour le terme de quatre-vingt-dix-neuf ans, à charge de payer, audit hôpital Comtesse, une somme de 30 patars chaque année. (Original, parchemin; copie, papier.)

1092. — **1548, 13 novembre.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à François Fremault, demeurant à Armentières, l'autorisation de faire ériger un moulin à vent, à tordre huile, en la paroisse de Nieppe, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à aucun autre usage, sous peine d'être contraint à le démolir, et à charge de payer au souverain, entre les mains du receveur du domaine de Lille, une reconnaissance annuelle de 12 patars de Flandre, tant que ledit moulin existera. (Copie, papier.)

1093. — **1548, 2 janvier** (v. s.). — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Bettremieu Rohart, demeurant à Sequedin, l'autorisation de faire ériger un moulin à vent, à tordre huile, en ladite paroisse de Sequedin, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à usage de moudre blé, à péril de confiscation au profit du souverain, et à charge de payer, entre les mains du receveur du domaine de Lille, une reconnaissance annuelle de 12 patars de Flandre, tant que ledit moulin existera. (Copie, papier.)

1094. — **1548, 23 février** (v. s.). — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à messire François d'Oignies, chevalier, seigneur de Quesnoy-sur-Deûle, l'autorisation de faire ériger un moulin à vent, à moudre blé et à tordre huile, en la paroisse de Quesnoy-sur-Deûle, sous la condition qu'il ne pourra empêcher les habitants de la terre de Quesnoy de faire moudre leurs blés et tordre leurs huiles ou bon leur semblera, ni interdire aux meuniers d'y chercher mouture, et à charge de payer au souverain, entre les mains du receveur du domaine de Lille, une reconnaissance annuelle de 30 patars de Flandre, tant que ledit moulin existera. (Copie papier.)

1095. — **1549, 4 mai.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, contenant un accord entre frère Liévin Robert, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, et Allard Fache, apothicaire, au sujet de la mitoyenneté des murailles séparant deux maisons situées rue du Croquet, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1096. — **1550, 3 septembre.** — Acte passé pardevant Dominique Oeis, notaire apostolique et impérial, à Lille, par lequel frère Liévin Robert, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Antoine Ployart, un moulin à eau, à usage de tordre huile, situé à

Wazemmes, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 7 florins carolus et 10 patars, à 20 patars le carolus. (Original, papier.)

1097. — **1550, 25 octobre.** — Jacques de Landas, écuyer, seigneur de Wannehain, bailli général des doyen et chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, à Lille, mande au premier sergent de son bailliage, à la requête de frère Liévin Robert, en qualité de maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, d'exposer en vente le lieu-manoir et les terres, situés à Englos, tenus dudit chapitre de Saint-Pierre, affectés à la garantie de l'exécution des obligations contractées par Isabeau Le Cupre, veuve de Jean Boullen, le 5 avril 1548 (voir n° 1087), envers ledit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier.)

1098. — **1550, 28 octobre.** — Les officiers du Conseil souverain de Flandre, à Gand, déclarent que pardevant eux Pierre Snouck, Pierre Van Huffele, dit Deman, et Jacques Van der Weede, ont reconnu tenir en bail, de l'abbesse de Messines, trente-six mesures de terres, situées à Assenede. (Original, parchemin, en langue flamande.)

1099. — **1550, 2 décembre.** — Sentence, sur appel, des hommes de l'empereur Charles-Quint, comte de Flandre, et des échevins du pays de Waës, au sujet des bornes plantées entre des terres, situées à Moerbeke, appartenant à l'hôpital Comtesse, à Lille, et à l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand. Cette sentence, tout en maintenant la décision primitive, condamne l'abbaye aux dépens. (Copie, parchemin, en langue flamande.)

1100. — **1550, 9 mars (v. s.).** — Acte passé pardevant Guillaume De le Lys, notaire, à Lille, par lequel frère Liévin Robert, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Pasquier Despierre, pour le terme de neuf années, deux bonniers de terre, en trois pièces, situées à Avelin, la première contenant quinze cents, traversée par le chemin dudit Avelin au hameau d'Ennetières; la seconde treize cents, à front du chemin d'Has aux bois d'Avelin, et la troisième quatre cents, à front du chemin d'Avelin à Seclin, moyennant un rendage en grains, à chaque récolte de ces terres, de dix-sept razières pour la première et de dix-sept razières pour les deux autres; lequel rendage s'effectuera en blé ou en avoine, selon l'assolement desdites terres. (Original, papier.)

1101. — **1551, 3 juin.** — Acte passé pardevant Gabriel Delemotte, notaire apostolique et impérial, à Lille,

par lequel frère Liévin Robert, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Jacquemine Bentin, veuve de Guillaume Legrand, un lieu-manoir, jardin et terres à labour, situés à Verlinghem, contenant ensemble deux bonniers quatre cents, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 18 florins carolus, à 20 patars le carolus. (Original, papier.)

1102. — **1551, 22 août.** — Acte passé pardevant Jacques de Bailleul, notaire apostolique et tabellion public, à Lille, par lequel frère Liévin Robert, en qualité de maître et gouverneur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, accorde en bail, à Willaume Six et à Catherine Desreumaux, sa femme, un lieu-manoir (ferme de la *Braderie*), jardin, pâtures et terres à labour, situés en la paroisse de Wambrechies, contenant ensemble vingt-deux bonniers un cent et sept verges, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 132 florins carolus, à 20 patars le florin. (Original, papier.)

1103. — **1551, 19 novembre.** — Acte passé pardevant Louis Poutrain, notaire, à Lille, par lequel frère Liévin Robert, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, accorde en bail, à Antoine Warlop et à Antoinette Becquart, sa femme, pour le terme de neuf années, toute la maison et cense appelée *le Metz*, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, avec les jardins, prés et terres à labour qui en dépendent, contenant ensemble cinquante-un bonniers quatre cents un demi-quarteron et les deux parts d'un quarteron, à charge, entre autres conditions (voir n° 934), de payer annuellement, pour ladite maison, jardins, prés et six bonniers onze cents de terres à labour, formant ensemble onze bonniers quinze cents d'héritage, une somme de 150 florins carolus, à vingt patars le florin, et pour le complément desdites terres, qui est de trente-neuf bonniers cinq cents un demi-quarteron et les deux parts d'un quarteron, vingt muids de blé et pareille quantité d'avoine; le blé payable en argent, au prix de 20 patars de Flandre la razière, et l'avoine à livrer en nature dans les greniers de l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

1104. — **1551, 12 février (v. s.).** — Guillaume Du Rest, Georges Van Hallendonck et Martin Clais se constituent solidairement cautions, pardevant le Conseil de Flandre, à Gand, pour Jean Van Overnelt, au sujet de la recette des biens et revenus de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1105. — **1551, 31 mars (v. s.).** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Jean

Desprets, meunier, demeurant à Harlebecque, reconnaît s'être rendu adjudicataire des moulins ci-après, appartenant à l'hôpital Comtesse, savoir : le moulin à eau de Wazemmes, avec la demeure en dépendant; le moulin à vent situé hors de la porte du Molinel, au bout de la chaussée allant vers *le Sauch*; le moulin à vent, appelé vulgairement *le Moulin de la Vallée*, situé hors de ladite porte du Molinel, à front du petit chemin de Lille à Seclin, et deux des sept moulins à chevaux, situés près de l'hôpital Saint-Sauveur, pour le terme de six années, moyennant un rendage d'un muid de blé par mois, payable en argent, suivant la prisée du marché du dernier mercredi de chaque mois, et d'une somme de 264 florins carolus par année. (Copie, papier.)

1106. — **1552, 25 avril.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, commettent Jean Van Overnelt pour recevoir les rentes appartenant à leur maison dans les villes et villages d'Ardembourg, Caprycke, Eccloo, Saint-Laurent, Lembeke et environs. (Original, parchemin.)

1107. — **1552, 15 et 18 mars** (v. s.). — Adrien de Croy, comte de Rœulx, seigneur de Beaurains, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, maréchal des armées de l'empereur, gouverneur et capitaine-général des pays et comtés de Flandre et d'Artois et des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Jacques de Brullart et Robert Bridoul, auditeurs au souverain bailliage de Lille, Jean Mariage, abbé de Loos; Jacques Du Riez, doyen, et Louis de Bauvins, chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre, à Lille, visiteurs et proviseurs de l'hôpital Comtesse; frères Pierre Castelain, maître, et Jérôme Varlet; sœurs Antoinette Beccue, prieure, Marie de Saintes, Jeanne Béghin, Jeanne De le Haige, Marie Beccuet, Marie Le Cocq, Catherine Desquennes et Jeanne Bodrenghien, religieux et religieuses dudit hôpital Comtesse, reconnaissant que le maître dudit hôpital, jusqu'alors chargé de la direction du spirituel et du temporel de cette maison, ne pouvait utilement suffire à cette tâche, et qu'il était nécessaire de commettre une personne laïque, de probité et capacité reconnues, à la recette et administration des biens de ladite maison, sous leur surveillance, ont déclaré charger de ce soin Robert Le Hugier, demeurant à Lille, et lui donner tous pouvoirs à cet effet, à charge par lui de fournir caution suffisante et de rendre compte de sa gestion chaque année et toutes les fois qu'il en sera requis. (Deux copies, papier.)

1108. — **1553, 12 avril.** — Acte d'adhérentement donné par Robert Muette, licencié ès-lois, lieutenant-

général de messire Jacques du Chastel, chevalier, seigneur de Blainzelval, bailli de Lille, et par les hommes de fief de l'empereur, à cause de sa Salle dudit Lille, concernant l'acquisition faite par Jean de Smerpont, à Jean Fremault, tous deux marchands, audit Lille, de la maison et brasserie, vulgairement nommée *la Vdcquerie*, contenant huit bonniers quatre cents de terres et héritages, tenant à la rivière de la Deûle et au chemin de Lille à Ypres, en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, tenue en un seul fief dudit seigneur empereur, de sadite Salle de Lille, à une blanche lanche, sans fer, de relief à la mort de l'héritier, et le dixième denier à la vente, donne, ou transport, moyennant le prix principal de 4,100 florins carolus, à 20 patars le florin, et à charge du paiement annuel d'une rente héritière de 50 livres parisis; d'une razière de blé due à l'église de Lambersart, et de 5 sols 4 deniers dus au souverain. (Original, parchemin, 3 sceaux.)

1109. — **1553, 16 juin.** — Antoine de Beaulaincourt, chevalier, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et son lieutenant, commis par provision, en la gouvernance de Lille, déclare que les formalités de la purge ont été remplies au sujet de l'acquisition du fief de *la Vacquerie* (voir n° 1108), faite par Jean De Smerpont. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1110. — **1553, 5 août.** — Antoine de Beaulaincourt, chevalier, seigneur de Bellenville, conseiller de l'empereur, et son lieutenant, commis par provision, en la gouvernance de Lille, déclare que pardevant lui Innocent Aux Cauches, auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, Eustache Herrencq, Jean Desbuquoy, Jacques De le Vingne, marchands, et Martin Legrand, bourgeois, demeurant audit Lille, suivant l'ordonnance prononcée le 16 juin 1553, concernant la purge des deniers provenant de la vente faite par Jean Fremault, à Jean de Smerpont, des fief, maison, brasserie et héritages de *la Vacquerie* (voir n° 1109), se sont solidairement engagés à acquitter les droits de douaire assis sur cette propriété, et de rendre l'acheteur indemne de tous dommages et intérêts. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1111. — **1553, 8 janvier** (v. s.). — L'empereur Charles-Quint, pour fournir au paiement des gens de guerre, de cheval et de pied, que lors il nous convenoit faire lever et avoir pour résister aux invasions et exploix de guerre du roy de France, et autres ses adhérens, noz ennemis, ayant, en l'année 1552, fait requérir plusieurs prélats, gens d'église, nobles, vassaulx, noz officiers, dames, damoiselles, et autres, noz

subjectz, de nostre ville et chastellenie de Lille, de nous vouloir prester, chacun selon sa faculté et puissance, certaine gracieuse somme de deniers, à quoy ilz, désirans nous servir en une telle urgente nécessité, ont libéralement consenti, nous ayans presté, en deniers comptans, certaines sommes de deniers, s'élevant ensemble à 31,720 livres, du prix de 40 gros la livre, déclare constituer ladite somme en rente héritière, au cours du denier seize, jusqu'au rachat, sur les domaines de Lille, Cassel, bois de Nieppe, Elverdinghe, Vlamertinghe, et sur les moulins de La Gorgue, Menin et Harlebecque; les maître, prieure et couvent de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ayant souscrit pour une somme de 200 livres, il leur est assigné 12 livres 10 sols de rente annuelle. (Copie, papier.) — A la suite se trouve un certificat par lequel le sieur De Lisle, commissaire du roi, trésorier de France au Bureau des Finances de Lille, déclare qu'en conséquence de l'édit du mois de janvier 1716, le cours annuel de la susdite rente est réduit, sur le pied du denier vingt-cinq, à 10 livres, monnaie de France. (Original, papier.)

1112. — **1554, 31 juillet.** — Acte passé pardevant Gabriel Delemotte, notaire, à Lille, par lequel frère Pierre Castellain, maître, et sœur Jeanne Béghin, prieure de l'hôpital Comtesse, accordent en bail, à Grard Leblond, cinq quartiers de terre, en deux pièces, situées en la paroisse de Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, l'une contenant trois quartiers (1,200 verges), et l'autre deux quartiers (800 verges), pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 10 florins carolus, à 20 patars le florin. (Original, papier.)

1113. — **1554, 4 décembre.** — Décret du Conseil privé de l'empereur, à Bruxelles, rendu sur la requête présentée par les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à la suite de la démission de Jacques Du Riez, et du décès de Louis de Bauvins, tous deux visiteurs et proviseurs dudit hôpital Comtesse, par lequel S. M. nomme Georges Ymmelot, écolâtre et chanoine de l'église Saint-Pierre, à Lille, pour exercer lesdites fonctions en son nom, avec l'abbé de Loos, désirant que les doyen et chapitre de ladite église Saint-Pierre commettent aussi, en leur lieu, M^e Louis Poutrain, chanoine dudit chapitre, pour le même office, jusqu'à rappel de S. M. et dudit chapitre. L'administration du temporel de l'hôpital Comtesse ayant été très mal dirigée par certains maîtres de cette maison, lesquels en avaient eu la conduite jusqu'alors, S. M. ordonne que dorénavant la recette et l'administration des biens de ladite maison seront confiées à un homme laïque solvable (voir n^o 1107), lequel sera tenu à en rendre bon compte chaque année, au jour qui lui sera assigné,

pardevant les proviseurs dudit hôpital, assistés d'un maître de la Chambre des Comptes de Lille. (Quatre copies, papier; cartulaire coté 1^{er}, pièce 23; — vidimus original, parchemin, donné par Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, le 16 juillet 1577.)

1114. — **1554, 4 décembre.** — L'empereur Charles-Quint mande au chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, à Lille, que, suivant la décision prise en son Conseil privé (voir n^o 1113), pour remédier aux abus commis dans l'administration du temporel de l'*Hostel-Dieu*, nommé l'*hospital Comtesse*, ils doivent, sur sa présentation, commettre l'un des chanoines dudit chapitre de Saint-Pierre en qualité de visiteur et proviseur dudit hôpital Comtesse, et il leur désigne la personne de M^e Louis Poutrain, pour remplir cet office avec les autres visiteurs et proviseurs de cette maison. (Copie, papier.)

1115. — **1554, 4 décembre.** — Commission de proviseur et visiteur de l'*Hostel-Dieu*, nommé l'*hospital Comtesse*, donnée par l'empereur Charles-Quint, suivant la décision prise en son Conseil privé (voir n^o 1113), à Georges Ymmelot, écolâtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille. (Cartulaire coté 7, pièce 267.)

1116. — **1554, 14 janvier** (v. s.). — Pierre Castellain, maître, et les prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent constituer Jean Eve, procureur postulant, à Lille, pour leur procureur-général et spécial dans toutes les affaires que leur maison pourrait avoir devant les tribunaux, ou ailleurs, et lui donnent, en conséquence, pleins pouvoirs. (Copie, papier.) — A la suite se trouve une quittance, en date du 14 janvier 1559, par laquelle ledit Jean Eve reconnaît avoir reçu de Louis Le Hugier, receveur de l'hôpital Comtesse, une somme de 10 florins carolus, pour avoir exercé, pendant cinq années, les fonctions de procureur dudit hôpital. (Original, papier.)

1117. — **1554, 15 mars** (v. s.). — Le chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, à Lille, capitulairement assemblé, commet et institue, suivant les lettres de l'empereur, en date du 4 décembre 1554 (voir n^o 1114), M^e Louis Poutrain, chanoine dudit chapitre de Saint-Pierre, en qualité de visiteur et proviseur de l'*Hostel-Dieu*, nommé l'*hospital Comtesse*. (Copie, papier.)

1118. — **1555, 20 septembre.** — Les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, désirant terminer les difficultés existant entre

eux et Charles de Croy, évêque, et les doyen et chanoines du chapitre de Tournai, d'une part, et dom Luc, abbé, et le chapitre de l'église Saint-Bavon, à Gand, d'autre part, au sujet des dimes qui leur appartenaient dans l'île de Wulpen, à Cadsand, et autres lieux, nomment pour leurs procureurs et arbitres, Jaspard de Tolnare et Jacques Robert, chanoines de l'église de Tournai, et ils promettent et s'engagent de ratifier leur décision. (Deux copies, papier.)

1119. — **1556**. — Extrait du compte de la recette générale de Cassel et du bois de Nieppe, rendu pour l'année finie le 30 septembre 1556, déposé à la Chambre des Comptes de Lille, duquel il ressort qu'il a été payé une somme de 6 livres 5 sols, à 40 gros la livre, à Allard Segon, greffier du bailliage de Lille. — Autres extraits pour les années 1572, 1575, 1580, 1621, 1622, et 1659. (Copie, papier.)

1120. — **1556**, 17 février, (v. s.). — Pierre Castellain, maître, et les prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent qu'audit hôpital appartient un fief nommé *les Moulins de Wazemmes*, lequel fief est tenu de la terre et seigneurie du Breucq, à 10 livres de relief à la mort du responsable ; qu'ayant été sommés, par suite du décès de Pierre du Rin, *homme vivant et mourant et responsable pour ledit fief*, de payer le relief et de désigner un nouveau responsable, ils nomment, à cet effet, Robert Le Hugier, receveur dudit hôpital Comtesse, et ils commettent Jean Eve, Jean Pillon, Jean Le Blancq, Louis Le Hugier et Edmond Le Guillebert, pour remplir les devoirs de vassalité nécessaires. (Copie, papier.)

1121. — **1557**, 20 juillet. — Les bourgmestre et échevins de la ville d'Anvers certifient que pardevant eux Pierre Gilles a reconnu la vente faite, en son nom, par son père, demeurant à Lille, à Antoine Dehas, d'un moulin à usage de tordre huile, avec le droit à l'arrentement du cent de terre sur lequel il est érigé, situé à front du grand chemin de Lille à l'Arbrisseau de Ferrières ; ladite vente faite pour le prix principal de 268 florins et à charge du paiement annuel de la somme de 400 sols parisis pour l'arrentement dudit cent de terre. (Copie, papier.)

1122. — **1557**, 1^{er} mars (v. s.). — Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, conseiller et chambellan du roi, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Jean Eve et Michel Du Marés, auditeurs au souverain bailliage de Lille,

M^e Louis Poutrain, trésorier et chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre, audit Lille ; M^e Georges Ymmelot, écolâtre et chanoine de ladite église Saint-Pierre, tous deux visiteurs et proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse ; frère Pierre Castellain, maître ; sœur Jeanne Béghin, prieure, et Robert Le Hugier, receveur dudit hôpital Comtesse, ont déclaré avoir accordé en bail, à Guillaume De le Deusle et à Jean Desprets, tous les moulins à eau, à vent et à chevaux, érigés en la ville de Lille et aux environs, appartenant audit hôpital, savoir : les quatre moulins à eau situés en ladite ville de Lille, dont deux sont contigus à l'hôpital Comtesse, et les deux autres près du Château ; le moulin à vent, vulgairement nommé *le Moulin du Billau*, situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Douai ; le moulin à vent, communément appelé *le Long-Moulin*, situé hors de ladite porte des Malades ; le moulin à vent, appelé *le Moulin de Saint-Sauveur*, situé hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Ronchin ; le moulin à vent, nommé *le Grand-Moulin rouge*, situé hors de ladite porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Lezennes ; le moulin à vent, appelé *le Moulin Saint-André*, situé hors de la porte Saint-Pierre, à front de la piedsenté de Lille à Ypres ; le moulin à vent situé sur les remparts de la ville de Lille, entre les portes du Molinel et des Malades ; le moulin à eau de Wazemmes ; le moulin à vent situé hors de la porte du Molinel, au bout de la chaussée allant vers *le Saulch* ; le moulin à vent, vulgairement appelé *le Moulin de la Vallée*, situé hors de ladite porte du Molinel, à front du petit chemin de Lille à Seclin ; le moulin occupé par les brasseurs de Lille, situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Douai ; tous les moulins à chevaux, au nombre de sept, situés en la paroisse Saint-Sauveur, auprès de la porte de Fives, et le moulin à eau, dit *de le Saulch* ; ladite location est faite pour le terme de six années, moyennant un loyer mensuel de quatre muids quatre razières de blé et d'une somme de 57 florins carolus 12 patars, faisant ainsi, pour chaque année de bail, cinquante-neuf muids de blé et 691 florins 4 patars, le blé payable en argent, suivant la prisée du marché du mercredi précédant le vingtième jour de chaque mois. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, papier.)

1123. — **1557**, 17 mars (v. s.). — Philippe II, roi d'Espagne, à la requête des mayeur et échevins de la ville de Lille, mande et ordonne au gouverneur de ladite ville de Lille, ou à son lieutenant, de contraindre les maître et religieuses de l'hôpital Comtesse à l'exécution du contenu de la sentence, en date du 3 juillet 1543 (voir n° 1060), rendue par sa tante Marie, reine douairière de Hongrie, alors gouvernante des Pays-Bas. (Copie, papier.)

1124. — **1558, 27 avril.** — Extrait des lettres adressées par le souverain au prévôt de l'église Saint-Pierre, à Lille, dans lesquelles il lui est ordonné de déclarer à l'abbé de Loos qu'il ait à retirer dans son cloître, frère André Du Quesne, religieux de cette maison, nommé à la maîtrise de l'hôpital Comtesse et incapable d'exercer ces fonctions. (Cartulaire coté 7, pièce 271 bis.)

1125. — **1558, 10 mai.** — Acte passé pardevant Jean Eve, notaire apostolique et impérial, à Lille, contenant un accord entre les proviseurs et maître de l'hôpital Comtesse et les tanneurs de ladite ville de Lille, concernant la réédification faite par ces derniers, à leurs frais, du moulin à vent vulgairement nommé *le Moulin de la Justice*. Les tanneurs s'obligent à payer audit hôpital Comtesse, pour le droit de vent de ce moulin, une rente annuelle de 2 florins carolus, et consentent à ce que les proviseurs et maître dudit hôpital puissent faire la reprise du susdit moulin, quand bon leur semblera, en leur en payant la valeur sur estimation faite par experts, sous la condition, toutefois, que ledit moulin leur serait, dans ce cas, accordé en bail, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 florins carolus, sans charge de la susdite rente de 2 florins. (Cartulaire coté 3, pièce, 19.)

1126. — **1558, 26 août.** — Le Conseil privé des Pays-Bas, à Bruxelles, sur la requête présentée par les prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, à Seclin, révoque les pouvoirs donnés à Etienne Floret, prêtre séculier, commis, par provision, maître et recteur dudit hôpital, tant au spirituel qu'au temporel, et ordonne que par les visiteurs et proviseurs de cette maison, il soit institué pour maître, ayant l'administration du spirituel seulement, un religieux du même ordre que les prieure et religieuses de cette maison, que lesdites prieure et religieuses pourront choisir, et un homme laïque pour la recette et administration des biens, lequel sera tenu de rendre bon compte de sa gestion, chaque année, pardevant lesdits visiteurs et proviseurs dudit hôpital, assistés d'un maître de la Chambre des Comptes de Lille. (Copie, papier.)

1127. — **1558, 16 janvier** (v. s.). — Acte par lequel Joseph, Jean et Antoine Marcke déclarent tenir en bail, pour le terme de neuf années, quatre bonniers de wastines, à Moerbeke, appartenant à l'hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

1128. — **1559, 7 juin.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, contenant vente faite par Chrétien Le Rench, à Simphorien De le Court, d'un

moulin à vent, à tordre huile, érigé sur un cent de terre situé à front du chemin de Ronchin à Lille, moyennant le prix principal de 343 florins carolus, et à charge du paiement annuel du droit de vent dudit moulin et d'une rente de 100 sols dont ledit cent de terre est chargé. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1129. — **1559, 8 juin.** — Bail d'une maison *joindant la porte de devant dudit hospital* (Comtesse), *au-devant du wez*, accordé à Daniel Martin, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 15 florins carolus. — Jean Eve, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1560, folio 123 verso.)

1130. — **1559, 14 juin.** — Bail de deux pièces de terre situées à Lambersart, près du Moulin du Busquet, l'une contenant seize cents et l'autre quatorze cents, accordé à Fiérin Liénart, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 36 florins carolus. — Jean Eve, notaire. (Original, papier; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1560, folio 98 verso.)

1131. — **1559, 14 juin.** — Bail de quatre cents de terre situés à Fives, à front des chemins conduisant de Lille à Mons-en-Barœul et à Marcq-en-Barœul, accordé à Catherine Herman, veuve de Philippe Ondoye, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 5 florins carolus. — Jean Eve, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1560, folio 100 verso.)

1132. — **1559, 14 juin.** — Bail de trois pièces de terres, situées à Avelin, contenant deux bonniers (voir n° 1100), accordé à Thomas Jacquart, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 21 florins carolus. — Jean Eve, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1560, folio 107 verso.)

1133. — **1559, 22 juin.** — Bail du lieu-manoir, nommé *la Grande Cense de Lille*, situé à Caprycke, contenant trois cent quatre-vingt-douze mesures et cent trente-cinq verges d'héritage, en jardins, prés, bois, pâtures et terres à labour, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 650 florins carolus. — Jean Eve, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1560, folio 55.)

1134. — **1559, 8 août.** — Bail de deux pièces de terre situées à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, contenant un bonnier quatre cents verges

(voir n° 1112), accordé à Pasquier De Bailleul, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 16 florins carolus et 5 patars. — Jean Eve, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1560, folio 67.)

1135. — **1559, 8 novembre.** — Bail de deux bonniers de bois, situés à Prêmesques (voir n° 1076), accordé à Michelle Du Forest, veuve de Julien Grandin, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 18 florins carolus. — Jean Eve, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1560, folio 72 verso.)

1136. — **1559, 12 décembre.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Li le accordent à Christophe Saullin, marchand, demeurant à Arras, l'autorisation de transformer à usage de moulin à blé, et toutes autres sortes de grains, un moulin à vent, à tordre huile, érigé près du village de Pont-à-Vendin, à charge de payer, entre les mains du receveur du domaine de Lille, une reconnaissance annuelle de 4 livres, du prix de 40 gros, monnaie de Flandre, la livre, tant que ledit moulin existera. (Copie, papier.)

1137. — **1559, 26 mars** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, contenant vente faite par Antoine Dehas, à Gilles Lecocq, d'un moulin, à usage de tordre huile, érigé sur un cent de terre situé à front du chemin de Li le à Ronchin, moyennant le prix principal de 496 florins carolus, et à charge d'une rente foncière de 2 florins carolus et 10 patars, due annuellement aux dames de la *Neuve-Abbielle*, audit Lille, pour l'arrentement du susdit cent de terre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1138. — **1559, 24 mai.** — Bail de trois pièces de terre situées à Verlinghem, la première contenant dix cents, la seconde un demi-bonnier et la troisième quatre cents, accordé à Noël Meurillon et à Pierre Barbe, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 15 florins carolus. — Jean Eve, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1560, folio 69 verso.)

1139. — **1559, 29 mai.** — Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, conseiller du roi, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Jean Eve et Edmond Le Guillebert, auditeurs au souverain bailliage de Lille, Philippe Le Cocq a déclaré

avoir fait transporter, du consentement des proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, sur un cent de terre par lui tenu en arrentement de l'abbaye de Flines, situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Thumesnil, le moulin à tordre huile qu'il avait acquis de Jacques Grard, dit de Bruxelles, et qu'il s'est engagé à payer audit hôpital Comtesse, pour reconnaissance du droit de vent dudit moulin, une rente annuelle de 2 florins carolus. (Original, parchemin.)

1140. — **1560, 27 juin.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moulin à blé, situé au dimage de Fives, accordé à Robert Legroul, meunier, demeurant à Hellemmes, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 100 florins carolus. — Jean Eve, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1560, folio 161.)

1141. — **1560, 18 septembre.** — Acte passé devant les bailli et échevins de Furnes-Ambacht (métier de Furnes), contenant donation et transport d'une ferme située à Beveren, fait par la veuve de Bonaventure Scacht, au profit d'Anne Deschotte, sa parente. (Original, parchemin, en langue flamande.)

1142. — **1560, 19 octobre.** — Bail d'un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents, situés à Verlinghem et Frelinghien, accordé à Guillaume Lefebvre, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 30 florins carolus. — Jean Eve, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1560, folio 64.)

1143. — **1560, 21 novembre.** — Bail du moulin à vent, à usage de moulin à tan ou écorces, nommé *le Moulin du Billau*, situé hors de la porte des Malades, accordé à Théry Fremault, et autres tanneurs, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 florins carolus. — Jean Eve, notaire. (Original, papier.)

1144. — **1561, 18 mai.** — Acte par lequel Isabeau De Ricque, veuve de Georges Goethals, est autorisée, par les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à s'adjoindre diverses personnes pour l'exploitation de la ferme nommée *la Grande Cense de Lille*, lesquelles s'obligent à remplir toute les conditions du bail accordé audit Georges Goethals le 22 juin 1559 (voir n° 1133). — Pièces diverses concernant cette ferme. (Cinq pièces, papier.)

1145. — **1561, 15 septembre.** — Acte passé par-devant le bourgmestre et échevins de la ville et franchise

de Caprycke, par lequel Pierre Vandenwerwe déclare avoir vendu, à Jean Lampaert, une petite ferme située audit Caprycke. (Original, parchemin, en langue flamande.)

1146. — **1561, 6 novembre.** — Sentence rendue par Denis De le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de La Haye, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, à la requête de Noël Waignon, procureur de l'hôpital Comtesse, déclarant exécutoires les lettres du 10 mai 1558 (voir n° 1125), et condamnant les tanneurs de la ville de Lille aux dépens de la cause. (Cartulaire coté 3, pièce 20.)

1147. — **1561, 16 décembre.** — Bail de quatorze bonniers deux cent quatre-vingt-quatorze verges de terre, situés en la paroisse de Moerbeke, au pays de Waës, accordé à Jean Leclercq, pour le terme de dix-huit années, moyennant un loyer annuel de 57 livres parisis. (Cartulaire coté 3, pièce 13.)

1148. — **1561, 7 mars** (v. s.). — Denis De le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de La Haye, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, mande au premier sergent de la gouvernance, sur ce requis, de mettre la main de justice sur un cent de terre et moulin, situés hors de la porte des Malades, à front du chemin de Wazemmes à Tournai, pour sûreté de la rente de 25 palars que Bertrand Bave s'est engagé à payer annuellement à l'hôpital Comtesse, suivant les lettres en date du 26 octobre 1540 (voir n° 1048), et de signifier au seigneur de qui ledit cent de terre relève, de ne point en permettre la vente, ou transport, sans que ladite rente ne soit garantie. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1149. — **1561, 7 mars** (v. s.). Michel Du Retz, sergent de la gouvernance de Lille, rend compte au gouverneur du souverain bailliage dudit Lille, qu'à la requête des proviseurs, maître, prieure, religieux et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et en vertu du mandement en date dudit jour 7 mars 1561 (voir n° 1148), il a *mis et assis la main du roy* sur un cent de terre, situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Wazemmes à Tournai, appartenant à Bertrand Bave, lequel cent de terre est tenu du roi, à cause de sa prévôté d'Esquermes, ou Salle de Lille, et qu'après avoir signifié le susdit exploit à Pierre Du Rin, prévôt d'Esquermes, à Guillaume Le Fel, lieutenant du bailli de la Salle de Lille, et audit Bertrand Bave, il les a assignés à comparaître par devant le gouverneur du souverain bailliage de Lille, ou son lieutenant, le vendredi 13 mars,

pour entendre décréter ladite main-assise, ou y contredire. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1150. — **1561, 7 mars** (v. s.). — Denis De le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de La Haye, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, mande au premier sergent de la gouvernance, sur ce requis, de mettre la main de justice sur un cent de terre et moulin, situés hors de la porte des Malades, à front du chemin de Thumesnil, pour sûreté de la rente de 2 florins carolus que Philippe Le Cocq s'est engagé à payer annuellement à l'hôpital Comtesse, suivant les lettres en date du 29 mai 1560 (voir n° 1139), et de signifier au seigneur de qui ledit cent de terre relève, de ne point en permettre la vente, ou transport, sans que ladite rente ne soit garantie. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1151. — **1561, 7 mars** (v. s.). — Michel Du Retz, sergent de la gouvernance de Lille, rend compte au gouverneur du souverain bailliage dudit Lille, qu'à la requête des proviseurs, maître, prieure, religieux et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et en vertu du mandement en date dudit jour 7 mars 1561 (voir n° 1150), il a *mis et assis la main du roy* sur un cent de terre, situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Thumesnil, appartenant à Philippe Le Cocq, lequel cent de terre est tenu du roi, à cause de sa prévôté d'Esquermes, ou Salle de Lille, et qu'après avoir signifié le susdit exploit à Pierre Du Rin, prévôt d'Esquermes, à Guillaume Le Fel, lieutenant du bailli de la Salle de Lille, et audit Philippe Le Cocq, il les a assignés à comparaître par devant le gouverneur du souverain bailliage de Lille, ou son lieutenant, le vendredi 13 mars, pour entendre décréter ladite main-assise, ou y contredire. (Original, parchemin.)

1152. — **1561, 13 mars** (v. s.). — Sentence rendue par Denis De le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de La Haye, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, par laquelle il confirme la main-assise sur un cent de terre, situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Wazemmes à Tournai (voir n° 1149), et adjuge à la prévôté d'Esquermes les droits seigneuriaux qui lui sont dus. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1153. — **1561, 13 mars** (v. s.). — Sentence rendue par Denis De le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de La Haye, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, par laquelle il confirme la main-assise sur un cent de terre, situé hors de la porte des

Malades, à front du chemin de Thumesnil (voir n° 1151), tenu du roi, à cause de sa prévôté d'Esquermes, ou Salle de Lille, et adjuge à ladite prévôté d'Esquermes les droits seigneuriaux qui lui sont dus. (Original, parchemin.)

1154. — **1562, 25 mai.** — Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, conseiller du roi, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Noël Waignon et Michel Du Marés, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé à Jean De Smerpont, marchand et bourgeois dudit Lille, l'autorisation de faire construire un moulin à cheval, à *usage de mouldre bray à brasser*, dans sa maison et cense dite de la *Vaequerie*, située en la paroisse Saint-André, près de ladite ville de Lille, pour en user pendant quatre-vingts ans, à charge de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, 20 patars de Flandre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1155. — **1562, 19 juin.** — Sentence rendue par Denis De le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de La Haye, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, par laquelle les lettres du 2 octobre 1548 (voir n° 1091) sont déclarées exécutoires contre les tuteurs des enfants de défunte Willemine Tournemine, veuve de Louis Libert, brasseur. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1156. — **1562, 5 novembre.** — Sentence rendue par Denis de le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de La Haye, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, par laquelle les tuteurs des enfants de défunte Willemine Tournemine, veuve de Louis Libert, brasseur, sont condamnés aux dépens du procès soutenu par eux contre l'hôpital Comtesse (voir n° 1155), au sujet de l'exécution des lettres du 2 octobre 1548 (voir n° 1091), concernant un moulin à cheval établi dans la maison et brasserie nommée *les Campingnons*, située rue des Malades, audit Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1157. — **1562, 16 décembre.** — Bail de la maison, jardin, prés, pâtures et terres à labour, contenant ensemble vingt-deux bonniers un cent et sept verges, nommée *la Cense de la Braderie*, située à Wambrechies (voir n° 1102), accordé à Catherine Desreumaux, veuve de Willaume Six, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 180 florins. — Noël Waignon, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1566, folio 31.)

1158. — **1563, 17 avril.** — Acte passé pardevant les bourgmestre et échevins de la ville et franchise de Caprycke, contenant vente faite par Jean Lampaert, à Philippe Bruststeen, d'une petite ferme située audit Caprycke. (Original, parchemin, en langue flamande, 2 sceaux.)

1159. — **1563, 26 mai.** — Bail de dix-neuf cents d'héritage, en nature de bois, situés à Sequedin, accordé à Jean Herrencq et à Barbe Delafosse, sa femme, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 15 florins carolus. — Noël Waignon, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1566, folio 38 ; cartulaire coté 3, pièce 33.)

1160. — **1563, 21 juillet.** — Denis De le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de La Haye, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, au gouvernement du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Jean et Hues Regnard, demeurant à Wambrechies, lesquels avaient acquis de Noël Arnoul, fils de feu Gilles, un moulin situé audit Wambrechies, se sont engagés à remplir les obligations contenues dans les lettres des 9 septembre 1517 (voir n° 900) et 17 janvier 1524 (voir n° 968), et que lesdites lettres ont été déclarées exécutoires, envers eux, selon leur forme et teneur. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1161. — **1563, 3 décembre.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Guillaume De le Deusle, Jacques Van der Mersch, Jacques De le Vigne et Jean Daussy, déclarent ratifier le contenu des lettres de bail, en date du 1^{er} mars 1557 (voir n° 1122), de tous les moulins à eau, à vent et à chevaux, appartenant à l'hôpital Comtesse, et s'obligent solidairement à en exécuter toutes les conditions. (Original, parchemin.)

1162. — **1563, 10 février** (v. s.). — Denis De le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de La Haye, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, au gouvernement du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Jean Saulvaige, l'ainé, et diverses autres personnes, demeurant à Lille, adjudicataires des matériaux de *deux carpentaiges en forme de maisons*, appartenant à l'hôpital Comtesse, situés près dudit hôpital, du côté du Rivage dudit Lille, moyennant une somme de 227 florins carolus, ont promis et se sont solidairement engagés à payer ladite somme entre les mains de Louis Le Hugier, receveur dudit hôpital Comtesse, et à remplir toutes les conditions du marché. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1163. — **1563, 8 mars** (v. s.). — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, situé au dimage de Fives, accordé à Robert Legroul, meunier, demeurant à Hellemmes, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 100 florins carolus. — Noël Waignon, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 21 juillet 1566, folio 153 verso.)

1164. — **1564, 23 février** (v. s.). — Sentence rendue par Baulde Cuvillon, écuyer, licencié en droit, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, au gouvernement du souverain bailliage de Lille, condamnant Théry De le Faille, dit Marocquin, à payer à l'hôpital Comtesse les arrérages d'une rente de 60 sols, monnaie de Flandre, due annuellement audit hôpital pour le droit de vent d'un moulin, à usage de tordre huile, érigé en la paroisse d'Hellemmes, que ledit De le Faille avait acquis d'Arnoul De le Cambe. (Original, parchemin ; copie, papier.)

1165. — **1564, 1^{er} mars** (v. s.). — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Andrieu De Zwart, meunier, demeurant à Bergues, l'autorisation de faire reconstruire un moulin à vent, à usage de moudre blé, en la paroisse de Bourbourg, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à aucun autre usage, à péril de confiscation au profit du souverain, et à charge de payer, pour le droit de vent dudit moulin, entre les mains du receveur de l'Espier de Bergues, une reconnaissance annuelle de 60 sols, de 2 gros le sol, aussi longtemps que ce moulin subsistera. (Copie, papier.)

1166. — **1565, 1^{er} août**. — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Jacques Grard, dit de Bruxelles, Jean, son fils, et Pierre Desfontaines, promettent de payer, solidairement, une somme de 20 livres parisis, due annuellement à l'hôpital Comtesse, à cause de l'arrentement de douze cents d'héritage, situés au faubourg de la Barre (voir n° 987), et obligent tous leurs biens à la garantie du paiement de cette somme. (Cartulaire coté 3, pièce 28).

1167. — **1565, 1^{er} décembre**. — Sentence rendue par Baulde Cuvillon, écuyer, licencié en droit, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, à la gouvernance de Lille, au profit de l'hôpital Comtesse, contre Jean et Jacques Grard, dit de Bruxelles, déclarant exécutoires les lettres du 5 novembre 1534 (voir n° 1016), et condamnant lesdits Jean et Jacques Grard au paiement de la reconnaissance annuelle mentionnée auxdites lettres. (Original, parchemin.)

1168. — **1565, 10 janvier** (v. s.). — Baulde Cuvillon, écuyer, licencié en droit, conseiller du roi et lieutenant commis, par provision, à la gouvernance de Lille, déclare que les formalités de la purge ont été remplies par Pierre De le Court, au sujet de l'acquisition qu'il avait faite, de Simphorien De le Court, d'un moulin à vent, à usage de tordre huile, érigé sur un cent de terre situé à front du chemin de Ronchin à Lille (voir n° 1128), moyennant le prix principal de 350 florins carolus, et à charge du paiement annuel du droit de vent dudit moulin et d'une rente de 100 sols dont ledit cent de terre est chargé. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, papier.)

1169. — **1565, 23 janvier** (v. s.). — Bail de dix-huit cents de terre à labour, situés à Verlinghem, accordé à Pierre Barbe, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 15 florins carolus. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 4.)

1170. — **1565, 31 janvier** (v. s.). — Baulde Cuvillon, écuyer, licencié en droit, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, à la gouvernance de Lille, certifie que pardevant lui Pasquier Le Bacquere, marchand, audit Lille, a reconnu avoir acquis, de Guillaume De le Deusle, un moulin à vent, à usage de tordre huile, érigé sur un cent de terre situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de l'Evêque, à charge de payer annuellement, à l'hôpital Comtesse, une somme de 35 patars pour le droit de vent dudit moulin, et qu'il a promis de payer cette somme audit hôpital Comtesse aussi longtemps que ce moulin subsistera. (Original, parchemin.)

1171. — **1565, 10 avril** (v. s.). — Baulde Cuvillon, écuyer, licencié en droit, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, à la gouvernance de Lille, mande au premier sergent de ladite gouvernance, sur ce requis, de mettre la main de justice sur un cent de terre et moulin, situés hors de la porte des Malades, à front du chemin de l'Evêque, pour sûreté de la rente de 35 patars que Pasquier Le Bacquere s'est engagé à payer annuellement à l'hôpital Comtesse, suivant les lettres en date du 31 janvier 1565 (voir n° 1170), et de signifier au seigneur de qui ledit héritage relève, de ne point en permettre la vente, ou transport, sans que ladite rente ne soit garantie. (Original, parchemin.)

1172. — **1566, 24 avril**. — Michel Du Retz, sergent de la gouvernance de Lille, rend compte au lieutenant du roi en ladite gouvernance, qu'à la requête des proviseurs, maître, prieure, religieux et religieuses de

l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et en vertu du mandement en date du 10 avril 1565 (voir n° 1171), il a mis et assis la main du roy sur un cent de terre et moulin à vent, à usage de tordre huile, situés hors de la porte des Malades, appartenant à Pasquier Le Bacquere, lequel héritage est tenu du roi, à cause de sa prévôté d'Esquermes, ou Salle de Lille, et qu'après avoir signifié le susdit exploit à Jean Le Fel, lieutenant du bailli de la Salle de Lille, à Jacques Pollet, prévôt d'Esquermes, et audit Pasquier Le Bacquere, il les a assignés à comparaître pardevant le gouverneur du souverain bailliage de Lille, ou son lieutenant, le jeudi 2 mai, pour entendre décréter ladite main-assise; ou y contredire. (Original, parchemin.)

1173. — **1566, 2 mai.** — Sentence rendue par Baulde Cuvillon, écuyer, licencié en droit, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, à la gouvernance de Lille, par laquelle il confirme la main-assise sur un cent de terre et moulin à vent, à usage de tordre huile, situés hors de la porte des Malades (voir n° 1172), et adjuge à la prévôté d'Esquermes les droits seigneuriaux qui lui sont dus. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1174. — **1566, 20 septembre.** — Sentence rendue par Baulde Cuvillon, écuyer, licencié en droit, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, à la gouvernance de Lille, à la requête de Noël Waignon, procureur de l'hôpital Comtesse, contre Théry De le Faille, déclarant exécutoires les lettres de sentence en date du 23 février 1564 (voir n° 1164), et condamnant ledit De le Faille aux dépens de la cause (Original, parchemin; copie, papier.)

1175. — **1566, 9 novembre.** — Avis donné par A. Bourel, par lequel il déclare qu'il ressort des pièces soumises à son examen, que le maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, a le droit de recevoir, toutes les fois qu'il est nécessaire, les frères et sœurs dudit hôpital, ainsi que les chapelains et personnes laïques; d'assister à l'audition des comptes des biens et revenus de cette maison; d'instituer la prieure, lorsque sa nomination a été faite selon les règles; de recevoir les vœux des religieuses, et d'administrer le spirituel de ladite maison. (Cartulaire coté 1^{er}, pièce 18.)

1176. — **1566, 13 décembre.** — Sentence rendue par Baulde Cuvillon, écuyer, licencié en droit, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, à la gouvernance de Lille, à la requête de Noël Waignon, procureur de l'hôpital Comtesse, déclarant exécutoires, contre André Oisel, les lettres du 29 mai 1560 (voir n° 1139), et condamnant ledit Oisel aux dépens de la cause. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1177. — **1566, 11 janvier** (v. s.). — Bail de deux pièces de terre situées à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, contenant un bonnier quatre cents verges (voir n° 1134), accordé à Pasquier De Bailleul, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 16 florins carolus et 5 patars. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 3.)

1178. — **1566, 25 février** (v. s.). — Maximilien Villain, baron de Rassenghien, Ysenghien, franc-seigneur de Saint-Jansteene, conseiller du roi, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Noël Waignon et François Le Guillebert, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Antoine Du Hot, et autres tanneurs, un moulin à vent, à usage de moudre tan ou écorces, situé derrière l'Esquippée, près du chemin de Lille à Douai, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 18.)

1179. — **1566, 19 mars** (v. s.). — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Jean Oultre-Wingne, demeurant à Leers, l'autorisation de faire construire un moulin à vent, à usage de tordre huile, en ladite paroisse de Leers, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à aucun autre usage, à péril de confiscation au profit du souverain, et à charge de payer, entre les mains du receveur du domaine de Lille, une reconnaissance annuelle de 20 sols de 2 gros tant que ledit moulin existera. (Copie, papier.)

1180. — **1567, 19 avril.** — Baulde Cuvillon, écuyer, licencié en droit, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, à la gouvernance de Lille, certifie que pardevant lui Jean Spric a déclaré avoir acquis de Théry De le Faille, dit Marocquin, un moulin à vent, à usage de tordre huile, érigé en la paroisse d'Hellemmes, à charge de payer, à l'hôpital Comtesse, une rente annuelle de 60 sols parisis, pour le droit de vent dudit moulin, et qu'il s'est engagé à payer ladite rente, mentionnée dans les lettres de sentence en date du 23 février 1564 (voir n° 1164), aussi longtemps que ce moulin subsistera. (Original, parchemin; copie, papier.)

1181. — **1567, 18 juin.** — Maximilien Villain, baron de Rassenghien, Ysenghien, franc-seigneur de Saint-Jansteene, conseiller du roi, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Noël Waignon et Daniel Van den Broele, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital

Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à François Dierkins, le lieu-manoir, nommé la *Grande Cense de Lille*, situé à Caprycke, contenant quatre cents mesures d'héritages, en jardins, prés, bois, pâtures et terres à labour, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 800 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 1^{re}.)

1182. — **1568, 24 mai.** — Philippe II, roi d'Espagne, mande et ordonne au gouverneur de Lille, ou à son lieutenant, *que toutes et quantes fois qu'il y aura probable et apparrant doute de quelque courtresse, indigence et deffault de farine en nostre dicte ville de Lille*, il ait à contraindre les maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à tenir prêts vingt-quatre chevaux, ou plus grand nombre si besoin est (voir nos 1060 et 1123), pour faire tourner les moulins à chevaux que ledit hôpital est tenu d'entretenir dans ladite ville de Lille, afin de procurer aux habitants de cette ville les farines nécessaires à leur consommation. (Copie, papier.)

1183. — **1568, 8 octobre.** — Bail de trois cents et demi de prés, situés au-devant de la *Tour à Fouans*, au lieu dit les *Baigneries*, tenant aux fossés et rivières faisant forteresse et clôture de ladite ville de Lille, accordé à Antoine De le Charnoye, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 12 florins. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 6.)

1184. — **1568, 8 octobre.** — Bail de deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre, situés en la paroisse de Wazemmes, près de la *Fontaine de le Saulch*, accordé à Jacques Kynnet, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 54 florins. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 7.)

1185. — **1568, 25 octobre.** — Sentence rendue par les échevins de Lille, condamnant Jacques Gard à payer à l'hôpital Comtesse les loyers échus du *Moulin de le Saulch*, du lieu de *Froitmez*, de quatre bonniers quatre cents de terre à labour dépendant de la *Cense de le Saulch*, de trois cents et demi et de vingt-deux cents de prés, propriétés situées en la paroisse de Wazemmes. (Original, parchemin.)

1186. — **1568, 14 janvier** (v. s.). — Bail de deux bonniers deux cents et trois verges d'héritage, en nature de pré et terre à labour, en la paroisse de Wazemmes, à front du chemin d'Armentières, accordé à Guillaume De le Dorpe, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 51 florins. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 9.)

1187. — **1569, 30 avril.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille, accordent à Jean Le Micquiel et à Dominique Turpin, bourgeois, demeurant à Douai, l'autorisation de faire construire un moulin à vent, à usage de tordre huile, près de ladite ville de Douai, à charge de payer, entre les mains du receveur du domaine de Douai, une reconnaissance annuelle de 10 patars. (Copie, papier.)

1188. — **1569, 25 mai.** — Sentence provisionnelle rendue par Adrien Van den Heede, écuyer, seigneur de Fléquières, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, au profit des proviseurs, maître, prieure, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, contre les mayeur et échevins de la ville de Lille, dans le procès pendant entre eux pardevant la gouvernance de Lille, au sujet de dix muids de blé que lesdits mayeur et échevins prétendaient que l'hôpital Comtesse était tenu de payer chaque année, en leur acquit, au prévôt de Saint-Pierre, à cause de la démolition d'un moulin à eau, situé hors de la porte Saint-Pierre, appartenant à ladite prévôté. (Original, parchemin.)

1189. — **1569, 20 juillet.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre tan ou écorces, nommé *le Moulin du Billau*, situé hors de la porte des Malades, accordé à Rogier Hernin et autres tanneurs, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 florins carolus. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 23.)

1190. — **1569, 12 août.** — Sentence rendue par les échevins de Lille, au profit de l'hôpital Comtesse, contre Michel Herrenq, Jean Gard, dit de Bruxelles, et Jean Deffontaines, lesquels prétendaient ne pas être cautions de Jacques Gard, dit de Bruxelles, envers ledit hôpital Comtesse. (Original, parchemin.)

1191. — **1569, 6 septembre.** — Adrien Van den Heede, écuyer, seigneur de Fléquières, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, du consentement de Jean Pillot, acquéreur d'un moulin situé à Wazemmes, chargé d'une rente annuelle, envers l'hôpital Comtesse, mentionnée dans les lettres du 26 octobre 1540 (voir n° 1046), déclare lesdites lettres exécutoires selon leur forme et teneur. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1192. — **1569, 30 septembre.** — Sentence rendue par Adrien Van den Heede, écuyer, seigneur de Fléquières, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, décrétant la mise de fait sur un moulin

à vent, à usage de tordre huile, érigé en la paroisse de Wazemmes, pour sûreté du paiement de la rente annuelle mentionnée dans les lettres du 26 octobre 1540 (voir n° 4046), reconnues exécutoires le 6 septembre 1569 (voir n° 4191), par Jean Pillot, acquéreur dudit moulin. (Original, parchemin).

1193. — **1569, 10 novembre.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Marie Ternois, veuve de Jacques Kynnet, reconnaît et ratifie le contenu du bail accordé par l'hôpital Comtesse à défunt son mari, le 8 octobre 1568 (voir n° 4184), et s'oblige, sous le cautionnement des sieurs Jean et Michel De Rocques, frères, à remplir toutes les obligations dudit bail. (Cartulaire coté 3, pièce 8.)

1194. — **1500, 18 novembre.** — Adrien Van den Heede, écuyer, seigneur de Fléquières, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Charles De Roullers, boulanger, à Lille, a déclaré avoir acquis de Marguerite Gaillart, veuve de Pasquier Le Bacquere, un moulin à vent, à usage de tordre huile, situé hors de la porte des Malades, lequel est chargé d'une rente annuelle de 35 patars envers l'hôpital Comtesse, selon le contenu des lettres en date du 31 janvier 1565 (voir n° 4170), et que, du consentement dudit De Roullers, lesdites lettres ont été déclarées exécutoires, contre lui, selon leur forme et teneur. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1195. — **1569, 20 décembre.** — Bail de la maison et usine nommée *la Brasserie de le Saulch*, située place Saint-Martin, à Lille, accordé à Gilles Scaillebert, brasseur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 90 florins. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 16.)

1196. — **1569, 14 janvier** (v. s.). — Bail de deux pièces de terre à labour, situées en la paroisse de Wazemmes, entre les portes du Molinel et des Malades, l'une desdites pièces contenant quinze cents et demi et l'autre quatorze cents et dix verges, accordé à Robert Gambier et à Louis Duthoit, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 48 livres 2 sols parisis pour la première, et de 54 livres 18 sols parisis pour la seconde. — Pierre Scricck, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 5.)

1197. — **1569, 17 mars** (v. s.). — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent accorder en bail, à Robert Legroul et à François Blondel, tous les

moulins à eau, à vent et à chevaux, érigés en ladite ville de Lille et aux environs, appartenant audit hôpital Comtesse (voir n° 4122), pour le terme de six années, moyennant un loyer mensuel de quatre muids de blé et d'une somme de 25 florins carolus, le blé payable en argent, suivant la prisée du marché du mercredi précédant le vingtième jour de chaque mois. (Cartulaire coté 3, pièce 11.)

1198. — **1569, 22 mars** (v. s.). — Déclaration des pièces de terre situées en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, appartenant à l'hôpital Comtesse et à diverses autres personnes et communautés, sur lesquelles se lèvent les dimes par les chapelains de l'église collégiale Saint-Pierre, en ladite ville de Lille. (Copie, papier.)

1199. — **1570, 13 mai.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Louis Le Hugier, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, déclare accorder en bail, à Robert Legroul et à François Blondel, un moulin à vent, à usage de moudre blé, situé sur les remparts de ladite ville de Lille, entre les portes du Molinel et des Malades, pour le terme de six années, moyennant un loyer mensuel de quatre razières et demie de blé, payable en argent, suivant la prisée du marché du mercredi précédant le vingtième jour de chaque mois. (Cartulaire coté 3, pièce 12.)

1200. — **1570, 24 mai.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Pierre Waucquet, demeurant à Lannoy, l'autorisation de faire construire un moulin à vent, à usage de tordre huile, en la paroisse de Toufflers, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à aucun autre usage, à péril de confiscation au profit du souverain, et à charge de payer, entre les mains du receveur du domaine de Lille, une reconnaissance annuelle de 24 sols, de 2 gros le sol, aussi longtemps que ce moulin subsistera. (Copie, papier.)

1201. — **1570, 16 août.** — Bail d'un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents verges, situés à Verlinghem et Frelinghien, (voir n° 4142), accordé à Guillaume Lefebvre, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 30 florins carolus. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 2.)

1202. — **1570, 16 août.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Robert Legroul, meunier, demeurant à Hellemmes, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 100 florins

carolus. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 32.)

1203. — **1570, 9 septembre.** — Bail de trois pièces de terre, situées à Avelin, contenant deux bonniers (voir n° 1132), accordé à Etienne Mauroit, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 21 florins carolus. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 10.)

1204. — **1570, 4 novembre.** — Maximilien Villain, baron de Rassenghien, Ysenghien, franc-seigneur de Saint-Jansteene, conseiller du roi, et gouverneur des villes et châtellemies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Michel Du Marez, Philippe Hochart et Ernoul Wincere, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Mahieu Warlop, pour le terme de neuf années, toute la maison et censé appelée *le Metz*, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, avec les jardins, prés et terres à labour qui en dépendent, à charge, entre autres conditions, de payer annuellement pour ladite maison, jardins et prés, contenant environ cinq bonniers douze cents, une somme de 115 florins carolus, et pour les terres à labour, contenant environ quarante-six bonniers, vingt-cinq muids six razières et le tiers de deux razières de blé et pareille quantité d'avoine, dont quinze muids de blé et autant d'avoine à livrer en nature dans les greniers de l'hôpital Comtesse, et le surplus payable en argent, au prix de 40 patars les deux razières, faisant ainsi la somme de 253 florins 6 patars 8 deniers tournois. (Cartulaire coté 3, pièce 30.)

1205. — **1570, 29 mars (v. s.).** — Bail de deux bonniers de terre en nature de bois, situés à Prêmesques (voir n° 1135), accordé à Jean de Frelin, bourgeois de Lille, et à Antoine Alloë, laboureur, demeurant audit Prêmesques, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 25 florins carolus. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 26.)

1206. — **1571, 30 juillet.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, entre Louis Le Hugier, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, et Antoine Duthoit et Jacques Guillart, tanneurs, à Lille, par lequel ces derniers sont autorisés à faire construire, hors de la porte des Malades, près de *la Justice*, un moulin à vent, pour moudre écorces, à charge de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, pour le droit de vent de ce moulin, une somme de 4 florins carolus, et sous la condition que les proviseurs et maître dudit hôpital pourront, quand bon

leur semblera, faire la reprise du susdit moulin, en leur payant la valeur sur estimation faite par experts, mais que, dans ce cas, ledit moulin leur serait accordé en bail, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 60 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 21.)

1207. — **1571, 30 et 31 juillet.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel divers tanneurs, demeurant à Lille, déclarent ratifier le contenu des lettres ci-dessus (voir n° 1206), et s'engagent à en remplir toutes les obligations. (Cartulaire coté 3, pièce 22.)

1208. — **1571, 16 août.** — Maximilien Villain, baron de Rassenghien, Ysenghien, franc-seigneur de Saint-Jansteene, conseiller du roi, et gouverneur des villes et châtellemies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Noël Waignon et Michel Du Marez, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Jacques Becquart, demeurant à Houplines-sur-la-Lys, une maison, jardin, prés, pâtures et terres à labour, contenant ensemble vingt-deux bonniers un cent et sept verges, nommée *la Cense de la Braderie*, située à Wambrechies (voir n° 1157), pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 300 florins. (Cartulaire coté 3, pièce 24.)

1209. — **1571, 16 août.** — Maximilien Villain, baron de Rassenghien, Ysenghien, franc-seigneur de Saint-Jansteene, conseiller du roi, et gouverneur des villes et châtellemies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Noël Waignon et Michel Du Marez, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Catherine Lestievenon, veuve de Guillaume Lemesre, les parties de terre ci-après, savoir : une pièce de dix-neuf cents, compris la motte sur laquelle est érigé le moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin de la Vallée* ; deux cents et demi situés à front du chemin de Lille à Seclin, et cinq quarterons (125 verges) situés au bout de la chaussée de la porte du Molinel, à front de la piedsente qui conduit du grand au petit chemin d'Esquermes, pour le terme de neuf années, moyennant un rendage annuel en nature, pour la partie de dix-neuf cents, de deux muids une razière de blé ou d'avoine, selon l'assolement de cette terre, et un loyer en argent, pour les deux autres parties, de 4 florins 5 patars. (Cartulaire coté 3, pièce 34.)

1210. — **1571, 17 août.** — Bail d'une maison, à usage de boulangerie, ayant pour enseigne *au Pot-d'Étain*,

située à Lille, rue des Malades (rue de Paris), accordé à Charles De Roullers, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 66 florins carolus. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 17.)

1211. — **1571, 17 août.** — Bail d'un lieu-manoir, avec jardin, grange, étables et autres édifices, contenant dix cents et deux verges d'héritage, situé près de l'église Saint-André, à front du chemin de Lille à Wambrechies, ainsi que des herbes du cimetière de la chapelle Saint-Sébastien, accordé à Willaume Delannoy, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 27 florins carolus. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 31.)

1212. — **1571, 25 octobre.** — Sentence rendue par Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, contre Pierre Dufour, concernant la reconnaissance de la rente annuelle due à l'hôpital Comtesse, mentionnée dans les lettres en date du 26 octobre 1540 (voir n° 1046), à cause d'un moulin, situé à Wazemmes, qu'il avait acquis de Jean Pillot, par laquelle sentence lesdites lettres sont déclarées exécutoires selon leur forme et teneur, et ledit Pierre Dufour condamné aux dépens de la cause. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1213. — **1571, 5 janvier** (v. s.). — Bail du lieu-manoir et jardin de plaisance, appelé *Froitmez*, situé en la paroisse de Wazemmes, avec les eaux et pêcheries depuis le moulin de Wazemmes jusqu'au moulin de le Saulch, accordé à Antoine De la Rivière et à Pierre Hacoul, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 25 florins carolus. — Noël Waignon, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 14.)

1214. — **1571, 5 mars** (v. s.). — Edit de Philippe II, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, concernant les constitutions de rentes, etc. (Copie, papier.)

1215. — **1571, 21 mars** (v. s.). — Bail d'une maison, avec jardin, à usage de cabaret, contenant trois à quatre cents d'héritage, appelée *le Four-en-Pévèle*, située hors de la porte du Molinel, accordé à Philippe Trésel, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 45 florins carolus. — Pierre Scricck, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 15.)

1216. — **1572, 16 mai.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Etienne De Graet, bourgeois de la ville de Courtrai, l'autorisation de transformer à usage de moudre blé, un moulin à vent,

à tordre huile, érigé hors de la porte dite Lisseghemporte, audit Courtrai, à charge de payer, entre les mains du receveur de West-Flandre, une reconnaissance annuelle de 60 sols de 2 gros de Flandre, au lieu de celle de 9 sols de 2 gros qu'il payait précédemment. (Copie, papier.)

1217. — **1572, 28 mai.** — Acte passé pardevant Pierre Scricck, notaire, à Lille, par lequel M^e Simon Dumoulin, prêtre, curé propriétaire de l'église paroissiale de Tourcoing, et autres héritiers de défunte Marie Mallet, veuve de Simon Dumoulin, leur tante, vendent à Louis Le Hugier, au nom et comme receveur de l'hôpital Comtesse, moyennant la somme de 400 florins carolus, une rente héréditaire annuelle de 25 florins carolus, créée au profit de ladite veuve Dumoulin, par acte passé devant échevins de la ville de Lille (voir n° 1064), le 10 juillet 1543. (Original, parchemin.)

1218. — **1572, 26 août.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Dominique Turpin l'autorisation de transformer à usage de moudre blé, et toutes autres sortes de grains, un moulin à vent, à tordre huile, qu'il a fait ériger près de la ville de Douai, suivant les lettres d'octroi en date du 30 avril 1569 (voir n° 1187), à charge de payer chaque année, entre les mains du receveur du domaine de Lille, une reconnaissance d'une razière de blé, à la prisée ordinaire et annuelle de la ville de Douai. (Copie, papier.)

1219. — **1573, 20 mai.** — Maximilien Villain, baron de Rassenghien, Ysenghien, franc-seigneur de Saint-Jansteene, conseiller du roi, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Nicolas de Saint-Aubin et Philippe Hochart, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont consenti à ce que Jacques Becquart cède, à Jean Vandamme, le bail qui lui a été accordé, le 16 août 1571 (voir n° 1208), de *la Cense de la Braderie*, située à Wambrechies. (Cartulaire coté 3, pièce 25).

1220. — **1573, 28 mai.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accorde à Jacques de Cortewille l'autorisation de faire reconstruire un moulin à vent, à usage de tordre huile, en la paroisse d'Aeltre, pays de la Woestine, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à aucun autre usage, à péril de confiscation au profit du souverain, et à charge de payer, entre les mains du receveur d'Oost-Flandre, une reconnaissance annuelle de 12 sols de 2 gros de Flandre, outre celle de 3 deniers parisis qu'il payait précédemment pour ledit moulin. (Copie, papier.)

1221. — **1574, 17 mai.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, à la requête de Louis Le Hugier, en qualité de receveur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, contre Jacques Gard, dit de Bruxelles, au sujet du paiement de trois années de loyer de terres occupées sans bail par ledit Jacques Gard, savoir : quatre bonniers six cents de terres à labour, en deux pièces, l'une de deux bonniers quatre cents et quinze verges, près de la Fontaine de le Saulch, et l'autre de deux bonniers deux cents, au bout de la chaussée du faubourg de la Barre, vis-à-vis le riez de Cantelou, et trois cents et demi de pré, tenant aux fossés de la ville de Lille, derrière *la Tour aux Fouans*, au lieu dit *les Baigneries* ; loyer réclamé sur le pied de celui des terres voisines, lequel était, en argent, de 60 sols le cent, par chaque année, ou, en nature, de 24 razières de grains le bonnier, à chaque récolte et selon l'assolement, en blé ou avoine, pour les terres labourables, et de 7 livres parisis le cent, aussi par année, pour les prés. (Original, parchemin.)

1222. — **1574, 22 septembre.** — Bail de dix-huit cents de terre à labour, situés à Verlinghem, (voir n° 1169), accordé à Olivier Coisne, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 20 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 43.)

1223. — **1574, 22 octobre.** — Sentence rendue par Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, contre Noël Le Candelé, concernant la reconnaissance de la rente annuelle due à l'hôpital Comtesse, mentionnée dans les lettres en date du 26 octobre 1540 (voir n° 1046), à cause d'un moulin, situé à Wazemmes, dont il s'était rendu acquéreur, par laquelle sentence lesdites lettres sont déclarées exécutoires selon leur forme et teneur, et, du consentement des parties, ledit Le Candelé condamné en la moitié des dépens de la cause. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1224. — **1574, 18 janvier** (v. s.). — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Thomas Costenoble l'autorisation de faire construire un moulin à vent, à usage de tordre huile, en la paroisse d'Houplines-sur-la-Lys, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à aucun autre usage, à péril de confiscation au profit du souverain, et à charge de payer, entre les mains du receveur du domaine de Lille, une reconnaissance annuelle de 20 sols de 2 gros, monnaie de Flandre, aussi longtemps que ce moulin subsistera. (Copie, papier.)

1225. — **1574, mars** (v. s.). — Philippe Lepers, licencié ès-lois, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur

du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Jacques Quelart, et autres tanneurs, demeurant à Lille, un moulin à vent, à usage de moudre tan ou écorces, situé derrière *l'Esquippée*, près du chemin de Lille à Douai, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 11 livres de gros, faisant 66 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 37.)

1226. — **1574, 4 mars** (v. s.). — Philippe Lepers, licencié ès-lois, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Antoine De le Carnoye, trois cents et demi de pré, situés au-devant de *la Tour à Fouans*, au lieu dit *les Baigneries*, tenant *aux fossés et rivières faisant forteresse et clôture de ladite ville de Lille*, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 14 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 46.)

1227. — **1574, 4 mars** (v. s.). — Philippe Lepers, licencié ès-lois, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Nicolas De le Ruyelle, deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre à labour, situés à Wazemmes, près de la Fontaine de le Saulch, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 84 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 49.)

1228. — **1574, 4 mars** (v. s.). — Philippe Lepers, licencié ès-lois, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Pierre Du Mollin, brasseur, deux bonniers deux cents et trois verges d'héritage, en nature de pré, pâture et terre à labour, situés en la paroisse de Wazemmes, à front du chemin d'Armentières, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 80 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 50.)

1229. — **1574, 4 mars** (v. s.). — Philippe Lepers, licencié ès-lois, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Robert Cambier, deux pièces de terre à labour, contenant ensemble vingt-neuf cents et vingt-deux verges et demie, situées en la

paroisse de Wazemmes, entre les portes du Molinel et des Malades, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 42.)

1230. — **1574, 4 mars** (v. s.). — Philippe Lepers, licencié ès-lois, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à François Adam, deux pièces de terre à labour, l'une contenant seize cents et l'autre quatorze cents, situées en la paroisse de Lambersart, près du Busquet, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 54 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 48.)

1231. — **1574, 5 mars** (v. s.). — Bail de dix-neuf cents d'héritage, en nature de bois, situés à Sequedin, (voir n° 1159), accordé à Antoine Rohart, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 18 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 47.)

1232. — **1574, 17 mars** (v. s.). — Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Maurice Fremault, et autres tanneurs, demeurant à Lille, ont déclaré ratifier le contenu des lettres de bail d'un moulin à vent, à usage de moudre tan ou écorces, en date du 4 mars 1574 (voir n° 1225), et se sont engagés à en remplir toutes les obligations. (Cartulaire coté 3, pièce 38.)

1233. — **1574, 19 mars** (v. s.). — Bail d'une maison, avec jardin, autrefois à usage de brasserie, nommée *la Brasserie de le Saulch*, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Pierre Vanneste, serrurier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 41.)

1234. — **1574**. — Extrait du compte rendu par Antoine Dubois, argentier de la ville de Lille, pour une année finie à la Toussaint 1574, mentionnant un accord intervenu au procès pendant entre les échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille et l'évêque de Tournai, prévôt de l'église Saint-Pierre, dudit Lille, au sujet de la démolition d'un moulin à eau, situé hors de la porte Saint-Pierre de ladite ville de Lille, appartenant à ladite prévôté, et par lequel lesdits échevins de Lille se sont engagés à payer, audit prévôt, une rente annuelle de treize muids de blé de mouture, mesure de Lille. — Il appert de ce compte que ladite rente a été payée par quarts, ou trois

muids trois razières à chaque terme, savoir : à la Saint-Rémi 1573, à raison de 6 livres la razière ; à la Noël suivant, à 6 livres 6 sols ; à Pâques 1574, à 6 livres, et à la Saint-Jean-Baptiste de la même année, à 5 livres 16 sols la razière, faisant ainsi, pour cette année, 939 livres 48 sols. (Cartulaire coté 4, pièce 175.)

1235. — **1575, 29 août**. — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent accorder en bail, à François Blondel et à Michel Fournier, tous les moulins à eau, à vent et à chevaux, érigés en ladite ville de Lille et aux environs, appartenant audit hôpital Comtesse (voir n° 1197), pour le terme de six années, moyennant un loyer mensuel de cinquante-deux razières deux havots de blé et d'une somme de 25 florins carolus ; le blé payable en argent, suivant la prisée du marché du mercredi précédant le vingtième jour de chaque mois. (Cartulaire coté 3, pièce 35.)

1236. — **1575, 29 août**. — Acte passé pardevant Jean Castellain, notaire, à Lille, par lequel François Blondel et Michel Fournier, bien que ces conditions ne soient pas insérées dans le bail qui leur a été accordé par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, pour tous les moulins érigés en la ville de Lille et aux environs, appartenant audit hôpital (voir n° 1235), déclarent s'obliger à bien et loyalement servir le peuple, auxdits moulins, aux cours et salaires des moulins voisins, *et mesme de mieuldre au vingtiesme quand la priserie de bled de cense sera à trente pattars la razière et au-dessus* ; à employer, aux sept moulins à chevaux, situés près de la porte de Fives, *pour le service et secours du peuple, en cas de nécessité*, jusqu'au nombre de vingt-quatre chevaux, et à avoir *balanches et poix ou traineaulx*, au choix des proviseurs dudit hôpital Comtesse, pour recevoir les grains des particuliers et leur en livrer la mouture. (Cartulaire coté 3, pièce 36.)

1237. — **1575, 9 septembre**. — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à messire Adrien, chevalier, seigneur de Dyon, Cantin, etc., l'autorisation de faire construire un moulin à vent, à usage de moudre blé, sur le Mont de Cantin, en la gouvernance de Douai, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à aucun autre usage, à péril de confiscation au profit du souverain, et à charge de payer, entre les mains du receveur du domaine de Douai, une reconnaissance annuelle de 50 sols de 2 gros, monnaie de Flandre, aussi longtemps que ce moulin subsistera. (Copie, papier.)

1238. — **1576, 30 octobre.** — Philippe Lepers, licencié ès-lois, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à François Dierkins, le lieu-manoir, nommé *la Grande Cense de Lille*, situé à Caprycke, contenant quatre cents mesures d'héritage, en jardins, prés, bois, pâtures et terres à labour, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 1,050 florins. (Cartulaire coté 3, pièce 53.)

1239. — **1576, 5 novembre.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, au profit de l'hôpital Comtesse, contre Jean Grard, Michel Herrencq et Jean Desfontaines, cautions de Jacques Grard, dit de Bruxelles. — Cette sentence fait suite à celle prononcée le 17 mai 1574 (voir n° 1221), par lesdits échevins de Lille. (Original, parchemin.)

1240. — **1577, 12 janvier.** — Bail d'une maison, avec jardin, à usage de cabaret, contenant trois à quatre cents d'héritage, appelée *le Four-en-Pévèle*, située hors de la porte du Molinel, accordé à Isabeau Denchemont, veuve de Georges Van den Hende, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 48 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 39.)

1241. — **1577, 12 janvier.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Robert Legroul, meunier, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 100 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 40.)

1242. — **1577, 12 janvier.** — Bail d'une maison, avec jardin, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Michel Fournier, pour le terme de cinq années, moyennant un loyer annuel de 78 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire, coté 3, pièce 44.)

1243. — **1577, 13 février.** — Bail de deux pièces de terre situées à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, contenant un bonnier quatre cents verges (voir n° 1177), accordé à Pasquier De Bailleul, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 18 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 51.)

1244. — **1577, 16 mars.** — Bail du lieu-manoir et jardin de plaisance, appelé *Froitmes*, situé en la paroisse de Wazemmes, avec les eaux et pêcheries depuis le moulin

de Wazemmes jusqu'au moulin de le Saulch, accordé à Jean Lepez, marchand, et à Maximilien Gilleman, licencié en droit, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 25 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 75.)

1245. — **1577, 26 avril.** — Bail de trois pièces de terre situées à Avelin, contenant deux bonniers (voir n° 1203), accordé à Etienne Mauroit, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 23 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 52.)

1246. — **1577, 3 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de la *Conception* (rue Royale), accordé à Antoine Morienne, greffier de la Chambre des Comptes de Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 45.)

1247. — **1577, 4 juillet.** — Les échevins de la ville de Lille, sur la requête des proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, leur représentant qu'un moulin, à usage de moudre tan, appartenant audit hôpital, *ayant esté consommé par le feu de meschief, avecq grand péril et dangier d'ardoir et brusler tout le faulbourg des Malades*, et qu'il était prudent de ne pas reconstruire ce moulin dans le même endroit, déclarent qu'à cet effet, sur leur autorisation, Gilles Marissal, receveur de la *Bonne-Maladrerie des bourgeois de Lille*, a accordé en arrentement perpétuel, auxdits proviseurs de l'hôpital Comtesse, pour y asseoir le nouveau moulin, un cent de terre situé audit faubourg des Malades, vers Esquermes, à charge de payer, à ladite Maladrerie, une rente annuelle de 10 livres parisis. (Copie, papier.)

1248. — **1577, 6 août.** — Bail d'une maison, avec jardin, contenant environ quatre cents d'héritage, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, accordé à Catherine De la Rivière, veuve de Pierre Pollet, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 36 livres parisis. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 59.)

1249. — **1577, 14 septembre.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel les proviseurs et visiteurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent commettre et instituer Robert Freumault, en qualité de receveur dudit hôpital, en remplacement de défunt Louis Le Hugier, son oncle. (Cartulaire coté 3, pièce 54.)

1250. — **1577.** — Requête présentée aux proviseurs de l'hôpital Comtesse, par M^e Jean Hachin, chapelain de

la chapelle du Saint-Sépulcre, fondée en l'église Saint-Étienne, à Lille, pour se plaindre de ce que les occupants d'un moulin à fan, érigé sur un cent de terre arrenté audit hôpital Comtesse par la *Bonne-Maison des ladres bourgeois de Lille* (voir n° 1247), causaient un grand préjudice aux fermiers des terres voisines, appartenant à la susdite chapelle, en faisant passer à travers lesdites terres les chevaux et chariots desservant leur moulin. (Copie, papier.)

1251. — **1578, 28 juin.** — Arrêt rendu par le Grand-Conseil, à Malines, au profit de l'hôpital Comtesse, confirmant le jugement porté par le Conseil de Flandre contre les héritiers de Pierre et Jacques Gard, père et fils, au sujet d'arrérages du rendage des moulins et cense de le Saulch réclamés par ledit hôpital Comtesse. (Original, parchemin.)

1252. — **1579, 19 janvier.** — Acte passé pardevant Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, contenant un accord entre les échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille, et le prévôt de l'église collégiale Saint-Pierre, audit Lille, pour terminer le procès existant entre eux au sujet d'un moulin à eau, à usage de moudre blé, situé hors de la porte Saint-Pierre, appartenant à ladite prévôté, lequel avait dû être démoli, en l'année 1531, à cause des nouveaux ouvrages faits aux fortifications de ladite ville de Lille (voir n° 1004 et 1008.) Par cet accord, le prévôt de Saint-Pierre, en sa qualité, déclare céder et abandonner aux échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille, tous les droits et prérogatives de la prévôté de Saint-Pierre, sauf la juridiction, sur le moulin à eau faisant l'objet du litige, et lesdits échevins s'engagent à payer annuellement, à ladite prévôté, treize muids de blé de mouture, mesure de Lille. (Cartulaire coté 4, pièce 542.)

1253. — **1579, 20 août.** — Maximilien Villain baron de Rassenghien, Ysenghien, franc-seigneur de Saint-Jansteene, conseiller du roi, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Nicolas de Saint-Aubin et Arnoul Wincre, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Mahieu Warlop, pour le terme de neuf années, toute la maison et cense appelée *le Metz*, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, avec les jardins, prés et terres à labour qui en dépendent, à charge, entre autres conditions, de payer annuellement pour ladite maison, jardins et prés, contenant environ cinq bonniers

douze cents, une somme de 115 florins carolus, et pour les terres à labour, contenant environ quarante-six bonniers, trente muids six razières et le tiers de deux razières de blé et seize muids six razières et le tiers de deux razières d'avoine, dont vingt muids de blé et six muids d'avoine à livrer en nature dans les greniers de l'hôpital Comtesse, et le surplus payable en argent, au prix de quarante patars les deux razières, faisant ainsi la somme de 253 florins carolus 6 patars et 8 deniers tournois. (Cartulaire coté 3, pièce 55.)

1254. — **1579, 21 août.** — Maximilien Villain baron de Rassenghien, Ysenghien, franc-seigneur de Saint-Jansteene, conseiller du roi, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Arnoul Wincre et Pierre Le Monnier, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Catherine Lestievenon, veuve de Guillaume Le Mesre, et à Liénard De le Vallée, son beau-fils, savoir : dix-neuf cents de terre, situés près de la porte du Molinel, à front du chemin de Lille à Seclin, sur portion desquels est érigé le moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin de le Vallée*; deux cents et demi de terre, situés à l'extrémité du faubourg du Molinel, à front du chemin de Lille à Seclin, et cinq quarterons (125 verges) de terre, situés audit faubourg du Molinel, à front de la piedseite conduisant du grand au petit chemin d'Esquermes, pour le terme de neuf années, moyennant un rendage annuel de deux muids une razière de blé ou d'avoine, selon l'assolement, à livrer dans les greniers dudit hôpital Comtesse, pour la première de ces terres, et un loyer annuel de 4 florins 5 patars pour les deux autres pièces. (Cartulaire coté 3, pièce 56.)

1255. — **1579, 21 août.** — Maximilien Villain, baron de Rassenghien, Ysenghien, franc-seigneur de Saint-Jansteene, conseiller du roi, et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Arnoul Wincre et Pierre Le Monnier, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Regnault Hernin, et autres tanneurs, un moulin à vent, à usage de moudre tan ou écorces, nommé *le Moulin du Billau*, situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Wazemmes, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 57.)

1256. — **1579, 8 septembre.** — Les gouverneur et magistrat de Lille, sans vouloir préjudicier aux droits de l'hôpital Comtesse, ordonnent que le moulin appartenant

à Guillaume Déliot, Guillaume De le Lys et à la veuve de Jacques Grard, dit de Bruxelles, érigé près de la Noble-Tour, soit transporté *et mis dessus la vaulture* située derrière le jardin des Canoniers, sur les remparts de ladite ville de Lille. (Copie, papier.)

1257. — **1579, 10 septembre.** — Bail d'un lieu-manoir, avec jardin, grange, étables et autres édifices, contenant dix cents et deux verges et demie d'héritage, situé près de l'église Saint-André, à front du chemin de Lille à Wambrechies, ainsi que des herbes du cimetière de la chapelle Saint-Sébastien, accordé à Guillaume Delannoy, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 27 florins carolus. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 104.)

1258. — **1580, 9 mars.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, accordé à Philippe de Saint-Venant, écuyer, seigneur de La Cussoie, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 7 livres parisis. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 58.)

1259. — **1580, 22 avril.** — Bail d'un fonds d'héritage, situé *au pourpris du mollin de le Saulch*, sans y comprendre une grange qui y est érigée, accordé à Antoine Veron, *foullon de draps*, demeurant audit moulin de le Saulch, pour le terme de deux années, moyennant un loyer annuel de 9 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 60.)

1260. — **1580, 23 décembre.** — Robert Freumault, receveur de l'hôpital Comtesse, certifie que les proviseurs dudit hôpital ont accordé en bail, à Pierre Mollet, sayetteur, une maison située à Lille, rue du Croquet, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 84 livres parisis. (Cartulaire coté 3, pièce 63.)

1261. — **1580, 24 décembre.** — Robert Freumault, receveur de l'hôpital Comtesse, certifie que les proviseurs dudit hôpital ont accordé en bail, à Antoine Pisis, sayetteur, une maison située à Lille, rue du Croquet, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 84 livres parisis. (Cartulaire coté 3, pièce 61.)

1262. — **1580, 24 décembre.** — Robert Freumault, receveur de l'hôpital Comtesse, certifie que les proviseurs dudit hôpital ont accordé en bail, à Nicolas Deleruielle, sayetteur, une maison située à Lille, rue du Croquet, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 84 livres parisis. (Cartulaire coté 3, pièce 62.)

1263. — **1581, 3 janvier.** — Bail d'une maison ayant pour enseigne *le Pot-d'Étain*, située à Lille, rue des Malades (rue de Paris), accordé à Charles De Roullers, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 180 livres parisis. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 64.)

1264. — **1581, 3 janvier.** — Bail d'une maison, avec jardin, autrefois à usage de brasserie, nommée *la Brasserie de le Saulch*, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Beltremine De Roubaix, veuve de Jean De Lannoy, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 144 livres parisis. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 65.)

1265. — **1581, 4 janvier.** — Bail d'une maison, avec cour et jardin, située vers la porte de Fives, près des moulins à chevaux appartenant audit hôpital Comtesse, et tenant par derrière aux remparts de la ville de Lille, accordé à Grard Vaillant, sayetteur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 54 livres parisis. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 115.)

1266. — **1581, 17 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Charles Formantel, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 livres parisis. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 66.)

1267. — **1581, 17 juillet.** — Bail de deux bonniers de bois, situés à Prêmesques (voir n° 1205), accordé à Jean De Frelin, bourgeois de Lille, et à Guillaume Le Saige, laboureur, à Prêmesques, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 30 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 109.)

1268. — **1581, 20 juillet.** — Bail d'un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents verges, situés à Verlinghem et Frelinghien (voir n° 1201), accordé à Antoine Laignel et à Guillaume Lefebvre, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 42 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 67.)

1269. — **1581, 21 août.** — Lettre missive adressée aux gouverneur, mayeur et échevins de la ville de Lille, de la part du roi, par laquelle il leur est ordonné de faire retirer les soldats logés à l'hôpital Comtesse et de n'en plus y faire loger à l'avenir. (Original, papier; copie, parchemin.)

1270. — **1581, 29 août.** — Acte passé pardevant Jean Castellain, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent accorder en bail, à Pierre Du Mollin, brasseur, et à Jacques Hachin, les moulins ci-après déclarés, savoir : le moulin à eau, avec la demeure en dépendant, situé à Wazemmes; le petit moulin à eau, à usage de moudre blé ou bray, contigu au moulin ci-dessus; le moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin de la Vallée*, situé hors de la porte du Molinel, à front du petit chemin de Lille à Seclin; le moulin à vent situé hors de la porte du Molinel, au bout de la chaussée allant vers le Saulch, appelé *le Gros-Moulin*, et les deux premiers moulins à chevaux, situés auprès de la porte de Fives; ladite location est faite pour le terme de six années, moyennant un loyer mensuel de vingt-trois razières trois havots un quareau et le tiers d'un quareau de blé, mesure de Lille, et d'une somme de 13 florins, faisant ainsi, pour chaque année de bail, vingt-trois muids dix razières de blé et une somme en argent de 156 florins carolus, le blé payable en argent, suivant la prisée du marché du mercredi précédant le vingtième jour de chaque mois. (Cartulaire coté 3, pièce 72.)

1271. — **1581, 29 août.** — Acte passé pardevant Jean Castellain, notaire, à Lille, par lequel Pierre Du Mollin et Jacques Hachin, fermiers de moulins appartenant à l'hôpital Comtesse, bien que ces conditions ne soient pas insérées dans le bail qui leur en a été accordé par les proviseurs dudit hôpital (voir n° 1270), déclarent s'obliger à bien et loyalement servir le peuple, auxdits moulins, aux cours et salaires des moulins voisins, *et meismes de mieuldre au vingtiesme quand la priserie de bled de cense sera à trente pattars la razière et au-dessus*; à employer aux deux moulins à chevaux, situés près de la porte de Fives, *pour le service et secours du peuple, en cas de nécessité*, jusqu'au nombre de huit chevaux, et à avoir *ballanches et poix, ou trancaulx*, au choix des proviseurs dudit hôpital Comtesse, pour recevoir les grains des particuliers et leur en livrer la mouture (Cartulaire coté 3, pièce 73.)

1272. — **1581, 18 novembre.** — Acte passé pardevant Denis Froidure, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs et visiteurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent commettre et instituer Guilbert Masurel, receveur des dames de Messines, en qualité de receveur général des biens et revenus appartenant audit hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 3, pièce 74.)

1273. — **1581, 14 décembre.** — Acte passé pardevant Jean Castellain, notaire, à Lille, par lequel les

proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent accorder en bail, à Mathis Lollieur, boulanger, et à Michel Pillot, les moulins ci-après déclarés, savoir : les quatre moulins à eau situés en la ville de Lille, dont deux sont contigus à l'hôpital Comtesse, et les deux autres près du Château; le moulin à vent situé sur les remparts de ladite ville de Lille, entre les portes de Saint-Sauveur et des Malades; le moulin à vent, nommé *le Long-Moulin*, situé hors de la porte des Malades; le petit moulin de *l'Esquipée*, situé hors de la porte des Malades; le moulin situé sur les remparts de la ville, derrière *les Repenties*, nommé *le Grand-Moulin rouge*; et cinq moulins à chevaux, situés auprès de la porte de Fives; ladite location est faite pour le terme de six années, moyennant un loyer mensuel de cinquante-six razières un havot un quareau et le quart d'un quareau de blé, mesure de Lille, et d'une somme de 28 florins carolus 3 patars 4 deniers tournois, faisant ainsi, pour chaque année de bail, cinquante-six muids quatre razières de blé, et une somme en argent de 56 livres 6 sols 4 deniers de gros, ou 338 florins carolus, le blé payable en argent, suivant la prisée du marché du mercredi précédant le vingtième jour de chaque mois. (Cartulaire coté 3, pièce 68.)

1274. — **1581, 14 décembre.** — Acte passé pardevant Jean Castellain, notaire, à Lille, par lequel Mathis Lollieur et Michel Pillot, fermiers de moulins appartenant à l'hôpital Comtesse, bien que ces conditions ne soient pas insérées dans le bail qui leur en a été accordé par les proviseurs dudit hôpital (voir n° 1273), déclarent s'obliger à bien et loyalement servir le peuple, auxdits moulins, aux cours et salaires des moulins voisins, *et meismes de mieuldre au vingtiesme quand la priserie de bled de cense sera à trente pattars la razière et au-dessus*; à employer aux cinq moulins à chevaux, situés près de la porte de Fives, *pour le service et secours du peuple en cas de nécessité*, jusqu'au nombre de vingt chevaux, et à avoir *ballanches et poix, ou trancaulx*, au choix des proviseurs dudit hôpital Comtesse, pour recevoir les grains des particuliers et leur en livrer la mouture. (Cartulaire coté 3, pièce 70.)

1275. — **1581, 15 décembre.** — Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Mathis Lollieur et Marie Delemourre, sa femme; Michel Pillot et Jossine Martin, sa femme, fermiers de moulins appartenant à l'hôpital Comtesse, ainsi que Françoise Dutriez, veuve de Guillaume Delemourre, belle-mère du susdit Lollieur, et Pierre Pillot, brasseur, cautions desdits fermiers, ayant reconnu et confirmé le contenu du bail desdits moulins (voir n° 1273), il a, par sentence,

déclaré ledit bail exécutoire selon sa forme et teneur. (Cartulaire coté 3, pièce 69.)

1276. — **1581, 15 décembre.** — Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Mathis Lollieur et Marie Delemourre, sa femme; Michel Pillot et Jossine Martin, sa femme, fermiers de moulins appartenant à l'hôpital Comtesse, ainsi que Françoise Dutriez, veuve de Guillaume Delemourre, belle-mère du susdit Lollieur, et Pierre Pillot, brasseur, cautions desdits fermiers, ayant reconnu et confirmé le contenu de l'acte complémentaire du bail desdits moulins (voir n° 1274), il a, par sentence, déclaré ledit acte exécutoire selon sa forme et teneur. (Cartulaire coté 3, pièce 71.)

1277. — **1582, 13 février.** — Bail d'une maison, avec jardin, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Guilbert Masurel, receveur de l'hôpital Comtesse, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 78 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 76.)

1278. — **1582, 13 février.** — Bail d'un fonds d'héritage, *estant en l'enclosture et pourpris du mollin de le Saulch*, situé à Wazemmes, sur lequel est érigée une grange appartenant à Pasquier et Mathis Commin frères, et avec ce vingt-cinq à vingt-six pieds d'héritage au-devant de ladite grange, accordé auxdits Commin frères, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 18 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 77.)

1279. — **1582, 16 mai.** — Bail de deux pièces de terre à labour, contenant ensemble vingt-neuf cents et vingt-deux verges et demie, situées à Wazemmes, entre les portes du Molinel et des Malades, accordé à Robert et Gard Cambier, père et fils, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 12 livres de gros, faisant 72 florins carolus. — Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 78.)

1280. — **1582, 3 juillet.** — Bail du moulin à eau, à usage de fouler draps, vulgairement appelé *le Moulin de le Saulch*, situé à Wazemmes, accordé à Antoine Veron, *foullon de draps*, pour le terme de trois années, moyennant un loyer annuel de 22 livres de gros. Jean Castellain, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 79.)

1281. — **1583, 16 avril.** — Les vicaires généraux du diocèse de Tournai, pendant la vacance du siège épis-

copal, commettent François Doutréleau, doyen de chrétienté et curé de la paroisse Saint-Maurice, à Lille, en qualité de gouverneur et administrateur de l'hôpital Ganthois, à défaut de maître en l'hôpital Comtesse, et lui donnent pouvoir d'y changer tout ce qu'il jugera nécessaire. (Cartulaire coté 4^{er}, pièce 15.)

1282. — **1583, 1^{er} août.** — Philippe, roi d'Espagne, sur la requête des échevins et conseil de la ville de Lille, lui exposant que la Bourse générale des pauvres ménages, de ladite ville est fort obérée, les aumônes diminuant et le nombre des pauvres augmentant journellement, par suite de la calamité et misère du temps, et qu'il est urgent de pourvoir à ses dépenses croissantes, à cause de l'augmentation de la maladie contagieuse régnant en ce moment en ladite ville de Lille, déclare leur accorder, à cet effet, l'autorisation de lever, pendant six mois seulement, un gros, monnaie de Flandre, sur chaque tonneau de petite bière, et deux gros sur chaque tonneau de toutes sortes de *kentes*, ou doubles bières, qui se consommeront en la ville et banlieue de Lille, *ce que néantmoins ne peult estre de grande charge aux particuliers, veu que un mesnager ne consomme ordinairement plus de vingt-six tonneaux par an.* — Il est dit dans le préambule de cet octroi, que le souverain avait d'abord accordé de lever quatre patars sur chacun lot d'eau vive se consommant dans la ville de Lille, mais que cet impôt avait été jugé insuffisant, ne devant rapporter, d'après celui de vingt patars perçu sur chaque lot, plus de neuf florins par mois. (Copie, papier.)

1283. — **1584, 18 février.** — Bail de quatre cents et demi de terre à labour, situés à Saint-André, à front du grand chemin de Lille à Ypres, accordé à Willaume Delannoy pour le terme de trois, six ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 9 florins carolus. — Denis Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièces 88 et 108.)

1284. — **1584, 21 février.** — Philippe Lepers, licencié ès-lois, conseiller du roi, et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Guilbert Masurel, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, a déclaré accorder en bail, à Marguerite Ghemart, veuve de Pasquier De Bailleul, deux pièces de terre à labour, l'une contenant trois quartiers (1,200 verges), et l'autre deux quartiers (800 verges), situées à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien (voir n° 1243), pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 20 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 96.)

1285. — **1584, 21 février.** — Philippe Lepers, licencié ès-lois, conseiller du roi, et lieutenant du

gouverneur du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant lui Guilbert Masurel, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, a déclaré accorder en bail, à Olivier Coisne, dix-huit cents de terre à labour, situés à Verlinghem (voir n° 1222), pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 21 florins carolus (Cartulaire coté 3, pièce 97.)

1286. — **1584, 29 mars.** — Bail d'une maison, avec jardin, à usage de cabaret, contenant trois à quatre cents d'héritage, appelée *le Four-en-Pévèle*, située hors de la porte du Molinel, accordé à Antoine Collart, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 66 florins. — Denis Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 102.)

1287. — **1584, 11 mai.** — Gabriel Legroul, meunier du *Moulin d'Hellemmes*, appartenant à l'hôpital Comtesse, pour valoir paiement de 250 florins qu'il doit pour cinq termes du loyer dudit moulin, cède et abandonne à Guilbert Masurel, receveur dudit hôpital Comtesse, pareille somme à prendre sur celle de 894 livres 3 sols parisis qui lui est due par cette maison, à cause des améliorations par lui apportées audit moulin, suivant l'estimation qui en a été faite le 5 juillet 1582. (Cartulaire coté 3, pièce 94.)

1288. — **1584, 7 juin.** — Acte passé pardevant Denis Froidure, notaire, à Lille, par lequel les tuteurs de Pierre et de Marie Hachin, enfants mineurs de feu Jacques Hachin, déclarent céder, en leur qualité, à Mathis Lollieur et à Michel Pillot, les droits du défunt au bail de divers moulins appartenant à l'hôpital Comtesse (voir n° 1270), et leur vendre, en outre, ceux qu'il possédait sur un moulin qu'il avait fait récemment ériger sur l'héritage vulgairement appelé *la Motte du Billau*, situé au faubourg des Malades, appartenant audit hôpital Comtesse; ladite vente et cession faite moyennant une somme de 1,800 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 90.)

1289. — **1584, 9 juin.** — Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant de la gouvernance de Lille, certifie que pardevant lui Guilbert Masurel, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, a déclaré accorder en bail, à Antoine Lehoucq, une maison, jardin, prés, pâtures et terres à labour, contenant ensemble vingt-deux bonniers un cent et sept verges, nommée *la Cense de la Braderie*, située à Wambrechies (voir n° 1208), pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 400 livres parisis pour les trois premières années, et de 600 livres parisis pour les six autres années du bail. (Cartulaire coté 3, pièce 84.)

1290. — **1584, 7 juillet.** — Philippe Lepers, licencié ès-lois, conseiller du roi, et lieutenant de la gouvernance de Lille, certifie que pardevant lui Guilbert Masurel, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, a déclaré accorder en bail, à Bauduin Coillot, et autres tanneurs, demeurant à Lille, un moulin à vent, à usage de moudre tan ou écorces, situé derrière *l'Esquipée*, près du chemin de Lille à Douai, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 13 livres de gros, monnaie de Flandre, faisant 78 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 110.)

1291. — **1584, 12 juillet.** — Lettres d'André Heve, receveur-général de West-Flandre, adressée aux trésorier-général et commis des finances du roi, à Tournai, par laquelle il leur mande qu'après examen des pièces concernant la rente annuelle de vingt muids de mouture, réclamée par les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, sur les moulins de Menin, il est d'avis que cette rente ayant été assignée à cette maison, par la comtesse Jeanne de Flandre, comme garantie et pour tenir lieu d'une autre rente de 40 livres, *Sa Majesté a option de payer la rente de quarante livres en argent, ou vingt muidz de mouture*, et payant ainsi en argent, *Sa Majesté proufficteroit, à bon droict, selon la valeur présente du grain, bien quatorze cens florins par an.* (Copie, papier.)

1292. — **1584, 5 octobre.** — Bail de deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre, situés à Wazemmes, près de la Fontaine de le Saulch, accordé à Nicolas Deleruyelle, pour le terme de trois années, moyennant un loyer annuel de 18 livres de gros, faisant 108 florins carolus. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 98.)

1293. — **1584, 19 octobre.** — Bail de trois pièces de terre situées à Avelin, contenant deux bonniers (voir n° 1245), accordé à Gilles Herrencq, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 livres parisis. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 103.)

1294. — **1584, 10 novembre.** — Acte passé pardevant Denis Froidure, notaire, à Lille, contenant un accord entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse, d'une part, et Jean et Jacques Gard, d'autre part, pour terminer le procès existant entre eux (voir n° 1251) au sujet des moulin et cense de le Saulch, à Wazemmes. (Cartulaire coté 3, pièce 85.)

1295. — **1584, 18 décembre.** — Philippe Lepers, licencié ès-lois, conseiller du roi, et lieutenant de la

gouvernance de Lille, certifie que pardevant lui Guilbert Masurel, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, a déclaré accorder en bail, à Pierre Du Mollin, brasseur, deux bonniers deux cents et trois verges de terre, en nature de pré et labour, situés à Wazemmes, à front du chemin d'Armentières, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 87.)

1296. — **1585, 4 janvier.** — La Chambre des Comptes de Lille mande au Conseil des finances, à Tournai, qu'après examen des pièces qui lui ont été transmises, concernant le paiement d'une rente annuelle de vingt muids de mouture, assignée à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, sur les moulins de Menin, par la comtesse Jeanne de Flandre, elle ne partage pas l'opinion d'André Heve, receveur-général de West-Flandre (voir n° 1291), et qu'elle est d'avis que S. M. ne peut, à son choix, payer cette rente en argent ou en nature, ainsi que le prétend ledit receveur-général, l'hôpital Comtesse ayant toujours paisiblement joui de vingt muids de mouture sur lesdits moulins de Menin, et que le paiement de cette rente doit être ainsi continué. (Copie, papier.)

1297. — **1585, 15 janvier.** — Bail du moulin à eau, à usage de fouler draps, vulgairement appelé *le Moulin de le Saulch*, situé à Wazemmes, accordé à Philippe et Antoine Becquet frères, Luc Carpentier et Jean Delefosse, marchands drapiers, demeurant à Haubourdin, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 14 livres de gros. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 116.)

1298. — **1585, 30 janvier.** — Bail du lieu-manoir et jardin de plaisance appelé *Froitmez*, situé à Wazemmes, avec les eaux et pêcheries depuis le moulin de Wazemmes jusqu'au moulin de le Saulch, accordé à Jean Lepez et à Maximilien Gilleman, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 36 florins carolus. — Denis Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièces 86 et 117.)

1299. — **1585, 12 mars.** — Requête présentée par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à la Chambre des Comptes de Lille, à l'effet d'obtenir le paiement de la rente annuelle de vingt muids de mouture, assignée à leur maison sur les moulins de Menin (voir nos 1291 et 1296), et dont les arrérages de plusieurs années n'avaient pas été payés, à cause de la guerre qui avait eu lieu dans cette partie de la Flandre. — Apostille sur ladite requête, en date du 12 mars 1585, par laquelle les officiers du Bureau des finances, à Tournai, ordonnent au receveur-général de

West-Flandre de payer cette rente à l'hôpital Comtesse, ainsi que les arrérages échus. (Cartulaire coté 3, pièce 81.)

1300. — **1585, 20 juillet.** — Bail d'une motte de moulin, contenant un cent et demi d'héritage, située hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Ronchin, ainsi que celle appelée *la Motte du Rouge-Moulin*, contenant un cent de terre, situé à front du chemin de Lezennes, accordé à Louis Clobourse, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 7 livres parisis pour la première desdites mottes, et de 5 livres pour la seconde. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire, coté 3, pièce 106.)

1301. — **1585, 21 août.** — Acte passé pardevant Denis Froidure, notaire, à Lille, par lequel Guilbert Masurel, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, et Jean Le Bouck, procureur, audit Lille, tant en son nom qu'en celui du seigneur Jean d'Argenteau, déclarent accorder en arrentement, à Pierre Fréron, un cent de terre, à usage de motte de moulin, situé à front du grand chemin de Lille à Douai, pour le terme de cent ans et un jour, moyennant un loyer annuel de 3 florins 10 patars, et à charge, par ledit Fréron, d'établir sur cette motte, dans le délai d'une année, un moulin à usage de tordre huile. (Cartulaire coté 3, pièce 105; cartulaire coté 4, pièce 118.)

1302. — **1586, 4 mars.** — Accord passé pardevant les officiers de la Chambre des Comptes de Lille, entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse, audit Lille, et André Heve, receveur général de West-Flandre, au sujet du paiement des arrérages de la rente annuelle de vingt muids de mouture, mesure de Courtrai, assignée audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin, pour les années 1578 à 1584 inclus (voir n° 1299); les parties conviennent, à cause de la différence en moins qui existe entre la mouture et le blé pur, que ce paiement s'effectuera à la prisée et mesure de Lille, laquelle est d'environ un septième plus petite que celle de Courtrai, et que l'on diminuera, en plus, six patars à la razière de blé, pour chacune desdites années. (Cartulaire coté 3, pièce 82.)

1303. — **1586, 15 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *du Pouplier* (rue Royale,) accordé à M^e Maximilien Gilleman, auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 florins. Denis Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 91.)

1304. — **1586, 16 mai.** — Consultation des jurisconsultes Miroul, C. Miroul, F. De le Fortrie et R. Dubus,

au sujet de la commission donnée à M^e François Doutreleau, par le vicaire-général de l'évêché de Tournai, le 16 avril 1583 (voir n^o 1281) ; ils sont d'avis que ledit vicaire-général ne peut innover le règlement ordonné pour la fondation de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, dit Ganthois, en date du 22 novembre 1466 (voir n^o 674), de sorte que cette commission ne peut valoir ni être effectuée, les visiteurs dudit hôpital Ganthois ayant seuls le pouvoir, d'après ladite fondation, d'y changer ce qu'ils jugeraient nécessaire. (Cartulaire coté 1^{er}, pièce 17.)

1305. — **1586, 31 juillet.** — Bail de vingt-deux cents de prés, à compter vingt-cinq verges, mesure de la châtellenie de Lille, pour chaque cent, situés en la paroisse de Wazemmes, ainsi que la pêcherie depuis le moulin de la Saulch jusqu'au moulin à eau situé près de l'hôpital Comtesse, et d'autre côté jusqu'au pont de Maugré, en la ville de Lille, accordé à Jean et à Jacques Gard, frères, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 50 florins carolus pour les prés et de 25 florins pour le droit de pêche. (Cartulaire coté 3, pièce 80.)

1306. — **1586, 7 septembre.** — Bail de trois cents de terre à labour, compris une motte de moulin, situés hors de la porte des Malades, à front du grand chemin de Lille à Arras, accordé à Jacques Capon, tanneur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 6 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 89.)

1307. — **1587, 23 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de la Conception (rue Royale), accordé à Jean Blancart, sayetteur, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis. Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 92.)

1308. — **1587, 23 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de la Conception (rue Royale), accordé à Nicolas Fourmestraulx, marchand, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 florins carolus. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 93.)

1309. — **1587, 6 juin.** — Bail de trois cents et demi de pré, situés au-devant de la *Tour à Fouans*, au lieu dit les *Baigneries*, tenant aux fossés et rivières faisant forteresse et clôture de ladite ville de Lille, accordé à Gilles Cordonnier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 36 livres parisis. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 99.)

1310. — **1587, 13 août.** — Requête présentée par les proviseurs de l'hôpital Comtesse à la Chambre des

Comptes de Lille, lui demandant d'ordonner au receveur-général de West-Flandre d'effectuer le paiement de la somme de 3,144 livres tournois restant due audit hôpital Comtesse sur les sept années d'arrérages de la rente de vingt muids de mouture, ayant fait l'objet de l'accord en date du 4 mars 1586, (voir n^o 1302), ainsi que de deux autres années d'arrérages de ladite rente, échues à la Toussaint 1586. — Par apostille sur cette requête, en date du 13 août 1587, les président et gens de la Chambre des Comptes de Lille mandent et ordonnent à André Heve, receveur-général de West-Flandre, de satisfaire immédiatement les suppliants en tout le contenu de leur requête. (Cartulaire coté 3, pièce 83.)

1311. — **1587, 28 septembre.** — Bail d'une motte de moulin, contenant un cent de terre, située hors de la porte des Malades, accordé à Jean Delehaye, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 6 livres parisis. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 111.)

1312. — **1587, 12 octobre.** — Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant de la gouvernance de Lille, certifie que pardevant lui Gilbert Masurel, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, a déclaré accorder en bail, à Jean Fremault, quatre cents de terre à labour, situés à Fives, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 8 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 95.)

1313. — **1587, 12 octobre.** — Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant de la gouvernance de Lille, certifie que pardevant lui Gilbert Masurel, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, a déclaré accorder en bail, à Gabriel Legroul, meunier, un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 125 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 100.)

1314. — **1587, 16 octobre.** — Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant de la gouvernance de Lille, certifie que pardevant lui Gilbert Masurel, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, a déclaré accorder en bail, à Antoine Rohart, dix-neuf cents d'héritage, en nature de bois, situés à Sequedin (voir n^o 1231), pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 48 livres parisis. (Cartulaire coté 3, pièce 101.)

1315. — **1587, 10 décembre.** — Acte passé pardevant Denis Froidure, notaire, à Lille, par lequel

Pierre Du Mollin, brasseur, jadis fermier des moulins de Wazemmes et de terres appartenant à l'hôpital Comtesse, reconnaît devoir audit hôpital, pour rendages échus desdits moulins et terres, la somme de 746 livres 19 sols 3 deniers parisis, pour le paiement de laquelle il cède et transporte, au profit dudit hôpital Comtesse, jusqu'à concurrence de ladite somme, les loyers de la brasserie qui lui appartient au faubourg de la Barre. (Cartulaire coté 3, pièce 107.)

1316. — **1588, 30 avril.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre tan ou écorces, nommé *le Moulin du Billau*, situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Wazemmes, accordé à Regnault Hernin, et autres tanneurs, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de neuf livres de gros, faisant 108 livres parisis. — Pierre Le Monnier, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 114.)

1317. — **1588, 23 mai.** — Minute d'une lettre qui paraît avoir été adressée au Conseil du souverain, par un proviseur de l'hôpital Comtesse, pour demander la révocation, et le renvoi en son cloître, de frère Andrieu Du Quesne, religieux de l'abbaye de Loos, lequel avait été nommé maître dudit hôpital Comtesse, sans en avoir les capacités. (Copie, papier.)

1318. — **1588, 8 et 9 juin.** — Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, au gouvernement du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant M^{es} Marc De le Rue et Jacques Poissonnier, auditeurs audit bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont déclaré accorder en bail, à Mahieu Warlop, pour le terme de neuf années, toute la maison et cense appelée *le Metz*, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, avec les jardins, prés et terres à labour qui en dépendent, à charge, entre autres conditions, de payer annuellement pour ladite maison, jardins et prés, contenant environ cinq bonniers douze cents, une somme de 115 florins carolus, et pour les terres à labour, contenant environ quarante-six bonniers, trente muids six razières et le tiers de deux razières de blé et seize muids six razières et le tiers de deux razières d'avoine, mesure de Lille, dont vingt muids de blé et six muids d'avoine à livrer en nature dans les greniers de l'hôpital Comtesse, et le surplus payable en argent, au prix de quarante patars les deux razières, faisant ainsi la somme de 253 florins carolus 6 patars 8 deniers tournois. (Original, parchemin ; cartulaire coté 3, pièce 121.)

1319. — **1588, 17 octobre.** — Lettre adressée à la prieure de l'hôpital Comtesse, par D. de Villers, l'informant que monseigneur l'archevêque de Cambrai et les évêques ses suffragants s'étant rendus à Douai pour y commencer l'établissement d'un séminaire pour la province, ainsi que cela avait été décidé dans le dernier synode provincial de Cambrai, tenu en la ville de Mons, ils ont arrêté que pour subvenir aux frais d'acquisition d'une maison et aménagements nécessaires, il serait levé une contribution de 8,500 florins sur le clergé, les hôpitaux et les communautés de la province ; il lui mande, en conséquence, ayant été chargé de la perception de cette contribution dans le diocèse, qu'elle veuille bien lui faire parvenir la somme de 92 livres 5 sols, part contributive de l'hôpital Comtesse dans l'achat de cette maison, ainsi que celle de 61 livres 10 sols à laquelle ledit hôpital a été taxé pour sa quote-part annuelle dans les frais d'entretien dudit séminaire. (Original papier.)

1320. — **1588.** — Requête adressée au Souverain, par les visiteurs et proviseurs de l'hôpital Comtesse, pour lui demander l'exemption du paiement de la contribution imposée à leur maison pour l'établissement d'un séminaire (voir n° 1319), ou tout au moins obtenir, dans le cas où il jugerait à propos de la lui faire payer, que ledit hôpital Comtesse, ainsi que celui de Seclin, dont ils sont aussi les proviseurs, *soyent taxés à l'advenant de l'hospital Saint-Sauveur, suivant la répartition des lictz et charges et dotations à l'advenant faictes par les fondateurs.* — On voit par cette requête que l'on entretenait 50 lits pour les malades dans l'hôpital Comtesse, 30 lits dans celui de Saint-Sauveur, 20 lits dans celui de Seclin, 14 lits dans celui d'Orchies, et que l'hôpital Saint-Sauveur n'était taxé, dans la contribution ci-dessus, qu'à la somme de 32 livres, d'une part, et à celle annuelle de 4 livres 2 sols. (Original, papier.)

1321. — **1588, 24 octobre.** — Zegre du Bois, dit de Hoves, écuyer, seigneur du Bucq, conseiller assesseur au siège de la gouvernance de Lille, et lieutenant commis par S. M., en l'absence des autres lieutenants, en ladite gouvernance, certifie que pardevant lui les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont déclaré accorder en bail, à Michel Pillot, tous les moulins à eau, à vent et à chevaux, érigés en la ville de Lille et aux environs, appartenant audit hôpital Comtesse (voir nos 1270 et 1273) ; ladite location est faite pour le terme de six années moyennant un rendage annuel de quatre-vingts muids de blé, mesure de Lille, et de 80 livres de gros en argent, payable mensuellement, ou quatre-vingts razières de blé et 80 livres parisis par mois, le blé payable en argent, suivant la

prise du marché précédant le vingtième jour de chaque mois. (Cartulaire coté 3, pièce 113.)

1322. — **1588, 21 novembre.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, accordé à Philippe de Saint-Venant, écuyer, seigneur de La Cessoie, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 8 livres parisis. — Pierre Le Monnier, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 112.)

1323. — **1589, 25 février.** — Jean Viron, écuyer, docteur en droit, conseiller du roi, et lieutenant commis, par provision, au gouvernement du souverain bailliage de Lille, certifie que pardevant Noël Waignon et Jacques Morel, auditeurs audit bailliage, les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Claude de Semerpont, écuyer, seigneur de La Vacquerie, pour éviter un procès au sujet du passage dont disposent les fermiers de la cense du Metz, appartenant audit hôpital Comtesse, par la drève et issue de La Vacquerie, en la paroisse Saint-André, ont fait un accord entre eux, par lequel ledit seigneur de La Vacquerie a consenti et accordé audit hôpital Comtesse, ou à ses fermiers, le droit de passage par ladite drève pour l'exploitation de la cense du Metz, à charge de lui fournir annuellement, audit lieu de La Vacquerie, douze cents garbées, ou une somme de 15 florins, à son choix. (Cartulaire coté 3, pièce 122.)

1324. — **1589, 21 juin.** — Bail de deux pièces de terre à labour, situées à Lambersart, près du *Moulin du Busquet*, l'une contenant seize cents et l'autre quatorze cents, accordé à François Adam, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 florins. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 118.)

1325. — **1589, 21 juin.** — Bail d'une maison, avec jardin et pré, contenant quatorze cents d'héritage, nommée *le Petit-Metz*, située en la paroisse Saint-André, accordé à Mahieu Warlop, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 119.)

1326. — **1589, 21 juin.** — Bail d'une maison, avec jardin, contenant quatre cents d'héritage, située en la paroisse Saint-André, accordé à Mahieu Warlop et à Hubert Duthoit, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 36 livres parisis. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 120.)

1327. — **1591, 16 mai.** — Bail d'une maison, avec jardin, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à

Guilbert Masurel, receveur de l'hôpital Comtesse, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 10 livres de gros pour les six premières années et de 100 florins carolus pour les trois dernières dudit bail. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 123.)

1328. — **1591, 16 mai.** — Bail d'une maison, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Charles Fourmentel, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 livres parisis. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 124.)

1329. — **1591, 25 juin.** — Certificat donné par le receveur de l'abbaye Notre-Dame, ordre de Citeaux, à Oost-Eecloo, constatant que les terres appartenant à l'hôpital Comtesse, situées à Eecloo, n'ont pu être cultivées depuis plusieurs années, à cause des guerres qui eurent lieu dans cette partie de la Flandre. (Copie, papier.)

1330. — **1592, 3 août.** — Acte passé pardevant Charles Froidure, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent accorder en bail, à Jean Morel et autres tanneurs, pour le terme de dix-huit années, une motte, contenant un cent de terre, située hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Lille à Lezennes, sur laquelle était précédemment érigé *le Rouge-Moulin*, avec autorisation d'y faire construire, à leurs frais, un moulin à vent, à usage de moudre tan, à charge par eux de payer, chaque année, audit hôpital Comtesse, une somme de 6 livres parisis pour loyer de la susdite motte et une de 25 livres parisis pour reconnaissance du droit de vent dudit moulin, et sous la condition qu'à l'expiration du bail les proviseurs de l'hôpital Comtesse pourront, si bon leur semble, reprendre ledit moulin sur estimation. (Cartulaire coté 3, pièce 125.)

1331. — **1593, 25 janvier.** — Bail de diverses pièces de terre situées en la paroisse Saint-Lambert (en Wulpen), accordé par l'hôpital Comtesse à Victor Ketelboetre, receveur des biens appartenant audit hôpital dans cette partie de la Flandre. (Original, parchemin, en langue flamande.)

1332. — **1593, 8 février.** — Acte d'adhérentement donné par Robert Simon, lieutenant de messire Arnoul Miroul, licencié ès-lois, seigneur de Chantereine, prévôt de Lille, et par les échevins de ladite ville de Lille, concernant l'acquisition faite par François Amory, *escrignier* (menuisier, ébéniste), d'une maison située en la rue des moulins de l'hôpital Comtesse, conduisant de la place

Saint-Martin à l'église Saint-Pierre, audit Lille, par lui occupée au loyer annuel de 72 livres parisis, moyennant le prix principal de 2,150 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1333. — **1593, 8 juillet.** — Jean de Robles, chevalier, baron et seigneur de Billy, conseiller du roi, colonel d'un régiment allemand au service de S. M., et gouverneur des villes et châtelainies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant M^{es} Marc De le Rue et Jacques Poissonnier, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont déclaré accorder en bail, à Michel Pillot, tous les moulins à eau, à vent et à chevaux, érigés en la ville de Lille et aux environs, appartenant audit hôpital Comtesse (voir n° 1321); ladite location est faite pour le terme de six années, moyennant un rendage annuel de quatre-vingt-douze muids de blé, mesure de Lille, et de 92 livres de gros en argent, payable mensuellement, ou quatre-vingt-douze razières de blé et 92 livres parisis par mois, le blé payable en argent suivant la prisée du marché précédant le vingtième jour de chaque mois. (Original, parchemin; cartulaire coté 3, pièce 126.)

1334. — **1593, 8 juillet.** — Jean de Robles, chevalier, baron et seigneur de Billy, conseiller du roi, colonel d'un régiment allemand au service de S. M., et gouverneur des villes et châtelainies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant M^{es} Marc De le Rue et Jacques Poissonnier, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont déclaré accorder en arrentement perpétuel, à Philippe Cardon, marchand, audit Lille, le droit de vent pour un moulin, à tordre huile, qu'il se propose de faire construire sur un cent de terre qui lui appartient hors de la porte des Malades, à front du grand chemin de Lille à Arras, à charge de payer, audit hôpital Comtesse, une reconnaissance annuelle de 3 florins carolus. (Copie, papier; cartulaire coté 3, pièce 129.)

1335. — **1593, 8 juillet.** — Jean de Robles, chevalier, baron et seigneur de Billy, conseiller du roi, colonel d'un régiment allemand au service de S. M., et gouverneur des villes et châtelainies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant M^{es} Marc De le Rue et Jacques Poissonnier, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont déclaré accorder en arrentement perpétuel, à Robert Fiefvé, marchand, audit Lille, une motte contenant un cent de terre, située hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Ronchin,

avec autorisation d'y faire construire un moulin à vent, à tordre huile, à charge de payer audit hôpital Comtesse, tant pour loyer de ladite motte que pour reconnaissance du droit de vent dudit moulin, une somme annuelle de 6 florins carolus. (Copie, papier; cartulaire coté 3, pièce 128.)

1336. — **1594, 3 mai.** — Bail de deux pièces de terre à labour, contenant ensemble vingt-neuf cents et vingt-deux verges et demie, situées en la paroisse de Wazemmes, entre les portes du Molinel et des Malades, accordé à Robert et à Grand Cambier, père et fils, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 14 livres de gros, faisant 84 florins carolus. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 132.)

1337. — **1594, 4 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du *Pouplier* (rue Royale), accordé à M^e Maximilien Gilleman, auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 22 livres de gros, faisant 132 florins carolus. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 133.)

1338. — **1594, 7 novembre.** — Bail d'une maison, avec jardin, à usage de cabaret, contenant trois à quatre cents d'héritage, appelée *le Four-en-Pévèle*, située hors de la porte du Molinel, accordé à la veuve d'Antoine Collart, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 13 livres de gros, faisant 78 florins carolus. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 127.)

1339. — **1595, 1^{er} février.** — Acte passé par devant Charles Froidure, notaire, à Lille, contenant vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Jean Gargant et à Chrétien Damart, fermiers du grand moulin de Menin, de vingt muids de blé mouture, mesure de Courtrai, pour une année, échue à la Toussaint 1594, de la rente que ledit hôpital Comtesse a droit de percevoir annuellement sur ledit moulin de Menin; cette vente est faite moyennant une somme de 1,400 florins carolus. (Cartulaire coté 3, pièce 134.)

1340. — **1595, 2 mars.** — Bail du lieu-manoir et jardin de plaisance, appelé *Froitmez*, situé à Wazemmes, avec les eaux et pêcheries depuis le moulin de Wazemmes, jusqu'au moulin de le Saulch, accordé à messire Jean Des Trompes, chevalier, seigneur de Westhove, président de la Chambre des Comptes de Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 36 florins carolus. — Charles Froidure, notaire. (Cartulaire coté 3, pièce 130.)

1341. — **1595, 5 avril.** — Jean de Robles, chevalier, baron et seigneur de Billy, conseiller du roi, colonel d'un régiment allemand au service de S. M., et gouverneur des villes et châtelainies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant M^{es} Marc De le Rue et Hugues Desquennes, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont déclaré accorder en bail, à Gilles De Badts et à Jean Walle, son beau-fils, le lieu-manoir, nommé *la Grande-Cense de Lille*, situé à Caprycke, contenant quatre cents mesures d'héritages, en jardins, prés, bois, pâtures et terres à labour, pour le terme de neuf années, dont les deux premières sans charge de loyer, et moyennant celui de 200 florins pour chacune des quatre années suivantes, et de 233 florins 6 patars 8 deniers pour les trois dernières. (Cartulaire coté 3, pièce 131.)

1342. — **1595, 7 octobre.** — Philippe II, souverain des Pays-Bas, nomme et institue Jacques Manare, chantre et chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre, en qualité de visiteur et proviseur de *l'Hostel-Dieu, dict Contesse*, à Lille, en remplacement de Maximilien Manare, prévôt de ladite église Saint-Pierre, qui s'est déporté de cet office, à cause de son grand âge. (Original, parchemin.)

1343. — **1590, 3 février.** — Les baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers de la châtelainie de Lille, et les échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille, représentant les Etats des villes et châtelainies de Lille, Douai et Orchies, déclarent constituer, au profit de dame Anne de Baudringhien, veuve du seigneur d'Oyembourg, une rente héritière de 50 florins par année, au capital rachetable de 1,000 florins. (Cartulaire coté 8, pièce 99.)

1344. — **1597, 10 septembre.** — Bail de deux pièces de terre à labour, contenant ensemble vingt-neuf cents et vingt-deux verges et demie, situées en la paroisse de Wazemmes, entre les portes du Molinel et des Malades, accordé à Jean Bauwet, sayetteur, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 18 livres de gros, faisant 108 florins carolus. — Charles Froidure notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 5.)

1345. — **1597, 18 décembre.** — Jean de Robles, chevalier, baron et seigneur de Billy, conseiller du roi, colonel d'un régiment allemand au service de S. M., et gouverneur des villes et châtelainies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant M^{es} Marc De le Rue et Pierre de Croix, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs des hôpitaux Comtesse, à Lille, et de Seclin, ont déclaré constituer Josse et Simon Verdrière, père et

fil, pour leurs procureurs généraux et spéciaux, et les instituer, en outre, en qualité de receveurs des biens et revenus des susdits hôpitaux, leur donnant tous pouvoirs nécessaires à cet effet. (Copie authentique, transcrite en tête du premier compte rendu par les susdits Josse et Simon Verdrière, pour trois années de leur gestion, finies le 21 juillet 1600.)

1346. — **1598, 27 mars.** — Bail de quatre cents et demi de terre à labour, situés à Saint-André, à front du grand chemin de Lille à Ypres, accordé à Henri Prevost, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 18 livres parisis. — Pierre Dupont, notaire. (Original, parchemin.)

1347. — **1598, 27 mars.** — Acte passé pardevant Pierre Dupont, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent accorder en bail, à Jacques Manare, chantre et chanoine de l'église Saint-Pierre, audit Lille, et à Jean Verret, chanoine de ladite église Saint-Pierre, un cent de terre, pris dans une pièce dépendant de la cense du *Petit-Metz*, à Saint-André, pour le terme de dix-huit années, moyennant un loyer annuel de 8 livres parisis ; les preneurs ayant approprié ledit cent de terre à usage de jardin de plaisance et y ayant fait construire une maison et hobette, il est conditionné qu'à l'expiration du bail, moyennant une somme de 100 florins que les bailleurs s'engagent à payer alors auxdits preneurs, toutes les constructions et plantations existant sur ledit jardin appartiendront à l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, en double.)

1348. — **1598, 27 mars.** — Bail d'un lieu-manoir, contenant environ douze cents et demi d'héritage, situé hors de la porte Saint-Pierre, tenant à la rivière de la Deûle, accordé à Henri Prevost, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 livres parisis. — Pierre Dupont, notaire. (Original, parchemin.)

1349. — **1598, 27 mars.** — Acte passé pardevant Pierre Dupont, notaire, à Lille, contenant vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Claude Morel, d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin-Brûlé*, situé hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Ronchin ; ladite vente faite moyennant le prix principal de 1,125 livres, et à charge du paiement annuel de la somme de 100 sols parisis due aux dames de la Neuve-Abbiette pour l'arrentement du cent de terre sur lequel ce moulin est érigé, ainsi que celle de 40 sols parisis due à l'hôpital Comtesse pour reconnaissance du droit de vent dudit moulin. (Original, parchemin.)

1350. — **1598, 24 septembre.** — Bail de dix-neuf cents de terre, en nature de bois, situés à Sequedin (voir n° 1314), accordé à Antoine Rohart, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 50 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 4.)

1351. — **1598, 26 octobre.** — Extrait du vingt-deuxième compte d'Allard Bracm, argentier de la ville de Lille, pour l'année finie le 31 octobre 1599, déposé en la Chambre des Comptes de ladite ville de Lille, duquel il ressort que le 26 octobre 1598, le Magistrat de Lille a accordé aux proviseurs de l'hôpital Comtesse l'autorisation de reconstruire des édifices contigus audit hôpital et d'utiliser une portion de *flégard*, appartenant à la ville, pour y établir un *burguet*, à charge de payer à ladite ville, chaque année, une somme de 20 sols parisis. (Cartulaire coté 4, pièces 173 et 429.)

1352. — **1598, 17 novembre.** — Bail d'un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents verges, situés à Verlinghem et à Frelinghien (voir n° 1268), accordé à Guillaume Lefebvre, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 46 florins carolus. — Hugues Desquennes, notaire. (Original, papier ; transcrit dans le compte rendu pour trois années finies le 21 juillet 1600, folio 37 verso ; cartulaire coté 4, pièce 6.)

1353. — **1598, 3 décembre.** — Jean Van den Heede, écuyer, seigneur de Le Dicque, certifie que pardevant Pierre De Croix et Hugues Desquennes, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont déclaré accorder en bail, à Robert Poulrain, pour le terme de neuf années, toute la maison et cense appelée *le Metz*, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, avec les jardins, prés et terres à labour qui en dépendent, à charge, entre autres conditions, de payer annuellement pour ladite maison, jardins et prés, contenant environ cinq bonniers douze cents, une somme de 115 florins carolus, et pour les terres à labour, contenant environ quarante-six bonniers, trente muids six razières et le tiers de deux razières de blé et seize muids six razières et le tiers de deux razières d'avoine, mesure de Lille, dont quinze muids de blé et six muids d'avoine à livrer en nature dans les greniers de l'hôpital Comtesse, et le surplus payable en argent au prix de 40 patars les deux razières, faisant ainsi la somme de 373 florins 6 patars 8 deniers tournois. (Transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 21 juillet 1601, folio 36 verso.)

1354. — **1599, 7 janvier.** — Jean de Robles, chevalier, baron et seigneur de Billy, gouverneur des villes

et châtelannies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Nicolas De Tenre et Hugues Desquenne, auditeurs au souverain bailliage de Lille, les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont déclaré accorder en bail, à Claude Morel, tous les moulins à eau, à vent et à chevaux, érigés en la ville de Lille et aux environs, appartenant audit hôpital Comtesse (voir n° 1333) ; ladite location est faite pour le terme de sept années, moyennant un rendage annuel de quatre-vingt-douze muids de blé, mesure de Lille, et de quatre-vingt-douze livres de gros en argent, payable mensuellement, ou quatre-vingt-douze razières de blé et 92 livres parisis par mois, le blé payable en argent suivant la prisée du marché précédant le vingtième jour de chaque mois. (Original, parchemin, 1 sceau ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 21 juillet 1601, folio 72.)

1355. — **1599, 16 janvier.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Gabriel Legroul, meunier, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 275 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 21 juillet 1601, folio 80 ; cartulaire coté 4, pièce 7.)

1356. — **1599, 20 février.** — Requête présentée aux mayeur, échevins et conseil de la ville de Lille, par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à l'effet d'être autorisés à faire faire un *espondit* pour maintenir le passage desservant un pré à usage de *curerie*, appartenant audit hôpital Comtesse, situé hors de la porte du Molinel, près des fossés de ladite ville de Lille. (Copie, papier.)

1357. — **1599, 1^{er} mars.** — Les baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers de la châtelannie de Lille, et les échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille, représentant les Etats des villes et châtelannies de Lille, Douai et Orchies, déclarent constituer, au profit de Jérôme d'Ennetières, écuyer, seigneur des Loges, une rente héritière de 68 florins 15 patars par année, au capital rachetable de 1,100 florins. (Cartulaire coté 8, pièce 92.)

1358. — **1599, 18 mars.** — Bail d'une maison, jardin, prés, pâtures et terres à labour, contenant ensemble vingt-deux bonniers un cent et sept verges, nommée *la Cense de la Braderie*, située en la paroisse de Wambrechies (voir n° 1289), accordé à Antoine Lehoucq, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 600 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 1^{re}.)

1359. — **1599, 18 mars.** — Bail de vingt-deux cents de prés, à compter vingt-cinq verges, mesure de la châtellenie de Lille, pour chaque cent, situés en la paroisse de Wazemmes, accordé à Jacqueline Lepers, veuve de Jean Grard, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 8.)

1360. — **1599, 9 juin.** — Bail d'une maison, avec jardin, à usage de cabaret, contenant trois à quatre cents d'héritage, appelée *le Four-en-Pévèle*, située hors de la porte du Molinel, accordé à Jean Bauwet, sayetteur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 13 livres de gros, faisant 78 florins. — Hugues Desquennes, notaire. (Transcrit dans le compte rendu pour trois années finies le 21 juillet 1600, folio 47 verso ; cartulaire coté 4, pièce 9.)

1361. — **1599, 11 juin.** — Bail d'une maison, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Jacques Mullier, sayetteur, pour le terme de trois années, moyennant un loyer annuel de 10 livres de gros, faisant 60 florins. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 10.)

1362. — **1599, 11 juin.** — Bail d'une chambre, située au-dessus de la porte de derrière de l'hôpital Comtesse, accordé à Michel Delegrange, pour le terme de trois années, moyennant un loyer annuel de 4 livres de gros, faisant 24 florins. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 11.)

1363. — **1599, 25 juin.** — Philippe Van Boonem, père confesseur, receveur des biens de l'abbaye Notre-Dame, ordre de Cîteaux, à Oost-Eecloo, à la demande de Gilles De Badts et Jean Van Walle, certifie que cette abbaye n'a pu rien recevoir depuis longtemps des revenus qui lui appartiennent à Caprycke. (Original, papier.)

1364. — **1599, 26 juin.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent, à Pasquier Delewalle, l'autorisation de faire transporter en la paroisse de Dottignies, un moulin à vent, à usage de tordre huile, érigé en celle de Belleghem, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à aucun autre usage, à péril de confiscation au profit du souverain, et à charge de payer, entre les mains du receveur des domaines de Tournai, une reconnaissance annuelle de 60 sols parisis tant que ledit moulin existera. (Copie, papier.)

1365. — **1599, 28 septembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Fives, accordé à Dominicle

Le Mahieu, bourgeteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 12.)

1366. — **1599, 22 octobre.** — Jean de Robles, chevalier, baron et seigneur de Billy, gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Jean Le Francq et Jacques De Beaumareiz, auditeurs au souverain bailliage de Lille, Allard Defferrez, laboureur, à Willems, et Charles Taverner, procureur postulant, à Lille, ont reconnu avoir vendu aux tuteurs de Pierre Descamps, en leur qualité, une rente héritière annuelle de 12 florins 10 patars, au capital rachetable de 200 florins carolus. (Cartulaire coté 4, pièce 537.)

1367. — **1600, 13 janvier.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, contenant un accord entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Jean De Cassel, père et fils, locataires du moulin de le Saulch, à Wazemmes, appartenant audit hôpital Comtesse, par lequel les susdits proviseurs s'obligent à reprendre, sur estimation à faire par experts, à l'expiration du bail desdits De Cassel, une étable à vaches qu'ils avaient été autorisés à faire construire sur l'héritage loué. (Cartulaire coté 4, pièce 14.)

1368. — **1600, 24 janvier.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, contenant un accord entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Jean Miroul, agissant au nom des mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille, concernant les différents travaux que les susdits proviseurs avaient fait exécuter sur un héritage, à usage de *curerie* (voir n° 1356), appartenant à l'hôpital Comtesse, situé hors de la porte du Molinel, tenant à la rivière de ladite ville de Lille, appelée *le Plat du Molinel*, et au *flegard* de la chaussée conduisant à Esquermes. (Cartulaire coté 4, pièce 15.)

1369. — **1600, 21 février.** — Bail d'une maison, située à Lille, tenant aux moulins à eau appartenant à l'hôpital Comtesse, en la rue conduisant à la porte Saint-Pierre, accordé à Bernard Honnorez, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 10 livres de gros, faisant 120 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 13.)

1370. — **1600, 24 février.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, contenant vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Claude Morel, fermier des moulins appartenant audit hôpital, de vingt muids de blé mouture, mesure de Courtrai, qui sont dus par les fermiers du grand moulin de Menin, pour une

année, échue à la Toussaint 1599, de la rente que ledit hôpital Comtesse a droit de percevoir annuellement sur ledit moulin de Menin ; cette vente est faite moyennant le prix de 5 livres 5 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 4, pièce 16.)

1371. — **1600, 4 mars.** — Acte passé pardevant les bourgmestre et échevins du Franc de Bruges, contenant vente faite par Gilles Spronchoff, à Maximilien De Corte, bourgeois de Bruges, de deux lignes et soixante-dix-huit verges de terre, situées à Dudzele. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

1372. — **1600, 5 septembre.** — Les baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers de la châtellenie de Lille et les échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille, représentant les Etats des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, déclarent constituer, au profit d'Isabeau Lemestre, une rente héritière de 40 florins 12 patars et 6 deniers tournois par année, au capital rachetable de 650 florins. (Cartulaire coté 4, pièce 162.)

1373. — **1600, 5 octobre.** — Bail de la pêche de rivières et fossés, appartenant à l'hôpital Comtesse, depuis le moulin de le Saulch jusqu'au moulin à eau situé près dudit hôpital et de la motte d'Haubourdin, et d'autre côté jusqu'au pont de Maugré, en la ville de Lille, accordé à Françoise Duhem, veuve de Jacques Gard, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 7 livres de gros, faisant 42 florins. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 17.)

1374. — **1600, 5 octobre.** — Bail de deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre à labour, situés à Wazemmes, près de la Fontaine de le Saulch, accordé à Françoise Duhem, veuve de Jacques Gard, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 18 livres de gros, faisant 108 florins. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 18.)

1375. — **1600, 3 novembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, vis-à-vis les moulins de l'hôpital Comtesse, accordé à Cornille Martin, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 78 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 19.)

1376. — **1600, 9 novembre.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, contenant vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Gauthier Vereruce, fermier des moulins de Menin, de vingt muids de blé mouture, mesure de Courtrai, pour une année,

échue à la Toussaint 1600, de la rente que ledit hôpital Comtesse a droit de percevoir annuellement sur lesdits moulins de Menin ; cette vente est faite moyennant le prix de 8 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 4, pièce 20.)

1377. — **1600, 20 novembre.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, par lequel Marc Ségard déclare renoncer à l'occupation de la maison qu'il tient en bail de l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 4, pièce 21.)

1378. — **1600, 2 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Fives, accordé à Henri Henry, sayetteur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 40 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 22.)

1379. — **1600, 7 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue du Croquet, accordé à Antoine Parisis, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 41 livres de gros, faisant 132 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 23.)

1380. — **1600, 7 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue du Croquet, accordé à Pierre Mollet, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 24.)

1381. — **1600, 7 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue du Croquet, accordé à Robert Vaas, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 25.)

1382. — **1600, 7 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue du Croquet, accordé à Pasquier Morel, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 10 livres de gros, faisant 120 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 26.)

1383. — **1600, 7 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue du Croquet, accordé à Michel Wauquier, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 10 livres de gros, faisant 120 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 27.)

1384. — **1600, 7 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue du Croquet, accordé à Evrard Campe-

naire, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 10 livres de gros, faisant 120 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 28.)

1385. — **1600, 7 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, place Saint-Martin, tenant à la porte de derrière de l'hôpital Comtesse, accordé à Pierre Baton, messenger, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 90 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 29.)

1386. — **1600, 7 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Péronne La Toulotte, veuve de Charles Fourmentel, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 30.)

1387. — **1600, 13 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Fives, accordé à Nicolas Grandel, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 31.)

1388. — **1600, 13 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Fives, accordé à Péronne Lèblond, veuve d'Ignace Le Candelé, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 66 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 32.)

1389. — **1600, 13 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Fives, accordé à Isabeau Lamourette, veuve de Pierre Blondel, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 36.)

1390. — **1600, 13 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Fives, accordé à Jeanne Lemoisne, veuve de Louis Grumez, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 36 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 37.)

1391. — **1600, 14 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Fives, accordé à Allard Comblet, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 33.)

1392. — **1600, 14 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Fives, accordé à Isaac Legrand,

sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 34.)

1393. — **1600, 14 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Fives, accordé à Jacques Vendeville, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 35.)

1394. — **1600, 14 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue du Croquet, accordé à Amand Thieffries, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 7 livres de gros, faisant 84 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 38.)

1395. — **1600, 14 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue du Croquet, accordé à Marguerite De Wattignics, veuve de Mahieu Vielle, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 39.)

1396. — **1600, 22 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Houdain (rue Doudin), accordé à Antoine Ricquart, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 6 livres de gros, faisant 72 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 40.)

1397. — **1600, 22 décembre.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Housdain (rue Doudin), accordé à Charles Leleu, couvreur de tuiles, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 7 livres de gros, faisant 84 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 41.)

1398. — **1600.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue Saint-Pierre, accordé à Anne Appart, veuve de Bernard Muteau, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 44.)

1399. — **XVI^{me} siècle.** — Déclaration des rentes seigneuriales, foncières et sous-rentes dues par l'hôpital Comtesse aux chapelles de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille. (Minute, papier.)

1400. — **1601, 13 janvier.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue du Croquet, accordé à Simon Wacquez, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années,

moyennant un loyer annuel de 11 livres de gros, faisant 132 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 42.)

1401. — **1601, 13 mars.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, par lequel Simon Verdière, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, déclare accorder en bail, à Françoise Duhem, veuve de Jacques Gard, la moitié de vingt-deux cents moins deux verges d'héritage, en nature de pré, situés en la paroisse de Wazemmes, dont l'autre moitié reste occupée par Jacqueline Lepers, veuve de Jean Gard, suivant bail du 18 mars 1599 (voir n° 1359), moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 43.)

1402. — **1601, 9 avril.** — Ordonnances rendues par les doyens et sous-doyens *des stils et mestiers de la ville et cité de Tournay*, concernant les meuniers. (Copie authentique, papier.)

1403. — **1601, 12 avril.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue de Fives, accordé à Françoise Varis, veuve de Guillaume Pillot, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 5 livres de gros, faisant 60 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 44.)

1404. — **1601, 27 décembre.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, par lequel Jean Hachin, prêtre, en sa qualité de chapelain du cantuaire du Saint-Sépulcre, fondé à l'autel de Saint-Clément, en l'église paroissiale de Saint-Etienne, à Lille, déclare accorder en arrentement perpétuel, aux proviseurs, maître, prieure et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, un cent de terre, situé hors de la porte des Malades, pour y établir un moulin à vent, à usage de moudre bray et blé, à charge de payer, chaque année, audit cantuaire, une somme de 48 livres parisis. (Copie, papier ; cartulaire coté 4, pièce 45.)

1405. — **1602, 5 janvier.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent accorder en ferme, à Liévin De Weerdt, demeurant au village d'Astène, les rentes et exploits que ledit hôpital a droit de percevoir, chaque année, sur plusieurs terres et héritages situés dans les paroisses de Sinay et Bersele, au pays de Waës, ainsi que celles à percevoir sur plusieurs manoirs, terres et héritages situés dans les paroisses de Nazareth, Astene et Péteghem, s'élevant annuellement, à la somme de 59 livres 13 sols 5 deniers parisis, pour en jouir l'espace de neuf

années, à charge de payer chaque année, audit hôpital Comtesse, une somme de 12 florins carolus, au terme de Saint-Rémi, pour les rentes de Sinay et Bersele, et celle de 48 livres parisis, au terme de Noël, pour celles de Nazareth, Astenc et Péteghem. (Cartulaire coté 4, pièce 2.)

1406. — **1602, 5 janvier.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, donnent à Liévin De Weerdt, demeurant au village d'Astenc, tous pouvoirs nécessaires à l'effet d'effectuer le recouvrement des arrérages échus, jusques et y compris l'année 1601, de toutes les rentes et exploits appartenant audit hôpital Comtesse dans les pays et comté de Flandre. (Cartulaire coté 4, pièce 3.)

1407. — **1602, 9 janvier.** — Bail d'une maison, située à Lille, place Saint-Martin, tenant à la porte de derrière de l'hôpital Comtesse, du côté du Rivage, accordé à Hubert Lemoisne, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 46.)

1408. — **1602, 4 février.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue des Morts, accordé à Jean Vinelaire, cordonnier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 12 livres de gros, faisant 144 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 47.)

1409. — **1602, 7 février.** — Décret du Conseil privé de leurs altesses les archiducs, souverains des Pays-Bas, présentant à la nomination des doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre, à Lille, M^e Jean Leduc, docteur en droit, chanoine et écolâtre de ladite église Saint-Pierre, pour remplir, en leur nom, les fonctions de proviseur et visiteur des hôpitaux Notre-Dame, de Lille et de Seclin, conjointement avec l'abbé de Loos et M^e Jacques Manare, chantre et chanoine de ladite église Saint-Pierre. (Copie, papier.)

1410. — **1602, 28 février.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, constatant que le R. P. Pierre Carpentier, abbé de Loos ; Jacques Manare, chantre et chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre, audit Lille, proviseurs et visiteurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et les maître, prieure et religieuses dudit hôpital, conventuellement assemblés, ont respectivement déclaré reconnaître et accepter M^e Jean Leduc, docteur en droit, écolâtre et chanoine de ladite église Saint-Pierre, pour remplir les fonctions de proviseur et visiteur dudit

hôpital Comtesse, conjointement avec les autres susdits proviseurs, sur la présentation à eux faite, par ledit Jean Leduc, des lettres des doyen et chapitre de Saint-Pierre, par lesquelles ils l'ont commis et institué pour exercer cet office en leur nom, suivant le décret du Conseil privé de leurs altesses souveraines (voir n° 1409), en date du 7 février 1602. (Cartulaire coté 4, pièce 48.)

1411. — **1602, 13 avril.** — Bail du lieu-manoir et jardin de plaisance, appelé *Froitmez*, situé en la paroisse de Wazemmes, avec les eaux et pêcheries depuis le moulin de Wazemmes jusqu'au moulin de le Saulch, accordé à messire Jean Des Trompes, chevalier, seigneur de Westhove, président de la Chambre des Comptes de Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 36 florins carolus. — Hugues Desquennes, notaire. (Copie, papier ; cartulaire coté 4, pièce 49.)

1412. — **1602, 13 avril.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse consentent à ce que le sieur Simon Verdière, fils, soit dorénavant receveur des biens et revenus dudit hôpital (voir n° 1345), sous la condition que Josse Verdière, son père, lui servira de caution. (Cartulaire coté 4, pièce 50.)

1413. — **1602, 8 juillet.** — Les archiducs Albert et Isabelle autorisent l'hôpital Comtesse à lever en rentes héritières, au denier seize, une somme de 10,000 florins, pour subvenir aux dépenses considérables que ledit hôpital a été obligé de faire pour la reconstruction de diverses propriétés lui appartenant, entre autres d'un moulin à eau, situé près de la porte du ci-devant Château de Lille, lequel a coûté 12,000 florins. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 62.)

1414. — **1602, 30 juillet.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes et Pierre De Croix, auditeurs au souverain bailliage de Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse, en vertu des lettres d'octroi des archiducs Albert et Isabelle, en date du 8 juillet 1602 (voir n° 1413), déclarent constituer, au profit de Mahieu Meurisse, bourgeois de Lille, une rente héritière de 100 florins carolus par année, au capital rachetable, au denier dix-huit, de 1,800 florins carolus. (Original, transcrit au dos des lettres mentionnées sous le n° 1413 ; cartulaire coté 4, pièce 63.)

1415. — **1602, 30 juillet.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes et Pierre De Croix, auditeurs au souverain bailliage de Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse, en vertu des lettres d'octroi des archiducs

Albert et Isabelle, en date du 8 juillet 1602 (voir n° 1413), déclarent constituer, au profit de Jeanne Parent, une rente héritière de 100 florins carolus par année, au capital rachetable, au denier dix-huit, de 1,800 florins carolus. (Original, transcrit au dos des lettres mentionnées sous le n° 1413 ; cartulaire coté 4, pièce 64.)

1416. — **1602, 30 juillet.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes et Pierre De Croix, auditeurs au souverain bailliage de Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse, en vertu des lettres d'octroi des archiducs Albert et Isabelle, en date du 8 juillet 1602 (voir n° 1413), déclarent constituer, au profit de Jeanne Dupont, une rente héritière de 25 florins carolus par année, au capital rachetable, au denier dix-huit, de 450 florins carolus. (Original, transcrit au dos des lettres mentionnées sous le n° 1413 ; cartulaire coté 4, pièce 65.)

1417. — **1602, 12 août.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Charles de Velair, écuyer, seigneur des Lobbes, grand bailli de son altesse le duc de Clèves, au sujet de la réclamation faite par lesdits proviseurs de l'hôpital Comtesse, de vingt-trois années d'arrérages, échues au mois de juillet 1602, d'une rente de 240 livres parisis, assignée annuellement, audit hôpital Comtesse, sur les terres et seigneuries de Bresquinzant et Petit-Bresquin, appartenant audit duc de Clèves ; les parties conviennent, pour éviter un procès, qu'il sera payé, à l'hôpital Comtesse, dix années de la susdite rente, au lieu des vingt-trois années réclamées, et qu'à l'avenir cette rente sera régulièrement acquittée à son échéance. (Cartulaire coté 4, pièce 51.)

1418. — **1602, 14 août.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes et Pierre De Croix, auditeurs au souverain bailliage de Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse, en vertu des lettres d'octroi des archiducs Albert et Isabelle, en date du 8 juillet 1602 (voir n° 1413), déclarent constituer, au profit de Jeanne Deledicque, servante, demeurant à Lille, une rente héritière de 25 florins carolus par année, au capital rachetable, au denier dix-huit, de 450 florins carolus. (Original, transcrit au dos des lettres mentionnées sous le n° 1413 ; cartulaire coté 4, pièce 66.)

1419. — **1602, 14 août.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes et Pierre De Croix, auditeurs au souverain bailliage de Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse, en vertu des lettres d'octroi des archiducs Albert et Isabelle, en date du 8 juillet 1602 (voir n° 1413), déclarent constituer au profit de Marguerite

Dominicle, une rente héritière de 150 florins carolus par année, au capital rachetable, au denier dix-huit, de 2,700 florins carolus. (Original, transcrit au dos des lettres mentionnées sous le n° 1413 ; cartulaire coté 4, pièce 67.)

1420. — **1602, 14 août.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes et Pierre De Croix auditeurs au souverain bailliage de Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse, en vertu des lettres d'octroi des archiducs Albert et Isabelle, en date du 8 juillet 1602 (voir n° 1413), déclarent constituer, au profit de Marguerite Dominicle, une rente héritière de 50 florins carolus par année, au capital rachetable, au denier dix-huit, de 900 florins carolus. (Original, transcrit au dos des lettres mentionnées sous le n° 1413 ; cartulaire coté 4, pièce 68.)

1421. — **1602, 26 septembre.** — Décisions des visiteurs et proviseurs de l'hôpital Comtesse, accordant le renouvellement des baux de diverses maisons, et ordonnant que Hugues Desquennes, passant les baux et autres contrats concernant les biens dudit hôpital Comtesse, *aura doresnavant à enregistrer lesdits baux, contractz et escriptures en ung livre à ces fins ordonné et destiné, avecq sa soubz-signature, en quallité de notaire, pour faire foy et ou métier sera, se faisant payer à l'advenant des parties, tant pour luy que son clereq, sans contourner ce aulx despens dudit hospital ; semblablement, tous aultres baux passez depuis son entremise de procureur dudit hospital, en quallité de notaire, aura à enregistrer au meisme livre, chacun selon son ordre et temps qu'ilz ont esté passez.* (Cartulaire coté 5, folio 1^{er}.)

1422. — **1602, 10 octobre.** — Décisions des visiteurs et proviseurs de l'hôpital Comtesse accordant le renouvellement des baux de diverses maisons ; — ordonnant la visite de la maison occupée par Simon Wauquet, et l'exécution des réparations qui y seraient jugées nécessaires ; ordonnant que lesdits proviseurs, ou l'un d'eux, avec le fermier des moulins de l'hôpital Comtesse, se rendront chez le conseiller Miroul, à l'effet de formuler la requête à adresser au Magistrat de Lille, à cause du préjudice que ledit fermier prétendait avoir été apporté à ses moulins, par le retrait des eaux diverses fois ordonné par ledit Magistrat ; — ordonnant au receveur de l'hôpital Comtesse de solliciter, du Magistrat de Lille, l'expédition, en forme, des lettres concernant l'érection du moulin, dit *des Lesus vagabondz et fainéantz, au chasteau de ceste ville, avecq expresse mention que les meulles dudit mollin appartiennent à l'hospital Comtesse ;* — ordonnant que lesdits proviseurs, ou l'un d'eux, s'entendront avec les marguilliers de l'église Sainte-Catherine,

au sujet d'une portion d'héritage dont ils prétendent que l'arrentement est expiré. (Cartulaire coté 5, folio 1^{er} verso.)

1423. — **1602, 24 octobre.** — Sur requête présentée par Jacques De Bacqueville, charpentier, tendant à obtenir le droit de vent pour ériger un moulin, à usage de tordre huile, sur une terre de l'hôpital Saint-Nicaise, les proviseurs de l'hôpital Comtesse ordonnent de s'assurer si la motte appartient à leur maison, pour l'accorder en arrentement audit De Bacqueville en même temps que le droit de vent par lui demandé. (Cartulaire coté 5, folio 3.)

1424. — **1602, 7 novembre.** — Décision des proviseurs de l'hôpital Comtesse accordant à Jean Adam, brasseur, à Lambersart, le renouvellement du bail de deux bonniers de terre à labour, situés audit Lambersart. (Cartulaire coté 5, folio 3 verso.)

1425. — **1602, 21 novembre.** — Décision des proviseurs de l'hôpital Comtesse accordant à Jean Blanquart, sayetteur, le renouvellement du bail de la maison qu'il occupe, située à Lille, rue de la *Conception* (rue Royale), moyennant un loyer annuel de 14 livres et demie de gros, faisant 174 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 4.)

1426. — **1602, 7 décembre.** — Bail de trois cents de terre à labour, compris une motte de moulin, situés hors de la porte des Malades, à front du grand chemin de Lille à Arras, accordé à Jacques Cappon, tanneur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 20 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 52.)

1427. — **1602, 10 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, auprès des moulins de l'hôpital Comtesse, avec les greniers étant au-dessus desdits moulins et de la maison occupée par Jean Van Rys, accordé à Boniface De Nayère, *escrignier* (menuisier), pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 15 livres de gros, faisant 180 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 53.)

1428. — **1603, 2 janvier.** — Acte passé pardevant Hugues Desquesnes, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent qu'audit hôpital *appertient les eauves, fossez et pesqueries venans et allans depuis le mollin de le Saulch jusques au mollin d'eauve dudit hospital estant en la ville de Lille, contre ledict hospital Comtesse et la motte de Hanbourdin ; d'aultre lez venans jusques au pont de Maugré, et de boult de la viese perche, portes du Mollinel et de la Barre dudit Lille, et dont ledict hospital est en bonne possession ;* qu'ayant appris que Philippe Verdrière,

bourgeois de Lille, avait pêché, ou fait pêcher, dans lesdites eaux et fossés, ils ont, en conséquence, requis le susdit notaire de se transporter vers ledit Verdière pour le sommer d'avoir à réparer le préjudice par lui causé audit hôpital Comtesse, ou à ses fermiers, et lui signifier de ne plus pêcher, à l'avenir, dans lesdites eaux et fossés, à péril de tous dépens, dommages et intérêts. (Cartulaire coté 4, pièce 54.)

1429. — **1603, 3 janvier.** — Hugues Desquennes, notaire, à Lille, déclare avoir notifié le contenu des lettres ci-dessus (voir n° 1428) à Philippe Verdière, lequel lui a fait connaître qu'il en instruirait l'argentier de la ville de Lille. (Cartulaire coté 4, pièce 55.)

1430. — **1603, 30 janvier.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Nicolas Odem, *verrièreur* (vitrier), pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 124 ; cartulaire coté 5, folio 4 verso.)

1431. — **1603, 7 avril.** — Les baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers de la châtellenie de Lille, et les échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville, représentant les États des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, déclarent constituer, au profit de messire Pierre de Croix, chevalier, seigneur d'Oyembourg, une rente héréditaire de 37 florins 10 parars par année, au capital rachetable de 600 florins. (Cartulaire coté 8, pièce 97.)

1432. — **1603, 4 juin.** — Lettres par lesquelles les archiducs Albert et Isabelle accordent aux rewart, mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille, l'autorisation d'agrandir ladite ville et y faire de nouveaux remparts et fossés, *depuis l'arc des Baigneries jusques à la porte du Molinel, et à ces fins contraindre les particuliers vendre leurs fiefs et héritages, ensemble ceux qui seront enclos en ladite ville, pour le prix que diront gens eux à ce congnoissans.* (Copie, papier.)

1433. — **1603, 16 juillet.** — Lettre des officiers de la Chambre des Comptes de Lille à ceux de la gouvernance du souverain bailliage de ladite ville de Lille, les informant qu'il est à leur connaissance que des moulins à vent, situés en divers lieux de la châtellenie de Lille, *au dehors des limites du droit de vent appartenant à l'hospital Comtesse*, ne paient aucune reconnaissance au profit du souverain, bien qu'ils y soient obligés, ce qui cause un grand préjudice au domaine, et les invitant à s'enquérir desdits moulins et à en opérer la saisie. — A la suite est l'ordonnance portée par Jean Van den Heede, écuyer,

seigneur de Le Dicque, lieutenant de la gouvernance de Lille, le 23 juillet suivant, faisant commandement à toutes personnes possédant des moulins situés en la châtellenie de ladite ville de Lille, *au dehors des limites du droit de vent appartenant à l'hospital Comtesse*, de déclarer, dans le délai d'un mois, à péril de saisie de leurs moulins, si elles paient la reconnaissance due au souverain à cause desdits moulins, ou si elles en sont exemptes en vertu d'un titre particulier. (Copie, papier ; cartulaire coté 8, pièces 60 et 61.)

1434. — **1603, 16 juillet.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Philippe Destombes, meunier, demeurant à Tourcoing, l'autorisation de faire usage d'un moulin à vent, à moudre blé, qu'il a fait ériger en la paroisse de Roubaix, à charge de payer, au profit du souverain, entre les mains du receveur du domaine de Lille, une reconnaissance annuelle de 20 sols parisis, tant que ledit moulin existera (Copie, papier.)

1435. — **1603, 7 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *du Pouplier* (rue Royale), accordé à M^e Maximilien Gilleman, auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 24 livres de gros, faisant 144 florins carolus. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 56.)

1436. — **1603, 25 octobre.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille, accordent à Jacques Legroul, fermier des moulins de Comines, l'autorisation d'ériger un moulin à vent, à tordre huile, en la paroisse de Wervicq, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à aucun autre usage, à péril de confiscation au profit du souverain, et à charge de payer, entre les mains du receveur de Wervicq, une reconnaissance annuelle de 30 sols de deux gros, monnaie de Flandre, tant que ledit moulin existera. (Copie, papier.)

1437. — **1603, 22 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Reulx* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Van Rys, bourgeois de Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 9 livres de gros, faisant 54 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 83.)

1438. — **1603, 22 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Reulx* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Delattre, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 86 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 84.)

1439. — **1603, 18 décembre.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, contenant vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Jean Ghergant et à Jean De Lohem, fermiers des moulins de Menin, de vingt muids de blé mouture, mesure de Courtrai, pour une année de la rente que ledit hôpital Comtesse a droit de percevoir annuellement sur lesdits moulins de Menin ; cette vente est faite moyennant le prix de 7 livres 8 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 4, pièce 57.)

1440. — **1604, 19 février.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent accorder à Roland Gérard, demeurant à Tournai, *en forme de receipte comptable*, diverses propriétés situées à Caprycke et à Moerbeke, ainsi que des rentes seigneuriales, héritières, foncières et sous-rentes qui se perçoivent dans les paroisses d'Ardebourg, Caprycke, Lembeck, Saint-Laurent, Eecloo et aux environs. (Cartulaire coté 4, pièce 58.)

1441. — **1604, 10 mars.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, effectuent la reprise d'une maison et d'une étable que Jean De Cassel fils avait fait construire à ses frais sur l'héritage du *Moulin de le Sauleh* (voir n° 1367), et ce moyennant une somme de 1,466 livres 2 sols 8 deniers parisis, montant de l'estimation desdits édifices. (Cartulaire coté 4, pièce 60.)

1442. — **1604, 10 mars.** — Bail du moulin à eau, à usage de fouler draps, vulgairement nommé *le Moulin de le Sauleh*, avec toutes ses dépendances, situé à Wazemmes, accordé à Jean De Cassel, *foulon de draps*, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 florins carolus. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 59.)

1443. — **1604, 13 mars.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent s'obliger envers les sieurs Simon Verdière, receveur dudit hôpital, et Claude Morel, à les rendre indemnes au sujet d'une rente héritière annuelle de 125 florins carolus, par eux levée pour les besoins dudit hôpital Comtesse, au capital remboursable de 2,000 florins carolus, et pour laquelle ils s'étaient portés solidaires. (Cartulaire coté 4, pièce 61.)

1444. — **1604, 13 mars.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes et Pierre Van der Beken, auditeurs au

souverain bailliage de Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse, en vertu des lettres d'octroi des archiducs Albert et Isabelle, en date du 8 juillet 1602 (voir n° 1413), déclarent constituer, au profit de l'Office des Grands-Obits de l'église collégiale Saint-Pierre, à Lille, une rente héritière de 105 florins 11 patars 1 denier tournois par année, au capital rachetable de 1,900 florins carolus. (Original, transcrit au dos des lettres mentionnées sous le n° 1413 ; cartulaire coté 4, pièce 69.)

1445. — **1604, 17 mars.** — Arrentement d'un terrain vague, avec portion de flégard, à *proportion du coing du cat*, situé à Lille, à l'angle des rues de Fives et du Croquet, accordé à Jacques Flameng, charpentier, sous la condition d'y construire trois maisons, dont deux en la rue du Croquet, ayant chacune dix-huit pieds de largeur et trente-cinq pieds de profondeur, et à charge de payer annuellement, à l'hôpital Comtesse, une rente de 50 livres. — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse se réservent la faculté de pouvoir reprendre, à diverses époques, chacune desdites maisons, en en payant la valeur, sur estimation, audit Jacques Flameng, ou ayants-cause, et en réduisant le taux de la susdite rente de 12 livres et demie à la reprise de chacune des deux petites maisons de la rue du Croquet, annulant les autres 25 livres à la reprise de celle située à l'angle des rues de Fives et du Croquet. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Copie, papier ; cartulaire coté 4, pièces 80 et 86 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1608, folio 82 verso.)

1446. — **1604, 14 avril.** — Jacques Petit, arpenteur assermenté de la ville et châtellenie de Lille, certifie s'être transporté hors de la porte du Molinel, à la requête des députés et commis aux ouvrages de la fortification de ladite ville de Lille, pour faire le mesurage d'une partie de terre, en nature de pré et labour, tenant à la rivière de cette ville et au chemin dit de *la Bouvaque*, appartenant à l'hôpital Comtesse, laquelle a été trouvée d'une contenance de sept cents et trois quarterons. (Original, papier.)

1447. — **1604, 15 avril.** — Hubert Haze, Crépin Poultrain, Jacques Dillies et Laurent Dubois, experts choisis, tant par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, que par Nicolas Imbert, Pierre De Lezenues, Antoine Fourmestiaux et autres propriétaires de terres et héritages expropriés pour l'agrandissement de la ville de Lille, et Martin Warlet, Guilbert Artus et Jean Berte, nommés par le Magistrat de ladite ville de Lille, certifient s'être transportés sur deux bonniers et demi de terre, en nature de prairie et labour, situés hors de la porte du Molinel, appartenant à l'hôpital Comtesse, et déclarent avoir estimé

ledit héritage à raison de 400 livres parisis du cent de terre, à charge de la rente foncière et seigneuriale de cinq razières un quareil et demi et le huitième d'un quareil de froment dont ladite partie de terre est tenue envers la prévôté d'Esquermes. (Copie, papier.)

1448. — **1604, 19 mai.** — Lettre de l'archiduc Albert aux administrateurs de l'hôpital Comtesse, leur faisant connaître que Pierre Portal et Nicolas Armory, soldats wallons du régiment du comte de Bucquoy, ayant tous deux perdu un bras au siège d'Ostende, auxquels il a accordé et assigné, à chacun d'eux, un réal par jour, leur vie durant, sur l'hôpital Comtesse, lui ont exposé que nonobstant les lettres des Finances par eux exhibées, ils n'ont pu obtenir satisfaction, et leur ordonnant expressément, en conséquence, de fournir, à chacun d'eux, ledit réal par jour, leur vie durant. (Cartulaire coté 5, folio 5.)

1449. — **1604, 28 mai.** — Les proviseurs et administrateurs de l'hôpital Comtesse, après avoir communiqué au chapitre de l'église Saint-Pierre les lettres de l'archiduc Albert, en date du 19 mai 1604 (voir n° 1448), ont, sur l'avis dudit chapitre, accepté l'ordonnance, y contenue, de payer à Pierre Portal et à Nicolas Armory, sur les biens et revenus dudit hôpital Comtesse, une pension de chacun un réal par jour, leur vie durant. (Cartulaire coté 5, folio 5 verso.)

1450. — **1604, 29 juillet.** — Jean de Robles, chevalier, baron et seigneur de Billy, gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Robert Cornille et Wallerand Du Marez, auditeurs au souverain bailliage de Lille, Jean Le Veau, bourgeois de Lille, âgé de 74 ans ; Laurent Du Beron, bourgeois de Lille, âgé de 74 ans ; Jean Picavet, seigneur du Grand-Bus, âgé de 64 ans ; Philippe De la Rivière, écuyer, seigneur de Warnes, âgé de 70 ans, et Charles Petit-Pas, écuyer, seigneur de Gamans, âgé de 72 ans, après serment par eux fait, ont attesté qu'à diverses époques, notamment en 1575 et 1596, l'hôpital Comtesse se infecta en recevant les pauvres malades de la maladie contagieuse, demeurant audict Lille, comme il s'estoit faict paravant en semblable cas. (Copie, papier.)

1451. — **1604, 30 juillet.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes et Pierre Du Forest, notaires, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent que l'exposé de l'acte, en date du 28 dudit mois de juillet, passé pardevant les notaires Mallapierre et Delefosse, à eux signifié de la part du Magistrat de Lille, n'est pas exact ; que ledit Magistrat

avait promis à cette maison de lui *procurer effectivement la descharge des vingtiesmes et impostz de vin et mieulture, ou donner récompense condigne, en dedans le jour que l'hospital debvroit recevoir les malades infectés*, moyennant quoi ils sont disposés à exécuter leur promesse ; que néanmoins, leurs altesse souveraines ayant depuis chargé le gouverneur, ou ses lieutenants, de juger le débat, ils sont prêts à comparaître pardevant eux pour exposer leurs raisons. (Cartulaire coté 4, pièce 71.)

1452. — **1604, 30 juillet.** — Les notaires Hugues Desquennes et Pierre Du Forest certifient avoir fait lecture de l'acte ci-dessus (voir n° 1451) à messieurs les mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille, assemblés en conclave, et qu'ils leur ont déclaré, par l'intermédiaire de Denis Le Guillebert, conseiller pensionnaire de ladite ville de Lille, que les mots soulignés *ne sont en leurs termes véritables*. (Cartulaire coté 4, pièce 72.)

1453. — **1604, 2 août.** — Les échevins de la ville de Lille certifient que les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ont consenti à ce que *les pauvres infectez de la maladie contagieuse fussent receuz audict hospital*, sous la condition que le Magistrat de ladite ville de Lille leur délivrerait des lettres de non-préjudice, lesquelles seraient produites en la cause pendante à la gouvernance dudit Lille, entre eux et l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste, dit Saint-Sauveur, *touchant la réception desdicts pestiffferez*, et qu'il ferait tout le possible pour que, pendant cette épidémie, l'hôpital Comtesse soit exempt de l'impôt qui se lève sur le vin et de celui qui se lève sur la mouture du blé ; en conséquence, ledit Magistrat déclare que *ladicte réception ne polra porter préjudice audict hospital* et promet de *se joindre en ladicte cause et qu'il tiendra la bonne main et fera son mieulx que ledict hospital sera exempt, durant ladicte infection, desdicts impostz*. (Original, parchemin.)

1454. — **1604, 27 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Moulins-Saint-Pierre (rue de la Monnaie), accordé à François Grenu, marchand, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 22 livres et demie de gros, faisant 270 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 73.)

1455. — **1604, 12 novembre.** — Bail d'une maison, avec jardin, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Frédéric Swertz, marchand, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de

200 florins carolus et à charge du paiement d'une somme de 100 florins carolus, laquelle sera employée aux réparations à faire à ladite maison. — Jacques Waresquiel, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 119 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1610, folio 53 verso.)

1456. — **1604, 19 novembre.** — Bail de toutes les eaux, fossés et pêcheries, depuis *le Moulin de le Saulch* jusqu'au moulin à eau de l'hôpital Comtesse et jusqu'au pont de Maugré, en la ville de Lille, accordé à Jacqueline Lepers, veuve de Jean Gard, dit de Bruxelles, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 14 livres de gros, faisant 84 florins carolus. — Hugues Desquennes, notaire. (Copie, papier ; cartulaire coté 4, pièce 74.)

1457. — **1604, 17 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de Fives, accordé à Zacharie Gherborde, bourgeois de ladite ville de Lille, pour le terme de trois six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 50 livres parisis et à charge du paiement d'une somme de 100 livres parisis, laquelle sera employée aux réparations à faire à ladite maison. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 70.)

1458. — **1604, 20 décembre.** — Bail d'une maison, à usage de brasserie, nommée *le Four-en-Pévèle*, contenant trois à quatre cents d'héritage, et de vingt-neuf cents et vingt-deux verges et demie de terre, en nature de prairie et labour, sauf ce qui en a été pris pour l'agrandissement de la ville de Lille, le tout situé hors de la porte du Molinel, accordé à Denis Lambelin, brasseur, pour par lui jouir de ladite maison pendant onze années, moyennant un loyer annuel de 156 livres parisis pour les deux premières et de 15 livres de gros, ou 180 livres parisis pour les neuf années suivantes, et desdites terres le terme de huit années, au loyer annuel de 18 livres de gros, ou 216 livres parisis, sauf réduction proportionnelle pour ce qui aura été emprisé pour l'agrandissement de la ville. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 75.)

1459. — **1605, 14 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, au marché au lin, en la rue *du Pouppelier*, dite de *la Conception* (rue Royale), accordé à Marie Delebarre, veuve de Jacques Vandebrouck, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 15 livres de gros, faisant 90 florins carolus. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 76.)

1460. — **1605, 22 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Morts, accordé à Jeanne Du Gardin,

veuve de Maurice Caullier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 12 livres de gros, faisant 72 florins carolus. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 77.)

1461. — **1605, 25 janvier.** — Acte passé pardevant Hugues Desquennes, notaire, à Lille contenant vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Jean Ghergant et à Jean De Lohem, fermiers des moulins de Menin, de vingt muids de blé mouture, mesure de Courtrai, pour une année de la rente que ledit hôpital Comtesse a droit de percevoir annuellement sur lesdits moulins de Menin ; cette vente est faite moyennant le prix de 5 livres 2 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 4, pièce 78.)

1462. — **1605, 21 mars.** — Les baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers, représentant les États des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, déclarent constituer, au profit de dame Anne de Baudrenghien, veuve du seigneur d'Oyembourg, une rente héritière de 36 florins 7 patars 3 deniers, au capital rachetable de 800 florins. (Cartulaire coté 8, pièce 103.)

1463. — **1605, 6 avril.** — Bail de trois pièces de terre situées à Avelin, contenant deux bonniers (voir n° 1293), accordé à Gilles Herrencq, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis. — Hugues Desquennes, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 79.)

1464. — **1605, 2 juin.** — Sentence rendue par la gouvernance de Lille, par laquelle l'abbaye de Notre-Dame, à Loos, est condamnée, par provision, à payer à l'hôpital Comtesse une rente héritière et perpétuelle de dix-neuf razières trois havots et demi et le septième d'un demi havot de froment, qui lui était due annuellement sur les marais situés entre Esquermes et Loos, appartenant à ladite abbaye de Loos. (Deux copies, papier ; cartulaire coté 3, pièce 138.)

1465. — **1605, 3 novembre.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Lambersart, traversés par la piedsente du Busquet audit Lambersart, accordé à Jean Adam, brasseur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 florins carolus. — Guillaume Cuvillon et Jaspert Taverne, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 81.)

1466. — **1605, 3 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), à l'angle de la place Saint-Martin, accordé à Liévin De Nœully, mercier, pour le terme de trois, six, ou neuf

années, moyennant un loyer annuel de 84 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Jaspert Taverner, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 82.)

1467. — 1605, 9 décembre. — Bail de deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre à labour, situés à Wazemmes, près de la Fontaine de le Saulch, accordé à Jean Flameng, laboureur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 225 livres parisis. Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, papier ; cartulaire coté 4, pièce 87 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1609, folio 31.)

1468. — 1605, 17 décembre. — Acte par lequel Jean Gheraerd, en qualité de receveur particulier de l'hôpital Comtesse, à Lille, reconnaît avoir accordé en bail, à Mathieu Zeghers et consorts, pour le terme de six années, la cense appelée *le Rysselhof*, située à Caprycke, contenant environ quatre cents mesures de terres, moyennant un loyer annuel de 26 livres de gros, faisant 156 florins carolus. (Cartulaire coté 4, pièces 107 et 118 ; transcrit dans les comptes rendus pour les années finies le 22 juillet 1607, folio 13 verso, et 22 juillet 1608, folio 16.)

1469. — 1605. — Acte par lequel Jean Gheraerd, en qualité de receveur particulier de l'hôpital Comtesse, à Lille, reconnaît avoir accordé en bail, à Pierre Deblick, pour le terme de neuf années, trente-neuf mesures de terres et wastines, situées en la paroisse de Moerbeke, moyennant un loyer annuel de 6 livres de gros, faisant 36 florins carolus. (Cartulaire coté 4, pièce 108 ; transcrit dans les comptes rendus pour les années finies le 22 juillet 1607, folio 15 verso, et 22 juillet 1608, folio 18 verso.)

1470. — 1606, 5 janvier. — Bail d'une maison, nommée *le Saulch*, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Jacques Morel, bourgeois et marchand, audit Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 200 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 88 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1609, folio 50.)

1471. — 1606, 11 janvier. — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent accorder en bail, à Jacques Allauwe et à Charles Fauquemberghe, les moulins ci-après déclarés : six moulins à eau, dont deux contigus audit hôpital Comtesse, deux auprès du Château, audit Lille, et deux à Wazemmes ; les moulins à vent

suivants : celui situé sur les remparts de ladite ville de Lille, entre les portes de Saint-Sauveur et des Malades ; *le Long-Moulin*, le petit moulin *de l'Esquipée* et celui *du Billau*, situés hors de la porte des Malades ; *le Grand-Moulin rouge*, situé sur les remparts de la ville, derrière *les Repenties* ; *le Moulin de la Vallée*, situé hors de la porte du Molinel, à front du petit chemin de Lille à Seclin ; celui nouvellement érigé à front de la piedsente conduisant du faubourg des Malades à Esquermes, en remplacement de celui nommé *le Gros-Moulin*, et les sept moulins à chevaux, situés auprès de la porte de Fives ; ladite location est faite pour le terme de six années, moyennant un rendage annuel de cent deux muids de blé, mesure de Lille, et de 102 livres de gros en argent, payable mensuellement, ou cent deux razières de blé et 102 livres parisis par mois, le blé payable en argent au prix de *la priserie du bled des fourniers*, à 10 sols parisis moins, sur chacune razière, de ladite priserie du mercredi précédent du vingtiesme de chacun mois, et à charge, en outre, du paiement d'une somme de 1,500 florins carolus, à titre de pot-de-vin. (Cartulaire coté 4, pièce 89 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1606, folio 104.)

1472. — 1606, 13 janvier. — Bail d'une maison, ayant pour enseigne *le Pot-d'Estain*, située à Lille, rue *des Malades* (rue de Paris), accordé à François Chevalier, marchand de toiles, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 28 livres de gros, faisant 168 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 90.)

1473. — 1606, du 9 au 20 février. — Estimation faite par Jacques Bacqueville, Roger Pottier, Michel Chastellain, charpentiers, Jean Vigin, Nicolas Daudenarde et Amand Barattre, meuniers, de tous les moulins à eau, à vent et à chevaux, appartenant à l'hôpital Comtesse, donnés en bail le 11 janvier 1606 (voir n° 1471), et ce à la requête des proviseurs dudit hôpital Comtesse et des fermiers desdits moulins. (Cartulaire coté 4, pièce 85.)

1474. — 1606, 26 février. — Bail d'un lieu-manoir, avec jardin, grange, étables et autres édifices, contenant dix cents et deux verges et demie d'héritage, situés près de l'église Saint-André, à front du chemin de Lille à Wambrechies, ainsi que des herbes du cimetière de la chapelle Saint-Sébastien, accordé à Henri Deroubaix, charpentier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 8 livres de gros, faisant 96 livres parisis. Jaspert Taverner, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 106 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1608, folio 54 verso.)

1475. — **1606, 6 mars.** — Bail d'un lieu-manoir, nommé *le Petit-Metz*, avec jardin, près et terres à labour, contenant douze cents et demi d'héritage, situés en la paroisse Saint-André, accordé à Jean De Mornalle, laboureur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 91 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1608, folio 51 verso.)

1476. — **1606, 10 mars.** — Bail de deux maisons contiguës, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du rivage, accordé à Jacques Allauwe et à Charles Fauquemberghe, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 92.)

1477. — **1606, 10 mars.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Amand Barattre, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 93.)

1478. — **1606, 2 juin.** — Bail de vingt-deux cents de prés, à compter vingt-cinq verges, mesure de la châtellenie de Lille, pour chaque cent, situés en la paroisse de Wazemmes, accordé à Jean Morel, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 180 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 94 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1608, folio 34.)

1479. — **1606, 12 juin.** — Acte par lequel Jean Gheraerdt, en qualité de receveur particulier de l'hôpital Comtesse, à Lille, reconnaît avoir accordé en bail, à Pierre Deblick, pour le terme de neuf années, quatre bonniers de wastlines, situés en la paroisse de Moerbeke, moyennant un loyer annuel de 5 sols de gros. (Cartulaire coté 4, pièce 109.)

1480. — **1606, 11 juillet.** — Arrentement d'un cent de terre, sur lequel existe une motte de moulin, situé à l'extrémité du faubourg des Malades, à front du grand chemin de Lille à Arras, accordé à Antoine Dupont, pour le terme de cinquante ans, à charge d'y faire ériger un moulin à vent, à usage de tordre huile, et de payer annuellement, à l'hôpital Comtesse, une somme de 9 florins pour loyer dudit cent de terre et celle de 1 florin pour reconnaissance du droit de vent du moulin, et sous la condition qu'à l'expiration de l'arrentement, les proviseurs dudit hôpital Comtesse auront la faculté de reprendre ce moulin

en en payant la valeur sur l'estimation qui en sera faite. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 95.)

1481. — **1606, 18 juillet.** — Bail d'une chambre et d'un grenier, situés au-dessus de la porte de derrière de l'hôpital Comtesse, place Saint-Martin, accordé à Denis Béhagle, messenger, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 48 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 96.)

1482. — **1606, 18 juillet.** — Bail d'une maison, avec jardin, située à Lille, rue du Croquet, accordé à Dominique Lambelin, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 97.)

1483. — **1606, 16 octobre.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Fives, à front du chemin de Lille à Mons-en-Barœul et de celui conduisant au Buisson de Vallincamp, accordé à Jean Freumault, laboureur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 24 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 98 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1608, folio 59.)

1484. — **1606, 4 décembre.** — Bail, accordé à Robert Poultrain, pour le terme de neuf années, de la maison et cense appelée *le Metz*, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, avec les jardins, prés et terres à labour qui en dépendent, à charge, entre autres conditions, de payer annuellement pour ladite maison, jardins et prés, contenant environ cinq bonniers douze cents, une somme de 115 florins carolus, et pour les terres à labour, contenant environ quarante-six bonniers, trente muids six razières et le tiers de deux razières de blé et seize muids six razières et le tiers de deux razières d'avoine, mesure de Lille, dont vingt muids de blé et six muids d'avoine à livrer en nature dans les greniers de l'hôpital Comtesse, et le surplus payable en argent, au prix de quarante patars les deux razières, faisant ainsi la somme de 253 florins carolus 6 patars 8 deniers tournois. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, papier ; transcrit au cartulaire coté 4, pièce 99, et au compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1610, folio 36, sous la date du 4 novembre.)

1485. — **1607, 12 janvier.** — Bail d'une maison, située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Toussaint Hanegrave, chirurgien, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 12 livres de gros, faisant 72 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 100.)

1486. — **1607, 13 janvier.** — Arrentement de deux pièces de terre, situées au faubourg du Molinel, dont l'une, de deux cents et demi, à front du chemin de Lille à Seclin, et l'autre, de cinq *quarterons* (125 verges), à front de la piedsente conduisant du petit au grand chemin d'Esquermes, accordé à Antoine Pennel, pour le terme de soixante années, à charge de faire construire une maison sur la susdite partie de cinq *quarterons* ; de payer annuellement, à l'hôpital Comtesse, un loyer de 30 livres parisis, et sous la condition qu'à l'expiration de l'arrentement, les proviseurs dudit hôpital Comtesse auront la faculté de reprendre, sur estimation à faire sur pied à emporter, tous les édifices construits sur les susdits héritages. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 101 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1609, folio 26.)

1487. — **1607, 17 janvier.** — Bail de deux bonniers de terre, en nature de bois, situés à Prêmesques, accordé à Paul Bouchery, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 55 livres parisis, et à charge de convertir, à ses dépens, dans un délai de trois années, lesdits deux bonniers de bois en terres labourables. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 102 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1609, folio 20 verso.)

1488. — **1607, 3 février.** — Bail d'une maison, avec jardin, située à Lille, rue de Fives, tenant aux remparts de ladite ville, accordé à Louis Dubosquiel, bourgeois, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 8 livres de gros, faisant 48 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 103 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1609, folio 64.)

1489. — **1607, 7 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Martin Richebourg, maçon, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 52 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 104.)

1490. — **1607, 3 mars.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, par lequel Jean Freumault, subrogé aux droits de Jean De Cassel, déclare avoir reçu de Simon Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, la somme de 1,466 livres 2 sols 8 deniers parisis, formant la valeur de divers bâtiments dont ledit hôpital avait effectué la reprise (voir n° 1441), suivant acte en date du 10 mars 1604. (Original, papier.)

1491. — **1607, 7 mars.** — Bail d'un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents verges, situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à Guillaume Lefebvre, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 54 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 105 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1610, folio 18 verso.)

1492. — **1607, 15 mars.** — Acte passé pardevant notaire, par lequel Jacques De Bacqueville, charpentier, demeurant à Lille, reconnaît avoir fait accord et marché avec Luc Carpentier, marchand drapier, demeurant à Haubourdin, en vertu duquel il s'est engagé à construire, audit lieu d'Haubourdin, un moulin à vent, à usage de moudre blé, sans cependant livrer meules, draps et cordes, ni faire la maçonnerie nécessaire à asseoir ledit moulin, moyennant la somme de 3,300 livres parisis, payable en plusieurs termes, et sous la condition qu'il sera donné, par ledit Carpentier, quatre aunes de drap pour faire un manteau audit De Bacqueville et 25 livres parisis de don gratuit à sa femme. (Copie, papier.)

1493. — **1607, 20 mars.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, par lequel Simon Verdière, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, déclare que d'après l'inventaire et estimation des bois existant sur les vingt-deux cents de prés accordés en bail à Jean Morel, le 12 juin 1606 (voir n° 1478), il a été constaté qu'il s'y trouvait 1,341 *fascheaulx*, estimés 15 livres le cent, et Marguerite Despretz, veuve dudit Jean Morel, s'engage à remettre, à sa sortie d'occupation, lesdits bois en même valeur, la plus ou moins value à payer par qui de droit. (Cartulaire coté 4, pièce 112.)

1494. — **1607, 7 avril.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, par lequel Pierre Moure, bailli de Pérenchies, et Pierre Dassonneville, demeurant audit Pérenchies, reconnaissent être redevables, envers l'hôpital Comtesse, d'une somme de 260 livres parisis, sur la valeur de treize chênes croissant dans les bois de la Vigne, à Prêmesques, qu'ils avaient acquis dudit hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 4, pièce 110.)

1495. — **1607, 2 septembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Jean Hovyn, fermier des moulins de Menin, de vingt muids de blé mouture, mesure de Courtrai, pour une année, échue à la Toussaint 1606, de la rente que ledit hôpital Comtesse a droit de percevoir annuellement sur lesdits moulins de Menin ; cette vente faite moyennant le prix de 105 sols

parisis la razière, faisant ainsi une somme de 1,260 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 6 verso.)

1496. — **1007, 20 novembre.** — Acte passé pardevant Pierre De le Rue, lieutenant de Pierre Le Pippre, prévôt de la ville de Lille, et les échevins de ladite ville, contenant vente faite à Denis Lambelin, command de Jean Desnœullin, charpentier, d'une portion de terrain vague, située audit Lille, rue du Molinel, ayant vingt-quatre pieds de front à rue, sur une profondeur de quatre-vingt-douze pieds d'un côté et de quatre-vingts pieds de l'autre ; ladite vente faite moyennant le prix principal de 40 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1497. — **1007, 20 novembre.** — Acte passé pardevant Pierre De le Rue, lieutenant de Pierre Le Pippre, prévôt de la ville de Lille, et les échevins de ladite ville, contenant vente faite à Denis Lambelin, command de Jean Desnœullin, charpentier, d'une portion de terrain vague, située audit Lille, rue du Molinel, ayant vingt-quatre pieds de front à rue, sur une profondeur de quatre-vingts pieds d'un côté et de soixante-cinq pieds de l'autre ; ladite vente faite moyennant le prix principal de 40 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1498. — **1007, 20 novembre.** — Acte passé pardevant Pierre De le Rue, lieutenant de Pierre Le Pippre, prévôt de la ville de Lille, et les échevins de ladite ville, contenant vente faite à Denis Lambelin, brasseur, d'une portion de terrain vague, située audit Lille, rue du Molinel, ayant trente-neuf pieds de front à rue, sur une profondeur de soixante-cinq pieds d'un côté et arrivant à néant de l'autre ; ladite vente faite moyennant le prix principal de 40 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1499. — **1007, 26 novembre.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Pierre De Hooghe, bourgeois et marchand de la ville de Bergues, l'autorisation d'ériger un moulin à vent, à usage de tordre huile, près de ladite ville de Bergues, hors de la porte de Bourbourg, en la paroisse de Biernes, sous la condition que ce moulin ne pourra être mis à aucun autre usage, à péril de confiscation au profit du souverain, et à charge de payer, entre les mains du receveur de l'espier de Bergues, une reconnaissance annuelle de 40 sols de deux gros. (Copie, papier.)

1500. — **1008, 8 janvier.** — Jean de Robles, comte d'Annappes, baron de Billy, et gouverneur des villes et châtelaneries de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Mathieu de Ligny et Jean Lespillet, auditeurs

en la gouvernance de Lille, Pierre Hochart, bourgeois dudit Lille, Jeanne Wacrenier, sa femme, et Philippe Hochart, père dudit Pierre, ont déclaré avoir solidairement constitué, au profit de Nicolas Rohart, bourgeois de Lille, une rente héritière annuelle de 37 florins carolus et 10 patars, au capital rachetable de 600 florins carolus. (Cartulaire coté 4, pièce 533.)

1501. — **1008, 8 janvier.** — Jean de Robles, comte d'Annappes, baron de Billy, et gouverneur des villes et châtelaneries de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant Mathieu de Ligny et Jean Lespillet, auditeurs en la gouvernance de Lille, Pierre Hochart, bourgeois dudit Lille, et Jeanne Wacrenier, sa femme, ont déclaré que bien que Philippe Hochart, leur père, se soit obligé, solidairement avec eux, dans la constitution de la rente ci-dessus mentionnée (voir n° 1500), il n'a eu aucune part du capital en provenant, et qu'en conséquence ils ont promis et se sont engagés, envers lui, à le rendre indemne tant du cours de cette rente que du remboursement du capital. (Cartulaire coté 4, pièce 535.)

1502. — **1008, 23 février.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, accordé à Toussaint Six, laboureur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 8 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 113.)

1503. — **1008, 23 février.** — Bail de deux pièces de terre à labour, l'une contenant trois *quartiers* (1,200 verges) et l'autre deux *quartiers* (800 verges), situées à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, accordé à Abraham Lesaige, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 46 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 115.)

1504. — **1008, 23 février.** — Bail de deux pièces de terre à labour, l'une contenant dix cents et l'autre un demi-bonnier, situées à Verlinghem, accordé à Gallien Coisne, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 48 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 116.)

1505. — **1008, 27 mars.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, contenant vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Jean Hovyn, fermier des moulins de Menin, de vingt muids de blé mouture, mesure de Courtrai, pour une année, échue à la Toussaint 1607, de la rente que ledit hôpital Comtesse a

droit de percevoir annuellement sur lesdits moulins de Menin ; cette vente est faite moyennant le prix de 7 livres 10 sols parisis la razière, suivant la mesure de Lille. (Cartulaire coté 4, pièce 114.)

1506. — **1608, 14 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des *Moulins-Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Charles Van der Motte, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 26 livres de gros, faisant 312 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Guillaume Dubois, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 117 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1610, folio 56.)

1507. — **1608, 20 juin.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent que de la vérification de toutes les dépenses faites par Frédéric Swertz pour les réparations de la maison qu'il occupe (voir n° 1455), il ressort qu'il lui est dû une somme de 400 livres parisis, laquelle lui sera remboursée, en quatre annuités, sur le loyer de ladite maison. (Cartulaire coté 4, pièce 120 ; cartulaire coté 5, folio 7 verso.)

1508. — **1608, 21 juin.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé un nouveau bail à Gard Delattre, serrurier, pour une maison située à Lille, rue des *Moulins-Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 144 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 7 verso.)

1509. — **1608, 26 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), sans y comprendre *le cellier estant dessous et au-devant de ladite maison*, accordé à Jean Leroy, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 121 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1609, folio 54.)

1510. — **1608, 26 juin.** — Bail du cellier situé au-dessous de la maison ci-dessus (voir n° 1509), accordé à Guillaume Glorieux, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 6 livres de gros, faisant 72 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 122 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1609, folio 55 verso.)

1511. — **1608, 26 juin.** — Bail d'un lieu-manoir et jardin, contenant quatre cents d'héritage, situé à front

du grand chemin passant au-devant de l'église Saint-André, et tenant au cimetière de la chapelle Saint-Sébastien, accordé à Robert Demonchy, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis. Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 123.)

1512. — **1608, 7 juillet.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé à Josse Van Welsenne et à M^e Gérard, son fils, prêtre, chapelain de l'église Saint-Pierre, à Lille, le renouvellement du bail de la maison qu'ils occupent en la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), audit Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 9 livres de gros, ou 108 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 8.)

1513. — **1608, 31 juillet.** — Bail de la maison, avec jardin, prés, pâtures et terres à labour, contenant ensemble vingt-deux bonniers un cent et sept verges, nommée *la Cense de la Braderie*, située à Wambrechies, accordé à Jacques Six, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 1,200 livres parisis. Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 155.)

1514. — **1608, 17 novembre.** — Les juriconsultes Tesson et R. Dubus, vu les lettres de l'arrentement de douze cents de terre à labour, accordé à Pierre Gard, le 12 août 1528 (voir n° 987), sont d'avis qu'à l'expiration dudit arrentement l'estimation pour la reprise des édifices existant sur ledit héritage devra être faite sur le pied à emporter, et celle des plantis et haies sur celui à demeurer sur les lieux. (Original, papier.)

1515. — **1608, 18 et 21 novembre.** — Estimation, faite à la requête des proviseurs de l'hôpital Comtesse et des curateurs de la veuve de Jean Gard, dit de Bruxelles, de tous les édifices, arbres et haies existant sur les douze cents d'héritage qui avaient été accordés en arrentement, par ledit hôpital Comtesse, à défunt Pierre Gard, père (voir n° 987), et dont le bail emphytéotique était expiré. (Cartulaire coté 4, pièce 125.)

1516. — **1608, 11 décembre.** — Mention d'un accord conclu entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Jean Despretz, l'un des marguilliers de l'église Sainte-Catherine, à Lille, par lequel les parties sont convenues que la portion de maison, appartenant à ladite église Sainte-Catherine, incorporée dans celle occupée par Nicolas Defourmestaux, située rue *du Pouplier*, dite de *la Conception* (rue Royale), appartenant à l'hôpital Comtesse, sera estimée par gens experts. (Cartulaire coté 5, folio 9.)

1517. — **1608, 12 décembre.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont nommé Nicolas Verdière, fils de Simon Verdière, receveur dudit hôpital, pour responsable et homme vivant et mourant, pour les terres et héritages, appartenant audit hôpital Comtesse, tenues de l'abbaye de Loos, devant ainsi payer, à la mort dudit Nicolas Verdière, le droit de relief de ces terres à ladite abbaye ; cette nomination ratifiée par l'abbé de Loos. (Cartulaire coté 5, folio 10.)

1518. — **1608, 12 décembre.** — Estimation, faite à la requête des proviseurs de l'hôpital Comtesse et des marguilliers de l'église Sainte-Catherine, à Lille, de deux maisons situées audit Lille, rue du *Pouplier* (rue Royale), appartenant à ladite église Sainte-Catherine, lesdites maisons ayant vingt-huit pieds de front à rue et une profondeur de trente-six pieds, ainsi que d'une portion d'héritage située derrière lesdites maisons et incorporée à celles appartenant à l'hôpital Comtesse, occupées par M^e Gillemann et Nicolas Defourmestreaux ; cette estimation porte la valeur desdites deux maisons, eu égard à leur caducité, à la somme de 4,400 livres parisis, et celle de la portion d'héritage, en tenant compte de la convenance qui existe pour l'hôpital Comtesse à l'acquérir, à la somme de 600 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 171, folio 164.)

1519. — **1608, 12 décembre.** — Acte passé entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et les marguilliers de l'église Sainte-Catherine, à Lille, par lequel ces derniers déclarent vendre, sous la réserve de l'autorisation des mayeur et échevins dudit Lille, auxdits proviseurs de l'hôpital Comtesse, les deux maisons et portion d'héritage mentionnées ci-dessus (voir n° 1518), moyennant le prix principal de 2,000 livres parisis. (Deux copies, papier.)

1520. — **1608, 13 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Guy De Bruyère, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 90 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 130.)

1521. — **1608, 13 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jeanne Rohart, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 131.)

1522. — **1608, 13 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie),

accordé à Hélène Dupont, veuve de Jean Piétin, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 90 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 132.)

1523. — **1608, 13 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), vis-à-vis des moulins à eau de l'hôpital Comtesse, accordé à Cornille Martin, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 78 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 133.)

1524. — **1608, 18 décembre.** — Les mayeur et échevins de la ville de Lille, à la requête des marguilliers de l'église Sainte-Catherine, dudit Lille, agréent le contenu de l'acte passé entre ces derniers et les proviseurs de l'hôpital Comtesse, le 12 décembre 1608 (voir n° 1519), et autorisent la vente des deux maisons et portion d'héritage qui en font l'objet. (Cartulaire coté 4, pièce 171, folio 162 verso.)

1525. — **1609, 3 janvier et 13 février.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre Du Forest, procureur postulant, bailli des tuteurs de Jean Dragon, fils mineur de feu Jean et de Marie Déliot, seigneur du fief et pairie de Langlée, et par les juges-rentiers de ladite pairie, concernant l'acquisition faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, de deux maisons et portion d'héritage situées rue du *Pouplier* (rue Royale), suivant acte en date du 12 décembre 1608 (voir n° 1519), moyennant le prix principal de 2,000 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 171.)

1526. — **1609, 13 janvier.** — Les jurisconsultes Tesson et Petipas, vu l'acte de l'arrentement de douze cents de terre à labour, accordé à Pierre Grard, le 12 août 1528 (voir n° 987), sont d'avis que d'après les termes dudit acte, les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont la faculté de reprendre, à l'expiration de cet arrentement, tous les édifices, plantis et haies existant sur ledit héritage, en en payant la valeur sur estimation faite sur le pied à emporter pour les édifices, et sur celui à rester sur les lieux pour les plantis et haies, mais ne peuvent être contraints à faire cette reprise. (Original, papier.)

1527. — **1609, 5 février.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse, agréant et ratifiant l'acte en date du 12 décembre 1608 (voir n° 1519), contenant vente à eux faite, par les marguilliers de l'église Sainte-Catherine, de deux maisons et portion d'héritage situées à Lille, rue du *Pouplier* (rue Royale), autorisent Simon Verdière,

receveur dudit hôpital Comtesse, à prendre acte d'adhérentement desdites maisons et portion d'héritage (voir n° 1525), au nom dudit hôpital, et à payer les droits d'estrelins et tous autres. (Original, papier, transcrit à la suite de l'une des copies de l'acte mentionné sous le n° 1519.)

1528. — **1609, 13 février.** — Bail de deux maisons contiguës, avec jardins et fossés, contenant douze cents d'héritage, situées au faubourg de la Barre, accordé à Guy Caulier, maçon, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 18 livres de gros, ou 108 florins. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 137 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1610, folio 28.)

1529. — **1609, 13 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Pierre Warnier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 90 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 152 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1610, folio 74.)

1530. — **1609, mars.** — Estimation faite à la requête de Robert Poutrain, fermier de la Cense du Metz, située au faubourg Saint-Pierre, paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, par Michel Leclercq, charpentier, des travaux exécutés à l'écurie des chevaux de ladite cense, appartenant à l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

1531. — **1609, 23 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Moulins-Saint-Pierre (rue de la Monnaie), accordé à Cornille Tardieu, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 7 livres de gros, ou 42 florins. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 134.)

1532. — **1609, 23 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Moulins-Saint-Pierre (rue de la Monnaie), accordé à Péronne La Toulotte, veuve de Charles Fourmentel, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 7 livres de gros, ou 42 florins. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 136.)

1533. — **1609, 24 juillet.** — Décisions des proviseurs de l'hôpital Comtesse accordant le renouvellement du bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, occupée par Pierre Bafon, messenger d'Anvers, moyennant un loyer annuel de 100 livres parisis ; le parfait du bail de

deux maisons récemment acquises des marguilliers de l'église Sainte-Catherine, situées rue de la Conception (rue Royale), moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis pour l'une et de 84 livres parisis pour l'autre ; le renouvellement du bail d'une maison située rue du Croquet, occupée par la veuve Mahieu Vielle, moyennant un loyer annuel de 58 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 10 verso, 11 et 11 verso.)

1534. — **1609, 31 juillet.** — Décisions des proviseurs de l'hôpital Comtesse accordant le renouvellement du bail d'une maison située à Lille, rue Royale, occupée par Nicolas Defourmestreaux, moyennant un loyer annuel de 22 livres de gros, ou 132 florins, et autorisant ledit Defourmestreaux à faire faire un puits dans la cave de cette maison, sous la condition qu'il prendra à sa charge un tiers de la dépense. (Cartulaire coté 5, folio 11 verso.)

1535. — **1609, 16 août.** — Lettres par lesquelles Michel d'Esne, évêque de Tournai, déclare avoir béni, à la demande des prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, une petite image de la Sainte Vierge, sculptée, en bois de l'arbre où pendait autrefois une image miraculeuse de la Vierge, lequel arbre est sur un rocher près de Sichem, diocèse de Malines, et avoir accordé quarante jours d'indulgence à ceux qui réciteront avec ferveur, devant cette image, trois *Pater* et trois *Ave*. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1536. — **1609, 26 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Jeannette Lamourette, veuve d'Amand Thieffries, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 135.)

1537. — **1609, 18 septembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse ordonnent à Simon Verdière, receveur dudit hôpital, de payer aux marguilliers de l'église Sainte-Catherine, la somme de 2,000 livres parisis, formant le prix principal de l'acquisition faite le 12 décembre 1608 (voir n° 1519). — A la suite se trouve la quittance de cette somme, donnée par les marguilliers de l'église Sainte-Catherine. (Original, papier, transcrit à la suite de l'une des copies de l'acte mentionné sous le n° 1519 ; cartulaire coté 4, pièce 172.)

1538. — **1609, 6 novembre.** — Bail de deux bonniers deux cents et trois verges de terre, en nature de pré, situés à Wazemmes, au faubourg de la Barre, à front du chemin conduisant à Armentières, accordé à

Marie Delebarre, veuve de Jacques Vandenbroucke, receveur de l'abbaye de Loos, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 500 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièces 151 et 157.)

1539. — **1609, 15 décembre.** — Les président et officiers du Conseil souverain de Flandre, à Gand, à la requête de Gérard Six, laboureur, demeurant à Wambrechies, appelant de la sentence prononcée contre lui, au profit d'Antoine Lehoucq et des proviseurs de l'hôpital Comtesse, par les bailli et hommes de fief de la Salle de Lille, le 19 novembre 1609, mandent et ordonnent au premier huissier dudit Conseil, sur ce requis, après avoir, au préalable, obtenu dudit appelant un cautionnement d'une somme de 300 livres parisis, suivant l'usage de la Chambre du Conseil, d'ajourner lesdits bailli et hommes de fief de la Salle de Lille à comparaître pardevant eux, pour entendre juger sur ledit appel, et de signifier cet ajournement au sieur Antoine Lehoucq et aux proviseurs de l'hôpital Comtesse. — Pièces diverses relatives à cette procédure. (Copies, papier.)

1540. — **1610.** — Jean Six, charpentier, demeurant au faubourg de la Magdeleine-lez-Lille, déclare se constituer caution de Gérard Six, laboureur, demeurant à Wambrechies, pour la somme de 300 livres parisis, dont il est chargé par la *commission de relief d'appel* par lui obtenue du Conseil de Flandre (voir n° 1539), contre les bailli et hommes de fief de la Salle de Lille. (Copie, papier.)

1541. — **1610, 7 janvier.** — Charles Van der Motte, huissier du Conseil de Flandre, rend compte aux président et officiers dudit Conseil, qu'à la requête de Gérard Six, censier, à Wambrechies, et en vertu de la *commission de relief d'appel*, en date du 15 décembre 1609 (voir n° 1539), il s'est transporté au siège du bailliage de Lille et a assigné les bailli et hommes de fief de la Salle dudit Lille à comparaître pardevant eux, le 12 février 1610, en la Chambre du Conseil, à Gand, pour soutenir et défendre la sentence mentionnée dans la susdite commission, et qu'il a signifié cet ajournement au sieur Antoine Lehoucq et aux proviseurs de l'hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

1542. — **1610, 12 janvier.** — Michel Wambacq, bailli de messire Louis de Hénin-Liétard, chevalier, baron de Fossex, seigneur de Faches et *Royaume des Estimaux*, déclare avoir reçu des proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, le dénombrement de tout un fief et pairie et autres héritages, appartenant audit hôpital, tenus

de ladite seigneurie de Faches et *Royaume des Estimaux*. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1543. — **1610, 13 janvier.** — Bail du lieu-manoir et jardin de plaisance, appelé *Froimetz*, situé en la paroisse de Wazemmes, avec les eaux et pêcheries depuis le moulin de Wazemmes jusqu'au moulin de le Saulch, accordé à messire Jean Des Trompes, chevalier, seigneur de Westhove, Fresnoy, etc., président de la Chambre des Comptes de Lille, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 36 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 138.)

1544. — **1610, 23 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des *Moulins Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), où est l'image de Saint-Nicolas, accordé à Jean Desrousseaux, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 7 livres degros, ou 42 florins. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 139.)

1545. — **1610, 13 février.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Pierre Mallapierre, au nom et comme procureur de Pierre Hochart, de Jeanne Wacrenier, sa femme, et de Philippe Hochart, père, déclare confirmer le contenu des lettres, en date du 8 janvier 1608 (voir n° 1500), contenant constitution d'une rente héritière annuelle de 37 florins carolus et 10 patars, au profit de Nicolas Rohart, bourgeois de Lille. (Cartulaire coté 4, pièce 536.)

1546. — **1610, 18 mars.** — Lettre des archiducs à l'évêque de Tournai, par laquelle ils lui mandent de lever la défense qu'il avait fait faire aux religieuses de l'hôpital Comtesse, par le doyen de chrétienté, de procéder à l'élection de leur nouvelle *maîtresse* (prieure), jusqu'à ce qu'il ait commis quelqu'un pour y intervenir de sa part, ce qui est contraire aux usages de cette maison, laquelle, étant de *fondation laïcale*, est sous l'administration particulière, protection et sauvegarde des souverains et de leurs officiers. (Copie, papier.)

1547. — **1610, 7 mai.** — Bail de dix-neuf cents de terre à labour, compris la motte sur laquelle est érigé le moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin de la Vallée*, situés à Wazemmes, hors de la porte du Molinel, accordé à Nicolas Prouvost, pour le terme de neuf années, moyennant un rendage de deux muids une razière de blé ou d'avoine, selon l'assolement, à chaque récolte de cette terre, sans charge dudit rendage les années où elle sera en jachère. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartu-

laire coté 4, pièce 140 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1609, folio 24.)

1548. — **1610, 6 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de Fives, accordé à Dominique Lemahieu, bourgeteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 6 livres de gros, ou 36 florins. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 144.)

1549. — **1610, 28 septembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Jean Hovyn, fermier des moulins de Menin, de vingt muids de blé mouture, mesure de Courtrai, pour une année, échue à la Toussaint 1609, de la rente que ledit hôpital Comtesse a droit de percevoir sur lesdits moulins de Menin ; lesdits vingt muids faisant deux cent soixante-seize razières un havot, mesure de Lille, d'après la conversion qui en a été établie par arbitres choisis à cet effet, et cette vente faite au prix de 45 patars la razière. (Cartulaire coté 5, folio 14.)

1550. — **1610 29 octobre.** — Décision des proviseurs de l'hôpital Comtesse, concernant l'estimation des travaux exécutés en la *Cense du Metz* (voir n° 1530), par laquelle ils déclarent qu'il ne doit être tenu compte, au fermier de ladite cense, de l'importance desdits travaux qu'à l'expiration de son bail. (Cartulaire coté 5, folio 14 verso.)

1551. — **1610, 26 novembre.** — Bail de la cense appelée *le Rysselhof*, située à Caprycke, contenant quatre cents mesures d'héritage, en jardins, prés, bois, pâtures et terres à labour, accordé à Jean Sanders, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 600 florins et le paiement d'une somme de 166 florins à titre de pot-de-vin. — Guillaume Cuvillon et Jacques Bridoul, notaires. (Original, papier ; cartulaire coté 4, pièce 142.)

1552. — **1610, 9 décembre.** — Bail de quatre cents et demi de terre à labour, situés à Saint-André, à front du grand chemin de Lille à Ypres, accordé à Henri Prévost, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 22 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 126.)

1553. — **1610, 9 décembre.** — Bail d'une motte de moulin, contenant un cent et demi d'héritage, située hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Ronchin, accordé à Pierre Deleryve, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 7 livres 10 sols parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 127.)

1554. — **1610, 9 décembre.** — Bail de l'ancienne motte du *Moulin du Billau*, contenant sept *quarterons* (175 verges) de terre, située en la paroisse de Wazemmes, à front du chemin de Lille à Seclin et de la piedsenté conduisant du Billau à Esquermes, accordé à Marc Dillies et à Jacques, son père, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 9 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 128.)

1555. — **1610, 9 décembre.** — Bail d'une motte de moulin, contenant un cent de terre, située près du *Moulin de l'Esquipée*, à front du grand chemin de Lille à Douai, accordé à Bertrand De Cacan, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 6 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 129.)

1556. — **1610, 14 décembre.** — Mention d'une transaction intervenue entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Robert Poutrain, fermier de la *Cense du Metz*, au sujet des travaux exécutés en ladite cense (voir n° 1530), par laquelle les parties sont convenues que moyennant une augmentation de fermage de 150 livres parisis que ledit Poutrain s'engagerait à payer annuellement à l'hôpital Comtesse, l'importance de ces travaux serait à la charge dudit hôpital. (Cartulaire coté 5, folio 15.)

1557. — **1610, 15 décembre.** — Le Conseil de Flandre, à Gand, certifie que Jacques De Bavière, docteur en droit, et Gérard Sanders, docteur en médecine, se sont constitués cautions de Jean Sanders, pour l'exécution des clauses et conditions du bail qui lui a été accordé, le 26 novembre 1610 (voir n° 1551), de la cense nommée *le Rysselhof*, située à Caprycke, appartenant à l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 143 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 24, et dans celui de l'année finie le 22 juillet 1617, folio 20.)

1558. — **1611, 20 janvier.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, contenant vente faite par Denis Lambelin, brasseur, audit Lille, à l'hôpital Comtesse, d'un fonds d'héritage, qu'il avait acquis du Magistrat de Lille (voir nos 1496, 1497 et 1498), *séant en la nouvelle ville en la rue appelée du Mollinel*, tenant de deux côtés aux héritages dudit hôpital Comtesse, *avecq les quatre maisons encommenchées et murs dressez* ; ladite vente faite moyennant le prix principal de 3,407 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 144.)

1559. — **1611, 20 janvier.** — Bail de quinze cents de terre à labour et de cinq cents de pré, situés au faubourg Notre-Dame, près de *la Tour de Bourgogne*, derrière le jardin des Canonniers, et tenant au chemin dit de *la Bouvacque*, accordé à Denis Lambelin, brasseur, pour le terme de neuf années, *parmy payant et rendant, chacun an, au prouffict dudict hospital* (Comtesse), *assçavoir : pour le regard dudict pret à l'advenant de douze livres parisis de chacun cent que sera trouvé, dont mesuraige s'en fera, comme aussy des terres à labour à l'advenant de vingt razières de bled et aultant d'avaïne du bonnier, à l'advesture, que sera unq tierch chacun an, pour ledict bled et avaine seulement, payables à la priserie de l'Espier de Lille, quy se fera chacun an à la Saint-Rémy.* (Cartulaire coté 4, pièce 145 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1614, folio 24 verso.)

1560. — **1611, 26 janvier.** — Acte passé pardevant Hubert Wicart, notaire, à Lille, par lequel les tanneurs de ladite ville de Lille cèdent à Jacques De Bacqueville, charpentier, tous les droits que chacun d'eux peut avoir sur la motte ou était érigé le moulin à vent, à usage de moudre écorces, nommé *le Rouge-Moulin*, située près du chemin de Lille à Lezennes. (Original, papier)

1561. — **1611, 21 février.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Pierre Nauwinck et à Jean Rooze, fermiers des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1610, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 40 patars la razière. (Cartulaire coté 5, folio 16.)

1562. — **1611, 26 février.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre écorces, situé hors de la porte des Malades, derrière *l'Esquipée*, près du chemin de Lille à Douai, accordé aux tanneurs de la ville de Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 146.)

1563. — **1611 1^{er} mars.** — Lettres-patentes des archiducs Albert et Isabelle, par lesquelles ils font connaître aux prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, que voulant user du droit qui leur appartient, en leur qualité de comtes de Flandre, de conférer, une fois en leur vie, à leur choix et volonté, *un pain et prouvende* en leur couvent, ils ont donné à Anne Rosa, fille d'Antoine, *licterier* de leurs personnes,

ledict pain et prouvende avecq les habillemens et aultres droictz et émolumens quelconques y appartenans, ou, pour en tenir lieu, une somme annuelle de 120 livres, de 40 gros la livre, monnaie de Flandre, sa vie durant, au choix desdites prieure et religieuses. (Copie, papier.)

1564. — **1611, 11 mars.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Mahieu Houzet, pour le terme de trois, six, ou neuf années, une maison située à Lille, rue de *la Conception* (rue Royale), moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 16.)

1565. — **1611, 6 avril.** — Lettre des proviseurs de l'hôpital Comtesse, adressée à messire Verreyken, chevalier, seigneur de Hames, audancier et premier secrétaire de leurs altesses les archiducs, à Bruxelles, au sujet de la prébende accordée à Anne Rosa par lettres-patentes en date du 1^{er} mars 1611 (voir n° 1563) ; ils lui exposent que ledit hôpital Comtesse se trouve déjà chargé, depuis l'année 1604, d'une semblable prébende en faveur de Nicolas Armory (voir n° 1448), et le prient, en conséquence, de vouloir bien faire assigner cette nouvelle charge sur un autre couvent, en lui faisant connaître qu'ils seraient satisfaits de recevoir ladite Anne Rosa en leur maison, au lieu et place du susdit Armory. (Copie, papier.)

1566. — **1611, 10 juin.** — Bail de deux pièces de terre à labour, l'une contenant trois *quartiers* (1200 verges) et l'autre deux *quartiers* (800 verges), situées à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, accordé à Abraham Lesaige, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 66 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 147 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 48 verso.)

1567. — **1611, 14 juin.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Bernard De Nœully, pour le terme de trois, six, ou neuf années, une maison située à Lille, occupée par son père, moyennant un loyer annuel de 96 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 17.)

1568. — **1611, 20 juin.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Wallerand Caron, argentier de ladite ville de Lille, agissant, en cette qualité, au nom du Magistrat dudit Lille, reconnaît avoir accordé en arrentement, à Regnier De Vos, maître en la Chambre des Comptes, une maison, avec jardin, située au ci-devant Château de Lille, pour le terme de quatre-vingts années, moyennant un loyer annuel de 160 florins carolus ; les

édifices de ladite maison ayant été estimés 4,000 florins, leur plus ou moins de valeur, à l'expiration de l'arrentement, sera payée par qui de droit. (Copie, papier.)

1569. — **1611, 20 juillet.** — Lettre des proviseurs de l'hôpital Comtesse, adressée à messire Verreyken, à Bruxelles, au sujet de la prébende accordée à la fille d'Antoine Rosa (voir n° 1563), par laquelle ils lui mandent que n'ayant pu trouver les lettres originales des archiducs, en date du 19 mai 1604 (voir n° 1448), leur ordonnant de payer, sur le revenu dudit hôpital Comtesse, à Pierre Portal et à Nicolas Armory, soldats wallons estropiés, à chacun d'eux un réal par jour, leur vie durant, ils lui envoient copie desdites lettres, tirée des registres de l'hôpital, ainsi qu'un extrait des comptes de cette maison, constatant que cette charge s'élève annuellement à la somme de 185 florins, espérant que leurs altesses ne voudront pas surcharger davantage le susdit hôpital, et les suppliant d'aviser à placer ailleurs la susdite petite fille, ou de les décharger des deux estropiés. (Copie, papier.)

1570. — **1611, 20 juillet.** — Bail des moulins à eau, à vent et à chevaux, situés en la ville de Lille et aux environs, appartenant à l'hôpital Comtesse, accordé à Jacques Allauwe, aux mêmes rendage, clauses et conditions du bail en date du 11 janvier 1606 (voir n° 1471), sauf le pot-de-vin, lequel est porté à 3,600 livres parisis, au lieu de 3,000 livres. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 148.)

1571. — **1611, 5 août.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Amand Barattre, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 149.)

1572. — **1611, 11 septembre.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Péronne Deswatines, veuve de Pierre Deleruyelle, pour le terme de trois, six, ou neuf années, une maison située à Lille, rue de *la Conception* (rue Royale), moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 18.)

1573. — **1611, 20 octobre.** — Requête adressée aux archiducs, par Antoine Rosa, pour les supplier de faire admettre sa fille, âgée de onze ans, à l'hôpital Comtesse, nonobstant les observations des prieure et religieuses de cette maison, conformément au contenu de leurs lettres-patentes du 1^{er} mars 1611 (voir n° 1563). — Apostille, en date du 10 décembre 1611, par laquelle son

altesse l'archiduc ordonne à *ceulx de l'hospital Comtesse de recevoir la fille du suppliant, ou aultrement la faire joyr de l'effect de la mercede à elle faicte par ses lettres-patentes du premier de mars dernier.* (Copie, papier.)

1574. — **1611, 13 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Morts, accordé à Jean Pouchain, pour le terme de deux, cinq, ou huit années, moyennant un loyer annuel de 15 livres de gros, faisant 90 florins. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 150.)

1575. — **1611, 16 décembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Pierre Nauwinck et à Jean Rooze, fermiers des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1611, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 6 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 18 verso.)

1576. — **1611.** — Requête présentée aux proviseurs de l'hôpital Comtesse, par Jacques De Bacqueville, *carpentier et fabricateur de mollins*, à l'effet d'être autorisé à construire un moulin à vent, à usage de tordre huile, sur la motte où était érigé celui nommé *le Rouge-Moulin* (voir n° 1560), laquelle est située près du chemin de Lille à Lezennes. (Copie, papier.)

1577. — **1612, 18 janvier.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé à Boniface De Nayerc, *escrignier* (menuisier), un nouveau bail pour les maison et greniers qu'il occupe (voir n° 1427), moyennant un loyer annuel de 100 florins carolus. (Cartulaire coté 5, folio 19.)

1578. — **1612, 5 février.** — Lettre d'Antoine Rosa à la prieure de l'hôpital Comtesse, lui adressant l'ordonnance de son altesse l'archiduc, concernant l'admission de sa fille Anne dans cette maison (voir n° 1573), et lui demandant de lui faire connaître sa résolution à cet égard. (Original, papier.)

1579. — **1612, 16 mars.** — Bail de deux pièces de terre à labour, l'une contenant dix cents et l'autre un demi-bonnier, situées à Verlinghem, accordé à Isabeau Delesaffre, épouse de Gallien Coisne, et à Wallerand Coisne, son fils, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 66 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 153 ; transcrite dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 51.)

1580. — **1612, 20 mars.** — Acte passé pardevant Pierre Le Pippre, écuyer, prévôt de la ville de Lille, et les échevins dudit Lille, contenant vente faite à M^e Piat Mouton, licencié en droit, agissant au nom et comme procureur de ladite ville de Lille, d'une maison située audit Lille, en la rue du Bois, paroisse Saint-Etienne, tenant d'un côté à l'*Esgard de la Bourgetrie* dudit Lille, et par derrière à l'*Esgard de la Taincture* ; ladite vente faite moyennant le prix principal de 2,200 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1581. — **1612, 20 mars.** — Acte passé pardevant Pierre Le Pippre, écuyer, prévôt de la ville de Lille, et les échevins dudit Lille, contenant vente faite à M^e Piat Mouton, licencié en droit, agissant au nom et comme procureur de ladite ville de Lille, de deux maisons situées audit Lille, en la rue anciennement dite du Bois, paroisse Saint-Etienne, près la *Perche de la Bourgetrie* ; ladite vente faite moyennant le prix principal de 3,300 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1582. — **1612, 26 et 27 avril.** — Expertise faite par Adrien Becaert et Arnoul Ways, à la requête des proviseurs et maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, concernant l'état des coupes des bois croissant sur les terres dépendant de la ferme nommée *le Rysselhof*, située à Caprycke. (Copie, papier ; cartulaire coté 4, pièces 426 et 427.)

1583. — **1612, 27 avril.** — Acté par lequel Jean Leclercq, notaire, certifie qu'à la requête des proviseurs et maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, il a signifié à Mathieu Zeghers et autres anciens fermiers de la cense nommée *le Rysselhof*, située à Caprycke, réserve faite contre eux, au nom dudit hôpital Comtesse, pour tous les dépens, dommages et intérêts que cette maison pourrait avoir à supporter, par suite de l'inexécution des conditions de leur bail (voir n^o 1468), concernant les coupes des bois existant sur les terres dépendant de ladite cense de Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièces 424 et 425.)

1584. — **1612, 27 avril.** — Acte passé pardevant Jean Leclercq, notaire, par lequel Mathieu Zeghers et autres anciens fermiers de la cense de Caprycke, appartenant à l'hôpital Comtesse, à Lille, promettent de nettoyer, défricher et mettre en bon état de culture, toutes les terres dépendant de ladite cense qui n'auraient pas été mises en cet état pendant le cours du bail qui leur en avait été accordé le 17 décembre 1605 (voir n^o 1468), ainsi qu'ils y étaient obligés par les conditions dudit bail, et s'engagent à indemniser le nouveau fermier du fermage

desdites terres jusqu'à ce qu'elles soient en bon état de labour. (Cartulaire coté 4, pièces 422 et 423.)

1585. — **1612, 9 novembre.** — Accord entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Jacques Six, par lequel ce dernier cède et transporte audit hôpital, moyennant une somme de 25 florins, tous les droits qu'il pourrait avoir sur plusieurs édifices construits par défunt Guillaume Six, son père, en la cense de *la Braderie*, dite *du Haut-Ballot*, située à Wambrechies. (Cartulaire coté 5, folio 21.)

1586. — **1612, 10 novembre.** — Estimation du moulin à vent d'Hellemmes, situé à front du chemin de Lille à Tournai, faite par Michel Castellain et Michel De Lannoy, charpentiers, à la requête des proviseurs de l'hôpital Comtesse et d'Amand Barattre, fermier dudit moulin ; ladite estimation porte la valeur de ce moulin à 3,572 livres 4 sols. (Original, papier.)

1587. — **1612, 19 novembre.** — Bail de vingt-deux cents de prés, à compter vingt-cinq verges, mesure de la châtellenie de Lille, pour chaque cent, situés en la paroisse de Wazemmes, accordé à Mahieu Lhorain, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 100 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 221 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 61.)

1588. — **1612, 4 décembre.** — Accord entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Amand Barattre, fermier du *Moulin d'Hellemmes*, au sujet des réparations faites par ce dernier audit moulin. (Cartulaire coté 5, folio 21 verso.)

1589. — **1612, 5 décembre.** — Vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Bertrand De Haze, fermier du grand moulin de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n^o 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1612, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 6 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 22 verso.)

1590. — **1612, 7 décembre.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent accorder en ferme, à Augustin Bultinck, demeurant à Péteghem, pour le terme de six années, toutes les rentes et exploits que ledit hôpital Comtesse a droit de percevoir annuellement sur diverses propriétés situées dans les paroisses de

Nazareth, Astène, Péteghem et aux environs, moyennant un rendage annuel de 48 livres parisis au terme de Noël. (Cartulaire coté 4, pièce 154.)

1591. — **1613, 8 janvier.** — Bail du moulin à eau, à usage de fouler draps, vulgairement appelé *le Moulin de le Saulch*, situé à Wazemmes, accordé à Pasquier De Cassel, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 19 livres de gros, ou 114 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 436 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 196.)

1592. — **1613, 9 janvier.** — Bail d'un lieu-manoir, avec jardin, grange, établis et autres édifices, contenant dix cents d'héritage, situés près de l'église Saint-André, à front du chemin de Lille à Wambrechies, ainsi que des herbes du cimetière de la chapelle Saint-Sébastien, accordé à Henri Deroubaix, charpentier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 8 livres de gros, ou 96 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 437.)

1593. — **1613, 23 janvier.** — Acte d'adhérentement donné par Robert Gilles, bailli de la seigneurie du Viel-Biez, s'étendant dans les paroisses d'Armentières, Houplines, Prêmesques et aux environs, et par les juges-rentiers de ladite seigneurie, concernant l'acquisition faite par Jacques Roussel, maréchal, de trois cents de terre à labour, situés à Armentières, à front du chemin nommé *le Croix-Pendez*, moyennant le prix principal de 34 livres de gros, monnaie de Flandre, faisant 204 florins carolus. (Original, parchemin.)

1594. — **1613, 28 janvier.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé à la veuve Jacques Van den Broucke un nouveau bail pour la maison qu'elle occupe (voir n° 1459), moyennant un loyer annuel de 15 livres de gros, ou 90 florins carolus. (Cartulaire coté 5, folio 23 verso.)

1595. — **1613, 4 février.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, contenant un accord entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Jacqueline Gachon, veuve de Grard Galliot, pour terminer les difficultés existant entre eux au sujet d'une rente héritière annuelle de 40 florins 12 patars 6 deniers tournois, au capital rachetable de 650 florins (voir n° 1372), créée sur les Etats des ville et châtellenie de Lille, le 5 septembre 1600. (Cartulaire coté 4, pièce 438.)

1596. — **1613, 23 février.** — Commission donnée par les proviseurs de l'hôpital Comtesse à Jean de Castille,

écuyer, bailli de leurs altesses sérénissimes les archiducs, au quartier de Caprycke, pour recevoir les rentes foncières, cens, sous-rentes et rentes héritières que ledit hôpital Comtesse perçoit annuellement audit quartier de Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièce 156 ; cartulaire coté 5, folio 24 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 14 verso.)

1597. — **1613, 4 mars.** — Sommaton faite aux proviseurs de l'hôpital Comtesse, par les notaires Charles Hennebel et André Leblancq, à la requête de M^e Piat Mouton, procureur de la ville de Lille, de faire immédiatement reconstruire la muraille, du côté de la rue des Sahuteaux, soutenant les terres de la motte du moulin érigé sur les remparts de ladite ville de Lille, entre les portes des Malades et de Saint-Sauveur. (Original, papier.)

1598. — **1613, 6 juillet.** — Décision prise par leurs altesses les archiducs, en leur Conseil privé, à Bruxelles, à la requête des proviseurs de l'hôpital Comtesse, portant que la défense, faite en l'année 1587, de faire travailler les moulins les dimanches et fêtes, n'aura d'effet, à l'avenir, qu'aux heures de la célébration des offices divins seulement et non pendant les autres heures de la journée. (Original, parchemin, 1 sceau ; copie, papier ; cartulaire coté 3, pièce 149.)

1599. — **1613, 3 août.** — Lettre d'Antoine Rosa à *monseigneur le prélat de Loos*, concernant l'admission de sa fille à l'hôpital Comtesse (voir n° 1563), et le priant de lui faire connaître la résolution prise à cet égard par les prieure et religieuses dudit hôpital. (Original, papier.)

1600. — **1613, 20 novembre.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé à Gilles Herreng un nouveau bail pour deux bonniers de terre, en trois pièces, situés à Avelin (voir n° 1463), moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 25.)

1601. — **1613, 28 novembre.** — Acte par lequel Marie Lemesre, veuve de Charles Lefrancq, boulanger, rue de la Barre, à Lille, déclare avoir accordé en bail, à Nicolas Defourmestaux, bourgeois et marchand, audit Lille, le jardin de la maison lui appartenant et occupée par elle, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 36 livres parisis. — M. Lefebvre, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 181 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 108.)

1602. — **1613, 11 décembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Bertrand De Haze, fermier du grand moulin de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1613, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 5 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 25.)

1603. — **1613, 29 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse prescrivent à Simon Verdière, receveur dudit hôpital, de recevoir de M^e Miroul, receveur des Etats de Lille, la somme de 650 florins pour le rachat du capital de la rente due par lesdits Etats de Lille à Jacqueline Gachon, veuve de Grard Galliot (voir n° 1595), et qu'avec cette somme et ses arrérages, en fournissant le complément des deniers de sa recette, il ait à racheter la rente héritière, au capital de 900 florins, créée au profit de Marguerite Dominicle (voir n° 1420), le 14 août 1602. (Cartulaire coté 4, pièce 174.)

1604. — **1614, 29 janvier.** — Détail des terres situées à Caprycke qui doivent être défrichées par diverses personnes. (Cartulaire coté 4, pièces 416 et 417.)

1605. — **1614, 1^{er} février.** — Pierre Du Forest, procureur postulant, bailli des tuteurs de Jean Dragon, fils mineur de feu Jean et de Marie Déliot, seigneur du fief et pairie de Langlée, déclare que pardevant lui et les juges-rentiers de ladite pairie, Simon Verdière, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, a demandé à racheter, à titre de *frareuselé*, une portion de cour et jardin, ayant cinquante-cinq pieds de longueur et vingt-cinq pieds de largeur, contiguë à cinq maisons appartenant audit hôpital Comtesse, laquelle portion d'héritage, dépendant d'une maison située à Lille, rue de la Barre, avait été vendue par Marie Lemesre, veuve de Charles Lefrancq, boulanger, à Gabriel Descamps, bourgeois dudit Lille, moyennant le prix principal de 900 livres parisis, et que ledit Descamps, reconnaissant cette *frareuselé*, a consenti à ce que ladite portion d'héritage soit adjugée à l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 4, pièce 168.)

1606. — **1614, 22 février.** — Bail d'un lieu-manoir et jardin, contenant quatre cents d'héritage, situé à front du grand chemin passant au-devant de l'église Saint-André et tenant au cimetière de la chapelle Saint-Sébastien, accordé à Robert Demonchy, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 158.)

1607. — **1614, 21 avril.** — Les échevins de la ville de Lille déclarent que les formalités de la purge ont été remplies au sujet de l'acquisition faite par l'hôpital Comtesse, le 1^{er} février 1614 (voir n° 1605), d'une portion de cour et jardin dépendant d'une maison située audit Lille, rue de la Barre. (Cartulaire coté 4, pièce 169.)

1608. — **1614, 29 mai.** — Arrentement d'une motte de moulin, contenant un cent de terre, située hors de la porte Saint-Sauveur, sur laquelle était précédemment érigé *le Rouge-Moulin*, accordé à Jean Corman, pour le terme de quatre-vingts années, à charge de payer annuellement à l'hôpital Comtesse, une somme de 6 livres parisis pour loyer de ladite motte et celle de 12 livres parisis pour le droit de vent qui y est attaché, et sous la condition que le moulin que ledit Corman fera construire sur cette motte ne pourra être appliqué qu'à usage de tordre huile et que ledit hôpital Comtesse, à l'expiration de l'arrentement, aura la faculté de reprendre ce moulin sur l'estimation qui en sera faite. (Copie, papier ; cartulaire coté 4, pièce 159 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1614, folio 84 verso, et dans celui rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 205 verso.)

1609. — **1614, 15 juillet.** — Acte passé pardevant Jean Leclercq, notaire, contenant un accord entre Cornille Schamp, Cornille Vincke et Simon Van Waes, d'une part, et Mathieu Zeghers et autres anciens fermiers de la cense nommée *le Rysselhof*, située à Caprycke, appartenant à l'hôpital Comtesse, à Lille, d'autre part, au sujet de l'exécution des engagements pris par ces derniers, le 27 avril 1612 (voir n° 1584), concernant la mise en bon état de culture de diverses parties de terres dépendant de ladite cense de Caprycke. (Cartulaire coté 4, pièces 419 et 420 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 25 verso.)

1610. — **1614, 16 juillet.** — Acte passé pardevant Jean Leclercq, notaire, par lequel Simon Van Waes, tant en son nom qu'en celui de ses co-occupeurs de la moitié des terres dépendant de la cense nommée *le Rysselhof*, située à Caprycke, ensuite de l'acte d'accord ci-dessus mentionné (voir n° 1609), déclare être satisfait de tout ce qui devait être exécuté, suivant les clauses et conditions de son bail, et décharge, en conséquence, les proviseurs de l'hôpital Comtesse de toutes répétitions contre eux à cet égard. (Cartulaire coté 4, pièce 421 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 33.)

1611. — **1614, 22 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *du Pouplier* (rue Royale), accordé à

M^e Maximilien Gilleman, auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 25 livres de gros, ou 150 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 160.)

1612. — **1614, 5 septembre.** — Acte d'adhérentement donné par Thomas Ousthoren, bailli, et par les échevins de la seigneurie de Wartembecque, s'étendant dans les paroisses de Quesnoy, Deulémont, Comines et environs, concernant l'acquisition faite par Simon Verdière, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse (voir le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 46), de quatre pièces de terre à labour, situées à Quesnoy-sur-Deule, contenant ensemble deux bonniers deux cents et demi, moyennant le prix principal de 3,000 livres parisis. (Original, parchemin, 6 sceaux; cartulaire coté 4, pièce 165.)

1613. — **1614, 9 septembre.** — Bail de deux bonniers deux cents et trois verges de terre, en nature de pré, situés à Wazemmes, à front du chemin d'Armentières, accordé à Pierre Duthoit, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 432 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, et Michel Bucquet, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 161; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1617, folio 63.)

1614. — **1614, 20 septembre.** — Acte passé pardevant M^{es} Charles Hennebel et Pierre Mallapierre, notaires, à Lille, contenant un accord entre les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, d'une part, et M^e Piat Mouton, licencié en droit, agissant au nom et comme procureur de la ville de Lille, d'autre part, concernant les indemnités réclamées par l'hôpital Comtesse pour diverses parties de terrains situées entre les portes du Molinel et des Malades, et au lieu dit *les Baigneries*, emprises pour l'établissement des nouveaux remparts de ladite ville de Lille. En raison de cet accord, le Magistrat de Lille autorise l'hôpital Comtesse à ouvrir une rue sur le terrain restant du *Four-en-Pévèle* (la rue du Prez), *pourveu qu'elle soit en largeur de trente piedz, depuis l'ung des boultz jusques à l'autre, cauchiée, avec les stégardz, aux despens d'icelluy hospital, et de laquelle chaussée, estant une fois faicte, demeurera l'entretienement à la charge de la ville, et au surplus, que les maisons à y bastir, en nombre de trente seulement, seront de vingt piedz en largeur chascune, dont les six seront confrontantes à la rue du Mollinel, au milieu desquelles sera l'entrée de ladite rue.* (Original, parchemin; copie, papier; cartulaire coté 4, pièce 163; transcrit dans

le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1614, folio 107.)

1615. — **1614, 9 octobre.** — Bail de deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre à labour, situés à Wazemmes, près de la Fontaine de le Saulch, accordé à Antoine Flameng, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 20 livres de gros, ou de 120 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 460; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1618, folio 35.)

1616. — **1614, 9 octobre.** — Bail de dix-neuf cents de terre à labour, compris la motte sur laquelle est érigé le moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin de la Vallée*, situés à Wazemmes, hors de la porte du Molinel, accordé à Nicolas Prévost, pour le terme de neuf années, moyennant un rendage de deux muids une razière de blé ou d'avoine, selon l'assolement, à chaque récolte de cette terre, sans charge dudit rendage les années où elle sera en jachère. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 461; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1618, folio 31.)

1617. — **1614, 10 octobre.** — Estimation faite par Jacques Petit, *maître des œuvres* (architecte), Jean Castel et Rogier Pottier, maîtres charpentiers, et Guy Caullier, maître maçon, à la requête des proviseurs de l'hôpital Comtesse, de tous les matériaux des édifices existant sur l'héritage nommé anciennement *le Four-en-Pévèle*, situé à Lille, au nouveau Marché-aux-Chevaux, *du costé de la nouvelle rue* (rue du Prez), *que l'on doit appeller du Four-en-Pévèle.* (Original, papier.)

1618. — **1614, 13 octobre.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, au nouveau Marché-aux-Chevaux, ayant dix-neuf pieds et demi de front à rue, accordé à Fromin Dumollin, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 51 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin; cartulaire coté 4, pièce 550.)

1619. — **1614, 13 octobre.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, au nouveau Marché-aux-Chevaux, à l'angle gauche de la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front audit marché et cinquante-sept pieds et demi de front à la nouvelle rue, accordé à Jacques Smors, brasseur, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 48 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin; cartulaire coté 4, pièce 551.)

1620. — **1614, 13 octobre.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant dix-neuf pieds de front à rue, accordé à Fremin Dumollin, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 30 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin ; cartulaire coté 4, pièce 552.)

1621. — **1614, 13 octobre.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant dix-neuf pieds de front à rue, accordé à Jacques Cochet, sergent au bailliage de Lille, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 30 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin ; cartulaire coté 4, pièce 620.)

1622. — **1614, 13 octobre.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Gilles Deswalines, maçon, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 30 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin ; cartulaire coté 4, pièce 618.)

1623. — **1614, 14 octobre.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Fremin Dumollin, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 33 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin ; cartulaire coté 4, pièce 617.)

1624. — **1614, 14 octobre.** — Arrentement d'une portion de terrain, de forme irrégulière, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à ladite rue et aboutissant, par un angle, aux remparts de ladite ville de Lille, accordé à Fremin Dumollin, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 32 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin ; cartulaire coté 4, pièce 619.)

1625. — **1614, 14 octobre.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Jean Desmazures, maçon, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 31 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin ; cartulaire coté 4, pièce 621.)

1626. — **1614, 20 octobre.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins

de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, de forme triangulaire, située à Lille, à l'angle de la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant quatre-vingt-trois pieds de front à rue, accordé à Marie Flinois, veuve de Jean Berthe, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 15 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 512.)

1627. — **1614, 20 octobre.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Jacques Douchet, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 27 livres parisis. (Original, parchemin, 4 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 510.)

1628. — **1614, 20 octobre.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Jean Romon, charpentier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 48 livres parisis. (Original, parchemin, 5 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 516.)

1629. — **1614, 20 octobre.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Jacques Douchet, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 31 livres parisis. (Original, parchemin ; 4 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 508.)

1630. — **1614, 20 octobre.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant dix-neuf pieds de front à rue, accordé à Christophe Masurel, charpentier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 32 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 502.)

1631. — **1614, 20 octobre.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins

de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement de deux portions de terrain contiguës, situées à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant quarante-un pieds de front à rue, accordé à Guilbert Demarque, charpentier, et par déclaration de command à Charles Gréalume, chafournier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 38 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 616.)

1632. — **1614, 20 octobre.** — Acte d'adhérite ment donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant dix-neuf pieds de front à rue, accordé à Daniel Braem, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 44 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 504.)

1633. — **1614, 20 octobre.** — Acte d'adhérite ment donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt-pieds de front à rue, accordé à Guillaume Duvet, brasseur, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 41 livres parisis. (Original, parchemin, 3 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 506.)

1634. — **1614, 21 octobre.** — Acte d'adhérite ment donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, de forme triangulaire, située à Lille, à l'angle de la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), vers le rempart, ayant soixante pieds de front à rue, accordé à Dominique Boucart, couvreur de tuiles, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 32 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 530.)

1635. — **1614, 21 octobre.** — Acte d'adhérite ment donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Louis Blanquart, charpentier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 30 livres parisis. (Original, parchemin, 5 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 520.)

1636. — **1614, 21 octobre.** — Acte d'adhérite ment donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Louis Blanquart, charpentier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 32 livres parisis. (Original, parchemin, 5 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 518.)

1637. — **1614, 21 octobre.** — Acte d'adhérite ment donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Jean Desmazures, maçon, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 30 livres parisis. (Original, parchemin, 5 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 522.)

1638. — **1614, 21 octobre.** — Acte d'adhérite ment donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Guilbert Demarque, charpentier, et par déclaration de command à Jean Clarisse, bourgeteur, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 25 livres parisis. (Original, parchemin, 4 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 528.)

1639. — **1614, 21 octobre.** — Acte d'adhérite ment donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, au nouveau Marché-aux-Chevaux, ayant dix-sept pieds et demi de front à rue, accordé à Jean Romon, charpentier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 55 livres parisis. (Original, parchemin, 4 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 514.)

1640. — **1614, 21 octobre.** — Acte d'adhérite ment donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Charles Labbe, et par déclaration de command à Guilbert Demarque, charpentier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 30 livres parisis. (Original, parchemin, 2 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 526.)

1641. — **1614, 21 octobre.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, au nouveau Marché-aux-Chevaux, à l'angle droit de la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant dix-huit pieds de front audit marché, et soixante-dix pieds de front à la nouvelle rue, accordé à Jean Romon, charpentier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 45 livres parisis. (Original, parchemin, 5 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 515.)

1642. — **1614, 21 octobre.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Jean Bonnehem, maçon, et par déclaration de command à François Lemahieu, charpentier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 37 livres parisis. (Original, parchemin, 5 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 517.)

1643. — **1614, 21 octobre.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant l'arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Charles Labbe, et par déclaration de command à Guilbert Demarque, charpentier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 29 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 524.)

1644. — **1614, 24 octobre.** — Arnould de Thioulain, chevalier, seigneur de Thioulain, du Fermont, de Sapignies, etc., lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclare que les formalités de la purge ont été remplies au sujet de l'acquisition faite par l'hôpital Comtesse, le 5 septembre 1614 (voir n° 1612), de quatre pièces de terre à labour, situées à Quesnoy-sur-Deûle, contenant ensemble deux bonniers deux cents et demi. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 166.)

1645. — **1614, 30 octobre.** — Bail de la maison ayan pour enseigne le *Pot-d'Étain*, située à Lille, rue de Paris, accordé à François Chevalier, marchand de toiles, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 28 livres de gros, ou 168 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 439.)

1646. — **1615, 15 janvier.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Fives, à front du chemin de Lille à Mons-en-Barœul et de celui conduisant au Buisson de Vallincamp, accordé à Jean Fremault, laboureur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 24 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 440.)

1647. — **1615, 18 février.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Bertrand De Haze, fermier du grand moulin de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1614, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 4 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 26 verso.)

1648. — **1615, 21 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Pierre Delerachière, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 14 livres de gros, ou 84 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 441.)

1649. — **1615, 31 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, précédemment occupée par Marguerite Dewattignies, veuve de Mahieu Vielle, accordé à Jacques Tabary, sayetteur, pour le terme de quatre années, moyennant un loyer annuel de 58 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 442.)

1650. — **1615, 20 mai.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre de Monchaux, prévôt, et par les échevins de la prévôté d'Esquermes, concernant un demi-bonnier de terre à labour, situé à Wazemmes, que l'hôpital Comtesse avait acquis d'Étienne Bauwet, moyennant le prix principal de 350 livres parisis par chaque cent de terre. (Original, parchemin, 5 sceaux ; cartulaire coté 4, pièce 167.)

1651. — **1615, 26 juin.** — Bail d'un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents verges, situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à Guillaume Lefebvre, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 164 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1617, folio 26 verso.)

1652. — **1615, 21 août.** — Acte passé pardevant Jacques Bridoul, notaire, à Lille, contenant un accord entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Antoine Rosa,

licierier de leurs altesses sérénissimes les archiducs, par lequel ce dernier, moyennant une somme de 500 florins que lesdits proviseurs promettent de lui payer, déclare renoncer au bénéfice d'un pain et provende accordés à sa fille Anne sur ledit hôpital Comtesse, suivant les lettres-patentes de leurs altesses (voir n° 1563), en date du 1^{er} mars 1614. (Transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 336.)

1653. — **1615, 24 septembre.** — Lettres-patentes de leurs altesses les archiducs, approuvant et ratifiant l'acte d'accord passé entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Antoine Rosa (voir n° 1652), le 21 août 1615. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1654. — **1615, 10 octobre.** — Bail d'un lieu-manoir, nommé *le Petit-Metz*, avec jardin, pré et terres à labour, contenant douze cents et demi d'héritage, situés en la paroisse Saint-André, accordé à Jacques Colette, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 170 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1617, folio 76.)

1655. — **1615, 19 octobre.** — Acte passé pardevant M^{es} Guillaume Cuvillon et Jacques Bridoul, notaires, à Lille, par lequel les proviseurs et maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent constituer Simon Verdière en qualité de receveur général des biens et revenus dudit hôpital, et lui donnent tous pouvoirs nécessaires à cet effet. (Cartulaire coté 4, pièce 488 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 1^{er}.)

1656. — **1615, 26 novembre.** — Acte passé pardevant M^e Etienne Bernisse, notaire, à Lille, par lequel Gabriel Descamps, marchand, demeurant à Calais, agissant tant en son nom qu'en celui de ses cohéritiers, déclare et certifie que par le partage fait entre eux des biens délaissés par défunt Pierre Descamps, il a été assigné à Clément Havet, au nom de Catherine Descamps, sa femme, une lettre de rente héritière de 12 florins 10 patars, au capital rachetable de 200 florins carolus (voir n° 1366), créée le 22 octobre 1599. (Cartulaire coté 4, pièce 538.)

1657. — **1615, 9 décembre.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Prêmesques, accordé à Paul Bouchery, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 176.)

1658. — **1615, 11 décembre.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, par lequel Grand Boyel, sayetteur, arrentataire de deux portions de terrain contiguës, situées audit Lille, à front du nouveau Marché-aux-Chevaux, déclare ne pouvoir remplir les conditions imposées par l'acte d'arrentement, en date du 14 octobre 1614, et demande que lesdites portions de terrain soient de nouveau exposées en adjudication, à charge par lui de payer la folle enchère. (Cartulaire coté 4, pièce 443.)

1659. — **1615, 14 décembre.** — Bail de la maison vulgairement nommée de *le Saulch*, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Philippe Morel, bourgeois et marchand, audit Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 200 florins carolus et le paiement d'une somme de 900 livres parisis, à titre de pot-de-vin. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 177.)

1660. — **1615, 16 décembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Bertrand De Haze, fermier du grand moulin de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1615, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 6 livres 5 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 29 verso.)

1661. — **1615, 16 décembre.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Amand Baraltre, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 178 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 199.)

1662. — **1616, 1^{er} février.** — Bail de dix-neuf cents de terre, en partie en nature de bois, situés à Sequedin, accordé à Guillaume Rohart, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 80 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 444 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 54.)

1663. — **1616, 4 février.** — Acte passé pardevant M^e Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, contenant un accord entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Magdeleine Decroix, veuve de Denis Morel, au sujet de

l'arrentement d'une motte de moulin, située hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Ronchin. (Cartulaire coté 4, pièce 445.)

1664. — **1616, 9 février.** — Bail accordé à Robert Poutrain, pour le terme de neuf années, de la maison et cense appelée *le Metz*, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, avec les jardins, prés et terres à labour qui en dépendent, à charge, entre autres conditions, de payer annuellement pour ladite maison, jardins et prés, contenant environ cinq bonniers douze cents, une somme de 380 livres parisis, et pour les terres à labour, contenant environ quarante-six bonniers, trente muids six razières et le tiers de deux razières de blé et seize muids six razières et le tiers de deux razières d'avoine, mesure de Lille, dont vingt muids de blé et six muids d'avoine à livrer en nature dans les greniers de l'hôpital Comtesse, et le surplus payable en argent, au prix de 40 parars les deux razières, faisant ainsi la somme de 506 livres 13 sols 4 deniers parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 447; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1619, folio 52.)

1665. — **1616, 1^{er} mars.** — Vente faite par l'hôpital Comtesse, à diverses personnes, des édifices de plusieurs maisons situées à Lille, rue de Fives, à charge de les démolir et enlever dans un délai de quinze jours, à péril d'une amende de 12 florins au profit de la Bourse générale des pauvres de ladite ville de Lille. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièces 448 à 459 inclus.)

1666. — **1616, 11 mars.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Lambersart, traversés par la pèdesente du Busquet audit Lambersart, accordé à François Bentin, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 144 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 479; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 83 verso.)

1667. — **1616, 11 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, au marché au lin, en la rue *du Pouplier*, dite *de la Conception* (rue Royale), accordé à Marie Delebarre, veuve de Jacques Vandebroucke, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 180 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 480; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 109 verso.)

1668. — **1616, 7 avril.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, rue de Fives, ayant vingt pieds

deux pouces de front à rue, accordé à Gilles Cardon, charpentier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 36 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin; cartulaire coté 4, pièces 462 et 490.)

1669. — **1616, 7 avril.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, rue de Fives, ayant vingt pieds deux pouces de front à rue, accordé à Jean Mauwe, chauxfournier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 51 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièces 463 et 491.)

1670. — **1616, 7 avril.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, rue de Fives, ayant vingt pieds deux pouces de front à rue, accordé à Jean Mauwe, chauxfournier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 52 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièces 464 et 492.)

1671. — **1616, 7 avril.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, rue de Fives, ayant vingt pieds deux pouces de front à rue, accordé à Jean Mauwe, chauxfournier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 52 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin; cartulaire coté 4, pièces 465 et 493.)

1672. — **1616, 7 avril.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, rue de Fives, ayant vingt pieds deux pouces de front à rue, accordé à Jean Mauwe, chauxfournier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 36 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièces 466 et 494.)

1673. — **1616, 7 avril.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, rue de Fives, ayant vingt pieds deux pouces de front à rue, accordé à Jean Mauwe, chauxfournier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 36 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièces 467 et 495.)

1674. — **1616, 7 avril.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, rue de Fives, ayant vingt-six pieds un quart de front à rue, accordé à Jacques Flameng, charpentier, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 20 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin; cartulaire coté 4, pièces 468 et 496.)

1675. — **1616, 26 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, avec la chambre et le grenier au-dessus de la porte de derrière de l'hôpital Comtesse, accordé à Nicolas Verdière, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 150 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 469.)

1676. — **1616, 26 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Jean Debauvin, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 150 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 470.)

1677. — **1616, 27 mai.** — Acte passé pardevant les bourgmestre et échevins de la ville d'Anvers, contenant vente faite par Joseph Van den Broecke, négociant, en ladite ville, à Florent Loose, négociant, à Lille, d'une ferme située à Messines. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau.)

1678. — **1616, 16 juin.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, pour le terme de neuf années, à Guillaume Prus, une maison située à Lille, place Saint-Martin, moyennant un loyer annuel de 168 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 30 verso.)

1679. — **1616, 25 juin.** — Ordonnance rendue par leurs altesses sérénissimes les archiducs, à la requête des proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, à Seclin, et des prieure et religieuses dudit hôpital, laquelle porte que lesdites prieure et religieuses pourront choisir et présenter auxdits proviseurs, en remplacement d'Adrien Bauwins, maître de leur maison, appelé à la prélatrice de l'abbaye de Phalempin, un religieux de leur ordre, qu'elles jugeront capable d'administrer le spirituel dudit hôpital, lequel, après avoir été reconnu tel par lesdits proviseurs, sera par eux institué en qualité de recteur dudit spirituel, suivant ce qui a été ordonné par Sa Majesté catholique, le 26 août 1558. (Copie, papier.)

1680. — **1616, 15 juillet.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, pour le terme de neuf années, à Henri Prévost, quatre cents et demi de terre à labour, situés à Saint-André, à front du chemin de Lille à Ypres, moyennant un loyer annuel de 24 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 31.)

1681. — **1616, 4 août.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Nicolas Vanderhooch, marchand, pour le terme de trois, six, ou neuf

années, moyennant un loyer annuel de 200 florins carolus et le paiement d'une somme de 100 florins à titre de pot-de-vin. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 428; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 94.)

1682. — **1616, 4 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de la *Conception*, (rue Royale), accordé à Antoine Levasseur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 489; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1616, folio 113.)

1683. — **1616, 9 septembre.** — Vente faite par l'hôpital Comtesse, à Roger Potier, charpentier, et à Guy Caulier, maçon, de tous les édifices de la maison dite du *Four-en-Pévèle*, située au nouveau Marché-aux-Chevaux, à charge de les démolir et enlever dans un délai de quinze jours, à péril d'une amende de 6 livres parisis au profit de l'église dudit hôpital Comtesse. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 471.)

1684. — **1616, 15 octobre.** — Les mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille, autorisent les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, sur leur requête, à faire construire, à leurs frais, un aqueduc correspondant à celui de la ville, pour l'écoulement des eaux incommodes la cave d'une maison nouvellement construite sur la place Saint-Martin. (Copie, papier.)

1685. — **1616, 13 novembre.** — Décret du Conseil privé des archiducs, concernant l'exécution de l'ordonnance de leurs altesses sérénissimes (voir n° 1679), en date du 25 juin 1616. (Copie, papier.)

1686. — **1616, 21 novembre.** — Acte par lequel Michel Bucquet et Guillaume Cuvillon, notaires, à Lille, certifient que les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, les ont requis de signifier à Jacques Allauwe, fermier des moulins appartenant audit hôpital, la sommation à eux faite, au nom du Magistrat de la ville de Lille, par M^e Piat Mouton, procureur de ladite ville, d'avoir à rétablir promptement et mettre en état de moudre blé, les moulins à chevaux, appartenant audit hôpital Comtesse, situés près des remparts, vers la porte de Fives, afin de pourvoir à la subsistance du peuple de ladite ville de Lille. (Cartulaire coté 4, pièce 472.)

1687. — **1616, 21 novembre.** — Les notaires Michel Bucquet et Guillaume Cuvillon, certifient avoir

signifié la sommation ci-dessus mentionnée (voir n° 1686), à Jacques Allauwe, fermier des moulins de l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 4, pièce 473.)

1688. — **1617, 25 janvier.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Guilbert et Michel Vandercrusse, fermiers des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1616, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 8 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 31.)

1689. — **1617, 2 mai.** — Acte passé pardevant M. Lefebvre et G. Dubois, notaires, à Lille, par lequel Henri Preudhomme, sayetteur, et Jeanne Chaboteau, sa femme, auparavant veuve de Nicolas Rohart, bourgeois de Lille, déclarent céder et transporter à Philippe Hochart, père, une lettre de 75 livres parisis de rente héritière annuelle, au capital rachetable de 1,200 livres parisis (voir n° 1500), créée le 8 janvier 1608. (Cartulaire coté 4, pièce 534.)

1690. — **1617, 17 juin.** — Nicolas Duchemin, prêtre en la paroisse Saint-Sauveur, à Lille, en réponse à la proposition qui lui avait été faite par le maître de l'hôpital Comtesse de faire le service de chapelain dans l'infirmierie de cette maison, demande qu'on lui alloue (compris la nourriture et le logement) douze livres parisis par semaine, et, l'épidémie cessant, qu'on lui assure trois cents livres par année sa vie durant. (Original, papier.)

1691. — **1617, 3 août.** — Bail des eaux, fossés et pêcheries appartenant à l'hôpital Comtesse, accordé à Jean Penteman, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 24 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Henri Dupont, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 474.)

1692. — **1617, 13 septembre.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Jacques Allauwe, pour le terme de quatre années, moyennant un loyer annuel de 50 livres parisis, le demi-bonnier de terre à labour, situé à Wazemmes, que ledit hôpital Comtesse avait acquis d'Etienne Bauwet (voir n° 1650), le 20 mai 1615. (Cartulaire coté 5, folio 32 verso.)

1693. — **1617, 16 septembre.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, accordé à Toussaint Six, laboureur, pour le terme de neuf années, moyennant un

loyer annuel de 9 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 434; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1617, folio 31 verso.)

1694. — **1617, 14 octobre.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon et Michel Bucquet, notaires, à Lille, par lequel Simon Verdière, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, reconnaît avoir reçu d'Arnould Lorthioir et autres tanneurs, demeurant audit Lille, la somme de 518 florins carolus, formant l'importance de l'estimation du moulin à usage de moudre tan ou écorces, situé hors de la porte des Malades, derrière l'*Esquipée*, près du chemin de Lille à Douai, que lesdits tanneurs avaient pris en ferme de l'hôpital Comtesse (voir n° 1562), le 26 février 1611. (Cartulaire coté 4, pièce 475.)

1695. — **1617, 30 octobre.** — Bail de deux maisons contiguës, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du Rivage, accordé à Jacques Allauwe et à Charles Fauquemberghe, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 430.)

1696. — **1617, 30 octobre.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, par lequel Simon Verdière, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, déclare accorder en bail, à Jacques Allauwe et à Charles Fauquemberghe, sept moulins à eau, savoir : deux contigus audit hôpital Comtesse, deux auprès du ci devant Château, audit Lille, et trois à Wazemmes, compris celui à usage de fouler draps, nommé le *Moulin de le Saulch*; les moulins à vent ci-après : celui situé sur les remparts de la ville de Lille, entre les portes de Saint-Sauveur et des Malades; le *Grand Moulin-Rouge*, situé sur les remparts de ladite ville, derrière les *Repenties*; le *Moulin de la Vallée*, situé hors de la porte du Molinel, à front du petit chemin de Lille à Seclin; le *Rouge-Moulin*, le *Gros-Moulin*, le *Nouveau-Moulin*, et le *Moulin du Billau*, situés à front du chemin conduisant du faubourg des Malades à Esquermes; le petit moulin à bray situé à l'extrémité du faubourg des Malades, à front du chemin de Lille à Arras; les sept moulins à chevaux situés auprès de la porte de Fives, et, de plus, une pièce de huit cents de terre à labour, située au dimage de Wazemmes, acquise d'Etienne Bauwet (voir n° 1650); ladite location est faite pour le terme de six années, moyennant un rendage annuel de cent deux muids de blé, mesure de Lille, et de 150 livres de gros en argent, payable mensuellement, ou cent deux razières de blé et 150 livres parisis par mois,

le blé payable en argent au prix de *la priserie de bled des fournisseurs, à 10 sols parisis moins, sur chacune razière, de ladite priserie du mercredi précédent du vingtiesme de chacun mois*, sauf une quantité de vingt muids à livrer en nature chaque année, et à charge, en outre, du paiement d'une somme de 3,600 livres parisis à titre de pot-de-vin. (Cartulaire coté 4, pièce 431 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1618, folio 67 verso.)

1697. — **1617, 30 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Charles Fauquemberghe, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 240 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 432.)

1698. — **1617, 14 novembre.** — Sentence rendue par Arnould de Thieulaine, chevalier, seigneur de Thieulaine, etc., lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, déclarant exécutoires, selon leur forme et teneur, contre Jacques Flameng, charpentier, les lettres d'arrentement d'une portion de terrain, située audit Lille, rue de Fives (voir n° 1674), en date du 7 avril 1616. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1699. — **1617, 23 novembre.** — Lettres-patentes des archiducs Albert et Isabelle accordant à Charles Bougenier, marchand, demeurant à Valenciennes, l'autorisation de faire ériger un moulin à vent, à usage de moudre blé, sur une terre située près du chemin conduisant de la ville de Douai au Rocquet, à charge de payer, entre les mains du receveur du domaine de Douai, une reconnaissance annuelle de six razières de blé, à la prisée de ladite ville de Douai, et le douzième denier pour relief. (Copie, papier.)

1700. — **1617, 29 novembre.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Hubert Plaisant, une maison située à Lille, rue des Morts, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 32 verso.)

1701. — **1618, 17 janvier.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Guilbert et Michel Vandercrusse, fermiers des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1617, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 7 livres 10 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 33.)

1702. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, à l'angle de la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1626), en date du 20 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 513.)

1703. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1627), en date du 20 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 511.)

1704. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1629), en date du 20 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 509.)

1705. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1630), en date du 20 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 503.)

1706. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1632), en date du 20 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 505.)

1707. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1633), en date du 20 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 507.)

1708. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, à l'angle de la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle*, vers le rempart (voir n° 1634), en date du 21 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 4, pièce 531.)

1709. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires

les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1635), en date du 21 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 521.)

1710. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1636), en date du 21 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 519.)

1711. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1637), en date du 21 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 523.)

1712. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1638), en date du 21 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 529.)

1713. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1640), en date du 21 octobre 1614. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 527.)

1714. — **1618, 22 janvier.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, déclarant exécutoires les lettres d'arrentement d'une portion de terrain située audit Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (voir n° 1643), en date du 21 octobre 1614. (Cartulaire coté 4, pièce 525.)

1715. — **1618, 2 avril.** — Bail de deux maisons contiguës, avec jardins et fossés, contenant douze cents d'héritage, situées au faubourg de la Barre, accordé à Mahieu Laurin, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 18 livres de gros, ou 108 florins. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 476; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1619, folio 41.)

1716. — **1618, 2 avril.** — Bail de vingt-deux cents de prés, à compter vingt-cinq verges, mesure de la

châtellenie de Lille, pour chaque cent, situés en la paroisse de Wazemmes, accordé à Mahieu Laurin, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 200 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 433.)

1717. — **1618, 26 avril.** — Bail de la cense appelée *le Rysselhof*, située à Caprycke, contenant quatre cents mesures d'héritages, en jardins, prés, bois, pâtures et terres à labour, accordé à Cornélis Scamp et consorts, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 1,400 livres parisis et le paiement d'une somme de 166 florins à titre de pot-de-vin. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 477.)

1718. — **1618, 12 mai.** — Arrentement d'une motte de moulin, contenant un cent de terre, située hors de la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Douai, accordé à Michel Delannoy, pour le terme de cent ans moins un jour, à charge de payer annuellement, à l'hôpital Comtesse, une somme de 6 livres parisis pour loyer de ladite motte et celle de 4 livres parisis pour le droit de vent qui y est attaché, et sous la condition que le moulin que ledit Delannoy fera construire sur cette motte ne pourra être appliqué qu'à usage de tordre huile et que ledit hôpital Comtesse aura la faculté de reprendre ce moulin, quand bon lui semblera, sur l'estimation qui en sera faite. — Guillaume Cuvillon et Michel Bucquet, notaires. (Copie, papier; cartulaire coté 4, pièce 478.)

1719. — **1618, 17 mai.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Louis Dubosquiël, pour le terme de neuf années, une maison située à Lille, rue de Fives, moyennant un loyer annuel de 100 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 33 verso.)

1720. — **1618, 18 mai.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Josse Welsenès, pour le terme de neuf années, une maison située à Lille, rue des *Moulins-Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), moyennant un loyer annuel de 8 livres de gros, ou 96 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 34.)

1721. — **1618, 12 juin.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Toussaint Hanegrave, chirurgien dudit hôpital, pour le terme de neuf années, une maison située à Lille, rue des *Moulins-Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), moyennant un loyer annuel de 144 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 34.)

1722. — **1618, 24 juin.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à la veuve

Michel Boutry, pour le terme de neuf années, une maison située à Lille, rue du Croquet, moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 34 verso.)

1723. — **1618, 28 juin.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Antoine Prus, bourgeteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, une maison située à Lille, rue de Housdain (rue Doudin), moyennant un loyer annuel de 80 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 34 verso.)

1724. — **1618, 5 juillet.** — Acte passé pardevant Gilles Hespel et Jérôme Mazure, notaires, à Lille, contenant vente faite par Clément Havet, à Gabriel Descamps, marchand, demeurant à Middelbourg, de sept huitièmes d'une rente héritière annuelle de 12 florins 10 parals (voir nos 1366 et 1656), créée le 22 octobre 1599. (Cartulaire coté 4, pièce 539.)

1725. — **1618, 3 août.** — Acte passé pardevant Jean Ledoux, notaire, à Lille, par lequel Pierre Lheureux et Pierre Dehennin, demeurant à Houplin, attestent avoir travaillé, avec sept ou huit autres manouvriers, à l'exhaussement du chemin à côté du Riez de Canteleu, pour y établir une chaussée, et déclarent que bien qu'étant autorisés par Messieurs des Etats de Lille à prendre les terres nécessaires à ce travail partout où besoin serait pour leur plus grande facilité, ils ont évité de le faire sur deux bonniers de pré, joignant ledit chemin, appartenant à l'hôpital Comtesse, occupés par Pierre Duthoit, et ce en raison des bons offices qu'ils recevaient dudit Duthoit. (Original, papier.)

1726. — **1618, 3 septembre.** — Requête présentée par Pierre Duthoit, aux proviseurs de l'hôpital Comtesse, pour obtenir une indemnité rémunérative des peines et frais qu'il a supportés lors de la construction de la chaussée du Riez de Canteleu (voir n° 1725), afin d'éviter que l'exécution de ces travaux cause du dommage aux deux bonniers de pré qu'il tient en bail dudit hôpital Comtesse. (Original, papier.)

1727. — **1618, 4 septembre.** — Arrentement du lieu-manoir et jardin de plaisance appelé *le Froimetz*, situé en la paroisse de Wazemmes, avec les eaux et pêcheries depuis les moulins de Wazemmes jusqu'au moulin de le Saulch, accordé à Pierre Le Pippre, écuyer, prévôt de la ville de Lille, pour le terme de trente années, moyennant un loyer annuel de 36 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin ; cartulaire coté 4, pièce 483.)

1728. — **1618, 19 septembre.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, par lequel Nicolas Verdière, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, déclare accorder en ferme, à Augustin Bultinck, demeurant à Péteghem, pour le terme de six années, toutes les rentes et exploits que ledit hôpital Comtesse a droit de percevoir annuellement sur diverses propriétés situées dans les paroisses de Nazareth, Astene, Péteghem, et aux environs, moyennant un rendage annuel de 48 livres parisis, au terme de Noël. (Cartulaire coté 4, pièce 435 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1618, folio 7 verso.)

1729. — **1618, 30 octobre.** — Requête présentée aux Etats de la province de Lille, par Amand Barattre, meunier du *Moulin d'Hellemmes*, appartenant à l'hôpital Comtesse, pour se plaindre de ce que le fermier du droit qui se perçoit sur la chaussée de Fives prétend lui faire payer ce droit chaque fois qu'il passe sur ladite chaussée avec ses chevaux, chariots, ou charrettes chargés des grains ou farines appartenant aux bourgeois et habitants de la ville de Lille et des environs, bien que lesdits grains et farines ne puissent être considérés comme marchandises. — Apostille ordonnant au fermier du droit de chaussée de ne point faire payer ce droit pour les grains et farines que ledit Barattre transportera, sur ladite chaussée, avec ses chevaux, chariots ou charrettes, pour le service des bourgeois de Lille et des environs. (Original, papier ; copie, papier ; cartulaire coté 3, pièce 153.)

1730. — **1618, 28 novembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Guilbert et Michel Vandercrusse, fermiers des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1618, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 6 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 36.)

1731. — **1619, 3 janvier.** — Arrentement de deux portions de terrain contiguës, situées à Lille, au nouveau Marché-aux-Chevaux, ayant quarante-deux pieds de front audit marché, accordé à Fremin Dumollin, à la suite du désistement du sieur Grard Boyel (voir n° 1658), pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 84 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin ; cartulaire coté 4, pièce 575.)

1732. — **1619, 29 janvier.** — Bail de la maison, avec jardin, prés, pâtures et terres à labour, contenant

ensemble vingt-deux bonniers un cent et sept verges, nommée *la Cense de la Braderie*, située en la paroisse de Wambrechies, accordé à Jacques Six, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 1,200 livres parisis et à charge du paiement, à titre de pot-de-vin, d'une somme de 1,464 livres 3 sols 10 deniers parisis due pour réparations faites à ladite cense. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 480 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1622, folio 19 verso.)

1733. — **1619, 29 janvier.** — Bail de deux bonniers deux cents et demi de terre à labour, situés à Quesnoy-sur-Deûle, accordé à Jacques Six, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 96 livres parisis et deux razières de blé de cense, à la prisée de l'espier de Lille. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 479 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1622, folio 24 verso.)

1734. — **1619, 8 février.** — Bail de deux bonniers deux cents et trois verges de terre, en nature de pré, situés à Wazemmes, à front du chemin d'Armentières, accordé à Pierre Duthoit, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 432 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 481 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1624, folio 27 verso.)

1735. — **1619, 1^{er} mars.** — Extrait du *Registre aux résolutions bourgeoises*, où il se voit que les échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille ont autorisé les ministres généraux des pauvres de ladite ville à établir une maison, qui sera appelée *la Maison de patience ou de réforme*, pour y enfermer, faire travailler et tenir sous une bonne discipline les jeunes gens qui s'adonnent à l'oisiveté et au vagabondage, ainsi que cela avait été mis en pratique, depuis plusieurs années, par le Magistrat de la ville d'Anvers. (Cartulaire coté 8, pièce 54.)

1736. — **1619, 9 mars.** — Lettres-patentes des archiducs Albert et Isabelle accordant à Toussaint Vanderbrouck, demeurant à Harlebeke, l'autorisation d'ériger un moulin à vent, au double usage de moudre blé et tordre huile, sur un cent de terre situé à Belleghem, châtellenie de Courtrai, à charge de payer, entre les mains du receveur général de West-Flandre, une reconnaissance annuelle de 6 florins. (Copie, papier.)

1737. — **1619, 19 mars.** — Arrentement de deux cents de terre situés à l'extrémité du faubourg des Malades,

à front du chemin de Lille à Arras, accordé à Antoine Dupont, pour le terme de trente-six années, moyennant un loyer annuel de 12 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièces 482 et 498 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1620, folio 35 verso.)

1738. — **1619, 22 mars.** — Sentence rendue par Jean de Robles, comte d'Annappes, baron de Billy, gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies ; confirmant les abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Christophe, à Phalempin, dans le droit qu'ils possédaient en vertu de leurs immunités ecclésiastiques, de faire étaler et vendre, sur le marché de la ville de Lille, leurs blés, avoines, ou autres grains, sans payer aucuns droits ou impôts au Magistrat de ladite ville. (Cartulaire coté 8, pièce 72.)

1739. — **1619, 7 mai.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, contenant un accord entre Nicolas Verdière, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, propriétaire d'une maison située audit Lille, rue du Croquet, et Jean Duval, apothicaire, propriétaire de la maison contiguë, au sujet de la reconstruction du mur mitoyen séparant leurs propriétés. (Cartulaire coté 4, pièce 484.)

1740. — **1619, 9 juin.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Amand Barattre, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 485 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1622, folio 92 verso.)

1741. — **1619, 14 juin.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Martin Dewattignies l'autorisation d'ériger un moulin à vent, au double usage de moudre blé ou tordre huile, sur le territoire de Gondecourt, à charge de payer, entre les mains du receveur du domaine, à Lille, une reconnaissance annuelle de 13 livres parisis. (Copie, papier.)

1742. — **1619, 26 juillet.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pévèle* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Fremin Dumollin, pour le terme de 94 années, moyennant le paiement annuel de 15 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin ; cartulaire coté 4, pièce 573.)

1743. — **1619, 26 juillet.** — Arrentement d'une portion de terrain, située à Lille, en la nouvelle rue, dite du *Four-en-Pèvele* (rue du Prez), ayant vingt pieds de front à rue, accordé à François Dubosquiel, pour le terme de 94 années, moyennant le paiement annuel de 25 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Original, parchemin; cartulaire coté 4, pièce 574.)

1744. — **1619, 26 juillet.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Lambersart, traversés par la piedsenté du Bucquet audit Lambersart, accordé à Martin Bucquet, bourgeois et marchand, demeurant à Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 150 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 486; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1624, folio 39.)

1745. — **1619, 1^{er} août.** — Bail de quinze cents de terre à labour et de cinq cents de pré, situés à Wazemmes, au faubourg Notre-Dame, près de la *Tour de Bourgogne*, derrière le jardin des Canoniers, et tenant au chemin dit de la *Bouvacque*, accordé à Denis Lambelin, brasseur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis pour les cinq cents de pré, et à l'advenant de vingt razières de bled et aultant d'avaine du bonnier, à l'adventure, que sera un tierch chacun an pour ledict bled et avaine seulement, payables à la priserie de l'Espier de Lille, qui se fait chacun an à la Saint-Rémy, pour les quinze cents de labour. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 487; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1624, folio 21.)

1746. — **1619, 11 septembre.** — Arrentement d'une motte de moulin, contenant un cent de terre, située hors de la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Douai, accordé à Michel Delannoy, charpentier, pour le terme de cent ans moins un jour, à charge de payer annuellement, à l'hôpital Comtesse, une somme de 6 livres parisis pour loyer de ladite motte, et pareille somme pour reconnaissance du droit de vent qui y est attaché, et sous la condition que le moulin que ledit Delannoy fera construire sur cette motte ne pourra être appliqué qu'à usage de moudre tan, ou à tordre huile, et que ledit hôpital Comtesse aura la faculté de reprendre ce moulin, quand bon lui semblera, sur l'estimation qui en sera faite. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 497.)

1747. — **1619, 24 octobre.** — Bail d'une maison, nommée la *Clef*, située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Mathias Defourmestaux, bourgeois et marchand, audit

Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 200 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 546.)

1748. — **1619, 14 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse, sur la requête de Nicolas Verdière, receveur dudit hôpital, lui accordent annuellement, pour son traitement, une somme de 800 livres parisis, *luy ordonnant bien expressément de vaquer en toute diligence à la recette de ladite maison, maintenir les droix et franchises d'icelle, advertir les sieurs proviseurs des contraventions quy sy poroient offrir, visiter les ouvraiges et maisons, et généralement faire tout ce qu'à bon et léal receveur compète et appartient.* (Cartulaire coté 5, folio 38.)

1749. — **1619, 14 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse, en considération des services rendus par Antoine Dupont, en qualité de maître dudit hôpital, lui accordent un traitement annuel de 150 florins carolus, au lieu de celui de 100 florins qu'il recevait précédemment. (Cartulaire coté 5, folio 39.)

1750. — **1620, 22 janvier.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Guilbert Vandercrusse, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1619, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 4 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 38 verso.)

1751. — **1620, 24 avril.** — Acte passé pardevant M^e Jacques Bridoul, notaire, à Lille, entre les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et Pierre Le Pippre, écuyer, prévôt de ladite ville de Lille, par lequel les parties déclarent résilier l'acte d'arrentement du lieu-manoir et jardin de plaisance appelé le *Froimetz*, en date du 4 septembre 1618 (voir n° 1727), et contracter un nouveau bail emphytéotique, pour le terme de cent années, moyennant un loyer annuel de 50 florins carolus. (Copie, papier; cartulaire coté 4, pièce 501; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1619, folio 45.)

1752. — **1620, 11 juillet.** — Bail de deux pièces de terre à labour, l'une contenant trois *quartiers* (1200 verges) et l'autre deux *quartiers* (800 verges), situées à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, accordé à Mathis Lebatteur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 66 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 568.)

1753. — **1620, 11 juillet.** — Bail de deux pièces de terre à labour, l'une contenant dix cents et l'autre un demi-bonnier, situées à Verlinghem, accordé à Wallerand Coisne, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 66 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 569.)

1754. — **1620, 29 juillet.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en ferme, pour le terme de neuf années, à Jacques Verbecke, greffier de Sinay et Bersèle, les rentes et exploits appartenant audit hôpital Comtesse dans ces quartiers, moyennant un rendage annuel de 12 florins carolus. (Cartulaire coté 5, folio 40.)

1755. — **1620, 28 novembre.** — Acte par lequel Nicolas Verdière, en qualité de receveur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, déclare accorder en bail, pour le terme de neuf années, à Lambert Cortehems, avocat postulant, à Bruges, la cense appelée *le Rysselhof*, située à Caprycke, contenant quatre cents mesures d'héritage, en jardins, prés, bois, pâtures et terres à labour, moyennant un loyer annuel de 1,200 livres parisis et le paiement d'une somme de 400 livres parisis à titre de pot-de-vin. (Cartulaire coté 4, pièce 499.)

1756. — **1620, 14 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), contiguë à la porte de l'hôpital Comtesse, accordé à Jean Van Hende, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 545.)

1757. — **1621, 26 février.** — Acte passé devant échevins de la ville de Lille, par lequel Jean Le Vasseur, licencié ès-lois, seigneur de Rabodenghes, La Boutillerie, etc., et Andréas Fourmestraulx, seigneur des Wazières, administrateurs de l'hôpital Saint-Nicaise, audit Lille, déclarent avoir accordé en arrentement, à Nicolas Verdière, en sa qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, un cent de terre, sur lequel est érigé un moulin à vent, à usage de tordre huile, situé hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Lille à Lezennes, pour le terme de soixante-quinze années, à charge de payer annuellement, audit hôpital Saint-Nicaise, une somme de 12 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 612.)

1758. — **1621, 30 mars.** — Lettres-patentes des archiducs Albert et Isabelle ratifiant un échange intervenu entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, et Gabriel Descamps, demeurant à Middelbourg, en Zélande,

suivant acte passé pardevant Guillaume Cuvillon et Jean Choquet, notaires, audit Lille, le 12 février 1621, par lequel lesdits proviseurs ont cédé, audit Descamps, une rente annuelle de 240 livres, monnaie de Flandre, au capital rachetable de 5,000 livres, assignée à l'hôpital Comtesse sur les terres et seigneuries de Bresquinzant et Petit-Bresquin (voir n° 1417), appartenant à messire Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, et ont reçu, en échange : 1° une rente annuelle de 37 florins 40 patars créée le 8 janvier 1608 (voir n° 1500), qu'il avait acquise de Marie Carlier, veuve de Philippe Hochart (voir n° 1689), suivant acte passé pardevant Jean Choquet, notaire, à Lille, le 26 juillet 1619; 2° les sept huitièmes d'une rente annuelle de 12 florins 40 patars, au capital rachetable de 200 florins, acquise le 5 juillet 1618 (voir n° 1724), et 3° une maison située à Lille, rue *des Robeletz*, tenue en bail par Charles Desmaretz, moyennant un loyer annuel de 7 livres de gros, ou 42 florins. (Cartulaire coté 4, pièce 500; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1619, folio 4 verso.)

1759. — **1621, 5 avril.** — Accord entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et les sieur et dame Dutriez-Regnault, par lequel ces derniers s'obligent à payer, chaque année, au terme de la Saint-Remi, audit hôpital Comtesse, 70 sols parisis pour reconnaissance du droit de vent d'un moulin à tordre huile qu'ils avaient récemment fait reconstruire sur un cent de terre situé à Esquermes, à front du chemin conduisant dudit Esquermes à la route d'Arras. (Cartulaire coté 4, pièce 547.)

1760. — **1621, 18 juin.** — Inventaire fait par M^e François Le Pippre, chanoine de l'église Saint-Pierre, l'un des proviseurs de l'hôpital Comtesse, des objets mobiliers qui se trouvaient dans diverses maisons situées à Lille, appartenant audit hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 4, pièce 532.)

1761. — **1621, 3 juillet.** — Maximilien Vilain, de Gand, évêque de Tournai, déclare avoir consacré l'autel de la chapelle Saint-Sébastien, située dans la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, en l'honneur de Dieu, de la glorieuse vierge Marie; de tous les saints, et en mémoire de saint Sébastien, et qu'il y a renfermé des reliques des onze mille vierges et des saints martyrs de Trèves, accordant quarante jours d'indulgence aux fidèles qui visiteront cette chapelle pendant un an et le jour anniversaire de sa consécration. (Original, parchemin, 1 sceau.)

1762. — **1621, 10 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *du Pouplier* (rue Royale), accordé à

M^c Jacques Miroul, licencié en droit, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 25 livres de gros, ou 150 florins carolus. (Cartulaire coté 4, pièce 544.)

1763. — **1621, 14 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de Housdain (rue Doudin), accordé à Charles Leleu, couvreur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 9 livres de gros, ou 54 florins carolus. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 540.)

1764. — **1622, 16 février.** — Bail d'un lieu-manoir, avec jardin, grange, étables et autres édifices, contenant dix cents d'héritage, situés près de l'église Saint-André, à front du chemin de Lille à Wambrechies, ainsi que des herbes du cimetière de la chapelle Saint-Sébastien, accordé à Henri Deroubaix, charpentier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 livres parisis. — Antoine Dugardin, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 576.)

1765. — **1622, 18 février.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Marie Briet, veuve de Vincent Delevallée, pour le terme de six années, une maison située à Lille, rue du Croquet, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 41.)

1766. — **1622, 21 février.** — Bail d'un lieu-manoir et jardin, contenant quatre cents d'héritage, situés à front du grand chemin passant au-devant de l'église Saint-André et tenant au cimetière de la chapelle Saint-Sébastien, accordé à Robert Demonchy, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. — Antoine Dugardin, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 558; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1624, folio 36 verso.)

1767. — **1622, 30 avril.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Guilbert Vandercrusse, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1621, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 4 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 41.)

1768. — **1622, 30 mai.** — Décision des proviseurs de l'hôpital Comtesse réduisant à la somme de 400 livres parisis le loyer annuel de la cense appelée *le Rysselhof*, située à Caprycke, accordée en bail à Lambert Cortehems, le

28 novembre 1620 (voir n° 1755), et ce jusqu'à la trêve, paix, ou réduction des villes de l'Ecluse, Ardembourg et Isendick. (Cartulaire coté 5, folio 41 verso.)

1769. — **1622, 14 juillet.** — Sentence rendue par messire Sasbout de Varick, écuyer, bailli de Lille, et par les hommes de fief de la Salle de Lille, à la requête de Wallerand de Gombault, écuyer, seigneur de Manning, et de Gérard Decormes, laboureur, demeurant à Wazemmes, déclarant que le chemin conduisant de celui de l'Evêque vers les moulins à eau dudit Wazemmes, est un chemin particulier. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

1770. — **1622, 18 août.** — Acte par lequel Denis Lambelin, bourgeois et marchand, à Lille, s'étant constitué caution, avec Antoine Douchet, de Jacques Allauwe, fermier des moulins appartenant à l'hôpital Comtesse, déclare prendre à sa charge, suivant les clauses du bail desdits moulins, en date du 20 juillet 1614 (voir n° 1570), une lettre de rente au capital de 3,600 livres parisis, créée au profit de Jeanne Parent, le 30 juillet 1602 (voir n° 1445), pour tenir lieu du paiement de pareille somme due audit hôpital Comtesse à titre de pot de-vin du susdit bail. (Cartulaire coté 4, pièce 548.)

1771. — **1622, 30 août.** — Arrentement d'une motte de moulin, contenant deux cents de terre, située à l'extrémité du faubourg Notre-Dame, à front du chemin de Lille à Esquermes, accordé à Marie Carpentier, veuve de Bauduin Dupont, gantière, pour le terme de vingt-cinq ans, à charge de payer annuellement, à l'hôpital Comtesse, une somme de 15 livres parisis, et sous la condition de faire bâtir une maison sur cette motte, dans le délai d'une année, et que ledit hôpital Comtesse, à l'expiration du bail, aura la faculté de reprendre tous les édifices en en payant la valeur sur estimation faite sur pied à emporter. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 549.)

1772. — **1622, 31 août.** — Maximilien Vilain, de Gand, évêque de Tournai, déclare avoir consacré deux autels dans la chapelle de l'hôpital Comtesse, à Lille, l'un en l'honneur de la bienheureuse vierge Marie, et l'autre en celui de sainte Elisabeth, et qu'il y a renfermé des reliques des onze mille vierges et d'autres saints, accordant quarante jours d'indulgence à tous ceux qui visiteront les autels de cette chapelle pendant un an et le jour anniversaire de leur consécration, fête qu'il transfère au premier dimanche d'août. (Original; parchemin, 1 sceau.)

1773. — **1622, 29 novembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à

Rogier Hovyn, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1622, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 8 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 42.)

1774. — **1623, 4 février.** — Bail de quatre bonniers de wastines, situés à Moerbeke, accordé à David Lachart, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 60 sols parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 555.)

1775. — **1623, 4 février.** — Bail de trente-neuf mesures de terre et wastines, situées à Moerbeke, accordé à David Lachart, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 75 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 554 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1624, folio 14 verso.)

1776. — **1623, 6 février.** — Bail de deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre à labour, situés à Wazemmes, près de la Fontaine de le Saulch, accordé à Antoine Flameng, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 20 livres de gros, ou 120 florins carolus. (Cartulaire coté 4, pièce 605.)

1777. — **1623, 6 février.** — Bail de dix-neuf cents de terre à labour, situés à Wazemmes, compris la motte sur laquelle est érigé le moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin de la Vallée*, accordé à Nicolas Prévost, pour le terme de neuf années, moyennant un rendage de deux muids une razière de blé ou d'avoine, selon l'assolement, à chaque récolte de cette terre, sans charge dudit rendage les années où elle sera en jachère. (Cartulaire coté 4, pièce 608.)

1778. — **1623, 9 février.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent accorder en ferme, à messire Marc Lattens, écuyer, licencié en droit, conseiller assesseur au siège de la gouvernance de Lille, *la seigneurie et bailliage, avecq les exploictz, prouffict, émolumens et honneurs en dépendans*, et toutes les rentes seigneuriales que ledit hôpital a droit de percevoir annuellement sur diverses propriétés situées dans les paroisses de Nazareth, Astene, Pétèghem et aux environs, pour en jouir pendant six années, moyennant un rendage annuel de 48 livres parisis, au terme de Noël. (Cartulaire coté 4, pièce 567.)

1779. — **1623 18 février.** — Lettres-patentes du roi, accordées sur requête des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, par lesquelles il autorise le souverain bailli de Lille, ou son lieutenant, le bailli de la Salle, et le prévôt de ladite ville, ainsi que tous huissiers d'armes sur ce requis, à se transporter dans les maisons des corps, collèges, bourgeois et manants desdites ville et châtellenie de Lille, et à ôter et emporter les fers des moulins qui y auraient été construits, depuis trente ans, sans le consentement dudit hôpital Comtesse, contrairement aux droits et privilèges de cette maison. (Original, parchemin, en double, 1 sceau à chacun ; deux copies, papier ; cartulaire coté 4, pièce 553.)

1780. — **1623, 4 mars.** — Sa Majesté, sur requête présentée par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, ordonne la publication des lettres-patentes en date du 18 février 1623 (voir n° 1779). — Cette publication fut effectuée *à son de trompe, à la Bretesque de Lille, à heure de marché*, le 8 mars 1623. (Copie, papier.)

1781. — **1623, 7 avril.** — Bail de dix-neuf cents de terre, en partie en nature de bois, situés à Sequedin, accordé à Pierre Empis, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 80 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 556.)

1782. — **1623, 20 avril.** — Acte par lequel les notaires Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin attestent que M^e Jacques Manare, licencié en droit, chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre de Lille, proviseur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, a affirmé qu'en l'année 1602 M^e Gilles Leboucq, licencié en droit, a demandé aux proviseurs et maître dudit hôpital Comtesse, au nom du Magistrat de Lille, de consentir à *l'érection d'ung moulin pour faire ouvrir les oiseux et vagabonds*, ce qui a été accordé *pourveu que la mieulture demeureroit au prouffit des fermiers dudit hospital, en livrant par eux les moeulles nécessaires audit moulin.* (Copie, papier ; cartulaire coté 9, pièce 40.)

1783. — **1623, 21 avril.** — Acte par lequel les notaires Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin attestent qu'Antoine Rombault a affirmé qu'en l'année 1602, étant *cacheur* au service du sieur Claude Morel, fermier des moulins appartenant à l'hôpital Comtesse, il avait entendu dire, par ledit Morel, que le Magistrat de Lille avait demandé aux proviseurs dudit hôpital Comtesse l'autorisation de *faire ériger ung moulin à mieuldre grains*,

pour faire ouvrir les vagabonds, moyennant qu'ils laisseroient la mieulture au prouffict dudict hospital, et que cette autorisation avait été accordée. (Original, papier.)

1784. — **1623, 21 avril.** — Acte par lequel les notaires Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin attestent que Léon Longuespée a affirmé que vers l'année 1602, étant *molleur* au service de Claude Morel, fermier des moulins appartenant à l'hôpital Comtesse, il avait entendu dire, par ledit Morel, que le Magistrat de Lille avait demandé aux proviseurs dudit hôpital Comtesse l'autorisation de faire ériger *ung moulin à mieuldre grains, pour faire ouvrir les vagabonds*, et que cette autorisation fut accordée sous la condition que les fermiers des moulins dudit hôpital jouiroient et prouffiteroient du droit de mieulture, ainsy qu'ils ont toujours fait depuis l'érection dudict moulin et sont encoires à présent. (Original papier.)

1785. — **1623, 28 avril.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Isabeau Lescailllette, veuve de Nicolas Dubois, *saietresse*, une maison située à Lille, rue des Robleds, précédemment occupée par Charles Desmaretz (voir n° 1758), et nouvellement reconstruite, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 42 verso.)

1786. — **1623, 7 juin.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, accordé à Toussaint Six, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de neuf livres parisis. — Antoine Dugardin, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 623.)

1787. — **1623, 12 juin.** — Acte par lequel les notaires Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin attestent que Hugues Bocquillon, âgé de 80 ans ; Guillaume Clarisse, âgé de 73 ans, et Gille Potier, âgé de 60 ans, ont affirmé que *parcydevant, et de toute leur souvenance, ils ont veu des foulleries es fauxbourgs des Reignéaux, lesquelles estoyent assyses sur le bord du fossé des rempars, à costé de la chaussée tirant vers le Becquerel* ; qu'au devant de ces foulleries il y avait des jardins, et, entre ces jardins et lesdites foulleries, une chaussée de dix à douze pieds de largeur, servant à l'usage particulier des *foulons*, ainsi que des *tondeurs* ayant des *littes* au-delà desdites foulleries ; que ces foulleries ont été démolies et transportées, depuis quarante-quatre à quarante-cinq années, hors de la porte Saint-Pierre, derrière le Béguinage, entre deux rivières, et qu'ils ont souvent entendu dire, par diverses

personnes, que le terrain desdites foulleries et jardins appartenait à l'hôpital Comtesse et avait été accordé en arrentement (voir n° 896) au Magistrat de la ville de Lille. (Original, papier, en double.)

1788. — **1623, 22 août.** — Les baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers, représentant les États des villes et châtelanies de Lille, Douai et Orchies, déclarent constituer, au profit de dame Anne de Baudringhien, veuve du seigneur d'Oyembourg, une rente héritière de 22 florins 14 patars 6 deniers par année, au capital rachetable de 500 florins. (Cartulaire coté 8, pièce 101.)

1789. — **1623, 14 octobre.** — Arrentement accordé à Antoine Dumez, pour le terme de quatre-vingt-dix-neuf années, du droit de vent pour un moulin situé à Lomme, moyennant un rendement annuel de 36 sols parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Copie, papier ; cartulaire coté 4, pièce 557.)

1790. — **1623, 6 novembre.** — Bail d'un lieu manoir, nommé *le Petit-Metz*, avec jardin, pré et terres à labour, contenant douze cents et demi d'héritage, situés en la paroisse Saint-André, accordé à Jacques Collette, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 565.)

1791. — **1623, 1^{er} décembre.** — Bail de la maison ayant pour enseigne *le Pot-d'Étain*, située à Lille, rue *des Malades* (rue de Paris), accordé à François Chevalier, bourgeois et marchand, audit Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 25 livres de gros, ou 150 florins carolus. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 563.)

1792. — **1623, 5 décembre.** — Acte passé pardevant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, par lequel Nicolas Verdrière, en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, déclare accorder en bail, à Charles Fauquemberghe, tous les moulins à eau, à vent et à chevaux, érigés en la ville de Lille et aux environs, appartenant audit hôpital Comtesse, ainsi qu'une pièce de huit cents de terre à labour, située au dimage de Wazemmes ; ladite location est faite pour le terme de six années, aux clauses et conditions du bail précédent, en date du 30 octobre 1617 (voir n° 1696), et à charge, en outre, en augmentation du pot-de-vin, du paiement d'une somme de 100 florins, destinée à l'achat de quelques ornements pour l'église dudit hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 4, pièce 559 ; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1624, folio 87.)

1793. — **1623, 11 décembre.** — Bail de deux maisons contiguës, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du Rivage, accordé à Charles Fauquemberghe, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 560.)

1794. — **1623, 20 décembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Roger Hovyn, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1623, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 6 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 44.)

1795. — **1623, 29 décembre.** — Bail d'un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents verges, situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à Guillaume Lefebvre, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 566.)

1796. — **1623.** — Extrait d'un compte du Béguinage de Lille, rendu pour quatre années finies à la saint Jean-Baptiste 1623, relatant la recette faite de diverses rentes dues à cette maison par l'hôpital Comtesse. — A la suite se trouve un extrait du compte de l'année 1646, mentionnant le rachat de rentes dues audit Béguinage par l'hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

1797. — **1623.** — Les rewart, maycur, échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille, répondant à la sommation qui leur a été faite par les notaires Bucquet et Cuvillon, au nom des proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclarent reconnaître que ladite ville de Lille a pris en arrentement, dudit hôpital, un petit pré situé hors de la porte des Reigneaux (voir n° 896), pour en jouir pendant cent ans moins un jour, mais que ce pré ne leur ayant pas été livré par mesure, ni sa contenance déclarée, *ilz ne scauroient présentement rendre icelluy pret, ny aussy la place mentionnée par les lettres dudict arrentement, ayant tenu audict pret; tenans toutesfois que ce que peult avoir esté dudict pret seroit présentement appliqué à l'usage de ladite ville, bonne partie es corps de garde, fosses, et le surplus en chemin servant pour la procession annuelle de ladite ville; en conséquence, dans l'impossibilité où ils se trouvent de restituer cette propriété, et ne voulant point retenir le bien d'autrui, ils offrent de continuer le paiement du rendage annuel,*

en l'augmentant toutefois suivant l'appréciation de gens experts, pour le terme qu'il plaira aux proviseurs de l'hôpital Comtesse de vouloir fixer. (Copie, papier.)

1798. — **1624, 13 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de la Conception (rue Royale), accordé à Jacques Billet, seigneur de Hocron, sergent de la prévôté de Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 180 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 564.)

1799. — **1624, 15 janvier.** — Bail de vingt-deux cents de prés, à compter vingt-cinq verges, mesure de la châtellenie de Lille, pour chaque cent, situés en la paroisse de Wazemmes, accordé à Charles Fauquemberghe, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 204 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 561.)

1800. — **1624, 15 janvier.** — Bail d'une maison avec jardin, contenant douze cents d'héritage, située en la paroisse de Wazemmes, accordé à Jean Boutry, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 48 livres de gros, ou 108 florins. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 562.)

1801. — **1624, 15 juin.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Fives, à front du chemin de Lille à Mons-en-Barœul et de celui conduisant au Buisson de Vallincamp, accordé à Antoine Freumault, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 24 livres parisis. — Antoine Dugardin, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 624.)

1802. — **1624, 13 décembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Roger Hovyn, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1624, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 5 livres 16 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 44 verso.)

1803. — **1625, 20 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue Saint-Pierre (rue de la Monnaie), accordé à Jean Delar, teinturier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 84 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièces 570 et 603.)

1804. — **1625, 21 avril.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Prêmesques, accordé à Paul

Bouchery, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 571.)

1805. — **1625, 10 juillet.** — Sentence rendue par messire Josse du Chastel, écuyer, lieutenant de Pierre Le Pippre, écuyer, prévôt de la ville de Lille, et par les échevins de ladite ville, à la requête des *maistres et suppotz du corps du stil des chavattiers*, condamnant Pierre Warresse, *non francq dudict stil*, à une amende de 10 sols parisis, pour avoir contrevenu aux ordonnances du Magistrat de ladite ville de Lille, par lesquelles il est *expressément deffendu à tous ouvriers non francqz dudict stil de pouvoir ouvrir, aller quérir, ou rapporter aucuns ouvraiges despendans dudict stil, à péril de 10 sols parisis pour chacune paire qu'ilz feront racotrer.* M^e Guillaume Cuvillon, au nom des proviseurs de l'hôpital Comtesse, s'était joint, en la cause, audit Pierre Warresse, et il requérait *congié de court et despens*, s'appuyant sur ce que ledit Warresse était *demourant, couchant et levant sur la terre et jurisdiction de Vendosmois, court et halle de Phalempin, chastellenie de Lille, lieu auquel on ne peult traicter, adjourner, ny exécuter les manans et habitans y estans, par la loy et eschevins dudict Lille.* (Copie, papier.)

1806. — **1625, 17 juillet.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille, à la requête des *maistres et corps du stil des parmentiers et cousturiers*, condamnant Michel Gas, *non francq dudict stil*, demeurant rue Saint-Pierre (rue de la Monnaie), audit Lille, à payer huit amendes de 12 livres parisis, pour avoir, en sa maison, avec autres ouvriers, *taillé et travaillé dudict stil de parmentier, huit pièches d'accoustremens*, contrevenant ainsi aux ordonnances du Magistrat de ladite ville de Lille, par lesquelles il est *deffendu à tous manans, tant estrangers qu'aultres, indifféremment, non francqz dudict stil, de tailler et travailler dudict stil, en ceste dicte ville de Lille, sur la juridiction d'icelle, à péril de 12 livres parisis d'amende pour chacune pièche d'ouvraige et contravention.* — M^e Guillaume Cuvillon, au nom des proviseurs de l'hôpital Comtesse, s'était joint, en la cause, audit Michel Gas, et il requérait *congié de court et despens*, s'appuyant sur ce que ledit Gas était *demourant, couchant et levant sur la terre et jurisdiction de Vendosmes, court et halle de Phalempin, chastellenie de Lille, lieu auquel on ne peult traicter, adjourner, ny exécuter les manans et habitans y estans, par la loy et échevins dudict Lille.* (Copie, papier.)

1807. — **1625, 12 septembre.** — Requête de Pierre Warresse et des proviseurs de l'hôpital Comtesse,

adressée à *haultz et puissantz seigneurs Messieurs du noble Conseil de Flandre*, pour les supplier de leur accorder *commission d'appel* contre la sentence rendue par les prévôt et échevins de Lille (voir n° 1805), le 10 juillet 1625. (Original, papier.)

1808. — **1625, 12 septembre.** — Les président et officiers du Conseil souverain de Flandre, à Gand, à la requête de Pierre Warresse et des proviseurs de l'hôpital Comtesse (voir n° 1807), mandent et ordonnent au premier huissier dudit Conseil, sur ce requis, après avoir au préalable obtenu desdits appelants un cautionnement d'une somme de 300 livres parisis, suivant l'usage de la Chambre du Conseil, d'ajourner lesdits prévôt et échevins de Lille à comparaitre pardevant eux pour entendre juger sur ledit appel, et de signifier cet ajournement aux *maistres et suppostz du corps du stil des chavattiers.* (Original, parchemin.)

1809. — **1625, 3 octobre.** — Requête de Michel Gas et des proviseurs de l'hôpital Comtesse, adressée au Conseil de Flandre, pour le prier de leur accorder *commission d'appel* contre la sentence rendue par les échevins de Lille (voir n° 1806), le 17 juillet 1625. (Original, papier.)

1810. — **1625, 15 octobre.** — Les président et officiers du Conseil souverain de Flandre, à Gand, à la requête de Michel Gas et des proviseurs de l'hôpital Comtesse (voir n° 1809), mandent et ordonnent au premier huissier dudit Conseil, sur ce requis, après avoir au préalable obtenu desdits appelants un cautionnement d'une somme de 300 livres parisis, suivant l'usage de la Chambre du Conseil, d'ajourner lesdits échevins de Lille à comparaitre pardevant eux pour entendre juger sur ledit appel, et de signifier cet ajournement aux *maistres et corps du stil des parmentiers et cousturiers.* (Original, parchemin.)

1811. — **1625, 21 novembre.** — Bail d'un cent et demi de terre à labour, situé hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Ronchin, accordé à Jacques Dillies, pour le terme de neuf années, aux clauses et conditions du bail de Pierre Deleryve (voir n° 1553), en date du 9 décembre 1610. (Cartulaire coté 4, pièce 625.)

1812. — **1626, 4 février.** — Acte passé pardevant Arnould Carlier et Jean De Tenre, auditeurs au souverain bailliage de Lille, par lequel Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclare se constituer caution de la somme de 300 livres parisis, exigée par la *commission de relief d'appel*, accordée par le Conseil de Flandre, le 12 septembre 1625 (voir n° 1808), à la requête

de Pierre Warresse et des proviseurs de l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

1813. — **1626, 4 février.** — Acte passé pardevant Arnould Carlier et Jean De Tenre, auditeurs au souverain bailliage de Lille, par lequel Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, déclare se constituer caution de la somme de 300 livres parisis, exigée par la *commission de relief d'appel*, accordée par le Conseil de Flandre, le 15 octobre 1625 (voir n° 1810), à la requête de Michel Gas et des proviseurs de l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

1814. — **1626, 12 février.** — Jean de Pallus, sergent du roi en la gouvernance de Lille, délégué par messire Arnould de Thieulaine, chevalier, lieutenant du gouverneur de Lille, Douai et Orchies, rend compte que Guillaume Demarque, commis aux accises de la ville de Lille, ayant réclamé lesdits droits aux abbé et religieux de l'abbaye Notre-Dame de Loos, à raison des grains par eux vendus sur le marché de Lille, contrairement aux privilèges et immunités ecclésiastiques de leur maison, en vertu desquels ils jouissent du droit de faire étaler et vendre, sur ledit marché, leurs blés, avoines, ou autres grains, sans payer aucun impôt au Magistrat de ladite ville de Lille, il avait assigné ledit Demarque à comparaître pardevant lui, mais que celui-ci ayant reconnu les privilèges et immunités desdits abbé et religieux de Loos, il lui a fait commandement, au nom du roi, de ne plus les troubler, à l'avenir, dans la jouissance desdits privilèges, sous peine d'une amende de *cent réaux d'or* au profit de Sa Majesté. (Copie, papier; cartulaire coté 8, pièce 73.)

1815. — **1626, 28 février.** — Arnould Carlier, huissier du Conseil de Flandre, déclare qu'à la requête de Pierre Warresse et des proviseurs de l'hôpital Comtesse, et conformément à la *commission de relief d'appel*, en date du 12 septembre 1625 (voir n° 1808), il a assigné les mayeur et échevins de la ville de Lille à comparaître pardevant *Messieurs du noble Conseil de Flandre*, à Gand, le vendredi 13 mars 1626, pour entendre juger sur l'appel interjeté contre leur sentence en date du 10 juillet 1625 (voir n° 1805), et qu'il a signifié cet ajournement aux *maistres et suppostz du corps du stil des chavattiers*. (Original, papier.)

1816. — **1626, 28 février.** — Arnould Carlier, huissier du Conseil de Flandre, déclare qu'à la requête de Michel Gas et des proviseurs de l'hôpital Comtesse, et conformément à la *commission de relief d'appel*, en date du 15 octobre 1625 (voir n° 1810), il a assigné les mayeur

et échevins de la ville de Lille à comparaître pardevant *Messieurs du noble Conseil de Flandre*, à Gand, le vendredi 13 mars 1626, pour entendre juger sur l'appel interjeté contre leur sentence en date du 17 juillet 1625 (voir n° 1806), et qu'il a signifié cet ajournement aux *maistres et corps du stil des parmentiers et cousturiers*. (Original, papier.)

1817. — **1626, 26 mars.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Jeanne Verwere, veuve d'Amand Barattre, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 325 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 571 bis.)

1818. — **1626, 26 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Jean Prus, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 144 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 572 bis.)

1819. — **1626, 27 mars.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Roger Hovyn, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1625, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 8 livres 10 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 46.)

1820. — **1626, 7 mai.** — Bail de la maison vulgairement nommée *de le Saulch*, située à Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Noël Francq, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 572.)

1821. — **1626, 1^{er} août.** — Bail de la pêcherie des rivières et fossés, appartenant à l'hôpital Comtesse, depuis *le Moulin de le Saulch* jusqu'au moulin à eau situé près dudit hôpital et de la motte de Haubourdin, et d'autre côté jusqu'au pont de Maugré, en la ville de Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 24 livres parisis. — Antoine Dugardin, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 622.)

1822. — **1626, 23 novembre.** — Bail de la cense appelée *le Rysselhof*, située à Caprycke, contenant quatre cents mesures d'héritage, en jardins, prés, bois, pâtures

et terres à labour ; toutes les rentes foncières et sous-rentes que l'hôpital Comtesse a droit de percevoir sur diverses propriétés situées à Ardembourg, Caprycke, Lembecque, Saint-Laurent, Eccloo, Assende et environs, montant ensemble, selon les briefts dudit hôpital, à 226 livres 2 sols 6 deniers parisis chaque année ; quatre rentes héritières, montant annuellement à 72 livres parisis, ainsi qu'une somme de 1,708 livres 17 sols parisis due par la veuve Jean Sanders et autres anciens fermiers de ladite cense de Caprycke, accordé à Pierre Heccaute, Arnould De Vlieghère et Chrétien Huyghe, pour le terme de neuf années, moyennant un rendement annuel de 2,000 livres parisis, et le paiement d'une somme de 400 livres parisis à titre de pot-de-vin. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 601 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1631, folio 12.)

1823. — **1627, 22 janvier.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Jean Masurel, une maison située à Lille, rue des Morts, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 47.)

1824. — **1627, 11 février.** — Acte par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent concéder à Guillaume Demarque et à Michel Delannoy le reste du bail des moulins à eau, à vent et à chevaux, appartenant audit hôpital, qui avait été accordé à feu Charles Fauquemberghe (voir n° 1792), le 5 décembre 1623. (Cartulaire coté 4, pièce 613.)

1825. — **1627, 17 février.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Roger Hovyn, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1626, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 8 livres 10 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 47.)

1826. — **1627, 11 mars.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Guillaume Delevigne, sayetteur, une maison située à Lille, rue des Robleds, précédemment occupée par la veuve de Nicolas Dubois (voir n° 1785), pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 90 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 48.)

1827. — **1627, 24 mars.** — Jugement rendu par les échevins de la ville de Lille, contre Pasquier Leturcq,

fermier de l'impôt du pied-fourchu, au profit de l'hôpital Comtesse. Ledit Leturcq réclamait le paiement de cet impôt, qui portait *ung gros à la livre de gros du pris de toutes bestes à pied-fourchu achetées tant en ceste ville que dehors*, à cause de plusieurs bœufs que l'hôpital Comtesse avait fait acheter sur le marché de Lille, et ledit hôpital se refusait à le payer, s'en prétendant exempté comme tous les corps ecclésiastiques, et que *par privilèges expres de dame Marguerite, comtesse de Flandres et de Haynault, et aultres princes de pardecha, ledit hospital Comtesse estoit déclaré quiete et exempt de tous impostz tonlieux, péages, vinaiges, et généralement de tous impostz et aultres charges semblables, en quelque manière qu'on les vouloit appeler*. La sentence annule la saisie, opérée par ledit fermier, de trois bœufs achetés par l'hôpital Comtesse sur le marché de Lille. (Original, papier ; cartulaire coté 4, pièce 579.)

1828. — **1627, 26 mars.** — Bail accordé à Robert Poutrain, pour le terme de neuf années, de la maison et cense appelée *le Metz*, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, avec les jardins, prés et terres à labour qui en dépendent, à charge, entre autres conditions, de payer annuellement pour ladite maison, jardins et prés, contenant environ cinq bonniers douze cents, une somme de 380 livres parisis, et pour les terres à labour, contenant environ quarante-six bonniers, trente muids six razières et le tiers de deux razières de blé et seize muids six razières et le tiers de deux razières d'avoine, mesure de Lille, dont vingt muids de blé et six muids d'avoine à livrer en nature dans les greniers de l'hôpital Comtesse, et le surplus payable en argent, au prix de 5 livres parisis les deux razières, faisant ainsi la somme de 633 livres 6 sols 8 deniers parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 602 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1628, folio 27.)

1829. — **1627, 14 mai.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, rue des Vieux-Faubourgs-des-Reigneaux, ayant une largeur de vingt-deux pieds et une profondeur de soixante-dix pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de cent ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 12 livres 10 sols parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 580.)

1830. — **1627, 14 mai.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, rue des Vieux-Faubourgs-des-Reigneaux, ayant une largeur de vingt-un pieds et une profondeur de soixante-dix pieds, accordé à Guillaume

Demarque, pour le terme de cent ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 10 livres 10 sols parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 581.)

1831. — **1627, 13 mai.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, rue des Vieux-Faubourgs-des-Reigneaux, ayant une largeur de vingt-un pieds et une profondeur de soixante-dix pieds, accordé à Jacques Esnhart, tonnelier, pour le terme de cent ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 16 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 582.)

1832. — **1627, 14 mai.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, rue des Vieux-Faubourgs-des-Reigneaux, ayant une largeur de vingt pieds et une profondeur de soixante-dix pieds, accordé à Fremin Dumollin, pour le terme de cent ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 17 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 583.)

1833. — **1627, 14 mai.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, à l'angle de la rue des Vieux-Faubourgs-des-Reigneaux, ayant une largeur de vingt pieds et une profondeur de soixante-dix pieds, accordé à Charles Courouble, apothicaire, pour le terme de cent ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 15 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 584.)

1834. — **1627, 14 mai.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, rue des Vieux-Faubourgs-des-Reigneaux, ayant une largeur de vingt pieds et une profondeur de soixante-dix pieds, accordé à Charles Courouble, apothicaire, pour le terme de cent ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 21 livres 10 sols parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 585.)

1835. — **1627, 14 mai.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, rue des Vieux-Faubourgs-des-Reigneaux, ayant une largeur de vingt pieds et une profondeur de soixante-dix pieds, accordé à Charles Courouble, apothicaire, pour le terme de cent ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 20 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 586.)

1836. — **1627, 14 mai.** — Arrentement d'une portion de terrain de forme irrégulière, située à Lille,

rue des Vieux-Faubourgs-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à rue, accordé à Isabeau Billet, veuve de Jérôme Masquelier, pour le terme de cent ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 20 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 587.)

1837. — **1627, 14 mai.** — Arrentement d'une portion de terrain, de forme triangulaire, située à Lille, rue des Vieux-Faubourgs-des-Reigneaux, ayant vingt-quatre pieds de front à rue, accordé à Isabeau Billet, veuve de Jérôme Masquelier, pour le terme de cent ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 4 livres parisis. — Guillaume Cuvillon et Antoine Dugardin, notaires. (Cartulaire coté 4, pièce 588.)

1838. — **1627, 14 mai.** — Bail d'une partie d'héritage, à usage de *littes*, située près des portions de terrain arrentées par l'hôpital Comtesse dans la rue des Vieux-Faubourgs-des-Reigneaux, et tenant aux remparts de la ville de Lille, accordé à Adrien Pannier, pour le terme de douze années, moyennant un loyer annuel de 210 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 614.)

1839. — **1627, 18 juin.** — Le Conseil privé du roi, sur requête présentée par les rewart, mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille, décide que la surséance accordée aux suppliants, le 14 mars 1623, au sujet de l'exécution des lettres-patentes obtenues de S. M. par les proviseurs, maîtresse, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, le 16 février 1623 (voir n° 1779), *n'aura lieu, sinon au regard de ceux desdicts manans ne faisant aucun traficq par le moyen desdicts moulins, et qui s'en servent seulement pour l'usage particulier de leur famille*, lesquels seront tenus de faire la déclaration desdicts moulins à ceux de l'hôpital Comtesse, dans la quinzaine de la publication de cette sentence. (Original, parchemin ; cartulaire coté 6, pièce 27.)

1840. — **1627, 19 juin.** — Le Conseil privé du roi, vu le différend existant entre les proviseurs, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, et le Magistrat de ladite ville de Lille, concernant l'indemnité réclamée par ledit hôpital *à cause des malades pestiférez quy ont esté receuz en icelluy durant l'infection de l'an 1617*, commet le président de la Chambre des Comptes, audit Lille, pour arbitrer ladite indemnité. (Original, parchemin.)

1841. — **1627, 3 juillet.** — Arnould Carlier, huissier ordinaire des privé et grand Conseil de S. M.,

résidant à Lille, certifie avoir, à la requête des visiteurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, publié à son de trompe, à la *Bretesque* dudit Lille, la sentence du Conseil privé (voir n° 1839), en date du 18 juin 1627. (Cartulaire coté 6, pièce 27 bis.)

1842. — **1627, 5 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de la *Conception* (rue Royale), accordé à Jean Denoyelle, procureur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 78 florins. (Cartulaire coté 4, pièce 604.)

1843. — **1627, 17 juillet.** — Décret du Conseil privé du roi, rendu à la requête des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, par lequel S. M. ordonne une nouvelle publication de celui du 18 juin 1627 (voir n° 1839), en ajoutant que ceux qui y contreviendront seront privés du bénéfice de la surséance y mentionnée, et, en outre, punis d'une amende de 12 florins pour chaque contravention, applicable pour un tiers au fermier, pour un autre tiers à l'officier, et pour le tiers restant au profit de sadite Majesté. (Original, parchemin; cartulaire coté 6, pièce 36.)

1844. — **1627, 11 août.** — Philippe IV, roi d'Espagne, mande et ordonne au premier huissier, ou sergent d'armes, qui en sera requis par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, de faire exécuter le décret du 17 juillet 1627 (voir n° 1843) selon sa forme et teneur. (Original, parchemin; cartulaire coté 6, pièce 28.)

1845. — **1627, 21 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de Fives, accordé à Louis Dubosquiell, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 578; cartulaire coté 5, folio 48.)

1846. — **1627, 21 août.** — Acte passé pardevant notaires constatant que les proviseurs et maître de l'hôpital Comtesse les ont requis de se transporter chez M. Sasbout de Varick, écuyer, grand bailli de Lille, pour se plaindre de ce qu'il avait fait creuser un fossé au travers du chemin conduisant des moulins de Wazemmes vers le riez de Cantelieu, causant ainsi un grand préjudice à leurs fermiers en détournant une partie des eaux nécessaires à leurs moulins, et de le sommer d'avoir à rétablir ledit chemin en son premier état, à péril de tous dépens, dommages et intérêts. (Cartulaire coté 4, pièce 609.)

1847. — **1627, 16 septembre.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent au baron de

Quinchy l'autorisation de faire construire, en maçonnerie, à Wachemy, un moulin à vent, à usage de moudre blé, à charge de payer, au profit de S. M., entre les mains du receveur de son domaine, à Lille, une reconnaissance annuelle d'une razière de blé, à la prisée de l'espier dudit Lille. (Copic, papier.)

1848. — **1627, 13 novembre.** — Bail d'un lieu-manoir, avec jardin, entouré d'eau, contenant un cent d'héritage, situé en la paroisse Saint-André, près de la cense du Metz, accordé à M^e Philippe de Sion, licencié ès-lois, doyen et chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre, à Lille, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 16 livres parisis. (Cartulaire coté 4, pièce 615.)

1849. — **1627, 18 novembre.** — Philippe IV, souverain des Pays-Bas, nomme et institue M^e Engelbert Desbois, prévôt de l'église Saint-Pierre, en qualité de visiteur et proviseur de l'*Hostel-Dieu*, dict Comtesse, audit Lille, en remplacement de feu Jacques Verret, alias Manare, dernier possesseur dudit office. (Cartulaire coté 6, pièce 21.)

1850. — **1627.** — Bail de quatre cents et demi de terre à labour, situés à Saint-André, à front du chemin de Lille à Ypres, accordé à Henri Deroubaix, charpentier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 24 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 577.)

1851. — **1627.** — Mémoire présenté au Magistrat de Lille par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, dudit Lille, au sujet du grand nombre de moulins à bras, à moudre grains, établis par des particuliers en ladite ville de Lille, sans le consentement dudit hôpital Comtesse, contrairement aux droits et privilèges de cette maison. (Deux minutes, papier.)

1852. — **1627.** — Rapport fait par Arnould Carlier, huissier des privé et grand Conseil de S. M., en vertu de l'ordonnance du 11 août 1627 (voir n° 1844), de toutes les personnes, habitant la ville de Lille, ayant déclaré avoir établi en leurs maisons, pour leur usage particulier, des moulins à bras, à moudre blé; ladite déclaration faite en conformité des décrets du Conseil privé (voir nos 1839 et 1843), en date des 18 juin et 17 juillet 1627. (Cahier original, papier.)

1853. — **1628, 7 janvier.** — Acte passé pardevant Pierre Des Boveries, bailli, et les échevins de la seigneurie d'Annœulin, par lequel Michel Maupaie

déclare constituer au profit de Pierre Warcain, bailli de la seigneurie de Carnin, une rente héritière de 6 livres 5 gros par année, au capital remboursable de 100 livres, monnaie de Flandre. — Il est mentionné dans la clôture de cet acte, que l'église d'Annœulin a été incendiée par les Français lorsqu'ils ont pris La Bassée. (Cartulaire coté 8, pièce 14.)

1854. — **1628, 17 février.** — Vente faite par l'hôpital Comtesse, à Guillaume Demarque, des arbres, roudes et autres objets constituant le moulin de le Sauch, à Wazemmes, moyennant le prix principal de 370 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 610.)

1855. — **1628, 17 février.** — Vente faite par l'hôpital Comtesse, à Pierre Watrelos, de la charpente et des ferrailles du corps de logis du moulin de le Sauch, à Wazemmes, moyennant le prix principal de 440 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 611.)

1856. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, à front de l'issue pour aller tant sur le rempart que dedans la rue desdits Vieux-Faubourgs-des-Reigneaux, ayant quarante-six pieds de front à rue et une profondeur de quatre-vingts pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 14 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 589.)

1857. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux (voir n° 1856), ayant une largeur de trente-deux pieds et une profondeur de quatre-vingts pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 7 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 590.)

1858. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux (voir n° 1856), ayant une largeur de soixante-quatre pieds et une profondeur de quatre-vingts pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 16 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 591.)

1859. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux (voir n° 1856), ayant une largeur de soixante-quatre-pieds et demi et une profondeur de quatre-vingts pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 16 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 592.)

1860. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux (voir n° 1856), ayant une largeur de trente-trois pieds et une profondeur de quatre-vingts pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 8 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 593.)

1861. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux (voir n° 1856), ayant une largeur de vingt-deux pieds et une profondeur de quatre-vingts pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 5 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 594.)

1862. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux (voir n° 1856), ayant une largeur de vingt-pieds et demi et une profondeur de quatre-vingts pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 5 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 595.)

1863. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux (voir n° 1856), ayant une largeur de trente-sept pieds et une profondeur de quatre-vingts pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 9 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 596.)

1864. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux (voir n° 1856), ayant une largeur de quatorze pieds et une profondeur de quatre-vingts pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 60 sols parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 597.)

1865. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux (voir n° 1856), ayant une largeur de vingt-un pieds et une profondeur de quatre-vingts pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 5 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 598.)
1866. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux (voir n° 1856), ayant une largeur de vingt-neuf pieds et une profondeur de quatre-vingts pieds, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 7 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 599.)
1867. — **1628, 24 février.** — Arrentement d'une portion de terrain, de forme triangulaire, située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, vers le rempart (voir n° 1856), accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel d'une somme de 5 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 600.)
1868. — **1628, 29 février.** — Bail de deux bonniers deux cents et trois verges de terre, en nature de pré, situés à Wazemmes, à front du chemin d'Armentières, accordé à Mathieu Laurin, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 504 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 606.)
1869. — **1628, 29 février.** — Bail de quinze cents de terre à labour et de cinq cents de pré, situés à Wazemmes, au faubourg Notre-Dame, près de *la Tour de Bourgogne*, derrière le jardin des Canonniers et tenant au chemin dit de *la Bouvacque*, accordé à Paul Lambelin, brasseur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis pour les cinq cents de pré, et de 6 razières 2 havots d'avoine, payables en argent d'après la prise de l'espier de Lille, pour les quinze cents de terre à labour. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 4, pièce 607.)
1870. — **1628, 26 avril.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Sainte Henebel, veuve de Bernard Deboulogne, l'autorisation de faire transporter, sur une autre pièce de terre, un moulin à vent, à usage de tordre huile, situé à Seclin, sous la condition qu'il ne pourra être mis à aucun autre usage, à péril de confiscation au profit de S. M., et à charge de payer une reconnaissance annuelle de six chapons, au lieu de celle de 60 sols de deux gros, monnaie de Flandre, qui avait été imposée lors de l'autorisation accordée pour l'érection dudit moulin. (Copie, papier.)
1871. — **1628, 4 mai.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à la veuve Antoine Parisis, pour neuf années, une maison située à Lille, rue du Croquet, moyennant un loyer annuel de 102 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 48 verso.)
1872. — **1628, 15 mai.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent aux abbé et religieux de Saint-Calixte, à Cysoing, l'autorisation de faire construire un moulin à vent, à moudre blé, à charge de payer, au profit de S. M., entre les mains du receveur de son domaine, à Lille, une reconnaissance annuelle de quatre razières de blé, à la prise de l'espier dudit Lille. (Copie, papier.)
1873. — **1628, 4 juin.** — Requête présentée à l'évêque de Tournai par Erasme, abbé de Cysoing; Adrien, abbé de Phalempin; Robert, abbé de Hénin, et Nicolas, abbé de Saint-Nicolas, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, pour se plaindre de ce que, contrairement aux droits et prérogatives de leur ordre, les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, avaient choisi pour maître de cette maison un religieux de l'ordre de Saint-Bernard, et le supplier de ne point accorder, audit religieux, l'autorisation nécessaire à l'exercice de cet office. (Cartulaire coté 7, pièce 269.)
1874. — **1628, 30 juin.** — Lettre du chanoine Besquel, secrétaire de l'évêque de Tournai, à l'abbé de Phalempin, l'informant que l'abbé de Loos et les prévôt et doyen de Saint-Pierre, à Lille, ont eu une entrevue, à Marquette, avec monseigneur l'évêque et l'ont vivement sollicité de donner charge d'âmes à frère Jacques Parent, pour exercer l'office de maître de l'hôpital Comtesse, mais que monseigneur n'a point voulu y consentir sans avoir, au préalable, examiné les motifs d'opposition formulés par les abbés de l'ordre de Saint-Augustin (voir n° 1873), et a répondu qu'il examinerait cette affaire. (Cartulaire coté 7, pièce 270.)
1875. — **1628, 18 juillet.** — Acte passé par-devant Guillaume Cuvillon, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent accorder en bail, à Guillaume Demarque, tous les moulins à eau, à vent et à chevaux, érigés en la ville de Lille et aux environs, appartenant audit hôpital Comtesse, ainsi qu'une pièce de huit cents de terre à labour, située au dimage de Wazemmes; ladite location est faite pour le terme de six années, moyennant un rendement annuel de cent deux muids

de blé, mesure de Lille, et de 1,800 livres parisis en argent, payable mensuellement (voir n° 1696), et à charge, en outre, du paiement d'une somme de 2,000 livres parisis à titre de pot-de-vin. (Cartulaire coté 6, pièce 1^{re}; transcrit dans le compte rendu pour deux années finies le 22 juillet 1630, folio 83.)

1876. — **1628, 18 juillet.** — Bail de deux maisons contiguës situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du Rivage, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 2.)

1877. — **1628, 18 juillet.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Antoine Prus, pour le terme de neuf années, une maison située à Lille, rue Doudin, moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 49.)

1878. — **1628, 18 juillet.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Roger Hovyn, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année échue à la Toussaint 1627, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 4 livres 10 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 49 verso.)

1879. — **1628, 18 août.** — Nomination et prestation de serment de frère Mathias Boom, prêtre, chanoine régulier, profès du monastère de Loos, de l'ordre de Saint-Augustin, en qualité de maître de l'hôpital Comtesse, en remplacement de frère Jacques Parent (voir nos 1873 et 1874), religieux de l'ordre de Saint-Bernard. (Copie, papier.)

1880. — **1628, 28 septembre.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Lambersart, traversés par la piedsente du Bucquet audit Lambersart, accordé à Jean Delannoy, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 18 livres de gros (108 florins). — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 12; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1633, folio 49 verso.)

1881. — **1628, 17 octobre.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à la veuve Boniface Denayere, pour le terme de neuf années, une maison située à Lille, rue *des Moulins-Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 49 verso.)

1882. — **1628, 11 novembre.** — Philippe IV, souverain des Pays-Bas, mande et ordonne au premier huissier, ou sergent d'armes, qui sera à ce requis par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, d'assigner à comparaître pardevant juges compétents, Lambert Cortehems, avocat à Bruxelles, à qui ledit hôpital avait accordé en ferme, le 28 novembre 1620 (voir n° 1755), tous les biens lui appartenant à Caprycke, et lequel refusait le paiement de son fermage, prétextant les dommages qu'il avait eu à supporter à cause de la guerre avec les Hollandais. (Original, parchemin.)

1883. — **1628, 19 décembre.** — Vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Guillaume Demarque, de tous les édifices, à démolir et enlever, d'une maison située à Lille, rue du Croquet, moyennant le prix principal de 650 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 3.)

1884. — **1628, 19 décembre.** — Vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Guillaume Demarque, de tous les édifices, à démolir et enlever, de deux maisons situées à Lille, rue du Croquet, moyennant le prix principal de 430 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 4.)

1885. — **1628, 19 décembre.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, rue du Croquet, ayant une largeur de vingt-un pieds, accordé à Arnould Carlier, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel de 17 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 6.)

1886. — **1628, 19 décembre.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, rue du Croquet, ayant une largeur de vingt pieds, accordé à Arnould Carlier, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel de 17 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 7.)

1887. — **1628, 19 décembre.** — Bail de la maison, avec jardin, prés, pâtures et terres à labour, contenant ensemble vingt-quatre bonniers trois cents et demi et sept verges, nommée *la Cense de la Braderie*, ou du *Haut-Ballot*, située en la paroisse de Wambrechies, accordé à Jacques Six, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 800 livres parisis et cent razières de soucion, et à charge du paiement d'une somme de 200 livres parisis à titre de pot-de-vin. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 8; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1633, folio 12 verso.)

1888. — **1628, 19 décembre.** — Bail de deux pièces de terre à labour, l'une contenant dix cents et l'autre un demi-bonnier, situées à Verlinghem, accordé à Wallerand Coisne, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 96 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 10; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1633, folio 23 verso.)

1889. — **1628, 19 décembre.** — Bail de deux pièces de terre à labour, l'une contenant trois *quartiers* (1200 verges) et l'autre deux *quartiers* (800 verges), situées à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, accordé à Mathieu Lebatteur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 96 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 11; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1633, folio 21.)

1890. — **1628, 19 décembre.** — Bail de vingt-deux cents de prés, à compter vingt-cinq verges, mesure de la châtellenie de Lille, pour chaque cent, situés à Wazemmes, accordé à Jean Boutry, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 252 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 9.)

1891. — **1628, 19 décembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, au sieur Vercrusse, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1628, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 6 livres 10 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 50.)

1892. — **1629, 23 janvier.** — Vente faite par l'hôpital Comtesse, à Pierre Watrelos, des matériaux du corps de logis du moulin de le Sauch, à Wazemmes, moyennant le prix principal de 305 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 5.)

1893. — **1629, 26 janvier.** — Sentence du Conseil de Flandre, à Gand, déclarant exécutoire le bail accordé par l'hôpital Comtesse à Augustin Bullinck, le 19 septembre 1618 (voir n° 1728), de toutes les rentes et exploits appartenant audit hôpital dans les paroisses de Nazareth, Astene, Péteghem et environs. (Original, parchemin.)

1894. — **1629, 6 mars.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Catherine Crappé et à Antoinette Ollive, une maison

située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), pour le terme de trois, six ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 50.)

1895. — **1629, 8 mai.** — Acte passé pardevant Jean et Simon Lefrancq, notaires, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent accorder à Michel Delannoy, charpentier, l'autorisation d'ériger un moulin à vent, à usage de moudre tan, écorces, ou à tordre huile, sur un cent de terre tenu en arrentement de l'hôpital Saint-Nicaise, situé à front du chemin conduisant de la chaussée du faubourg Saint-Sauveur à Lezennes, à charge de payer annuellement audit hôpital Comtesse, pour le droit de vent, une somme de 5 livres parisis. (Original, parchemin; cartulaire coté 6, pièce 13.)

1896. — **1629, 27 juin.** — Sentence du Conseil de Flandre, à Gand, déclarant exécutoire le bail accordé par l'hôpital Comtesse à Lambert Cortehems, le 28 novembre 1620 (voir n° 1755), de la cense nommée *le Rysselhof*, située à Caprycke. (Original, parchemin.)

1897. — **1629, 28 juin.** — Acte par lequel les doyen et chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, à Lille, déclarent avoir accordé en arrentement, pour le terme de soixante années, aux curé et marguilliers de l'église Saint-André, près de ladite ville de Lille, *le fief du Wez des Apostres et les flegards estans et gisans audit Saint-André, hors la porte Saint-Pierre, audit Lille, et accostans les chaussées menans à Lambersart et Wambrechies*, à charge d'une redevance annuelle de trois chapons, payable en argent à la prisée de l'espier de Lille. (Copie, papier.)

1898. — **1629, 19 septembre.** — Acte par lequel Jacques Six déclare renoncer, en faveur de Pierre Vandamme, au bail de *la Cense de la Braderie*, ou du *Haut-Ballot* (voir n° 1887), située à Wambrechies. — Josse Hache et Pierre Barbier, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 14.)

1899. — **1629, 12 octobre.** — Bail d'une maison, avec jardin, située à *le Sauch*, paroisse de Wazemmes, accordé à Pierre Watrelos, pour le terme de dix-huit années, moyennant un loyer annuel de 60 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 15.)

1900. — **1629, 12 octobre.** — Bail d'une motte de moulin, contenant un cent de terre, située hors de la porte des Malades (de Paris), près du *Moulin de l'Esquipée*, à front du chemin de Lille à Douai, accordé à Michel Delannoy, pour le terme de neuf années,

moyennant un loyer annuel de 9 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 15 bis; — transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1631, folio 105 verso.)

1901. — **1629, 12 octobre.** — Bail d'une maison, avec jardin, contenant quatre cents d'héritage, située au faubourg Saint-Pierre, près de l'église Saint-André, accordé à Artus Collette, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 84 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 16.)

1902. — **1629, 12 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, en face les Moulins-Saint-Pierre (rue de la Monnaie), accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 17.)

1903. — **1630, 5 février.** — Acte passé pardevant Jacques Bridoul, notaire, à Lille, par lequel François Amory, pour subvenir aux frais de son noviciat et de sa profession dans l'ordre de Saint-François de Paule, dit *Minimes*, s'engage à payer une somme de 200 florins, pardessus celle de 100 florins qu'il a déjà payée pour sa vestition, et de plus, désirant faire œuvre agréable à Dieu, donne, au profit et à l'avancement du couvent que les Pères dudit ordre espèrent ériger en l'université de Louvain, la moitié d'une maison située en la ville de Lille près les Moulins-Saint-Pierre, ou le produit de la vente qui s'en fera. (Copie, papier.)

1904. — **1630, 14 mars.** — Arrentement d'une motte de moulin, contenant deux cents de terre, située à l'extrémité du faubourg Notre-Dame, à front du chemin de Lille à Esquermes, accordé à Arnould Mahieu, pour le terme de 60 années, moyennant un loyer annuel de 35 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 18; — transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1634, folio 42.)

1905. — **1630, 14 mars.** — Arrentement d'une motte de moulin, contenant un cent et demi de terre, située hors de la porte Saint-Sauveur, à front du chemin de Lille à Ronchin, accordé à Jacques Dillies, pour le terme de 60 années, moyennant un loyer annuel de 12 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Copie, papier; cartulaire coté 6, pièce 19.)

1906. — **1630, 14 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Grard Delattre, serrurier, pour le terme de

neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 20.)

1907. — **1630, 14 mars.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, au sieur Michel Vercrusse, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1629, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 7 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 50 verso.)

1908. — **1630, 19 octobre.** — Acte par lequel Guillaume Demarque déclare céder au sieur Pierre Hermant, bourgeois et charpentier, à Lille, la troisième partie de terrain, située au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, qui lui a été arrentée le 24 février 1628 (voir n° 1858), au canon annuel de 16 livres parisis. — Jean Lefrancq et Guillaume Cuvillon, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 23.)

1909. — **1630, 19 octobre.** — Acte par lequel Guillaume Demarque déclare céder au sieur Adrien Pannier, bourgeois et marchand, à Lille, les quatrième, cinquième et sixième parties de terrain, situées au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, qui lui ont été arrentées le 24 février 1628 (voir n° 1859, 1860 et 1861), au canon annuel total de 29 livres parisis. — Jean Lefrancq et Guillaume Cuvillon, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 24.)

1910. — **1630, 19 octobre.** — Acte par lequel Guillaume Demarque déclare céder au sieur Jean Cornuel, les septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième parties de terrain, situées au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, qui lui ont été arrentées le 24 février 1628 (voir n° 1862, 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867), au canon annuel total de 34 livres parisis. — Jean Lefrancq et Guillaume Cuvillon, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 25.)

1911. — **1630, 4 décembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse au sieur Guillaume Demarque, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année échue à la Toussaint 1630, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 11 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, n° 50 verso.)

1912. — **1630, 12 décembre.** — Acte passé pardevant les échevins des parchons, consaulx et appaiseurs de la ville de Gand, par lequel Mathias Boom, maître de

l'hôpital Comtesse, à Lille, et Nicolas Verdière, receveur dudit hôpital, en leur qualité, déclarent accorder en bail à David Lachaert, Jacques De Backere, Gilles Vandamme et Denis Thyerins, pour le terme de dix-huit années, trente-neuf mesures de terres labourables et pâture, situées à Moerbeke, moyennant un loyer annuel de 16 livres de gros (96 florins), et à charge du paiement d'une somme de 100 florins à titre de pot-de-vin. (Original, parchemin, en langue flamande, 1 sceau ; cartulaire coté 6, pièce 30 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1631, folio 24 verso.)

1913. — **1630, 12 décembre.** — Acte passé pardevant les échevins des parsons, consaulx et appaiseurs de la ville de Gand, par lequel David Lachaert reconnaît être redevable, envers Nicolas Verdière, en sa qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, à Lille, de la somme de 45 livres 10 sols de gros de Flandre, pour sept années de fermage de terres situées à Moerbeke. (Cartulaire coté 6, pièce 31.)

1914. — **1630, 23 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Poupliers* (rue Royale), accordé à M^e Jacques Miroul, licencié en droit, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 22 livres de gros (132 florins). — Pierre Le Barbier, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 22.)

1915. — **1631, 15 février.** — Sentence rendue par les échevins de la ville de Lille ordonnant à Pierre Van Res de se conformer aux décrets et règlements concernant les moulins à bras (voir n^{os} 1839 et 1843) et de ne plus faire usage, à l'avenir, de celui établi dans sa maison, pour en tirer profit, à péril des peines portées auxdits décrets. (Copie, papier ; cartulaire coté 6, pièce 26.)

1916. — **1631, 18 juin.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à la veuve Amand Barattre, le moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, pour le terme de quatre années, moyennant un loyer annuel de 360 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 51.)

1917. — **1631, 11 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Labbe, serrurier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 144 livres parisis. — Pierre Le Barbier, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 29.)

1918. — **1631, 18 août.** — Accord passé entre les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et les rewart, mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille, pour terminer le différend existant entre eux au sujet de l'indemnité réclamée par ledit hôpital Comtesse à cause des malades pestiférés admis dans cet établissement pendant les années 1617 et 1618 (voir n^o 1840). Par cet accord les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse renoncent à leurs prétentions, et en compensation, les rewart, mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille donnent audit hôpital, une partie de terrain *tenant au mur de clôture du jardin dudit hospital et estante entre icelluy mur et le rivage de ceste dicte ville.* (Original, parchemin, 2 sceaux.)

1919. — **1631, 23 octobre.** — Bail d'un lieu-manoir, avec jardin, pré et terres à labour, contenant douze cents et demi d'héritage, nommé *le Petit-Metz*, situé en la paroisse Saint-André, accordé à Jacques Collette, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 192 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 34.)

1920. — **1631, 23 octobre.** — Bail d'un lieu-manoir, avec jardin, grange, étables et autres édifices, contenant dix cents d'héritage, situés près de l'église Saint-André, à front du chemin de Lille à Wambrechies, ainsi que des herbes du cimetière de la chapelle Saint-Sébastien, accordé à Henri Deroubaix, charpentier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 144 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 35.)

1921. — **1631, 23 octobre.** — Bail d'un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents verges, situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à Jacques Delesaffre, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 150 livres parisis. — Pierre Le Barbier, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 37.)

1922. — **1631, 6 novembre.** — Bail de deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre à labour, situés à Wazemmes, près de la Fontaine de le Sauch, accordé à Pierre Wattrelos, *cauchieur* (paveur), et à Pasquier Leturcq, censier de le Sauch, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 360 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 33.)

1923. — **1631, 27 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, près des moulins Saint-Pierre, accordé à Jacques Bouly, pour le terme de trois, six ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 180 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 41.)

1924. — **1631, 27 novembre.** — Bail de dix-neuf cents de terre à labour, situés à Wazemmes, compris la motte sur laquelle est érigé le moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin de la Vallée*, accordé à Paul Lambelin, brasseur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 174 livres parisis. — Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 47.)

1925. — **1631, 27 novembre.** — Mention de la vente faite par les provisours de l'hôpital Comtesse au sieur Vandercrosse, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1631, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 12 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 52.)

1926. — **1632, 29 janvier.** — Philippe IV, roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas, nomme et institue messire François de Gand, baron de Rassenghien, prévôt de l'église Saint-Pierre, à Lille, en qualité de visiteur et provisour de *l'Hostel-Dieu, dict Comtesse*, audit Lille, en remplacement de messire Engelbert Desbois, évêque de Namur, dernier possesseur dudit office. (Copie, papier.)

1927. — **1632, 11 mars.** — Lettres-patentes de Philippe IV, roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas, adressées au premier conseiller assesseur de la gouvernance de Lille, par lesquelles il le commet pour s'enquérir sur les plaintes portées par l'hôpital Comtesse contre des habitants de ladite ville de Lille, en contravention avec les décrets des 18 février 1623 (voir n° 1779), 18 juin et 17 juillet 1627 (voir nos 1839 et 1843), concernant l'établissement de moulins chez les particuliers, et lui donne tous pouvoirs pour assurer l'exécution desdits décrets. (Original, parchemin, 1 sceau ; cartulaire coté 6, pièce 38.)

1928. — **1632, 15 avril.** — Bail de deux bonniers deux cents et trois verges de terre, en nature de pré, situés à Wazemmes, à front du chemin d'Armentières, accordé à Robert Delebecqué et à Allard Deffontaines, bouchers, à Lille, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 60 livres de gros (720 livres parisis).

— Guillaume Cuvillon, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 43.)

1929. — **1632, 9 novembre.** — Bail accordé à Robert Poutrain, pour le terme de neuf années, de la cense appelée *le Metz*, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, avec les jardins, prés et terres à labour qui en dépendent, contenant environ cinquante-un bonniers douze cents d'héritage, moyennant un rendement annuel de 2,400 livres parisis, vingt muids de blé et trois muids d'avoine, et à charge, en outre, du paiement d'une somme de 3,000 livres parisis à titre de pot-de-vin. — Nicolas Verdière, notaire. (Original, papier ; cartulaire coté 6, pièce 39.)

1930. — **1632, 9 novembre.** — Bail de la maison ayant pour enseigne *le Pot d'Estain*, située à Lille, rue *des Malades* (rue de Paris), accordé à François Chevalier, bourgeois et marchand, audit Lille, pour le terme de trois six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 40 ; transcrit dans le compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1634, folio 68.)

1931. — **1632, 9 novembre.** — Mention de la vente faite par les provisours de l'hôpital Comtesse au sieur Vandercrosse, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1632, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 40 livres 10 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 52.)

1932. — **1633, 20 juin.** — Accord entre les provisours, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et les rewart, mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille, par lequel ces derniers, pour terminer toutes les difficultés concernant les moulins établis chez un grand nombre de bourgeois de ladite ville de Lille, promettent de faire faire une nouvelle publication des décrets des 18 février 1623 (voir n° 1779), 18 juin et 17 juillet 1627 (voir nos 1839 et 1843), et d'enjoindre auxdits bourgeois d'avoir à s'y conformer ; et comme plusieurs particuliers se plaignent *du chambgement de leurs grains et d'aucunes fraudes quy se commettent es moulins dudict hospital*, les parties conviennent, pour y remédier, qu'il sera commis, en chacun des deux moulins à eau dudit hôpital Comtesse, situés en la ville de Lille, *quelque honeste homme, expert et cognoisseur en matière de grains, aux despens*

du fermier, ou fermiers, pour y recevoir les bleds quy y seroient apportez à l'effect d'y estre moulus, prendre soigneux regard à la qualité d'iceulx et faire tous devoirs possibles qu'ils n'y soient changez, ains qu'à chacun soit rendue la farine provenante de son bled ; qu'il sera de même établis quelques hommes sermentez pour servir fidellement lesdits manans à porter leurs bleds esdicts moulins et en rapporter lesdictes farines en la maison d'iceulx manans ; que les bourgeois seront servis durant la journée, remettant à la nuit le service des boulangers et brasseurs, et que le fermier desdits moulins ne pourra prendre, pour salaire de la mouture, plus que le droit fixé, à péril de restitution. Cet accord est fait à titre d'essai, pour trois années, à l'expiration desquelles si l'une ou l'autre des parties juge qu'il ne répond pas à son attente, elle sera libre de le résilier et de poursuivre ses droits tels qu'ils étaient auparavant. (Original, parchemin, 2 sceaux.)

1933. — **1633, 26 septembre.** — Les officiers de la Chambre des Comptes de Lille accordent à Philippe Snauwart, brasseur, à Menin, l'autorisation de faire transporter sur une pièce de terre située à Roncq, près du chemin conduisant dudit Roncq à Wervicq, un moulin à vent, à usage de tordre huile et à moudre écorces, à charge de payer, au profit de S. M., une reconnaissance annuelle d'un demi *heul* de froment, à la prisée de l'espier de Courtrai. (Copie, papier.)

1934. — **1633, 21 novembre.** — Acte par lequel Jean De le Sauch et Hubert Gommer, écuyer, seigneur de Thibauville, agissant en qualité de maîtres et gouverneurs de l'hôpital Saint-Julien, à Lille, déclarent avoir accordé en arrentement, pour le terme de cent ans, à Nicolas Verdière, au nom et comme receveur de l'hôpital Comtesse, audit Lille, un cent de terre situé hors de la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Douai, sur lequel est érigé le moulin à vent nommé *le Petit-Moulin*, moyennant un loyer annuel de 12 livres parisis. — Antoine De Vendeville, notaire. (Original, parchemin ; cartulaire coté 6, pièce 42.)

1935. — **1634, 22 mars.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse au sieur Vandercrusse, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1633, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 8 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 52 verso.)

1936. — **1634, 2 juin.** — Lettres-patentes du roi Philippe IV, par lesquelles il confirme Marguerite-Isabelle de Mérode, comtesse de Middelbourg, dame d'Houplines, Molimont, etc., veuve de messire Philippe Lamoral de Gand, dit Vilain, comte d'Isenghien, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, dans la possession du droit de franc-moulage qu'elle possédait sur sa seigneurie de Molimont, s'étendant en la paroisse d'Houplines et aux environs. (Copie, papier.)

1937. — **1634, 12 juin.** — Bail de la maison vulgairement nommée *de le Sauch*, située à Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Noël Francq, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 55.)

1938. — **1634, 12 juin.** — Bail d'une maison, avec chambre et grenier au-dessus de la porte de derrière de l'hôpital Comtesse, accordé à Nicolas Ducamp, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 168 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 56.)

1939. — **1634, 16 août.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Prêmesques, accordé à Paul Bouchery, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 80 livres parisis. — Pierre Le Barbier, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 46.)

1940. — **1635, 3 janvier.** — Acte passé entre les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et le R. P. Florent de Montmorency, recteur du collège de la Compagnie de Jésus, audit Lille, par lequel ce dernier, en sa qualité, après avoir reconnu les droits et privilèges de l'hôpital Comtesse, en raison desquels *nul ne peut faire ny avoir aucun mollin en ceste ville, à une lieue à l'environ, que l'on dict la mannée de Lille, sans permission des proviseurs dudict hospital*, est autorisé par lesdits proviseurs à construire un moulin à eau dans leur maison, pour l'usage dudit collège seulement, à charge de payer chaque année, audit hôpital Comtesse, une razière de blé froment, au terme de Noël, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Copie, papier ; cartulaire coté 6, pièce 38.)

1941. — **1635, 3 janvier.** — Acte par lequel les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, déclarent que nonobstant la convention faite avec le

R. P. Florent de Montmorency, recteur du collège de la Compagnie de Jésus, audit Lille (voir n° 1940), s'il arrivait qu'un accord intervienne entre eux et le Magistrat de Lille, en vertu duquel les habitants de ladite ville seraient autorisés à établir chez eux des moulins à eau, à bras, ou à chevaux, les Pères jésuites bénéficieraient de cette mesure et seraient déchargés, envers l'hôpital Comtesse, du paiement du canon annuel stipulé dans la convention susdite. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 44.)

1942. — **1635, 11 janvier.** — Bail de vingt-deux cents de prés, à compter vingt-cinq verges, mesure de la châtellenie de Lille, pour chaque cent, situés en la paroisse de Wazemmes, accordé à Jean Boutry, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 360 livres parisis. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 45.)

1943. — **1635, 11 janvier.** — Bail d'une maison avec jardin, contenant douze cents d'héritage, située en la paroisse de Wazemmes, accordé à Jean Boutry, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 360 livres parisis. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 49.)

1944. — **1635, 11 janvier.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse à Marc Deroubaix, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1634, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 8 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 52 verso.)

1945. — **1635, 26 avril.** — Acte passé pardevant Jaspert Taverner et Nicolas Verdière, notaires, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent accorder en bail, à Michel Delannoy et à Michel Martin, les moulins à eau, à vent et à chevaux, érigés en la ville de Lille et aux environs, excepté les deux moulins à eau situés à Wazemmes, et celui à vent nommé *le Moulin de la Vallée*, appartenant audit hôpital Comtesse, ainsi qu'une pièce de huit cents de terre à labour, située au dimage de Wazemmes ; ladite location est faite pour le terme de six années, moyennant un rendage annuel de cent deux muids de blé, mesure de Lille, et de 1,800 livres parisis en argent, payable mensuellement (voir n° 1696), et à charge, en outre, du paiement d'une somme de 2,000 livres parisis à titre de pot-de-vin. (Cartulaire coté 6, pièce 50.)

1946. — **1635, 26 avril.** — Bail de deux maisons contiguës, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du Rivage, accordé à Michel Delannoy et à Michel Martin, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 51.)

1947. — **1635, 26 avril.** — Acte passé pardevant Jaspert Taverner et Nicolas Verdière, notaires, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent accorder en bail, à Jean Boutry, deux moulins à eau et un moulin à vent nommé *le Moulin de la Vallée*, situés à Wazemmes, pour le terme de six années, moyennant un rendage annuel de 288 razières de blé, et à charge, en outre, du paiement d'une somme de 400 livres parisis à titre de pot-de-vin. (Cartulaire coté 6, pièce 52.)

1948. — **1635, 26 avril.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Jean Boutry, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 660 livres parisis. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 53.)

1949. — **1635, 26 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de Fives, accordé à Louis Dubosquiel, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 110 livres parisis. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 54.)

1950. — **1635, 14 août.** — Les baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers de la châtellenie de Lille, et les échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville de Lille, représentant les états des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, déclarent constituer, au profit d'Antoine Gennart, tonnelier, une rente héritière de 37 florins et 10 sols tournois par année, au capital rachetable de 600 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 161.)

1951. — **1636, 3 janvier.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Marc Deroubaix et à la veuve de Nicolas Vandermersch, fermiers des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1635, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 9 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 53.)

1952. — **1636, 3 janvier.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à

Antoine Freumault, pour le terme de neuf années, quatre cents de terre à labour, situés à Fives, à front du chemin de Lille à Mons-en-Barœul et de celui conduisant au Buisson de Vallincamp, moyennant un loyer annuel de 24 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 53.)

1953. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant trente-huit pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Guillaume Demarque, au lieu de François Laden et de Jacques Messeant, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 46 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 57.)

1954. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Guillaume Demarque, au lieu de Jean Raoult, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 22 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 58.)

1955. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 24 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 59.)

1956. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Guillaume Demarque, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 24 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 60.)

1957. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Mahieu Walet, au lieu d'Antoine Morel, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 24 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 61.)

1958. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant

au rempart, accordé à Mahieu Walet, au lieu d'Antoine Morel, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 20 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 62.)

1959. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Jacques Blanquart, charpentier, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 20 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 63.)

1960. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Jacques Blanquart, charpentier, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 16 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 64.)

1961. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Jean Desquiens, charpentier, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 14 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 65.)

1962. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Jean Desbarbieux, tondeur, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 14 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 66.)

1963. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Jean Desbarbieux, tondeur, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 20 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 67.)

1964. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Pasquier Vollant, maçon, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 19 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 68.)

1965. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Pasquier Volland, maçon, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 17 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 69.)

1966. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant vingt pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Pierre Parent, tailleur de pierres blanches, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 15 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 70.)

1967. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain, de forme triangulaire, située à Lille, au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, ayant soixante-dix-huit pieds de front à la ruelle conduisant au rempart, accordé à Pierre Blanquart, pour le terme de cent années moyennant le paiement annuel d'une somme de 15 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 71.)

1968. — **1636, 28 août.** — Arrentement d'une portion de terrain située à Lille, rue du Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, à l'angle de la ruelle conduisant de ladite rue au rempart, accordé à Guillaume Demarque, au lieu de Jacques Blanquart, charpentier, pour le terme de cent années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 38 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 72.)

1969. — **1636, 11 septembre.** — Les baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers de la châtellenie de Lille, et les échevins, conseil et huit-hommes de ladite ville, représentant les Etats des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, déclarent constituer, au profit de Philippe Talleman, bourgeois et marchand, audit Lille, une rente héritière de 133 florins et 6 sols 8 deniers tournois par année, au capital rachetable de 2,400 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 159.)

1970. — **1636, 16 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Jean Sallember, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 84 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 73.)

1971. — **1636, 16 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Fremin Leboucq,

sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 84 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 74.)

1972. — **1636, 16 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Guillaume Lambelin, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 75.)

1973. — **1636, 16 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Georges Haté, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 76.)

1974. — **1636, 16 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Bellremieu Romont, sayetteur, pour le terme de trois, six ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 77.)

1975. — **1636, 16 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Lambert Endrick, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 78.)

1976. — **1636, 16 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Pierre Planque, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 79.)

1977. — **1636, 16 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Marc Delannoy, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 80.)

1978. — **1636, 16 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Anne Cotton, veuve d'Adrien Hovine, maçon, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 144 livres parisis. — Nicolas Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 80 bis.)

1979. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Hubert Duprié, mercier, pour le terme de neuf

- années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 81.)
1980. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie); accordé à Charles Herreng, cordonnier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 96 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 82.)
1981. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jacques Manié, teinturier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 102 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 83.)
1982. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Pasquier Leriche, carreleur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 102 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 84.)
1983. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Mathias Renier, chapelier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 85.)
1984. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Catherine Beltremieux, veuve de Pierre Van Res, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 86.)
1985. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Marie Delagrège, veuve de Jeau Van Ende, et à Marie Mainart, veuve de Philippe Van Becke, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 87.)
1896. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Maximilien Delaval, menuisier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 126 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 88.)
1987. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Maximilien Delaval, menuisier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 102 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 89.)
1988. — **1637, 29 janvier.** — Bail du cellier situé au-dessous d'une maison de la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Louis Doré, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 78 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 90.)
1989. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jérémie Dupont, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 91.)
1990. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), vis-à-vis les moulins à eau, accordé à Jean Ricoul, meunier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 96 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 92.)
1991. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Isabeau Delannoy, veuve de Jean Van Res, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 114 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 93.)
1992. — **1637, 29 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Delar, teinturier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 84 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 94.)
1993. — **1637, 29 janvier.** — Bail de quinze cents de terre à labour et de cinq cents de pré, situés à Wazemmes, au faubourg Notre-Dame, près de *la Tour de Bourgogne*, derrière le jardin des Canonniers, et tenant au chemin dit de *la Bouvacque*, accordé à Paul Lambelin, brasseur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 240 livres parisis et de cinq cents *jarbées* en nature. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 95.)

1994. — **1637, 5 février.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse à la veuve de Nicolas Vandermersch, fermière des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1636, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 8 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 53.)

1995. — **1637, 28 avril.** — Bail de la cense appelée *le Rysselhof*, située à Caprycke, contenant quatre cents mesures d'héritage, en jardins, prés, bois, pâtures et terres à labour, ainsi que de toutes les rentes foncières et sous-rentes que l'hôpital Comtesse a droit de percevoir sur diverses propriétés situées à Ardembourg, Caprycke, Lembeck, Saint-Laurent, Eecloo, Assenede et environs, accordé à Pierre Heecaute, Arnould De Vliegère et Chrétien Huyghe, pour le terme de neuf années, moyennant un rendement annuel de 3,200 livres parisis et le paiement d'une somme de 400 livres parisis à titre de pot-de-vin. — Nicolas Hamerel, notaire, à Gand. (Cartulaire coté 6, pièce 131.)

1996. — **1637, 4 novembre.** — Requête adressée au roi par les États de la province de Lille, Douai et Orchies, pour se plaindre de ce que, au grand préjudice de S. M. et desdits États, les prélats, chapitres, collèges et gens d'église desdites villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, se permettaient de vendre des vins et bières aux consommateurs, sans payer aucun impôt, contrairement à l'ordonnance de S. M. I. Charles-Quint, en date du 28 avril 1537. (Copie, papier.)

1997. — **1637, 4 novembre.** — Envoi de la requête ci-dessus (voir n° 1996), à Arnould de Thieulaine, chevalier, seigneur du Fermont, lieutenant de la gouvernance de Lille, lui mandant de s'enquérir des faits, d'aviser aux moyens propres à obvier aux fraudes, et de faire connaître son avis au Conseil privé de S. M., à Bruxelles. (Copie, papier.)

1998. — **1637, 25 décembre.** — Lettres d'Arnould de Thieulaine, lieutenant de la gouvernance de Lille, aux prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, audit Lille, leur faisant part de la requête ci-dessus (voir n° 1996), afin qu'elles lui fassent connaître les observations qu'elles auraient à faire sur ce sujet. (Original, papier.)

1999. — **1638, 28 janvier.** — Bail de dix-neuf cents de terre, en nature de pré, situés à Sequedin, accordé à Chrétienne Rohart, veuve de Pierre Empis, pour le terme de douze années, moyennant un loyer

annuel de 80 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 96.)

2000. — **1638, 28 janvier.** — Bail d'un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents d'héritage, situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à François Lehoucq, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 264 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 97.)

2001. — **1638, 28 janvier.** — Bail de deux bonniers deux cents et trois verges de terre, en nature de pré, situés à Wazemmes, à front du chemin d'Armentières, accordé à Gilles Talboom, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 648 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 98.)

2002. — **1638, 28 janvier.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Lambersart, traversés par la piedsente du Bucquet audit Lambersart, accordé à Robert Abage et à Henri Botu, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 340 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 99.)

2003. — **1638, 11 février.** — Bail de deux bonniers de terre, en trois pièces situées à Avelin, accordé à Antoine Herreng, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 80 livres parisis. — Pierre Le Barbier, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 100.)

2004. — **1638, 17 avril.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse aux fermiers des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1637, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 7 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 53 verso.)

2005. — **1638, 20 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Delatour, mannelier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Jean Mesman, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 101.)

2006. — **1638, 20 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Claude Denayere, menuisier, pour le terme de

neuf années, moyennant un loyer annuel de 132 livres parisis. — Jean Mesman, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 102.)

2007. — **1638, 10 juillet.** — Requête adressée au roi Philippe IV, par Yolente Bourgeois, prieure de l'hôpital Comtesse, à Lille, pour lui représenter que les prieures de cet hôpital ayant toujours été en possession du droit de choisir et de nommer les médecins et apothicaires de leur maison, elle a fait choix du docteur Preudhomme, en remplacement du sieur Lespilet, décédé, mais que le doyen de Saint-Pierre et l'abbé de Loos, proviseurs dudit hôpital Comtesse, lui ont fait signifier qu'ils avaient choisi le docteur Saily ; en conséquence, elle supplie S. M. de la maintenir dans la possession de ses droits. (Cartulaire coté 7, pièce 277.)

2008. — **1638, 9 octobre.** — Lettres-patentes du roi Philippe IV, en forme de relief d'appel, accordées sur la requête d'Yolente Bourgeois, prieure de l'hôpital Comtesse, à Lille, laquelle se plaignait d'être troublée, par les proviseurs dudit hôpital, dans la possession du droit d'employer tel médecin et tel apothicaire qu'elle jugerait convenable pour le service des malades de cette maison. Par ces lettres, il est ordonné au premier huissier, ou sergent d'armes, qui en sera requis, d'assigner les parties à comparaître pardevant le grand-conseil souverain, à Malines. (Original, parchemin ; cartulaire coté 7, pièce 278.)

2009. — **1638, 20 décembre.** — Lettres-patentes du roi Philippe IV, par lesquelles Josse de Lyon, chanoine de l'église Saint-Pierre, à Lille, est nommé en qualité de visiteur et proviseur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, et de celui de Seclin, en remplacement de Philippe de Sion, doyen du chapitre de ladite église Saint-Pierre, démissionnaire. (Original, parchemin ; copie, papier.)

2010. — **1638.** — Extrait du compte rendu par Simon de Rosendal, receveur du domaine de S. M., à Lille, pour une année finie le 30 septembre 1638, mentionnant les paiements faits par la veuve Jacques Duriez, d'une razière de blé pour le droit de vent d'un moulin, à usage de moudre blé et tordre huile, situé à Seclin, et de deux autres razières de blé, afin que François De Wulf, forestier des bois de Vendôme, ne soit pas autorisé à appliquer à usage de moudre blé, un moulin à tordre huile, situé audit Seclin. (Copie, papier.)

2011. — **1639, 12 mars.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse à Bernard Simon, fermier des moulins de Menin, de deux cent

soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1638, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 7 livres parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 54.)

2012. — **1639, 15 juin.** — Bail de la maison, avec jardin, prés, pâtures et terres à labour, contenant ensemble vingt-quatre bonniers trois cents et dix-sept verges, nommée *la Gense de la Braderie*, ou du *Haut-Ballot*, située à Wambrechies, accordé à Pierre Vandame, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 4,500 livres parisis, et à charge du paiement d'une somme de 200 livres parisis à titre de pot-de-vin. — Jaspert Taverner, notaire. (Original, papier ; cartulaire coté 6, pièce 103.)

2013. — **1639, 22 août.** — Bail de la pêcherie des rivières et fossés, appartenant à l'hôpital Comtesse, depuis le moulin de le Saulch jusqu'au moulin à eau situé près dudit hôpital et de la motte de Haubourdin, et d'un autre côté jusqu'au pont de Maugré, en la ville de Lille, accordé à Michel Deleporte, batelier, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 30 livres parisis. — Jaspert Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 104.)

2014. — **1639, 22 décembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse à Bernard Simon, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1639, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 9 livres 15 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 54.)

2015. — **1639, 29 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Poupliers* (rue Royale), accordé à M^c Jacques Miroul, licencié en droit, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 25 livres de gros (150 florins). — Jaspert Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 105.)

2016. — **1639, 29 décembre.** — Bail d'une maison, avec jardin, contenant quatre cents d'héritage, située au faubourg Saint-Pierre, près de l'église Saint-André, accordé à Artus Collette, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 livres parisis. — Jaspert Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 106.)

2017. — **1639, 29 décembre.** — Bail de deux pièces de terre à labour, l'une contenant dix cents et l'autre un demi-bonnier, situées à Verlinghem, accordé à Jacques

Lebatteur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — Jaspert Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 107.)

2018. — **1630, 29 décembre.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, accordé à Antoine Six, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 19 livres parisis. — Jaspert Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 108.)

2019. — **1639, 29 décembre.** — Bail de deux pièces de terre à labour, l'une contenant trois *quartiers* (1200 verges) et l'autre deux *quartiers* (800 verges), situées à Verlinghem, à front du chemin de Lille à Frelinghien, accordé à Mathieu Lebatteur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 124 livres parisis. — Jaspert Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 109.)

2020. — **1640, 27 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Labbe, serrurier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 160 livres parisis. — Jaspert Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 110.)

2021. — **1640, 27 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Morts, accordé à Jean Masurel, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 114 livres parisis. Jaspert Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 111.)

2022. — **1640, 27 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Robleds, accordé à Guillaume Delevigne, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 96 livres parisis. — Jaspert Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 112.)

2023. — **1640, 27 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Marguerite Derache, veuve de Jean Bauvin, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 126 livres parisis. — Jaspert Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 113.)

2024. — **1640, 23 juin.** — Frère Balthazar d'Avila, en qualité de provincial de l'ordre des Pères-Minimes, dans les Pays-Bas, donne pouvoir au maître de l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille, d'aliéner les droits qui appartiennent audit ordre sur une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), audit Lille, en vertu de la donation faite par François Amory (voir n° 1903), le 5 février 1630. (Original et copie, papier.)

2025. — **1640, 23 juin.** — Acte passé pardevant M^e J. Taverner, notaire, à Lille, par lequel Jean Causse-naire, maître de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste, dit Saint-Sauveur, audit Lille, agissant tant en cette qualité que comme fondé de pouvoirs de R. P. Balthazar d'Avila, provincial de l'ordre des Pères-Minimes (voir n° 2024), déclare vendre, aux proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, moyennant le prix principal de 1,175 florins carolus, une maison située en cette dite ville, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), dont la moitié appartient à l'ordre des Pères-Minimes (voir n° 1903), et l'autre moitié à l'hôpital Saint-Sauveur, en vertu de la donation faite par sœur Magdeleine Amory, suivant acte passé pardevant M^e Pierre Lippens, notaire, à Lille, le 8 août 1619. (Original, papier.)

2026. — **1640, 23 juillet.** — Les échevins de Lille décrètent la mise de fait sur la maison ci-dessus (voir n° 2025), demandée par Charles Taverner, agissant au nom des proviseurs de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin.)

2027. — **1640, 28 juillet.** — Acte passé pardevant M^e J. Taverner, notaire, à Lille, contenant quittance de la somme de 1,175 florins carolus, formant le prix principal de la maison acquise par l'hôpital Comtesse (voir n° 2025), le 23 juin 1640. (Original, papier.)

2028. — **1640, 27 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Guillaume Demarque, marchand, pour le terme de deux, cinq, ou huit années, moyennant un loyer annuel de 462 livres parisis. — J. Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 114.)

2029. — **1640, 3 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Malades* (rue de Paris), ayant pour enseigne *le Pot-d'Etain*, accordé à Mathias Dubus, marchand de toiles, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 168 florins. — J. Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 115.)

2030. — **1640, 3 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, au Marché-au-Lin, accordé à Antoine Marchois, auditeur en la Chambre des Comptes, audit Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 132 florins. — J. Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 116.)

2031. — **1640, 3 décembre.** — Vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Guillaume Vercrusse, fermier des Moulins de Menin, de deux cent soixante-

seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1640, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 6 florins, monnaie de Flandre, la razière. — J. Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 117.)

2032. — **1641, 15 février.** — Testament de M^r Antoine Blondel, chanoine de Longpré, aux Coroles, natif d'Auxy-le Château, chapelain de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, par lequel, entre autres legs, il affecte, sur les deniers qu'il délaissera, une somme de 120 florins, pour qu'il soit célébré, audit hôpital Comtesse, chaque année et à perpétuité, le jour de son décès, un obit à neuf psaumes et neuf leçons, pour le salut de son âme. (Original, papier.)

2033. — **1641, 11 avril.** — Acte passé pardevant J. Taverner, notaire, à Lille, par lequel Marguerite Farvacque, veuve de Simon Verdière, bourgeois de Lille, et Simon Verdière, chanoine de l'église Saint-Pierre, audit Lille, déclarent se constituer cautions de Nicolas Verdière, leur fils et frère, pour sûreté de la gestion des biens et revenus des hôpitaux Notre-Dame, dit Comtesse, en ladite ville de Lille et à Seclin, dont il est le receveur. (Cartulaire coté 6, pièce 120.)

2034. — **1641, 10 mai.** — Acte passé pardevant J. Taverner, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent accorder en bail, à Henri Caullier, bourgeois de Lille, et à Balthazar Delaberge, marchand, audit Lille, quatre moulins à eau, dont deux sont contigus audit hôpital Comtesse, et deux auprès du ci-devant Château ; deux autres moulins à eau situés à Wazemmes, et les moulins à vent ci-après : celui nommé *le Moulin de la Vallée*, situé près du chemin de Lille à Seclin ; celui situé sur les remparts de la ville de Lille, entre les portes de St-Sauveur et des Malades ; le *Grand-Moulin rouge*, situé sur les remparts, derrière la maison des Sœurs de la Magdeleine ; le *Rouge-Moulin*, dit à *Diabls*, et le *Neuf-Moulin*, situés à Wazemmes, près le chemin du faubourg des Malades à Esquermes ; celui à moudre brays, situé à l'extrémité dudit faubourg des Malades, près le chemin de Lille à Arras ; celui à moudre blé, situé près de l'église St-André, et une pièce de huit cents de terre à labour, située au dimage de Wazemmes ; ladite location est faite pour le terme de six années, moyennant un rendage annuel de 1,836 razières de blé et une somme de 1,800 livres parisis, payable mensuellement, ou 153 razières de blé et 150 livres parisis par mois, le blé payable en argent, à dix sols parisis moins la razière que portera la priserie des boullengiers, qui se

fait ordinairement le vingtième de chaque mois, et à charge, en outre, du paiement immédiat d'une somme de 572 livres parisis, et à l'entrée en jouissance, de celle de 2,400 livres parisis, à titre de pot-de-vin. (Cartulaire coté 6, pièce 118.)

2035. — **1641, 10 mai.** — Bail de deux maisons contiguës, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du Rivage, accordé à Henri Caullier et à Balthazar Delaberge, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 119.)

2036. — **1641, 4 juillet.** — Acte passé pardevant J. Taverner, notaire, à Lille, par lequel Jean A la Truye et Anne Pouillon, son épouse, déclarent vendre, aux proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, leurs droits au bail emphytéotique d'un lieu-manoir, situé à Wazemmes, lequel avait été accordé, par ledit hôpital Comtesse, à Pierre Le Pippre, écuyer, prévôt de la ville de Lille (voir n° 1751) ; ladite vente est faite moyennant une somme de 3,400 livres parisis. (Original, papier.)

2037. — **1641, 13 novembre.** — Bail d'un lieu-manoir, avec jardin, pré et terre à labour, contenant douze cents et demi d'héritage, nommé *le Petit-Metz*, situé en la paroisse Saint-André, accordé à André Vis, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — J. Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 121.)

2038. — **1641, 23 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jacques Cocqueau, vitrier, pour le terme de quatre années, moyennant un loyer annuel de 126 florins. — J. Taverner, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 122.)

2039. — **1641, 3 décembre.** — Le Magistrat de Lille, à la requête des proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, leur accorde l'autorisation d'ériger deux moulins, à moudre grains, sur les remparts de la ville, l'un derrière les Carmes déchaussés et l'autre derrière les Carmélites, pour remplacer ceux qui ont été brûlés lors de l'incursion de *l'ennemi françois* jusqu'aux portes de Lille, sous la condition qu'ils paieront, au profit de ladite ville, une reconnaissance annuelle de 24 livres parisis pour chacun desdits moulins. (Original, papier ; cartulaire coté 4, pièce 626 ; cartulaire coté 6, pièce 143.)

2040. — **1641, 30 décembre.** — Vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Guillaume Vercrusse,

fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1641, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 40 livres 4 sols parisis la razière. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 123.)

2041. — **1642, 10 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de *Houdain* (rue Doudin), accordé à Robert Bucquet, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 80 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 124.)

2042. — **1642, 10 février.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de mouder blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Jacques Barattre, pour le terme de trois années, moyennant un loyer annuel de 660 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 125.)

2043. — **1642, 10 février.** — Acte par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse consentent que Marie Vanackere, veuve d'Henri Caullier, et ses enfants, cèdent à Adrien Caullier, frère dudit Henri, leurs droits aux baux des moulins et maisons, appartenant audit hôpital Comtesse, qui avaient été accordés audit Henri Caullier et à Balthazar Delabarge (voir nos 2034 et 2035), le 10 mai 1641. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 127.)

2044. — **1642, 11 février.** — Acte par lequel Marguerite Six, épouse de Jacques Barattre, déclare ratifier le bail du *Moulin d'Hellemmes*, accordé à son mari, le 10 février 1642 (voir n° 2042), et en accepter toutes les conditions. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 126.)

2045. — **1642, 13 février.** — Acte par lequel Adrienne Hovinne, épouse d'Adrien Caullier, cessionnaire de la veuve Henri Caullier, et de ses enfants (voir n° 2043), déclare s'engager, avec son mari, à exécuter toutes les conditions des baux des moulins et maisons, accordés le 10 mai 1641 (voir nos 2034 et 2035). — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 128.)

2046. — **1642, 13 février.** — Acte par lequel Marie Scricq, veuve de Jérôme Caullier, déclare se constituer caution d'Adrien Caullier, son fils (voir n° 2043), de Marguerite Dizelaire, veuve de Balthazar Delabarge, et de François De Térouwanne, pour l'exécution des

conditions des baux accordés le 10 mai 1641 (voir nos 2034 et 2035). — J. Taverne, notaire, (Cartulaire coté 6, pièce 129.)

2047. — **1642, 19 février.** — Acte par lequel Bernard Simon, bourgeois de Lille, fermier des moulins de Comines, déclare se constituer caution des mêmes personnes et pour le même objet que ci-dessus (voir n° 2046). — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 130.)

2048. — **1642, 28 mars.** — Acte constatant que Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, en vertu du pouvoir à lui donné par les proviseurs dudit hôpital, a fait foi et hommage du fief des moulins à eau de Wazemmes, appartenant audit hôpital, tenus de la seigneurie du Breucq, appartenant à S. M., et pour responsable a déclaré *homme vivant et mourant* le sieur François Collart, docteur en médecine, à Lille, lequel a prêté le serment en tel cas requis. (Copie, papier.)

2049. — **1642, 6 juin.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Jean Debailleul, pour le terme de trois années, une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), précédemment occupée par Charles Herreng, cordonnier, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 54.)

2050. — **1642, 30 octobre.** — Bail de dix-neuf cents de terre à labour, compris la motte sur laquelle est érigé *le Moulin de la Vallée*, situés à Wazemmes, accordé à Magdeleine Lemesre, veuve de Paul Lambelin, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 200 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 132.)

2051. — **1642, 30 octobre.** — Bail accordé à Robert Poutrain, pour le terme de neuf années, de la cense appelée *le Metz*, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, avec les jardins, prés et terres à labour qui en dépendent, contenant environ cinquante-deux bonniers d'héritage, moyennant un rendement annuel de 2,400 livres parisis, vingt muids de blé, trois muids d'avoine et quarante razières de soucrion, et à charge, en outre, du paiement d'une somme de 3,000 livres parisis à titre de pot-de-vin. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 133.)

2052. — **1642, 6 novembre.** — Bail de deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre à labour, situés à Wazemmes, près de la Fontaine de le Saulx, accordé à Pasquier Leturcq, pour le terme de neuf années,

moyennant un loyer annuel de 360 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 136.)

2053. — **1642, 6 novembre.** — Bail de dix cents d'héritage, situés près de l'église St-André, à front du chemin de Lille à Wambrechies, ainsi que des herbes du cimetière de la chapelle St-Sébastien, accordé à Artus Collette, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 114 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 137.)

2054. — **1642, 17 novembre.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Prêmesques, accordé à Nicolas Averlos, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 110 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 134.)

2055. — **1642, 17 novembre.** — Bail d'un lieu-manoir, contenant dix cents d'héritage, situé à Wazemmes, accordé à Pierre Martin, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 135.)

2056. — **1642, 17 novembre.** — Vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Guillaume Vercrusse, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1642, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 40 livres parisis la razière. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 138.)

2057. — **1643, 9 janvier.** — Acte passé pardevant M^e J. Taverne, notaire, à Lille, par lequel messire Philippe de Thiennes, chevalier, baron de Montigny, seigneur de Willergies, déclare céder à l'hôpital Comtesse, moyennant une somme de 500 florins carolus, tous ses droits sur une redevance annuelle de six razières de blé, qui lui était due par ledit hôpital pour des propriétés tenues du fief nommé *la Sablonnière*, situé à la Magdeleine-lez-Lille. (Original, papier.)

2058. — **1643, 12 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Noël Alavaine, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 66 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 153.)

2059. — **1643, 15 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *de Houdin* (rue Doudin), accordé à Jean Dugardin, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 163.)

2060. — **1643, 17 novembre.** — Mention de la vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse à Guillaume Vercrusse, fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1643, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 10 livres 6 sols parisis la razière. (Cartulaire coté 5, folio 54 verso.)

2061. — **1643, 1^{er} décembre.** — Bail de la maison nommée *le Saultch*, située à Lille, place St-Martin, à l'angle de la rue de la Monnaie, accordé à Noël Françoq, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 372 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 154.)

2062. — **1644, 19 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, place St-Martin, accordé à François Montier, auditeur au souverain bailliage de Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 90 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 139.)

2063. — **1644, 19 avril.** — Bail de deux cents de terre à labour, situés à Wazemmes, faubourg des Malades, accordé à Bauduin Flinois, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 24 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 140.)

2064. — **1644, 19 avril.** — Acte par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse acceptent la résiliation du bail d'une maison occupée par Guillaume Demarque. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 141.)

2065. — **1644, 19 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, place St-Martin, accordé à Pierre Lebarbier, auditeur au souverain bailliage de Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 142.)

2066. — **1644, 30 mai.** — Lettres par lesquelles messire Eustache de Croy, comte du Rœulx et du Saint-

Empire, capitaine d'une compagnie d'hommes-d'armes, gouverneur et capitaine-général des villes et châtelonies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant auditeurs au souverain bailliage de Lille, Robert Delecourt et Barbe Desmarécaux, sa femme, pour tenir lieu du paiement du prix de l'acquisition par eux faite d'un lieu-manoir et terres, contenant 14 cents d'héritage, situés à Cysoing, ont déclaré constituer, au profit des vendeurs, les rentes héritières ci-après, savoir : une de 12 florins 10 patars par année, au rachat de 200 florins, au profit de Pierre Mainsent ; trois rentes de 25 florins par année, au rachat de 400 florins chacune, au profit de Jean et Henri Scricck, Nicolas Derache et Jeanne Scricck, sa femme, et Luc Moucque et Péronne Scricck, sa femme ; une de 18 florins 15 patars, au rachat de 300 florins, au profit de Cornille Boutry et Catherine Mainsent, sa femme ; une de 18 florins 15 patars, au rachat de 300 florins, au profit de François Dufour et Simonne Mainsent, sa femme. (Cartulaire coté 8, pièce 22, 29, 30, 33, 36 et 41.)

2067. — **1644, 27 juillet.** — Acte passé pardevant François Lefrancq, notaire, à Lille, par lequel Pierre Mainsent déclare vendre à Jeanne Delaoutre, veuve de Philippe Petit, une rente héritière de 12 florins 10 patars par année (voir n° 2066), créée à son profit par Robert Delecourt et Barbe Desmarécaux, sa femme. (Cartulaire coté 8, pièce 23.)

2068. — **1644, 3 novembre.** — Acte passé pardevant J. Taverne et N. Verdière, notaires à Lille, par lequel les fermiers des moulins appartenant à l'hôpital Comtesse reconnaissent que l'estimation desdits moulins, demeures et ustensiles en dépendant, faite en vertu des clauses de leur bail (voir n° 2034), s'est élevée à la somme de 35,459 livres 4 sols parisis. (Cartulaire coté 6, pièce 144.)

2069. — **1644, 3 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de Houdin (rue Doudin), accordé à la veuve d'Antoine Leleu, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 145.)

2070. — **1644, 3 novembre.** — Bail d'une maison, avec jardin, contenant douze cents d'héritage, située à Wazemmes, accordé à la veuve de Jean Boutry, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 156 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 146.)

2071. — **1644, 3 novembre.** — Vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Guillaume Vercrusse,

fermier des moulins de Menin, de deux cent soixante-seize razières un havot de blé, mesure de Lille (voir n° 1549), pour une année, échue à la Toussaint 1644, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin ; ladite vente faite au prix de 9 livres 10 sols parisis la razière. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 147.)

2072. — **1644, 3 novembre.** — Bail de vingt-deux cents de prés, à compter vingt-cinq verges pour le cent, mesure de la châtelonnie de Lille, situés à Wazemmes, excepté un cent trois quarterons arrentés au prévôt de Lille avec le lieu de *Froimets*, accordé à la veuve de Jean Boutry, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 312 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 148.)

2073. — **1644, 3 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jacques Delaval, menuisier, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 200 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 149.)

2074. — **1644, 3 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre*, contiguë à celle ci-dessus (voir n° 2073) et à la porte de l'hôpital Comtesse, accordé à Jacques Delaval, menuisier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 180 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 150.)

2075. — **1644, 3 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de Fives, accordé à François Cochet, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 156 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 151.)

2076. — **1644, 3 novembre.** — Bail de trois cents de terre, situés au faubourg des Malades, paroisse de Wazemmes, accordé à Adrien Caullier, brasseur, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 24 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 152.)

2077. — **1645, 9 février.** — Bai d'une maison située à Lille, au Vieux-Marché-au-Lin, accordé à Pierre Van Heulze, procureur en la gouvernance de Lille, pour le terme de trois, six ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 348 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 155.)

2078. — **1645, 9 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jacques Cocqueau, vitrier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 138 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 156.)

2079. — **1645, 9 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Laurence Van Ris, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 66 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 157.)

2080. — **1645, 9 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Delar, teinturier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 54 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 158.)

2081. — **1645, 9 février.** — Bail de la cave située sous la maison louée à Jean Dupont (voir n° 2082), accordé à Antoine Regnier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 45 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 159.)

2082. — **1645, 9 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), moins la cave qui est au-dessous (voir n° 2081), accordé à Jean Dupont, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 63 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 160.)

2083. — **1645, 9 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), vis-à-vis les moulins à eau, accordé à François de Téroutanne, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 66 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 161.)

2084. — **1645, 9 février.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Jacques Baratre, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 672 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 162.)

2085. — **1645, 4 mai.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Fives, accordé à Antoine Freumault, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel

de 40 livres parisis. — J. Tavernè et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 164.)

2086. — **1645, 1^{er} juin.** — Acte passé pardevant J. Taverne et N. Verdière, notaires, à Lille, entre les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, et les fermiers des moulins appartenant audit hôpital, par lequel il est accordé auxdits fermiers une somme de 5,100 livres parisis, à déduire sur leurs fermages, pour les indemniser des pertes par eux subies lors de l'incursion des Français, lesquels avaient incendié, vers la fin du mois d'août 1641, trois moulins à vent faisant partie de leur location. (Cartulaire coté 6, pièce 170 bis.)

2087. — **1645, 20 juillet.** — Messire Eustache de Croy, comte du Rœulx et du Saint-Empire, capitaine d'une compagnie d'hommes-d'armes, gouverneur et capitaine-général des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant auditeurs au souverain bailliage de Lille, les maîtres et béguines de l'hôpital *Sainte-Elisabeth*, dit Béguinage, situé au faubourg de Saint-Pierre, près de ladite ville de Lille, ont déclaré constituer, sur les biens de leur communauté, au profit de la fondation faite à l'hôpital Comtesse par Antoine Blondel (voir n° 2032), une rente héritière annuelle de 6 florins 13 patars 3 deniers tournois, au rachat de 120 florins. (Cartulaire coté 3, pièce 158.)

2088. — **1645, 5 août.** — Décision de la Chambre des Comptes de Lille autorisant le remboursement, au denier quarante, de tous les marcs de rente dus par l'hôpital Comtesse au Béguinage de ladite ville de Lille. (Original, papier.)

2089. — **1645, 9 septembre.** — La gouvernance de Lille, conformément à l'ordonnance du roi Philippe II, en date du 24 mai 1568 (voir n° 1482), prescrit aux maîtres, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour faire travailler les moulins à chevaux que ledit hôpital est tenu d'entretenir dans ladite ville de Lille, afin de procurer aux habitants les farines nécessaires à leur consommation. (Copie, papier; cartulaire coté 6, pièce 231.)

2090. — **1646, 30 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Jean Sallember, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 174 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 165.)

2091. — **1646, 30 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Isabeau Delevigne,

veuve de Fremin Lebouck, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 174 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 166.)

2092. — **1646, 30 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Guillaume Lamblin, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 192 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 167.)

2093. — **1646, 30 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Georges Hatte, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 192 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 168.)

2094. — **1646, 30 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Pierre Dubosquel, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 192 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 169.)

2095. — **1646, 30 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Mathias Cardon, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 216 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 170.)

2096. — **1646, 30 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Pierre Deleplanque, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 216 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 167 bis.)

2097. — **1646, 30 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Marc Delannoy, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 216 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 168 bis.)

2098. — **1646, 30 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Antoine Michel, maçon, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 200 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 170 bis.)

2099. — **1646, 6 mars.** — Acte par lequel J. Taverne et N. Verdière, notaires, à Lille, certifient qu'à la requête des proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, ils se sont transportés vers les administrateurs de l'hôpital dit de Charité, audit Lille, pour leur faire connaître que les susdits proviseurs ont été informés que depuis quelque temps il était fait usage, dans ledit hôpital de Charité, de divers moulins à bras, pour moudre le blé des particuliers, ce qui est contraire aux droits et privilèges de l'hôpital Comtesse, et qu'ils ont, en conséquence, protesté contre ce fait, en faisant réserve de tous les dommages-intérêts qui pourraient en résulter. (Cartulaire coté 8, pièce 59.)

2100. — **1646, 10 mai.** — Procès-verbal de mesurage de deux propriétés contiguës, situées hors de la porte Saint-Pierre, le long des fossés de la ville de Lille, emprises par le Magistrat de ladite ville, pour y faire une esperon servant à la fortification de ceste dicte ville; l'une de ces propriétés appartenant à Gilles Cardon, marchand, à Lille, et l'autre au chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, audit Lille. (Original, papier.)

2101. — **1646, 2 juillet.** — Acte passé pardevant Michel de Poillon, notaire, à Lille, contenant vente faite par François Dufour, à Hubert Desrumaux, d'une rente héritière annuelle de 18 florins 15 patars, constituée à son profit, le 30 mai 1644 (voir n° 2066), par Robert Delecourt. (Cartulaire coté 8, pièce 38.)

2102. — **1646, 10 juillet.** — Le recteur du collège des Jésuites, à Lille, déclare que depuis la permission donnée par les proviseurs de l'hôpital Comtesse de pouvoir construire un moulin à eau dans leur maison (voir n° 1940), il n'a été fait aucun usage de ce moulin pour le service des particuliers, sauf pour celui de la milice, et ce par ordre du marquis de Carasenne, au nom du roi, et sur permission écrite des proviseurs de l'hôpital Comtesse; qu'ainsi il entend n'avoir causé aucun préjudice audit hôpital et devoir rester soumis aux clauses de l'acte du 3 janvier 1635. (Original, papier; cartulaire coté 7, pièce 280.)

2103. — **1646, 18 juillet.** — Bulle du pape Innocent X, accordant des indulgences plénières à tous ceux qui diront les prières de quarante heures dans la chapelle Saint-Sébastien, située au faubourg Saint-Pierre, près de la ville de Lille, le jour et pendant l'octave de la fête qui sera désignée par l'évêque de Tournai. (Original, parchemin.)

2104. — **1646, 27 octobre.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, par lequel les proviseurs de

l'hôpital Comtesse reconnaissent avoir accordé, à Nicolas Petit, tonnelier, l'autorisation de construire, sur deux dés, une maison au-dessus de la rivière, près de la taverne nommée *la Rapine*, sous la condition qu'il ne pourra interrompre le cours des eaux de ladite rivière, et qu'il sera tenu de payer annuellement, à perpétuité, à l'hôpital Comtesse, deux couples de chapons, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 6, pièce 171.)

2105. — **1646, 27 octobre.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, par lequel M^e Josse de Lyon, chanoine de l'église Saint-Pierre, proviseur de l'hôpital Comtesse, déclare que la rente héritière annuelle de 37 florins 10 patars, au rachat de 600 florins, créée à son profit, le 8 août 1645, par messire Robert-François du Chastel, dit de la Hovarderie, appartient à l'hôpital Comtesse, cette rente ayant été acquise des deniers dudit hôpital. (Cartulaire coté 6, pièce 172.)

2106. — **1646, 27 octobre.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, par lequel M^e Josse de Lyon, chanoine de l'église Saint-Pierre, proviseur de l'hôpital Comtesse, déclare que la rente héritière annuelle de 62 florins 10 patars, au rachat de 1,000 florins, créée à son profit, le 21 juillet 1645, par Vincent et Jacqueline Dillies, appartient à l'hôpital Comtesse, cette rente ayant été acquise des deniers dudit hôpital. (Cartulaire coté 6, pièce 173.)

2107. — **1646, 8 novembre.** — Arrentement d'une partie de terrain située rue de Fives, près des remparts, à Lille, accordé à Guillaume Smith, Jacques Dillies, Wallerand Aulent, Gilles Blondel, Gilles De Vendeville et Claude Masurel, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 336 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Original, parchemin; copie, papier; cartulaire coté 6, pièce 174. — Même acte, en original, passé par Hubert Delevallée, tabellion royal.)

2108. — **1647, 7 février.** — Arrentement d'une maison située à Lille, rue de Fives, ayant cinquante pieds de front à rue, accordé à Guillaume Smith, Jacques Dillies, Wallerand Aulent, Gilles Blondel, Gilles De Vendeville et Claude Masurel, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel d'une somme de 168 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Original, parchemin; cartulaire coté 6, pièce 175. — Même acte, en original, passé par Hubert Delevallée, tabellion royal.)

2109. — **1647, 8 février.** — Acte passé pardevant J. De Parmentier, notaire, à Lille, contenant vente faite

par Antoine Gennart, tonnelier, à Philippe Taelman, marchand, à Lille, d'une rente héritière annuelle de 37 florins 10 sols tournois, constituée à son profit, le 14 août 1635 (voir n° 1950), sur les Etats de Lille. (Cartulaire coté 40, pièce 162.)

2110. — **1647, 15 février.** — Extrait d'une sentence rendue par le sieur de Gaudiemprez, chevalier, lieutenant en premier de la gouvernance de Lille, au profit de Charles Delos, contre les proviseurs de l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

2111. — **1647, 26 avril.** — Acte de relief d'appel donné à l'hôpital Comtesse par la Chambre du Conseil souverain de Flandre, à Gand, contre la sentence prononcée par la gouvernance de Lille (voir n° 2110), au profit de Charles Delos. (Original, parchemin.)

2112. — **1647, 2 mai.** — Bail d'un lieu-manoir et terre à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents d'héritage, situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à François Lehoucq, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 216 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 178.)

2113. — **1647, 3 mai.** — Assignation donnée par Defrance, huissier du Conseil de Flandre, au lieutenant de la gouvernance de Lille, de comparaître pardevant ledit Conseil, à Gand, le vendredi 17 mai 1647, pour entendre juger sur l'appel interjeté contre la sentence (voir n° 2110) rendue le 15 février précédent. (Original, papier.)

2114. — **1647, 3 mai.** — Bail de douze cents de jardin, sur lesquels existaient précédemment des édifices (voir n° 2070), situés à Wazemmes, et de vingt-deux cents de prés, situés audit lieu, près *le Froimetz* (voir n° 2072), accordé à Gilles et Georges Talboom, père et fils, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 486 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 176.)

2115. — **1647, 3 mai.** — Bail de deux bonniers deux cents et trois verges de terre, en nature de pré, situés à Wazemmes, à front du chemin d'Armentières, accordé à Gilles et Georges Talboom, père et fils, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 552 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 177.)

2116. — **1647, 4 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), avec

le grenier étant au-dessus des moulins de l'hôpital Comtesse, accordé à Claude De Nayère, menuisier, pour le terme de trois, six, ou sept années, moyennant un loyer annuel de 90 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 179.)

2117. — **1647, 4 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de *la Conception* (rue Royale), accordé à Martin Desrousseaux, pour le terme de trois années, moyennant un loyer annuel de 66 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 180.)

2118. — **1647, 30 juillet.** — Acte passé pardevant J. Taverne et N. Verdière, notaires, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent accorder en bail, à François De Téroüwanne et à Mathieu Capelier, six moulins à eau, dont deux sont contigus audit hôpital Comtesse; deux auprès du ci-devant Château, et deux situés à Wazemmes; les moulins à vent ci-après : celui situé sur les remparts entre les portes de St-Sauveur et des Malades; le *Grand-Moulin rouge*, situé sur les remparts, derrière *les Repenties*; celui aussi situé sur les remparts, derrière *les Carmelins*; le *Moulin de la Vallée*, situé près du chemin de Lille à Seclin; le *Rouge-Moulin*, dit à *Diabes*, situé près du précédent; un situé à l'extrémité du faubourg des Malades, près du chemin de Lille à Arras, et un autre situé au faubourg Saint-Pierre, près de l'église Saint-André; de plus, une pièce de huit cents de terre à labour, située au dimage de Wazemmes; ladite location est faite pour le terme de six années, moyennant un rendage annuel de 2,184 razières de blé et une somme de 1,800 livres parisis, payable mensuellement, ou 182 razières de blé et 150 livres parisis par mois, le blé payable en argent (voir n° 2034), et à charge, en outre, du paiement immédiat d'une somme de 572 livres parisis, et, à l'entrée en jouissance, de celle de 2,400 livres parisis, à titre de pot-de-vin. (Cartulaire coté 6, pièce 181.)

2119. — **1647, 30 juillet.** — Bail de deux maisons contiguës, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du Rivage, accordé à François De Téroüwanne et à Mathieu Capelier, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 182.)

2120. — **1647, 29 octobre.** — Acte passé pardevant Jean Turpin, notaire, à Lille, contenant vente faite par Jean Mothez, à Jacques Cocqueau, bourgeois et peintre sur verre, audit Lille, de la moitié d'une maison située en la rue des moulins de l'hôpital Comtesse, conduisant de la place Saint-Martin à l'église Saint-Pierre, l'autre

moitié de ladite maison appartenant aux R. P. Minimes; cette vente faite moyennant le prix principal de 1,440 livres parisis. (Original, papier.)

2121. — **1647, 5 décembre.** — Acte passé pardevant Jean Turpin, notaire, à Lille, par lequel Jacques Cocqueau déclare pour son command, au sujet de l'acquisition ci-dessus (voir n° 2120), messire Josse de Lyon, chanoine de l'église Saint-Pierre, audit Lille. — Cinq quittances concernant les frais accessoires de cette acquisition. (Original, papier.)

2122. — **1647, 5 décembre.** — Acte d'adhérentement donné par Gilles Cambier, seigneur de Berthelins, lieutenant de Jacques Le Pippre, écuyer, prévôt de la ville de Lille, et par les échevins de ladite ville, concernant l'acquisition faite par Jacques Cocqueau (voir nos 2120 et 2121), le 29 octobre 1647. (Original, parchemin, 4 sceau.)

2123. — **1647.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, par lequel Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, déclare se constituer caution de la somme de 300 livres parisis, exigée par l'acte de relief d'appel obtenu du Conseil de Flandre (voir n° 2111) par les proviseurs de l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

2124. — **1648, 8 février.** — Commission de visiteur et proviseur de l'*Hostel-Dieu*, dit *Comtesse*, à Lille, donnée par Philippe IV, roi d'Espagne, à messire Jacques Vanderbeken, licencié en droit, doyen et chanoine de l'église collégiale Saint-Piat, à Seclin, en remplacement de messire François Villain, de Gand, baron de Rassenghien, nommé à l'évêché de Tournai. (Copie, papier.)

2125. — **1648, 22 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Catherine Coustenoble, veuve de Jean Desplanques, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 184 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 183.)

2126. — **1648, 22 février.** — Bail d'une maison, avec jardin, située à *le Saulch*, paroisse de Wazemmes, accordé à Thomas Wattrelos, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 184.)

2127. — **1648, 22 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie); accordé à Jean Delerue, pour le terme de trois, six, ou

neuf années, moyennant un loyer annuel de 288 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 185.)

2128. — **1648, 22 février** — Bail d'une maison située à Lille, au Vieux-Marché-au-Lin, accordé à Jean Barré, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 324 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 186.)

2129. — **1648, 25 février**. — Lettres de purge données par les échevins de Lille, à messire Josse de Lyon, chanoine de l'église Saint-Pierre, pour la moitié d'une maison, située audit Lille, acquise de Jean Mothez (voir nos 2120 et 2121), le 29 octobre 1647. (Original, parchemin.)

2130. — **1648, 4 avril**. — Lettres par lesquelles Hubert Delevallée, tabellion royal, du ressort du Conseil souverain de Tournai, certifie que Gilles Blondel, lieutenant en second de la gouvernance de Lille, a déclaré n'être intervenu aux actes d'arrentement de terrain et maison situés rue de Fives, en date des 8 novembre 1646 et 7 février 1647 (voir nos 2107 et 2108), que comme fondé de pouvoirs de Claire Marthe, sa mère, et qu'en conséquence il lui cède tous ses droits sur lesdits arrentements. (Deux originaux, parchemin.)

2131. — **1648, 26 mai**. — Acte passé pardevant J. Taverne et N. Verdière, notaires, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse déclarent accorder en ferme, à Jean Vandamme, messenger ordinaire de Gand à Lille, le fief et seigneurie de Scheldevelde, avec tous les honneurs et profits qui en dépendent, pour en jouir le terme de six années, moyennant payer, audit hôpital Comtesse, une somme annuelle de 48 livres parisis. — (Cartulaire coté 6, pièce 187.)

2132. — **1649, 4 février**. — Bail d'une maison située à Lille, rue de Houdin (rue Doudin), accordé à Arnould Dupont, bourgeteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 186 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 188.)

2133. — **1649, 6 mars**. — Bail d'une maison située à Lille, rue des Poupliers (rue Royale), accordé à Agnès Gilleman, veuve de M^e Jacques Miroul, licencié en droit, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 340 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 189.)

2134. — **1649, 1^{er} mai**. — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse font connaître à l'évêque de Tournai le choix qu'ils ont fait, pour maître dudit hôpital, de frère Joseph Vraux, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, au monastère de Saint-Calixte, à Cysoing, diocèse de Cambrai, et ils le prient de lui accorder l'autorisation d'administrer le spirituel de cette maison. (Copie, papier.)

2135. — **1649, 14 mai**. — Acte d'adhérentement donné par les échevins de Lille, à Pierre Taverne, bourgeois dudit Lille, concernant la moitié d'une maison et de l'hobette contiguë, appelée *l'Hobette des Ladres*, faisant le coin de la rue *des Moulins Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), acquise de Mathias Lethéry et d'Anne De Nayère, son épouse, pour le prix principal de 534 livres parisis, et à charge du paiement de la moitié d'une rente foncière de 48 sols parisis, due annuellement par lesdites maison et hobette. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2136. — **1649, 14 mai**. — Acte d'adhérentement donné par les échevins de Lille, à Pierre Taverne, bourgeois dudit Lille, concernant l'autre moitié de la propriété ci-dessus désignée (voir n^o 2135), acquise de Mathias Lethéry et de Jean Dupont, en leur qualité de curateurs à la succession de Claude De Nayère, pour le prix principal de 473 livres 6 sols 8 deniers parisis, et à charge du paiement de l'autre moitié de la rente foncière annuelle de 48 sols parisis dont ladite propriété est chargée. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2137. — **1649, 14 mai**. — Acte passé pardevant Jaspert et Hippolyte Taverne, notaires, à Lille, par lequel Pierre Taverne, bourgeois dudit Lille, déclare que les acquisitions ci-dessus (voir nos 2135 et 2136) ont été faites pour le compte de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin.)

2138. — **1649, 4 juin**. — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse nomment frère Joseph Vraux (voir n^o 2134), en qualité de maître dudit hôpital Comtesse. (Original, papier.)

2139. — **1649, 26 juin**. — Lettres-patentes de Philippe IV, roi d'Espagne, autorisant les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, à emprunter une somme de 10,000 florins, pour subvenir aux dépenses nécessitées par la reconstruction de deux moulins à eau et de plusieurs maisons contigus audit hôpital Comtesse, lesquels avaient été *bruslez par feu de meschef* le 17 mars précédent. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 6, pièce 215.)

2140. — **1649, 16 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Jean de Smet, greffier de la Chambre des Comptes de Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 462 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 194; mention au cartulaire coté 5, folio 55.)

2141. — **1649, 21 juillet.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Martin Desrousseaux, une maison située à Lille, rue de la *Conception* (rue Royale), pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 108 florins. (Cartulaire coté 5, folio 55 verso.)

2142. — **1649, 23 juillet.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Pasques Clarette, femme de Guillaume Dumollin, une maison située à Lille, rue d'*Housdain* (rue Doudin), pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 72 florins. (Cartulaire coté 5, folio 55 verso.)

2143. — **1649, 20 août.** — Acte passé pardevant J. Taverne et N. Verdière, notaires, à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse font signifier aux arrentataires du terrain sur partie duquel sont établis les moulins, dits *Garins*, d'avoir à se déporter de l'occupation de cette portion d'héritage, pour le cas où ils seraient contraints, ou jugeraient convenable de remettre lesdits moulins en état de moudre grains, afin de satisfaire aux besoins du public, attendu que depuis quelques temps beaucoup de personnes sont venues se réfugier à Lille, à cause de la guerre, et qu'il pourrait arriver un grand nombre de gens d'armes en cette ville et aux environs. (Deux copies, papier; cartulaire coté 6, pièces 228 et 229.)

2144. — **1649, 2 septembre.** — Lettres de S. M., adressées aux doyen et chapitre de St-Pierre, à Lille, leur faisant connaître qu'ayant vu, en son Conseil privé, leur mémoire concernant la nomination de frère Joseph Vraux à la maîtrise de l'hôpital Comtesse (voir n° 2138), il leur ordonne de nouveau d'admettre immédiatement ledit Joseph Vraux à la prestation du serment et à l'exercice de cet office, sans vouloir cependant porter préjudice au différend existant, à ce sujet, entre eux, l'abbé de Loos, et les proviseurs de l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 7, pièce 264.)

2145. — **1649, 5 septembre.** — Mémoire présenté au Conseil privé de S. M., par les chanoines du chapitre de Saint-Pierre, à Lille, au sujet de la nomination du maître de l'hôpital Comtesse (voir n° 2144), et par lequel

ils prétendent que c'est à tort que l'abbé de Loos s'attribue la qualité de proviseur dudit hôpital. (Copie, papier.)

2146. — **1649, 15 septembre.** — Bail d'un lieu-manoir, contenant dix cents d'héritage, situé à Wazemmes, accordé à Pierre et Jean Martin, père et fils, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 190.)

2147. — **1649, 15 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Debailleul, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 252 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 191.)

2148. — **1649, 15 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jacques Dutriez, menuisier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 252 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 192.)

2149. — **1649, 15 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Pierre Lutun, *tailleur d'images* (sculpteur), pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 252 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 193.)

2150. — **1649, 15 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, au Vieux-Marché-au-Lin, accordé à Jean Cado, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 400 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 195.)

2151. — **1649, 15 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Delebarre, tailleur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 252 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 196.)

2152. — **1649, 15 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Hubert Dupriez, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 252 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 197.)

2153. — **1649, 15 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie),

accordé à Marie et Anne Van Becque, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 252 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 198.)

2154. — **1649, 15 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé la veuve de Jean Delatour, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 252 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 199.)

2155. — **1649, 25 septembre.** — Bail de trente mesures de terre, situées à Ecloo, accordé à Adrien Bauwens et à Jean Wauters, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 186 florins. (Copie, papier; cartulaire coté 6, pièce 225; cartulaire coté 7, pièce 18.)

2156. — **1649, 7 octobre.** — Le Magistrat de Lille, sur requête des proviseurs de l'hôpital Comtesse, accorde l'autorisation d'établir des *burgs* aux entrées de caves de trois maisons nouvellement reconstruites en la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), sous la condition que ces travaux s'exécuteront sous la surveillance du *maître architecte* de la ville. (Cartulaire coté 7, pièce 279.)

2157. — **1649, 11 octobre.** — Lettres de purge données par les échevins de Lille, à l'hôpital Comtesse, pour la moitié d'une maison et hobette située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), acquise de Mathias Lethéry et de Jean Dupont, pour le prix principal de 473 livres 6 sols 8 deniers parisis (voir nos 2136 et 2137), le 14 mai 1649. (Original, parchemin.)

2158. — **1649, 9 décembre.** — Décrets et ordonnances faits par les proviseurs de l'hôpital Comtesse pour la bonne administration du spirituel et du temporel de cette maison. (Original et copie, papier.)

2159. — **1649, 10 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, nouvellement reconstruite en la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jacques Delaval, menuisier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 180 florins. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 200.)

2160. — **1649, 10 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, nouvellement reconstruite en la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Charles Dubar, menuisier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 114 florins. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 201.)

2161. — **1649, 10 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, nouvellement reconstruite en la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), et tenant aux moulins de l'hôpital Comtesse, accordé à Antoine Burette, marchand de grains, pour le terme de trois, six ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 165 florins. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 202.)

2162. — **1650, 21 janvier.** — Actes passés pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, par lequel Georges Talboom, ensuite du décès de son père, déclare céder, à Toussaint Muysart, *commis au Brouquin* de ladite ville de Lille, la jouissance de douze cents de jardin et de vingt-deux cents de pré, situés à Wazemmes (voir n° 2114), ainsi que de deux bonniers deux cents de prés, situés audit lieu (voir n° 2115), qui leur avaient été accordés en bail le 3 mai 1647. (Cartulaire coté 6, pièces 203 et 204.)

2163. — **1650, 1^{er} avril.** — Bail d'une maison située à Lille, nouvellement reconstruite en la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Michel Payelle, couvreur d'ardoises, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 174 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 205.)

2164. — **1650, 5 mai.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Jacques Barattre, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 850 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 206.)

2165. — **1650, 31 mai.** — Acte par lequel frère Pierre, de Lombardie, supérieur du monastère de Saint-François-de-Paule, situé sur l'une des collines de la ville de Rome, affirme avoir reçu d'Ascanius Rivaldus, noble romain, suppléant le cardinal-vicaire de ladite ville de Rome, plusieurs reliques des saints martyrs Juste, Félix, Pie, et autres, avec pouvoir d'en disposer comme bon lui semblerait, et, usant de cette faculté, déclare donner lesdites reliques à frère Jacques Maschalier, oblat de l'ordre de Saint-François-de-Paule. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2166. — **1650, 23 juin.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé un nouveau bail de neuf années, à Michel Deleporte, batelier, pour la pêcherie des rivières et fossés, appartenant audit hôpital Comtesse (voir n° 2013), moyennant un loyer annuel de 48 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 56.)

2167. — **1650, 23 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Morts, accordé à Fremin Dumollin, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 168 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 207; cartulaire coté 7, pièce 107.)

2168. — **1650, 23 juin.** — Bail de la maison, avec jardin, prés, pâtures et terres à labour, contenant ensemble vingt-quatre bonniers trois cents et dix-sept verges, nommée *la Gense de la Braderie*, ou du *Haut-Ballot*, située à Wambrechies, accordé à Pierre Vandame, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 1,500 livres parisis et à charge du paiement d'une somme de 200 livres parisis à titre de pot-de-vin. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 210.)

2169. — **1650, 27 juin.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, par lequel Jean-Baptiste Muysart, prévôt d'Esquermes, déclare se constituer caution, envers l'hôpital Comtesse, de Toussaint Muysart, son frère, pour l'exécution des conditions des baux de plusieurs parties de terre (voir n° 2162), situées à Wazemmes. (Cartulaire coté 6, pièce 208.)

2170. — **1650, 28 juin.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, par lequel Nicolas Dussart, reconnaît avoir repris la suite du bail de douze cents de jardin, situés à Wazemmes, dépendant de l'occupation de Toussaint Muysart, moyennant un loyer annuel de 204 livres parisis, et il s'engage à payer ledit fermage, ainsi qu'il est mentionné dans l'acte de cautionnement ci-dessus (voir n° 2169), entre les mains du receveur de l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 6, pièce 209.)

2171. — **1650, 1^{er} août.** — Acte passé pardevant J. Taverne et N. Verdière, notaires, à Lille, par lequel les arrentataires d'une maison située audit Lille, rue de Fives (voir n° 2108), déclarent et reconnaissent que suivant les conditions de leur bail une estimation de la valeur des édifices de ladite maison a été faite, le 13 septembre 1647, et qu'elle s'est élevée à la somme de 4,600 livres parisis. (Copie, papier; cartulaire coté 6, pièce 211.)

2172. — **1650, 20 août.** — Décision du Conseil privé du roi, à Bruxelles, portant que dorénavant l'administration du spirituel et du temporel de l'hôpital Comtesse, à Lille, sera réglée suivant les dispositions du décret du 4 décembre 1554 (voir n° 1113) et des commissions des proviseurs dudit hôpital Comtesse. (Original, parchemin; cartulaire coté 7, pièce 272.)

2173. — **1650, 23-25 août.** — Procès-verbal de la visite des *moulins garins*, situés à Lille, près de la porte de Fives (voir n° 2143), faite par Georges Decacan, charpentier, chargé par les proviseurs dudit hôpital de constater l'état dans lequel se trouvent lesdits moulins. (Cartulaire coté 6, pièce 230.)

2174. — **1650, 5 octobre.** — Mention que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont accordé en bail, à Gilles Lévêque, diverses pièces de terre situées à Verlinghem, contenant ensemble deux bonniers six cents verges (voir nos 2017 et 2019), moyennant un loyer annuel de 200 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 56 verso.)

2175. — **1650, 11 octobre.** — Règlement fait par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, pour remédier à l'inobservance de certains articles des ordonnances précédemment rendues pour la direction dudit hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

2176. — **1650, 14 octobre.** — Requête adressée au Conseil-d'État, à Bruxelles, par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, pour se plaindre des difficultés qu'ils éprouvent journellement, de la part des maître, prieure et religieuses dudit hôpital, au sujet de l'observance des règlements concernant l'administration du spirituel et du temporel de cette maison. — Décision du Conseil, en date du 21 octobre 1650, portant que la susdite requête et les pièces jointes seront communiquées aux maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, pour y contredire, s'il y a lieu, et ordonnant à chacun, provisionnellement, de se conformer aux ordonnances de S. M. (voir n° 2172) et aux règlements faits par les proviseurs (voir nos 2158 et 2175) dudit hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

2177. — **1650, 3 novembre.** — Lettres par lesquelles messire Eustache de Croy, comte du Rœulx et du Saint-Empire, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, capitaine d'une compagnie d'hommes-d'armes, gouverneur et capitaine-général des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, certifie que pardevant auditeurs au souverain bailliage de Lille, Laurent Guislain et Jeanne Fichel, sa femme, ont déclaré constituer, au profit de Robert Delecourt et de Barbe Desmaréaux, sa femme, une rente héritière de 18 florins 15 patars par année, au capital rachetable de 300 florins. (Cartulaire coté 8, pièce 79.)

2178. — **1650, 30 novembre.** — Bail de deux bonniers de terre, situés à Avelin (voir n° 2003), accordé

à Antoine Herreng, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 80 livres parisis. J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 216.)

2179. — **1650, 1^{er} décembre** — Bail de la maison ayant pour enseigne *le Pot-d'Étain*, située à Lille, rue *des Malades* (rue de Paris), accordé à Mathias Dubus, marchand de toiles, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 400 livres parisis. N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 213.)

2180. — **1650, 31 décembre.** — Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, atteste que ledit hôpital retirait de la location de quatorze maisons, situées autour de cet hôpital, en la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), détruites par un incendie le 17 mars 1649, une somme de 1,868 livres parisis, la charge du paiement des vingtièmes n'étant pas imposée aux locataires, et qu'après leur reconstruction, lesdites maisons, au nombre de douze seulement, une partie du terrain ayant été affectée à l'usage de l'hôpital, ont été louées, à charge du paiement de tous vingtièmes et autres impositions, pour la somme de 3,258 livres parisis par année. (Copie, papier.)

2181. — **1650.** — Bail d'une maison située à Lille, nouvellement reconstruite en la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Adrien Grincourt, épicier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 114 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 212.)

2182. — **1651, 12 janvier.** — Bail du lieu-manoir, nommé *le Petit-Metz* (voir n° 2037), accordé à André Vis, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 214.)

2183. — **1651, 29 mai.** — Lettres de Jacques, abbé de Warneton, à au sujet des difficultés surgissant continuellement entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et les maître, prieure et religieuses de cette maison. Il juge que le meilleur remède serait de laisser le spirituel entièrement entre les mains du maître, avec subordination de la prieure, pour faire exécuter, par les autres religieuses, les règles, constitutions et ordres de religion et de discipline monastique, suivant leur profession; que quant au temporel, il serait nécessaire que rien ne se fasse sans l'intervention des maître, prieure et religieuses. Il pense, aussi, que le maître et la prieure doivent être choisis par la communauté, ainsi que cela se pratique dans d'autres maisons et hôpitaux. (Cartulaire coté 6, pièce 271.)

2184. — **1651, 7 juin.** — Vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Pierre Vandercrusse, fermier des moulins de Menin, de quarante muids de blé, mesure de Courtrai, pour deux années, à échoir le 11 septembre 1651, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite moyennant une somme de 2,200 florins. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 224.)

2185. — **1651, 17 juin.** — Bail d'une maison, jardin et terre à labour, contenant ensemble quatorze cents et demi d'héritage, situés au faubourg Saint-Pierre, près de l'église Saint-André, accordé à Jean Delepierre, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 174 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 217.)

2186. — **1651, 3 août.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Verlinghem, accordé à François Cappon, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 16 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 218.)

2187. — **1651, 3 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Robleds, accordé à Guillaume Delevigne, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 219.)

2188. — **1651, 3 août.** — Lettres-patentes de Philippe IV, roi d'Espagne, autorisant les proviseurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, à faire un nouvel emprunt de 20,000 florins, tant pour pourvoir à l'insuffisance de celui opéré en vertu de l'autorisation du 26 juin 1649 (voir n° 2139), que pour subvenir aux grandes dépenses à faire pour la reconstruction de divers bâtiments dudit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 6, pièce 220.)

2189. — **1651, 3 août.** — Décisions des proviseurs de l'hôpital Comtesse, portant : 1^o qu'ils se transporteront aux moulins du Château, avec le fermier desdits moulins, pour examiner si l'on peut accueillir, sans préjudice pour l'hôpital, la demande faite par François Terouwanne, à l'effet d'être autorisé à asseoir la construction d'une maison sur un *dez* (soutènement en maçonnerie) des susdits moulins; 2^o ordre au receveur de l'hôpital d'afficher en location la maison occupée par Hercule Labbe, serrurier; 3^o que par acte passé entre eux et

François Lehoucq, occupeur d'un manoir et terres à Verlinghem, ce dernier s'est engagé à payer, pour ce qu'il doit sur ses fermages, toutes modérations déduites, compris l'année 1649, une somme de 332 livres 16 sols parisis; 4° qu'ils se réuniront à l'hôpital, le vendredi 11 août, après midi, pour retirer *du ferme* (les archives) les titres nécessaires au procès concernant les moulins à tordre huile; 5° qu'ils ont accordé un bail de neuf années, à François Cappon, pour quatre cents de terre à Verlinghem; 6° qu'ils ont accordé un bail de neuf années, à Guillaume Delevigne, pour une maison située rue des Robleds; 7° ordre au receveur de l'hôpital de mettre aux *attaches* (affiches) la location des terres occupées par Gilles Lévêque, à Verlinghem; 8° qu'ils ont délivré, à Mathieu Cappellier, pour livraisons de briques, une ordonnance de paiement d'une somme de 300 livres. (Cartulaire coté 5, folios 56 verso et 57.)

2190. — **1651, 9 août.** — Décisions des proviseurs de l'hôpital Comtesse, portant: 1° qu'il sera payé par le receveur de l'hôpital, à Jean Leclercq et à Paul Téroutwanne, une somme de 42 florins, pour les indemniser des frais par eux faits pour l'achat des blés de Menin; moyennant le paiement de cette somme l'acte passé avec eux, à ce sujet, est annulé; 2° qu'ils ont autorisé Jean Bauvin à continuer, par reconduction de bail, la jouissance de la maison qu'il occupe. (Cartulaire coté 5, folio 57 verso.)

2191. — **1651, 21 août.** — Lettres par lesquelles S. M. ordonne aux gouverneur, mayeur et échevins de Lille, à la requête des maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, de faire retirer les soldats logés audit hôpital, et, à l'avenir, d'exempter cette maison du logement des gens de guerre. (Cartulaire coté 7, pièce 274.)

2192. — **1651, 23 août.** — Vente faite par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Maximilien Deleporte, ancien fermier des moulins de Menin, de soixante muids de blé, mesure de Courtrai, pour trois années, échues au 14 septembre 1649, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite moyennant une somme de 5,808 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 6, pièce 223.)

2193. — **1651, 7 septembre.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire à Lille, par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse donnent à Nicolas Verdière, receveur dudit hôpital, les pouvoirs nécessaires pour traiter de l'emprunt de 20,000 florins, qu'ils ont été

autorisés à contracter (voir n° 2188) par lettres-patentes du souverain, en date du 3 août 1651. (Cartulaire coté 6, pièce 221.)

2194. — **1651, 7 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Labbe, serrurier, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 264 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 222.)

2195. — **1651, 5 octobre.** — Bail de trois cents de terre à labour, situés à l'extrémité du faubourg des Malades, paroisse de Wazemmes, accordé à Jérôme Chocquelet, pour neuf années, moyennant un loyer annuel de 26 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 6, pièce 227.)

2196. — **1651, 18 novembre.** — Requête présentée à la Cour souveraine, à Bruxelles, par les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, concernant le débat existant entre elles et les proviseurs dudit hôpital au sujet de l'exécution des réglemens de leur maison (voir n° 2176); elles supplient la Cour d'ordonner que dorénavant lesdits proviseurs ne pourront commettre à l'office de maître dudit hôpital, qu'un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, lequel aura été choisi par elles pour remplir cette fonction. (Cartulaire coté 7, pièce 268.)

2197. — **1651, 29 novembre.** — Acte passé pardevant N. Verdière, notaire, à Lille, par lequel Antoine Lebel déclare se déporter du *droit de tournage* qui avait été accordé par l'hôpital Comtesse à défunt Hugues, son père, à charge d'une reconnaissance annuelle de 60 sols parisis, pour un moulin à cheval, à usage de moudre bray, qu'il avait fait construire dans une brasserie située à Marquette. (Cartulaire coté 6, pièce 226.)

2198. — **1651, 5 décembre.** — Sentence rendue par le Conseil privé du roi, à Bruxelles, sur le différend existant entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, et les maître, prieure et religieuses dudit hôpital (voir nos 2176 et 2196), laquelle porte: qu'il n'appartient pas aux proviseurs de faire des réglemens nouveaux; que les proviseurs, maître, prieure et religieuses devront se conformer, pour l'administration du spirituel et du temporel dudit hôpital, aux lettres de fondation des années 1236 et 1239 (voir nos 2 et 15), aux dispositions du décret du 4 décembre 1554 (voir n° 1413), et aux commissions des proviseurs, suivant lesquelles il appartient aux maître et prieure de recevoir les religieuses, clercs et chapelains, sur l'avis et conseil des proviseurs; que quant au sujet

des constructions et réparations des propriétés, accord des baux, emprunts, ou autres affaires de ce genre, les proviseurs, maître, prieure et religieuses devront s'entendre entre eux pour y pourvoir, et s'ils ne s'accordent point, ils en référeront au président de la Chambre des Comptes, lequel tâchera de les mettre d'accord; qu'à la diligence de l'un des proviseurs et du maître, il sera dressé un inventaire de tous les titres de l'hôpital, dont l'original sera déposé dans les archives dudit hôpital, et une copie remise aux proviseurs; que lesdits titres seront enfermés dans une *scribane* ou armoire, fermant à deux clés différentes, dont l'une restera entre les mains du maître et l'autre en celles de la prieure, afin que l'un ne puisse en retirer aucun desdits titres sans le concours de l'autre, ce qu'ils ne pourront faire, du reste, sans le consentement des proviseurs; qu'il sera fait, également en double, un inventaire du mobilier de la maison, de l'église et de la chapelle Notre-Dame, lequel sera renouvelé suivant les circonstances et dont l'original sera aussi déposé aux archives; qu'il est interdit aux proviseurs de révoquer le maître de l'hôpital, sauf pour les motifs mentionnés aux lettres de fondation de l'année 1239; qu'en raison des conclusions ci-dessus, l'ordonnance provisionnelle du 21 octobre 1650 (voir n° 2176) est annulée. (Original parchemin; deux copies, papier; cartulaire coté 7, pièce 1^{re}.)

2199. — **1652, 15 janvier.** — Bail de dix-neuf cents de terre à labour, sur partie desquels est érigé le *Moulin de la Vallée*, situés à Wazemmes, accordé à Magdeleine Lemesre, veuve de Paul Lambelin, pour neuf années, moyennant un loyer annuel de 168 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 2.)

2200. — **1652, 24 février.** — Bail de la cense appelée le *Rysselhof* (Jardin de Lille), située à Caprycke, accordé à Jacques Goossens, greffier de Somerghem, pour neuf années, moyennant un loyer annuel de 1,935 florins, et à charge du paiement d'une somme de 528 florins, à titre de pot-de-vin. (Cartulaire coté 7, pièce 14.)

2201. — **1652, 14 mars.** — Estimation des bâtiments de la cense appelée le *Rysselhof* (Jardin de Lille), située à Caprycke, appartenant à l'hôpital Comtesse. (Original, papier, en flamand; copie, papier, en français.)

2202. — **1652, 16 mars.** — Estimation des arbres et constatation de l'âge des bois croissant sur les terres de la ferme nommée le *Jardin de Lille*, située à Caprycke, appartenant à l'hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

2203. — **1652, 26 mars.** — Bail de deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre à labour, situés à Wazemmes, près de la Fontaine de le Saulch, accordé à Pasquier Leturcq, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 360 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 3.)

2204. — **1652, 26 mars.** — Bail de douze cents de jardin, situés à Wazemmes, au faubourg de la Barre, et de vingt deux cents de prés, moins un cent et trois quartiers affermés avec le lieu de *Froimetz*, situés audit Wazemmes, accordé à Catherine Caullier, veuve de Toussaint Muysart, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 486 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 4.)

2205. — **1652, 9 avril.** — Bail de dix-neuf cents de prés, situés à Sequedin, accordé à Chrétienne Rohart, veuve de Pierre Empis, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 40 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 5.)

2206. — **1652, 9 avril.** — Bail de deux bonniers deux cents et trois verges de terre, en nature de pré, situés à Wazemmes, à front du chemin d'Armentières, accordé à Catherine Caullier, veuve de Toussaint Muysart, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 576 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 55.)

2207. — **1652, 1^{er} juin.** — Lettres de Philippe IV, roi d'Espagne, par laquelle il mande à messire René de Vos, chevalier, seigneur de Steenwicque, président de la Chambre des Comptes de Lille, que, comme souverain des pays et comté de Flandres, il a le droit de nommer, renouveler, ou maintenir, chaque année, deux honnêtes personnes d'église pour remplir les fonctions de proviseurs et visiteurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et de l'hôpital de Seclin, dont l'une est commise par lui, de son plein droit, et l'autre par voie de présentation faite aux doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre, à Lille, lesquels ne peuvent refuser de l'accepter, pourvu qu'elle soit prêtre et chanoine de ladite église Saint-Pierre, ainsi que cela est prescrit par les lettres de fondation desdits hôpitaux; que toutes les commissions de proviseurs et visiteurs ont toujours été données sous la réserve d'exercer ces fonctions jusqu'à rappel; que bien que cette faculté de renouvellement annuel n'ait pas été précisément pratiquée, il juge convenable de la remettre en usage, tant pour la conservation de ses droits, que pour suivre de plus près les intentions des fondateurs. En

conséquence, il l'invite à porter cette décision à la connaissance des deux proviseurs actuellement en exercice; à les remercier des bons services qu'ils ont rendus, en les assurant qu'il en sera tenu compte pour l'avenir, et à veiller à ce que les deux autres commissions qu'il a fait expédier, à ce sujet, en faveur des chanoines Antoine de Douay et Gabriel Morel, soient mises à exécution immédiatement, afin qu'ils puissent entrer en fonctions à la saint Jean-Baptiste prochain. (Copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 273.)

2208. — **1652, 1^{er} juin.** — Commission de proviseur et visiteur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et de l'hôpital de Seclin, donnée par Philippe IV, roi d'Espagne, à M^e Gabriel Morel, chanoine de l'église Saint-Piat, audit Seclin. (Trois copies, papier; cartulaire coté 7, pièce 9.)

2209. — **1652, 1^{er} juin.** — Commission de proviseur et visiteur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et de l'hôpital de Seclin, donnée par Philippe IV, roi d'Espagne, à M^e Antoine de Douay, chanoine de l'église Saint-Pierre, à Lille. (Copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 8.)

2210. — **1652, 20 juin.** — Décret du Conseil privé des Pays-Bays, déclarant la Compagnie de Jésus, de la ville de Tournai, exempté du nouvel impôt de trois florins mis par lettre d'octroi de S. M. sur chaque pièce de vin qui entre ou se consomme dans cette ville, ainsi que des autres anciens droits d'accise qui se perçoivent en ladite ville. (Vidimus original, papier, donné par Gilles Blondel, lieutenant de la gouvernance de Lille, le 3 février 1668, un sceau.)

2211. — **1652, 4 juillet.** — Convention passée entre les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, et Charles Leleu, maçon, audit Lille, par laquelle ce dernier s'engage à faire exécuter la main-d'œuvre de la maçonnerie des divers bâtiments à reconstruire audit hôpital Comtesse, à raison de 5 livres 10 sols parisis la verge, de dix picds carrés superficiels, sur une brique d'épaisseur. (Original, papier.)

2212. — **1652, 19 juillet.** — Estimation des bâtiments de la cense appelée le *Rysselhof* (Jardin de Lille), située à Caprycke, appartenant à l'hôpital Comtesse. (Original, papier, en langue flamande.)

2213. — **1652, 20 juillet.** — Bail accordé à Marius Vanderwinck, messenger ordinaire de Gand à Lille, pour le

terme de neuf années, de toutes les rentes foncières, héritières et sous-rentes dues à l'hôpital Comtesse, à Lille, sur diverses propriétés situées à Ardembourg, Caprycke, Lembecque, Saint-Laurent et Ecclou. (Copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 6.)

2214. — **1652, 5 octobre.** — Décisions des proviseurs de l'hôpital Comtesse, portant : 1^o qu'ils se rendront compte des pertes souffertes, par suite de la guerre, par divers locataires de prairies, appartenant audit hôpital, situées au Riez de Canteleu, afin de juger s'il y a lieu de leur accorder les modérations de fermages qu'ils demandent à ce sujet; 2^o qu'une requête sera présentée à la gouvernance, pour que le bailli de Marcq-en-Barœul soit autorisé à intervenir, au lieu de M. Warlop, au mesurage à faire au sujet du procès soutenu contre le chanoine Du Bus. (Cartulaire coté 5, folio 58.)

2215. — **1652, 8 octobre.** — Bail accordé à Gérard De Roullers, pour le terme de neuf années, de la maison et cense appelée *le Metz*, située en la paroisse Saint-André, près de la ville de Lille, avec les jardins, près et terres à labour qui en dépendent, contenant environ cinquante-deux bonniers d'héritage, moyennant un rendage annuel de 2,400 livres parisis, vingt muids de blé, vingt-quatre razières de soucrion, et trois muids d'avoine. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 7.)

2216. — **1652, 20 décembre.** — Bail de la maison nommée *le Sauleh*, située à Lille, place Saint-Martin, à l'angle de la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Antoine Fournier, pour neuf années, moyennant un loyer annuel de 360 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 10.)

2217. — **1652, 20 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à François Moutier, auditeur au bailliage de Lille, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 216 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 11.)

2218. — **1652, 20 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Jean-Baptiste Le Barbier, menuisier, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 420 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 12.)

2219. — **1653, 27 janvier.** — Requête présentée au roi par l'abbé de Loos, pour se plaindre de ce que les

nouveaux proviseurs de l'hôpital Comtesse, M^{rs} Antoine de Douay et Gabriel Morel, s'appuyant sur certains termes contenus en leurs commissions, lesquels portent : *appellé, en tant que mestier est, l'abbé de Loos*, prétendent qu'il leur est facultatif de l'inviter ou de ne pas l'inviter à assister aux assemblées où se traitent les affaires concernant l'administration dudit hôpital, ce qui est contraire aux lois et à l'usage. — Par apostille sur ladite requête, S. M. déclare que son intention n'a pas été, par les termes ci-dessus mentionnés, de préjudicier aux droits que peut avoir ledit abbé de Loos à l'administration de l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 7, pièce 111.)

2220. — **1653, 27 février.** — Requête présentée au roi par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, par laquelle ils lui exposent qu'ayant ensemble, sans le concours de l'abbé de Loos, accordé des nouveaux baux, ainsi que des modérations de fermages à divers locataires, à cause des pertes par eux subies pendant la guerre, ledit abbé de Loos, se prétendant ainsi troublé dans la possession de ses droits, leur a intenté, à ce sujet, une action au siège de la gouvernance de Lille ; ils le supplient d'ordonner audit abbé de Loos de leur communiquer immédiatement la requête sur laquelle il a obtenu le décret du 27 janvier 1653 (voir n° 2219), pour par eux y contredire pardevant son Conseil privé, à Bruxelles ; puis, que ce débat est connexe à celui sur lequel est intervenue la sentence du 5 décembre 1651 (voir n° 2198), et que, selon droit, il n'y a pas lieu à intenter une action contre les actes de S. M. — Par apostille, en date du 27 février 1653, il est dit que cette requête ne peut être accueillie, et que cette affaire sera suivie au tribunal de la gouvernance de Lille. (Original, papier.)

2221. — **1653, 6 juin.** — Décisions des proviseurs de l'hôpital Comtesse, portant : 1° qu'il sera accordé un bail de neuf années, à Antoine Heemant, pour quatre cents de terre à labour, situés à Fives, moyennant un loyer annuel de 32 livres parisis ; 2° que le receveur devra faire connaître auxdits proviseurs, à leur prochaine assemblée, la solution des affaires suivantes : la location des moulins appartenant à l'hôpital ; la vente des blés dus en rente par les moulins de Menin, pour l'année 1653 ; l'arrentement accordé à la veuve Téroutanne, au sujet de maisons bâties devant *la Rapine* et le moulin du Château ; les emprises de terres faites par la ville pour les remparts du côté de la porte Notre-Dame, et la location de la maison occupée par M. de Smet. (Cartulaire coté 5, folio 58, recto et verso.)

2222. — **1653, 2 juillet.** — Bail accordé à Josse Zaman, mayeur de Sinay et Bersele, de toutes les rentes seigneuriales et exploits appartenant à l'hôpital Comtesse dans les quartiers desdits Sinay et Bersele. (Cartulaire coté 7, pièce 13.)

2223. — **1653, 8 juillet.** — Acte passé pardevant Louis Brakelman, notaire, à Gand, entre Joseph Vraux, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, agissant tant en cette qualité que comme fondé de pouvoirs des proviseurs, prieure et religieuses dudit hôpital, d'une part, et les précédents fermiers de la cense nommée le *Rysselhof* (Jardin de Lille), située à Caprycke, d'autre part, par lequel ces derniers abandonnent audit hôpital tous les droits qu'ils peuvent avoir sur les édifices de la susdite cense, sous la condition, acceptée par le maître dudit hôpital, qu'il leur sera tenu compte, sur les fermages dont ils sont redevables, de la valeur desdits édifices, suivant l'estimation qui en a été faite le 19 juillet 1652 (voir n° 2212), laquelle s'élève à la somme de 613 livres et sept gros de Flandres, de six florins la livre. (Cartulaire coté 7, pièce 15.)

2224. — **1653, 10 juillet.** — Acte passé pardevant Louis Brakelman, notaire, à Gand, entre Joseph Vraux, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, agissant tant en cette qualité que comme fondé de pouvoirs des proviseurs, prieure et religieuses dudit hôpital, d'une part, et Jacques Goossens, fermier de la cense de Caprycke (voir n° 2200), d'autre part, par lequel les parties consentent à la résiliation du bail de ladite cense, qui avait été accordé audit Goossens, le 24 février 1652. (Original, papier ; cartulaire coté 7, pièce 16.)

2225. — **1653, 10 juillet.** — Bail de la cense de Caprycke, nommée *Rysselhof* (Jardin de Lille), accordé à Christian Huyghe, Adrien Verheist et Liévin Weytsens, pour neuf années, moyennant un loyer annuel de 1,350 florins. — Louis Brakelman, notaire, à Gand. (Cartulaire coté 7, pièce 17.)

2226. — **1653, 19 juillet.** — Accords conclus avec Charles Leleu, maçon ; Pierre Parent, tailleur de pierres blanches ; Jean Barbé, charpentier, et Jean Labbe, serrurier, au sujet de l'exécution des travaux de reconstruction et de réparations à faire aux bâtiments et à l'église de l'hôpital Comtesse. (Originaux, papier.)

2227. — **1653, 21 juillet.** — Sentence des échevins de Lille, rendue à la requête des proviseurs de l'hôpital Comtesse, condamnant Jacques Leturcq et André Cousin

à démolir plusieurs moulins, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire au faubourg des Malades, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation desdits proviseurs, contrairement aux droits et privilèges dudit hôpital Comtesse; ils sont, en outre, condamnés aux dépens de l'instance. (Cartulaire coté 7, pièce 19; cartulaire coté 9, pièce 1^{re}; copie, papier.)

2228. — **1653, 7 août.** — Acte passé pardevant J. Taverne et N. Verdière, notaires, à Lille, entre les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, d'une part, et André Cousin et Jacques Leturcq, d'autre part, par lequel ces derniers, renonçant à l'appel interjeté par eux contre la sentence ci-dessus (voir n° 2227), s'engagent à payer chaque année, à l'hôpital Comtesse, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille, pour chacun des moulins qu'ils avaient fait construire sans autorisation dudit hôpital, moyennant quoi les premiers comparants consentent au maintien desdits moulins. (Cartulaire coté 7, pièce 20; cartulaire coté 9, pièce 2.)

2229. — **1653, 21 août.** — Acte par lequel Gilles Desmons et Antoine Goulleau obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver le moulin, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire, sans leur consentement, à front du chemin de Lille à Seclin, à charge de payer chaque année, audit hôpital, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Original, papier; cartulaire coté 7, pièce 28; cartulaire coté 9, pièce 4.)

2230. — **1653, 21 août.** — Actes par lesquels Jean Ducornet, Jean Crespeau et Nicolas Lefebvre obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver les moulins, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire, sans leur consentement, hors de la porte des Malades, à charge de payer chaque année, audit hôpital, pour chacun desdits moulins, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 29, 30 et 31; cartulaire coté 9, pièces 3, 5 et 6.)

2231. — **1653, 21 août.** — Acte par lequel les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, concluant sur la requête d'Agnès Baillet, veuve de François Téroutanne, leur représentant qu'étant dans l'intention de faire construire une maison sur une portion d'héritage située au ci-devant Château, configuë au moulin

à l'eau appartenant audit hôpital Comtesse, il lui serait utile, pour asseoir, en ligne droite, la muraille de cette maison, du côté de ce moulin, qu'ils veuillent bien l'autoriser à prendre une *partie de l'espondit, ou muraille soutenant la pioche de l'arbre auquel tient la grande roue dudit moulin*, déclarent consentir au contenu de ladite requête, à charge par ladite veuve Téroutanne, ses héritiers, ou ayants-droit, de payer annuellement et perpétuellement, audit hôpital Comtesse, un chapon et demi, à la prisée de l'espier de Lille. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 22.)

2232. — **1653, 22 août.** — Actes par lesquels Augustin Hennion et Françoise Legrand, veuve de Hugues Delaoutre, obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver les moulins, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire, sans leur consentement, hors de la porte des Malades, à charge de payer chaque année, audit hôpital, pour chacun desdits moulins, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 32 et 33; cartulaire coté 9, pièces 7 et 8.)

2233. — **1653, 29 août.** — Acte par lequel messire Cyprien de Varicq, chevalier, seigneur de Carmin, bailli de Lille, obtient des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver le moulin, à tordre huile, qu'il avait fait construire, sans leur consentement, hors de la porte des Malades, à charge de payer chaque année, audit hôpital, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 34; cartulaire coté 9, pièce 11.)

2234. — **1653, 29 août.** — Actes par lesquels Michel Delannoy et Hubert Raison obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver les moulins, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire, sans leur consentement, hors de la porte Saint-Sauveur, à charge de payer chaque année, audit hôpital, pour chacun desdits moulins, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 35, 36 et 37; cartulaire coté 9, pièces 12, 10 et 13.)

2235. — **1653, 29 août.** — Acte par lequel Adam Melan obtient des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver le moulin, à tordre huile, nommé le *Moulin de Bruxelles*, qu'il

avait fait construire, sans leur consentement, à front de la pied sente de Lille à Ronchin, à charge de payer chaque année, audit hôpital, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 38; cartulaire coté 9, pièce 16.)

2236. — **1653, 29 août.** — Actes par lesquels André Cousin, Jacques Bogart et Jean Petit obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver les moulins, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire, sans leur consentement, hors de la porte des Malades, à charge de payer chaque année, audit hôpital, pour chacun desdits moulins, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 39, 40 et 41; cartulaire coté 9, pièces 9, 14 et 15.)

2237. — **1653, 27 septembre.** — Acte par lequel Adam Melan obtient des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver le moulin, à tordre huile, qu'il avait fait construire, sans leur consentement, au faubourg Saint-Sauveur, à charge de payer chaque année, audit hôpital, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 42; cartulaire coté 9, pièce 17.)

2238. — **1653, 3 octobre.** — Vente faite par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Bernard Van Hautberghe, fermier des moulins de Menin, de vingt muids de blé, ou deux cent quarante razières, mesure de Courtrai, pour une année, échue le 11 septembre 1653, de la rente due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin; ladite vente faite au prix de 4 livres parisis la razière. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièces 21 et 54.)

2239. — **1653, 4 octobre.** — Acte par lequel les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, pour faire paiement à Pierre Bochart, *escrignier* (menuisier), de la somme de 2,151 livres parisis, à valoir sur ce qui lui est dû pour travaux et livraisons de bois faits audit hôpital, déclarent faire cession, au profit dudit Bochart, d'une lettre de 62 florins 10 patars de rente annuelle (voir n° 2107), au capital de 1,000 florins. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 23.)

2240. — **1653, 4 octobre.** — Actes par lesquels Etienne Regnault et Guillebert Picquet obtiennent des

proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver les moulins, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire, sans leur consentement, au faubourg des Malades, à charge de payer chaque année, audit hôpital, pour chacun desdits moulins, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 43 et 44; cartulaire coté 9, pièces 20 et 18.)

2241. — **1653, 4 octobre.** — Acte par lequel Philippe et François Lemieuvre obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver un moulin, à tordre huile, érigé hors de la porte Saint-Sauveur, près du chemin de Lille à Ronchin, sous la condition qu'ils paieront, à l'avenir, la redevance annuelle de 40 sols parisis dont ledit moulin était chargé envers ledit hôpital Comtesse, et, en outre, une somme de 50 livres parisis pour arrérages de ladite redevance. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 45; cartulaire coté 9, pièce 19.)

2242. — **1653, 4 octobre.** — Acte par lequel Jean Roussel et Michel Ricourt obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver un moulin, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire, sans leur consentement, près du chemin de Lille à Lezennes, à charge de payer chaque année, audit hôpital, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 46; cartulaire coté 9, pièce 21.)

2243. — **1653, 11 octobre.** — Estimation faite par Jean De Linselles, Antoine Bataille, Hellin Wilmot et Jean Lefebvre, *priseurs ordinaires*, à la requête du maître de l'hôpital Comtesse, d'une partie de terre dépendant d'une pièce de vingt cents, tenant au chemin conduisant du faubourg des Malades à la porte Notre-Dame, appartenant audit hôpital; ladite partie emprise par le Magistrat de Lille pour faire une nouvelle rivière. Les experts estiment cette partie de terre 450 livres parisis le cent, mais, en raison de la dépréciation causée au surplus, ils élèvent ce chiffre à 500 livres parisis. (Original, papier.)

2244. — **1653, 16 octobre.** — Actes par lesquels Balthazar Looze, Nicolas Pignel, Jean-Baptiste Deleruyelle et Jean Delefosse obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver les moulins, à tordre huile, qu'ils avaient

fait construire, sans leur consentement, hors des portes Saint-Sauveur et des Malades, à charge de payer chaque année, audit hôpital, pour chacun desdits moulins, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 47, 48 et 49 ; cartulaire coté 9, pièces 22, 23 et 24.)

2245. — **1653, 16 octobre.** — Acte par lequel les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, et André Cousin, agissant au nom de Marguerite Regnault, sa mère, s'accordent à fixer à 49 années le temps qu'a encore à courir la convention antérieurement passée au sujet de la redevance de 70 sols parisis à payer annuellement, audit hôpital Comtesse, pour reconnaissance du droit de vent d'un moulin, à tordre huile, érigé hors de la porte des Malades, appartenant à ladite Marguerite Regnault. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 50 ; cartulaire coté 9, pièce 25.)

2246. — **1653, 14 novembre.** — Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, mande à tous lieutenants, gouverneurs, etc., étant sous ses ordres, qu'il prend et met sous la protection et sauvegarde spéciale de S. M., et la sienne, les moulins et censes du *Grand et Petit-Metz*, près de Lille, et du *Haut-Ballot*, à Wambrechies, appartenant à l'hôpital Comtesse, ainsi que ceux qui les habitent, et leur ordonne expressément, au nom de S. M., de ne point souffrir qu'il leur soit causé aucuns dommages, et de ne point permettre qu'on loge des gens de guerre auxdits moulins et censes. (Copie, papier.)

2247. — **1653, 17 novembre.** — Acte passé pardevant J. Taverne et N. Verdière, notaires, à Lille, par lequel les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse déclarent accorder en bail, aux sieurs Pierre et Antoine Commère et Nicolas Petit, savoir : six moulins à eau, dont deux contigus audit hôpital, nommés les *Moulins-Saint-Pierre* ; deux auprès du ci-devant Château, audit Lille, et deux à Wazemmes ; les sept moulins à vent ci-après : un situé sur les remparts de la ville de Lille, entre les portes de Saint-Sauveur et des Malades ; le *Grand-Moulin rouge*, situé sur les remparts de ladite ville, derrière les *Repenties* ; un situé sur lesdits remparts, derrière les *Pénitentes* ; le *Moulin de la Vallée*, situé près du chemin de Lille à Seclin ; le *Rouge-Moulin*, dit *Moulin-à-Diables*, situé près du précédent ; un situé à l'extrémité du faubourg des Malades, à front du chemin de Lille à Arras, et un situé derrière l'église Saint-André, au faubourg Saint-Pierre, et, de plus, une pièce de huit cents de terre à labour, située au dimage de Wazemmes ;

ladite location est faite pour le terme de six années, moyennant un rendage annuel de 186 muids de blé et de 1,800 livres parisis en argent, payable par douzième, ou 186 razières de blé et 150 livres parisis par mois, le blé payable en argent à *dix sols parisis moins à la razière que portera la priserie des boulangiers de Lille, quy se fait ordinairement le mercredi plus proche du vingtiesme de chacun mois*, et à charge de payer audit hôpital Comtesse, à titre de pot-de-vin, à l'entrée en jouissance dudit bail, une somme de 2,400 livres parisis, et immédiatement, aux maître, prieure et religieuses de cette maison, celle de 572 livres parisis, et, en outre, de payer chaque année, à la décharge de l'hôpital, au Magistrat de Lille, ou ayants-cause, dix muids de blé de mouture, à la prisée du roi. (Copie, papier ; cartulaire coté 7, pièce 26.)

2248. — **1653, 17 novembre.** — Bail de deux maisons contiguës, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du Rivage, accordé aux sieurs Pierre et Antoine Commère et Nicolas Petit, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 27.)

2249. — **1653, 18 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Pierre Bochart, menuisier, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 432 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 24.)

2250. — **1653, 20 novembre.** — Acte par lequel Jean Payelle obtient des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver un moulin, à tordre huile, qui avait été construit, sans leur consentement, hors de la porte Saint-Sauveur, près du chemin de Lille à Ronchin, à charge de payer chaque année, audit hôpital, une demi razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 51 ; cartulaire coté 9, pièce 26.)

2251. — **1653, 27 novembre.** — Bail de trente-neuf mesures de terres à labour et prairies, faisant 14 bonniers 284 verges, situées à Moerbeke, ainsi qu'une autre pièce de terre en nature de prairie, contenant 4 bonniers, située au même lieu, accordé à Marc Allard et à Cornille Thierins, pour le terme de 18 années, moyennant un loyer annuel de 19 livres de gros (114 florins), une année de fermage à titre de pot-de-vin, et six souverains d'or de don gratuit pour les maître, prieure,

receveur et église dudit hôpital Comtesse. — L. Brakelman, notaire, à Gand. (Copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 25.)

2252. — **1653, 2 décembre.** — Bail du moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé le *Moulin de l'Escaille*, situé à Wazemmes, accordé à Mathieu Cappelier, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 1,850 livres parisis. — J. Parmentier, notaire. (Copie, papier.)

2253. — **1654, 16 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Robleds, accordé à Gilles Pennequin, sayetteur, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 170 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 52.)

2254. — **1654, 30 janvier.** — Décision prise en Conseil-d'Etat, par laquelle S. M. déclare que par les termes de la sentence du 5 décembre 1651 (voir n° 2198) son intention a été que les maître, prieure et deux des anciennes religieuses de l'hôpital Comtesse non-seulement assistent à l'audition et examen des comptes dudit hôpital, mais encore signent lesdits comptes; *ordonnant au surplus, S. M., que les comptes soient à l'advenir plus punctuellement et précisément rendus, en sorte que le receveur dudit hospital, présent et à venir, dorénavant sera tenu de présenter lesdits comptes tous les ans, avec les acquits, trois mois après les échéances d'iceux, à peine de cent florins d'amende en cas de défaut, et ce indispensablement.* (Original, parchemin, 1 sceau; transcrit en tête du compte rendu le 8 avril 1654, pour l'année finie le 22 juillet 1652; cartulaire coté 7, pièce 88.)

2255. — **1654, 27 février.** — Mention du bail d'une maison située à Lille, rue du *Pouppelier*, dite *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, pour le terme de trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 30 livres de gros (180 florins). (Cartulaire coté 5, folio 58 verso.)

2256. — **1654, 28 février.** — Bail d'un lieu-manoir, contenant dix cents d'héritage, situé à Wazemmes, avec la pêcherie des fossés, accordé à Jean Martin, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 300 livres parisis. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 53.)

2257. — **1654, 27 août.** — Louis Obert, chevalier, seigneur de Gaudiempres, lieutenant de la gouvernance de Lille, certifie que pardevant auditeurs au souverain bailliage dudit Lille, sont comparus les proviseurs, maître,

prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, d'une part, et Nicolas Imbert, écuyer, seigneur d'Englemaretz, rewart; Wallerand Gombault, chevalier, seigneur de Manain, mayeur; Jean Le Bouck, conseiller pensionnaire; Jean Du Hot, argentier, et Jean Gilles, procureur de ladite ville de Lille, d'autre part, et que pour terminer le différend concernant trois cents de terre situés hors de la porte des Malades, appartenant audit hôpital Comtesse, appliqués par le Magistrat de Lille aux fortifications de ladite ville, les parties se sont accordées de la manière suivante: les seconds comparants autorisent les premiers comparants à construire un mur de clôture, en ligne droite, depuis l'angle de la rue Saint-Pierre jusqu'aux bâtiments dudit hôpital Comtesse, vis-à-vis de la porte de l'atelier de cette ville, et leur cèdent, à cet effet, en toute propriété, une partie de terrain vague, pour servir à l'agrandissement de leur église et hôpital, moyennant quoi les premiers comparants déclarent renoncer à tous recours contre le Magistrat de Lille au sujet des susdits trois cents de terre. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 4, pièce 630; cartulaire coté 7, pièce 56.)

2258. — **1654, 27 août.** — Mentions de baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Noël Alavoine et à Jacques Cocqueau, aux conditions des baux précédents (voir nos 2059 et 2079), et à charge de payer un souverain d'or de *denier à Dieu*, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 5, folio 59 et 60.)

2259. — **1654, 21 novembre.** — Election faite par les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, suivant les règles prescrites, de frère Etienne Tasse, religieux de Cysoing, sous-prieur de Beurepaire, pour remplir les fonctions de maître dudit hôpital, en remplacement de Joseph Vraux, nommé coadjuteur du prélat de Cysoing. (Original, papier; cartulaire coté 3, pièces 139 et 140.)

2260. — **1655, 4 février.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Jean Sallember et à Jean Leroy, sayetteurs, pour trois, six, ou neuf années, moyennant chacun un loyer annuel de 174 livres parisis, et à charge de payer un souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 57 et 58.)

2261. — **1655, 4 février.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Guillaume Lambelin, Georges Hatté, Pierre Dubosquié, Mathias Cardon, Catherine Wauquier et Marc Delannoy, pour trois,

six, ou neuf années, moyennant chacun un loyer annuel de 192 livres parisis, plus un souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 59 à 64.)

2262. — **1655, 4 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Antoine Lemichiel, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 200 livres parisis, plus un souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 65.)

2263. — **1655, 18 mars.** — Bail d'un lieu-manoir, contenant douze cents d'héritage, situé à Wazemmes, au faubourg de la Barre, accordé à Nicolas Dusart, pour six années, moyennant un loyer annuel de 180 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 66.)

2264. — **1655, 18 mars.** — Bail de quatorze cents de prés, situés à Wazemmes, près du Riez de Cantelcu, accordé à Nicolas Dusart, pour trois années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 67.)

2265. — **1655, 19 mars.** — Bail de vingt-deux cents de prés, situés à Wazemmes, derrière les jardins de *Le Sauleh* et de *Proimetz*, accordé à Mathias Boutry, pour trois années, moyennant un loyer annuel de 96 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Original, papier; cartulaire coté 7, pièce 68.)

2266. — **1655, 22 mars.** — Bail de dix-huit cents de prés, situés à Wazemmes, près du Riez de Cantelcu, accordé à François Mahieu et à Jacques Leman, pour trois années, moyennant un loyer annuel de 108 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 69.)

2267. — **1655, 22 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de *Housdin* (rue Doudin), accordé à Henri Deffrennes, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 70.)

2268. — **1655, 14 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Delaruc, *courtier d'argent*, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 144 florins, plus un souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 71.)

2269. — **1655, 6 juillet.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Hubert Dupriez, Roger Bredal, Jean Tilleman, Pierre Lutun, Bartholomé Barattre, Michelle Delevallée, veuve de Jean Delatour, et à Marie et Anne Van Becke, pour trois, six, ou neuf années, moyennant chacun un loyer annuel de 216 livres parisis, plus un souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 72, 73, 74, 75, 78, 79 et 80.)

2270. — **1655, 6 juillet.** — Acte par lequel Philippe Féron, François De Canlers et Jean Fauchille obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver le moulin, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire, sans leur consentement, hors de la porte des Malades, près du chemin de l'Évêque, à charge de payer chaque année, audit hôpital, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 81; cartulaire coté 9, pièce 27.)

2271. — **1655, 8 juillet.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Charles Dubar et à Etienne Legrand, pour trois, six, ou neuf années, moyennant chacun un loyer annuel de 200 livres parisis, plus un souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 76 et 77.)

2272. — **1655, 20 juillet.** — Acte par lequel Jean De Navarre obtient des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver le moulin, à tordre huile, qu'il avait fait construire, sans leur consentement, hors de la porte des Malades, près du chemin de Ronchin, à charge de payer chaque année, audit hôpital, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 82; cartulaire coté 9, pièce 28.)

2273. — **1655, 2 septembre.** — Mémoire adressé au Conseil privé de S. M., à Bruxelles, par les mayeur, échevins et conseil de la ville de Lille, concernant les difficultés survenues entre les RR. PP. Carmes déchaussés et les proviseurs de l'hôpital Comtesse, au sujet d'un moulin à vent, à usage de moudre grains, que ces derniers voulaient faire ériger sur les remparts de ladite ville de Lille, derrière le jardin du couvent desdits RR. PP. Carmes, suivant l'autorisation qui leur en avait été

accordée par les susdits du Magistrat, érection à laquelle les RR. PP. Carmes s'opposaient. Le Magistrat de Lille émet l'avis que la construction de ce moulin est très utile et que les raisons d'opposition émises par les RR. PP. Carmes sont de peu d'importance. (Copie, papier.)

2274. — **1655, 10 septembre.** — Acte par lequel Catherine Dillies, veuve de Crépin Poultrain, et consorts, obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver le moulin, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire, sans leur consentement, hors de la porte Saint-Sauveur, à charge de payer chaque année, audit hôpital, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 91 ; cartulaire coté 9, pièce 29.)

2275. — **1655, 10 septembre.** — Messire Rogier Van den Wouwers, chevalier, seigneur de Quenaste, conseiller du roi et maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Lille, et Gilles Stalins, seigneur de Mosserambacht, conseiller et receveur-général de West-Flandre, délégués par MM. de ladite Chambre des Comptes, après plusieurs conférences avec le R. P. Antoine Du Quesne, abbé de Loos, proviseur de l'hôpital Comtesse, et frère Etienne Tasse, maître dudit hôpital, concernant le paiement de la rente de vingt muids de blé, mesure de Courtrai, due annuellement audit hôpital Comtesse, à l'acquit de S. M., sur les moulins de Menin (voir n° 3), décident que les fermiers desdits moulins, pour éviter les contestations qu'ils soulèvent constamment au sujet du paiement de cette rente, seront tenus de payer à l'hôpital Comtesse, pendant toute la durée de leur exploitation, lesdits vingt muids de blé, *selon les priseries de l'espierre dudit Courtray, en diminuant un quart d'icelles priseries pour la moindre vaille de moulure au pur bled.* (Cartulaire coté 7, pièce 83.)

2276. — **1655, 20 novembre.** — Acte par lequel les fermiers des moulins de Menin, ensuite d'un accord intervenu entre eux et les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, déclarent s'engager à payer une somme de 864 florins, en trois termes, pour deux années, échues au mois de septembre 1654, de la rente de vingt muids de blé due audit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin. Si ces paiements n'étaient pas effectués à chacune des époques fixées, lesdits fermiers seraient tenus de payer, à chaque défaut, une somme de 100 florins carolus au profit des pauvres de la ville de Menin. — Rudolphe Van Huele, notaire, à Menin. (Cartulaire coté 7, pièce 89.)

2277. — **1656, 4 janvier.** — Acte par lequel Isabeau Prevost, veuve d'Arnould Delagrange, obtient des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver le moulin, à tordre huile, qu'elle avait fait construire, sans leur consentement, hors de la porte des Malades, près du chemin de Douai, à charge de payer chaque année, audit hôpital, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 84 ; cartulaire coté 9, pièce 31.)

2278. — **1656, 4 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Antoine Vanackère, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 276 livres parisis, plus un souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 85.)

2279. — **1656, 4 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Michel Debeauvois, chapelier, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 288 livres parisis, plus un souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 86.)

2280. — **1656, 21 janvier.** — Acte par lequel François Levasseur et Claude Hennion obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver un moulin, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire, sans leur consentement, hors de la porte des Malades, près du chemin de l'Évêque, à charge de payer chaque année, audit hôpital, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 87 ; cartulaire coté 9, pièce 32.)

2281. — **1656, 30 janvier.** — Election faite par les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, suivant les règles prescrites, du frère Gilles Lecat, religieux de l'abbaye de Cysoing et pasteur de Louvil, pour remplir les fonctions de maître dudit hôpital Comtesse, en remplacement d'Etienne Tasse, décédé. (Original, papier ; cartulaire coté 3, pièces 141 et 142.)

2282. — **1656, 7 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Robleds, accordé à Philippe Bleuzel, bourgeteur, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 170 livres parisis, plus un souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église

de l'hôpital Comtesse. — J. Taverner, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 90.)

2283. — **1656, 6 mars.** — Bail d'un lieu-manoir, contenant quatorze cents d'héritage, situé à Saint-André, accordé à Guillaume Ladmiraud, pour six années, moyennant un loyer annuel de 72 florins. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 97.)

2284. — **1656, 7 mars.** — Les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse consentent que Guillaume Decottignies, co-proprétaire d'un moulin, à tordre huile, situé hors de la porte de Saint-Sauveur, puisse profiter de l'autorisation accordée au sujet dudit moulin, le 10 septembre 1655 (voir n° 2274), à charge par lui de payer le tiers de la redevance stipulée. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 92; cartulaire coté 9, pièce 30.)

2285. — **1656, 7 mars.** — Bail de quatre pièces de terre, contenant ensemble deux bonniers six cents verges, situées à Verlinghem, accordé à Mathieu Lebatteur et à François Cappon, pour le terme de neuf années, moyennant un loyer annuel de 100 livres parisis. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 93.)

2286. — **1656, 7 mars.** — Bail d'un lieu-manoir, contenant douze cents d'héritage, situé à Wazemmes, au faubourg de la Barre, accordé à Mathias Boutry, pour six années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Original, papier; cartulaire coté 7, pièce 94.)

2287. — **1656, 7 mars.** — Bail de quatorze cents de prés, situés à Wazemmes, près du Riez de Canteleu, accordé à Pierre Delebecque, pour six années, moyennant un loyer annuel de 88 livres parisis. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 95.)

2288. — **1656, 3 avril.** — Bail de la pêcherie, appartenant à l'hôpital Comtesse, à Lille, s'étendant depuis le jadis moulin de le Saulch, jusques à la baille et doule de la rivière de ceste dicte ville, et depuis l'arc que l'on dict des Repenties jusques aulx moulins dudict hospital, estans en ceste susdicte ville près ledict hospital et de la motte dicte de Haubourdin, d'aultre lez jusques au pont de Maugrez, et de boult à la vieze perche, accordé à Michel Deleporte, pour neuf années, moyennant un loyer annuel de 48 livres parisis. — J. Taverner, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 96.)

2289. — **1656, 14 juillet.** — Don Juan, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, déclare mettre sous la protection et sauvegarde spéciale de S. M., et la sienne, les censes du Metz, à Lille, et du Haut-Ballot, à Wambrechies, appartenant à l'hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

2290. — **1656, 18 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Morts, accordé à Andrieu Franchomme, aux conditions de celui en date du 23 juin 1650 (voir n° 2167); dans laquelle maison, abandonnée par Fremin Dumollin, *il y auroit plus de deux mesnaiges, contre les ordonnances eschevinales.* (Cartulaire coté 7, pièce 108.)

2291. — **1656, 18 juillet.** — Mention du bail de deux bonniers de terre, situés à Lambersart, accordé à Jeanne Sequedin, veuve de Cornille Laignel, pour trois années, moyennant un loyer annuel de 180 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 62.)

2292. — **1656, 4 septembre.** — Acte par lequel Denis Plouvier et Maurice Cordonnier obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation de conserver un moulin, à tordre huile, qu'ils avaient fait construire, sans leur consentement, hors de la porte des Malades, à charge de payer chaque année, audit hôpital, trois havots de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverner et P. Dubois, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 98.)

2293. — **1656, 7 novembre.** — Mention du bail de quatre cents de terre, situés à Fives, accordé à Antoine Hermant, pour six années, moyennant un loyer annuel de 16 livres parisis, au lieu de 32 livres qu'il payait précédemment. (Cartulaire coté 5, folio 62, verso.)

2294. — **1656, 7 novembre.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Jacques Baratte, pour six années, moyennant un loyer annuel de 550 livres parisis. — J. Taverner et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 99.)

2295. — **1656, 7 novembre.** — Acte d'accord entre l'hôpital Comtesse et Jaspert Taverner, par lequel ce dernier s'engage à payer annuellement, audit hôpital, une demie razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille, pour reconnaissance du droit de vent d'un moulin, à tordre huile, érigé en la paroisse de Wazemmes. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 100.)

2296. — **1656, 15 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, au vieux marché au lin, accordé à Jean Soyez, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 324 livres parisis, plus un souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 101.)
2297. — **1657, 13 janvier.** — Acte d'accord passé entre Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, et Antoine Fournier, au sujet des toits en paille que ce dernier avait fait établir sur des bâtiments dépendant d'une maison, située place Saint-Martin, qu'il tenait en bail dudit hôpital, *ce que même il n'avoit pu faire sans contrevenir aux ordonnances du Magistrat de Lille.* Ledit Fournier, moyennant l'engagement pris par le maître de l'hôpital Comtesse de faire remplacer lesdits toits en paille par des toits en tuiles, consent à céder audit hôpital, sans indemnité, la jouissance d'une partie de ladite maison. (Original, papier.)
2298. — **1657, 14 février.** — François Villain, de Gand, évêque de Tournai, certifie qu'après un mûr examen, fait selon les formes prescrites par le Concile de Trente, il a reconnu et approuvé les reliques des saints martyrs Clément, Laurent et Faustin, et des saintes Agathe, Anastasie, Candide et Victoire, vierges et martyres; lesquelles reliques étaient renfermées dans une boîte scellée des cachets de S. E. R. Martin, évêque d'Albanie, et de S. E. R. le cardinal Ginetti, vicaire-général de N. S. P. le Pape. Il exhorte tous les fidèles à donner à ces reliques la vénération qu'elles méritent. (Copie, papier.)
2299. — **1657, 15 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Pierre Delobel, pour sept années et demie, moyennant un loyer annuel de 200 livres parisis, plus deux souverains d'or à titre de pot-de-vin. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 102.)
2300. — **1657, 15 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à François Bonnet, libraire, pour sept années et demie, moyennant un loyer annuel de 200 livres parisis, plus un souverain d'or à titre de pot-de-vin. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 103.)
2301. — **1657, 12 avril.** — Acte d'accord entre l'hôpital Comtesse et Marie Lambelin, veuve de Gérard Lachier, par lequel cette dernière s'engage à payer annuellement, audit hôpital, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille, pour reconnaissance du droit de vent d'un moulin, à tordre huile, érigé hors de la porte des Malades. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 104.)
2302. — **1657, 27 juin.** — Mention du bail d'un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents d'héritage, situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à François Lehoucq, pour trois années, moyennant un loyer annuel de 72 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 63, verso.)
2303. — **1657, 2 juillet.** — Acte passé pardevant Erasme Delos, notaire, à Lille, par lequel Michel Delannoy, Georges Cacan et Jean Barbé, maîtres charpentiers de moulins, attestent avoir visité le courant d'eau venant du *Vieux-Seauve*, passant par la vieille porte de Courtrai, près de la maison appartenant à André Cousin et de la taverne nommée *la Rapine*, et entrant aux moulins du Château, et qu'ils jugent que les deux dés, servant d'*espondis*, que ledit Cousin a fait construire dans ce courant d'eau, du côté de la place Saint-Martin, ne peuvent causer aucun préjudice auxdits moulins du Château, appartenant à l'hôpital Comtesse. (Original, papier, en double.)
2304. — **1657, 15 juillet.** — Bail de dix-neuf cents de prés, situés à Sequedin, accordé à Antoine Dennequin, meunier, à Haubourdin, pour six années, moyennant un loyer annuel de 45 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 105.)
2305. — **1657, 15 novembre.** — Bail de vingt-deux cents de prés, situés à Wazemmes, au faubourg de la Barre, accordé à Jean Deroubaix et à Jean Martin, pour six années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 106.)
2306. — **1658, 8 janvier.** — Requête présentée au Magistrat de Lille par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à l'effet d'être autorisés à ériger deux moulins sur les remparts de ladite ville de Lille, *l'un au bolverque derrière Flines, et l'autre à cestuy des Cocquelés.* Par apostille sur ladite requête, le Magistrat de Lille accorde *les places requises pour y établir les moulins y mentionnés*, sous la condition que les requérants paieront, à la ville, une reconnaissance annuelle de 20 sols parisis pour chacun desdits moulins, et qu'ils seront obligés de les démolir et enlever à première sommation dudit Magistrat, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité. (Original, papier.)

2307. — **1658, 8 janvier.** — Lettres par lesquelles les échevins de Lille accordent aux maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, l'autorisation d'ériger deux moulins (voir n° 2306) sur les remparts de ladite ville de Lille. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2308. — **1658, 16 janvier.** — Lettres-patentes du roi Philippe IV, par lesquelles Joseph Vraux, abbé de Cysoing, est nommé en qualité de visiteur et proviseur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et de celui de Seclin, en remplacement de Gabriel Morel, chanoine de Saint-Piat, audit Seclin, décédé. (Copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 109.)

2309. — **1658, 19 janvier.** — Les président et gens de la Chambre des Comptes de Lille mandent et ordonnent au premier huissier, sergent-d'armes, ou autre officier de S. M., qui en sera requis par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, de faire commandement à Maximilien Deleporte, fermier des moulins à eau de Menin, de payer la somme de 1,480 livres 10 sols parisis, dont il est redevable envers ledit hôpital Comtesse, pour une année, échue le 11 septembre 1656, de la rente de vingt muids de blé due audit hôpital sur lesdits moulins de Menin. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2310. — **1658, 24 janvier.** — Acte passé entre les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse et Jacques Castellain, maître charpentier, par lequel ce dernier s'engage à démolir, et à transporter et réédifier sur les remparts de la ville de Lille, l'un des trois moulins à vent, érigés hors des portes Notre-Dame et des Malades, appartenant audit hôpital Comtesse, pour lequel travail il lui sera payé une somme de 450 livres parisis. (Original, papier.)

2311. — **1658, 19 février.** — Requête présentée au roi, par l'abbé de Loos, pour le prier d'ordonner que la commission de proviseur de l'hôpital Comtesse, à Lille, et de celui de Seclin, qui devait être expédiée pour l'abbé de Cysoing, *se feroit sur le pied ancien et ordinaire.* — Par apostille sur ladite requête, S. M. déclare que par ladite commission *ne sera fait aucun préjudice au droit du remonstrant.* (Cartulaire coté 7, pièce 110.)

2312. — **1658, 9 mai.** — Mention du bail d'une maison située à Lille, rue de *Housdain* (rue Doudin), accordé à Guillaume Dumollin et à Pasques Clarette, sa femme (voir n° 2142), aux conditions du bail précédent. (Cartulaire coté 5, folio 63, verso.)

2313. — **1658, 9 mai.** — Mention du bail d'une maison située à Lille, rue du *Pouppelier*, dite de la

Conception (rue Royale), accordé à Martin Desrousseau, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 120 livres parisis, plus un demi souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 5, folio 64.)

2314. — **1658, 9 mai.** — Mention du bail de la *Cense de la Braderie*, ou du *Haut-Ballot*, située à Wambrechies (voir n° 2168), accordé à Pierre Vandame, pour neuf années, moyennant un loyer annuel de 1,200 livres parisis, et aux autres conditions du bail précédent. (Cartulaire coté 5, folio 64.)

2315. — **1658, 21 mai.** — Sentence rendue par les échevins de Lille, contre Simon de Rozendal, receveur de la prévôté de Saint-Pierre, audit Lille, au sujet de la rente de dix muids de blé de mouture due annuellement à ladite prévôté par l'hôpital Comtesse (voir nos 1004 et 1008), que les fermiers des moulins appartenant audit hôpital étaient tenus d'acquitter; laquelle rente ledit de Rozendal prétendait devoir être payée en argent, *selon la priseurie faite par les priseurs sermentés de ceste ville*, aux termes de Saint-Rémi, Noël, Pâques et Saint-Jean, bien que, disaient lesdits fermiers, *ledit bled soit de mieulture et par conséquent à livrer en nature.* (Original, papier, 1 sceau; cartulaire coté 3, pièce 159; cartulaire coté 4, pièce 629.)

2316. — **1658, 29 mai.** — Les échevins de Lille certifient que les formalités de la purge ont été remplies au sujet de l'acquisition faite par Philippe Fréron, bourgeois dudit Lille, d'une maison, avec jardin, située en cette dite ville de Lille, rue du Croquet, moyennant le prix principal de 2,700 livres parisis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2317. — **1658, 19 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Maurice Flipo, chirurgien, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 216 livres parisis, plus un souverain d'or à titre de pot-de-vin. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 112.)

2318. — **1658, 20 juillet.** — Acte par lequel Vincent et Crépin Planque, sayetteurs, déclarent se constituer cautions des enfants et héritiers de Catherine Wauquier, veuve de Pierre Planque, pour l'exécution des conditions du bail accordé à leur mère, le 4 février 1655 (voir n° 2261), pour une maison située rue du Croquet. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 113.)

2319. — **1658, 7 août.** — Acte par lequel Jaspert Taverne, notaire, à Lille, déclare que les proviseurs de

l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, l'ont requis, en sa qualité de notaire, de signifier au sieur Andrieu Cousin, bourgeois et marchand, en ladite ville de Lille, d'avoir à démolir les *detz de briques* et l'*arçure voûtée* qu'il avait, sans leur autorisation, fait construire sur la rivière près du moulin à eau, nommé *le Moulin du Chastel*, appartenant à l'hôpital Comtesse, ce fait étant préjudiciable audit hôpital en empêchant le libre cours des eaux de ladite rivière. (Cartulaire coté 7, pièce 116.)

2320. — **1658, 8 août.** — Bail d'une maison située à Lille, au vieux marché au lin, accordé à Jean Cado, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 400 livres parisis, plus un souverain d'or à titre de pot-de-vin. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 114.)

2321. — **1658, 8 août.** — Bail de dix-huit cents de prés, situés à Wazemmes, près du Riez de Cantelieu, accordé à François Mahieu, pour trois années, au loyer annuel de 108 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 115.)

2322. — **1658, 29 novembre.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, par lequel Antoine Coolen et Noël Regnier, marchands, audit Lille, obtiennent des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, main-levée de la saisie du *harnas* avec lequel ils avaient été surpris pêchant dans la rivière descendant des moulins de Wazemmes en cette ville de Lille, entre les portes Notre-Dame et de la Barre; cette main-levée est consentie sur la reconnaissance faite, par lesdits Coolen et Regnier, des droits de l'hôpital Comtesse sur la pêcherie de ladite rivière, avec promesse de ne plus y pêcher à l'avenir, et moyennant le paiement d'un *patacon* au fermier de cette pêcherie, pour réparation du préjudice causé. (Copie, parchemin.)

2323. — **1658, 19 décembre.** — Le révérend prélat de Cysoing, visiteur et proviseur de l'hôpital Comtesse, à Lille (voir n° 2308), en prenant possession de son office, déclare, en présence de l'abbé de Loos, du chanoine de Douay, et des maître, prieure et religieuses dudit hôpital, qu'il entend gérer les affaires de cette maison en sadite qualité de visiteur et proviseur et non comme abbé de Cysoing. (Cartulaire coté 7, pièce 117.)

2324. — **1659, 16 janvier.** — Acte passé pardevant François Lefrancq, notaire, à Lille, par lequel Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, pour garantie de la somme dont il a été reconnu redevable envers ledit hôpital par la clôture de son compte rendu pour l'année

finie le 22 juillet 1658, déclare remettre entre les mains des proviseurs, maître, prieure et religieuses dudit hôpital Comtesse, diverses lettres de rentes héritières et créances qui lui appartiennent, lesquelles lui seront rendues après l'apurement de ses comptes. (Copie, papier.)

2325. — **1659, 16 janvier.** — Commission de receveur de l'hôpital Comtesse, donnée par les proviseurs maître, prieure et religieuses dudit hôpital, à Charles Verdière, en remplacement de Nicolas Verdière, son père. (Cartulaire coté 3, pièce 135.)

2326. — **1659, 27 janvier.** — Lettres par lesquelles les échevins de Lille, pour indemniser l'hôpital Comtesse de l'abandon du terrain nécessaire à l'établissement de la rue conduisant des Vieux-Faubourgs-Saint-Maurice aux remparts de la ville (rue Sans-Pavé), accordent aux proviseurs, maître, prieure et religieuses dudit hôpital Comtesse l'autorisation de prendre une partie du *flégard* du rivage, à charge d'y bâtir des maisons, depuis la place Saint-Martin jusqu'à la chapelle de Notre-Dame d'Assistance. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 7, pièce 147.)

2327. — **1659, 10 février.** — Sentence du Conseil privé de S. M., à Bruxelles, rendue sur requête présentée par frère Gilles Lecat, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, du monastère de Saint-Calixte, à Cysoing, et maître de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, lequel se plaignait de ce que le chapitre de Saint-Pierre, audit Lille, refusait de le recevoir à la prestation du serment exigé par sa nomination à la maîtrise dudit hôpital Comtesse, sous le prétexte qu'il portait une amusse semblable à celle des chanoines dudit chapitre, bien que ce fut celle adoptée par son abbaye. Cette sentence dit que le suppliant pourra porter l'amusse des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, suivant le privilège accordé à ce sujet au monastère de Cysoing. (Original, papier; deux copies, papier.)

2328. — **1659, 1^{er} mars.** — Acte passé pardevant Jaspert Taverne, notaire, à Lille, par lequel Pierre Dambre, crieur au bassin de ladite ville de Lille, affirme que, depuis plus de trente ans, il a entendu dire par diverses personnes que les meules ayant servi au moulin dit des *Débauchés*, en cette dite ville de Lille, appartenaient à l'hôpital Comtesse et qu'elles avaient été tirées des moulins *Garins*, appartenant audit hôpital. (Copie, papier.)

2329. — **1659, 6 mars.** — Bail d'un lieu-manoir, avec jardin, pré et terres à labour, contenant douze cents

et demi d'héritage, nommé le *Petit-Metz*, situé en la paroisse Saint-André, accordé à André Van Rys, pour neuf années, au loyer annuel de 300 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 118.)

2330. — **1659, 6 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des *Moulins-Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à François Heubert, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 200 livres parisis, plus une somme de 13 florins 6 patars, valeur d'un souverain d'or, à titre de pot-de-vin, au profit de l'église de l'hôpital Comtesse. — N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 119.)

2331. — **1659, 6 mars.** — Bail de deux bonniers de terre, en trois pièces situées à Avelin, accordé à Antoine Herreng, pour neuf années, au loyer annuel de 80 livres parisis. N. Verdière, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 120.)

2332. — **1659, 18 mars.** — Frère Simon Pourré, définiteur de l'ordre de Saint-François-de-Paule, dit *Minimes*, dans la Belgique, certifie que la copie des lettres de l'évêque de Tournai, du 14 février 1657 (voir n° 2298), a été faite sur l'original, et, de plus, il affirme que, dans un but de dévotion, il a donné, de son plein gré, et remis entre les mains des maître, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, deux ossements, l'un de sainte Anastasie, l'autre de sainte Victoire, vierges et martyres, dont il est fait mention dans les lettres ci-dessus mentionnées, pour lesdites reliques être conservées dans l'église dudit hôpital et y être exposées à la vénération des fidèles. (Original, papier.)

2333. — **1659, 18 mars.** — L. Decocqs, par ordonnance de l'évêque de Tournai, déclare que ce prélat a béni cette image de Notre-Dame et donné quarante jours de vrai pardon et indulgence à toute personne qui, devant elle, récitera un *Ave Maria* avec dévotion. (Original, papier.)

2334. — **1659, 22 septembre.** — Acte passé pardevant J. Borry, notaire, à Gand, par lequel les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, reconnaissent avoir accordé en bail, pour 25 années, à Jean Van Vaernewick et à Adrien Devcy, la motte du moulin qu'ils ont érigé sur la *Moerstracte*, à Caprycke, moyennant un loyer annuel de 6 florins. (Copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 125; cartulaire coté 9, pièce 34.)

2335. — **1659, 22 septembre.** — Bail des maisons, censes, pâtures, bois et terres à labour, situés à Caprycke et Saint-Laurent, contenant ensemble 351 mesures, accordé

à Christian Huyghe, à Adrien Verheyst, et à Marie Jaspert, veuve de Liévin Weytsens, pour neuf années, moyennant un loyer annuel de 1,500 florins. — Borry, notaire, à Gand. (Cartulaire coté 7, pièce 124.)

2336. — **1659, 23 septembre.** — Bail de trente mesures de terre, situées à Eecloo, à la *Moerstracte*, accordé à Adrien Bauwens et à Cornélis Goethals, pour neuf années, moyennant un loyer annuel de 33 livres de gros (198 florins). — A. De Clievere, notaire, à Gand. (Copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 126.)

2337. — **1659, 23 octobre.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, contenant un accord entre les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, d'une part, Jean Battaille et Jean Housdain, tanneurs, d'autre part, par lequel ces derniers s'obligent à payer, chaque année, audit hôpital Comtesse, une razière deux havots de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille, outre une somme de 8 livres pour droit de vent, pour un moulin à moudre tan, ou écorces, précédemment érigé hors de la porte des Malades, qu'ils avaient été autorisés, par le Magistrat de Lille, à faire transporter sur le rempart de ladite ville, derrière la Piquerie. (Copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 121; cartulaire coté 9, pièce 33.)

2338. — **1659, 24 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Hercule Labbe, serrurier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 264 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 122.)

2339. — **1659, 24 octobre.** — Bail de la maison ayant pour enseigne le *Pot-d'Estain*, située à Lille, rue des *Malades* (rue de Paris), accordé à Mathias Dubus, marchand de toiles, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 450 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 123.)

2340. — **1660, 22 janvier.** — Acte passé pardevant François Lefrancq, notaire, à Lille, par lequel Nicolas Verdière, bourgeois de Lille, ex-receveur de l'hôpital Comtesse, pour faire paiement, en partie, de ce qu'il a été reconnu redevable envers ledit hôpital par la clôture de son compte rendu pour l'année finie le 22 juillet 1658, déclare céder et transporter, au profit dudit hôpital, cinq rentes héritières, aux capitaux réunis de 6,900 livres parisis. (Cartulaire coté 3, pièce 150.)

2341. — **1660, 27 janvier.** — Bail accordé à Paul Térouanne et à Michel Desbuissons, de six moulins à eau, dont deux contigus à l'hôpital Comtesse, nommés les

Moulins-Saint-Pierre, deux auprès du ci-devant Château, à Lille, et deux à Wazemmes; six moulins à vent situés sur les remparts de ladite ville de Lille, et un autre situé au faubourg Saint-Pierre, paroisse Saint-André; ladite location est faite pour six années, moyennant un rendement annuel de 190 muids de blé et 1,800 livres parisis en argent, payable par douzième, ou 190 razières de blé et 150 livres parisis par mois, le blé payable en argent (voir n° 2247), à charge de payer à l'hôpital Comtesse, à titre de pot-de-vin, à l'entrée en jouissance dudit bail, une somme de 2,400 livres parisis, et immédiatement, aux maîtres, prieure et religieuses de cette maison, celle de 600 livres parisis, et, en outre, de livrer ou payer, chaque année, à la décharge dudit hôpital Comtesse, au Magistrat de Lille, ou ayants-cause, dix muids de blé de mouture. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 127.)

2342. — **1660, 27 janvier.** — Bail de deux maisons contiguës, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du Rivage, accordé à Paul Térouanne et à Michel Desbuissons, pour six années, au loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 128.)

2343. — **1660, 16 février.** — Les correcteur et religieux du couvent de Saint-François-de-Paule, dit *Minimes*, à Lille, capitulairement assemblés, ensuite de l'approbation du R. P. provincial et de ses collègues, ayant décidé la vente de la moitié d'une maison, située audit Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), dont l'autre moitié appartient à l'hôpital Comtesse, commettent Gilles Dubois, leur procureur, pour effectuer cette vente, au nom de leur communauté, au profit dudit hôpital Comtesse, moyennant le prix de 600 florins. (Original, papier.)

2344. — **1660, 17 février.** — Acte de la vente faite à l'hôpital Comtesse de la moitié d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (voir n° 2343). — J. Taverne, notaire. (Copie, papier.)

2345. — **1660, 21 février.** — Antoine Leroux, sergent du roi en la prévôté de Lille, certifie avoir procédé, le 21 février 1660, en présence d'échevins, à la prise de possession, au nom de l'hôpital Comtesse, de la moitié d'une maison située audit Lille, rue *Saint-Pierre* (voir n° 2344), et que signification en a été faite, le même jour, à Alexandre Turpin, lieutenant du prévôt de Lille, ainsi qu'aux vendeurs et à tous ceux qui voudraient y faire opposition, les assignant à comparaître pardevant les mayeur et échevins dudit Lille, le 8 mars suivant, pour entendre

décréter ladite mise de fait, ou y contredire. (Original, papier.)

2346. — **1660, 8 mars.** — Les échevins de Lille décrètent la mise de fait sur la moitié de la maison ci-dessus (voir n° 2345), acquise par l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2347. — **1660, 7 avril.** — Acte passé pardevant Valérien Blavart, notaire, à Lille, par lequel Jacques Seneschal, fossoyeur de l'église de Wazemmes, et Jacques Roullers, gantier, attestent avoir connaissance, depuis plus de cinquante ans, d'une place vide, au devant de la taverne nommée l'*Ecluse*, contiguë à une brasserie tenant à la rivière menant d'Esquermes vers l'église de Wazemmes, sur laquelle on jouait à la paume, et qu'il existait une autre place vide, entre ladite brasserie et la muraille du moulin à eau dudit Wazemmes, laquelle servait pour aller abreuver les chevaux dans la fosse dudit moulin. (Original, papier.)

2348. — **1660, 8 juin.** — Acte passé pardevant J. Taverne et N. Verdière, notaires, à Lille, contenant un accord entre les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, et les sieurs Jean Cado, père et fils, au sujet des constructions que ces derniers voulaient faire ériger sur un *stégard* situé entre le moulin à eau de Wazemmes et la nouvelle rivière descendant d'Esquermes aux fossés de la ville de Lille. (Copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 135.)

2349. — **1660, 8 juin.** — Bail de deux bonniers dix cents de terres à labour, situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à François et Henri Cappon, pour neuf années, au loyer annuel de 200 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 129.)

2350. — **1660, 8 juin.** — Bail d'un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble deux bonniers quatre cents d'héritage, situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à François Lehoucq, pour neuf années, au loyer annuel de 200 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 130.)

2351. — **1660, 8 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des *Moulins-Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Nicolas Cocquel, marchand de farines, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 180 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 131.)

2352. — **1660, 8 juin.** — Bail de huit cents et quinze verges de terre à labour, situés à Wazemmes, accordé à Georges Decaquant, pour neuf années, au loyer annuel de 54 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 132.)

2353. — **1660, 11 juin.** — Acte passé pardevant J. Taverne et N. Verdière, notaires, à Lille, par lequel les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, déclarent accorder en arrentement, pour cinquante ans, aux sieurs Scève, père et fils, charpentiers, deux cents de terre, situés à Saint-André, avec autorisation d'y ériger un moulin à vent, à usage de scier bois, à charge de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, quatre razières de blé pour loyer du terrain, et deux razières de blé et deux chapons, à la prisée de l'espier de Lille, pour le droit de vent du moulin. (Cartulaire coté 7, pièce 138; cartulaire coté 9, pièce 35.)

2354. — **1660, 22 juin.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Lambersart, traversés par la piedsente du Bucquet audit Lambersart, accordé à Pierre Laignel, pour neuf années, au loyer annuel de 108 florins. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 133.)

2355. — **1660, 22 juin.** — Bail d'une motte de moulin, contenant un cent de terre, sur laquelle était précédemment le petit moulin à brai, située hors de la porte des Malades, accordé à Martin Mortreul, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 8 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 134.)

2356. — **1660, 9 juillet.** — Bail d'un lieu-manoir, nommé *la Maison de Froimetz*, contenant dix cents d'héritage, situé à Wazemmes, accordé à Philippe Rohart, pour neuf années, au loyer annuel de 400 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 136.)

2357. — **1660, 9 juillet.** — Bail de la pêcherie des rivières et fossés, appartenant à l'hôpital Comtesse, à Lille, s'étendant *depuis le Moulin de Wazemmes jusques à la baille et pont de la rivière de ceste ville, et depuis l'arcq que l'on dict des Repenties jusques aux moulins dudict hospital, nommez les Moulins-de-Saint-Pierre, en ceste dicte ville, et de la motte dicte de Haubourdin, et d'aultre lez jusques au pont de Maugrez, et de boult à la viese perche*, accordé à André Legroul et à Marc Deletombe, pour six années, au loyer annuel de 100 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 137.)

2358. — **1660, 24 juillet.** — Acte d'adhérentement donné par Albert-Maximilien de Malbault, seigneur de la Montaignerie, prévôt d'Esquermes, et par les échevins de ladite prévôté, à Jean Taverne, au nom de l'hôpital Comtesse, à Lille, d'une portion de terrain dépendant d'une pièce de quatorze cents de pré, et formant, au droit de ladite pièce, la moitié du chemin qui conduit des moulins de Wazemmes au Riez de Canteleu, à prendre à l'encontre de M. de Varick, seigneur de Niverdonck, à qui l'autre moitié appartient; ladite partie de chemin acquise des enfants et héritiers de feu Michel Deswaimeaux, suivant acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, le 4 mai 1660, moyennant le prix principal de 216 livres parisis. (Original, parchemin, 5 sceaux; copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 148.)

2359. — **1660, 30 septembre.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Prêmesques, accordé à Jean Flinois et consorts, pour neuf années, au loyer annuel de 84 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 139.)

2360. — **1660, 30 septembre.** — Acte par lequel les sieurs Nicolas Dehas et Jacques Poisson, s'obligent à payer annuellement à l'hôpital Comtesse, pour un moulin nouvellement construit en remplacement de celui dit *de Bruxelles*, qu'ils ont acquis du sieur Adam Melan, une redevance d'un chapon, outre celle d'une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille, stipulée dans l'acte du 29 août 1653 (voir n° 2235). — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 146; cartulaire coté 9, pièce 36.)

2361. — **1660, 30 septembre.** — Les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent aux chapelains de l'église Saint-Pierre, audit Lille, la permission *de démolir le pont de bois au-dessus de la rivière, entre la cour dite de Gilleson et le bout de la rue des Dominicains, et d'en faire construire un nouveau en briques, avec deux arcures soutenues d'un dés en ladite rivière*, sous la condition qu'ils paieront annuellement, audit hôpital Comtesse, une somme de six deniers parisis. (Cartulaire coté 5, folio 66.)

2362. — **1660, 29 octobre.** — Bail de la motte d'un moulin, nommé *le Moulin-à-Diables*, à Wazemmes, lequel a été transporté sur les remparts de la ville de Lille, accordé à Antoine Bataille, pour neuf années, au loyer annuel de 5 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 140.)

2363. — **1660, 29 octobre.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, contenant un accord entre

les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse et le sieur Mathias Boutry, au sujet de ce que ce dernier était redevable, envers ledit hôpital, pour loyers d'un lieu-manoir, avec douze cents de jardin, et de vingt-deux cents de prés, situés à Wazemmes, au faubourg de la Barre. (Cartulaire coté 7, pièce 141.)

2364. — **1660, 16 novembre.** — Bail de quatorze cents de prés, situés à Wazemmes, près du Riez de Cantelieu, accordé à Noël Leclercq, pour six années, au loyer annuel de 144 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 142.)

2365. — **1660, 16 novembre.** — Bail de deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre à labour, situés à Wazemmes, près de la Fontaine de le Saulch, accordé à Pierre Leuridan, brasseur, pour neuf années, au loyer annuel de 300 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 143.)

2366. — **1660, 16 novembre.** — Bail d'une maison, avec jardin, située à le Saulch, paroisse de Wazemmes, accordé à Louis Hallet, pour neuf années, au loyer annuel de 150 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 144.)

2367. — **1660, 16 novembre.** — Bail de douze cents de jardin, situés à Wazemmes, au faubourg de la Barre, accordé à André Desreumaux, brasseur, pour six années, au loyer annuel de 144 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 145.)

2368. — **1660, 24 novembre.** — Messire Philippe-Charles-Hippolyte Spinola, comte de Bruay, etc., gouverneur et capitaine-général des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, sur la plainte portée par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, de ce que, contrairement aux privilèges et franchises de cette maison, le fermier de l'impôt dit du *pied-fourchu*, prétendait leur faire payer ledit impôt pour deux bœufs achetés sur le marché de Lille pour la consommation dudit hôpital, mande et ordonne au premier sergent de la gouvernance de Lille, s'il lui appert suffisamment des droits de l'hôpital, d'assigner ledit fermier à comparaître pardevant lui sergent, comme juge référendaire, et de lui enjoindre de ne plus troubler ledit hôpital dans la jouissance de ses privilèges et franchises. (Ces lettres sont transcrites dans celles ci-après (voir n° 2369), de Jean Ployart, sergent du roi en la gouvernance de Lille, du 9 décembre 1660.)

2369. — **1660, 9 décembre.** — Jean Ployart, sergent du roi en la gouvernance de Lille, déclare qu'en

exécution des lettres ci-dessus (voir n° 2368), il a fait assigner les parties à comparaître pardevant lui, le 9 décembre 1660, et que le sieur Nicolas Dhallennes, fermier de l'impôt assis sur l'achat des bestiaux, a reconnu que c'était à tort qu'on avait voulu troubler l'hôpital Comtesse dans la jouissance de l'exemption dudit impôt. (Original, parchemin; cartulaire coté 7, pièce 149.)

2370. — **1661, 14 février.** — Bail d'une maison, avec jardin, située à *Le Saulch*, paroisse de Wazemmes, accordé à Guillaume Leturcq, pour neuf années, au loyer annuel de 150 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 150.)

2371. — **1661, 14 février.** — Bail d'une maison située à Lille, au vieux marché au lin, accordé à Jean Van Mourre, marchand boutonnier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 132 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 151.)

2372. — **1661, 14 février.** — Bail de dix-huit cents de prés, situés à Wazemmes, près du Riez de Cantelieu, accordé à François Mahieu, pour six années, au loyer annuel de 78 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 152.)

2373. — **1661, 14 février.** — Bail de cinq cents de terre, dont un cent à usage de motte de moulin, situés au faubourg des Malades, accordé à Eloi Hachin, pour neuf années, au loyer annuel de 45 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 153.)

2374. — **1661, 14 février.** — Bail de la maison nommée *le Saulch*, située à Lille, à l'angle de la rue des *Moulins-Saint-Pierre* (rue de la Monnaie) et de la place Saint-Martin, accordé à Alexandre Barbé, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 168 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 154.)

2375. — **1661, 14 février.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Antoine Fournier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 156 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 155.)

2376. — **1661, 14 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue de *la Conception-Notre-Dame* (rue Royale), accordé à Jean Lebacq, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 60 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 156.)

2377. — **1661, 15 février.** — Julien Destré et Andrieu Franchemme déclarent que, suivant l'ordre des maître et prieure de l'hôpital Comtesse, ils sont convenus avec maître André De Bourgogne, sculpteur, qu'il fera les deux grands cartouches de la table d'autel destinée au chœur de l'église dudit hôpital Comtesse, en exécution chez le sieur Pierre Bochart, *escrignier* (menuisier), ainsi que divers autres travaux de sculpture, moyennant une somme de 336 livres parisis. (Original, papier.)

2378. — **1661, 6 mars.** — Copie du testament de Jean-Baptiste Delannoy, prêtre, écolâtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, par lequel il fait plusieurs legs pieux et nomme pour ses exécuteurs testamentaires Antoine Philippe, chanoine de ladite église Saint-Pierre, et Jean-Baptiste Wacrenier, son neveu. (Cahier, papier.)

2379. — **1661, 12 août.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, par lequel Antoine Leroux, bourgeois de cette ville de Lille, et sergent du roi en la prévôté dudit Lille, atteste qu'il lui a été remis entre les mains, il y a quelque temps, une sentence des échevins de Lille condamnant Henri Mallebrancque, se disant sergent de Wazemmes, à restituer aux fermiers de la pêcherie s'étendant depuis le moulin de Wazemmes jusqu'en la ville de Lille, appartenant à l'hôpital Comtesse, le *harnas* qu'il avait saisi, en l'absence desdits fermiers, dans la rivière près de la maison de l'évêque de Tournai, en prétendant que ledit évêque avait seul le droit de pêcher dans ladite rivière; qu'il avait, en sa qualité de sergent, fait commandement audit Mallebrancque d'exécuter le contenu de cette sentence, ce à quoi n'ayant point obtempéré ledit Mallebrancque, il fut obtenu, du Magistrat de Lille, prise de corps contre lui, laquelle fut mise à exécution par ledit attestant. (Copie, parchemin.)

2380. — **1661, 8 octobre.** — Acte passé pardevant J. Taverne, notaire, à Lille, contenant un accord entre les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, et le sieur Jean Petit, agissant au nom d'Antoinette Cambier, veuve de Nicolas Petit, et de ses enfants, par lequel ledit sieur Petit s'oblige à payer chaque année, audit hôpital Comtesse, un havot de blé et deux chapons, à la prisée de l'espier de Lille, pour un moulin, à tordre huile, situé à Wambrechies. (Cartulaire coté 7, pièce 196; cartulaire coté 9, pièce 37.)

2381. — **1661, 8 octobre.** — Ratification de l'acte ci-dessus (voir n° 2380), par Antoinette Cambier, veuve de Nicolas Petit. (Cartulaire coté 7, pièce 196 bis; cartulaire coté 9, pièce 38.)

2382. — **1661, 22 octobre.** — Bail de la maison nommée le Saulch, située à Lille, à l'angle de la rue des *Moulins-Saint-Pierre* (rue de la Monnaie) et de la place Saint-Martin, avec l'enclos de l'hobette dite des Ladres, qui tient à cette maison, accordé à Pierre Vantun, faiseur de chaises de cuir bouilli, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 186 florins. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 157.)

2383. — **1661, 24 novembre.** — Requête présentée aux mayeur, rewart et échevins de Lille, par Antoine Van Predelles, bourgeois dudit Lille, commissaire des vivres pour le service de Sa Majesté, et fermier des moulins à moudre blé situés à Menin, par laquelle il offre d'envoyer, chaque semaine, 300 razières de farine pour le bien-être des habitants de ladite ville de Lille, sous la condition qu'elles seront exemptes d'impôt. — Apostille portant que l'exemption du *pattar d'impost* ne se peut accorder, mais que si le requérant rend au public les services qu'il propose, on lui en saura gré. (Copie, papier.)

2384. — **1661, 22 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à François Moutier, auditeur au souverain bailliage dudit Lille, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 90 florins. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 158.)

2385. — **1661, 22 décembre.** — Acte par lequel les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, consentent que le fermage de la pêcherie accordée en bail aux sieurs Legroul et Deletombe (voir n° 2357), soit réduit à 50 livres parisis par année, jusqu'à l'aplanissement des difficultés soulevées par l'évêque de Tournai (voir n° 2379) au sujet de ladite pêcherie. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 159.)

2386. — **1661, 22 décembre.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Maurice Philippo, chirurgien; François Heubert; Charles Dubar, *escrignier* (menuisier); Pierre Lutun, *tailleur d'images* (sculpteur); Marie et Anne Van Beke, sœurs; Jean Thilleman; Hubert Dupriez, et Pierre Delobel, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 84 florins pour chacune de ces maisons. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 161 à 166, 168 et 169.)

2387. — **1661, 22 décembre.** — Bail de quatorze cents et trois verges de terre, situés à Wazemmes entre

les portes de Notre-Dame et des Malades, accordé à Charles Verdrière, receveur de l'hôpital Comtesse, pour neuf années, au loyer annuel de 108 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdrière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 167.)

2388. — **1661, 23 décembre.** — Les rewart, mayeur, échevins et conseil de la ville de Lille, pour maintenir l'ordre et la réglementation du marché aux grains de cette ville, *et empêcher, tant que faire se peut, que lesdits grains n'y soient achetés par recoupeurs et autres personnes qui en pourroient causer l'enchérissement*, ordonnent que les anciens règlements concernant ledit marché devront être exécutés, et qu'il sera permis aux meuniers d'entrer audit marché à la même heure que les boulangers, pour emporter les grains que les acheteurs voudront leur donner à moudre, sous la condition, toutefois, que lesdits meuniers, avant de pouvoir jouir de cette liberté, seront tenus de s'engager, par serment prêté entre les mains des échevins commis à ce marché, à n'acheter, ni faire acheter aucuns grains sur ledit marché, et à n'y envoyer aucuns de leurs serviteurs sans qu'ils n'aient, au préalable, prêté semblable serment; lesquels serviteurs ne pourront entrer audit marché *que portant le bonnet de la livrée et couleur du moulin auquel ils serviront*, afin de pouvoir être reconnus; le tout sous peine *d'estre punis par fustigation, bannissement, emprisonnement, ou autrement, selon les ordonnances précédentes, ou plus grièvement, selon que le cas sera trouvé le mériter.* (Copie, papier.)

2389. — **1661, 24 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Ricourt, charpentier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 84 florins. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 160.)

2390. — **1662, janvier.** — Requête présentée au gouverneur des Pays-Bas, par les rewart, mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille, pour lui exposer que, par suite des dernières guerres, un grand nombre de personnes étant venu et venant encore journellement se fixer en cette ville, la population s'est tellement accrue que les habitations ne suffisent plus à la loger, à tel point qu'ils ont *été obligés de souffrir l'érection de grand nombre de barraques sur les flégards des plus larges rues*; que, depuis la paix, beaucoup de maisons ont été bâties dans les faubourgs, et qu'il s'en construirait davantage si lesdits faubourgs étaient enclos de remparts; qu'ils trouvent, en conséquence, urgent et avantageux d'agrandir la ville *d'un demy-cercle, avec quatorze bastions de*

terre, qui enclorat les faubourgs de Notre-Dame, de la Barre et de Saint-Pierre, et contiendrat, dans son enclos, environ nonante bonniers; mais comme ils ne peuvent accomplir une telle œuvre sans son approbation, et que pour son exécution il leur faudra trouver une *grande somme d'argent, tant pour les ouvrages nécessaires, que pour achepter les fonds et héritages qu'il conviendrat employer es remparts, fossés, rues et autres places publiques*, ils le sollicitent à l'effet d'être autorisés à exécuter ledit agrandissement et lui soumettent les moyens qu'ils comptent employer pour se procurer les fonds nécessaires. (Copie, papier.)

2391. — **1662, 30 janvier.** — Bail d'une maison, nouvellement construite, située à Lille, à l'angle de la place Saint-Martin et du Rivage, accordé à Claire Delagrangue, veuve de Jean Lefebvre, épicière, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 170.)

2392. — **1662, 30 janvier.** — Bail d'une maison, nouvellement construite, située à Lille, à front du Rivage de cette ville et contiguë à celle ci-dessus, accordé à Hippolyte Leroy, marchand, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 171.)

2393. — **1662, 3 avril.** — Bail d'une maison, nouvellement construite, située à Lille, à front du Rivage de cette ville et contiguë à celle ci-dessus, accordé à Josse Demerende, marchand, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 72 florins. — J. Taverne et N. Verdrière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 172.)

2394. — **1662, 3 avril.** — Bail de dix-neuf cents de terre, y compris le terrain sur lequel était précédemment érigé le *Moulin de la Vallée*, à Wazemmes, accordé à Madeleine Lemesre, veuve de Paul Lambelin, pour neuf années, au loyer annuel de 72 florins. — J. Taverne et N. Verdrière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 173.)

2395. — **1662, 3 avril.** — Bail d'un lieu-manoir, jardin et terre à labour, contenant quatorze cents, situés à Saint-André, accordé à Michel Augustin, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 102 florins. — J. Taverne et N. Verdrière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 174.)

2396. — **1662, 8 mai.** — Requête présentée au roi, par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, pour lui exposer que, depuis

quelque temps, les fermiers des moulins à eau de Comines s'arrogeant le droit de venir chercher mouture en la ville de Lille, avec chevaux et chariots, ou par bateaux, ce qui est contraire aux privilèges dudit hôpital Comtesse et cause un grand préjudice aux moulins appartenant à cette maison, ils se sont adressé au Magistrat dudit Lille, à l'effet de s'opposer à la prétention, sus-mentionnée, desdits meuniers de Comines, mais que, par ce moyen, la conclusion de ce différend pouvant les entraîner dans une longue procédure, ils supplient S. M., puisqu'il s'agit de la cause des pauvres, lesquels ont, selon droit, pouvoir de recourir au prince en première instance, d'appeler ladite cause pardevant son Conseil privé, pour y être ordonné comme en justice sera trouvé convenir. — Par apostille, en marge de ladite requête, en date du 29 août 1662, après avoir pris l'avis du Magistrat de Lille et des officiers de la Chambre des Comptes de ladite ville, Sa Majesté, attendu la qualité de la matière y reprise, concernant les droits et privilèges anciens dudit hôpital, dont la cognoissance et protection luy appartient, déclare évoquer en son Conseil privé toutes les procédures de cette cause, et ordonne aux fermiers des moulins de Comines de s'abstenir de faire la chasse, ou queste, des moutures, jusqu'à ce que le différend soit jugé. (Original, papier; vidimus original, papier, donné par messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France, sous le sceau du souverain bailliage de Lille, le 8 janvier 1675.)

2397. — 1662. — Requête présentée au Magistrat de Lille, par des bateliers de la rivière de la Haute-Deûle, pour lui exposer qu'il leur est impossible de naviguer sur ladite rivière, avec leurs bateaux chargés, depuis le Pont-de-Canteleu jusqu'au wau, par suite de l'abaissement des eaux causé par le canal allant dudit Pont-de-Canteleu vers le moulin du Bucquet. — A la suite de cette requête se trouve celle par laquelle plusieurs personnes se plaignent que les terres et prairies qu'ils occupent sont inondées par la grande abondance des eaux descendant par le susdit canal. (Original, papier.)

2398. — 1662. — Rapport de Julien Destré, à l'examen de qui les requêtes ci-dessus (voir n° 2397) avaient été renvoyées par le Magistrat de Lille, lequel dit que les requérants ont grand sujet de se plaindre, et que la cause desdites plaintes provient de ce que le radier du moulin de Canteleu est plus bas que celui du moulin d'Esquermes, tandis qu'il devrait être au même niveau, et de ce que le propriétaire des moulins du Bucquet et de Canteleu a fait établir trois ventelles à ce dernier moulin, au lieu des deux qui existaient précédemment, disposant

ainsi d'une prise d'eau au-delà de son droit et au préjudice de la navigation. (Minute, papier.)

2399. — 1662, 13 juin. — L'ingénieur du roi, à Lille, au sujet des plaintes ci-dessus (voir n° 2397), certifie s'être transporté en la paroisse d'Esquermes, accompagné du maître de l'hôpital Comtesse, à l'effet de constater la hauteur des eaux des rivières allant du Pont-de-Canteleu au moulin du Bucquet, et du Fourchon aux moulins de Wazemmes. (Minute, papier.)

2400. — 1662, 3 juillet. — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Fives, accordé à Antoine Hermant, pour neuf années, au loyer annuel de 32 livres parisis. (Cartulaire coté 5, folio 66, verso.)

2401. — 1662, 7 juillet. — Jean Sequedin, chapelain de l'église Saint-Pierre, à Lille, déclare que le relèvement du fossé longeant la piedsente de Lille à Marquette, à Saint-André, a été exécuté par Michel Sequedin, son censier, du consentement de l'hôpital Comtesse, dont il reconnaît les droits sur ledit fossé. (Original, papier.)

2402. — 1662, 13 juillet. — Avis des officiers de la Chambre des Comptes de Lille, adressé au Conseil privé de S. M., à Bruxelles, au sujet du différend existant entre les fermiers des moulins à eau de Comines (voir n° 2396) et l'hôpital Comtesse. Cet avis est favorable audit hôpital. (Deux copies, papier.)

2403. — 1662, 27 juillet. — Louise Villain, de Gand, dite d'Isenghien, abbesse de Marquette, près de Lille, déclare que par le transport qu'elle a fait faire d'un moulin à vent, placé précédemment vis-à-vis de la taverne du Haut-Pont de Marquette, elle n'entend porter aucune atteinte au droit de vent appartenant à l'hôpital Comtesse dans la manée de Lille. (Deux copies, papier.)

2404. — 1662, 31 juillet. — Arrentement d'une portion d'héritage, située à Eecloo, ayant sept verges de front au chemin de la Moerstraete et quinze verges de profondeur, accordé à Adrien Clé, pour trente années, moyennant un rendage annuel d'une razière de froment, mesure de Gand, payable suivant la prisée du marché dudit Gand, le plus proche de la Saint-Rémy de chaque année. — N. Verdière, notaire. (Original, papier; copie, papier.)

2405. — 1662, 31 août. — Les bourgmestre et échevins de la ville d'Eecloo certifient que pardevant eux Adrien Bauwens et Cornélis Goethals ont déclaré céder, sans indemnité, leurs droits de jouissance sur la portion d'héritage arrentée par l'hôpital Comtesse, à Lille, au

sieur Adrien Clé (voir n° 2404), laquelle dépendait des terres qu'ils tenaient en bail dudit hôpital. Plans desdites terres. (Cinq originaux, papier.)

2406. — **1662, 20 septembre.** — J. Taverne, notaire, à Lille, déclare que les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, l'ont requis, en sa qualité de notaire, de signifier aux dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Marquette d'avoir à faire démolir les deux moulins qu'elles avaient fait établir à Marcq-en-Barœul, sur la rivière de la Marque, contrairement aux droits et privilèges appartenant à l'hôpital Comtesse par donation de la comtesse Jeanne de Flandre, en vertu desquels nul ne peut construire aucuns moulins, dans les limites de la mannée de Lille, sans en avoir préalablement obtenu la permission dudit hôpital Comtesse. — Le notaire Taverne certifie que la susdite signification a été faite le 22 du même mois. (Original, papier; copie, papier.)

2407. — **1662, 30 septembre.** — *Queritur* proposé par *Sempronius* pour savoir: 1° si un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, lorsqu'il est nommé maître d'une maison du même ordre (l'hôpital Comtesse), et reçu par toutes les autorités, continue, ou non, d'être sous la juridiction de l'abbé de son monastère; 2° s'il peut être retiré de cette maison, par son abbé, pour être placé ailleurs; 3° si ce qu'il peut acquérir doit tourner au profit de son abbaye ou de la maison dont il est maître. Décisions concernant ces trois points. (Cartulaire coté 3, pièces 143 à 146.)

2408. — **1662, 9 octobre.** — J. Taverne, notaire, à Lille, à la requête de l'hôpital Comtesse, certifie que pardevant lui Georges Decacquant, Eustache Detainque et Pierre Marescaux, ont affirmé avoir travaillé, pendant deux mois, à la construction d'un moulin à eau, près de celui de Marcq-en-Barœul (voir n° 2406), appartenant aux dames de l'abbaye de Marquette. (Original, papier.)

2409. — **1662, 19 octobre.** — Antoine, abbé de Loos, et Antoine de Douay, proviseurs de l'hôpital Comtesse, certifient que le 31 janvier 1656, après toutes formalités remplies, frère Gilles Lecat, religieux de l'abbaye de Cysoing, a été installé en qualité de maître dudit hôpital Comtesse, en remplacement de frère Etienne Tasse, décédé. (Original, papier.)

2410. — **1662, 6 novembre.** — Lettres patentes du roi Philippe IV, ordonnant au premier huissier, ou sergent-d'armes, qui en sera requis par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, de faire exécuter le contenu du décret

rendu au profit dudit hôpital, le 29 août dernier, contre les fermiers des moulins de Comines (voir n° 2396), Quesnoy-sur-Deûle, et autres. (Original, parchemin; copie, papier.)

2411. — **1662, 6 novembre.** — Requête adressée au roi, par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, pour le supplier d'ordonner aux dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Marquette de faire démolir le moulin à eau (voir n° 2406) qu'elles avaient fait nouvellement construire à Marcq-en-Barœul. (Copie, papier.)

2412. — **1662, 6 novembre.** — Lettre transmettant la requête ci-dessus (voir n° 2411), avec les pièces y jointes, aux officiers de la gouvernance de Lille, en les invitant à faire connaître, après enquête, leur avis au Conseil privé de S. M., à Bruxelles, et à interdire l'usage du moulin mentionné en ladite requête. — Apostille, en date du 8 mars 1663, portant que toutes les pièces seront communiquées aux dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Marquette. (Copie, papier.)

2413. — **1662, 8 décembre.** — Les échevins de Lille déclarent qu'ayant accordé à Matheus, marchand, demeurant à Delft, en Hollande, une place sur le *bolvert* couvrant la porte de la Barre, pour y ériger un moulin à vent, à usage de fouler les draps, ils ont sollicité et obtenu de l'hôpital Comtesse l'autorisation nécessaire à l'établissement de ce moulin, à charge de payer annuellement, audit hôpital, un chapon, suivant la prisée de l'espier de Lille, pour reconnaissance du droit de vent appartenant à cette maison. (Original, papier, 1 sceau; cartulaire coté 7, pièce 197; cartulaire coté 9, pièce 39.)

2414. — **1663, 3 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Delarue, courtier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 240 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 175.)

2415. — **1663, 3 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Charles Béhagle, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 176.)

2416. — **1663, 3 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), contiguë aux moulins de l'hôpital Comtesse, accordé à François Petit, pour trois, six, ou neuf années, au loyer

annuel de 216 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 177.)

2417. — **1663, 3 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue Doudin, accordé à Henri Deffrennes, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 400 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 178.)

2418. — **1663, 3 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Robleds, accordé à Philippe Bleuzet, bourgeteur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 140 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 180.)

2419. — **1663, 5 février.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Pierre Bochart, menuisier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 400 livres parisis. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 179.)

2420. — **1663, 23 février.** — Acte par lequel J. Taverne, notaire, à Lille, à la requête de l'hôpital Comtesse, certifie que pardevant lui Mathias Boutry et Antoine Herreng ont attesté, par serment, avoir parfaite connaissance que le chemin conduisant du faubourg de la Barre à Le Saulch était autrefois assez large pour que deux chariots y puissent passer de front, et que, depuis quelques années, ce chemin a été considérablement rétréci par diverses emprises faites par les détenteurs d'un fonds d'héritage contigu, appartenant à l'hôpital Saint-Nicolas. (Original, papier.)

2421. — **1663, 4 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Marie Le Pippre, veuve de Michel Gommer, écuyer, seigneur de Scoudevelde, pour deux, ou cinq années, au loyer annuel de 90 florins. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 186.)

2422. — **1663, 11 juillet.** — Cyprien de Varich, chevalier, seigneur de Carnin, bailli de Lille, à la requête de l'hôpital Comtesse, institue les sieurs Jacques Marez et Mahieu Duponchel, en qualité de sergents-messiers du bailliage de Lille, pour veiller à la conservation des récoltes appartenant audit hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2423. — **1663, 13 août.** — Valérien Blavart, lieutenant du bailli de Lille, accorde à l'hôpital Comtesse l'autorisation de faire travailler, les dimanches et fêtes, excepté le jour de l'Assomption, à la récolte des terres de la cense du Metz, à Saint-André-lez-Lille, laquelle avait été

jusqu'alors retardée par le mauvais temps. (Original, papier.)

2424. — **1663, 11 septembre.** — Philippe IV, roi d'Espagne, mande au premier huissier, ou sergent-d'armes, sur ce requis, que frère Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, lui a adressé une requête par laquelle il lui expose que les maîtres de cette maison étant visiteurs et proviseurs de l'hôpital Notre-Dame de Théomoulin, près Orchies, conformément à l'ordonnance de la comtesse Marguerite, fondatrice, ils ont jusqu'à présent, en cette qualité, sans aucune contestation, reçu les vœux des religieuses dudit hôpital de Théomoulin, mais que, nonobstant cela, sœur Marie Du Rieux, prieure actuelle de cette maison, refuse de reconnaître l'autorité du requérant; en conséquence, S. M. ordonne audit huissier, ou sergent-d'armes, de se transporter en l'hôpital de Théomoulin pour s'enquérir sur les faits énoncés en la susdite requête, et si les droits du suppliant lui paraissent suffisamment établis, le maintenir en leur paisible possession. (Cartulaire coté 7, pièce 253.)

2425. — **1663, 11 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Antoine Vanackère, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 114 florins. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 183.)

2426. — **1663, 12 octobre.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Jean Hochart et à Jean Deleplanque, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel, pour chacune, de 102 florins. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièces 181 et 182.)

2427. — **1663, 17 octobre.** — Acte par lequel Michel Delannoy, charpentier, obtient de l'hôpital Comtesse l'autorisation de construire un moulin à vent sur la motte nommée de *la Justice*, tenue en arrentement de la Maladrerie de Lille, à la condition de payer, chaque année, audit hôpital Comtesse, une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 185.)

2428. — **1663, 18 octobre.** — Acte par lequel Wallerand Decarnin, épiciier, obtient de l'hôpital Comtesse l'autorisation de construire un moulin à vent, à usage de tordre huile, sur un héritage situé près de *la Justice*, à front du chemin de Lille à Seclin, à la condition de payer, chaque année, audit hôpital Comtesse, une razière de blé et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. — J. Taverne, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 184.)

2429. — **1663, 29 octobre.** — Acte constatant que pardevant messire Séraphin Du Chambge, chevalier, rewart de Lille, le sieur Pierre Laignel, propriétaire du moulin de Canteleu (voir n° 2398), s'est engagé à faire exécuter audit moulin, au printemps prochain, les travaux jugés nécessaires dans l'intérêt de la navigation de la rivière de la Haute-Deûle. (Original, papier.)

2430. — **1664, 31 janvier.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Jacques Delannoy et à Jean Leroy, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel, pour chacune, de 180 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 187 et 188.)

2431. — **1664, 31 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Jean-Baptiste Deleporte, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 216 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 189.)

2432. — **1664, 31 janvier.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Barthélémi Dubosquiel, à la veuve de Georges Hatté, et à Marc Delannoy, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel, pour chacune, de 200 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièces 190, 191 et 192.)

2433. — **1664, 31 janvier.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Anne Poissonnier, veuve de Thomas Petit, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 168 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 193.)

2434. — **1664, 31 janvier.** — Bail de vingt-deux cents de prés, situés à Wazemmes, vis-à-vis le Riez de Canteleu, accordé à Noël Leclercq et à Philippe Rohart, pour six années, au loyer annuel de 176 livres parisis. — J. Taverne et N. Verdière, notaires. (Cartulaire coté 7, pièce 195.)

2435. — **1664, 5 mars.** — Transaction entre l'hôpital Comtesse, d'une part, Jean Miroul, écuyer, seigneur d'Engrain, et Toussaint Miroul, écuyer, seigneur de Chantereine, d'autre part, par laquelle ces derniers s'obligent à payer, audit hôpital Comtesse, une rente annuelle d'un havot de blé, à l'prise de l'espier de Lille, pour reconnaissance du droit de vent d'un moulin, à usage de moudre blé, situé à Lezennes. (Original, parchemin; cartulaire coté 7, pièce 198.)

2436. — **1664, 10 avril.** — André Franchomme et Jean Barbé, maîtres charpentiers, certifient que c'est du consentement de l'hôpital Comtesse que M^c Martin Deflandre, chanoine et *maistre des justices* de la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, a empiété sur la ruelle du Metz, appartenant audit hôpital Comtesse, pour les constructions qu'il a fait établir en l'année 1663, et ils attestent, en outre, à la requête du maître dudit hôpital Comtesse, qu'à la même époque Etienne Regnault, épicier, a précairement pris des vues sur ladite ruelle, pour un bâtiment lui appartenant. (Original, papier.)

2437. — **1664, 31 juillet.** — Le roi ordonne qu'un ecclésiastique, désigné par l'évêque de Tournai, interviendra à l'élection prochaine de la prieure de l'hôpital de Théomoulin, près Orchies, pour agir de concert avec les proviseurs de cette maison, et ce jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le différend existant entre le maître de l'hôpital Comtesse (voir n° 2424) et les religieuses dudit hôpital de Théomoulin. (Cartulaire coté 7, pièce 261 bis.)

2438. — **1664, 27 septembre.** — Antoine de Douay, chanoine de l'église Saint-Pierre, à Lille, proviseur de l'hôpital de Théomoulin, près Orchies, déclare que frère Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, aussi proviseur dudit hôpital de Théomoulin, lequel prétendait avoir la prééminence sur lui audit hôpital, a consenti, tout en réservant ses droits, à se déporter de cette prétention à l'occasion de l'élection de la nouvelle prieure de cette maison. (Cartulaire coté 8, pièce 257.)

2439. — **1664, 27 septembre.** — Frère Gilles Lecat promet que la déclaration faite par le chanoine de Douay, contenue en l'acte ci-dessus (voir n° 2438), ne lui préjudiciera en aucune façon, et qu'elle n'aura d'effet que pour l'élection de la nouvelle prieure de l'hôpital de Théomoulin. (Cartulaire coté 8, pièce 258.)

2440. — **1664, 8 octobre.** — Décret provisionnel du Conseil privé de S. M., à Bruxelles, ordonnant aux religieuses de l'hôpital de Théomoulin, près Orchies, de se soumettre à l'autorité du maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, en cette qualité proviseur et visiteur de leur maison, et audit maître d'user de cette autorité avec modération et de laisser auxdites religieuses, pour cette fois, liberté entière en l'élection de leur nouvelle prieure, à laquelle elles devront procéder sans retard, en se conformant à l'ordonnance (voir n° 2437) du 31 juillet dernier. (Cartulaire coté 7, pièce 255.)

2441. — **1665, 22 mai.** — Requête présentée au roi, par les baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers des

châtellenies de Lille, Douai et Orchies, pour lui exposer que des difficultés surgissent journellement à l'occasion de la perception de l'impôt établi sur les chaussées abondant aux portes de la ville de Lille, et le supplier de décider si l'on doit, indistinctement, exiger le paiement dudit impôt de tous ceux passant sur lesdites chaussées avec chariots, charrettes et chevaux chargés de telles choses que ce fut, ou ceux seulement chargés de vraies marchandises servant au commerce et négociation. — Décision portant qu'à l'avenir les censiers, dont les maisons et terres sont desservies par lesdites chaussées, seront affranchis dudit impôt, mais seulement pour les nécessités de leur culture. (Copie, papier.)

2442. — **1665, mai.** — Requête présentée au roi par Antoine de Douay, chanoine de l'église Saint-Pierre, à Lille, pour le prier d'accepter sa démission des fonctions de proviseur et visiteur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et de celui de Seclin, dont il avait été investi par lettres de S. M. (voir n° 2209), en date du 1^{er} juin 1652. (Cartulaire coté 7, pièce 259.)

2443. — **1665, 5 juin.** — Requête présentée au roi par Paul-Philippe Lhermitte, chanoine de Saint-Pierre, à Lille, pour solliciter sa nomination aux fonctions de proviseur et visiteur de l'hôpital Comtesse, à Lille, et de celui de Seclin, en remplacement du chanoine de Douay, démissionnaire. (Cartulaire coté 7, pièce 259 bis.)

2444. — **1665, 17 juin.** — Requête de frère Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, par laquelle il supplie la Cour de ne prendre aucune décision au sujet de la démission du chanoine de Douay, donnée en faveur du chanoine Lhermitte (voir nos 2442 et 2443), sans avoir préalablement entendu le suppliant en ses objections. — Apostille permettant au requérant de prendre communication de toutes les pièces, pour qu'il puisse, dans la huitaine, produire ses raisons d'opposition. (Cartulaire coté 7, pièce 260.)

2445. — **1665, 6 juillet.** — Lettres patentes de Philippe IV, roi d'Espagne, adressées au chapitre de Saint-Pierre, à Lille, par lesquelles il présente à la nomination dudit chapitre (voir n° 2207), Paul-Philippe Lhermitte, chanoine de ladite église Saint-Pierre, pour remplir les fonctions de proviseur et visiteur de l'hôpital Comtesse, à Lille, et de celui de Seclin. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2446. — **1665, 25 août.** — Les doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre, à Lille, conformément aux lettres patentes du roi, en date du 6 juillet 1665 (voir n° 2445), nomment et instituent Paul-Philippe Lhermitte, chanoine

de ladite église Saint-Pierre, en qualité de proviseur et visiteur de l'hôpital Comtesse, à Lille, et de celui de Seclin. (Original, parchemin.)

2447. — **1665, 4 novembre.** — Requête présentée au roi par frère Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, et proviseur de l'hôpital de Théomoulin, près Orchies, pour le supplier d'ordonner aux prieure et religieuses dudit hôpital de Théomoulin, de se conformer au contenu du décret du 8 octobre 1664 (voir n° 2440). — Apostille par laquelle S. M. ordonne l'exécution dudit décret. — Philippe Hallé, huissier d'armes des Conseils de S. M., certifie s'être transporté en l'hôpital de Théomoulin, les 8 et 10 du même mois, et d'avoir signifié aux prieure et religieuses dudit hôpital la requête ci-dessus et le décret y mentionné, en leur faisant commandement, de par S. M., qu'elles ne fassent point prononcer les vœux de profession d'Elisabeth d'Izerin, novice, en autres mains que celles de frère Gilles Lecat. (Cartulaire coté 7, pièce 261.)

2448. — **1665, 9 novembre.** — Bail de six moulins à eau situés à Lille et à Wazemmes, et de sept moulins à vent, dont six érigés sur les remparts de ladite ville de Lille et un au faubourg Saint-Pierre, paroisse Saint-André, accordé aux sieurs Paul Térouwanne, Michel Desbuissons et Hyppolite Leroy, pour six années, moyennant un rendage annuel de 190 muids de blé et de 1,800 livres parisis en argent, payable par douzième (voir n° 2247), et à charge de payer, à l'hôpital Comtesse, à titre de pot-de-vin, à l'entrée en jouissance dudit bail, une somme de 2,400 livres parisis, et immédiatement, aux maître, prieure et religieuses de cette maison, celle de 66 livres de gros (396 florins), et, en outre, de payer ou fournir chaque année, à la décharge dudit hôpital Comtesse, au Magistrat de Lille, dix muids de blé de mouture. — J. Vanstivordt, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 199.)

2449. — **1665, 9 novembre.** — Bail de deux maisons contiguës, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du Rivage, accordé à Michel Desbuissons, pour six années, au loyer annuel de 120 livres parisis. — J. Vanstivordt, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 200.)

2450. — **1665, 9 novembre.** — L'hôpital Comtesse accorde à Jean Payelle, épicier, audit Lille, pour le temps restant à courir du bail emphytéotique qui lui en avait été donné par l'hôpital Saint-Julien, un cent de terre, situé à front du chemin de Lille à Arras, au faubourg des Malades, moyennant un loyer annuel de 12 livres parisis, avec autorisation d'y ériger un moulin à tordre huile, à charge d'une redevance, aussi annuelle, d'une razière de

blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille, pour reconnaissance du droit de vent de ce moulin. (Cartulaire coté 9, pièce 41.)

2451. — **1665**. — Requête présentée au roi par frère Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, par laquelle il se plaint de ce que les prieure et religieuses de l'hôpital de Théomoulin, contrairement à l'ordonnance du 4 novembre 1665 (voir n° 2447), ont fait recevoir les vœux d'Elisabeth d'Izerin, novice audit hôpital, par des chanoines de l'église cathédrale de Tournai; en conséquence, il supplie S. M. d'ordonner que ladite d'Izerin fera de nouveau profession entre ses mains. (Cartulaire coté 7, pièce 256.)

2452. — **1666, 14 janvier**. — L'hôpital Comtesse accorde à Pierre Wallet, tonnelier, à Lille, le droit de vent pour un moulin situé au faubourg des Malades, près de la Justice, moyennant une reconnaissance annuelle d'une razière de blé et un chapon et quart, payable à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 42.)

2453. — **1666, 14 janvier**. — L'hôpital Comtesse accorde à Martin Lorain le droit de vent pour un moulin à tordre huile, situé au faubourg des Malades, à front du chemin de Lille à Arras, moyennant une reconnaissance annuelle d'une razière de blé et un chapon, payable à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 43.)

2454. — **1666, 14 janvier**. — L'hôpital Comtesse reconnaît avoir accordé à Jean et Louis Screve, père et fils, l'autorisation de mettre à usage de tordre huile un moulin à vent, situé hors de la porte Saint-André (voir n° 2353), qu'ils avaient été autorisés à établir pour scier le bois. (Cartulaire coté 9, pièce 44.)

2455. — **1666, 14 janvier**. — Bail d'une maison située à Lille, rue Saint-Pierre (rue de la Monnaie), accordé à Balthazar Honnart, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 72 florins. — J. Vanstivordt, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 201.)

2456. — **1666, 14 janvier**. — Bail d'une maison, avec 1509 verges de terre, en jardin, prairies et labour, à Sequedin, accordé à Jean Crespin, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 72 livres parisis. — J. Vanstivordt, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 202.)

2457. — **1666, 25 février**. — Jugement rendu par Martin des Bouveries, bailli, et par les échevins de la terre et seigneurie d'Annœullin, condamnant Nicolas Lhermitte et Catherine Maupaie, sa femme, au paiement des arrérages d'une rente héritière créée par feu Michel

Maupaie, père de ladite Catherine, au profit de Pierre Warcain, le 7 janvier 1628 (voir n° 1853), et léguée par ce dernier à l'église dudit Annœullin. (Cartulaire coté 8, pièce 15.)

2458. — **1666, 6 septembre**. — Décret du Conseil privé du roi, à Bruxelles, concernant les difficultés soulevées par les prieure et religieuses de l'hôpital de Théomoulin, près Orchies, contre l'autorité de frère Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, en cette qualité proviseur et visiteur dudit hôpital de Théomoulin (voir n° 2451). S. M., à la requête dudit Gilles Lecat, commet messire Remy du Laury, prévôt de l'église Saint-Pierre, à Lille, pour entendre et concilier les parties, si faire se peut, sinon régler le tout provisionnellement, lui donnant, à cet effet, tous pouvoirs et autorité nécessaires. (Cartulaire coté 7, pièce 254.)

2459. — **1666, 25 septembre**. — Frère Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, déclare terminé le débat existant entre lui et les prieure et religieuses de l'hôpital de Théomoulin, près Orchies, lesdites prieure et religieuses ayant reconnu son autorité, et la sœur d'Izerin ayant, en présence de messire du Laury, prévôt de l'église Saint-Pierre, délégué par S. M. (voir n° 2458), réitéré ses vœux suivant la forme anciennement suivie. (Cartulaire coté 7, pièce 261 ter.)

2460. — **1666, 22 octobre**. — Transaction passée entre frère Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, et les prieure et religieuses de l'hôpital de Théomoulin, près Orchies, à l'intervention de messire du Laury, prévôt de l'église Saint-Pierre, à Lille (voir n° 2458), pour terminer le différend survenu entre eux au sujet de la direction dudit hôpital de Théomoulin, et régler les droits et devoirs de chacune des parties. (Cartulaire coté 7, pièce 262.)

2461. — **1666, 3 novembre**. — Bail d'un demibonnier de terre, situé à Loos, accordé par Antoine Duquesne, abbé de l'abbaye Notre-Dame, audit Loos, aux proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, pour le terme de huit années, moyennant un loyer annuel de 40 livres parisis. — Lesdits proviseurs déclarent pour command dudit bail le sieur Jean Crespin, laboureur, à Loos. — J. Vanstivordt, notaire. (Cartulaire coté 7, pièces 203 et 204.)

2462. — **1666, 4 novembre**. — Bail d'une maison située à Lille, au vieux marché au lin, accordé à Jean

Sohier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins. — J. Vanstivordt, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 205.)

2463. — **1666, 4 novembre.** — L'hôpital Comtesse accorde à Jean Screve le droit de vent pour un moulin à tordre huile, situé au faubourg Saint-Pierre, moyennant une reconnaissance annuelle d'une razière de blé et un chapon, payable à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 45.)

2464. — **1666, 10 novembre.** — Arrentement de deux cents de terre, situés au faubourg des Malades, à front du chemin de Lille à Douai, accordé à Toussaint Regnier, pour le terme de cinquante années, à charge de payer à l'hôpital Comtesse, tant pour loyer desdits deux cents de terre, que pour reconnaissance du droit de vent du moulin à tordre huile qu'il est autorisé à y faire ériger, une redevance annuelle de trois razières et demie de blé et deux chapons, payable à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 46.)

2465. — **1666, 10 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Morts, accordé à Ignace Franchomme, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 72 florins. — J. Vanstivordt, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 206.)

2466. — **1666, 10 novembre.** — Bail de douze cents de terre, en nature de jardin, situés au faubourg de la Barre, accordé à André Desreumaux, brasseur, pour six années, au loyer annuel de 72 florins. — J. Vanstivordt, notaire. (Cartulaire coté 7, pièce 207.)

2467. — **1666, 23 novembre.** — Messire Rémy du Laury, prévôt de l'église Saint-Pierre, à Lille, rend compte au souverain du résultat de la mission qui lui avait été confiée au sujet du différend existant entre frère Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, et les prieure et religieuses de l'hôpital de Théomoulin, près Orchies (voir n° 2458), et il soumet à la sanction de S. M. la transaction passée entre les parties, le 22 octobre précédent (voir n° 2460), par laquelle le débat a été terminé. (Cartulaire coté 7, pièce 252.)

2468. — **1666, 30 décembre.** — Arrentement de la motte dite du *Moulin des Blancs*, située au faubourg des Malades, accordé à Martin Salengre, pour le terme de cinquante années, avec autorisation d'y ériger un moulin à tordre huile, à charge d'un loyer de deux razières de blé par chaque cent de terre, et, de plus, pour reconnais-

sance du droit de vent du moulin, une redevance d'une razière de blé et un chapon, le tout payable annuellement à la prisée de l'espier de Lille. (Copie, papier; cartulaire coté 9, pièce 47.)

2469. — **1666, 31 décembre.** — Arrentement de la moitié de cinq *quarterons* d'héritage (125 verges), composant le fonds de la maison à usage de taverne, sous l'enseigne du *Canonier*, située au faubourg Notre-Dame, à front du chemin de Lille à Seclin, accordé à Guillaume Dillies, pour le terme de soixante années, moyennant un loyer annuel de 28 livres parisis. (Copie, papier; cartulaire coté 9, pièce 48.)

2470. — **1666, 31 décembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Michel Liénard, couvreur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 108 florins. (Cartulaire coté 7, pièce 208.)

2471. — **1666, 31 décembre.** — Transaction passée entre l'hôpital Comtesse et les détenteurs de terrains arrentés par ledit hôpital, situés à Lille, rue Sans-Pavé, au faubourg des Reigneaux, au sujet de l'emprise faite sur lesdits terrains, par le Magistrat de Lille, pour l'élargissement de la susdite rue. (Cartulaire coté 7, pièce 209.)

2472. — **1667, 10 février.** — Transaction passée entre l'hôpital Comtesse et Antoine Pacquet, au sujet du paiement de la redevance annuelle de vingt muids de blé, assignée au profit dudit hôpital Comtesse sur les moulins de Menin. (Cartulaire coté 7, pièce 210.)

2473. — **1667, 2 mars.** — Décret du Conseil privé de S. M., confirmant et approuvant la transaction passée le 22 octobre 1665 (voir n° 2460), entre frère Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, et les prieure et religieuses de l'hôpital de Théomoulin, près Orchies. (Original, parchemin; cartulaire coté 7, pièce 263.)

2474. — **1667, 10 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, à front du R vage, accordé à Allard Mannier, chapelain de l'église Saint-Pierre, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 108 florins. (Cartulaire coté 7, pièce 211.)

2475. — **1667, 10 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Wallerand Dec^{ou}min, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 144 florins. (Cartulaire coté 7, pièce 212.)

2476. — **1667, 10 mars.** — L'hôpital Comtesse accorde à Roland Laden et à Georges Delemotte, char-

pentiers, le droit de vent pour un moulin à tordre huile, à ériger sur une motte située à Wazemmes, à charge de payer audit hôpital Comtesse une reconnaissance annuelle d'une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 50.)

2477. — **1667, 10 mars.** — L'hôpital Comtesse accorde à Jacques De Brauwe et à Pierre Wallet, le droit de vent pour un moulin à tordre huile, à ériger sur une motte située au faubourg des Malades, à charge de payer audit hôpital Comtesse une reconnaissance annuelle d'une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 51.)

2478. — **1667, 19 mars.** — Arrentement de la moitié de cinq *quarterons* d'héritage (125 verges), composant le fonds de la maison à usage de taverne, sous l'enseigne du *Cheval Bayart*, située au faubourg Notre-Dame, à front du chemin de Lille à Seclin (voir n° 2469), accordé à Pierre Yolant, pour le terme de soixante années, moyennant un loyer annuel de 28 livres parisis. (Cartulaire coté 9, pièce 49.)

2479. — **1667, 20 mai.** — Le pape Alexandre VII, voulant accorder un privilège tout particulier au maître-autel de l'église de l'hôpital Comtesse et de la chapelle de Notre-Dame d'Assistance, concède, de son autorité et pourvu que sept messes soient célébrées chaque jour dans cette église, une indulgence par mode de suffrage, et la délivrance des peines du purgatoire, aux âmes des défunts pour lesquelles tout prêtre de cette église célébrera la messe, au maître-autel susdit, le jour de la Commémoration des Morts, chaque jour de l'octave de cette fête, et le vendredi de chaque semaine. Cette concession est faite pour sept ans. (Original, parchemin.)

2480. — **1667, 27 mai.** — Lettres patentes de Charles II, roi d'Espagne, par lesquelles il accorde à Anne-Marie Rauvart, fille de Jean, conseiller-pensionnaire du pays de Waës, à l'occasion de son avènement à la souveraineté des Pays-Bas, un *pain et prébende, avecq les habillemens et autres droicts et émolumens quelconques y appartenant*, à la charge de l'hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

2481. — **1667, 2 septembre.** — Ordonnance de Louis XIV, par laquelle il fait défense expresse, à tous les lieutenants-généraux et autres officiers de ses armées, de loger des gens de guerre dans la *cense du Metz* et au *Moulin de Saint-André*, situés au faubourg Saint-Pierre, en la basse ville de Lille, appartenant à l'hôpital Comtesse,

et de permettre qu'il y soit pris aucunes choses, ayant mis ledit hôpital, et tout ce qui lui appartient, sous sa protection et sauvegarde spéciale. (Original, papier, imprimé, signé et scellé; copie, parchemin; cartulaire coté 7, pièce 275; vidimus donné par messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France, sous le scel du souverain bailliage de Lille, le 6 novembre 1674.)

2482. — **1667, 16 octobre.** — Requête adressée aux proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, par les fermiers de la cense nommée *Rysselhof* (Jardin de Lille), à Caprycke, appartenant audit hôpital, pour obtenir la réduction de leur fermage pour l'année 1665. — Les échevins de Caprycke attestent que pendant l'été de l'année 1665, les susdits fermiers ont éprouvé de très grandes pertes par les dégâts causés à leurs récoltes par des pluies continuelles. (Deux originaux, papier.)

2483. — **1668, 18 avril.** — Ordonnance de Louis XIV exemptant les Pères chartreux, et les religieuses du même ordre, du logement des gens de guerre. (Copie, papier.)

2484. — **1668, 4 mai.** — Bail de trente mesures de terre, situées à Eecloo, à la Moerstracte, accordé à Adrien et Jean Bauwens, père et fils, pour neuf années, au loyer annuel de 192 florins, et un florin, par chaque mesure, à titre de pot-de-vin. A. De Clievère, notaire, à Gand. (Copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 213.)

2485. — **1668, 15 mai.** — Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis d'Humières, lui mandant de veiller à ce qu'il ne soit pris aucun passage dans les ouvrages fortifiés des dehors de la place de Lille; qu'il ne soit fait aucune construction, hors de l'enceinte de la ville, qu'à la distance de cent toises de la contrescarpe, et qu'il ne soit labouré qu'à celle de dix toises de ladite contrescarpe, laissant aux propriétaires des terres la liberté d'en recueillir les herbes. (Cartulaire coté 7, pièce 276.)

2486. — **1668, 28 juillet.** — Bail accordé à Josse Van den Abeel, pour le terme de trois années, de toutes les rentes foncières, héritières et sous-rentes dues à l'hôpital Comtesse, à Lille, sur diverses propriétés situées à Ardembourg, Caprycke, Lembeke, Saint-Laurent et Eecloo. (Copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 228.)

2487. — **1668, 1^{er} août.** — Ordonnance de M. Le Peletier, intendant de Flandre, rendue à la requête des dames religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, portant que les suppliantes devront se pourvoir auprès du roi pour

obtenir la confirmation des privilèges de leur maison, et que, cependant, sous le bon plaisir de S. M., elles continueront de jouir de l'exemption de tous impôts sur quinze *queues* de vin (30 pièces), destinées à la consommation dudit hôpital. (Original, papier.)

2488. — **1668, 20 septembre.** — Acte passé pardevant Jacques Vanstivordt, notaire, à Lille, par lequel Pierre Hallé, teinturier, audit Lille, reconnaît que c'est contre le droit de l'hôpital Comtesse, et au préjudice de son fermier, qu'il a pêché dans la rivière de cette ville de Lille, entre les ponts de Weppes et de Roubaix; il promet de ne plus le faire à l'avenir, sous peine d'encourir une amende de dix livres parisis au profit dudit hôpital Comtesse. (Original, parchemin; cartulaire coté 9, pièce 52.)

2489. — **1668, 2 octobre.** — M. de Charuel, conseiller d'Etat, intendant des villes et châtellenies d'Ath et de Courtrai, mande au sieur Antoine Pasquier, fermier du grand moulin du roi, à Menin, de payer à l'hôpital Comtesse, à Lille, l'importance de quinze muids de froment, suivant la prisée de l'espier de Courtrai, pour une année, échue au mois de septembre précédent, de la rente assignée audit hôpital sur ledit moulin de Menin. (Original, papier.)

2490. — **1668, 15 octobre.** — Vidimus donné par messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France, gouverneur de Lille, des lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, datées du mois de septembre 1272 (voir n° 94), par lesquelles elle exempte l'hôpital Comtesse de tous péages, excepté ceux de chaussées, pour ce qu'il pourra faire venir, pour son usage, par eau et par terre, dans toute la Flandre. (Original, parchemin.)

2491. — **1668, 16 octobre.** — Vidimus donné par messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France, gouverneur de Lille, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, en date du 13 juillet 1397 (voir n° 457), par lesquelles il autorise les maître, prieur, frères et sœurs de l'hôpital Comtesse, à pouvoir faire renfermer, pour la consommation de leur maison, jusqu'à la quantité de 15 *queues* de vin (30 pièces), par année, sans payer aucun impôt. (Original, parchemin.)

2492. — **1669, février.** — Lettres patentes de S. M. Louis XIV, confirmant l'établissement de l'hôpital Comtesse, à Lille, et tous les privilèges qui lui ont été accordés par les souverains, ses prédécesseurs, entre autres, l'exemption de toutes impositions royales et municipales, mises et à mettre, pour le vin nécessaire à la consommation dudit hôpital, dont la quantité, fixée précé-

demment à quinze *queues* (voir n° 457), est, par ces lettres, portée à vingt-une *queues* par année. (Original, parchemin, 1 sceau; deux copies, parchemin; cinq copies, papier; cartulaire coté 7, pièce 244; cartulaire coté 12, pièce 315.)

2493. — **1669, 22 mars.** — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, seront payées de leurs rentes et revenus, et qu'à cet effet leurs fermiers et débiteurs y seront contraints, nonobstant toutes lettres de répit, arrêts de surséance, etc. (Original, parchemin; copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 245.)

2494. — **1669, 22 mars.** — Mandement du roi, enjoignant au premier huissier, ou sergent-d'armes, sur ce requis, de signifier, à qui de droit, l'arrêt ci-dessus (voir n° 2493), et de faire tous exploits nécessaires à son exécution. (Original, parchemin; copie, papier; cartulaire coté 7, pièce 246.)

2495. — **1669, 19 avril.** — Lettres par lesquelles S. M. accorde à l'hôpital Comtesse, à Lille, l'exemption de la moitié de toutes tailles, gabelles et assiettes royales et municipales, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour 100 bonniers de terre, 14 moulins et 44 maisons qui lui appartiennent, tant en la ville de Lille que dans les environs. (Original, papier, scellé; copie, parchemin; cartulaire coté 7, pièce 247; vidimus desdites lettres, copie, papier.)

2496. — **1669, 19 avril.** — Lettres par lesquelles S. M. accorde à l'hôpital Comtesse, à Lille, pareille exemption que ci-dessus (voir n° 2495), de laquelle moitié S. M. tiendra compte aux Etats de la châtellenie dudit Lille, sur les aides qui lui seront accordées. (Original, papier, scellé; copie, parchemin; cartulaire coté 7, pièce 248.)

2497. — **1669, 12 juin.** — Bail de deux bonniers de terre, en trois pièces, à Avelin, accordé à Antoine Herreng, pour neuf années, au loyer annuel de 96 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 214.)

2498. — **1669, 17 juin.** — Accord entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, et Charles Caultet, bourgeois et premier *celenier* de Messieurs du Magistrat de ladite ville de Lille, au sujet d'un terrain situé rue Sans-Pavé, accordé en arrentement audit Caultet. (Cartulaire coté 7, pièce 215.)

2499. — **1669, 18 juin.** — Bail du lieu-manoir, avec jardin, prés, pâtures et terres à labour, contenant ensemble 24 bonniers 317 verges, nommé *la Cense*

de la *Bruderie*, ou du *Haut-Ballot*, à Wambrechies, accordé à Léonard Vandame, pour neuf années, au loyer annuel de 1,000 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 216.)

2500. — **1669, 3 juillet.** — Bail de deux cents verges de terre, situées à Caprycke, accordé à Jacques De Fletaeghe, pour trente années, au loyer annuel de 2 livres de gros (12 florins). Pierre De Laet, notaire, à Caprycke. (Original, papier, en flamand; copie, papier, en français; cartulaire coté 3, pièce 157.)

2501. — **1669, 18 juillet.** — Bail de trois censes, jardins, prairies et terres à labour, à Caprycke et Saint-Laurent, contenant environ 351 mesures, accordé à Adrien Verheyst et consorts, pour neuf années, au loyer annuel de 1,500 florins, plus une somme de 60 livres de gros (360 florins), à litre de pot-de-vin. (Cartulaire coté 3, pièce 156.)

2502. — **1670, 22 janvier.** — Acte passé pardevant auditeurs au souverain bailliage de Lille, par lequel Robert Delecourt et Barbe Desmarécaux, son épouse, déclarent constituer, au profit de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, une rente héritière de 30 florins par année, au capital rachetable de 600 florins. (Cartulaire coté 8, pièce 80.)

2503. — **1670, 4 février.** — Lettres patentes de S. M. Louis XIV, par lesquelles M^e Augustin Carpentier, licencié en droit, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Seclin, est nommé proviseur et visiteur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et de celui de Seclin, en remplacement de M^e Joseph Vraux, promu coadjuteur de l'abbé de Saint-Aubert, à Cambrai. — Requête adressée au roi, par les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, pour solliciter la nomination dudit M^e Augustin Carpentier. (Cartulaire coté 7, pièces 217 et 281.)

2504. — **1670, 13 février.** — Acte passé pardevant M^e Augustin Fremault, notaire, à Lille, par lequel Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, audit Lille, déclare donner, audit hôpital, la rente héritière de 30 florins par année, créée par Robert Delecourt et son épouse (voir n^o 2502), au profit de Charles Verdière, lequel atteste en avoir fait l'acquisition pour le compte et des deniers dudit Lecat. Cette donation est faite à la charge de faire célébrer, chaque année, au chœur de l'église dudit hôpital Comtesse, un obit solennel le jour anniversaire du décès du donateur, plus une messe basse chacun des sept jours suivants. (Cartulaire coté 3, pièce 151.)

2505. — **1670, 26 février.** — M. Le Pelletier de Souzy, intendant-général de Flandre, sur la requête de M^e Augustin Carpentier, nommé proviseur et visiteur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et de celui de Seclin (voir n^o 2503), ordonne que le suppliant jouira de cet office après avoir prêté, entre ses mains, le serment accoutumé; il mande aux prieure et religieuses desdits hôpitaux de le reconnaître en ladite qualité, et à tous huissiers, ou sergents-d'armes, de faire toutes significations et exploits nécessaires et acte du serment prêté par ledit suppliant. (Cartulaire coté 7, pièce 218.)

2506. — **1670, 29 mars.** — Requête présentée au Magistrat de Lille, par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à l'effet d'être autorisés à faire reconstruire une petite maison, appartenant audit hôpital, située au-dessus de la rivière, vis-à-vis les moulins Saint-Pierre. Cette autorisation est accordée, sous la condition que les travaux s'exécuteront sous la direction du *maître des œuvres* de la ville. (Cartulaire coté 7, pièce 225.)

2507. — **1670, 12 août.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse consentent à ce que Nicolas Marissal jouisse des droits accordés à Toussaint Regnier, par l'acte d'arrentement du 10 novembre 1666 (voir n^o 2464), aux charges et conditions portées audit contrat. (Cartulaire coté 9, pièce 53.)

2508. — **1670, 12 août.** — Arrentement de trois cents de terre, situés au faubourg des Malades, accordé à Wallerand Decarnin, pour soixante années, à charge de payer, à l'hôpital Comtesse, tant pour loyer desdits trois cents de terre, que pour reconnaissance du droit de vent du moulin à tordre huile qu'il est autorisé à y faire ériger, une redevance annuelle de trois razières et demie de blé et deux chapons, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 54.)

2509. — **1670, 12 août.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent aux sieurs Regnier, Harsegeurat, Wallet, Delefosse, Mas, Cousin et Marissal, l'autorisation de construire des moulins à vent, à tordre huile, hors de la porte des Malades, à charge de payer, chaque année, audit hôpital Comtesse, pour chacun desdits moulins et aussi longtemps qu'ils subsisteront, une redevance d'une razière de blé et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièces 55 à 61.)

2510. — **1670, 18 septembre.** — Gouselaire, prêtre et procureur de l'abbaye de Loos, certifie que, pendant

les six années qu'il a exercé cet office, les maçons et charpentiers, tant frères convers, qu'autres séculiers, domestiques de ladite abbaye, ont travaillé librement, et sans contestations, à tout ce qui dépendait de leur état, tant au refuge de cette abbaye, qu'aux autres maisons lui appartenant, à Lille. (Cartulaire coté 7, pièce 250.)

2511. — **1670, 10 octobre.** — Acte par lequel Marguerite Six, veuve de Jacques Barratte, meunière du *Moulin d'Hellemmes*, appartenant à l'hôpital Comtesse, à Lille, et les proviseurs, maître, prieure et religieuses dudit hôpital, déclarent se porter appelant de la sentence rendue à leur charge, par les baillis de la châtellenie de Lille, le 31 mars précédent, et au profit de Michel Glorian, fermier des droits de chaussées, à Fives. Signification de cet acte est faite auxdits baillis et fermiers, par le notaire A. Fremault. (Original, papier.)

2512. — **1670, 13 octobre.** — Lettres de relief d'appel, obtenues de S. M. Louis XIV, renvoyant la cause ci-dessus (voir n° 2511) pardevant le Conseil souverain, à Tournai. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2513. — **1670.** — Requête présentée à S. M. Louis XIV, par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, à l'effet d'être autorisés à vendre 40 mesures de terre situées à Moerbeke, au pays de Waës, et quelques rentes foncières et seigneuriales qu'ils possèdent à Sinay, Caprycke et aux environs, et de pouvoir appliquer les deniers à provenir de cette vente au paiement des dettes contractées par ledit hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 3, pièce 136.)

2514. — **1670, 13 octobre.** — Lettres patentes de S. M. Louis XIV accordant aux proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, l'autorisation de vendre les parties d'héritages et rentes mentionnées en la requête ci-dessus (voir n° 2513), sous la condition que les deniers qui proviendront de cette vente seront employés en acquisition d'autres biens situés en des lieux soumis à son autorité. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 3, pièce 137; copie, papier, en flamand.)

2515. — **1670, 16 octobre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent aux sieurs Jean Sampart, Georges Delemotte, et Jean Delannoy, l'autorisation de construire des moulins à vent, à tordre huile, au faubourg des Malades, à charge de payer, chaque année, audit hôpital Comtesse, pour chacun desdits moulins et aussi longtemps qu'ils subsisteront, une redevance d'une razière de blé et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièces 62, 63 et 64.)

2516. — **1670, 16 octobre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent le sieur Louis Scrève, charpentier, à faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, construit en briques, situé hors de la porte des Malades, à charge de payer, audit hôpital Comtesse, une redevance annuelle de deux razières de blé et deux chapons, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 65.)

2517. — **1670, 16 octobre.** — Bail de terres situées à Wazemmes, au faubourg de la Barre, vis-à-vis le Riez de Cantelieu, accordé à Bon Bonaventure et à Jacques Wauquier, pour six années, au loyer annuel de 32 livres de gros, de six florins carolus la livre. (Cartulaire coté 7, pièce 219.)

2518. — **1670, 16 octobre.** — Bail de la maison ayant pour enseigne *le Pot-d'Étain*, située à Lille, rue *des Malades* (rue de Paris), accordé à Jean Cardon, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 400 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 220.)

2519. — **1670, 16 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Poupliers* (rue Royale), accordé à Marie Mannare, veuve de Michel De Lamprelle, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 300 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 221.)

2520. — **1670, 16 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Moulins-Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Delarue, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 240 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 222.)

2521. — **1670, 16 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Poupliers* (rue Royale), accordé à Marie Vasseur, veuve de Jean Lebacq, chartier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 54 florins. (Cartulaire coté 7, pièce 223.)

2522. — **1670.** — Déclaration des terres, situées en la paroisse Saint-André, appartenant à l'hôpital Comtesse, entrées dans la nouvelle banlieue de la ville de Lille, et des vingtièmes qui ont été payés aux collecteurs des paroisses pour les héritages situés en la ville et châtellenie dudit Lille. (Deux copies, papier.)

2523. — **1671, 21 mars.** — Acte passé pardevant M^e Augustin Fremault, notaire, à Lille, par lequel sœur Jeanne Ghis, religieuse de l'hôpital Comtesse, audit Lille, reconnaît avoir vendu, en qualité d'exécutrice testamentaire de feu Jossine Vandenberghe, à Gilles Lecat, maître dudit hôpital Comtesse, moyennant une somme de 200 florins

carolus, une lettre de rente héritière de 12 florins 10 pafars par année. (Cartulaire coté 3, pièce 152.)

2524. — **1671, 9 juillet.** — Le lieutenant du bailli de Lille autorise les dames prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, audit Lille, à faire travailler les jours de dimanches et fêtes, excepté celui de l'Assomption, à la moisson des terres dépendantes de la *Cense du Metz*, en la paroisse Saint-André, près de Lille, à condition, toutefois, que les travaux seront suspendus pendant les heures de la grande messe et des vêpres. (Original, papier.)

2525. — **1671, 25 juillet.** — Transaction entre l'hôpital Comtesse, à Lille, et Jacques Van Wytberghe, fermier du grand moulin à eau de Menin, par laquelle la rente annuelle de 20 muids de blé, assignée audit hôpital Comtesse sur ledit moulin de Menin, est réduite à 15 muids pendant la durée du bail dudit Van Wytberghe. (Original, papier.)

2526. — **1671, 30 juillet.** — Bail de la maison ayant pour enseigne le *Pot-d'Étain*, située à Lille, rue des Malades (rue de Paris), accordé à Evrard Battaille, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 400 livres parisis. (Copie papier; cartulaire coté 7, pièce 226.)

2527. — **1671, 30 juillet.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé le *Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Marguerite Six, veuve de Jacques Barratte, pour six années, moyennant un loyer annuel de 600 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 227.)

2528. — **1671, 30 juillet.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent aux sieurs Jean Debanne et Martin Imbert, négociants, à Lille, l'autorisation de conserver un moulin à eau, à usage de fouler draps et à tordre huile, qu'ils avaient fait construire sur la rivière de la Deûle, près du *rabas* de Wambrechies, à charge de payer, audit hôpital Comtesse, une redevance annuelle de deux razières de blé et deux chapons, à la prisée de l'espier de Lille. — Ratification de l'acte ci-dessus par le sieur Imbert. (Cartulaire coté 9, pièces 66 et 67.)

2529. — **1671, 30 juillet.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent aux sieurs Jean Cousin et Nicolas Dehas, épiciers, à Lille, l'autorisation de faire reconstruire un moulin à vent, à usage de tordre huile, nommé le *Moulin de Bruxelles*, situé à front de la piedsente conduisant à Ronchin, à charge de payer, chaque année, audit hôpital Comtesse, aussi longtemps que ce moulin subsistera, une redevance d'une razière de blé et deux chapons, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 68.)

2530. — **1671, 30 juillet.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent aux sieurs Cousin, Dehas, Lemieuvre, Duhot, Debonnaire et Wallet, l'autorisation de construire des moulins à vent, à tordre huile, au faubourg des Malades, à charge de payer, chaque année, audit hôpital Comtesse, pour chacun desdits moulins, et aussi longtemps qu'ils subsisteront, une redevance d'une razière de blé et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièces 69 à 74.)

2531. — **1671, 17 septembre.** — Bail de trente-neuf mesures de terre à labour, et quatre bonniers de prairies situés à Moerbeke, accordé à Pierre Vervaeet et à Liévin De Bocht, pour neuf années, au loyer annuel de 17 livres de gros, de six florins la livre. G. Fredrycx, notaire, à Gand. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 3, pièce 155.)

2532. — **1671, 5 octobre.** — Bail accordé à Josse Van den Abeel, pour le terme de trois années, de toutes les rentes foncières, héritières et sous-rentes dues à l'hôpital Comtesse, à Lille, sur diverses propriétés situées à Ardembourg, Caprycke, Lembeke, Saint-Laurent et Ecclou. (Cartulaire coté 7, pièce 229.)

2533. — **1671, 15 octobre.** — Requête présentée au Magistrat de Lille, par les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, par laquelle ils exposent que toutes fois qu'ils ont eu, dans leur maison, un domestique, charpentier de son métier, ils l'ont employé, ainsi que le pratiquent les religieux de l'abbaye de Loos (voir n° 2510), à l'exécution des réparations à faire à toutes les propriétés appartenant audit hôpital Comtesse, mais que dans la crainte d'être inquiétés, à ce sujet, par les maîtres du corps de stil des charpentiers de ladite ville de Lille, ils supplient Messieurs du Magistrat de leur en accorder l'autorisation. — Apostille contenant l'autorisation demandée. (Original, papier; copie, papier.)

2534. — **1671, 12 novembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à Lille, accordent à Marie Téroutwanne, veuve de Michel Desbuissons, et à Hyppolite Leroy, un nouveau bail des moulins à eau et à vent appartenant audit hôpital Comtesse (voir n° 2448), pour six années, aux conditions du bail du 9 novembre 1665. (Cartulaire coté 3, pièce 161.)

2535. — **1672, 16 janvier.** — Les prieure et religieuses de l'hôpital de Théomoulin, près Orchies, déclarent qu'elles désirent que désormais le maître de

l'hôpital Comtesse, à Lille, maintienne la préséance qui lui appartient en l'audition et signature des comptes de leur maison. (Cartulaire coté 7, pièce 282.)

2536. — **1672, 17 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à François Wantier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 84 florins. (Cartulaire coté 7, pièce 230.)

2537. — **1672, 17 novembre.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Jacques Delannoy et à Jean Leroy, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 180 livres parisis pour chacune desdites maisons. (Cartulaire coté 7, pièces 231 et 232.)

2538. — **1672, 17 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Jean-Baptiste Delaporte, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 216 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 233.)

2539. — **1672, 17 novembre.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Jean Leroy, à Bartholomé Dubosquié et à Pierre Bonnier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 200 livres parisis pour chacune desdites maisons. (Cartulaire coté 7, pièces 234, 235 et 238.)

2540. — **1672, 17 novembre.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Jean Hochart et à Jean Deleplanque, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 204 livres parisis pour chacune desdites maisons. (Cartulaire coté 7, pièces 236 et 237.)

2541. — **1672, 17 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Robleds, accordé à Robert Couppe, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 140 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 239.)

2542. — **1672, 17 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *d'Houdin* (rue Doudin), accordé à Jeanne Deffrennes, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 100 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 240.)

2543. — **1672, 17 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Thomas Leper, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 240 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 241.)

2544. — **1672, 17 novembre.** — Bail de dix-neuf cents de terre à labour, sur partie desquels était jadis érigé

le Moulin de la Vallée, à Wazemmes, accordé à Jean Ghys, pour neuf années, au loyer annuel de 90 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 242.)

2545. — **1672, 17 novembre.** — Bail de huit cents de terre à labour, à Wazemmes, accordé à Jérôme Chocquet, pour neuf années, au loyer annuel de 36 livres parisis. (Cartulaire coté 7, pièce 243.)

2546. — **1672.** — Extraits du cueilloir de l'abbaye de Marquette, concernant les rentes assises sur des terres, situées à Saint-André et audit Marquette, échangées entre ladite abbaye et l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 7, pièce 283.)

2547. — **1673, 23 février.** — Acte passé pardevant M^e Augustin Fremault, notaire, à Lille, par lequel Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, déclare faire donation d'entre vifs, en faveur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, dans le cas où elle vienne à mourir sans génération légitime, de tout un lieu-manoir et terres à labour, contenant ensemble environ 33 cents et 75 verges d'héritages, situés à Hérin, Allennes, Chemy et Gondécourt, ainsi que de 20 cents de terre à labour, situés à Fromelles. (Cartulaire coté 8, pièce 6.)

2548. — **1673, 28 juin.** — Acte d'adhérentement donné par Philippe Delehaye, lieutenant de Robert Taverne, bailli de la terre et seigneurie d'Hérin, et par les hommes de fiefs de ladite seigneurie, à Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, pour 625 verges de terre à labour, situées audit Hérin, par elle acquises des enfants de feu Piat Delevallée, moyennant le prix principal de 625 livres parisis. (Cartulaire coté 8, pièce 3.)

2549. — **1673, 4 juillet.** — Acte d'adhérentement donné par Philippe Delehaye, lieutenant de Robert Taverne, bailli de la terre et seigneurie d'Hérin, et par les hommes de fiefs de ladite seigneurie, à Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, pour un lieu-manoir, contenant un cent de terre, situé audit Hérin, par elle acquis des enfants de Jacques Dupret, moyennant le prix principal de 400 livres parisis. (Cartulaire coté 8, pièce 1.)

2550. — **1673, 4 juillet.** — Acte d'adhérentement donné par Philippe Delehaye, lieutenant de Robert Taverne, bailli de la terre et seigneurie d'Hérin, et par les hommes de fiefs de ladite seigneurie, à Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, pour trois cents de terre, situés audit Hérin, par elle acquis du sieur Bartholomé Bacqueville, moyennant le prix principal de 284 livres parisis. (Cartulaire coté 8, pièce 2.)

2551. — **1673, 8 juillet.** — Acte d'adhérentement donné par Pierre Jacques Du Riez, lieutenant de Nicolas Guidin, bailli général de Messieurs les doyen et chapitre de l'église collégiale de Saint-Piat, à Seclin, et par les échevins desdits doyen et chapitre, à Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, pour dix cents de terre, situés à Chemy, par elle acquis des enfants de feu Piat Delevalléc, moyennant le prix principal de 600 livres parisis. (Cartulaire coté 8, pièce 4.)

2552. — **1673, 31 août.** — Acte d'adhérentement donné par Mathias Lemesre, bailli de la terre et seigneurie de Gondécourt, et par les hommes de fiefs de ladite seigneurie, à Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, pour 450 verges de terre, situées audit Gondécourt, par elle acquises des enfants de feu Piat Delevalléc, moyennant le prix principal de 100 livres parisis par chaque cent de terre. (Cartulaire coté 8, pièce 5.)

2553. — **1673, 9 septembre.** — Acte passé pardevant M^e Augustin Fremault, notaire, à Lille, par lequel Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, déclare que les 23 cents et 75 verges de terre qu'elle a acquis à Hérim (voir nos 2548 et 2550), à Chemy (voir n^o 2551) et à Gondécourt (voir n^o 2552), ont été payés avec les deniers de l'hôpital Comtesse; que, par conséquent, ces dites terres doivent lui appartenir, pourquoi, voulant user de bonne foi, elle en fait donation d'entre vifs, irrévocable et sans rappel, audit hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 8, pièce 8.)

2554. — **1673, 15 septembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent aux sieurs Claude Dehennion, Michel Rouzé, Jacques De Brauwe, Piat Pippelart, Jacques Vicaire, Martin Lorain et Michel Delannoy, l'autorisation de construire des moulins à vent, à tordre huile, à charge de payer, chaque année, audit hôpital Comtesse, pour chacun desdits moulins, et aussi longtemps qu'ils subsisteront, une redevance d'une razière de blé et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièces 75 à 79.)

2555. — **1673, 15 septembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent à Michel Delannoy l'autorisation de construire, près du chemin conduisant à Lezennes, un moulin à vent, à usage de moudre tan, ou écorces, à charge de payer, audit hôpital Comtesse, aussi longtemps que ce moulin subsistera, une reconnaissance annuelle de cinq livres parisis et le quart d'un chapon. (Cartulaire coté 9, pièce 80.)

2556. — **1673, 15 septembre.** — Bail de deux bonniers quatre cents et quinze verges de terre à labour,

situés à Wazemmes, près de la Fontaine de le Saulch, accordé à Pierre Leuridan, brasseur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer de soixante-douze livres parisis pour la première année et de 56 livres parisis pour chacune des suivantes. (Cartulaire coté 3, pièce 164.)

2557. — **1673, 15 septembre.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Jean Delabarghe, vitrier, et à Françoise Hovine, veuve de Pierre Lutun, *tailleur d'images* (sculpteur), pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 168 livres parisis pour chacune desdites maisons. (Cartulaire coté 3, pièces 165 et 165 bis.)

2558. — **1673, 4 octobre.** — Acte passé pardevant M^e Augustin Fremault, notaire, à Lille, par lequel Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, déclare consentir à ce que les proviseurs de l'hôpital Comtesse, audit Lille, prennent possession, au nom dudit hôpital, par telle voie judiciaire qu'ils trouveront convenable, de tous les héritages mentionnés en l'acte de donation (voir n^o 2547) du 23 février 1673. (Cartulaire coté 8, pièce 7.)

2559. — **1673, 4 octobre.** — Acte passé pardevant M^e Augustin Fremault, notaire, à Lille, par lequel Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, déclare que le lieu-manoir qu'elle a acquis à Hérim (voir n^o 2549), a été payé avec les deniers de l'hôpital Comtesse; que, par conséquent, cet héritage doit lui appartenir, pourquoi, voulant user de bonne foi, elle en fait donation d'entre vifs, irrévocable et sans rappel, audit hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 8, pièce 9.)

2560. — **1673, 6 octobre.** — Lettres de purge données par la gouvernance de Lille, à Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, pour diverses parties de biens (voir nos 2548, 2550, 2551, et 2552) situées à Hérim, à Chemy et à Gondécourt. (Cartulaire coté 8, pièces 10 à 13.)

2561. — **1673, 22 novembre.** — Sommation faite par Nicolas Mahieu, huissier, à un occupéur de terres situées à Moerbeke, appartenant à l'hôpital Comtesse, pour le contraindre au paiement des termes échus du fermage desdites terres. (Original, papier.)

2562. — **1673, 24 novembre.** — Sommation faite par Jean Hacke, huissier, à Pierre Van Vooren, occupéur de maisons et terres situées à Caprycke, appartenant à l'hôpital Comtesse, pour le contraindre au paiement des termes échus du fermage desdites maisons et terres. (Original, papier.)

2563. — **1673, 2 décembre.** — Lettres par lesquelles Gilles Blondel, lieutenant de la gouvernance de Lille, certifie que pardevant lui Bernard Delecourt, fils de Robert, a déclaré et reconnu avoir pris à sa charge diverses rentes héritières, créées le 30 mai 1644 (voir n° 2066), par ledit Robert Delecourt. (Cartulaire coté 8, pièces 24, 28, 31, 34, 37 et 42.)

2564. — **1673, 7 décembre.** — Arrentement, en diverses parties, d'un terrain situé en la paroisse Saint-André, dépendant de *la Cense du Metz*, incorporé dans la nouvelle enceinte de la ville de Lille, accordé à François Wimille, à Jacques Descamps, à Charles Lengrand, à Cornille Hennion et à Etienne Regnault, pour le terme de 60 années, à charge d'y faire construire des maisons, et de payer, à l'hôpital Comtesse, une redevance annuelle calculée à raison de 72 livres parisis par cent verges de terrain. (Cartulaire coté 10, pièces 1 à 6.)

2565. — **1674, 12 janvier.** — Lettre de M. de Froidmont, chanoine de la cathédrale de Tournai, administrateur du séminaire diocésain dudit Tournai, à Douai, répondant à celle que lui avait adressé Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, à Lille, pour lui demander des renseignements, tant sur l'emploi des deniers de la cotisation annuelle de 61 livres 10 sols parisis, à la charge dudit hôpital (voir n° 1319), que sur les collations de bourses audit séminaire ; par cette lettre, il fait connaître que, depuis l'année 1666, monseigneur l'évêque de Tournai et les membres de son clergé, ayant désiré que leur séminaire fût séparé de celui de Cambrai, ont sollicité et obtenu du roi l'autorisation d'en établir un, particulier à leur diocèse, à Douai, où sont entretenus 18 ou 19 boursiers, avec un président, et que la collation desdites bourses appartient à monseigneur l'évêque, excepté celles pour lesquelles il est payé une cotisation de 23 livres 15 sols de Flandre, donnant droit à la présentation d'un boursier. (Cartulaire coté 8, pièce 16.)

2566. — **1674, 1^{er} mars.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Jean Thilleman, à Maximilien Ledoux, à Jean Ricourt, à Pierre Delobel, à François Heuvels et à Charles Dubar, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 168 livres parisis, pour chacune desdites maisons. (Cartulaire coté 10, pièces 8 à 13.)

2567. — **1674, 14 mars.** — Transaction entre l'hôpital Comtesse, à Lille, et Josse Van den Abeel, receveur, à Eecloo, au sujet des rentes foncières et autres, appar-

tenant audit hôpital Comtesse (voir n° 2532), dont la perception avait été affermée audit Van den Abeel. (Original, parchemin.)

2568. — **1674, 28 mars.** — Requête adressée aux prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, par Adrien Bauwens, fermier dudit hôpital, au sujet du bail des terres qu'il occupe à Eecloo. (Original, papier.)

2569. — **1674, 4 mai.** — Accord entre les maître et prieure de l'hôpital Comtesse et les fermiers des moulins appartenant audit hôpital (voir n° 2534), concernant le transport sur les nouveaux remparts de la ville de Lille, près de l'Arc, d'un moulin à vent érigé sur les vieux remparts, derrière le jardin du couvent des Pénitentes-Capucines. (Copie, papier.)

2570. — **1674, 5 mai.** — Acte d'adhérentement donné par Jean de Fives, lieutenant de messire Nicolas de La Broye, dit de Laval, chevalier, seigneur de Gondécourt, etc., et par les hommes de fiefs de ladite seigneurie de Gondécourt, à Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, pour 200 verges de terre, situées audit Gondécourt, par elle acquises d'Anne Sauvage, veuve de Philippe Marlière, moyennant le prix principal de 178 livres parisis. (Cartulaire coté 8, pièce 18.)

2571. — **1674, 7 mai.** — Sentence rendue par les échevins de Lille, sur la poursuite *des maîtres du corps de stil des charpentiers de ladite ville de Lille*, par laquelle Martin Brassart, ouvrier charpentier, *non franc dudit stil*, aux gages de l'hôpital Comtesse, est dispensé, pour cette fois, de l'amende de 6 livres parisis, à laquelle il aurait pu être condamné pour avoir été trouvé travaillant, avec trois autres ouvriers, dans une maison, située rue de Paris, appartenant audit hôpital. Par cette sentence, les échevins, interprétant l'autorisation accordée le 15 octobre 1671 (voir n° 2533), déclarent qu'elle n'aura d'effet que pour l'ouvrier aux gages de l'hôpital Comtesse, ou y demeurant, lequel pourra travailler, seul, dans toutes les propriétés dudit hôpital, mais que chaque fois qu'il aura besoin d'aide, il sera obligé d'employer des *ouvriers francs*, de cette ville. (Original, papier, scellé ; cartulaire coté 8, pièce 17.)

2572. — **1674, 17 juillet.** — Acte d'adhérentement donné par Jean Descamps, bailli, et par les hommes de fiefs de Messieurs du chapitre de la collégiale de Saint-Piat, à Seclin, pour l'une des deux pièces de 400 cents de terre, situées à Gondécourt (voir n° 2573), acquises de Jean Mortreul, par Charles Verdière, receveur, à Lille,

moyennant le prix principal de 500 livres parisis, suivant acte passé pardevant M^e Augustin Fremault, notaire, à Lille, le 16 juillet 1674. (Cartulaire coté 8, pièce 20.)

2573. — **1674, 28 juillet.** — Acte d'adhérentement donné par Jean de Fives, lieutenant de messire Nicolas de La Broye, dit de Laval, chevalier, seigneur de Gondecourt, etc., et par les hommes de fiefs de ladite seigneurie, pour l'une des deux pièces de 400 verges de terre, situées audit Gondecourt (voir n° 2572), acquises de Jean Mortreul, par Charles Verdière, receveur, à Lille, moyennant le prix principal de 500 livres parisis, suivant acte passé pardevant M^e Augustin Fremault, notaire, à Lille, le 16 juillet 1674. (Cartulaire coté 8, pièce 19.)

2574. — **1674, 18 octobre.** — Gilles Ferdinand Hœlins de Mosscher-Ambacht, receveur-général de West-Flandre, déclare et certifie que la rente annuelle de vingt muids de blé, assignée à l'hôpital Comtesse, à Lille, par Jeanne, comtesse de Flandre, sur les moulins banaux de Menin (voir n° 3), a toujours été payée, de temps immémorial, et sans contestation, aux receveurs dudit hôpital Comtesse, par les fermiers desdits moulins, suivant la clause insérée dans leurs baux, et ce jusqu'en 1667, année pendant laquelle le roi de France a soumis à son obéissance la ville et la châtellenie de Courtrai, dont Menin fait partie. (Original, papier, scellé.)

2575. — **1674, 20 octobre.** — Lettres de purge données par la gouvernance de Lille, à Charles Verdière, receveur, audit Lille, pour 800 verges de terre, en deux pièces (voir n°s 2572 et 2573), situées à Gondecourt. (Cartulaire coté 8, pièce 21.)

2576. — **1674, 6 novembre.** — Vidimus donné par messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France, gouverneur de Lille, des lettres de S. M., en date du 21 août 1581 (voir n° 1269), par lesquelles l'hôpital Comtesse est exempté du logement des gens de guerre. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2577. — **1675, 21 mars.** — Procuration donnée par Jeanne Delaoutre, veuve de Philippe Petit, à Jean, son fils, à l'effet de vendre une rente héritière qui lui appartient, laquelle grève les biens de Bernard Delecourt (voir n° 2563), fils de feu Robert, demeurant à Cysoing. (Cartulaire coté 8, pièce 26.)

2578. — **1675, 22 mars.** — Acte passé pardevant M^e Jacques Vanstivordt, notaire, à Lille, contenant vente faite par Jean Petit (voir n° 2577), à Charles Verdière,

receveur, audit Lille, d'une lettre de rente héritière, créée le 30 mai 1644 (voir n° 2066), au profit de Pierre Mainsent. (Cartulaire coté 8, pièce 25.)

2579. — **1675, 26 mars.** — Acte passé pardevant M^e Jacques Vanstivordt, notaire, à Lille, contenant vente faite par Luc Moucque, à Charles Verdière, receveur, audit Lille, d'une lettre de rente héritière créée par Robert Delecourt et Barbe Desmarécaux, sa femme (voir n° 2066), le 30 mai 1644. (Cartulaire coté 8, pièce 27.)

2580. — **1675, 28 mars.** — Acte passé pardevant M^e Jacques Vanstivordt, notaire, à Lille, contenant vente faite par les enfants de feu Jean Scribeck, à Charles Verdière, receveur, audit Lille, d'une lettre de rente héritière créée par Robert Delecourt et Barbe Desmarécaux, sa femme (voir n° 2066), le 30 mai 1644. (Cartulaire coté 8, pièce 32.)

2581. — **1675, 3 avril.** — Acte passé pardevant M^e Jacques Vanstivordt, notaire, à Lille, contenant vente faite par Nicolas Derache, à Charles Verdière, receveur, audit Lille, d'une lettre de rente héritière créée par Robert Delecourt et Barbe Desmarécaux, sa femme (voir n° 2066), le 30 mai 1644. (Cartulaire coté 8, pièce 43.)

2582. — **1675, 8 avril.** — Acte passé pardevant M^e Jacques Vanstivordt, notaire, à Lille, contenant vente faite par Georges Vanzante, à Charles Verdière, receveur, audit Lille, d'une lettre de rente héritière créée par Robert Delecourt et Barbe Desmarécaux, sa femme, le 30 mai 1644 (voir n° 2066), au profit de Cornille Boutry et de Catherine Mainsent, sa femme. (Cartulaire coté 8, pièce 35.)

2583. — **1675, 8 avril.** — Acte passé pardevant M^e Jacques Vanstivordt, notaire, à Lille, contenant vente faite par l'hôpital Saint-Sauveur, à Charles Verdière, receveur, audit Lille, d'une lettre de rente héritière créée par Robert Delecourt et Barbe Desmarécaux, sa femme, le 30 mai 1644 (voir n° 2066), au profit de François Dufour et de Simonne Mainsent, sa femme. (Cartulaire coté 8, pièce 40.)

2584. — **1675, 11 juin.** — Acte passé pardevant M^e Jacques Vanstivordt, notaire, à Lille, par lequel Bernard Delecourt, fils de feu Robert, et Anne Fauvart, sa femme, reconnaissent être redevables, envers frère Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse, d'une somme de 174 florins carolus, et ladite Anne Fauvart s'engage à reconnaître exécutoires, pardevant la gouvernance de Lille, six lettres de rentes (voir n°s 2578 à 2583), créées par Robert Delecourt. (Cartulaire coté 8, pièce 44.)

2585. — **1675, 4 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Wallerand Decarnin, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 300 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 16.)

2586. — **1675, 4 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, au vieux marché au lin, accordé à Jean Solier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins carolus. (Cartulaire coté 10, pièce 14.)

2587. — **1675, 4 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Morts, accordé à François Jacquart, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 192 livres parisis. (Cartulaire coté 10, pièce 15.)

2588. — **1675, 4 juillet.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Michel Liénart, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins carolus. (Cartulaire coté 10, pièce 17.)

2589. — **1675, 4 juillet.** — Bail de terres situées à Wazemmes, au faubourg de la Barre, vis-à-vis le Riez de Cantelou, accordé à Bon Bonaventure et à Jacques Wauquier, pour six années, au loyer annuel de 192 florins carolus. (Cartulaire coté 10, pièce 18.)

2590. — **1675, 4 juillet.** — Bail d'un moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Marguerite Six, veuve de Jacques Barratte, pour six années, au loyer annuel de 600 livres parisis. (Cartulaire coté 10, pièce 19.)

2591. — **1675, 4 juillet.** — Acte passé pardevant M^e Jacques Vanstivordt, notaire, à Lille, par lequel Catherine Françoise, veuve de Pierre Yolant, déclare renoncer à l'arrentement d'un héritage situé au faubourg Notre-Dame (voir n° 2478), lequel avait été accordé à son mari, le 19 mars 1667. (Cartulaire coté 10, pièce 20.)

2592. — **1675, 4 juillet.** — Acte passé pardevant M^e Jacques Vanstivordt, notaire, à Lille, par lequel Clément Bentin, déclare renoncer à l'arrentement de deux cents d'héritage situés au faubourg Notre-Dame (voir n° 1904), acquis de Catherine Caullier, veuve de Toussaint Muysart. (Cartulaire coté 10, pièce 21.)

2593. — **1675, 25 octobre.** — Gilles Blondel, seigneur du Pret, conseiller du roi et lieutenant de la gouvernance de Lille, déclare exécutoires, contre Bernard Deleccourt et Anne Fauvart, son épouse, diverses lettres de rentes créées par feu Robert Deleccourt et Barbe Desma-

récaux, sa femme (voir nos 2578 à 2583), le 30 mai 1644. (Cartulaire coté 8, pièces 45 à 50.)

2594. — **1675, 25 octobre.** — Gilles Blondel, seigneur du Pret, conseiller du roi et lieutenant de la gouvernance de Lille, déclare exécutoire, contre Bernard Deleccourt et Anne Fauvart, son épouse, une lettre de rente créée par feu Robert Deleccourt et Barbe Desmarécaux, sa femme, le 22 janvier 1670 (voir n° 2502), au profit de Charles Verdrière. (Cartulaire coté 8, pièce 81.)

2595. — **1675, 7 novembre.** — Arrentement d'une partie de terrain située en la paroisse Saint-André, dépendant de *la Cense du Metz*, incorporée dans la nouvelle enceinte de la ville de Lille, accordé à Cornille Hennion, charpentier, pour le terme de 60 années, à charge de payer, à l'hôpital Comtesse, une redevance annuelle de 43 florins 7 patars. (Cartulaire coté 10, pièce 24.)

2596. — **1675, 7 novembre.** — Arrentement d'une partie de terrain située en la paroisse Saint-André, dépendant de *la Cense du Metz*, incorporée dans la nouvelle enceinte de la ville de Lille, accordé à Jacques Willoquez et à Robert Plice, pour le terme de 60 années, à charge de payer, à l'hôpital Comtesse, une redevance annuelle calculée à raison de 72 livres parisis par cent verges de terrain. (Cartulaire coté 10, pièce 7.)

2597. — **1675, 7 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jacques Testelain, chapelier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 240 livres parisis. (Cartulaire coté 10, pièce 22.)

2598. — **1675, 7 novembre.** — Bail du lieu-manoir nommé *la Cense de la Braderie*, ou du *Haut-Ballot*, à Wambrechies (voir n° 2499), accordé à Léonard Vandame, aux conditions du bail en cours. (Cartulaire coté 10, pièce 23.)

2599. — **1675, 19 décembre.** — Arrêt provisionnel du Conseil souverain, à Tournai, rendu à la requête des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, par lequel il est interdit aux Ministres généraux de la Bourse commune des pauvres, audit Lille, de faire usage des moulins, à bras et à pieds, qui se trouvent en *la Maison-Forte*, dite des *Débauchés*, si ce n'est pour moudre les grains nécessaires à la consommation de cette maison, à péril de voir enlever les fers desdits moulins, et sous réserve de tous dépens. (Original, parchemin, 1 sceau; cartulaire coté 8, pièce 58.) — Dispositif de cet arrêt. (Copie, papier; cartulaire coté 8,

pièce 51.) — Mandement du roi donné à Douai, le 22 avril 1724, prescrivant au premier huissier qui en sera requis, de mettre cet arrêt à exécution selon sa forme et teneur. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2600. — 1675. — Requête présentée au roi, par les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, pour obtenir le paiement de la rente annuelle de 20 muids de blé (voir n° 2574), assignée audit hôpital, sur les moulins de Menin (voir n° 3), par Jeanne, comtesse de Flandre. (Cartulaire coté 8, pièce 64.)

2601. — 1676, 25 janvier. — Acte par lequel Hubert Delevallée, tabellion royal, certifie que pardevant M^e Jacques Vanstivordt, notaire, à Lille, le sieur Charles Verdière, bourgeois et receveur, audit Lille, a déclaré se constituer caution pour les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, afin qu'ils puissent profiter de l'arrêt provisionnel, rendu le 19 décembre 1675 (voir n° 2599), contre les Ministres généraux de la Bourse commune des pauvres de ladite ville de Lille. (Cartulaire coté 8, pièce 52.)

2602. — 1676, 31 janvier. — Acte passé au greffe du Conseil souverain, à Tournai, par lequel M^e Bonaventure Duhamel, procureur, en vertu du pouvoir à lui donné par l'acte de cautionnement du sieur Charles Verdière, en date du 25 du présent mois de janvier (voir n° 2601), déclare confirmer ledit acte. (Cartulaire coté 8, pièce 55.)

2603. — 1676, 31 janvier. — Mandement du roi, au premier huissier du Conseil souverain de Tournai, concernant la mise à exécution de l'arrêt provisionnel rendu le 19 décembre 1675 (voir n° 2599) contre les Ministres généraux de la Bourse commune des pauvres, à Lille. (Cartulaire coté 8, pièce 56.)

2604. — 1676, 6 février. — Ordonnance du Magistrat de Lille, prescrivant au sieur Simon Vollant, argentier de ladite ville, de payer au sieur Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, la somme de 119 livres 6 sols parisis, importance de la moitié des droits de la sentence rendue par le Conseil souverain, à Tournai, le 19 décembre 1675 (voir n° 2599), contre les Ministres généraux de la Bourse commune des pauvres de ladite ville de Lille. (Cartulaire coté 8, pièce 57.)

2605. — 1676, 26 février. — Messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France, gouverneur de Lille, certifie que pardevant Jacques Vanstivordt et Louis

Delemar, auditeurs au souverain bailliage dudit Lille, le sieur Charles Verdière, agissant tant au nom de Marie-Anne Ghys, veuve de Jacques Bostica, qu'en qualité de receveur de l'hôpital Comtesse, d'une part, et le sieur Henri Defives, d'autre part, ont déclaré faire l'échange d'une pièce de trois cents de terre, située à Allennes, appartenant audit hôpital Comtesse (voir n° 2547), contre une pièce de quatre cents de pré, située à Hérim, appartenant audit Defives. (Cartulaire coté 8, pièce 62.)

2606. — 1676, 13 avril. — Brevet de S. M. Louis XIV accordant à l'hôpital Comtesse, à Lille, les biens et revenus des abbayes du Saint-Sépulcre de Cambrai, de Saint-Bertin et de Messines, et du Béguinage d'Ypres, situés dans l'étendue du département de M. Le Peletier de Souzy, intendant de Flandre, lesquels ont été confisqués, en conséquence de la déclaration de guerre, par l'ordonnance de S. M. du 20 octobre 1673, pour, par ledit hôpital Comtesse, jouir desdits biens et revenus, par forme de repréailles, tant que la guerre durera et qu'il sera privé de la jouissance de ceux qui ont été confisqués par le roi d'Espagne. (Original, papier; cartulaire coté 8, pièce 66.)

2607. — 1676, 7 mai. — Acte par lequel les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, reconnaissent avoir accordé en ferme, au sieur Jean-Charles Lecomte, tous les biens mentionnés dans le brevet de S. M. du 13 avril 1676 (voir n° 2606), moyennant le paiement d'une somme de 3,400 florins chaque année. (Original, papier; cartulaire coté 8, pièce 67.)

2608. — 1676, 27 juin. — M. Le Peletier, intendant de Flandre, faisant droit à la requête des prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, ordonne à Jean-Charles Lecomte, commis à la régie des biens confisqués par ordre du roi, de mettre les requérantes en possession des biens mentionnés dans le brevet de S. M. du 13 avril 1676 (voir n° 2606), et de leur remettre tous les titres et papiers concernant lesdits biens (Copie, papier; cartulaire coté 8, pièce 65.)

2609. — 1676, 9 juillet. — Accord entre l'hôpital Comtesse et le sieur Wallerand Carpentier, par lequel ce dernier est autorisé à faire usage d'un moulin à tordre huile, situé hors la porte des Malades, à charge de payer, audit hôpital Comtesse, une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille, pour reconnaissance du droit de vent dudit moulin. (Cartulaire coté 9, pièce 81.)

2610. — **1676, 9 juillet.** — Accord entre l'hôpital Comtesse et le sieur Nicolas Marissal, par lequel ce dernier s'engage à payer, audit hôpital, une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et demi, à la prisée de l'espier de Lille, au lieu de celle d'une razière de blé et un chapon et quart qu'il payait précédemment, afin de pouvoir faire usage du moulin à vent, à tordre huile, qu'il avait fait transporter, sans en avoir obtenu la permission de l'hôpital Comtesse, du chemin de Ronchin à celui de Douai, au faubourg des Malades. (Cartulaire coté 9, pièce 82.)

2611. — **1676.** — L'hôpital Comtesse accorde au sieur Georges Delemotte l'autorisation de faire usage du moulin à vent, à tordre huile, qu'il a fait transporter sur une terre située à front du grand chemin d'Esquermes, sous la condition que la redevance annuelle due audit hôpital, pour ce moulin (voir n° 2515), sera augmentée d'un quart de chapon. (Cartulaire coté 9, pièce 83.)

2612. — **1676, 16 novembre.** — Les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse reconnaissent avoir reçu d'Antoinette Herreng, épouse du sieur Jacques Cambier, brasseur, à Lille, une somme de 600 florins, moyennant quoi ils s'engagent à faire célébrer, à perpétuité, le samedi de chaque semaine, en la chapelle de Notre-Dame d'Assistance, appartenant audit hôpital Comtesse, une messe basse en l'honneur de la Vierge, mère de Dieu, pour le salut desdits conjoints et de leurs parents et amis vivants et trépassés. (Cartulaire coté 8, pièce 63.)

2613. — **1676.** — Arrentement d'une partie de terrain située près de l'église Saint-André, dans la nouvelle enceinte de la ville de Lille, à l'angle de la rue conduisant à la caserne de cavalerie, accordé à Jean-Philippe Delaberge, pour le terme de 58 années, à charge de payer, à l'hôpital Comtesse, une redevance annuelle de 84 livres parisis. (Cartulaire coté 10, pièce 25.)

2614. — **1677, 24 mai.** — Lettre de cachet par laquelle S. M. Louis XIV mande à M. Le Peletier, intendânt de Flandre, qu'approuvant l'avis favorable donné par lui sur la requête des prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, il ait à faire mettre ledit hôpital en possession des biens confisqués sur les ecclésiastiques, situés dans les châtellenies de Lille, Courtrai et Tournai, montant à un revenu de 4,289 florins, suivant l'état produit (voir n° 2615), pour lui tenir lieu de ceux dont les abbayes de Saint-Bertin et du Saint-Sépulcre (voir n° 2606), sont rentrées en possession, par suite de la conquête qu'il a faite des villes de Saint-Omer et de Cambrai. (Original, papier.) — Lettre écrite, à ce sujet, par M. de Louvois à la prieure de l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

2615. — **1677.** — Etat des biens confisqués sur les ecclésiastiques, situés dans les châtellenies de Lille, Courtrai et Tournai (voir n° 2614), montant à 4,289 florins 7 patars de revenu annuel. (Copie, papier; cartulaire coté 8, pièce 74.)

2616. — **1677, 2 juin.** — M. Le Peletier, intendant de Flandre, en vertu de la lettre de S. M., en date du 24 mai précédent (voir n° 2614), ordonne à Jean-Charles Lecomte, commis à la régie des biens confisqués par ordre du roi, de mettre l'hôpital Comtesse en possession des biens mentionnés en l'état joint (voir n° 2615), sous la condition d'en acquitter toutes les charges canoniques et fondations pieuses. (Cartulaire coté 8, pièce 74.)

2617. — **1677, 23 septembre.** — Dénombrement donné par les abbé et religieux de l'abbaye Notre-Dame, à Loos, aux proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, des héritages, fonds de maisons et moulins, appartenant à cette abbaye, chargés de rentes annuelles envers ledit hôpital. (Original, papier.)

2618. — **1677, 23 septembre.** — Arrentement d'un cent d'héritage, dépendant de l'ermitage du *Petit-Metz*, situé en la nouvelle enceinte de la ville de Lille, accordé à Charles Delannoy, pour le terme de 60 années, à charge de payer, à l'hôpital Comtesse, une redevance annuelle de 144 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 26.)

2619. — **1677, 23 septembre.** — Bail du lieu-manoir, nommé *la Maison de Froimetz*, situé à Wazemmes, accordé à Jacques Barbieux, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 27.)

2620. — **1677, 23 septembre.** — Bail du fonds de la maison nommée *la Cense de le Saulch*, contenant un cent d'héritage, situé à Wazemmes, accordé à Jacques Barbieux, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 4 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 28.)

2621. — **1677, 23 septembre.** — Bail d'une portion d'héritage, contenant 150 verges, appelée *le Bastion du comte de Bruay*, aboutant à la ruelle de *Le Saulch*, à Wazemmes, accordé à Jacques Barbieux, pour neuf années, au loyer annuel de 6 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 29.)

2622. — **1677, 23 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Poupliers*, dite *des Bonnes-Filles*, (rue Royale), accordé à Marie Manare, veuve de Michel

Delampreel, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 160 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 30.)

2623. — **1677, 23 septembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Roger Dewallers, taillandier, pour neuf années, au loyer annuel de 264 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 31.)

2624. — **1677, 23 septembre.** — Bail de deux bonniers de terre, en trois pièces, à Avelin, accordé à Antoine Herrong, pour neuf années, au loyer annuel de 100 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 32.)

2625. — **1677, 23 septembre.** — Dénombrement donné par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Alexandre-Guillaume de Melun, prince d'Épinoi, etc., de tout un fief, appartenant audit hôpital, situé en la paroisse et appelé *le fief des Moulins de Wazcmmes*, tenu de la seigneurie du Breucq, et chargé, envers ladite seigneurie, d'un relief de 10 livres parisis au trépas de l'homme vivant et mourant. (Cartulaire coté 8, pièce 75.)

2626. — **1677, 28 septembre.** — Sentence rendue par les prévôt et échevins de Lille, condamnant Guillaume Smith, et consorts, au paiement d'une somme de 1008 livres parisis, pour deux années de redevance des arrentements à eux accordés par l'hôpital Comtesse (voir nos 2107 et 2108), les 8 novembre 1646 et 7 février 1647. — A la suite est le mandement donné par les échevins, le 25 octobre 1677, au premier sergent du roi, en la prévôté dudit Lille, sur ce requis, de mettre cette sentence à exécution, selon sa forme et teneur. (Original, papier; copie, papier.)

2627. — **1678, 8 février.** — Acte passé pardevant Gilles Leleu, notaire, à Lille, contenant vente faite par dame Marguerite de Croix, veuve de messire Michel de Lannoy, chevalier, seigneur du Carnoy, aux enfants de feu Jean Daubigny, tonnelier, à Lomme, d'une lettre de rente de 50 florins par année, au rachat de 1,200 florins, par suite de la réduction qui en a été faite au dernier vingt-deux, laquelle avait été constituée, le 1^{er} mars 1599 (voir n° 1537), au profit de Jérôme d'Ennetières, écuyer, seigneur des Loges. (Cartulaire coté 8, pièce 93.)

2628. — **1678, 15 février.** — Quittance donnée par Jacques-Ignace Deschamps, de la somme de 600 livres parisis, qu'il a reçue du sieur Charles Verdière, receveur

de l'hôpital Comtesse, pour la part dudit hôpital dans la construction d'une muraille mitoyenne qu'il a fait faire sur un terrain situé près de la chapelle Saint-Sébastien, paroisse Saint-André. (Cartulaire coté 8, pièce 76.)

2629. — **1678, 19 mars.** — Mesurage fait par P. Mauroy, arpenteur, d'un pignon et de portion d'un autre mur de la maison du sieur Robert Leroy, située rue Doudin, dont l'hôpital Comtesse demande à acquérir la mitoyenneté. (Cartulaire coté 8, pièce 77.)

2630. — **1678, 1^{er} juin.** — Acte d'adhérentement donné par Antoine Leborgne, bailli du fief et seigneurie de Pirometz, et par les juges rentiers de ladite seigneurie, pour une pièce de quatre cents et demi de terre, située à Hérin, acquise par Charles Verdière, receveur, à Lille, de Jaspert Boullengier, moyennant le prix principal de 600 livres parisis. (Cartulaire coté 8, pièce 82.)

2631. — **1678, 16 septembre.** — Lettres de purge délivrées par la gouvernance de Lille, concernant l'acquisition faite par Charles Verdière (voir n° 2630), d'une pièce de terre située à Hérin. (Cartulaire coté 8, pièce 83.)

2632. — **1678, 19 décembre.** — Lettre de cachet par laquelle S. M. Louis XIV accorde à l'hôpital Comtesse les dîmes de Kemmel et de Huitschatte, dans la châtellenie d'Ypres, lesquelles ont été confisquées, en conséquence de la guerre, sur le chapitre de Saint-Donat, à Bruges. — Requête des prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, adressée à M. Le Boistel de Chantignonville, intendant de Flandre, à l'effet d'être mises en possession de ces dîmes. (Copie, papier.) — Lettre écrite, à ce sujet, par M. de Louvois à la prieure de l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

2633. — **1678.** — Acte d'accord entre les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse et M. de Vauban, gouverneur de la citadelle de Lille, par lequel ce dernier, reconnaissant les droits et privilèges dudit hôpital (voir n° 27), promet que le moulin à eau qu'il a fait construire dans ladite citadelle, ne servira que pour moudre les grains nécessaires à la consommation particulière des gens de guerre tenant garnison en cette citadelle, et qu'il ne sera fait usage dudit moulin que pendant le temps d'abondance d'eau, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mars. (Copie, papier; cartulaire coté 8, pièce 78.)

2634. — **1679, 10 janvier.** — Requête des prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, adressée à M. Le Peletier, intendant de Flandre, pour lui exposer que par

lettres en date du 19 avril 1669, S. M. a daigné leur accorder l'exemption du paiement de la moitié de toutes impositions pour les moulins appartenant audit hôpital Comtesse (voir n° 2495), mais que les baillis des Etats de la châtellenie de Lille refusent d'admettre celui de Fives, dit *le Moulin d'Hellemmes*, au bénéfice de cette exemption, parce que mention n'en a pas été faite dans la déclaration qui leur a été délivrée à cet effet; en conséquence, elles le supplient de vouloir bien ordonner que ledit moulin soit aussi compris dans l'exemption desdites impositions. — Ordonnance de M. Le Peletier, renvoyant cette requête à l'avis des baillis des Etats de Lille. (Original, papier.)

2635. — **1679, 1^{er} février.** — Les baillis des quatre seigneurs hauts justiciers, représentant l'État des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, après avoir présenté leurs observations à M. Le Peletier, intendant de Flandre, sur la demande en dégrèvement d'impositions faite par les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse (voir n° 2634), déclarent qu'ils sont prêts à faire remise desdites impositions, pourvu que M. l'intendant veuille bien leur faire expédier l'ordonnance nécessaire à en répéter l'importance dans leur compte. (Original, papier.)

2636. — **1679, 25 février.** — Ordonnance de M. Le Peletier, intendant de Flandre, rendue sur l'avis des baillis des Etats de Lille (voir n° 2635), par laquelle le moulin de Fives, dit *le Moulin d'Hellemmes*, appartenant à l'hôpital Comtesse, est exempté, à partir de la présente année 1679, du paiement de la moitié de toutes impositions. (Original, papier.)

2637. — **1679, 10 mars.** — Acte d'adhérentement donné par Robert Taverne, bailli de la seigneurie d'Hérin, et par les hommes de fiefs de ladite seigneurie, pour trois cents de terre à labour, situés audit Hérin, acquis par Charles Verdière, receveur, à Lille, moyennant le prix principal de 450 livres parisis. (Cartulaire coté 8, pièce 84.)

2638. — **1679, 14 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Pierre Virnot, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 33.)

2639. — **1679, 14 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Poupeliers*, dite *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Jean Van Mourre, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 150 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 34.)

2640. — **1679, 31 mars.** — Le bailli de Fives certifie que le moulin à moudre blé, situé audit Fives, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, appartenant à l'hôpital Comtesse (voir n° 2634), ayant été compris dans l'état des exemptions des tailles et vingtièmes pour les années 1670 à 1675, Messieurs des Etats ont tenu compte aux gens de loi dudit Fives de la moitié desdites impositions. (Original, papier.)

2641. — **1679, 7 avril.** — Les échevins de Lille attestent que pardevant eux Marguerite Six, veuve de Jacques Baratte, et Antoine Baratte, son fils, fermiers du *Moulin d'Hellemmes* (voir n° 2634), ont fait serment que depuis que l'hôpital Comtesse a obtenu de S. M. la remise de la moitié des tailles et vingtièmes (voir n° 2495), ils n'ont acquitté que la moitié desdites impositions pour ledit moulin. (Original, papier.)

2642. — **1679, 7 avril.** — Acte d'adhérentement donné par messire Cyprien de Varick, chevalier, seigneur de Carnin, bailli de Lille, et par les hommes de fiefs de la Salle de Lille, pour quatre cents et demi de terre à labour, situés à Lambersart, acquis par Charles Verdière, receveur, à Lille, moyennant le prix principal de 496 livres parisis. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

2643. — **1679, 9 septembre.** — Bail de trente mesures de terre, situées à Eecloo, accordé à Jean Devos et à Pierre Baert, pour neuf années, au loyer annuel de 198 florins, plus une somme de 30 florins à titre de pot-de-vin. (Original, papier; copie, papier.)

2644. — **1679, 19 octobre.** — Arrentement d'une portion d'héritage, sur laquelle il y a une maison bâtie, faisant partie du terrain autrefois arrenté à Jacques Flameng (voir n° 1445), accordé à Philippe Fauchille, pour le terme de 27 années, moyennant une redevance annuelle de 12 livres 10 sols parisis. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 87.)

2645. — **1679, 19 octobre.** — Bail de la maison ayant pour enseigne *le Pot-d'Etain*, située à Lille, rue *des Malades* (rue de Paris), accordé à Vincent Mottez, quincaillier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 300 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 35.)

2646. — **1679, 19 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Michel Pauchet, brasseur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 36.)

2647. — **1670, 19 octobre.** — Bail accordé à Catherine Carpentier, veuve de Jean Delarue, pour la maison qu'elle occupe (voir n° 2520), aux conditions du bail précédent. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 37.)
2648. — **1679, 19 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue Doudin, accordé à Pierre Caron, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 38.)
2649. — **1679, 19 octobre.** — Bail de quatre cents de terre à labour, situés à Fives, accordé à Mathieu Cordonnier, pour neuf années, au loyer annuel de 24 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 39.)
2650. — **1679, 19 octobre.** — Bail de dix-neuf cents de terre à labour, situés à Wazemmes, accordé à Jean Ghys, pour neuf années, au loyer annuel de 100 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 40.)
2651. — **1670, 19 octobre.** — Bail de sept cents de terre à labour, situés à Wazemmes, accordé à Jérôme Chocquelet (voir n° 2545), aux conditions du bail précédent. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 41.)
2652. — **1679, 19 octobre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent à Bernard Mousson l'autorisation de construire un moulin à vent, à usage de tordre huile, hors de la porte des Malades, à charge de payer, chaque année, audit hôpital, aussi longtemps que ce moulin subsistera, une redevance d'une razière de blé froment et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 84.)
2653. — **1679, 19 octobre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent à Bartholomé Raoult l'autorisation de faire usage du moulin à vent, à tordre huile, érigé sur la motte appelée du *Moulin à Diables*, appartenant à l'hôpital Comtesse, à charge de payer annuellement, audit hôpital, une redevance de trois razières de blé froment et deux chapons, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 85.)
2654. — **1679, 19 octobre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent à Ignace Baillet l'autorisation de construire un moulin à moudre écorces, à Wazemmes, à charge de payer annuellement, audit hôpital, une redevance de six havots de blé froment, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 86.)
2655. — **1679, 19 octobre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent à Etienne Deconinck et à Jacques Hennion l'autorisation de construire un moulin à vent, à usage de tordre huile, à Wazemmes, à charge de payer annuellement, audit hôpital, une redevance d'une razière de blé froment et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 88.)
2656. — **1670, 19 octobre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent à Jacques Bident l'autorisation de construire un moulin à vent, à usage de tordre huile, au faubourg des Malades, à charge de payer annuellement, audit hôpital, une redevance d'une razière de blé froment et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 89.)
2657. — **1680, 17 mai.** — Le Magistrat de Lille, à la requête des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, autorise l'exécution des travaux de maçonnerie nécessaires à la consolidation de la muraille soutenant la motte du moulin à vent, à usage de moudre blé, érigé sur les remparts, derrière le couvent des Sœurs de la Magdeleine. (Original, papier.)
2658. — **1680, 12 août.** — Election faite par les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, suivant les règles prescrites, de frère Julien Bonnier, religieux de l'abbaye de Cysoing et pasteur de Camphin, en qualité de maître dudit hôpital Comtesse, en remplacement de frère Gilles Lecat, décédé. (Original, papier.)
2659. — **1680, 21 août.** — Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, évêque de Tournai, commet frère Julien Bonnier (voir n° 2658) à l'administration du spirituel de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin, 1 sceau.)
2660. — **1680, 28 août.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse prient les chanoines du chapitre de l'église Saint-Pierre de recevoir parmi eux frère Julien Bonnier, nommé maître de l'hôpital Comtesse (voir n° 2658), et de l'admettre à la prestation du serment ordinaire. — Réception dudit Bonnier par ledit chapitre. (Originaux, papier.)
2661. — **1680, 10 octobre.** — Ordonnance de M. Le Peletier, intendant de Flandre, rendue à la requête des prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, portant que, conformément aux lettres d'amortissement accordées par S. M., au mois de février 1669, tous les biens appartenant à l'hôpital Comtesse, à la date desdites lettres,

seront exempts des droits de nouvel acquêt et autres. (Original, papier; cartulaire coté 8, pièce 85.)

2662. — **1680, 18 novembre.** — Mention que les reliques de saint Laurent, martyr, ont été déposées dans le reliquaire de l'église de l'hôpital Comtesse, par Julien Bonnier, maître dudit hôpital. (Papier.)

2663. — **1681, 21 mai.** — Bail du moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, accordé à Marguerite Six, veuve de Jacques Barratte, pour trois, ou six années, au loyer annuel de 700 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 49.)

2664. — **1681, 21 mai.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Prêmesques, accordé à Laurent Noury, à Frédéric Hennart et à André Frinois, pour neuf années, au loyer annuel de 100 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 47.)

2665. — **1681, 21 mai.** — Bail de trois bonniers de prés, environ, situés à Wazemmes, accordé à Bon Bonaventure, pour six années, au loyer annuel de 192 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 48.)

2666. — **1681, 21 mai.** — Bail d'une maison située à Lille, rue Doudin, accordé à Pierre Caron, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier.)

2667. — **1681, 21 mai.** — Bail d'une maison située à Lille, rue Doudin, accordé à Pierre Baudry, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 42.)

2668. — **1681, 21 mai.** — Baux de maisons, situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Nicolas Deroyère, à Jeanne De Mélantois, et à Barbe Cordier, pour trois, six, ou neuf années, moyennant un loyer annuel de 84 florins pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 43, 44 et 45.)

2669. — **1681, 21 mai.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Delaporte, serrurier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 46.)

2670. — **1681, juillet.** — Les pasteur et marguilliers de l'église du village d'Hérin vendent à Julien Bonnier, en

sa qualité de maître de l'hôpital Comtesse, à Lille, une rente héritière de 6 livres 5 sols parisis par an, au rachat de 100 livres parisis, constituée par Michel Maupaie, le 7 janvier 1628 (voir n° 1853), laquelle rente appartenait à ladite église d'Hérin par transport à elle fait suivant acte passé pardevant M^e Gilles Dubois, notaire, le 14 mars 1656. (Copie, papier.)

2671. — **1681, 20 septembre.** — Arrêt du Conseil d'Etat concernant les difficultés soulevées au sujet de deux moulins à vent, érigés au village de Wevelghem, l'un appartenant à Nicolas Taffin et l'autre aux dames de l'abbaye dudit Wevelghem, lesquels avaient été mis à usage de moudre blé. Cet arrêt, annulant celui rendu par le Conseil souverain de Tournai, le 22 novembre 1674, ordonne que le moulin appartenant au sieur Taffin sera remis en l'état prescrit par les lettres d'octroi accordées pour l'érection de ce moulin et qu'il ne pourra servir à autre usage qu'à tordre huile. Les dames de l'abbaye de Wevelghem sont maintenues dans la faculté de faire moudre le blé dans leur moulin. — Mandement du roi à M. Le Peletier de Souzy, intendant de Flandre, lui enjoignant de tenir la main à l'exécution de cet arrêt. (Copie, papier.)

2672. — **1681, 18 décembre.** — Requête adressée au Magistrat de Lille, par les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, afin d'obtenir l'exemption du paiement des vingtièmes pour *la cense du Metz*, incorporée dans la nouvelle enceinte de la ville de Lille. — Exemption accordée. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 3, pièce 167.)

2673. — **1681.** — Mémoire tendant à prouver que l'hôpital Comtesse ne doit pas être réputé *couvent de filles*, mais *couvent d'hommes et de filles*, et qu'il n'est nullement soumis à la juridiction de l'évêque de Tournai. (Cartulaire coté 3, pièce 162.)

2674. — **1682, 1^{er} janvier.** — Permission accordée aux dames prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse de faire planter des arbres sur les chemins de Wambrechies et de Quesnoy-sur-Deûle, le long de leurs propriétés. (Original, papier.)

2675. — **1682, 20 février.** — Cession faite au sieur Ein Pein, tavernier, du droit au bail emphytéotique de la moitié de cinq *quarterons* (125 verges) d'héritage, situés à Wazemmes (voir n° 2469), à front du chemin de Lille à Seclin. (Cartulaire coté 10, pièce 50.)

2676. — **1682, 28 mars.** — Sentence rendue par M. Le Peletier, intendant de Flandre, condamnant les anciens fermiers des moulins de Menin à payer à l'hôpital Comtesse les arrérages par eux dus de la rente annuelle de 15 muids de froment, assignée audit hôpital sur lesdits moulins de Menin, et dont ils étaient chargés par les conditions de leur bail. (Original, papier.)
2677. — **1682, 4 août.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Pierre Ségard et à Louis Leroy, sayetteurs, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 180 livres parisis pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 51 et 52.)
2678. — **1682, 4 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Jean-Baptiste Deleporte, bourgeteur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 216 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 53.)
2679. — **1682, 4 août.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Jean Leroy, à Pierre Dubosquel, et à Louis Deleporte, sayetteurs, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 200 livres parisis pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 54, 55 et 58.)
2680. — **1682, 4 août.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Jean Hochart et à Jean Deleplanque, sayetteurs, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 204 livres parisis pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 56 et 57.)
2681. — **1682, 4 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Robleds, accordé à Robert Couppé, peigneur de sayettes, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 140 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 59.)
2682. — **1682, 6 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), vis-à-vis les prisons de Vendôme, accordé à Françoise Hovine, veuve de Pierre Lutun, et à Pierre Lutun, son fils, sculpteur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 178 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 60.)
2683. — **1682, 6 août.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Pierre Bochart, menuisier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 400 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 61.)
2684. — **1682, 6 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Marie Willescauwe, veuve de Jacques Cocqueau, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 240 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 62.)
2685. — **1682, 6 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Maximilien Ledoux, *tailleur d'images* (sculpteur), pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 168 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 63.)
2686. — **1682, 6 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), vis-à-vis les moulins de l'hôpital Comtesse, accordé à Charles Béhagle, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 144 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 64.)
2687. — **1682, 6 août.** — Bail d'une maison située à Lille, sur le Rivage, accordé à Françoise Bridoul, veuve de Josse Demerende, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 144 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 65.)
2688. — **1682, 6 août.** — Bail d'une maison située à Lille, à l'angle du Rivage, vis-à-vis les moulins, accordé à Claire Delagrangue, veuve de Jean Lefebvre, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 192 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 66.)
2689. — **1682, 6 août.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, à l'angle dit de *Le Saulch*, accordé à Catherine et à Jeanne Van Thune, sœurs, pour trois, six ou neuf années, au loyer annuel de 324 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 67.)
2690. — **1682, 6 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Péronne Cocquel, pour trois, six ou neuf années, au loyer annuel de 192 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 68.)
2691. — **1682, 6 août.** — Bail d'une maison située à Lille, rue Saint-André, accordé à Jacques Leclercq, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 69.)

2692. — **1682, 25 août.** — Permissions accordées par l'hôpital Comtesse, à Nicolas Bauduin et à Jean et Nicolas Deroullers, de faire usage des moulins à vent, à tordre huile, qu'ils possédaient au faubourg des Malades, près du chemin de Lille à Ronchin, sous la condition qu'ils paieront, audit hôpital, pour chacun desdits moulins, une reconnaissance annuelle d'une razière de blé froment et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Originaux, papier; cartulaire coté 9, pièces 90 et 91.)

2693. — **1682, 25 août.** — Permissions accordées par l'hôpital Comtesse, à Albert Matissart et à Guillaume Leturcq, de faire usage des moulins à vent, à tordre huile, qu'ils possédaient au faubourg des Malades, sur l'héritage de *la Cense du Bas-Jardin*, sous la condition qu'ils paieront, audit hôpital, pour chacun desdits moulins, une reconnaissance annuelle d'une razière de blé froment et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Originaux, papier; cartulaire coté 9, pièces 92 et 93.)

2694. — **1682, 25 août.** — Permission accordée par l'hôpital Comtesse, à Albert Matissart et à Piat Hennion, de faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, qu'ils possédaient en la paroisse de Wazemmes, au lieu dit *la Bouvaque*, sous la condition qu'ils paieront, audit hôpital, une reconnaissance annuelle d'une razière de blé froment et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Originaux, papier; cartulaire coté 9, pièces 94 et 95.)

2695. — **1682, 25 août.** — Permission accordée par l'hôpital Comtesse, à Ignace Misre, de faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, qu'il avait fait construire au faubourg des Malades, près du chemin de Lille à Douai, sous la condition qu'il paiera, audit hôpital, une reconnaissance annuelle d'une razière de blé froment et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 96.)

2696. — **1682, 25 août.** — Permission accordée par l'hôpital Comtesse, à Adrien Coget et à Catherine Fréron, veuve de Gilles A la Truye, de faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, qu'ils possédaient en la paroisse de Wazemmes, sous la condition qu'ils paieront, audit hôpital, une reconnaissance annuelle d'une razière de blé froment et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 97.)

2697. — **1682, 24 octobre.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie),

accordés à François Eubert, marchand de tabac; à Marie-Magdeleine Berte, veuve de Pierre Delobel; à Charles Dubar, menuisier, et Jean Hennion, bourgeteur, et à Blaise Coigny, marchand de dentelles, pour trois, six ou neuf années, au loyer annuel de 84 florins pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 70, 71, 72 et 73.)

2698. — **1682, 24 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Poupeliers* (rue Royale), accordé à Pierre Hennebut, charpentier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 108 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 74.)

2699. — **1683, 7 mai.** — Accord entre les baillis des Etats de Lille et les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, par lequel lesdits baillis s'engagent à payer une somme de 5,000 florins, pour réparation du dommage causé audit hôpital par l'incendie de la chapelle Saint-Sébastien, en l'année 1669. (Original, papier.)

2700. — **1683, 8 mai.** — Requête présentée au Conseil souverain de Tournai, par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, afin d'obtenir de nouvelles lettres exécutoires du décret de S. M. catholique, en date du 29 août 1662 (voir n° 2396), ordonnant aux fermiers des moulins de Comines, et autres, *de s'abstenir à faire la chasse, ou queste, des moutures, par barques ou chariots*, dans la ville et mannée de Lille. — Apostille accordant aux suppliants les lettres requises. (Original, papier.)

2701. — **1683, 8 mai.** — Mandement du Conseil souverain de Tournai concernant la mise à exécution du décret de S. M. catholique, en date du 29 août 1662 (voir n° 2396), obtenu par requête de l'hôpital Comtesse (voir n° 2700), contre les fermiers des moulins de Comines, et autres. (Original, parchemin, 1 sceau; vidimus original, papier, donné par messire Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France, sous le sceau du souverain bailliage de Lille, le 13 mai 1683; copie, papier).

2702. — **1683, 12 juillet.** — Accord conclu entre l'hôpital Comtesse et Liévin Debock, au sujet de l'élargissement de celui-ci, retenu en prison pour arrérages qu'il devait audit hôpital. (Original, papier.)

2703. — **1683, 25 septembre.** — Requête présentée au Conseil souverain de Tournai, par les proviseurs,

maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, contre Guillaume de Mailly, marquis du Quesnoy, et les fermiers de ses moulins, lesquels venaient *quester les grains des manans dudit Lille*, contrairement au décret de S. M. catholique (voir n° 2396), en date du 29 août 1662. (Original, parchemin; original, papier.)

2704. — **1683, 25 septembre.** — Arrêt provisionnel rendu par le Conseil souverain de Tournai, sur la requête et au profit de l'hôpital Comtesse (voir n° 2703), à charge de fournir caution, par lequel il est interdit au marquis du Quesnoy, et aux fermiers de ses moulins, *de quester, ou faire quester mouture dans la ville de Lille*, et dans l'étendue de la manée des moulins de l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin; imprimé, papier.)

2705. — **1683, 25 septembre.** — Acte de cautionnement fourni par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, pour satisfaire à l'arrêt ci-dessus (voir n° 2704), rendu à leur profit contre le marquis du Quesnoy. (Original, parchemin.)

2706. — **1683, 3 octobre.** — Lettre du maréchal de Vauban à la prieure de l'hôpital Comtesse, la complimentant au sujet de l'accord conclu entre cet hôpital et les Etats de Lille, concernant la chapelle Saint-Sébastien (voir n° 2699), et l'engageant à employer la somme allouée par lesdits Etats aux réparations et à l'amélioration de l'hôpital Comtesse, plutôt qu'à la réédification de cette chapelle. (Original, papier; copie, papier.)

2707. — **1683, 7 octobre.** — Permission accordée par l'hôpital Comtesse, à Michel Rouzé, de faire construire un moulin à eau, sur la rivière de la Marque, allant de Lille à Ypres, sur l'héritage de l'abbaye de Marquette, pour y fabriquer du papier blanc et gris, moyennant une redevance annuelle, envers ledit hôpital Comtesse, de 6 livres parisis et une demie rame de bon papier gris. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 98.)

2708. — **1683, 28 octobre.** — Lettre de dame Marie-Magdeleine Gontier, prieure de l'hôpital Comtesse, à M. de Louvois, pour lui recommander ledit hôpital, et soumettre à son appréciation le conseil donné par M. de Vauban au sujet de l'emploi de la somme allouée audit hôpital Comtesse, par les Etats de Lille, (voir n° 2706), pour la reconstruction de la chapelle Saint-Sébastien. (Original, papier.)

2709. — **1683, 2 novembre.** — Lettres de M. de Louvois, en réponse à celle de la prieure de l'hôpital

Comtesse (voir n° 2708), par laquelle il déclare approuver l'avis de M. de Vauban, au sujet de la chapelle Saint-Sébastien. (Original, papier.)

2710. — **1683, 28 novembre.** — Lettres patentes par lesquelles S. M. Louis XIV, pour dédommager l'hôpital Comtesse de l'abandon par lui fait de 14 bonniers et demi de terre, dépendant de *la Cense du Metz*, emprisi pour les fortifications nouvelles de la ville de Lille, fait don et remise de la somme à laquelle pourrait s'élever, suivant les taxes établies, la plus value de deux bonniers de terre appartenant à cet hôpital dans la basse ville dudit Lille, sous la condition, toutefois, qu'il sera toujours entretenu, dans ledit hôpital Comtesse, le nombre de 61 lits, au moins, pour les soldats malades de la garnison de cette ville. (Original, parchemin.)

2711. — **1684, 28 février.** — Arrentement d'un cent de terre, situé à Saint-André, à front du chemin de Messines et de l'issue de Beurepaire, accordé par messire Ferdinand Waresquiel, sieur de Bonnance, chanoine de la cathédrale de Tournai, à l'hôpital Comtesse, pour en jouir pendant cent ans et un jour, à charge d'une redevance annuelle de deux razières de blé, mesure et prisée de l'espier de Lille. (Copie, papier.)

2712. — **1684, 6 mars.** — Acte d'adhérentement donné par Jean-Baptiste de Saint-Saulieux, prévôt d'Esquermes, et par les échevins de ladite prévôté, concernant un cent de terre arrenté par Messire Ferdinand Waresquiel (voir n° 2711) à l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin.)

2713. — **1684, 23 avril.** — Extrait d'une lettre écrite par M. de Louvois à M. le maréchal d'Humières, par laquelle il lui fait connaître que S. M. approuve, pour les raisons par lui émises, que l'on ne plante des arbres, le long des chemins, qu'à un quart de lieue de Lille, du côté de Flandre, et à une demi-lieue du côté de Tournai, Douai et Arras, et qu'il écrit à M. de Breteuil, à ce sujet, pour qu'il se conforme à la volonté du roi. (Copie, papier.)

2714. — **1684, 30 avril.** — Ordonnance de M. de Breteuil, intendant de Flandre, prescrivant aux habitants des environs de Lille, suivant les ordres de S. M. (voir n° 2713), de ne commencer à planter des arbres qu'à la distance d'un quart de lieue dudit Lille, du côté de Flandre, et à une demi-lieue du côté de Tournai, Douai et Arras, afin de ne porter aucun préjudice aux proprié-

taires des moulins à vent érigés dans les environs de ladite ville de Lille. (Copie, papier.)

2715. — **1684, 17 juillet.** — Bail de sept moulins à eau situés à Lille et à Wazemmes, et de sept moulins à vent, dont six érigés sur les remparts de ladite ville de Lille et un au faubourg Saint-André, accordé à Marie Terwaen, veuve de Michel Desbuissons, et à Marguerite Terwaen, veuve d'Hyppolite Leroy, pour six années, moyennant un rendage annuel de 200 muids de blé et de 2,400 livres parisis en argent, payable par douzième (voir n° 2247), et à charge de payer à l'hôpital Comtesse, à titre de pot-de-vin, à l'entrée en jouissance dudit bail, une somme de 6,000 livres parisis, et immédiatement, aux maîtres, prieure et religieuses de cette maison, celle de 792 livres parisis, et, en outre, de livrer ou payer, chaque année, à la décharge dudit hôpital Comtesse, au Magistrat de Lille, dix muids de blé de mouture. (Original, papier; cartulaire coté 40, pièce 78.)

2716. — **1684, 17 juillet.** — Bail de deux maisons contiguës, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du Rivage, accordé à Marie Terwaen, veuve de Michel Desbuissons, et à Marguerite Terwaen, veuve d'Hyppolite Leroy, pour six années, au loyer annuel de 120 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 40, pièce 79.)

2717. — **1684, 18 juillet.** — Bail du lieu-manoir nommé *la Maison de Froimetz*, situé à Wazemmes, accordé à Jacques Barbieux, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 280 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 40, pièce 75.)

2718. — **1684, 18 juillet.** — Bail du fonds de la maison nommée *la Cense de le Saulch*, contenant un cent d'héritage, située à Wazemmes, accordé à Jacques Barbieux, pour huit années, au loyer annuel de 8 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 40, pièce 76.)

2719. — **1684, 18 juillet.** — Bail d'une portion d'héritage, contenant 150 verges, appelée *le Bastion du comte de Bruay*, aboutant à la ruelle de *le Saulch*, à Wazemmes, accordé à Jacques Barbieux, pour huit années, au loyer annuel de 12 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 40, pièce 77.)

2720. — **1684, 14 novembre.** — Sentence rendue par le Magistrat de Lille, en faveur de Vincent Du Rietz, fermier de la pêcherie appartenant à l'hôpital Comtesse, en cette dite ville de Lille, contre Pierre Dutrot, *arqueur de l'arque de la Baignerie*, dite *des Repenties*, lequel

s'était permis de pêcher sous cette arche, au préjudice dudit Du Rietz. (Copie, papier.)

2721. — **1685, 15 février.** — Testament et codicile d'Allard Manyé, prêtre et chapelain de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, instituant l'hôpital Comtesse héritier de tous les biens qu'il délaissera à son trépas, après l'accomplissement desdits testament et codicile, à charge d'un obit annuel pour le repos de ses parents trépassés. (Originaux, papier.)

2722. — **1685.** — Allard Manyé déclare donner une lettre de rente de 40 florins à l'hôpital Comtesse, à condition qu'on y chantera, tous les ans, un obit solennel (voir n° 2721) pour le repos de son âme. (Original, papier.)

2723. — **1685, 27 avril.** — Lettres patentes de S. M. Louis XIV, par laquelle M^e François Erouart, pasteur d'Hallennes, est nommé proviseur et visiteur de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, et de celui de Seclin, en remplacement de M^e Augustin Carpentier, décédé. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2724. — **1685, 8 mai.** — Lettres par lesquelles les prévôt, jurés, mayeur et échevins de la ville de Tournai, déclarent créer au profit de M^e Jean-François Erouart, pasteur du village d'Hallennes, près de Lille, une rente héritière annuelle de 50 livres tournois, de vingt patars, monnaie de Flandre, la livre, moyennant une somme de 4,000 livres tournois, dite monnaie, qu'ils reconnaissent avoir reçue dudit Erouart. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2725. — **1685, 29 mai.** — Sentence rendue par Gilles Blondel, lieutenant de la gouvernance de Lille, rendant exécutoire la transaction intervenue entre les administrateurs de l'hôpital Saint-Nicolas et les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, pour terminer les contestations existant entre les parties, tant au sujet d'une maison, à usage de cabaret, ayant pour enseigne *le Soleil*, située au faubourg Notre-Dame, qu'à cause du chemin conduisant de la porte de la Barre vers le pont de le Saulch, passant au-devant du *Jardin du Prévôt*, ou *le Froimetz*. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2726. — **1685, 16 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse consentent à ce que Marguerite Six, veuve de Jacques Barratte, puisse faire cession du bail du *Moulin d'Hellemmes* (voir n° 2663) au sieur François Lefebvre, son beau-fils. (Original, papier.)

2727. — **1685, 3 août.** — Acte passé pardevant M^e Pottier, notaire, à Lille, par lequel Madeleine Dusaulthoir, veuve de Philippe Fréron, ordonne que tous les biens qu'elle délaissera à son trépas soient partagés, par moitié, entre Catherine Fréron, veuve de Gilles A la Truye, dit Delevigne, sa fille, et les enfants de Claude Dehennion, veuf de François Fréron, aussi sa fille. (Original, papier.)
2728. — **1685, 17 septembre.** — Mesurage, avec plan, fait par Adrien Desmadril, arpenteur, de deux pièces de terre à labour, situées hors de la porte Saint-André, appartenant à l'hôpital Comtesse, l'une contenant 4 bonniers 607 verges et l'autre 709 verges, sur lesquelles il a été établi un ouvrage à cornes et l'un des tenaillons de la demi-lune de la porte d'eau, lors de la construction des nouvelles fortifications de la ville de Lille. (Original, papier.)
2729. — **1685, 28 septembre.** — Inventaire des titres et documents originaux mis entre les mains de Jean Boextal, procureur de l'hôpital Comtesse, demeurant à Caprycke, par les proviseurs, maître et prieure dudit hôpital. (Copie, papier.)
2730. — **1686, 29 mars.** — Bail de deux cents et demi de terre, situés hors de la porte Notre-Dame, à front du chemin de Lille à Seclin, accordé à Robert Descamps, pour neuf années, au loyer annuel de 14 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 84.)
2731. — **1686, 29 mars.** — Bail de sept cents de terre à labour, situés à Wazemmes, accordé à Mathieu Prévost, pour neuf années, au loyer annuel de 36 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 85.)
2732. — **1686, 29 mars.** — Bail du lieu-manoir, avec jardin, prés, pâtures et terres à labour, contenant ensemble 24 bonniers 317 verges, nommé *la Cense de la Braderie*, dite *du Haut-Ballot*, à Wambrechies, accordé à Léonard Vandame, pour neuf années, au loyer annuel de 1,000 livres parisis et un sac de lin pour les trois premières années dudit bail, et de 1,100 livres parisis et un sac de lin pour les six années suivantes. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 80.)
2733. — **1686, 29 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Metz, accordé à Nicolas Ghesquières, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 150 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 81.)
2734. — **1686, 29 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Poupeliers*, dite *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Nicolas Martin, sayetteur et maître charpentier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 82.)
2735. — **1686, 29 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Charles Béhagle, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 240 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 83.)
2736. — **1686, 29 mars.** — Bail d'une maison située à Lille, près de l'église Saint-André, accordé à Mathieu Descamps, charron, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier.)
2737. — **1686, 29 mars.** — Arrentement de 92 verges de terrain, dépendant de l'héritage dit *le Petit-Metz* aboutant à la rue Princesse et à la nouvelle rivière, accordé à Robert Senéart, nacelier, pour le terme de 60 années, à charge de payer, à l'hôpital Comtesse, une redevance annuelle de 132 livres 9 sols 9 deniers parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 87.)
2738. — **1686, 29 mars.** — Arrentement du fonds de la maison à usage de cabaret, ayant pour enseigne *le Soleil*, contenant 175 verges d'héritage, situé au faubourg Notre-Dame, à front du pavé de Lille à Esquermes et du chemin conduisant à le Saulch, accordé à la dame Claire Mas, veuve de Paul de Saint-Martin, pour le terme de 40 années, à charge de payer annuellement, à l'hôpital Comtesse, une somme de 21 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 86.)
2739. — **1686, 2 juillet.** — Arrêt du Parlement de Tournai, rendu au profit de l'hôpital Comtesse contre messire Guillaume de Mailly, marquis du Quesnoy, lequel prétendait avoir le droit *de quester, ou faire quester mouture en la ville de Lille* (voir n° 2704) par les fermiers de ses moulins de Quesnoy. — Dispositif de cet arrêt. (Originaux, parchemin.)
2740. — **1686, 2 août.** — Acte constatant qu'à la réquisition des maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, le sieur Alexandre Turpin, lieutenant-général du bailli de Lille, s'est transporté sur la rivière descendant des moulins de Wazemmes audit Lille, accompagné du susdit maître, des sieurs Charles Verdière, receveur, et Jean-Baptiste Desbuissons, fermier des moulins et pêcheries

audit hôpital, et de plusieurs pêcheurs, lesquels ont jeté leurs filets et pêché à l'endroit des héritages appartenant à l'évêque de Tournai, pour affirmer et conserver les droits de l'hôpital Comtesse sur la susdite rivière. (Original, papier.)

2741. — **1686, 12 août.** — Décision du Magistrat de Lille, portant que le moulin à vent érigé sur les remparts de ladite ville, derrière le jardin des Canonniers, appartenant à l'hôpital Comtesse, est exempt du paiement des droits de place. (Original, papier ; 2 copies, papier.)

2742. — **1686, 3 octobre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent le sieur Georges Delemotte à faire usage du moulin à vent, à tordre huile, qu'il avait, sans autorisation dudit hôpital, fait transporter du chemin de Lezennes à front de la chaussée d'Esquermes, à charge de payer annuellement, en augmentation de la redevance dont ledit moulin est chargé (voir n° 2515), le quart d'un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier ; cartulaire coté 9, pièce 99.)

2743. — **1686, 13 octobre.** — Acte par lequel l'hôpital Comtesse accorde à Jean Devoy, un nouveau bail de 25 années, pour une motte de moulin située à Caprycke, aux mêmes charges et conditions de celui accordé à son père (voir n° 2334), le 22 septembre 1659. (Copie, papier.)

2744. — **1686, 14 octobre.** — Bail de trente-neuf mesures de terre, situées à Moerbeke, accordé à Raphaël Rogiers, pasteur dudit Moerbeke, pour six années, au loyer annuel de 66 florins. (Copie, papier.)

2745. — **1686, 15 octobre.** — Procuration donnée par les proviseurs de l'hôpital Comtesse, à M^e Raphaël Rogiers, pasteur de la paroisse de Moerbeke, pour intervenir, au nom dudit hôpital, dans toutes les résolutions relatives à l'entretien des digues dudit Moerbeke. (Original, papier.)

2746. — **1686, 15 octobre.** — Bail de trois mesures et 201 verges de terre, ou 1101 verges, situées à Moerbeke, accordé à Guillaume Deynaert, écuyer, pour dix-huit ans, au loyer annuel de 24 florins. (Copie, papier.)

2747. — **1686, 4 décembre.** — Bail du moulin à vent, à usage de moudre blé, nommé *le Moulin d'Hellemmes*, situé au dimage de Fives, accordé à Marguerite Six, veuve de Jacques Barratte, et à François Lefebvre, son beau-fils, pour six années, au loyer annuel de 700 livres parisis. (Original, parchemin.)

2748. — **1686.** — Pièces produites dans le procès pendant, devant l'Intendant de Flandre, entre l'hôpital Comtesse et le Magistrat de Lille, au sujet d'une écluse que ce dernier voulait faire construire dans la rivière à Esquermes, près du pont nommé l'Arbonnois, au détriment des moulins à eau de Wazemmes, appartenant audit hôpital Comtesse. (44 pièces, papier.)

2749. — **1687, 24 janvier.** — Requête présentée aux bailli, conseillers et hommes de fief de la Salle de Lille, par la prieure et les religieuses de l'hôpital, à l'effet d'obtenir, jusqu'à décision du procès pendant entre elles et le Magistrat de Lille, surséance de l'exécution d'une sentence rendue contre les fermiers des moulins de Wazemmes, appartenant audit hôpital, pour avoir tenu les eaux au-dessus de la jauge, quoique celle-ci n'existe pas réellement et que jusqu'à présent on s'en soit rapporté au niveau fixé par M. de Vauban. (Original, papier.)

2750. — **1687, 28 juin.** — Détails sur les contestations survenues, entre les maître et prieure de l'hôpital Comtesse et les doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre, à Lille, au sujet de l'enterrement d'Allard Manyé (voir n° 2721), prêtre et chapelain de ladite église Saint-Pierre, dont les volontés testamentaires à ce sujet ne furent pas accomplies. (Minute, papier.)

2751. — **1687, 4 juillet.** — Le Magistrat de Lille reconnaît que ce n'est qu'à titre précaire et moyennant indemnité qu'il a obtenu, des dames prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, la permission de déposer des fumiers sur un *quarteron* (25 verges) de terre, situé hors de la porte de la Barre, appartenant audit hôpital Comtesse. (Original, papier, scellé.)

2752. — **1687, 28 octobre.** — Lettre du marquis de Louvois à la prieure de l'hôpital Comtesse, l'informant que le Roi a autorisé l'hôpital à faire l'acquisition de quatre bonniers de terre, et qu'il lui sera accordé des dédommements pour les terres situées hors de la porte Saint-André, englobées dans les nouvelles fortifications de la ville de Lille (voir n° 2728). — (Original, papier.)

2753. — **1687, 17 novembre.** — L'hôpital Comtesse accorde en amodiation, à Jean Bochstale : 1^o 30 mesures de terre, en plusieurs pièces, situées à Eecloo ; 2^o 200 verges de terre, avec la partie nommée *le Ryselpal* ; 3^o la motte du moulin érigé à front de la Moersstrate, à Caprycke, pour en jouir pendant neuf années, au rendage de 132 florins. (Original, papier.)

2754. — **1687, 17 novembre.** — L'hôpital Comtesse accorde en amodiation à Jean Huyghe, bailli, et à Cornille de Coorebyter, greffier de Caprycke, une maison, jardins et terres à labour situés dans la franchise de Caprycke et Saint-Laurent, consistant en trois censés contenant 351 mesures de terre ou environ, pour en jouir pendant douze années, au rendage annuel de 1,000 florins. (Original, papier.)

2755. — **1687, novembre.** — Lettres-patentes de Louis XIV autorisant la prieure et les religieuses de l'hôpital Comtesse à acquérir environ quatre bonniers de terre, situés au milieu des propriétés appartenant audit hôpital, hors de la porte Saint-André (voir n° 2752), et leur faisant remise des droits d'amortissement, ou de nouvel acquêt, qui pourraient être dus à cause de ladite acquisition. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier.)

2756. — **1687, 9 décembre.** — Acte de l'adhérentement conféré à l'hôpital Comtesse par Jacques Diedeman, seigneur de La Riandrie, bailli général de la châtellenie de Lille, cour et halle de Phalempin, et par les hommes de ladite cour, du fief de Brunerue, situé à Saint-André et à Lambersart, près de Lille; consistant, avec la drève, en quatre bonniers six cents de terre à labour, en une masse, aboutissant au chemin qui conduit de Lille à Verlinghem. (Original, parchemin, 4 sceaux.)

2757. — **1688, 26 février.** — Arrentement d'un terrain situé près de la porte d'eau, en la nouvelle enceinte de la ville de Lille, contenant 501 verges et 47 pieds, accordé au Magistrat de ladite ville de Lille, pour le terme de 60 années, à charge d'une redevance annuelle de 662 livres 12 sols 2 deniers parisis. (Original, parchemin, 1 sceau; minute originale, papier; cartulaire coté 10, pièce 88.)

2758. — **1688, 26 février.** — L'hôpital Comtesse accorde au sieur Philippe Lemieuvre l'autorisation de faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, construit à front du chemin de Douai, au faubourg des Malades, à charge d'une redevance annuelle d'une razière un havot de blé et un chapon, payables à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 10, pièce 89.)

2759. — **1688, 26 février.** — Bail de la maison ayant pour enseigne *le Pot d'Etain*, située à Lille, rue des Malades (rue de Paris), accordé à Vincent Mottez, quincaillier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 300 florins carolus. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 90.)

2760. — **1688, 26 février.** — Baux de maisons situées à Lille, rue Saint-André, accordés à Jacques Coulon et à Jacques Simon, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 livres parisis pour chacune desdites maisons. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièces 91 et 92.)

2761. — **1688, 26 février.** — Baux de maisons situées à Lille, place Saint-Martin, accordés à Michel Pauchet, à Catherine Coolen, veuve de Jean Sampart, et à François Lemichel, aux conditions des baux précédents. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 93, 94 et 95.)

2762. — **1688, 26 février.** — Bail d'une maison située à Lille, rue des Bonnes-Filles (rue Royale), accordé à Marie Favier, veuve de Jean Moure, marchande de dentelles, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 300 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 96.)

2763. — **1688, 26 février.** — Bail de deux bonniers de terre à labour, situés à Prêmesques, accordé à Laurent Noury, pour neuf années, au loyer annuel de 100 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 97.)

2764. — **1688, 26 février.** — Bail d'une maison située à Lille, près de l'église Saint-André, accordé à Mathieu Descamps, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 138 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 98.)

2765. — **1688, 24 avril.** — Sous-arrentement d'une partie du terrain arrenté par l'hôpital Comtesse au Magistrat de Lille (voir n° 2757), accordé à la dame Anne Wacque, veuve de Pierre Ghesquières, avec faculté d'y faire construire tels bâtiments qu'elle trouvera convenir pour y ériger des fouleries. (Copie, papier.)

2766. — **1688, 24 avril.** — Sous-arrentement d'une partie du terrain arrenté par l'hôpital Comtesse au Magistrat de Lille (voir n° 2757), accordé à Marie Ducro, veuve de Pierre Heddebaut, et à François Leclercq, avec faculté d'y faire également ériger des fouleries. (Copie, papier.)

2767. — **1689, 14 mars.** — Election faite par les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse de frère Pierre Leprestre, prieur, pasteur et religieux de Phalempin, pour remplir les fonctions de maître dudit hôpital, en remplacement de frère Julien Bonnier, décédé; — confirmée le lendemain, 15 mars, par les proviseurs. (Original, papier.)

2768. — **1689, 18 mars.** — Mémoire présenté par les proviseurs de l'hôpital Comtesse au chapitre de l'église Saint-Pierre, pour lui demander de recevoir le serment du nouveau maître de l'hôpital (voir n° 2767), et de lui donner, dans le chœur de ladite église, la stalle accoutumée. (Deux copies, papier.)

2769. — **1689, 13 septembre.** — Accord conclu entre l'hôpital Comtesse et les propriétaires du moulin à vent, à moudre blé, nommé *le Petit-Moulin*, érigé hors de la porte Saint-Sauveur, par lequel ces derniers sont autorisés à transporter ce moulin à front du chemin de Douai, à charge de payer annuellement, audit hôpital Comtesse, une redevance de 4 razières de blé froment, à la prisée de l'espier de Lille, outre celle de 48 sols parisis dont ils sont chargés envers ledit hôpital à cause de l'érection de ce moulin. (Cartulaire coté 10, pièce 99.)

2770. — **1689, 12 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Poupeliers*, dite *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Guillaume Bernard, maître couvreur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 192 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 100.)

2771. — **1689, 28 novembre.** — Bail des moulins à eau et à vent appartenant à l'hôpital Comtesse (voir n° 2745), accordé à Marie Terwaen, veuve de Michel Desbuissons, pour six années, aux conditions suivantes : un rendage annuel de 200 muids de blé et de 3,600 livres parisis en argent, payable par douzième (voir n° 2247); une somme de 6,000 livres parisis à titre de pot-de-vin; une autre somme de 66 livres de gros (396 florins) aux maîtres, prieure et religieuses de cette maison, pour une fois, et 10 muids de blé de mouture chaque année au Magistrat de Lille, à la décharge de l'hôpital. (Cartulaire coté 10, pièce 102.)

2772. — **1689, 28 novembre.** — Bail de deux maisons contiguës, situées à Lille, place Saint-Martin, à l'angle du Rivage, accordé à Marie Terwaen, veuve de Michel Desbuissons, pour six années, au loyer annuel de 120 livres parisis. (Cartulaire coté 10, pièce 103.)

2773. — **1689, 5 décembre.** — Les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, sur la demande de Philippe du Beron, écuyer, seigneur de Lompriet, déclarent prolonger de soixante-trois années le bail de quatre portions de terrain situées à Lille, rue du Vieux-Faubourg des Reigneaux et rue Sans-Pavé, lesquelles avaient été arrentées, pour cent années, au sieur Guillaume Demarque, les 14 mai 1627 et 24 février 1628. (Cartulaire coté 10, pièce 101.)

2774. — **1690, 5 février.** — Lettre de M. de Hennin-Liétart, chanoine du chapitre de Tournai, à la prieure de l'hôpital Comtesse, pour la prier de signer une pièce qu'il lui envoie au sujet de biens appartenant en commun audit chapitre de Tournai et à l'hôpital, lesquels avaient été donnés en amodiation à feu Jacques Cats, conseiller-pensionnaire et garde des sceaux de Hollande et de West-Frise, le 9 juillet 1650, et ensuite, le 13 novembre 1688, aux héritiers dudit Cats. (Original, papier.)

2775. — **1690, 3 juin.** — Lettres-patentes de Louis XIV, par lesquelles il présente, à la nomination du chapitre de l'église Saint-Pierre, à Lille, M^e Philippe-Joseph de Lannoy, licencié en théologie et chanoine dudit chapitre, pour remplir les fonctions de proviseur et visiteur de l'hôpital Comtesse et de l'hôpital de Seclin, en remplacement de Philippe Lhermitte, démissionnaire. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2776. — **1690, 14 juin.** — Ordonnance de Dreux-Louis Dugué, chevalier, seigneur de Bagnols, intendant de Flandre, faisant défense expresse de mettre des nasses ou autres engins de pêche dans les rivières de Santes, Haubourdin, bois de l'abbaye de Loos, Esquermes et Wazemmes, sous peine de 100 florins d'amende. (Original, papier; imprimé, papier.)

2777. — **1690, 3 juillet.** — Les doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre, à Lille, instituent M^e Philippe-Joseph de Lannoy dans les fonctions qui lui ont été conférées par le Roi (voir n° 2775); — prestation de serment du nouveau proviseur. (Original, parchemin.)

2778. — **1690, 5 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent le sieur Pierre Lesieu à faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, érigé hors de la porte des Malades, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 100.)

2779. — **1690, 29 décembre.** — Compte présenté à la prieure de l'hôpital Comtesse par André Castelain, receveur des biens et rentes que ledit hôpital tenait en amodiation de messire Alexis-Louis-Joseph du Chastel, dit de La Hovardrie, chevalier, seigneur de Mairieux, à Quesnoy-sur-Deûle, à Flers, à Wazemmes, à Bousbecques, à Frelinghien, à Ennetières-en-Weppes, à Lambersart et à Esquermes. (Original, papier.)

2780. — **1691, 12 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, à l'angle du Rivage, accordé à Claire Dela-

grange, veuve de Jean Lefebvre, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 240 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 112.)

2781. — **1691, 12 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Péronne Cocquel, marchande de toiles, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 180 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 113.)

2782. — **1691, 13 juin.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Marie Verdière, veuve de Jean Dumont, et à Louis Leroy, sayetteurs, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 204 livres parisis pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 104 et 105.)

2783. — **1691, 13 juin.** — Baux de maisons situées à Lille, rue du Croquet, accordés à Jean-Baptiste Deleporte, bourgeteur, à Pierre Dubosquel, à Jacques Cousin et à Jean Deleplanque, sayetteurs, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 228 livres parisis pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 106, 108, 109 et 110.)

2784. — **1691, 13 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Jean Leroy, sayetteur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 224 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 107.)

2785. — **1691, 13 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Croquet, accordé à Louis Deleporte, sayetteur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 216 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 111.)

2786. — **1691, 15 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à François Lemichel, maître maçon, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 200 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 114.)

2787. — **1691, 15 juin.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), vis-à-vis les moulins de l'hôpital Comtesse, accordé à Jacques Toulouze, maître tailleur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 144 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 115.)

2788. — **1691, 15 juin.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent à Nicolas Morel l'autorisation

de construire un moulin à vent, à tordre huile, à Fives, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé froment et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 102.)

2789. — **1691, 15 juin.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent à Christophe Descourouble l'autorisation de faire usage du moulin à vent, à tordre huile, qu'il a acquis de Pierre Serrurier, et qui est « le dernier moulin de cette ville vers l'Arbrisseau, » à charge de payer audit hôpital une redevance telle que le précédent. (Original, papier.)

2790. — **1691, 1^{er} décembre.** — Arrêt du Parlement de Tournai, rendu à la requête de l'hôpital Comtesse, par lequel il est interdit à Jean Descamps, fermier du moulin de Templemars, de quêter ou faire quêter des moutures dans la ville de Lille, sous peine d'une amende de 50 florins à chaque contravention. (Original, parchemin, 1 sceau; copie, papier.) — Dispositif de cet arrêt. (Original, parchemin; copie, papier.)

2791. — **1692, 17 avril.** — Bail de deux bonniers dix cents de terre à labour, situés à Verlinghem, accordé à François Cappon, pour neuf années, au loyer annuel de 160 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 130.)

2792. — **1692, 17 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Poupeliers*, dite *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Hubert Delevallée, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 210 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 131.)

2793. — **1692, 17 avril.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *des Poupeliers*, dite *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordés à Catherine Bruneau, veuve d'Etienne de Warengnien, seigneur de Bonnance, et à Michel Dubois, avocat, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 228 florins, pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 132 et 134.)

2794. — **1692, 17 avril.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent aux sieurs Joseph Herbaut et Charles Brunel l'autorisation de construire un moulin à vent, à tordre huile, à front de la chaussée de Lille à Arras, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé froment et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 101.)

2795. — **1692, 17 avril.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Barbe Cordier et à Elisabeth Van Nieuwerkerke, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 84 florins pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 116 et 117.)

2796. — **1692, 17 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Pierre Lutun, maître sculpteur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 96 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 118.)

2797. — **1692, 17 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Anne-Marie et Jeanne-Isabelle Pauchet, sœurs, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 119.)

2798. — **1692, 17 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Jean-Baptiste Bochart, menuisier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 400 livres parisis. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 120.)

2799. — **1692, 17 avril.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Catherine Carpentier, veuve de Jean Delarue, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 121.)

2800. — **1692, 17 avril.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Cornille Hourie, maître couvreur, et à Jacques Testelain, chapelier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 122 et 123.)

2801. — **1692, 17 avril.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Charles Dubar, menuisier, et à Jean Hennion, bourgeteur, à François Eubert, marchand de tabac, à Marie Berte, veuve de Pierre Delobel, à Maximilien Ledoux, tailleur d'images, à Vincent Desbonnets et à Blaise Coigny, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 84 florins, pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 124 à 129.)

2802. — **1692, 17 septembre.** — Ordonnance de Dugué de Bagnols, intendant de Flandre, réitérant la défense qu'il a faite le 14 juin 1690 (voir n° 2776), de

mettre des engins de pêche dans les rivières de Santes, Haubourdin, Loos, Esquermes et Wazemmes. (Original, papier; copie, papier.)

2803. — **1693, 16 avril.** — François Finnart, arpenteur, certifie avoir fait le mesurage d'une partie de muraille mitoyenne entre deux maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), l'une appartenant au sieur Pollé, marchand, et l'autre à l'hôpital Comtesse, et avoir trouvé que ledit hôpital est redevable, envers le sieur Pollé, d'une somme de 10 livres 4 sols, pour 51 pieds de maçonnerie, qu'il estime à raison de 20 livres la verge. (Original, papier.)

2804. — **1693, 11 juin.** — Election faite par les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, de frère Prosper Willemain, religieux de l'abbaye de Cysoing, pour remplir les fonctions de maître dudit hôpital, en remplacement de frère Pierre Leprestre, religieux de Phalempin, lequel s'est retiré dans son monastère, sur l'ordre exprès du roi; — confirmation de cette élection par les proviseurs dudit hôpital Comtesse. (Original, papier, scellé.)

2805. — **1693, 17 août.** — Election faite par les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, de frère Florent Dehas, pasteur et religieux de l'abbaye de Phalempin, pour remplir les fonctions de maître dudit hôpital; — confirmation de cette élection par les proviseurs dudit hôpital Comtesse. (Original, papier.)

2806. — **1693, 28 août.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse prient le chapitre de l'église Saint-Pierre de recevoir le serment du nouveau maître de l'hôpital (voir n° 2805), et de lui donner, dans le chœur de ladite église, la stalle accoutumée. — Procès-verbal de la prestation de serment et de l'installation du maître Florent Dehas. (Original, papier, scellé.)

2807. — **1693, 21 octobre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent le sieur Nicolas Morel à faire construire un moulin à vent, à tordre huile, sur une terre située entre *les Trois-Fétus* et le chemin de Ronchin, au faubourg des Malades, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé froment et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier.)

2808. — **1693, 21 octobre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent les sieurs Jean-Baptiste Ducornez et François Tirlemont à faire construire un moulin à vent, à tordre huile, sur une terre située au chemin de l'Evêque, au faubourg des Malades, à charge d'une rede-

vance annuelle d'une razière de blé froment, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier.)

2809. — **1693, 21 octobre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent les sieurs Charles Brunel et Jacques Patfort à faire construire un moulin à vent, à tordre huile, sur une terre située au chemin de Lille à Ronchin, au faubourg des Malades, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé froment et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Original, papier.)

2810. — **1693, 21 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Deleporte, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier.)

2811. — **1693, 21 octobre.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Philippe Cugnet, à Adrien Bernard et à Barbe Cordier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 108 florins, pour chacune desdites maisons. (Originaux, papier.)

2812. — **1693, 21 octobre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), joignant la porte de l'hôpital Comtesse, accordé à Jacques Toulouse, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier.)

2813. — **1693, 12 décembre.** — Les *asseyeurs* (répartiteurs) ordinaires des tailles et vingtièmes du village de Wazemmes certifient qu'ils se sont transportés, le 7 décembre 1690, audit lieu de Wazemmes, pour reconnaître les terres qui avaient été prises pour établir la digue d'inondation, afin d'obtenir des Etats de Lille une modération des tailles et vingtièmes, et qu'ils ont alors constaté que 36 cents de pré, appartenant à l'hôpital Comtesse, en partie compris dans la digue, avaient été détériorés par les travaux. (Copie, papier.)

2814. — **1694, 9 février.** — Arrêt du Conseil d'Etat, statuant, entre autres choses, que les comptes des hôpitaux et maladreries, de fondation royale, que l'on avait coutume de rendre en la Chambre des Comptes de Lille, se rendront, à l'avenir, pardevant les officiers du Bureau des Finances établi en ladite ville de Lille en vertu de l'édit de septembre 1691, à l'exception des comptes de l'hôpital Comtesse et de l'hôpital de Seclin, qui, suivant la manière accoutumée, seront rendus pardevant les personnes désignées à cet effet par le Roi. (Copie, papier.)

2815. — **1695, 4 septembre.** — Lettre de M. de Barbesieux, ministre d'Etat, à M. de La Rablière, lieutenant du Roi à Lille, par laquelle il lui fait connaître que la volonté de S. M. est qu'il laisse subsister les moulins qui se trouvent sur les remparts de la ville, et qu'il fasse disparaître les manèges et les corderies qui y ont été établis. (Original, papier.)

2816. — **1695, 24 novembre.** — J. Millan, arpenteur, certifie que le 13 mars 1693, par ordre du Magistrat de Lille et de M. Volland, ingénieur du Roi et de ladite ville, il a constaté qu'il avait été fait une emprise de 387 pieds et demi de terrain sur deux maisons situées rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), appartenant à l'hôpital Comtesse, pour l'élargissement de ladite rue. (Original, papier; 3 plans.)

2817. — **1696, 7 février.** — Bail de huit moulins à eau, situés à Lille et à Wazemmes, et de sept moulins à vent, dont cinq sont érigés sur les remparts de la ville de Lille, et deux au dehors de la porte Saint-André, accordé à Marie Terwaen, veuve de Michel Desbuissons, pour six années, aux charges et conditions reprises dans le bail précédent (voir n° 2771.) — (Original, papier.)

2818. — **1696, 30 juillet.** — Sentence du Magistrat de Lille, condamnant Jacques-Philippe Beuvet, en qualité d'héritier de Gilles De Vendeville, et par solidarité avec les autres arrentataires d'un terrain situé rue de Fives, audit Lille (voir n° 2407), à payer à l'hôpital Comtesse une somme de 336 livres parisis, pour une année échue du canon de l'arrentement dudit terrain. (Original, papier, scellé; copie, papier.)

2819. — **1697, 12 mai.** — Ordonnance de Dugué de Bagnols, intendant de Flandre, prescrivant aux fermiers des moulins de Menin de payer les arrérages échus et à échoir de la rente annuelle de 15 muids de froment due à l'hôpital Comtesse sur lesdits moulins. (Original, papier.)

2820. — **1698, 10 avril.** — Les officiers du Bureau des Finances de la Généralité de Lille déclarent que les enfants et héritiers de Jean de Beyere, conseiller d'Etat et vice-chancelier de l'Electeur de Brandebourg, et de dame Anne-Marie de Bourghelles, dite Smerpont, ont fait, entre leurs mains, les foi et hommage qu'ils devaient au Roi à raison du fief de La Vacquerie, situé en la paroisse Saint-André, à eux échu par le décès de leur mère. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2821. — **1698, 22 juillet.** — Bail de la *Cense de La Vacquerie*, située à Saint-André (voir n° 2820), conte-

nant sept bonniers quinze cents d'héritage en jardin, prairies et terres à labour, accordé à Marie Descamps, veuve de Jacques Deslandre, pour neuf années, au loyer annuel de 475 florins. (Copie, papier.)

2822. — **1698, 6 novembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent les sieurs Antoine Bende et Christophe Descrotoy à faire construire un moulin à vent, à tordre huile, à Faches, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 103.)

2823. — **1698, 6 novembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent le sieur Charles Dessaux à faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, érigé au chemin de Lille à Douai, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 104.)

2824. — **1698, 6 novembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent les sieurs François Tirlemont et Antoine Menart à faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, érigé au chemin de Lille à Douai, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 105.)

2825. — **1698, 6 novembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent le sieur Charles Brunel à faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, érigé au chemin de Lille à Douai, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 106.)

2826. — **1698, 6 novembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent le sieur Joseph Duquesne à faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, érigé hors de l'ancienne porte Saint-Sauveur, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et quart, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 107.)

2827. — **1698, 6 novembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent le sieur Jean-François Millet à faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, érigé hors de la porte Notre-Dame, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 108.)

2828. — **1698, 6 novembre.** — Arrentement d'un cent et demi de terre, situé hors de l'ancienne porte St-Sauveur, accordé à Mathias Willant, pour en jouir aussi longtemps que subsistera le moulin à vent, à tordre huile,

érigé sur ledit héritage, moyennant le paiement annuel d'une somme de 12 livres parisis; une razière de blé et un chapon et quart à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 109.)

2829. — **1698, 6 novembre.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Péronne Coquelle, marchande, et à François Martin, marchand de bas, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 126 florins pour chacune desdites maisons. (Cartulaire coté 10, pièces 135 et 136.)

2830. — **1698, 6 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Adrien Lison, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 137.)

2831. — **1698, 6 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Olivier Six, arpenteur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 114 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 138.)

2832. — **1698, 6 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, à l'angle de la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie) et de la place Saint-Martin, accordé à Pierre Leman, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 150 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 139.)

2833. — **1698, 6 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Georges Lemercher, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 132 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 140.)

2834. — **1698, 6 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue du Metz, accordé à Pierre Desrumaux, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 180 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 141.)

2835. — **1698, 6 novembre.** — Bail d'une maison située rue *des Malades* (rue de Paris), accordé à Vincent Mottez, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 300 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 142.)

2836. — **1698, 6 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, place Saint-Martin, accordé à Josse Denar, marchand de fourrages, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 90 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 143.)

2837. — **1698, 6 novembre.** — Bail d'une maison située à Lille, rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé

à Jean-François Boulanger, maître menuisier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 200 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 144.)

2838. — **1698, 25 novembre.** — Acte par lequel M^e Philippe Blavart, tabellion royal, certifie que pardevant M^e Jacques de Rocque, notaire à Lille, le sieur Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, a acquis de dame François-Hippolyte de Petitpas, veuve et douairière de messire Jean-Louis-Adrien, comte de Lannoy, et de ses enfants, moyennant le prix principal de 1,400 florins, une pièce de treize à quatorze cents de terre à labour, située à Saint-André, tenant au grand chemin de Lille à Ypres et aux glacis des fortifications de la ville de Lille. (Original, papier.)

2839. — **1698, 17 décembre.** — Acte d'adhérentement conféré à l'hôpital Comtesse par M^e André-Augustin Mollet, lieutenant du bailliage de Lille, et par les hommes de fief de la Salle dudit Lille, de la pièce de terre acquise au nom de l'hôpital par Charles Verdière (voir n^o 2838). — (Original, parchemin.)

2840. — **1699, 12 janvier.** — Acte par lequel Pierre Regnault, tabellion royal, certifie que pardevant Jean-François Duriez, notaire à Lille, les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse ont acquis, au profit dudit hôpital, des enfants et héritiers de Jean de Beyere (voir n^o 2820), moyennant le prix principal de 14,000 florins, le fief de la *Vacquerie*, situé à Saint-André, contenant environ huit bonniers, lequel fief est tenu du roi, à cause de la Salle de Lille, à charge d'une *lance blanche* de relief à la mort de l'héritier. (Copie, papier.)

2841. — **1699, 13 janvier.** — Acte d'adhérentement donné à l'hôpital Comtesse par André-Augustin Mollet, lieutenant du bailliage de Lille, et par les hommes de fief de la Salle, pour le fief de la *Vacquerie*, situé à Saint-André (voir n^o 2840), acquis des enfants et héritiers de Jean de Beyere. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2842. — **1699, 20 janvier.** — Les rewart, mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de la ville de Lille promettent d'indemniser l'hôpital Comtesse de tous les frais qui pourront résulter de la purge de l'acquisition du fief de la *Vacquerie* (voir n^o 2840), formalité que ledit hôpital prétend accomplir pardevant eux et entre les mains du dépositaire de ladite ville, plutôt que pardevant les officiers de la Gouvernance, et, en cas de difficultés, de prendre fait et cause pour ledit hôpital et de soutenir tous procès aux frais publics, attendu qu'il s'agit de la conser-

vation de leurs droits et de leur juridiction. (Original, papier.)

2843. — **1699, 10 février.** — Arrêt du Conseil d'Etat autorisant l'hôpital Comtesse à acquérir 8 bonniers 1384 verges de terre (voir nos 2838 et 2840), et ordonnant que lesdites terres soient amorties sans payer aucune finance. (Original, parchemin.)

2844. — **1699, 23 mars.** — Lettres de purge, délivrées par les échevins de Lille, au sujet de l'acquisition de la *cense de la Vacquerie* (voir n^o 2840), faite par l'hôpital Comtesse, le 12 janvier 1699. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2845. — **1699, 28 mars.** — Indulgence plénière accordée par le pape Innocent XII à tous les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, dans la Belgique, et à ceux de l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambrai, ainsi qu'aux religieuses du même ordre, qui prieront, les jours de saint Augustin, de sainte Monique, sa mère, des saints évêques Patrice, Frigidian et Ubald, et le 5 mars, jour de la commémoration de tous les saints dudit ordre, pour la paix de la chrétienté, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de l'Eglise. (Imprimé, papier, scellé; copie, papier, scellée.)

2846. — **1699, 6 avril.** — Lettres de purge, délivrées par les échevins de Lille, au sujet de l'acquisition d'une pièce de treize à quatorze cents de terre située à Saint-André (voir n^o 2838), faite par l'hôpital Comtesse le 25 novembre 1698. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2847. — **1699, avril.** — Lettres-patentes par lesquelles Louis XIV, en conséquence de l'arrêt du Conseil d'Etat, en date du 10 février 1699 (voir n^o 2843), déclare amortir les terres acquises par l'hôpital Comtesse les 25 novembre 1698 et 12 janvier 1699 (voir nos 2838 et 2840), et affranchir ledit hôpital du paiement des droits qui pourraient être dus à raison de cet amortissement. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2848. — **1699, 4 mai.** — Acte par lequel M^e Pierre Regnault, tabellion royal, certifie que pardevant M^e Jean-François Duriez, notaire à Lille, les sieurs Paul Legroux, Alexandre Despignoy, Jean-Raoul et Pierre-Paul Legroux, ont attesté, par serment, avoir parfaite connaissance que le droit de pêche dans la rivière passant au pont de le Saulx et descendant dans les fossés de la ville appartient à l'hôpital Comtesse, et que les fermiers dudit hôpital ont toujours pêché dans cette rivière sans aucune contestation. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2849. — **1699, 9 mai.** — Semblable attestation faite par les sieurs Antoine Legroux, Jean Berton et Louis Laloy. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2850. — **1699, 12 mai.** — Les officiers du Bureau des Finances de Lille ordonnent l'enregistrement des lettres d'amortissement accordées à l'hôpital Comtesse au mois d'avril 1699 (voir n° 2847), à la charge de faire foi et hommage à Sa Majesté, et donner homme vivant et mourant pour les héritages amortis. (Original, parchemin, 1 sceau.)

2851. — **1699, 15 juin.** — Les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, par suite de la résignation volontaire de Charles Verdière, receveur de l'hôpital, désignent, pour lui succéder, Michel Wibault, bourgeois de Lille. (Original, papier.)

2852. — **1699, 6 juillet.** — Ordonnance de M. d'Hafrengues, subdélégué de l'intendant de Flandre, rendue à la requête des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, par laquelle il est déclaré qu'il n'est dû aucun droit seigneurial à raison des acquisitions faites par ledit hôpital les 25 novembre 1698 et 12 janvier 1699 (voir nos 2838 et 2840). — (Original, papier.)

2853. — **1699, 1^{er} octobre.** — Acte passé entre Alexandre Turpin, ci-devant lieutenant du bailliage de Lille, agissant au nom des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, et Jean Caillet, marchand audit Lille, par lequel ce dernier est autorisé à faire une prise d'eau dans le canal descendant de la rivière de la Haute-Deûle aux moulins de Wazemmes, dont le courant et les eaux appartiennent audit hôpital Comtesse, pour alimenter les fossés entourant un jardin situé près desdits moulins de Wazemmes, à charge de payer annuellement, à la dame prieure de cet hôpital, à titre de reconnaissance, une paire de gants blancs, en nature, et sous la condition de laisser une digue du côté des moulins, afin d'empêcher l'écoulement des eaux dans la rivière au-dessous. (Original, parchemin ; original, papier.)

2854. — **1699, 5 octobre.** — Accord entre les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, d'une part, et le sieur Charles Delesaulx, receveur de l'hôpital Saint-Nicolas, agissant au nom des administrateurs dudit hôpital, d'autre part, par lequel ils terminent à l'amiable les difficultés existant entre leurs établissements respectifs au sujet du droit de pêche dans la rivière courant en cette ville de Lille, depuis les moulins à eau de Wazemmes jusques au *wal* (quai) de la rivière de la Haute-Deûle. (Original, papier ; copie, papier.)

2855. — **1700, 21 mai.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent au sieur Charles Brunel l'autorisation de construire un moulin à vent, à tordre huile, au faubourg des Malades, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un demi-chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 112.)

2856. — **1700, 28 mai.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent au sieur Jean-Baptiste Bauduin l'autorisation de faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, construit au dehors de la porte Notre-Dame, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 110.)

2857. — **1700, 28 mai.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse accordent au sieur Symphorien Thieffries l'autorisation de construire un moulin à vent, à tordre huile, au faubourg de La Magdeleine, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un demi-chapon, à la prisée de l'espier de Lille. (Cartulaire coté 9, pièce 111.)

2858. — **1700, 7 décembre.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui attribue à cette juridiction le droit exclusif d'accorder, à l'avenir, des permissions de construire des moulins dans les provinces de Flandre, d'Artois et de Hainaut. (Copie, papier.)

2859. — **1701, 20 avril.** — Acte de comparution au greffe de la commission instituée pour la confection du papier terrier des provinces de Flandre, d'Artois et de Hainaut, lequel constate que le sieur Denis Cadot, intendant des affaires de l'abbaye du Repos-Notre-Dame, à Marquette, au nom de dame Elisabeth d'Humières, abbesse de ladite abbaye, pour satisfaire à l'arrêt du Conseil du 4 mai 1700, et à l'ordonnance des commissaires pour la confection dudit papier terrier du 11 février 1701, a déclaré que ladite abbaye possède deux moulins à eau et quatre moulins à vent, dont la possession lui a été confirmée par la comtesse Jeanne de Constantinople et le roi saint Louis, et qui ne sont point dans le cas prévu par les arrêt et ordonnance précités. (Copie, papier.)

2860. — **1702, 13 février.** — Bail de huit moulins à eau situés à Lille et à Wazemmes, et de sept moulins à vent, dont cinq sont érigés sur les remparts de la ville de Lille et deux au dehors de la porte Saint-André, accordé à Jean Herreng et à Jean Lesaffre, pour six années, moyennant un rendage annuel de 200 muids de blé et de 1,200 livres parisis en argent, payable par douzième (voir n° 2247), et à charge de payer à l'hôpital Comtesse, à titre de pot-de-vin, à l'entrée en jouissance, une somme de

4,800 livres parisis, et immédiatement, aux religieuses de cette maison, la reconnaissance ordinaire et autres droits s'élevant à la somme de 4,200 livres parisis, et, en outre, de payer ou fournir chaque année, à la décharge dudit hôpital Comtesse, au Magistrat de Lille, 10 muids de blé de mouture. (Copie, papier.)

2861. — **1702, 1^{er} avril.** — Sommation faite à l'hôpital Comtesse d'effectuer le paiement d'une somme de 4,979 livres 8 sols 9 deniers, monnaie de France, à laquelle il a été taxé pour les droits d'amortissement dus à cause de l'acquisition d'une portion d'héritage située en la rue des *Poupliers* (rue Royale), à Lille, et du fief de *la Vacquerie*, à Saint-André (voir n° 2840); — décharge du paiement de cette somme, accordée en conséquence des lettres-patentes du mois d'avril 1699 (voir n° 2847). — (Original, papier.)

2862. — **1702, 1^{er} avril.** — Commandement fait au sieur Verdière de payer la somme de 131 livres 5 sols, monnaie de France, à laquelle il a été taxé, au rôle des francs-fiefs, pour les droits dus au roi à cause de l'acquisition d'un héritage situé à Saint-André (voir nos 2838 et 2839); — décharge du paiement de cette somme, accordée en conséquence des lettres d'avril 1699, ledit Verdière ayant déclaré avoir acquis cette propriété pour l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

2863. — **1702, 25 avril.** — Estimation faite par François Finnart et autres experts, fixant à 45,834 livres 9 sols parisis la valeur de tous les moulins appartenant à l'hôpital, lors de l'entrée en jouissance des nouveaux fermiers de ces moulins, Jean Herreng et Jean Lesaffre (voir n° 2860), suivant les clauses du bail à eux accordé le 13 février précédent. (Original, papier.)

2864. — **1702, 11 décembre.** — Acte d'adhérentement donné à l'hôpital Comtesse par André-Augustin Mollet, lieutenant du bailliage de Lille, et par les hommes de fief de la Salle, pour une pièce de 517 verges de terre à labour, située à Saint-André, près de *la cense de la Vacquerie*, acquise du sieur Arnould Moucque, bourgeois de Lille, moyennant le prix principal de 550 florins. (Original, parchemin.)

2865. — **1703.** — Extrait de l'état de la recette générale des finances de Flandre de l'année 1703, déposé en la Chambre des Comptes de Lille, duquel il résulte que les biens de l'hôpital Comtesse ont été déchargés du paiement d'une somme de 734 livres 12 sols 6 deniers sur les aides accordées au roi (voir n° 2496) par les Etats de Lille. (Copie, papier.)

2866. — **1704, 27 février.** — Acte par lequel les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse requièrent un notaire de signifier à l'abbesse de Marquette qu'il lui est interdit de faire mettre à usage de moudre blé le moulin à tordre huile qui lui appartient à Marquette, sans préalablement en avoir obtenu l'autorisation de l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

2867. — **1704, 25 novembre.** — Ordonnance de Dugué de Bagnols, intendant de Flandre, déchargeant les fermiers des moulins de l'hôpital Comtesse de l'assignation à eux donnée de comparaître pardevant les députés des Etats de Lille, sous prétexte qu'ils avaient voituré des charges excédant le poids fixé par les règlements, et leur permettant de continuer à voiturer les grains et les braves des bourgeois, brasseurs, boulangers et habitants de la ville et banlieue de Lille, ainsi qu'ils ont toujours fait, à condition, néanmoins, que leurs chariots ne pourront être conduits que par deux chevaux, suivant l'usage ordinaire. (Original, papier; copie, papier.)

2868. — **1705, 27, 28, 29 mai et 2 juin.** — Actes par lesquels diverses personnes attestent avoir vu les meuniers des moulins de Marcq et de Marquette, appartenant à l'abbaye dudit Marquette, venir chercher mouture à Lille, les jours de marché, concurremment avec les meuniers de l'hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

2869. — **1705, 27 juin.** — Acte par lequel diverses personnes attestent avoir parfaite connaissance qu'avant le mois d'août 1704 le moulin à eau situé à Marquette, appartenant à l'abbaye dudit lieu, n'était pas encore à usage de moudre grains (voir n° 2866), et qu'il avait toujours été à usage de tordre huile. (Copie, papier.)

2870. — **1705, 22 octobre.** — Louis-François, duc de Boufflers, gouverneur de Lille, mande au premier sergent de la Gouvernance de Lille d'assigner pour le 26 du présent mois tous témoins que les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse voudront produire dans l'enquête qu'ils prétendent faire au sujet du procès contre les dames abbesse et religieuses de Marquette. (Original, papier, scellé.)

2871. — **1705, 22 octobre.** — Accord entre les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, d'une part, les administrateurs de l'hôpital Saint-Nicolas, d'autre part, pour terminer toutes difficultés entre eux au sujet des eaux d'un fossé nouvellement creusé au bas de la digue, sur les héritages dudit hôpital Saint-Nicolas, et à cause des arbres montants plantés sur les

bords d'un chemin appartenant audit hôpital Comtesse. (Original, papier.)

2872. — **1705, 28 octobre.** — M. d'Haffregues, subdélégué de l'intendant de Flandre, certifie qu'en vertu des lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Guy de Dampierre, son fils (voir n° 98), l'hôpital Comtesse est exempt de tous droits de péage par terre et par eau, à la réserve des droits de chaussée, pour toutes choses destinées à son usage. (Original, papier.)

2873. — **1700, 16 janvier.** — Nouveau mandement du gouverneur de Lille pour assigner au 19 janvier les témoins que l'hôpital Comtesse voudra produire dans le procès qu'il soutient contre l'abbaye de Marquette. (Original, papier.)

2874. — **1700, 26 mars.** — Sentence rendue par la Gouvernance de Lille interdisant, par provision, aux dames abbesse et religieuses de Marquette, et aux fermiers de leurs moulins, de venir chercher mouture à Lille, et ordonnant la jonction de cette cause au procès soulevé par l'hôpital Comtesse à cause de la mise à usage de moudre grains (voir n° 2866) de leur moulin à eau, à tordre huile, situé à Marquette (Cartulaire coté 8, pièce 86.)

2875. — **1706, 5 septembre.** — Lettres par lesquelles Louis XIV, voulant indemniser les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse de la confiscation, faite par les ennemis, des revenus de la terre de Caprycke, s'élevant annuellement à 5,000 florins, leur attribue, « en considération du soin qu'elles prennent des soldats malades des troupes de Sa Majesté », un pareil revenu de 5,000 florins à prendre chaque année et tant que la guerre durera, sur la dime des villages de Kemmel et de Wytshaete, confisquée sur le chapitre de Saint-Donat de Bruges. (Original, papier.)

2876. — **1706, 11 septembre.** — Lettre de M. de Chamillart, à..., en lui adressant les lettres de don ci-dessus (voir n° 2875). Il mande qu'avant d'en donner connaissance à la prieure de l'hôpital, il est utile de s'assurer que les ennemis ont réellement confisqué les revenus de la terre de Caprycke, et que l'intendant M. de Bernières a fait aussi confisquer la dime appartenant au chapitre de Saint-Donat, attendu que la mise à exécution desdites lettres de don serait de nature à nuire aux négociations entamées de part et d'autre pour faire cesser toutes confiscations. (Copie, papier.)

2877. — **1700.** — Pièces diverses concernant les difficultés survenues entre l'hôpital Comtesse et le Magis-

trat de Lille à cause des moulins à chevaux, vulgairement appelés *les Moulins-Garins*, situés près de l'ancienne porte de Fives, appartenant audit hôpital Comtesse, ainsi qu'au sujet du moulin que ledit Magistrat de Lille voulait faire rétablir dans *la Maison-Forte*, en prévision d'un siège de la ville, afin d'y faire moudre les blés nécessaires à la consommation du public. (12 pièces, papier.)

2878. — **1707, 22 janvier.** — Maximilien Mullier, ayant obtenu de la prieure de l'hôpital Comtesse l'autorisation de prendre sur le cimetière Saint-Sébastien le jour d'une maison qu'il tient en arrentement foncier dudit hôpital, s'engage à le supprimer à la volonté de ladite dame prieure. (Original, papier.)

2879. — **1708, 7 février.** — Bail des moulins à eau et à vent appartenant à l'hôpital Comtesse, accordé à Jean Herreng et à Jean Lesaffre, aux conditions du bail précédent, en date du 13 février 1702 (voir n° 2860); il est, en outre, conditionné qu'ils paieront un supplément de rendage de 50 florins par mois, et une somme de 150 florins pour récréation aux religieuses dudit hôpital Comtesse, qu'ils feront transporter, à leurs frais, *le Moulin-Jeannot* à l'endroit qui leur sera désigné et qu'ils paieront une somme de 300 florins pour le transport du *Moulin de la Vallée*. (Copie, papier.)

2880. — **1708, 18 février.** — Jugement rendu par la Gouvernance de Lille défendant aux dames abbesse et religieuses de Marquette de faire mettre à usage de moudre blé le moulin à eau, à tordre huile, situé audit Marquette (voir n° 2866), et les condamnant aux frais du procès; — mention que lesdites dames abbesse et religieuses ont interjeté appel de ce jugement le 23 du même mois de février. (Cartulaire coté 8, pièce 87.)

2881. — **1708, 29 février.** — Lettres d'anticipation accordées aux procureurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, au sujet de l'appel interjeté par les dames abbesse et religieuses de Marquette contre le jugement ci-dessus (voir n° 2880), par lesquelles il est ordonné d'assigner lesdites dames abbesse et religieuses de Marquette à comparaître pardevant la Cour du Parlement de Tournai. (Original, parchemin; copie, papier.)

2882. — **1708, 1^{er} mars.** — Partage entre Théodore Scrive, veuf de Marie-Claire de Hennion, Florence de Hennion et Marie-Françoise de Hennion, des biens délaissés par leur grand'mère maternelle, Marie-Madeleine Du Sautoir, parmi lesquels figure une maison rue du Croquet, tenue en arrentement de l'hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

2883. — **1708, 22 mai.** — Comptes par Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse, de la recette des biens appartenant à la fondation de dame Elisabeth Desbuissons, dont l'administration est confiée à la prieure de l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

2884. — **1708, 12 août.** — M. de Saint-Martin, commissaire ordonnateur des guerres de la résidence de Lille, ordonne aux proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse de faire construire incessamment un moulin à cheval sur la place Saint-Martin pour moudre les grains des bourgeois, et ce provisoirement à leurs frais, sans préjudice du procès existant, entre eux et le Magistrat de Lille, au sujet des Moulins-Garins. M. de Saint-Martin invoque, pour justifier cette mesure, « la circonstance présente de la guerre, le voisinage des armées ennemies, la nécessité qu'il y a de retenir les eaux et de pourvoir à l'utilité publique ». (Original, papier; copie, papier.)

2885. — **1708, 12 août.** — M. de Saint-Martin transmet à la prieure de l'hôpital Comtesse l'ordonnance ci-dessus (voir n° 2884) et la prie de faire exécuter les travaux le plus diligemment possible, ainsi que le désire le maréchal de Boufflers. (Original, papier.)

2886. — **1708, 16 septembre.** — Mémoire détaillé des frais nécessités par la construction du moulin à cheval de la place Saint-Martin, commencée le 14 août et terminée le 25 du même mois. (Original, papier; copie, papier.)

2887. — **1708, 21 décembre.** — Acte passé devant le notaire Duriez par lequel neuf habitants de Lille déclarent quel était, avant le siège de cette ville, l'état de la cense du Metz, appartenant à l'hôpital Comtesse, située à Lille, paroisse Saint-André, entre la porte de la Magdelaine et celle de Saint-André, joignant la porte d'Eau. (Minute, papier.)

2888. — **1708, décembre.** — Requête présentée par la prieure de l'hôpital Comtesse aux députés des États-Généraux des Provinces-Unies à l'effet d'obtenir que les matériaux et le bois trouvés dans les retranchements et sur l'emplacement de la cense du Metz ruinée pendant le siège, soient restitués à l'hôpital comme provenant de ladite cense; — apostille du 22 décembre accordant la demande. (Original, papier.)

2889. — **1708, décembre.** — La prieure de l'hôpital Comtesse, ayant appris que des meuniers de la cam-

pagne ont l'intention de demander, aux députés des États-Généraux des Provinces-Unies, la permission de venir prendre des grains en ville et y ramener les farines contrairement aux droits de l'hôpital, supplie lesdits députés de ne prendre aucune décision avant d'avoir entendu les raisons dudit hôpital; — mention que les députés promirent de faire droit à cette requête. (Minute, papier.)

2890. — **1709, 18 avril.** — Arrentement de quatre cents de terre hors la porte Saint-André, sur lesquels était située la cense de la Vacquerie, accordé à Adrien Wattlein, maître menuisier, pour le terme de cent ans moins un jour, au rendage annuel de 60 florins, avec condition que ledit Adrien pourra ériger un moulin à vent, à usage de scierie seulement, et qu'il pourra, si bon lui semble, faire cesser son arrentement à l'échéance des vingt-cinquième, cinquantième ou soixante-quinzième années de celui-ci. (Copie, parchemin; copie, papier.)

2891. — **1709, 2 mai.** — Requête de la prieure de l'hôpital Comtesse aux députés des États-Généraux des Provinces-Unies pour obtenir d'être maintenue dans le droit de percevoir en nature le droit de mouture que certains boulangers prétendaient payer en argent, contrairement aux privilèges de l'hôpital. (Minute, papier.)

2892. — **1709, 10 mai.** — Accord conclu entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, d'une part, Jean-François Herreng et Jean Lesaffre, fermiers des moulins dudit hôpital, d'autre part, par lequel les premiers déclarent abandonner, moyennant 1,200 florins pour chacun des dix mois écoulés depuis le 20 juillet 1708, à payer par les seconds, les prétentions qu'ils pourraient élever, contre lesdits fermiers, à cause des réparations, améliorations et entretien des moulins à eux donnés en bail, lesquels ont beaucoup souffert pendant le siège. (Original, papier.)

2893. — **1709, 10 mai.** — Décision des proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse portant que jusqu'à nouvel ordre, et sans préjudice des privilèges de l'hôpital, le droit de mouture en nature, qui s'était perçu suivant l'usage au vingtième, sera levé au trentième, et ce en considération de l'extrême besoin des habitants et de la cherté des grains occasionnée « par un long siège et un hiver extraordinaire ». — « Avis au public » dressé en conséquence par les proviseurs. (2 minutes, papier.)

2894. — **1709, 6 juillet.** — Ordonnance des États-Généraux des Provinces-Unies prescrivant au fermier des moulins de Menin d'avoir à payer à l'hôpital Comtesse les

deux années d'arrérages de la rente de quinze muids de froment qu'il doit audit hôpital. (Original, papier.)

2895. — **1709, octobre.** — Actes par lesquels Thomas Desmazières, Jean Chombart et Ponthus du Ribreu reconnaissent tenir en bail, pour neuf années commencées à la Saint-Remi, des terres situées dans la paroisse Saint-André : le premier, quatre bonniers sept cents au rendage annuel de 173 florins ; le second, un bonnier deux cents au rendage annuel de 43 florins 17 patards 6 deniers ; le troisième, un bonnier au rendage annuel de 39 florins. (Originaux, papier ; cartulaire coté 10, pièces 267, 268, 269 et 312.)

2896. — **1709, octobre.** — Requête présentée par la prieure de l'hôpital Comtesse aux Etats-Généraux des Provinces-Unies à l'effet d'obtenir que l'hôpital soit, comme il l'a été par le roi Louis XIV en 1669, déchargé de la moitié des tailles, gabelles et assiettes tant souveraines que municipales pour ses biens, qui se composent de cent bonniers de terre, de quatorze moulins et de quarante-quatre maisons ; — ordonnance des Etats-Généraux, en date du 31 octobre, qui renvoie à leurs députés à Lille, avec avis favorable, la requête de la prieure ; — décision prise en conséquence, le 12 novembre 1709, par les députés à Lille des Etats-Généraux des Provinces-Unies. (5 pièces, papier.)

2897. — **1710, 6 janvier.** — Décision des députés des Etats-Généraux des Provinces-Unies interprétant un acte du 19 juin 1709, lequel déclarait que l'hôpital Sainte-Elisabeth (Béguinage) et la pauvreté de la paroisse Saint-Sauveur auraient joui des revenus de la prévôté de Saint-Pierre au même titre qu'en jouissait le prévôt, les dames prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse continuant de payer la reconnaissance annuelle de dix muids de blé en argent. (Copie, papier.)

2898. — **1710, janvier.** — Requête de la prieure de l'hôpital Comtesse aux députés des Etats-Généraux à l'effet d'obtenir le maintien de l'exemption de droits pour les vins nécessaires à la consommation de l'hôpital ; — apostille du 24 janvier confirmant l'hôpital dans ladite exemption. (Original, papier ; 2 copies, papier.)

2899. — **1710, mars.** — Requête de la prieure de l'hôpital Comtesse aux députés des Etats-Généraux pour solliciter l'autorisation de transférer, à l'extrémité du faubourg de la Barre au-delà de la barrière, à proximité du pavé et de la rivière, les moulins à eau de Wazemmes mis hors d'usage par l'inondation de la Haute-Deûle après

la prise de Lille ; — autorisation de transfert accordée le 11 mars par Leurs Hautes Puissances, à condition que les fortifications ne souffrent pas de ce déplacement. (Original, papier ; copie, papier.)

2900. — **1710, 8 avril.** — Acte d'enregistrement à la Gouvernance de Lille des lettres, en date du 5 avril, par lesquelles les gens tenant la chancellerie établie à Lille par Leurs Hautes Puissances les Etats-Généraux des Provinces-Unies, ont autorisé les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à lever sur les biens de cette maison, tant en rentes héritières que viagères, la somme de 16,000 florins qui leur est nécessaire pour relever de leurs ruines la cense du Metz et la maison du Petit-Metz, détruites par le bombardement de Lille. (Original, papier.)

2901. — **1710, 22 mai.** — Attestation par trois habitants de Lille que, lors de l'élargissement de la rue Saint-Pierre ordonné en 1698 par le Magistrat, l'hôpital Comtesse a dû faire reconstruire, en retranchant les fondations, les maisons qu'il possède dans cette rue. (Original, papier.)

2902. — **1710, avant le 27 juin.** — Requête présentée par la prieure de l'hôpital Comtesse au Magistrat de Lille à l'effet d'obtenir le remboursement, au portier de l'hôpital, d'un impôt indûment levé, le 13 juin, sur des bois amenés par la Deûle et venant des héritages de l'hôpital à Sequedin ; — renvoyée le 27 juin 1710 à l'avis du procureur de la ville ; — ordonnance du Magistrat, en date du 26 janvier 1711, faisant droit à la requête de la prieure. (2 copies, papier.)

2903. — **1710, 18 juillet.** — L'ingénieur-général au service des Provinces-Unies, Des Rocques, certifie que le déplacement du moulin à eau de Wazemmes, dont le transfert au faubourg de la Barre a été autorisé, ne peut nuire aux fortifications. (Original, papier.)

2904. — **1710, avant le 24 juillet.** — La prieure de l'hôpital Comtesse demande au Magistrat de Lille la permission de travailler sur la crête du côté de la rivière en faisant l'ouverture du pavé menant au moulin à eau transféré de Wazemmes au faubourg de la Barre ; — apostille favorable du 24 juillet. (Original, papier.)

2905. — **1710, 28 juillet.** — Arrentement d'un quarteron de pré joignant la rivière qui descend des moulins de l'écluse à Lille, accordé à Marie-Jeanne Moquez, pour en jouir quatre-vingt-dix-neuf années, au rendage annuel de 3 florins. (Copie, papier ; mention dans le cartulaire coté 10, pièce 146.)

2906. — **1710, 28 juillet.** — Arrentement de trois cents de terre entre les portes de Notre-Dame et de la Barre, accordé à Marie-Jeanne Mocquez, à Marguerite Mocquez, à Antoine Lambert et à Pierre Hollebecque, pour en jouir pendant quatre-vingt-dix-neuf années, au rendage annuel de 8 florins au cent de terre. (Original, parchemin; copie, papier; cartulaire coté 40, pièce 146.)

2907. — **1710, 28 juillet.** — Arrentement d'un cent de terre, tenant à la rivière descendant des moulins de l'écluse à Lille, accordé à Marie-Jeanne Mocquez, pour en jouir pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, au rendage annuel de 3 florins. (Original, parchemin; copie, papier; cartulaire coté 40, pièce 146.)

2908. — **1710, 19 août.** — Procès-verbal de mesurage, par Olivier Six, arpenteur, d'une pièce de terre située hors la porte Saint-André, appartenant à l'hôpital Comtesse, contenant quatorze cent quarante-six verges, dont 354 sont comprises dans les fortifications de la ville. (Original, papier.)

2909. — **1710, 10 novembre.** — Attestation par le pasteur et quatre notables de la paroisse de Wazemmes, que pour accélérer le transfert au faubourg de la Barre des moulins à eau jadis situés sur la rivière de le Sauch, on y a travaillé les dimanches et fêtes, avec le consentement dudit pasteur, depuis le 4 août jusqu'au 31 octobre 1710. (Original, papier.)

2910. — **1711, 6 mai.** — Requête de la prieure de l'hôpital Comtesse au Magistrat de Lille, pour lui représenter les inconvénients qui résultent de ce que la rue du Guet n'est pas pavée, les cavaliers du nouveau quartier Saint-André passant journellement sur le fléguard que l'hôpital a fait faire à ses frais en ladite rue; — apostille du 9 mai, ordonnant le pavement de la rue du Guet. (Original, papier.)

2911. — **1711, 9 mai.** — Accord entre la prieure de l'hôpital Comtesse et Catherine Bonaventure, au sujet des dommages et intérêts que celle-ci pouvait réclamer, parce que ladite dame prieure a donné en arrentement à Thomas Gombert, architecte, une partie des prés qui avaient été loués à ladite Catherine. (Original, papier.)

2912. — **1711, 12 mai.** — Ordonnance des députés du Conseil d'Etat des Provinces-Unies, statuant que les fermiers des moulins de Menin devront continuer de payer exactement la redevance de quinze muids de froment, au lieu des vingt muids de blé ordinaire assignés sur lesdits

moulins, au profit de l'hôpital Comtesse, par la comtesse Marguerite. (Original, papier.)

2913. — **1711, 8 juin.** — Acte par lequel Charles Pouille reconnaît avoir pris en bail, de l'hôpital Comtesse, une maison rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), du côté des Dominicains, pour en jouir trois, six, ou neuf années, au rendage annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 40, pièce 272.)

2914. — **1711, juin.** — Marie-Joseph, Marie-Marguerite et Marie-Rose Clelon, reconnaissent avoir pris en bail, de l'hôpital Comtesse, une maison aboutissant d'un côté à la rue *Saint-Pierre* et de l'autre à la place Saint-Martin, pour en jouir trois, six, ou neuf années, commençant à la saint Pierre (29 juin), au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 40, pièce 270.)

2915. — **1711, 9 juillet.** — Arrentement de 26 verges et demie de terre avec 50 pieds à front du pavé de Lille à Armentières, accordé à Jean Lesaffre, pour le terme de 99 années, au rendage annuel de 12 florins, ladite partie reprise sous la lettre C du plan ci-après, n° 2920. (Original, papier; copie, parchemin; cartulaire coté 40, pièce 147.)

2916. — **1711, 9 juillet.** — Arrentement de 85 verges 60 pieds de terre, avec 80 pieds à front du pavé de Lille à Armentières, accordé à Philippe Delain, maître couvreur, pour le terme de 99 années, moyennant le paiement annuel de 21 florins, ladite partie reprise sous la lettre D du plan n° 2920. (Original, papier; copie, parchemin; cartulaire coté 40, pièce 148.)

2917. — **1711, 9 juillet.** — Arrentement de 100 verges de terre, avec 58 pieds à front du pavé de Lille à Armentières, accordé à Léonard Colpart, pour le terme de 99 années, au loyer annuel de 18 florins, ladite partie reprise sous la lettre E du plan n° 2920. (Original, papier; copie, parchemin; cartulaire coté 40, pièce 149.)

2918. — **1711, 9 juillet.** — Arrentement de 58 verges de terre, avec 180 pieds à front du pavé de Lille à Armentières, accordé à Léonard Colpart, pour le terme de 99 années, au loyer annuel de 18 florins, ladite partie reprise sous la lettre F du plan n° 2920. (Original, papier; copie, parchemin; cartulaire coté 40, pièce 150.)

2919. — **1711, 9 juillet.** — Arrentement de 2363 verges de terre, avec 444 pieds à front du chemin de Lille à Armentières, tenant à la digue, aux fossés de la Redoute et à ceux du Jardin du Prévôt, accordé à Thomas

Gombert, maître maçon, pour en jouir le terme de 99 années, à charge de payer annuellement 200 florins, ladite partie de terre arrentée figurant sous la lettre G du plan n° 2920. (Original, papier; copie, parchemin; copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 151.)

2920. — **1711, 9 juillet.** — Plan, dressé par le sieur Gossiau, des parties de terre à front du pavé de Lille à Armentières, arrentées à Jean Lesaffre, à Philippe Delain, à Léonard Colpart et à Thomas Gombert. (Voir les nos 2915 à 2919.) — (Original, papier.)

2921. — **1711, 21 juillet.** — Romain Goudeman, seigneur Du Chastel, prévôt héréditaire de la terre domaniale d'Esquermes, et les échevins de cette seigneurie, déclarent avoir conféré à Marie-Jeanne Mocquez, Marguerite Mocquez, Antoine Lambert et Pierre Hollebecque, l'adhérentement de trois cents de terre, dont l'arrentement leur a été accordé par l'hôpital Comtesse (voir n° 2906), ladite Marie-Jeanne Mocquez étant en outre adhérentée d'un cent de terre et un quartron de pré, dont elle avait aussi obtenu l'arrentement (voir nos 2905 et 2907.) — (Original, parchemin.)

2922. — **1711, 10 septembre.** — Acte par lequel Marie-Catherine Platel reconnaît avoir obtenu, des proviseurs de l'hôpital Comtesse, la permission de transporter sur une nouvelle motte le moulin à tordre huile qu'elle possède au dehors de la porte des Malades, sous la condition que la reconnaissance annuelle due par ce moulin sera augmentée d'un chapon; — approbation de cet acte par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital. (Original, papier.)

2923. — **1711, septembre.** — Catherine Monnoyer reconnaît avoir pris en bail, de l'hôpital Comtesse, une maison en la rue *Saint-Pierre*, pour en jouir trois, six, ou neuf années, à commencer de la Saint-Remi (1^{er} octobre), au loyer annuel de 102 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 271.)

2924. — **1711, 31 octobre.** — Avis de H. Sacqueleu et J. Lemesre, avocats, duquel il ressort que dans le contrat d'arrentement de trois cents de terre accordé à Marie-Jeanne Mocquez et consorts (voir n° 2906), les fossés n'ont pas été compris. (Original, papier.)

2925. — **1711, 5 décembre.** — Arrentement d'une portion d'héritage au faubourg de la Barre, aboutissant par derrière à la rivière de la Haute-Deûle et à la partie arrentée à Jean Moreau, accordé à Pasquier Doby, pour en jouir pendant 99 années, au loyer annuel de 3 florins

(voir n° 2983.) — (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 152.)

2926. — **1711, 5 décembre.** — Arrentement d'une portion d'héritage située au faubourg de la Barre, aboutissant à la rivière de la Haute-Deûle et à la partie arrentée à Pasquier Doby, accordé à Jean Moreau, pour le terme de 99 ans, au loyer annuel de 20 patards. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 153.)

2927. — **1711, 5 décembre.** — Bail de deux bonniers de terre à labour abordant à la fontaine de le Saulx, accordé à Josse Loridan, pour en jouir pendant neuf années, au loyer annuel de 85 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 273.)

2928. — **1712, 26 février.** — Acte par lequel Philippe-Albert de Kessel, comte de Wattignies, seigneur de Lesquin, s'engage à payer un havot de froment par an en sus de la redevance de 40 sols parisis pour droit de vent, en retour de la permission qu'il a obtenue de l'hôpital Comtesse de transporter, d'une motte sur une autre, un moulin situé à Lesquin; — ratifié par les proviseurs. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièces 113 et 114.)

2929. — **1712, 27 février.** — Acte par lequel Martin Jacops, écuyer, seigneur d'Ascq, de Rocq et de Beauvoir, s'engage à payer une reconnaissance annuelle de deux havots de blé en retour de la permission, qu'il a obtenue de l'hôpital Comtesse, de continuer à faire usage d'un moulin, à tordre huile, qu'il a érigé à Ascq; — ratifié par les proviseurs. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièces 115 et 116.)

2930. — **1712, 3 mars.** — Acte par lequel Alexandre Regnard s'engage à payer une reconnaissance annuelle de deux razières de blé et d'un demi-chapon, en retour de la permission, qu'il a obtenue de l'hôpital Comtesse, de conserver deux moulins, à tordre huile, situés hors la porte des Malades, l'un près du chemin de l'Evêque, l'autre près de la Justice; — ratifié par les proviseurs. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièces 119 et 120.)

2931. — **1712, 5 mars.** — Acte par lequel Jacques Malpau s'engage à payer une redevance annuelle d'une razière de blé en retour de la permission, qu'il a obtenue de l'hôpital Comtesse, de conserver un moulin, à tordre huile, situé hors la porte des Malades; — ratifié par les proviseurs. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièces 117 et 118.)

2932. — **1712, 9 mars.** — Acte par lequel Calixte

Pollet, boulanger à Lambersart, s'engage à payer une reconnaissance annuelle de 3 florins, en retour de la permission, qu'il a obtenue de l'hôpital Comtesse, de faire ériger un moulin, à tordre huile, à Lomme; — ratifié par les proviseurs. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièces 123 et 124.)

2933. — **1712, 15 mars.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse confirment les arrentements accordés aux sieurs Jean Lesaffre, Philippe Delain, Léonard Colpart et Thomas Gombert (voir n^o 2915 à 2919.) — Original, papier; copie, parchemin.)

2934. — **1712, 2 juillet.** — Bail d'une maison appelée le *Petit-Metz*, située rue du Metz, et tenant d'un côté à la grande porte de la cense de ce nom, accordé à Jean-Baptiste d'Héricourt, prêtre, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 274.)

2935. — **1712, 13 août.** — Acte passé devant le notaire Gossiau, par lequel Nicolas Dassonville et Sébastien Barbier certifient que le chemin du Jardin du Prévôt, depuis la Redoute jusqu'au pont de le Saulx, était de deux pieds et demi plus large qu'il n'est à présent du côté de la propriété de l'hôpital Saint-Nicolas. (Original, papier.)

2936. — **1712, 10 novembre.** — Bail d'une maison sur le rivage de la Basse-Deûle, tenant d'un côté à l'hôpital Comtesse, accordé à François Taffin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 275.)

2937. — **1712, 17 novembre.** — Bail d'une maison rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Christophe Gratry, marchand à Lille, et à Marie-Catherine Deroullers, sa femme, pour trois, six, ou neuf ans, moyennant 102 florins par an. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 276.)

2938. — **1712, 7 décembre.** — Bail d'une maison rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Olivier Six, arpenteur juré des ville et châtellenie de Lille, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 277.)

2939. — **1712, 10 décembre.** — Acte passé devant André-Placide Gossiau, notaire à Lille, contenant la transaction intervenue entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse, d'une part, Pierre-Guillaume Bridoul de la Verderue, bailli et receveur général de l'abbaye de Marquette, agissant par procuration des dames abbesse et religieuses de ce

monastère, d'autre part. Par cette transaction, l'abbaye de Marquette se désiste de l'appel qu'elle avait interjeté de la sentence de la Gouvernance de Lille du 18 février 1708, consent à ce que cette sentence sorte son plein et entier effet, s'engage à rétablir, dans son ancien usage de tordre huile, fouler draps ou faire papier, le moulin à eau de Marquette, qu'elle avait voulu en 1705 mettre à usage de moudre blé sans l'autorisation de l'hôpital, promet de payer à celui-ci, en six années, une somme de 3,000 florins pour tous dommages et intérêts, s'engage à payer une redevance annuelle d'une razière de blé, en retour de la permission qu'on lui accorde de conserver un second tournant, à moudre brai, qu'elle avait fait adapter indûment, en 1662, à son moulin à eau de Mareq. (Original, parchemin; copie, papier; cartulaire coté 8, pièces 88 et 89.)

2940. — **1713, 22 janvier.** — Bail d'une maison sur la place Saint-Martin, accordé à Jean-Baptiste Blondel, faiseur de clavecins, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 278.)

2941. — **1713, 15 février.** — Bail d'une maison rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Lerouge pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 279.)

2942. — **1713, 22 mars.** — Les Etats-Généraux des Provinces-Unies nomment Charles Maguire, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, aux fonctions de proviseur de l'hôpital Comtesse, à Lille, et de l'hôpital de Seclin, en remplacement d'Antoine Delahaye, chanoine et trésorier de ladite collégiale, décédé. (Original, papier, en hollandais; traduction en français.)

2943. — **1713, 15 juin.** — Bail d'une maison située sur la place Saint-Martin, accordé à Philippe Cuvelier, pour en jouir trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 188 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 280.)

2944. — **1713, 23 juin.** — Ordonnance de l'intendant de Flandre, Maignart de Bernières, pour prévenir les difficultés qui surgissent souvent entre les fermiers des octrois de la ville de Lille, et les fermiers des cantines militaires de ladite ville, de la citadelle et du fort Saint-Sauveur; — acceptation de ladite ordonnance par l'Etat-major de la citadelle et le Magistrat de Lille. (Copie, papier.)

2945. — **1713, 28 août.** — Testament de François de Wimille, marchand, demeurant à Lille, par lequel il donne à Françoise-Thérèse Delesalle une somme de 3,600 florins, la part qu'il possède dans un moulin à garance situé près de la vicille porte de Fives, et une maison située rue Saint-André, chargée d'arrentement envers l'hôpital Comtesse. (Copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 336.)

2946. — **1713, septembre.** — Bail de vingt-un cents de terre situés hors la porte Notre-Dame, accordé à Marie Lestienne pour en jouir pendant neuf années, à commencer à la Saint-Remi (1^{er} octobre), moyennant 67 florins 10 patards par an. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 281.)

2947. — **1713, 10 octobre.** — Estimation, faite par Jacques Romon, Théodore Leplus, Jean et Guillaume Delannoy, à la demande de la prieure de l'hôpital Comtesse, de la valeur des bâtiments d'une maison construite rue du Pret, sur une partie d'héritage dont jouissait le sieur Coustenoble, au nom de Marie Lagache, sa femme, par arrentement dudit hôpital. (Cartulaire coté 10, pièce 154.)

2948. — **1713, 12 octobre.** — Arrentement d'une portion d'héritage ayant dix-neuf pieds en largeur sur la rue du Pret, sur laquelle est bâtie une maison, faisant partie de la maison nommée autrefois le *Four-en-Pévéle*, ayant été occupée précédemment par le sieur Coustenoble, au nom de Marie Lagache, sa femme, accordé à René Plancque, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel de 22 florins. (Copie, parchemin; cartulaire coté 10, pièce 155.)

2949. — **1713, 13 octobre.** — Acte duquel il résulte que la prieure de l'hôpital Comtesse a nanti, entre les mains du dépositaire de la ville de Lille, une somme de 1,255 florins, représentant la valeur d'une maison construite sur un fonds d'héritage situé rue du Pret, que l'hôpital avait arrenté au sieur Coustenoble (voir n° 2947.) — (Copie, papier.)

2950. — **1713, 19 octobre.** — Romain Goudeman, prévôt héréditaire de la terre domaniale d'Esquermes, et les échevins de cette seigneurie, déclarent avoir donné à René Plancque adhérentement d'une portion d'héritage rue du Pret (voir n° 2948.) — (Original, parchemin.)

2951. — **1713, 11 décembre.** — Lettres de purge d'une maison située rue du Pret, sur une portion d'héritage, dont l'arrentement, accordé par l'hôpital Comtesse au sieur Coustenoble, est expiré le 24 octobre 1713,

ladite maison ayant été acquise par l'hôpital. (Original, parchemin.)

2952. — **1714, avant le 9 janvier.** — Requête du sieur Coustenoble, procureur postulant au siège de l'Echevinage, au Magistrat de Lille, pour obtenir, de l'hôpital Comtesse, un dédommagement de la perte qu'il a éprouvée par suite de la réduction des monnaies, arrivée le 1^{er} décembre 1713, en même temps qu'à cause de la non-jouissance de 1,255 florins, montant de l'estimation de bâtiments reprise au n° 2947, somme que l'hôpital, au lieu de payer directement audit Coustenoble, avait nantie entre les mains du dépositaire de la ville; — apostille du 9 janvier; — certificat de la signification de la requête faite à l'hôpital le 10 janvier; — quittance de la somme de 56 florins 2 patards, obtenue comme indemnité par le sieur Coustenoble, le 15 janvier. (Original, papier.)

2953. — **1714, 10 janvier.** — Louis XIV autorise l'hôpital Comtesse à Lille à accorder en arrentement perpétuel à Pierre Wielens, négociant à Lille, un fonds d'héritage situé au vieux faubourg des Reigneaux, ayant sortie sur la rue Sans-Pavé, arrenté pour cent ans et un jour commencés le 1^{er} juin 1689, et ce parce que les conditions proposées par ledit Wielens sont plus avantageuses pour l'hôpital. (Copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 158.)

2954. — **1714, 21 février.** — Les proviseurs accordent à Jean-François Herreng et à Jean Lesaffre continuation, pour six ans et aux mêmes conditions, du bail des moulins à eau et à vent de l'hôpital Comtesse, qui leur avait été accordé en 1702 (voir n° 2860), et en 1708 (voir n° 2879), à charge de payer, en outre, pour pot de vin, 4,000 florins, et pour récréation 150. (Copie, papier.)

2955. — **1714, 12 avril.** — Arrentement de quatre portions d'héritage situées à front de la place des Reigneaux et de la rue Sans-Pavé, jadis arrentées le 14 mai 1687, le 24 février 1628 et le 5 décembre 1689, accordé à Pierre Wielens, représentant les arrentataires précédents, pour en jouir perpétuellement, moyennant le paiement annuel de 24 florins (voir n° 2953); — acte d'acceptation par Pierre Wielens. (Copie, papier; cartulaire coté 10, pièces 156 et 157.)

2956. — **1714, 30 juillet.** — La prieure de l'hôpital Comtesse reconnaît que c'est à leurs frais que Léonard Vandamme et Noël, son fils, ont fait construire une brasserie et une grange dans la cense de la Braderie ou du Haut-Ballot, à Wambrechies, qu'ils tiennent en bail dudit hôpital. (Original, papier.)

2957. — **1714, 16-20 novembre.** — Avis d'avocats sur la question de savoir si l'abbaye de Loos peut déguerpir et abandonner certaines parties de marais entre Loos et Esquermes, assujetties à une rente envers l'hôpital Comtesse, et ce dans le but de s'affranchir du paiement de cette rente, qui a été assignée à l'hôpital par la comtesse Jeanne, et dans laquelle il a été confirmé par sentence de la Gouvernance de Lille, en date du 2 juin 1605; — avis négatifs des avocats Patou et Sacqueleu; avis affirmatif de l'avocat Lemesre; — mémoire négatif sur le même objet (voir n° 2965.) — (Quatre pièces, papier.)

2958. — **1714, 20 novembre.** — Permission accordée par l'hôpital Comtesse à Séraphin Deswert, d'ériger un moulin, à tordre huile, hors la porte des Malades, moyennant une redevance annuelle d'une razière de froment et un chapon. (Cartulaire coté 9, pièce 125.)

2959. — **1714, 20 novembre.** — Permission accordée à Louis Legrain, d'ériger un moulin, à tordre huile, hors la porte des Malades, moyennant une redevance annuelle d'une razière de froment. (Cartulaire coté 9, pièce 126.)

2960. — **1714, 20 novembre.** — Permission accordée à Alexandre Renard, d'ériger un moulin, à tordre huile, hors la porte de la Barre, moyennant une redevance annuelle d'une razière de froment et un chapon. (Cartulaire coté 9, pièce 127.)

2961. — **1714, 20 novembre.** — Permission accordée à Jean Lambert Bonnier et à Charles Montagne, d'ériger deux moulins, à tordre huile, hors la porte Notre-Dame, moyennant une redevance annuelle d'une razière de froment pour chacun de ces moulins. (Cartulaire coté 9, pièces 128 et 130.)

2962. — **1714, 20 novembre.** — Permission accordée à Jean Moutier, d'ériger un moulin, à tordre huile, hors la porte de la Barre, moyennant une redevance annuelle d'une razière de froment. (Cartulaire coté 9, pièce 129.)

2963. — **1715, 14-17 janvier.** — Sommation faite, par ordre de l'hôpital Comtesse, à certains propriétaires de jardins situés le long de la haute rivière venant d'Esquermes à la digue, et au propriétaire de la maison sise au-delà du Grand-Fossé vis-à-vis la digue, d'avoir à faire disparaître les « éventelles, digues, rigolles et buses, » qu'ils ont fait établir indûment pour amener les eaux de la rivière dans les fossés qui entourent leurs jardins, au pré-

judice de la navigation et des moulins de Wazemmes, les eaux, ainsi attirées de la rivière descendant du Fourchon, allant, après avoir passé à travers desdits jardins, se jeter dans la basse rivière venant desdits moulins. (Original, parchemin.)

2964. — **1715, 21-28 janvier.** — Déclaration faite, par ordre des proviseurs, prieure et religieuses, au bureau des impôts sur les huiles, que l'hôpital Comtesse, en vertu des octrois à lui concédés par les souverains, est exempt de tous droits pour les objets destinés à sa consommation, et que c'est illégalement que le commis de la ferme des huiles a exigé le paiement de huit florins pour deux tonnes d'huile que l'hôpital avait fait fabriquer dans son moulin de la Vacquerie. (Original, papier.)

2965. — **1715, 11 avril.** — Accord conclu entre dom Ignace Delefosse, abbé de Loos, et les proviseurs de l'hôpital Comtesse à Lille, au sujet de la rente due par l'abbaye de Loos à l'hôpital, à cause des terres et marais qu'elle possède entre Lille et Esquermes (voir nos 1464 et 2957); par cet accord, l'abbaye est reconnue exempte de ladite rente pour les années 1709 à 1718, à titre de modération pour les pertes que les parties de terre assujetties à la rente ont éprouvées par suite de la guerre et de l'inondation; en retour, elle renonce à toute autre demande de dédommagement, promet de payer dorénavant la rente tous les ans et fait remise, à l'hôpital Comtesse, pour les mêmes années 1709 à 1718, d'une sous-rente que cette maison devait à l'abbaye pour des terres sises à Sequedin. (Original, papier; cartulaire coté 8, pièce 90.)

2966. — **1715, 17 août.** — Acte par lequel les exécuteurs testamentaires de François Wimille déclarent que, dans la donation faite par celui-ci à Françoise Thérèse Delesalle d'une maison située rue Saint-André, (voir n° 2945), il n'a pas eu l'intention de comprendre une maison et vacherie vendue au sieur Desurmont par l'un desdits exécuteurs, le sieur Dudan, pasteur de Saint-André. (Copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 336.)

2967. — **1715, 21 août.** — Vente par Jean-Baptiste Lagache, bailli général du chapitre Saint-Piat de Seclin, exécuteur testamentaire de feu Marie-Magdelaine Nottaerts, à Pierre-Paul Goudeman, procureur à Lille, (agissant au nom de l'hôpital Comtesse), d'une rente héréditaire de 37 florins 10 patars constituée sur les Etats de Lille (voir n° 1950). — (Cartulaire coté 10, pièce 163.)

2968. — **1715, 24 septembre.** — Vente par ledit Jean-Baptiste Lagache à Anselme Carpentier, marchand à

Lille (agissant au nom de l'hôpital Comtesse), d'une rente héritière de 133 florins 6 patards 8 deniers constituée sur les Etats de Lille (voir n° 1969). — (Cartulaire coté 10, pièce 160.)

2969. — **1715, 4 décembre.** — Ordonnance de Charles-Étienne Maignart, marquis de Bernières, intendant de Flandre, édictant différentes mesures de police au sujet de la pêche, de la conservation des digues, des plantations, des prises d'eau, dans le but de faciliter la navigation du canal de la Haute-Deûle. (Copie, papier.)

2970. — Sans date (**1708-1715**). — Requête présentée par les proviseurs, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse au marquis de Bernières, intendant de Flandre, pour le prier de faire défense au Magistrat de Lille d'établir une écluse à Haubourdin, dans la rivière de la Haute-Deûle, ce qui aurait pour conséquence de priver d'eau les moulins que l'hôpital possède au faubourg de la Barre : les suppliants font valoir que, sous l'administration de l'intendant Dugué de Bagnols (voir n° 2748), le Magistrat, ayant prétendu construire une écluse à Esquermes au pont de l'Arbonnoise, au préjudice des droits de l'hôpital, « à qui appartient le fil et la liberté des eaux », s'était vu obligé de se désister de ses prétentions. (Minute, papier.)

2971. — **1715, 6 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent l'érection d'un moulin à tordre huile qu'a faite à Haubourdin dom Ignace Delcrosse, abbé de Loos, moyennant une redevance annuelle de deux havots de froment et un demi-chapon. (Cartulaire coté 9, pièce 131.)

2972. — **1715, 6 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse autorisent l'érection d'un moulin à tordre huile faite par Pasquier Herbaut et Gilles Crombet à Ronchin, sur le chemin de Lille à Douai, moyennant une redevance annuelle de trois havots de froment. (Cartulaire coté 9, pièce 132.)

2973. — **1715, 6 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse approuvent l'érection d'un moulin à tordre huile faite par Pierre-Adrien Hochedé, greffier de Wattignies, près du grand chemin de Lille à Arras, moyennant une redevance annuelle de deux havots de froment et un chapon. (Cartulaire coté 9, pièce 133.)

2974. — **1715, 6 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse approuvent l'érection d'un moulin à tordre huile faite par Louis Goube et Gilles Barthier hors

la porte des Malades près du moulin de l'Arbrisseau, moyennant une redevance annuelle de deux havots de froment et un chapon. (Cartulaire coté 9, pièce 134.)

2975. — **1715, 6 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse approuvent l'érection d'un moulin à tordre huile faite par Gilles Dhellin à Wattignies, près de l'Arbrisseau, sur le chemin de Lille à Arras, moyennant une redevance annuelle d'une razière de froment. (Cartulaire coté 9, pièce 135.)

2976. — **1715, 6 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse approuvent l'érection d'un moulin à tordre huile faite par Michel Bernard hors la porte des Malades, tenant au chemin dit de l'Évêque, menant vers Esquermes, moyennant une redevance annuelle de trois havots de froment. (Cartulaire coté 9, pièce 136.)

2977. — **1715, 6 décembre.** — Autorisation accordée par les proviseurs de l'hôpital Comtesse à Jacques Alexandre d'ériger un moulin à tordre huile hors la porte des Malades, sur le pavé de Lille à Douai, moyennant une redevance annuelle d'une razière de froment. (Cartulaire coté 9, pièce 137.)

2978. — **1715, 6 décembre.** — Autorisation accordée par les proviseurs de l'hôpital Comtesse à Jean Hauwel d'ériger un moulin à tordre huile hors la porte des Malades, sur le chemin menant de Faches à la grand'-route d'Arras, moyennant une redevance annuelle d'une razière de froment. (Cartulaire coté 9, pièce 138.)

2979. — **1715, 6 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse approuvent l'érection d'un moulin à tordre huile faite par Michel Lefebvre et Simon Bernard à Lesquin, sur la piedsente de Lille à Orchies, moyennant une redevance annuelle de trois havots de froment. (Cartulaire coté 9, pièce 139.)

2980. — **1715, 6 décembre.** — Autorisation accordée par les proviseurs de l'hôpital Comtesse à Gabriel Mercher d'ériger un moulin à tordre huile hors la porte des Malades, moyennant une redevance annuelle d'une razière de froment et un demi-chapon. (Cartulaire coté 9, pièce 140.)

2981. — **1715, 6 décembre.** — Bail d'une maison rue des Bonnes-Filles (rue Royale) accordé à Paul-François Gomer, avocat, juge-garde des monnaies au département de Lille, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 200 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 164.)

2982. — **1716, 7-mars.** — Vente par André Hennion, curateur nommé à la faillite de Toussaint Desflandre, à l'hôpital Comtesse, des arbres, plantes, légumes et instruments aratoires délaissés dans la maison appelée le *Jardin du Prévôt*, appartenant à l'hôpital et occupée par ledit Desflandre. (Cartulaire coté 10, pièce 282.)

2983. — **1716, 1^{er} avril.** — Arrentement d'une portion d'héritage située au faubourg de la Barre, ayant vingt-quatre pieds de front sur la chaussée de Lille à Armentières, accordé à Pasquier Dohy pour le terme de quatre-vingt-dix-neuf ans, moyennant le paiement annuel de 6 florins, l'arrentement accordé audit Pasquier le 5 décembre 1711 étant annulé (voir n° 2925.) — (Cartulaire coté 10, pièce 165.)

2984. — **1716, 5 mai.** — Jacques Callau, adjudicataire des droits de péage ou de chaussée qui se lèvent à la porte de la Barre et au pont de Canteleu, d'une part, Jean-François Herreng et Jean Lesaffre, fermiers des moulins de l'hôpital Comtesse, d'autre part, conviennent, pour éviter toute contestation entre eux, que lesdits fermiers payeront annuellement à l'adjudicataire une somme de 30 livres parisis pour que leurs chevaux, chariots et domestiques et ceux venant à leur moulin à eau du faubourg de la Barre et au moulin à vent du pont de France soient exempts des droits de chaussée. (Copie, papier.)

2985. — **1716, 9 juin.** — Acte passé devant le notaire Goudeman par lequel Jean-François Erouart, pasteur d'Hallennes et proviseur de l'hôpital Comtesse à Lille, déclare qu'il n'a jamais eu l'intention d'ôter, aux dames prieure et religieuses de cet hôpital, la liberté de choisir leur maître spirituel dans les abbayes de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, et indique quelle est l'étendue des droits des proviseurs en ce qui concerne l'élection du maître. (Original, papier.)

2986. — **1716, 31 juillet.** — Mémoire des avocats Patou et Bridoul dans lequel, après avoir énuméré les différents titres que peuvent invoquer, pour déterminer leurs droits respectifs à la nomination du maître de l'hôpital, les proviseurs et les religieuses de cette maison, ils concluent que le choix du maître doit appartenir aux religieuses quoique ce ne soit pas conforme aux règles canoniques. (Original, papier.)

2987. — **1716, 7 août.** — Bail d'une maison rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Augustin Vignar et Jacques Herman Cibille pour trois, six, ou neuf

ans, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 283.)

2988. — **1716, 19 août.** — Bail d'une maison rue du Croquet, accordé à Georges Hattez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 284.)

2989. — **1716, 26 août.** — Les sieurs Maguire et Erouart, proviseurs et visiteurs de l'hôpital Comtesse, reconnaissent avoir confirmé, le 1^{er} avril 1716, sur la présentation des religieuses, le choix qu'elles avaient fait de M. de Rocques, chanoine de l'abbaye de Cysoing, pour leur maître. (Original, papier, 2 cachets.)

2990. — **1716, 26 août.** — Acte par lequel Jean-François Erouart, proviseur de l'hôpital Comtesse, reconnaît, conformément à l'avis des avocats Patou et Bridoul (voir n° 2986), que les religieuses sont en droit de choisir leur maître et de le présenter aux proviseurs qui confirment l'élection si le sujet leur en paraît digne: il approuve en conséquence l'institution comme maître de M. de Rocques, faite le 1^{er} avril 1716. (Original, papier, 1 cachet.)

2991. — **1716, 14 octobre.** — Bail d'une maison rue du Croquet, accordé à Louis Deleporte pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 102 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 285.)

2992. — **1716, 22-27 octobre.** — Estimation faite par Théodore Leplus, Guillaume Delannoy, Antoine Dubois et Robert Watrelos, experts, d'une maison appartenant à Thomas Delerue et construite par lui sur un fonds d'héritage rue de Fives qu'il tenait en arrentement de l'hôpital Comtesse. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 167.)

2993. — **1716, 30 octobre.** — Acte par lequel Thomas Delerue reconnaît avoir reçu de l'hôpital Comtesse la somme de 2050 florins pour la valeur de sa maison construite rue de Fives sur un fonds d'héritage arrenté en 1616 à Jean Mauwe (voir n° 2992). — (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 166; cartulaire coté 12, pièce 101.)

2994. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Ignace-François Reys, commis du greffe de la Gouvernance de Lille, d'une portion d'héritage située au bout de la rue du Pret, ayant soixante pieds de front à rue, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Dominique Bouclart, et moyennant le paiement annuel

de 14 livres. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 254.)

2995. — **1716, 26 novembre.** — Baux de maisons rue du Metz, accordés à Jacques Pollet, à Jean Marcy, à Abraham Durietz, à Vincent Pouplier et à Walerand Cornette, pour le terme de trois, six, ou neuf ans. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 213 à 218.)

2996. — **1716, 26 novembre.** — Bail d'une maison située dans la rue qui conduit au quartier des Suisses, bâtie sur le fond de l'allée qui conduisait à la chapelle Saint-Sébastien, accordé à Pierre Burbure pour trois, six, ou neuf années, moyennant 36 florins par an. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 220.)

2997. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Paul Duvivier, d'une place vide rue de Fives, sur laquelle est érigé le cabaret de la *Taverne de Fives*, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Gilles Cardon, et moyennant le paiement annuel de 36 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 258.)

2998. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Jeanne Renard, veuve de Barthélemi Dubocquet, d'une portion d'héritage située rue de Fives, sur laquelle est construite une maison, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jean Mauwe, et moyennant le paiement annuel de 52 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 259.)

2999. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Jean-Baptiste Lourdeau, d'une portion d'héritage située rue de Fives, sur laquelle est construite une maison, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Michel Mauwe, et moyennant le paiement annuel de 52 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 260.)

3000. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Ambroise Debeaumont, d'une portion d'héritage située rue de Fives, sur laquelle est construite une maison, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jean Mauwe, et moyennant le paiement annuel de 36 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 262.)

3001. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à François Delemer, d'une portion d'héritage située rue de Fives, sur laquelle est construite une maison, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jacques Flamend, et moyennant le paiement annuel de 20 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 263.)

3002. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Jean-François Du Bois, bailli du comte d'Annappes, veuf de Marie-Claire Alatrue, dite de *La Vigne*, d'une portion d'héritage située rue de Fives, sur laquelle est construite une maison, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jacques Flamend, et moyennant le paiement annuel de 25 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 264.)

3003. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Jacques Hennion, d'une portion d'héritage située rue de Fives, sur laquelle est construite une maison, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jacques Flamend, et moyennant le paiement annuel de 13 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 266.)

3004. — **1716, 26 novembre.** — Baux de maisons situées à Lille, rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Martin Cuignet, à Marie-Marguerite Beaucamps, veuve de Léon Debacque, à Catherine Facon, à Georges Mercher, à Catherine Delarue, à Jacques Testelin, à Jacques Vermesse, à Henri Caudron, à Jacques-François Regnard, à Maximilien Ledoux, à Vincent Desbonnets, à Marie-Angélique Van Nieuwerkerke, à Jacques Delebecque, à Charles Houille et à Jean Deleporte, pour en jouir le terme de trois, six, ou neuf années. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 177, 178, 183 à 192, 194 à 196.)

3005. — **1716, 26 novembre.** — Bail d'une maison située sur la place Saint-Martin, accordé à Jacqueline Dujardin pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 180.)

3006. — **1716, 26 novembre.** — Bail d'une maison rue des Morts, accordé à Marguerite Durietz, veuve de François Jacquart, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 70 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 197.)

3007. — **1716, 26 novembre.** — Bail d'une maison rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Antoine Decourouble, procureur postulant au Bureau des finances de la Généralité de Lille, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 199.)

3008. — **1716, 26 novembre.** — Baux de maisons situées rue *d'Houdain* (rue Doudin), accordés à Bon-Blaise Bonnelle et à Marie-Antoinette Coyart, veuve de François

Levesque, pour trois, six, ou neuf années. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 203 et 204.)

3009. — **1716, 26 novembre.** — Baux de maisons situées rue du Croquet, accordés à Vincent Duchateau, à Marie-Angélique Leroy, à Simon Descamps, à Jeanne-Thérèse Lefebvre, à Philippe et Louis Deleporte, pour trois, six, ou neuf années. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 205 à 210.)

3010. — **1716, 26 novembre.** — Bail d'une maison sise rue des Robleds, accordé à Anne-Jeanne Ansart, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 211.)

3011. — **1716, 26 novembre.** — Bail d'une maison rue de Fives, accordé à Thomas Delerue, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 212.)

3012. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Catherine Platel, veuve de Gilles Verdière, d'une portion d'héritage située au Vieux-Marché-aux-Chevaux, sur laquelle est construite une maison à usage de boulangerie, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jacques Smors et moyennant le paiement annuel de 48 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 223.)

3013. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Antoine-Joseph de Fourmestaux, écuyer, seigneur d'Oosthove, trésorier de France au Bureau des finances de la Généralité de Lille, d'une portion d'héritage avec maison située rue du Pret, *aliàs* du Four-en-Pevèle, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Fremin Dumoulin et moyennant le paiement annuel de 30 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 224.)

3014. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à François Frans, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Guillaume Duvet et moyennant le paiement annuel de 41 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 227.)

3015. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Charles Thierry, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Fremin Dumoulin et moyennant le paiement annuel de 15 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 229.)

3016. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Marie Watin, veuve de Jean-Baptiste Desbove, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à François Dubosquiel et moyennant le paiement annuel de 25 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 230.)

3017. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Michel Dupont, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Gilles Deswatines et moyennant le paiement annuel de 30 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 231.)

3018. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Joseph Lagache, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Guilbert Demarque et moyennant le paiement annuel de 19 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 232.)

3019. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Philippe-Joseph Dufrenoy, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à la veuve Jean Berthe et moyennant le paiement annuel de 15 livres 10 sous. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 234.)

3020. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Jean-Baptiste Despinoy, d'une portion d'héritage avec maison située à front du Vieux-Marché-aux-Chevaux, faisant le coin de la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jean Romon et moyennant le paiement annuel de 50 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 236.)

3021. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Françoise Pennequin, veuve de Georges Watrelas, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jean Romon et moyennant le paiement annuel de 24 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 238.)

3022. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Marie-Joseph Leturcq, veuve de Sébastien Desrœux, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à François Lemahieu et moyennant le paiement annuel de 18 florins 10 patars. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 239.)

3023. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Jacques Waymel, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Louis Blanquart et moyennant le paiement annuel de 32 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 240.)

3024. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Anne-Catherine Cornuel, veuve de Jean-Baptiste Wartel, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Louis Blanquart et moyennant le paiement annuel de 30 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 241.)

3025. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Charles Mertens, sieur Desquennoy, d'une portion d'héritage située dans la rue du Pret, sur laquelle est bâtie une porte cochère servant de porte de derrière à sa maison, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jean Desmazure et moyennant le paiement annuel de 31 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 242.)

3026. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à André Dhennin, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jean Desmazure et moyennant le paiement de 30 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 243.)

3027. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Martin Lefebvre, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Guilbert Demarque et moyennant le paiement annuel de 30 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 245.)

3028. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Marie-Catherine Morel, veuve de Pierre-Paul Delebecque, d'une portion d'héritage avec maison située rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Christophe Masurel et moyennant le paiement annuel de 20 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 247.)

3029. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Jacques Bernard, blanchisseur de linge, d'une partie de la quatorzième portion d'héritage située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Christophe Masurel et moyennant le paiement

annuel de 3 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 248.)

3030. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Joseph Lagache, d'une portion d'héritage avec maison située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Fremin Dumoulin et moyennant le paiement annuel de 33 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 251.)

3031. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Marie-Jeanne Cuvillon, veuve d'Alexandre Ansart, d'une portion d'héritage située dans la rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Dominique Bouclart et moyennant le paiement annuel de 6 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 252.)

3032. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Mathieu Planquelle, d'une partie de la seizième portion d'héritage située rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Dominique Bouclart et moyennant le paiement annuel de 10 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 255.)

3033. — **1716, 26 novembre.** — Arrentement à Frédéric Darroux, huissier audiencier des Etats de Lille, d'une portion d'héritage avec maison située au Vieux-Marché-aux-Chevaux, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Fremin Dumoulin et moyennant le paiement annuel de 48 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 257.)

3034. — **1716, 2 décembre.** — Bail d'une maison située sur le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Charles Lefer pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 179.)

3035. — **1716, 2 décembre.** — Bail d'une maison rue des Bonnes-Filles (rue Royale), accordé à dame Catherine-Eléonore Bruneau, veuve d'Etienne de Warenguien, seigneur de Bonnance, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 200 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 200.)

3036. — **1716, 2 décembre.** — Bail de la cense de la Braderie, dite du Haut-Ballot, à Wambrechies, comprenant avec maison, jardin, pré, pâtures et terres à labour, 24 bonniers 317 verges $\frac{3}{4}$ de terre d'après les mesurages et plan faits en mars 1660, accordé à Noël Vandamme et à Jeanne-Françoise Carrette, sa femme, pour le terme de neuf années, au loyer annuel de 625 florins carolus et un

sac de lin. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 168.)

3037. — **1716, 2 décembre.** — Bail de dix-huit cents de terre à labour situés à Verlinghem, aboutissant au grand chemin de Lille à Frelinghien et aux terres de la Cessoie, accordé à François Cappon et Anne Lepoutre, pour le terme de neuf années, au loyer annuel de 80 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 172.)

3038. — **1716, 2 décembre.** — Bail de quatre cents et demi de terre à labour situés à Lambersart, tenus du Roi à cause de la prairie des Rœux et aboutissant à la piedsente menant du Bucquet à l'église de la paroisse, accordé à Philippe Durietz, « hoste du cabaret sous l'enseigne de la Chaière, hors la porte Saint-André », pour le terme de neuf années, moyennant le paiement annuel de 15 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 174.)

3039. — **1716, 2 décembre.** — Bail de quatre cents de terre à Fives, tenant au chemin de Lille à Roubaix, accordé à Nicolas Lecherf pour neuf années, au loyer annuel de 12 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 175.)

3040. — **1716, 2 décembre.** — Bail de deux bonniers de terre à labour gisant en trois pièces à Avelin, accordé à Nicolas Duclermortier pour neuf ans, au loyer annuel de 54 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 173.)

3041. — **1716, 2 décembre.** — Bail de deux bonniers de terre à labour situés à Prêmesque, accordé à Laurent Noury pour neuf ans, au loyer annuel de 50 florins et trois couples de poulets. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 169.)

3042. — **1716, 2 décembre.** — Bail de deux bonniers quatre cents de terre comprenant maison, jardin et terres à labour, situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à François Lezy pour neuf ans, moyennant 90 florins et deux couples de bons poulets par an. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 171.)

3043. — **1716, 2 décembre.** — Bail du moulin à vent, à moudre blé, appelé le moulin de Hellemmes, situé sur le dimage de Fives, accordé à Marie-Agnès Barat, veuve de François Lefebvre, pour trois, six, ou neuf années, moyennant 350 florins et quatre paires de bons poulets par an. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 176.)

3044. — **1716, 2 décembre.** — Permission accordée par les proviseurs de l'hôpital Comtesse à Michel Bonvin et à Martin-Hubert Desmaretz, d'ériger un moulin à tordre huile au faubourg des Malades, à front du chemin de Lille à Arras, à charge d'une redevance annuelle de deux havots de blé et un chapon. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 142.)

3045. — **1716, 2 décembre.** — Permission accordée à Nicolas Baudoux d'ériger un moulin à tordre huile à Ennetières, paroisse d'Avelin, sur le chemin de Lille à Douai, moyennant une redevance de trois havots de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 143.)

3046. — **1716, 3 décembre.** — Bail d'une maison située rue du Metz, accordé à Michel Duthoit pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 39 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 219.)

3047. — **1716, 3 décembre.** — Bail d'une maison à usage de vacherie, ayant grange et écuries, sise dans la rue qui conduit au quartier des Suisses, accordé à Ghislain Descamps pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 221.)

3048. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement à Jean-Baptiste Hochart, d'une portion d'héritage en la rue de Fives, sur laquelle est construite une maison, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jacques Flamend et moyennant le paiement annuel de 13 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 265.)

3049. — **1716, 3 décembre.** — Bail d'une maison située sur la place Saint-Martin, accordé à Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel-Ange Wibault, en son vivant receveur de l'hôpital Comtesse, fonctions que ladite veuve remplit actuellement, pour en jouir trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 181.)

3050. — **1716, 3 décembre.** — Bail d'une maison rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Henri Senelart pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 193.)

3051. — **1716, 3 décembre.** — Bail d'une maison rue *des Malades* (rue de Paris), accordé à Jean-Baptiste Scheppers pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel

de 300 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 198.)

3052. — **1716, 3 décembre.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Martin Dulongcourty, marchand, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 198 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 201.)

3053. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement à Remi Du Hamel, chanoine de Saint-Piat de Seclin, exécuteur testamentaire de feu Martin Porion, chanoine de la même collégiale, d'une portion d'héritage avec maison située rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Fremin Dumoulin et moyennant le paiement annuel de 32 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 225.)

3054. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement à Jeanne-Martine Castelain, veuve de Jean-François Cado, d'une portion d'héritage avec maison située rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jacques Cochet et moyennant le paiement annuel de 30 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 226.)

3055. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement à Guillaume et Marie-Catherine Hachin, de deux portions d'héritage situées rue du Pret, sur lesquelles sont construites deux maisons et une brasserie, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jacques Doulcet, command de Jaspert Delcourt, et moyennant le paiement annuel de 60 livres. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 228.)

3056. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement à Martin Rose, prêtre et chapelain du chapitre de Saint-Pierre de Lille, d'une portion d'héritage avec maison située sur le Vieux-Marché-aux-Chevaux, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jean Romon et moyennant le paiement annuel de 32 livres. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 235.)

3057. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement à Anne-Thérèse Bacqueville, d'une portion d'héritage avec maison située rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jean Romon et moyennant le paiement annuel de 24 livres. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 237.)

3058. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement à Ferdinand Pruvost, d'une portion d'héritage avec maison située rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Guilbert Demarque et moyennant le paiement annuel de 29 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 244.)

3059. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement à Romain-Philippe Goudeman, conseiller au Bailliage de Lille, d'une portion d'héritage avec maison située rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jean Clarisse et moyennant le paiement annuel de 25 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 246.)

3060. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement à Jeanne-Martine Castelain, d'une partie de la quatorzième portion d'héritage avec maison située rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Christophe Masurel et moyennant le paiement annuel de 3 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 249.)

3061. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement à Bauduin Castelain, receveur des biens de la fondation de M. Gérard Poillon, d'une partie de la quatorzième portion d'héritage située rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Christophe Masurel et moyennant le paiement annuel de 6 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 250.)

3062. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement à Jacques Bataille, d'une portion d'héritage avec maison située à front du Vieux-Marché-aux-Chevaux, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Fremin Dumoulin et moyennant le paiement annuel de 36 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 256.)

3063. — **1716, 3 décembre.** — Arrentement de cinq quarterons d'héritage au coin d'une pièce de terre située au faubourg Saint-André, aboutissant d'un côté à la chaussée de Lille à Ypres, sur laquelle est située une motte, accordé à Jean-François Herreng, fermier des moulins de l'hôpital Comtesse, et à Thomas Desmazières, vacher, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel de deux razières de blé et deux chapons, à la prisée de l'espièr de Lille. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 9, pièce 141 bis.)

3064. — **1716, 3 décembre.** — Bail de 1,766 verges 90 pieds de prairie situés hors la porte de la Barre,

vis-à-vis du riez de Cantelou, accordé à Pierre Houzé pour neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 170.)

3065. — **1717, 4 janvier.** — Arrentement à Philippe Faucompret, d'une portion d'héritage située rue de Fives, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Jean Mauwe et moyennant le paiement annuel de 36 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 261.)

3066. — **1717, 11 janvier.** — Arrentement à André Millescamps, d'une portion d'héritage avec maison située au Vieux-Marché-aux-Chevaux, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Fremin Dumoulin et moyennant le paiement annuel de 51 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 222.)

3067. — **1717, 11 janvier.** — Arrentement à Marie-Marguerite Husbaut, d'une portion d'héritage avec maison située rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement jadis accordé à Guilbert Demarque et moyennant le paiement annuel de 19 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 233.)

3068. — **1717, 11 janvier.** — Arrentement à François-Paul Gossart, d'une partie de la seizième portion d'héritage située rue du Pret, pour en jouir 99 ans, en continuation de l'arrentement accordé à Dominique Bouclart et moyennant le paiement annuel de 2 livres. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 253.)

3069. — **1717, 1^{er} mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Pierre Dumets pour neuf ans, au loyer annuel de 12 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 286.)

3070. — **1717, 1^{er} mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, entre les portes de la Barre et de Notre-Dame, accordé à Martin Dulongcourty pour neuf ans, au loyer annuel de 9 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 287.)

3071. — **1717, 1^{er} mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Jacques Rousel, brigadier des fermes des vins et bières de la ville de Lille, occupé dudit cabaret, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 18 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 288.)

3072. — **1717, 2 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Isidore-Ignace

de Pernes, prêtre, ministre de la maison des Clercs de Saint-Pierre, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 22 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 289.)

3073. — **1717, 11 mars.** — Bail d'une maison située au rivage de la Basse-Deûle, accordé à Jean Leleu pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 290.)

3074. — **1717, 11 mars.** — Frère Michel-Ange *a Ragusio*, ministre général de l'ordre des Capucins, déclare à dame Pélagie de Richemont, prieure, à Laurent de Rocque, maître, et aux religieuses de l'hôpital Comtesse, qu'il les a rendus participants aux œuvres spirituelles de son ordre et ce en vertu des pouvoirs conférés par le pape Urbain V et autres pontifes. (Original, papier.)

3075. — **1717, 15 mars.** — Ordonnance des Etats-Généraux des Provinces-Unies prescrivant au sieur Onraed, fermier des domaines et moyens courants de la ville et verge de Menin, d'avoir à payer à l'hôpital Comtesse à Lille la somme de 1,007 florins 5 patards, représentant la valeur en argent de la rente de 15 muids de froment par an, assignée au profit dudit hôpital sur les moulins de Menin, pour les années 1714 et 1715. (Original, papier.)

3076. — **1717, 16 mars.** — Désignation, par les maître, prieure et proviseurs de l'hôpital Comtesse, de la personne de Louis Cambier, prévôt de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai, comme homme vivant et mourant de l'hôpital, pour deux bonniers de terre à labour situés au faubourg de Saint-André, tenus de Ignace Cardon, seigneur du Petit-Beaufremetz. (Original, papier.)

3077. — **1717, 16 mars.** — Bail d'une maison rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jacques-Vincent Coppin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 291.)

3078. — **1717, 31 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Pascal Castel pour neuf années, au loyer annuel de 12 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 292.)

3079. — **1717, 31 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Louis-François Levesque pour neuf années, au loyer annuel de 11 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 293.)

3080. — **1717, 7 juin.** — Arrentement de deux cents verges de terre situées à l'ouest de l'église de Caprycke, accordé à Martin Vanden Bossche pour le terme de 50 ans, moyennant le paiement annuel de 2 livres de gros. (Original, papier.)

3081. — **1717, 9 juin.** — François de Rocque accorde à Josse Van Ooteghem, propriétaire du moulin construit sur la Moerstrate à Caprycke, continuation de l'arrentement de l'emplacement de la motte de ce moulin pour le terme de 99 ans, aux charges auxquelles il a été accordé à Devey (voir n° 2334.) — (Original, papier.)

3082. — **1717, avant le 19 juin.** — Requête des proviseurs, maître et religieuses de l'hôpital Comtesse au Magistrat de Lille pour lui représenter que c'est contre les droits de l'hôpital que les collecteurs des frais de place veulent réclamer lesdits droits pour les moulins que l'hôpital possède sur les remparts; — apostille du 19 juin reconnaissant le bien-fondé de la requête (voir n° 2741.) — (Original, papier.)

3083. — **1717, 9 juillet.** — Estimation d'une partie des bâtiments de la cense de Risselhof, occupée par Jean Vankerckvoorde, qui n'avaient pas été compris dans la prisée générale faite antérieurement. (Original, papier; traduction en français; cartulaire coté 10, pièce 328.)

3084. — **1717, 16 octobre.** — Bail des manoirs, édifices, jardins, terres, bois et prairies appartenant à l'hôpital Comtesse dans les villes et paroisses de Caprycke et Saint-Laurent, le tout ayant une contenance de 350 mesures de terre réparties en trois censes, accordé à Jean de Vlieghe, à Jacques Roete et à Jean Vankerckvoorde, pour en jouir pendant neuf ans, moyennant le paiement annuel de 900 florins en temps de guerre, et 1100 florins en temps de paix, en payant en outre 613 livres de gros pour les bâtiments, conformément à la prisée du 19 juillet. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 326.)

3085. — **1717, 23 octobre.** — D. Bocxtael, mesureur de terre à Caprycke, déclare que trois pièces de terre appartenant à l'hôpital Comtesse et tenant à la partie reprise sous le n° 1 de la carte figurative d'Ecclou, n'ont pas été comprises dans ladite carte et contiennent ensemble trois cent treize verges. (Original, papier.)

3086. — **1717, 26 octobre.** — Accord entre l'hôpital Comtesse et les sieurs de Vlieghe, Roete et Vankerckvoorde, au sujet de la valeur des vieilles briques laissées en leur jouissance. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 327.)

3087. — **1717, 9 novembre.** — Acte par lequel les échevins de Lille prononcent la séparation de biens entre Marie-Joseph Gossart et Guillaume de Hollande, son mari (voir n°s 1557, 2627, 3119 et 3120.) — (Cartulaire coté 8, pièce 96.)

3088. — **1717, 26 novembre.** — Acte par lequel les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Romain Bentin, arrentataire du fonds des moulins de garance rue de Fives, pour éviter le procès qui pourrait surgir entr'eux au sujet des édifices construits sur ledit fonds, conviennent de s'en rapporter à la décision que prendront les sieurs Walrave, Willeton et Patou, arbitres par eux nommés. (Original, papier.)

3089. — **1717, 3 décembre.** — Décision des arbitres nommés par l'hôpital Comtesse et Romain Bentin, statuant que les grosses réparations des granges destinées aux moulins Garins seront à la charge de l'hôpital Comtesse, et que les menues seront exécutées à frais communs (voir n° 3088.) — (Original, papier.)

3090. — **1717, 4 décembre.** — Les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse prient les proviseurs de cette maison de confirmer l'élection qu'elles ont faite d'Eleuthère Baudart, religieux de Cysoing et pasteur de Louvil, pour remplir les fonctions de maître de l'hôpital au lieu et place de Laurent de Rocque, élevé au poste de coadjuteur de l'abbaye de Cysoing; — confirmation de l'élection du nouveau maître faite, le 24 janvier 1718, par les proviseurs. (Original, papier, 3 cachets.)

3091. — **1717, 30 décembre.** — Bail de sept cents de terre situés à Wazemmes, accordé à Florent Desbarbieux, brasseur à Lille, pour neuf années, au loyer annuel de 20 florins et une couple de poulets. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 294.)

3092. — **1718, 10 janvier.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Josse-Lamoral Huré, juge-garde de la Monnaie de Lille, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 27 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 295.)

3093. — **1718, 26 janvier.** — Les proviseurs, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse déclarent que l'élection de maître Eleuthère Baudart, et sa présentation à l'évêque de Tournai, ne porteront aucun préjudice à leurs droits respectifs (voir n° 3090.) — (Original, papier.)

3094. — **1718, janvier.** — Charles Maguire et Jean-François Erouart, proviseurs et visiteurs de l'hôpital Com-

tesse, reconnaissent, comme ils l'ont fait en 1716, lors de l'élection de M. de Rocque (voir n° 2990), que le choix ou l'élection du maître de l'hôpital appartient aux religieuses, la confirmation de l'élection et l'institution appartenant aux proviseurs; ils déclarent, en outre, qu'ils n'ont signé les actes de présentation à l'évêque de Tournai, contenant la formule non canonique *per nos electum et assumptum*, ainsi que l'acte de non-préjudice du 26 janvier (voir n° 3093), écrit de la main de l'abbé de Loos, que pour éviter les difficultés « très-mal fondées » que ledit abbé eût pu soulever, et empêcher ainsi le désordre de s'introduire dans l'hôpital. (Original, papier, 2 cachets.)

3095. — **1718, 16 février.** — Bail d'un jardin et hobette situé à Wazemmes, dans l'enclos du Jardin-du-Prévôt, accordé à Nicolas Delattre pour neuf ans, au loyer annuel de 20 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 296.)

3096. — **1718, 8 mai.** — Bail d'un jardin au bout du faubourg de la Barre, derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Jacques Ramery, marchand libraire, pour neuf ans, au loyer annuel de 14 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 297.)

3097. — **1718, 18 mai.** — Sentence de la Gouvernance de Lille dans le procès existant entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, d'une part, le sieur Jean-François Duriez, procureur à ladite Gouvernance, au sujet des salaires, débours et vacations réclamés par ledit procureur à la charge de l'hôpital. (Original, papier.)

3098. — **1718, 24 mai.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Paul Dujardin pour neuf ans, au loyer annuel de 14 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 298.)

3099. — **1718, 30 mai.** — Le sieur Dargous, major au Gouvernement de Lille, certifie que le terrain sur lequel sont bâties la redoute de pierre qui est à la porte de la Barre et ses fortifications extérieures appartient à l'hôpital Comtesse, qui lui en a laissé la jouissance pour tout le temps qu'il occupera lesdites fonctions de major. (Original, papier.)

3100. — **1718, 15 juillet.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Thomas Lemessier pour neuf ans, au loyer annuel de 17 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 299.)

3101. — **1718, 25 août.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Romain Willefroy, prêtre habitué en la paroisse Saint-Maurice à Lille, pour neuf ans, au loyer annuel de 20 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 300.)

3102. — **1718, 18 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent aux héritiers de la veuve Edme Pin continuation pour cinquante ans de l'arrentement de cinq quarterons de terre situés au faubourg de Notre-Dame, vis-à-vis le cabaret qui a pour enseigne le Soleil. (Cartulaire coté 10, pièce 341.)

3103. — **1718, avant le 19 septembre.** — Requête de la prieure et des religieuses de l'hôpital Comtesse au Magistrat de Lille, pour obtenir que l'exemption de droits dont jouit cette maison pour 36 lots de brandevin soit portée à 120 lots, attendu la grande consommation de brandevin qui se fait dans l'hôpital pour le soulagement des malades; — apostille du 19 septembre rejetant, sur l'avis du procureur de ville, la demande de l'hôpital. (2 pièces, papier.)

3104. — **1718, 1^{er} octobre.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Hippolyte Masquelier pour neuf ans, au loyer annuel de 27 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 301.)

3105. — **1718, 1^{er} octobre.** — Antoine-François de Méliand, intendant de Flandre, atteste que, dans l'hôpital Comtesse, il est d'usage de recevoir et soigner gratuitement les soldats malades ou blessés au service du Roi et ceux de la garnison de Lille, et que cela a lieu au contentement et à la satisfaction de toutes les personnes qui se sont trouvées en place dans cette province. (Original, papier; copie, papier.)

3106. — **1718, 8 octobre.** — L'abbé de Loos, Charles Maguire et François Erouart, proviseurs de l'hôpital Comtesse, déclarent qu'il est à leur connaissance que ladite maison a subi des pertes considérables lors du siège de Lille en 1708 : la cense du Metz a été brûlée, les murailles rasées pour en faire des retranchements; vingt maisons mises en ruine par les bombes et les boulets; la cense de la Vaquerie à Saint-André, que traversaient les tranchées ennemies, totalement détruite; sur quatorze moulins, cinq ont été abattus, leur reconstruction ayant coûté 30,000 florins; enfin, plus de 30,000 florins pour réparer les dégâts que le siège a causés aux bâtiments mêmes de l'hôpital. (Original, papier.)

3107. — **1718, 19 novembre.** — Philippe Cardon

reconnait avoir reçu la somme de 7 livres 4 sols pour travaux qu'il a fait faire à un mur qui sépare sa maison de celle de M^{me} de Bonnance (rue *des Bonnes-Filles*). (Original, papier.)

3108. — **1718, 15 décembre.** — Les proviseurs de l'hôpital Comtesse attestent que, depuis la confirmation de ses privilèges par Louis XIV, cette maison a toujours joui sans aucun empêchement des droits et exemptions accordés par ledit Roi et ses prédécesseurs. (Original, papier.)

3109. — **1718, 22 décembre.** — Bail d'un bonnier de terre situé à Saint-André, accordé à Pierre Du Ribreu pour neuf ans, au loyer annuel de 39 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 302.)

3110. — **1718, 31 décembre.** — Sentence rendue par les échevins de Lille au préjudice de Pierre Vannasse, et défendant à celui-ci, sur la requête de l'hôpital Comtesse, de faire usage de moulins à bras, à moudre blé, qu'il avait construits dans sa maison. (Original, papier.)

3111. — **1718, décembre.** — Lettres-patentes du roi Louis XV par lesquelles il confirme l'hôpital Comtesse dans les privilèges et exemptions qui lui ont été conférés par les rois de France, ses prédécesseurs, et les comtes de Flandre; — enregistrées au Parlement de Flandre le 10 mars 1719. (Deux originaux, parchemin; deux copies, papier.)

3112. — **1719, 7 janvier.** — Acte passé devant M^e Goudeman, notaire à Lille, entre les maître et prieure de l'hôpital Comtesse et Valentin Willocquez, par lequel ce dernier obtient la résiliation de l'arrentement accordé à Jacques Willocquez le 7 novembre 1675 (voir n^o 2596), et cède à l'hôpital Comtesse, moyennant 1,620 florins, les édifices que lui et ledit Jacques, son père, avaient construits sur la partie de terre arrentée. (Original, papier; cartulaire coté 8, pièce 91.)

3113. — **1719, 13 janvier.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Charles Droulers pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 303.)

3114. — **1719, 3 avril.** — Acte passé devant M^e Laurent Prévost, notaire à Tournai, par lequel messire Christophe-Louis, comte de Croix, grand-bailli des ville et bailliage de Saint-Omer, époux de dame Claire-Angélique de Croix, comtesse et dame de Croix, Flers et Was-

quehal, et messire Charles-Alexandre, marquis de Beau-fremez, époux de dame Françoise-Louise de Croix, lesdits sieurs agissant au nom et comme fondés de pouvoir de leurs dites épouses, donnent procuration à Jean-Baptiste Le-comte, receveur à Lille, pour vendre les biens immeubles délaissés par feu Charles-Adrien, comte de Croix, père desdites dames, afin de payer ses dettes. (Cartulaire coté 8, pièce 105.)

3115. — **1719, 25 avril-17 juin.** — Actes constatant l'achat d'une rente héritière de 37 livres sur les Etats de Lille, fait par l'hôpital Comtesse de Christophe-Louis, comte de Croix, et de Charles-Alexandre, marquis de Beau-fremez, ladite rente constituée le 7 avril 1603 au profit de Pierre de Croix, chevalier, seigneur d'Oyembourg (voir n^o 1431.) — (Cartulaire coté 8, pièces 97 et 98.)

3116. — **1719, 25 avril-17 juin.** — Transport d'une rente sur les Etats de Lille, fait par le comte de Croix et le marquis de Beau-fremez à l'hôpital Comtesse (voir n^o 1343.) — (Cartulaire coté 8, pièce 100.)

3117. — **1719, 25 avril-17 juin.** — Actes constatant l'achat, fait par l'hôpital Comtesse des héritiers du comte de Croix, d'une rente héritière de 36 florins 7 patards 3 deniers sur les Etats de Lille (voir n^o 1462.) — (Cartulaire coté 8, pièce 104.)

3118. — **1719, 28 avril-17 juin.** — Actes constatant l'achat, fait par l'hôpital Comtesse des héritiers du comte de Croix, d'une rente héritière de 22 florins 14 patards sur les Etats de Lille (voir n^o 1788.) — (Cartulaire coté 10, pièce 102.)

3119. — **1719, 2 mai.** — Transport à Marie Gossart, fille de feu François et d'Antoinette Dobignies, femme séparée de biens de Guillaume de Hollande, par Pierre Dobignies, par Pierre Leblond et Elisabeth Dobignies, sa femme, d'une rente héritière de 68 florins 15 patards sur les Etats de Lille (voir n^{os} 1357 et 2627.) — (Cartulaire coté 8, pièce 94.)

3120. — **1719, 4 mai.** — Rétrocession de la rente de 68 florins 15 patards faite à l'hôpital Comtesse par Marie Gossart (voir n^o 3119.) — (Cartulaire coté 8, pièce 95.)

3121. — **1719, 31 mai.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, entre les portes de la Barre et de Notre-Dame, accordé à Marie-Jeanne Lapain et à Antoine-François Queva, pour neuf ans, au loyer

- annuel de 18 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 304.)
3122. — **1710, 3 juin.** — Bail d'une maison rue du Metz, accordé à Vincent Roussel pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 305.)
3123. — **1719, 16 septembre.** — Estimation d'une muraille, construite aux frais de l'hôpital Comtesse, et faisant séparation de l'héritage dudit hôpital et de celui de Charles Morel, situés derrière les granges des moulins de garance rue de Fives. (Original, papier.)
3124. — **1719, 7 octobre.** — Arrentement de six verges de terre situées au faubourg de la Barre, tenant à l'héritage arrenté à Léonard Colpart le 9 juillet 1711, accordé au même Léonard pour le terme de 90 ans, au loyer annuel de 34 patards; — procès-verbal du mesurage de ladite portion d'héritage. (2 originaux, papier; copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 309.)
3125. — **1719, 25 octobre.** — Bail à Jean-François Herreng et à Jean Lesaffre, des quatorze moulins à vent et à eau de l'hôpital Comtesse, pour en jouir pendant six ans aux charges suivantes: deux cents muids de blé et 1,800 florins par an, une somme de 4,000 florins pour une fois, 150 florins pour *un repas* (voir n° 2879), une rente annuelle de dix muids de blé de mouture à la prévôté de Saint-Pierre, le transport à leurs frais, sur un terrain situé à front du chemin de Lille à Roubaix, du moulin qui est présentement sur le rempart, derrière les Sœurs de la Magdelaine. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 306.)
3126. — **1719, 25 octobre.** — Jean-François Herreng et Jean Lesaffre, fermiers des moulins de l'hôpital Comtesse, promettent de payer, aux gouverneurs et officiers de la Citadelle de Lille, telle reconnaissance qu'ils voudront réclamer pour que le moulin de la Citadelle ne fonctionne point au préjudice des moulins occupés par lesdits Herreng et Lesaffre; ils s'engagent aussi, s'ils peuvent obtenir la jouissance de la pêche, à payer la redevance que demandera l'hôpital Saint-Nicolas, qui en est possesseur. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 307.)
3127. — **1719, 14 décembre.** — Bail d'une maison située rue d'*Houdin* (rue Doudin), accordé à Pierre Lesaffre pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 66 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 308.)
3128. — **1720, 13 janvier.** — Permission accordée par l'hôpital Comtesse à Jean-Pierre Descamps et à Jacques Waymel, d'ériger un moulin à tordre huile à Wattignies, sur le chemin de Lille à Arras, étant obtenu, préalablement, le consentement des propriétaires d'un moulin très voisin de celui qu'on se propose de construire; — consentement desdits propriétaires. (Deux originaux, papier; cartulaire coté 9, pièce 144.)
3129. — **1720, 8 février.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Nicolas Martin pour neuf ans, au loyer annuel de 26 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 310.)
3130. — **1720, 9 février.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Louis Desmazières pour neuf ans, au loyer annuel de 26 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 313.)
3131. — **1720, 16 février.** — Bail de deux bonniers un cent de terre à labour aboutissant à la redoute et digue, s'étendant le long de la rivière qui descend des moulins de l'écluse, entre les portes de Notre-Dame et de la Barre, accordé à Jean-Baptiste Derat pour neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 314.)
3132. — **1720, 13 avril.** — Bail d'une maison faisant le coin de la place Saint-Martin et de la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Marie-Marguerite Cleton pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 148 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 315.)
3133. — **1720, avant le 20 avril.** — Requête des proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à Antoine-François de Méliand, intendant de Flandre, pour lui représenter que l'hôpital Comtesse est, en vertu de ses privilèges, exempt de tous droits pour les objets destinés à son usage, et lui faire connaître que c'est à tort que le sieur Petit, fermier des droits sur les matériaux de construction, a fait arrêter, à la porte Saint-André, un chariot chargé de briques à la destination de l'hôpital, dont il prétend recevoir les droits; — apostille du 20 avril, par laquelle l'intendant ordonne au fermier de laisser entrer en ville le chariot qu'il a arrêté, sans préjudice du droit qu'il pourrait faire valoir. (Original, papier; copie, papier.)
3134. — **1720, 20 avril.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Jean-Pierre Demarc pour neuf années, au loyer annuel de 20 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 316.)

3135. — **1720, 20 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Gilles-François Lecerq, marchand à Lille, d'ériger un moulin à tordre huile à Wazemmes, sur la piedsenté de Lille à Seclin, près de la Justice (lieu patibulaire), moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 145.)

3136. — **1720, 11 juin.** — Accord conclu entre les maître et prieure de l'hôpital Comtesse, d'une part, Jean-François Herreng et Jean Lesaffre, fermiers des moulins de l'hôpital, d'autre part, pour terminer les difficultés existant entr'eux au sujet de la non-exécution, par les seconds, d'une clause de leur bail (voir n° 3125) d'après laquelle ils devaient faire transporter au faubourg Saint-Maurice un moulin situé derrière le couvent des Sœurs de la Magdeleine. (Original, papier; cartulaire coté 40, pièce 311.)

3137. — **1720, 6 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jacques Dubois, censier à Faches, et à Arthur Delespaul, censier à Vendeville, d'ériger un moulin à tordre huile à Ronchin, sur le chemin de Seclin, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 146.)

3138. — **1720, 17 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Alexandre Betre, marchand boulanger, d'ériger un moulin à tordre huile à Lomme, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 147.)

3139. — **1720, 12 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Guillaume Muissart, orfèvre à Lille, d'ériger un moulin à tordre huile à Wazemmes, à front du grand chemin de Lille à Douai, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 148.)

3140. — **1720, 15 octobre.** — Bail de quatre bonniers sept cents de terre à labour situés au faubourg Saint-André, aboutissant de couchant au chemin de Lille à Messines, accordé à Jean Desmazière pour neuf années, au loyer annuel de 199 florins 13 patards 9 deniers. (Cartulaire coté 10, pièce 334.)

3141. — **1720, 29 octobre.** — Bail d'un jardin situé à front du chemin qui mène du faubourg de la Barre au cabaret de Froidmetz, environné de trois côtés par les fossés de la redoute, accordé à Joseph Pouille et à Jacques

Frarin pour neuf années, au loyer annuel de 17 florins. (Original, papier; cartulaire coté 40, pièce 317.)

3142. — **1720, 20 décembre.** — Acte par lequel sœur Placide, abbesse, et les huit plus anciennes religieuses du monastère de Flines, ordre de Citeaux, établissent une confraternité avec les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse à Lille, ordre de Saint-Augustin, et les rendent participants aux prières et exercices pieux qui se font dans leur monastère. (Original, papier.)

3143. — **1721, 1^{er} janvier.** — Acte par lequel les maître, prieure et religieuses (au nombre de seize) de l'hôpital Notre-Dame dit Comtesse, à Seclin, établissent une confraternité avec les maître, prieure et religieuses de l'hôpital dit Comtesse à Lille, et les rendent participants aux bonnes œuvres qui se font dans ledit hôpital. (Original, papier.)

3144. — **1721, 7 janvier.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, entre les portes de la Barre et de Notre-Dame, accordé à Charles Pouille, maître brodeur à Lille, pour neuf ans, au loyer annuel de 20 florins. (Original, papier; cartulaire coté 40, pièce 318.)

3145. — **1721, 3 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Séraphin Deswert d'ériger un moulin à tordre huile à Wazemmes, sur un terrain qu'il tient en arrentement de l'hôpital Saint-Nicolas, aboutissant au chemin qui mène de la Justice au chemin de Douai, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 149.)

3146. — **1721, 3 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Louis Pollet, marchand boulanger à Wambrechies, d'ériger un moulin à tordre huile à Marquette, sur la chaussée de Lille à Ypres, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 150.)

3147. — **1721, 8 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à la veuve de Henri Bernard et à Vincent Montaigne d'ériger un moulin à tordre huile à Esquermes, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon. (Double original, papier; cartulaire coté 9, pièce 157.)

3148. — **1721, 11 avril.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Liévin Monsoret pour neuf ans, au loyer annuel de 14 florins. (Original, papier; cartulaire coté 40, pièce 319.)

3149. — **1721**, après le 18 avril. — Réplique des proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à la réponse qu'ont faite Messieurs du Magistrat de Lille sur la requête qu'avaient présentée à l'intendant de Méliand lesdits proviseurs le 19 mars, au sujet de la propriété des eaux des canaux de la ville, revendiquée par le Magistrat. (Original, papier.)

3150. — **1721**, 20 avril-15 mai. — Ordre de laisser passer, en franchise de droits, une certaine quantité de pains de sucre, canelle, rhubarbe, etc., que le maître de l'hôpital Comtesse a déclaré être destinés à la consommation de cette maison. (2 originaux, papier; 2 cachets.)

3151. — **1721**, 25 juin. — Antoine-François Méliand, intendant de Flandre, donne l'ordre aux meuniers de l'hôpital Comtesse d'arrêter, dès le 26 juin à six heures du matin jusqu'au 29 à pareille heure, le moulin à eau du faubourg de la Barre, et de faire marcher sans discontinuer, pendant le même espace de temps, les moulins à eau de Saint-Pierre et du Château, afin de mettre les eaux basses dans les canaux de la ville. (Original, papier.)

3152. — **1721**, 26 juin. — Ordonnance des rewart, mayeur et échevins de Lille, prescrivant aux particuliers qui possèdent des maisons abondant aux canaux de la ville de faire les réparations qui seraient nécessaires auxdites maisons pendant les fêtes de Pentecôte, période durant laquelle les eaux seront basses. (Original, papier.)

3153. — **1721**, 28 août-octobre. — Requête présentée par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à l'intendant de Flandre, au sujet des eaux du canal de la Haute-Deûle : l'hôpital tend à prouver que le Magistrat de Lille a provoqué lui-même, par la négligence qu'il a apportée à entretenir la rivière en bon état, la pénurie d'eau qui règne dans la ville et qu'il impute aux meuniers de l'hôpital, lesquels, selon lui, ne se seraient pas conformés à la jauge établie par M. de la Marlière, rewart, et pour l'exécution de laquelle l'intendant de Bernières a édicté des peines en 1715 (voir n° 2969); le Magistrat aurait amené ce manque d'eau en ne faisant pas curer, en autorisant les particuliers à faire au canal des saignées et des aqueducs, au moyen desquels l'eau est détournée de son cours, en tolérant que l'éclusier de la porte de la Barre ouvre son écluse tous les jours au lieu de ne l'ouvrir que deux fois par semaine; — le 9 septembre, l'intendant ordonne qu'une visite du canal aura lieu par M. Gittard, ingénieur en chef à Lille, conjointement avec les députés de l'hôpital et ceux du Magistrat; — procès-verbal de la visite de la Deûle faite le 12 septembre par le sieur Gittard, avec indication des mesures que lui et

M. de Fréville, maréchal-de-camp et ingénieur à Douai, ont jugé utile de prescrire pour donner une bonne navigation de Douai à Lille, et pour procurer une quantité d'eau suffisante aux moulins établis sur le canal; — ordonnance du 3 octobre prescrivant l'exécution des travaux proposés par le sieur Gittard; — plan dressé par l'ingénieur avec légende détaillée; — mémoires en faveur de l'hôpital Comtesse. (9 pièces, papier.)

3154. — **1721**, 7-11 octobre. — Actes par lesquels le notaire Goudeman atteste qu'en sa présence et celle d'Eleuthère Baudart, maître de l'hôpital Comtesse, M. Imbert de Barlemont, rewart de Lille, a fait opérer, à la jauge du moulin de Don, les modifications prescrites par l'ingénieur Gittard. (Original, papier.)

3155. — **1721**, 6 novembre. — Ordre de laisser passer, en franchise de droits, 40 livres de cire royale et 12 livres de sené que la prieure de l'hôpital Comtesse a déclaré être destinées à la consommation de cette maison. (Original, papier; 1 cachet.)

3156. — **1721**, 6 décembre. — Arrentement de deux cents de terre situés près du grand chemin de Lille à Douai, au faubourg des Malades, et sur lesquels est érigé un moulin à tordre huile, accordé à Jean-Baptiste Bigo et à François Croutel, pour le terme de cinquante années, moyennant le paiement annuel de trois razières deux havots de blé et deux chapons. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 151.)

3157. — **1721**, 6 décembre. — Arrentement de la motte du moulin des Blancs, contenant un cent de terre hors la porte des Malades, accordé à Nicolas Morel et à Jean-François Bonvin, pour le terme de cinquante ans, moyennant le paiement annuel de trois razières de blé et un chapon. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 9, pièce 152.)

3158. — **1721**, 6 décembre. — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Louis Pollet, boulanger à Wambrechies, d'ériger un moulin à tordre huile à Marquette, sur le pavé de Lille à Ypres, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 153.)

3159. — **1721**, 6 décembre. — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean Droulers et à Gilles Lamblin d'ériger un moulin à tordre huile au village de Lomme, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 154.)

3160. — **1721, 6 décembre.** — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Alexandre Renard d'ériger un moulin à tordre huile à Wazemmes, sur la chaussée de Lille à Armentières, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et d'un chapon. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 155.)

3161. — **1721, 6 décembre.** — Bail d'une maison située sur la place Saint-Martin, accordé à Philippe-André Cuvelier, maître menuisier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 200 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 320.)

3162. — **1721, 6 décembre.** — Bail d'une maison située sur la place Saint-Martin, accordé à François-Michel Caby, clerc commis aux ouvrages de la ville de Lille, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 321.)

3163. — **1721, 6 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean Lerouge, maître couvreur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 322.)

3164. — **1721, 6 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Elisabeth-Thérèse Derocourt, veuve d'Olivier Six, arpenteur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 323.)

3165. — **1721, 6 décembre.** — Bail d'une maison située sur la place Saint-Martin, accordé à Pierre-Antoine Hollebecque pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 112 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 324.)

3166. — **1721, 6 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean-Baptiste Marescaux, polier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 325.)

3167. — **1721, 6 décembre.** — Bail de la cense de la Braderie dite du Haut-Ballot à Wambrechies, comprenant 24 bonniers 317 verges $\frac{3}{4}$ d'après le mesurage fait en 1660, accordé à Noël Vandamme pour neuf années, moyennant 650 florins et un sac de lin par an. (Cartulaire coté 10, pièce 329.)

3168. — **1721, 6 décembre.** — Bail du moulin

appelé le Moulin de Hellemmes, situé sur le dimage de Fives, accordé à Marie-Agnès Barat pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 350 florins et quatre paires de bons poulets. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 330.)

3169. — **1721, 6 décembre.** — Bail de la maison et cabaret de Froidmetz, avec le jardin y attenant, le fonds de la maison de le Saulx contenant un cent de terre, et le droit de pêche, accordé à Pierre Frisco, dit La Pierre, pour le terme de neuf ans, moyennant 150 florins par an. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 331.)

3170. — **1721, 6 décembre.** — Bail d'une maison, jardin et terres à labour contenant deux bonniers quatre cents de terre à Verlinghem et à Frelinghien, tenant au chemin du Funquereau, accordé à François Lezy pour neuf ans, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 332.)

3171. — **1721, 6 décembre.** — Bail de dix-neuf cents de terre situés hors la porte de Notre-Dame, et de deux autres cents de terre au travers desquels passe le courant d'eau descendant vers le Billau, accordé à Marie Lestienne, veuve de Jacques Delos, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 67 florins 10 patards. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 333.)

3172. — **1722, 30 janvier.** — Testament de Jean-François Erouart, pasteur d'Hallennes-lez-Haubourdin. Il donne à l'hôpital Comtesse : son « lit à la duchesse, avec matelas, courte-pointe, rideaux, impériale »; toute sa petite vaisselle ou argenterie de table, avec une douzaine de serviettes de damas et la nappe, ainsi que sa montre de poche; une rente héritière de 50 florins sur la ville de Tournai, et les arrérages d'une autre rente sur la même ville, le tout à charge pour l'hôpital de services divins; — estimation des biens légués à l'hôpital dressée par l'arpenteur et priseur-juré de la ville et châtellenie de Lille (voir n° 2724.) — (Copie, papier.)

3173. — **1722, 21 février.** — Ordonnance des rewart, mayeur, échevins, conseil et huit-hommes de Lille, indiquant, sur la plainte des riverains du canal du Fourchon dont les prairies sont submergées par suite de la trop grande élévation des eaux des moulins de l'hôpital Comtesse à la porte de la Barre, la jauge d'après laquelle on devra se régler à l'avenir. (Copie, papier.)

3174. — **1722, 27 février.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Christophe Gratry pour

trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 102 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 335.)

3175. — **1722, 27 mai.** — Vente par Françoise-Thérèse Delesalle à Pierre Desurmont, négociant à Lille, d'une maison avec jardin située rue Saint-André, dite du Metz, bâtie sur 80 verges de terre provenant d'un arrentement de l'hôpital Comtesse (voir n° 2564) qui expire dans douze ans. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 337.)

3176. — **1722, 10 juin.** — Adhèrement d'une maison rue Saint-André, acquise par Pierre Desurmont, conféré par Julien Lemesre, licencié ès-lois, bailli-général du chapitre de Saint-Pierre de Lille pour les terres, juridiction et seigneurie que possède ledit chapitre dans la ville et châtellenie de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 338.)

3177. — **1722, 3 juillet.** — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Michel Goube, laboureur au village de Thumesnil, d'ériger un moulin à Esquermes, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 156.)

3178. — **1722, 6 juillet.** — Acte par lequel les échevins de Lille déclarent que l'hôpital Comtesse a été mis en possession de la maison vendue par Françoise Delesalle à Pierre Desurmont en remboursant à ce dernier le prix d'achat, et ce en vertu d'une clause de l'arrentement du fonds de cette maison (voir nos 2564, 3175 et 3176.) — (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 339.)

3179. — **1722, 31 août.** — « Nouvelles remontrances contre les mayeur et échevins de Lille », faites par Jean-Baptiste-Achille Godefroy en faveur des proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse : le Magistrat de Lille, ne tenant aucun compte des mesures prescrites par l'intendant de Flandre Méliand à la suite de la visite du canal faite par le sieur Gittard (voir n° 3153), avait pris une ordonnance contradictoire sur la requête de plusieurs riverains du Fourchon (voir n° 3173), sous le prétexte que les ingénieurs avaient négligé de visiter cette partie de la rivière. (Original, papier.)

3180. — **1722, 14 décembre.** — Le sieur Loyer promet de prendre en bail de l'hôpital Comtesse pour neuf ans, à compter de la mi-mars 1723 et moyennant 31 florins par an, un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, occupé par le sieur Hallée. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 342.)

3181. — **1722, 17 décembre.** — Michel-Joseph Vienne et Antoinette Roussel, sa femme, promettent de prendre en bail de l'hôpital Comtesse pour trois, six, ou neuf années à commencer à la Noël 1723, une maison à porte cochère située rue Saint-André, que l'hôpital a rachetée de Pierre Desurmont (voir n° 3178.) — (Double original, papier; cartulaire coté 10, pièce 343.)

3182. — **1722.** — « Mémoire, » écrit de la main de dame Albérique-Pélagie de Richemont, prieure de l'hôpital Comtesse, « de ce qu'a coûté un moulin à cheval à usage de moudre bled, que nous avons esté contraint de faire par l'ordre de M. de Méliand, intendant de Flandre : ledit moulin a esté inutile parce que les fermiers de nostre grande ferme ne vouloient pas s'en servir, disant qu'ils y créveroient leurs chevaux ». (Original, papier.)

3183. — **1723, 15 février.** — Jean-Baptiste Dubois, maître tailleur d'habits, promet de prendre en bail de l'hôpital Comtesse pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 66 florins, une maison située rue d'Houdin (rue Doudin). — (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 344.)

3184. — **1723, avant le 6 mars.** — Requête présentée au Magistrat de Lille par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, à l'effet d'être autorisés à reconstruire une maison située rue des Morts en plaçant la cave sous la rue, à l'exemple des maisons voisines; — apostille favorable du 11 mars. (Original, papier.)

3185. — **1723, 8 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse renouvellent pour cent ans, qui commenceront le 1^{er} janvier 1729, en faveur de Marie-Madeleine de Malouez, veuve de François Delefosse, l'arrentement d'une portion d'héritage rue du Croquet, arrentée le 19 décembre 1628 à Arnould Carlier. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 345.)

3186. — **1723, 3 mai.** — Bail d'une maison située rue des Morts, nouvellement bâtie, accordé à Marguerite Durietz pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 346.)

3187. — **1723, 12 mai.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Michel Bonvin et Hubert Desmarets, maîtres charpentiers au faubourg des Malades, d'ériger un moulin à tordre huile à Esquermes, sur un terrain aboutissant au grand chemin de Lille à Arras, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 158.)

3188. — **1723, 13 mai.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Philippe-Louis Lemesre d'ériger un moulin à huile à Wazemmes, sur le grand chemin de Lille à Arras, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 159.)

3189. — **1723, 21 mai.** — Guillaume Despinoy, pasteur de Sequedin, Pierre Delevoldre, pasteur d'Erquinghem-le-Sec, et Jean Deffrennes, bailli d'Hallennes-lez-Haubourdin, exécuteurs testamentaires de feu Jean-François Erouart, déclarent avoir remis au maître et à la prieure de l'hôpital Comtesse, qui, de leur côté, reconnaissent les avoir reçus, les objets légués à cette maison par son ancien proviseur (voir n° 3172.) — (Original, papier.)

3190. — **1723, 25 mai-14 octobre.** — Les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse déclarent accepter les legs que Jean-François Erouart a faits à leur maison, et s'engagent à en remplir les charges; — semblable acceptation par l'abbé de Loos, Charles Maguire et Pierre-François Dupret, pasteur de Saint-Maurice à Lille, proviseurs de l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

3191. — **1723, 18 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Simon Descamps et à Pierre Panier d'ériger un moulin à huile au village de Wazemmes, sur un terrain aboutissant au chemin des Morts, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et de deux chapons. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 160.)

3192. — **1723, 18 août.** — Bail d'une maison située rue du Metz, vers la porte d'eau, accordé à Antoine Delobel, maître bourgeteur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 48 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 347.)

3193. — **1723, 21 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Maximilien Lecomte d'ériger un moulin à huile à Marquette « vers Nazaret », moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 161.)

3194. — **1723, 31 août.** — Jugement rendu par les lieutenant et hommes de fief du Bailliage de Lille dans la cause pendante, depuis 1721, entre l'hôpital Comtesse, d'une part, Louis-François de Heuchin, marquis de Longastre, vicomte d'Haubourdin et d'Emmerin, prenant fait et cause pour Lamoral Desrousseaux, son fermier, d'autre

part, au sujet d'un moulin que ce dernier avait fait ériger à Haubourdin sans le consentement de l'hôpital. (Original, parchemin; cartulaire coté 9, pièce 174.)

3195. — **1723, 4 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Lamoral Desrousseaux de conserver le moulin qu'il a fait construire à Haubourdin, à condition qu'il paiera chaque année une redevance d'un havot de froment. (Cartulaire coté 9, pièce 162.)

3196. — **1723, 24 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-Martin Dupire, *houilleur* (*olieur*, fabricant d'huiles), demeurant à Hellemmes, d'ériger un moulin à huile sur un cent de terre qu'il tient des dames de l'Abbatte, aboutissant au chemin de Lille à Tournai, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièces 163.)

3197. — **1723, 5 octobre.** — Les proviseurs et la prieure de l'hôpital Comtesse donnent procuration à Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital, pour recouvrer les arrérages d'une rente constituée en 1685 par la ville de Tournai au profit de Jean-François Erouart, pasteur d'Hallennes, et léguée par lui à l'hôpital Comtesse (voir n°s 2724 et 3172.) — (Original, papier.)

3198. — **1723, 5 octobre.** — Le notaire Goudeman reconnaît la validité du legs d'une rente sur la ville de Tournai fait à l'hôpital Comtesse par feu le proviseur Erouart (voir n° 3197.) — (Original, papier.)

3199. — **1723, 13 octobre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Louis Waymel et à Jean-Pierre Descamps d'ériger un moulin à huile à Wattignies, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 164.)

3200. — **1723, 14 octobre.** — Arrentement de trois cents de terre avec un moulin à huile, situés au bout du faubourg des Malades, que l'hôpital Comtesse tient en arrentement perpétuel de la bonne Maladrerie de Lille, accordé à Arnould Masse pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel de quatre razières de blé et deux chapons. (Cartulaire coté 10, pièce 340.)

3201. — **1723, 21 octobre.** — Bail d'une maison située vis-à-vis du rivage de la Basse-Deûle, accordé à Jacques Lemerre pour trois, six, ou neuf années, au loyer

annuel de 75 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 348.)

3202. — **1723, 23 octobre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Alard Liénart d'ériger un moulin à huile à Faches, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 165.)

3203. — **1723, 25 novembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-Baptiste Candas et à Philippe Lemerre d'ériger un moulin à huile à Wattignies, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 166.)

3204. — **1724, 16 février.** — Convention entre les maître et prieure de l'hôpital Comtesse, Pierre Santois et la veuve d'Antoine Descamps, par laquelle ces deux derniers prennent en bail de l'hôpital, moyennant 14 florins par an, 60 verges de prairie sises le long de la rivière de la Basse-Deûle au dehors de la porte d'eau, pour servir de dépôt de fumiers. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 349.)

3205. — **1724, 11 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-Baptiste Candas d'ériger un moulin à huile à Wattignies, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 167.)

3206. — **1724, 10 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à François Salingre d'ériger un moulin à huile à Esquermes, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 168.)

3207. — **1724, 10 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Michel Goube d'ériger un moulin à huile à Faches, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 169.)

3208. — **1724, 26 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Pierre-Adrien Hochedez et à Luc Roussel de construire un moulin à huile à Wattignies, sur le chemin de Lille à Arras, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 170.)

3209. — **1724, 26 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Bruno Heddebaut et à

Joseph Billau de construire un moulin à huile sur un héritage à Fretin, aboutissant au chemin de Seclin au Pont-à-Bouvines, moyennant une redevance annuelle de trois havots de blé. (2 originaux, papier; cartulaire coté 9, pièce 171.)

3210. — **1724, 15 mai.** — Convention entre le Magistrat de Lille et les maître et prieure de l'hôpital Comtesse, par laquelle ceux-ci s'engagent à fournir autant de grains qu'il en faudra pour occuper les vagabonds dans le moulin de la *Maison-Forte*, sous la condition que ces grains seront « fins moulus » et que les droits de mouture appartiendront à l'hôpital. (Original, papier.)

3211. — **1724, 18 juin.** — Louis XV désigne le sieur Guillaume de le Ruyelle, chanoine de Saint-Pierre de Lille, pour remplir les fonctions de proviseur et visiteur de l'hôpital Comtesse à Lille et de l'hôpital de Seclin, en remplacement de Charles Maguire, décédé; — pouvoir donné le 25 juillet par le chapitre de Saint-Pierre audit Guillaume. (Copie, papier.)

3212. — **1724, 10 juillet.** — Acte par lequel les prieure, directeur et religieuses de l'hôpital de Marvis, à Tournai, établissent une confraternité avec les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse à Lille et les rendent participants aux bonnes œuvres qui se font dans ledit hôpital. (Original, papier, 4 cachet.)

3213. — **1724, 25 août.** — Pierre-Philippe Malfait déclare qu'avant d'ériger à Lille deux petits moulins à scier toutes sortes de bois de teinture et à fouler, il en a sollicité de l'hôpital Comtesse l'autorisation, laquelle il a obtenue sous la condition de payer annuellement une redevance d'un chapon. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 172.)

3214. — **1724, 30 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Michel Lefebvre d'ériger un moulin à huile à Lesquin, sur le chemin de Ronchin au hameau de Gamans, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 9, pièce 173.)

3215. — **1724, avant le 22 novembre.** — Requête présentée aux proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse par Jean Lesaffre et la veuve de Jean-François Herreng, entrepreneurs des moulins appartenant audit hôpital par bail commencé le 20 avril 1719, afin d'obtenir la remise de six mois de fermage en considération des pertes que leur ont fait éprouver la sécheresse de l'été et

de l'hiver de 1719 et les manœuvres d'eaux ordonnées par le Magistrat de Lille et l'Intendant de Flandre ; — apostille du 22 novembre 1724 par laquelle les proviseurs accordent une modération de 600 florins. (Original, papier.)

3216. — **1724, 22 novembre.** — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse établissent pour receveur des biens de cette maison Michel-Ange Wibault, au lieu et place de sa mère Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault. (Original, papier, 1 cachet.)

3217. — **1724, 19 décembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Thérèse Delarue, à Georges Mercher, maître menuisier, et à son fils Philippe-François Mercher, chapelain de la collégiale de Saint-Pierre, à Catherine Derocourt, à Anne-Jeanne Martin et à Marie-Françoise Hennion, ainsi qu'à Nicolas Nicaise, tous occupants de maisons situées rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), de leur accorder un nouveau bail de trois, six, ou neuf années à l'expiration de celui dont ils jouissent présentement. (5 originaux, papier ; cartulaire coté 40, pièces 350 à 354.)

3218. — **1724, 29 décembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Vincent Desbonnets, marchand toilier, de lui accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'il occupe dans la rue *Saint-Pierre*, un bail nouveau de trois, six, ou neuf ans. (Original, papier ; cartulaire coté 40, pièce 355.)

3219. — **1724, 29 décembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Nicolas Duclermortier, occupé de deux bonniers de terre à Avelin, de lui accorder, à l'expiration de son bail actuel, un nouveau bail de neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 40, pièce 356.)

3220. — **1724, 29 décembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Maximilien-François Ledoux, maître sculpteur, de lui accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'il occupe dans la rue *Saint-Pierre*, un bail nouveau de trois, six, ou neuf ans. (Original, papier ; cartulaire coté 40, pièce 357.)

3221. — **1724, 29 décembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Pierre-Antoine Carpentier, cabaretier à Lambersart, occupé de quatre cents et demi de terre situés dans cette paroisse, de lui accorder, à l'expiration de son bail actuel, un nouveau bail de neuf ans, au loyer annuel de 48 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 40, pièce 358.)

3222. — **1724, 29 décembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à la veuve de Henri Caudron et à Vincent Salembier, son gendre, à Jacques Vermel, maître cordonnier, à Jacques-François Testelin, maître chapelier, et à Martin Cuigniet, maître vitrier, tous occupants de maisons situées rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), de leur accorder un nouveau bail de trois, six, ou neuf ans, à l'expiration de celui dont ils jouissent présentement. (4 originaux, papier ; cartulaire coté 40, pièces 359 à 362.)

3223. — **1725, 2 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Philippe Deleporte, à Angélique Leroy, à Louis Deleporte, à Marie-Joseph Le Mieuve, veuve de Georges Hattez, à Vincent Duchâteau, à Jeanne-Thérèse Lefebvre et à Jean-Baptiste Thibergem, ainsi qu'à Simon-Pierre Descamps, tous occupants de maisons situées rue du Croquet, de leur accorder un nouveau bail de trois, six, ou neuf années, à l'expiration de celui dont ils jouissent présentement. (7 originaux, papier ; cartulaire coté 40, pièces 363 à 369.)

3224. — **1725, 3 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à François Cappon, occupé de deux bonniers dix cents de terre situés à Verlinghem, de lui accorder, à l'expiration du bail courant, un nouveau bail pour neuf ans, au loyer annuel de 400 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 40, pièce 370.)

3225. — **1725, 9 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Paul Van Marcke, à dame Catherine-Eléonore Bruneau, veuve de M. de Warenguien, sieur de Bonnance, et à Martin Dulongcourty, tous trois occupants de maisons situées rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), de leur accorder, à l'expiration de leur bail courant, un nouveau bail pour trois, six, ou neuf ans. (3 originaux, papier ; cartulaire coté 40, pièces 371 à 373.)

3226. — **1725, 9 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Henri Senelart, à Jean Deleporte, maître serrurier, à Charles Pouille, marchand brodeur, à Jacques Delebecque, et à Marie-Angélique Van Nieukerke, veuve de Blaise Coigny, tous occupants de maisons situées rue *Saint-Pierre*, de leur accorder, à l'expiration de leur bail courant, un nouveau bail pour trois, six, ou neuf ans. (5 originaux, papier ; cartulaire coté 40, pièces 374 à 378.)

3227. — **1725, 10 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Nicolas-Isidore Lecherf,

occupeur de deux cents de terre situés à Fives, de lui accorder, à l'expiration de son bail courant, un nouveau bail pour neuf ans, au loyer annuel de 8 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 379.)

3228. — **1725, 10 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Paul-François Liénard, ouvrier sayeteur, de lui accorder, à l'expiration de son bail courant, un nouveau bail de trois, six, ou neuf ans pour une maison qu'il occupe rue des Robleds. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 380.)

3229. — **1725, 10 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Jossine Pollet, veuve de Laurent Noury, et à Pierre Pollet, occupeurs de deux bonniers de terre situés à Prêmesques, de leur accorder, à l'expiration de leur bail courant, un nouveau bail pour neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 381.)

3230. — **1725, 10 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Jean Marsy, occupeur d'une maison rue du Metz, de lui accorder, à l'expiration de son bail courant, un nouveau bail de trois, six, ou neuf ans. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 392.)

3231. — **1725, 10 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Marie Deleplanque, femme de Louis Deleporte, de lui accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'elle occupe rue du Croquet, un nouveau bail de trois, six, ou neuf ans. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 393.)

3232. — **1725, 17 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Pierre Desplancques et à Jacques Pollet de leur accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'ils occupent rue du Metz, un nouveau bail de trois, six, ou neuf ans. (2 originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 382 et 383.)

3233. — **1725, 17 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Antoine Decourouble de lui accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'il occupe rue des Bonnes-Filles (rue Royale), un nouveau bail de trois, six, ou neuf ans. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 384.)

3234. — **1725, 17 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Antoinette Barbion, veuve d'Abraham Duriez, de lui accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'elle occupe rue du Metz, un-

veau bail de trois, six, ou neuf ans. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 386.)

3235. — **1725, 17 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Elisabeth Deledicque, veuve de Pierre Burbure, de lui accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'elle occupe derrière le chœur de l'église Saint-André, un nouveau bail de trois, six, ou neuf ans. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 387.)

3236. — **1725, 17 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Michel Duthoit de lui accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'il occupe rue du Metz, un nouveau bail de trois, six, ou neuf ans. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 388.)

3237. — **1725, 17 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Ghislain Descamps de lui accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'il occupe derrière le chœur de Saint-André, un bail nouveau de trois, six, ou neuf ans. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 389.)

3238. — **1725, 17 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Walerand Cornette de lui accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'il occupe rue du Metz, un nouveau bail de trois, six, ou neuf ans. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 390.)

3239. — **1725, 17 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Pierre Houzée, occupeur de 1,766 verges de prairie situées vis-à-vis le riez de Canteleu, de lui accorder, à l'expiration de son bail courant, un nouveau bail de neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 391.)

3240. — **1725, 17 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Vincent Pouplier de lui accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'il occupe rue du Metz, un nouveau bail de trois, six, ou neuf ans. (Double original, papier; cartulaire coté 10, pièce 399.)

3241. — **1725, 7 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Marie-Jeanne Mauvier, veuve de Jean-Baptiste Scheppers, de lui accorder, à l'expiration du bail d'une maison qu'elle occupe rue des Malades (rue de Paris), un nouveau bail de trois, six, ou neuf ans. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 394.)

3242. — **1725, 18 avril.** — Bail des quatorze moulins à eau et à vent appartenant à l'hôpital Comtesse,

accordé à Ambroise Meurille et à Marie-Pétronille de Wilde, sa femme, pour le terme de six ans, moyennant le paiement annuel de 3,600 razières de blé et 2,400 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 385.)

3243. — **1725, 22 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent en amodiation pour neuf ans, à Jean Heyndrick, « les rentes seigneuriales, exploits et généralement la seigneurie de Scheldevelde, s'étendant es paroisses de Nazareth, Asten et Peteghem », et appartenant à l'hôpital. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 395.)

3244. — **1725, 1^{er} octobre.** — Marie-Béatrix Pecqueur, veuve de Jacques Ramery, promet de remettre à l'hôpital Comtesse, à la mi-mars 1726, un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, qu'elle devait tenir en bail jusqu'à la mi-mars 1727, et déclare s'en rapporter, pour l'estimation des objets à elle appartenant dans ce jardin, à la prisée qu'en feront les experts nommés par l'hôpital. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 400.)

3245. — **1725, novembre.** — Les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse à Lille sollicitent du pape Benoît XIII la confirmation des privilèges conférés à l'hôpital par les papes ses prédécesseurs; — lettre de l'évêque de Tournai aux cardinaux de la Daterie au sujet de la demande de l'hôpital. (Original, papier.)

3246. — **1726, 7 mars.** — Décision des rewart, mayeur et échevins de la ville de Lille élevant de trente lots à soixante la quantité d'eau-de-vie dont l'hôpital Comtesse pourra faire provision chaque année sans en payer les droits. (Original, papier.)

3247. — **1726, 7 mars-10 avril.** — Les rewart, mayeur et échevins de la ville de Lille déclarent que l'autorisation à eux accordée par l'hôpital Comtesse de faire usage du moulin à scier le bois érigé dans la Maison-Forte, n'est que provisoire et qu'elle ne pourra porter aucun préjudice aux droits de l'hôpital. (Original, papier; copie, papier.)

3248. — **1726, 8 avril.** — Prisée faite par Joachim Defosseux, arpenteur et priseur sermenté de la ville et châtellenie de Lille, et autres experts, des moulins appartenant à l'hôpital Comtesse et accordés en bail à Ambroise Meurille (voir n° 3242.) — (Original, papier.)

3249. — **1726, 10 mai.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Jacques-Joseph Lobbet de lui accorder en bail pour trois, six, ou neuf ans, au

loyer annuel de 120 florins, une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie). — (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 401.)

3250. — **1726, 25 mai.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Gratien Meurice, maître boulanger à Lille, d'ériger un tordoir d'huile mû par des chevaux à Wazemmes, près du pavé d'Armentières, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 402.)

3251. — **1726, 21 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse promettent à Jean-Baptiste Barbier, *avaleur* (trouleur) de vin, de lui accorder en bail pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins, une maison située rue *Saint-Pierre*. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 403.)

3252. — **1726, 23 juillet.** — Lettre datée de Rome, par laquelle un cardinal demande à l'archevêque de Cambrai si l'évêque de Tournai a jamais exercé quelque autorité sur le monastère, les personnes et les biens de l'hôpital Comtesse; il est nécessaire de le savoir avant de répondre à la supplique adressée au Pape par ledit hôpital pour obtenir la confirmation de ses privilèges (voir n° 3245.) — (Original, papier.)

3253. — **1726, 30 août.** — Pierre Frisco, occupeur du cabaret appelé le *Jardin du Prévôt*, déclare avoir pris en bail de l'hôpital Comtesse, pour neuf ans commencés à la Saint-Pierre, un jardin occupé auparavant par la veuve de Jacques Ramery (voir n° 3244). — (Cartulaire coté 10, pièce 404.)

3254. — **1726, 27 septembre.** — Le chevalier de Peseux, gouverneur de la Citadelle de Lille, promet, moyennant une somme de 100 écus que l'hôpital Comtesse lui payera chaque année, de ne faire usage du moulin de la Citadelle qu'en temps de siège ou quand le service de Roi l'exigera (voir n° 3126). — (Original, papier; copie papier; cartulaire coté 10, pièce 405.)

3255. — **1726, 29 novembre.** — Frère Bernard de Saint-Jérôme, prévôt général de l'ordre des Carmes déchaussés, admet les maître, prieure et religieuses du l'hôpital Comtesse comme participants aux œuvres pieuses qui se font dans sa congrégation. (Original, papier.)

3256. — **1727, 9 mai.** — Procès-verbal de mesurage et plan de quarante-sept portions d'héritage situées au Vieux-Faubourg des Reigneaux et rue Sans-Pavé, données

en arrentement par l'hôpital Comtesse (voir nos 3258, 3259, 3265, 3279, 3280.) — (Original, papier.)

3257. — **1727, 14 mai.** — Bail des trois censes appartenant à l'hôpital Comtesse à Caprycke et à Saint-Laurent, contenant en édifices, jardins, terres et bois, 350 mesures de terre, accordé à Jean de Vliegere, à Jacques Roete et à Jean Van Kerckvoorde, pour le terme de neuf ans. (Originaux, papier; copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 406.)

3258. — **1727, 20 juin.** — Arrentement d'une portion d'héritage avec maison située rue du Vieux-Faubourg des Reigneaux, contenant 40 verges 75 pieds et faisant le coin de la petite ruelle qui conduisait anciennement aux *Littes* (les Elites), accordé à Alexandre Jacquemant pour cent ans, au rendage annuel de 24 florins 9 patards. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 407.)

3259. — **1727, 20 juin.** — Arrentement de portions d'héritages avec maisons, situées dans la rue Sans-Pavé et dans la rue du Vieux-Faubourg des Reigneaux, accordés pour cent ans à Hubert Mahieu, licencié en médecine, à Mathieu de Mouveaux, agissant au nom de Marie-Magdelaine Mahieu, bégaine à Courtrai, à Marie Willemin, à Jacques Lclong, à Marie-Adrienne Delau, à Gilles de Fontaine, avocat, échevin de Lille, à Agnès-Thérèse-Robertine Defarvacques, à Augustin Lefebvre, à Jacques Wartel, échevin de Lille, à Pierre-Paul Delebecque, à Guillaume Desmazière, à Marie-Magdelaine de Malouez, veuve de François Delefosse, à Jean-Pierre Béghin, pasteur de Lompriet, et à son frère Jean-Baptiste Béghin. (Cartulaire coté 10, pièces 408 à 420.)

3260. — **1727, 10 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-Baptiste Morel d'ériger un moulin à tordre huile à Esquermes, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 426.)

3261. — **1727, 25 septembre.** — Commission pour ajourner devant la Gouvernance de Lille les sieurs Lorthioir et Delezenne, fermiers des moulins de Don, à l'effet de répondre sur la plainte de l'hôpital Comtesse qui se prétend lésé dans ses droits parce que lesdits fermiers viennent prendre des brais au faubourg de la Barre (voir nos 3262, 3271, 3272, 3274.) — (Copie, papier.)

3262. — **1727, 18 octobre.** — Procuration donnée par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à Henri-Joseph Parmentier, Jean-Calixte Ras et Pierre-Paul Goudeman, pour les représenter dans la cause qu'ils

ont contre les fermiers de Don (voir n° 3261.) — (Original, papier.)

3263. — **1727, 7 novembre.** — Arrentement d'une portion d'héritage avec maison, située rue du Croquet, accordé à Marie-Magdelaine de Malouez, veuve de François Delefosse, pour le terme de cent ans, au rendage annuel de 13 florins. (En 1754, l'hôpital Comtesse est devenu propriétaire des édifices construits sur cette partie de terre.) — (Cartulaire coté 10, pièce 397.)

3264. — **1727, 7 novembre.** — Arrentement d'une portion d'héritage avec maison, située rue du Croquet, accordé à Louis-François Delancre pour le terme de cent ans, au rendage annuel de 12 florins. (Copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 398.)

3265. — **1727, 7 novembre.** — Arrentements de portions d'héritage avec maisons, situées rue Sans-Pavé, accordés pour cent ans à Jean-Baptiste Mahieu, à Jeanne-Elisabeth Forneville, veuve de François Le Blan, à Jean Masure, greffier du bailliage et siège présidial de Bailleul, au nom et comme tuteur des enfants de M^e Philippe Deschodt, lieutenant général audit bailliage; à Pierre Van Thiennen, Albert Imbert, écuyer, seigneur de Sénéchal, François-Gabriel de Fourmestaux, tous trois ministres de la Bourse commune des Pauvres de Lille, agissant comme administrateurs de la fondation d'Antoinette Bourignon; et à Jacques Muys, négociant à Lille. (Cartulaire coté 10, pièces 421 à 425.)

3266. — **1727, 7 novembre.** — Bail d'une maison et héritage située rue de Fives, accordé à Charles-Joseph Droulers et à Anne-Rose Delerue, sa femme, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 427.)

3267. — **1727, 7 novembre.** — Bail d'une maison et héritage située rue Saint-André, accordé à Vincent Roussel pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 428.)

3268. — **1727, 7 novembre.** — Bail d'une maison et héritage située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jacques-Vincent Coppin, maître cordonnier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 429.)

3269. — **1727, 7 novembre.** — Bail d'un bonnier de terre situé en la paroisse Saint-André, appelé le Bonnier perdu, accordé à Pierre Duribreu pour neuf ans, au loyer

annuel de 48 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 430.)

3270. — **1727, 7 novembre.** — Bail de sept cents de terre situés à Wazemmes, à l'exception de la partie sur laquelle est érigé un moulin à huile, accordé à Florent Desbarbieux, marchand brasseur au faubourg des Malades, pour neuf ans, au loyer annuel de 24 florins et une couple de poulets. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 431.)

3271. — **1727, 9 décembre.** — Claude-Henri Parmentier, sergent de la Gouvernance du Souverain Bailiage de Lille, juge référendaire en cette partie, maintient les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse dans leurs privilèges, défend aux sieurs Lorthioir et Delezenne de les troubler à l'avenir dans leur possession, et assigne au surplus les parties à comparaître devant le Tribunal de la Gouvernance le 19 décembre 1727 (voir nos 3261, 3262, 3272, 3274.) — (Original, papier; copie, papier.)

3272. — **1727, 19 décembre.** — Sentence provisionnelle d'Antoine-François Costa, écuyer, seigneur de Berckem, lieutenant-général civil et criminel de la Gouvernance de Lille, qui reconnaît le bien-fondé de la plainte portée par l'hôpital Comtesse contre les fermiers des moulins de Don (voir nos 3261, 3262, 3271, 3274.) — (Copie, papier.)

3273. — **1728, 22 janvier.** — Requête des proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse pour obtenir que le fermier des moulins de Menin soit obligé de payer en argent la rente de quinze muids de froment assignée sur lesdits moulins au profit de l'hôpital; — ordre donné en conséquence par le Conseil des Domaines et Finances de l'Empereur au fermier des Domaines de West-Flandre au quartier d'Ypres. (2 copies, papier; cartulaire coté 10, pièce 432.)

3274. — **1728, 5 février-3 mai.** — Extraits des plaids de la Gouvernance de Lille touchant le procès entre l'hôpital Comtesse et les meuniers de Don (voir n° 3261.) — (4 pièces, papier.)

3275. — **1728, 17 novembre.** — Bail d'une maison rue d'Houdin (Doudin) accordé à Pierre Lesaffre pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 433.)

3276. — **1728, 17 novembre.** — Bail de quatre bonniers sept cents de terre situés au village de St-André, aboutissant de couchant au chemin de Lille à Messines, accordé à Jean Desmazières pour neuf ans, au loyer an-

nuel de 200 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 434.)

3277. — **1728, 17 novembre.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie rue des Robleds, accordé à Antoine-Joseph Dubois pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 435.)

3278. — **1728, 17 novembre.** — Bail d'un moulin à vent, à moudre blé et brai, appelé le Moulin de Hellemmes, situé sur le dimage de Fives, accordé à Pierre-Joseph Jonville pour six ans, au loyer annuel de 350 florins et quatre paires de bons poulets. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 436.)

3279. — **1728, 17 novembre.** — Arrentement de 15 verges 45 pieds d'héritage situés rue Sans-Pavé, sur lesquels sont construites trois maisons, accordé à Anselme Wallez, marchand tanneur, pour le terme de cent ans, au rendage annuel de 11 florins 12 patards. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 437.)

3280. — **1728, 17 novembre.** — Arrentement de 8 verges 84 pieds d'héritage situés rue Sans-Pavé, sur lesquels sont construites deux maisons, accordé à Jean-Lambert Delobel pour cent ans, au rendage annuel de 3 florins 2 patards. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 438.)

3281. — **1728, 17 novembre.** — Bail d'une maison située rue des Bonnes-Filles (rue Royale), accordé à Marie-Joseph Cardon pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 250 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 439.)

3282. — **1728, 17 novembre.** — Bail de deux bonniers un cent de terre situés entre les portes de Notre-Dame et de la Barre, accordé à François-Ignace Pestrin pour neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 440.)

3283. — **1728, 17 novembre.** — Arrentement de 25 verges 20 pieds d'héritage situés rue Saint-André, accordé à Charles Pottier pour cent ans, au rendage annuel de 11 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 441.)

3284. — **1728, 17 novembre.** — Arrentement de cinq quarterons de terre situés au faubourg de Notre-Dame, tenus par l'hôpital Comtesse en arrentement perpétuel de l'hôpital Gantois, sur lesquels est érigé le cabaret du

Duc de Boufflers, accordé à Marie-Joseph de Saint-Martin, veuve de François Garide, pour le terme de cinquante ans, moyennant le paiement annuel de 13 florins 10 patards. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 442.)

3285. — **1726, 17 novembre.** — Arrentement d'un cent trois quarterons de terre sis au faubourg de Notre-Dame, sur lesquels est construit le cabaret du *Soleil*, accordé à Marie de Saint-Martin, veuve du sieur Garide, pour le terme de 99 ans, moyennant le paiement annuel de 11 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 443.)

3286. — **1729, 30 mars.** — Les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse proposent à la confirmation des proviseurs de l'hôpital le choix qu'elles ont fait de Jean-Chrysostôme Imbert, religieux de Cysoing et curé de Somain, pour leur maître et confesseur, en remplacement d'Eleuthère Baudart, décédé. (Original, papier.)

3287. — **1729, 5 avril.** — Dom Nicolas Du Béron, abbé de Loos, Guillaume De La Ruelle, chanoine de Saint-Pierre à Lille, et Pierre-François Dupret, pasteur de Saint-Maurice, visiteurs et proviseurs de l'hôpital Comtesse, sur la présentation des prieure et religieuses, instituent Jean-Chrysostôme Imbert comme maître et directeur desdites religieuses; — les mêmes proviseurs présentent le nouveau maître aux prévôt, doyen et chapitre de St-Pierre de Lille, qui lui assignent la stalle à laquelle il a droit dans le chœur de leur église (voir n° 3286.) — (2 originaux, papier.)

3288. — **1729, 4 novembre.** — Les doyen et chapitre de Saint-Pierre de Lille, en vertu des lettres du roi Louis XV en date du 15 octobre, nomment et instituent le sieur Nicolas Gouriot, chanoine de ladite église, dans les fonctions de proviseur et visiteur de l'hôpital Comtesse à Lille et de l'hôpital de Seclin, en remplacement de Guillaume De La Ruelle, décédé. (Original, papier.)

3289. — **1729, 13 décembre.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Jacques-François de Courcelle, avocat et échevin de Lille, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 250 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 444.)

3290. — **1729, 13 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Ambroise Barbier et à Marie-Marguerite Cleton pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 445.)

3291. — **1729, 13 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean-Baptiste Marescaux pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 446.)

3292. — **1729, 23 décembre.** — Arrentement de trois verges de terre situées au faubourg de la Barre, accordé à Dominique Corbu pour le terme de 81 ans, au rendage annuel de 15 patards. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 447.)

3293. — **1730, 16 janvier.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Christophe Grattery pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 448.)

3294. — **1730, 4 février.** — Bail de la vacherie du Petit-Metz, située rue Saint-André, accordé à Augustin Dautel pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 138 florins (voir n° 3317.) — (Original, papier; cartulaire coté 10, pièces 449 et 451.)

3295. — **1730, 23 mai.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent à titre de continuation d'arrentement pour 60 ans, et moyennant 30 patards par an, à Jean-Baptiste Ricourt, 3 verges 59 pieds d'héritage situés rue Saint-André. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 530 bis.)

3296. — **1730, 23 mai-1^{er} août.** — Arrêt du Conseil d'Etat portant qu'il sera payé, par les Etats des ville et chàtellenie de Lille et par le Magistrat, une somme de 97,430 florins 14 patards 3 deniers à titre de dédommagement pour les terres incorporées dans les fortifications des ville et citadelle de Lille et fort de Saint-Sauveur, et ce conformément au procès-verbal d'estimation dressé le 30 avril 1729 par M. Méliand, intendant de Flandre; — ordre donné pour la mise à exécution de cet arrêt, et ordonnance rendue à cet effet par Julien-Louis Bidé, seigneur de la Grandville. (Copie, papier.)

3297. — **1730.** — Extrait, en ce qui concerne l'hôpital Comtesse, du procès-verbal d'estimation des terres incorporées dans les fortifications de Lille, dressé par l'intendant Méliand le 30 avril 1729; — état des terres comprises dans le fort Saint-Sauveur en 1708; — mémoire concernant la partie de la Digue appartenant à l'hôpital Comtesse, située à gauche du chemin d'Armentières, depuis le moulin de France jusqu'à l'écluse de le Saulx. (3 pièces, papier.)

3298. — **1730, 25 juillet-11 août.** — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse représentent à l'Empereur qu'ayant communiqué au sieur Maring, fermier des Domaines de West-Flandre, l'ordre de payer la rente due à l'hôpital par les moulins de Menin, ledit fermier n'a pas voulu y obtempérer sous prétexte que cet ordre s'adressait au sieur Bodson, son prédécesseur en charge, et non à lui; — apostille du Conseil des Domaines et Finances de l'Empereur à Bruxelles, qui ordonne au fermier Maring de se conformer à l'ordre donné à son prédécesseur (voir n° 3273). — (Original, papier.)

3299. — **1731, 3 mars.** — Arrentement de deux fonds d'héritage contenant ensemble 7 verges 42 pieds, sur lesquels sont construites deux maisons, situés derrière le chœur de l'église Saint-André, accordé à Jean-Baptiste Ricourt pour le terme de soixante années, moyennant le paiement annuel de 3 florins 6 patards. (Original, papier.)

3300. — **1731, 3 mars.** — Bail à Noël Vandamme, à Jeanne-Françoise Carette, sa femme, et à Noël, son fils, de la cense de la Braderie dite du Haut-Ballot à Wambrechies, comprenant 14 bonniers 317 verges, pour en jouir pendant neuf ans, au loyer annuel de 800 florins, un sac de lin et six couples de poulets. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 450.)

3301. — **1731, 3 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Pierre-Joseph Dubrœucq pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 453.)

3302. — **1731, 3 mars.** — Bail d'une maison place Saint-Martin, accordé à François-Michel Caby, cleric commis aux ouvrages de la ville de Lille, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 200 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 454.)

3303. — **1731, 3 mars.** — Bail d'une maison rue *d'Houdin* (rue Doudin), accordé à Hélène Carette, veuve de Jean-Baptiste Dubois, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 70 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 455.)

3304. — **1731, 3 mars.** — Bail d'une maison rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean Lerouge, maître couvreur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 140 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 456.)

3305. — **1731, 3 mars.** — Arrentement de 506 verges 64 pieds d'héritage situés rue Saint-André, sur

lesquels est construite une blanchisserie de cire, accordé à Jean-Philippe Lecocq pour le terme de soixante ans, moyennant le paiement annuel de 120 florins. (Cartulaire coté 10, pièce 457.)

3306. — **1731, 3 mars.** — Bail d'une maison rue *d'Houdin*, accordé à Robert Leleu, boutonnier et mercier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 458.)

3307. — **1731, 3 mars.** — Bail d'une maison place Saint-Martin, accordé à Philippe-André Cuvelier, maître menuisier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 459.)

3308. — **1731, 3 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Pierre Flamen, à Pierre Crépy et ses fils, à Alard Mahieu, à Gabriel Delanoy, à Louis-Augustin Lorthioir, à la veuve d'Alexandre Coole et à la veuve de Vincent Romon, d'ériger un moulin à moudre écorces hors la porte des Malades, à charge d'une redevance annuelle de 2 razières 2 havots de blé. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 460.)

3309. — **1731, 3 mars.** — Bail d'une maison rue des Robleds, accordé à Pierre Halleman, maître peigneur, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 461.)

3310. — **1731, 3 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Gilles Platel et à Jean-François Desrousseaux de transporter à Loos un moulin à tordre huile situé à Emmerin. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 462.)

3311. — **1731, 3 mars.** — Bail d'une maison située vis-à-vis le rivage de la Basse-Deûle, accordé à André Hennion pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 463.)

3312. — **1731, 2 mai.** — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent à Ambroise Meurille et à Philippe Desmazières, fermiers des moulins de l'hôpital, une remise de 12,000 florins à titre de dédommagement pour les pertes qu'ils ont éprouvées pendant la durée de leur bail, qui doit expirer le 20 avril 1732. (Original, papier.)

3313. — **1731, 1^{er} juin.** — Arrentement de deux fonds d'héritage avec maison, situés au coin de la rue Saint-André et de la rue qui mène à la caserne d'infanterie,

ayant ensemble une contenance de 32 verges 44 pieds 3 pouces, accordé à Jean-Baptiste Gombert, Nicolas Durant et Jacques Desbuissons, négociants à Lille, pour en jouir le terme de soixante ans, au loyer annuel de 21 florins 2 patards. (Cartulaire coté 10, pièce 452.)

3314. — **1731, 1^{er} juin.** — Bail d'un bonnier quatorze cents de prairie situés hors la porte Saint-André, derrière la Vacquerie, et aboutissant à la rivière de la Deûle, accordé à André Rohart pour neuf ans, au loyer annuel de 660 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 465.)

3315. — **1731, 10 septembre.** — Ordonnance de Julien-Louis Bidé, seigneur de la Grandville, intendant de Flandre, touchant les droits d'amortissement réclamés de l'hôpital Comtesse pour des maisons reconstruites dans la rue du Metz, dans la rue *des Bonnes-Filles* et place Saint-Martin; — quittances des sommes payées par l'hôpital. (4 pièces, papier.)

3316. — **1731, 10 septembre.** — L'intendant Bidé de La Grandville décharge l'hôpital Comtesse du paiement des droits d'amortissement qu'on pourrait lui réclamer à cause de l'acquisition du fief de la Vacquerie à Saint-André, amorti en 1699 (voir n° 2847), et aussi à cause des rentes en blé et en chapons souscrites à son profit par les particuliers qui sollicitent la permission de construire des moulins. (Original, papier.)

3317. — **1731, 15 septembre.** — Acte par lequel Augustin Dautel déclare se désister, pour la Noël 1731, du bail de la vacherie du Petit-Metz (voir n° 3294). — (Original, papier.)

3318. — **1731, 5 octobre.** — Accord entre l'hôpital Comtesse, d'une part, Adrien Wattelin et ses sœurs, d'autre part, par lequel ceux-ci sont déchargés de la fin d'un arrentement de quatre cents d'héritage situés à la Vacquerie, moyennant la cession, par eux faite à l'hôpital, des édifices, murailles et arbres existant sur ledit héritage, estimés 950 florins. (2 pièces, papier; cartulaire coté 10, pièce 478.)

3319. — **1731, 16 octobre.** — Bail de quatorze moulins à vent appartenant à l'hôpital Comtesse, accordé à Philippe Desmazières et à Etienne, son fils, pour le terme de six ans, au fermage de 2,700 razières de blé et 2,400 florins par an. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 467.)

3320. — **1731, 11 décembre.** — Les mayeur et échevins de Lille consentent à ce que la quantité de trente-

six lots d'eau-de-vie dont l'hôpital Comtesse pouvait s'approvisionner chaque année sans en payer les droits, en indemnité du terrain qui lui avait été pris pour l'agrandissement de la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), soit portée à soixante-six lots: en échange, l'hôpital Comtesse autorise le Magistrat à faire provisoirement usage d'un moulin « à scier, estamper et briser le bois », qu'il avait fait ériger dans la Maison-Forte pour y employer les faînéants et vagabonds, dans l'intérêt de la police de la ville, contrairement aux privilèges de l'hôpital. (2 pièces, papier.)

3321. — **1732, 3 mars.** — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent à titre de continuation d'arrentement pour cent ans, au loyer de 5 florins 2 patards, à Josse Delmolte un fonds d'héritage situé rue Sans-Pavé, contenant dix-sept pieds de front à rue. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 464.)

3322. — **1732, 3 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Cléophas Lepetit pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 466.)

3323. — **1732, 12 mai.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Michel Bonvin et à Martin Dumaret d'ériger un moulin à tordre huile hors la porte des Malades, à front du pavé de Lille à Seclin. (Copie, papier; cartulaire coté 14, pièce 1.)

3324. — **1732, 26 mai.** — Plan d'un terrain appartenant à l'hôpital Comtesse et contenant 330 pieds en longueur, commençant à la rue du Guet et faisant face aux remparts, dont la ville de Lille a besoin pour construire une caserne de cavalerie (voir n° 3335). — (Original, papier.)

3325. — **1732, 30 septembre.** — Procès-verbal de l'estimation d'une muraille mitoyenne faisant séparation entre une maison appartenant à l'hôpital Comtesse et celle occupée par la veuve Dumont, rue de la Barre, dressé le 11 septembre par le sieur Grandelle, arpenteur et expert sermenté des ville et châtellenie de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 477.)

3326. — **1732, 3 octobre.** — L'intendant Bidé de la Grandville fixe à 172 livres 10 sols les droits d'amortissement d'une maison située rue de Fives que l'hôpital Comtesse a acquise, en 1746, du sieur De le Rue. (2 pièces, papier.)

3327. — **1732, octobre.** — Requête de l'hôpital Comtesse à l'intendant de Flandre, pour être maintenu en

possession de deux bonniers de terre situés hors la porte de la Barre, entre le pont de France et la rivière qui descend des Vieux-Moulins de Wazemmes à Lille, et de deux autres bonniers quatre cents situés entre la fontaine de la Saulx et la porte de Notre-Dame, lesquels quatre bonniers quatre cents de terre ont été incorporés dans la Digue : le sieur de Forville, aide-major de la porte Notre-Dame, prétendait jouir de tout le terrain de la Digue, sous le prétexte qu'il faisait partie des fortifications et que l'hôpital Comtesse avait été indemnisé des terres qu'on lui avait prises pour établir la digue ; — les administrateurs des hôpitaux de Saint-Nicolas et Saint-Nicaise, et les Etats de Lille déclarent que les terres prises à l'hôpital Comtesse pour la confection de la Digue ne figurent pas dans le procès-verbal d'estimation des terres comprises dans les fortifications de la ville, dressé le 30 avril 1729. (Copie, papier.)

3328. — **1732, 23 novembre.** — Quittance de la somme de 1,325 livres payée par l'hôpital Comtesse pour droits d'amortissement de deux moulins qu'il a fait construire à neuf en 1710, l'un à eau sur la Haute-Deûle au faubourg de la Barre, l'autre à vent vis-à-vis le pont de France. (Original, papier.)

3329. — **1732, 20 décembre.** — Bail accordé par M. de Forville, aide-major de la place de Lille, à Eubert Cardon, de la digue et pêcherie qui appartenait à l'hôpital Comtesse depuis le pont de France jusqu'aux terres de l'hôpital Saint-Nicolas (voir n° 3327). — (Original, papier.)

3330. — **1733, 12 mai.** — Bail de vingt-un cents et demi de terre à labour en deux pièces situées hors la porte de Notre-Dame, accordé à Marie Lestienne, veuve de Jacques Delos, pour neuf ans, au fermage annuel de 67 florins 10 patards par an. (Original, papier ; cartulaire coté 10, pièce 468.)

3331. — **1733, 12 mai.** — Bail d'une maison rue Saint-André, accordé à Pierre Barbage, employé aux fourrages des Etats de Lille, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 102 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 10, pièce 469.)

3332. — **1733, 12 mai.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie rue Saint-André, située près de l'église de ce nom, accordé à Jacques Renaut pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 102 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 10, pièce 470.)

3333. — **1733, 12 mai.** — Baux de maisons nouvellement bâties rue Saint-André, aboutissant par derrière au verger de la cense du Metz, accordés à Marie-Joseph

et Marie-Claire Bonte, à Claire Marquotte, veuve de Blaise Buisson, et Barbe de Bébrame, à Marie-Marguerite Fouquier, à messire Jacques Du Chastel, chevalier, seigneur de Velvain, et à sa femme Marie-Françoise Guidin, à Jean-Baptiste Vanderespt, pour le terme de trois, six, ou neuf années. (5 originaux, papier ; cartulaire coté 10, pièces 471 à 475.)

3334. — **1733, 21 mai-1734, 3 mars.** — Quitances des droits d'amortissement payés par l'hôpital Comtesse, à cause de la reconstruction de sept maisons situées rue Saint-Sébastien, sur le rang de la cense du Metz, d'une maison rue de Fives et d'une autre rue des Morts-Saint-Maurice. (3 pièces.)

3335. — **1733, 26 mai.** — Accord entre le Magistrat de Lille et l'hôpital Comtesse, par lequel le Magistrat constitue une rente annuelle et héréditaire de 117 florins 5 patards 6 deniers au profit de l'hôpital moyennant l'abandon fait par celui-ci d'un terrain rue du Guet, contenant 330 pieds en longueur et 12 pieds 3 pouces en largeur, destiné à faire partie d'une caserne de cavalerie que l'on doit construire derrière la courtine, à droite du bastion Saint-André, vis-à-vis le rempart (voir n° 3324). — (Cartulaire coté 10, pièce 476.)

3336. — **1733, 29 novembre.** — Lettre écrite par M. d'Angervilliers à l'intendant Bidé de la Grandville, par laquelle il le prie de vouloir bien faire entendre aux officiers de l'État-major de Lille qu'ils ne doivent pas inquiéter l'hôpital Comtesse dans la jouissance de la partie de la Digue qui lui appartient tant que cette maison n'aura pas été indemnisée de sa valeur (voir nos 3327 et 3329). — (Copie, papier.)

3337. — **1734, 5 mai.** — Les maître et prieure accordent aux propriétaires du moulin dit des *Canonnières*, situé près de la porte des Malades, représentés par Joachim Defosseux, une somme de 400 florins à titre de gratification pour le transport dudit moulin hors la ville, à la condition qu'ils renonceront à le placer sur la motte de la Piquerie ou à tout autre endroit de la ville (voir nos 3368 et 3378). — (Original, papier ; cartulaire coté 10, pièce 540.)

3338. — **1734, 2-5 août.** — Procès-verbal de mesurage, dressé par François Caby, arpenteur et expert-juré de la ville de Lille, de terrains situés dans la rue Saint-Sébastien et dans la rue du Quartier-Saint-André, accordés en arrentement par l'hôpital Comtesse aux sieurs Desurmont, Libert, Pottier, Devos, Descamps, et à la veuve Couteau. (Original, papier.)

3339. — **1734, 11 août.** — Bail de dix-huit cents de terre en deux pièces, situés à Verlinghem, accordés à Anne Lepoutre, veuve de François Cappon, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 479.)
3340. — **1734, 11 août.** — Bail à Nicolas-Isidore Lecherf, laboureur à Fives, de deux cents de terre à Fives, aboutissant au chemin de Lille à Roubaix, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 8 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 480.)
3341. — **1734, 11 août.** — Bail de deux bonniers de terre en trois pièces à Avelin, accordé à Pierre-Ignace Duclermortier, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 481.)
3342. — **1734, 11 août.** — Bail de deux bonniers de terre à Prêmesques, accordé à Pierre Pollet, laboureur, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 482.)
3343. — **1734, 11 août.** — Bail d'un moulin à vent, à moudre blé, appelé le Moulin de Hellemmes, situé sur le dimage de Fives, accordé à Pierre-Joseph Jonville pour le terme de six ans, au loyer annuel de 350 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 483.)
3344. — **1734, 11 août.** — Bail de quatre cents et demi de terre à labour situés à Lambersart, tenant à la piedsente menant du Bucquet à l'église dudit lieu, accordé à Pierre-Antoine Carpentier pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 18 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 484.)
3345. — **1734, 11 août.** — Baux de maisons situées rue *Saint-Pierre*, accordés à Catherine Basse-cour, veuve de Philippe Caullier, à Nicolas-Nicaise Debuissons, marchand de pierres bleues, à Jacques-Joseph Lobbet, maître horloger, à Marie-Françoise Hennion, à Olivier Honoré, à Charles-Ignace Cuignet, maître vitrier, à Jacques-François Testelain, maître chapelier, à Jacques Vermesse, maître cordonnier, à Agnès-Thérèse Heuttebert, veuve de Henri Caudron, à Maximilien-François Ledoux, maître sculpteur, à Anne Warlop, veuve de Vincent Desbonnets, à Jacques Delbecque, peseur de foin, à la veuve de Pierre Hollebecque, et à Marie-Joseph Bétremieux, veuve de Jean Deleporte. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 485, 486, 488 à 496, 498 à 500.)
3346. — **1734, 11 août.** — Bail d'une maison située sur le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Jacques Lemerre et à Marie-Anne Blasselle, son épouse, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 75 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 487.)
3347. — **1734, 11 août.** — Bail d'une maison située rue des Morts, accordé à Arnould Jacquart, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 501.)
3348. — **1734, 11 août.** — Bail d'une maison située rue *des Malades* (rue de Paris), accordé à Marie-Jeanne Mouvier, veuve de Jean-Baptiste Scheppers, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 372 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 502.)
3349. — **1734, 11 août.** — Baux de maisons situées rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordés à Antoine de Courouble, procureur postulant au Bureau des finances de Lille, et à Martin Dulongcourty, pour trois, six, ou neuf années. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 503 et 504.)
3350. — **1734, 11 août.** — Baux de maisons situées rue du Croquet, accordés à Marie-Joseph Lemieuvre, veuve de Georges Hattez, à Catherine-Monique Lourdeau, veuve de Vincent Duchâteau, à la veuve de Louis Deleporte, à Angélique Leroy, à Simon-Pierre Descamps, à Jean-Baptiste Thiberghem, à Philippe Deleporte et à maître Louis Deleporte, aumônier de l'hôpital Saint-Louis. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 505 à 512.)
3351. — **1734, 11 août.** — Baux de maisons situées rue Saint-André, accordés à Catherine Duhin, veuve de Jean-Gilles Lherminé, et à Paul-Joseph Pottier, pour trois, six, ou neuf ans. (Cartulaire coté 10, pièces 513 et 514.)
3352. — **1734, 11 août.** — Bail d'une maison située rue Saint-André, accordé à Antoinette Barbion, veuve d'Abraham Duriez, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 515.)
3353. — **1734, 11 août.** — Baux de maisons situées rue Saint-Sébastien, accordés à Vincent Pouplier, à Jean-Baptiste Gadenne, à Jean-Baptiste Carrette et à la veuve de Michel Duthoit, pour trois, six, ou neuf années. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 516 à 519.)
3354. — **1734, 11 août.** — Baux de maisons situées rue Saint-André, accordés à Marie-Elisabeth Deledicque,

veuve de Pierre Burbure, et à Ghislain Descamps, pour trois, six, ou neuf années. (Originaux, papier; cartulaire coté 10, pièces 520 et 521.)

3355. — **1734, 11 août.** — Bail de deux bonniers quatre cents de terre situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à Antoine-François Lezy et à Marie-Magdeleine Charlet, sa femme, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 522.)

3356. — **1734, 11 août.** — Bail de dix-sept cents soixante-six verges quatre-vingt-dix pieds de prairie, y compris une digue, le tout situé hors la porte de la Barre, vis-à-vis le riez de Canteleu, accordé à Toussaint-François Wacquez pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 523.)

3357. — **1734, 29 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse déchargent Marie-Magdeleine Colpart, épouse de M. Gallois, docteur en droit à Douai, de l'arrentement de six verges de terre qui avait été accordé à Léonard Colpart le 7 octobre 1719 (voir n° 3124). — (Cartulaire coté 10, pièce 309.)

3358. — **1734, 23 septembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Marie-Angélique Coigny pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 497.)

3359. — **1734, 23 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 23 florins 10 patards par an, à Pierre-François Lefebvre, conseiller-secrétaire du Roi, écuyer, seigneur de Schoonvelde, père et tuteur d'Élisabeth-Thérèse Lefebvre de Schoonvelde, trois fonds d'héritage contenant : le premier, 23 verges 36 pieds, le second, 14 verges 2 pieds, le troisième, 2 verges 79 pieds, aboutissant aux héritages arrentés au sieur Desurmout. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 525.)

3360. — **1734, 23 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 6 florins 7 patards par an, à Philippe Desurmout, trois fonds d'héritage contenant : le premier, 4 verges 77 pieds, le second, 4 verges, aboutissant aux héritages arrentés au sieur Lefebvre, le troisième, 2 verges 79 pieds en la rue du Guet. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 526.)

3361. — **1734, 23 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 5 florins 1 patard par an, à Pierre-Louis-Michel Corby de Blicquy, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, époux de dame Marie-Joseph Desurmout, un fonds d'héritage contenant 12 verges 64 pieds, sur lequel sont érigées six maisons dont deux sont situées à front de la rue du Guet. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 527.)

3362. — **1734, 23 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 22 florins 13 patards par an, à Eustache-Ignace Le Prévost de Basserode, écuyer, seigneur du Haut-Lieu, membre du Magistrat de Lille, à Marie-Jeanne Mulier et à Henri-Joseph Parmentier, agissant comme receveur des sieur et dame de la Naverre, un fonds d'héritage avec maison, contenant 37 verges 71 pieds 3 pouces, situé dans la rue qui conduit au quartier d'infanterie derrière le chœur de l'église Saint-André. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 530.)

3363. — **1734, 23 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 4 florins 2 patards par an, à Marie-Marguerite Marlier, veuve d'Adrien Cocqueau, agissant en son nom et au nom des héritiers de feu maître Marlier, curé de Pérenchies, un fonds d'héritage de 8 verges 20 pieds avec maison, situé dans la rue qui conduit au quartier d'infanterie. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 532.)

3364. — **1734, 23 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 36 patards par an, à Jean Berqueman, un fonds d'héritage de 3 verges 64 pieds avec maison, situé dans la rue qui conduit au quartier d'infanterie. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 534.)

3365. — **1734, 14 octobre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 18 florins 3 patards par an, à Mathieu Libert, deux fonds d'héritage situés rue Saint-Sébastien, contenant 30 verges 31 pieds, sur lesquels sont bâties deux maisons. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 528.)

3366. — **1734, 14 octobre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation

d'arrentement pour soixante ans et moyennant 9 florins par an, à Jean-Baptiste Pottier, deux fonds d'héritage avec deux maisons, contenant 14 verges 97 pieds, situés rue Saint-Sébastien. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 529.)

3367. — **1734, 30 octobre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 11 florins par an, à Gilles-François Devos, deux fonds d'héritage situés derrière le chœur de l'église Saint-André, contenant ensemble 27 verges 63 pieds. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 537.)

3368. — **1734, 18 décembre.** — Procuration délivrée par les propriétaires de deux moulins appelés *la Chasse des Verts-Bonnets* au sieur Defosseux, arpenteur-juré de la ville et châtellenie de Lille, à l'effet de toucher la somme de 400 florins qui leur a été accordée par l'hôpital Comtesse pour subvenir aux frais de transport de l'un de ces moulins, appelé *le Moulin des Canonniers* (voir n° 3337). — (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 541.)

3369. — **1735, 17 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 4 florins par an, à Catherine Mallet, veuve de Pierre-François Duboisle, un fonds d'héritage avec maison, contenant 8 verges 51 pieds, situé rue Saint-Sébastien. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 536.)

3370. — **1735, 22 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 10 florins 6 patards par an, à Joseph-Evrard Le Gillon, bailli général du temporel du chapitre Saint-Piat de Seclin, un fonds d'héritage contenant 17 verges 16 pieds, rue Saint-André, sur lequel sont bâties plusieurs maisons. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 524.)

3371. — **1735, 22 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 20 florins par an, à Guillaume Urwerker, substitut du procureur du Roi au Bureau des finances de Lille, un fonds d'héritage contenant 48 verges 26 pieds 4 pouces, situé dans la rue qui conduit au quartier d'infanterie, sur lequel est érigée une maison avec porte cochère. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 531.)

3372. — **1735, 22 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 3 florins 12 patards par an, à François Descamps, un fonds d'héritage contenant 7 verges 30 pieds, situé dans la rue qui conduit au quartier d'infanterie, sur lequel est érigée une maison. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 533.)

3373. — **1735, 28 juin.** — Bail d'une maison située rue Saint-André accordé à Marie-Anne Desmarescaux, veuve de Lamoral-François de Vicq, écuyer, seigneur de Berquiny, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 102 florins. (Original, papier.)

3374. — **1735, 10 octobre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant 3 florins 10 patards par an, à la veuve de Paul Renty, un fonds d'héritage contenant 8 verges 51 pieds, situé rue Saint-Sébastien, sur lequel est érigée une maison. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 535.)

3375. — **1736, 4 avril.** — Bail de trente-huit à trente-neuf mesures de terres labourables et pâtures, avec quatre bonniers de bruyères, situées à Morbecque, accordé à Jacques Haentjens, brasseur et cabaretier audit lieu, pour le terme de douze années, au rendage annuel de 16 livres de gros. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 538; cartulaire coté 11, pièce 19.)

3376. — **1736, 11 mai.** — Vente par dame Marie-Albertine-Thérèse A la Truye, dame d'Engrain, Beuvreques, etc., demeurant en son château d'Engrain, à Etienne Desmazières; marchand à Lille, agissant au nom de l'hôpital Comtesse, de deux cents de terre à Ronchin, aboutissant au chemin de Ronchin à Haubourdin, tenus en coterie du chapitre Saint-Pierre. (Original, parchemin.)

3377. — **1736, 25 mai.** — Bail de deux des trois cens appartenant à l'hôpital Comtesse dans la franchise de Caprycke et de Saint-Laurent, avec les deux tiers des 350 mesures de terre dépendant desdites cens, accordé à Gabriel de Vliegheer, fils de Jean, et à Jean Vanden Bossche, mari de la veuve de Jean Van Kerekvoorde, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 333 florins 6 patards 8 deniers pour chacune desdites cens. (Cartulaire coté 10, pièce 539.)

3378. — **1736, 1^{er} juin.** — Quittance, par Joachim Defosseux, de la somme de 400 florins accordée par l'hôpital Comtesse comme indemnité pour le transfert, au faubourg des Malades, à l'environ du pavé de Lille à Douai,

du moulin des Canonniers, jadis situé sur les remparts (voir n° 3337). — (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 544.)

3379. — **1736, 30 juin.** — Jean Van den Bossche reconnaît avoir pris en bail de l'hôpital Comtesse l'une des trois censes de Caprycke (voir n° 3377). — (Cartulaire coté 10, pièce 543.)

3380. — **1736, 16 août.** — Bail à Jean Van Kerckvoorde, fils d'Antoine, de l'une des trois censes de Caprycke, avec le tiers des 350 mesures de terre qui en dépendent, pour en jouir pendant neuf ans, au rendage annuel de 333 florins 6 patards 8 deniers. (Cartulaire coté 10, pièce 544.)

3381. — **1736, 14 décembre.** — Adhèriment de deux cents de terre situés à Ronchin, conféré à Etienne Desmazières par les bailli et hommes de fief de la seigneurie du chapitre Saint-Pierre de Lille (voir n° 3376). — (Copie, papier.)

3382. — **1737, 30 janvier.** — Louis-François Delandre déclare avoir accordé en bail à Jacques Debrisme une maison située rue du Croquet, tenant à une maison appartenant à l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

3383. — **1737, 15 avril.** — Michel-Ange Wibault, avocat royal au siège de la Monnaie, receveur général de l'hôpital Comtesse, et Jean Heyndrick, amodiateur de la terre et seigneurie de Scheldevelde appartenant audit hôpital, conviennent que les frais de l'instance soulevée au Conseil de Flandre par ledit Heyndrick contre les gens de la loi d'Astene et Deynze, qui prétendent avoir le droit de passer les états des biens des maisons mortuaires à Scheldevelde, seront supportés moitié par l'hôpital Comtesse, moitié par ledit Heyndrick (voir n° 3443). — (Cartulaire coté 10, pièce 545.)

3384. — **1737, 28 août.** — Bail des quatorze moulins à eau et à vent appartenant à l'hôpital Comtesse, accordé à Philippe Desmazières, à Catherine Descamps, sa femme, et à Etienne, leur fils, pour le terme de six ans, moyennant le paiement annuel de 2,700 razières de blé et 2,400 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 546.)

3385. — **1737, 2 septembre.** — François Gloriant, serrurier, déclare avoir pris en louage de l'hôpital Comtesse, pour y établir une forge, un coin des rigolles des moulins à eau du faubourg de la Barre. (Original, papier.)

3386. — **1737, 23 septembre.** — Acte passé devant maître Adrien Cuvelier, notaire à Wambrechies, par lequel sept anciens habitants de cette paroisse attestent que jamais il n'y a eu de barrière ou autre empêchement sur le chemin près la ferme du Haut-Ballot, passant devant la ferme du Terrage appartenant aux Dames de l'Abbatte de Lille, conduisant de la motte Barissel vers les moulins de Le Vigne et du grand chemin de Lille à Wervicq et Comines. (Original, papier.)

3387. — **1737, 4 novembre.** — Prisée du moulin *des Repenties*, présentement transféré sur le territoire de Ronchin, assez près du pavé de Lille à Douai, dressé par Joachim Defosseux, arpenteur et priseur-juré des ville et châtellenie de Lille, à la requête de l'hôpital Comtesse et du sieur Desmazières, fermier des moulins dudit hôpital. (Original, papier.)

3388. — **1738, 5 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-François Duquenne, bailli et fermier de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin à Sainghin-en-Mélantois, de faire usage d'un moulin à vent, à tordre huile, qu'il a érigé en ladite paroisse avec l'octroi du Bureau des finances de Lille et sans avoir demandé l'autorisation de l'hôpital. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 548.)

3389. — **1738, 27 mai.** — Les dames prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, pour satisfaire à l'ordonnance impériale du 20 janvier 1738, produisent copie des chartes de Thomas de Savoie, comte de Flandre (1241), et de Philippe, seigneur de Wastines (1243), établissant les droits de l'hôpital sur une rente assignée sur le tonlieu de Bruges. (4 pièces, papier.)

3390. — **1738, 11 août.** — Arrentement de six cents de terres situés au faubourg de Saint-André, aboutissant au chemin de Lille à Ypres et à la piedsente de Lhommelet, accordé à Joseph-François Boussebart pour le terme de cent ans, au rendage annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 547.)

3391. — **1738, 1^{er} septembre.** — Bail de l'une des trois censes appartenant à l'hôpital Comtesse dans la franchise de Caprycke, avec le tiers des 350 mesures de terre dépendant desdites censes, accordé à Jacques Cathlyn pour neuf ans, au loyer annuel de 333 florins 6 patards 8 deniers. (Cartulaire coté 11, pièce 15.)

3392. — **1738, 20 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour cent ans moins un jour, à une

personne non désignée, un fonds d'héritage comprenant sept portions de terrain situées rue Sans-Pavé. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 549.)

3393. — **1738, 20 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour cent ans, à Marie-Françoise Wallet, 30 verges 99 pieds d'héritage situés rue Sans-Pavé, sur lesquels sont érigées plusieurs maisons. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 10, pièce 550.)

3394. — **1738, 20 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour cent ans, à Marie-Hélène Deleporte, veuve de Philippe Leclercq, et à Simon-Pierre Descamps, son beau-frère, 49 verges 45 pieds d'héritage avec maisons, situés rue Sans-Pavé. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 551.)

3395. — **1738, 20 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour cent ans, à Marie-Françoise et Marie-Thérèse Masquelier, sœurs, 5 verges 64 pieds d'héritage avec maison, situés rue Sans-Pavé. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 552.)

3396. — **1738, 20 septembre.** — Arrentement de 75 verges 34 pieds d'héritage situés rue Sans-Pavé, sur lesquels sont construites plusieurs maisons. (Minute non signée; cartulaire coté 10, pièce 553.)

3397. — **1738, 20 septembre.** — Arrentement de 40 verges 40 pieds d'héritage avec maisons, situés rue Sans-Pavé, vis-à-vis le rempart, accordé à la dame Mertens, veuve du sieur de La Riandrie, pour en jouir le terme de cent ans. (Minute non signée; cartulaire coté 10, pièce 554.)

3398. — **1738, 20 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour cent ans, à Marie-Magdelaine Deswert, veuve de Liévin Leclercq, 3 verges 33 pieds d'héritage avec maison, situés rue Sans-Pavé. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 555.)

3399. — **1738, 20 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour cent ans, à Marie-Jeanne Fauchille, veuve de Pierre Deleporte, 3 verges 17 pieds d'héritage avec maison, situés rue Sans-Pavé. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 556.)

3400. — **1738, 20 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour cent ans, à Françoise Lachez, veuve de Michel Frisco, 8 verges d'héritage situées rue Sans-Pavé. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 557.)

3401. — **1738, 20 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Joseph-François Boussemart, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon, d'ériger un moulin à vent, à usage de préparer l'étain et le plomb, en dehors de la porte Saint-André, sur une partie des six cents de terre que l'hôpital Comtesse lui a accordés en arrentement (voir n° 3390). — (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 558.)

3402. — **1738, 20 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Martin-Joseph Decourcelle d'ériger un moulin à huile à Fives, moyennant une reconnaissance annuelle d'une razière de blé et un chapon. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 559.)

3403. — **1738, 20 septembre.** — Bail de deux bonniers un cent de terre à labour situés entre les portes de Notre-Dame et de la Barre, accordé à Philippe Desmazières pour neuf ans, au rendage annuel de 115 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 1.)

3404. — **1738, 20 septembre.** — Bail d'un bonnier de terre situé en la paroisse Saint-André, vulgairement appelé le Bonnier-Perdu, accordé à Pierre Duribreu pour neuf ans, au rendage annuel de 48 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 2.)

3405. — **1738, 20 septembre.** — Bail de sept cents de terre à Wazemmes, à la réserve de la partie sur laquelle est érigé un moulin à huile, accordé à Jean-Pierre Lefebvre, brasseur, pour neuf ans, au rendage annuel de 24 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 3.)

3406. — **1738, 20 septembre.** — Bail d'une maison et héritage situés rue Saint-André, accordé à Marie-Elisabeth Preudhomme, veuve de Vincent Roussel, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 4.)

3407. — **1738, 20 septembre.** — Bail d'une maison rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jacques-Vincent Coppin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 5.)

3408. — **1738, 20 septembre.** — Bail d'une maison faisant le coin de la place Saint-Martin et de la rue *Saint-Pierre*, accordé à Ambroise-Joseph Barbier et à Marguerite Cleton, sa femme, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 6.)

3409. — **1738, 20 septembre.** — Bail d'une maison rue *Saint-Pierre*, accordé à Laurent Testelain pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 7.)

3410. — **1738, 20 septembre.** — Baux de maisons situées rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordés à Marie-Joseph Cardon, fille de libre condition, et à Jacques-François de Courcelle, avocat à Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf ans. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièces 8 et 9.)

3411. — **1738, 20 septembre.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Charles-Joseph Droulers pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 10.)

3412. — **1738, 20 septembre.** — Bail d'une maison située rue des Morts, accordé à Louis-Joseph Dujardin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 11.)

3413. — **1738, 20 septembre.** — Baux de maisons situées rue Saint-Sébastien, accordés à Jacques-Joseph Du Chastel, chevalier, seigneur de Velvain, et à Marie-Françoise Guidin, son épouse, à Marie-Anne Farvacques et à Marie-Joseph Dupriez, veuve de Jean-Baptiste Decroix. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièces 12, 13 et 15.)

3414. — **1738, 27 octobre.** — Prisée des terres et édifices de la ferme dite de Rysselhof appartenant à l'hôpital Comtesse, située à Caprycke, faite à la réquisition de Gabriel de Vlieghere, occupé sortant, et de Jacques Cathlyn, fermier entrant à la Noël 1738 (voir n° 3391). — (Copie, papier.)

3415. — **1738, 12 décembre.** — Acte par lequel Gabriel de Vlieghere déclare confirmer l'acte de déport du bail de la ferme de Rysselhof à Caprycke qu'il a donné le 17 août 1738, et indique les conditions auxquelles il a résilié ce bail (voir n° 3391). — (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 16.)

3416. — **1739, 18 février.** — Convention entre Edouard-Paul Ingiliard, chevalier, seigneur de Fromelles,

et François Patou, premier conseiller-pensionnaire des châtelainies de Lille, Douai et Orchies, députés des baillis des Quatre Seigneurs Hauts Justiciers, d'une part; Jean-Baptiste Cardon, écuyer, seigneur du Fermont, rewart, Adrien-Joseph de Gilleman, écuyer, seigneur de La Barre, mayeur, Jean-François Lespagnol, écuyer, premier conseiller-pensionnaire de la ville de Lille, députés du Magistrat, d'autre part; les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, de troisième part. Par cette convention, l'hôpital Comtesse cède en arrentement perpétuel aux baillis des Etats un terrain contenant 751 verges 6 pieds situé près la porte d'Eau, sur la rive gauche de la Deûle, moyennant un loyer annuel de 150 razières de blé, dont moitié payable par le Magistrat; de son côté, le Magistrat de Lille devient possesseur d'un terrain contenant 325 verges, situé aussi près la porte d'eau, sur la rive droite de la Deûle, appartenant aux Etats de Lille qui y ont fait construire un magasin aux fourrages, sur l'emplacement duquel le Magistrat va faire bâtir un hôpital général. (Cartulaire coté 11, pièce 17.)

3417. — **1739, avant le 11 juin.** — Offre faite par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse aux rewart, mayeur et échevins de Lille, de construire un moulin à eau « pour dégorger les étoffes », suivant le désir des marchands de la ville, à la condition que le Magistrat fera abandon à l'hôpital de treize pieds de terrain sur la place Saint-Martin, pour servir à l'emplacement de ce moulin qu'on juge convenable de construire près du moulin du Château; de son côté, l'hôpital Comtesse consent à abandonner à la ville trois pieds de terrain le long des moulins du Château, pour élargir la rue *de la Magdelaine* (rue de Gand); — apostilles des 11 et 20 juin concédant à l'hôpital Comtesse l'espace de terrain qu'il a demandé sous la condition de se soumettre, pour l'alignement de la façade du moulin à blé de la rue de la Magdelaine, aux prescriptions du clerc des ouvrages de la ville. (Original, papier.)

3418. — **1739, 10 décembre.** — Arrentement de trois cents de terre à prendre dans les héritages que l'hôpital Comtesse possède à la porte d'eau, longeant le quai de la Basse-Deûle, accordé au Magistrat de Lille pour le terme de vingt-cinq ans, au rendage annuel de 18 florins 15 patards. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 18.)

3419. — **1740, 26 mars.** — Tarif, dressé par le Magistrat de Lille, des droits à percevoir sur les draps et étoffes qui seront envoyés au moulin à dégorger, afin d'indemniser les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse des frais de construction et d'entretien de ce

moulin, « qui procure un avantage considérable au commerce et aux manufactures » (voir n° 3417). — (Imprimé, papier.)

3420. — **1740, 26 octobre.** — Procès-verbal de mesurage du terrain sur lequel est établie la motte du moulin à écorces de Wazemmes, et de celui qui est occupé par le pavé conduisant à ce moulin, dressé par Gallez Du Carot, arpenteur-juré, agissant au nom du sieur Aronio de Le Vigne et consorts, propriétaires dudit moulin, et J. Onraet, aussi arpenteur-juré, agissant au nom de l'hôpital Comtesse et de l'hôpital Ganthois, propriétaires de ce terrain. (Cartulaire coté 11, pièce 40.)

3421. — **1740, 10 novembre.** — Arrentement par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à la veuve de François Dumez, aux sieurs Aronio de Le Vigne, Boudart et consorts, de deux cents de terre sis au faubourg de Notre-Dame, sur lesquels se trouvent un moulin à écorces et un pavé conduisant à ce moulin, pour en jouir le terme de cent ans et un jour, moyennant deux razières deux havots de froment par an. (Cartulaire coté 11, pièce 41.)

3422. — **1740, 14 novembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent au sieur Desmazières, fermier des moulins dudit hôpital, remise du tiers de la quantité de blé qu'il doit pour son fermage des mois de mai à octobre 1741. (Cartulaire coté 11, pièce 42.)

3423. — **1741, 7 mars.** — Bail de la cense de la Braderie dite du Haut-Ballot à Wambrechies, contenant 24 bonniers 3/4 de terre, accordé à Noël-Léonard Vandamme, fils de feu Noël, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 800 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 20.)

3424. — **1741, 7 mars.** — Bail de deux bonniers quatre cents de terre situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à Antoine-François Lezy pour neuf ans, au rendage annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 21.)

3425. — **1741, 7 mars.** — Bail de vingt-deux cents de terre à labour situés à Verlinghem, accordé à Jean-François Cappon pour neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 22.)

3426. — **1741, 7 mars.** — Bail d'un bonnier cinq cents de terre situés en dehors de la porte Notre-Dame, dont une partie est traversée par le courant d'eau descendant vers le Billau, accordé à Jacques-François Louage

pour neuf ans, au loyer annuel de 67 florins 10 patards. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 23.)

3427. — **1741, 7 mars.** — Bail d'un bonnier neuf cents de terre à labour situés en la paroisse de Saint-André, accordé à Guillaume Charlet pour neuf ans, au loyer annuel de 75 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 24.)

3428. — **1741, 7 mars.** — Bail de la vacherie du Petit-Metz située rue Saint-André, accordé à Philippe Desmazières, fermier des moulins de l'hôpital Comtesse, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 25.)

3429. — **1741, 7 mars.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie, située rue Saint-André, accordé à Claire Marcote, veuve de Blaise Buisson, et à Barbe Debebrame, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 102 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 26.)

3430. — **1741, 7 mars.** — Bail d'une maison située place Saint-Martin, accordé à Marie-Madeleine Dhennin, veuve de François-Michel Caby, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 200 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 27.)

3431. — **1741, 7 mars.** — Bail d'une maison située sur la place Saint-Martin, accordé à Marie-Angélique Bochart, veuve de Philippe-André Cuvelier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 28.)

3432. — **1741, 7 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Christophe Grattery, marchand, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 29.)

3433. — **1741, 7 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Pierre-Joseph Dubrœucq, tailleur d'habits, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 30.)

3434. — **1741, 7 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Marie-Catherine Marescaux, veuve de Jean Lerouge, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 140 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 31.)

3435. — **1741, 7 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Véronique Vincré, veuve de Jean-Baptiste Marescaux, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 32.)

3436. — **1741, 7 mars.** — Bail d'une maison située rue *d'Houdin* (rue Doudin), accordé à François Dubersy, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 70 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 33.)

3437. — **1741, 7 mars.** — Bail d'une maison rue *d'Houdin*, accordé à Barbe-Geneviève Legentil, veuve de Robert Leleu, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 34.)

3438. — **1741, 7 mars.** — Bail d'une maison située rue des Robleds, nouvellement reconstruite, accordé à Roch-Alexis Herbaux, maître cordonnier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 35.)

3439. — **1741, 7 mars.** — Bail d'un moulin à vent, appelé le Moulin de Hellemmes, accordé à Pierre-Joseph Janville et à Marie-Madeleine Lefebvre pour trois, ou six ans, au loyer annuel de 350 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 36.)

3440. — **1741, 20 mai.** — Extrait de la sentence prononcée aux plaids de la Gouvernance de Lille entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse et les officiers de la justice temporelle du chapitre Saint-Pierre de Lille, au sujet de la mouvance de terrains situés au vieux faubourg des Reigneaux, appartenant audit hôpital. (Copie, papier.)

3441. — **1741, 8 juillet.** — Bail de deux bonniers de prairie situés en la rue du Bois, paroisse de Lamberst (?), accordé à Pierre-Joseph Calteau, marchand, pour neuf années, au loyer annuel de 52 livres de gros. (Cartulaire coté 11, pièce 37.)

3442. — **1741, 30 août.** — Transaction entre Jacques-Bonaventure Herreng, procureur syndic, agissant au nom du Magistrat de Lille, et les maître et prieure de l'hôpital Comtesse, au sujet de la mouvance de huit cents d'héritage situés au vieux faubourg des Reigneaux, appartenant à l'hôpital Comtesse, mouvance que le chapitre Saint-Pierre prétendait s'attribuer (voir n° 3440). — (Original, papier.)

3443. — **1741, 26-30 septembre.** — Jean Heindricx, greffier d'Astene, donne procuration à son fils Mathias-Charles Heindricx, pour régler, avec la prieure de l'hôpital Comtesse, le compte des débours faits par ledit Jean, en qualité d'amodiateur de la seigneurie de Scheldelvelde, pour soutenir les droits et prééminences de l'hôpital Comtesse en ladite seigneurie contre les bailli et échevins de Deynze (voir n° 3383); — états des débours et règlement de comptes. (Cartulaire coté 11, pièces 38 et 39.)

3444. — **1742, 10-23 février.** — Estimation par Claude Wallart, arpenteur-juré des ville et châtellenie de Lille, du revenu que l'hôpital Comtesse peut retirer du moulin à dégorger les étoffes qui a été construit place Saint-Martin, revenu qu'il estime inférieur à celui que produisait le moulin à moudre grains sur l'emplacement duquel le moulin à dégorger a été construit; — quittance des droits d'amortissement de 3 verges 85 pieds de terrain cédés par le Magistrat à l'hôpital Comtesse pour l'établissement du moulin à dégorger (voir n° 3417). — (2 pièces, papier; cartulaire coté 11, pièces 47 et 46.)

3445. — **1742, 11-13 juillet.** — Pierre-Romain et Nicolas Bentin, frères, déclarent se désister, moyennant la somme de 10,000 florins qu'ils ont reçue de l'hôpital Comtesse, du reste d'un arrentement de terrains situés rue de Fives, accordé pour 99 ans en 1646 et 1647, et cèdent audit hôpital tous les bâtiments et édifices construits sur lesdits terrains. (Original, papier; original, parchemin; cartulaire coté 11, pièces 43 et 44.)

3446. — **1742, 25 septembre.** — Les proviseurs et visiteurs de l'hôpital Comtesse à Lille approuvent l'élection, faite par les religieuses de cette maison, de la personne de sœur Ernestine Ringuier pour succéder, dans les fonctions de prieure de l'hôpital, à sœur Albérique-Pélagie de Richemont. (Original, papier, 4 cachets.)

3447. — **1742, 6-8 novembre.** — Procès-verbal de mesurage et plan de 75 verges de terre à labour à Verlinghem, appartenant à l'hôpital Comtesse, arrentées au marquis de Heuchin pour le redressement de la *drève* (avenue) de son château (voir n° 3450). — (Original, papier.)

3448. — **1742, 10 novembre-1743, 5 janvier.** — Quittances des droits d'amortissement payés pour l'acquisition des bâtiments cédés par les frères Bentin à l'hôpital Comtesse. (Original, parchemin; cartulaire coté 11, pièces 45 et 48.)

3449. — **1742, 26 novembre.** — Mise de fait décrétée par les échevins de Lille, à la prière de l'hôpital

Comtesse, sur les bâtiments cédés par les sieurs Bentin (voir n° 3445). — (Original, papier.)

3450. — **1743, 27 juin.** — Arrentement de 78 verges d'héritage situées derrière le bois de Verlinghem, accordé à Alexandre-Maximilien-François de Croix, marquis de Heuchin, seigneur de Verlinghem, pour le terme de cent ans moins un jour (voir n° 3447). — (Original, papier.)

3451. — **1743, 28 août.** — Procès-verbal du mesurage et bornage, fait par Joachim Desailly, arpenteur et expert-juré des ville et châtellenie de Lille, de deux cents de terre que l'hôpital Comtesse tient en arrentement des administrateurs de l'hôpital Saint-Nicolas, sur lesquels se trouve la motte du moulin dit de Hellemmes et le chemin conduisant audit moulin. (Original, papier.)

3452. — **1743, 8 octobre.** — Bail de sept moulins à eau et de sept moulins à vent appartenant à l'hôpital Comtesse, accordé à Philippe Desmazières et à Etienne, son fils, pour en jouir l'espace de six ans, au rendage annuel de 2,700 razières de blé et 2,400 florins, étant aussi accordé le bail, pour six ans et 240 florins par an, du moulin à dégorger les étoffes situé sur la place Saint-Martin. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 49.)

3453. — **1743, 15 novembre.** — Acte par lequel Louis-François Delancre et Marie-Françoise de Hennion, sa femme, se désistent de l'arrentement d'un héritage situé rue du Croquet, qui leur a été accordé pour cent ans moins un jour en 1727, et sur lequel se trouvent des bâtiments que ledit Delancre cède à l'hôpital Comtesse moyennant 2,024 florins (voir n° 3265). — (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 50.)

3454. — **1744, 3 février.** — Bail à Philippe Desmazières et à Etienne, son fils, d'un moulin à vent situé au faubourg des Malades, près du pavé de Lille à Douai, qui a été construit en remplacement de celui qui se trouvait jadis sur le rempart de la ville, derrière la maison des Sœurs de la Madeleine, pour en jouir pendant six ans, au loyer de 350 florins. (Original, papier.)

3455. — **1744, 19 février.** — Arrentement de deux cents de terre à prendre dans deux bonniers neuf cents quatre-vingts verges en deux pièces, situés entre Fives et Hellemmes, aboutissant au chemin de Lille à Tournai, sur lesquels est construit le moulin dit de Hellemmes, accordé par Pierre-Joseph de La Fonteyne, écuyer, seigneur de Soubespaing, Gilles de Fontaine, sieur Dessarteaux, administrateurs, et Frédéric-Louis Delescluze, seigneur de La Chaussée, conseiller dépositaire de Lille, receveur des

biens de l'hôpital Saint-Nicolas à Lille, aux proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, pour en jouir le terme de cent ans moins un jour, au canon annuel de quatre razières de blé : l'hôpital Comtesse sera responsable des dégâts qui résulteraient, pour l'occupéur des terres avoisinantes, appartenant à l'hôpital Saint-Nicolas, de l'exercice d'un usage dans lequel les habitants de Hellemmes sont d'aller, chaque année, tirer l'oiseau audit moulin. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 51.)

3456. — **1745, avant le 8 janvier.** — Requête des proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse au Magistrat de Lille, à l'effet d'être maintenus dans l'exemption de tous droits de vinage et de tonlieu sur la rivière de la Deûle pour les objets nécessaires à la consommation de leur maison; — apostille du 8 janvier; — autre du 20 octobre, qui reconnaît l'exemption de l'hôpital. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 11, pièce 52.)

3457. — **1745, 12 avril.** — « Réflexions et avis », de M. P.-J. Ringuier, conseiller-pensionnaire de la ville de Lille, (frère de dame Ernestine Ringuier, prieure de l'hôpital Comtesse), tendant à prouver que l'élection du maître de l'hôpital appartient aux religieuses et nullement aux proviseurs. (Original, papier.)

3458. — **1745, 14 avril.** — Election de frère Casimir Mellez, religieux de l'abbaye de Cysoing, pour remplir les fonctions de maître de l'hôpital Comtesse, faite par Ernestine Ringuier, prieure, et dix-huit religieuses de cet hôpital. (Original, papier.)

3459. — **1745, 17 avril.** — Bref du pape Benoît XIV, qui accorde des indulgences de sept ans aux fidèles qui prieront tous les ans, le jour de l'Annonciation de la Vierge, dans la chapelle de l'hôpital Comtesse, pour l'union de l'Eglise et l'extirpation des hérésies. (Original, parchemin.)

3460. — **1745, 21 avril.** — Les proviseurs et visiteurs de l'hôpital Comtesse confirment l'élection de frère Casimir Mellez, maître de l'hôpital, et déclarent, conjointement avec la prieure de cette maison, que cette élection ne pourra porter préjudice à leurs droits respectifs (voir n° 3458). — (2 originaux, papier; 4 cachets.)

3461. — **1745, 21 juillet.** — Nomination, par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, du sieur Blocq aux fonctions de procureur et receveur de l'hôpital dans les paroisses de Caprycke, Eecloo et Morbeke, en remplacement de Joseph-Evrard Minne. (Copie, papier.)

3462. — **1745, 10 novembre.** — Accord entre les maître et prieure de l'hôpital Comtesse et Noël-Léonard Vandamme, fermier de la cense de la Braderie dite du Haut-Ballot à Wambrechies, au sujet de la reconstruction de la brasserie et du fournil de ladite cense. (Original, papier; cartulaire coté 44, pièce 53.)

3463. — **1745, 15 novembre.** — Pouvoir donné par François-Ernest, comte de Salm, évêque de Tournai, à Casimir Mellez, religieux de Cysoing, nommé maître de l'hôpital Comtesse, de confesser dans tout son diocèse, même pour les cas réservés, les fidèles qui se présenteront à lui. (Original, papier.)

3464. — **1745, 7 décembre.** — Bail d'un moulin à vent situé ci-devant sur la porte d'eau du rivage de la Haute-Deûle, présentement transféré hors la porte des Malades, paroisse de Ronchin, accordé à Philippe Desmazières, fermier des moulins de l'hôpital Comtesse, pour le terme de six ans, moyennant 350 florins par an. (Original, papier; cartulaire coté 44, pièce 54.)

3465. — **1746, 8 mars.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge l'hôpital Comtesse à Lille de la moitié des aides de l'année 1746 pour ses biens, en considération des bons soins qui ont de tout temps été donnés gratuitement dans ladite maison aux soldats malades, et particulièrement aux officiers et soldats blessés à la bataille de Fontenoy. (Cartulaire coté 44, pièce 57.)

3466. — **1746, 25 avril.** — Procès-verbal de mesurage, fait par deux maîtres maçons de Lille, d'une muraille près de la cense du Metz, faisant séparation des héritages de l'hôpital Comtesse et du sieur Le Gillon. (Original, papier; cartulaire coté 44, pièce 139.)

3467. — **1746, 9 juin.** — Estimation, faite à la requête de la prieure de l'hôpital Comtesse et du sieur Desmazières, des bois de charpente, ferraille, etc., du moulin à dégorger situé sur la place Saint-Martin. (Original, papier.)

3468. — **1746, 10 août.** — Procès-verbal de mesurage et de bornage d'une pièce de terre contenant 712 verges, prise dans une partie de deux bonniers douze cents, située au faubourg Saint-André, tenant au grand chemin de Lille à Ypres et à la piedsente de Lille à Lhommelet, accordée en arrentement par l'hôpital Comtesse à Jean-François Boussebart et Marie-Thérèse-Roch Février, son épouse, le 11 août 1738. (Original, papier.)

3469. — **1746, 12 août.** — Estimation, faite à la requête de la prieure de l'hôpital Comtesse, du petit moulin du Château, situé place Saint-Martin, mis hors de service par l'érection du moulin à dégorger. (Original, papier.)

3470. — **1746, 18 août.** — Estimation, faite par le sieur Caulier, charpentier, et les experts nommés par l'hôpital Comtesse, des bois qui sont entrés dans la confection du moulin de Hellemmes, rebâti à neuf sur le chemin de Lille à Tournai, sur l'emplacement du moulin qui avait été détruit par le feu. (Original, papier.)

3471. — **1746, 12 octobre.** — Arrentement de 712 verges de terre situées au faubourg Saint-André, tenant au grand chemin de Lille à Ypres et à la piedsente de Lhommelet, accordé à Joseph-François Boussebart et à Marie-Thérèse Febvrier, sa femme, pour le terme de 92 ans, au rendage annuel de 70 florins. (Original, papier; cartulaire coté 44, pièce 55.)

3472. — **1746, 19 octobre.** — Bail du moulin de Hellemmes nouvellement reconstruit, accordé à Pierre-Joseph Janville pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 400 florins. (Original, papier; cartulaire coté 44, pièce 56.)

3473. — **1747, 24 février.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui, pour les motifs exposés dans l'arrêt du 8 mars 1746 (voir n° 3465), fait remise à l'hôpital Comtesse d'une moitié des aides pour l'année 1747. (Original, parchemin; cartulaire coté 44, pièce 58.)

3474. — **1747, 20 octobre.** — Arrentement de 470 verges de prairie situées hors de la porte Saint-André et hors de la porte d'Eau, aboutissant à la rivière de la Basse-Deûle, accordé à Robert Sénébart pour le terme de 50 ans, au rendage annuel de 28 florins 10 patards. (Original, papier; cartulaire coté 44, pièce 59.)

3475. — **1747, 5 décembre.** — Michelle-Agathe Colpart, épouse de Dominique-Alexandre Mousson, cède à Antoine Cretal et à Pierre-François Lemerre, marchands à Lille, un terrain contenant environ cent verges, au faubourg de la Barre, sur lequel est situé le cabaret de Saint-Pierre, lequel terrain a été accordé en arrentement (voir n° 2917) à son père, Léonard Colpart, par l'hôpital Comtesse. (Copie, papier.)

3476. — **1748, 23 janvier.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie, situé dans la rue Saint-Sébastien, accordé à Marie-Thérèse Du Gros-Pré, dame du Bel-Arbre,

pour le terme de trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 60.)

3477. — **1748, 20 février.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui accorde à l'hôpital Comtesse l'exemption d'une moitié des aides pour l'année 1748. (Original, parchemin; cartulaire coté 11, pièce 131.)

3478. — **1748, 9 août.** — Les abbé, prieurs, sous-prieur et chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Calixte de Cysoing, établissent une confraternité spirituelle avec les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse. (Original, papier; 1 cachet.)

3479. — **1748, 23 août.** — Acte par lequel messires Idesbalde-Marian Vander Gracht et Gabriel David, chanoines de la cathédrale de Tournai, députés de ce chapitre, et Casimir Mellez, maître de l'hôpital Comtesse à Lille, agissant au nom de cette maison, conviennent de faire opérer par experts la division du bois de Notre-Dame, situé entre les villages de Bachy et de Bourghelles, appartenant par moitié audit chapitre et à l'hôpital (voir n° 3517). — (Original, parchemin; cartulaire coté 12, pièces 103 et 104.)

3480. — **1748, 15 novembre.** — Marie-Antoinette Turpin, épouse de Philippe-Joachim Walrave, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, rewart de Lille, cède à la prieure de l'hôpital Comtesse la propriété des 8/9 de la moitié d'une rente héritière constituée sur les Etats de Lille, moyennant la somme de 550 florins que la dame prieure de l'hôpital Comtesse devra payer entre les mains de la dame prieure de l'hôpital de Comines pour fournir en partie à la dot de Marie-Anne-Gabrielle Turpin, petite-nièce de ladite dame Walrave, religieuse dans ledit hôpital de Comines; — acte de consentement à la vente susdite donné par Jean-Jérôme Grenet, époux de Antoinette-Thérèse Aulent, et Julien-Louis Bidé de la Grandville, chevalier, s^r de Lawe, etc., époux de dame Marie-Thérèse Ingiliard, agissant tous deux au nom de leurs épouses, héritières de dame Marie-Antoinette Turpin, épouse de Philippe-Joachim Walrave (voir n° 3954). — (Cartulaire coté 11, pièce 62; cartulaire coté 12, pièces 297 ter et 298.)

3481. — **1749, 10 mars.** — Jean-Baptiste Bousse-mart reconnaît avoir accepté en bail de l'hôpital Comtesse 250 verges de terre situées près d'un bois non désigné, dans un endroit appelé communément les Trente-Cents. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 133.)

3482. — **1749, 12 mars.** — Procès-verbal d'estimation du moulin de France, situé au faubourg de la Barre,

paroisse de Wazemmes, dressé par deux experts désignés par l'hôpital Comtesse et le sieur Desmazières. (Original, papier.)

3483. — **1749, 23 avril.** — Bail de deux bonniers un cent de terre en une pièce, situés entre les portes de Notre-Dame et de la Barre, accordé à Philippe Desmazières pour neuf ans, au loyer annuel de 115 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 61.)

3484. — **1749, 23 avril.** — Bail de la cense de la Braderie dite du Haut-Ballot, à Wambrechies, accordé à Noël-Léonard Vandamme pour neuf ans, au loyer annuel de 800 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 63.)

3485. — **1749, 23 avril.** — Bail d'un bonnier neuf cents de terre en deux pièces, situés en la paroisse de Saint-André, accordé à Guillaume Charlet pour neuf ans, au loyer annuel de 75 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 65.)

3486. — **1749, 23 avril.** — Bail d'un bonnier trois cents de terre situés hors de la porte de Notre-Dame, accordé à Jacques-François Louage pour neuf ans, au loyer annuel de 61 florins 4 patards. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 66.)

3487. — **1749, 23 avril.** — Bail de deux bonniers de terre à Prêmesques, accordé à Pierre Pollet pour neuf ans, au rendage annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 67.)

3488. — **1749, 23 avril.** — Bail de vingt-deux cents de terre situés à Verlinghem, accordé à Jean-François Cappon pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 68.)

3489. — **1749, 23 avril.** — Bail de deux bonniers trois cents de terre situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à Antoine-François Lezy pour neuf ans, au loyer annuel de 88 florins 1 patard. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 69.)

3490. — **1749, 23 avril.** — Bail de deux cents de terre à Fives, aboutissant au chemin de Lille à Roubaix, accordé à Amand Roussel pour neuf ans, au loyer annuel de 8 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 70.)

3491. — **1749, 23 avril.** — Bail de deux bonniers de terre en trois pièces, situés à Avelin, accordé à Martin

Duclermortier pour neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 136.)

3492. — **1749, 23 avril.** — Baux de maisons situées rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Marguerite Delobel, à Jacques Lobbet, marchand horloger, à Marie-Françoise Hennion, Jean-Félix Bernard et Marie-Thérèse Catteau, à Pierre-Joseph Dubreucq, tailleur d'habits, à Joseph Robiquet, à Pierre Lenoble, « maître racoustreur de souliers », à Maximilien-François Ledoux, maître sculpteur, à Vincent-Joseph Desbonnets, à Marie-Angélique Coingny, à Louis-Joseph Mortreux, à Marie-Angélique Leclercq, à Christophe Grattery et à Marie-Catherine Marescaux, veuve de Jean Lerouge. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièces 85, 90 à 92, 95, 96, 98 à 101, 103, 127 et 128.)

3493. — **1749, 23 avril.** — Bail d'une maison faisant le coin de la rue Perdue et de la rue *Saint-Pierre*, accordé à Nicolas-Nicaise Desbuissons, marchand de pierres bleues, pour trois, six ou neuf années, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 86.)

3494. — **1749, 23 avril.** — Bail d'une maison et héritage situés au rivage de la Basse-Deûle, accordé à André Hennion, marchand à Lille, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 88.)

3495. — **1749, 23 avril.** — Bail d'une maison située au coin de la place Saint-Martin et de la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Ambroise Barbier, marchand, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 89.)

3496. — **1749, 23 avril.** — Baux de maisons situées rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordés à Martin Dulongcourty, à Jacques-Marie de Courcelle et à demoiselle Marie-Catherine Becquet du Piquenne, son épouse, pour en jouir pendant trois, six, ou neuf années. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièces 107 et 109.)

3497. — **1749, 23 avril.** — Baux de maisons situées sur la place Saint-Martin, accordés à Laurent-Joseph Caby et à Philippe Cuvelier, maître menuisier, pour trois, six, ou neuf ans. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièces 125 et 126.)

3498. — **1749, 24 avril.** — Bail d'une maison située vis-à-vis de la rivière de la Basse-Deûle, accordé à Marie-Anne Blasselle, veuve de Jacques Lemaire, pour

trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 75 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 87.)

3499. — **1749, 24 avril.** — Baux de maisons et héritages situés rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordés à Olivier-Joseph Honorez, marchand de vin, à Marguerite-Anne Leclercq, veuve de Charles-Ignace Cui-gnet, à Pierre-Dominique Corbu, à Nicolas-Philippe Lefebvre, maître cordonnier, à Marie-Jeanne Clarisse, veuve de Jacques Delbecque, et à Marie-Joseph Bétremieux, veuve de Jean-Théodore Deleporte, maître serrurier. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièces 93, 94, 97, 102 et 104.)

3500. — **1749, 24 avril.** — Bail d'une maison et héritage situés rue des Morts, accordé à Louis Dujardin, maître menuisier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 105.)

3501. — **1749, 24 avril.** — Bail d'une maison et héritage situés rue *des Malades* (rue de Paris), accordé à Marie-Françoise Mouvier, veuve de Jean-Baptiste Schep-pers, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 300 florins. (Original, papier.)

3502. — **1749, 24 avril.** — Bail d'une maison et héritage situés rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Marie-Joseph Cardon pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 250 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 106.)

3503. — **1749, 24 avril.** — Baux de maisons et héritages situés rue *d'Houdin* (rue Doudin), accordés à Marie-Hélène Thiedrez, veuve d'Ignace Lecomte, et à André-François Leleu, pour en jouir pendant trois, six, ou neuf ans. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièces 108 et 109.)

3504. — **1749, 24 avril.** — Baux de maisons et héritages situés rue du Croquet, accordés à Marie-Joseph Hattez, veuve de Pierre-Jacques Lalou, à Claude Damide, à Siméon Ovineur, à Angélique Leroy, à Marie-Rose Descamps, à Nicolas Matille, à Anne-Martine Renard, veuve de Philippe Deleporte, à maître Louis Deleporte, prêtre, et Anne-Marie Deleporte, sa sœur, à Jacques Debrismes. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièces 110 à 116, 118 et 124.)

3505. — **1749, 24 avril.** — Baux de maisons et héritages situés rue de Fives, accordés à Anne-Rose Dele-rue, veuve de Charles Deroulers, et à Marie Boulanger. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièce 140 et 120.)

3506. — **1749, 24 avril.** — Bail d'une maison située rue des Robleds, accordé à Roch-Alexis Herbaux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 117.)
3507. — **1749, 24 avril.** — Baux de maisons et édifices situés dans la cour et dans l'allée des Moulins-de-Garance, accordés à Michel Delobel, à la veuve de Louis Potteau, à Pierre-Joseph Dubar, à Nicolas-Augustin Duhamel et à dame Marie-Jeanne Le Gillon de La Bretagne. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièces 119, 137, 121 à 123.)
3508. — **1749, 24 avril.** — Bail de l'emplacement du grand moulin et d'une grange, le tout situé dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé pour trois, six, ou neuf ans, au sieur Duquesne et à Romain Bentin, conseiller du Roi, garde-marteau des eaux et forêts de Phalempin. (Originaux, papier.)
3509. — **1749, 24 avril.** — Bail de la vacherie du Petit-Metz, située rue Saint-André, accordé à Philippe Desmazières, fermier des moulins de l'hôpital Comtesse, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 71.)
3510. — **1749, 24 avril.** — Baux de maisons situées rue Saint-André, accordés à Jean-François Castelain et à Pierre-Antoine Duriez pour trois, six, ou neuf ans. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièce 72 et 73.)
3511. — **1749, 24 avril.** — Baux de maisons et héritages situés rue Saint-Sébastien, accordés à Marie-Thérèse Preudhomme, veuve de Vincent Roussel, à Pierre Leblanc, à Pierre-Joseph Beaudrin, à Jean-Baptiste Dalle, à Jean-Baptiste Gadenne, à Jean-François Thieffry, à André Dumortier, à Charles-François Descamps, à François-Joseph Dilly, à Claire Marcotte, veuve de Blaise Buisson, et Barbe de Bébrame. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièces 74 à 80, 82 à 84.)
3512. — **1749, 24 avril.** — Bail d'une maison et héritage à usage de vacherie, situés derrière le chœur de l'église de Saint-André, accordé à Anne-Catherine Olivier, veuve de Ghislain Descamps, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 81.)
3513. — **1749, 24 avril.** — Bail d'un bonnier quatre cents et demi de prairie situés en la paroisse de Lambersart, vers le cabaret de *la Chayère*, accordé à Paul Chombart, marchand de bestiaux à Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 64.)
3514. — **1749, 24 avril.** — Bail de sept cents de terre à labour situés à Wazemmes, à la réserve de la partie sur laquelle est érigé un moulin à huile, accordé à Jean-Pierre Lefebvre, brasseur, pour en jouir pendant neuf ans, au loyer annuel de 24 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 184.)
3515. — **1749, 24 avril.** — Bail d'un bonnier de terre en la paroisse de Saint-André, appelé le Bonnier-Perdu, accordé à Pierre Duribreu pour en jouir pendant neuf ans, au loyer annuel de 48 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 185.)
3516. — **1749, 20 mai.** — Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge l'hôpital Comtesse d'une moitié des aides pour l'année 1749. (Original, parchemin; cartulaire coté 11, pièce 132.)
3517. — **1749, 9 juillet.** — Partage des bois de Notre-Dame, sis à Bourghelles, fait entre l'hôpital Comtesse à Lille et le chapitre cathédral de Tournai, qui les possédaient par indivis, d'après le procès-verbal de mesurage dressé par les sieurs Antoine Wallet et Pierre Serrurier, arpenteurs nommés par les parties (voir n° 3479). — (Original, parchemin; cartulaire coté 11, pièce 159.)
3518. — **1749, 30 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse établissent Julien de Follin pour veiller à la conservation de la partie des bois de Bourghelles qui est échue audit hôpital. (Original, papier.)
3519. — **1749, 5 septembre.** — Reconnaissance par Charles et Guillaume Bluysen qu'ils ont obtenu de l'hôpital Comtesse la permission d'établir une tenderie de draps sur les terres de la Vacquerie, hors de la porte Saint-André, moyennant une redevance de 4 florins par *rame*, la païsson étant réservée audit hôpital. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 134.)
3520. — **1749, 19 septembre.** — Procès-verbal d'estimation du moulin du Pont-de-France, situé sur la Digue au faubourg de la Barre, récemment reconstruit, dressé par Joachim Defosseux, arpenteur, et Pierre-François Bonvin, maître charpentier, experts nommés par l'hôpital Comtesse et le sieur Desmazières. (Original, papier.)
3521. — **1749, 5 novembre.** — Bail d'une maison située rue Saint-André, accordé à Jean-Baptiste Drouart

pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 130.)

3522. — **1740, 5 novembre.** — Bail de 1,766 verges 90 pieds de prairie situés hors de la porte de la Barre, vis-à-vis le riez de Canteleu, y compris les 9 cents de la Digue, accordé à Paul Legroux, blanchisseur de linge, pour en jouir pendant neuf ans, au loyer annuel de 123 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 135.)

3523. — **1749, 7 novembre.** — Ordonnance des échevins de Lille qui prescrit au fermier des droits sur les charbons de restituer la somme de 9 florins 3 patards qu'il a perçue sur un chariot de charbon de faux destiné à l'hôpital Comtesse, contrairement aux exemptions dont jouit cette maison. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 149.)

3524. — **1740, 13 novembre.** — Bail d'une maison et héritage situés rue Saint-André, accordé à Paul Telier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 48 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 138.)

3525. — **1740, 2 décembre.** — Bail de sept moulins à eau et de huit moulins à vent appartenant à l'hôpital Comtesse, accordé à Etienne Desmazières, fils de Philippe, pour en jouir pendant six ans, au fermage annuel de 2,640 razières de blé et 2,400 florins, outre dix muids de mouture qu'il devra servir tous les ans à la prévôté de Saint-Pierre, à la décharge de l'hôpital. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 141.)

3526. — **1749, 24 décembre.** — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse nomment Michel-Ange Wibault aux fonctions de régisseur et receveur des biens appartenant audit hôpital, en remplacement de Michel-Ange Wibault, son père, décédé. (Original, papier.)

3527. — **1750, 8 janvier.** — Bail d'une maison et héritage situés rue Saint-Sébastien, accordé à Louis-Théodore Alais pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 143.)

3528. — **1750, 9 janvier.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Pierre-François Maille pour neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 142.)

3529. — **1750, 12 janvier.** — Inventaire et estimation des arbres existant dans un jardin situé à Wa-

zennes, appartenant à l'hôpital Comtesse et occupé par Anselme Cuvelier. (Cartulaire coté 11, pièce 157.)

3530. — **1750, 14-17 janvier.** — Déclaration, faite par dame Ernestine Ringuier, prieure de l'hôpital Comtesse, des biens qui appartiennent à cette maison dans la ville et châtellenie de Lille, avec le revenu qu'ils produisent annuellement. (Cartulaire coté 11, pièces 147 et 148.)

3531. — **1750, 6 février.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Guillaume-François Du Bois de Saint-Venant et à Marie-Henriette Moreel, sa femme, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 224 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 144.)

3532. — **1750, 2 mars.** — Bail d'un jardin avec hobette, situé derrière le cabaret de Froidmetz, entre la porte de la Barre et la porte Notre-Dame, accordé à Jeanne-Jacqueline Demouveaux, veuve de Nicolas Garlette, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 36 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 151.)

3533. — **1750, 2 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Gérard-François Brisou pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 17 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 55.)

3534. — **1750, 9 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Anselme Cuvelier pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 150.)

3535. — **1750, 10 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Pierre-Joseph Carpentier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 20 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 153.)

3536. — **1750, 11 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Adrien Deledicque pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 19 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 152.)

3537. — **1750, 23 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Julien-Blaise Noisette pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 14 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 156.)

3538. — **1750, 19 mai.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge l'hôpital Comtesse d'une moitié des aides dus pour l'année 1750. (Original, parchemin ; cartulaire coté 11, pièce 160.)
3539. — **1750, 3 juin.** — Bail d'un jardin avec plusieurs édifices, situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Jeanne Demouveaux, veuve de Nicolas Garlette, et à Marie-Thérèse Gheraerdt, sa nièce, pour en jouir trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 48 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 11, pièce 162.)
3540. — **1750, 9 juin.** — Bail pour neuf ans, au rendement annuel de 162 florins, accordé à Marie-Hélène These, veuve de Bernardin Delau, de la maison et cabaret de Froidmetz, avec deux jardins, le fonds de la maison de le Saulx et le droit de pêche dans les fossés et viviers qui environnent ledit cabaret et les jardins situés entre la porte Notre-Dame et la porte de la Barre. (Original, papier ; cartulaire coté 11, pièce 145.)
3541. — **1750, 29 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent aux administrateurs de l'Hôpital-Général de faire usage de leur moulin à cheval jusqu'au 1^{er} octobre, attendu que, par défaut d'eau et de vent, les moulins de l'hôpital Comtesse ne peuvent fournir les farines demandées pour la consommation dudit Hôpital-Général. (Cartulaire coté 11, pièce 161.)
3542. — **1750, 11 juillet.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Ignace Peliaux pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 26 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 11, pièce 163.)
3543. — **1750, 17 juillet.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Marie-Claire Leclercq, veuve de François Cuvelier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 45 florins. (Original, papier.)
3544. — **1750, 24 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jacques Descamps, moyennant une reconnaissance annuelle d'une razière un havot de blé, d'ériger un moulin à huile au faubourg de Fives. (Original, papier ; cartulaire coté 14, pièce 10.)
3545. — **1750, 27 juillet.** — Bail d'une maison à porte cochère, avec un héritage, située rue Saint-Sébastien, accordé au sieur Pierre-Guillaume Dorrington, premier capitaine au régiment irlandais de Rothe, chevalier de Saint-Louis, et à dame Jeanne Occalaghan, son épouse, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 11, pièce 174.)
3546. — **1750, 4 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Antoine Delesalle, moyennant une redevance d'une razière et deux chapons par an, de construire un moulin à huile hors la porte Saint-Maurice, près du chemin de Lille à Roubaix. (Original, papier ; cartulaire coté 14, pièce 18.)
3547. — **1750, 8 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Roger-Joseph Degrise, moyennant une redevance annuelle d'une razière et un havot de blé, d'ériger un moulin à huile à Esquermes, sur le chemin de Seclin, près de la Justice. (Original, papier ; cartulaire coté 14, pièce 14.)
3548. — **1750, 10 août.** — Inventaire des arbres et objets appartenant au sieur Scrive dans un jardin jadis occupé par lui. (Cartulaire coté 11, pièce 164.)
3549. — **1750, 13 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-Baptiste Delebecque, maître teinturier rue des Bouchers à Lille, moyennant une redevance annuelle de deux havots de blé et un demi-chapon, de faire ériger dans sa maison un moulin à scier le bois de teinture, qui sera mù par des chevaux. (Original, papier ; cartulaire coté 14, pièce 8.)
3550. — **1750, 14 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Mathias-Joseph Dupire, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et demi, d'ériger un moulin à huile à Fives, près du pavé de Lille à Roubaix. (Original, papier ; cartulaire coté 14, pièce 5.)
3551. — **1750, 19 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Anne-Jeanne Delecour, veuve de Pasquier Duponchelle, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et demi, d'ériger un moulin à huile au village de Noyelles, près du chemin de la Folie à Seclin. (Original, papier ; cartulaire coté 14, pièce 19.)
3552. — **1750, 21 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-Baptiste Hocedez, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et demi, d'ériger un moulin « à usage de tordre huile et scier bois de teinture » à Esquermes. (Original, papier ; cartulaire coté 14, pièce 15.)
3553. — **1750, 29 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Nicolas Marchand,

moyennant une razière et un havot de blé par an, d'ériger un moulin à huile à Faches, sur un terrain qu'il a pris en arrentement du sieur de Carnin. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 3.)

3554. — **1750, 4 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-Baptiste Bernard, marchand cordier, moyennant une redevance annuelle d'une razière et un quareau de blé, d'ériger un moulin à huile hors la porte des Malades, sur la paroisse d'Esquermes. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 9.)

3555. — **1750, 7 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Joseph-François Boussemart, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon, d'ériger un moulin à huile hors la porte Saint-André. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 16.)

3556. — **1750, 17 septembre.** — Procès-verbal de bornage du bois de Bourghelles dressé par Pierre-Bernard Serrurier, arpenteur-juré des ville et châtellenie de Lille, à la requête de messire Pierre-Robert-Martin Huvino, seigneur de Bourghelles, du Châtel, Meurchin, etc., et des maître et prieure de l'hôpital Comtesse à Lille. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 168.)

3557. — **1750, 17 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-Baptiste Bernard, moyennant une redevance annuelle d'une razière un quarcl de blé, de faire usage d'un moulin à huile qu'il a construit à Thumesnil. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 2.)

3558. — **1750, 5 octobre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jacques-François et Philippe Guermontprez, moyennant une redevance annuelle d'une razière trois quareaux de blé, de construire un moulin à huile à Wazemmes, sur un terrain aboutissant au chemin de l'Evêque. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 13.)

3559. — **1750, 11 octobre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Hubert Tirlemont, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et demi, d'ériger un moulin à huile hors la porte des Malades, à front du chemin de Lille à Douai. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 20.)

3560. — **1750, 5 décembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Louis-Joseph Masse, moyennant une redevance annuelle d'une razière de

blé et un chapon et demi, d'ériger un moulin à huile hors la porte des Malades, près du pavé de Lille à Arras. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 20.)

3561. — **1750, 22 décembre.** — Transaction entre les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, d'une part, les administrateurs de la Charité-Générale de Lille, d'autre part, pour prévenir les difficultés prêtes à surgir entr'eux au sujet de l'érection dans l'Hôpital-Général d'un moulin à moudre grains mû par des chevaux, érection qui avait eu lieu sans l'autorisation de l'hôpital Comtesse (voir n° 3916). — (Double original, papier; cartulaire coté 11, pièce 166.)

3562. — **1750, décembre (?)** — Etienne Desmazières, adjudicataire des moulins de l'hôpital Comtesse, sollicite une modération du prix de son fermage en considération de la perte qu'il a éprouvée par suite des manœuvres d'eau que les ingénieurs ont fait faire du 24 juin au 25 décembre 1750. (Original, papier.)

3563. — **1750.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Alexandre Lemesre, moyennant une redevance annuelle d'une razière et trois quareaux de blé, d'ériger un moulin à huile à Ronchin, près du chemin de l'Evêque. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 11.)

3564. — **1750.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-François et à Jean-Baptiste Duponchelle, moyennant une redevance annuelle d'une razière et trois quareaux de blé, d'ériger un moulin à huile à Ronchin, près de la carrière du chemin de Saint-Sauveur. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 12.)

3565. — **1751, 13 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Mathieu Guermontprez, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et demi, d'ériger un moulin à huile en la paroisse de Lomme, près le cabaret du Mont-à-Camp, sur le pavé de Lille à Armentières. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 7.)

3566. — **1751, 28 janvier.** — Arrentement de 1,766 verges 90 pieds de prairie y compris une digue, situés hors de la porte de la Barre, vis-à-vis du riez de Cantelieu, accordé à Paul-Joseph Legroux, blanchisseur de fil, et à Jeanne-Marguerite Gossart, sa femme, pour le terme de 99 ans, au loyer annuel de 212 florins (voir n° 3522). — (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 165.)

3567. — **1751, 3 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Charles Guermontez, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et deux chapons et demi, d'ériger un moulin à huile près du chemin des Postes, entre les faubourgs de Notre-Dame et des Malades. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 6.)
3568. — **1751, 16 mars.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge l'hôpital Comtesse d'une moitié des aides pour l'année 1751. (Original, parchemin; cartulaire coté 11, pièce 171.)
3569. — **1751, 13 avril.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Martin Dulongcourty pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 24 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 158.)
3570. — **1751, 14 mai.** — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, reconnaissant que l'aqueduc de dessèchement des prairies du riez de Canteleu ne peut, sans de grands frais et périls, être établi sous le moulin du faubourg de la Barre, ainsi qu'il avait été convenu entre eux et les administrateurs de l'hôpital général de la Charité, consentent à ce que cet aqueduc soit construit sous un jardin, situé près dudit moulin, arrenté par l'hôpital Comtesse au sieur Cretal; — les administrateurs de la Charité-Générale de Lille s'obligent à remplir les conditions auxquelles la permission ci-dessus leur a été accordée. (Double original, papier; cartulaire coté 11, pièces 167, 169 et 170.)
3571. — **1751, 23 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jacques Hovine, marchand boulanger à Lille, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé, d'ériger un moulin à tordre huile hors la porte des Malades, en la paroisse d'Esquermes. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 21.)
3572. — **1751, 23 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à André et Nicolas Brixxy, marchands, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon, d'ériger un moulin à huile hors la porte des Malades, sur le chemin de Ronchin. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 17.)
3573. — **1751, 27 août.** — Bail d'une maison située à Lille, vis-à-vis de la rivière de la Basse-Deûle, accordé à Pierre-Joseph Debacq pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 75 florins; — acte par lequel le sieur Debacq se déporte de son bail au profit de Pierre Catelle. (Cartulaire coté 11, pièces 172 et 173.)
3574. — **1751, 24 septembre.** — Convention entre les maître et prieure de l'hôpital Comtesse et Jean-Philippe Lecocq, touchant la mitoyenneté des murailles qui entourent un héritage, situé rue Saint-André, que ledit Lecocq tient en arrentement de l'hôpital (voir n° 3305). — (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 180.)
3575. — **1751, 4 octobre.** — Estimation des objets mobiliers et arbustes qui appartiennent au sieur Du Bois de Saint-Venant, dans un jardin qu'il tenait en bail de l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 11, pièce 175.)
3576. — **1751, 11 novembre.** — Bail d'un jardin avec plusieurs bâtiments, situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Alexandre Isbecque pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 30 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 176.)
3577. — **1752, 31 janvier.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie, située rue Saint-Sébastien, accordé à Adrien-Hippolyte-Alexandre Du Bois de Hoves pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 150 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 178.)
3578. — **1752, 18 février.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Bonaventure-Joseph Masson pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 179.)
3579. — **1752, 26 février.** — Bail de quatre cents de pré situés au faubourg Saint-André, accordé à Jean-Baptiste Delecourt, cabaretier à *la Chayère*, pour le terme de douze ans, au loyer annuel de 21 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 201.)
3580. — **1752, 29 février.** — Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge l'hôpital Comtesse de la moitié des aides pour l'année 1752. (Original, parchemin; cartulaire coté 11, pièce 181.)
3581. — **1752, 1^{er} mars.** — Commission de proviseur et de visiteur de l'hôpital Comtesse à Lille et de l'hôpital de Seclin, donnée par le roi Louis XV à Evrard du Hamel, pasteur de Cysoing, chanoine et coadjuteur de cette abbaye, en remplacement de Pierre-François Dupretz, pasteur de Saint-Maurice à Lille, décédé. (Copie, papier.)
3582. — **1752, 15 mars.** — Bail d'un jardin avec hobette situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Pierre-Joseph Bernard pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 36 florins. (Cartulaire coté 11, pièce 177.)

3583. — **1752, 8 mai.** — Avis de quatre avocats, désignés comme arbitres par le chapitre de Tournai et l'hôpital Comtesse, d'une part, Pierre-Robert-Martin Huvino, écuyer, seigneur de Bourghelles, d'autre part, qui déclare ce dernier non fondé dans sa prétention d'avoir le droit de plantis sur les chemins cotoyant les bois de Bourghelles (voir n° 4063). — (2 copies, papier.)

3584. — **1752, 9 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent au sieur Cardon, moyennant une redevance annuelle d'une razière et deux havots de blé, de transporter près de la Justice, au faubourg des Malades, sur un terrain qu'il a pris en arrentement de l'hôpital Saint-Nicolas, un moulin à huile situé près du cabaret du Chou à Esquermes. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 22.)

3585. — **1752, 21 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Pierre-François Bonvin, moyennant une redevance annuelle d'une razière et un havot de blé, d'ériger un moulin à huile à Fives, près du grand chemin de Lille à Lezennes. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 23.)

3586. — **1752, 21 septembre.** — Procès-verbal de mesurage et d'estimation d'une muraille faisant séparation du jardin de l'hôpital Comtesse et de la verrerie du sieur Boussemart, près du cimetière de Saint-Sébastien. (Original, papier.)

3587. — **1752, 18 octobre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Pierre-Joseph Rohart, maître charpentier, moyennant une redevance annuelle de deux havots de blé et un demi-chapon, d'ériger, dans sa maison rue Rompue, un moulin à usage de scier bois de teinture, qui sera mu par des chevaux. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 25.)

3588. — **1752, 19 octobre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Pierre-Joseph Rohart, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et demi, d'ériger un moulin à huile au Mont-de-Faches, sur des terres appartenant à la Pauvreté de Faches. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 24.)

3589. — **1752, 11 novembre.** — Bail d'un jardin avec une hobette situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Antoine Lefebvre pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 46 florins. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 186.)

3590. — **1753, 20 février.** — Arrêt du Conseil

d'Etat qui décharge l'hôpital Comtesse de la moitié des aides pour l'année 1753. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 182.)

3591. — **1753, 23 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Piat Durot et à Alard Wigeux, moyennant une redevance annuelle de trois havots de blé, de construire un moulin à huile à Haubourdin. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 26.)

3592. — **1753, 29 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Pierre-Antoine Henion, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et demi, d'ériger un moulin à huile à Fives, sur un terrain aboutissant au chemin d'Hellemmes. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 28.)

3593. — **1753, avant le 22 octobre.** — Requête de la prieure de l'hôpital Comtesse au Magistrat de Lille, afin d'obtenir que l'hôpital soit exempté des droits sur l'eau-de-vie nécessaire à sa consommation; — apostille qui fait droit à cette requête. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 187.)

3594. — **1753.** — Plan d'un fossé, qui se trouve entre les lunettes 130 et 133, en dehors de la Digue, et que l'hôpital Comtesse propose à la Direction de la place de Lille de déplacer. (Original, papier.)

3595. — **1754, 22 janvier.** — Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge l'hôpital Comtesse de la moitié des aides pour l'année 1754. (Original, parchemin; cartulaire coté 11, pièce 183.)

3596. — **1754, 11 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-Lambert Watrellos, moyennant une redevance annuelle d'une razière et un havot de blé, d'ériger un moulin à huile à Esquermes, près du pavé d'Arras. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 27.)

3597. — **1754, 22 avril-1^{er} mai.** — Election, faite par la prieure et vingt-une religieuses de l'hôpital Comtesse, de frère Pierre Rouzé, religieux de Cysoing, pour maître dudit hôpital, en remplacement de Casimir Mellez, qui s'est démis de ces fonctions; — ratifiée par les proviseurs; — acte de présentation du nouveau maître par les proviseurs au chapitre Saint-Pierre. (3 originaux, papier; 4 cachets.)

3598. — **1754, 13 juillet.** — Bail d'une maison et héritage situés rue Saint-Sébastien, accordé à Ambroise

Dihaut pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 188.)

3599. — **1754, 19 août.** — Bail d'un jardin avec une hobette, situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Jérôme Debras pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 36 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 189.)

3600. — **1754, 28-29 août.** — Requête de la prieure de l'hôpital Comtesse au Magistrat de Lille, afin de pouvoir reconstruire une maison située rue *des Malades* sur l'alignement de la maison qui fait le coin de la rue *des Malades* et du Marché-au-Fil-de-Lin, dit Pont-de-Fin ou de Comines; — apostillée favorablement. (Original, papier.)

3601. — **1754, 13 novembre.** — Le sieur Verhaege, arpenteur-juré du Conseil de Flandre, déclare, d'après une enquête qu'il a faite en la paroisse d'Astene, que l'hôpital Comtesse a le pouvoir d'établir une Loi de six échevins avec bourgmestre, bailli et greffier, en la seigneurie de Scheldevelde, et d'y percevoir des rentes seigneuriales qui s'élèvent au plus par an à 5 livres de gros. (Copie, papier.)

3602. — **1754, 20 décembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse, sur la réclamation de Pierre-Joseph Jacquemant, réduisent à 11 florins 14 patards la redevance de 24 florins 9 patards qu'il devait annuellement pour le loyer d'un héritage situé au vieux faubourg des Reigneaux, arrenté à Alexandre Jacquemant, son père, en 1727 (voir n° 3258), qui a été trouvé ne contenir que 19 verges 50 pieds au lieu de 40 verges 75 pieds portés dans l'acte d'arrentement. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 407.)

3603. — **1755, 13 janvier.** — Bail d'une maison et héritage situés rue Saint-Sébastien, accordé à Josse-André Van Hende pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 190.)

3604. — **1755, 14 janvier.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui fait remise à l'hôpital Comtesse d'une moitié des aides pour l'année 1755. (Original, parchemin; cartulaire coté 11, pièce 191.)

3605. — **1755, 22 janvier.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie, située rue *des Malades* (rue de Paris), portant ci-devant pour enseigne le *Pot-d'Étain*, et désignée actuellement sous le nom de *Canon-d'Or*, accordé à

Josse-Joseph Leniez pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 450 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 192.)

3606. — **1755, 24 février.** — Bail d'une maison rue Saint-Sébastien, accordé à Jean-Baptiste Duriez et à Geneviève de Bonnaire, sa femme, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 193.)

3607. — **1755, 29 mars.** — Lettre-circulaire de M. de Séchelles, contrôleur-général des Finances, adressée à M. Moreau de Beaumont, intendant de Flandre, au sujet de l'interprétation du Règlement du 13 avril 1751, relatif à la perception des droits d'amortissement, en ce qui concerne les rentes constituées sur les villes et les Etats. (Copie, papier.)

3608. — **1755, 26 avril.** — Bail d'une maison située vis-à-vis le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Pierre-Bonaventure Godart pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 194.)

3609. — **1755, 28 avril.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-François Hette pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 195.)

3610. — **1755, 27 mai.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à Jean-Baptiste Moret pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 196.)

3611. — **1755, 29 novembre.** — Bail d'une maison à usage de vacherie, nouvellement bâtie dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Louis-Joseph Culier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 210 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 198.)

3612. — **1755, 11 décembre.** — Bail à Etienne Desmazières de sept moulins à eau et de huit moulins à vent appartenant à l'hôpital Comtesse, pour en jouir pendant six ans, moyennant 2,520 razières de blé, 2,400 florins et 10 muids de blé de mouture à la Prévôté de Saint-Pierre. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 197.)

3613. — **1756, 8 janvier.** — Bail d'une maison rue Doudin, accordé à Michel Simon pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 199.)

3614. — **1756, 28 janvier.** — Bail du moulin dit de Hellemmes, accordé à Pierre Jonville pour le terme de trois, six, ou neuf ans, moyennant 400 florins par an. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 200.)

3615. — **1756, 15 mars.** — Lettre d'un sieur Barbier par laquelle il fait connaître à une personne non désignée que l'hôpital Comtesse réussira dans la demande qu'il a faite à l'effet d'obtenir, pour un certain nombre d'années, l'exemption d'une moitié des aides qui depuis dix ans lui est accordée, chaque année, en considération des soins que reçoivent les soldats malades dans ladite maison. Il demande qu'on lui fournisse des renseignements sur la personne que l'hôpital Comtesse charge à Paris de la poursuite de ses affaires. (Copie, papier.)

3616. — **1756, 19 mars.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie près de la porte d'eau de la rivière de la Basse-Deûle, accordé à Pierre-Joseph Rolez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 90 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 202.)

3617. — **1756, 30 mars.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui fait remise à l'hôpital Comtesse d'une moitié des aides pour l'année 1756. (Original, parchemin; cartulaire coté 11, pièce 203.)

3618. — **1756, 18 mai.** — Estimation d'une muraille faisant séparation d'une maison appartenant à l'hôpital Comtesse et de celle appartenant au sieur Delcambre dans la cour des Moulins-de-Garance. (Original, papier.)

3619. — **1756, 21 juin.** — Bail de deux bonniers de prairie situés hors la porte de Saint-André, accordé à Paul Jombart, marchand, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 30 livres de gros, de 6 florins chacune. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 204.)

3620. — **1756, 28 juin.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, tenant à la grande porte de la cense du Metz, accordé à Jean-Baptiste-Louis Breda pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 54 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 205.)

3621. — **1756, 3 juillet.** — Transaction entre l'hôpital Comtesse à Lille, d'une part, le procureur général du Conseil de Flandre à Gand, d'autre part, au sujet de la juridiction et du droit de plantis appartenant audit hôpital en la seigneurie de Scheldevelde. (Copie, papier; cartulaire coté 11, pièce 206.)

3622. — **1756, 30 août.** — Bail d'une maison et

héritage situés rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-François Deleforterie pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 207.)

3623. — **1756, 3 septembre.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Jacques Debrismes pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 208.)

3624. — **1756, 4 septembre.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Jean-Baptiste-Joseph Glorian pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 209.)

3625. — **1756, 18 septembre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jacques-Nicolas Dupret pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 57 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 210.)

3626. — **1756, 11 décembre.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à Henriette-Thérèse Haubursin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 300 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 211.)

3627. — **1756, 15 décembre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-François Crépy pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 212.)

3628. — **1757, 4 janvier.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Pierre-Ambroise Montreuil pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 213.)

3629. — **1757, 5 janvier.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Augustin Flamand pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 150 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 214.)

3630. — **1757, 30 janvier-12 février.** — Requête du directeur des amortissements et francs-fiefs des provinces de Flandre et d'Artois à l'intendant, pour obtenir que l'hôpital Comtesse soit obligé à payer les droits d'amortissement qu'il doit à cause de la reconstruction d'une maison rue *des Bonnes-Filles*; — ordonnance de M. de Caumartin, qui fait droit à cette requête. (3 pièces, papier.)

3631. — **1757, 26 avril.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Philippe Bonnier pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Cartulaire coté 41, pièce 215.)

3632. — **1757, avant le 7 mai.** — Requête présentée au Magistrat de Lille par les maître et prieure de l'hôpital Comtesse afin d'être indemnisés du préjudice causé aux six maisons que l'hôpital possède dans la rue près de la cense du Metz par l'exhaussement du pavé de cette rue; — décision des échevins de Lille portant qu'il sera accordé à l'hôpital Comtesse dix-neuf razières de grain par an à titre de dédommagement pour les quatre-vingts verges de terrain prises audit hôpital en 1754, lors de l'agrandissement du quai de la Basse-Deûle près de la porte de sortie des eaux. (Original, papier; cartulaire coté 41, pièce 216.)

3633. — **1757, 28 mai.** — Quittance des droits d'amortissement payés par l'hôpital Comtesse à cause de la reconstruction d'une maison dans la rue *des Malades*. (Original, parchemin.)

3634. — **1757, 24 septembre.** — Le sieur Nicolas Duez s'engage à prendre en bail de l'hôpital Comtesse une maison située rue du Croquet, occupée par la demoiselle Deleporte. (Original, papier.)

3635. — **1757, 30 septembre.** — Bail d'une maison et héritage située rue du Croquet, accordé à Nicolas Matil pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier.)

3636. — **1757, 3 octobre.** — Bail d'une maison située rue des Robleds, accordé à Pierre-Joseph Dhemiaux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 41, pièce 217.)

3637. — **1757, 9 novembre.** — Estimation d'une muraille faisant séparation des maisons de l'hôpital Comtesse et de Jean-François Morelle, situées aux Moulins-de-Garance, près la vieille porte de Fives. (Original, papier.)

3638. — **1757, 28 décembre.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, entre les portes de Notre-Dame et de la Barre, accordé à Jean-Noël Halluin pour le terme de trois, six, ou neuf ans, moyennant 58 florins par an. (Original, papier; cartulaire coté 41, pièce 218.)

3639. — **1758, 12 janvier.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Etienne-

Joseph Wauquier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 48 florins. (Original, papier; cartulaire coté 41, pièce 219.)

3640. — **1758, 9 février.** — Procès-verbal de mesurage et plan de 370 verges de prairie, situées en la paroisse de Saint-André, tenant à la rivière de la Basse-Deûle et aux glacis de la ville, appartenant à l'hôpital Comtesse, occupées par le Magistrat de Lille et Venant Descamps. (Original, papier.)

3641. — **1758, 9 mars.** — Quittance des droits d'amortissement payés par l'hôpital Comtesse pour l'agrandissement d'une maison située en la rue *des Bonnes-Filles*. (Original, parchemin.)

3642. — **1758, 2 mai.** — Bail d'une maison située sur le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Thérèse Vignart pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Cartulaire coté 41, pièce 220.)

3643. — **1758, 3 juillet.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Nicolas-François Duez pour neuf ans, au loyer annuel de 222 florins (voir n° 3634). — (Original, papier; cartulaire coté 41, pièce 221.)

3644. — **1758, 5 juillet.** — Bail de la cense de la Braderie dite du Haut-Ballot, à Wambrechies, accordé à Marie-Adrienne Chombart, veuve de Noël-Léonard Vandamme, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 800 florins. (Original, papier; cartulaire coté 41, pièce 222.)

3645. — **1758, 13 juillet.** — Bail d'une maison située sur le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Anne-Thérèse, Elisabeth et Anne-Catherine Prate, sœurs, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 41, pièce 223.)

3646. — **1758, 21 juillet.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé au sieur Hocquet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 22 florins. (Original, papier; cartulaire coté 41, pièce 224.)

3647. — **1758, 5 août.** — Bail d'une maison et héritage situés rue *Saint-Pierre*, accordé à Hubert Dubus pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 42, pièce 9.)

3648. — **1758, 15 septembre.** — Estimation des travaux opérés dans une maison située rue du Croquet,

appartenant à l'hôpital Comtesse, par le sieur Deleporte, occupé de ladite maison. (Original, papier.)

3649. — **1758, 22 septembre.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Jacques Varet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 38.)

3650. — **1758, 2-4 novembre.** — Election, faite par la prieure et vingt-deux religieuses de l'hôpital Comtesse, de M. Philippe Huleu, prêtre, chanoine de l'abbaye de Phalempin, pour remplir les fonctions de maître et confesseur de l'hôpital, en remplacement de Pierre Rouzé, décédé; — confirmée par les proviseurs et visiteurs de l'hôpital. (2 originaux, papier.)

3651. — **1758, 18 décembre.** — Baux de maisons situées rue Saint-Sébastien, accordés à Pierre-Antoine Duriez, à Anne-Elisabeth Roussel, à Barbe de Bebrame, à Jean-Baptiste Drouart, à Pierre-Joseph Baudrin, à Nicolas-Joseph Henry, à André Dumortier et à Philippe Catelain. (Originaux, papier; cartulaire coté 11, pièces 228 à 232; cartulaire coté 12, pièces 5, 6 et 41.)

3652. — **1758, 18 décembre.** — Bail d'une maison à usage de vacherie, située derrière le chœur de l'église Saint-André, accordé à Anne-Catherine Olivier, veuve de Ghislain Descamps, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 7.)

3653. — **1758, 18 décembre.** — Baux de maisons situées rue *Saint-Pierre*, accordés à Pierre-François Maille, à Christophe Gratry, à Jacques Lobbet, à Jean-Félix Bernard, à Pierre-Joseph Dubreucq, tailleur d'habits, à Olivier Honoré, marchand de vins, à Marguerite Leclercq, veuve de Charles-Ignace Cuiquet, à Toussaint Lerouge, à Jean Bocquet, à Pierre Lenoble, maître racoutreur de souliers, à Marie-Thérèse Desbuissons, veuve de Maximilien Ledoux, à Catherine Desbonnets, à Louis Mortreux, à François Dekenocque, à Marie-Angélique Cuiquet et à Marie-Joseph Betremicux, veuve de Jean Deleporte. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 8, 13 à 23, 25 à 28.)

3654. — **1758, 18 décembre.** — Baux de maisons situées sur la place Saint-Martin, accordés à Laurent-Joseph Caby et à Philippe Cuvelier, maître menuisier, pour en jouir pendant trois, six, ou neuf années. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 10 et 11.)

3655. — **1758, 18 décembre.** — Bail d'une maison faisant le coin de la place Saint-Martin et de la rue

Saint-Pierre, accordé à Ambroise Barbier, marchand, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 12.)

3656. — **1758, 18 décembre.** — Bail d'une maison située rue des Morts, accordé à Louis Dugardin, maître menuisier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 29.)

3657. — **1758, 18 décembre.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à Marie-Catherine Calbut, veuve du sieur Dehennion, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 250 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 31.)

3658. — **1758, 18 décembre.** — Bail d'une maison en la rue Doudin, accordé à Marie-Hélène Thiedrez, veuve d'André-Ignace Lecomte, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 70 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 32.)

3659. — **1758, 18 décembre.** — Baux de maisons situées rue du Croquet, accordés à Marie-Joseph Haltez, veuve de Pierre Lallou, à Claude-Joseph Damide, à Siméon Ovigneur, à Marie-Rose Descamps et à Marie-Antoinette Thiberghem, veuve de Nicolas Matil, pour en jouir le terme de trois, six, ou neuf ans. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 33 à 37.)

3660. — **1758, 18 décembre.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Hubert Varlet pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 40.)

3661. — **1758, 18 décembre.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Louis, Jean-Baptiste et Catherine Potteau, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 54 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 42.)

3662. — **1758.** — Baux de maisons situées rue Saint-Sébastien, accordés à Pierre Leblanc et à Pierre-Guillaume Dorrington, ancien capitaine du régiment de Roth irlandais, pour en jouir l'espace de trois, six, ou neuf années. (Originaux, papier.)

3663. — **1759, 11 janvier.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Marie-Angélique Coinigny pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 24.)

3664. — **1759, 11 janvier.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à Jacques-Marie Decourcelle pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 257 florins 8 patards. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 30.)
3665. — **1759, 30 janvier.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Anne-Rose Delerue, veuve de Charles Deroulers, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 39.)
3666. — **1759, 30 janvier.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Pierre Trinqué pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 49 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 1.)
3667. — **1759, 7 février.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Charles-Joseph Lesne et Aimé Gamot pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 26 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 2.)
3668. — **1759, 7 février.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jean-Baptiste Renart pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 102 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 225.)
3669. — **1759, 12 mars.** — Bail d'un jardin situé entre la porte Notre-Dame et la porte de la Barre, accordé à André Bonnard pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 58 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 3.)
3670. — **1759, 24 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Marie-Marguerite Cordonnier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 67.)
3671. — **1759, 27 mars.** — Bail de deux bonniers un cent de terre à labour, situés, en une pièce, entre la porte Notre-Dame et la porte de la Barre, accordé à Etienne Desmazières pour neuf ans, au rendage annuel de 115 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 226.)
3672. — **1759, 27 mars.** — Bail d'une maison à usage de vacherie nommée le Petit-Metz, accordé à Etienne Desmazières pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 11, pièce 228.)
3673. — **1759, 31 mai.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Antoine Petit pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 26 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 4.)
3674. — **1759, 13 novembre.** — Les maître et pricure de l'hôpital Comtesse permettent aux sieurs Jacquemant, moyennant une redevance annuelle de deux razières de blé, d'ériger un moulin à scier le bois hors la porte de la Barre, près du Pont-de-France. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 30.)
3675. — **1759, 1^{er} décembre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-Antoine Duriez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 58.)
3676. — **1759, 24 décembre.** — Bail d'une maison située dans l'allée conduisant à la cour des Moulins-de-Garance, avec les chambres et greniers qui se trouvent au dessus de la porte de ladite allée, accordé au sieur Coutailoux d'Ebrefeld, aide-major de la place de Lille, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 43.)
3677. — **1760, 18 février.** — Bail d'un bonnier neuf cents de terre situés hors la porte Saint-André, accordé à Guillaume Charlet pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 75 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 44.)
3678. — **1769, 5 mars.** — Bail d'un bonnier de terre en la paroisse Saint-André, appelé le Bonnier-Perdu, accordé à Pierre Duribreux pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 48 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 45.)
3679. — **1760, 5 mars.** — Bail de deux bonniers de terre en trois pièces situés à Avelin, accordé à Marie-Elisabeth Verdière, veuve de Martin Duclermortier, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 46.)
3680. — **1769, 5 mars.** — Bail de deux cents de terre situés à Fives, aboutissant au chemin de Lille à Roubaix, accordé à Amand Roussel pour neuf ans, au loyer annuel de 8 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 47.)
3681. — **1760, 10 mars.** — Ignace et Charles-Louis Bonnier reconnaissent que c'est par pure tolérance de l'hôpital Comtesse qu'ils ont pratiqué, à leur maison rue

de Fives, une entrée donnant sur l'allée des Moulins-de-Garance. (Original, papier.)

3682. — **1760, 12 mars.** — Bail de deux bonniers trois cents de terre situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à Antoine-François Lézy pour neuf ans, au loyer annuel de 88 florins 1 patard. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 48.)

3683. — **1760, 12 mars.** — Bail de dix-neuf cents de terre situés hors la porte Notre-Dame, à travers lesquels passe le courant d'eau du Billau, accordé à Jacques-François Louage pour neuf ans, au loyer annuel de 61 florins 4 patards. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 49.)

3684. — **1760, mars.** — Requête de la prieure de l'hôpital Comtesse à M. de Caumartin, intendant de Flandre, au sujet des droits d'amortissement qu'on exige dudit hôpital à cause de la reconstruction de maisons dans la cour des Moulins-de-Garance; — quittance des droits payés. (3 pièces.)

3685. — **1760, 19 avril.** — Bail de deux bonniers de terre à Prêmesques, accordé à Marie-Marguerite Hache, veuve de Pierre Pollet, pour neuf ans, moyennant 60 florins de loyer par an. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 50.)

3686. — **1760, 1^{er} mai.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Jean-Baptiste Dupret pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 51.)

3687. — **1760, 30 mai.** — Bail d'une maison située près de la porte d'eau de la Basse-Deûle, accordé à Jean-Baptiste Delattre pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 78 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 52.)

3688. — **1760, 2 août.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Séraphin Mourmant pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 53.)

3689. — **1760, août-novembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse demandent au Magistrat de Lille d'être remboursés des frais qu'ils ont faits pour construire le moulin à dégorger les draps de la place du Château, à cause du peu de profit qu'en retire le fermier de l'hôpital; — le Magistrat ordonne à l'argentier de la ville de rembourser à l'hôpital Comtesse la somme de

1,499 florins 17 patards à laquelle s'élèvent les frais de construction dudit moulin. (Cartulaire coté 12, pièce 56.)

3690. — **1760, 13 novembre.** — Bail d'une maison située vis-à-vis le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Théodore Lequien pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 96 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 54.)

3691. — **1760, 12 décembre.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à Julien Lebel pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 340 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 55.)

3692. — **1761, 15 janvier.** — Bail d'une maison située rue Saint-André, accordé à Pierre Leblanc pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 54 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 63.)

3693. — **1761, 31 mars.** — Bref du pape Clément XIII accordant à l'hôpital Comtesse un autel privilégié, qui sera désigné par l'ordinaire (l'évêque), avec une indulgence applicable aux âmes des religieuses, de leurs parents et alliés du premier et du second degré, ainsi que des bienfaiteurs de la maison, toutes les fois qu'un prêtre, séculier ou régulier, célébrera la messe pour ces âmes le jour de la Commémoration des Morts et durant l'octave de cette Commémoration, ou un jour de chaque semaine qui sera désigné par l'ordinaire, ledit bref valable pour sept ans; — autorisation de publier ce bref, accordée par l'évêque de Tournai, qui attache cette indulgence à l'autel de Sainte-Elisabeth et désigne le lundi comme jour de chaque semaine où l'indulgence peut être gagnée. (Original, parchemin.)

3694. — **1761, 31 mars.** — Bref du pape Clément XIII accordant à l'hôpital Comtesse un autel privilégié, qui sera désigné par l'ordinaire, avec une indulgence applicable aux âmes de tous fidèles morts dans l'hospice, toutes les fois qu'un prêtre, séculier ou régulier, célébrera la messe pour ces âmes le jour de la Commémoration des Morts et pendant l'octave, ou un jour de chaque semaine qui sera désigné par l'ordinaire, ledit bref valable pour sept ans; — autorisation de publier ce bref, accordée par l'évêque de Tournai, qui attache cette indulgence à l'autel de Sainte-Elisabeth et désigne le lundi comme jour de chaque semaine où l'indulgence peut être gagnée. (Original, parchemin.)

3695. — **1761, 31 mars.** — Bref du pape Clément XIII accordant une indulgence plénière aux religieuses et à toutes les personnes résidant dans l'hôpital

Comtesse qui, s'étant confessées et ayant communiqué, auront visité l'église de l'hôpital et y auront prié aux intentions ordinaires depuis les premières vêpres de la fête de l'Annonciation de la Vierge jusqu'au coucher du soleil le jour de cette fête, ledit bref valable pour sept ans ; — autorisation de publier ce bref accordée par l'évêque de Tournai. (Original, parchemin.)

3696. — **1761, 22 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent en amodiation pour neuf ans à Ferdinand Heyndrick, les rentes seigneuriales et exploits qui pourront échoir à l'hôpital Comtesse dans la seigneurie de Scheldevelde. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 12, pièce 57.)

3697. — **1761, juillet-novembre.** — Estimation, faite par Louis-Joseph Delaruelle et Simon Lachery, arpenteurs et experts-jurés de la ville et châtellenie de Lille, des bâtiments existant sur un terrain situé rue Sans-Pavé et tenu en arrentement de l'hôpital Comtesse par le sieur Béghin. (3 pièces, papier.)

3698. — **1761, 22 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Pierre-Joseph Plays, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon et demi, d'ériger un moulin à huile à Hellemmes, près le Pont-de-Bois. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 29.)

3699. — **1761, 26 novembre.** — Bail de sept moulins à eau et de huit moulins à vent appartenant à l'hôpital Comtesse, accordé à Etienne Desmazières pour le terme de six ans, au loyer annuel de 2,520 razières de blé et 2,400 florins, outre 10 muids de blé de mouture par an à la prévôté Saint-Pierre. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 62.)

3700. — **1761, 11 décembre.** — Vente par Guillaume Béghin, sieur d'Aignerue, et Ives-Joseph Falligan, écuyer, sieur de Hourdillies, époux de dame Marie-Joseph Béghin, à Pierre-Joseph Brabant, des bâtiments existant sur trente-trois verges de terrain situées rue Sans-Pavé, arrentées jadis aux auteurs desdits Béghin (voir nos 3697 et 3701). — (Copie, papier; cartulaire coté 12, pièce 60.)

3701. — **1761, 11 décembre.** — Arrentement de trente-trois verges d'héritage situées rue Sans-Pavé, accordé pour le terme de cent ans à Pierre-Joseph Brabant qui a acheté, des sieurs Béghin et Falligan, anciens arrentataires, les édifices construits sur ledit terrain (voir n° 3700). — (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 59.)

3702. — **1762, 29 janvier.** — Estimation, par deux maîtres charpentiers, d'un moulin appartenant à l'hôpital Comtesse ; — promesse faite au sieur Desmazières, fermier des moulins de l'hôpital Comtesse, de lui tenir compte, à sa sortie de bail, de la somme de 400 florins, valeur des pièces du moulin à dégorger que l'hôpital a reprises. (Original, papier.)

3703. — **1762, 11 mai.** — Bail d'une maison à usage de vacherie, située derrière le chœur de l'église Saint-André, accordé à Louis Meurisse pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 64.)

3704. — **1762, juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse reconnaissent avoir permis, moyennant une redevance annuelle de 10 patards, à Hubert Desmarescaux, de construire un bain de neuf pieds carrés dans un fossé du faubourg de la Barre, aboutissant aux jardins du Prévôt et de la Grappe-de-Raisin. (Original, papier.)

3705. — **1762, 27 septembre.** — Bail d'une maison rue *Saint-Pierre*, accordé au tuteur des enfants mineurs de Louis Binaut pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 65.)

3706. — **1762, 14 décembre.** — Bail de deux bonniers dix cents de terre à labour situés à Verlinghem, accordé à Jean-Baptiste Delannoy pour neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 66.)

3707. — **1763, 10 février.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean-Baptiste Delesaux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 69.)

3708. — **1763, 6 mai.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Hubert-Joseph Leroy pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 70.)

3709. — **1763, 20 juin.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, entre les portes de Notre-Dame et de la Barre, accordé à Charles Poiteau pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 55 florins 4 patards. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 71.)

3710. — **1763, 9 juillet.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Joseph-Donat Desprechon pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 216 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 72.)

3711. — **1763, 9 juillet.** — Bail d'une maison située rue Doudin, accordé à Félix-Joseph Maison pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 78 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 73.)

3712. — **1763, 15 juillet.** — Bail de 80 pieds de terre aux Moulins-de-Garance, accordé à Thimothée Duez, maître charpentier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 30 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 82.)

3713. — **1763, 22 juillet.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Louis-Joseph Meurisse pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 192 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 74.)

3714. — **1763, 22 septembre.** — Estimation « des fers, labours, graisses et amendises » de 250 verges de terre à labour situées à Wazemmes, accordées en arrentement par le chapitre de Saint-Pierre de Lille à l'hôpital Comtesse pour y ériger un moulin à blé (voir n° 3715). — (Original, papier.)

3715. — **1763, 30 septembre.** — Arrentement par les doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre à Lille, aux maître et prieure de l'hôpital Comtesse, pour en jouir pendant cent ans moins un jour, au rendage annuel de 3 razières 3 havots de froment, de 250 verges de terre à prendre dans une pièce de 24 cents, située à Wazemmes et tenue en coterie de l'évêque de Tournai (voir nos 3714 et 3716). — (Original, parchemin; copie, papier; cartulaire coté 12, pièce 75.)

3716. — **1763, 8 octobre.** — Bail de la moitié des 250 verges de terre situées à Wazemmes, que l'hôpital Comtesse tient en arrentement du chapitre Saint-Pierre de Lille, accordé au sieur Catteau pour cinq ans, au loyer annuel de 3 havots 2 quareaux de blé (voir n° 3715). — (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 86.)

3717. — **1763, 10 décembre.** — Bail d'une maison à usage de vacherie, située derrière le cœur de l'église Saint-André, accordé à Jean-Baptiste Delaltre et à Marie-Catherine Descarpentrie pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 76.)

3718. — **1764, 9 janvier.** — Bail à Louis-Joseph Culié, pour le terme de neuf ans et moyennant 28 florins par an, de sept cents de terre à labour situés à Wazemmes, à la réserve de la partie sur laquelle un moulin à huile est érigé. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 77.)

3719. — **1764, 3 février.** — Bail d'une maison située derrière l'église Saint-André, accordé à Jacques-Joseph Buisine pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 78.)

3720. — **1764, 16 mars.** — Evaluation du nombre de pigeons qui se trouvent dans le pigeonnier de la redoute de la Barre, qui va être occupée par Jean-Baptiste Delezenne, brasseur. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 359 bis.)

3721. — **1764, 17 mai.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jean-François Prévost pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 79.)

3722. — **1764, 19 juin.** — Bail d'une maison située rue des Bonnes-Filles (rue Royale), accordé à Romaine Dhennin, veuve de Jean-Baptiste Moret, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 80.)

3723. — **1764, 29 septembre.** — Bail de deux bonniers de prairie, situés hors la porte de Saint-André, accordé à Catherine Hovelaque, veuve de Paul Jombart, pour en jouir pendant neuf ans, au loyer annuel de 210 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 81.)

3724. — **1764, 13 octobre.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, tenant aux fossés de la Redoute, accordé à Charles Poiteau pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 21 florins. (Original, papier.)

3725. — **1764.** — Etat des biens et revenus, dettes et charges de l'hôpital Notre-Dame dit Comtesse à Lille, dressé en exécution de la déclaration royale du 11 février 1764. (Minute, papier.)

3726. — **1765, 28 mars.** — Bail à Marie-Hélène Tesse, veuve de Dominique Cocqueau, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 150 florins, de la maison et cabaret de Froidmetz avec deux jardins, le fonds de la maison de le Saulx, contenant un cent de terre, et le droit de pêche dans les fossés et rivières qui environnent ledit cabaret. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 88.)

3727. — **1765, avril.** — Réponse faite par les administrateurs du collège de Lille à une requête présentée au Magistrat de Lille par les maître et prieure de l'hôpital Comtesse, à l'effet d'obtenir la modification d'un

accord, en date de 1635, par lequel lesdits administrateurs avaient obtenu, dudit hôpital, moyennant une redevance annuelle d'une razière de froment, la permission d'ériger un moulin pour l'usage exclusif du collège. (Copie, papier.)

3728. — **1765, 13 mai.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Albert-Charles Pionnier pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 87.)

3729. — **1765, 26 juin.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Chrysostôme Prévost pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 89.)

3730. — **1765, 5 juillet.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Henri-Joseph Maupoint de Vandeul pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 90.)

3731. — **1765, 20 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent, à titre de continuation d'arrentement pour soixante ans et moyennant quatre razières de blé et deux chapons par an, à François Plante-fève, deux cents de terre situés au faubourg des Malades, sur lesquels est érigé un moulin à huile qui lui appartient. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 83.)

3732. — **1765, 28 août.** — Arrentement d'un cent et demi de terre situé à Bourghelles, pris dans un bois appartenant à l'hôpital Comtesse, tenant d'un sens au grand chemin de Lille à Valenciennes, accordé à Julien Deffollin pour le terme de cinquante ans, au rendage annuel de 5 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 84.)

3733. — **1765, 24 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Adrien Caniet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 85.)

3734. — **1765, 31 décembre.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge l'hôpital Comtesse de la moitié des aides pour ses biens pendant l'espace de dix ans, à commencer en 1766. (Original, parchemin; cartulaire coté 12, pièce 100.)

3735. — **1766, 7 janvier.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jacques Caulier, officier retiré des troupes du roi d'Espagne, pour trois,

six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Cartulaire coté 12, pièce 92.)

3736. — **1766, 22 janvier.** — Bail d'un bonnier neuf cents de terre à labour en deux pièces, situés hors la porte de Saint-André, accordé à Thomas-Joseph Desmazières pour neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 91.)

3737. — **1766, 8 février.** — Bail d'un jardin avec plusieurs édifices, situé entre les portes de Notre-Dame et de la Barre, accordé à Françoise Bluysen pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 93.)

3738. — **1766, 1^{er} avril.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Roger de La Roche pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 94.)

3739. — **1766, 4 avril.** — Bail d'un bonnier de terre situé hors la porte de Saint-André, appelé le Bonnier-Perdu, accordé à Charles-François Flament pour neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 95.)

3740. — **1766, 19 avril.** — Arrentement d'un cent de terre situé hors la porte des Malades, sur lequel se trouve la molle du *Moulin-des-Blancs*, accordé à Jacques-François Delesalle pour le terme de cinquante ans, au loyer annuel de trois razières de blé et un chapon. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 96.)

3741. — **1766, 31 mai.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Noël-Joseph Hette pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 97.)

3742. — **1766, 7 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Gérard-Dominique Despinoy, moyennant une redevance annuelle d'une razière un havot de blé et un chapon, d'ériger un moulin à huile à Fives, sur un terrain aboutissant d'un côté au pavé de Lille à Tournai et à la piedsente du Long-Pot. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 31.)

3743. — **1766, 28 juillet.** — Bail de sept moulins à eau et de huit moulins à vent appartenant à l'hôpital Comtesse, accordé à Alexandre-Joseph Catteau pour le terme de six ans, au rendage annuel de 2,520 razières de blé, 2,400 florins et 10 muids de blé de mouture à la prévôté de Saint-Pierre. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 98.)

3744. — **1766-1768.** — Vente par Marie-Angélique Delefosse, veuve de Théodore-Ignace Spilliaert, à Henri-Joseph Mortreux, marchand plombier à Lille, d'une maison située rue du Croquet, construite sur un fonds arrenté par l'hôpital Comtesse en 1727 pour cent ans moins un jour, tenu en coterie des Dames de la Neuve-Abbatte; — acte par lequel le sieur Mortreux reconnaît avoir fait l'acquisition ci-dessus au nom de l'hôpital Comtesse; — adhérentement conféré par les bailli et hommes de fief des Dames de l'Abbatte; — lettres de purge de cette acquisition, délivrées par les échevins de Lille. (2 pièces, parchemin; une pièce, papier; cartulaire coté 12, pièces 165 et 166.)

3745. — **1766, 15 octobre.** — Bail de la cense de la Braderie dite du Haut-Ballot à Wambrechies, accordé à Marie-Adrienne Chombart, veuve de Noël-Léonard Vandamme, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 900 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 99.)

3746. — **1766, 15 décembre.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Louis Empis pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 340 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 105.)

3747. — **1767, 2 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Louis Obin, maître vitrier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 106.)

3748. — **1767, 30 mars.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-Antoine Faille pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 107.)

3749. — **1767, 25 juin.** — Baux de maisons situées rue *Saint-Pierre*, accordés à Catherine-Thérèse Lison, veuve de Christophe Gratry, à Jean Bocquet et à Pierre Farvacque. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 112, 117 et 122.)

3750. — **1767, 26 juin.** — Bail d'une maison située au coin de la rue *Saint-Pierre* et de la place Saint-Martin, accordé à Marie-Anne Squedin, veuve du sieur Barbier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 111.)

3751. — **1767, 26 juin.** — Baux de maisons situées rue *Saint-Pierre*, accordés à Marie-Thérèse Fiévet, veuve du sieur Lobbet, à Marie-Cécile Merchez, veuve d'Antoine-

François Queva, à Toussaint Lerouge, à Marie-Marguerite Cordonnier, à Marie-Thérèse Desbuissons, veuve de Maximilien Ledoux, à François-Joseph Dekenocque et à Marie Blassiau, veuve de Jean Deleporte. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 113, 115, 116, 119, 120, 124 et 125.)

3752. — **1767, 27 juin.** — Bail d'une maison située sur la place Saint-Martin, accordé à Philippe Cuvelier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 264 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 110.)

3753. — **1767, 27 juin.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Catherine et Angélique Desbonnets pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 112 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 121.)

3754. — **1767, 30 juin.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean-Félix Bernard pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 114.)

3755. — **1767, 30 juin.** — Bail d'une maison située rue Doudin, accordé à Michel-Joseph Simon pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 130.)

3756. — **1767, 2 juillet.** — Bail d'une maison située rue des Morts, accordé à Louis Dugardin, maître menuisier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 126.)

3757. — **1767, 2 juillet.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Hubert Varlet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 139.)

3758. — **1767, 2 juillet.** — Baux de maisons situées dans la cour des Moulins-de-Garance, accordés à Pierre-Ambroise Montreul, à Jean-Baptiste Glorian et à Louis-Joseph Culié. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 142 à 144.)

3759. — **1767, 3 juillet.** — Bail d'une maison située sur le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Anne-Thérèse, Elisabeth et Marie Prate pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 108.)

3760. — **1767, 3 juillet.** — Baux de maisons situées rue du Croquet, accordés à Marie-Hattez, veuve de Pierre-Jacques Lalou, à Alexandre Hazard, à Charles Motte, à

Augustin Flament et à Marie-Antoinette Thiberghem, veuve de Nicolas Matil. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 132 à 135, 137.)

3761. — **1767, 3 juillet.** — Bail d'une maison située rue des Robleds, accordé à Geneviève Raoult, veuve de Pierre-Joseph Dhemmiaux, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 138.)

3762. — **1767, 3 juillet.** — Baux de maisons situées dans la cour des Moulins-de-Garance, accordés à Dorothee Deleforterie, veuve de Pierre Lamory, et à Marie-Françoise Matil, veuve de Jacques Debrismes. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 140 et 141.)

3763. — **1767, 3 juillet.** — Bail de dix-neuf cents de terre situés hors la porte de Notre-Dame, y compris une pièce de deux cents à travers laquelle passe le courant du Billau, accordé à François-Joseph Louage pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 76 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 157.)

3764. — **1767, 4 juillet.** — Baux de maisons situées rue Saint-Pierre, accordés à Pierre Lenoble et à Louis Mortreux, pour en jouir pendant trois, six, ou neuf ans. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 118 et 123.)

3765. — **1767, 7 juillet.** — Baux de maisons situées rue Saint-Sébastien, accordés à Marie-Joseph de Bonnaire, veuve de Pierre-Antoine Duriez, et à Philippe-Joseph Catelain. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 146 et 147.)

3766. — **1767, 8 juillet.** — Bail d'une maison située sur la place Saint-Martin, accordé à Laurent Caby pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 109.)

3767. — **1767, 8 juillet.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Louis Desmazières pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 102 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 150.)

3768. — **1767, 9 juillet.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pétronille, Thérèse et Catherine Dumortier, sœurs, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 50 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 153.)

3769. — **1767, 10 juillet.** — Baux de maisons situées rue Saint-Sébastien, accordés à Marie-Barbe Debérame et

à Pierre-Joseph Beaudrin. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 149 et 151.)

3770. — **1767, 11 juillet.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-François Hette pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 152.)

3771. — **1767, 13 juillet.** — Bail d'une maison située rue des Malades (rue de Paris), ci-devant désignée sous le nom de *Pot d'Elain*, accordé à Josse-Joseph Leniez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 468 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 127.)

3772. — **1767, 15 juillet.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Marie-Rose Descamps pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 150 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 136.)

3773. — **1767, 18 juillet.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jean-Baptiste Squinette pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 154.)

3774. — **1767, 20 juillet.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Elisabeth Roussel pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 148.)

3775. — **1767, avant le 23 juillet.** — Supplique présentée par l'hôpital Comtesse au Magistrat de Lille à l'effet de pouvoir reconstruire la façade d'une maison située rue Saint-Sébastien, occupée par le sieur Duquesne, conseiller à la Gouvernance; — apostilles des 23 et 27 juillet, faisant droit à cette demande. (Original, papier.)

3776. — **1767, 24 juillet.** — Bail d'une maison située rue des Bonnes-Filles, accordé à Jacques-Marie de Courcelle pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 300 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 128.)

3777. — **1767, 25 juillet.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jean-Baptiste Bréda pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 54 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 155.)

3778. — **1767, 24 août.** — Bail d'une maison située derrière l'église de Saint-André, accordé à Antoine Lemieuvre pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 66 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 156.)

3779. — **1767, 4 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Charles-François Ridez d'ériger un moulin à huile à Ennetières, à charge d'une redevance annuelle d'une razière de blé et deux chapons. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 40.)

3780. — **1767, 24 septembre.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Pierre-Joseph Deholande pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 145.)

3781. — **1767, 25 septembre.** — Convention entre M. de Ramsault, directeur des fortifications de Lille, M. de Caux, ingénieur en chef, d'une part, la prieure de l'hôpital Comtesse, d'autre part, au sujet de l'indemnité à accorder audit hôpital en raison du dommage qui résulte pour lui de l'établissement du rempart de la ville, derrière la cense du Metz, ordonné par le Ministre. (Cartulaire coté 12, pièce 175.)

3782. — **1767, 30 septembre.** — Bail de deux bonniers de terre en trois pièces, situés à Avelin, accordé à Marie-Elisabeth Verdière, veuve de Martin Duclermortier, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 80 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 159.)

3783. — **1767, 8 octobre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Marguerite Desmazières, veuve de Pierre-Joseph Debacq, pour le terme de trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 131.)

3784. — **1767, 27 octobre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Agnès Durieux, veuve de François Brixis, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 161.)

3785. — **1767, 7 novembre.** — Bail d'une maison située sur le coin de la place Saint-Martin et du rivage de la Basse-Deûle, accordé à Jean-Joseph Vander Haghen pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 162.)

3786. — **1767, 11 novembre.** — Bail de deux bonniers de terre situés à Prêmesques, accordé à Marie-Marguerite Hache, veuve de Pierre Pollet, pour le terme

de neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 12, pièce 158.)

3787. — **1767, 24 novembre.** — Bail d'un jardin avec plusieurs édifices, situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Charles Delis et Hermand Lecomte pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 36 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 168.)

3788. — **1767, 4 décembre.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à Martin, Pierre-Antoine et Louis-Auguste Dchennion, frères, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 280 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 129.)

3789. — **1768, 17 février.** — Bail du Moulin de Hellemmes, accordé à Philippe, Jean-Baptiste et Marie-Rose Jonville, frères et sœur, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 400 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 163.)

3790. — **1768, avril-juin.** — Estimation de la valeur des quinze moulins accordés en bail, par l'hôpital Comtesse, le 28 juillet 1766 (voir n° 3743); — énumération des parties de ces moulins dont l'entretien incombe à l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

3791. — **1768, 18 juin.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Mathias Cairolle pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 176.)

3792. — **1768, 23 juillet.** — Bail de deux bonniers trois cents de terre situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à Pierre-François Lezy pour neuf ans, au rendage annuel de 88 florins 1 patard. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 160.)

3793. — **1768, 30 juillet.** — Bail d'un « pacus » situé près de la porte d'eau du rivage de la Basse-Deûle, accordé à Jacques Théry pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 177.)

3794. — **1768, 19 septembre.** — Acte par lequel Jean-Dominique Monnier, fondé de procuration de Romain Bentin, héritier de Nicolas, son frère, se déshérite du reste de l'arrentement d'un terrain situé rue de Fives, sur lequel se trouvent des édifices que l'hôpital Comtesse avait repris en 1742 pour la somme de 40,000 florins (voir n° 3445). — (Original, parchemin; cartulaire coté 12, pièce 164.)

3795. — **1708, 19 septembre.** — Jean Delahaye, bailli-général, et les hommes de fief de l'Abbiette, donnent acte du déshéritement fait au profit de l'hôpital Comtesse par les héritiers de Louis-François Delancre et de Marie-Françoise Deheunion, son épouse, d'une portion d'héritage située rue du Croquet, que ledit Delancre avait obtenue en arrentement pour cent ans le 7 novembre 1727 (voir nos 3264 et 3453). — (Original, parchemin; cartulaire coté 12, pièce 167.)

3796. — **1768, 24 novembre.** — Acte de la Gouvernance de Lille accordant mise de fait sur la faïencerie, petite verrerie et autres biens du sieur Joseph-François Boussebart, à la requête de Jacques-Albert Boussebart, demeurant à Arras, pour sûreté d'une rente constituée au profit de ce dernier par les syndics « judiciairement établis à la créance dudit Joseph-François Boussebart » (voir n° 3390). — (Copie, papier.)

3797. — **1768, 21 décembre.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Pierre Trainqué pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 24 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 178.)

3798. — **1769, 4 février.** — Bail de deux bonniers un cent de terre, situés entre les portes de Notre-Dame et de la Barre, aboutissant à la redoute et à la digue, accordé au sieur Catteau pour six ans, au loyer annuel de 115 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 169.)

3799. — **1769, 4 février.** — Bail de la vacherie du Petit-Metz, située rue Saint-Sébastien, accordé à Alexandre Catteau pour le terme de six ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 170.)

3800. — **1709, 14 mars.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Jean-Baptiste Dupret pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 171.)

3801. — **1769, 15 mars.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à François Hatté pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 172.)

3802. — **1769, 20 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Jean-Gaspard

Manesse pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 36 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 173.)

3803. — **1769, 29 mars.** — Bail d'une maison située près de la porte d'eau de la Basse-Deûle, tenant d'un côté au rempart, accordé à Joseph Leferre pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 174.)

3804. — **1769, 26 juillet.** — Procuration donnée par la pricure de l'hôpital Comtesse à Jean-Baptiste Romet pour toucher, à la Caisse des arrérages à Paris, les cours et arrérages échus et à échoir d'une rente perpétuelle constituée en vertu de l'édit de novembre 1767. (Original, papier.)

3805. — **1770, 30 janvier.** — Récépissé du dénombrement des terres tenues par l'hôpital Comtesse de la seigneurie de Grandval à Lambersart, délivré par Joachim Desfosseux, arpenteur-juré, agissant au nom de Simon-Pierre-Eloi Verghelle, écuyer, seigneur de Lambersart et de Grandval. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièces 179 et 192.)

3806. — **1770, 1^{er} février.** — Bail d'une maison faisant le coin de la rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie) et de la rue Comtesse, accordé à François Hette, orfèvre, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 180.)

3807. — **1770, 12 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Thérèse-Victoire et Isabelle Ghis, sœurs, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 181.)

3808. — **1770, 24 avril.** — Les maître et pricure de l'hôpital Comtesse permettent, moyennant une redevance annuelle d'une razière et un havot de blé, à Pierre Marchand, d'ériger un moulin à huile en la paroisse de Bondues, sur le chemin de Lille à Menin. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 32.)

3809. — **1770, 31 mai.** — Bail d'une maison située sur le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Michel Lantoin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 96 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 182.)

3810. — **1770, 20 juin.** — Les maître et pricure de l'hôpital Comtesse permettent à Marie-Thérèse Defefortrie, veuve de Pierre-Philippe Gahide, d'ériger un moulin à huile à Ennetières, moyennant une redevance annuelle

d'une razière et un havot de blé. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 33.)

3811. — **1770, 26 juillet.** — Bail d'une maison située derrière l'église Saint-André, accordé à Pierre-Joachim Demortelecq pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 66 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 183.)

3812. — **1770, 5 septembre.** — Quittance des droits d'amortissement payés par l'hôpital Comtesse à cause de la reconstruction d'une partie de maison rue Saint-Sébastien. (Original, parchemin.)

3813. — **1770, 20 septembre.** — Bail du cabaret de Froidmetz, accordé à Casimir-Joseph Morelle pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 184.)

3814. — **1771, 3 janvier.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Marie-Joseph Cordonnier, épouse de Jean-Baptiste Bernard, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 185.)

3815. — **1771, 12 janvier.** — L'hôpital Comtesse accorde en amodiation pour neuf ans à Ferdinand Heyndrick, greffier d'Asten, les rentes seigneuriales et autres dépendant de la seigneurie de Scheldevelde. (Original, papier.)

3816. — **1771, 21 janvier.** — Bail d'une maison nouvellement bâtie dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Jean-François Deneuville, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 186.)

3817. — **1771, 28 janvier.** — Bail d'un jardin avec « hobette et gloriète » situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à Jean-Baptiste Delahaye pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 24 florins; — inventaire des arbres qui sont dans ce jardin. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 12, pièce 187.)

3818. — **1771, 12 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent l'érection d'un moulin à tordre huile faite par Pierre-François Caulier sur un cent de terre situé hors la porte des Malades, ledit moulin appartenant maintenant à Alexis Lortioir et Ferdinand Caby. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 34.)

3819. — **1771, 30 mars.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Pierre Delar pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 196.)

3820. — **1771, 20 avril.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Jean-Baptiste Pennequin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 188.)

3821. — **1771, 20 avril.** — Quittance du droit d'amortissement payé à raison de la reconstruction de deux maisons situées dans la cour des Moulins-de-Garance. (Original, papier.)

3822. — **1771, 20 avril.** — Requête présentée au Magistrat de Lille par la prieure de l'hôpital Comtesse à l'effet d'obtenir la permission d'établir, à travers la maison n° 620 de la rue du Croquet, qui appartient à l'hôpital, un passage communiquant avec les Moulins-de-Garance; — cette demande est rejetée. (Original, papier.)

3823. — **1771, 22 avril.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Louis-Joseph Selosse pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 189.)

3824. — **1771, 23 avril.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jacques-Martin Delattre pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 190.)

3825. — **1771, avant le 30 avril.** — Requête de l'hôpital Comtesse à l'effet d'obtenir du Magistrat la permission de faire sortir et entrer, par la porte de Saint-André, les vaches de la cense du Metz qu'on mène paître au verger de la Vacquerie, et qui sont guéries de la maladie; — apostille du 30 avril qui accorde cette demande. (Original, papier.)

3826. — **1771, 6 mai.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Noël Hette pour trois, six, ou neuf ans, au rendage de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 193.)

3827. — **1771, 29 mai.** — Bail de deux bonniers dix cents de terre situés à Verlinghem, accordé à Jean-Baptiste Delannoy pour neuf ans, au rendage de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 191.)

3828. — **1771, 4 octobre.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Louis-Joseph Hattez

pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 194.)

3829. — **1771, 30 octobre.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Nicolas Matil pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 195.)

3830. — **1771, 9 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Pélagie Willocquet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 106.)

3831. — **1772, 11 février.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Joseph Gossart pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 197.)

3832. — **1772, 12 février.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean-Baptiste Delesaux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 112 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 198.)

3833. — **1772, 6 juin.** — Bail d'une maison située rue Doudin, accordé à Félix-Joseph Maison pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 178 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 199.)

3834. — **1772, 26 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Constant-Joseph Marchand, moyennant une redevance annuelle de six havots de blé, de faire construire un moulin à tordre huile sur cinq quarterons de terre situés au village de Ronchin, tenant au pavé de Lille à Douai. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 35.)

3835. — **1772, 7 juillet.** — Acte par lequel Philippe Huleu, maître, et dame Ernestine Ringuier, prieure de l'hôpital Comtesse, d'une part, dame Rose Peterinck, prieure, et les religieuses discrètes de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste dit Saint-Sauveur, d'autre part, déterminent les conditions auxquelles les premiers ont accordé à la prieure de l'hôpital Saint-Sauveur le passage par une partie de la maison de la rue du Croquet qui sert à présent d'entrée pour aller de cette rue dans la cour des Moulins-de-Garance, qui a une issue dans la rue de Fives; — plan de l'état des lieux. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 213.)

3836. — **1772, 18 juillet.** — Sentence du Conseil supérieur de Douai dans la cause entre la prieure de

l'hôpital Comtesse et le sieur Pierre-Joseph Lys, meunier à Wazemmes, qui adjuge audit hôpital les fins et conclusions de sa requête et condamne ledit Pierre Lys aux dépens. (Copie, papier.)

3837. — **1772, 23 juillet.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean-Baptiste Delobel pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 200.)

3838. — **1772, 23 juillet-1773, 5 janvier.** — Requête présentée au Conseil supérieur de Douai par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse à l'effet d'être autorisés à accepter le remboursement, au denier vingt-cinq, des rentes foncières dues par la ville et divers propriétaires audit hôpital; — état détaillé et certifié des rentes foncières dont l'hôpital Comtesse demande l'autorisation de recevoir le remboursement, fourni en exécution de l'arrêt du 24 juillet 1772; — apostille du 2 janvier 1773, par laquelle le sieur Du Pont de Castille, procureur-général du roi, est d'avis que le remboursement de rentes sollicité par l'hôpital Comtesse pourra avoir lieu, à la condition que le produit sera employé à l'achat d'autres rentes dont les gens de main-morte sont autorisés à faire l'acquisition; — arrêt du Conseil supérieur de Flandre à Douai qui autorise le remboursement en question. (1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier; cartulaire coté 12, pièce 211.)

3839. — **1772, 30 juillet.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean-Baptiste Duquesne pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 201.)

3840. — **1772, 25 août.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Marie-Joseph Brabant pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 112 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 202.)

3841. — **1772, 28 août.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Catherine-Elisabeth Dupont pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 112 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 203.)

3842. — **1772, 29 août.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, tenant aux fossés de la Redoute, accordé à Jean-Baptiste Delerive pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 24 florins. (Cartulaire coté 12, pièce 208.)

3843. — **1772, 12 septembre.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à François-Joseph Des-

ruelles pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 204.)

3844. — **1772, 1^{er} octobre.** — Bail d'une maison avec jardin située dans la cour des Moulins-de-Garance accordé à Joseph-Francis Bernard et à Marie-Catherine-Françoise Mauvriez, son épouse, pour en jouir pendant neuf ans, au rendage annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 205.)

3845. — **1772, 17 octobre.** — Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte du Muy, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de Villefranche en Roussillon, lieutenant-général des armées du Roi, commandant en Flandre, sur les remontrances à lui faites par les ministres particuliers des pauvres des sept paroisses de la ville de Lille, défend aux soldats, cavaliers et bas-officiers malades ou blessés, de se faire soigner ailleurs que dans l'hôpital militaire fondé à Lille par le Roi. Il prie en conséquence les dames supérieures de l'hôpital Comtesse et de l'hôpital Saint-Sauveur de ne plus recevoir de soldats dans leurs maisons, et les remercie des soins qu'elles leur avaient fait donner jusqu'à présent. (Original, papier.)

3846. — **1772, 24 novembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Henri Plancq, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé, d'ériger, sur un terrain situé à Haubourdin, près de la Justice, « un moulin à vent, à cinq étampes et pillons, avec deux frottoires de huit pieds de hauteur, à usage de piller bois et tabac ». (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 36.)

3847. — **1772, 24 novembre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Bruno-Stanislas Dubar pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Cartulaire coté 12, pièce 210.)

3848. — **1772, 12 décembre.** — Bail d'une maison située rue Doudin, accordé à Jean-Pierre Dassonville pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 78 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 207.)

3849. — **1773, 19 janvier.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à François-Joseph Squedin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièces 209 et 214.)

3850. — **1773, 3 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse agrément, moyennant une redevance

annuelle de cinq havots et deux quareaux de blé, l'érection d'un moulin à huile faite par Antoine Ducatillon au faubourg des Malades, près le chemin de Douai. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 37.)

3851. — **1773, 5 février.** — Bail de deux bonniers de prairie situés hors la porte de Saint-André, accordé à Jean-Baptiste Catteau pour neuf ans, au rendage annuel de 210 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 215.)

3852. — **1773, 11 mars.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Jean-Baptiste-Joseph Duquesne pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 216.)

3853. — **1773, 17 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Ignace Lerouge, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, de faire construire un moulin à huile à Hellemmes, sur un cent de terre aboutissant au pavé de Tournai. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 38.)

3854. — **1773, 22 mai.** — Bail à Philippe-Joseph Jonville et Séraphine Cordonnier, sa femme, à François Cordonnier et Alexandrine Lecherf, sa femme, de sept moulins à eau et sept moulins à vent appartenant à l'hôpital Comtesse, pour en jouir pendant six ans, au rendage annuel de 2,400 razières de blé, payable en argent par douzième, outre la rente de dix muids de blé à la prévôté de Saint-Pierre, à la décharge de l'hôpital (voir nos 3874, 3896, 3919 et 3965). — (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 217.)

3855. — **1773, 9 juin.** — Bail du Moulin de Hellemmes, accordé à Philippe-Joseph et Jean-Baptiste Jonville pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 400 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 218.)

3856. — **1773, 11 juin.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé au sieur Lelong pour trois, six ou neuf ans, au loyer annuel de 24 florins. (Original, papier.)

3857. — **1773, 8 juillet.** — Procès-verbal de mesurage de deux parties de terrain situées près de la porte d'eau, le long de la rivière de la Basse-Deûle, occupées par la veuve Senelart et Philippe Haze. (Original, papier.)

3858. — **1773, 19 juillet.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à Pierre Cuignet

pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 45 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 221.)

3859. — **1773, 26 août-18 octobre.** — Requête de la prieure et des religieuses de l'hôpital Comtesse à l'intendant de Caumartin pour lui représenter que l'hôpital a été, depuis 1766, indûment imposé au rôle des vingtièmes pour une maison située rue du Croquet; — ordonnance de l'intendant qui prescrit la restitution aux suppliées des sommes qu'elles ont dû payer depuis la Noël 1766, contrairement à l'exemption qui leur a été accordée par l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 21 décembre 1765. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 230.)

3860. — **1773, 17 septembre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Charles Duvilier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 66 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 222.)

3861. — **1773, 13 octobre.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à Philippe-Joseph Lorthioir pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 223.)

3862. — **1773, 14 octobre.** — Boniface Breton, abbé de Loos, Louis-René de Poillou de Saint-Mars, chanoine de Saint-Pierre de Lille, et Evrard Dubamel, abbé de Cysoing, proviseurs et visiteurs de l'hôpital Comtesse à Lille, confirment l'élection, faite par les religieuses de cet hôpital, de dame Alexandrine Imbert, à la dignité de prieure, en remplacement de dame Ernestine Ringuier, décédée. (Original, papier; 2 cachets.)

3863. — **1773, 4 novembre.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Jean-Baptiste Rossebonne pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 42 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 224.)

3864. — **1773, 19 novembre.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à Germain Petit pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 225.)

3865. — **1773, 24 novembre.** — Acte par lequel M. Philippe Huleu, maître, et dame Alexandrine Imbert, prieure de l'hôpital Comtesse, d'une part, dame Pélagie-Joseph de Francqueville d'Abancourt, abbesse de l'abbaye du Repos-Notre-Dame à Marquette, d'autre part, éteignent les rentes que se devaient leurs établissements respectifs, moyennant une somme de 33 florins 9 patars que ladite dame abbesse a payée à l'hôpital Comtesse. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 226.)

3866. — **1773, 12 décembre.** — Commission de proviseur et visiteur de l'hôpital de Théomolin, près Orchies, donnée par le roi de France à M. Renard, chanoine de Saint-Pierre de Lille, en remplacement de M. de Saint-Mars, démissionnaire. (Original, papier.)

3867. — **1773, 12 décembre.** — Commission de proviseur et visiteur de l'hôpital Comtesse à Lille et de l'hôpital de Seclin, donnée par le roi de France au sieur Renard, chanoine de Saint-Pierre de Lille, en remplacement du chanoine de Saint-Mars, démissionnaire. (Copie, papier.)

3868. — **1773, 21 décembre.** — Les doyen et chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille instituent le sieur Renard dans les fonctions de proviseur et visiteur de l'hôpital Comtesse à Lille et de l'hôpital de Seclin. (Original, papier.)

3869. — **1774, 10 janvier.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à Marie-Magdelaine Montangerand, veuve de Claude-Louis Bresou, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 27 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 227.)

3870. — **1774, 11 janvier.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Séraphin-Joseph Baty pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 66 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 228.)

3871. — **1774, 31 janvier.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Séraphin-Joseph Het pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 36 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 238.)

3872. — **1774, 12 février-14 mars.** — Projet d'une transaction à intervenir entre les rewart, mayeur, échevins, conseil et huit hommes de la ville de Lille, et les doyen, chanoines et chapitre de Saint-Pierre de la même ville, au sujet de la mouvance de huit cents de terre situés au vieux faubourg des Reignaux, sur lesquels se trouve la rue Sans-Pavé avec ses maisons de droite et de gauche qui appartiennent à l'hôpital Comtesse (voir nos 3877 et 3878.) — (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 231.)

3873. — **1774, 3 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Jean-Baptiste Petit, moyennant une redevance annuelle de trois havots de blé, « d'ériger un moulin à vent, à étamper cendres de potace et à fouler bas de coton », à Wazemmes, près des prairies

de la ferme de l'Evêque. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 39.)

3874. — **1774, 5 avril-18 septembre.** — Priséc et estimation des moulins appartenant à l'hôpital Comtesse, faite par les experts désignés par l'hôpital, par le sieur Catteau-Laloy, fermier sortant desdits moulins, et par les sieurs Jonville et Cordonnier, fermiers entrant (voir nos 3854, 3896, 3949 et 4050). — (Original, papier.)

3875. — **1774, 21 avril.** — Bail, accordé à Charles-Joseph Du Quesne, conseiller à la Gouvernance de Lille, et à dame Marie-Magdelaine-Caroline de Rache, son épouse, d'une maison située rue Saint-Sébastien, pour en jouir pendant trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 268 florins. (Original, papier.)

3876. — **1774, avril.** — Lettres de naturalisation accordées par Louis XV, roi de France, à Marie-Eugénie Visart, native de Bury en Hainaut, religieuse de l'hôpital Comtesse à Lille. (Original, parchemin; 1 sceau.)

3877. — **1774, 30 mai.** — Transaction au sujet de la mouvance du terrain de la rue Sans-Pavé, passée, en présence du maître et de la prieure de l'hôpital Comtesse, entre le Magistrat de Lille et le chapitre Saint-Pierre de la même ville (voir nos 3872 et 3878). (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 232.)

3878. — **1774, 30 mai.** — Plan des maisons et héritages situés dans la rue Sans-Pavé et au vieux faubourg des Reigneaux, dont le fonds appartient à l'hôpital Comtesse et dont la mouvance a été attribuée, pour les maisons du côté droit, au Magistrat de Lille, et pour les maisons du côté gauche, au chapitre de Saint-Pierre (voir nos 3872 et 3877). — (Original, papier.)

3879. — **1774, 19 juillet.** — Bail d'un « pacus » situé près de la porte d'eau de la Basse-Deûle, accordé à Joseph Cattoen pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 234.)

3880. — **1774, 7 août.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Hubert Van den Popelier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièces 233 et 235.)

3881. — **1774, 27 août-1^{er} septembre.** — Requête des maître et prieure de l'hôpital Comtesse aux présidents et trésoriers de France au Bureau des finances de

Lille, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire transporter, à l'extrémité d'une pièce de terre située au hameau de la Louvière, paroisse de Fives, un moulin à vent qui, aux termes de l'ordonnance du 2 décembre 1773, est situé trop près de la route de Roubaix; — apostille favorable. (Cartulaire coté 12, pièce 236.)

3882. — **1774, 31 octobre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à François Gauthier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 66 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 239.)

3883. — **1774, 18 novembre.** — Bail d'une maison située rue *des Malades* (rue de Paris), accordé à Charles-Nicolas Noël pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 450 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 240.)

3884. — **1774, 1^{er} décembre.** — Quittance des droits d'amortissement payés par l'hôpital Comtesse à cause de la reconstruction de deux maisons situées rue du Croquet. (Original, papier.)

3885. — **1774, 15 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Antoine-Joseph Lappas pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 112 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 241.)

3886. — **1775, 24 février.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-Antoine Faille pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 273.)

3887. — **1775, 8 mars.** — Arrentement de cinq quarterons de terre situés à Esquermes, tenus par l'hôpital Comtesse en arrentement de l'hôpital Ganthois, accordé à Jean-Baptiste Courouble pour en jouir le terme de cinquante ans, au rendage annuel de 18 florins. (Cartulaire coté 12, pièce 237.)

3888. — **1775, 11 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Philippe Leblond pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 54 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 242.)

3889. — **1775, 20 mars.** — Transaction entre le procureur du roi au Bureau des finances de Lille et les maître et prieure de l'hôpital Comtesse, au sujet de l'exercice du droit de vent et d'eau pour les moulins qui sont situés dans l'étendue de la mannée de Lille : il est stipulé que l'hôpital Comtesse usera dudit droit dans les paroisses

de Nouveaux, Hem, Forest, Tressin, Sainghin, Fretin, Houplin, Ennevelin, Avelin et hameau d'Ennevelin, Erquinghem-le-Sec, Santes, Ennetières, Prêmesques, Pérenchies, Verlinghem, Wambrechies, Quesnoy et Bondues; les paroisses de Roubaix, Anstaing, Seclin et Wavrin seront exclues de ladite manée, et l'exercice du droit de vent et d'eau y appartiendra au Bureau des finances; — tableau dressé pour l'intelligence de la convention ci-dessus (voir nos 3911 et 3934). — (2 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; cartulaire coté 12, pièce 267.)

3890. — **1775, 16 avril.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jean-Baptiste Squinette pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 269.)

3891. — **1775, 14 juin.** — Bail d'une maison située rue des Robleds, accordé à Mathias-Joseph Motte pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 268.)

3892. — **1775, 5 août.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Marie-Catherine Deledicque, veuve de Louis Desmazières, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 255.)

3893. — **1775, 17 août.** — Bail d'un bonnier neuf cents de terre en deux pièces, situés hors la porte Saint-André, aboutissant au chemin de Messines, accordé à Thomas Desmazières pour neuf ans, au rendage annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 252.)

3894. — **1775, 18 août.** — Bail d'un bonnier de terre appelé le Bonnier-Perdu, situé hors de la porte Saint-André, accordé à Charles Flament pour neuf ans, au rendage annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 251.)

3895. — **1775, 26 août.** — Bail de deux bonniers de terre situés à Prêmesques, accordé à Jean-François Henneron pour neuf ans, au rendage annuel de 80 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 254.)

3896. — **1775, 30 août-1^{er} décembre.** — Estimation de la valeur des moulins donnés en bail par l'hôpital Comtesse à Philippe-Joseph Jonville, dressée par les experts désignés à cet effet (voir n° 3874). — (Original, papier.)

3897. — **1775, 3 septembre.** — Arrentement d'un cent de terre situé à Wazemmes, près la Porte-Rouge, sur lequel étaient auparavant construits les moulins à eau transférés au faubourg de la Barre, accordé à Antoine-Joseph Mulier pour en jouir pendant cent ans moins un jour, au rendage annuel de deux razières de blé (voir nos 3912 et 3913). — Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 243.)

3898. — **1775, 3 septembre.** — Bail d'une maison à usage de vacherie située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Louis-Joseph Culié pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 222 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 244.)

3899. — **1775, 3 septembre.** — Bail, accordé à Louis-Joseph Culié, pour en jouir pendant neuf ans, au rendage annuel de 104 florins, d'un bonnier dix cents de terre situés hors la porte de Notre-Dame, en trois pièces, savoir : dix-sept cents aboutissant aux terres de l'hôpital Ganthois; deux cents tenant au chemin de Lille à Haubourdin, traversés par le courant d'eau descendant vers le Billau; sept autres cents sur une partie desquels est érigé un moulin à huile. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 253.)

3900. — **1775, 9 septembre.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Hubert Varlet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 246.)

3901. — **1775, 9 septembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Albert Pionnier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 260.)

3902. — **1775, 12 septembre.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Augustin Flament pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 150 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 247.)

3903. — **1775, 23 septembre.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Alexandre-Joseph Hazard pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 249.)

3904. — **1775, 25 septembre.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Walerand Lepers pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 248.)

3905. — **1775, 27 septembre.** — Bail d'une maison

située rue Saint-Sébastien, accordé à Jean-Baptiste Bréda pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 256.)

3906. — **1775, 30 septembre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-François Hette pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièces 258 et 272.)

3907. — **1775, 2 octobre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-Joseph Fourmentrau pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 114 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 257.)

3908. — **1775, 6 octobre.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Marie-Françoise Matil pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 245.)

3909. — **1775, 7 novembre.** — Bail d'une maison à usage de vacherie, située derrière le chœur de l'église Saint-André, accordé à Jean-Baptiste Delattre pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 486 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 259.)

3910. — **1775, 17 novembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Pierre-Louis Obin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 261.)

3911. — **1775, 21 novembre.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui confirme et homologue la transaction intervenue le 20 mars 1775 (voir n° 3889) entre l'hôpital Comtesse et le Bureau des finances de Lille au sujet du droit d'autoriser l'érection de moulins dans la Mannée de Lille, droit qui appartient à l'hôpital Comtesse en vertu d'une donation de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, et qui lui était contesté par le Bureau des finances; — enregistré au greffe du Bureau des finances de Lille le 16 février 1776 (voir n° 3934). — (Original, parchemin; cartulaire coté 12, pièce 266.)

3912. — **1775, 24 novembre.** — Signification faite, par ordre de la prieure de l'hôpital Comtesse, à Noël Carbonné, d'avoir à démolir les édifices qu'il a fait construire sur un cent de terre à Wazemmes, près de la porte Rouge (voir n° 3913). — (Original, papier.)

3913. — **1775, 13 décembre.** — Vente par Noël

Carbonné à Antoine Mullier, des édifices construits sur un cent de terre situé à Wazemmes appartenant à l'hôpital Comtesse, et dont ledit Antoine est arrentataire (voir n°s 3897 et 3912). — (Original, papier.)

3914. — **1775, 13 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Toussaint Lerouge pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 262.)

3915. — **1775, 14 décembre.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à Louis Empis pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 360 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 285.)

3916. — **1775, 22 décembre.** — Les procureurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, sur la demande que leur en ont fait les administrateurs de l'Hôpital-Général de la Charité de Lille, autorisent l'érection d'un moulin à vent, à usage de moudre les grains nécessaires à la consommation des pauvres secourus dans ledit Hôpital-Général, à la condition qu'on ne se servira du moulin mû par des chevaux construit dans cette maison en vertu de la transaction de 1750 (voir n° 3561), que quand, faute de vent, le nouveau moulin ne pourra marcher. (Original, papier; copie, papier; cartulaire coté 12, pièce 265.)

3917. — **1775, 22 décembre.** — Bail de la Redoute du faubourg de la Barre, accordé par le sieur Jolly, aide-major de la place de Lille, à Pierre-François Manche pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 200 livres argent de France. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 359 *ter*.)

3918. — **1776, 10 janvier.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Philippe-Joseph Deleperte pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 200 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 263.)

3919. — **1776, 18 janvier.** — Mise de fait, décrétée par la Gouvernance de Lille, à la requête de l'hôpital Comtesse, sur les biens de feu Philippe-Joseph Jonville, de Séraphine Cordonnier, sa veuve, de François Cordonnier et d'Alexandrine Lecherf, sa femme, fermiers des moulins dudit hôpital (voir n°s 3854, 3874, 3896). — (Original, papier; copie, papier.)

3920. — **1776, 5 mars.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Anne-Elisabeth Roussel pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 78 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 270.)

3921. — **1776, 5 mars.** — Bail d'une maison faisant le coin de la place Saint-Martin et de la rue *Saint-Pierre*, accordé à Marie-Anne Squedin, veuve du sieur Barbier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 276.)
3922. — **1776, 6 mars.** — Bail d'une maison située rue Doudin, accordé à Michel-Joseph Simon pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 100 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 286.)
3923. — **1776, 6 mars.** — Bail de deux bonniers de terre situés, en trois pièces, à Avelin, accordé à Pierre-Joseph Duclermortier pour neuf ans, au loyer annuel de 96 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 290.)
3924. — **1776, 11 mars.** — Arrêt de la Cour du Parlement de Flandre, rendu sur la requête de l'hôpital Comtesse, qui autorise cette maison à accorder en arrentement perpétuel, au sieur Castelain de Vendeville, deux portions d'héritage situées dans la rue Sans-Pavé (voir n° 3932). — (3 pièces, papier; cartulaire coté 12, pièce 264.)
3925. — **1776, 12 mars.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Dorothée Deleforterie, veuve de Pierre-Joseph Lannoy, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 250.)
3926. — **1776, 12 mars.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à Martin-François de Hennion pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 280 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 287.)
3927. — **1776, 12 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Martin-François de Hennion pour neuf ans, au loyer annuel de 24 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 295.)
3928. — **1776, 14 mars.** — Bail d'une maison située sur le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Claude-Antoine Le Sergeant, sieur de Noyelles, et à Catherine-Pélagie Gallot, sa femme, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 274.)
3929. — **1776, 19 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean-Félix Bernard pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 278.)
3930. — **1776, 20 mars.** — Bail de deux bonniers trois cents de terre situés à Verlinghem et à Frelinghien, accordé à Jean-Baptiste Halluin pour neuf ans, au loyer annuel de 94 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 289.)
3931. — **1776, 23 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Joseph Gamot pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 112 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 281.)
3932. — **1776, 27 mars.** — Arrentement perpétuel de deux fonds d'héritage situés rue Sans-Pavé, arrentés pour cent ans, en 1727, à Jacques Wartel et à Augustin Lefebvre, accordé à messire Louis-Joseph Castelain de Vendeville et à son épouse, ayant droit à l'un de ces arrentements à cause de sa mère. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 264 bis.)
3933. — **1776, 27 mars.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à dame Marie-Anne Durant, veuve du sieur Decourcelles, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 306 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 288.)
3934. — **1776, 1^{er} avril.** — Etat, dressé par l'inspecteur des Domaines de Flandre et d'Artois, des moulins dont la propriété du droit d'eau et de vent a été, en vertu de l'arrêt du Conseil du 21 novembre 1775, reconnue appartenir à l'hôpital Comtesse (voir n°s 3889 et 3914). (Original, papier.)
3935. — **1776, 1^{er} avril.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Julien-Blaise Noisette pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 21 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 297.)
3936. — **1776, 3 avril.** — Bail de la cense de la Braderie dite du Haut-Ballot, située à Wambrechies, accordé à Charles Vandame et à Catherine Vandame, sa sœur, pour en jouir pendant neuf ans, au rendage de 1,050 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 291.)
3937. — **1776, 12 avril.** — Baux de deux maisons situées rue *Saint-Pierre*, accordés à Jean-Joseph Bocquet et à Marie-Marguerite-Victoire Cordonnier, pour le terme de trois, six, ou neuf ans. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièces 280 et 324.)
3938. — **1776, 15 avril.** — Bail d'une maison située sur la place Saint-Martin, accordé à Laurent-Joseph

Caby pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 275.)

3939. — **1776, 15 avril.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Pierre-Jean Farvacques pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 112 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 282.)

3940. — **1776, 16 avril.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-Joseph Baudrin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 66 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 271.)

3941. — **1776, 16 avril.** — Bail (non signé) d'une maison située rue du Croquet, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier.)

3942. — **1776, 16 avril.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Marie-Cécile Mercher, veuve du sieur Queva, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 192 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 279.)

3943. — **1776, 16 avril.** — Baux de maisons situées rue *Saint-Pierre*, accordés à une personne non désignée et à François Dekenocque pour trois, six, ou neuf ans. (Originaux, papier; cartulaire coté 12, pièce 283.)

3944. — **1776, 16 avril.** — Bail d'une maison située place Saint-Martin, accordé à Philippe Cuvelier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 264 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 308.)

3945. — **1776, 18 avril.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Catherine-Thérèse Lison, veuve du sieur Gratry, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 277.)

3946. — **1776, 18 avril.** — Bail d'une maison située rue des Morts, accordé à Louis Dugardin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 284.)

3947. — **1776, 1^{er} mai.** — Procès-verbal de l'élection, faite par la prieure et les religieuses de l'hôpital Comtesse, de M. François-Louis Pollet, chanoine de l'abbaye de Cysoing, comme maître dudit hôpital, en remplacement de M^e Philippe Huleu, décédé; — notification de cette élection aux vicaires-généraux administrant le diocèse pendant la vacance du siège de Tournai; — formule du serment prêté par le nouveau maître. (3 pièces, papier.)

3948. — **1776, 11 mai.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Alexandre-Joseph Fauchille pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 150 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 292.)

3949. — **1776, 13 mai.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pétronille-Thérèse et Catherine Dumortier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 56 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 293.)

3950. — **1776, 24 mai.** — Le sieur Poissonnier, greffier militaire de Lille, receveur des émoluments de Messieurs de l'état-major de Lille, accorde en bail, au nom dudit état-major, à Philippe Lemayeur et à Jean-Baptiste Delattre, la pêche dans les fossés autour de la Redoute de la Barre, moyennant 60 francs par an. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 360 bis.)

3951. — **1776, 17 juillet.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Jean-Baptiste Hallez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 294.)

3952. — **1776, 19 septembre.** — Bail d'une maison située sur le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Joseph Dioncq pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 298.)

3953. — **1776, 7 octobre.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Guillaume Deroy pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 299.)

3954. — **1776, 21 octobre.** — Constitution par les Etats de Lille, au profit de l'hôpital Comtesse à Lille, d'une rente annuelle de 32 florins, ayant appartenu aux héritiers de messire Paul-Edouard Ingiliard, seigneur de Fromelles, et de dame Marie-Françoise Aulent, son épouse (voir n° 3480). — (Cartulaire coté 12, pièce 297.)

3955. — **1776, 24 octobre.** — Bail d'une maison faisant le coin de la place Saint-Martin et du rivage de la Basse-Deûle, accordé à Jean-Baptiste Vander Haeghen pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 300.)

3956. — **1776, 24 octobre.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Louis

Joseph Meurisse pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 63 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 303.)

3957. — **1776, 12 novembre.** — Arrentement de cinquante verges de terre situées hors la porte de Saint-André, sur le chemin de Lille à Ypres, accordé à Jean-Baptiste-Joseph Gadenne pour le terme de 60 ans, au rendement annuel de 6 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 304.)

3958. — **1777, 4 janvier.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Pierre-Joseph Deholande pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 301.)

3959. — **1777, 11 janvier.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui accorde, pour dix ans, à l'hôpital Comtesse, l'exemption d'une moitié des aides pour ses biens. (Copie, papier; cartulaire coté 12, pièce 302.)

3960. — **1777, 21 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse agréent, moyennant une redevance annuelle de deux havots de blé, l'érection d'un moulin à vent et à chevaux, à usage de fabrique de papiers, faite par Moïse Cuvelier sur un terrain situé à Esquermes, près du Pont-de-Cantaleu. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 41.)

3961. — **1777, 27 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Alexis Mottez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 40 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 305.)

3962. — **1777, 15 avril.** — Arrentement de huit verges de terre situées hors la porte de Saint-André, tenant d'un côté à la piedsenté menant à Quesnoy-sur-Deûle, accordé au sieur Charles Cornil, écuyer, conseiller-secrétaire à la chancellerie près le Parlement de Flandre, pour en jouir le terme de 50 ans, au loyer annuel de 4 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièces 306 et 307.)

3963. — **1777, 23 avril.** — Abrégé des conditions auxquelles les terres de l'hôpital Comtesse situées à Moerbeke ont été accordées en bail, pour neuf ans, à Engelbert Dauwe, greffier de Caprycke. (Cartulaire coté 12, pièce 352.)

3964. — **1777, 19-25 juin.** — Les dames prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse présentent à l'intendant de Flandre les plans des travaux faits et à faire à

l'une des salles de leur maison; — avis du directeur des Amortissements qui, en considération de l'usage auquel sont destinés les bâtiments dont la reconstruction a lieu, déclare qu'il n'y a pas lieu d'infliger à la prieure de l'hôpital Comtesse l'amende qu'elle a encourue pour avoir contrevenu au règlement du 21 janvier 1738, en ne soumettant pas à l'approbation de l'intendant de Flandre, avant le commencement des travaux, les plans des bâtiments à reconstruire; — ordonnance de M. Le Fèvre de Caumartin, intendant de Flandre et d'Artois, qui fait remise à l'hôpital Comtesse de l'amende encourue. (2 pièces, papier; cartulaire coté 12, pièces 311 et 390.)

3965. — **1777, 27 juin.** — Mise de fait décrétée par la Gouvernance de Lille, à la requête du maître et de la prieure de l'hôpital Comtesse, sur les biens de Philippe Jonville, de Séraphine Cordonnier, sa femme, de François Cordonnier, d'Alexandrine Lecherf, sa femme, et de leurs cautions, pour sûreté du bail des moulins de l'hôpital à eux accordé en 1773 (voir n° 3854). — (Copie, papier.)

3966. — **1777, 1^{er} juillet.** — Bail d'une maison située derrière l'église de Saint-André, accordé à Jacques-Joseph Gray pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 309.)

3967. — **1777, 8 juillet.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), accordé à François Pollet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 258 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 310.)

3968. — **1777, 19 juillet.** — Lettres par lesquelles Guillaume-Florentin, prince de Salm-Salm, évêque de Tournai, accorde quarante jours d'indulgence à tout fidèle qui, étant en état de grâce, récitera cinq *Pater* et cinq *Ave* devant l'image de Notre-Dame d'Assistance, qui est exposée à la vénération des fidèles dans l'hôpital Comtesse à Lille, les présentes lettres valables pour sept ans. (Original, papier.)

3969. — **1777, 24 septembre.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à François Abraham pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 318.)

3970. — **1777, 30 septembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Marie-Joseph Motte pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 319.)

3971. — **1777, 17 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Isabelle-Joseph Courouble pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 320.)

3972. — **1777, 24 décembre.** — Bail d'une maison située sur le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Joseph et Catherine Caltoen pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 321.)

3973. — **1778, 10 mars.** — Estimation, faite par experts désignés par le subdélégué de l'intendant de Flandre et la prieure de l'hôpital Comtesse, de l'indemnité due à cette maison pour une partie d'héritage qui lui appartient dans la rue du Pret et qui doit être comprise dans la communication militaire projetée au bout de la courtine du bastion 41 près la porte Notre-Dame (voir nos 2994 et 3976.) — (2 pièces, papier; cartulaire coté 12, pièce 325.)

3974. — **1778, 18 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à huile à Pérenchies, faite par Pierre-François Bonnel. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 42.)

3975. — **1778, 24 mars.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à Jean-Baptiste Mouveaux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 30 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 322.)

3976. — **1778, 16 avril.** — Les sieurs Romain Leplus et Fidèle Lutun, architectes, arpenteurs et experts jurés des ville et châtellenie de Lille, observent que le canon d'arrentement d'une portion d'héritage située rue du Pret, arrentée le 26 novembre 1716, devra être diminué de deux cinquièmes, attendu que deux cinquièmes de cette partie d'héritage ont été englobés dans les fortifications de la porte de Notre-Dame (voir nos 2994 et 3973). — (Copie, papier.)

3977. — **1778, 20 mai.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à huile faite par Marie-Jeanne Dupire, veuve de Mathieu Rotru, sur un cent de terre situé hors la porte des Malades, entre le cabaret des Trois-Fêtus et le chemin de Ronchin. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 43.)

3978. — **1778, 2 juillet.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à

Louis Hattez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 323.)

3979. — **1778, 3 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à blé faite par Eugène Lefebvre à Sequedin, près du chemin venant du Temple au Vert-Ballot. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 44.)

3980. — **1778, 3 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à huile faite par Marie-Antoinette Libert, veuve de Jean-Baptiste Lefebvre, à Hallennes-lez-Haubourdin, sur un terrain aboutissant au pavé de Lomme à Fournes. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 45.)

3981. — **1778, 3 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à blé faite par Jean-Baptiste Hochart à Hallennes-lez-Haubourdin, près du chemin menant à Erquinghem. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 46.)

3982. — **1778, 19 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à huile faite par les sieurs Nollet et Betre à Ennetières-en-Weppes, près du chemin de Lomme à la Bassée. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 47.)

3983. — **1778, 21 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à blé faite à Ennevolin, près du chemin d'Ennetières, par François-Xavier Castrique et Robert Leblan. (2 originaux, papier; cartulaire coté 14, pièce 48.)

3984. — **1778, 27 août.** — Mémoire établissant les droits de l'hôpital Comtesse sur le terrain de la Redoute du faubourg de la Barre, présenté au Roi afin d'obtenir la restitution de ce terrain. (Copie, papier.)

3985. — **1778, 29 août.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Pierre-Joseph Delannoy, auditeur au souverain bailliage de Lille, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 36 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 326.)

3986. — **1778, 10 septembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Thérèse-Victoire Ghis

pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. Original, papier ; cartulaire coté 12, pièce 327.)

3987. — **1778, 14 septembre.** — Bail d'une maison avec un « pacus », située près de la porte d'eau de la Basse-Deûle, accordé à Jean-Baptiste Leferre pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 328.)

3988. — **1778, 15-30 septembre.** — Les dames prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse demandent le paiement de l'indemnité qui a été fixée par les architectes experts pour la valeur des terrains que l'hôpital possédait dans les rues du Pret et des Sept-Honaines et qui ont été incorporés dans le rempart ; — ordonnance de paiement. (Cartulaire coté 12, pièce 329.)

3989. — **1778, 6 octobre.** — Le vicomte de Sarsfield, officier-général et commandant à Lille, mande à M. Pebre, aide-major de la place, de défendre au boulanger de la Citadelle, sous peine d'être renvoyé, d'employer « pour faire sa nouvelle épreuve », d'autre farine que celle venant des moulins de l'hôpital Comtesse. (Original, papier.)

3990. — **1778, 9 octobre.** — Arrentement d'un terrain ayant 96 pieds de front à rue au faubourg de la Barre, vis-à-vis les moulins à eau de Wazemmes, accordé à Nicolas-Joseph Candelé pour 33 ans, au rendement annuel de 48 florins. (Cartulaire 12, pièce 330.)

3991. — **1778, 25 novembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent, moyennant une redevance annuelle de trois havots de blé, à Lambert-Joseph Duhamel, d'ériger un moulin à scier et piler le bois de teinture au faubourg des Malades. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 49.)

3992. — **1778, 4 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Marie Dancoisne, veuve de Noël Lahout, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 124 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 331.)

3993. — **1778, 17 décembre.** — Bail d'une cave nouvellement faite, située rue Comtesse, accordé à Bon-François Desfontaines et à Angélique, sa sœur, pour trois ans, au loyer annuel de 75 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 332.)

3994. — **1779, 23 janvier.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à

Célestin Lourdiaux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 333.)

3995. — **1779, 25 janvier.** — Quittance des droits d'amortissement payés par l'hôpital pour la construction d'une cave rue Comtesse (voir n° 3993). — (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 391.)

3996. — **1779, 3 février.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Louis-François Sauvage pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 334.)

3997. — **1779, 27 février.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Anne-Marie-Claire Bonaventure pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 138 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 335.)

3998. — **1779, 24 mars.** — Bref du pape Pie VI, accordant une indulgence plénière aux fidèles qui visiteront la chapelle de Notre-Dame d'Assistance dans l'hôpital Comtesse de Lille, et y prieront aux fins ordinaires de l'Eglise, les jours des fêtes de la Vierge et de la fête de Sainte-Elisabeth. (Original, parchemin.)

3999. — **1779, 30 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à blé faite par François-Joseph-Clément Du Bosquiel, seigneur de Bondues, en la paroisse de Bondues, près du pavé de Lille à Menin. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 50.)

4000. — **1779, 31 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à blé faite à Fretin par M. Delespaul, seigneur de ce lieu. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 51.)

4001. — **1779, 31 mars.** — Bail du cabaret de Froidmetz, situé entre les portes de Notre-Dame et de la Barre, avec deux jardins et un droit de pêche, accordé à Casimir Morel pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 336.)

4002. — **1779, 7 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à blé faite par Vincent Lefebvre et consorts en la paroisse

de Bondues, près du chemin de Linselles à l'Épée-Royale. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 52.)

4003. — **1779, 15 avril.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à blé à Avelin faite par le marquis d'Avelin. (Original, papier.)

4004. — **1779, 17 avril.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jacques-Joseph Briez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 112 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 337.)

4005. — **1779, 1^{er} juillet.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à Louis-Marie Duriez pour neuf ans, au loyer annuel de 376 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 339.)

4006. — **1779, 3 juillet.** — Arrentement d'un cent de terre à labour situé hors la porte de Saint-André, aboutissant au sentier de l'Hommelet et à la carrière de Marquette, accordé à Pierre-François Betre pour cent ans moins un jour, au rendage annuel de trois razières de blé. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 338.)

4007. — **1779, 24 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de froment, l'érection d'un moulin à blé en la paroisse de Nouveaux, au lieu dit la Beuvrecque, appartenant au comte d'Aspremont-Linden. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 53.)

4008. — **1779, 17 août.** — Procès-verbal de mesurage et plan fait par Joachim Defosseux, arpenteur expert-juré des ville et chàtellenie de Lille, à la réquisition de la prieure de l'hôpital Comtesse, d'un terrain situé entre les rues du Guet et du Quartier-Saint-André, dont une partie est à usage de jardin, l'autre partie servant de cimetièrre pour les pauvres qui meurent dans l'hôpital. (Original, papier.)

4009. — **1779, 2 octobre.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Marie-Joseph Destrés, veuve de Bon Pivion, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 150 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 340.)

4010. — **1779, 3-26 novembre.** — Requête présentée au Bureau des finances de Lille par la prieure de l'hôpital Comtesse à l'effet de pouvoir faire opérer certaines réparations au moulin de la Plate-Forme, situé hors

la porte de Saint-André; — autre requête afin d'être dispensé de l'exécution de l'ordonnance du Bureau des finances prescrivant le déplacement de ce moulin, qui est situé trop près de la route de Messines; — apostille du Bureau des finances qui autorise la prieure de l'hôpital Comtesse à faire exécuter les réparations nécessaires au moulin de la Plate-Forme, et lui accorde un délai jusqu'au mois de septembre 1780 pour en effectuer le transport à la distance réglementaire de la route. (4 pièces, papier.)

4011. — **1779, 6 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Marie-Henriette Desante, épouse de Philippe Leblond, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 341.)

4012. — **1780, 11 février.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Modeste Drez, père et fils, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 342.)

4013. — **1780, 23 février.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Louis Hattiez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 343.)

4014. — **1780, 23 février.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Charles-Louis Deldorde pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 344.)

4015. — **1780, 15 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de froment, l'érection d'un moulin à huile au hameau de l'Arbrisseau, paroisse de Wattignies, faite par Jean-Baptiste et Pierre Thibaut. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 54.)

4016. — **1780, 21 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé au sieur Zwitter, docteur en médecine, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 54 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 345.)

4017. — **1780, 28 mars.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Marie-Rose et Catherine Lallou pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 75 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 346.)

4018. — **1780, 17 avril.** — Bail de sept moulins à eau et de huit moulins à vent appartenant à l'hôpital Comtesse accordé à François Cordonnier et à Alexandrine Lecerf, son épouse, pour en jouir pendant six ans, au rendage annuel de 12,000 florins et 10 muids de blé de mouture à la prévôté de Saint-Pierre. (Original, parchemin; 1 pièce, papier; cartulaire coté 12, pièce 347.)
4019. — **1780, 18 mai-28 juin.** — Requête présentée au Magistrat de Lille par les maître et prieure de l'hôpital Comtesse à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire fabriquer dans la ville, partout où bon leur semblera, et sans en payer les droits, la bière destinée à la consommation de l'hôpital; — cette demande est rejetée (voir n° 4024). — (Cartulaire coté 12, pièce 377.)
4020. — **1780, 10 juin.** — Arrentement d'un cent de terre en deux pièces, situé à Wazemmes, près de la fontaine de le Saulx et du chemin de la Digue, accordé à Casimir Morel pour le terme de cent ans moins un jour, au rendage annuel de trois razières de froment. (Cartulaire coté 12, pièce 348.)
4021. — **1780, 14 juin.** — Bail d'un bonnier treize cents et trente verges de terre situés hors la porte Notre-Dame, près de la fontaine de le Saulx, accordé à Marie-Thérèse Herlant, veuve de Jean-Pierre Verdière, pour neuf ans, au loyer annuel de 218 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 349.)
4022. — **1780, 14 juin.** — Bail d'une maison située rue des Malades (rue de Paris), accordé à Séraphin Bouchart pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 450 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 350.)
4023. — **1780, 28 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent, moyennant une redevance annuelle de deux havots de blé et un chapon et demi, à Eugène Dillies, fermier à Haubourdin, de transférer, sur une partie de terre qui lui appartient audit lieu, un moulin à huile qu'il a acheté des abbé et religieux de Loos. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 55.)
4024. — **1780, juin (?)**. — La prieure de l'hôpital Comtesse fait connaître à M. de Calonne, intendant de Flandre, le refus qu'elle a essayé, de la part du Magistrat de Lille, quand elle lui a présenté une requête à l'effet d'obtenir l'exemption d'impôts pour la bière fabriquée hors de l'hôpital: — mention d'un accord conclu entre l'intendant et le fermier de l'impôt sur la bière par lequel celui-ci promet de restituer les droits qu'il percevra sur la bière fabriquée pour l'hôpital (voir n° 4019). — (Cartulaire coté 12, pièce 378.)
4025. — **1780, 19 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent, moyennant une redevance annuelle de six havots de froment, à Jean-Baptiste Deleporte, fermier et brasseur à Wasquehal, de reconstruire un moulin à blé à Marcq-en-Barceul. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 56.)
4026. — **1780, 20 juillet.** — Bail d'une maison située rue des Morts, accordé à Alexandre Dugardin pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 182 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 351.)
4027. — **1780, 20 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent, moyennant une redevance annuelle d'une razière de blé et un chapon, à Pierre-Joseph Crespel, de transporter sur le territoire de Faches un moulin à huile situé hors la porte des Malades. (2 copies, papier.)
4028. — **1780, 25 septembre.** — Bail de deux bonniers dix cents de terre à labour situés à Verlinghem, accordé à Jean-Baptiste Delannoy pour neuf ans, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 353.)
4029. — **1780, 5 octobre.** — Permission accordée au sieur Guffroy de faire une charpente dans un « pacus » qu'il occupe près de la porte d'eau de la Basse-Deûle, et qui appartient à l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 12, pièce 369.)
4030. — **1780, 9 octobre.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Jean-François Buisine pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 30 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 354.)
4031. — **1780, 12 décembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à huile faite à Santes par les sieurs Cretal et Destieux. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 57.)
4032. — **1780, 20 décembre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Pierre, accordé à Jean-Baptiste Delesaulx pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 112 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 355.)
4033. — **1781, mars.** — Lettres-patentes de Louis XVI, roi de France, par lesquelles il confirme les privilèges, droits et exemptions concédés à l'hôpital Com-

tesse à Lille par les rois ses prédécesseurs. (Original, parchemin ; cartulaire coté 13, pièce 1.)

4034. — **1781, 17 mai.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui fixe à la somme de 1,000 livres la finance à payer, par l'hôpital Comtesse, pour le droit de marc d'or dû à cause des lettres de confirmation que ledit hôpital a obtenus du Roi (voir n° 4033). — (2 pièces, papier ; cartulaire coté 13, pièce 1 bis.)

4035. — **1781, 19 mai.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de froment, à Jean-Baptiste Marchand, demeurant à Thumesnil, d'ériger un moulin à huile à Ronchin, près du chemin de Lille à Douai. (Original, papier ; cartulaire coté 14, pièce 58.)

4036. — **1781, 30 mai.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Noël Hette pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 150 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 12, pièce 356.)

4037. — **1781, avant le 21 juin.** — Requête des maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse au Roi pour être remis en possession d'un terrain contenant douze cents de terre au faubourg de la Barre, sur lequel est construite la Redoute, qui a été occupé, depuis l'année 1717, par les chefs d'Etat-major de la place de Lille malgré les réclamations de l'hôpital Comtesse, à qui ce terrain appartient (voir nos 4038, 4039 et 4042). — (Cartulaire coté 12, pièce 358.)

4038. — **1781, 21 juin.** — Le marquis de Ségur, ministre de la guerre, fait connaître aux administrateurs de l'hôpital Comtesse à Lille qu'il va être fait droit à leurs réclamations touchant la possession du terrain de la Redoute ; il annonce qu'il a fait part de cette décision à M. de Pont le Roy, maréchal-de-camp, directeur des fortifications (voir n° 4037). — (Original, papier ; cartulaire coté 12, pièce 358 bis.)

4039. — **1781, 21 juin.** — Lettre par laquelle le marquis de Ségur fait savoir à M. de Sombreuil, maréchal-de-camp, lieutenant du Roi à Lille, que le Roi ayant rendu à l'hôpital Comtesse le terrain de la Redoute dont jouissaient depuis longtemps les officiers de l'état-major de la place, Sa Majesté a attribué à ces derniers, à titre d'indemnité et de gratification annuelle, une somme de 260 livres. (Copie, papier ; cartulaire coté 12, pièce 360 quater.)

4040. — **1781, 21 juin.** — Bail d'une maison située

rue du Croquet, accordé à Louis-Joseph Hattez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 12, pièce 357.)

4041. — **1781, 30 juin.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Floris-Joseph Roland pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 12, pièce 359.)

4042. — **1781, 14 juillet.** — Acte de la remise faite entre les mains de François Pollet, maître de l'hôpital Comtesse, par l'aide-major et le greffier de l'état-major de Lille, de la Redoute située près le moulin à eau du faubourg de la Barre, appartenant audit hôpital et dont la restitution avait été ordonnée par le ministre de la guerre (voir n° 4037). — (Cartulaire coté 12, pièce 360)

4043. — **1781, 4 août.** — Bail de la pêche dans les fossés autour de la redoute de pierre du faubourg de la Barre, accordé par les maître et prieure de l'hôpital Comtesse à Jean-Philippe Lemayeur pour sept ans, moyennant 90 livres de France par an. (Cartulaire coté 12, pièce 360 ter.)

4044. — **1781, 13 août.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean Janty pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 124 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 12, pièce 361.)

4045. — **1781, 14 septembre.** — Bail d'une maison située sur la place Saint-Martin, accordé à Florence Hotte, veuve de Laurent Caby, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 252 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 12, pièce 362.)

4046. — **1781, 15 septembre.** — Nomination d'Antoine Abraham au poste de garde des bois appartenant à l'hôpital Comtesse à Bourghelles. (Original, papier.)

4047. — **1781, 15 octobre.** — Procès-verbal de mesurage et plan de quatre cents de terre situés à Avelin, appartenant à l'hôpital Comtesse et occupés par Nicolas Duclermortier. (Original, papier ; cartulaire coté 12, pièce 366.)

4048. — **1781, 20 octobre.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à Vincent Riquet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier ; cartulaire coté 12, pièce 375.)

4049. — **1781, 20 octobre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de cinq havots de blé, l'érection d'un moulin à

tordre huile mû par des chevaux, faite par Romain Grandel dans sa maison, rue Saint-Sébastien. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 59.)

4050. — **1781, 15 novembre.** — Accord entre le maître de l'hôpital Comtesse et l'adjudicataire des moulins appartenant à cette maison au sujet de la somme à laquelle devra être élevée l'estimation générale de ces moulins par suite de la reconstruction du moulin de la Louvière et du moulin de France (voir n° 3874). — (Cartulaire coté 12, pièce 365.)

4051. — **1781, 16 novembre.** — Procès-verbal, dressé par Pierre Lambert, huissier de la prévôté de Lille, à la charge de deux individus qu'il a trouvés pêchant dans la rivière près du pont de l'Arc. (Original, papier.)

4052. — **1781, 16 novembre.** — Estimation des travaux faits par le sieur Guffroy, apothicaire, pour établir un dépôt de salpêtre dans une maison située près de la cense du Metz, appartenant à l'hôpital Comtesse (voir n° 4029). — (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 370.)

4053. — **1781, 17 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean-Baptiste Bochant pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 367.)

4054. — **1781.** — Conditions auxquelles Engelbert Dauwe, greffier de Caprycke, a été autorisé à mettre en bail les terres que l'hôpital Comtesse à Lille possède dans la franchise de Caprycke et de Saint-Laurent. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 368.)

4055. — **1781.** — Compte des dimes appartenant en commun au chapitre cathédral et à l'évêque de Tournai ainsi qu'à l'hôpital Comtesse à Lille, dans les paroisses de Cadzand, Nazareth, Scheldevelde, Cruyshautem, Peteghem, Machelen, Olsene, Bouchoute, Waereghem, Wattervliet, dans les poldres, et autres lieux en Flandre. (Cartulaire coté 12, pièce 364.)

4056. — **1782, 4 janvier.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à Alexandre-Louis Cuignet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 280 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 368.)

4057. — **1782, 9 janvier.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Bernard-Joseph Frans pour trois, six, ou neuf ans, au loyer

annuel de 264 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 371.)

4058. — **1782, 9 janvier.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Anne-Françoise Jaillart, veuve de Jean-Baptiste Duquesne, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 372.)

4059. — **1782, 23 janvier.** — Bail d'un « pacus » situé près de la porte d'eau de la Basse-Deûle, accordé à Philippe-Joseph Haze pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 373.)

4060. — **1782, 25 janvier.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à Jean-Baptiste Nouveaux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 45 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 374.)

4061. — **1782, 23 février.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à Pierre-Louis Garette pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 324 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 379.)

4062. — **1782, 16 avril.** — Bail d'un « pacus » situé dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à François Waroux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 54 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 381.)

4063. — **1782, 24 mai.** — Mémoire présenté par les maître et prieure de l'hôpital Comtesse aux baillis des quatre seigneurs hauts justiciers représentant les Etats des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, afin d'être autorisé à planter sur la partie des chemins royaux de Lille à Ypres et de Lille à Valenciennes, qui cotoie les terres que l'hôpital possède à Saint-André et à Bourghelles; — autre mémoire présenté aux grands-baillis des Etats par M. Pollet, maître de l'hôpital Comtesse, à l'effet d'obtenir que cette maison soit réintégrée dans le droit de planter le long du bois de Comtesse aboutissant au grand chemin de Bourghelles, droit dans la possession duquel elle a été troublée par M. Huvino, seigneur de Bourghelles. (2 pièces, papier; cartulaire coté 12, pièce 380.)

4064. — **1782, 14 juin.** — Bail de deux bonniers quatre cents et demi de prairie en deux pièces, situés hors la porte de Saint-André, accordé à Catherine Hovelacque, veuve de Jean-Baptiste Calteau, pour le terme de neuf

ans, au loyer annuel de 365 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 382.)

4065. — **1782, 21 juin.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Jean-François Lafo, fabricant de coton, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 171 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 383.)

4066. — **1782, 26 juin.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Jean-Baptiste Duquesne pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 384.)

4067. — **1782, 9 juillet.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean-Baptiste Delobel pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 385.)

4068. — **1782, 25 juillet.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Stanislas Dubar pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 386.)

4069. — **1782, 30 juillet.** — Sentence prononcée aux plaids extraordinaires de la Gouvernance de Lille qui défend de pêcher dans la rivière du moulin de la Barre, les eaux de cette rivière appartenant à l'hôpital Comtesse. (2 pièces, papier.)

4070. — **1782, 14 août.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Rosalie-Victoire Bochant pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 387.)

4071. — **1782, 26 août.** — Bail d'un « pacus » situé dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Jeanne-Joseph Cauliez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 388.)

4072. — **1782, 13 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de six havots de froment, l'érection d'un moulin à huile faite par François Plantefève hors la porte des Malades, près du chemin de Lille à Douai. (Original, papier; cartulaire 14, pièce 60.)

4073. — **1782, 13 septembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle de six havots de froment, le transfert à Wazemmes, près du chemin de l'Evêque, d'un moulin qui était situé à Fleurbaix et qui appartenait à Jean-Baptiste

Guermonprez et à Noël Tiers. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 61.)

4074. — **1782, 16 septembre.** — Transaction entre l'hôpital Comtesse et la veuve de Courcelles, au sujet des changements qu'elle a fait opérer à une maison rue *des Bonnes-Filles* (rue Royale), qu'elle tient en bail de l'hôpital Comtesse. (Cartulaire coté 12, pièce 389.)

4075. — **1782, 28 septembre.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Philippe Hennion pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 19 florins 4 pafars. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 2.)

4076. — **1782, octobre-décembre.** — Lettre de M. Joly de Fleury, contrôleur général des finances, à M. de Calonne, intendant de Flandre, au sujet des droits d'amortissement dus par l'hôpital Comtesse à cause de la construction d'un moulin à Wazemmes; — observations du maître de l'hôpital et ordonnance de M. de Calonne à ce sujet; — quittance des droits d'amortissement payés. (7 pièces, papier; cartulaire coté 12, pièces 392 et 393.)

4077. — **1782, 9 décembre.** — Transaction entre Jean-François Cordonnier, adjudicataire des moulins de l'hôpital Comtesse, et Jean-Baptiste Deledeuille, adjudicataire de la ferme des droits de chaussée, au sujet des droits à payer par le premier à cause des moulins de la porte de la Barre et du pont de France; — homologuée le 24 décembre par les Etats de Lille. (2 pièces, papier; cartulaire coté 12, pièce 394.)

4078. — **1783, 2 janvier.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à Pierre Cuingniet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 36 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 395.)

4079. — **1783, 11 janvier.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jean-Baptiste Dubar pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 396.)

4080. — **1783, 18 janvier.** — Bail d'une maison située rue Doudin, accordé à Jean-Pierre Dassonville pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 78 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 3.)

4081. — **1783, 25 janvier.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Dominique-Joseph

Deledicque pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 397.)

4082. — **1783, 30 janvier.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Rose Dehollande, veuve de Félix Delemare, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 398.)

4083. — **1783, 4 mars-7 avril.** — Mémoire des administrateurs généraux des domaines et finances touchant les droits d'amortissement réclamés de l'hôpital Comtesse pour la reconstruction du moulin situé hors la porte de Saint-André; — quittance des droits payés. (2 pièces, papier; cartulaire coté 12, pièce 399.)

4084. — **1783, 19 mars.** — Bail du moulin de Hellemmes, accordé à Jean-Baptiste Jonville pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 160 florins. (Cartulaire coté 13, pièces 4 et 5.)

4085. — **1783, 24 mars.** — Acte par lequel deux particuliers, demeurant à Wazemmes, attestent qu'une haie, commençant au moulin à eau du faubourg de la Barre et finissant au pont de la Redoute, appartient à l'hôpital Comtesse. (Original, papier; cartulaire coté 12, pièce 376.)

4086. — **1783, 8 avril.** — Bail de deux cents de terre à labour à Fives, accordé à Nicolas-Isidore Roussel, vacher, pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 12 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 6.)

4087. — **1783, 8 avril.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Catherine-Joseph Boët pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 7.)

4088. — **1783, 12 avril.** — Bail à Jean-Baptiste Delattre, vacher, pour en jouir pendant un, deux, ou trois ans, de l'ancien cimetière de l'hôpital Comtesse, à la condition de ne recueillir que les herbes et les fruits qui croissent dans ce cimetière, sans pouvoir bêcher le terrain ni y introduire des bestiaux. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 8.)

4089. — **1783, 7 mai.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à Jean Marquette, maître tapissier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel

de 66 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 9.)

4090. — **1783, 19 mai.** — Pierre-François Bêtre, prêtre, desservant de la paroisse de Saint-André à Lille, s'engage à payer à l'hôpital Comtesse une redevance annuelle de 24 sols tournois en retour de la permission qui lui a été accordée d'abattre des halots situés près du moulin à huile appartenant audit sieur Bêtre à Marquette, et qui entravent la marche de ce moulin. (2 pièces, papier; cartulaire coté 12, pièce 338.)

4091. — **1783, 22 juillet.** — Bail de deux bonniers de terre situés à Prêmesques, accordé à Jean-François Henneron pour neuf ans, au loyer annuel de 96 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 10.)

4092. — **1783, 24 juillet.** — Procès-verbal d'adjudication des terres que l'hôpital Comtesse possède dans la ville, keure et franchise d'Eccloo, passé devant les bourgmestre et échevins de Caprycke, à la requête d'Engelbert Dauwe, greffier de ladite ville de Caprycke, agissant comme receveur de l'hôpital. (Copie, papier; cartulaire coté 13, pièce 11.)

4093. — **1783, 4 août.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-François et Albert Hette pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 66 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 12.)

4094. — **1783, 6 octobre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-Joseph Fourmentaux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 13.)

4095. — **1783, 31 octobre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Séraphin Baty pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 66 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 14.)

4096. — **1783, 22 novembre.** — Bail d'une maison située rue des Robleds, accordé à Joachim-Joseph Lanselle, maître d'école, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 15.)

4097. — **1783, 22 novembre.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à François Waroux pour trois, six, neuf, ou douze ans, au loyer annuel de 171 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 16.)

4098. — **1783, 25 novembre.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Louis-Joseph-Omer Martel, procureur au Bureau des finances de Lille, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 42 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 17.)

4099. — **1783, 2 décembre.** — Observations du maître de l'hôpital Comtesse en réponse à un mémoire des chapelains du chapitre de Saint-Pierre de Lille, relatif à la contenance d'une pièce de terre, située entre le pavé de Lille à Ypres et le sentier de Lhommelet, appartenant à la Communauté desdits chapelains et voisine des terres de l'hôpital. (Original, papier.)

4100. — **1783, décembre-1784, janvier.** — Lettre-circulaire de M. Lagache, subdélégué à Lille de l'Intendant de Flandre, prescrivant à la prieure de l'hôpital Comtesse de fournir un état des biens que l'hôpital possède dans les Pays-Bas-Autrichiens; — état, fourni en conséquence de cet ordre, des biens appartenant à l'hôpital Comtesse dans les paroisses de Caprycke, Saint-Laurent, Moerbeke, Eecloo, Scheldevelde, Sinay, Belcele, Astene, Nazareth, Peteghem, Saint-Paul, etc., avec l'indication précise de leur situation, de leur nature, de leur valeur et de leur revenu annuel. (3 pièces, papier; cartulaire coté 13, pièce 18.)

4101. — **1784, 30 janvier.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Augustin Flamand, fabricant d'étoffes de laine, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 20.)

4102. — **1784, 6 février.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Isabelle-Rose Dubar pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 21.)

4103. — **1784, 9 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Ignace Delemer, fermier de la cense de l'abbaye de Loos, à Tressin, d'ériger, près du grand chemin de Lille à Tournai, un moulin à vent, au double usage de tordre huile et de moudre brai. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 62.)

4104. — **1784, 14 février.** — Bail d'une maison faisant le coin de la place Saint-Martin et de la rue *Saint-Pierre*, accordé à François-Joseph Desneullins pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 200 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 22.)

4105. — **1784, 12 mars.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Omer-Bertin Crépin, marchand graissier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 32 florins. (Cartulaire coté 13, pièce 23.)

4106. — **1784, 13 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à François-Joseph Sque-din, maître-tailleur, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 24.)

4107. — **1784, 13 mars.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Charles-Joseph Duquesne, conseiller à la Gouvernance, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 280 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 25.)

4108. — **1784, 17 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Michel-François Gos-sart, marchand huilier, moyennant une redevance annuelle de six havots de froment, d'ériger un moulin à huile en la paroisse de Faches, le long du pavé de Lille à Arras. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 63.)

4109. — **1784, 30 mars.** — Bail de la Redoute du faubourg de la Barre, accordé à Damien Jomicau pour trois, ou six ans, au loyer annuel de 160 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 26.)

4110. — **1784, 3 avril.** — Bail d'une maison et vacherie située derrière le chœur de l'église de Saint-André, accordé à Jean-Baptiste Delattre pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 198 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 27.)

4111. — **1784, 10 avril.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Anselme Polvelche pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 28.)

4112. — **1784, 16 avril.** — Bail d'un bonnier de terre situé hors de la porte Saint-André, appelé le Bonnier perdu, accordé à Charles Flament pour neuf ans, au loyer annuel de 96 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 29.)

4113. — **1784, 21 avril.** — Bail de deux bonniers de terre situés à Avelin, accordé à Pierre-Joseph Duclermortier pour neuf ans, au loyer annuel de 128 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 30.)

4114. — **1784, 1^{er} mai.** — Bail d'une maison située

rue du Croquet, accordé à Walerand Lepers, sayeteur, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 31.)

4115. — **1784, 8 mai.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Albert-Charles Pionnier, maître chirurgien, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 32.)

4116. — **1784, 8 mai.** — Bail d'un bonnier neuf cents de terre situés hors la porte de Saint-André, accordé à Marie-Rose Leplat, veuve de Thomas Desmazières, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 33.)

4117. — **1784, 12 mai.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Louis Obin, maître vitrier, pour trois, six, ou neuf années, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 34.)

4118. — **1784, 19 mai.** — Bail de trois pièces de terre situées à Wazemmes, contenant ensemble un bonnier dix cents de terre, accordé à Louis-Joseph Culié pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 35.)

4119. — **1784, 19 mai.** — Bail d'une vacherie située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Louis-Joseph Culié pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 234 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 36.)

4120. — **1784, 17 juin.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Sébastien*, accordé à Catherine Bréda, veuve de Pierre Wartelle, et à Catherine Wartelle, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 37.)

4121. — **1784, 30 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Félix Vandermesse, fermier à Deùlemont, moyennant une redevance annuelle de six havots de froment, d'ériger un moulin à huile en la paroisse de Wambrechies. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 64.)

4122. — **1784, 28 juillet-1785, 28 février.** — Accord, au sujet des arrérages des canons d'arrentement de deux portions d'héritage situées rue Sans-Pavé, prononcé par les arbitres nommés par l'hôpital Comtesse, d'une part, Adrien-Joseph Le Roy, avocat au Parlement, greffier civil de Lille, agissant en son nom et au nom de

ses trois sœurs, comme enfants et héritiers de feu Hippolyte-François Le Roy et Marie-Marguerite Richebé, d'autre part. (Copie, papier; cartulaire coté 13, pièce 52.)

4123. — **1784, 1^{er} décembre.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Adrien-Marc Masquelier, moyennant une redevance annuelle de six havots de froment, d'ériger un moulin à huile à Sainghin-en-Mélantois. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 65.)

4124. — **1785, 27 janvier.** — M. Esmangart, intendant de Flandre, fait connaître à la prieure de l'hôpital Comtesse que le Roi veut bien consentir à ce que le moulin de la Plate-Forme, situé au faubourg de Saint-André et appartenant audit hôpital, soit rebâti à droite du chemin de Lille à Ypres, et non à gauche, comme l'exigeait le Bureau des finances. (Copie, papier.)

4125. — **1785, 28 janvier.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Alexandre-Joseph Fauchille pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 162 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 40.)

4126. — **1785, 8 février.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Anne-Elisabeth Roussel pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 38.)

4127. — **1785, 11 février.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé aux enfants de feu Jean-Félix Bernard pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 150 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 39.)

4128. — **1785, 14 février.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jean-Bocquet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 150 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 41.)

4129. — **1785, 22 février.** — Bail d'une maison située rue Doudin, accordé à Henriette-Joseph Bonvin, épouse de Michel-Joseph Simon, et à ses enfants, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 124 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 42.)

4130. — **1785, 23 février.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Pierre-Jean Farvacque, maître cordonnier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 43.)

4131. — **1785, 24 février.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Sébastien*, accordé à Marie-Joseph Duriez, veuve de Pierre-Joseph Baudrin, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 44.)

4132. — **1785, 2 mars.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Jean-Baptiste Hallez, maître tisserand, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 45.)

4133. — **1785, 2 mars.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Marie-Pélagie Duchâteau, veuve d'Alexandre-Joseph Hazard, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 148 florins (voir n° 4147.) — Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 46.)

4134. — **1785, 7 mars.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-Antoine Faille pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 47.)

4135. — **1785, 8 mars.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé aux enfants de feu André Dumortier pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 49.)

4136. — **1785, 10 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé Jacques-Joseph Grattery, prêtre habitué à la paroisse de la Madeleine, et à Catherine-Joseph Grattery, sa sœur, tous deux enfants de feu Christophe, pour en jouir pendant trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 48.)

4137. — **1785, 15 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Marie-Cécile Merchez, veuve d'Antoine Queva, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 212 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 50.)

4138. — **1785, 21 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Joseph Gamot, horloger à Lille, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 53.)

4139. — **1785, 1^{er} avril.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Pierre-Grégoire Lesne, prêtre, chapelain et sacristain de l'église

collégiale de Saint-Pierre de Lille, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 24 florins. (Double original, papier; cartulaire coté 13, pièce 51.)

4140. — **1785, 12 mai.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jean-Baptiste Huart pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 80 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 54.)

4141. — **1785, 24 mai.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Antoine-Louis Desfossez, maître orfèvre à Lille, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 55.)

4142. — **1785, 2 juin.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Marie-Marguerite Bottin, veuve de Jean-Baptiste Parsy, moyennant une redevance annuelle d'une razière deux havots de froment, d'ériger un moulin à huile à Wazemmes, près du chemin des Postes. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 66.)

4143. — **1785, 27 juin.** — Bail d'une maison située place Saint-Martin, accordé à Philippe Cuvelier, maître menuisier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 288 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 56.)

4144. — **1785, 28 juin.** — Accord, au sujet des travaux de vitrerie de tous les bâtiments de l'hôpital Comtesse, conclu entre la prieure et Louis Obin, maître vitrier. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 57.)

4145. — **1785, 23 août.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Pierre Prix, officier-major de la place de Lille, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et à dame Catherine Lesage, son épouse; — acte par lequel le sieur Prix se déporte de ce bail en faveur de messire Antoine-Xavier Maronnier Du Sart, trésorier de France au Bureau des finances de Lille. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 58.)

4146. — **1785, 26 septembre.** — Bail d'une maison située sur le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Joseph Dioncq, marchand de houille, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 200 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 59.)

4147. — **1785, 28 octobre.** — Acte de déport du bail d'une maison située rue du Croquet, donné par Ignace Rouzé, maître peintre, curateur de la faillite

de Pélagie Duchâteau, veuve d'Alexandre Hazard, et Alexandre Hazard, son fils (voir n° 4133.) — (Original, papier.)

4148. — **1785, 7 novembre.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Jean-Baptiste-Joseph Hennion, fabricant de camelots, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 154 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 60.)

4149. — **1785, 28 novembre.** — Arrêt du Conseil d'Etat qui accorde pour vingt ans, à commencer du 1^{er} janvier 1786, à l'hôpital Comtesse, la remise d'une moitié des aides. (Copie, papier; cartulaire coté 13, pièce 61.)

4150. — **1785, 23 décembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, et d'une cave située rue Comtesse, vis-à-vis la Maison de Salut (Raspuck), accordé à Paul-Pierre Comer, architecte, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 250 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 62.)

4151. — **1785, 24 décembre.** — Nomination de Jean-Baptiste Duwert, jardinier, au poste de concierge d'un jardin appartenant à l'hôpital Comtesse, contenant 218 verges 30 pieds d'héritage, situé près du quartier de cavalerie, tenant au cimetière de Saint-Sébastien; — estimation des arbres fruitiers croissant dans ledit jardin. (Double original, papier; cartulaire coté 13, pièce 63.)

4152. — **1785, 28 décembre.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Pierre Dehollande, fabricant de camelots, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 64.)

4153. — **1785, 30 décembre.** — Bail d'une maison faisant le coin du rivage de la Basse-Deûle et de la place Saint-Martin, accordé à Jean-Joseph Vander Haghen, facteur d'orgues, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 65.)

4154. — **1786, 16 janvier.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Guillaume Deroy, fabricant de camelots, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 66.)

4155. — **1786, 18 janvier** — Bail des sept moulins

à eau et des huit moulins à vent appartenant à l'hôpital Comtesse, accordé à Jean-Baptiste-Joseph Detournignies et à Alexandrine Lecerf, sa femme, pour en jouir le terme de six ans, au fermage annuel de 13,200 florins et une rente de 10 muids de blé à la prévôté de Saint-Pierre. (Cartulaire coté 13, pièce 67.)

4156. — **1786, 23 janvier.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Pierre-François Vanden Popelier, peintre en faïences, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 68.)

4157. — **1786, 25 janvier.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Jean-Baptiste Rosebonne pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 42 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 69.)

4158. — **1786, 27 janvier.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Augustin-Joseph Lefebvre pour le temps restant encore à courir du bail dont jouissait le sieur Faille. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 70.)

4159. — **1786, 11 février.** — Bail à Ferdinand-Jean Heyndrickx, pour le terme de neuf ans, des rentes, exploits et autres droits seigneuriaux qui sont dus à la seigneurie de Scheldevelde appartenant à l'hôpital Comtesse. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 19.)

4160. — **1786, 1^{er} mars.** — Procès-verbal du mesurage, fait par François Watrelot, arpenteur-juré, de la distance qui existe entre le grand chemin de Lille à Ypres et le nouvel emplacement proposé pour le moulin de la Plate-Forme, en dehors de la porte de Saint-André. (Original, papier.)

4161. — **1786, 11 mars.** — Bail de la cense de la Braderie dite du Haut-Ballot, à Wambrechies, accordé à Charles Vandame pour le terme de neuf ans, au loyer annuel de 1536 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 71.)

4162. — **1786, 13 mars.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à Louis Meurisse, marchand amidonnier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 63 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 72.)

4163. — **1786, 29 mars.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Marie Joseph Marfoye,

maitresse d'école, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 73.)

4164. — **1786, 29 mars.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Romain-Joseph Delemazure, moyennant une redevance annuelle d'une razière deux havots de froment, d'ériger un moulin à huile à Hallennes-lez-Haubourdin. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 67.)

4165. — **1786, 6-7 avril.** — Requête présentée au Bureau des finances de Lille par les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse à l'effet d'être autorisés à opérer le transfert du moulin de la Plate-Forme sur le nouvel emplacement qui lui est destiné à droite de la route de Lille à Ypres, quoique cet emplacement ne soit pas à la distance de la route requise par les règlements; — apostille favorable. (2 pièces, papier.)

4166. — **1786, 18 mai.** — Bail d'un jardin situé près du cabaret de Froidmetz, accordé à François-Joseph Destrez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 74.)

4167. — **1786, 20 mai.** — Bail d'un jardin situé derrière le cabaret de Froidmetz, accordé à Thérèse-Augustine Lefebvre, veuve d'Alexis Mottez, marchande filière, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 42 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 75.)

4168. — **1786, 31 mai.** — Bail d'une maison située derrière l'ancienne église de Saint-André, accordé à Séraphin Picavet pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 72 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 76.)

4169. — **1786, 1^{er} juin.** — Bail d'une maison située rue des Bonnes-Filles, accordé à François Pollet, marchand, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 286 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 77.)

4170. — **1786, 28 juin.** — Bail d'une petite ferme à Verlinghem, contenant, d'après les anciens baux, 2 bonniers 322 verges de terre, et, d'après le mesurage fait par l'arpenteur Watrelos, 1 bonnier 1584 verges, accordé à Jean-Baptiste Halluin pour neuf ans, au rendage annuel de 127 florins 8 patards. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 78.)

4171. — **1786, 25 août.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Pierre-Joseph Montagne, marchand huilier, moyennant une redevance an-

nuelle de six havots de froment, d'ériger un moulin à huile à Haubourdin. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 68.)

4172. — **1786, 21 décembre.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Pierre Drez, marchand sayeteur, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 186 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 79.)

4173. — **1786.** — Plainte des maître et prieure de l'hôpital Comtesse au sujet du préjudice qui résulte de l'écoulement, sur un terrain appartenant audit hôpital, des eaux de la verrerie royale située rue Saint-Sébastien; — lettres du sieur Rousselle, propriétaire et régisseur de la verrerie royale, touchant les mesures qu'il a prises pour remédier à l'état de choses dont se plaint l'hôpital Comtesse. (3 pièces, papier.)

4174. — **1787, 22 janvier.** — Bail d'une maison avec un « pacus », située près de la porte d'eau du rivage de la Basse-Deûle, accordé à Jean-Baptiste Lefer pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 120 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 80.)

4175. — **1787, 6-19 avril.** — Lettre de M. Es-mangart, intendant de Flandre, au sujet de la mise à exécution de l'ordonnance de l'empereur qui prescrit le dénombrement des biens que les ecclésiastiques français possèdent dans ses Etats; — tableau des biens appartenant à l'hôpital Comtesse dans les Pays-Bas autrichiens, dressé en conséquence de l'ordonnance de l'empereur en date du 12 mars 1787. (2 pièces, papier.)

4176. — **1787, 16 avril-9 décembre.** — Lettre de convocation du maître de l'hôpital Comtesse pour assister à une assemblée des députés du clergé de la Flandre wallonne afin de délibérer sur l'affaire du don gratuit; — réplique des députés du clergé sur une requête présentée à l'Intendant par les maîtres, prieures et religieuses des hôpitaux de Notre-Dame dit Comtesse et Saint-Sauveur à Lille, de Seclin et de Théomolin, touchant l'exemption du don gratuit prétendue par ces hôpitaux (voir n° 4183). — (2 pièces, papier.)

4177. — **1787, 21 avril.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, qui était occupée par le sieur Comer, accordé à Séraphin Rose, maître cordonnier. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièces 81 et 82.)

4178. — **1787, 14 mai.** — Bail d'une cave située rue Comtesse, accordé à Joseph Dioncq, marchand de houille. (Cartulaire coté 13, pièce 83.)

4179. — **1787, 29 mai.** — Convention entre l'hôpital Comtesse et M. Pierre-Joseph Rouvroy, écuyer, seigneur de la Mairie, au sujet du droit de plantis sur le chemin de Messines, vis-à-vis le château de l'Accessoye (la Cessoie, appartenant audit sieur. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 84.)
4180. — **1787, 16 juin.** — Bail d'une maison située au rivage de la Basse-Deûle, accordé à Charles Cassel, marchand de houille, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 85.)
4181. — **1787, 16 juin.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Marie Dancoisne, veuve de Noël Lahou, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 126 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 86.)
4182. — **1787.** — Déclaration succincte des conditions auxquelles a été accordé, pour commencer à la Noël 1787, le bail des terres que l'hôpital Comtesse possède à Moerbeke au pays de Waes. (Cartulaire coté 13, pièce 87.)
4183. — **1787, 30 décembre.** — Ordonnance de Charles-François-Hyacinthe Esmangart, intendant de Flandre et d'Artois, portant que les biens des hôpitaux de Notre-Dame dit Comtesse et de Saint-Sauveur à Lille, de Seclin et de Théomolin, ne seront pas assujettis au paiement du don gratuit offert au Roi par le clergé de la Flandre wallonne (voir n° 4176). — (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 88.)
4184. — **1788, 3 janvier.** — Bail à Jean-Philippe Lemayeur de la pêche des fossés qui entourent la redoute du faubourg de la Barre et de ceux qui environnent les jardins dits de Froidmetz ou du Prévôt. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 89.)
4185. — **1788, 11 janvier.** — Bail à François-Joseph Dubruisle de la pêche de la rivière de la Haute-Deûle, depuis l'endroit où a lieu la jonction avec l'ancien canal des moulins de Wazemmes jusqu'aux moulins dits de Saint-Pierre. (Copie, papier; cartulaire coté 13, pièce 90.)
4186. — **1788, 11 janvier.** — Bail à Amand-François Béghein de la pêche de la rivière depuis l'emplacement des anciens moulins de Wazemmes jusqu'à l'endroit où se fait la jonction avec la Haute-Deûle, appartenant en commun à l'hôpital Comtesse et à la fondation de Saint-Nicolas réunie à l'Hôpital-Général. (Copie, papier; cartulaire coté 13, pièce 91.)
4187. — **1788, 19 janvier.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Louis-Joseph Moretreux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 172 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 92.)
4188. — **1788, 23 janvier.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse approuvent, moyennant une redevance annuelle d'une razière deux havots de froment, l'érection, faite par les sieurs Waymel, d'un moulin à huile à Wattignies, près du grand chemin de Lille à Arras. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 69.)
4189. — **1788, 4 février.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Jacques-Joseph Briez pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 93.)
4190. — **1788, 8 février.** — Bail d'une maison située rue *des Bonnes-Filles*, accordé à Louis-Joseph Richebé de Belle-Isle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier au régiment de colonel-général cavalerie, et à Marie-Thérèse Richebé, son épouse, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 384 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 94.)
4191. — **1788, 11 février.** — Bail d'un jardin situé dans l'enclos du cabaret de Froidmetz, accordé à Jean-Baptiste Nouveaux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 30 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 95.)
4192. — **1788, 11 février.** — Bail du cabaret de Froidmetz, accordé à Casimir Morel, cabaretier et charpentier à Wazemmes, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 96.)
4193. — **1788, 21 avril.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Antoine-Joseph Goube, maître tisserand, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 97.)
4194. — **1788, 8 juillet.** — Bail du moulin de Hellemmes, accordé à Jean-Baptiste-François Mallet, cabaretier audit lieu, pour trois, six, ou neuf ans, au fermage annuel de 672 florins, ledit moulin ayant été en dernier lieu occupé par feu Jean-Baptiste Jonville, en vertu d'un bail du 19 mars 1783 qui a été résilié par ses héritiers. (2 pièces, papier; cartulaire coté 14, pièces 98 et 99.)

4195. — **1788, 9 juillet.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à Charles-Joseph Dupire, marchand d'huile, moyennant une redevance annuelle de six havots de froment, d'ériger un moulin à huile en la paroisse de la Magdelaine. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 70.)

4196. — **1788, 28 juillet.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Augustin Lourdiaux, fabricant de sayeterie, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 84 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 100.)

4197. — **1788, 8 août.** — Bail d'un bonnier treize cents trente verges de terre à labour situés à Wazemmes, traversés par la piedsente conduisant du Blanc-Ballot à la fontaine de le Saulx, accordé à Justin Fauquemberghe pour neuf ans, au fermage annuel de 218 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 101.)

4198. — **1788, 25 août.** — Bail d'un « pacus » et des deux tiers d'un terrain situés dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Pierre-Joseph Salomon, vernisseur de voitures, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 108 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 102.)

4199. — **1788, 1^{er} septembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre* (rue de la Monnaie), accordé à Suzanne Wirant pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 180 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 103.)

4200. — **1788, 13 septembre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jean Van Pouppelen, marchand fabricant à Comines, pour neuf ans, au loyer annuel de 400 florins. (Cartulaire coté 13, pièce 104.)

4201. — **1788, 13 octobre.** — Bail d'une maison située rue de Fives, accordé à Hyacinthe Pivion, fabricant de camelots, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 168 florins. (Original, papier; cartulaire coté 10, pièce 105.)

4202. — **1788, 16 octobre.** — Bail d'un jardin situé dans l'enclos du cabaret de Froidmetz, accordé à Jean-Baptiste Wautier, « domestique à Mlle Marguerite-Henriette de Madre, dame de Monchy », pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 42 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 106.)

4203. — **1788, 12 novembre.** — Bail d'une maison

située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Modeste Drez, fabricant de camelots, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 134 florins 4 patards. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 107.)

4204. — **1789, 18 février.** — Bail d'une maison qui fait le coin de la place Saint-Martin et de la rue *Saint-Pierre*, accordé à Pierre Rousselet, sergent de ville préposé aux causes criminelles, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 240 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 108.)

4205. — **1789, 25 février.** — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse permettent à François-Noël Dumoulin, fabricant d'huile, moyennant une redevance annuelle d'une razière deux havots de froment, d'ériger un moulin à huile en la paroisse de Wambrechies, près du chemin de Lille à Comines. (Original, papier; cartulaire coté 14, pièce 71.)

4206. — **1789, 16 mars.** — Bail d'un jardin situé dans l'enclos du cabaret de Froidmetz, accordé à Jean-Joseph Capel, maître perruquier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 40 florins; — cession de ce bail à Augustin Lepetit. (4 pièces, papier; cartulaire coté 13, pièce 109.)

4207. — **1789, 23 mars.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Denis Delattre, sayeteur, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 210 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 110.)

4208. — **1789, 2 mai.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Louis Dandoy pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 80 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 111.)

4209. — **1789, 13 mai.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Marie-Ange Sannier, veuve de Louis-Joseph Hattez, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 145 florins. (2 originaux, papier; cartulaire coté 13, pièce 112.)

4210. — **1789, 13 mai.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Charles-Deleoorde, sayeteur, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 139 florins 4 patards. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 113.)

4211. — **1789, 20 mai.** — Bail de deux bonniers de terre à labour situés à Verlinghem, accordé à Pierre-Alexandre Ghestem, fermier audit lieu, pour le terme de

neuf ans, au rendement annuel de 210 florins. (Cartulaire coté 13, pièce 114.)

4212. — **1789, 27 mai.** — Bail d'une maison située rue du Croquet, accordé à Louis-Joseph Delemar, sayeteur, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 186 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 115.)

4213. — **1780, 20 juin.** — Bail d'une maison située sur le rivage de la Basse-Deûle, accordé à Pierre-Louis Fergard pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 144 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 116.)

4214. — **1789, 2 juillet.** — Bail d'une maison située rue des Morts, accordé à Alexandre Dugardin, menuisier et marchand de meubles, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 192 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 117.)

4215. — **1789, 3 juillet.** — Bail d'un jardin situé dans l'enclos du cabaret de Froidmetz, aussi appelé Jardin-du-Prévôt, accordé à Alexandre-François-Joseph de Bayser, notaire et greffier du souverain bailliage de Lille, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 30 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 118.)

4216. — **1789, 7 juillet.** — Requête présentée par douze meuniers de la ville et châtellenie de Lille à l'intendant Esmangart, à l'effet d'obtenir la modification de l'ordonnance du 20 juin 1789, par laquelle il a réduit, vu la cherté des vivres, le droit de mouture des grains : les fermiers demandent, comme compensation du préjudice que leur cause cette réduction, que la livraison des grains et la relivrance des farines se fassent au poids au moulin, et que les frais de transport soient supportés par les propriétaires des grains; — ordonnance de l'Intendant qui rejette cette demande. (Original, papier.)

4217. — **1789, 7 juillet.** — Bail d'une maison située rue des Malades, accordé à Séraphin Bouchart pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 480 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 119.)

4218. — **1789, 5 septembre.** — Bail d'une maison située rue *Saint-Pierre*, accordé à Philippine et Isabelle Philippe pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 140 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièces 120 et 121.)

4219. — **1789, 16 septembre.** — Bail d'une maison située dans la cour des Moulins-de-Garance, accordé à Auguste Birlouez, maître sayeteur, pour trois, six, ou

neuf ans, au loyer annuel de 160 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 122.)

4220. — **1790, 16 juillet.** — Evaluation de la somme que devra payer à l'hôpital Comtesse le sieur Remy pour obtenir la mitoyenneté du pignon de la maison occupée par le sieur Bochart, marchand de bas, rue de Paris, appartenant audit hôpital. (Original, papier.)

4221. — **1790, 28 août.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Jean-Baptiste Fremaux pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 123.)

4222. — **1790, 28 août.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à François-Joseph Arebaut pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 132 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 124.)

4223. — **1790, 7 septembre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Anne-Françoise Jallart, veuve de Jean-Baptiste Duquesne, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 125.)

4224. — **1790, 13 septembre.** — Bail d'une maison située rue Saint-Sébastien, accordé à Noël Hette, fabricant de draps, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 156 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 126.)

4225. — **1790, 13 septembre.** — Bail d'un « pacus » situé près de la porte d'eau de la Basse-Deûle, accordé à Philippe Haze, marchand à Wambrechies, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 60 florins. (Original, papier; cartulaire coté 13, pièce 127.)

Pour la période intermédiaire qui s'étend de septembre 1790 au 16 vendémiaire an V et durant laquelle l'administration de l'Hôpital-Comtesse a été confiée à un délégué de la municipalité et à la prieure, le cartulaire coté 13 comprend les trois baux suivants :

1. — **1792, 10 janvier.** — Bail d'un jardin situé dans l'enclos du cabaret de Froidmetz dit Jardin-du-Prévôt, accordé à Pierre-François Moutiez, marchand cirier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 54 florins. (Cartulaire coté 13, pièce 128.)

2. — **1793, 11 mai.** — Bail d'un jardin situé dans l'enclos du cabaret de Froidmetz, accordé à Louis-Joseph

Meurisse, amidonnier, pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 40 florins. (Cartulaire coté 13, pièce 129.)

3. — **1793, 11 mai.** — Bail d'un jardin situé dans l'enclos du cabaret de Froidmetz, accordé à François-Joseph Hernu pour trois, six, ou neuf ans, au loyer annuel de 30 florins. (Cartulaire coté 13, pièce 130.)

Il existe aussi dans le fonds de l'Hôpital-Comtesse des originaux ou des copies de ces trois actes, ainsi que cinq autres pièces pour la même période intermédiaire. Voici l'analyse de ces cinq dernières pièces :

1. — **1792, 30 juillet.** — Mémoire présenté au Ministre de la guerre par la prieure de l'hôpital Comtesse, touchant le refus que fait la Municipalité de Lille de payer les rentes et canons d'arrentements dus à l'hôpital à cause du terrain de la caserne de cavalerie et du magasin aux fourrages, sous prétexte que ces bâtiments étant devenus propriétés nationales, les charges dont ils étaient grevés devaient être acquittées par le département. (Copie, papier.)

2. — **1792, 12-16 novembre.** — Lettre touchant la demande faite par le sieur Varlet, à l'effet de pouvoir

rendre habitable une maison qu'il va occuper dans la cour des Moulins-de-Garance, qui appartient à l'hôpital Comtesse, et qui a été brûlée lors du bombardement de la ville ; — autorisation de réparer ladite maison ; — estimation des travaux à opérer. (2 originaux, papier.)

3. — **1793, 2 mai.** — Les représentants de la Nation députés de la Convention nationale aux armées du Nord et des Ardennes, mandent aux commissaires chargés de la liquidation des indemnités du bombardement, de payer aux hôpitaux de la ville, afin qu'ils ne soient pas privés de leurs revenus ordinaires, le montant des loyers des maisons appartenant auxdits hôpitaux qui ont été détruites. (Copie, papier.)

4. — **1794, 17 février.** — Affiche des maisons et jardins appartenant à l'hôpital Comtesse en la ville de Lille et au faubourg de la Barre, qui seront donnés en location le 17 février 1794. (Imprimé, papier.)

5. — **1794, 7 mai.** — Procès-verbal d'estimation d'une partie d'héritage contenant 506 verges 64 pieds, située rue Saint-Sébastien, sur laquelle est construite la verrerie du sieur Bernard Rousselle, accordée en arrentement par l'hôpital Comtesse au sieur Lecocq en 1734. (2 pièces, papier.)

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES DE LA VILLE DE LILLE

I^{er} FONDS, I. — HOPITAL NOTRE-DAME, DIT COMTESSE

LIASSES ET REGISTRES ¹

I.

SAUVEGARDES ET PROTECTIONS ; EXEMPTIONS.

4226. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1298-1668. — Sauvegardes et exemptions. — Sauvegarde accordée par Philippe-le-Bel, roi de France, à l'hôpital Comtesse à Lille (voir n^o 150). — Le comte de Bruay, gouverneur et capitaine-général de la province de Lille, Douai et Orchies, prend sous sa sauvegarde et protection deux moulins à eau situés à Wazemmes, et trois moulins à vent sis hors la porte des Malades, appelés moulins à Diables, de la Vallée et Petit-Moulin, appartenant à l'hôpital Comtesse (1655, 11 décembre). — Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, prend sous sa sauvegarde les censes du Metz et du Haut-Ballot (voir n^o 2289). — Louis XIV défend, sous peine de mort, à tout soldat, de se loger dans la cense du Metz, située au faubourg Saint-Pierre, et dans le moulin de Saint-André, ou d'y enlever des fourrages ou autres choses (1667, 2 septembre). — Le marquis de Bellefont, gouverneur de Lille, met sous la protection du roi et prend sous la sienne la cense du Metz avec ses bestiaux et tous les moulins de l'hôpital Comtesse (1667, 11 septembre). — Le marquis de Humières, gouverneur des ville et pays de Lille, prend sous sa sauvegarde la cense du Metz (1667, 24 octobre); — ordonne « aux bailly et gens de loy des villages dans

lesquels les religieuses de l'hospital Comtesse ont des maisons, terres et héritages, de surseoir à toutes exécutions, tant en leur regard que de leurs fermiers, touchant le paiement des fourrages et deniers du Roy, jusques à l'arrivée de M. Charuel quy réglera là-dessus comme il appartient » (1668, 21 janvier); — prescrit à l'officier de garde de laisser passer librement les chariots et bateaux chargés de briques, bois et autres matériaux provenant de la démolition des maisons appartenant à l'hôpital Comtesse aux faubourgs de la Barre et de Notre-Dame (1668, 1^{er} février); — accorde un laissez-passer à deux religieuses de l'hôpital Comtesse se rendant à Courtrai (1668, 12 février). — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse exposent à M. Charuel, commissaire-général et intendant pour Sa Majesté des levées qui se font au pays de Flandre, les dommages qu'a ressentis leur maison par suite des guerres et du siège de Lille, et le prient de vouloir les affranchir de toutes contributions militaires; lettre de M. Charuel dans laquelle il témoigne de l'intérêt qu'il porte à l'hôpital Comtesse et annonce qu'il se rendra vers la prieure à son prochain voyage à Lille (1668, 27 juillet). — Exemption d'une moitié des aides accordée à l'hôpital Comtesse par Louis XIV (voir n^o 2496).

4227. (Liasse.) — 8 pièces, papier, 5 cachets.

1667-1669. — Soldats blessés ou malades soignés dans l'hôpital Comtesse. — Attestations par le comte d'Ar-

¹ La série des liasses s'étend du n^o 4226 au n^o 4328, et celle des registres divers du n^o 4329 au n^o 4800.

rest, capitaine-lieutenant commandant la compagnie de cheveau-légers du comte de Saint-Paul, du régiment d'Engghien, par César de Rozel, commandant la compagnie du duc d'Orléans, par le marquis de Brésolles, enseigne des gendarmes du même duc, par le marquis de Beaufort, colonel du régiment dudit duc d'Orléans, que les dames religieuses de l'hôpital Comtesse, à Lille, ont reçu et soigné en leur maison les soldats blessés ou malades dudit régiment, et aussi cent cinquante blessés de l'armée de Sa Majesté (1667, octobre). — Le comte de Vivonne, prince de Tonnay-Charente, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, maréchal-de-camp et colonel des Croates de Sa Majesté, certifie que les • dames religieuses de l'hôpital Comtesse de cette ville de Lille ont bien et charitablement assisté, sollicité et alimenté de tout ce qui leur a été possible un grand nombre de cavaliers malades du régiment des Crauates du Roy depuis leur entrée dans cette ville jusques à maintenant, et continuent encor leurs soins charitables envers lesdits infirmes sans aucune prétention de paye ny récompense » (1668, 9 avril). — Attestation par treize capitaines et le lieutenant-colonel du régiment d'infanterie du Roi, • que les dames religieuses de l'hospital Comtesse en la ville de Lille sont seules dans cette ville qui assistent les soldats malades à la décharge du Roy et qu'ils y sont toujours en grand nombre et bien alimentés » (1669, 3 et 4 janvier). — M. de La Fresnois, premier lieutenant-colonel commandant les douze compagnies du régiment d'infanterie allemand du prince de Furstenberg en garnison à Lille, certifie que les dames religieuses de l'hôpital Comtesse ont charitablement assisté, pansé et alimenté un grand nombre de soldats malades et infirmes dudit régiment, depuis son entrée à Lille, qui fut au mois d'avril dernier, jusques à présent, jour de son départ (1669, octobre).

4228. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1651-1716. — Procès entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse et le fermier de l'impôt sur les bêtes à pied fourchu, impôt dont ledit hôpital était exempt en vertu du privilège à lui conféré en 1272 par la comtesse Marguerite. (Cff. n^{os} 94 et 1827.)

4229. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1716-1723. — Procès soutenus devant la Gouvernance de Lille par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse contre les fermiers des droits de chaussée et des droits sur les briques et moellons.

4230. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1723. — Différend entre Jean-François Herreng et

Jean Lesaffre, fermiers des moulins appartenant à l'hôpital Comtesse, et le fermier de l'assis et mesurage des grains de la ville de Lille, qui prétendait assujettir à cet impôt les grains fournis par lesdits fermiers pour la consommation de l'hôpital.

II.

BIENS ET REVENUS; DROITS UTILES A L'ÉTABLISSEMENT;
CENS ET RENTES; PROCÈS.

I. — Biens de Flandre.

4231. (Liasse.) — 9 pièces, dont 2 en parchemin.

1243-1736. — Biens de l'hôpital Comtesse en Flandre. — Copies ou originaux de pièces analysées ci-dessous sous les n^{os} 26, 47, 515, 1299, 1308, 3257 et 3377. — Lettres de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, comte de Flandre, par lesquelles ce prince accorde à Daniel Alarts, son secrétaire, en arrentement perpétuel, la moitié du franc moulage de Caprycke, avec l'octroi de rétablir, sur une motte située sur la place dudit Caprycke, un moulin à vent qui avait été détruit pendant les guerres et troubles derniers (1393-1394). — Permission accordée par Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, aux maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à Jean Van Liekerke et Josse de Brune, ces derniers agissant au nom et comme tuteurs des enfants de feu Cornille de Groote, de faire endiguer soixante mesures ou environ de terre regagnée sur la mer, entre l'île de Wulpen et le métier d'Oostbourg, qu'ils possèdent par indivis (1504, 10 juillet).

4232. (Liasse.) — 13 pièces, dont 4 en parchemin.

1517-1526. — Procès entre l'hôpital Comtesse et Jacques Masurel, au sujet de certains *scorres* situés en la paroisse de Wulpen, île de Cadzand, que ledit Jacques a fait endiguer en vertu d'octroi royal du 29 avril 1517, et que l'hôpital Comtesse prétend lui appartenir en vertu des lettres de la comtesse Jeanne, sa fondatrice, en date de 1237. (Cf. n^o 933.)

4233. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1585-1616. — Procès devant le Conseil de Flandre à Gand entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse et Jean de Neve, receveur du duc de Clèves, à Bruges, au sujet du paiement des arrérages d'une rente de 240 livres parisis dont ledit duc est redevable envers

ledit hôpital à cause de la vente à lui faite par cette maison « des poldres et adjectz de Breskinzans et Petit Breskin auprez de la mer, qui estoient dicquiez et à dicquier. » — Différend devant le Conseil de Flandre entre les « dicqueurs » du *schore* de Bouchoute et Watervliet, d'une part, les propriétaires et occupants des poldres de Saint-Christophe, de Georges Fossier, de Bouchoute, Bassevelde, Oost-Eecloo, Caprycke et Lembeke, d'autre part, au sujet du droit de *watergheschot* (imposition destinée à l'entretien des digues), que les premiers voulaient faire porter à la somme de six patards par an pour chaque mesure.

4234. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1549-1722. — Rentes appartenant à l'hôpital Comtesse dans les territoires de Caprycke, Lembeke, Eecloo, Saint-Laurent, Nazareth, Astene et Peteghem: états, déclarations; — commission donnée par les maître et prieure à Jean Boxtael, fermier du Rysselhof à Caprycke, pour recevoir lesdites rentes (26 septembre 1685). — (Cf. n° 2729).

4235. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1611-1633. — Requête présentée par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse aux président et gens des Comptes de Lille pour obtenir d'être déchargés du paiement des arrérages de rentes dus à la recette des briefs d'Assenede et des Quatre-Métiers à cause des terres que l'hôpital possède à Caprycke et aux environs, et ce en considération de ce que cette maison n'a tiré aucun profit desdits biens depuis 1577 jusqu'à 1605, n'ayant même, depuis cette dernière date jusqu'à 1611, su percevoir que le huitième du revenu ordinaire « et ce à cause de l'hostilité et guerre qui a régné esdits quartiers jusques à la trêve, aïans aucuns des fermiers d'iceux biens, durante icelle guerre, esté prisonniers par plusieurs fois, dont lesdits remonstrants ont esté constraintz de leur quicter tout. » — Procès intenté, pour le paiement desdits arrérages, par Jean Mileman, receveur des briefs d'Assenede, aux proviseurs de l'hôpital Comtesse. — Différend devant le Conseil de Flandre entre Nicolas Kickens, receveur des briefs d'Assenede, et Pierre Van Eechoute, Arnould de Vliegheere et Chrétien Huughe, fermiers des trois censes de l'hôpital Comtesse à Caprycke (1629-1633.)

4236. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1548-1636. — Terres de l'hôpital Comtesse à Moerbeke et à Eecloo: — Différend avec l'abbé de Saint-Pierre

de Gand (1548). — Procès-verbaux de mesurage des terres de l'hôpital à Moerbeke (1613). — Procès avec Jean Alowyns au sujet du paiement d'une rente due par des terres de l'hôpital Comtesse à Eecloo audit Jean à cause de sa seigneurie de Balgerhouck située sur Eecloo et Audegem (1615-1616). — Déclaration des terres appartenant à l'hôpital Comtesse à Eecloo et Moerbeke (1636). — Extrait de la coutume particulière d'Eecloo.

4237. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1658-1662. — Lettres écrites par Pierre Wallaert, Louis Vandamme et consorts, à Charles Verdière, receveur des biens de l'hôpital Comtesse à Lille, touchant la seigneurie de Scheldevelde.

4238. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1729-1754. — Procès porté devant le Conseil de Flandre et ensuite devant le grand Conseil de Malines entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse prenant le fait et cause de Jean Heyndrickx, amodiateur de la terre et seigneurie de Scheldevelde, et les gens de loi d'Astene et Deynze, qui prétendaient avoir le droit de passer les états des biens des maisons mortuaires en ladite seigneurie au préjudice de la juridiction appartenant à l'hôpital Comtesse (voir nos 3383, 3443, 3601).

4239. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1734-1756. — Procès entre le procureur général du Conseil de Flandre à Gand et les maître et prieure de l'hôpital Comtesse, ces derniers prenant fait et cause pour Jean Heindrickx, leur fermier et amodiateur, au sujet de la juridiction et des droits appartenant audit hôpital en la seigneurie de Scheldevelde. (Cf. nos 3383, 3443, 3601, 3624).

4240. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1700-1740. — Biens de l'hôpital Comtesse à Caprycke, Eecloo, Saint-Laurent, etc. — Baux accordés à André Van Hecke, Jean Verheye, Marguerite Boellens, veuve de Pierre Pyffroen, Nicolas Staelens, Paul Verreman, Jean de Geetere, François Daele, Gérard Pyffroen, Gilles Stalins et Pierre Roman, pour des biens situés à Eecloo (1712, 1717, 1728, 1732); — à Josse Van Damme, Laurent de Pryckere et Laurent de Bock, pour des biens sis à Moerbeke (1710, 1717, 1728); — à Christophe Van Doorselaere, Jean Mathys et Cornil Mortier, à Jean de Vliegheere, Jacques Roote et Jean Vankerckvoorde, pour les trois fermes de l'hôpital Comtesse à Caprycke et Saint-Laurent

(1700, 1709, 1727, 1736); — à Jean Heyndrickx, pour les rentes et exploits de la seigneurie de Scheldevelde (1744). — Correspondance, procès-verbaux d'expertise, etc., concernant les biens de l'hôpital Comtesse à Caprycke, Eecloo et Saint-Laurent (voir nos 3083, 3084 et suivants).

4241. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1605-1679. — « Papiers concernant la cense de Caprycke : » — Originaux ou copies de baux et autres actes concernant la ferme de Rysselhof à Caprycke, appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille analysés plus haut sous les numéros 1468, 1583, 1584, 1609, 1755, 1995, 2200, 2223, 2224, 2335, 2501 et 2643.

4242. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1509-1633. — Procès devant le Conseil de Flandre à Gand entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et le sieur Jean Hainerel, procureur audit Conseil, receveur des biens de l'hôpital à Caprycke. — Autre procès avec Gilles Baets, occupé de terres appartenant à l'hôpital à Caprycke. — Procès devant le Conseil de Flandre entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et la veuve de Jean Sanders, greffier de Caprycke, en son vivant occupé de la ferme de Rysselhof à Caprycke, au sujet du paiement de plusieurs années de rendage (voir nos 1551 et 1557).

4243. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1629. — Différend devant le Conseil de Flandre à Gand entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Lambert Cortekene, avocat à Bruges, fermier de la cense de Caprycke, au sujet du paiement de son fermage, qu'il prétendait réduire de 1200 livres à 400 à cause des dommages et de la non-jouissance qu'il a éprouvés pendant la guerre, en appuyant ses prétentions sur un acte du 30 mai 1622 émané des sieurs Manare et Le Pippre, anciens proviseurs, que ledit Lambert avait extorqué et « happé par faux donnez à entendre qu'il jouissoit de peu de chose ou riens desdits biens et aultres mauvaises pratiques qu'y se descouvrent ouvertement. » — Acte par lequel Jacques Manare et François Le Pippre, proviseurs de l'hôpital Comtesse, ayant considéré « les inconvénientz verbalement allégués » par Lambert Cortekene, amodiateur de la cense et des terres de Caprycke, réduisent le prix de son fermage de 1200 livres par an à 400 livres, « à commencer pour la première année de ladite réduction doiz la despouille et aougst XVI^e vingt-ung, première année dudit bail, et ainsy de mille livres parisis d'an en an,

jusques à la tresve, paix ou réduction des villes de l'Escluse, Ardenbourg et Isendicque. » (1622, 30 mai). — (Voir nos 1755, 1768, 1822, 1882 et 1896).

4244. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1736-1740. — Procès devant le Conseil de Flandre entre l'hôpital Comtesse et Gabriel de Vlieghe, occupé de la ferme de Rysselhof à Caprycke, au sujet du paiement de ses fermages : — copie du bail accordé audit de Vlieghe en 1736 (voir n° 3377); — procès-verbaux de saisie et de vente des biens à lui appartenant; débours faits par Jean-Baptiste de Poorter pour soutenir la cause de l'hôpital contre ledit de Vlieghe. (Cf. nos 3377 et 3415).

II. — Biens de Lille.

4245. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1074-1683. — Procès entre les baillis des Quatre-Seigneurs hauts justiciers et les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, touchant la chapelle de Saint-Sébastien appartenant audit hôpital : — « Par ordonnance de mons^r l'intendant Le Peletier du xx^e de juillet de l'an 1669, lesdis proviseurs, maître et prieure auroient esté obligez de bailler les clefs de la chapelle de Saint-Sébastien, proche de Saint-André à Lille, à ceux qu'y ont esté préposez et dénommez par les quatre baillis des Estats de la chastellenie dudit Lille, pour y renfermer, comme at esté fait, les fourrages de la garnison qu'y se seroient tellement eschauffez à raison de leur humidité ou autrement que la chaleur y ayant causé le feu, la dite chapelle auroit esté entièrement bruslée avecq tout ce qu'y estoit dedans, et bien que lesdits des Estats devoient, passé quelques années, avoir restably ladite chapelle, néantmoins ilz n'y veulent entendre quoyqu'ilz en ayent esté requis plusieurs fois de le faire. » (Cf. 2699 et 2706).

4246. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1677-1684. — Procès entre les administrateurs de l'hôpital de Saint-Nicolas, d'une part, l'hôpital Comtesse et son fermier Jacques Barbieux, occupé de la maison du Froidmetz dite Jardin du Prévôt, d'autre part, touchant le passage par le chemin menant du faubourg de la Barre au pont de le Sauch et audit cabaret de Froidmetz, chemin dont les deux hôpitaux prétendaient avoir la propriété; — attestations touchant la largeur de ce chemin; — extraits de comptes et d'anciens baux, mémoires, etc. (Cf. 2725).

1247. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1099.— Requête présentée par les maître et prieure de l'hôpital Comtesse à l'intendant Du Gué de Bagnols, au Magistrat de Lille et à la Gouvernance de cette ville, touchant l'acquisition de terres situées hors la porte de Saint-André pour tenir lieu de celles qui ont été englobées dans les fortifications de la ville. (Cff. nos 2728, 2752, 2755, 2838, 2846, 2847.)

1248. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1098-1699. — Différend au sujet de la possession de la terre de la Vacquerie à Saint-André, entre Arnould-Gérard de Beyere, conseiller de l'Electeur de Brandebourg, Jean de Beyere, aussi conseiller de l'Electeur de Brandebourg et son juge de Clèves et Cleverham, demoiselles Marie-Elisabeth et Antoinette de Beyere, tous enfants de feu Jean de Beyere, conseiller d'Etat et vice-chancelier dudit Electeur, et d'Anne de Bourghelles, dite Smerpont, d'une part, Gérard de Bourghelles, d'autre part : — Le 20 août 1653, Gérard de Bourghelles, dit de Smerpont, écuyer, seigneur de la Vacquerie, capitaine au service des Etats-Généraux des Provinces-Unies, « pour diverses causes à lui connues et par espécial que ses fils sont et seront par son trépas suffisamment et raisonnablement payés d'ailleurs, » avait ordonné qu'après sa mort Anne, Antoinette et Elisabeth de Bourghelles, ses filles, jouiraient des fief et cense de la grande et petite Vacquerie. Lesdites Antoinette et Elisabeth étant décédées sans enfants, le bien échut à Anne de Bourghelles, leur sœur, qui épousa depuis Jean de Beyere, vice-chancelier de l'Electeur de Brandebourg. Ladite Anne, avant son mariage, voulant éviter « grande noise et haine irréconciliable » avec Maximilien de Bourghelles, son frère aîné, lui fit don, le 14 décembre 1657, de ladite cense de la Vacquerie, avec cette clause « que si ledit Maximilien et ses enfants venoient à décéder sans hoirs en ligne directe, lesdits biens feroient retour à ladite Anne ou à ses enfans. » Maximilien de Bourghelles ayant été mis en possession de la terre de la Vacquerie et étant décédé, laissa pour héritière une fille nommée Anne-Marie qui elle-même ne tarda pas à mourir. Les enfans d'Anne de Bourghelles dite Smerpont, ayant alors voulu rentrer en possession de ladite terre, Gérard de Bourghelles, leur oncle, y mit opposition se prétendant héritier de ladite Anne-Marie, sa nièce. (Cff. nos 2820 et 2840).

1249. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1732-1781. — Pièces relatives à la redoute du faubourg de la Barre, appartenant à l'hôpital Comtesse, dont

l'Etat-major de Lille s'était emparé, et à certaines portions de terrain incorporées en 1688 dans la Digue : — requêtes au Roi, à M. de Caumartin et à M. de Puget, lieutenant du Roi à Lille. (Cff. nos 3327, 3984, 4037 et suivants).

1250. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1704. — Pièces relatives au projet d'arrentement du cabaret du *Jardin du Prévôt* et des jardins qui l'environnent : — requête présentée au Magistrat de Lille par les proviseurs de l'hôpital Comtesse afin d'obtenir que ledit cabaret soit considéré comme faisant partie de la châtellenie de Lille pour l'imposition sur les vins, bières et eaux-de-vie.

1251. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1750-1753. — Différend entre Jean-Philippe Dancoisne dit Lecocq et Joseph-François Boussebart, au sujet de l'estimation des bâtiments d'une ancienne blanchisserie de cire située rue Saint-Sébastien sur un fonds d'héritage contenant cinq cent six verges soixante-quatre pieds appartenant à l'hôpital Comtesse, arrenté pour soixante ans audit Lecocq en 1731 (voir n° 3305) et cédé par lui au sieur Boussebart. — Acte d'arrentement de cinq cent six verges soixante-quatre pieds d'héritage situés en la rue Saint-André, accordé à Jean-Philippe Lecocq par les maître et prieure de l'hôpital Comtesse (1731, 3 mars; voir n° 3305). — Acte par lequel Jean-Philippe Lecocq cède au sieur Boussebart le fonds d'héritage qu'il tient en arrentement de l'hôpital Comtesse en la rue Saint-André (1750, 25 septembre). — Procès-verbaux d'estimation dressés par les experts (1750, 12 octobre; 1751, 29 avril). — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse accordent à titre d'arrentement à Jean-Baptiste Gombert, Nicolas-Joseph Durant et Jacques Desbuissons, deux fonds d'héritage situés au coin de la rue Saint-André et de celle qui conduit au quartier d'infanterie, contenant l'un vingt-cinq verges quatre-vingt-quatorze pieds deux pouces, l'autre six verges cinquante pieds, pour en jouir pendant le terme de soixante ans, au canon annuel de 24 florins 2 patards (1731, 1^{er} juin; voir n° 3313). — Signification faite, à la réquisition de l'hôpital Comtesse, au sieur Joseph-François Boussebart, d'avoir à se conformer, pour la construction des bâtiments qu'il fait élever sur le terrain qu'il tient en arrentement dudit hôpital, aux conditions stipulées dans l'acte d'arrentement du 7 décembre 1673 (1753, 8 mars; voir n° 2564).

4252. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1613-1614. — Procès entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse et le Magistrat de Lille, touchant l'héritage appelé le Four-en-Pévèle, situé en la rue allant de celle des Malades à la porte du Molinel, dont une partie a été incorporée dans les nouveaux remparts faits lors de l'agrandissement de la ville commercé en 1603; — requête présentée aux archiducs Albert et Isabelle par les proviseurs de l'hôpital à l'effet d'obtenir qu'ils soient remis en possession dudit héritage que Messieurs du Magistrat persistent à détenir sous prétexte soit d'y établir « tantost une charpenterie, tantost un jardin d'arbaestre et autre chose, » soit d'y ériger « une paroisse et église. » Ce dernier projet « fut laissé en surcéance jusques dernièrement qu'ayant esté résolu en la sacrée congrégacion des illustrissimes cardinaux du Saint-Concil à Rome que la nouvelle ville se debvroit distribuer aux paroisses anciennes de ladiete ville et que partant ne seroit besoing de faire autre église ou paroisse; » — copies de titres et mémoires fournis dans le procès; — lettres des Archiducs autorisant l'agrandissement de la ville et la construction de nouveaux remparts depuis l'Arc des Baigneries jusqu'à la porte du Molinel (3 juin 1603); — état des pièces de terre enclavées dans les nouvelles fortifications; — correspondance entre l'abbé de Loos et le nonce apostolique. (Cff. nos 1614 et 1617).

4253. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

XVI^e siècle. — Procès devant la Gouvernance de Lille, entre les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, et les maîtresse et béguines du Béguinage de Sainte-Elisabeth, au sujet de la propriété d'une ruelle qui sert d'issue à la cense du Metz, située en la paroisse Saint-André, hors la porte Saint-Pierre, pour arriver à la chaussée de Lille.

4254. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1681-1683. — Différend entre les administrateurs de l'hôpital Saint-Nicolas à Lille, et les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, touchant la propriété d'une portion d'héritage sur laquelle est bâti le cabaret du *Soleil*, hors la porte de Notre-Dame; — extraits de comptes et de terriers; procès-verbal de mesurage. (Cf. n° 2725).

4255. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1591-1771. — Attestations de divers particuliers concernant le chemin allant du faubourg des Malades à

l'église de Wazemmes et partant du Billau; — concernant une piedsente commençant au moulin de Wazemmes et menant au grand chemin du faubourg de la Barre au pont de Canteleu après avoir traversé les terres du sieur de Fresnel (1591, 1655.) — Pièces relatives au différend soulevé entre le chapitre cathédral de Tournai et l'hôpital Comtesse au sujet des biens qui leur appartiennent en commun. — Pièces concernant la gestion de divers biens appartenant à l'hôpital Comtesse.

4256. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1711-1716. — Procès devant la Gouvernance du souverain bailliage de Lille entre les dames abbesse et religieuses de Marquette, et les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, d'une part, mademoiselle Marguerite Grenu, veuve du sieur François Potteau, prenant le fait et cause d'Antoine Roussel, son fermier, au sujet d'un passage auquel est assujettie une pièce de terre située à Verlinghem, lequel passage sert pour l'exploitation de terres appartenant à l'abbaye de Marquette et à l'hôpital Comtesse, aboutissant au chemin qui mène du grand chemin de Quesnoy à la piedsente du Wez-de-Fournage.

4257. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1733-1735. — Procès devant la Gouvernance de Lille entre les proviseurs et prieure de l'hôpital Comtesse et Philippe Lemahieu, demeurant à Wambrechies, touchant une servitude de passage dont était chargée une pièce de terre sise à Verlinghem, à proximité du chemin de Deulemont à Lille, appartenant audit Philippe; — plan servant d'éclaircissement au procès entre Philippe Lemahieu et les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, prenant le fait et cause de la veuve de François Cappon, fermière des terres dudit hôpital à Verlinghem, dressé, en vertu des ordres de la Gouvernance, par Gilles Werquin, arpenteur juré des ville et châtellenie de Lille, le 29 avril 1734. — Acte passé devant le lieutenant-général civil et criminel de la Gouvernance de Lille par lequel Philippe Lemahieu reconnaît le bien-fondé des prétentions de l'hôpital Comtesse au sujet du chemin « et train de chariot » dont sa pièce de terre est chargée, et se désiste de la poursuite qu'il avait intentée contre ledit hôpital par sa requête du 2 juillet 1733 (13 janvier 1735).

4258. (Liasse.) — 241 pièces, papier.

1729-1741. — Procès entre le chapitre Saint-Pierre de Lille et les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, au sujet de la mouvance de certains héritages

situés au Vieux-Faubourg-des-Reigneaux, arrentés par l'hôpital à Alexandre Jacquemant, à Charles Mertens, à Hubert Mahieu et à la veuve Desmazures (voir nos 3258, 3259, 3440, 3442).

4259. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1741-1743. — Différend entre messire Balthazar-Pierre-Félix de Wignacourt, comte de Flêtre et de Herlies, seigneur de Faches et royaume des Estimaux, et les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à Lille, au sujet de la mouvance de deux bonniers deux cents trois verges de prairies et terres à labour appartenant audit hôpital et situés à Wazemmes, au-devant du riez de Canteleu, tenant au pavé de Lille à Armentières, au moulin de France, à la rivière qui entoure la Redoute et à la Digue. Ces terrains ayant été arrentés à long terme par ledit hôpital en 1711, le comte de Flêtre prétendait que les actes d'adhérentement et d'investiture ainsi que l'acte d'arrentement primordial auraient dû être passés devant les hommes de la seigneurie de Faches et royaume des Estimaux dont ces héritages sont tenus, et que cette formalité n'ayant pas été observée, l'hôpital Comtesse devait lui payer doubles droits seigneuriaux tant pour ledit arrentement de 1711 que pour les ventes, aliénations et sous-arrentements qui pouvaient avoir eu lieu depuis cette date. — Rapport et dénombrement fourni par les maître, prieure, frère et sœurs de l'hôpital Comtesse à Lille à honorable homme Jean Le Monnoyer, écuyer, d'un fief consistant en une maison, héritage et brasserie nommée de le Sauch, située sur la place de Saint-Martin à Lille, « devant le fontaine illec, faisant toucquet de le rue par laquelle on va ou peut aller de ladite place Saint-Martin à l'église Saint-Pierre, » acquis par l'hôpital de M^c Jean de le Rachie, en son vivant conseiller-pensionnaire de la ville de Lille, et tenu dudit Jean Le Monnoyer à cause de sa seigneurie de Faches et royaume des Estimaux. Outre la charge des rentes et du relief, le possesseur dudit fief était tenu, quand le seigneur de Faches, son bailli ou ses hommes de fief, voulaient tenir les plaids et « disner » en ladite maison de le Sauch, de livrer, à ses frais et dépens, « bans, selles (chaises), tables, hestaulx, blanche nappe, pos, payelles, escuielles et hannaps pour la journée » (31 janvier 1473-1474). — Rapport et dénombrement fourni par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à noble et illustre seigneur messire Denis-François-Jacques de Wignacourt, chevalier, comte de Flêtre et de Herlies, seigneur de la Bassée, Marquillies, Transloy, Marcq, Faches et royaume des Estimaux, d'un fief tenu dudit seigneur à cause de son dit royaume des Estimaux, lequel consiste en deux bonniers deux cents

trois verges de prairies situées au faubourg de la Barre, devant le riez de Canteleu, et en deux maisons situées sur la place de Saint-Martin, l'une nommée l'hôtel de le Sauch, l'autre nommée la Clef (22 mai 1715).

4260. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1283-1789. — Bois de Bourghelles. — Vente par Alard, sire de Rave, chevalier, à l'église Notre-Dame de Tournai, d'un bois situé au-dessus de Bourghelles, assez près de Bachy (1283, 23 août.) — Confirmation de cette vente par Guy de Dampierre, comte de Flandre (1283, 28 août.) — (Voir nos 115, 3479, 3517.) — Difficultés entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à Lille et M. Huvino, seigneur de Bourghelles, au sujet du droit de plantis le long d'un bois appartenant à l'hôpital à Bourghelles (1750). — Rapport et dénombrement de la terre et seigneurie de Bourghelles tenue de la cour de Maire en Tournésis, fourni par Marie de Rubempré, dame de Genech, Noircarmes, etc. (1551, 20 juin). — Autre rapport et dénombrement de la même seigneurie fourni par messire Pierre-Robert-Martin Huvino, écuyer, seigneur de Bourghelles (1740, 17 décembre). — « Observations » en faveur des prétentions de l'hôpital Comtesse et de M. Huvino. (Cf. n° 4063). — Etats des coupes faites dans les bois de Bourghelles appartenant à l'hôpital Comtesse (1782-1789).

4261. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1451-1631. — Biens de Bourghelles. — Comptes des biens appartenant, par indivis, à l'église cathédrale de Tournai et à l'hôpital Comtesse, situés au village de Bourghelles, rendus par des chanoines de ladite cathédrale.

III. — Eau.

4262. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1717-1723. — Procès devant les mayeur et échevins de Lille entre Jean Herreng, fermier des moulins de l'hôpital Comtesse au faubourg de la Barre, et le sieur Van der Macr, prévôt de Lille, au sujet des contraventions relevées à la charge dudit fermier pour avoir tenu les eaux à la porte de la Barre à un niveau plus élevé que celui indiqué par la jauge; — mémoires et pièces fournis par ledit Jean Herreng et par sa veuve Antoinette Dillies; procès-verbal d'enquête, etc. (Cf. n° 3173).

4263. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1717-1722. — Différend au sujet des eaux du canal

de la Haute-Deûle : — Requête présentée à M. de Bernières, intendant de Flandre, par les sieurs Duriez De le Saux, Du Chastel de Pesticux, Dragon de Lenglé, Stappaert, Sauvage, et l'abbé de Loos, propriétaires des terrains avoisinant la rivière de la Haute-Deûle, ledit Sauvage agissant comme fondé de pouvoirs des seigneurs et communautés d'Haubourdin et d'Emmerin, pour se plaindre de ce que leurs héritages sont sous les eaux par la faute des meuniers du faubourg de la Barre qui tiennent les eaux à un niveau trop élevé (juin 1717.) — Mémoires, requêtes, extraits de sentences, copies de titres, etc., fournis dans le procès : — « Origine de la Haute-Deûle et du changement fait aux escluses d'icelle depuis le Fourchon jusques à la ville de Lille. » — « Mémoire pour faire venir des eaux dans la ville de Lille qu'on tireroit de la rivière de la Scarpe au-dessous de Douay, ce qui produiroit plusieurs utilitez sans que personne y fut intéressé ; » — observations mises en marge de ce mémoire par un ingénieur (de la place de Douai ?) — Projet de construction d'un sas dans la Haute-Deûle à Don proposé par M. de Mesgreny ; — observations du sieur Volland sur ce projet : ce dernier ingénieur propose de tirer du canal de la Scarpe les eaux nécessaires pour alimenter la ville de Lille. — Ordonnance de l'intendant Maignart de Bernières afin de « pourvoir à l'entretien du canal de la Haute-Deûle et de faire cesser les abus qui se commettent journellement au préjudice de la navigation » (4 décembre 1715.) — Assignation à comparaître devant les Echevins de Lille, notifiée à Jean-François Herreng et Jean Lesaffre, fermiers des moulins de l'hôpital Comtesse à Lille, afin de répondre à la plainte formulée par le prévôt contre eux pour avoir laissé monter les eaux du canal de la Haute-Deûle au-dessus de la plus grande jauge d'hiver (15 février 1717.) — Procès-verbal de la visite du canal de la Haute-Deûle faite par Jacques-Adrien d'Haffregues, subdélégué de l'intendant de Flandre, en présence des experts nommés par les propriétaires riverains et par les meuniers de l'hôpital Comtesse, au sujet de la hauteur des eaux dans ledit canal depuis les moulins de la Barre jusqu'au pont d'Haubourdin (1717, 6 juillet.) — Le procureur syndic de la ville de Lille requiert les mayeur et échevins d'être autorisé à évoquer par devant leur juridiction la cause mue entre les fermiers des moulins de l'hôpital Comtesse et les riverains du canal de la Haute-Deûle, laquelle a été portée devant le subdélégué de l'intendant au préjudice des droits du Magistrat, qui seul peut en connaître ; — apostille du 6 juillet 1717 qui fait droit à la demande du procureur syndic ; — signification faite en conséquence aux sieurs Herreng et Lesaffre, meuniers de l'hôpital Comtesse, et à l'abbé de Loos, représentant les propriétaires riverains (14 août 1717.) — Procès-verbal de l'apposition de bornes dans la rivière de

la Haute-Deûle pour indiquer le niveau des eaux qui devra être observé par les meuniers des moulins du faubourg de la Barre afin de rendre plus régulier le service de la navigation et d'empêcher les inondations dont se plaignent les riverains. Ce procès-verbal est dressé, en vertu des ordres de MM. du Magistrat, par François-Guillaume de Waignon, écuyer, seigneur de La Marlière, rewart, Henri-Ignace Herreng, conseiller du Roi, procureur syndic, et Joachim Millan, clerc des ouvrages de la ville, accompagnés de Pierre-Alard de Lannoy, écuyer, seigneur de Fretin, ancien rewart (14 août 1717.) — Visite de la rivière de la Haute-Deûle faite par deux arpenteurs et mesureurs jurés de la ville et châtellenie de Lille désignés par les fermiers des moulins de l'hôpital Comtesse, en présence de deux notaires, pour reconnaître la hauteur des eaux qu'on retient depuis huit jours au faubourg de la Barre afin de faciliter l'exécution des travaux du bâtiment de la Monnaie (1717, 29 août.) — Jean-François Herreng et Jean Lesaffre, fermiers des moulins de l'hôpital Comtesse, et les proviseurs de cette maison, transmettent à M. d'Haffregues, subdélégué de l'intendant, le procès-verbal de la visite qu'ils ont faite le 29 août de la rivière de la Haute-Deûle. Ils font remarquer que, malgré la hauteur considérable des eaux occasionnée par la retenue de celles-ci au faubourg de la Barre, il ne s'est produit aucune inondation, même dans les plus bas terrains qui avoisinent la rivière. La jauge d'été étant ainsi de beaucoup dépassée, on ne peut pas attribuer aux manœuvres des meuniers dudit faubourg l'inondation qui a eu lieu à Loos, Haubourdin et Emmerin et dont se sont plaints les sieurs de Pesticux, de Lenglé et autres, puisque cette inondation s'est produite à une époque où l'eau était, aux moulins de la Barre, à huit pouces en dessous du niveau d'été (30 août 1717.) — Mémoire pour les sieurs Herreng et Lesaffre contre l'abbé de Loos et consorts, rédigé par le sieur F. Patou, avocat à Lille. Il tend à prouver que l'inondation des terrains qui longent la Deûle a été amenée par les grandes pluies et le mauvais état des fossés et rigoles qui existent dans ces terrains et non par les manœuvres desdits meuniers ; il ajoute que si l'on baissait le niveau de la jauge du faubourg de la Barre, cela aurait pour résultat de ruiner la navigation et les moulins (1717, août.) — Ordonnance de Jacques-Adrien d'Haffregues, écuyer, premier conseiller pensionnaire des Etats de Lille, subdélégué de M. le marquis de Bernières, intendant de Flandre, qui admet les propriétaires riverains de la Deûle à faire valoir leurs droits contre les fermiers des moulins de l'hôpital Comtesse au faubourg de la Barre, lesquels, en tenant les eaux au-dessus du niveau fixé par les règlements, ont occasionné l'inondation des terrains qui avoisinent ladite rivière (1717, 3 septembre.) — Requête présentée aux bailli et échevins de Lille par les proviseurs,

maitre, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, à l'effet d'obtenir que les jauges d'été et d'hiver adoptées jadis pour les moulins à eau du faubourg de la Barre par M. de Fretin, rewart, le cleric des ouvrages de la ville et lesdits proviseurs, soient maintenues, et qu'il soit défendu à l'éclusier de la porte de la Barre de faire, à d'autres jours que ceux fixés par les règlements, des manœuvres d'eaux qui empêchent les moulins de l'hôpital de fonctionner; — renvoyée à l'avis du rewart et du procureur de ville (30 octobre 1717.) — Avis des rewart et procureur syndic de Lille, sur la requête des proviseurs, maitre et prieure de l'hôpital Comtesse : ils proposent de confirmer les jauges d'hiver et d'été fixées par M. de la Marlière le 14 août 1717, mais il leur semble que ce serait porter atteinte à l'autorité du Magistrat que de consentir à ce que l'éclusier de la porte de la Barre ne puisse lâcher ses eaux ni en détourner le cours sans prendre l'avis des proviseurs de l'hôpital, ledit éclusier n'ayant à recevoir d'ordres que de la part de M. le rewart qui lui prescrit ce qu'il juge convenable dans l'intérêt de la navigation; l'hôpital Comtesse ne peut, du reste, prétendre jouir de toutes les eaux du canal de la Haute-Deûle puisqu'avant 1710, ses moulins, situés à Wazemmes, n'étaient alimentés que par les eaux du canal du Fourchon, tandis que maintenant, « construits et établis au faubourg de la Barre, ils reçoivent les eaux non-seulement du grand canal qui vient du pont de Canteleu, mais aussy celles qui viennent du Fourchon par le canal du pont de France, ce qui n'a été permis qu'à charge de ne pas interrompre la navigation » (7 juillet 1718.) — Les proviseurs, maitre et prieure de l'hôpital Comtesse transmettent aux mayeur et échevins de Lille les procès-verbaux de visite dressés par le subdélégué de l'intendant le 6 juillet 1717 et par les arpenteurs jurés de la ville et chàtellenie de Lille le 29 août suivant, lesquels constatent que le niveau auquel les meuniers des moulins du faubourg de la Barre tiennent les eaux n'est pas assez élevé pour occasionner des inondations; — ordre de communiquer ces pièces au procureur syndic (2 septembre 1718.) — Avis du procureur syndic donné en vertu de l'ordonnance du 2 septembre 1718 : on ne peut avoir égard aux procès-verbaux de visite dressés par M. d'Haffregues parce que ce subdélégué n'a pas la compétence requise pour faire ces visites, le Magistrat de Lille ayant toute justice et police sur le canal de la Haute-Deûle, ainsi que l'a reconnu M. de Bernières par son ordonnance du 15 décembre 1715. « L'hôpital Comtesse a beau dire, la permission de transporter les moulins qui estoient à Wazemmes, au faubourg de la Barre, accordée pendant que Lille étoit sous la domination des Etats-Généraux, n'a rien innové aux droicts et autoritez des Magistrats qui, par eux et leurs députez, ont donné la jauge des eaux aux moulins et à la navigation toutes les fois qu'il a été

nécessaire, sans l'intervention d'aucuns commis de l'hôpital Comtesse ni des fermiers de leurs moulins, qui n'ont point autre voie que celle de représentations, ni plus ni moins que les riverains et les bateliers. » L'avis conclut à ce que l'on maintienne la jauge fixée par le procès-verbal du 14 août 1717 « pour servir de borne aux moulins dudit hôpital et pour la conservation de la navigation, » sauf à la changer pour des causes imprévues ou extraordinaires ainsi qu'il sera trouvé en justice appartenir (septembre 1718.) — Attestation par divers particuliers que chaque année les bois et prairies qui s'étendent le long des deux rives de la rivière dite du Fourchon qui vient du canal de la Haute-Deûle sont inondés à cause de leur situation en contre-bas de ladite rivière, les eaux ayant été vers 1720 jusqu'à couvrir le chemin de l'Arbonnoise à la chapelle d'Esquermes, « où Jacques-André Dereux, déposant, menoit les personnes à la messe en bateau » (janvier-mars 1722.) — « Observations pour l'hospital Comtesse à Lille au sujet du cours des eaux et du baissement des jauges qu'on prétend y établir : » ce mémoire tend à établir que l'inondation des propriétés riveraines de la Haute-Deûle a été produite par les grandes pluies et la négligence des propriétaires; on y dit « que l'hôpital a droit et est en possession incontestable de l'usage des eaux pour ses moulins et qu'on ne peut l'en frustrer; il se trouveroit néanmoins qu'il en seroit privé par la jauge que le sieur Rewart de ladite ville, sans l'intervention de l'hôpital, a fait marquer (le 14 août 1717) par une fleur de lys piquée sept pouces en dessous de la jauge marquée par un crampon posé après l'érection du moulin en 1711. » — Requête présentée au Roi par les proviseurs, maitre et prieure de l'hôpital Comtesse à Lille à l'effet d'obtenir la révocation d'une ordonnance du 21 février 1722 par laquelle les échevins de Lille, ne tenant aucun compte des prescriptions faites par l'intendant M. Méliand ensuite de la visite du canal de la Haute-Deûle par les ingénieurs Gittard et de Fréville, ont baissé de cinq pouces, au moulin du faubourg de la Barre, la jauge des eaux qui avait été fixée par ledit intendant. (Cff. nos 3149, 3153, 3154, 3173 et 3179.)

IV. — Pêche.

4264. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1286-1722. — Canaux; pêche. — Copies de pièces relatives aux canaux et à la pêche inventoriées ci-dessus sous les nos 121, 137, 145, 2013, 2288, 2379, 3153 et 3173. — Sentence des échevins de Lille dans le procès pendant entre l'hôpital Comtesse et l'hôpital Saint-Nicolas, au sujet de la pêche dans les eaux de la ville depuis le

moulin de le Sauch, appartenant à l'hôpital Comtesse, jusqu'au manoir de l'évêque de Tournai à Wazemmes : l'hôpital Comtesse est débouté de sa demande (1507, 11 janvier (v. s.)

4265. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1646-1727. — Procès soutenus par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à Lille contre Charles Delos, François Descamps, François Leclercq, Noël Legroux, Charles Desplanques, Martin Delezennes, Alard Prévost, Josse Vanhem et autres, au sujet du droit de pêche dans les eaux de la rivière depuis les moulins de Wazemmes jusqu'à ceux de Saint-Pierre et dans tous les canaux intérieurs de la ville : — Défense faite par les mayeur, échevins et conseil de la ville de Lille de pêcher « à la proie, chapeaux, et par aultres voies et moïens prohibez, dans la rivière commune de ceste dite ville mouvante depuis le pont de Fin jusques aux moulins au jadiz chasteau, et depuis le pont Maugré dict le Vieil-Arcque jusques à la fermeture de l'arcq des RR. PP. Jésuites » (21 août 1665.) — Ordonnance de Dugué de Bagnols, intendant de Flandre, faisant défense expresse de mettre des nasses ou autres engins de pêche dans les rivières de Santes, Haubourdin, bois de l'abbaye de Loos, Esquermes et Wazemmes, sous peine de 100 florins d'amende (17 septembre 1701. — Cff. nos 2776 et 2802.) — (Voir nos 2322, 2379, 2385, 2848, 2849 et 2854.)

4266. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1660-1663. — Droit de pêche dans les canaux de la ville de Lille. — Procès devant les mayeur et échevins de Lille soutenus, au sujet de l'exercice dudit droit, par Michel Deleporte, fermier de l'hôpital Comtesse, joints à lui les proviseurs, maître et prieure de cette maison, contre Charles Gherret, blanchisseur au faubourg de la Barre, Jean Petit, teinturier, Liévin Wiccart, Pierre Hervin. — Procès entre Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, et Michel Deleporte, au sujet du paiement de la somme de 72 livres que celui-ci doit à l'hôpital pour le « rendaiige d'une pescherie qu'il tient en louaige, s'extendant icelle pescherie depuis le jadis mollin de le Sauch jusques à la baille et porte de ceste ville et de la rivière, et depuis l'arcq des Repenties jusques au mollin dudit hospital ; » — copie du bail accordé audit Deleporte et autres pièces fournies à l'appui de la demande du sieur Verdière (voir n° 2288.)

4267. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1782. — Différend au sujet du droit de pêche dans la

rivière du moulin de la Barre entre Pierre Petri, directeur des diligences et messageries royales de Lille à Paris, et l'hôpital Comtesse, représenté par Philippe Lemayeur, dit Bourgmeestre, adjudicataire de ladite pêche (voir n° 4069.)

V. — *Mannée de Lille :*

1^o DROIT D'ÉRECTION OU DE MODIFICATION DE MOULINS.

4268. (Liasse.) — 2 pièces, dont 1 en parchemin.

1523. — Procès entre l'hôpital Comtesse et Denis de Fives touchant l'établissement d'un moulin à cheval fait par ce dernier dans sa brasserie, au préjudice des droits de l'hôpital : enquête tenue par Grand Thieulaine, lieutenant de la Gouvernance de Lille, le 11 septembre 1523 ; — liste des témoins entendus. (Cff. nos 947, 948, 955-957.)

4269. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1544-1564. — Procès entre Jean de le Planque, écuyer, seigneur d'Andreulles, Jean Thibault et Mathieu Tiechon, joint à eux Charles de Croy, évêque de Tournai, d'une part, les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, d'autre part, au sujet de la construction d'un moulin à Lezennes, sur un terrain dépendant de la juridiction dudit évêque, faite sans le consentement préalable desdits proviseurs. — Requête adressée à la Chambre des comptes de Lille par Guillebert d'Oignies, évêque de Tournai, pour représenter que son prédécesseur, feu Charles de Croy, ayant fait construire avec l'assentiment de ladite Chambre, un moulin à Lezennes, seigneurie qui appartient en toute justice à l'Evêché de Tournai, les proviseurs de l'hôpital Comtesse « se sont vantés, soubz coulleur de tel quel privilège qu'ilz maintiennent d'avoir, de empêcher mouldre ledit mollin, mesmes de oster ou faire oster les fers. » — (Cff. nos 1043, 1045, 1064 et 1071.)

4270. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1623-1633. — Requête présentée au Roi par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, pour lui représenter que, contrairement aux privilèges à eux concédés par la comtesse Jeanne de Constantinople touchant l'érection de moulins dans la mannée de Lille, un grand nombre de manants ont fait construire en leurs maisons des moulins à bras dont ils se servent pour leur usage particulier et même pour mouldre des grains à prix d'argent, sans en avoir obtenu congé de l'hôpital qui en ressent un grand préjudice ; — ordonnance royale prescrivante au bailli de la Salle de Lille et au prévôt de cette ville

de se transporter dans les maisons des corps, collèges, bourgeois et manants de la ville et châtellenie dudit Lille et d'ôter et emporter les fers des moulins qui y auraient été construits, depuis trente ans, sans l'octroi de l'hôpital Comtesse (1623, 18 février.) — Opposition formée par les rewart, mayeur, échevins et Conseil de la ville de Lille à l'exécution du décret du 18 février 1623. — Ecrit fourni par les proviseurs de l'hôpital Comtesse contre le Magistrat de Lille : ils énumèrent les procès qu'ils ont soutenus depuis trois cents ans contre des particuliers qui prétendaient avoir le droit de construire des moulins à bras, procès dans lesquels lesdits proviseurs ont toujours obtenu gain de cause ; les témoins sur lesquels le Magistrat s'appuie sont tous intéressés à ce que l'hôpital Comtesse soit dépouillé de son droit parce qu'ils sont tous possesseurs de moulins à bras ; tels sont « messire Bauduin de Croix, seigneur d'Oyembourg, pour le présent mayeur, Auguste Petitpas, seigneur de Warcoing, eschevin, Pierre Du Forest, seigneur Du Chastel, dépositaire de ladite ville, et ainsy des autres. Tous lesquelz, signamment en ceste occurrence que le bled a esté fort chier, descrient autant qu'ilz peuvent le fait des mosniers ou fermiers dudit hospital quoy qu'ilz soient noitirement recognus pour gens craindans Dieu, de bien et d'honneur, se bandent, animent et eschauffent les ungs les autres à se bander contre lesdis de l'hospital et controvertir leur droict que jamais âme vivante d'entre eux n'a ausé non pas dénier formellement, comme ilz font à présent, mais non pas mesmes révoquer en double. » — Mémoire des proviseurs de l'hôpital Comtesse dans lequel ils essaient de réfuter les raisons alléguées par le Magistrat de Lille : le Magistrat est d'autant moins fondé dans l'opposition qu'il fait à l'hôpital que lui-même, il y a environ vingt ans, n'a pas crupouvoir ériger le moulin à bras « pour y faire travailler les oysifz et vagabonde » sans avoir obtenu préalablement le consentement des proviseurs. « Quant à la malversation des mosniers de l'hospital que le Magistrat dist estre tournée en patrimoine, il a la justice en mains pour y donner l'ordre qu'il convient, et laquelle justice seroit par la dame comtesse Jenne esté réservée. » — Attestations de six « cacheurs et moleurs » touchant le préjudice que cause aux moulins de l'hôpital Comtesse, « dont le fermier sera de brief tenu de quitter sa ferme ou du moins obtenir notable diminution de rendaige, » l'établissement, dans la ville et les environs, d'un grand nombre de moulins à bras (1623, 19 janvier.) — Requête présentée aux président et gens des Comptes de Lille par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse : ils ont appris que certains brasseurs de la ville ont demandé à la Chambre des comptes l'autorisation de faire construire des moulins à cheval en leurs maisons ; ils rappellent le privilège

dont jouit à cet égard l'hôpital Comtesse et prient les gens des Comptes de ne point statuer sur les demandes qui leur sont adressées sans entendre leurs raisons ; — décision prise dans ce sens par le grand bureau de la Chambre le 10 octobre 1618. — Sentence rendue dans la cause pendante entre le Magistrat de Lille et les proviseurs de l'hôpital Comtesse (1627, 18 juin ; voir n° 1839.) — Arnould Carlier, huissier d'armes des privé et grand Conseils, certifie qu'en décembre et janvier 1631 il s'est présenté, à la requête des proviseurs de l'hôpital Comtesse, devant MM. les mayeur et échevins de Lille pour demander l'application des amendes portées par un décret du Conseil privé, en date du 17 juillet 1627, contre certains habitants de Lille qui avaient contrevenu à ce décret en ne faisant pas aux proviseurs de l'hôpital la déclaration des moulins qu'ils possédaient en leur maison ou en continuant à s'en servir « pour argent. » Il déclare que lesdits mayeur et échevins l'ont prié « de volloir délayer quelque tamps, tant et jusques ad ce que ilz auroient communiqué avec lesdis sieurs proviseurs, parce que lesdis trangresseurs sont en grand nombre, » ce à quoi ledit Arnould a consenti. Mais ladite communication ayant eu lieu et les proviseurs ayant de nouveau ordonné d'assigner les contrevenants au décret de 1627, ledit huissier a demandé assistance au Magistrat, qui a donné jour au 3 février 1632 pour les faire comparaître devant lui, étant assemblé en conclave, « auquel jour ilz se y seroient présentez avec grand nombre de peuple et principalement de femmes, dont ilz auroient donné audict huissier plusieurs propos injurieux avecq menache de le tuer, tellement qu'il fu constrainct, pour évader leur furie, de se retirer du conclave desdis du Magistrat par la porte de derrière » (1632, 3 février.) — Lettres de Philippe IV ordonnant une enquête sur les plaintes portées par l'hôpital Comtesse à Lille contre l'établissement de moulins à bras dans les maisons des particuliers (1632, 11 mars ; voir n° 1927.) — Accord intervenu entre le Magistrat et l'hôpital Comtesse (1633, 20 juin ; voir n° 1932.) — Listes des particuliers de la ville de Lille qui n'ont pas fait au receveur de l'hôpital Comtesse la déclaration des moulins à bras qu'ils possèdent. — Liste de ceux qui ont fait ladite déclaration (1633, juillet). — (Cff. n°s 1422, 1779, 1782, 1783, 1784, 1839, 1843, 1932.)

4271. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1634-1635. — Différend entre le recteur du collège de la compagnie de Jésus à Lille et les maître et prieure de l'hôpital Comtesse, au sujet de l'établissement d'un moulin à eau pour l'usage de leur convent que ledit recteur

voulait faire sans avoir obtenu l'octroi de l'hôpital. (Cff. nos 1940-1941.)

4272. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1648. — Différend entre les prieur, religieux et couvent des Carmes-Déchaussés de Lille et les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, au sujet de la construction, commencée par ordre de ces derniers, « d'un mollin sur la battrie, derrière le jardin dudit couvent, du costé de la porte de Courtray, duquel mollin lesdis Pères Carmes seront veuz avant leur jardin jusques au pied, et voiront, de leurdit jardin, chambres, réfectoire et aultres leurs commoditez, filles et femmes quy hanteront ledit mollin, quy serat chose malséante pour les distractions qu'ils polront recepvoir en l'exercice de leur vocation. »

4273. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1651-1653. — Procès entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse, d'une part, André Cousin et Jacques Leturcq, bourgeois de Lille, d'autre part, lesquels, sans se munir préalablement du consentement dudit hôpital, avaient fait bâtir des moulins hors la porte des Malades; — enquêtes, mémoires, avis d'avocats, etc. (Cff. nos 2227 et 2228.)

4274. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1660-1662. — Les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse représentent au Magistrat de Lille qu'en l'an 1602 maître Gilles Le Boucq, licencié ès-droits, ayant été chargé par les mayeur et échevins de solliciter des proviseurs dudit hôpital l'octroi d'ériger quelques moulins « pour y faire travailler les fainéans et vagabons, comme il disoit que se faisoit en la ville d'Anvers, » cette permission lui fut accordée à la condition que la mouture resterait au profit des meuniers de l'hôpital Comtesse et que les meules seraient fournies par cette maison. Ils ajoutent que ces conditions ont été remplies jusqu'à la suppression de ces moulins, époque à laquelle on a remis dans « l'attelier » de la ville les meules qu'avaient prêtées les proviseurs de l'hôpital et dont ceux-ci demandent la restitution (1660.) — Pièces fournies à l'appui de ces prétentions par le maître de l'hôpital Comtesse : — Attestations faites par devant notaires, à la requête de l'hôpital Comtesse, touchant l'érection du moulin des Débauchés, par Antoine Rombault et Léon Longuespée (1623, 21 avril; voir nos 1783 et 1784.) — Pierre Dambre, « crieur au bachin » de la ville de Lille, atteste qu'en l'an 1622 il était concierge au moulin des Débauchés construit dans l'ancien château de Lille pour y occuper les fainéants

et qu'il a rempli cette fonction jusqu'à la suppression de ce moulin. Il déclare que pendant « tout le temps qu'il a esté concierge on a moulu, en iceluy moulin, à tous allans et venans, le bled et soucrion qu'on y présentoit et apportoit pour moudre, et que la mouture a contourné au prouffit des pauvres qui y travailloient, lesquels en usoient ainsy que bon leur sembloient et profitoient de laditte mouture pardessus leur subsistence ordinaire, à l'advenant de trois pattars du havot, et que ladictte subsistence consistoit en un pain de deux pattars, un quartier de bœur et demy lot de petite bière par jour. » Pierre Dambre déclare donner cette attestation à la requête des administrateurs généraux de la Bourse commune des pauvres (1662, 25 septembre.) — Attestation par le même Pierre Dambre qu'il a bonne connaissance que les meules ayant servi au moulin des Débauchés appartiennent à l'hôpital Comtesse et qu'elles ont été, lors de l'érection de ce moulin, tirées des moulins Garins (1659, 1^{er} mars.) — Ordonnance du Magistrat de Lille prescrivant la remise entre les mains des proviseurs de l'hôpital Comtesse des meules ayant servi au moulin des Débauchés érigé en 1602 au château de Lille (1661, 20 mai.)

4275. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1660-1664. — Procès entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, d'une part, damoiselle Magdelaine Miroul, Jeanne Miroul, veuve de Pierre Clicquet, écuyer, seigneur de Flambermont, Jean Miroul, seigneur d'Engrin, et consorts, en qualité d'héritiers de Ghislain Miroul, écuyer, seigneur d'Engrin, d'autre part, au sujet de la construction d'un moulin à Lezennes, opérée sans le consentement préalable de l'hôpital Comtesse. (Cf. n° 2435.)

4276. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1674-1675. — Moulin de la Maison Forte. — Plainte portée au Conseil souverain de Tournai par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse contre les ministres généraux de la Bourse commune des pauvres de la ville de Lille, au sujet de l'érection, dans la Maison Forte, de moulins à bras et à pied pour occuper les vagabonds et fainéants. Les proviseurs représentent que cette érection a eu lieu sans leur consentement, qu'elle cause un préjudice notable aux moulins de l'hôpital, les moulins de la Maison Forte fonctionnant « avec telle assiduité qu'ils pourvoient de farines non-seulement les maisons pieuses de l'administration desdis ministres, mais aussy plusieurs familles de la ville, allans chercher le bled à brouettes et le plus souvent à chariot. » Les proviseurs ajoutent que

lorsqu'en 1602 les ministres de la Bourse commune voulurent construire en la maison des Débauchés des moulins pour occuper les détenus, ils en demandèrent l'autorisation aux proviseurs, et que cette autorisation ne fut accordée qu'à la condition de ne moudre que les grains fournis par l'hôpital Comtesse. — Réplique des ministres généraux de la Bourse commune des pauvres de Lille : ils relatent l'établissement de la Maison Forte et l'érection des moulins à bras : « Messieurs du Magistrat, en l'an seize cens soixante-deux, trouvant la ville remplie de fainéans et vagabonds, furent d'avis, pour la purger de semblables gens qui ne sont qu'à charge au publicq et qu'on ne doit souffrir dans une ville bien policée, d'y faire ériger une maison forte pour les y enfermer. Mais comme la closture seule n'estoit point suffisante pour faire espérer un notable amendement dans ceste sorte de gens, il falloit que l'on les employat à quelque travail un peu pénible pour les faire accoustumer lorsqu'ilz viendroient à en sortir en après, pour gagner honestement leur vie, et comme l'on ne trouva rien plus à propos que l'érection des moulins à bras, l'on y en fit construire aucuns pour y appliquer ceux que l'on jugeroit avoir assez de force pour semblable travail. » Les ministres font ensuite valoir le bien qui en est résulté pour la bonne police de la ville et tendent à établir que le privilège de la comtesse Jeanne ne peut s'appliquer qu'aux moulins à eau et à vent et non aux moulins à cheval, à bras et à pied. — Attestations par Eustache Detincque, Jean Buisinne, Bon Bonaventure, Jean Anselin et Bauduin De Le Fortrie qu'ils ont bonne connaissance que dans la Maison Forte il existe des moulins « avecq lesquels le conchierge de ladicté maison, par ordre des ministres généraux des pauvres, faict moudre du bled et braye par les fainéans qui y sont enserrez pour diverses maisons pieuses de ceste dicte ville et aultres qui veuillent leur porter à moudre, mesme le valët en va chercher avecq une brouette chez les bourgeois » (1674, 18 mai-9 juin.) — Sentence du Conseil souverain de Tournai qui décide provisoirement au profit de l'hôpital Comtesse le différend existant entre cette maison et les ministres généraux des pauvres de Lille au sujet des moulins de la Maison Forte (1675, 19 décembre; voir n° 2599.) — Requêtes, répliques, « duplicques, positif, » inventaires et mémoires fournis par les parties à l'appui de leurs prétentions.

1277. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1718. — Procès entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse et Pierre Vernasse, maître cordonnier, touchant l'établissement des moulins à bras dans son domicile, que l'hôpital voulait lui interdire.

1278. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1721-1723. — Procès entre l'hôpital Comtesse, d'une part, Louis-François de Heuchin, marquis de Longastre, vicomte d'Haubourdin et d'Emmerin, prenant le fait et cause de Lamoral Desrousseaux, son fermier, d'autre part, au sujet de la construction d'un moulin à Haubourdin, non autorisée par l'hôpital. (Cf. nos 3194 et 3195.)

1279. (Liasse.) — 88 pièces, dont 2 en parchemin.

1768-1772. — Procès devant la Gouvernance de Lille entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse et Pierre-Joseph Lys, meunier à Wazemmes, au sujet de l'adjonction d'une seconde meule faite par ce dernier à son moulin sans l'octroi de l'hôpital. — Continuation de ce procès porté devant le Conseil supérieur de Flandre à Douai par les proviseurs de l'hôpital, appelants des sentences rendues par les officiers de la Gouvernance les 2 août et 13 décembre 1770. — Sentence du Conseil de Flandre, en date du 18 juillet 1772, qui donne gain de cause à l'hôpital Comtesse. (Cf. n° 3836.)

1280. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1773-1774. — Procès, au sujet de la construction d'un moulin à Emmerin, non autorisée par l'hôpital Comtesse, entre les dame prieure et religieuses de cet hôpital, Michel Descamps et Pierre Dromont.

1281. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1779-1780. — Procès devant la Gouvernance de Lille entre les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse et Jean-Baptiste-Guillaume Van Zeller, écuyer, seigneur de Santes, au sujet de deux moulins que ce dernier avait fait ériger en sa seigneurie sans l'octroi desdits maître et prieure.

1282. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1779-1781. — Procès entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à Lille et Michel de Wulf, blanchisseur à Wazemmes, au sujet de l'érection d'un moulin à vent et à eau, servant à procurer l'eau pour le blanchissage des toiles, que ledit de Wulf a faite près de la piedsente conduisant au Riez sans en avoir obtenu préalablement l'octroi de l'hôpital.

1283. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1525-1779. — Pièces relatives aux procès soutenus par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse

à Lille contre des particuliers à cause d'érection de moulins, faite sans le consentement dudit hôpital.

4284. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1628-1659. — Extraits des comptes de la recette du domaine de Lille, touchant « les recognoissances deues à Sa Majesté pour l'octroy des moulins érigés en la châtellenie de Lille, au dehors des limites de l'hospital Comtesse. » — Extraits, relatifs au même objet, tirés des comptes des recettes générales de West-Flandre et d'Oost-Flandre, de la recette de la Watergravic de Flandre et de celle du domaine de Béthune.

2^o DROIT DE QUÊTER MOUTURE.

4285. (Liasse.) — 400 pièces, papier et parchemin.

1683-1686. — Procès devant le Conseil souverain de Tournai entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, d'une part, Guillaume de Mailly, marquis de Quesnoy, d'autre part, au sujet de la prétention qu'avait ce dernier de venir quêter mouture dans la mannée de Lille pour son moulin de Quesnoy-sur-Deûle : — enquêtes, copies de titres, attestations, etc., fournies à l'appui des droits de l'hôpital, lesquels sont confirmés par sentence du 3 juillet 1686. (Cff. nos 2703, 2704, 2705 et 2739.)

4286. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1689-1691. — Procès devant le Parlement de Tournai entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, d'une part, dame Pélagie Chabot de Rohan, princesse d'Épinoy, mère et tutrice de messire Louis de Melun, prince d'Épinoy, les Chartreux lez-Tournai, propriétaires du moulin de Templemars, et Jean Descamps, occupé de ce moulin, d'autre part, touchant le droit de quêter monnaie dans la ville de Lille auquel prétendaient ces derniers. (Cf. n^o 2790.)

4287. — 16 liasses contenant ensemble 1217 pièces.

1764-1712. — Procès entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à Lille, d'une part, l'abbesse et les religieuses de Marquette, d'autre part, touchant la prétention qu'avaient ces dernières de rétablir à usage de moulin à huile leur moulin à huile de Marquette sans demander préalablement le consentement de l'hôpital Comtesse ; — touchant le droit de « quêter moutures » dans la ville de Lille, droit qui appartient exclusivement à l'hôpital Comtesse et que ni contestaient l'abbesse et les religieuses

de Marquette, joint à elles Allard Dubois, meunier du moulin de Marquette : — consultations, mémoires, requêtes, copies de titres, correspondance, etc., relatifs aux prétentions des deux parties. (Cff. nos 2866, 2869, 2870, 2873, 2874, 2880, 2881 et 2939.)

4288. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1727-1733. — Procès entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital, d'une part, Pierre Lorthioir, bachelier, Martin Delezenne, fermier des moulins à eau de Don, et le Magistrat de Lille, d'autre part, touchant le droit « d'envoyer quêter des grains dans la monnaie de Lille et d'en faire ramener la farine dans la même monnaie, et ensuite dans la ville. » (Cff. nos 3261, 3262, 3271, 3272, 3274.)

4289. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1731-1732. — Procès devant la Gouvernance de Lille entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse et Joseph Descamps, fermier du moulin de l'Arbrisseau, « qui a pris des grains à Lille pour les faire moudre, non dans son moulin, où ils pouvoient être moulus parce que le moulin de l'Arbrisseau est franc, mais dans le moulin de Templemars, qui est étranger et non franc, et qui ne peut venir quêter des grains dans Lille ni dans l'étendue de la franchise de l'hôpital.

4290. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1734-1755. — Procès entre l'hôpital Comtesse, d'une part, Louis-François-Xavier Faulconnier, seigneur de Villers, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Catherine et Marie-Jeanne Faulconnier, ses sœurs, tous trois enfants de Nicolas-François Faulconnier, écuyer, sieur de Wambrechies, et, après la mort dudit Louis-François-Xavier, Louis-Joseph de Broide, chevalier, seigneur de Bauffremez, dame Marie-Dorothée de Sucre, douairière de messire François Collens, seigneur de Proven, et consorts, prenant le fait et cause de Bauduin-Dominique Lesaffre, leur fermier du moulin de Trois Gros à Wambrechies, d'autre part, touchant le droit de quêter mouture en la ville de Lille, droit auquel ce dernier prétendait contrairement aux privilèges de l'hôpital Comtesse.

4291. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1751-1752. — Procès entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, et le sieur Bataille; meunier

à Templemars, qui prétendait avoir le droit de venir chercher mouture dans la ville de Lille et ses faubourgs : — Requête présentée au lieutenant-général de la Gouvernance de Lille par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à l'effet d'être autorisés à faire saisir les chevaux, chariots et grains des meuniers qui seront trouvés quêtant mouture dans la mannée de Lille sans l'octroi dudit hôpital à qui seul ce droit appartient ; — apostille favorable du 23 juillet 1746. — Procès-verbal de la saisie d'un chariot, de deux chevaux et de quatorze sacs de farine faite par Charles-François Choquet, sergent de la Gouvernance, sur Jean-Baptiste Bataille, meunier du village de Templemars, qu'il a trouvé contrevenant aux ordonnances qui défendent de quêter mouture dans la ville et banlieue de Lille sans autorisation de l'hôpital Comtesse (29 mai 1751.)

3^o AFFAIRES GÉNÉRALES RELATIVES AUX MOULINS.

4292. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1554-1012. — Requête présentée aux gens des Comptes de Lille par Jean Dupret, fermier des moulins de Wazemmes appartenant à l'hôpital Comtesse, pour se plaindre de ce que Pierre et Jacques de Bruxelles, occupants de moulins à fouler le drap situés en dessous desdits moulins de Wazemmes, en retenant sans raison les eaux deux pieds plus haut que le niveau accoutumé, mettent ces derniers moulins dans l'impossibilité de fonctionner, et cela dans un moment où le manque absolu de vent force toutes les bonnes gens à porter leurs grains aux moulins à eau (novembre 1554.) — Requête du même Jean Dupret aux proviseurs de l'hôpital Comtesse à l'effet d'obtenir une modération de fermage en considération des pertes qu'il a essuyées pendant le bail des moulins dudit hôpital à lui accordé le 20 avril 1558 (Cf. n^o 4122.) — Indication des parties de terre « qu'il convient avoir pour faire les fouynes ordonnées par mayeur et eschevins depuis les fossés du plat du Molinel jusques outre le pont d'Esquermes, commencées en octobre 1565 et achevées en mars 1566. » — Avis de quatre avocats du Grand-Conseil dans le différend soulevé entre les mayeur et échevins de Lille, d'une part, Luc Carpentier et le seigneur de la Hovardrie, d'autre part, au sujet d'un moulin que ceux-ci avaient fait ériger sur le canal de la Haute-Deûle à Haubourdin sans demander le consentement desdits échevins, à qui appartient « l'administration et gouvernement dudit canal » (13 juin 1612.) — Attestations données par les meuniers des moulins à eau de Wazemmes, de Le Sauch, du pont de Canteleu, et de

Lille, touchant le préjudice que leur cause le moulin nouvellement érigé à Haubourdin (juin 1612.)

4293. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1713-1725. — Différend entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse et Thomas Gombert, maître maçon, arrentataire d'un terrain appartenant à l'hôpital au faubourg de la Barre, au sujet de la construction, commencée par ce dernier, d'un bâtiment dont la situation préjudicierait au moulin dit de France, et d'une plantation d'arbres que, d'après son acte d'arrentement, il lui était interdit de faire. (Cf. n^o 2919.)

4294. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1760-1771. — Différend entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, d'une part, les prieure et religieuses du couvent de Notre-Dame dit la Neuve-Abbiette à Lille, d'autre part, touchant des plantations d'arbres faites par ces dernières sur les grands chemins de Tournai et de Roubaix, à proximité des moulins dits de Hellemmes et de la Louvière, appartenant à l'hôpital Comtesse, lesquelles empêchent le vent d'arriver jusqu'aux dits moulins ; — plan des moulins de Hellemmes et de la Louvière ; — mémoires, copies de titres, sentences rendues aux plaids de la Gouvernance, etc.

4295. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1605-1765. — Moulins. — Différend entre les proviseurs de l'hôpital Comtesse et Marie Terwaen, fermière des moulins dudit hôpital, au sujet de la réparation des dégâts causés par un incendie au moulin à blé situé hors la porte de Saint-André (1695.) — Construction d'un moulin à cheval dans l'hôpital général de la Charité de Lille faite sans le congé de l'hôpital Comtesse ; — opposition formée par les proviseurs de cette dernière maison ; — ordonnance de l'intendant et accord intervenu entre les parties (1749-1750 ; voir nos 3541 et 3561.) — Offre faite par l'hôpital Comtesse au Magistrat de Lille touchant la construction d'un moulin à dégorger les draps sur la place du Château (1739 ; voir n^o 3417.) — Dépenses faites pour l'établissement de ce moulin ; — comptes de la perception des droits sur les draps envoyés au moulin à dégorger, rendus par Michel-Antoine Desmazières, fermier dudit moulin (1740-1742.) — Résolution du Magistrat de Lille touchant la proposition à faire à l'hôpital Comtesse d'ajouter au moulin à dégorger les draps de la place du Château « trois vaisseaux pour dégorger les étoffes des manufactures de sayeterie et de bourgeterie afin de perfec-

tionner les teintures de cette ville » (9 février 1757.) — Etat des frais supportés par l'hôpital Comtesse afin de satisfaire au désir du Magistrat. — Requête du maître et de la prieure de l'hôpital Comtesse à l'effet d'obtenir le remboursement des frais qu'ils ont faits pour l'établissement du moulin à dégorger les étoffes des manufactures de sayeterie et de bourgeterie à cause du peu de profit qu'en retire le fermier ; — ordonnance du Magistrat pour faire payer à l'hôpital Comtesse la somme de 4,499 florins 17 patards 10 deniers à laquelle s'élèvent les frais de construction dudit moulin (1758-1760 ; voir n° 3689.) — Lettre de sœur Ernestine Ringuier, prieure de l'hôpital Comtesse, à l'intendant M. de Caumartin, touchant le projet d'adopter, pour l'un des moulins de l'hôpital, « la nouvelle méthode qu'on assure être fort avantageuse et dont on a fait l'expérience à Valenciennes » (1765.)

4296. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1741. — Moulins. — Différend entre le lieutenant du prévôt de Lille et les proviseurs de l'hôpital Comtesse, prenant fait et cause pour le sieur Desmazières, fermier de leurs moulins, touchant la prétention qu'avait ledit lieutenant de réduire, de son autorité privée, le taux du droit de mouture dans les temps de cherté des grains.

4297. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1756. — Moulin à eau de la citadelle : — Refus par l'hôpital Comtesse de payer la redevance annuelle que M. Baudart, maître de l'hôpital, et M^{me} de Richemont, prieure, ont, par acte de 1726, promis de payer au gouverneur de la Citadelle de Lille afin d'obtenir qu'on ne fit pas usage du moulin à eau de la citadelle ; — mémoire dressé pour justifier ce refus, par M. Rouzé, maître de l'hôpital Comtesse. — Convention entre Frédéric-Jean Husfele de Novo Vindecq, brigadier, colonel d'infanterie, commandant de la citadelle de Lille, et Marie-Magdelaine Gontier, dame supérieure de l'hôpital Comtesse en cette ville, par laquelle le premier s'engage, moyennant une indemnité annuelle de deux cents écus payable par ledit hôpital, à ne pas mettre en adjudication la ferme de la brasserie et moulin à eau de la citadelle (18 décembre 1708 ; cff. n°s 3126 et 3254.)

4298. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1660-1677. — Moulins Garins. — Acte par lequel les arrentataires des Moulins Garins font connaître aux proviseurs de l'hôpital Comtesse que le gouverneur de Lille ayant assigné lesdits moulins pour logement à un

officier français, ils se déclarent déchargés, si un incendie se produit pendant le séjour de celui-ci, de la réparation des dégâts qui pourraient en résulter pour lesdits moulins (1669, 8 mai.) — Requête présentée aux mayeur et échevins de Lille par les arrentataires des moulins de garance situés près de la porte de Fives pour représenter le préjudice qui résulte pour leur commerce de ce qu'on a logé dans lesdits moulins un nombre considérable de soldats, et demander une indemnité ; — le Magistrat ordonne au commis des logements « de ne loger les places en question qu'en cas de nécessité » (1673, 16 mars.) — Requête présentée aux rewart, mayeur et échevins de Lille par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à l'effet d'obtenir que le règlement de l'indemnité due à cette maison pour le logement des chevaux de la garnison dans les bâtiments des Moulins Garins ait lieu sur le pied de l'estimation faite par les experts de l'hôpital. — Action intentée par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à Guillaume Smith, Jacques Dillies, Walerand Aulent, Gilles Blondel, Gilles de Vendeville et Claude Masurel, arrentataires des héritages sur lesquels sont construits les Moulins Garins, pour refus de paiement d'une somme de 4,800 livres parisis à quoi montent les canons d'arrentement de deux années échues. — Actes notariés relatifs à l'arrentement des héritages de la rue de Fives et des Moulins Garins. (Cff. n°s 2107, 2108, 2130, 2143.)

4299. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1706-1708. — Moulins Garins. — Difficultés entre les rewart, mayeur et échevins de Lille et les proviseurs de l'hôpital Comtesse, au sujet du rétablissement des Moulins Garins : — Requête présentée par les proviseurs et maître de l'hôpital Comtesse à l'intendant à l'effet d'obtenir que le Magistrat soit obligé de reconstruire à ses frais les six Moulins Garins dont il s'est emparé en 1667 après le siège de Lille (1706, 4 août.) — Le procureur Duriez donne acte de la notification faite, en vertu des ordres de l'hôpital Comtesse, aux arrentataires des Moulins Garins, d'avoir à se conformer à la clause de leur contrat d'arrentement par laquelle l'hôpital s'est réservé le droit de faire moudre du blé dans ces moulins si la nécessité le requérait (1706, 4 août.) — Philippe Decottignies atteste qu'immédiatement après le siège de Lille, Messieurs du Magistrat se sont emparés des Moulins Garins et les ont appropriés pour y loger des soldats, en emportant les meules, ferrailles et bois ; il déclare, en outre, que pendant le même siège « lesdits moulins, en nombre de six, tournoient et mouloient grosse quantité de grain pour accomoder le public » (1706, 9 août.) — Actes par lesquels les bras-

seurs et les boulangers de la ville de Lille déclarent que, « faute de grains ou brays moulus, » ils ne peuvent brasser ni faire le pain en quantité suffisante pour le service des bourgeois et habitants de la ville « et encor moins pour la subsistance de l'armée » (1706, 21 août.) — Requête présentée à M. Du Gué de Bagnols, intendant de Flandre, par les brasseurs et les boulangers de Lille, pour obtenir qu'il soit ordonné à l'hôpital Comtesse de rétablir les Moulins Garins (1706, 22 août.) — Ordonnance d'Edme-Charles Luthier de Saint-Martin, commissaire ordonnateur des guerres, prescrivant aux proviseurs de l'hôpital Comtesse de construire incessamment sur la place de Saint-Martin un moulin à cheval pour moudre les grains des bourgeois pendant la nécessité présente (1708, 10 août; voir nos 2884, 2885 et 2886.) — Accord conclu entre le Magistrat de Lille et les proviseurs de l'hôpital Comtesse pour terminer les difficultés existant entre eux au sujet des moulins : le Magistrat reconnaît que personne, dans la mannée de Lille, ne peut construire de moulins sans la permission de l'hôpital; le moulin à pied de la Maison Forte sera rétabli aux frais de la ville et appartiendra en pleine propriété à l'hôpital qui en aura l'entretien à sa charge; le profit qui résultera des moutures du moulin de la Maison Forte appartiendra à l'hôpital, qui sera tenu de nourrir les vagabonds et fainéants employés à cet effet; néanmoins les ministres généraux des pauvres auront la faculté de faire tourner ledit moulin par qui bon leur semblera pour les farines nécessaires à la consommation des détenus sans que l'hôpital puisse réclamer aucun droit, la nourriture de ceux que les ministres emploieront ainsi étant, bien entendu, à leur charge. Sous ces conditions, l'hôpital Comtesse abandonnera ses prétentions touchant les meules, ferrailles et autres objets provenant des moulins à chevaux vulgairement appelés Moulins Garins, dont il soutenait que le Magistrat s'était emparé (1706, 9 août.) — Mémoires, copies de titres et autres pièces fournies dans ce différend : — Requête présentée par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse au comte de Bruay, gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies : ils lui représentent que le Magistrat de Lille, se fondant sur une ordonnance de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, en date du 3 juillet 1543 (voir n° 1060), veut les forcer à rétablir les Moulins Garins afin de procurer les farines indispensables pour la consommation des habitants, et ce sous prétexte que l'hôpital Comtesse ayant le monopole des moulins, il est obligé, même quand il y a manque d'eau et de vent, de fournir les farines nécessaires aux habitants; les proviseurs font valoir que ce monopole n'existe réellement plus puisqu'il y a dans la ville de quinze à seize cents moulins à bras érigés sans le consentement de l'hôpital et que celui-ci tolère pour ne

pas s'attirer la haine du peuple; ils déclarent néanmoins être prêts à satisfaire à la demande du Magistrat, vu la nécessité présente, mais à la condition d'être indemnisés « des grands frais qu'il conviendra exposer pour lesdits moulins à cheval, tant pour nourriture des chevaux qu'autrement. » — Copies des lettres de Marie de Hongrie et de Philippe II touchant les chevaux à fournir par l'hôpital Comtesse pour faire tourner les Moulins Garins (voir nos 1060 et 1123.) — Wallerand Aulent et Philippe Smith reconnaissent que, suivant les conditions de leur bail d'une maison rue de Fives, une estimation de la valeur des édifices a eu lieu et que le total s'élève à la somme de 4,600 livres (1650, 1^{er} août; voir n° 2171.) — Procès-verbal de ladite estimation dressé par six experts (1647, 13 septembre.) — Procès-verbaux d'estimation des Moulins Garins (1650, 1667.)

4300. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1722-1725. — Moulins Garins. — Procès entre l'hôpital Comtesse et Romain-Joseph Bentin, arrentataire du terrain sur lequel sont construits les Moulins Garins, lequel refuse de laisser fonctionner ces moulins que l'hôpital Comtesse a montés pour s'en servir dans la nécessité actuelle, quoique ledit hôpital s'en soit réservé le droit par une clause de l'arrentement en date de 1646 (1722.) — Autres pièces concernant les Moulins Garins et la reprise des bâtiments à l'expiration de l'arrentement du sieur Bentin.

4301. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1515-1710. — Prisée des « wysines et officines » de la maison et brasserie de le Sauch, donnée en bail le 3 juillet 1515 à Louis Destieu (voir n° 876.) — Prisées des moulins appartenant à l'hôpital Comtesse faites en 1627, 1642, 1643, 1648, 1649, 1654, 1658. — Prisée « des bois, mœulles, cordaiges et draps d'ung molin à vent à usance de mouldre bray, abondant au grand chemin menant de Lille vers Arras, appelé le molin du Billau, nouvellement rédiffié, appartenant à l'hospital Nostre-Dame que l'on dict Comtesse audict Lille » (1637.) — Prisée du « moulin de la Nœuve-Ville, » bâti sur le rempart de la ville, entre les portes de Saint-Pierre et de La Madeleine, et du moulin de la Vallée nouvellement reconstruit (1643.) — Déclaration des travaux à faire au Neuf-Moulin de Hellemmes. — « Parties des journées que les moullins n'ont point travailliez pour les empeschement des soldats, comme Messieurs les proviseurs peuvent sçavoir fort bien : Le 4 de juillet 1657, il at fallut tirer hors desdis moullins

tous les grains à raison que les fauxbourgs estoient plains de soldats, jusques au vendredy le 14 ditto ; — lorsque les Francois ont bruslez deux moullins à l'huile et mis le feu au petit moulin, 2 jours. » — Prisées des deux moullins à eau du Château, du moulin de la Vallée, du moulin de la Plateforme située hors la porte de Saint-André, du moulin de Courtrai au pont de France.

4302. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1774-1775. — Procès devant le siège échevinal de Lille entre les maître et prieure de l'hôpital Comtesse, Philippe Jonville et consorts, fermiers des moullins dudit hôpital, d'une part, le sieur Alexandre Catteau-Laloy, fermier sortant desdits moullins, d'autre part, au sujet de l'estimation générale de ces moullins, sur le taux de laquelle les experts ne sont pas d'accord. (Cif. n^{os} 3854, 3874 et 3896.)

4303. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1445-1778. — Moullins. — Originaux ou copies de titres repris dans l'inventaire sous les n^{os} 587, 2599, 3420, 3911. — Offre faite par Guillaume Le Blancq, seigneur de Heuchin, aux maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, pour éviter tout procès qui pourrait s'élever entr'eux, de payer chaque année une reconnaissance de soixante sols en retour de la permission qu'on lui accordera de rendre à sa première destination le moulin à eau et à blé du Bucquet, situé à Lambersart, lequel a été confirmé jadis aux dames de l'Abbiette de Lille et a été depuis transformé en tordoir d'huile (xvi^e siècle.) — Les maître et prieure de l'hôpital Comtesse exposent au prince de Rohan-Soubise les droits qui appartiennent à leur maison en ce qui concerne l'érection des moullins, et le prient de vouloir consentir à payer audit hôpital une reconnaissance annuelle de quinze havots de blé pour un moulin construit sans autorisation à Wasquehal (1775.) — Arrêt du Conseil d'Etat « qui ordonne à tous particuliers qui voudront faire construire des moullins, soit à eau ou à vent, dans la province de Flandre, de se pourvoir préalablement, pour en obtenir la permission, au Bureau des finances de la Généralité de Lille et ensuite au Conseil » (1778, 18 novembre.)

4304. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

XVI^e-XVIII^e siècle. — Moullins. — Copies de titres et chartes fournies par l'hôpital Comtesse dans les procès

que cet hôpital a soutenus contre l'abbaye de Marquette, les meuniers de Comines et divers particuliers ¹.

4305. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

XVII^e siècle-1786. — Moullins. — Mémoire sur le projet de réunir au Domaine royal le droit de franc moulage que les princes ont successivement aliéné en accordant, moyennant certaine reconnaissance, à des particuliers, l'octroi de construire des moullins ; — moyens proposés pour réaliser ce projet (xvii^e siècle.) — Mémoires établissant le droit de l'hôpital Comtesse au sujet de l'érection de moullins dans la mannée de Lille. — « Mémoire concernant le vent des moullins, duquel les coutumes des ville et châtellenie de Lille ne parlent point, et à défaut on a recours aux coutumes étrangères les plus voisines. » — Commentaire de la coutume de Lille au sujet du droit de vent des moullins, par les avocats Patou et Lecocq. — Mémoire touchant ce que peut rapporter à l'hôpital Comtesse le droit de mouture des six moullins à eau et huit moullins à vent qui lui appartiennent : l'auteur de ce mémoire évalue à 200,000 par an le nombre de razières de blé que peuvent moudre ensemble les quatorze moullins de l'hôpital, la ville de Lille et sa banlicue ayant une population de 400,000 âmes, non compris la garnison et les étrangers de passage ; sur ce pied, le droit de mouture rapporterait, étant perçu au vingtième, 40,000 florins par an. — Décision des échevins de Lille portant que le moulin situé derrière le jardin des Canonniers, de même que les autres moullins appartenant à l'hôpital Comtesse, n'est pas assujetti au droit de place. — Extrait du Rôle des moullins situés dans l'étendue de l'Intendance de Lille concernant la reconnaissance due au domaine à cause d'un moulin situé à Marcq-en-Barœul (1728.) — Déclarations des moullins existant dans les paroisses de Bondues, Fives, Avelin, Ennevelin, Hellemmes, Haubourdin, Emmerin, Faches et Thumesnil, Esquermes, Tressin, Wambrechies, Sainghin-en-Mélantois, Pérenchies, Saint-André, Fretin, Lesquin, Ronchin, Templemars, Lomme, Sequedin, Prêmesques, Quesnoy-sur-Deûle, Verlinghem, Ascq, Chérens, Wazemmes (1786.)

VI. — Rentes et fermages.

4306. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1569-1710. — Rente de dix muids de blé de mouture due à la prévôté de Saint-Pierre par l'hôpital Comtesse en

¹ Tous ces titres sont analysés à leur date, d'après les originaux ou les cartulaires, dans la première partie de cet inventaire.

vertu de l'accord conclu le 4^{er} mars 1532 (v. s.), touchant la démolition du moulin à eau que le chapitre Saint-Pierre de Lille possédait hors la porte dite de Saint-Pierre. (Cf. n^o 1004). — Procès, au sujet du paiement de cette rente, entre l'hôpital Comtesse et le Magistrat de Lille. (Cf. n^o 1188.) — Ordonnance des députés des Etats-Généraux des Provinces-Unies déclarant Henri Bochart de Champigny, prévôt, Pierre-Charles Carre et Adrien-François d'Hallencourt de Boulainvilliers, chanoines de l'église Saint-Pierre de Lille, déchus des fruits et revenus de leurs bénéfices comme ennemis de la domination hollandaise, et attribuant les revenus de la prévôté de Saint-Pierre par moitié au Béguinage de Sainte-Elisabeth et aux pauvres de la paroisse Saint-Sauveur (19 juin 1709); — requête des administrateurs du Béguinage et des ministres des pauvres de Saint-Sauveur à Lille, tendant à ce qu'ils soient mis en possession de la rente de dix muids de blé de mouture dont l'hôpital Comtesse est redevable envers la prévôté et dont cette maison refuse le paiement; — difficulté entre le Béguinage et les ministres des pauvres de Saint-Sauveur, d'une part, les dame prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, d'autre part, touchant le paiement de la rente de dix muids de blé, que les premiers exigeaient en nature; — attestation que le paiement de cette rente a toujours eu lieu en argent selon la prisée de Lille; — ordonnance des députés des Etats-Généraux des Provinces-Unies, portant que le Béguinage et les pauvres de Saint-Sauveur jouiront des revenus de la prévôté de Saint-Pierre « de la même manière et ni plus ni moins qu'en avoit joui le prévôt par le passé et jusques icy, et qu'ainsi les dame prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, payant comme cy-devant la reconnaissance de dix muids de bled en argent à la priserie ordinaire, justifiées comme de coutume, demeureront bien et valablement déchargées. » (Cf. n^o 2897.)

4307. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1584-1727. — Rente sur les moulins de Menin : — requêtes présentées par l'hôpital Comtesse à Lille au Bureau des finances à Bruxelles, à la Chambre des comptes de Lille, à l'Intendant, aux députés des Etats-Généraux des Provinces-Unies, afin d'obtenir le paiement de la rente de vingt muids de froment assignée sur les moulins de Menin par la comtesse Jeanne de Constantinople au profit dudit hôpital; — extraits de comptes, copies de titres, ordonnances, mémoires à l'appui des prétentions de l'hôpital; contestations avec les fermiers des moulins.

4308. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1657-1743. — Rente sur les moulins de Menin : —

requêtes, extraits de comptes, copies de titres et mémoires fournis au nom de l'hôpital Comtesse dans diverses contestations avec les fermiers des moulins de Menin touchant le paiement de la rente de vingt muids de blé.

4309. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1607-1623. — Différend entre l'hôpital Comtesse et Gilles Regnault, touchant le paiement des arrérages d'une rente due par ledit Regnault en retour de l'autorisation de construire un moulin hors la porte des Malades, accordée à ses auteurs.

4310. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1607-1657. — Procès devant la Gouvernance de Lille entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse et Gérard Lachier, marchand graissier, au sujet du paiement de la somme de 228 livres parisis due par ce dernier pour trente-neuf années de la redevance annuelle ou canon d'arrentement, moyennant laquelle le sieur Philippe Cardon a obtenu de l'hôpital la permission d'ériger un moulin à huile à front du grand chemin de Lille à Arras, moulin qui depuis a été acheté par ledit Gérard.

4311. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1616. — Procès entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à Lille, d'une part, Guillaume Deliot, Guillaume de le Lys, et Jean Gard, d'autre part, au sujet de la redevance due à l'hôpital à cause d'un moulin érigé hors la porte de Saint-Sauveur, dont le déplacement a été ordonné par le Magistrat.

4312. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1659-1661. — Différend entre l'hôpital Comtesse et Mathias Boutry, touchant le paiement de plusieurs années de fermage des terres qu'il a prises en bail de l'hôpital au faubourg de la Barre, fermage que ledit Boutry déclarait ne pouvoir payer à cause « des ruynes et pilleries qu'elles se faisoient par les gens de guerre, lesquelz pour lors estoient baracquées audit faulxbourg. » (Cf. n^{os} 2265 et 2286.)

4313. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1695-1696. — Différend devant les mayeur et échevins de Lille entre l'hôpital Comtesse et Jacques-Philippe Beuvet, arrentataire de terrains appartenant audit hôpital en la rue de Fives, au sujet du paiement des vingtièmes

que ledit Jacques prétendait mettre à la charge de l'hôpital. (Cff. nos 2107 et 2818.)

4314. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1761-1784. — Procès entre l'hôpital Comtesse, d'une part, Hyppolyte-François Leroy, greffier civil de Lille, et consorts, d'autre part, au sujet du paiement de canons d'arrentement dus pour des terres situées au vieux faubourg des Reignaux. (Cf. n° 4122.)

4315. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1779-1789. — Procès entre la demoiselle Wibault, agissant comme receveuse de l'hôpital Comtesse, et la veuve Degroux, au sujet du refus fait par cette dernière de payer la somme de 49 florins à laquelle s'élèvent les canons d'arrentement d'une portion de terrain située rue du Pret.

VII. — Procédures et pièces diverses.

4316. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1702-1708. — Pièces fournies par Jean-François Duriez, notaire, procureur de l'hôpital Comtesse, à l'appui de ses états de vacations : — assignations devant le siège échevinal de créanciers de l'hôpital (1702.) — Minute du contrat d'acquisition de terres à Saint-André-lez-Lille, analysé ci-dessus sous le n° 2864. — Défense au meunier de Lomme de moudre des grains pour les habitants de la ville de Lille ; copies de titres exhibées à cette occasion (1702-1705.) — Terrain situé près de la Digue et arrenté au sieur Cardon. — Minute du bail des trois censes de Caprycke et Saint-Laurent à Jean Van Kerckvoorde et consorts (24 janvier 1706.) — Servitude d'écoulement d'eaux d'une maison située rue des Robleds (1707.) — Notification faite au Magistrat de Lille du consentement donné par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse à ce que l'on fasse usage des moulins à bras de la ville pour moudre les grains des particuliers, attendu que les moulins à eau de l'hôpital ont cessé de fonctionner par suite de l'inondation de la place de Lille faite en prévision d'un siège, et que les moulins à vent ne peuvent non plus marcher faute de vent (31 juillet 1708.) — Vingtièmes imposés sur les moulins de Wazemmes. (Cff. nos 2877, 2884, 2885, 2886.)

4317. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1718-1719. — Procès entre l'hôpital Comtesse et

Jean-François Duriez, procureur et notaire à Lille, au sujet du paiement des honoraires dus à ce dernier pour avoir servi l'hôpital en différentes causes et procédures. (Cf. n° 3097.)

4318. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1270-1711. — Sœur Ade, abbesse de Marquette, reconnaît avoir échangé quatre bonniers moins cinq quarterons de terre situés près la cour du Metz, appartenant à son abbaye, contre pareille quantité de terre appartenant à l'hôpital Comtesse, gisant « selon le biecque » devant la maison de Bauduin Le Boe et tenant aux terres de ladite abbaye (1270, mai.) — Ajournement devant le Conseil de Flandre, séant à Douai, de sœur Michelle Billet, prieure, Georges Immeloot et Robert de Roubaix, proviseurs, et Guilbert Masurel, receveur de l'hôpital Notre-Dame dit Comtesse à Lille, à la requête de Jean de Thiennes, seigneur de Willergy, Wareille, etc., époux de dame Marguerite Ghiselin, fille et héritière de feu Magdeleine de Croix, veuve de Georges Ghiselin, écuyer, seigneur de Bousbecques, pour être condamnés à mettre à exécution la sentence de la Gouvernance de Lille en date du 3 octobre 1577, par laquelle ledit hôpital a été condamné à payer audit Jean de Thiennes une rente annuelle de six rasières de blé pour une terre contenant trois bonniers quinze verges et demie à Fives que l'hôpital tient du fief de Rebaix appartenant audit Jean (1583, 21 janvier.) — Copies de pièces analysées dans l'inventaire sous les nos 2, 97, 2984, 3441.

4319. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1664-1765. — Pièces diverses. — Permission accordée par le mayeur de Lille à la prieure de l'hôpital Comtesse de laisser paître un troupeau de moutons sur les remparts, depuis le moulin des Repenties jusqu'à la porte Saint-Maurice en allant vers la porte de la Barre (1664, 20 mars.) — Placard imprimé de don Francisco de Moura, gouverneur des Pays-Bas, décrétant la confiscation des biens appartenant aux sujets français à cause de la déclaration de guerre du 28 octobre 1667 (1668, 14 janvier.) — « Mémoire en abrégé pour servir de réplique en cas que la dame prieure de Saint-Sauveur forme quelques prétentions sur l'hôpital Comtesse : » la prieure de l'hôpital Saint-Sauveur, n'ayant pas de ressources suffisantes pour faire construire un dortoir et un réfectoire, avait formé le projet de demander au Roi, pour faire face à cette dépense, le don de quelques pensions assignées sur les revenus de l'hôpital Comtesse. — Assignation du chirurgien de l'hôpital Comtesse pour répondre à une plainte formée contre

lui pour avoir pansé un individu blessé d'une fracture à la jambe sans en donner connaissance au clerc d'office de la prévôté (1708.) — Requête d'un particulier à l'effet d'obtenir la permission de pouvoir établir à Lille un magasin de larines (1765.)

III.

ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT; RÉGLEMENTS, PERSONNEL.

4320. (Liasse) — 11 pièces, papier.

1239-1665. — Administration de l'hôpital Comtesse. — Pièces concernant l'administration de l'hôpital Comtesse et les démêlés qui ont eu lieu à ce sujet entre les proviseurs et les religieuses. (Voir nos 15, 1107, 1113, 2175, 2196, 2198, 2442, 2443, 2444.)

4321. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1617-1627. — Différend entre les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse et le Magistrat de Lille, au sujet de l'indemnité réclamée par lesdits proviseurs pour les soins donnés aux malades atteints de la peste en 1617. — Requêtes, mémoires et copies de titres produits par les proviseurs : — Les rewart, mayeur et échevins de Lille se déclarent prêts à souscrire aux conditions que les proviseurs de l'hôpital Comtesse ont mises à l'admission des pestiférés dans leur maison et qui ont été proposées à la conférence du 24 juillet (28 juillet 1604; voir nos 1451 et 1453.) — Ordonnance des Archiducs prescrivant aux proviseurs, maître et religieuses de l'hôpital Comtesse de recevoir en leur maison les personnes atteintes du mal contagieux qu'il plaira au Magistrat d'y envoyer, et ce sous les conditions et offres proposées par ledit Magistrat. Cette ordonnance est rendue « sur la remontrance présentée de la part des rewart, mayeur, échevins, Conseil et huit hommes de la ville de Lille, contenant que il y a environ deux ans qu'il auroit plu à nostre bon Dieu d'affliger les manans de ladite ville de la maladie contagieuse, durant lequel temps, pour retarder le progrès dudit mal, les pauvres infectez d'icelle auroient esté accommodés en certains hobettes que lesdits remonstrants ont fait dresser aux despens de ladite ville au riez de Canteloux scitué hors ladite ville, mais comme depuis deux ou trois mois le mal va de jour en jour croissant, lesdits suppliants ne peuvent accommoder lesdits pauvres audit riez pour la multitude, y ayans aucuns couchez trois ou quatre en ung

lict, à cause de quoy et pour mieulx remédier au progrès dudit mal, auroient requis les proviseurs de l'hôpital Comtesse audit Lille de vouloir admettre lesdits pauvres infectez audit hospital » (31 juillet 1604.) — Raisons fournies par les proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse à l'encontre des prétentions élevées par Messieurs du Magistrat de Lille dans leur requête du 19 avril 1617 : ces derniers ayant invoqué comme précédent ce qui s'est passé lors de la peste de 1604 (voir ci-dessus), les proviseurs répondent que « si l'hôpital a esté infecté ce seroit advenu sans aucune obligation, mais par pure charité et à la prière et importunité desdis du Magistrat, » ajoutant « que il y avoit autre nécessité que à présent, que l'infection avoit duré deux ans, s'augmentoit de jour en jour, que le mal alloit tellement croissant et la nécessité et calamité sy urgente que la chose ne pouvoit endurer délay, voirez mesmes que le riez de Cantelou (en grandeur de trente-six bonniers) estoit tellement chargé de hobettes et de malades qu'ils estoient contraints de les coucher trois ou quatre en un lict, là où à présent, par la grâce de Dieu, l'infection est récemment encommencée, allant pluslost en diminuant qu'augmentant, en sorte que ne se trouvent en toute la ville de Lille que vingt-sept à vingt-huit maisons notées d'infection, et le nombre des présentement malades infectez est sy petit qu'il n'arrive point à six, pour lesquels n'y at aucune apparence de raison d'infecter ledit hospital, chargé de cinquante lits tous à présent occupez de malades, et attirer par toute la ville l'infection qui réside seulement en une extrémité d'icelle. » — Nicolas Espillet et Jean Bridoul, docteurs en médecine, à Lille, déclarent que la maladie contagieuse diminue sensiblement, que les principales paroisses, telles que celles de Saint-Etienne, de Saint-Pierre et de Sainte-Catherine, en sont délivrées, qu'il ne se produit des cas assez rares que dans celles de Saint-Maurice et de Saint-Sauveur, qu'il n'y a pas nécessité de mettre des malades atteints du mal contagieux dans l'hôpital Comtesse. Ils ajoutent qu'il serait dangereux de recourir à cette dernière mesure parce que le transport des pestiférés d'un coin de la ville à l'autre pourrait avoir pour effet la propagation de la peste dans des quartiers qui en sont préservés (29 avril 1617.) — Mandement des archiducs Albert et Isabelle au comte d'Annapes, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, de communiquer aux proviseurs de l'hôpital Comtesse l'écrit fourni contre eux par le Magistrat de Lille et de leur ordonner de recevoir et traiter, dans ledit hôpital, jusqu'à conclusion du différend qui existe entr'eux, les malades pestiférés que ledit Magistrat y enverra, moyennant récompense raisonnable à fixer par ledit comte d'Annapes (31 mai 1617.) — Requête des proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse aux Archiducs : ils exposent que le gouverneur

de Lille leur a transmis l'ordre de recevoir à l'hôpital Comtesse les malades pestiférés qu'y enverra le Magistrat, que cet ordre est contraire aux privilèges de leur établissement puisqu'il confère aux échevins un droit qu'ils n'ont jamais eu ; que la proposition d'accorder une « récompense raisonnable, » est elle-même préjudiciable aux intérêts de l'hôpital parce que cette récompense devant être fixée « après l'infection, » cette maison se trouvera obligée de faire l'avance de grandes sommes d'argent « pour l'accommodement des choses nécessaires, » et ce dans un moment où elle « se trouve fort arriérée à cause de la stérilité des deux dernières années et des bastimens et réfections nécessaires nouvellement faites; » — apostille des Archiducs ordonnant aux proviseurs de se conformer à l'ordre qu'ils ont reçu le 31 mai quant à l'admission des pestiférés dans leur hôpital, et portant « que si, pour la commodité des malades et le lieu qui sera à ce préparé, ils ont besoin d'assistance, le comte d'Annappes ordonnera à Messieurs du Magistrat de leur fournir promptement telle somme que luy semblera à ce nécessaire » (7 juin 1617.) — Autre requête des proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse aux Archiducs, dans laquelle ils rendent compte de ce qui s'est passé dans une conférence qui s'est tenue chez M. le comte d'Annappes, le 5 de ce mois (juin), entre les proviseurs et les députés du Magistrat, à l'effet de s'entendre touchant l'admission des pestiférés à l'hôpital Comtesse, et des suites qu'elle a eues : les députés du Magistrat ayant déclaré n'avoir pas reçu mission de discuter la « récompense » à accorder et n'être chargés que de demander l'exécution pure et simple de l'ordonnance du 31 mai, « à faute de quoy le Magistrat avoit résolu de l'ouvrir, mesmes cejourd'hui par voie de fait, » les proviseurs ont protesté contre cette manière d'agir et ont refusé « de traicter davantage, mais ont offert d'y retourner le lendemain pour traicter avec eulx sy avant qu'ilz seroient autorisez du Magistrat, lesquels proviseurs et maistre ne furent pas retournez d'une heure en la ville que le prévost et sergents de ladicte ville, accompagné de plusieurs, s'en allèrent à l'hospital, demandant ledit prévost après la dame prieuse, et fut laissé entrer par le portier pensant qu'il fut seul, mais fut aussytost suivy par sesdis sergents et aultres en nombre de dix-huict à vingt et davantage, ce qui donna occasion au peuple voisin d'y accourir en grande multitude, et aux religieuses et servantes dudit hospital très-grande espouvante, et de là allèrent en l'infermerie où ils rompirent la porte par force, et, la brune estant venue, commenchèrent à emporter les malades de ladicte infermerie, et trois d'iceulx, environ la mynuict, les menèrent à l'hospital Saint-Jacques fondé pour les femmes gisantes par feue la ducesse de Bourgogne, où, après plusieurs menaces de fonsner la porte, elle leur fut ouverte, sans en avoir adverty les proviseurs dudit

hospital qui sont l'un des proviseurs de l'hospital Comtesse et le maistre d'iceluy, et parce que les susdis sergents sont encores en ladicte infermerie faisans la garde au très-grand préjudice des malades y restans, aucuns desquels sont à l'extrême, et que telle voie de fait porte un troublement indicible pour les pauvres religieuses, aucunes desquelles en sont devenues malades, et aussy grandement scandaleux pour le peuple, lesdis remonstrans ont jugé convenir contre telle oppression de recourir à la protection et clémence de Leurs Altesses sérénissimes. » — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse font connaître au comte d'Annappes les violences qui ont été commises dans leur hôpital par le prévôt de Lille et ses sergents, et implorant son intervention « pour obvier aux efforts et oppressions » de cet officier qui étant retourné à l'hôpital Comtesse « cejourd'hui vii^e de juin, » a menacé les maître et prieure « que s'ils ne donnoient les alimens aux pestiférez y introduis, il viendroit de rechef et, par force, les viendroit prendre en leur cuisinne » (7 juin 1617.) — Les archiducs Albert et Isabelle mandent au gouverneur de Lille de faire cesser les désordres qui se commettent dans l'hôpital Comtesse, et de faire mettre à exécution les ordonnances du 31 mai et du 7 juin (8 juin 1617.) — Les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse font aux Archiducs l'exposé des voies de fait et des violences dont leur maison a été l'objet de la part du prévôt de Lille et de ses sergents : le 6 juin, lendemain du jour où cet officier avait fait rompre la porte de l'infermerie et emporter les malades, le Magistrat fait placer dans cette infermerie deux pestiférés. Pour préserver de la contagion l'église de l'hôpital, dans laquelle les proviseurs avaient fait disposer trente lits pour les malades non atteints de la peste, lesdits proviseurs font murer toutes les issues donnant de l'église sur l'infermerie, et cette mesure, qui semblait être un acheminement vers un amiable accord, reçoit l'approbation du Magistrat. « Mais le lendemain vii^e dudit mois, lesdis du Magistrat, aïans changé de résolution, envoièrent ledit prévost vers lesdis maistre et prieuse, pour leurs déclarer qu'ils auroient à garder et traicter les malades pestiférez, autrement qu'il useroit de force et fonseroit leur cuisinne, lesquels maistre et prieuse respondirent qu'il failloit de cela traicter avecq lesdis proviseurs, leurs supérieurs, ausquels appartient toute administration. Suivant quoy ledit prévost, assisté de plusieurs sergents et aultres personnes en très-grand nombre, seroit venu audit hospital par la porte de derrière, laquelle se trouvoit ouverte à l'occasion d'un benneau qui sortoit aiant mené de la chaux, et le portier, pensant serrer ladicte porte, fut par force et violence poussé en arrière, et de là s'en viendrent à la porte de devant, laquelle ilz ouvrirent et venuz à la porte de la cuisinne ils enfondrèrent la porte

avecq un gros marteau, et rompirent la serrure de la despense après avoir battu et jecté par terre M^e Félix, prebtre, chapelain audit hospital, parce qu'il se tenoit devant l'huy de ladicté cuisinne et ne vouloit permettre ledit effort, lequel M^e Félix fut aussy trainé par terre, tiré par la barbe et faict seigner par les dents en présence des religieuses, emportèrent aussy toute la chair et un pot de fer qui estoit sur le feu, prindrent le laict qui estoit destiné aux malades ordinaires, le miel, le pain et ce qu'ils voulurent. Depuis, enfondrèrent les céliers et commencèrent à celuy où sont les huyles, chandelles et le savon, et de tout emportèrent ce que bon leur sembla. Par après, fut par eux enfondré le céliier au beure et emporté une quantité d'iceluy; de là, allèrent à la cave au vin et brisèrent le premier huys par force et rompirent la serrure du second huys, et emportèrent trois pintes de vin pour les pestiférez, de sorte que les religieuses furent heureuses qu'il estoit jour de poisson pour elles, aultrement elles fussent esté sans souper, et les malades ordinaires furent à ceste occasion mal traictez. Deux religieuses estant sorties pour de ce que dessus aller advertir lesdis proviseurs, leurs supérieurs, et pensans rentrer, on ne voulut leurs ouvrir la porte, de manière qu'elles s'en allèrent en une maison size sur la place de Saint-Martin, appartenante audit hospital, où il y avoit des charpentiers ouvrans, et prièrent l'un des ouvriers de descendre audit hospital avecq une eschelle pour advertir les aultres religieuses de ce qu'elles ne pouvoient entrer, lequel ouvrier, estant au milieu de l'eschelle, fut appercheu par lesdis sergents, et un le pensant frapper avecq son espée nue, faillit, et le coup donna dedens l'eschelle dont il ne sçavoit retirer sa dicte espée, et luy remontant en hault sur le mur fut jecté d'une demie brique en la jambe. Toutes lesquelles insolences et violences servans de grand scandal et faictes au préjudice de l'immunité ecclésiastique, et qu'ils menacent de faire pire et enfonser les portes tant de l'église que des chambres, ne permettant les religieuses aller par la maison qu'ils ne les suivent, mesmes jusques au pestrin et fournil, et qu'ils tiennent la porte dudit hospital saisie y faisant du feu en terre à guise de corps-de-garde, et que lesdictes religieuses sont empêchées de servir les malades et de cuisiner pour eux et elles, et faire leurs aultres fonctions. » Les proviseurs demandent justice de toutes ces violences, commises sans aucune raison, par ordre du Magistrat, « puisque voilá le troisieme jour que ledit hospital est infecté et n'ont sceu trouver que neuf malades, quatre de la ville, et le reste les ont fait venir des champs pour mettre en ladicté enfermerie, pour les aliments desquels ne convenoit commettre tel scandal, ains pouvoient les prendre des carbarteurs et essopiers, aux despens de la partie qui succomberoit » (8 juin 1617.) — Les Archiducs mandent au comte d'An-

nappes, gouverneur de Lille, de faire cesser promptement les excès et désordres dont se plaignent les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, et d'en poursuivre les auteurs, en avisant, avec les proviseurs et les députés du Magistrat, aux moyens de pourveoir à l'entretien des malades atteints de la peste (10 juin 1617.) — Lettres adressées à l'abbé de Loos par le sieur Van Kerchove, agent de l'hôpital Comtesse près la Cour à Bruxelles, touchant le débat au sujet des pestiférés (7, 9 et 10 juin 1617.) — Mandat de paiement d'une somme de 300 florins sur l'argentier de la ville de Lille au profit de l'hôpital Comtesse, « à titre d'indemnité pour l'assistance des povres malades pestiférez introduictz audit hospital par ordre de Messieurs du Magistrat » (14 juin 1617.) — Requête présentée par les proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse au comte d'Annappes, pour le prier de statuer sur le règlement de l'indemnité qui leur est due par le Magistrat de Lille à cause des soins donnés aux pestiférés en 1617 et 1618. — « Déclaration de ce que at cousté et esté fraié par l'hospital Comtesse en Lille pour l'assistance de la gouverne, nourriture et entretènement des povres pestiférez introduitz en l'enfermerie dudit hospital le v^e de juing 1617 par ordonnance de la Court, et ce depuis ledit v^e de juing 1617 jusques au xxvi^e de novembre 1618, que lors ladicté contagion prinst fin en ladicté enfermerie : » somme totale : 24,175 livres 4 sols 6 deniers parisis (1621-1622.) — Requête au Roi pour obtenir qu'il désigne, après la mort du comte d'Annappes, les commissaires qui seront chargés de régler l'indemnité due à l'hôpital Comtesse par le Magistrat; — commissions données à cet effet au lieutenant de la Gouvernance de Lille et, successivement, à René de Vos de Steenwick, premier maître de la Chambre des comptes, et aux deux plus anciens officiers de la même Chambre (1622-1627.) — Lettres écrites par le sieur Van Kerchove, chargé de la poursuite des affaires de l'hôpital Comtesse près la Cour à Bruxelles, au sieur Nicolas Verdière, receveur dudit hôpital (30 juillet et 24 décembre 1622.) — (Cff. nos 1451, 1453, 1840.)

4322. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1650-1652. — Procès devant le Conseil privé entre les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, d'une part, les doyens des chapitres de Saint-Pierre à Lille, de Saint-Piat à Seclin et l'abbé de Loos, proviseurs et visiteurs du même hôpital, touchant l'administration du temporel et du spirituel de cette maison, dont les proviseurs prétendaient exclure le maître et la prieure. — Requête, mémoires, répliques et autres pièces fournies dans ledit procès par les maître, prieure et religieuses et par les

proviseurs de l'hôpital Comtesse : — Avis donné par la Chambre des comptes de Lille sur la requête présentée au Roi par M^e Jacques Du Riez, doyen du chapitre Saint-Pierre, l'abbé de Loos et M^e Louis de Bauvin, chanoine dudit chapitre, visiteurs de l'hôpital Comtesse à Lille et de l'hôpital de Seclin, à l'effet d'être déchargés de leurs fonctions de visiteurs à cause du mauvais état des finances desdites maisons : les officiers de la Chambre des comptes donnent des détails sur la situation des deux hôpitaux, proposent la nomination de Guillaume Roussel comme visiteur, et indiquent les moyens qui leur paraissent les plus propres pour remédier à l'état de choses existant et en prévenir le retour (30 décembre 1553; voir n^o 1113.) — Jacques Ghys, abbé de Warneton, envoie à M^e Joseph Vranx la copie de la lettre qu'il a adressée à Messieurs de la Chambre du Conseil pour leur remontrer le préjudice que ressent l'hôpital Comtesse par suite des mesures arbitraires et des empiétements des proviseurs de cette maison, et pour demander qu'une décision intervienne en faveur des maître et prieure (4 janvier 1650.) — Les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse déclarent qu'ils ne demandent que l'exécution ponctuelle du règlement de l'an 1554, et qu'ils sont prêts à cesser toute difficulté si les proviseurs veulent s'en rapporter audit règlement (26 mars 1650.) — Acte par lequel Joseph Vranx, maître, Magdelaine de Hellemmes, prieure, sœurs Antoinette Baillet, Isabeau Le Maistre, Catherine Montaigne, Isabeau Despatur, Claire Bernard, Jeanne de Los, Marie Carton, Jeanne Ghys, Marguerite de Flandres, Augustine de Hellemmes, Chrétienne Blanquart et Marguerite Mullier, religieuses de l'hôpital Comtesse, déclarent « qu'ayans considérées les nouveutez que veulent introduire audit hospital les révérends proviseurs d'icelluy, et le pied qu'ils prennent, et les trouvant grandement nuisibles, » ils ont résolu de faire opposition à l'ordonnance rendue par le Conseil privé le 21 octobre 1650 (voir n^o 2176), qui leur prescrit de se conformer aux règlements faits par les proviseurs (31 octobre 1650.) — Les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse demandent la révocation des ordonnances portées par les proviseurs de cette maison en vertu de la décision prise par le Conseil privé le 21 octobre 1650, lesdites ordonnances étant directement contraires à l'esprit du règlement donné par l'empereur Charles-Quint, ainsi que lesdits maître et prieure se font fort de le prouver. Pour démontrer « aussy clairement que le soleil en plein midy, » le non-fondé de la nouvelle ordonnance des proviseurs touchant l'administration de l'hôpital, les maître et prieure ne veulent en citer que l'art. 5, « par lequel les tiltres de l'hospital se doivent mettre en la ferme et à icelle deux clefz dont ilz en auront l'une, nonobstant que lesdictes tiltres ayert de temps immémorial esté très-exactement et

fidèlement conservez sans lesdictes deux clefz, et que de fait il ne leur appartient d'en avoir la clef pour en rendre l'ouverture dépendante de leur discrétion, d'autant que ladictes ferme est aussy celle des tiltres des hospitalux de Saint-Jacques audict Lille, de Théomolin-lez-Orchies et d'Anstaing, èsquelz lesdictes proviseurs n'ont rien pour tout à veoir, ains ledict maistre, en qualité de proviseur d'icelluy; » — apostille signée de Robiano, par laquelle il est déclaré que la demande des suppliants ne peut être accordée, et qu'ils devront se conformer au décret provisionnel du 21 octobre 1650 jusqu'à décision ultérieure (5 novembre 1650.) — Attestations données à la requête de Jean Foucard, abbé de Loos, et de Josse de Lyon, doyen du chapitre Saint Pierre de Lille, proviseurs de l'hôpital Comtesse, touchant la construction d'une tourelle érigée dans l'hôpital « affin que se présentant quelque effroy ou allarme par la ville ou dehors pouvoir descouvrir et s. munir des moïens pour empescher que ce n'appor. soit quelque préjudice audit hospital » (décembre 1650.) — Acte notarié par lequel dame Magdelaine de Hellemmes, prieure de l'hôpital Comtesse à Lille, « estante couchée au lict mallade, néantmoins de bon sens et vif entendement, » déclare que les proviseurs de l'hôpital se sont, en septembre 1649, transportés plusieurs fois à Caprycke à l'effet de passer le bail d'une cense de l'hôpital, et qu'ils ont, à cette occasion, fait des dépenses s'élevant à plus de 100 livres de gros dont le paiement, « affin qu'il ne fut cognu de personne, » a eu lieu au moyen d'une dépense fictive de 463 l. 4 s. p. inscrite dans le compte de l'hôpital « pour ménaige de cron et despenses du feu qu'il at arrivé aux mollins à l'eauwe, ce que toutesfois il n'avoit esté » (17 décembre 1650.) — Les chanoines de l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille attestent que les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse « sont autant bien vivantes, modestes, vertueuses et surtout charitables vers les pauvres malades qu'on ne le scauroit désirer davantage, » et qu'elles n'ont jamais donné sujet de mécontentement ou de scandale, « ce que nous est très-bien cognu tant à raison du droict de supériorité qu'avons audit hospital que pour le voisinage de nostre église » (27 février 1651.) — Les échevins de Lille déclarent que leur ville « et le pauvre peuple d'icelle at tousjours receu de l'hospital de Nostre-Dame qu'on dit Comtesse du grand soulagement et assistance par le zèle dont les relligieuses d'icelluy ont tousjours esté portées à l'assistance des malades qu'elles ont continuellement depuis les présentes guerres receuz en sy grand nombre que sans leur charité et bonne mesnagerie il semble que seroit esté impossible de les y traicter et accommoder comme ilz y ont esté et sont encore pour le présent, sans que soit venu à nostre cognoissance aucune plainte des dictes relligieuses ou aucunes d'icelles, ains au

contraire beaucoup de louange de leur bonne vie, modestie et charité, ce que sçavons particulièrement à raison du grand nombre des soldatz blessez que ceulx par nous commiz y ont envoyez et y estez charitablement receuz aux occasions des sièges de villes voisines » (28 février 1651.) — Les lieutenant de bailli et hommes de fief, conseillers ordinaires du siège du bailliage de Lille, certifient que les maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse « sont personnes vivans en gens de bien et avecq très-bonne réputation, s'acquittans de leur devoir avec tout honneur, douceur et diligence, en recevant, traictant et sollicitant les malades qui sont en très-grand nombre audit hospital, de sorte que leur vie et charitables actions servent d'exemple et d'édification à ung chacun » (1^{er} mars 1651.) — Eustache de Croy, comte du Rœux, gouverneur et capitaine général de la province de Lille, Douai et Orchies, déclare avoir bonne connaissance que « les malades sont très-bien et charitablement receuz, traictez et accommodéz par les maître, prieure et religieuses de l'hospital Nostre-Dame dit Comtesse à Lille, lesquelles sçavons estre toutes de très-bonne vie et bien religieuse, ce qu'avons appris particulièrement par le bon rapport que nous en a esté fait par plusieurs officiers de guerre y ayans visité leurs soldats, et par iceux soldats qui y ont esté pensé depuis cette guerre, ainsy qu'encores à présent y en a encore toujours en fort grand nombre, sans que jamais soit venu à nostre dite cognoissance aucune plainte ou mauvaise réputation des dictes maître, prieure ou religieuses, non plus touchant leurs meurs que le traictement des malades, ains en avons à toute occasion entendu parler du tout à leur advantage et honneur » (2 mars 1651.) — Acte notarié par lequel la dame prieure et les sœurs Antoinette Baillet, Isabeau Lemesre, Catherine Montaigne, Isabeau Despartures, Claire Bernard, et Jeanne Delos, religieuses de l'hôpital Comtesse à Lille, certifient que feue dame Yolende Bourgeois, en son vivant prieure de cette maison, recevait les rendages des moulins de l'hôpital, qu'on appelle la grande ferme, à l'exclusion du receveur, avec l'intervention des proviseurs, « affirmans en outre que ladicte dame estoit fort mesnagère et faisoit des espargnes pour l'érection des bastimens qu'on prétendoit faire et après son trespas on auroit trouvé bonne somme de deniers » (10 mars 1651.) — Acte notarié par lequel sœurs Antoinette Baillet et Isabeau Lemaistre, religieuses plus anciennes de l'hôpital Comtesse, attestent que depuis leur profession dans cette maison, « elles n'ont jamais demandé congé pour sortir dudict hospital à aultres que aux maistre et prieure d'icelluy, nonobstant que les proviseurs d'illecq ont, de passé vingt à trente ans, voutu intempter de faire quelque ordonnance et y vouloir astraindre lesdictes religieuses, lesquelles ordonnances n'ont jamais esté receues, advouées ny moins sui-

vies en façon quelconque comme n'estant astraint d'obéyr à aultres que ausdictes maistre et prieure, touchant ce qu'il est du spirituelle » (5 mars 1651.) — Actes notariés par lesquels Eustache Requilliant, Martin Hannegrave, Antoine Pollart, Alard Manié, Jean Coppin, Philippe Corroy, Jean Wymel, Jean Goube, Pierre Havrelant, et Maximilien Lesceultre, reconnaissent tous avoir été clerks ou chapelains de l'hôpital Comtesse à Lille et avoir été admis à exercer ces fonctions par le maître de cette maison, et non par les proviseurs (mars 1651.) — Mandement du Roi au gouverneur de Lille, de donner secrètement son avis sur l'utilité qu'il y aurait à changer les proviseurs de l'hôpital Comtesse ainsi qu'il a droit de le faire, et ce afin de mettre un terme aux mésintelligences et aux dissensions qui se produisent entre les maître et prieure et lesdits proviseurs : le gouverneur est invité, s'il juge ce changement nécessaire, à présenter au Roi les noms des personnes qui lui paraîtraient les plus dignes de remplir ces fonctions (23 mars 1652.) — Lettre par laquelle Joseph Vraux, maître de l'hôpital Comtesse, fait connaître à une personne dont le nom n'est pas cité et qu'il appelle *Monseigneur*, le résultat de ses recherches, à l'effet de trouver des baux de censés dans lesquels sont mentionnés le maître et la prieure, afin de prouver que ces derniers ont le droit d'être présents lorsque ces actes sont passés : il déclare n'avoir pu en trouver qu'un petit nombre, ses recherches ayant dû se borner aux papiers qui sont hors du *ferme*, la clef de celui-ci étant entre les mains des proviseurs « depuis qu'ils ont obtenu et happé la provision que l'on sait (du 21 octobre 1650.) » (18 juin 1651.) — Lettre non signée écrite de Bruxelles à Son Altesse sérénissime par une personne (qui paraît avoir exercé pendant assez longtemps les fonctions de maître de la Chambre des comptes de Lille), dans laquelle elle donne son avis sur les difficultés existant entre les proviseurs et les maître et prieure de l'hôpital Comtesse : cet avis est favorable à ces derniers, les proviseurs devant « seulement servir d'œil surveillant quy serve comme d'une chandaille ardante pour faire marcher droict tout ce qui est du gouvernement dudit hospital, ce qui semble du tout estre l'intention des fondateurs attribuans ausdis maistres l'autorité absolue ordinaire, et, en cas de besoing, ausdis proviseurs l'extraordinaire pour y réformer les abus » (1^{er} juillet 1651.) — Les prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse représentent au Conseil privé « que passé longues années les prélats de Loz ont fort inquiété ledit hospital pour y vouloir tousjours dominer, jusque à y introduire par plusieurs fois divers religieux de sa maison pour y tenir la qualité de maistre dudit hospital (ce qu'il est expressément contraire à la fondation) lesquels ont esté renvoyés par ordre de Sa Majesté comme estant de l'ordre de Saint-Bernard, qui est de règle différente de

celle de Saint-Augustin, de laquelle sont professes tant les maîtres que prieure et religieuses dudit hôpital ; lesdites prieure et religieuses supplient donc la Cour de vouloir bien ordonner que dorénavant les proviseurs ne pourront commettre aux fonctions de maître de l'hôpital qu'un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, dont l'élection sera réservée aux dites religieuses (18 novembre 1651.) (Cf. n° 2196.) — Formule du serment que doivent prêter, en entrant en religion, les religieuses de l'ordre de Saint-Augustin et les frères de l'ordre des Minimes de Saint-François-de-Paule et de l'ordre de Saint-Dominique. — (Cf. nos 2158, 2172, 2175, 2176, 2183, 2198, 2207.)

4323. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1588-1653. — Procès entre M^{es} Antoine de Douay et Gabriel Morel, nouveaux proviseurs, le maître et la prieure de l'hôpital Comtesse, d'une part, Jean Foucard, abbé de Loos, d'autre part, touchant la prétention qu'avaient les premiers d'exclure ledit abbé des affaires de l'administration de l'hôpital. — Mémoires, répliques, requêtes et autres pièces fournies par les proviseurs, maître et prieure : — Acte dans lequel Jean Foucart, abbé de Loos, énumère les griefs qu'il a contre les proviseurs et maître de l'hôpital Comtesse, et requiert un notaire de signifier à ces derniers d'avoir à cesser l'opposition qu'ils font audit abbé touchant l'exercice de ses droits (8 janvier 1653.) — Lettre du Roi au prévôt du chapitre Saint-Pierre de Lille et aux officiers fiscaux de la Gouvernance de Lille, par laquelle il leur mande que puisque la nomination d'Andrieu Duquesne, religieux désigné pour remplir les fonctions de maître de l'hôpital Comtesse, n'a pu être agréée par l'abbé de Loos, le doyen et l'écolâtre dudit chapitre, proviseurs de cette maison, ce religieux soit incontinent réintégré dans son cloître (l'abbaye de Loos), et que lesdits proviseurs soient invités à faire choix d'un autre sujet à qui lesdites fonctions pourraient être confiées (27 avril 1588 ; voir n° 1317.) — Acte de l'admission au serment de Matthieu Boom, chanoine régulier du monastère de Loo près Furnes, de l'ordre de Saint-Augustin, nommé maître de l'hôpital Comtesse par les proviseurs de cette maison avec le conseil de l'abbé de Loos, en remplacement de frère Jacques Parent, qui a résigné ces fonctions (18 août 1628 ; voir n° 1879.) — Requêtes des proviseurs de l'hôpital Comtesse à Lille à l'évêque de Tournai pour lui demander de conférer à frère Jacques Ghys, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, les pouvoirs spirituels nécessaires pour exercer les fonctions de maître dudit hôpital dont il vient d'être investi ; — lettres de Maximilien de Gand à Vilain, évêque de Tournai, accordant la demande des proviseurs (février 1633.) —

Lettre de Remy de Zaman, abbé de Loo près Furnes, par laquelle il fait connaître à Jacques Ghys, son ancien religieux, actuellement maître de l'hôpital Comtesse, les plaintes que portent contre lui la prieure et les religieuses qu'il doit diriger : on l'accuse d'avoir excité plusieurs religieuses contre la prieure, d'avoir dissipé les revenus de la maison, etc. ; il l'engage à changer de ligne de conduite s'il veut éviter les conséquences de celle qu'il tient aujourd'hui ; il lui rappelle que la prieure jouit de très-puissantes protections (4 juillet 1637.) — Lettre par laquelle Jacques Ghys se plaint des injustices et des malheurs qu'il a soufferts depuis qu'il occupe la charge de maître de l'hôpital Comtesse, et se recommande à un prélat non désigné (l'abbé de Loos.) — Certificat de bonne vie et mœurs, de modestie, d'édification, etc., délivré par les proviseurs de l'hôpital Comtesse (l'abbé de Loos et le doyen du chapitre Saint-Pierre de Lille), à frère Jacques Ghys, qui exerce depuis cinq ans d'une manière exemplaire les fonctions de maître de l'hôpital Comtesse (2 septembre 1637.) — Plaintes formulées à l'abbé de Loos par Nicolas Du Fief, conseiller ecclésiastique du Roi en son Conseil privé, désigné pour l'évêché d'Arras, contre Jacques Ghys : il dit avoir saisi le Conseil privé de l'état de choses actuellement existant dans l'hôpital Comtesse et demande qu'il y soit mis promptement un terme (21 septembre 1639.) — Lettre adressée par François de Gand, baron de Rassenghien, à M. Goetghebuer, touchant la qualité de proviseur de l'hôpital Comtesse, que s'attribue à tort l'abbé de Loos (19 août 1638.) — (Cf. nos 2219 et 2220.)

4324. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1649-1653. — Difficultés entre Jean Foucard, abbé de Loos, et les chanoines du chapitre Saint-Pierre de Lille, au sujet du refus, fait par ces derniers, d'admettre au serment le nouveau maître de l'hôpital : — Maître Joseph Vraux, nommé maître de l'hôpital Comtesse par les proviseurs de cette maison, s'étant présenté pour prêter le serment usité devant les chanoines du chapitre Saint-Pierre, donne acte du refus de l'admettre qu'il a essuyé de la part de ces derniers parce que ses lettres de commission étaient signées par l'abbé de Loos, à qui les chanoines ne reconnaissent pas la qualité de proviseur de l'hôpital Comtesse (4 juin 1649.) — Mémoires de défense présentés par les chanoines de Saint-Pierre.

4325. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1654-1758. — Maître de l'hôpital Comtesse. — Procès-verbaux d'élection de maîtres de l'hôpital Comtesse : Etienne Tasse (voir n° 2259), Gilles Lecat (2281), Julien

Bonnier (2658), Pierre Leprestre (2767, 2768), Prosper Willemin (2804), Florent Dehas (2805), M. de Rocque (2989), Casimir Mellez (3458), Pierre Rouzé (3597), Philippe Huleu (3650.) — Election de dame Ernestine Ringnier, prieure de l'hôpital Comtesse (1742, 25 septembre; voir n° 3446.) — Requête d'Antoine Vraux, coadjuteur de l'abbé de Cysoing, à l'effet d'obtenir l'office de proviseur et visiteur de l'hôpital Comtesse à Lille en remplacement de Joseph Vraux, lequel a résigné ces fonctions au profit dudit Antoine en se retirant dans l'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai. — Election de Maximilien Prévost comme maître de l'hôpital de Seclin en remplacement de Martin Porion, décédé, confirmée par les proviseurs et visiteurs de l'hôpital Comtesse à Lille (1690, 23-24 janvier.) — Formule de lettre de présentation au chapitre de Saint-Pierre du maître nouvellement élu à l'hôpital Comtesse, pour être admis à prêter le serment. — Requête présentée au Roi par les proviseurs, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse, afin d'obtenir le maintien de frère Pierre Leprestre qu'ils ont élu maître de leur hôpital et à qui l'évêque de Tournai veut ôter la charge d'âmes, le pouvoir de confesser et qu'il veut renvoyer dans son monastère. (Cf. n° 2804.) — Lettre du maréchal d'Humières à la prieure de l'hôpital Comtesse au sujet de la difficulté pendante entre cet hôpital et l'évêque de Tournai (1693, 25 mai.)

4326. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1657. — Pension des médecin et chirurgien de l'hôpital Comtesse. — Jean de Preudhomme, écuyer, docteur en médecine, et maître Pierre Janssens, chirurgien, tous deux attachés en ladite qualité, l'un de médecin, l'autre de chirurgien, à l'hôpital Comtesse, déclarent que le but principal des requêtes qu'ils ont présentées au Roi et à Son Altesse le prince don Juan d'Autriche est d'obtenir « une pension condigne aux services extraordinaires qu'ils rendent aux soldats blessez et malades, et nullement l'ambition de jouir du titre et qualité de major qu'il n'ont jamais prétendu que pour en former quelque corps auquel on eust peu annexer ladicte pension » (20 septembre 1657.) — Les mêmes Jean de Preudhomme et Pierre Janssens renoncent à la pension qu'ils ont demandée en considération des secours extraordinaires qu'ils donnent aux soldats blessez et malades, si cette pension est mise à la charge de l'hôpital Comtesse (20 septembre 1657.) — Avis des proviseurs de l'hôpital Comtesse sur les requêtes de Jean de Preudhomme et de Pierre Janssens, envoyées à leur examen le 21 août 1657 par la Chambre des comptes de Lille : ils trouvent raisonnable la demande faite par ces deux praticiens d'une augmentation de pension à payer par

le domaine royal, mais pour ce qui est du titre de major, il leur semble qu'on ne doit pas le leur accorder « pour la grande animosité depuis reconnue et mescontentement des autres docteurs et chirurgiens de cette ville causez par la seule prétention dudit titre et qualité, » prétention dont ils se sont désistés par l'acte qu'ils ont signé ce jour et qui est joint à cet avis (20 septembre 1657; voir ci-dessus.) — Ordonnance du Roi statuant sur la requête de Jean de Preudhomme, docteur en médecine : ledit Jean avait remontré « que depuis dix-huict ans ou environ il a en sa dicte qualité de docteur continuellement servy et sollicité les malades et blessez receuz en l'hospital dict Comtesse en la ville de Lille, pendant lequel temps, et signament depuis la perte d'Arras, le nombre desdis malades et blessez auroit esté sy grand qu'il auroit, bien souvent, surpassé de la moitié et plus celuy des lits ordinaires dudit hospital, au pied desquels auroit esté establie la pension qu'il en rechoipt annuellement, si comme aux sièges de La Bassée, Armentières, Commines, Courtray et Ipre, aux attacques faictes par les ennemis franchois sur ladicte ville de Lille ès années mil six cens quarante-ung et mil six cens quarante-cinq, et, dernièrement, par l'admission qu'on auroit fait audit hospital de plus de quatre-vingts Irlandois malades nouvellement arrivez pour le service de Sa Majesté. » En récompense de ses services extraordinaires, il demande qu'on lui accorde le titre de docteur-major des soldats malades ou blessez qui seront transportés en la ville de Lille, avec « telle pension, exemption, privilèges et prérogatives qu'il plaira à Sa Majesté. » Le Roi, « sans admettre aucune nouveauté au regard du titre de major, » accorde à Jean de Preudhomme une augmentation de pension de cent florins à la charge de l'hôpital, et l'exempte du logement des gens de guerre, du guet et de la garde (23 novembre 1657.) — Autre ordonnance du Roi rendue sur la requête de Pierre Janssens, chirurgien : ledit Pierre avait remontré que depuis huit ans qu'il exerce à l'hôpital Comtesse les fonctions de chirurgien, le nombre des malades y est tellement augmenté « qu'au lieu que ci-devant ung chirurgien seul suffisoit avec son varlet, il lui est à présent besoing et nécessaire de vacquer à leur sollicitude et cure avecq cinq varlets presque continuellement y empeschez pour prévenir et remédier aux accidens extrêmes qu'y surviennent aux blessures et y exercer les opérations plus haultes de leur profession; oultre et par-dessus ce il at pendant tout ledit temps gratuitement et libéralement pensé, en sa maison et aillieurs, les soldats qu'y ne pouvoient estre admis audit hospital à cause de leur grand nombre, et y apporté toutte la diligence et assiduité possible. » En considération de ses services extraordinaires, il demande qu'on lui accorde le titre de chirurgien-major avec telle autre prérogative qu'il plaira à Sa Majesté : le Roi, « sans admettre

aucune nouveauté au regard du titre de major, » accorde audit Pierre Janssens une augmentation de 120 florins à payer par l'hôpital et l'exemple du logement de gens de guerre, du guet et de la garde (23 novembre 1657.)

4327. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1505-1666. — Hôpital de Théomolin-lez-Orchies. — Philippe-le-Beau, roi de Castille, à la requête des prieure et religieuses de l'hôpital de Notre-Dame de Théomolin-lez-Orchies, confère au maître de l'hôpital Comtesse à Lille le droit de faire chaque année la visite dudit hôpital (voir n° 830.) — Difficultés entre les religieuses de l'hôpital de Théomolin et le maître de l'hôpital Comtesse au sujet de l'exercice du droit conféré à ce dernier par les lettres du roi Philippe-le-Beau. — Requête présentée au Roi par frère Gilles Lecat, maître de l'hôpital Comtesse à Lille : il expose que « les religieuses de l'hôpital de Théomolin ont de tout temps presté leurs vœux essentiels aux maîtres dudit hôpital Comtesse sans contredit, et entre autres celui d'obéissance observé inviolablement, » mais que depuis un certain temps Marie Du Rieu, prieure de Théomolin, a voulu se soustraire à l'autorité du maître de Comtesse, a refusé formellement de lui obéir et a entraîné dans son parti la plupart des religieuses. Ladite Marie étant décédée le 20 juillet 1664, Gilles Lecat s'est rendu à Théomolin et a procédé à l'établissement d'une nouvelle prieure, sœur Jeanne Martin, à laquelle il a adjoint deux religieuses « pour tant mieux vacquer au gouvernement et régime de l'hôpital. » La nouvelle prieure, dès sa nomination, a été en butte « au mépris et vilipendance, voire est maltraitée de paroles et autrement, chaque religieuse prenant part à l'autorité de supérieure, comme si elle fut mise en proie par un désordre autant inouï que funeste et déplorable. » Ce désordre s'est tellement accru que sœur Jeanne Martin a demandé par lettre au maître de l'hôpital Comtesse de vouloir bien la retirer de Théomolin jusqu'à ce que l'ordre y soit rétabli. Ledit maître, pour satisfaire à ce désir, s'est rendu à Théomolin où « il auroit trouvé la porte fermée, et ayant la portelette été ouverte à sa réquisition par le chapelain dudit hôpital, quoique l'ouverture de la grande porte fut nécessaire pour y introduire le carrosse qui l'avoit amené et lequel resta dehors, il seroit entré dedans ledit hôpital, où étant, et après avoir appris le lieu où estoit ladite sœur, il la seroit allé trouver, et d'abord qu'elle le vit, elle se seroit jetée à ses pieds, lui demandant sa bénédiction, et avecq larmes de pouvoir sortir de l'hôpital, ce que fit pareillement sœur Augustine Gonthier, commise pour la garde d'icelle, comme ne pouvans ultérieurement souffrir les misères es quelles elles se trouvoient engagées à raison de ladite division, et leur ayant dit qu'elles au-

roient à le suivre pour se mettre audit carrosse, parvenues qu'elles furent aux environs de la porte, six ou sept religieuses estans parues, se seroient rangées aux deux costez d'icelle, et ayant laissé sortir le remonstrant; qui croyoit d'estre suivi, lui auroient brusquement fermé la porte sur ses talons, tenans cependant lesdictes deux religieuses resserrées au-dedans dudit hôpital sans leur vouloir permettre la sortie; et, après que le remonstrant se fut esloigné à quelque distance de ladite porte, s'estant remis en carrosse, il seroit retourné à Lille laissant lesdictes deux sœurs dans la destresse et anxiété et en estat d'estre pire traitées que devant. » Gilles Lecat appelle sur ces faits l'attention du Conseil privé et prie le Roi d'ordonner que jusqu'à décision du débat qui existe entre lui et les religieuses de Théomolin, les sœurs Jeanne Martin et Augustine Gonthier puissent faire leur résidence dans l'hôpital Comtesse à Lille. — Attestation devant les auditeurs de la résidence d'Orchies par sœurs Anne Gallois, prieure, et Jeanne Martin, religieuse de l'hôpital de Théomolin, que le maître de l'hôpital Comtesse à Lille « a de tout temps eu la présence et auctorité première en la maison et hôpital dudit Théomolin, à l'exclusion de son adjoint » (1649, 3 février.) — (Cf. nos 2424, 2437 à 2440, 2447, 2451, 2458 à 2460, 2467.)

4328. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1665-1612. — Procès devant la Gouvernance de Douai entre les prieure et religieuses de l'hôpital de Théomolin-lez-Orchies, et les échevins et Conseil de cette dernière ville, au sujet d'un règlement du 4 juillet 1605 par lequel lesdits échevins avaient porté que lesdites religieuses seraient tenues de recevoir, en leur hôpital, « les malades d'infection, povres et riches, dudit Orchies, à leur mandement, » ce qui étoit contraire aux privilèges de l'hôpital : — Acte notarié par lequel M^e Jean Le Ducq, licencié ès-droits, écolâtre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, visiteur et proviseur de l'hôpital Notre-Dame de Théomolin-lez-Orchies, déclare, au nom des dame prieure et religieuses, que l'hôpital « est chargé de plusieurs personnes tant religieuses servantes, que de malades non entachés de quelque mal contagieux, et par ce, sans occasion, leur auroit été insinué l'acte contenant commandement de recevoir un enfant de Jacques Des Carpentries entaché dudit mal contagieux, veu mesmes que en ladite ville de Orchies ne y a que la maison dudit Des Carpentries infectée dudit mal et par ainsy à y pourveoir par la bourse commune des povres ou ceux du Magistrat de ladite ville de Orchies sans infecter ledit hôpital, destiné à la cure et sollicitude d'autres malades. » Il déclare, en outre, que si on a reçu dans l'hôpital de Théomolin en 1538 et

1540, les personnes affligées de la maladie contagieuse, ç'a été avec l'assentiment des supérieurs établis par le prince, « pour la grande infection qui lors estoit audit Orchies et que audit hospital ne se retrouvoient lors personnes estrangères affligées d'autres maladies » (28 juillet 1605.)

4329. (Registre.) — Petit in-folio, 33 feuillets, papier 4.

1236-1586. — Cartulaire coté premier, contenant trente-trois pièces analysées ci-dessus sous les numéros 2, 15, 46, 551, 798, 805, 163, 146, 14, 951, 61, 878, 581, 675, 1281, 675, 674, 677, 1304, 1175, 54, 55, 114, 233, 1113, 80, 95, 838, 678, 830, 837, 158 et 697.

4330. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1236-1586. — Cartulaire coté deuxième. — Copie moderne et défectueuse du cartulaire coté premier.

4331. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1311-1681. — Cartulaire coté troisième. — « Registre aux bailz des censses et louaiges de maisons, terres, héritages, mollins et aultres biens et revenues appartenans à l'hospital Nostre-Dame que l'on dist le Contesse à Lille, de la fondation des très illustres prédicesseurs du Roy nostre sire, fais et passez depuis le xviii^e de juing xv^e LXVII, avec plusieurs aultres bailz précédens, jusques...; item, sur la fin on trouvera diverses *queritur* touchant les privilèges du maistre contre monseigneur l'évesque de Tournay² ». — Ce cartulaire contient cent soixante-huit pièces dont soixante-cinq sont analysées ci-dessus sous les numéros 1181, 1201, 1177, 1169, 1196, 1183, 1184, 1193, 1186, 1203, 1197, 1199, 1147, 1213, 1215, 1195, 1210, 1178, 1125, 1146, 1206, 1207, 1189, 1208, 1219, 1205, 987, 1166, 1077, 1204, 1211, 1202, 1159, 1209, 1235, 1236, 1225, 1232, 1240, 1241, 1233, 1229, 1222, 1242, 1246, 1226, 1231, 1230, 1227, 1223, 1243, 1245, 1238, 1249, 1253, 1254, 1255, 1258, 1248, 1259, 1261, 1262, 1260, 1263, 1264, 1266, 1268, 1273, 1275, 1274, 1276, 1270, 1271, 1272, 1244, 1277 à 1280, 1305, 1299, 1302,

1 En marge de la première pièce de ce registre, on lit la mention suivante : « Ce livre a esté fait et relié du temps de F. Florent, humble abbé de Phalempin. 1676. »

2 Au commencement de ce registre se trouve une table des pièces qu'il contient, réparties suivant les divisions suivantes : 1^o Pays de Flandres; 2^o Maisons en la ville de Lille; 3^o Bailz et ferme de mollins. »

1310, 1289, 1294, 1298, 1295, 1283, 1306, 1288, 1303, 1307, 1308, 1287, 1312, 1284, 1285, 1292, 1309, 1313, 1311, 1286, 1293, 1257, 1301, 1300, 1315, 1283, 1267, 1290, 1311, 1322, 1321, 1316, 1265, 1297, 1298, 1324, 1325, 1326, 1318, 1323, 1327, 1328, 1330, 1333, 1338, 1335, 1334, 1340, 1341, 1336, 1337, 1339, 2325, 2513, 1514, 1464, 2259, 2281, 2407, 551, 830, 1598, 2340, 2504, 2523, 1729, 2531, 2501, 2087, 2315, 248, 2534, 2673, 2556, 2557 et 2672. — Ordonnance des baillis des Etats de Lille sur la requête des proviseurs, maître et prieure de l'hôpital Comtesse, portant que le fermier du moulin de Hellemmes et celui du moulin de Wazemmes, contribueront, le premier pour dix-huit florins par an, le second pour neuf florins, dans l'impôt sur la chaussée (10 septembre 1672; pièce n^o 154). — Règlement dressé par le Conseil privé pour l'administration de l'hôpital Saint-Jean-l'Evangeliste dit Saint-Sauveur à Lille (6 septembre 1662; pièce n^o 163). — Formule du serment que prêtent en faisant profession les religieuses de l'hôpital Ganthois : « ... et seray obeissante jusques à la mort au maistre de l'hospital Comtesse et ses successeurs commis pour le gouvernement de ceste maison. » (23 janvier 1676; pièce n^o 166.)

4332. (Registre.) — In-folio, 454 feuillets, papier.

1247-1658. — Cartulaire coté quatrième. — « Registre aux baulx et pour aultres affaires concernans les biens temporelz de l'hospital Nostre-Dame que l'on dict Contesse en Lille, tenu par Simon Verdière, recepveur dudit hospital, du temps de son entremise¹. » — Ce registre contient six cent trente-une pièces analysées ci-dessus sous les numéros 1358, 1405, 1406, 1350, 1344, 1352, 1355, 1359 à 1362, 1365, 1369, 1367, 1368, 1370, 1373 à 1388, 1391 à 1393, 1389, 1390, 1394 à 1397, 1400, 1401, 1403, 1404, 1407, 1408, 1410 à 1412, 1417, 1426 à 1429, 1435, 1439, 1440, 1442, 1441, 1443, 1413 à 1416, 1418 à 1420, 1445, 1457, 1451, 1482, 1454, 1456, 1458 à 1461, 1463, 1445, 1465, 1466, 1437, 1438, 1473, 1445, 1467, 1470 à 1472, 1475 à 1478, 1480 à 1489, 1491, 1474, 1468, 1469, 1479, 1494, 1398, 1493, 1502, 1505, 1503, 1504, 1506, 1301, 1455, 1507, 1509 à 1511, 1430, 1515, 1552 à

1 Ce registre est muni, en tête, d'une « table et indice contenant les noms et surnoms des fermiers, censsiers, occupeurs, louagiers et tenanchiers, et pour toutes aultres affaires contenues en ce présent registre, le tout suivant l'alphabet. » Il offre, en outre, à la suite de chacune des nombreuses pièces flamandes concernant la gestion des biens de Caprycke, Eccloo, Lembeke, etc. qu'il renferme, une traduction en langue française. Presque tous les actes sont authentiqués par le notaire devant qui ils ont été passés.

1555, 1520 à 1523, 1531, 1536, 1532, 1528, 1543, 1544, 1547, 1548, 1561, 1557 à 1559, 1562, 1566, 1570, 1571, 1574, 1538, 1529, 1579, 1590, 1513, 1596, 1538, 1606, 1608, 1611, 1613, 1372, 1614, 1651, 1612, 1644, 1650, 1605, 1607, 1654, 1518, 1525, 1537, 1351, 1603, 1234, 1657, 1659, 1661, 1666, 1667, 1601, 1040, 384, 385, 313, 349, 371, 254, 369, 52, 729, 258, 345, 279, 370, 337, 372, 343, 315, 344, 395, 347, 1587, 273, 269, 552, 546, 274, 567, 560, 636, 598, 275, 171, 562, 563, 270, 278, 225, 81, 83, 245, 339, 299, 215, 217, 307, 241, 410, 276, 459, 365, 476, 593, 301, 260, 308, 266, 532, 506, 609, 496, 611, 322, 222, 352, 229, 329, 288, 297, 259, 268, 291, 323, 216, 409, 177, 292, 226, 271, 293, 336, 354, 360, 362, 402, 559, 492, 489, 272, 282, 290, 407, 284, 177, 211, 535, 564, 348, 392, 411, 213, 612, 267, 468, 536, 364, 390, 477, 351, 214, 215, 178, 537, 479, 527, 462, 363, 375, 59, 516, 517, 1003, 1604, 1468, 1609, 1610, 1584, 1583, 1582, 1677, 1351, 1695 à 1697, 1716, 1693, 1728, 1591, 1592, 1595, 1645, 1646, 1648, 1649, 1658, 1662 à 1665, 1615, 1616, 1668 à 1676, 1683, 1686, 1687, 1691, 1694, 1715, 1717, 1718, 1733, 1732, 1734, 1737, 1727, 1738, 1739, 1744, 1745, 1655, 1682, 1668 à 1674, 1746, 1737, 1755, 1758, 1751, 1630, 1705, 1632, 1706, 1633, 1707, 1629, 1704, 1627, 1703, 1626, 1702, 1639, 1641, 1628, 1642, 1636, 1710, 1635, 1709, 1637, 1711, 1643, 1714, 1640, 1713, 1638, 1712, 1634, 1708, 1760, 1500, 1689, 1501, 1545, 1366, 1656, 1724, 1763, 1004, 1252, 885, 1762, 1756, 1747, 1759, 1770, 1771, 1618 à 1620, 1779, 1775, 1774, 1781, 1789, 1766, 1792, 1793, 1799, 1800, 1791, 1795, 1790, 1794, 1778, 1752, 1753, 1803, 1804, 1817, 1820, 1818, 1742, 1743, 1731, 1764, 1850, 1845, 1827, 1829 à 1837, 1856 à 1867, 1822, 1828, 1803, 1842, 1776, 1868, 1869, 1777, 1846, 1854, 1855, 1757, 1824, 1838, 1848, 1631, 1623, 1622, 1624, 1621, 1625, 1821, 1786, 1801, 1811, 2039, 2307, 2039, 2315 et 2257.

4333. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1602-1663. — Cartulaire coté cinquième. — « Registre aux actes faits et décrétés par Messieurs les visiteurs et proviseurs de l'hospital Nostre-Dame que l'on dist Comtesse en Lille, touchant les affaires et biens dudit hospital. » — Ce registre offre la mention, par ordre chronologique, des décisions prises par les proviseurs touchant la gestion des biens de l'hôpital Comtesse. Ces décisions ont fait l'objet d'actes repris ci-dessus sous les numéros 1421 à

1425, 1430, 1448, 1449, 1482, 1483, 1495, 1506, 1509, 1510, 1507, 1508, 1512, 1513, 1516, 1518, 1517, 1532, 1531, 1533, 1536, 1534, 1548, 1549, 1559, 1550, 1556, 1561, 1564, 1566, 1579, 1567, 1570, 1572, 1575, 1577, 1585, 1586, 1589, 1591, 1592, 1594, 1596, 1606, 1600, 1602, 1645, 1446, 1651, 1662, 1615, 1647, 1681, 1654, 1657, 1659, 1661, 1660, 1676, 1675, 1678, 1680, 1648, 1688, 1700, 1701, 1706, 1719 à 1723, 1733, 1730, 1748, 1750, 1749, 1754, 1765, 1767, 1768, 1775, 1785, 1792, 1795, 1791, 1818 à 1820, 1823, 1825, 1826, 1845, 1871, 1881, 1894, 1891, 1921, 1916, 1920, 1919, 1931, 1935, 1939, 1944, 1951, 1953, 1994, 2003, 2005, 2004, 2011, 2049, 2061, 2056, 2133, 2140 à 2142, 2167, 2166, 2189, 2190, 2214, 2221, 2255, 2258, 2263, 2264, 2266, 2265, 2267, 2291, 2296, 2293, 2302, 2312 à 2314, 2320, 2339, 2338, 2361, 2400, 2414, 2419, 2416, 2417, 2418 et 2415.

4334. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1627-1651. — Cartulaire coté sixième. — « Registre aux baulx et pour aultres affaires concernans les biens temporelz de l'hospital Nostre-Dame que l'on dict Comtesse en Lille, tenu par Nicolas Verdière, recepveur dudit hospital, du temps de son entremise. » — Ce registre contient deux cent trente-huit pièces analysées ci-dessus sous les numéros 1875, 1876, 1883, 1884, 1892, 1885 à 1887, 1890, 1888, 1889, 1880, 1895, 1898 à 1902, 1904 à 1906, 1849, 1914, 1908 à 1910, 1915, 1839, 1841, 1844, 1917, 1912, 1913, 1918, 1922, 1919, 1920, 1843, 1921, 1926, 1929, 1930, 1923, 1934, 1927, 1941, 1942, 1939, 1924, 1940, 1943, 1945 à 1949, 1937, 1938, 1953 à 1968, 1970 à 1993, 1999 à 2004, 2006, 2012, 2013, 2015 à 2023, 2028 à 2031, 2034, 2035, 2033, 2037, 2038, 2040 à 2042, 2044, 2043, 2045 à 2047, 1995, 2050, 2051, 2054, 2055, 2052, 2053, 2056, 2062 à 2065, 2039, 2068 à 2076, 2058, 2061, 2077 à 2084, 2059, 2085, 2090 à 2098, 2104 à 2108, 2114, 2115, 2112, 2116 à 2119, 2125 à 2128, 2131 à 2133, 2146 à 2149, 2140, 2150 à 2154, 2159 à 2164, 2167, 2169, 2170, 2168, 2171, 2181, 2179, 2182, 2139, 2178, 2185 à 2188, 2193, 2194, 2192, 2184, 2155, 2197, 2195, 2143, 2173 et 2089.

4335. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets, papier.

1505-1672. — Cartulaire coté septième. — Ce registre contient deux cent quatre-vingt-cinq pièces analysées ci-dessus sous les numéros 2198, 2199, 2203 à 2205, 2213, 2215, 2209, 2208, 2216, 2217, 2218, 2222,

2200, 2223 à 2225, 2155, 2227, 2228, 2238, 2231, 2229, 2249, 2251, 2247, 2248, 2229, 2230, 2232 à 2237, 2240 à 2242, 2244, 2245, 2250, 2253, 2256, 2238, 2206, 2257, 2261 à 2269, 2271, 2270, 2272, 2275, 2277 à 2280, 2254, 2276, 2282, 2274, 2284 à 2288, 2283, 2292, 2294 à 2296, 2299 à 2301, 2304, 2305, 2167, 2290, 2308, 2311, 2219, 2317, 2318, 2320, 2321, 2319, 2323, 2329 à 2331, 2337 à 2339, 2335, 2334, 2336, 2341, 2342, 2349 à 2352, 2354, 2355, 2348, 2356, 2357, 2353, 2359, 2362 à 2367, 2360, 2326, 2358, 2369 à 2376, 2382, 2384, 2385, 2389, 2386, 2387, 2391 à 2395, 2414 à 2417, 2419, 2418, 2426, 2425, 2428, 2427, 2421, 2430 à 2434, 2380, 2381, 2413, 2435, 2448, 2449, 2455, 2456, 2461, 2462, 2465, 2466, 2470, 2471, 2472, 2474, 2475, 2484, 2497 à 2499, 2503, 2505, 2517 à 2521, 2506, 2526, 2527, 2486, 2532, 2536 à 2545, 2492 à 2496, 2533, 2510, 830, 2467, 2424, 2458, 2440, 2451, 2438, 2439, 2442 à 2444, 2447, 2437, 2459, 2460, 2473, 2144, 2327, 1115, 2196, 1873, 1874, 2183, 1124, 2172, 2207, 2191, 2481, 2488, 2007, 2008, 2156, 2102, 2503, 2535 et 2546¹.

4336. (Registre.) — In-folio 262 feuillets, papier.

1243-1719. — Cartulaire coté huitième. — Ce registre contient, depuis le folio 4 jusqu'au folio 153, cent cinq pièces dont cent trois sont analysées ci-dessus sous les numéros 2549, 2550, 2548, 2551, 2552, 2547, 2558, 2553, 2559, 2560, 1853, 2457, 2565, 2574, 2570, 2573, 2572, 2575, 2066, 2067, 2563, 2578, 2577, 2579, 2563, 2066, 2563, 2580, 2066, 2563, 2582, 2066, 2563, 2101, 2583, 2563, 2581, 2584, 2593, 2599, 2601, 998, 1735, 2602 à 2604, 2099, 1433, 2605, 2612, 2600, 2608, 2606, 2607, 25, 842, 854, 1739, 1814, 2615, 2616, 2625, 2628, 2629, 2633, 2177, 2502, 2594, 2630, 2631, 2637, 2664, 2874, 2880, 2939, 2965, 3112, 1357, 2637, 3119, 3120, 3087, 3115, 1343, 3116, 1788, 3118, 1462, 3117 et 3114. — Don fait à l'hôpital de Saint-Jean l'Évangéliste dit de Saint-Sauveur à Lille par Hubert Desrumaux, bourgeois de Lille, « sous espoir qu'il y sera nourry, entretenu et assisté le reste de sa vie, » d'une rente de 18 florins 15 pards, au capital de trois cents florins (15 juin 1660; pièce n° 39.) — La seconde partie de ce cartulaire, du folio 160 au folio 262, est occupée par un inventaire des titres et papiers appartenant à l'hôpital Comtesse, dressé

¹ Presque tous les actes transcrits en ce cartulaire sont authentiqués par les notaires devant qui ils ont été passés ou par le receveur de l'hôpital Comtesse.

par Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital, à la fin du dix-huitième siècle et dont nous croyons utile de reproduire les divisions : Chapitre I. Fondation, confirmation, donations et privilèges. — Ch. II. Proviseurs et maîtres : institution des proviseurs et maîtres ; procès et affaires qui les touchent. — Ch. III. Bulles, indulgences et reliques accordées à l'hôpital. — Ch. IV. Exemptions d'impôts, travers et octrois. — Ch. V. Protections et sauvegardes accordées par les souverains. — Ch. VI. Amortissements. — Ch. VII. Prérrogatives des moulins : exemptions et privilèges pour les moulins et le droit de vent avec plusieurs sentences et arrêts. — Ch. VIII. Acquêts de moulins : acquisitions, purges, décharges de moulins ; prisées d'iceux. — Ch. IX. Baux et amodiations des moulins. — Ch. X. Reconnaissance du droit de vent des moulins : Droit de vent, permissions d'érections de moulins ; actes des reconnaissances qui se paient et autres titres aux mêmes fins. — Ch. XI. Cours des eaux : Cours des eaux et canaux de la Haute-Deûle et autres rivières, avec les procédures et plans à ce sujet. — Ch. XII. Pêcheries : Droits de pêche appartenant à l'hôpital et reconnaissances qu'il en perçoit. — Ch. XIII. Chemins : Visites des chemins ; droits et privilèges d'iceux. — Ch. XIV. Rentes foncières et seigneuriales : Rentes foncières, seigneuriales, sous-rentes, marcs de rentes dus à et par l'hôpital ; rachats et décharges de plusieurs rentes foncières et héritières qui étaient à sa charge. — Ch. XV. Remboursement de rentes héritières constituées en vertu d'octrois à la charge de l'hôpital ; lettres permettant de lever de l'argent. — Ch. XVI. Acquisitions de rentes héritières faites par l'hôpital à la charge des ville et châtellenie de Lille et autrement. — Ch. XVII. Rente sur les moulins de Menin : titres et procès à cause de cette rente. — Ch. XVIII. Acquisitions d'héritages : acquisitions de censés, héritages, maisons, chemins et autres droits fonciers, y compris les actes d'appréhension par mise de fait, retraits, et autrement, de plusieurs biens, les actes d'accord ou de transaction faits avec les Magistrats de Lille lors des agrandissements de la ville, etc. — Ch. XIX. Arrentements et reconnaissances dues à l'hôpital à ce sujet. — Ch. XX. Baux de censés et maisons accordés par l'hôpital. — Ch. XXI. Testaments et donations faites par plusieurs particuliers en faveur de l'hôpital. — Ch. XXII. Dimes appartenant à cet hôpital, avec les accords et transactions faits à ce sujet. — Ch. XXIII. Biens de Flandre : biens de l'hôpital à Caprycke, Rysselhof, Moorbeke et environs en Flandre. — Ch. XXIV. Biens de l'hôpital Comtesse au pays de Cadzand, Wulpen, etc. — Ch. XXV. Plans des bâtiments, cartes figuratives de plusieurs biens de l'hôpital. — Index des pièces de procédures, contestations,

soutenues par l'hôpital Comtesse pour la justification et maintien de ses droits et privilèges. »

4337. (Registre.) — In-folio, parchemin, 193 feuillets.

1623-1724. — Cartulaire coté neuvième. — Ce registre, formé de la réunion de cinq cahiers de format différent, contient cent soixante-quatorze pièces analysées ci-dessus sous les numéros 2227, 2228, 2230, 2229, 2232, 2236, 2234, 2233, 2235, 2237, 2241, 2240, 2242, 2244, 2245, 2250, 2270, 2272, 2274, 2284, 2277, 2280, 2337, 2334, 2353, 2360, 2380, 2381, 2413, 1782, 2450, 2452 à 2454, 2463, 2464, 2468, 2469, 2478, 2476, 2477, 2488, 2507 à 2509, 2515, 2516, 2528 à 2530, 2554, 2555, 2609 à 2611, 2652 à 2654, 2644, 2655, 2656, 2692 à 2696, 2707, 2742, 2778, 2794, 2788, 2822 à 2828, 2856, 2857, 2855, 2928, 2929, 2931, 2930, 2922, 2932, 2958 à 2962, 2971 à 2980, 3063, 3044, 3045, 3128, 3135, 3137 à 3139, 3145, 3146, 3156 à 3160, 3177, 3147, 3187, 3188, 3191, 3193, 3196, 3199, 3202, 3203, 3205 à 3209, 3213, 3214 et 3194¹.

4338. (Registre.) — In-folio, papier, 378 feuillets.

1635-1738. — Cartulaire coté dixième. — Ce registre contient cinq cent cinquante-neuf pièces analysées ci-dessus sous les numéros 2564, 3596, 2566, 2586, 2585, 2588 à 2592, 2597, 2598, 2595, 2613, 2618 à 2624, 2638, 2639, 2645 à 2651, 2667 à 2669, 2664, 2665, 2663, 2675, 2677 à 2691, 2697, 2698, 2717 à 2719, 2715, 2716, 2732 à 2735, 2730, 2731, 2738, 2737, 2757 à 2764, 2769, 2770, 2773, 2771, 2772, 2782 à 2785, 2780, 2781, 2786, 2787, 2795 à 2801, 2791 à 2793, 2829 à 2837, 2890, 2905 à 2907, 2915 à 2919, 2925, 2926, 2947, 2948, 2955, 2953, 1969, 2968, 1950, 2109, 2967, 2981, 2983, 2993, 2992, 3036, 3041, 3064, 3042, 3037, 3040, 3038, 3039, 3043, 3004, 3034, 3005, 3049, 3004, 3050, 3004, 3006, 3051, 3007, 3035, 3052, 3008 à 3011, 2995, 3046, 2996, 3047, 3066, 3012, 3013, 3053, 3054, 3014, 3055, 3015 à 3018, 3067, 3019, 3056, 3020, 3057, 3022 à 3026, 3058, 3027, 3059, 3028, 3029, 3060, 3061, 3030, 3031, 3068, 2994, 3032, 3062, 3033, 2997 à 2999, 3065, 3000 à 3002, 3048, 3003, 2895, 2914, 2923, 2913, 2927, 2934, 2936 à 2938, 2940, 2941, 2943, 2946, 2982, 2987, 2988, 2991, 3069 à 3073, 3077 à 3079,

¹ La plupart des actes transcrits dans ce cartulaire sont authentiqués par les notaires devant qui ils ont été passés.

3091, 3092, 3095, 3096, 3098, 3100, 3101, 3104, 3109, 3118, 3113, 3121, 3122, 3125 à 3127, 3124, 3357, 3129, 3136, 2895, 3130 à 3132, 3134, 3141, 3144, 3148, 3161 à 3166, 3084, 3086, 3083, 3167 à 3171, 3140, 3174, 2945, 2966, 3175, 3176, 3178, 3200, 3102, 3180, 3181, 3183, 3185, 3186, 3192, 3201, 3204, 3217 à 3229, 3232, 3233, 3242, 3234 à 3239, 3230, 3231, 3241, 3243, 2912, 3263, 3264, 3240, 3244, 3249 à 3251, 3253, 3254, 3257 à 3259, 3265, 3260, 3266 à 3270, 3273, 3275 à 3285, 3289 à 3294, 3300, 3313, 3301 à 3311, 3321, 3314, 3322, 3319, 3330 à 3333, 3335, 3325, 3318, 3339 à 3356, 3370, 3359 à 3361, 3365, 3366, 3362, 3295, 3371, 3363, 3372, 3364, 3374, 3369, 3367, 3375, 3377, 3337, 3368, 3378 à 3380, 3383, 3384, 3390, 3388, 3393 à 3402.

4339. (Registre.) — In-folio, papier, 286 feuillets.

1736-1759. — Cartulaire coté onzième. — « Registre aux baux, arrentements et autres actes de l'hôpital Comtesse à Lille. » — Ce registre contient deux cent trente-une pièces analysées ci-dessus sous les numéros 3403 à 3416, 3418, 3375, 3423 à 3439, 3441, 3443, 3444, 3420 à 3422, 3445, 3448, 3452, 3453, 3455, 3456, 3462, 3464, 3471, 3472, 3465, 3473, 3474, 3476, 3483, 3480, 3484, 3513, 3485 à 3490, 3509 à 3512, 3492, 3493, 3498, 3494, 3495, 3492, 3499, 3492, 3500, 3502, 3496, 3503, 3504, 3506, 3507, 3505, 3492, 3496, 3521, 3477, 3516, 3481, 3519, 3522, 3491, 3507, 3524, 3466, 3505, 3525, 3528, 3527, 3531, 3540, 3450, 3530, 3523, 3534, 3532, 3536, 3535, 3533, 3537, 3529, 3569, 3517, 3538, 3541, 3539, 3542, 3548, 3566, 3561, 3570, 3556, 3568, 3573, 3545, 3575, 3576, 3582, 3577, 3578, 3574, 3580, 3590, 3595, 3514, 3515, 3589, 3593, 3598, 3599, 3603 à 3606, 3608 à 3610, 3612, 3611, 3613, 3614, 3579, 3616, 3617, 3619 à 3629, 3631, 3632, 3636, 3638, 3639, 3642 à 3646, 3668, 3671, 3672 et 3651.

4340. (Registre.) — In-folio, papier, 277 feuillets.

1736-1783. — Cartulaire coté douzième. — Ce registre contient quatre cent sept pièces analysées ci-dessus sous les numéros 3666, 3667, 3669, 3673, 3651 à 3653, 3647, 3654, 3655, 3653, 3663, 3656, 3674, 3657 à 3659, 3649, 3665, 3660, 3651, 3661, 3676 à 3680, 3682, 3683, 3685 à 3688, 3690, 3691, 3689, 3696, 3675, 3701, 3700, 3697, 3699, 3692, 3703, 3705, 3706, 3670, 3704, 3707 à 3711, 3713, 3715, 3717 à 3719,

3721 à 3723, 3712, 3731 à 3733, 3716, 3728, 3726, 3729, 3730, 3736, 3735, 3737 à 3742, 3745, 3734, 2993, 2453, 3479, 3746 à 3748, 3759, 3766, 3752, 3750, 3749, 3751, 3754, 3764, 3753, 3756, 3771, 3776, 3788, 3755, 3783, 3760, 3772, 3761, 3757, 3762, 3758, 3780, 3765, 3774, 3769, 3767, 3769, 3770, 3768, 3773, 3777, 3778, 3786, 3782, 3792, 3784, 3785, 3789, 3794, 3744, 3795, 3787, 3798 à 3803, 3781, 3791, 3793, 3797, 3805 à 3807, 3809, 3811, 3813, 3814, 3816, 3817, 3820, 3823, 3824, 3827, 3805, 3826, 3828, 3829, 3819, 3831 à 3833, 3837, 3839 à 3841, 3843, 3844, 3830, 3848, 3842, 3849, 3847, 3838, 3835, 3849, 3851, 3852, 3854, 3855, 3838, 3856, 3858, 3860, 3861, 3863 à 3865, 3869, 3870, 3875, 3859, 3872, 3877, 3880, 3879, 3881, 3887, 3871, 3882, 3883, 3885, 3888, 3897, 3898, 3908, 3900, 3902, 3904, 3903, 3925, 3894, 3893, 3899, 3895, 3892, 3905, 3907, 3909, 3901, 3910, 3914, 3918, 3924, 3932, 3916, 3911, 3889, 3891, 3890, 3920, 3940, 3906, 3886, 3928, 3938, 3921, 3945, 3929, 3942, 3937, 3931, 3939, 3943, 3946, 3915, 3922, 3926, 3933, 3930, 3923, 3926, 3948, 3949, 3951, 3927, 3935, 3954, 3952, 3953, 3955, 3958, 3959, 3956, 3957, 3961, 3962, 3944, 3966, 3967, 3964, 2, 97, 587, 2492, 3111, 27, 3969 à 3972, 3975, 3978, 3937, 3973, 3985 à 3988, 3990, 3992 à 3994, 3996, 3997, 4001, 4004, 4006, 4090, 4005, 4009, 4011 à 4014, 4016 à 4018, 4020 à 4022, 4026, 3963, 4028, 4030, 4032, 4036, 4040, 4037, 4038, 4041, 3720, 3917, 4042, 3950, 4043, 4039, 4044, 4045, 4054, 4055, 4050, 4047, 4053, 4056, 4029, 4052, 4057 à 4060, 4048, 4085, 4019, 4024, 4061, 4063, 4062, 4064 à 4068, 4070, 4071, 4074, 3964, 3995, 4076 à 4079, 4081 à 4083.

4341. (Registre.) — In-folio, papier, 97 feuillets.

1781-1793. — Cartulaire coté treizième. — Ce registre contient cent trente-une pièces analysées ci-dessus sous les numéros 4033, 4034, 4075, 4080, 4084, 4086 à 4089, 4091 à 4098, 4100, 4159, 4101, 4102, 4104 à 4107, 4109 à 4120, 4126, 4127, 4125, 4128 à 4137, 4139, 4122, 4138, 4140, 4141, 4143 à 4146, 4148 à 4158, 4161 à 4163, 4166 à 4170, 4172, 4174, 4177 à 4187, 4189 à 4194, 4196 à 4204, 4206 à 4215, 4217 à 4219, 4221 à 4225, 1, 2, 3 (seconde série.)

4342. (Registre.) — In-folio, papier, 251 pages dont 170 sont restées en blanc.

1732-1780. — Cartulaire coté quatorzième¹. — Ce

¹ Les pièces transcrites dans le cartulaire coté 14 consistent presque exclusivement en octrois pour érection de moulins. Une table des noms des personnes à qui ont été accordés ces octrois existe à la fin de ce registre.

registre contient soixante-onze pièces analysées ci-dessus sous les numéros 3323, 3557, 3553, 3559, 3550, 3567, 3565, 3549, 3554, 3544, 3563, 3564, 3558, 3547, 3552, 3555, 3572, 3546, 3551, 3560, 3571, 3584, 3585, 3588, 3587, 3591, 3596, 3592, 3698, 3674, 3742, 3808, 3810, 3818, 3834, 3846, 3850, 3853, 3873, 3779, 3960, 3974, 3977, 3979 à 3983, 3991, 3999, 4000, 4002, 4007, 4015, 4023, 4025, 4031, 4035, 4049, 4072, 4073, 4103, 4108, 4121, 4123, 4142, 4164, 4171, 4188, 4195 et 4205.

4343. (Registre.) — In-folio, papier, 208 feuillets.

1236-1515. — « Extrait des titres de l'hôpital Comtesse, traduits du latin en français. » — Registre contenant la traduction en français, faite au xviii^e siècle, de cent trente titres latins du fonds de l'hôpital Comtesse. Cent dix-huit de ces titres ont été analysés ci-dessus sous les n^{os} 61, 878, 805, 146, 2, 14, 3, 551, 6, 29, 31, 32, 30, 23, 24, 11, 135, 50, 20, 303, 57, 1, 18, 115, 57, 51, 632, 334, 335, 673, 637, 645, 60, 667, 650, 642, 557, 17, 645, 79, 662, 15, 33, 36, 145, 48, 59, 4, 58, 28, 544, 619, 561, 401, 690, 46, 9, 430, 513, 287, 173, 174, 333, 63, 45, 38, 39, 40, 37, 41, 42, 44, 558, 328, 234, 401, 212, 440, 84, 89, 99, 53, 72, 73, 78, 123, 100, 295, 96, 35, 65, 163, 68, 296, 62, 69, 43, 12, 161, 74, 798, 5, 7, 8, 16, 21, 22, 26, 34, 47, 49, 97, 27 et 163. Les douze autres, dont le texte latin n'existe plus et dont les originaux ont disparu, n'ont pas été inventoriés. En voici l'analyse : Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare qu'elle a résolu, pour le salut de son âme, de celles de ses prédécesseurs et successeurs et de Fernand, son époux, décédé, de fonder un hôpital pour les pauvres près de sa maison à Lille « comme il sera exprimé plus pleinement dans les lettres que nous ferons faire à ce sujet et qui seront scellées tant de notre scel que de celui du chapitre de Saint-Pierre de Lille, cette fondation de l'hospital se faisant sauf en toutes choses le droit de cette église. » Elle prie, en outre, l'évêque de Tournai de vouloir agréer le projet qu'elle a formé en permettant de célébrer les offices divins dans ledit hôpital (1236, février [v. s.]; page 20.) — P..., chantre, et le chapitre de Saint-Pierre de Lille, à la requête de Jeanne de Constantinople, donnent leur consentement à l'érection d'un hôpital près de la maison de la comtesse en leur paroisse, sauf le droit de leur église, et prient l'évêque de Tournai de vouloir autoriser la célébration des offices divins dans le nouvel hôpital (1236, février [v. s.]; page 21.) — Jeanne de Constantinople déclare qu'ayant donné à l'hôpital de Lille, près de sa maison, quinze bonniers de mour

(moeres) situés près du mour de Baudeloo, elle a résolu de les reprendre et d'assigner en échange au même hôpital quinze autres bonniers de mour situés en la paroisse de Hainoie (); la comtesse donne à ses fidèles Hélie et Bloc commission pour opérer cet échange de concert avec frère Guillaume, convers de Baudeloo (1240, 7 février [v. s.]; page 30.) — Jean, évêque de Tournai, accorde des indulgences et des pardons à ceux qui, étant en état de grâce, visiteront la chapelle bâtie en l'honneur de saint Sébastien, martyr, et de saint Antoine, confesseur, dans un cimetière situé hors des murs de la ville, en la paroisse de Saint-André, le jour de la fête de saint Bernard et le lendemain, jour où on célèbre solennellement une messe pour les fidèles trépassés qui reposent dans ledit cimetière (1450, 16 décembre; page 72.) — Michel, évêque de Tournai, fixe le jour de la dédicace de la chapelle de l'hôpital Notre-Dame de Lille, près de la Cour, au dimanche devant la fête de saint Michel, « qui souloit estre le dimanche immédiatement devant l'Avent, et accorde des indulgences à ceux qui visiteront ladite chapelle avec dévotion le jour de la dédicace et pendant l'octave de celle-ci (1282, 7 septembre; page 82.) — Cornille, abbé de Saint-Barthélemi d'Échoute à Bruges, fait don à frère Quentin Boulet, maître de l'hôpital Comtesse à Lille, d'une partie des reliques de saint Augustin (1440, 29 juin; page 83; voir n° 557.) « Notez que les reliques dont cette lettre fait mention sont mises dans le cœur qu'une image de saint Augustin, qui est d'argent, tient en la main, et est, ladite image de saint Augustin, avec lesdites reliques, mise dans le reliquaire de l'hôpital Comtesse à Lille. » — Nicolas *Calculi*, diacre de l'église de Saint-Pierre à Lille, agissant au nom du prévôt de ce chapitre, approuve la construction d'une chapelle en l'honneur de saint Sébastien et de saint Antoine, qu'ont faite les maître, frères, prieure et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, situé près de la cour du Comte à Lille, dans les limites de la paroisse de Saint-André, sous le patronat du chapitre Saint-Pierre (1460, 26 juillet; page 85.) — Philippe, évêque de Tournai, sur la demande de la prieure et des sœurs de l'hôpital de Notre-Dame, près la cour royale à Lille, les autorise à porter des peaux et fourrures de lapins pour fourrures de leurs habits au lieu de peaux d'agneaux qui sont beaucoup plus chères, nonobstant les prescriptions de la règle à ce sujet (1353, 12 février [v. s.]; page 86.) — Frère Guillaume de Baudeloo, chargé par Marguerite, comtesse de Flandre, de vendre les wastines de ce comté, déclare avoir vendu à l'hôpital Notre-Dame à Lille deux cents bonniers de wastines situés dans l'office de *Roddenborc* (Ardebourg) et de Maldegem, cinquante-trois bonniers et deux mesures et demie dans l'office d'Isendyk, le mour situé dans ladite wastine, et douze bonniers à Scheldevelde

(1246, juin; page 105.) — Philippe VI, roi de France, assigne sur la recette du domaine de Lille, au profit des frères et sœurs de l'hôpital de cette ville, en dédommagement des moulins qu'on leur a pris, sur l'emplacement desquels ledit Roi fait bâtir un château, une rente annuelle de vingt muids de blé pour le moulin à blé, une rente annuelle de 160 livres parisis pour le moulin à brai, et, pour la *rayère* (rivière?), une autre rente de 15 livres (1335, juin; page 171.) — Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare avoir pour agréable la fondation que sa sœur a faite d'un hôpital près de sa cour à Lille, et mande à ses baillis et échevins de Flandre de porter aide et secours audit hôpital quand besoin le requerra (1249, janvier [v. s.]; page 175.) — Rasse, seigneur de Gavre, déclare avoir, en vertu d'un mandement de la comtesse Jeanne, transporté à l'hôpital de Notre-Dame à Lille trois cents bonniers de wastine situés à Lovenzeele, deux cents bonniers situés à Scheldevelde, et quinze bonniers situés vers Somergem (1238, juillet; page 187.) — Alard de Heule, chevalier, et Hugues de Busere confessent avoir mis l'hôpital de Lille en possession de cent bonniers situés à Wastines, de sept bonniers situés en la paroisse de Sinai, et de cinquante situés à Scheldevelde (1241, 16 janvier; page 187.)

4344. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 12 feuillets.

Fin du XV^e siècle. — « C'est le répertoire de toutes les lettres de l'hôpital le Comtesse en Lille, tant de la fondation, indulgences, privilèges, des molins, des maisons, des rentes et autres parties touchant ledit hospital ». »

4345. (Registre.) — In-folio, papier, 150 pages 2.

1716. — « Inventaire des titres trouvez dans une armoire à plusieurs tiroirs étant aux fermes de l'hôpital Comtesse à Lille, regardant les bulles et indulgences accordées audit hôpital, les actes de sa fondation, confirmations, sauvegardes, privilèges, exemptions, acquisitions de plusieurs biens, arrentements, baux et autres dont ont été faits en la forme suivante plusieurs chapitres, le vingt-sept juin mil sept cent seize, par F. Laurent de Rocque, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin de l'abbaye de Cysoing, maître dudit hôpital Comtesse, à l'assintence de dame Albérique-Pélagie de Richemont, prieure dudit hôpital. » — Cet inventaire, très succinct et divisé en

1 Cet ancien inventaire, très succinctement fait, renvoie, pour le texte des pièces, à *ung grand livre ouquel sont toutes lesdites lettres escriptes*. Ce recueil n'existe plus.

2 La pagination s'arrête au chiffre 130.

vingt-sept chapitres, paraît avoir servi de base à l'inventaire plus complet et plus détaillé rédigé par le receveur Wibault à la fin du siècle dernier et copié par lui dans le cartulaire coté huitième. — A partir de la page 135, on a inscrit les noms des religieuses, infirmiers et domestiques qui ont été admis dans l'hôpital Comtesse depuis le 1^{er} août 1793 jusqu'au 23 messidor an II. On a ensuite indiqué les époques des paiements faits au personnel du même hôpital, en à-compte sur le traitement, depuis le 28 frimaire an II jusqu'au 1^{er} vendémiaire an IV.

4346. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets.

XVIII^e siècle. — « Titres et raisons qui font voir que l'hospital dit Comtesse en la ville de Lille est en droit d'empêcher que personne ne puisse construire aucuns moulins à vent, à eau, à chevaux ny à bras, en la manée de ladite ville, comme aussy et particulièrement d'empêcher que les fermiers des moulins du sieur Marquis du Quesnoy et de tous autres qui ont leurs moulins sis hors de ladite manée ne puissent venir chasser en ladite ville, c'est-à-dire quérir les grains des manans d'icelle ville pour les porter moure esdits moulins et les leur rapporter en farine. » — Ce registre n'offre que l'analyse des titres et pièces établissant les droits de l'hôpital Comtesse au sujet des moulins.

4347. (Registre.) — In-folio, papier, 54 feuillets.

1558. — « Priserie générale touchant les mollins à cauwe, vend et à cheval servans à moure bled et bray appartenans à l'hospital le Comtesse à Lille, baillés en ferme six ans continuelz, commençant au vingtiesme jour d'avril xv^e cinquante huit après Pasques, à Guillaume de le Deulle et Jehan Desprez (pour le bois, meulles et cordes d'iceulx mollins.) »

4348. (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets.

1705. — « Enquête tenue le vingt de juillet 1705 pardevant nous Albert de Bonnaire, conseiller du Roy en sa Gouvernance du souverain bailliage de Lille, commissaire en cette partie, délégué par Jean-Baptiste Taviel, seigneur des Grimarez, conseiller de Sa Majesté, lieutenant-général civil et criminel de ladite Gouvernance de Lille et des appartenances, sur le contenu des positions et étiquets servis à cour par les sieurs proviseurs, maître, prieure et religieuses de l'hôpital Comtesse en cette ville, deffendeurs, d'une part, contre les dames abbesse et religieuses de

Marquette, demanderesses aux fins de leur requête, d'autre part, à ce pris pour adjoint Ferdinand Lepetit. »¹

4349. (Registre.) — Petit in-folio, parchemin, 9 feuillets.

XV^e siècle. — « S'ensieut le déclaration des biens qui appartiennent à l'ospital le Comtesse à Lille, le nombre des maisons, des molins, des rentes, en somme, selonc les lieux, le nombre des terres, des prés, des yaues, des censes et tout par parties selonc les termes et lieux, et en brief. » — « Et premiers l'ospital Nostre-Dame, que on dit l'ospital le Comtesse, fut fondé en la ville de Lille par les contesses de Flandres en l'an mil deux cens trente-six, ou mois de febvrier, et constitué auprès de l'église Saint-Pierre et de le Salle et d'unne chapelle Saint-Michiel abordant du long de le plache Saint-Pierre, et d'aultre part à le cauchie devant le wés que on vient de le plache Saint-Martin à Saint-Pierre, et est le porte dudit hospital devant ledit wés, et d'aultre part et par derrière abordant à le plache Saint-Martin. »

4350. (Registre.) — In-folio, papier, 176 feuillets.

1600. — « Cachereel pour les biens et revenues appartenans à l'ospital Nostre-Dame que l'on dist Comtesse en Lille, renouvelé en l'an 1600. » — Ce registre offre l'état de tous les biens de l'hôpital Comtesse et contient la mention des fermages ou des termes de rentes payés jusqu'à l'année 1613. On y trouve, en outre : la « déclaration des mollins à vendt, à usance de meuldre bled estans en la Mannée de Lille, quy doibvent rentes audict hospital. » — « Offrandes et oblations faictes en la chappelle de mons^r saint Sébastien. » — « Offrandes et oblations faictes en l'église dudit hospital. » — « Ventes de cuysr. » — « Ventes des trippes. » — « Ventes des graisses et terchœulx. » — « Ventes de bois. » — « Recepte extraordinaire. » — « Rentes appartenans à l'ospital Comtesse en Lille. »

4351. (Registre.) — In-folio, papier, 83 feuillets.

1603. — « Cachereel pour les biens et revenus appartenans à l'ospital Nostre-Dame que l'on dist Comtesse en Lille. » — Ce registre contient les mêmes articles que le volume précédent à l'exception de la déclaration des rentes appartenant à l'hôpital en la ville de Lille.

4352. (Registre.) — In-folio, papier, 204 feuillets.

1614. — « Cachereel pour tous les biens et revenus

¹ Cette enquête se rapporte au procès entre l'hôpital Comtesse et l'abbaye de Marquette dont il est question ci-dessus n^o 4287.

de l'hospital Comtesse en Lille, renouvelé par Nicolas Verdière en janvier 1614. » — Ce registre, outre les matières contenues dans le registre 4350, renferme les articles suivants : « Vente d'aulcunes saulchz faite le xxii^e de décembre 1614 ; » — Ventes faictes d'aulcunes maisons et édifices gisans et confrontantes sur la rue de Fives, ayans les fondz depuis esté arrentez pour le terme de quatre vingtz dix neuf ans. »

4353. (Registre.) — In-folio, papier, 227 feuillets.

1618. — « Cachereel pour tous les biens et revenus de l'hospital Comtesse en Lille, renouvelé en febvrier 1618, par Nicollas Verdière, recheveur. » — Ce registre contient les mêmes matières que celles contenues dans le registre n^o 4350.

4354. (Registre.) — In-folio, papier, 136 feuillets.

1639. — « Cachereel pour tous les biens et revenuz appartenans à l'hospital Comtesse en Lille, renouvelé en l'an 1639, pour Nicolas Verdière, receveur. »¹

4355. (Registre.) — In-folio, papier, 142 feuillets.

1652. — « Cachereel pour tous les biens et revenuz appartenans à l'hospital Nostre-Dame dict Comtesse en Lille, renouvelé en l'an 1652, pour Nicolas Verdière, recepveur. »

4356. (Registre.) — In-folio, papier, 137 feuillets.

1656. — « Cachereel pour tous les biens et revenuz de l'hospital Comtesse à Lille, renouvelé en l'an 1656, pour Nicolas Verdière, recepveur. »

4357. (Registre.) — In-folio, papier, 134 feuillets.

1659. — « Cachereel des biens et revenuz de l'hospital Nostre-Dame dict Comtesse à Lille, fait en l'an 1659, pour Charles Verdière, recepveur. »

4358. (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets.

1668. — « Cachereel des biens et revenus de l'hospital Nostre-Dame dict Comtesse à Lille, renouvelé en l'an 1668, pour Charles Verdière, recepveur. » — Ce registre, outre les matières contenues dans le registre n^o 4350, renferme « la déclaration des charges ordinaires de l'hôpital. »

¹ Ce registre, comme ceux repris sous les nos 4353, 4356 et 4357, contient les mêmes matières que le registre n^o 4350.

4359. (Registre.) — In-folio, papier, 201 feuillets.

1673. — « Cachereel des biens et revenuz de l'hospital Nostre-Dame dit Comtesse à Lille, renouvelé en 1673, pour Charles Verdière, receveur. »¹

4360. (Registre.) — In-folio, papier, 243 feuillets.

1676. — « Cachereel des biens et revenus de l'hospital Nostre-Dame dit Comtesse à Lille, pour Charles Verdière, receveur. »²

4361. (Registre.) — In-folio, papier, 240 feuillets.

1682. — « Cachereel des biens et revenus de l'hospital Nostre-Dame dit Comtesse à Lille, pour Charles Verdière, receveur. »

4362. (Registre.) — In-folio, papier, 315 feuillets.

1691. — « Cachereel pour les biens et revenus appartenans à l'hospital Nostre-Dame dit Comtesse à Lille. »

4363. (Registre.) — In-folio, papier, 327 feuillets.

1697. — « Cachereel des biens et revenus appartenans à l'hospital Nostre-Dame dit Comtesse à Lille. »

4364. (Registre.) — Grand in-folio, papier.

1700. — « Chasserel des biens et revenus de l'hospital Comtesse à Lille. » — Ce registre contient aussi : la déclaration des redevances dues pour octrois d'érection de moulins ; — l'état des rentes foncières dues en la ville de Lille et aux environs ; — la déclaration des rentes à la charge de l'hôpital.

4365. (Registre.) — In-folio, papier, 335 feuillets.

1717-1763. — « Chasserel des biens de l'hôpital Comtesse en cette ville de Lille. »³

4366. (Registre.) — In-folio, papier, 300 feuillets.

1754-1807. — Registre des biens appartenant à l'hôpital Comtesse en la ville de Lille.

4367. (Registre.) — In-folio, papier, 298 feuillets.

1754-1807. — Registre des biens appartenant à l'hôpital Comtesse tant en la ville de Lille qu'aux environs.

¹ Voir le registre n^o 4358.

² Pour les matières contenues dans ce volume ainsi que dans les nos 4361, 4362 et 4363, voir le registre n^o 4358.

³ Ce registre contient les mêmes matières que le registre n^o 4364.

4368. (Registre.) — In-folio, papier, 46 feuillets.

1468-1469. — « Ce sont les briefs des rentes appartenant à l'ospital le Contesse à Lille, renouvez ou mois de febvrier l'an mil III^e LXVII, lesquelles rentes on est acoustumé de recepvor chacun an, aux termes de Pasques, Saint-Jehan-Baptiste, Saint-Remy et Noël, sur les héritages et maisons cy-aprés déclairés, estans et gisans tant en ladicte ville de Lille comme dehors icelle, et ont lesdictes rentes esté mises à payement sur ces briefs par A pour le terme de le Saint-Jehan en l'an mil III^e soixante huit et finissant à le Saint-Jehan qui sera l'an mil III^e LXIX, et ainsi de tous termes en siévans d'an en an, mettant à payement par lettres siévant ledit A, ouquel temps estoit recepvor desdictes rentes de l'ospital frère Jehan Le Grand, religieux et maistre dudit hospital. » — « Rentes deues au terme Saint-Martin d'ivier pour le droit et franchise des molins. » — « Mises en rentes héritables que doit l'ospital chacun an aux termes chi-aprés déclairez. » — Sur le verso du dernier feuillet est transcrite la pièce reprise ci-dessus sous le n^o 413.¹

4369. (Registre.) — In-folio, papier, 52 feuillets.

1470-1476. — « Ce sont les briefs des rentes héritables appartenans à l'ospital le Contesse à Lille, renouvez..., lesquelles rentes on est acoustumé de recevoir chacun an aux termes de Pasques, Saint-Jehan-Baptiste, Saint Remi et Noël, sur les héritages et maisons cy-aprés déclairés, estans et gisans tant en ladicte ville de Lille comme dehors ycelle, et ont lesdictes rentes esté mises à paiement sur ces briefz par A, pour le terme de le Saint-Jehan en l'an mil quatre cens soixante dix : » — En le parroisse Saint-Pierre : en le rue du Pestrin ; en le rue d'Engleterre ; — Sainte-Catherine : en le rue du Poppelier ; en le rue des Trippiers ; en le rue de le Barre ; — Saint-Estienne : en le Basse-Rue ; en le rue Escremoise ; en le rue des Pissonceaux ; en le rue des Prebstrés ; sur le Marchié-au-Blé ; à Riboud ; sur le grant Marchié ; sur le petit Marchié ; en le grant Cauchie ; en le place Saint-Martin ; devant le fontaine Saint-Martin ; en le rue de Courtray ; en le place des Patiniers ; en le rue des Sueurs ; en le rue des Auwiers ; en le rue des *Ensacquiés*² ; en le rue des Frères-Mineurs ; à la Sotte-Tresque ; aux Tainturiers ; dalez le pont de Fins ; — En le paroisse Saint-Meurisce : dalez le pont de Fins ; en le rue Séghar-Rabaut³ ; en le

¹ Sur le premier feuillet de ce registre se trouve un tableau offrant le prix de la rasière de blé et de la rasière d'avoine pendant les années 1469 à 1489.

² Rue des Sœurs-Noires.

³ Actuellement rue du Sec-Arembault.

rue des Malades ; en le rue du Molinel ; en le grant rue Saint-Sauveur ; en le rue des Robelées ; en le rue de Poix ; en le rue de Malpart ; au Noef-Marchié ; en le *Juerie*¹ ; en le rue de L'Aubel ; pour une place à Dergnau où les liches sont ; pour le place du Rivage ; pour le plasq du Molinel, les crestes, eauwes et fossez devant les portes des Malades et du Molinel, et les crestes, eauwes et fossez devant le porte de Dergnau et le Becquerel, que la ville de Lille tient en arrentement dudit hospital ; — Dehors le porte du Molinel ; — Dehors le porte des Malades ; — Dehors le porte de Dergnau ; — Dehors le porte de Courtray ; — à Le Magdelaine ; — à Saint-Andrieu ; — le lieu du Rossignot à Lambersart ; — à Wazemmes ; — à Loos ; — à Lambersart ; — à Wanebrechies ; — à Deulesmons ; — à Quesnoit ; — à Commines ; — à Mouvaux. » — « Arriérages de rentes héritables deues à l'ospital le Contesse à Lille, finis et comprins le terme Saint-Jehan-Baptiste mil III^e soixante onze. » — « Ce sont les briefs des rentes héritables appartenans à l'ospital le Contesse en Lille, renouvez en l'an mil cccc LXXVI, lesquelles on est acoustumé de recepvor chascun an aux termes de Pasques, Saint-Jehan-Baptiste, Saint-Remi et Noël, sur les héritages et maisons cy-aprez déclarées, estans et gisans tant en ladicte ville comme dehors ycelle, selon les parroisses et rues d'icelle. »

4370. (Registre.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

1486. — Briefs des rentes appartenant à l'hôpital Comtesse sur plusieurs maisons et héritages situés en la ville de Lille et au dehors, renouvelés pour faire la recette des termes de Noël 1486, de Pâques, Saint-Jehan-Baptiste et Saint-Remi 1487. — Rentes dues à l'hôpital Comtesse « à cause du vent des molins scitués en le manée de la ville de Lille. » — Rentes dues par l'hôpital Comtesse à divers particuliers et établissements de la ville de Lille.

4371. (Registre.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

1486. — Double du registre précédent.

4372. (Registre.) — In-folio, papier, 37 feuillets.

1513-1514. — Briefs des rentes appartenant à l'hôpital Comtesse sur plusieurs maisons et héritages situés en la ville de Lille et au dehors, renouvelés pour faire la recette des termes de Saint-Remi et Noël 1513, — Pâques et Saint-Jehan-Baptiste 1514. — Rentes dues à l'hôpital Comtesse à cause du droit de vent. — Rentes dues par cet hôpital.

¹ Rue des Augustines.

4373. (Registre.) — In-folio, papier, 27 feuillets.

1513-1514. — Double incomplet du registre précédent.

4374. (Registre.) — In-folio, papier, 35 feuillets.

1501. — « Cœulloir pour recevoir les rentes héréditaires et annuelles appartenans à l'hospital Notre-Dame que l'on dist le Contesse fondé en la ville de Lille, lesquelles se prennent et reçoivent à divers termes en l'an sur plusieurs maisons, terres et héritages gisans tant en ladite ville de Lille et faubours d'icelle que en la chastellenie dudit Lille. » — « Et premiers, en la paroisse Saint-Pierre, en la rue du Pestrin, Micquiel de le Ruëlle, fournisseur, pour sa maison et héritage gisant en ladite rue, tenant d'un costé vers le Placette aux Ongnons, à la maison de Pierre Desquesnes, serrurier, et d'autre costé à l'héritage de Daniel Artus, déclaré ausdis nouveaulx briefz renouvelé en l'an xv^e LXI, doit par an xxxiiii solz. »

4375. (Registre.) — In-folio, papier, 35 feuillets.

1561. — « Déclaration en forme de briefz des rentes héréditaires appartenans à l'hospital Notre-Dame que l'on dist le Contesse en la ville de Lille, lesquelles se prennent et reçoivent à divers termes en l'an sur plusieurs maisons et héritages gisans tant en ladite ville, es faubours d'icelle que en la chastellenie dudit Lille, ainsi qu'il sera icy ensievant déclaré, renouvelé en l'an quinze cens soixante ung, et le tout reprins selon les briefz précédens. »

4376. (Registre.) — In-folio, papier, 60 feuillets.

1615. — « Ce sont les briefz des rentes fonsières et soubz rentes appartenans à l'hospital Notre-Dame que l'on dist Contesse en la ville de Lille, lesquelles se prennent et reçoivent à divers termes en l'an sur plusieurs maisons et héritages gisans tant en ladite ville, es faulxbourgs d'icelle que en la chastellenie dudit Lille, iceulx briefz renouvellez en l'an seize centz et quinze par Simon Verdière, receveur d'iceluy hospital sieuvant les briefz desdictes rentes renouvellez en l'an quinze centz soixante et ung, et le tout reprins selon les briefs précédens. » — Et premiers : en la paroisse de Saint-Pierre : en la rue du Pestrin ; en la rue des Vieulx-Murs ; devant la tour de l'église Saint-Pierre ; en la rue d'Angleterre ; — En la paroisse de Sainte-Catherine : en la rue des Tripiers ; en la rue de le Barre ; en la rue des Tanneurs que l'on dist à présent la rue du Refuge-de-Los ; — En la paroisse de Saint-Etienne : en la Basse-Rue ; en la rue d'Esquermoise ; en la rue de Prebstre ; en la rue de Tenremonde lez le

Marchié-au-Bled ; à Rihourt ; — Hors la porte des Rigncaulx ; — En la cour du Fresne à Rihourt ; sur le grand marchié devant la fontaine au Chambge ; sur le petit marchié au devant du Beauregard que l'on dist des Pottries ; en la rue de la Grande-Cauchie ; en la plache de Saint-Martin ; devant la fontaine de Saint-Martin ; en la rue de Courtray ; en la plache des Patiniers ; en la rue des Sueurs que l'on dict de la Clef ; en la plache des Ginghans, depuis les prisons jusques à la rue des Sueurs que l'on dict de la Clef ; en la rue des Auwiers ; en la rue des Ensaquiés que l'on dist à présent la rue des Sœurs-Noires ; en la rue des Frères-Mineurs que l'on dist des Cordeliers ; à le Sotte-Trecque ; en la rue des Taincuriers que l'on dict des Testus ; en la rue de le Cordonnerie auprès du Pont-de-Fin ; en la rue de Secarembault que l'on dist des Tournez ; en la rue des Mallades ; en la rue de Mallepart ; en la grande rue de Saint-Sauveur, faisant le coing de la court qu'on dict vulgairement Jennettes-à-Vaches, faisant aussy coing de la rue Sahuteaulx et vers la rue du Bancq-de-Wedde, vers la plache que l'on dist de le Houche ; en la rue des Robelez ; en la rue de Poix ; en la rue de l'Aubel ; en la rue de l'Abbyette ; en la rue du Mollinel, vers la rue d'Amiens ; hors la porte des Mallades ; hors la porte de Courtray ; hors la porte de Saint-Pierre, en la paroisse de Saint-Andricu ; à Lambersart, à Esquermes, à Wazemmes, Esquermes, Los ou allenviron, à Marquette, Wambrechies et allenviron, à Wambrechies, Deulesmons, Quesnoy-sur-le-Deusle, Commines.

4377. (Registre.) — In-folio, papier, 55 feuillets.

1676. — « Ce sont les briefz des rentes fonsières et soubz rentes appartenantes à l'hospital Notre-Dame dict Comtesse en la ville de Lille, lesquelles se prennent et reçoivent à divers termes en l'an, sur plusieurs maisons et héritages gisans tant en ladite ville, faulxbourgs que chastellenie dudit Lille, iceulx briefz renouvellez en l'an seize cens soixante-seize par Charles Verdière, receveur dudit hospital, suivant les briefz des susdictes rentes renouvellez en l'an xvi^e quinze, et le tout reprins selon les briefz précédens. »

4378. (Registre.) — In-folio, parchemin, 17 feuillets.

1450. — « Ce sont les briefs des rentes héréditaires situées dans les villes et paroisses d'Eecloo, Caprycke, Lembeke et Saint-Laurent, appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille, lesquels furent faits et renouvelés en 1450, en vertu d'un mandement du duc de Bourgogne, comte de Flandre, adressé au bailli d'Eecloo et de Caprycke. En conformité dudit mandement, ledit bailli fit commandement à tous les

tenanciers dudit hôpital dans les villes et paroisses sus-nommées d'avoir à fournir, dans un délai de six semaines, entre les mains de Jean Vander Leyen, fils de Thierry, receveur desdites rentes, les rapports, déclarations et dénombrements de la contenance des terres et héritages qui sont chargés de rentes envers l'hôpital, avec les aboutissants de chaque pièce de terre et le montant des rentes dues. Ce commandement ainsi fait, toutes les personnes qui doivent des rentes à l'hôpital Comtesse, ont obéi et ont fait audit Jean Van der Leyen, chacun en ce qui le concerne, les rapports et déclarations qui suivent. »

4379. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

1450. — Double du registre précédent.

4380. (Registre.) — In-folio, papier, 84 feuillets.

1450, 1500. — Brieves des rentes héréditaires situées dans les villes et paroisses d'Eecloo, Caprycke, Lembeke et Saint-Laurent, appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille, renouvelés en vertu d'un mandement de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre¹. — Déclaration des rentes appartenant audit hôpital à cause de la seigneurie et vierschaaere de Scheldevelde, s'étendant dans les paroisses de Nazareth, Astene et Peteghem avec leurs appartenances; 1590.²

4381. (Registre.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

1454. — « Ce sont les brieves des rentes seigneuriales situées dans les paroisses de Sinai et de Belcele, dans le pays de Waes, appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille, lesquels furent faits et renouvelés en l'année 1454, par Louis Vanden Moere, fils de Gilles, bailli en ce temps et receveur de ces brieves. Il est à savoir que ces rentes étoient annuellement le 1^{er} octobre, et toutes les personnes qui ont payé au 1^{er} octobre 1454 sont marquées de la lettre A, et ainsi de suite chaque année d'une nouvelle lettre. »

4382. (Registre.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

1468. — « Registre pour l'hôpital de la Comtesse à Lille. » — « Ce sont les brieves des rentes seigneuriales situées dans les paroisses de Sinai et de Belcele au pays de Waes, appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille, lesquels furent renouvelés et refaits en l'année 1468, par Jean de Dyckere, fils de Jean, bailli en ce temps et receveur desdits brieves. » — Sur le verso du premier feuillet se trouve

¹ Copie du registre n^o 4378.

² Voir n^o 4381.

la copie de la charte de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, touchant les biens de l'hôpital Comtesse dans le pays de Waes (voir ci-dessus n^o 24.)

4383. (Cahier.) — In-folio, papier, 31 feuillets.

1539-1545. — Registres aux causes portées devant les échevins de la seigneurie du Crommenelst, appartenant à messire Antoine Vander Gracht, seigneur de Zonnebeke, tenu par Martin Provengier, receveur et clerc de ladite seigneurie depuis le 1^{er} janvier 1539 jusqu'au 8 octobre 1545.

4384. (Registre.) — In-folio, papier, 27 feuillets.

1500. — Brief des rentes seigneuriales appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille à cause de la seigneurie et vierschaaere de Scheldevelde, s'étendant sur les paroisses de Nazareth, Astene et Peteghem, renouvelé en l'année 1590.¹

4385. (Cahier.) — In-folio, papier, 30 feuillets.

1616. — « Livre des rentes seigneuriales de la seigneurie et vierschaaere de Scheldevelt s'étendant es paroisses de Nazareth, Astene et Peteghem, avecq leurs appartenans à l'hôpital de Nostre-Dame dict la Comtesse en Lille, renouvelé en l'an de Nostre-Seigneur mil six cens seize. »

4386. (Registre.) — In-folio, papier, 595 articles.

1639. — Chasserel des rentes appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille à Eecloo, Saint-Laurent, Lembeke, Caprycke, Ardembourg et Isendike, renouvelé par Corneille Baudens, géomètre-juré du pays du Franc, et trouvé conforme au mesurage fait en 1598 par Guillaume Van der Plancke, aussi géomètre du pays du Franc.

4387. (Registre.) — In-folio, papier, 131 feuillets.

1639. — Brieves des rentes dues à l'hôpital Comtesse à Lille dans les paroisses d'Eecloo, Caprycke, Lembeke, Bassevelde, Maldeghem, Ardembourg, Isendyk, Oostkerke-ambacht, Waerschot, Somergem, Ursel, Knesselaere, Aelter, Oedelem et Bernem, renouvelés en 1639 par F.-F. Stels, géomètre, d'après le registre dressé en 1450. (Voir ci-dessus n^o 4378.)

4388. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets.

1643-1672. — Chasserel des rentes appartenant à

¹ Voir n^o 4380.

4373. (Registre.) — In-folio, papier, 27 feuillets.

1513-1514. — Double incomplet du registre précédent.

4374. (Registre.) — In-folio, papier, 35 feuillets.

1561. — « Cœulloir pour recevoir les rentes héréditaires et annuelles appartenant à l'hospital Nostre-Dame que l'on dist le Contesse fondé en la ville de Lille, lesquelles se prennent et reçoivent à divers termes en l'an sur plusieurs maisons, terres et héritages gisans tant en ladite ville de Lille et faubours d'icelle que en la chastellenie dudit Lille. » — « Et premiers, en la paroisse Saint-Pierre, en la rue du Pestrin, Micquiel de le Ruelle, fournisseur, pour sa maison et héritage gisant en ladite rue, tenant d'un costé vers le Placette aux Ongnons, à la maison de Pierre Desquesnes, serrurier, et d'autre costé à l'héritage de Daniel Artus, déclaré ausdis nouveaux briefz renouvelé en l'an XV^e LXI, doit par an XXXIII solz. »

4375. (Registre.) — In-folio, papier, 35 feuillets.

1561. — « Déclaration en forme de briefz des rentes héréditaires appartenant à l'hospital Nostre-Dame que l'on dist le Contesse en la ville de Lille, lesquelles se prennent et reçoivent à divers termes en l'an sur plusieurs maisons et héritages gisans tant en ladite ville, es faubours d'icelle que en la chastellenie dudit Lille, ainsi qu'il sera icy ensuivant déclaré, renouvelé en l'an quinze cens soixante ung, et le tout repris selon les briefz précédens. »

4376. (Registre.) — In-folio, papier, 60 feuillets.

1615. — « Ce sont les briefz des rentes foncières et sous rentes appartenant à l'hospital Nostre-Dame que l'on dist Contesse en la ville de Lille, lesquelles se prennent et reçoivent à divers termes en l'an sur plusieurs maisons et héritages gisans tant en ladite ville, es faulxbourgs d'icelle que en la chastellenie dudit Lille, iceux briefz renouvellez en l'an seize centz et quinze par Simon Verdrière, receveur d'iceluy hospital sieuvant les briefz desdictes rentes renouvellez en l'an quinze centz soixante et ung, et le tout repris selon les briefs précédens. » — Et premiers : en la paroisse de Saint-Pierre : en la rue du Pestrin ; en la rue des Vieulx-Murs ; devant la tour de l'église Saint-Pierre ; en la rue d'Angleterre ; — En la paroisse de Sainte-Catherine : en la rue des Tripiers ; en la rue de le Barre ; en la rue des Tanneurs que l'on dist à présent la rue du Refuge-de-Los ; — En la paroisse de Saint-Etienne : en la Basse-Rue ; en la rue d'Esquermoise ; en la rue de Prebtre ; en la rue de Tenremonde lez le

Marchié-au-Bled ; à Ribourt ; — Hors la porte des Rigneaux ; — En la cour du Fresne à Ribourt ; sur le grand marché devant la fontaine au Chambge ; sur le petit marché au devant du Beauregard que l'on dist des Pottries ; en la rue de la Grande-Cauchie ; en la place de Saint-Martin ; devant la fontaine de Saint-Martin ; en la rue de Courtray ; en la place des Patiniers ; en la rue des Sueurs que l'on dict de la Clef ; en la place des Ginghans, depuis les prisons jusques à la rue des Sueurs que l'on dict de la Clef ; en la rue des Auwiers ; en la rue des Ensaquiés que l'on dist à présent la rue des Sœurs-Noires ; en la rue des Frères-Mineurs que l'on dist des Cordeliers ; à le Sotte-Trecque ; en la rue des Taincturiers que l'on dict des Testus ; en la rue de le Cordonnerie auprès du Pont-de-Fin ; en la rue de Secarembault que l'on dist des Tournez ; en la rue des Mallades ; en la rue de Mallepart ; en la grande rue de Saint-Sauveur, faisant le coing de la court qu'on dict vulgairement Jennettes-à-Vaches, faisant aussi coing de la rue Sahuteaux et vers la rue du Bancq-de-Wedde, vers la place que l'on dist de le Houche ; en la rue des Robelez ; en la rue de Poix ; en la rue de l'Aubel ; en la rue de l'Abbyette ; en la rue du Mollinel, vers la rue d'Amiens ; hors la porte des Mallades ; hors la porte de Courtray ; hors la porte de Saint-Pierre, en la paroisse de Saint-Andrieu ; à Lambersart, à Esquermes, à Wazemmes, Esquermes, Los ou allenviron, à Marquette, Wambrechies et allenviron, à Wambrechies, Deulesmons, Quesnoy-sur-le-Deusle, Commines.

4377. (Registre.) — In-folio, papier, 55 feuillets.

1676. — « Ce sont les briefz des rentes foncières et sous rentes appartenant à l'hospital Nostre-Dame dict Contesse en la ville de Lille, lesquelles se prennent et reçoivent à divers termes en l'an, sur plusieurs maisons et héritages gisans tant en ladite ville, faulxbourgs que chastellenie dudit Lille, iceux briefz renouvellez en l'an seize cens soixante-seize par Charles Verdrière, receveur dudit hospital, suivant les briefz des susdictes rentes renouvellez en l'an XVI^e quinze, et le tout repris selon les briefz précédens. »

4378. (Registre.) — In-folio, parchemin, 17 feuillets.

1450. — « Ce sont les briefs des rentes héréditaires situées dans les villes et paroisses d'Eecloo, Caprycke, Lembeke et Saint-Laurent, appartenant à l'hôpital Contesse à Lille, lesquels furent faits et renouvelés en 1450, en vertu d'un mandement du duc de Bourgogne, comte de Flandre, adressé au bailli d'Eecloo et de Caprycke. En conformité dudit mandement, ledit bailli fit commandement à tous les

tenanciers dudit hôpital dans les villes et paroisses sus-nommées d'avoir à fournir, dans un délai de six semaines, entre les mains de Jean Vander Leyen, fils de Thierry, receveur desdites rentes, les rapports, déclarations et dénombrements de la contenance des terres et héritages qui sont chargés de rentes envers l'hôpital, avec les aboutissants de chaque pièce de terre et le montant des rentes dues. Ce commandement ainsi fait, toutes les personnes qui doivent des rentes à l'hôpital Comtesse, ont obéi et ont fait audit Jean Van der Leyen, chacun en ce qui le concerne, les rapports et déclarations qui suivent. »

4379. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

1450. — Double du registre précédent.

4380. (Registre.) — In-folio, papier, 84 feuillets.

1450, 1590. — Brieves des rentes héréditaires situées dans les villes et paroisses d'Eecloo, Caprycke, Lembeke et Saint-Laurent, appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille, renouvelés en vertu d'un mandement de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre¹. — Déclaration des rentes appartenant audit hôpital à cause de la seigneurie et vierschare de Scheldevelde, s'étendant dans les paroisses de Nazareth, Astene et Peteghem avec leurs appartenances; 1590.²

4381. (Registre.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

1454. — « Ce sont les brieves des rentes seigneuriales situées dans les paroisses de Sinai et de Belcele, dans le pays de Waes, appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille, lesquels furent faits et renouvelés en l'année 1454, par Louis Vanden Moere, fils de Gilles, bailli en ce temps et receveur de ces brieves. Il est à savoir que ces rentes étoient annuellement le 1^{er} octobre, et toutes les personnes qui ont payé au 1^{er} octobre 1454 sont marquées de la lettre A, et ainsi de suite chaque année d'une nouvelle lettre. »

4382. (Registre.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

1468. — « Registre pour l'hôpital de la Contesse à Lille. » — « Ce sont les brieves des rentes seigneuriales situées dans les paroisses de Sinai et de Belcele au pays de Waes, appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille, lesquels furent renouvelés et refaits en l'année 1468, par Jean de Dyckere, fils de Jean, bailli en ce temps et receveur desdits brieves. » — Sur le verso du premier feuillet se trouve

la copie de la charte de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, touchant les biens de l'hôpital Comtesse dans le pays de Waes (voir ci-dessus n° 24.)

4383. (Cahier.) — In-folio, papier, 31 feuillets.

1539-1545. — Registres aux causes portées devant les échevins de la seigneurie du Crommenelst, appartenant à messire Antoine Vander Gracht, seigneur de Zonnebeke, tenu par Martin Provengier, receveur et clerc de ladite seigneurie depuis le 1^{er} janvier 1539 jusqu'au 8 octobre 1545.

4384. (Registre.) — In-folio, papier, 27 feuillets.

1590. — Brief des rentes seigneuriales appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille à cause de la seigneurie et vierschare de Scheldevelde, s'étendant sur les paroisses de Nazareth, Astene et Peteghem, renouvelé en l'année 1590.¹

4385. (Cahier.) — In-folio, papier, 30 feuillets.

1616. — « Livre des rentes seigneuriales de la seigneurie et vierschare de Scheldevelt s'étendant en paroisses de Nazareth, Astene et Peteghem, avecq leurs appartenans à l'hôpital de Nostre-Dame dict la Contesse en Lille, renouvelé en l'an de Nostre-Seigneur mil six cens seize. »

4386. (Registre.) — In-folio, papier, 595 articles.

1639. — Chasserel des rentes appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille à Eecloo, Saint-Laurent, Lembeke, Caprycke, Ardembourg et Isendike, renouvelé par Corneille Baudens, géomètre-juré du pays du Franc, et trouvé conforme au mesurage fait en 1598 par Guillaume Van der Plancke, aussi géomètre du pays du Franc.

4387. (Registre.) — In-folio, papier, 131 feuillets.

1639. — Brieves des rentes dues à l'hôpital Comtesse à Lille dans les paroisses d'Eecloo, Caprycke, Lembeke, Bassevelde, Maldeghem, Ardembourg, Isendyk, Oostkerke-ambacht, Waerschot, Somergem, Ursel, Knesselaere, Aelter, Oedelem et Bernem, renouvelés en 1639 par F.-F. Stels, géomètre, d'après le registre dressé en 1450. (Voir ci-dessus n° 4378.)

4388. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets.

1643-1672. — Chasserel des rentes appartenant à

¹ Copie du registre n° 4378.

² Voir n° 4387.

¹ Voir n° 4380.

l'hôpital Comtesse à Lille, assignées sur des terres situées dans les villes et paroisses d'Eccloo, Caprycke et Lembeke, renouvelé par Josse Van den Abeele, receveur desdites rentes.

4389. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

1668-1673. — « Chasserel des rentes appartenant à l'hôpital Comtesse, fait de nouveau par Josse Van den Abeele, receveur desdites rentes, pour les années 1668 à 1673 ; ces rentes étant situées dans l'ambacht d'Ardebourg et Isendyk. »

4390. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

1668-1673. — Double en français du registre précédent.

4391. (Registre.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

1668-1670. — Registre des rentes dues à l'hôpital Comtesse à Lille dans les territoires de Caprycke, Eccloo et Lembeke.

4392. (Registre.) — In-folio, papier, 260 articles.

XVII^e siècle. — Chasserel des rentes appartenant à l'hôpital Comtesse à Lille dans les paroisses d'Astene, Nazareth, Peteghem, et en la seigneurie de Scheldevelde.

4393. (Cahier.) — In-quarto, papier, 16 feuillets.

XVII^e siècle. — Parties de rentes dues à l'hôpital Comtesse à Caprycke, à Lille, et dans les environs.

4394. (Registre.) — Petit in-folio, parchemin, 33 feuillets.

Milieu du XIII^e siècle. — « Incipit regula beati patris nostri Augustini. » — Manuscrit contenant la règle de l'ordre de Saint-Augustin ; il est divisé en deux parties : la première contient les rubriques suivantes : « De duntibus conversis ; De oratorio ; De jejunio et abstinencia esce ; De silentio ad mensam ; De infirmis et pristina consuetudine ; De delicatis conversis ; De convalescentibus ab infirmitate ; De incesso statu et omni corporis motu ; Quod non liceat feminas appeti ; De servanda ab invicem pudicitia ; Modus vel regula correctionis ; De eodem capitulo ; De eo qui occulte munus acceperit ; Ut vestes in unum habeantur ; Ne contentio sit invicem de vestibus ; De eo quod alicui ab amico suo datur ; De absolute vestium ; De lavachro infirmorum ; Ne quisquam solus eat ; De cura egrotantium vel febricitantium ; Ut sine murmure serviant fratribus suis ; Ut codices certa hora petantur ; Ut sine

dilatione indigentibus vestimenta tribuantur ; Ut lites aut nullas habeant aut quas celerrime finiant ; De venia ire ; De honore prelationis ; De obedientia preposito exhibenda sive presbitero ; Ne prepositus ceteris superbiendo dominetur ; Sequitur oratio ; Ut hec regula semel in septimana legatur. — La seconde partie contient la règle de l'ordre de Saint-Augustin donné à l'hôpital Comtesse par le pape Innocent IV¹ : « Prefacio tocius operis. — Prima pars continet : Primum capitulum. De divino officio fratrum ; II cap. De divino officio sororum et fratrum laicorum ; III cap. De confessione ; IV cap. De communicatione ; V cap. De silentio ; VI cap. De jejunio et diversitate ciborum ; VII cap. De hora refectionis ; VIII cap. De minutione ; IX cap. De infirmis ; X cap. De habitu fratrum clericorum ; XI cap. De habitu fratrum laicorum ; XII cap. De habitu sororum ; XIII cap. De dormitorio et lectis ; XIV De labore et hora dicendi completorii ; XV cap. De rasura ; XVI cap. De suffragiis mortuorum. — Secunda pars continet : Primum capitulum. De institutione et destitutione et officio priorisse ; II cap. De recipiendis et induendis ; III cap. De novitiis et instructione eorum ; IV cap. De modo faciendi professionem et benedictione vestium professorum ; V cap. De levi culpa et pena ejus ; VI cap. De gravi culpa et pena ejus ; VII cap. De graviori culpa et pena ejus ; VIII cap. De gravissima culpa et pena ejus ; IX cap. De apostasi et pena ejus ; X cap. De modo tenendi capitulum ; XI cap. De honestate familie.

4395. (Cahier.) — Petit in-quarto, papier, 42 feuillets.

1716-1717. — « Mémoire de frère Laurent de Rocque, maître de l'hôpital Comtesse, de ce qui s'est passé de plus remarquable depuis son installation le 1^{er} d'avril 1716. » — Dans les onze premières pages, M. de Rocque relate les circonstances qui ont accompagné sa nomination au poste de maître de l'hôpital Comtesse, en remplacement de frère Florent de Has que ses infirmités avaient rendu tout à fait incapable, et les difficultés que son élection souleva entre les prieure et religieuses, d'une part, les proviseurs, d'autre part ; il raconte aussi le débat qui eut lieu alors avec l'évêque de Tournai qui, en conférant le droit de confesser au nouveau maître, avait introduit, dans les lettres délivrées à cet effet, une clause attentatoire à la liberté de l'hôpital Comtesse qui refusait avec raison de considérer ledit évêque comme son supérieur. — M. de Rocque a ensuite inséré, dans les trente-et-une dernières pages de ce petit volume, des notes sur l'origine et le revenu de cer-

¹ En tête de cette seconde partie, une main du XVII^e siècle a écrit la note suivante : *Innocentius 4us dedit hanc regulam in Concilio Lugdunensi anno 1245.*

tains biens de l'hôpital. Voici l'énumération de ces biens : Chapitre premier : Des biens appelés *Communia tribus* ; bois de Bourghelles ; — chapitre second : du Risselhof à Caprycke ; arrentemens à Caprycke ; — chapitre 3 : des terres d'Ecloo ; terres à Moerbeke ; — chapitre 4 : rentes seigneuriales ; rentes à Sinay et Belcele ; rentes égarées ou perdues : « en vertu des lettres de 1436, ces rentes, gisantes ès paroisses d'Ardenbourg, Caprick, Lembeke, Saint-Laurent, Ecloo et autres en Flandres, lesquelles, à cause des confiscations pendant les guerres, mauvaise foy ou négligence des receveurs et autres raisons, furent souvent contestées, furent reçues jusques à l'année 1661, et depuis rien n'a été reçu jusques l'an 1674, qui fut la première des trois années du bail de Josse Vandennabeel, manant d'Ecloo, à qui lesdites rentes furent affermées, au rendage annuel de 72 livres parisis par an, lequel paya une fois ladite somme de 72 livres pour la première année de son bail écheue au Noël 1671. Depuis lors rien n'a été reçu dudit Josse Vandennabeel, lequel fut pendu à Gand en 1674, convaincu d'avoir falsifié les chacereaux desdites rentes et d'avoir plus exigé qu'il luy estoit dû : ce qui fut cause que la plupart des tenanciers refusèrent de payer ces rentes, alléguant qu'elles étoient fausses ou supposées, de sorte qu'on fut bien dix ans sans les collecter ; » des trois rentes héritières à Caprycke ; — seigneurie du Petit-Beaufremez à Saint-André. — Notes de diverses constructions faites et d'arrentemens accordés du temps de M. de Rocque.

4396. (Registre.) — Oblong, papier, 102 feuillets ; les feuillets 1 à 11, 46 à 61, 65 à 102 sont en blanc.

1654-1773. — Mémoire de ce qui s'est passé dans l'hôpital Comtesse à Lille depuis l'année 1654, époque de l'entrée de Marie-Magdelaine Gontier comme religieuse dans cette maison, jusqu'à l'année 1773, époque du décès d'Ernestine Ringuier, prieure, rédigé par ladite Marie-Magdelaine Gontier, dame Albérique-Pélagie de Richemont et ladite Ernestine Ringuier, successivement prieures de l'hôpital. ¹ — F^o 12 r^o. M. Etienne Tasse succède comme maître à M. Vranx, nommé abbé de Haucourt et, ensuite, de Cysoing ; décès de sœur Marguerite Mulier ; profession de sœur Yolende, nièce d'une religieuse appelée Claire Bernard ; — F^o 12. Mort de maître Etienne Tasse ; il est remplacé par M. Gilles Lecat, qui reçoit à profession Marie-Magdelaine Gontier de concert avec sa tante, Marie

¹ Il résulte d'un passage du fo 21 v^o que ce journal fut commencé en 1696. Il contient non-seulement la relation des événements qui se sont produits de 1654 à 1772, mais encore celle de faits antérieurs dont le souvenir avait été conservé, comme le dit la prieure, « dans des vieux mémoires » qu'elle avait trouvés dans les papiers de l'hôpital.

Carton, prieure, et sœur Jeanne Ghys, « qui estoit une religieuse de beaucoup d'esprit et rompue dans les affaires ; » — on commence à payer les dettes de la maison qui « estoit bien délabrée » par suite des guerres et des différents incendies dont elle a été victime. — F^o 13 r^o et v^o. Incendie de 1647 ; autres incendies arrivés du temps de Marie-Magdelaine Gontier : incendies de la brasserie de l'hôpital, de la cens du Haut-Ballot, du moulin de Hellemmes, de la chapelle de Saint-Sébastien autour de laquelle est le cimetière de l'hôpital. Indemnité payée par les Etats de Lille par la faute de qui ce dernier incendie est arrivé ¹. Le marquis de Louvois et M. de Vauban donnent le conseil de ne pas rebâtir cette chapelle ; ce conseil est suivi ; on bâtit sur son emplacement trois maisons et un moulin à vent près de la porte Saint-André, lequel est brûlé huit ans après. — F^o 14. Détails sur l'incendie de l'hôpital en 1467 « comme nous avons trouvé dans de vieux mémoires ; » on ne croit pas avoir sauvé tous les privilèges de la maison, car le maître de l'époque, M. Jean Le Fèvre (*lisez* de Le Sente), périt dans les flammes en voulant, pour la seconde fois, sauver des titres qui étoient dans une chambre du quartier des religieuses ; une très belle bibliothèque, « qui fut regrettée de tous ceux qui en avoient connaissance, » fut aussi détruite dans cet incendie ; dévouement déployé par les bourgeois de Lille en cette circonstance. — F^{os} 14 v^o et 15. Procès entre les prieure et maître, d'une part, les proviseurs, d'autre part, au sujet de l'administration de l'hôpital ; utilité de l'institution des proviseurs ; réflexions de la prieure sur les avantages qui résultent de la paix et de la concorde. — F^{os} 16 et 17 r^o. Autres procès soutenus par l'hôpital : procès contre le Magistrat au sujet des pestiférés ; récit des violences commises par les officiers de la ville ² ; relation d'un procès soulevé antérieurement à la promotion de Marie-Magdelaine Gontier entre Yolende Bourgeois et les proviseurs au sujet de la nomination des médecins et chirurgiens de l'hôpital. — F^{os} 17 v^o, 18. Liste de quelques maîtres de l'hôpital. — F^{os} 18 v^o, 19 et 20. Election de Pierre le Prestre, religieux de Phalempin, maître de l'hôpital ; difficultés que ce maître a rencontrées de la part de l'évêque de Tournai, celui-ci prenant parti pour les religieuses de l'hôpital de Théomolin près Orchies, « qui se sont soustraites pour la seconde fois à l'autorité du maître de Comtesse : il y a toujours eu dans cette maison un air de mutinerie. Lorsque les maîtres vouloient mettre l'ordre dans leur maison et faire rendre compte à la prieure, comme il est de droit, les religieuses s'adressoient à l'évêque, qui n'a jamais manqué de les protéger pour avoir tant plus de

¹ Voir ci-dessus.

² Voir ci-dessus.

maisons sous sa domination. Si j'en étois crue, lorsqu'elles reviendront, je conseillerois aux maîtres de les abandonner à leur tour, car il n'y a honneur ni profit après elles. Elles ont toujours été des vraies volontaires ! Voilà, en vérité, tout le bien que je puisse dire de cette maison-là. » Continuation des difficultés avec l'évêque ; la prieure et les religieuses prennent fait et cause pour M. Leprestre. Finalement, l'évêque, « qui estoit nouveau, ayant dit au Roy qu'il seroit méprisé dans son diocèse s'il avoit le démenti en cette affaire, » obtint du monarque des lettres de cachet qui enjoignirent au maître de l'hôpital de retourner en son monastère. — F^o 21. Election d'un religieux de Cysoing qui, « six jours après, fut troublé d'esprit d'une manière très forte. L'on a attribué cela à la joie qu'il eut d'être nommé maître de notre hôpital. » Embarras de la prieure, « ne sachant où aller quérir un maître, car on étoit en colère contre l'abbé de Cysoing de nous avoir avancé un religieux dont il savoit le foible et dont il étoit bien aise de se défaire. » On fait choix, sur le conseil de M. Leprestre, « dont nous avons conservé pour lui beaucoup d'estime, étant un très honnête homme, » de frère Florent De Has, religieux de Phalempin, « homme de bien et de paix. » — F^o 22. Liste des prieures depuis le commencement de ce siècle (xvii^e). — F^o 23. Election de Marie Magdelaine Gontier. Suite des événements qui se sont passés dans l'hôpital. — F^{os} 23 v^o, 24 à 28. Liste des religieuses reçues dans l'hôpital du temps de Marie-Magdelaine Gontier ; liste de celles qui sont décédées ; nous relevons parmi ces noms ceux de Barbe Verdrière, « fille de notre receveur, » Françoise Cuvillon et Elisabeth de Hanne, d'Armentières ; Florence de Blondel, « de la vraie maison de Cuincy, » Anastase de Cabilliau, « qui est une très ancienne famille de Flandre, » Claire Bernard, « de l'ancienne maison des Bernard. » « Sœur Florence de Blondel mourut le 12 novembre 1673, âgée de 28 ans, professe de 10 ; elle étoit très charitable aux malades ; rien ne lui pesoit lorsqu'il s'agissoit de leur rendre service. » Ont aussi été reçues : Alexandrine Van der Maer, Justine-Scholastique Gontier, sœur de la prieure, Jeanne-Marguerite de Vicq, Marie-Catherine de Flandre, Marie-Florence de Hanne, Albertine de le Vigne, Albérique-Pélagie de Richemont, Marie-Augustine Le Mievre, Marie-Magdelaine Bidar, Ernestine Ringhier, Pélagie de Behault, etc. — F^o 28 v^o. Mort du maître Florent de Has. — F^{os} 29 v^o et 30. Procès avec le Magistrat au sujet des eaux ; accord avec lui au sujet de la cense du Metz qui est exemptée des vingtièmes. Fin du journal de Marie-Magdelaine Gontier. Grâce à la bonne gestion de cette prieure et de Marie Carton, sa tante, « notre maison s'est remise de toutes les dettes que nous avons, car, sans aucune exagération et sans mentir, ma tante et moi avons payé cinquante-deux mille florins argent

que l'on avait pris à intérêt au denier seize, quarante mille avec octroi du roi d'Espagne, et douze mille sous cédulés. » — F^o 31. Mort de Marie-Magdelaine Gontier ; éloge de de cette prieure : « Elle a gouverné sa communauté en paix et très religieusement ; elle a augmenté de treize lits l'hôpital ; elle a fort embelli l'église et le couvent par de belles peintures ; elle étoit très charitable envers les pauvres et particulièrement les pauvres honteux. » — F^{os} 31 v^o, 32, 33 et 34. Election de dame Albérique-Pélagie de Richemont ; élection du maître M. de Rocque à cause des infirmités du frère Florent de Has ; difficultés soulevées entre les religieuses et les proviseurs au sujet de cette dernière élection ; les proviseurs tendent à s'approprier le droit de nommer le maître tandis qu'ils n'ont que celui de confirmer ou invalider l'élection. — F^{os} 34 v^o et 35. M. de Rocque ayant été appelé à la coadjutorie de l'abbaye de Cysoing, on fait choix d'Eleuthère Baudart. Fin du journal de dame Albérique-Pélagie de Richemont. — F^o 36. Mort de dame Albérique-Pélagie de Richemont ; sentant sa fin prochaine, elle fait assembler, la veille de sa mort, toute la communauté dans sa chambre et, étant dans son fauteuil, elle reçoit la profession de Catherine Rouzé, novice de Lille, « disant qu'elle prévoyoit du changement et qu'elle lui vouloit encore ce bien-là. Je vous fais juge de la force d'esprit qu'elle a conservée jusqu'au dernier moment de sa vie. Elle fut toujours très exemplaire, car elle avait beaucoup de piété et un grand fond de vertu. » Election de la nouvelle prieure dame Ernestine Ringuier. — F^{os} 36 v^o et 37 r^o. L'abbé de Loos, M. de le Fosse, « toujours un peu chicaneur et jaloux de ses droits, » suscite de nouvelles difficultés à propos de cette élection ; mais M. Imbert, maître de l'hôpital, « homme de science et pacifique, soutient énergiquement ses droits et ceux de la prieure. Eloge de ce maître. — F^{os} 37 v^o et 38. Mort de M. Imbert : il avait été, avant d'être nommé maître de l'hôpital, sous-prieur de Beurepaire et curé de Somain ; c'étoit une personne d'une humeur toujours égale, d'une science profonde, d'une douceur admirable, d'une charité et d'une humilité parfaites. Un tel caractère ne sauroit vivre trop longtemps : mais, étant mûr pour le ciel, le Seigneur en a disposé. » Election de M. Casimir Mellez, directeur des chanoinesses régulières de la Thure et religieux de Cysoing. La promptitude avec laquelle cette élection est faite éveille les susceptibilités des proviseurs ; la prieure leur répond « que c'étoit le quatrième maître qu'elle voyoit depuis qu'elle étoit dans la maison et que cela s'étoit toujours pratiqué de la sorte. » Elle a ajouté qu'il est toujours bon en pareil cas de presser la chose ; Messieurs les proviseurs ne demanderoient pas mieux que d'avoir du temps pour s'informer du sujet : ce qui pourroit nous nuire s'il n'étoit pas de leur goût. » Neuf ans après, l'emploi de procureur

de l'abbaye de Cysoing étant devenu vacant, M. Mellez le demanda et l'obtint. Il quitta l'hôpital sous prétexte « qu'il n'avoit point ici assez d'occupation. » La vérité, c'est qu'il n'avoit jamais paru fort content, attendu qu'il n'étoit point chargé du temporel... On n'en étoit pas trop content; c'est pourquoi puisqu'il a demandé de sortir on l'a laissé en aller. » Election de M. Pierre Rouzé, religieux de l'abbaye de Cysoing. « Il est d'un naturel si doux, si égal et si tranquille que nous en sommes toutes parfaitement contentes; il aime beaucoup l'étude et est très exemplaire. » — F^o 38. En novembre 1744, le moulin de la Louvière est « jeté bas, avec le mouleur et sa femme dedans. » Reconstruction de ce moulin. Le moulin de Hellemmes est éloigné de la route à cause des « malheurs » qu'il occasionnait très souvent. Ce moulin est incendié en 1746; sa reconstruction. — F^o 39 r^o. Le 19 novembre 1746, l'évêque de Tournai loge dans l'hôpital Comtesse. On obtient de lui la permission de célébrer la messe dans la chapelle de Saint-Sébastien au cimetière de la cense du Metz. De retour à Tournai, il envoie une pierre bénite qu'on a enchassée dans la table d'autel de cette chapelle. — F^{os} 39 v^o et 40 r^o. « Au mois de may 1744, deux commissaires de guerre vinrent me demander, avec une lettre de M. de Séchelles, notre intendant ¹, si je voulois bien recevoir les officiers blessés ou malades, selon la paie du Roy qui étoit un écu de quarante-huit patars, ou si je voulois leur céder une partie de notre maison pour qu'ils en prissent soin eux-mêmes. J'ai répondu que si ces Messieurs vouloient se contenter de nos services, nous serions charmées de nous sacrifier pour les troupes du Roy. (Il vaut toujours mieux qu'il nous en coûte et rester les maîtresses chez nous.) Nous les eûmes donc gratis cette année-là, au nombre de quatre-vingt-quatorze. J'ai fait augmenter les lits. Le Roy est venu à Lille cette année et la suivante. Au mois d'avril 1745, M. de Séchelles vint me demander si on pouvait compter encore sur nos bontés et sur le même nombre de lits pour les officiers blessés ou malades, comme nous avions fait la campagne dernière. A quoi j'ai répondu qu'oui, y étant engagée d'honneur. Nous fûmes cependant obligées de les augmenter jusques au nombre de cent vingt à cause de la bataille de Fontenoy qui se donna le 11 mai 1745. On ne s'attendoit pas à cette bataille parce que l'on faisoit le siège de Tournay. Le lendemain 12 mai, tous nos lits furent remplis. Heureusement que le jour de la bataille j'avois engagé quatre maîtres chirurgiens selon la taxe du Roy, à qui je donnois 50 écus à chacun par mois, et 100 livres de France au garçon. Le nombre des blessés a été si considérable qu'on a été obligé d'envoyer dans tous les

villages quérir tous les chirurgiens qu'on pouvoit trouver. Comme on ne s'attendoit point à cette bataille, on n'avoit point pris ces précautions. Nous ne l'avons su ici certainement que quand on commençoit à se battre. Heureusement que le Roy et le Dauphin étoient présents à la bataille: ce qui a été cause que nous l'avons gagnée. Un grand nombre de seigneurs de la Cour vinrent voir nos officiers; entre autres M. le maréchal de Noyelle. Il leur dit, étant dans l'hôpital, que le Roy l'avoit envoyé leur demander s'ils y étoient bien et si il ne leur manquoit rien; que les intentions de Sa Majesté étoient qu'on eût bien soin d'eux et aussi de ses ennemis. Nous eûmes de cette campagne plus de deux cent cinquante officiers: il en est mort trente-trois. Les croix de Saint-Louis doivent être renvoyées au major du régiment. » — F^o 40 v^o. Les administrateurs de l'Hôpital-Général demandent d'être autorisés à construire un moulin à cheval; impossibilité de refuser cette autorisation à cause de la disette et aussi à cause d'un précédent créé en faveur des Pères Jésuites en 1635. « Nous ne pouvons point les empêcher: cela fera toujours un mauvais titre pour nous. » — F^o 41. Nouveau séjour de l'évêque de Tournai dans l'hôpital Comtesse en 1750. Il consacre l'église des Pères Jésuites et donne la confirmation dans les paroisses. — Séparation des bois de Bourghelles pour sortir d'indivision avec le chapitre de Tournai. — F^o 41 v^o. La prieure va visiter les biens de Caprycke: remarques au sujet de leur exploitation. — F^o 42 r^o. Observations touchant la marche à suivre quand il s'agit de pourvoir au remplacement d'un proviseur. Incident qui s'est produit en 1746 au sujet de la nomination de M. Gherbode d'Espaing. — F^o 42 v^o. Transfert du moulin de la Vallée hors la porte de Notre-Dame: ce transfert a donné lieu à certains pourparlers avec le fermier, pendant lesquels « on s'est trouvé si pressé d'ouvrage qu'on s'est servi dudit moulin quoique caduc. Il a tombé en tournant et a tué le fermier nommé Desmazières. Ce fut le 15 juin 1763. » Incendie du moulin de Saint-André « par la négligence du mouleur. » — F^o 43 r^o. Démarches faites par la prieure auprès de M. le comte du Muy au sujet des « ensereuilles » que le génie se proposait d'établir dans le canal d'Haubourdin. Assurances données par cet officier supérieur et par les ingénieurs que ces travaux ne nuiront en rien aux moulins de l'hôpital attendu qu'ils ont pour but d'amener dans la Haute-Deûle « quantité d'eaux qui se perdent du côté de Lens. » — F^o 43 v^o. L'évêque de Tournai loge dans l'hôpital pendant six jours en mars 1767. On rebâtit à neuf le moulin de la Plate-Forme. Achat de deux maisons rue du Croquet. Elargissement du rempart derrière la cense du Metz. — F^o 44 r^o. L'Hôpital-Général renonce à faire usage de son moulin à cheval « à cause de la quantité de chevaux qu'on perdoit. » Epizootie qui règne parmi les bêtes à

¹ Jean Moreau, seigneur de Séchelles, intendant de la Flandre wallonne.

cornes en 1771 : l'hôpital en perd vingt-une sur trois semaines. — F^o 44 v^o. Maladie épidémique qui fait des ravages considérables parmi les pauvres en 1771 et 1772. Les pauvriseurs des paroisses ne pouvant plus subvenir à secourir tous les malades, le comte du Muy, commandant de la province, ordonne que les soldats malades devront désormais se faire soigner dans l'hôpital du Roi et ce afin de laisser les hôpitaux de Saint-Sauveur et de Comtesse entièrement à la disposition des malades bourgeois. Les malades sont si nombreux que le 17 octobre 1772 on est obligé de faire une quête générale dans la ville afin de venir en aide aux Charités paroissiales. Cette quête produit 13,000 florins. — F^o 45. « Mémoire des noms des maîtres qui sont décédés dans cette maison, comme j'ai pu trouver dans certains papiers, depuis l'an 1552. » — A la fin de ce mémoire se trouve la mention du décès de M. Pierre Rouzé et l'éloge de ce maître. « Nous avons été obligées de quitter l'abbaye de Cysoing pour le choix d'un maître : ce qui en a été cause, c'est que ceux qui auroient pu nous convenir étoient bien placés et les autres trop jeunes. Je fus obligée de m'informer à l'abbaye de Phalempin s'il y avoit un religieux qui pût nous convenir : ce fut M. Huleu que nous choisimes selon l'usage. » — F^o 62. Difficultés au sujet du moulin de Trois-Gros à Wambrechies. Dégâts causés par les soldats et l'artillerie campés en 1744 sur les terres et jardins de la cense de la Vacquerie. Mortalité qui règne à cette époque sur les bêtes à cornes. — F^o 63. Construction illégale d'une muraille faite par un particulier dans la rivière en face d'un terrain par lui pris en arrentement rue Saint-Pierre. — F^o 64. Reconstruction de la maison dite *le Pot-d'Étain*, rue de Paris. Construction de maisons en la cour des Moulins-de-Garance et près de la cense du Metz. Construction du moulin à Diables et du moulin de France.

4397. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets non numérotés 1.

1467-1468. — « Comptes des biens et revenus de

1 La comptabilité de l'hôpital Comtesse forme deux séries de documents que nous avons cru devoir fondre en une seule. La première de ces séries est intitulée *Papier* : nous avons pensé pouvoir donner aux registres qui la composent le nom de *livres-journaux* à cause de leur nature. C'est en effet le livre sur lequel le maître inscrivait journalièrement les recettes et les dépenses qu'il faisait pour le compte de l'hôpital et qui lui servait pour établir, à la fin de l'exercice, le compte qui était soumis aux proviseurs. La première série n'est donc en réalité que le double de la seconde série, c'est-à-dire des *Comptes* : aussi avons-nous placé, à la suite de chaque compte, le *papier* ou *livre-journal* qui y correspond. De cette façon, en l'absence du compte, on rencontre pour le suppléer le livre-journal. Voici, du reste, le titre exact de la série des *Papiers* : « En ce papier présent sont mises et escriptes pour mémoire en brief les rentes, censes, louages, molages de hiedz et de brays et autres revenus quelconques appartenans à l'os-

l'hospital Nostre Dame lez la Salle de Lille, fait par frère Jehan Le Grant, pour ung an commençant le XXI^e jour de juillet l'an mil quatre cens soixante sept et finissant le XXII^e jour de juillet l'an mil quatre cens soixante huit. » — « Et est assavoir que le lundi de la Sainte Sepmaine XI^e jour d'apvril oudit an III^e LXXVII (1468), environ l'eure de myenuit, survint et s'esleva d'environ la chambre de frère Jehan De le Sente, pour le temps maistre dudit hospital, soudainement ung horrible feu, au moyen duquel toutes les mansions, logis et édifices des frères et sœurs, ensemble les chappelle, clochier et hospital avec les maisons de louage y appartenans, mouvans de le place Saint-Pierre jusques à une maison près des molins illec, furent toutes arses, périés et démolies. Ledit De le Sente y fu mort ; y furent avec ce ars et tourné en pouldre les livres de la librarie, les meubles et estoremens de maisnage dudit hospital et tous les briefs, lettres de censes, comptes, mémoires et pappiers èsquelz l'en escripvoit journalment les recettes et mises d'icelluy, avec toutes autres mémoires et enseignemens ad ce servans, tellement que à grant difficulté, peines et labours l'en a recouvré advertissemens et mémoires des biens, terres, rentes et autres revenus dudit hospital, au moyen desquelz et des bonnes gens qui ont baillié adreschement audit frère Jehan Le Grant, il a retrouvé les terres, rentes et autres revenus dont cy-après sera faicte mention, et des recettes par lui sur ce faictes depuis environ le mois d'apvril oudit an mil III^e soixante huit que ad ce faire il fu commis par messeigneurs les viseurs dudit hospital, ensemble des mises, il a fait et composé ce présent compte, ouquel il a déclaré par parties, en ensuivant les comptes précédens, les rentes, censes et revenus ordinaires d'icellui si avant qu'il en a peu recouvrer et recevoir tant de l'an dessus dit comme de paravant, et ainsi qu'il en a esté adverty en faisant compte et renseignement en fin de la recepte du compte en suivant de la finance, laquelle après le fortune et meschief dessusdit a esté retrouvée en la manière cy-après déclarée. » — **RECETTE** : Chapitre I^{er}, Recette ordinaire. Ch. II, Cens en argent de terres à Caprycke et environ. Ch. III, Terres arrentées à faire et édifier maisons. Ch. IV, Cens en deniers et arrentements à vie de terres, lieux et manoirs gisant aux champs, en la châtellenie de Lille. Ch. V, Loyers de maisons en ville. Ch. VI, Profits venant des moulins à

pital le Contesse en Lille avec tout ce qui à ceste cause est et sera deu pour le terme d'un an commençant à le Magdelaine III^e LXXVI et finant à le Magdelaine III^e LXXVII, ensamble les mises et paies sur ce faictes pour le fait et conduyte des affaires dudit hospital, tant pour le despense et gouverne des frères, sœurs, maisnies, malades, povres et aultres comme pour les réparacions et ouvrages, estoffes nécessaires, sallaires de maisnies, asniers, rentes hiretables et aultrement, ainsi que plus ad plain sera cy-après déclaré par ordonnance. »

moudre brai et écorces. Ch. VII, Vente des blés provenant des moutures des moulins. Ch. VIII, Recettes diverses. Ch. IX, Rentes héritières dues à l'hôpital. — Total des recettes : 2,684 livres 15 sols 1 denier obole. — DÉPENSE : Ch. I, Rentes héritières dues par l'hôpital. Ch. II, Achat de « provisions de vivres ». Ch. III, « Bure, fromage, especes, oille, hérens, sorés, ramons et autres semblables choses. » Ch. IV, Tissage et achat de toiles; achat d'avoine. Ch. V, Achat de « laignes, bois, pierres, lates, briques, thieulles, cauth, sablon, argille, etc. » Ch. VI, « Carpentiers, machons, soyeurs d'ays, couvreurs d'escaille et de thieulle, placqueurs, tailleurs de pierres, manouvriers, etc. » — « Et est assavoir que ou temps de ce compte on a reffait et réparé l'enfermerie, les molins, carpenterie, brasserie et le maison où demeure Raisse l'Orfèvre, qui moult estoient désolées et desquirrées par le feu. » — Ch. VII, Dépenses « pour menus ouvrages tant pour estaindre le feu ardent le bois des maisons et édifices de l'ospital comme pour rassembler les thieulles, crons et ordures y estans et les mener aux champs, et plusieurs autres manœuvres à ceste cause neccessaire et autrement. » — Ch. VIII, « Achat de maisnage, estoremens d'ostel et autres menues choses neccessaires. » Ch. IX, Sommes payées à titre de complément de créances. Ch. X, Paiements faits « aux manniens et asniers. » Ch. XI, Paiements faits « aux mesnies (domestiques). » — « Aux hoirs de feu Gilles de Keesmakere, en son vivant hostelier de l'ospital, qui fina ses jours au dangier du feu, pour son salaire de quatre mois et demi ou environ qu'il y avoit demouré à son trespas, vii livres. » — Ch. XIII, « Pour le vestioire des frères et scers du couvent; despens de voyages et autrement. » — « Item, pour un voyage fait à Tournay par frère Jehan Le Grant, le 11^e jour de juillet, pour obtenir de monseigneur l'Evesque ou de ses vicaires ottroy et congé de poir célébrer messe en le maison à le Sauch, et parler à mess^{rs} de chappitre, xxviii s. » — Ch. XIV, Dépenses pour les services funèbres de frère Jean de le Sente, maître, et de frère Ernoul Baes. Ch. XV, Reliefs de fiefs dus à cause de la mort de Jean de le Sente pour les héritages dont il était homme responsable. — Ce compte a été ouï et clos par l'abbé de Loos, J. Connin, doyen de Saint-Pierre, et Jean Viron, lieutenant de la Gouvernance de Lille.

4398. (Cahier.) — In-folio, papier, 44 feuillets non numérotés.

1467-1468. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent. — En tête se trouve la mention de ce qui « fu retrouvé ès places où le feu avoit ars et brullé les biens de l'ospital : c'est assavoir en ung coffret de fer de cinquante nobles d'or, les iii Bourghinois et les autres d'En-

gleterre, extimez à ciii s. pièce sont 11^e LXIX l. iii s.; item, vi^{xx} xiii lyons d'or à LXII s. pièce sont 111^e XII l. vi s.; item, vi^{xx} xiiii ridres d'or à LIII s. pièce valent 111^e LXI l. xvi s.; item, que frère Ernoul, à son yssue de sa chambre, emporta en son aloyère, les parties qui s'ensieut : assavoir est vii escus d'or valables xvii l. x s.; item, viii mailles de Ryn valables xvi l. xvi s.; item, ung ridre, i pieter et i guillelmus, valables vi l. xiiii s.; item, i quart de noble et ii pars d'un lyon, valables LXVII s. viii d. et en monnoie ciiii s.; montent ces parties LIII l. xiiii s. viii d.; item, a esté prins en le finance trouvée depuis le fortune du feu soubz et environ le chambre et compte du maistre trespasé en iii nobles, mailles de Ryn et autres florins, 111^e xxv l. xix s.; item, a depuis esté trouvé en blanc monnoie viéze et nouvelle de pluseurs forges que l'en a fait nettoyer le x^e jour de may, la somme de 111^e xxii l. »

4399. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets non numérotés

1468-1469. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 23 juillet 1468 au 22 juillet 1469, rendu par frère Jean Legrand. — RECETTE extraordinaire : « C'est assavoir que ledit frère Jehan Le Grant met icy en recepte plusieurs pièches et parties d'or et d'argent après le feu de meschief advenu audit hospital retrouvées au pourpris d'icellui, tant en ung coffret de fer qui fut fort brûlé et la finance empirée comme en autres lieux dedens et dessoubz le feu au dessoubs du comptoir et de la chambre du maistre. En ce comprins l'or et l'argent monnaé et en vaisselle fondus que l'on fist affiner par orfèvres et autrement, qui montèrent en somme tout ensemble rassemblé, cy-mis en recepte comme dit est, à la somme de xvi^e xx l. » — TOTAL de la recette : 7,040 l. 2 s. 10 d. obole. — DÉPENSE : « A Jehan Dankart, pour deux ymages de terre, l'un de saint Jehan et l'autre de saint Clémens, assises sur la noeuve maison faicte au molin de le Sauch, xviii s. » — Matériaux employés pour la reconstruction de l'hôpital. — « Item, pour les seurs : 111 ymages de saint Grégoire, trois autres de saint Augustin, ung de saint Christophe, ung de saint Iheromme, ung de saint Jehan Evangéliste et deux de sainte Barbele (Barbe), vii s.; item, pour une Trinité peinte en toile et ung coffin ix s. vi d.; à la femme George Gommer, pour l'achat de ung livre escript en papier contenant les Euvangilles des Dimanches *locius anni editus a fratre Francisco de abbate de civitate Astensi ordinis fratrum Minorum*, 111 l. xiiii s.; — à Henry, parcheminier demourant hors le porte de le Bare, pour trois douzaines de vellin à faire livres et heures pour les frères et seurs de l'ospital, achetées en octaves 111^e LXVIII pour vii l.; audit Henry, pour avoir livré xxxviii coyers

de fin vellin employé à faire unes heures à sœur Ysabel Boulet, au pris de II s. le coyer sont LXXVI s.; item, pour autres XVIII grans coyers de vellin fin employés à faire la règle Mons^r saint Augustin, avecq l'exposition et statut de la religion, et aussi deux peaulx à faire couvertures III l. III s.; — à Jehan Lormier, escripvent, pour avoir escript et enluminé unes heures pour ladicte sœur Ysabel contenant XXXV coyers, au pris de VIII s. le coyer sont XIII l.; item, pour y avoir fait six ymages à VI s. VI d. le pièche, XXXIX s.; item, pour le liste aux bois et pour le loyeure XXIII s.; item, pour avoir escript et enluminé le reigle avec l'exposition saint Augustin, contenant VIII grans coyers et demi à XVI s. le coyer, VI l. XVII s.; — à Nichaise l'Escripvent, pour avoir escript le reigle de saint Augustin avec les status de la religion contenans quatre grans coyers, au pris de XVI s. le coyer, montent LXIII s. » — « Aux frères du couvent des Frères Mineurs, lesquels, pour recommander les affaires de l'ospital après le meschief du feu advenu, firent quatre sermons ès quatre églises parrochiaulx dudit Lille, donné en aumosne XL s. en argent, et deux los de vin de X s. sont L s. » — TOTAL de la dépense : 6,648 l. 4 s. 9 d. 3 partis.

4400. (Cahiers.) — In-folio, papier, 72 feuillets non numérotés.

1468-1469. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4401. (Cahier.) — In-folio, papier, 42 feuillets non numérotés.

1469-1470. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 23 juillet 1469 au 22 juillet 1470, rendu par frère Nicole Le Grand. — TOTAL de la recette : 5,799 l. 2 s. 3 d. 1 parti. — DÉPENSE : Pour une ymage et ramenbranche du Crucifix point en toile X s., item, pour deux ymages de terre l'un de Nostre-Dame et l'autre de saint Bétremieu et deux festissures, tout mis sur les deux noefves maisons, XIX s. VI d. » — « Item, pour ung despens de bouce fait le second jour d'octobre mil III^e LXIX, en l'ostel de mons^r l'Abbé de Los à Lille, par icellui seigneur, mons^r le Doyen de Saint-Pierre, visiteurs, mons^r le Tressorier, maistre Nicolle Cailé, Jehan Hovine et autres, après ce que, ledit jour, sire Nicolle Le Grand, prebstre, fu par lesdis visetteurs, par manière de provision, commis et institué maistre dudit hospital, X l. XI s. » — « A maistre Pierre de Beaumont, pour avoir visité defunct frère Jehan Le Grant, trespasé de la pestilence, LXII s. » — TOTAL de la dépense : 4,688 l. 3 s. 10 d.

4402. (Cahier.) — In-folio, papier, 69 feuillets non numérotés.

1469-1470. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4403. (Cahier.) — In-folio, papier, 68 feuillets dont 54 numérotés.

1470-1471. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour l'année commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1470 et finissant à pareil jour 1471. — « Despençe faite ès mois de décembre et janvier LXX pour les deux vestiaires frère Jehan Solier, présens révérend père en Dieu mons^r de Los en chief, lequel fist l'office, mons^r le doyen de Saint-Pierre, mons^r le trésorier et plusieurs aultres notables gens, pour, les deux jours devantdis, diner et souper, en bœf, mouton, viau, cappons, oysiaux de rivière, tartes, rastons, carpres présentés aux Jacopins, quantité de vin de Beane (Beaune), du Rin, pris en le ville, avec malevizée (malvoisie), vin bastart, especes, au cabaret pour fachon de pastes, tartes et gobières; montèrent toutes chés parties baillées en I billet par Piérart Berbieur, maistre d'ostel, XXIX l. XV s. » — Paiements faits « à Watier de Gavres, voirrier, pour sur che que lui est et sera deu pour les verrières livrées en chest an LXX. » — « A Jehan Pillot, peintre, pour avoir paint les verghes de fer faisans cloture de la chappelle dudit hospital c s.; item, pour avoir doré et paint une croix estant sur le porge entrant en ledicte chappelle, III l.; et pour avoir paint trois ymages en trois couches nouvelles d'icellui hospital païé LXXII s. sont ensemble XII l. » — « A Alard de Ferlin, pour avoir loyé en une piau de parchemin ung livre où est contenu tout l'ordinaire de Nostre Dame de Tournay contenant XLII quoyers, et avec ce loyé unes heures et vigilles servant aux frères, ensamble IX s. » — « Au bailly de Lille, pour une ayde faite à no prinche ou tamps de le gherre, el mois de février III^e LXX, pour tant qu'il voloît avoir quar et quevaux, etc. XII l.; item, à mons^r le gouverneur de Lille, pour avoir I sauf conduit pour aller à Tournay querre argent en avril, païé VI s.; item, au retour dudit Tournay, à cause de le gherre, le porte estant close, pour le vin au ghet et serviteurs de mons^r le rewart, païé X s. »

4404. (Cahier.) — In-folio, papier, 60 feuillets dont 30 non numérotés.

1473-1474. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1473 au 22 juillet 1474, rendu par frère Eloï de Faces (Faches). — TOTAL de la recette : 9,265 l. 10 d. 1 parti. — DÉPENSE : « A Pierre de Laubel, orfèvre, tant pour le fachon de XII louches comme pour

II onches xv esterlins d'argent par lui livré pour ycelles, ix l., et pour avoir saudé une relicque et autres menus ouvrages, xv s., sont ix l. xv s. » — « A messire Pierre Cambelin, prestre, chappellain oudit hospital, pour son salaire de avoir enoillié et confessé tous les malades qui ont esté oudit hospital, et les trespassez conduire à leurs enterremens, et, avec ce, célébré messe chacun jour, et doit gagnier pour chacun an xl l.; païé pour ung an viii jours finis le viii^e jour d'octobre m^clxxiiii, xl l. xvi s. » — « A ung navieur de Gand, pour avoir mené et par eauwe, de la ville de Lille jusques en ladicte ville de Gand, quatre coffres où estoient pluseurs lettrages et autres biens appartenant audit hospital, doubtant la guerre lors régnant d'entre le Roy et mons^r le duc, et yceulx fait conduire par Hennequin Danse et en ce vacqué par xiii jours; païé pour tout xiiii l. vi s. » — « A mons^r l'évesque de Sarepte, suffragant de mons^r l'évesque de Tournay, pour avoir dédié l'église, chimentière et deux autelx dudit hospital; païé, parmi les lettres sur ce, xxvii l.; aux vicaires de l'église Nostre Dame de Tournay, pour le congié de faire ladicte dédicacion; païé comme dessus, xxvii l.; à Loyset de Marque, tailleur d'ymages, pour ung crucefix, le croix et les deux ymages ad ce servans, en ladicte chappelle; païé par marchié fait m^cxx l. » — TOTAL de la dépense : 6,467 l. 9 s. 2 d. 3 partis.

4405. (Cahier.) — In-folio, papier, 92 feuillets non numérotés.

1473-1474. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4406. (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets non numérotés.

1474-1475. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1474 au 22 juillet 1475, rendu par frère Eloi de Faches. — TOTAL de la recette : 10,872 l. 3 s. 9 d. — « A le vesve Gosse Viesglise, voirier, pour avoir mis et assis en quatre nouvelles maisons de l'hospital douze penneaux de blancq voire et ung ront dedens, qui portent LXV piés à v s. le piet xvi l.; item, pour ung ymage point dedens l'un d'iceulx x s. » — « A Pierre de Lobiel, pour avoir fait une relicque où sont encassés pluseurs relicquaires de sainte Elizabeth, de saint Eloy, de saint Bernarbé et de saint Grigoire, pesans dix onches onze estrelins à XLV s. l'onche, xxiiii l. xiiii s. vi d.; item, pour le dorure d'icelle vii l. iii s.; et pour le fachon xxiiii s.; montent ensemble xxxii l. ii s. vi d. » — « A maistre Gilles Du Bos, receveur commis sur le fait des empruntz fais par monseigneur le duc de Bourgoingne pour le aidier à supporter les guerres qu'il maintenoit pour le garde de ses pais, la somme de viii^{xx} l., laquelle somme

ledit maistre Gilles a promis rendre et paier audit hospital, si comme la moittié à la Saint-Remy mil m^clxxvi et l'autre moittié en dedens le Saint-Remy m^clxxvii. » — TOTAL de la dépense : 7,375 l. 16 s. 4 d. 3 partis. — Ouï et clos par l'abbé de Loos, J. Siron, et Louis Dommessent, chanoine du chapitre Saint-Pierre, visiteurs de l'hôpital.

4407. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 feuillets non numérotés. Les deux premiers feuillets ont été lacérés.

1474-1475. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4408. (Cahier.) — In-folio, papier, 60 feuillets non numérotés.

1475-1476. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1475 au 22 juillet 1476, rendu par frère Eloi de Faches, maître de l'hôpital. — RECETTE extraordinaire : Dons faits par le testament de Daniel de Pacy et par « un bon chevalier »; par Martin Lescutier, pour ung cheval qu'il avoit tué aux joustes du Behourd à Lille. » — TOTAL de la recette : 9,355 l. 3 s. 9 d. 4 partit. — DÉPENSE : « Payé à Jehan de le Haye, pour l'achat de deux chevaulx de harnas pour servir mons^r le duc en son armée de Nuyse, xxxiii l. » — « A Collart le Borgne, pour avoir fait une casule et cappe de velours à tous riches offrois, pour ce iii l.; à Jehan Deffontaines, broudeur demeurant à Lille, pour l'achat de uns offrois pour une cappe dudit hospital xxxii escus de XLVIII s. l'escu qui montent cy mis en despence LXXVI l. xvi s.; audit Jehan, pour une bille servant à ladicte cappe, payé vi l.; à David Cliquet, broudeur audit Lille, pour l'achat à lui fait d'uns offrois tousprestz servans à une casule de drap de velours sur velours, payé LXXVIII l.; à Jehan de Houpplines, le père, pour xxix aulnes de velours sur velours azuré pour faire aournemens oudit hospital à iii escus de XLVIII s. l'escu chacune aulne qui montent à la somme de m^cviii l. xvi s. » — Dépenses faites pour les obsèques de la prieure décédée; pour le repas fait par les visiteurs de l'hôpital lors de la reddition des comptes. — TOTAL de la dépense : 5,979 l. 6 s. 4 partit.

4409. (Cahier.) — In-folio, papier, 58 feuillets non numérotés.

1475-1476. — Double du registre précédent.

4410. (Cahier.) — In-folio, papier, 60 feuillets non numérotés.

1475-1476. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4411. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 feuillets non numérotés.

1476-1477. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1476 et finissant à pareil jour 1477. — DÉPENSE : « Païet à Jacquemart Tourneminne, pour l'acat d'un tabernacle où est assis l'ymaige Nostre (Dame) deseure je grant autel, et ausi pour ung petit tablet où est point et fait la pourtraiture de le prieusse, deseure le huys de l'enfremerie, pour ce xviii l.; — païet à Jehan Pillot, pointre, pour avoir point ung ymaige séans sur le maison de le Sauch, et pour le pointure du tablet qui représente sœr Joye Lachier, en son temps prieusse dudit hospital, xvii. » — Paiements faits « pour taille de pierre de greis pour la fundacion del froitoir (réfectoire) et dortoir des sœrs. »

4412. (Cahier.) — In-folio, papier, 30 feuillets non numérotés.

1477-1478. — Comptes des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1477 au 22 juillet 1478, rendu par frère Eloi de Faches, maître. — RECETTE : Dons faits par feu Jean Hérencq, le père, et le « cappitaine des Allemans en la ville de Lille. — TOTAL de la recette : 43,936 l. 14 s. 5 d. 2 part. et demi. — DÉPENSE : « A sire Thuryen Blouet, prebste, pour avoir renouvelé, roé et rappointié du tout l'orloge dudit hospital, payé xl s.; à Anthoine, pour avoir fait vii lettres historiées en ung grecq dudit hospital. — Au couvent des Frères Prêcheurs de Lille, pour leurs poix de l'an lxxvii és advens xxiiii s.; pour leur aignel des Quaresmeaux xxiiii s.; pour leur aignel de Pasques xxiiii s.; et pour deux prédications l'une le jour Saint-Bernart et l'autre le jour Saint-Sébastien, xx s., sont iii l. xii s.; au couvent des Frères Mineurs, pour telles causes lxii s. » — TOTAL de la dépense : 7,468 l. 10 s. 5 d. 1 partit.

4413. (Cahier.) — In-folio, papier, 78 feuillets non numérotés.

1477-1478. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4414. (Cahier.) — In-folio, papier, 82 feuillets non numérotés.

1478-1479. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1478 et finissant à pareil jour 1479. — DÉPENSE : « Païet à Camille Du Quesnoit, pour avoir tailliet et appointiet ung grand marbre pour l'autel Saint-Sébastien, lxvi s. » — « Païet à Jaquemart le Watier, pour avoir escuré les columbes, candelirs, benoitier et autres pièces servans à ledicte église par trois fois l'an à le

dédicasse, Noël et Pasques; pour ce l s. » — « Païet à plusieurs compagnons, pour warder les molins, comme cuevriniers et arbalestriers, par pluissieurs nuys, à iii s. l'omme, cxvi s. » — Reconstruction de la chapelle de Saint-Sébastien. — Construction d'un moulin « sur le motte de Derrigneau, » et d'une grange en la cense du Metz.

4415. (Cahier.) — In-folio, papier, 72 feuillets non numérotés.

1470-1480. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1479 et finissant à pareil jour 1480. — RECETTE : « Receu de Chrestien de Clugny, fourier de mons^r le duc d'Austrisse, pour une aumosne faite et donnée de mondit seigneur le duc d'Austrisse, la somme de cent livres parisis monnoye de Flandres pour aydier à supporter les despens de grand nombre de gens d'armes envoiez audit hospital. » — « Receu de Jehan Le Drut, à cause d'une aumosne faite de par Madame de Beugin, xii l. » — DÉPENSE : « Païé pour avoir enluminé ung noef bréviaire, tant en lettre d'azur, vignette et lettre d'or pour ce lxxiii s.; païet à Vinchent Cloquemant, pour avoir loyet ung bréviaire pour le maistre et pour avoir loyet ung mesel à Saint-Sébastien, pour ce iii l. x s.; païet pour asur pour enluminer ung bréviaire, iii s. vi d. » — Paiements faits à Mathieu Bernard, « voirier, » pour verrières mises en la chapelle de Saint-Sébastien » à cause de la gherre que ledicte chappelle fu arse. » — « Païet à Jehan Syret, pour le cangage d'une cloque servans à Saint-Sébastien, laquelle cloque dudit Jehan pesoit plus que le nostre, dont le sienne pesoit lxx l. à iii s. vi d. le livre, et le nostre pesoit lxx l. à ii s. vi d. le livre; ly fu païet pour le soucroit xxxiiii l. ii s. vi d. » — Paiements faits à des compagnons de guerre qui ont gardé les molins de le Sauch, du Billau et du Molinel. — Indemnité au meunier du Billau qui a « perdu se cotte à son molin quant les Franchois airdièrent le molin de brais. » — Paiement de lx l. pour la quote-part de l'hôpital Comtesse dans les trois décimes levés au profit de l'archiduc, « pour la deffencion de ses pays, » sur les biens des églises et établissements pieux.

4416. (Cahier.) — In-folio, papier, 60 feuillets non numérotés.

1480-1481. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1480 au 22 juillet 1481, rendu par frère Eloi de Faches, maître. — EXCÉDANT de recette du compte précédent : 3,799 l. 15 s. 9 d. — TOTAL de la recette : 42,928 l. 12 s. 3 d. 1 partit demi. — DÉPENSE : « Aux tailleurs d'images et escringniers : à Jehan Van Romme, tailleur d'images, pour avoir fait et taillié iii coulombes de bois et sur icelles iii angeles, chacun

de III piés de long, et une ymage de Saint Bernard et une autre de Saint Anthoine, chacune de III piés demi de long, et une autre ymage de Saint Sébastien de III piés de long et deux tirans à chacun lez dudit Saint de III piés de long chacun; et tout de bos de quesne; pour tout ce payé la somme de L l.; à Martin Mortreul, escingnier, pour une table d'autel à tout III feullés et ung revers, une dosière et ung revers de bos tout Danemarche, à mettre lesdictes ymages; pour ce païé la somme de xxxii l.; audit Martin, pour un tabernacle servant à une ymage de Nostre-Dame mis au pignon de la brasserie de le Sauch appartenant audit hospital; pour ce payé la somme de viii l. » — « Donnè aux Frères Prescheurs de Gand, pour avoir gardé trois grans coffres où il y avoit aucuns biens appartenans audit hospital, pour double des guerres régnans lors pardeça, par l'espace de deux ans, viii l.; item, donnè au couvent de Saint Agnès audit lieu de Gand, pour avoir gardé trois coffres durant lesdis deux ans, payé vi l. viii s. » — « A Vinchent Gohon, cloquemane de l'église Saint-Pierre de Lille, pour l'achat à lui fait de ung grant vielz bréviaire en parchemin, tout notté de petite notte à l'usage de Tournay; payé par quittance xvi l.; pour une donne en courtoisie faicte à mons^r le cardinal de Saint-Vital, évesque de Tournay, à son partement de pardeça pour aler demourer à Romme; payé xii l. » — TOTAL de la dépense : 7,990 l. 3 s. 11 d. obole.

4417. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 feuillets non numérotés.

1480-1481. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4418. (Cahier.) — In-folio, papier, 54 feuillets non numérotés.

1481-1482. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1481 au 22 juillet 1482, rendu par frère Eloi de Faches, maître. — RECETTE : « Touchant les bois de Bourghielle ilz ne ont point esté coppez à cause des guerres. » — TOTAL de la recette : 15,403 l. 46 s. 4 d. 1 partit demi. — DÉPENSE : Paiements « pour faire le cloquier, le nef et le chappelle Sainte-Elizabeth dudit hospital. » — « A Mahieu Bernard, voirier, pour avoir livré LIX lozenghes, xxiii bordures peintes et trois rons où il y a escript *Jhesus*, *Maria*, et pour autres parties, xv l. xvi s. vi d.; à lui, pour avoir remis ung saint Jehan en le chambre des frères, payé vi s.; à Théry Van Nyeuwenhof, voirier, pour une fourme de verrière de-seure l'uys de l'enfermerie contenant LVIII piés, xxiiii piés d'ouvrage point et xxxiiii piés nouvel ouvrage à xii s. le piet point, et l'autre à ii s. vi d.; pour ce xviii l. x s. vi d. »

HOSPICES DE LILLE (Nord).

— « Pour trois lunettes pour le prieuse, frère Jehan et sœur Ysabel, III s. vi d.; pour deux *esconsses* (lanternes) pour les sœurs, x s.; à frère Jehan Du Bos, pour avoir timpanisiet le pappier de une Bible, xxii s.; à Vinchent, le cloquemane de Saint-Pierre, pour avoir loyé ung bible, LX s.; pour le cloture dudit livre, xii s.; à Walleran Glorieux, pour avoir enluminé ung livre, que on dist bible, de lettres d'asur et de rouge, LX s. » — « Donnè à le fille Jehan Pillot, peintre, à ses nœpces, xxxvi s.; aux Frères-Prescheurs de Saint-Omer, pour refectionner leur église, en aumosne, xxxii s.; item, donnè à Johannes Trachet, pour aller estudier à Louvain en promettant de estre religieux oudit hospital ou de le rendre; pour ce payé xii l. viii s. » — « Pour ung don gratuit fait à mons^r le gouverneur de Lille pour ses diligences de la garde du pays durant les guerres, pour la part dudit hospital payé xxiii l. » — TOTAL de la dépense : 7,679 l. 16 s. 7 d. 2 partit et demi. — Ouï et clos par l'abbé de Loos, Louis Dommessent et Jean Le Bateur, visiteurs de l'hôpital.

4419. (Cahier.) — In-folio, papier, 54 feuillets non numérotés.

1481-1482. — Double du registre précédent.

4420. (Cahier.) — In-folio, papier, 96 feuillets non numérotés.

1481-1482. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans les deux registres précédents.

4421. (Cahier.) — In-folio, papier, 54 feuillets non numérotés.

1482-1483. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1482 au 22 juillet 1483, rendu par frère Eloi de Faches, maître. — RECETTE : Dons faits par « feu Haquin Du Gardin, qui fu brasseur de l'hôpital, » par Catherine Trottin, par Hannequin Dausse, dit de Langhe, par la veuve de Mathieu Ruffault et la femme de Jean Tournant. — TOTAL de la recette : 16,692 l. 7 d. 2 partit et demi. — DÉPENSE : Travaux faits à la chapelle de Saint-Sébastien « pour aller au cloquier d'icelle »; reconstruction « de le demeure des sœurs sur le rivière vers les molins, ensemble de le nouvelle cuisine, buerye, de l'oratoire cappittel, huys et fenestres. » — « A maistre Hubert, fondeur de laicton, pour avoir fait une croche de keuvre pour mettre le Saint-Sacrement de-seure l'autel, pesant ii^cxxxv l. viii s. à viii s. le livre, sont iii^cxxii l. v s.; pour une postille qui comprennent espilles et euvangilles, payé xxxvi s.; à Jean Pillot, peintre, pour avoir peint le croix et doré le cocquelet du cloquier, III l.; à maistre Vinchent, orlogueur demourant à Tournay, pour avoir refait et mis à point ung

orloge dudit hospital par marchié fait, payé VIII l.; pour une cloquette pesant XL livres pour sonner les heures de l'orloge, à III s. VI d. le livre, sur ce à lui rendue le viéze pesant XX livres, à III s. le livre, ainsi reste à lui payé VI l. »
— TOTAL de la dépense : 43,007 l. 4 s. 5 d. 3 part.

4422. (Cahier.) — In-folio, papier, 59 feuillets.

1482-1483. — Double du registre précédent.

4423. (Cahier.) — In-folio, papier, 84 feuillets non numérotés.

1482-1483. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans les deux registres précédents.

4424. (Cahier.) — In-folio, papier, 58 feuillets non numérotés.

1483-1484. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1483 au 22 juillet 1484, rendu par frère Eloi de Faches, maître. — RECETTE : Dons faits par feu maître Antoine Le Candle, curé de l'église Saint-Pierre de Lille, par feu maître Jean d'Amiens, chanoine de la même église. — TOTAL de la recette : 9,399 l. 8 s. 3 d. 3 partis et demi. — DÉPENSE : « Donné en aumosne à Pasquet Martin, quy fu clerc du maistre dudit hospital, pour se vestir en la religion de l'abeye des Molins en Namur, pour rémunération des bons services qu'il avoit fait audit couvent et audit maistre, x l. » — TOTAL de la dépense : 9,284 l. 17 s. 11 d. obole.

4425. (Cahier.) — In-folio, papier, 84 feuillets non numérotés.

1483-1484. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4426. (Cahier.) — In-folio, papier, 72 feuillets non numérotés.

1484-1485. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine 1484 (22 juillet) et finissant à pareil jour 1485. — DÉPENSE : « Païet à Loys de Marque, pour avoir fait et talliet une ymaige de saint Elysabeth, pour mettre en sa chapelle, environ de III piés et demi, pour ce x l. » — « Païet pour ung saint Franchois et sainte Margritte pour II sœurs, pour ce VI s. » — « Païet à Mahieu Bernard, voirier, pour II ymages quy sont ung Crucefi et ungne Nativité, pour ce XX s.; païet à Diérix, voirier, pour deux ymages de Crucefis et ung ymage de saint Augustin à X s. le pièce; pour ce XXX s. »

4427. (Cahier.) — In-folio, papier, 72 feuillets non numérotés.

1485-1486. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1485 et finissant à pareil jour 1486. — DÉPENSE : « Païet à sire Thurien, pour avoir une petite roe fait à l'orloge et remis le cadran et remis les plommés aultre place et aultre ouvrage; pour ce païet LXVI s. » — « Donné au serviteur de mons^r le prévost de Lille, pour avoir reprins les chevaux et le car que les gens d'armes estans hors le porte de Saint-Pierre avoient prins pour mener artillerie, pour ce XLIII s. » — Voyage fait à Cadzant pour « viseter maison et grange que lez vens avoient abatu et fait grant dommaige; païet pour ung voiage fait par le maistre et le prieusse et III sœurs, III hommes et II chevaux, à Saint-Druont et à Mons en Haynau et à Grantmont à Saint-Adrien, tant en donnes au sergant de Mons à cause de avoir prins aucuns compaignons qui avoient prins le vaiselle le jour de Pasques-Flories an LXXXV, et pour offrandes à saint Druont et à saint Adrien; pour ce en tout despensé XIII l. XIII s. » — « Martin Fournier, demourant à l'ostel à l'Angele, en la place Saint-Martin, doibt à l'ospital Comtesse XII escus d'or de LVIII s. le pièce que je, frère Eloy de Faches, maistre dudit hospital, l'y prestay en l'an LXXVI pour paier sa renchon dont il avoit esté pris au voiage Saint-Nicolay avec pluseurs personnes, qui porte en somme XXXIII l. XVI s. »

4428. (Cahier.) — In-folio, papier, 46 feuillets non numérotés.

1486-1487. — Comptes des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1486 au 22 juillet 1487, rendu par frère Eloi de Faches, maître. — RECETTE : Dons faits par feue demoiselle Sainte de Mortagne et par la mère du curé de Saint-Pierre. — TOTAL de la recette : 8,591 l. 12 s. obole. — DÉPENSE : « A Mahieu Bernard, voirier, pour avoir osté ung pannel de le grande verrière vers l'église Saint-Pierre, reffait ung nouvel visage à le Magdeleine et au pannel de Saint-Thomas; pour ce XX s.; à lui, pour avoir estouppé en une verrière ronde une grande bordure painte et une lozenghe; payé III s. » — « Au clerc de Saint-Nicaise en Tournay, pour avoir escript et nolté aucuns nouveaux offices à l'ordinaire de Tournay, III l. » — DÉPENSES extraordinaires : Taille pour les gens de guerre, imposée par le capitaine du château de Lille; don « en courtoisie » à un fourrier allemand du roi des Romains logé dans la cense du Metz avec quinze chevaux « et qui se vantoit de en mettre encore aultres »; chevaux et chariots réquisitionnés pour le service de l'armée; prêt de 720 livres fait au roi des Romains à la requête du gouverneur de Lille; amortissement des moulins de Wazemmes obtenu du seigneur de Roubaix. — TOTAL de la dépense : 8,421 l. 12 s. 7 d. obole.

4429. (Cahier.) — In-folio, papier, 62 feuillets non numérotés.

1486-1487. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4430. (Cahier.) — In-folio, papier, 72 feuillets non numérotés.

1487-1488. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdelaine (22 juillet) 1487 et finissant à pareil jour 1488. — DÉPENSE : « Païet pour avoir estoffé deux grans livres l'un *Vita Christi* et l'autre dez addicions de pluseurs noviaux offices servans à l'église, III l. XII s. III d.; païet à Estevene Mordax, pour ung grant tablete pour un grant ymage de la passion Nostre-Seigneur, XXIII s. » — « Païet à mons^r maistre Jehan Le Bateur, chanoine de Lille, à cause d'un voïage fait par mons^r l'abbé de Los et ledit maistre Jehan, avec les seigneurs de la ville de Lille devers nostre sire le Roy des Romains à Bruxelles, dont nous avons esté taxé pour nostre porcion des despens fais par lesdis par le Cambre des comptes; pour ce païet par quittance VI l. »

4431. (Cahier.) — In-folio, papier, 72 feuillets non numérotés.

1488-1489. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdelaine (22 juillet) 1488 et finissant à pareil jour 1489. — DÉPENSE : « Païet à Guillaume, ouvrier de aornemens d'église, pour avoir fait et livret une casule de vermeil drap de... armoïé de estoille de filz d'or, doublée de bleue toille, sans les offrois, pour ce XVI l.; païet pour une couverture de chamois pour le bréviaire frère Jehan et pour une grande bourse pour frère Nicole; pour ce XXXVII s. VI d.; païet à ung vicair de Tournay, pour avoir fait et escript deux quôier de légendes de plusieurs sains; pour ce XL s. »

4432. (Cahier.) — In-folio, papier, 84 feuillets non numérotés.

1491-1492. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdelaine (22 juillet) 1491 et finissant à pareil jour 1492. — RECETTE : Don fait par Isabelle Mulier. — DÉPENSE : « Païet à Johannes, cleric de l'ospital, pour avoir coppié pluseurs lettres de la fondacion escriptes en flamench; pour ce XX s.; païet pour ung pèlerinage fait par le prieusse, frère Nicole et III sœurs et un varlet à Nostre-Dame de Messines pour II jours, en tous despens XXV s. » — Prêt de 200 livres fait à la ville de Lille « pour la deffension des gens de gherre qui tenoient la ville de Le Bassée. »

4433. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 feuillets non numérotés.

1492-1493. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdelaine (22 juillet) 1492 et finissant à pareil jour 1493. — DÉPENSE : « Païet et délivré à Johannes Tœlins, cleric, pour estudier à Louvain par ung an, espérant de estre ung bon religieux cy-après en nostre hospital pour servir Dieu et les povres, pour ce, à pluissieurs fois et yci délivret xxxvi l. » — « Délivret, au command et à la requeste des seigneurs de la ville, pour subvenir et expulser les Franchois hors de le Bassée, le XXVIII^e jour du moys de may mil III^e III^{xxii}, deux cens livres. »

4434. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets non numérotés.

1493-1494. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1493 au 22 juillet 1494, rendu par frère Eloi de Faches, maître. — RECETTE : Excédant de recette constaté par le compte précédent : 1,483 l. 18 s. 4 d. 4 par. — TOTAL de la recette : 5,956 l. 18 s. 10 d. — DÉPENSE : « A messire Jehan Flouret, prebste, chapelain en l'église Saint-Pierre de Lille, commis à recevoir l'assiette faitte de une taille pour les despens fais par mons^r l'abbé de Loz et mons^r l'escolastre de l'église Saint-Pierre de Lille et ung voïage par eulx fait à Malines pardevers messieurs des Estas de mon très-redoubté seigneur mons^r l'archiduc d'Austeriche pour le bien de ses païs, dont lesdis de l'ospital, à cause des despens fais par lesdis seigneurs abbé de Loz et escolastre pour xxxi à vi chevaux ont esté taxez, pour leur porcion et païé par quittance la somme de xxx l. » — TOTAL de la dépense : 5,186 l. 17 s. 6 d. 4 par. — Ouï et clos par l'abbé de Loos, Jean Le Bateur et Jean Durlin, chanoines du chapitre Saint-Pierre, visiteurs de l'hôpital.

4435. (Cahier.) — In-folio, papier, 74 feuillets non numérotés.

1493-1494. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4436. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 feuillets non numérotés.

1494-1495. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdelaine (22 juillet) 1494 et finissant à pareil jour 1495. — RECETTE : Dons faits par maître Jean Deffontaine, chanoine de Saint-Pierre de Lille, et par l'abbé Colard de Cuinghien. — DÉPENSE : « Donné une aumosne à la religion des Grises-Sœurs de Saint-Franchois, pour refaire le dortoir des sœurs, xxxvi s. — Païet à Gilles Dodelet, pour

avoir wardé les relicques de saint Sébastyen, pour ung an finy au jour Saint-Andrieu an III^{xx}XIII, c s. »

4437. (Cahier.) — In-folio, papier, 50 feuillets non numérotés.

1496-1497. — Comptes des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1496 au 22 juillet 1497, rendu par frère Nicole de le Carnoye, religieux profès dudit hôpital, chargé par les visiteurs, de l'administration du temporel de cette maison, à la requête de frère Eloi de Faches, maître, et des prieure, frères et sœurs. — RECETTE : Excédant de recette résultant du compte de 1495-1496 : 800 livres. — TOTAL de la recette : 7,198 l. 14 d. — DÉPENSE : « A Jehan Dorbecque, escringnier, pour ung grant tableau d'anemarche à revers et clères voyes, pour mettre en le chappelle dudit hospital, de la représentation de frère Eloy de Faches, maistre dudit hospital, c solz. » — « Pour l'achat fait en la ville d'Anwers, de offrois pour deux tourniqueaux ouvrez et estoffez de fin or pour mettre en certain drap de velours bleu jà piéçà estant oudit hospital ; pour ce payé la somme de vi^{xx} l. » — Voyages de frère Nicole à Caprycke, Eecloo, Bruges, Tournai, Anvers et Cassel pour les affaires de l'hôpital. — Pélerinages à Saint-Vincent (de Soignies), à Saint-Adrien (de Grammont), à Messines. — « Despens de bouche » faits le jour de l'obit de la comtesse Jeanne ; autres « despens de bouche » soutenus en recevant les boullenghiers de la ville, les manniers, asniers et carpentiers dudit hospital aux Quaresmeaux comme il est acoustumé faire. » — TOTAL de la dépense : 6,656 l. 14 s. 11 d. 1 partit.

4438. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 feuillets.

1496-1497. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4439. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets non numérotés.

1497-1498. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1497 au 22 juillet 1498, rendu par frère Nicole de le Carnoye. — RECETTE : Chevaux vendus au receveur des aides de Lille « pour nostre très redoubté seigneur et prinche mons^r l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, pour conduire madame Marguerite en Espagne ; pour ce receu CLXVIII l. » — TOTAL de la recette : 7,097 l. 18 s. 10 d. 3 partis. — DÉPENSE : « A Josse Des Fossez, voirier, pour avoir reffait les vérières de le chappelle Saint-Sébastien à Saint-Andrieu, pour ce payé XLVIII s. ; à lui, pour avoir mis une lozenghe ou froitoir, reffait un crucefix en l'enfermerie, XI s. » — « A Jacques Six, broudeur, pour

avoir fait deulx tourniquiaux de velours et nouveaux offrois, avoir reffait une cazure et cappe ; pour tout payé III l. » — « Pour despens fais par frère Jehan Tœlins, religieux dudit hospital, en ung voiage par lui fait à Romme pour les besongnes et affaires dudit hospital durant l'an de ces présens comptes ; pour ce payé XL l. » — Dépenses d'un procès soutenu par l'hôpital Comtesse pour se faire mettre en possession d'un legs à lui fait par Haquinet Watrellos. — TOTAL de la dépense : 6,099 l. 15 s. 10 d. 4 partit.

4440. (Cahier.) — In-folio, papier, 77 feuillets.

1497-1498. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent. — A la fin de ce cahier se trouve la « fourme pour faire les comptes de l'ospital Comtesse de l'an qui fenira le XXII^e de juillet III^eIII^{xx}XVIII, en délaissant l'anchienne fourme. »

4441. (Cahier.) — In-folio, papier, 50 feuillets non numérotés.

1498-1499. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1498 au 22 juillet 1499, rendu par frère Nicole de le Carnoye. — RECETTE : Don fait par sire Jean Viseux, curé de Saint-Pierre de Lille, agissant comme exécuteur testamentaire de Me^{lle} de Hem. — TOTAL de la recette : 6,994 l. 19 s. 6 d. obole. — DÉPENSE : « A sire Jacques de Roullers, prebstre, pour avoir servy en l'église et confesser les malades et spécialement les Flamens demi-an finy le III^e de mars III^eIII^{xx} dix huyt, payé XXIII s. » — « Pour l'achat du livre de la *Vie des Pères* en franchois, payé LVIII s. ; à Anthoine X^{xx}, peintre, pour avoir painct le lambrouchure du ceur dudit hospital, les baux montans et blanqui tout ledit ceur ; par marchié fait LXIII l. X s., et, pour mémoire, le père de frère Pasquier, religieux dudit hospital, en donna XII l. ; item, pour avoir fait nectoyer Saint-Augustin, les feuilles et le table VI s. ; à Pierre de Laubel, orphèvre, pour le fachen de cinq tasses d'argent pour ledit hospital, c s. ; à lui, pour avoir doré lesdictes tasses LXXII s. ; à luy, pour six estrelins d'argent et le fachen de deux louches d'argent XXV s. ; à luy, pour avoir gravé en achier une marque pour mettre sur les vaisseaulx dudit hospital VI s. ; à Huchon de Respincq, peintre, pour avoir painct un grant tableau de la Représentation de la Vierge Marie, de Saint-Eloy et du maistre dudit hospital mis en ladicte église ; par marchié fait payé cy-mis XXVII l. ; à Jehan Govart, demourant à Bruges, pour une cappe de vermeil satin de Bruges, estoffée de offrois d'or et de Chippre pour ledit hospital ; payé XXXI l. II s. ; à luy, pour une casure et deux tourniqueaux de blancq satin de Bruges et les offrois de bleu ve-

lours ouvré de fin or, portant ledit satin séze aulnes à xxxiii s. l'aulne xxvi l. viii s., lesdis offrois lxvi l. et pour les franges et houppes de soye vert iii l., montent lesdictes parties cy mis à iii^{xxvi} l. viii s. » — TOTAL de la dépense : 6,290 l. 5 s. 8 d. obole.

4442. (Cahier.) — In-folio, papier, 72 feuillets.

1408-1499. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4443. (Cahier.) — In-folio, papier, 72 feuillets.

1499-1500. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdelaine (22 juillet) 1499 et finissant à pareil jour 1500. — F^o 39. Construction d'un moulin sur la motte hors la porte du Molinel. — F^o 46. « Paiet à Josse Des Fossés, voirrier, pour avoir rapointiet en pluseurs parties des vérières, tant à Saint-Sébastien comme en le vérière de Sainte-Elizabeth, lxiii s. vi d. » — F^o 51. « Paiet à Jehan de Thumenniel, pour avoir rapointier l'orloge de chéens, xx s. » — F^o 65. « Paiet pour yauve à gharir le tacque en l'œuel de sœr Marie Chastelain, vi s.; paiet à Pierre de Lobel, ofèvre, pour avoir redoret une coupe d'ung calice et resaudet deux tasses d'argent; pour ce ensemble, parmy l'or que avons livret, vi l. xiii s. » — F^o 72 v^o « Paiet pour avoir obtenu à Rome, du Saint-Siège apostolicque, bulle du Saint-Père, contenans plusieurs grandes indulgences et pardons tant pour les religieux, religieuses, maisnies et malades, comme il appert au contenu desdictes bulles par le consentement des visiteurs et du couvent, pour laquelle impétracion, parmy les despens fais par frère Nicole de le Carnoye, religieux, audit voiage par deux fois dont le première fois fust jusques à Rains, en toulx despens, ensemble douze cens livres. »

4444. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 feuillets.

1501-1502. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdelaine (22 juillet) 1501 et finissant à pareil jour 1502. — F^o 63 v^o. « Paiet pour ung voiage fait par frère Nicole et ung serviteur à deux cevaux à Bruges, Utquerke, Caprike et Maldeghem, pour rechepvoir au tonlieu de Bruges et parler au seigneur de Maldeghem, et vacquiet par viii jours; pour ce x l. x s. »

4445. (Cahier.) — In-folio, papier, 68 feuillets.

1502-1503. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magde-

laine (22 juillet) 1502 et finissant à pareil jour 1503. — F^o 30 v^o. « Despens pour le service de seur Marguerite le Prouvost, prieuse de chéens, laquelle trespassa le xix^e d'octobre an v^e deux. » — « Despens pour le service de mons^r le mestre frère Eloy de Faches, lequel trespassa le xii^e de décembre an v^e deux : pour un luyiel Danemarche bendé, XLVIII s.; pour quatre los de vin xxiii s.; pour ix tartes à iii s. le pièche xxxvi s.; pour vii becqués xl s.; pour xvii carpres li s.; pour poisson de mer xxiii s.; pour fighes et rosins viii s. vi d.; pour le fosse xii s.; pour le service fait à Saint-Pierre au ceur le tombiau : pour le messe vi s.; au diacre, soubzdiacre et choriste chacun iii s. ix d.; pour les enfans au grod ii s.; pour quatre enfans qui tinrent les flamiches chacun ii s. viii s.; pour le sonnage xxiii s.; les candelles estoient chacune de livre et demie qui font les quarte vi l. de cire; les flammiches chacune de iii livres, sont xii l.; en offrandes, pour le service fait chéens et à Saint-Pierre v s. vii d. »

4446. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

1503-1504. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1503 au 22 juillet 1504, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maitre. — RECETTE : Excédant de recette provenant du compte précédent : 4,625 l. 1 s. 3 d. 4 p.; don fait par feu Jean Herrencq, notaire. — TOTAL de la recette : 10,471 l. 11 s. 10 d. 4 p. — DÉPENSE : F^o 35 v^o. « A Denis Glorieulx, pour avoir reloyet et recouvert le grandt psaultier de l'église et recouvert ung grant bible et loyet ung autre livre des sermons de Voragine et deux Heures pour heures pour les sœrs parmy les cloans, paiet liiii s. » — F^o 42. « A Jehan Béghin, orphèvre, pour le fachon d'ung reliquiaire pesant xii onches et v estrelins et aussy parmy le dorure, en quoy est mise ungue espinne de le couronne Nostre Seigneur Jhesu Crist, de le columpne de le Magdelainne, de saint Christofle et pluseurs aultres dignités, et fut prins chéens du frettin pour ledit reliquiaire; paiet xix l. » — F^o 42 v^o. Nouveaux ouvrages « fais en le court de l'hospital et abordant sur le plache Saint-Pierre. — TOTAL de la dépense : 10,115 l. 17 s. 3 d. obole. — Ouï et clos par l'abbé de Loos, de Tenremonde et Bones seau, visiteurs.

4447. (Cahier.) — In-folio, papier, 50 feuillets non numérotés.

1503-1504. — Double du compte précédent.

4448. (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1503-1504. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4449. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets non numérotés.

1504-1505. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1504 au 22 juillet 1505, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maître. — TOTAL de la recette : 6,734 l. 1 d. — DÉPENSE : « A Hues de le Motte, pointre, pour avoir point deux grans tabliaux mis en l'église, avœcq aultres petits ouvrages, pour che ensemble payet par quittance vi^{xxviii} l.; pour vii volummes et postilles *domini Hughonis cardinalis* achetés à Anvers, pour che payet xxiiii l.; pour timpanizier, loyer et estofer lesdis livres payet ix l. xiii s.; pour quatre volummes de *Summa Anthonini* parmy les despens de loyer et cloans, pour che payet xl. iii s.; pour les claus desdis livres et aussy des vii volummes *Hughonis*, pour che ensemble payet LXVI s. » — TOTAL de la dépense : 7,197 l. 13 s. 3 d.

4450 (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1504-1505. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4451. (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1505-1506. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdelaine (22 juillet) 1505 et finissant à pareil jour 1506. — F^o 44. « Païet à Wallerant de Rasse, pour plusieurs ouvrages de escrinerie pour l'église, pour le chapelle Sainte Elizabeth et pour rapointier le cloture du cœur et de Saint Augustin, pour ce iii^{xxx} l. » — F^o 62. « Païet à Jehan Bernard pour le taille de quatre ewangelistes mis à cœur pour xl.; païet à Jennin Ogelein, pointre, pour avoir rapointiet le croix et les ymages sur l'hys du cœur et Saint Augustin et le table et autres ouvrages, pour ce xv l.; païet pour avoir fait rapointier ung pot au vin pour l'église, qui est d'argent, xiiii s. » — TOTAL de la recette : 7,194 l. 18 s. 2 d. obole; total de la dépense : 6,803 l. 3 s. 11 d. 3 partis.

4452. (Cahier.) — In-folio, papier, 58 feuillets non numérotés.

1506-1507. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1506 au 22 juillet 1507, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maître. — TOTAL de la recette : 7,196 l. 19 s. 1 partit. — DÉPENSE : Pour xii noirs aigneaux, pour fourer ungne chappe et rappointier ungne aultre chappe; pour che payet LXVI s.; item, payet pour le fachon à le fourresse viii s.; item, pour le fachon de XLVIII fleurs de lys de broudure mises sur ung drap d'autel et frontiel, pour che payet viii l. » — « Donnet à plusieurs officiers dudict hospital et à leurs serviteurs, de

dons gratuits au jour de l'an, assavoir : au barbieur, viii s., aux avalleurs de vin, iii s., aux carbonnyers, iii s., aux couvreurs de thieulles, iii s., aux varlés du marissal, iii s., aux varlés du febvre des mollins, iii s., aux varlés du clauteur et du cordonnyer, iii s., aux varlés du serreurier et du couvreur d'estrain, iii s.; sont ensemble xxxvi s. » — TOTAL de la dépense : 6,013 l. 15 s. 8 d. 1 partit. »

4453. (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1506-1507. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4454. (Cahier.) — In-folio, papier, 46 feuillets non numérotés.

1507-1508. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1507 au 22 juillet 1508, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maître. — TOTAL de la recette : 7,662 l. 13 s. 7 d. — DÉPENSE : « Païet à Mahieu Bernard, pour avoir refaict des verrières en l'église dudit hospital et en aultres plaches, pour che cent vi s.; à Wallerand de Rasse, pour avoir lambroussiet le revestiare de l'église dudit hospital et pour avoir faict une sallie en l'oratoire des religieuses et par dedens ladict eglise, et pour trois reprinses mises sur saint Jehan Baptiste, saint Jehan Euvangeliste et saint Nicholai; pour che ensemble XLIX l. x s. » — « A Beitran Cindrieu, pour avoir achetet à Tournay ung messel tout estoffé à l'usage de Tournay et deux aultres petits volumes, païet viii l. x s.; à Pierre Du Hem, pointre, pour avoir point le revestiare, le bougonnic du cœur et rappointiet deux ymages en le chappelle Sainte Elysabeth, païet xii l. x s.; à luy, pour avoir rapointiet et vernit le ghesinne païet xxiiii s.; audict Pierre Du Hem, pour avoir point saint Jehan Baptiste, saint Jehan Euvangeliste et saint Nycholai, estans en l'église dudit hospital et les reprinses deseure lesdis sains par marchiet faict LXX l., dont de ladict somme a esté donnet de Nicholas le Chanonne pour 'paindre saint Jehan Euvangeliste xxii l. et de feu Jehan A le Truye, pour paindre saint Nicholai xxii l., et par ledict hospital païet pour le reste xxvi l. et mademoselle Du Hem donna deux florins qui sont employés pour faire les frontiaux mis ausdis sains. » — TOTAL de la dépense : 7,237 l. 7 s. 11 d. 3 partis et le quart d'un.

4455. (Cahier.) — In-folio, papier, 42 feuillets non numérotés.

1507-1508. — Double du compte précédent.

4456. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1507-1508. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4457. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 feuillets non numérotés

1508-1509. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1508 au 22 juillet 1509, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maître. — **RECETTE** : Legs faits par feu Jean A la Truye et par certaines personnes décédées dans l'hôpital. — **TOTAL** de la recette : 7,720 l. 8 s. 41 d. et le quart d'un parti. — **DÉPENSE** : « A Denis Glorieux, pour avoir fait les grandes lettres d'or de deux grans anthiphoniers et illuminet l'unne des parties, et tout fleuret les lettres, et loyet en bois lesdis deux anthiphoniers par marchié fait, et payet XLIII l. x s.; à Watier de Respin, pour avoir estoffet lesdis deux livres de corniers et cloans et deux battons de letton pour les cordiaux desdis livres; à lui païet x l. viii s.; audit Denis Glorieux, pour avoir loyet deux aultres livres et rappointiet deux des heures des seurs; payet XLII s.; à Hughes de le Motte, pour avoir point ung drap de l'Abre Jessé mis à l'église dudit hospital; payet XVI l. » — **TOTAL** de la dépense : 6,894 l. 8 s. 5 d. 3 partis et le quart d'un.

4458. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 feuillets non numérotés.

1508-1509. — Double du compte précédent.

4459. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets

1508-1509. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4460. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 feuillets non numérotés.

1509-1510. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1509 au 22 juillet 1510, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maître. — **RECETTE** : Don fait par « demoiselle A le Truye, pour un service fait et célébret audit hospital pour son frère Jehan de Sains »; autre don fait par sire Jean Petitpas, exécuteur testamentaire de feu sire Jean Le Bateur, trésorier du chapitre Saint-Pierre de Lille. — **TOTAL** de la recette : 7,318 l. 18 s. 3 p. — **DÉPENSE** : « A Adrien Van Overbeke, peintre, pour l'achat de le table d'autel mise au cœur du grant autel dudit hospital achetée à Anvers et livrée audit hospital et mise sur ledit autel, par quittance de Walleran Fascon, notaire, payet III^eXXXVIII l.; à Denis Glorieux, pour avoir loyet trois heures pour les seurs et trois aultres livres; pour ce ensemble LXII s.; item, pour avoir fait faire les elles des quatre angeles du cœur dudit hospital et recolet aulcunes parties, xxx s.; à Pierre Du Hem, pour avoir point lesdis quatre angeles et rapointiet le tabernacle de Nostre Dame, xx l. » — **TOTAL** de la dépense : 6,875 l. 14 s. 4 d. et le quart d'un parti.

4461. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets

1509-1510. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent. — F^o 64 v^o. « Le XXIII^e d'april v^{ex} fut marchandet à Pierre Du Hem, pointre, pour paindre sainte Elizabeth et le table de l'autel et tabernacle ainsy qu'il se comprend en la fachon et manière ainsi comme est paint saint Augustin et toute la table, et, avecq ce, les quatre Evangélistes sur et estans le cloture du cœur et doibt estre le platte peinture de le main de Jehan de Gand ou d'ung aultre, moiennant que ladicte paincture ne soit mendre que de le main dudit Jehan de Gand, et doibt estre faicte ladicte œuvre environ le my d'octobre à la dédicasse de l'ospital, pour le somme de dix livres de gros qui font VI^{xx} l. parisés, présens les religieux dudit hospital et Philippe Lepers, maistre carpentier audit hospital. »

4462. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets non numérotés.

1510-1511. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1510 au 22 juillet 1511, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maître. — **RECETTE** : Don fait par sire Georges Boutry, exécuteur testamentaire de sire Jean de Courcelles. — **TOTAL** de la recette : 6,524 l. 9 s. 6 d. — **DÉPENSE** : « Despens pour le service de sœur Anthoinette le Chanonne, prieuse dudit hospital, laquelle trespasa le XX^e d'aoust an v^e dix, XIII l. vii s. » — « A Josse des Fossés, voirrier, pour avoir remis le crucefis de le grande verrière du cœur, et refait, em pluseurs lieux dudit hospital, tant à l'église comme en aultres lieux, et refait les verrières à Saint-Sébastien; pour ce ensemble IX l. » — Dépenses faites pour l'obtention d'un octroi du prince permettant d'endiguer un *scar* en l'ile de Wulpen. — « A Watier, pour avoir rapointiet les deux croix de l'église, VI l.; à Jehan de Gand, pour avoir point deux grans feullés à mettre devant le table au grant autel à l'église, XXIII l.; à Denis Glorieux, pour avoir reloyet ung grant psaultier de l'église et recolet pluseurs feullés, XXXII s., et pour les cloans dudit livre, VII s. » — **TOTAL** de la dépense : 6,094 l. 47 s. 8 d. obole et le quart d'un parti.

4463. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1510-1511. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4464. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets non numérotés.

1511-1512. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1511 au 22 juillet 1512, rendu

par frère Nicole de le Carnoye, maître. — RECETTE : Don fait par la veuve de Jacques Castellain. — TOTAL de la recette : 7,965 l. 12 s. 8 d. 4 parti. — DÉPENSE : « A Wallerand de Raisse, escrivier, pour une chaire pour porter les malades, pour deux treilles faictes, pour le lambrouc et ouvrage pour l'apentich deseure Nostre-Dame à le porte de l'église dudit hospital, et pour le fachon d'ung chiel mis deseure l'autel à Saint-Sébastien, et une partie du bois, ensemble xx l. » — « A feu Pierre Du Hem, peintre, et à Jehan Legroul et Robert Fenart, exécuteurs dudit Pierre Du Hem, à cause de le peinture de sainte Elizabeth et cloans, table de l'autel de Sainte-Elizabeth et de quatre évangélistes mis sur le cloture du ceur dudit hospital, par marchiet fait et par quittance de Hues Gherbode, notaire, pour ce vi^{xx}xix l.; à Alart Prouvost, pour les deux angles et deux contesses de francque pierre et rapointier le tabernacle et aultres ouvrages fais au portal de l'église, pour l'ouvrage ensemble xxiiii l. xvi s.; à Willemme Beccar, peintre, pour avoir paint et estoffé le Vierge Marie et tout l'ouvrage du portal de l'église dudit hospital; par marchiet fait vi^{xx}xii l. » — TOTAL de la dépense : 6,618 l. 12 s. 6 d.

4465. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1511-1512. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4466. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets non numérotés.

1512-1513. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1512 au 22 juillet 1513, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maître. — RECETTE : « Receu à dame prieuse de l'ospital d'Orchies, pour une croche de œuvre qui avoit servit audit hospital (Comtesse) à porter le Saint-Sacrament, pesant ii^cxxviii l. à iii s. le livre; pour ce xxxiiii l. iii s. » — TOTAL de la recette : 9.355 l. 19 s. 9 d. — DÉPENSE : Dépenses occasionnées par un procès mu entre l'hôpital Comtesse et le Magistrat de Lille qui voulait astreindre le fermier de la cense du Metz au paiement des maltotes. — « A Willemme Becquar, pour le pointure d'ung chiel mys à saint Sébastien sur l'autel, LX s.; item, pour avoir achetet à Paris *Opera Augustini in XI voluminibus in albis, ejusdem psalterium ligatum, opera Bernardi ligata, glosa ordinaria cum de lira in sex voluminibus in albis, jus canonicum in tribus voluminibus in albis, Jacobum de Valencia super psalterium in albis*; pour toutes ces parties ensemble, LX l.; item, pour le wature desdis livres de Paris à Lille, viii l.; item, pour avoir fait timpanizié lesdis livres, LX s.; item, pour le loiage desdis

livres, pour les cloans et claus, tout ensemble pour ce xxxiiii l. xvii s.; à Denis Glorieulx, pour avoir reloyet le grant missel de l'église et unes petites heures, pour ce ensemble xxxiiii s. » — TOTAL de la dépense : 7,447 l. 1 s. 5 d. le quart d'un parti.

4467. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets non numérotés.

1512-1513. — Double du compte précédent.

4468. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1512-1513. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4469. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 feuillets non numérotés.

1513-1514. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1513 au 22 juillet 1514, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maître. — TOTAL de la recette : 41,349 l. 14 s. 4 d. — DÉPENSE : « Payet à Wallerand de Raisse, escrivier, ... pour ung contoir et estapliel mis en le librairie, xv l. » — « A Denis Glorieulx, pour avoir fait xi histores pour ung psautier pour les seurs et illuminet ledit psautier et le loyet, et loyet ung livre pour l'église et reloyer deux des heures des religieuses et les cloans; pour ce ensemble, viii l. xix s.; item, pour parchemin et une grande couverture, pour ce ensemble xxviii s. » — Dépens du procès soutenu contre le Béguinage au sujet de la propriété de la ruelle du Metz. — TOTAL de la dépense : 6,832 l. 12 s. 11 d. 3 p. et le quart d'un parti.

4470. (Cahier.) — In-folio papier, 64 feuillets.

1513-1514. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4471. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1514-1515. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1514 et finissant à pareil jour 1515. — F^o 31. Dépenses faites pour les funérailles des sœurs Agnès de Frelin, Péronne Du Mont, Jeanne Le Fèvre et Marguerite Segon, « religieuses de chéens, » décédées dans le courant de l'année. — F^o 62. « Paiet pour ung grant reliquaire d'argent achetet à Anvers, pesant ix mars une onche et xii estrelins d'argent à LX s. l'onche et pour le fachon LI l., et pour ung cristal in LX s., porte pour tout ensemble ii^clxxxiiii l. xvi s., pour mettre et porter le Saint-Sacrament. »

4472. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets non numérotés.

1515-1516. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1515 au 22 juillet 1516, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maître. — TOTAL de la recette : 9,455 l. 9 s. 7 d. obole 1 p. et le quart d'un parti. — DÉPENSE : Dépenses faites pour les funérailles de sœur Catherine A le Barbe, religieuse, et de frère Pasquier Du Lyen, religieux « de chéens ». — « A Willame Bécar, peintre, pour avoir peint le table d'autel de Saint-Sébastien de plate peinture et les feullés et les ymages de saint Sébastien, saint Anthonne et saint Bernard, et, avoecq ce, le revers et dosière desdicts saints, les angeles et quatre coulombes par marchiet fait ; pour ce par quittance 11^{exvii} l. ; item, pour avoir fait reloier ung grant antifonier de l'église et rapointier pluseurs feullés et quatre aultres heures et livres parmy les cloans et corniers ; pour ce ensemble vii l. 1111 s. ; à Daniel Claus, orfèvre demourant à Gand, pour ung ymage de Nostre-Dame, pesant vi mars v estrelins mains parmy le dorure, fachon, perles et pierres et aultres despens ; pour ce par quittance 11^{ex} l. ix s. ; item, pour l'achat d'ung livre nommé *Liber cronicarum* en grant volume, les sermons *Vincentii* et deux aultres petis volumes ; ensemble pour ce xv l. » — TOTAL de la dépense : 8,527 l. 3 s. 3 d. 4 p. et le quart d'un parti.

4473. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets non numérotés

1515-1516. — Double du compte précédent.

4474. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1515-1516. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4475. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets non numérotés.

1516-1517. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1516 au 22 juillet 1517, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maître. — TOTAL de la recette : 9,327 l. 8 s. 9 d. obole. — DÉPENSE : « A Thomas le Vert, tailleur de grés, pour toutte le taille de grés du mur fait où soloit estre le chappelle Saint-Michiel et deux portes par marchiet fait ; pour ce par quittance 1111^{sxix} l. » — Achat, moyennant 2,000 livres, des échevins et huit-hommes de Lille, d'une portion d'héritage « où soloit estre la chappelle Saint-Michiel emprés l'hospital ». — « Aux officiers de mons^r de Tournay, pour avoir fait bénir le grant autel à Saint-Sébastyen et l'autel Saint-Augustin estant audit hospital, pour ce xxiiii l. ; donnet à révérent père en Dieu mons^r le suffragant ung philippus d'or et aux

serviteurs dudit, et pour ung disner fait à l'ostel de mons^r le cantre de Saint-Pierre ausdis officiers avoecq aultres ensemble xi l. xiii s. ; à Adrien, orfèvre, pour avoir doret le reliquiare pour porter le Saint-Sacrement, pour l'or et le fachon, payet lxi l. xviii s. ; item, pour avoir achetet les sermons de frère Olivier Maillart et loyés en trois parties, et parmy les cloans ; pour ce ensemble cent x s. ; à Diéric, pointre à Bruges, pour avoir esté en Wulpe et mis par figure les scoers et terres du costé de Zélande pour ung scoer qui prétendienmes avoir du costé des terres de mons^r de Ravestain ; pour ce xxxiiii s. » — TOTAL de la dépense : 8,558 l. 10 s. 7 d. 3 p. et le quart d'un parti.

4476. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1516-1517. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4477. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets non numérotés.

1517-1518. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1517 au 22 juillet 1518, rendu par frère Nicole de le Carnoye, maître. — RECETTE : Legs fait par sire Georges Boutry et payé par Guillaume de le Deulle. — TOTAL de la recette : 8,338 l. 2 s. 3 d. 1 parti et le quart d'un parti. — DÉPENSE : « Despens d'ung disner fait le xx^e d'aoust v^{cxvii} à mons^r le doyen de Saint-Pierre, mons^r l'ancien de Los, au rouart, maire, eschevins, argentier et consiliers et aultres pluseurs de le ville de Lille en tous despens, pour ce xxii l. v s. vii d. ; » dépenses pour le service de sœur Catherine Pissonnière, religieuse de l'hôpital, trépassée le 14 juillet 1518. — « Paict pour six gobelés d'argent achetés à Bruges pesans xxv onches au pris de lxxv s. l'onche, pour ce 1111^{sxi} l. v s. ; à Willame Becquart, peintre, pour avoir rapointiet le ymage du portal de l'église avoecq aultres ouvrages ; pour ce ix l. » — TOTAL de la dépense : 7,612 l. 4 s. 5 d. 3 p et le quart d'un parti.

4478. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1517-1518. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4479. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets non numérotés.

1518-1519. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1518 au 22 juillet 1519, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 7,751 l. 15 s. 3 d. — DÉPENSE : Funérailles des sœurs Catherine Du Bois, Isabeau de Marquette, Isabeau Du

Forest, religieuses, et de frère Grard Petit, religieux de l'hôpital. — Acquisition d'une portion d'héritage en la rue de Houdain pour y établir deux moulins à chevaux ; difficulté faite par le Magistrat de Lille de conférer l'adhérentement de cette partie de terrain. — Terrain hors la porte de Saint-Sauveur pris en arrentement de l'hôpital Saint-Nicaise pour y ériger un moulin à vent. — TOTAL de la dépense : 8,214 l. 6 s. 4 parti et le quart d'un parti. — Ouï et clos par l'abbé de Loos, les sieurs de Tenremonde et Carpentier, visiteurs.

4480. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1518-1519. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4481. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets non numérotés.

1510-1520. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1519 au 22 juillet 1520, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 7,773 l. 7 s. 11 d. 3 p. DÉPENSE : Excédant de dépense résultant du compte précédent : 462 l. 10 s. 9 d. 4 parti et le quart d'un parti. — Funérailles de frère Antoine Bourghois, religieux, et de sœur Jeannette Baillon, religieuse de l'hôpital. — « Pour un voyage fait par monsieur l'ancien t, dame prieuse, deux religieuses et trois serviteurs à Saint-Druon, à chariot, et vacquiel par trois jours, pour ce vi l.; item, au maistre ancien dudit hospital, par grâce especial, pour ses nécessités, luy a esté baillié cent livres. » — TOTAL de la dépense : 7,963 l. 7 s. 7 d. 3 partis.

4482. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1519-1520. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4483. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1521-1522. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1521 et finissant à pareil jour 1522. — F^o 31. « Despens du service de seur Agnès Picquavet, religieuse de chéens, laquelle trespasa le 11^e de mars an v^exxi. » — F^o 38. Transfert sur les remparts de la ville de deux moulins situés l'un hors la porte du Molinel, l'autre hors la porte de Saint-Sauveur. — F^o 64 v^o. Prêts faits à l'empereur Charles-Quint, en juillet et septembre 1521, s'élevant ensemble à la somme de 6,400 livres parisis.

1 Sans doute Nicole de le Carnoye, que son grand âge avait obligé de se démettre de ses fonctions de maître.

4484. (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1522-1523. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1522 et finissant à pareil jour 1523. — DÉPENSE : F^o 33. Funérailles de sœurs Isabeau de Lannoy et Philippe Bilau, religieuses de l'hôpital. — F^o 64 v^o. « Payet à Pierre Grard, pour un voyage fait par luy en Flandres pour visiter plusieurs molins aux chevaux et pour trouver la meilleure mode et fâçon pour nostre affaire ; pour ce III l. »

4485. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets non numérotés.

1523-1524. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1523 au 22 juillet 1524, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 9,173 l. 11 s. 8 d. — DÉPENSE : Funérailles de sœur Adrienne Tieffrie, religieuse de l'hôpital. — « Pour l'achat d'un missal en molle à l'usage de Tournay acheté à la feste de Lille, VIII l.; item, pour l'achat de deux paix et rappointiet deux autres paix pour l'église VI l. 1 s. » — Nouveaux ouvrages « emprés le porte de Five, ès molins aux chevaux. » — TOTAL de la dépense : 9,142 l. 8 s. 3 d. et le quart d'un parti. — Ouï et clos par l'abbé de Loos, les sieurs de Tenremonde et Tayspil, visiteurs.

4486. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1523-1524. — Fragment d'un double du compte précédent.

4487. (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1523-1524. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4488. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets non numérotés.

1524-1525. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1524 au 22 juillet 1525, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 12,240 l. 9 s. 2 d. obole. — DÉPENSE : Achat, de Philippe de Smerpont, d'une maison nommée La Clef, située devant le fontaine Saint-Martin. — TOTAL de la dépense : 12,243 l. 19 s. 2 d. obole et le quart d'un parti.

4489. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1524-1525. — Fragment d'un double du compte précédent.

4490. (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1524-1525. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4491. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets non numérotés.

1525-1526. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1525 au 22 juillet 1526, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 8,795 l. 9 s. 2 d. — DÉPENSE : « Item, pour ung voiage fait par frère Nicole à Bruges et Wulpe pour visiter les dicques dudit pays avecq Jacques Masurel et aussy pour aultre affaire touchant le procès de Ravestain à deux chevaux et vacquet par VII journées, payet XIII l. XV s. » — Achat d'un moulin à bras érigé en la brasserie dite Le Viron-diel à Fives. — Frais du procès entre l'abbaye de Cysoing et l'hôpital Comtesse, au sujet d'un moulin à brai « que les religieux dudit couvent avoient fait ériger en leur maison en la ville de Lille sans le gré et licence dudit hospital. » Le procès avait été jugé en faveur de l'abbaye de Cysoing. — TOTAL de la dépense : 8,746 l. 6 s. 3 d. et le quart d'un parti. — Ouï et clos par l'abbé de Loos, M. Le Provost et Louis de Bauwins, visiteurs.

4492. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets non numérotés.

1525-1526. — Double du compte précédent.

4493. (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1525-1526. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4494. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets non numérotés.

1526-1527. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1526 au 22 juillet 1527, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 9,215 l. 16 s. 10 d. et le quart d'un parti. — DÉPENSE : Voyages faits par le maître afin de procurer une solution du procès pendant avec M. de Ravestain au sujet de l'endiguement de certains scorres dans le pays de Wulpen ; un accord est conclu le 29 juillet 1527. — TOTAL de la dépense : 9,740 l. 15 s. 3 partis et le quart d'un parti.

4495. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets non numérotés.

1526-1527. — Double du compte précédent.

4496. (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1526-1527. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4497. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets non numérotés.

1527-1528. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1527 au 22 juillet 1528, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 40,590 l. 13 s. 2 d. obole. — DÉPENSE : « A Mabieu Bernard, voirrier, pour avoir fait une verrière en l'église de Wambrechies par le gré et consentement du couvent avecq aultres réfections; payet xxxii l.; item, à Willaume Becquart, pointre, pour avoir point une table d'autel en l'oratoire des religieuses; pour ce payet xvi l. x s. » — Somme de 650 l. 16 s. payée pour l'endiguement d'un nouveau scorre au pays de Wulpen, « acrut par aluvion de la mer à la terre de Jacques Masurel ». — TOTAL de la dépense : 40,260 l. 8 s. 11 d.

4498. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets non numérotés.

1527-1528. — Double du compte précédent.

4499. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1528-1529. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4500. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets non numérotés.

1528-1529. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1528 au 22 juillet 1529, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 41,083 l. 7 s. 7 d. obole. — DÉPENSE : « Au doyen de chrestiennté de Lille, commis de recevoir les deniers accordez à mons^r l'Empereur, dont l'ospital a esté taxé à III^e livres parisis monnoye de Flandres, à deux payemens, le premier payement à le Noël an v^exxviii et le second le xx^e jour d'avril. » — « Item, à Guillaume Bieccuart, pointre, pour avoir dorée le croix mise sur l'enfermerie et vi douzeisnes de billes servants pour le décoration de l'église; pour ce payet x l. vi s. » — TOTAL de la dépense : 9,952 l. 19 s. 6 d. 3 partis.

4501. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1528-1529. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4502. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets non numérotés.

1529-1530. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1529 au 22 juillet 1530, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 44,844 l. 8 s. 2 d. 1 parti¹. — DÉPENSE : « Despens

¹ Cette notable augmentation dans le chiffre de la recette provient de ce que cette année eut lieu le remboursement de la moitié de la somme de 4,000 livres prêtée par l'hôpital à l'Empereur en septembre 1521.

du service de seur Agnès A le Barbe, religieuse et prieuse chéens, laquelle trespasa le XII^e de décembre an v^eXXIX, en tous despens, payet, XVII l. VII s. » — Construction d'une nouvelle infirmerie et cuisine; achat de 215,000 briques à cet effet. — Voyage fait par le maître à Malines auprès de Madame (Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas) et des officiers des finances de l'Empereur, pour obtenir le remboursement du prêt fait par l'hôpital en 1521. — Procès soutenu contre Jossine Collin, veuve de Jean Verdière, chevalier, seigneur de Péronne-en-Mélantois, à cause du moulin d'Ascq. — TOTAL de la dépense : 19,066 l. 15 s. 7 d.

4503. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets non numérotés.

1529-1530. — Double du compte précédent.

4504. (Cahier.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1531-1532. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1531 et finissant à pareil jour 1532. — F^o 45. DÉPENSE : « Païet à la vesve de Grard Pol, voirrier, par compte faicte avoecq ladicte le xv^e de juillet v^eXXXII pour XVII rons toutes hystoires de Joseph, mises en une chambre près de l'enfermerie, de chacun ront VI l. X s. avoecq la verrière qui porte cent X l. X s. »

4505. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets non numérotés.

1532-1533. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1532 au 22 juillet 1533, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 12,698 l. 13 s. 6 d. 3 p. — DÉPENSE : Funérailles « de seur Michelle Des Fontainnes, religieuse professe de chéens, laquelle trespasa le XXIX^e de septembre an v^eXXXII. » — « A maistre Germain Du Pont, médecin, pour avoir visitet le maistre en sa grande maladie, mons^r l'ancien et plusieurs religieux et religieuses en temps dangereux par l'espase de VIII mois finans le XXIII^e de may an v^eXXXIII, payet L l. » — TOTAL de la dépense : 14,505 l. 16 s. 6 d. 1 p.

4506. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1532-1533. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4507. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1533-1534. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Mag-

deleine (22 juillet) 1533 et finissant à pareil jour 1534. — F^o 61 v^o. Dépenses faites par le maître en un voyage à Wulpen, où il était allé pour visiter les nouvelles digues. — F^o 63 v^o. Somme de 3,000 liv. payée à Jean Hovine, receveur du domaine de Lille, pour la part et portion de l'hôpital Comtesse dans le « subside ecclésiastique accordé par nostre Saint-Père à l'Empereur nostre sire ès diocèses estans et resortissans ès chastellenies de Lille, Douay et Orchies. » — Achat de deux cents de terre hors la porte des Malades, près du grand chemin de Lille à Arras. « Et est à noter que ledit transport a esté fait à cause que sur ladicte terre avoit plusieurs arbres montans enpessans le vent d'un molain de brais appartenant audit hospital, tellement que quant un autre molin moloit trois ou quatre charrées, ledit molin n'en moloit que quatre ou cinq sacs. »

4508. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 feuillets non numérotés.

1534-1535. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1534 au 22 juillet 1535, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 10,094 l. 1 s. 8 d. 3 p. — DÉPENSE : « Pour les despens du service de frère Nicole de le Carnoye, ancien maistre de chéens, qui trespasa le VII^e de may an v^eXXXV, pour les despens de bouche au disner, pour le luissel Denemarque, pour la fosse et un service pour luy fait à Saint-Pierre, payet XIII l. XI s. » — Travaux opérés dans les digues de Wulpen, 1,501 l. — TOTAL de la dépense : 18,240 l. 14 s. 11 d. 1 p.

4509. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1534-1535. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4510. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets non numérotés.

1535-1536. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1535 au 22 juillet 1536, rendu par frère Jean Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 14,335 l. 13 s. 6 d. obole. — DÉPENSE : Construction d'un moulin à vent à moudre écorces hors la porte des Malades, sur le chemin d'Arras. — Dépenses d'un procès soutenu contre l'abbaye de Flines et qui fut jugé au profit de l'hôpital, 578 l. 12 s. — TOTAL de la dépense : 23,510 l. 10 s. 2 d. 1 parti.

4511. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1535-1536. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4312. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1536-1537. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1536 et finissant à pareil jour 1537. — DÉPENSE : « Paiet à Adrien Lesquier, fondeur demourant à Tournay, pour quatre coulombes avoecq une chambranle et deux costes pesantz ensamble xv^ciiii^{xx}xiii l. à v s. iii d. le livre, desquelz xv^ciiii^{xx}xiii l. en diminuant ledit poix luy ay délivret vi^cxvii l. de viése ostoffe, deux livres pour une livre, reste xii^ciiii^{xx}iiii l. et demeure audit pris iii^cxxxviii l. iii s. vii d. » — Paiement de 150 l., montant de la quote-part de l'hôpital dans le subside de 2,600 l. accordé à l'Empereur « par les prélatz d'esglise sur l'assise de vin et cervoise. »

4313. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1537-1538. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1537 et finissant à pareil jour 1538. — DÉPENSE : Frais faits pour les funérailles de sœur Marguerite de Scoubecque, « ancienne religieuse de chéens » décédée le 18 juin 1537, de sœur Péronne Moultreul, décédée le 11 septembre 1537, et de frère Jehan Toelins, « en son tamps maistre de chéens, lequel trespasa le xv^e d'aoust an xv^cxxxvii. »

4314. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets non numérotés.

1538-1539. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1538 au 22 juillet 1539, rendu par frère Nicole Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 12,945 l. 4 s. 2 d. obole. — DÉPENSE : Funérailles de sœur Anastasie Provost et de sœur Martine de Raisse, « religieuses de chéens, » décédées en septembre 1538. — TOTAL de la dépense : 17,350 l. 4 s. 8 d. obole.

4315. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1538-1539. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4316. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1539-1540. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1539 et finissant à pareil jour 1540. — F^o32. Dépenses des funérailles de sœur Catherine Hate-nière, « religieuse de chéens, laquelle trespasa le xxx^e de septembre xv^cxxxix. » — F^o 48. « Paiet à dame prieuse, religieux et religieuses, clers et mainies, pour leur feste

de Lille, viii l. xii s. » — F^o 58 v^o. Voyage de frère Nicole (Toelins) à Gand, « pour consulter les procès contre les Templiers, la ville de Lille et mons^r l'évesque de Tournay. »

4317. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets non numérotés.

1540-1541. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1540 au 22 juillet 1541, rendu par frère Nicole Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 11,739 l. 18 s. 4 d. obole 1 parti. — TOTAL de la dépense : 9,610 l. 6 s. 4 d. — Oui et clos par l'abbé de Loos, Jacques Du Rés et Louis de Bauvin, chanoines du chapitre Saint-Pierre, visiteurs.

4318. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1540-1541. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4319. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets non numérotés.

1541-1542. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1541 au 22 juillet 1542, rendu par frère Nicole Toelins, maître. — TOTAL de la recette : 12,636 l. 12 s. 4 d. — DÉPENSE : Funérailles de sœur Jeanne Becquet et de sœur Gentiane, toutes deux religieuses de l'hôpital, décédées en 1542. — Achat d'un moulin à vent entre les portes du Molinel et des Malades, « envers le Bouvacque, » et d'un moulin à cheval vers la porte de Fives. — TOTAL de la dépense : 12,131 l. 5 s. 4 d. 3 p. et le quart d'un parti.

4320. (Cahier.) — In-folio, papier, 53 feuillets.

1541-1542. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4321. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets non numérotés.

1542-1543. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1542 au 22 juillet 1543, rendu par frère Nicole Toelins, maître. — RECETTE : Emprunt de 300 l. fait le 13 octobre 1542 afin de payer la quote-part de l'hôpital Comtesse dans le premier terme du subside accordé à l'Empereur ; autre emprunt de 1,192 l. fait pour payer les autres termes du même subside. Emprunt de 2,800 l. « pour subvenir à nostre pays de Coezant et Wulpe qui estoit inondé le vi^e de febvrier xv^cxlui par les grans vens et glaces qui rompirent les dieques. » — TOTAL de la recette : 14,928 l. 5 s. — DÉPENSE : Achat d'un moulin à Roncq pour remplacer le moulin des Tanneurs, situé contre la Justice, lequel avait été brûlé.

— Voyage fait par le maître, le 15 décembre 1542, à Gand, où la cour se tenait à l'effet de solliciter de l'Empereur l'octroi de pouvoir vendre les terres que l'hôpital possédait au pays de Codzand et de Wulpen. — Part incombant à l'hôpital Comtesse dans un subside accordé à l'Empereur par la ville de Lille et dans le subside ecclésiastique. — Coût d'un chariot et quatre chevaux que l'hôpital a dû fournir pour le service de Charles-Quint. — TOTAL de la dépense : 48,207 l. 17 s. 11 d. 3 partis.

4522. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1542-1543. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4523. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1543-1544. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1543 et finissant à pareil jour 1544.

4524. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1548-1549. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1548 et finissant à pareil jour 1549. — F^o 33. « A Amand Van Meeecten, peletier, pour VII aig-neaux de Rommenie pour fourer une cappe d'église, à XVII s. chacun, cent XIX s. » — F^o 43. « A Jean Bla-mese, voirrier, pour une vérière par lui faicte au réfec-toire de l'Abiette, considérant le proufyt que a chacune sepmaine ledit hospital de ladicte maison et que elles avoient esté requises et sollicitées d'autres mosniers, XIX l. XVII s. VI d. » — F^o 59. Funérailles de sœur Marie Cas-telain, religieuse; à Anthoine Lecot, lieutenant du provost, et à Touart, pour leur diligense qu'il on fait à réprimer les insolences d'aucuns couchiez à l'hospital, LIII s.; pour une composition faicte avecq une garde mise en une maison de peste qui gaingnoit XX l. à bon compte VI l., au verd messagier XXIII s., au rouge XIII s.; à Mathieu Glorieux, pour avoir fait escrire la légende de la Conception en lettre de forme, payé VI s.; à Jan Snanche, broudeur, pour avoir refait ung frontiel de velour craymoisi semez de fleur de lis de fin or, sur lequel yl a fait plusieurs fleurs de lys, payé par quittance III l. » — F^o 64. « A Gé-rard Du Molin, pour avoir fait ung antiphonier, payé XX s.; à Mathieu Glorieux, à bon compte, XLIII s.; pour avoir refait le frontel du bon drap d'autel, par quittance payé III l. »

4525. (Cahier.) — In-folio, papier, 30 feuillets non numérotés.

1549-1550. — Compte des biens et revenus de l'hôpital Comtesse du 22 juillet 1549 au 22 juillet 1550, rendu par frère Liévin Robert, maître. — DÉPENSE : « A Nicolas Bane, grossier, pour achat à luy faict de IX aulnes de trippe verde figurée à XXII s. l'aulne à faire ung drap servant au grand autel aux jours des Appostrez XXIII aulnes de passément de soye à II s. l'aune; item, en verde soye à coudre, V s., et V aulnes de fringes de soye verde à XII s. l'aune, payé par billet XVI l. XI s. » — « A Walle-rand Halle, pour achat à luy faict de deux robbes de soye vermeil brochié de fin or; item, deux aultres robbes de satin verd aussy soye; une aultre de soye figurée turquoise et une aultre de cangeant de soye et d'or, desquelz accous-trements ont esté faictz depuis quatre tuniques et deux casules; pour le tout ensamble payé audit comme par quit-tance appert III^{xx}III l.; à Martin Des Buissons, pour une aulne de velour violet servant à faire les offrois, avecque aultre velour qui fut recouvert audit hospital VI l. 12 s.; item, deux piéches de toile violet et XV aulnes III quars à V s. servant à doubler lesdis ornements; item, une piéche de reuban de soye rouge de Jacques Du Jardin et aultres V aulnes audit Desbuissons, qui porte IX l. XVI s. IX d.; payé par quittance XVI l. VIII s. IX d.; à Jean Snanse, brou-deur, pour avoir fait lesditz ornements, y compris ung ymaige *Deus nostri Salvatoris* mis sur la casule des dimen-ches, compris aussy l'entretènement et réfection des cappes, casules et ornements dudit hospital qui estoient décheuz; payé par quittance XXIII l. V s. » — « A Hubert Le Mieuvre, orfevre, pour par luy avoir fait refaire la cibore du Saint-Sacrement, et à Jan Tyberghien, pour avoir réparé l'encensoir dudit hospital, payé VIII l. III s. » — « A Guillaume Boulet, libraire demourant à l'enseigne du Pellican, pour achat à luy faict, par diverses fois, dont aussy ne a esté faicte aulcunne mention à aulcun des comptes précédens, de plusieurs grans volumez servant à la librarie; pour le futur, si comme il est contenu au catalogue cy ex-hibé et quittance dudit, payé cent XLIII l. X s. »

4526. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 feuillets.

1549-1550. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent.

4527. (Cahier.) — In-folio, papier, les feuillets 1 à 21 et le feuillet 72 ont seuls été conservés, les autres ont disparu. A la fin de ce cahier sont cousus deux feuillets faisant double emploi avec les feuillets 5 et 6 et ayant vraisemblablement appartenu à un double de ce même compte.

1550-1551. — Compte des biens et revenus de l'hô-

1 Ce compte, qui n'est qu'un brouillon, n'a pas été arrêté par les visiteurs de l'hôpital.

pital Comtesse du 22 juillet 1550 au 21 juillet 1551, rendu par frère Liévin Robert, maître. — « A Jacques Le Dieu, horlogeur, pour avoir rapointié par deux fois l'horloge dudit hospital, pour la première fois cent dix solz, et pour la n^e vingt solz; porte VI l. X s. »

4328. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets.

1550-1551. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse reprises dans le compte précédent. — F^o 25. « A Jacques Du Gardin, marchand, pour achat à luy fait de plusieurs parties de soyes de diverses couleurs et à divers pris pour aucuns accoustremens d'esglise comme appert par son billet ichi exhibé le XVI^e d'aoust; payé xv l. xviii d. » — F^o 33. « A la feste de Lille: à dame prieuse dudit hospital ung angelot vi l. vi s.; aux religieux chacun ung escus sol vii l. xvi s.; à chacune religieuse dudit hospital xii s. cent viii s.; au chappelain xxx s.; au grand clerq^x xxiiii s.; à chacun petit clerq^x v s., x s.; à chacune servante vi s., xxx s. » — « Priserie de bled et d'avaïne de l'an XL à l'an LII. »

4329. (Cahier.) — In-folio, papier, 63 feuillets.

1551-1552. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1551 et finissant à pareil jour 1552. — F^o 31. « A Erasme Carlier, orghaniste de l'église Saint-Estienne en Lille, pour achat à lui fait d'ungne orghes, payé à bon compte iiii^{xx} xix l. xiii s. » — F^o 61 v^o. « Brief receul et déclaration des moëlles appartenans aux molins occupez par ceulz dudit hospital Comtesse depuis la fondation d'ycelly jusques le xx^e d'april après Pasques que lors l'on comptoit xv^e cinquante et deux. »

4330. (Cahier.) — In-folio, papier, 52 feuillets.

1552-1553. — Livre-journal des recettes et dépenses de l'hôpital Comtesse pour un an commençant à la Magdeleine (22 juillet) 1552 et finissant à pareil jour 1553. — F^o 47 v^o. « A Pasquier de Gand, tailleur de blancque pierre, pour livraison de quatre reprisses de blancque pierre, lesquelles sont assises en l'église dudit hospital pour asseoir aucuns ymaiges; payé par quittance iiii l. »

4331. (Registre.) — In-folio, papier, 433 feuillets 4.

1558-1560. — « Compte et renseignement que fait

1 Il résulte du décret du 4 décembre 1551 qu'il existait un grand désordre dans l'administration de l'hôpital, tant au spirituel qu'au temporel. Ce désordre s'était tellement accru que le maître, la prieure et les religieuses de Comtesse avaient recouru, pour y porter remède, à

et rend Loys Le Hugier, filz de feu Robert, receveur de l'hôpital le Comtesse en la ville de Lille, fondé et honnorablement doué de plusieurs beaulx droix, privilèges et auctoritez de très-haulte, très-puissante et de noble mémoire Jehenne, contesse de Flandres et de Haynault héritière, en son vivant espeuze de feu très-hault et très-puissant prince Thomas de Savoye, et, auparavant, vesve de aussy très-hault, très-puissant et redoubté prince Ferdinand, filz du Roy de Portugal, en leurs vivans contes et contesses de Flandres, à ce commis par révérend père en Dieu monseigneur damp Franchois Abel, abbé de Los, monseigneur maistre Loys Poutrain, prebtre, chanoine et trésorier de l'église collégiale Saint-Pierre audit Lille, monseigneur maistre Georges Ymmelot, aussi prebtre, chanoine et escollastre d'icelle église, visiteurs et provideurs dudit hospital et les maistre, prieuse et couvent d'icelluy hospital, assçavoir frère Pierre Castellain, maistre, frère Jérôme Varlet, Pierre Franchois de Carvin et frère Phiippines Cornet, sœurs Jehenne Béghin, prieuse, Jehenne de Gand, Marie Becquet, Marie Lecocq, Caterine Desquesnes, Margueritte Morel, Michielle Billet, Jehenne Pollet et Caterine Martin, tous relligieux et relligieuses dudit hospital, de tout ce entièrement que ledit receveur a receu et manyé à cause des biens, censes, rentes, revenues, fermes et louaiges de mollins, maisons et héritaiges gisans tant en la ville et chastellenie de Lille que ailleurs au pays et conté de Flandres, appartenant audit hospital, et pareillement sur ce payé et délivré par icelluy receveur, tant à cause des provisions, gouverne et entretènement dudit hospital que pour les ouvraiges et réparations nécessaires faictes pour l'entretènement desdis mollins, maisons et aultres édifices appartenant à icelluy hospital et aultrement, ainsy que le tout est icy après en ce présent compte plus au long déclaré, pour le terme et espace de deux ans commençans le vingtdeuxiesme jour du mois de juillet

l'intervention du Conseil privé. L'acte du 4 décembre va jusqu'à dire « que le temporel a été très mal administré par les maîtres, que ceux-ci ont même vendu et aliéné, indûment et sans aucune formalité légale, un grand nombre de rentes et plusieurs fonds de terre. De plus, ils ont contracté grosses dettes sans en rendre aucun compte. » Le décret du 4 décembre 1554, en nommant de nouveaux visiteurs, statue : 1^o Que le maître ne se mêlera dorénavant plus de la recette ou administration du temporel; — 2^o que cette recette sera désormais confiée à un homme lai qui rendra compte chaque année et qui devra fournir un cautionnement suffisant; — 3^o que son compte sera examiné par les provideurs, ceux-ci étant assistés par un des maîtres de la Chambre des Comptes de Lille. En outre, les provideurs aviseront aux moyens de remettre l'hôpital en possession des biens dont il a été dépouillé et aussi aux moyens de libérer, à bref délai, l'établissement des dettes contractées à sa charge. — Robert le Hugier, dont nous n'avons plus les comptes, fut le premier receveur laïc de l'hôpital Comtesse : il exerça ces fonctions de 1552 à 1558 et fut remplacé par son fils Louis. C'est par les comptes de ce dernier que s'ouvre la seconde série des comptes de l'hôpital Comtesse.

xv^e cinquante huyt et finant le vingt ungniesme jour dudit mois de juillet xv^e soixante. » — RECETTE : F^o 1 v^o. Recette « de pluseurs sommes de deniers de quoy la vesve de feu Robert Le Hugier, en son temps receveur dudit hospital, s'est déchargié, ainsy qu'il appert au compte précédent. » — F^o 23. Recette : part de l'hôpital dans les dîmes noales et dans le bois de Bourghelles; rente sur les moulins de Menin; rente sur le tonlieu de Bruges; rentes sur les domaines de Cassel et bois de Nieppe; rente due par le duc de Clèves. — F^o 34. Rentes sur des héritages situés au pays de Flandre. — F^o 37. Rentes héritières acquises par l'hôpital à Caprycke et à l'environ avec les deniers provenant de la vente des terres de Wulpe et des schorres et rejets de mer de l'île de Cadzand. — F^o 43. Biens de Caprycke et autres lieux en Flandre. — F^o 61. Biens gisant en la châtellenie de Lille. — F^o 112. Maisons et héritages situés en la ville de Lille. — F^o 148. Sous-rentes héritières dues par des maisons et héritages situés en la ville et châtellenie de Lille. — F^o 150. Grande ferme des moulins. — F^o 168. Redevances dues à l'hôpital à cause du droit de vent ou de mannée. — F^o 179. Aumônes et oblations faites en l'église de l'hôpital et en la chapelle Saint-Sébastien. — F^o 180. Produit de la vente des cuirs de bœufs, peaux de moutons, graisse, suif et tripes provenant des animaux achetés pour la provision de l'hôpital. — F^o 183. Produit de la vente des blés provenant de la recette. — F^o 197. Produit de la vente des avoines. — F^o 199. Somme payée par les fermiers des moulins de Wazemmes « à cause de pareille somme due pour la diminution trouvée sur iceulx mollins à la relivrance qu'ilz ont fait par priserie, après l'expiration de la ferme desdis mollins. » — F^o 200. Legs fait par feu maître Mathis Desmarés, prêtre et chanoine de l'église Saint-Pierre de Lille. — TOTAL de la recette en argent : 30,339 l. 8 s. 10 d. — DÉPENSE : F^o 202. Rentes et sous-rentes à la charge de l'hôpital. — F^o 229. Relief dû pour des terres que l'hôpital tient de divers seigneurs. — F^o 230. Rentes héritières à rachat à la charge de l'hôpital. — F^o 246. Rentes héritières sans rachat à la charge de l'hôpital. — F^o 248. Gages et salaires des bailli, avocats, procureurs, receveurs et autres officiers de l'hôpital; dépenses pour soutenir des procès. — F^o 263. Gages et salaires des chapelains, grands clerks, petits clerks et leurs aides ayant assisté au service divin qui se fait journellement en l'église de l'hôpital et en la chapelle Saint-Sébastien. — F^o 265. Gages et salaires des serviteurs et servantes de l'hôpital : brasseur, fournier (boulangier), portier, jardinier, *meschines*, etc. — F^o 271. Achat de blé, pain et *craquelins* pour l'hôpital. — F^o 280. Avoine employée à la brasserie. — F^o 281. Redevance due pour une servitude de passage hors la porte du Molinel. —

F^o 283. Achat de vins, jambons, noix muscade, huile d'olive, etc. — F^o 290. Achat de soucrion, avoine et houblon pour la brasserie. — F^o 296. Achat de bœufs, veaux, moutons et porcs. — F^o 301. Sommes remises à la prieure pour être employées à acheter les vivres et menus parties nécessaires pour la nourriture des malades reçus en l'hôpital et pour la nourriture et l'entretien des religieux, religieuses et autres personnes employées dans cette maison. — F^o 323. Achat de lait et beurre. — F^o 326. Achat de saumons, harengs, poissons, beurre, œufs, vinaigre, verjus, moutarde, savon, sel, chandelles, huile d'olive, huile à brûler, pain, *nieulles* (hosties), etc. — F^o 341. Achat de bois à brûler et de charbon. — F^o 347. Achat de draps, fourrures, bonnets, souliers, pantoufles, façons et accoutrement pour les maîtres, religieux et religieuses. — F^o 354. Travaux faits aux maisons et héritages de l'hôpital. — F^o 384. Travaux faits au moulin du Billau et aux moulins à chevaux. — F^o 391. Achat de lin, façon de toiles, et autres dépenses : « A maistre Baulduin Durlin, la somme de LX l. à cause des *Œuvres de saint Augustin* contenant huyt grands vollumes et des *Œuvres de saint Jehan Crisostome* contenant aussi quatre grands vollumes, que il a vendu et livré à mons^r le maistre pour ledit hospital. » NOTE MARGINALE : « Par la quittance cy rendue, veu laquelle et oy sur ce ledit maistre et considéré le petit nombre de livres estans en cest hospital et qu'il n'est sinon convenable de donner quelque honeste exercice audit maistre et aux religieux, *transeat* pour ceste fois, à charge de ne faire plus aucuns nouveaulx achaptz sans ordonnance, à quoy ledit maistre s'est soumis et acquiescé. » — F^o 401. Services, obsèques et funérailles. — F^o 402. Voyages faits par le maître dans l'intérêt des affaires de l'hôpital. — F^o 404. Dépenses « à cause des améliorations trouvées à la relivrance que ont fait par priserie pluseurs fermiers et occupeurs des mollins appartenant audit hospital, selon qu'ilz estoient tenus et obligiez par leurs bailz desdictes fermes. » — F^o 407. Dépenses diverses. — F^o 409. Remises, dons, modérations. — F^o 410. Dépense en blé. — F^o 412. Dépense en avoine. — F^o 414. Quote-part de l'hôpital dans les aides et subsides accordés au souverain. — F^o 416. Sommes comptées en recette et non reçues. — F^o 417. Façon et audition du compte. — TOTAL de la dépense en argent : 30,837 l. 2 s. 11 d. — F^o 421. Déclaration d'arrérages « apparans de recevoir ».

4332. (Registre.) — In-folio, papier, 371 feuillets.

1564-1566. — Compte quatrième de Louis Le Hugier, receveur général de l'hôpital Notre-Dame dit Comtesse à Lille. — SOMME totale de la recette : 35,409 l.

19 s. — DÉPENSE : F^o 326 v^o. « A Grard Du Bois, verrièreur, la somme de 72 l. à cause de une grande verrière paincte de l'Histoire de *Ecce homo* que il a vendu et mis au mois de may xv^e soixante cinq au cœur de l'église paroissiale de Saint-Andrieu par donation faicte par ceulx dudit hospital, de marchié faict par mesdis sieurs proviseurs le XIX^e du mois de novembre enssiévant. » — DÉPENSE totale : 35,322 l. 10 s. 2 d.

4333. (Registre.) — In-folio, papier, 359 feuillets.

1566-1568. — Compte cinquième de Louis Le Hugier, receveur général de l'hôpital Notre-Dame dit Comtesse à Lille. — SOMME totale de la recette : 32,421 l. 8 s. 9 d. — DÉPENSE : F^o 332. « A Hughes Du Bois, peintre, la somme de x l. x s. si comme les VIII l. pour avoir, au mois de septembre xv^e soixante sept, rappointié la table d'autel de la chappelle Saint-Sébastien, et le surplus, portant l.s., pour avoir doré le cocquelet estant desure la croix de la tour ou clochier de l'église dudit hospital, de marchié faict présent mons^r le maistre. » — F^o 342. Remise faite aux fermiers des moulins à cause des pertes qu'ils ont éprouvées par suite de la cherté et « stérilité » des grains en 1566-1567. — F^o 348. Quote-part de l'hôpital « en certaine contribution taxée chacun mois pour payer la gendarmerie estans aux troubles passez en la ville de Lille. » — SOMME totale de la dépense : 31,559 l. 3 s. 5 d. — Sœur Marie Le Cocq, prieure.

4334. (Registre.) — In-folio, papier, 372 feuillets.

1568-1570. — Compte sixième de Louis Le Hugier, receveur général de l'hôpital Notre-Dame dit Comtesse à Lille. — SOMME totale de la recette : 34,619 l. 16 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 330. « A Jacques Gheluy, sergent au Roy nostre sire en sa prévosté de Lille, la somme de XXIII l. III s. à cause de une grande pièche de tapisserie achetée le VII^e du mois de may xv^e soixante neuf par la femme de ce receveur, à la vendue des meubles du seigneur de Rocques, pour ledit hospital. — SOMME totale de la dépense : 36,114 l. 10 s. 4 d.

4335. (Registre.) — In-folio, papier, 369 feuillets.

1572-1574. — Compte huitième de Louis Le Hugier, receveur général de l'hôpital Notre-Dame dit Comtesse à Lille. — SOMME totale de la recette : 33,957 l. 5 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 229 v^o. Reconstruction des bâtiments de la cense du Metz brûlé en partie « par feu de meschief le XIX^e de may xv^eLXXIII. » — F^o 247. « A ce receveur, à cause de une coupe tasse d'argent ouvrée et

dorée en divers endroitz, pesans douze onches, que il a vendu et livré à mons^r le maistre pour ledit hospital, au mois de septembre xv^eLXXIII, XLVIII l. » — SOMME totale de la dépense : 33,509 l. 7 s. 10 d. — Sœur Jeanne de Gand, prieure.

4336. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1576-1577. — Compte de Péronne Le Prévost, veuve de Louis Le Hugier, en son vivant receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 20,029 l. 19 s. 5 d. — DÉPENSE : F^o 183. Indemnité supplémentaire accordée à M. Guillaume de Graveline, « chirurgien et barbieur de l'hospital, » pour le surcroit de besogne qui lui a été occasionné par la maladie contagieuse dont l'hôpital a été infesté en 1575. — SOMME totale de la dépense : 21,333 l. 5 s. 10 d.

4337. (Registre.) — In-folio, papier, 291 feuillets.

1577-1570. — Compte premier de Robert Freumault, receveur des biens et revenus de l'hôpital Comtesse. — RECETTE : Offrandes, aumônes et donations. F^o 144. « Quand à l'année finie le jour du vendredy saint xv^e soixante dix neuf, à raison que les ornemens et reliques ne estoient en la chapelle Saint-Sébastien, riens n'a esté donné, icy néant. — Quand aux aulmosnes, offrandes et donations faictes en l'église dudict hospital les jours des vendrediz saintz des ans xv^e soixante dix huit et soixante dix neuf, à raison que ledit hospital estoit lors chergié des mallades de la peste, riens n'a esté donné, icy néant. » — SOMME totale de la recette : 33,300 l. 6 s. 3 d. DÉPENSE : F^o 268. Gratification accordée à un lieutenant de cheveu-légers de la garnison de Lille qui avait promis que pendant le temps que lui et sa troupe seraient logés à Lille « il garderoit l'hospital de ne estre fourez (fourragés) ne logiez de nulz soldatz, ce qu'il a faict. » — SOMME totale de la dépense : 32,152 l. 11 s. 10 d.

4338. (Registre.) — In-folio, papier, 294 feuillets.

1579-1581. — Compte de Lucrece Ymmelot, veuve de Robert Freumault, en son vivant receveur des biens et revenus de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 36,907 l. 10 d. — Somme totale de la dépense : 40,631 l. 11 s. 8 d.

4339. (Registre.) — In-folio, papier, 320 feuillets.

1581-1583. — Compte premier de Guillebert Masurel, receveur des biens et revenus de l'hôpital Comtesse. — RECETTE : F^o 174 v^o. « De mons^r maistre George Yme-

loot, escollastre de Saint-Pièredudit Lille, au nom de maistre Martin Stephani, pénitentier de son altesse, pour une vache par lui vendue au marchié de ceste dicte ville en l'an III^{xxii}, le coust d'icelle ledit Stephani le avoit donné audit hospital portant et icy en compte la somme de XVI l. XVIII s. — SOMME totale de la recette : 57,536 l. 5 s. — DÉPENSE : F^o 299. Achat d'un moulin à vent situé sur le chemin de Ronchin. — F^o 302. Remises accordées à des fermiers et occupants des biens de l'hôpital à cause des pertes qu'ils ont supportées de la part des ennemis rebelles de Tournai et de Menin. — SOMME totale de la dépense : 54,904 l. 4 s. 8 d. — Sœur Michelle Billet, prieure.

4510. (Registre.) — In-folio, papier, 315 feuillets.

1583-1585. — Compte deuxième de Guillebert Masurel, receveur des biens et revenus de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 62,417 l. 7 d. — DÉPENSE : F^o 253. « A Guillebert Thevelin, la somme de LX l. pour samblable somme par lui prestée à frère Pierre Castelain, maistre dudit hospital, à plusieurs et diverses fois lorsque icellui frère Pierre estoit résident au couvent des Cordeliers en la ville et cité de Tournay et y estant malade, pour subvenir à ses nécessitez. » — SOMME totale de la dépense : 56,690 l. 8 s. 9 d.

4511. (Registre.) — In-folio, papier, 312 feuillets.

1587-1589. — Compte quatrième de Guillebert Masurel, receveur des biens et revenus de l'hôpital Comtesse. SOMME totale de la recette : 88,238 l. 6 s. 6 d. — DÉPENSE : F^o 290. Obsèques de sœur Jeanne de Gand, dame et religieuse del'hôpital. — SOMME totale de la dépense : 88,189 l. 15 s. 4 d. — Gilles Froidure, maître, Marguerite Morel, prieure.

4512. (Registre.) — In-folio, papier, 354 feuillets.

1589-1591. — Compte cinquième de Guillebert Masurel, receveur des biens et revenus de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 88,471 l. 7 d. — DÉPENSE : F^o 291. « A Robert Ghuré, marchand de drap de soye, la somme de III^oLXXV l. VIII s. parisis, à cause des parties qu'ilz s'ensuivent : assçavoir, pour XXIII aulnes de damas blancq à VII l. x s. l'aune, cent III^{xx} l.; item, pour neufz aulnes de velour figuré rouge cramoisy à XVIII l. l'aune, cent LXII l.; item, pour VII aulnes ung quart de velour rouge cramoisy à XIII l. VIII s. l'aune, cent III l. VIII s.; item, pour une pièce de toille de Paris la somme de v l., et pour XXIII aulnes de treillis violet à dix patars l'aune, la somme de XXIII l. parisis, qu'il a rendu et livré pour l'or-

nement de l'église dudit hospital. » — F^o 293. « A Guillaume Rogier, brodeur, la somme de CXVI l. parisis à cause de plusieurs parties de son stil qu'il a vendu et livré pour les ornemens de l'église dudit hospital. » — SOMME totale de la dépense : 88,774 l. 17 s. 6 d.

4513. (Registre.) — In-folio, papier, 299 feuillets.

1589-1591. — Double original du compte précédent.

4514. (Registre.) — In-folio, papier, 300 feuillets.

1591-1593. — Compte sixième de Guillebert Masurel, receveur des biens et revenus de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 89,328 l. 10 s. 9 d. — DÉPENSE : F^o 229 v^o. « Au sieur et maistre Froidure, la somme de seize livres à cause d'ung missel nouveau imprimé à Paris et relié en cuir noir qu'il avoit achapté de Jean Wacrenier, librarier demourant à Lille, pour le service divin audit hospital; » — « au susdict maistre, la somme de vingt cinq livres dix solz à cause de dix livres des Heures Nostre Dame et aultres prières en petit volume, reliez en cuir noir et dorez, pour dame prieuse et aultres religieuses dudit hospital, en conformité de la bulle et commandement exprès du Saint Père Pius quintus que toutes gens d'église et religions eussent à prendre des livres de nouvel usage statué par le saint Concil de Trente. » — Fos 250-251. « A Luc Boullie, peintre demourant en ceste ville de Lille, la somme de cent vingt deux livres pour avoir, és mois d'aoust et septembre xv^o III^{xx} et onze, painct, au petit réfectoire des religieux et religieuses dudit hospital, le planchiet d'en hault, et quelques autres endroitz, de brancaiges divers, et, en deux paroitz, *les Sept Œuvres de Miséricorde* avecq imaiges de couleurs à la colle, et pareillement, en la chambre joindant ledit réfectoire, *le Dernier Jugement* à la cheminée et tout le restat. » — SOMME totale de la dépense : 93,387 l. 5 d.

4515. (Registre.) — In-folio, papier, 342 feuillets.

1593-1595. — Compte septième de Guillebert Masurel, receveur de l'hôpital Comtesse, rendu par Lucrèce Ymeloot, sa veuve. — SOMME totale de la recette : 106,372 l. 19 s. 10 d. — DÉPENSE : F^o 299 v^o. « A frère Denis de Sains, prebtre, religieux de l'abbaye de Phalempin, la somme de deux cens cinquante huit livres parisis qu'il a receu à plusieurs et diverses fois pour diverses parties d'estoffes requises pour les livres de l'église dudit hospital, portans cent cinquante sept livres parisis, et le surplus pour ses sallaires, paines, laheurs et travaux par luy supportez pour recouvrer lesdictes estoffes, avoir deslié et

relié iceulx livres, assçavoir quatre grandz antiphoniers en vélin, ung graduel ; item, cotté iceulx et les fait servir et accommodé au nouveau usage; item, pour avoir escript, relié, estoffé et couvert de bois encassé en cuir quatre autres grandz livres contenans Additions et l'ordre d'icelluy usaige, en grand papier lombard. » — SOMME totale de la dépense : 97,757 l. 7 s. 2 d.

4516. (Registre.) — In-folio, papier, 333 feuillets.

1593-1595. — Copie collationnée du compte précédent.

4517. (Registre.) — In-folio, papier, 374 feuillets.

1505-1597. — Compte de Philippote Du Vreliet, veuve de Pierre Herreng, en son vivant receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 62,878 l. 2 s. 2 d. — DÉPENSE : F^o 337. « Dépenses pour les obsèques de sœur Pasque Clicque, religieuse, et de frère Gilles Herlin, religieux de l'hôpital ; » dépenses des « disners et souppers » faits à cette occasion « au Goreau. » — Autres dépenses pour les obsèques des sœurs Marguerite Labbe et Claire de Pan et du frère Michel Billet. — SOMME totale de la dépense : 61,617 l. 17 s. 2 d.

4518. (Registre.) — In-folio, papier, 360 feuillets.

1507-1600. — Compte de Josse et Simon Verdière, receveurs de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 90,405 l. 1 s. 6 d. — DÉPENSE : F^o 263. Indemnité payée à frère Gilles Froidure, jadis maître de l'hôpital, à Simon Chevalier, abbé de Saint-Nicolas à Tournai, ayant exercé les fonctions de maître du 20 juillet 1597 au 20 octobre 1598, et à Jacques Delangre, ayant aussi été maître de l'hôpital pendant vingt-un mois finis le 20 juillet 1600. — F^o 304. « A Philippes Meisque, pintre, pour avoir fait quelques peintures tant en la nouvelle maison que occupe ce receveur que ailleurs, CLXVIII l. — F^o 328. Dépenses pour les funérailles de frère Gilles Froidure, maître de l'hôpital. — F^o 330. Dépenses pour les pèlerinages à Notre-Dame de Hal, à Chièvres, Cambron et Saint-Adrien faits par le maître, la prieure, les religieuses, les servantes et chapelain de l'hôpital, « pour remerchier Dieu et sa très-glorieuse Vierge Mère de les avoir préservés en la peste. » — SOMME totale de la dépense : 115,242 l. 3 s. 10 d.

4519. (Registre.) — In-folio, papier, environ 220 feuillets, en mauvais état.

1600-1601. — Compte deuxième de Simon Ver-

dière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 24,760 l. 9 s. — DÉPENSE : F^o 193. Funérailles de sœurs Marie Leblon et Michelle Desrumaulx. — SOMME totale de la dépense : 29,361 l. 11 s. 9 d. — Jacques Delangre, maître.

4520. (Registre.) — In-folio, papier, 304 feuillets.

1601-1603. — Compte troisième de Simon Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 69,609 l. 19 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 266. « A monsieur maistre Floris Vander Haer, prebstre, trésorier et chanoisne de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, pour maintenir les hospitalux Comtesse, de Seclin, de Théomolin lez Orchies et autres en leurs droictz et fondations contre les attentatz jà dressés, a vacqué en court à Bruxelles à deux chevaulx depuis le XIX^e de janvier XVI^e et deux jusques au XVII^e de febvrier ensuivant que font trente jours. Sy avoit paravant travaillé beaucoup à dresser ung fort grand et long discours des raisons du droict desdis hospitalux exhibé en court avecq coppie autenticque de plusieurs tiltres, et pour pluseurs desboursemens fais par ledit sieur trésorier particulièrement reprins par son estat, mes seigneurs proviseurs luy auroient ordonné à la charge des susdis trois hospitalux la somme de deux centz florins, revenans pour le tierch de cest hospital contre celuy de Seclin et de Théomolin à la somme de LXVI fl. XIII pat. 2 den. tournois. » — SOMME totale de la dépense : 45,908 l. 2 d.

4521. (Registre.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1604-1607. — « Compte de Rolland Ghéraerd, recepveur particulier d'aulcuns biens scitués au quartier de Flandres, pays de Waes et environs, appartenans à l'hôpital Nostre-Dame que l'on dist Comtesse en Lille, pour trois ans finys à le Chandeler mil six centz et sept, » et ce en vertu d'un accord passé, entre ledit Roland et les proviseurs de l'hôpital, le 19 février 1604.

4522. (Registre.) — In-folio, papier, 233 feuillets.

1605-1606. — Compte sixième de Simon Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 31,195 l. 12 s. 6 d. — DÉPENSE : F^o 221. « Payemens à cause des rentes héritières esquelles mes seigneurs les proviseurs se sont obligiez pour et ou nom de cest hospital, en vertu des lettres d'octroy données de Leurs Altèzes Sérénissimes en leur Conseil privé en datte du VIII^e de juillet XVI^e et deux. » — F^o 225. « Autres payemens à cause de la pension accordée par Leurs Altèzes à Nicollas Armories et Pierre Portal, soldatz stropiez, d'un réal par

jour à chacun d'iceulx et pour par culx en joyr respectivement le cours de leur vie naturelle durant. » — SOMME totale de la dépense : 28,060 l. 4 s. 7 d.

4553. (Registre.) — In-folio, papier, 269 feuillets.

1605-1606. — Double original du compte précédent.

4554. (Registre.) — In-folio, papier, 213 feuillets.

1606-1607. — Compte septième de Simon Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 33,577 l. 10 s. 8 d. — Somme totale de la dépense : 32,466 l. 19 s. 4 d. — Ce compte a été présenté à dom Vincent Longhespée, abbé de Loos, maître Jacques Manare, chantre et chanoine, et à maître Jean Le Duc, écclâtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, assistés de messire Jean Des Trompes, seigneur de Westhove, président et premier maître de la Chambre des Comptes de Lille.

4555. (Registre.) — In-folio, papier, 207 feuillets.

1606-1607. — Double original du compte précédent.

4556. (Cahier.) — In-folio, papier, 13 feuillets.

1607-1610. — Compte de Roland Ghérardt, receveur particulier des biens appartenant à l'hôpital Comtesse au quartier de Flandre, pays de Waes et environ. — Somme totale de la recette : 4,304 l. 4 s. — Somme totale de la dépense : 294 l. 44 s.

4557. (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets.

1607-1608. — Compte huitième de Simon Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 33,947 l. 11 s. 8 d. — DÉPENSE : F^o 193 v^o. • A sœur Catherine Martin, prieuse dudit hospital, at esté délivré, suivant l'ordonnance de messeigneurs les proviseurs, pour estre distribué aux religieuses, chappellains, serviteurs et servantes, pour leur feste de Lille par chacun an c livres, pour l'année de ce compte c liv. » — SOMME totale de la dépense : 26,703 l. 9 s. 7 d.

4558. (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets.

1607-1608. — Copie du compte précédent.

4559. (Registre.) — In-folio, papier, 196 feuillets.

1608-1609. — Compte neuvième de Simon Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 34,965 l. 5 s. 8 d. — DÉPENSE : F^o 175. Funérailles de sœur Marguerite Morel, en son vivant prieure. — F^o 178. Achat de deux maisons rue du Poupplier (rue Royale) appartenant à l'église Sainte-Catherine. — SOMME totale de la dépense : 35,801 l. 12 s. 3 d.

4560. (Registre.) — In-folio, papier, 196 feuillets.

1608-1600. — Copie du compte précédent.

4561. (Registre.) — In-folio, papier, 199 feuillets.

1609-1610. — Compte dixième de Simon Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 32,993 l. 10 s. 9 d. — DÉPENSE : Gages de frère Antoine Du Pont comme maître de l'hôpital depuis le 7 janvier jusqu'au 1^{er} juillet 1610, cent livres. — F^o 180. • A sire Jacques de Langres, maistre dudit hospital, a esté restitué par ordonnance de mesdis sieurs proviseurs et qu'il avoit payé à Jehan Le Messier, brodeur, pour une casuble, deux tunicques, les estoles et manipules de chambgean violet pour l'office divin durant les saintz temps de de Caresme et Adventz, apparant par sa quictance endessous ladicte ordonnance, la somme de LXXVI l. 11 s — SOMME totale de la dépense : 29,911 l. 6 s. 10 d.

4562. (Registre.) — In-folio, papier, 199 feuillets.

1609-1610. — Copie du compte précédent.

4563. (Registre.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1610-1612. — Copie du compte de Roland Ghérardt, receveur particulier des biens appartenant à l'hôpital Comtesse au quartier de Flandre, pays de Waes et environ.

4564. (Registre.) — In-folio, papier, 203 feuillets.

1613-1614. — Compte douzième de Simon Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — RECETTE : Recette de 10,500 livres parisis payée par Walerand Caron, argentier de la ville de Lille, en exécution de l'accord intervenu, le 20 septembre 1614, entre le Magistrat de Lille et les proviseurs de l'hôpital Comtesse, au sujet du régleme des indemnités dues à cette maison pour les terrains à elle appartenant englobés dans le nouvel agrandissement de la ville. — SOMME totale de la recette : 54,995 l. 12 s. 2 d. — SOMME totale de la dépense : 54,514 l. 6 s. 4 d. — Frère Antoine Dupont, maître.

4565. (Registre.) — In-folio, papier, 203 feuillets.

1613-1614. — Copie du compte précédent.

4566. (Registre.) — In-folio, papier, 360 feuillets.

1614-1616. — Compte treizième de Simon Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 66,059 l. 15 s. 7 d. — DÉPENSE : F^o 351 v^o. « A Gilles Petit, sergent de la prévosté de la ville de Lille, et ce pour luy m^e avoir veillé en la rue de Fives quatre jours et quatre nuictz depuis le xxvi^e de febvrier jusques au ii^e de mars xvi^e seize, aux maisons et édifices venduz à porter envoy, pour cause des insolences commises à aucunes des autres maisons que l'on prétendoit aussy vendre, payé xxxvi livres. » — SOMME totale de la dépense : 90,844 l. 9 s. 3 d.

4567. (Registre.) — In-folio, papier, 360 feuillets.

1614-1616. — Copie du compte précédent.

4568. (Registre.) — In-folio, papier, 217 feuillets.

1616-1617. — Compte quatorzième de Simon Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse, rendu par la veuve et les héritiers dudit Simon. — RECETTE : F^o 155. Recette de la somme de 600 livres accordée par le Magistrat de Lille à l'hôpital « pour l'assistance des pauvres mallades pestiférez introduictz en icelluy sieuvant l'ordonnance de Monseigneur le conte d'Annappes, ensuyte des lettres de Leurs Altézes Sérénissimes. » — Recette de 8,000 florins levés en rentes par l'hôpital en vertu d'octroi du 16 avril 1617. — SOMME totale de la recette : 59,734 l. 11 s. 3 d. — SOMME totale de la dépense : 50,890 l. 15 s. 11 d.

4569. (Registre.) — In-folio, papier, 247 feuillets.

1616-1617. — Double original du compte précédent.

4570. (Registre.) — In-folio, papier, 148 feuillets.

1617-1618. — Compte premier de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 44,093 l. 19 s. 9 d. — DÉPENSE : F^o 124 v^o. « A Philippes Mesques, pintre, pour avoir pinct en plusieurs endroitz en l'église dudit hospital, païé par son billet contenant quittance vériffié de mons^r le maistre, cvi l. — F^o 129. Funérailles de sœur Agnès de Saint-Aubin, en son vivant dame de l'infirmerie. — F^o 130. « Mises et paiemens fais par ce compteur pour deniers fraïez par cest hospital à la gouverne et nourriture des povres pestiférez intrus

en l'enfermerie dudit hospital par Messieurs du Magistrat de cest ville le v^e de juing xvi^e dix sept, et aussy pour les Pères Cordeliers et gardes y aiantz estez pour l'assistance d'iceulx povres pestiférez et ce depuis ledit v^e de juing xvi^e dix sept jusques au xxvi^e de novembre xvi^e dix huict, que lors la contagion prinst fin en ladicte enfermerie ; — « à Pierre de Rache, librarier, pour avoir vendu et livré au père Antoine Preudhome, cordelier estant en l'enfermerie, les *Exemples* de Antoine d'Avroult le vii^e d'aoust xvi^e dix huict païé huict livres parisis, et à Charles Du Val, pintre, pour avoir pinct deux bastons rouges pour ledit pater Preudhome et son compaignon, terminé (décédé), païé vii l. ; » — total de ce chapitre de dépense : 8,430 l. 4 s. 6 d. — SOMME totale de la dépense : 47,694 l. 2 s. 5 d.

4571. (Registre.) — In-folio, papier, 148 feuillets.

1617-1618. — Double original du compte précédent.

4572. (Registre.) — In-folio, papier, 149 feuillets.

1618-1619. — Compte deuxième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 32,670 l. 13 s. 8 d. — Somme totale de la dépense : 35,140 l. 7 s. 3 d.

4573. (Registre.) — In-folio, papier, 149 feuillets.

1618-1619. — Double original du compte précédent.

4574. (Registre.) — In-folio, papier, 115 feuillets.

1619-1620. — Compte troisième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 30,162 l. 3 s. 8 d. — DÉPENSE : F^o 100 v^o. « A Arthus de Munick, pintre, pour avoir pinct et doré une grande Nostre Dame et apprentis deseure icelle deseure la porte de derrière dudit hospital sur la plache de Saint-Martin en l'an xvi^e vingt, païé III^{xx}XII l. » — « A maistre Nicolas de Pottes, tailleur d'imaiges, pour avoir taillé une image de Nostre Dame audit hospital, païé en juillet 1620 par quittance XLVI l. » — F^o 103. « A Jean Morel, librarier, pour la vente par luy faicte pour l'église dudit hospital de deux grands psaltier en l'an xvi^e vingt, païé, y compris la ligature, cloans, ferrures et bufz par quittance, la somme de III^{xx}XIII l. » — F^o 104. Funérailles de sœur Marguerite Lambelin. — SOMME totale de la dépense : 33,434 l. 11 s. 9 d.

4575. (Registre.) — In-folio, papier, 115 feuillets.

1619-1620. — Double original du compte précédent.

4376. (Registre.) — In-folio, papier, 180 feuillets.

1620-1622. — Comptes quatrième et cinquième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 61,795 l. 5 s. 5 d. — DÉPENSE : F^o 165. « Pour plusieurs fraiz et despens ensuivis à raison du disner et banquet faict à Monseigneur le Révérendissime Evesque de Tournay et à ses officiers lorsqu'il vinst consacrer les hostelz de l'église dudit hospital quy fut en aoust XVI^e vingt deux, CLIIII l. » — SOMME totale de la dépense : 59,455 l. 18 s. 4 d. — Sœur Michelle Leclercq, prieure.

4377. (Registre.) — In-folio, papier, 180 feuillets.

1620-1622. — Double original du compte précédent.

4378. (Registre.) — In-folio, papier, 176 feuillets.

1622-1624. — Comptes sixième et septième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — RECETTE : F^o 109 v^o. « De monsieur maistre Gérard Le Febvre, chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre audit Lille, exécuteur du testament de feu monsieur Carlier, vivant aussy chanoine de ladicte église, at esté receu par ce compteur le v^e de juing XVI^e vingt quatre et qu'il avoit légalé à sœur Antonnette Baillet, sa niepce, enfermère dudit hospital, pour subvenir à ses petites nécessitez, et icy en receipte, III^e livres. » — SOMME totale de la recette : 74,984 l. 9 s. 11 d. — DÉPENSE : F^o 163. Funérailles de sœur Catherine Martin, prieure. — SOMME totale de la dépense : 71,225 l. 5 s.

4379. (Registre.) — In-folio, papier, 183 feuillets.

1624-1627. — Comptes huitième, neuvième et dixième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — RECETTE : F^o 104. « De damoiselle Jacqueline Carlier, vesve de Jean d'Ancoisne, dict Le Cocq, vivant tante à sœur Antonnette Baillet, enfermère dudit hospital, a esté receu, par ce compteur, pour deux années de sa table et gouverne dans ledit hospital, CIIII^{xx} l. » — SOMME totale de la recette : 113,963 l. 12 s. — DÉPENSE : F^o 161 v^o. « A Jean Morel, libraire à Lille, pour avoir vendu et livré pour ledit hospital deulx manuelz des pasteurs par l'ordonnance de Monseigneur le Révérendissime de Tournay ; païé par quittance XIII l. » — SOMME totale de la dépense : 97,571 l. 5 s.

4380. (Registre.) — In-folio, papier, 183 feuillets.

1624-1627. — Double original du compte précédent.

4381. (Registre.) — In-folio, papier, 144 feuillets.

1627-1628. — Compte onzième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 42,218 l. 19 s. 7 d. — DÉPENSE : F^o 112. Gages de frère Antoine Dupont, maître de l'hôpital, pour un an échu le 18 juin 1628, jour de son trépas, 300 livres. — F^o 121 v^o. « A Jean Le Grand, pour II^e piedtz de fenestre de fil de fer pour poser dessus le grand portal de l'église dudit hospital affin de garrantir les verrières de pierres et calloux que jettent les mal apprins et escoliers et joueurs à la paulme, le VIII^e d'avril XVI^e vingt huit, CIIII^{xx} XVI l. » — F^o 125. Service fait à Saint-Pierre pour la défunte prieure Michelle Leclercq le 18 décembre 1627. — SOMME totale de la dépense : 40,431 l. 6 s. 1 d. — Sœur Yolende Bourgeois, prieure.

4382. (Registre.) — In-folio, papier, 144 feuillets, en mauvais état.

1627-1628. — Double original du compte précédent.

4383. (Registre.) — In-folio, papier, 177 feuillets, rongés par l'humidité dans leur partie inférieure.

1628-1630. — Comptes douzième et treizième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 65,479 l. 4 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 153 v^o. « A maistre Claude Misselin, fondeur de cloches, pour avoir refondu les cloches dudit hospital et avoir livré le métal, en janvier XVI^e vingt nœuf, III^e XII l. » — SOMME totale de la dépense : 77,344 l. 5 d. — Frère Mathias Boome, maître.

4384. (Registre.) — In-folio, papier, 177 feuillets.

1628-1630. — Double original du compte précédent.

4385. (Registre.) — In-folio, papier, 194 feuillets en mauvais état.

1630-1631. — Compte quatorzième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 42,435 l. 1 s. 6 d. — DÉPENSE : F^o 169 v^o. « A Joseph Michelin, fondeur de cloches, et aultres, pour avoir fondu et pendu les cloches de la chappelle Saint-Sébastien en l'an XVI^e trente ung, CIIII^{xx} XIII l. » — SOMME totale de la dépense : 24,626 l. 2 s. 5 d.

4386. (Registre.) — In-folio, papier, 194 feuillets.

1630-1631. — Double original du compte précédent.

4587. (Registre.) — In-folio, papier, 151 feuillets.

1631-1632. — Compte quinziesme de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 43,825 l. 6 s. 7 d. — Somme totale de la dépense : 36,952 l. 4 s. 10 d.

4588. (Registre.) — In-folio, papier. Ce registre est incomplet et en fort mauvais état.

1631-1632. — Double original du compte précédent.

4589. (Registre.) — In-folio, papier, 190 feuillets.

1632-1633. — Compte seiziesme de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 40,303 l. 6 d. — Somme totale de la dépense : 37,291 l. 12 s. 5 d.

4590. (Registre.) — In-folio, papier, 180 feuillets.

1633-1634. — Compte dix-septiesme de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 35,745 l. 14 s. 5 d. — DÉPENSE : F^o 158. Funérailles de sœur Marie Du Mollin, religieuse de l'hôpital. — SOMME totale de la dépense : 41,274 l. 18 s. 10 d. — Frère Jacques Ghis, maître.

4591. (Registre.) — In-folio, papier, 174 feuillets.

1634-1635. — Compte dix-huitiesme de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 36,125 l. 5 s. 8 d. — DÉPENSE : F^o 151. « A Nicolas Le Ceigne, orphevre, pour chandeilliers d'argent livrez audit hospital le III^e d'octobre XVI^e trente quatre, XI^eIII^eXXI l. — SOMME totale de la dépense : 28,164 l. 3 s. 6 d.

4592. (Registre.) — In-folio, papier, 174 feuillets.

1634-1635. — Copie collationnée du compte précédent.

4593. (Registre.) — In-folio, papier, 219 feuillets.

1635-1637. — Comptes dix-neuvième et vingtième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 85,209 l. 4 s. 8 d. — DÉPENSE : F^{os} 195-196. « A Nicolas Le Ceigne, orphevre, pour le restat d'un calix d'argent doré et une paire de chandeliers d'argent livrez audit hospital le II^e d'aoust XVI^e trente cinq, VI^eIII^eXXVIII l. XVIII s. » — « A Antoine et Philippes Heddebault, pour trois livres de fin or de Millan pour broder,

livrez audit hospital le v^e de septembre XVI^e trente cinq, CIII^eXX l. III s. » — « A Henry Du Pont et Jean Stappart, pour aucunes parties par eux livrées pour ledit hospital d'or et d'argent et soies pour broder pour ung ornement en l'église dudit hospital, XIII^eXXXIII l. IX s. » — F^o 199. Contribution volontaire accordée par l'hôpital « pour subvenir au bien et deffense des Pays-Bas », 200 l. — SOMME totale de la dépense : 72,444 l. 1 s. 8 d.

4594. (Registre.) — In-folio, papier, 219 feuillets.

1635-1637. — Copie collationnée du compte précédent.

4595. (Registre.) — In-folio, papier, 156 feuillets.

1637-1638. — Compte vingt-unième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 40,398 l. 14 s. 5 d. — DÉPENSE : F^o 138 v^o. Réparation des dommages causés au moulin à vent « appartenant audit hospital hors la porte des Mallades quy avoit esté abbatu des vendtz par tempeste le XXI^e juillet XVI^e trente huit. » — F^o 142. Funérailles des sœurs Marie Du Mollin et Catherine Du Retz. — SOMME totale de la dépense : 47,670 l. 18 s. 9 d.

4596. (Registre.) — In-folio, papier, 156 feuillets.

1637-1638. — Copie collationnée du compte précédent.

4597. (Registre.) — In-folio, papier, 153 feuillets.

1638-1639. — Compte vingt-deuxième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 40,490 l. 4 s. 5 d. — Somme totale de la dépense : 37,551 l. 2 s. 8 d.

4598. (Registre.) — In-folio, papier, 153 feuillets.

1638-1639. — Copie collationnée du compte précédent.

4599. (Registre.) — In-folio, papier, 147 feuillets.

1639-1640. — Compte vingt-troisième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 46,785 l. 19 s. 11 d. — DÉPENSE : F^o 131 v^o. « A divers ouvriers, pour la fachen des orgues dudit hospital faictes ès années XVI^e trente neuf et XVI^e quarante, VIII^eLXIX l. XIII s. IX d. » — F^o 135 v^o. Achat d'une maison sise rue des Moulins-Saint-Pierre fait par l'hôpital sur

les révérends pères Minimes de Lille et le maître de l'hôpital Saint-Sauveur, 2,450 livres. — SOMME totale de la dépense : 35,923 l. 13 s. 2 d.

4600. (Registre.) — In-folio, papier, 147 feuillets.

1639-1640. — Copie collationnée du compte précédent.

4601. (Registre.) — In-folio, papier, 161 feuillets.

1640-1641. — Compte vingt-quatrième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 51,315 l. 15 s. 9 d. — Somme totale de la dépense : 35,389 l. 5 s. 2 d.

4602. (Registre.) — In-folio, papier, 161 feuillets.

1640-1641. — Copie collationnée du compte précédent.

4603. (Registre.) — In-folio, papier, 153 feuillets.

1641-1642. — Compte vingt-cinquième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 51,997 l. 9 s. 7 d. — DÉPENSE : F^o 137. « A divers soldatz et gens de guerre et à ung docteur et chirurgien extraordinaire aians venus solliciter tous les soldatz mallades blessez audit hospital, à raison des guerres franchoises advenues par deça en septembre xvi^e quarante ung, et introduis de nuict audit hospital, vii^exxxii l. » — « A Thomas de Roose, orphevre, pour plusieurs parties par luy livrées pour ledit hospital en l'an xvi^e quarante deux, particulièrement reprinses en son billet contenant quittance, païé vi^elv l. » — F^o 138. Funérailles de sœur Yolende Bourgeois, prieure, décédée en décembre 1641. — F^o 139 v^o. Achat, pour 3,498 l. 18 s., d'un moulin à vent « mis entre les portes de Notre-Dame et des Malades en le plache du jadis mollin de Le Vallée qui y estoit auparavant, lequel at esté bruslé par les Franchois, ennemis à Sa Majesté, le 1^{er} de septembre xvi^e quarante ung. » — F^o 142. Remises faites sur le montant de leur fermage aux fermiers des moulins et terres de l'hôpital en considération des chômages et des pertes qu'ils ont supportés à cause des guerres avec la France, 5,207 l. 4 s. 8 d. — SOMME totale de la dépense : 55,375 l. 15 s. 11 d. — Sœur Magdelaine de Hellemmes, prieure.

4604. (Registre.) — In-folio, papier, 133 feuillets.

1641-1642. — Copie du compte précédent.

4605. (Registre.) — In-folio, papier, 140 feuillets.

1642-1643. — Compte vingt-sixième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 53,953 l. 2 s. 10 d. — DÉPENSE : F^o 128 v^o. « A Thomas de Roose, orphevre, pour plusieurs parties par luy livrées pour ledit hospital en l'année de ce compte, païé apparant son billet viii^exxvi l. » — « A Jean Gossart, pour la fachon de trois casures par luy fait pour ledit hospital en novembre xvi^e quarante deux, lxxii l. » — « Au broudeur du Saint-Esprit à Tournay, pour ung devant d'autel et passet en brouderie par luy livrez pour ledit hospital; païé par sa quittance ii^exvi l. » — F^o 130 v^o. Construction de deux nouveaux moulins. — SOMME totale de la dépense : 62,845 l. 14 s. 9 d.

4606. (Registre.) — In-folio, papier, 140 feuillets.

1642-1643. — Copie du compte précédent.

4607. (Registre.) — In-folio, papier, 143 feuillets.

1643-1644. — Compte vingt-septième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 53,488 l. 11 s. 10 d. — DÉPENSE : F^o 128 v^o. « A Antoine Le Michiel, pour ung bénitoir de marbre par luy vendu et livré pour l'église dudit hospital le ii^e d'aoust 1644, païé par quittance ciiii^exx l. » — F^o 132. « A Antoine Bucquet, pour ung resveille, avoir racommodé l'horloge dudit hospital en apvril 1644, païé iii^exxv l. xviii s. » — SOMME totale de la dépense : 54,215 l. 17 s. 10 d.

4608. (Registre.) — In-folio, papier, 137 feuillets rongés par l'humidité.

1643-1644. — Copie du compte précédent.

4609. (Registre.) — In-folio, papier, 141 feuillets.

1644-1645. — Compte vingt-huitième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 51,432 l. 18 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 127. « A frère Alexy, minime, pour avoir fait ung model du bastiment à faire à front de rue audit hospital, païé le xx^e de febvrier 1645, lxxiii l. » — F^o 130. Funérailles de sœur Isabeau Fache, religieuse de l'hôpital. — F^o 132 v^o. Remise de 5,100 livres faite aux fermiers des moulins de l'hôpital « en considération du bruslement des mollins advenu en l'an xvi^e quarante ung par les ennemis Franchois et autrement. » — SOMME totale de la dépense : 63,633 l. 10 s. 2 d.

4610. (Registre.) — In-folio, papier, 142 feuillets.

1644-1645. — Copie du compte précédent.

4611. (Registre.) — In-folio, papier, 147 feuillets.

1645-1646. — Compte vingt-neuvième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 60,152 l. 7 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 117 v^o. « A Jean Sequedin, organiste, pour une année de ses gaiges d'organiste dudit hospital, l. l. » — F^o 135. « Pour la contribution des biens et mollins dudit hospital d'un an finy le dernier de septembre xvii^e quarante-six qu'il at convenu faire aux ennemis Franchois, pour éviter le ruyne et bruslement d'iceulx, at esté païé 1,263 l. 12 s. » — F^o 136. Remise faite au fermier des biens de Caprycke en considération des pertes qu'il a éprouvées par suite de la guerre. — Autres remises accordées aux occupants des biens de l'hôpital hors la ville pour la même cause. — SOMME totale de la dépense : 58,129 l. 1 s. 8 d.

4612. (Registre.) — In-folio, papier, 147 feuillets.

1645-1646. — Copie collationnée du compte précédent.

4613. (Registre.) — In-folio, papier, 139 feuillets.

1646-1647. — Compte trentième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — RECETTE : F^o 88 v^o. « Sy rapporte encoire en recepte au prouffict de cest hospital la somme de vii^exxviii l. pour pareille somme par luy receue de dame prieuse de cest hospital, à quoy revient le vin des messes et ce que at esté païé à celle quy at gardé la chappelle de Nostre-Dame d'Assistance durant deux ans finis à la Saint-Jehan-Baptiste 1646. » — SOMME totale de la recette : 57,413 l. 14 s. 3 d. — DÉPENSE : F^o 124. « A Laurens Empin, orphevre, pour avoir racommodé ung calice le v^e d'avril 1647, xxx l. » — SOMME totale de la dépense : 55,547 l. 11 s. 5 d.

4614. (Registre.) — In-folio, papier, 130 feuillets.

1647-1648. — Compte trente-unième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 74,273 l. 1 s. 1 d. — DÉPENSE : F^o 115 v^o. Funérailles de sœur Barbe Gilles, religieuse de l'hôpital. — SOMME totale de la dépense : 66,580 l. 13 s. 9 d.

4615. (Registre.) — In-folio, papier, 130 feuillets.

1647-1648. — Copie du compte précédent.

HOSPICES DE LILLE (Nord).

4616. (Registre.) — In-folio, papier, 130 feuillets.

1648-1649. — Compte trente-deuxième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 79,450 l. 2 s. 10 d. — DÉPENSE : F^o 114 v^o. « A diverses personnes, pour une chasuble et diverses estoffes livrez pour l'église dudit hospital en may seize cens quarante nœuf, ii^eiii l. xii s. » — SOMME totale de la dépense : 56,299 l. 3 s. 3 d.

4617. (Registre.) — In-folio, papier, 130 feuillets.

1648-1649. — Double original du compte précédent.

4618. (Registre.) — In-folio, papier, 145 feuillets.

1649-1650. — Compte trente-troisième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — RECETTE : F^o 85 v^o. Recette de 10,000 florins levés en cours de rentes héritières par les proviseurs de l'hôpital en vertu d'octroi royal du 26 juin 1649. — F^o 90. Autre recette « à cause d'argent prins en change et sur cédulles par mesdis sieurs les proviseurs pour ledit hospital, attendant qu'ils auroient obtenu autre patente de Sa Majesté pour lever aultre argent en cours de rentes héritières, 17,830 l. » — SOMME totale de la recette : 125,986 l. 16 s. 7 d. — DÉPENSE : F^o 136. Remise sur le montant de leur fermage faite aux fermiers des moulins de l'hôpital à cause de l'incendie de plusieurs moulins. — SOMME totale de la dépense : 56,291 l. 5 s. — « Faict icy à noter que nonobstant que par la closture de ce compte, ce compteur demeure redevable de la somme de cxxii^eix^el^eix l. xiiii s. vii d. ii partis, est apparu par estat par luy exhibé de toutes les parties payées pour les fraiz du bastiment de cest hospital porter icelles à cxlvi^exxi l. xv s. paris dont il n'a porté aucunes des mises de ce compte. » — Frère Joseph Vranx, maître.

4619. (Registre.) — In-folio, papier, 145 feuillets.

1649-1650. — Copie du compte précédent.

4620. (Registre.) — In-folio, papier, 131 feuillets.

1650-1651. — Compte trente-quatrième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — RECETTE : F^o 85. Recette d'un emprunt fait par l'hôpital en vertu de lettres du Roi en date du 4 août 1651, 52,852 l. 6 s. — SOMME totale de la recette : 136,272 l. 10 s. 10 d. — DÉPENSE : F^o 127. « A Franchois Vraux, orphevre, pour plusieurs parties d'argenteries livrées pour ledit hospital et église d'icelluy, païé le douziesme de décembre seize cens cinquante, apparant par son billet contenant ordonnance

et quittance, déduction faite du vieu argent à luy délivré, III^cXXXIII l. xii s. » — F^o 128. Funérailles de sœur Magdeleine de Hellemmes, prieure, décédée en janvier 1652. — F^o 139. « Aultres mises et payemens à cause des bastimens nouveaux faitz audit hospital, ensemble douze maisons allentour d'icelluy, et les deux moulins à eau de Saint-Pierre, tant par bruslement par feu de meschief que leur caducité faitz ès années 1649, 1650 et 1651, 149, 223 l. 5 s. 5 d. — F^o 142 v^o. « A plusieurs personnes ayant assisté aux moulins à eau de Saint-Pierre et maisons dudit hospital y joindant bruslé, si comme aux pauvres cloistres, corps de stiltz et aultres, at esté payé III^cIII^{xvi} l. » — F^o 144. « A Guillaume Morel, pintre, pour avoir pint ung saint Michiel sur la tour dudit hospital, payé LXXII l.; à Jacques Muysart, chaudronnier, pour le cuivre et estoffe de saint Michiel ci-dessus, LVI l. » — SOMME totale de la dépense : II^cXVI^m299 l. XVI s. III d. — Sœur Marie Carton, prieure.

4621. (Registre.) — In-folio, papier, 154 feuillets.

1650-1651. — Double original du compte précédent.

4622. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1651-1652. — Compte trente-cinquième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 79,950 l. 18 s. 6 d. — DÉPENSE : F^o 141 v^o. Dépenses faites pour la reconstruction des bâtiments de l'hôpital, des maisons qui l'entourent et des moulins Saint-Pierre, détruits dans l'incendie du 17 mars 1649, 17,065 l. 4 s. 3 d. — SOMME totale de la dépense : 92,438 l. 14 s. 4 d.

4623. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1651-1652. — Double original du compte précédent.

4624. (Registre.) — In-folio, papier, 136 feuillets.

1652-1653. — Compte trente-sixième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 57,250 l. 3 s. — DÉPENSE : F^o 112. Funérailles de sœur Isabeau Despatures, religieuse infirmière de l'hôpital. — F^o 127 v^o. Travaux aux bâtiments neufs de l'hôpital : « à Anthoine Baillet, pour par luy avoir doré toutes les pièches du lambry du nouveau cœur, et doré et pint les coupes de bois y servant et quadrant de l'horloge dudit hospital, at esté païé le VII^e de may 1653, CLVI l.; » — « à Anthoine Baillet, pour avoir pinct et doré la niche de l'imaige de la Vierge assise sur le derrière du cœur, par-dedans le jardin dudit hospital, païé XVI l. » — SOMME totale de la dépense : 48,479 l. 5 s. 7 d.

4625. (Registre.) — In-folio, papier, 136 feuillets.

1652-1653. — Double original du compte précédent.

4626. (Registre.) — In-folio, papier, 132 feuillets.

1653-1654. — Compte trente-septième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 60,863 l. 15 s. 8 d. — DÉPENSE : F^o 126. « A Franchois de Monchy, pour avoir trenché toutes les roses et aultres ouvraiges par luy faitz pour l'église dudit hospital, païé le XX^e de mars XVI^e cinquante quatre II^cXL l.; à Nicolas Lohier, pour plusieurs ouvraiges par luy faitz pour ledit hospital durant l'année de ce compte, LXVI l.; à Anthoine Baillet, pintre, pour avoir pinturé et doré toutes les roses et pommeaux du cœur de l'église dudit hospital et aultrement, païé en mars 1654, II^cLXXVI l. » — SOMME totale de la dépense : 48,655 l. 11 s.

4627. (Registre.) — In-folio, papier, 132 feuillets.

1653-1654. — Copie du compte précédent.

4628. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

1654-1655. — Compte trente-huitième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Recette d'une somme de 12,000 livres prêtée à l'hôpital Comtesse, « pour subvenir en partie aux frais des bastimens tant du cœur de l'église de cest hospital que ailleurs, » par le s^r François Vraux, marchand à Lille, « frère à Mons^r le prélat moderne de Chisoing et lors maistre de cest hospital. » — SOMME totale de la recette : 59,000 l. 14 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 112 v^o. Funérailles de sœur Marguerite Mullier, religieuse. — F^o 128 v^o. Paiements faits pour travaux au chœur de l'église et aux bâtiments de l'hôpital, 17,815 l. 14 s. — F^o 130 v^o. « A Lohier, pintre, pour avoir marbré et jaspré deux portalz avecq les imaiges de saint Joseph et sainte Anne au cœur de cest hospital, païé par accord en fait le XXI^e de novembre XVI^eLIII, III^x l. » — SOMME totale de la dépense : 64,246 l. 14 s. 6 d.

4629. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

1654-1655. — Copie du compte précédent.

4630. (Registre.) — In-folio, papier, 138 feuillets.

1655-1656. — Compte trente-neuvième de Nicolas Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — F^o 83. Prêt de 4,800 livres fait par M. Antoine de La Derrière, maître des Monnaies de Tournai, à l'hôpital Comtesse, « pour

subvenir aux nécessitez d'icelluy, tant à raison de l'érection du cœur de l'église dudit hospital que aultrement. » — **SOMME** totale de la recette : 66,985 l. 3 s. 11 d. — **DÉPENSE** : F^o 110 v^o. « A Franchois de Monchy, tailleur d'imaiges, pour avoir fait le dessin et taillé l'ouvrage des deux portes de la sacristie et de l'aultre porte estant devant ladite sacristie, at esté païé le xvi^e de septembre 1654, xxxvi l.; à Franchois Vraux, marchand orphevre, pour avoir refait la boitte à mettre les saintes huilles, païé xxi l. » — F^o 130. Paiement fait au maître charpentier pour les travaux d'achèvement de la cappe du cœur et le ralongement de la nef de l'église dudit hospital, » 40,045 l. 6 s. 1 d. — F^o 132. « A Jacques Coch, marchand de pierres de jaspre et marbre demeurant à Gand, pour quatre colommes de jaspre et deux niches avecq les imaiges scises audit cœur, par luy vendues et livrées pour ledit hospital, païé III^mCXL l.; à Pierre Lutun, maistre tailleur d'imaiges, pour aucuns menus ouvraiges par luy faicts de son stil pour le susdict hospital en janvier 1656, xx l. » — **SOMME** totale de la dépense : 68,679 l. 4 s. 5 d. — Frère Etienne Tasse, maître.

4631. (Registre.) — In-folio, papier, 138 feuillets.

1655-1656. — Copie du compte précédent.

4632. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

1656-1657. — Compte quarantième de Nicolas Verdrière, receveur de l'hôpital Comtesse. — **SOMME** totale de la recette : 52,070 l. 9 s. 9 d. — **DÉPENSE** : F^o 132 v^o. Achat de livres fait d'Ignace et Nicolas de Rache, « librairiers; » gratification « à plusieurs personnes ayant aidé à esteindre le feu de meschief arrivé au fournil de la brasserie dudit hospital le xxi^e de décembre xvi^e cinquante six, cxlii l. viii s. » — F^o 133 v^o. Funérailles de sœur Isabeau Le Maistre, religieuse de l'hôpital. — F^o 150. « A Anthoine Baillet, peintre, pour avoir peint les pillets de la gallerie devant la grande salle dudit hospital, xliii l. » — **SOMME** totale de la dépense : 48,185 l. 4 s. — Frère Gilles Le Cat, maître.

4633. (Registre.) — In-folio, papier, 155 feuillets.

1656-1657. — Copie du compte précédent.

4634. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1657-1658. — Compte quarante-unième de Nicolas Verdrière, receveur de l'hôpital Comtesse. — **SOMME** totale de la recette : 50,326 l. 1 s. 10 d. — **DÉPENSE** : F^o 126 v^o.

« A Nicolas Lohier, peintre, pour avoir peint et marbré le manteau de cheminée de la salle d'entrée et blanchy des testes d'anges et aultres pièces du maistre-autel de l'église dudit hospital, païé par quittance xxxii l.; à la vesve Jean Barre, pour une table de marbre par elle vendue et livrée pour ledit hospital, païé par quittance xxx l. » — **SOMME** totale de la dépense : 49,582 l. 12 s. 11 d. — A la fin de ce compte se trouve l'état final apuratif des comptes de Nicolas Verdrière, ce receveur ayant résigné ses fonctions en faveur de son fils Charles.

4635. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1657-1658. — Copie du compte précédent.

4636. (Registre.) — In-folio, papier, 188 feuillets.

1658-1659. — Compte premier de Charles Verdrière, receveur de l'hôpital Comtesse. — **SOMME** totale de la recette : 98,294 l. 6 s. 5 d. — **DÉPENSE** : F^o 154. « A Roland Van Mechten et Jean Cardon, pour une amuche, une chappe, iiii manchons, ii peaux de renard, v peaux d'agneaux et vii peaux de chats, par eulx respectivement vendus et livrez au susdict hospital, y compris le racommodage d'ung mantelin, païé cv l. viii s. » — F^o 156. « A Allard de Landas, peintre, pour par luy avoir relavé un grand crucifix avecq saint Jean et Nostre-Dame, ensemble faict un fond bleu, des estoilles et une bordure à l'entour, comme aussy avoir faict, vendu et livré deux peintures posées à présent sur l'entrefend du doxal, le tout pour icelluy hospital, at esté païé le ix^e de may 1657 et le iii^e de janvier 1658, iii^{xx}xxvi l. » — F^o 158. « A Pierre Lutun, maistre tailleur d'images, pour une pierre par luy vendue et livrée pour ledit hospital, x l. » — F^o 160 v^o. Payé à François de Monchy, « pour un model de chandeliers par luy taillé pour l'église dudit hospital, lx l.; » à Hubert Regnard, pour avoir fondu une cloche pour l'hôpital, y avoir ajouté 25 l. de métal, et pour la façon de chandeliers d'airain, 352 l. 6 s. — F^o 162 v^o. Funérailles de sœur Antoinette Baillet, religieuse. — **SOMME** totale de la dépense : 86,503 l. 5 s. 4 d.

4637. (Registre.) — In-folio, papier, 188 feuillets.

1658-1659. — Double original du compte précédent.

4638. (Registre.) — In-folio, papier, 201 feuillets.

1659-1660. — Compte deuxième de Charles Verdrière, receveur de l'hôpital Comtesse. — **SOMME** totale de la recette : 90,419 l. 4 s. 5 d. — **SOMME** totale de la dépense : 95,791 l. 18 s. 3 d.

4639. (Registre.) — In-folio, papier, 204 feuillets.

1659-1660. — Copie du compte précédent.

4640. (Registre.) — In-folio, papier, 205 feuillets.

1660-1661. — Compte troisième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 95,191 l. 4 s. — DÉPENSE : F^o 172 v^o. « A Toussaint Lenglet, pour avoir réparé les deux orgues de l'église d'icelluy hospital, at esté païé, suivant sa quittance datée du XIX^e de juillet 1659, III^e l. » — F^o 176. « A Franchois Vraux, marchand orphevre, à cause d'une remonstrance d'argent doré, par luy vendue et livrée audit hospital, déduction faicte de la vielle remonstrance et aultres parties et menutiées baillées et III^eLX livres de don, at esté païé I^mLXVII l. VI s. » — F^o 177. « A Mathieu Van Houtem, Allard de Landas, Franchois de Monchy et Melchior Anthonius, à cause de peintures, sculpture et ung hostevent par eulx respectivement faictes et livrées pour ledit hospital, at esté païé CLIX l. » — SOMME totale de la dépense : 88,743 l. 6 s. 10 d.

4641. (Registre.) — In-folio, papier, 205 feuillets.

1660-1661. — Copie collationnée du compte précédent.

4642. (Registre.) — In-folio, papier, 212 feuillets.

1661-1662. — Compte quatrième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 100,069 l. 18 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 186. « A Charles Pottier, à raison d'une croix d'escaille de tortue qu'il at vendu et livré pour le grand autel dudit hospital, at esté païé le XVI^e de décembre 1661, XLVIII l.; à Jean Mazurel et Melchior Anthoine, pour trois tableaux par eulx respectivement vendus et livrez audit hospital, apparant par leurs quittances dattées des XXIX^e de janvier et XXIII^e d'octobre 1661, CXIII l. » — SOMME totale de la dépense : 97,857 l. 18 s. 4. d.

4643. (Registre.) — In-folio, papier, 212 feuillets.

1661-1662. — Copie collationnée du compte précédent.

4644. (Registre.) — In-folio, papier, 233 feuillets.

1662-1663. — Compte cinquième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 122,622 l. 8 s. 7 d. — DÉPENSE : F^o 205.

« A Pierre Lutun, maistre tailleur d'images, pour aulcunes marchandises de son dit stil et aultrement par luy livrées, XLVI l. VIII s. » — F^o 206. « A Hubert Regnart et Anthoine Baillet, pour six chandeliers grands d'airin à poser sur l'autel du cœur d'icelluy hospital, peinture et aultrement, at esté païé les XXVII^e de mars et XI^e d'aoust 1655, II^eCXVI l. » — F^o 207. « A Franchois Vraux, marchand orphevre, à cause de vente et livraison, faicte pour l'église dudit hospital, du grand repositoire faict d'escaille de tortue, guarny de cuivre doré et ung encensoir d'argent, déduict le vieu repositoire baillé en diminution, at esté païé I^mLXVIII l.; à M^e Remy Lambert, prebtre, Henry de le Fosse et Toussaint Millart, pour une horloge et carillon vendus et livrez audit hospital, racommodage d'icelle horloge et aultrement, ensamble réfection de treille, III^e VI l. » — SOMME totale de la dépense : 129,568 l. 16 s. 10 d.

4645. (Registre.) — In-folio, papier, 233 feuillets.

1662-1663. — Copie du compte précédent.

4646. (Registre.) — In-folio, papier, 191 feuillets.

1663-1664. — Compte sixième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 98,181 l. 11 s. 10 d. — Somme totale de la dépense : 93,898 l. 15 s. 9 d.

4647. (Registre.) — In-folio, papier, 191 feuillets.

1663-1664. — Copie du compte précédent.

4648. (Registre.) — In-folio, papier, 154 feuillets.

1664-1667. — Comptes septième, huitième et neuvième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 192,401 l. 17 s. 6 d. — DÉPENSE : F^o 128 v^o. « A Pierre Bochart, maistre escrignier, Franchois de Monchy, tailleur d'images, ainsy que Jean Otricque, Bertin Du Ponchel, peintre, et André de Bourgoigne, pour avoir par eulx respectivement livré et travaillé chacun leurs professions et stilz pour les tables d'autel dudit hospital et de Nostre-Dame d'Assistance, XVII^eLVII l. » — F^o 130 v^o. « A Jean Mullier, Pieter Tassart et compagnie, Jean Du Thoict, Gilles Hugues, Louys Screve, Pierre Lutun et Pierre Portebois, pour par eulx avoir respectivement vendu et livré pour ledit hospital une espinette, deux tableaux, matières pour peindre bois, œillet, pierres d'escochine et plumes, XVI^eCXXXIX l. » — SOMME totale de la dépense : 190,604 l. 6 s. 6 d.

4649. (Registre.) — In-folio, papier, 154 feuillets.

1664-1667. — Double original du compte précédent.

4650. (Registre.) — In-folio, papier, 134 feuillets.

1667-1668. — Compte dixième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 55,669 l. 14 s. 7 d. — Somme totale de la dépense : 74,687 l. 2 s. 5 d.

4651. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

1667-1668. — Copie du compte précédent.

4652. (Registre.) — In-folio, papier, 176 feuillets.

1668-1670. — Comptes onzième et douzième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 466,691 l. 2 s. 3 d. — DÉPENSE : F^o 150. Paiement de 880 l. fait à Jacques Cocqueau, maître verrier, pour « livrisons et ouvrages de son stil pour le service de l'hospital. » — F^o 152. « A François Vranx, et Augustin Fremault, pour les parties d'argenterie par eulx vendues et livrées par ledit hospital, v^o LIX l. XVI s. » — F^o 154 v^o. Remises faites aux occupeurs des biens de l'hôpital « à cause de la guerre arrivée en l'an 1667, » 2,703 l. 18 s. — F^o 156. Contribution de l'hôpital dans les frais d'achèvement du bastion au faubourg de la Barre et dans les frais des retranchements et barricades établis afin de conserver les maisons et héritages du faubourg Saint-Pierre. « A Pierre Courouwanne, commis à recevoir la somme accordée au général de l'artillerie de Sa Majesté très-chrestienne le jour de la rendition de ceste ville, pour le rachapt des cloches, chaudières, mortiers et aultres métaux trouvez lors en ceste dicte ville, III^eXXX l. XII s. VIII d. » — Somme totale de la dépense : 449,874 l. 4 s. 4 d.

4653. (Registre.) — In-folio, papier, 176 feuillets.

1668-1670. — Double original du compte précédent.

4654. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

1670-1671. — Compte treizième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 404,255 l. 15 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 147 v^o. « A François de Monchy, pour avoir travaillé en sculpture au siège confessionnal du cœur dudit hospital, at esté païé III^eXXVI l.; à Gilles Pierre et Maximilien De La Grange, pour par eulx avoir respectivement faict et gravé diverses pièces d'argenterie pour ledit hospital, at esté païé II^e

III^eXXII l. XVI s. » — Somme totale de la dépense : 403,744 l. 17 s. 10 d.

4655. (Registre.) — In-folio, papier, 141 feuillets.

1671-1672. — Compte quatorzième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 66,714 l. 4 s. 8 d. — DÉPENSE : F^o 127 v^o et 128. « A François de Monchy, maistre sculpteur, et Baltazart Hovart, pour tailles et or à dorer, at esté païé IX^eVI l. III s.; à damoiselle Margueritte Desbuissons, at esté restitué et qu'elle avoit païé pour deux anges en sculpture receuz d'Anvers, comprins plusieurs frais, III^eXLVIII l. 15 s.; à Jacques Vranx et Albert de Boulongne, marchands orphevres, Nicolas de Rache, marchand libraire, et Henry de Berckem, estaingnier, pour les parties mentionnées en leurs billets, II^eIII^eXXIX l. II s. » — Somme totale de la dépense : 59,900 l. 2 s.

4656. (Registre.) — In-folio, papier, 141 feuillets.

1671-1672. — Double original du compte précédent.

4657. (Registre.) — In-folio, papier, 148 feuillets.

1672-1673. — Compte quinzième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 59,469 l. 11 s. 5 d. — DÉPENSE : F^o 137. « A Albert de Bouloigne, marchand orphevre, pour les parties mentionnées en son billet contenant quittance CLXIX l. III s. » — Somme totale de la dépense : 55,624 l. 12 s.

4658. (Registre.) — In-folio, papier, 148 feuillets.

1672-1673. — Double original du compte précédent.

4659. (Registre.) — In-folio, papier, 145 feuillets.

1673-1674. — Compte seizième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 51,466 l. 17 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 134. « A maistre Charles Chevalier, prebstre, chappellain de cet hospital, Albert de Bouloigne et autres, pour un missel à boucles d'argent, rémunérations de messes, œuvres pieuses et autrement, III^eIII^eXXV l. III s. » — Somme totale de la dépense : 62,348 l. 6 s. 3 d.

4660. (Registre.) — In-folio, papier, 143 feuillets.

1673-1674. — Double original du compte précédent.

4661. (Registre.) — In-folio, papier, 153 feuillets.

1674-1675. — Compte dix-septième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 62,481 l. 4 s. 2 d. — DÉPENSE : F^o 121 v^o. « A Bonaventure Du Hamel, procureur au Conseil souverain de Tournay, N. Sampart et P. Hallet, auditeurs du Bailliage de Lille, et Nicolas Garlette, praticien audit Lille, pour par eux avoir respectivement vacqué au service dudit hospital, fait des vidimus et grand nombre de copies de titres d'iceluy, at esté païé CIX l. XVI s. » — F^o 138 v^o. Transfert du moulin de Saint-Sauveur sur le bastion de Fives. — F^o 139. « A Pierre Parent et Pierre Lutun, maîtres tailleurs d'images et pierres, et la vefve d'iceluy, a esté payé v^o l. XI s. VIII d. » — SOMME totale de la dépense : 61,632 l. 4 s. 1 d. — Sœur Marie-Magdelaine Gontier, prieure.

4662. (Registre.) — In-folio, papier, 153 feuillets.

1674-1675. — Double original du compte précédent.

4663. (Registre.) — In-folio, papier, 149 feuillets.

1675-1676. — Compte dix-huitième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 62,464 l. 6 s. 6 d. — DÉPENSE : F^o 139. « A Elisabeth de Fleur, pour aucunes pièces d'argenterie portées en son billet contenant quittance, CXXIII l. III s. » — SOMME totale de la dépense : 68,840 l. 7 s. 9 d.

4664. (Registre.) — In-folio, papier, 149 feuillets.

1675-1676. — Double original du compte précédent.

4665. (Registre.) — In-folio, papier, 143 feuillets.

1676-1677. — Compte dix-neuvième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 62,447 l. 2 s. 8 d. — DÉPENSE : F^o 134 v^o. « A Agnès Masurel, femme de Jean Du Pret, pour le pris d'un livre intitulé : *Cosmographie universelle*, acheté à la vendue de Monsieur le Chantre, at esté païé XXX l. » — SOMME totale de la dépense : 55,590 l. 47 s. 5 d.

4666. (Registre.) — In-folio, papier, 143 feuillets.

1676-1677. — Double original du compte précédent.

4667. (Registre.) — In-folio, papier, 148 feuillets.

1677-1678. — Compte vingtième de Charles Ver-

dière, receveur de l'hôpital Comtesse. — RECETTE : F^o 93 v^o. « Recette de 1,200 livres données à l'hôpital Comtesse, le 16 novembre 1676, par Antoinette Herreng, femme de Jacques Cambier, marchand brasseur à Lille, à charge d'une messe basse de la Vierge à célébrer le samedi de chaque semaine, à perpétuité, en la chapelle de Notre-Dame d'Assistance. — SOMME totale de la recette : 77,816 l. 2 s. 10 d. — DÉPENSE : F^o 136. « A Françoise Hovine, veuve de Pierre Lutun, vivant maistre tailleur d'images et pierres, pour les pierres sépulchrales des sœurs Marie-Catherine Deschamps, Ernestine de Los et Anastase Cabilleau a esté païé XL l. » — SOMME totale de la dépense : 88,788 l. 19 s. 5 d.

4668. (Registre.) — In-folio, papier, 148 feuillets.

1677-1678. — Double original du compte précédent.

4669. (Registre.) — In-folio, papier, 131 feuillets.

1678-1679. — Compte vingt-unième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 80,901 l. 2 s. 7 d. — DÉPENSE : F^o 119 v^o. Paiement de travaux exécutés par Pierre Lutun, tailleur d'images, et Robert Van Mour, maître menuisier, 233 l. — F^o 120 v^o. Reconstruction du moulin de Hellemmes, « naguères brûlé. » — SOMME totale de la dépense : 66,436 l. 16 s. — Frère Julien Bonnier, maître.

4670. (Registre.) — In-folio, papier, 131 feuillets.

1678-1679. — Double original du compte précédent.

4671. (Registre.) — In-folio, papier, 176 feuillets.

1679-1680. — Compte vingt-deuxième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 64,422 l. 9 s. 3 d. — DÉPENSE : F^o 167. « A Gilles Pierre et Henry de Berckem, marchands orphevre et estaignier respectifs, pour livrisons de marchandises reprises ès deux leurs quittances, CLV l. III s. » — SOMME totale de la dépense : 78,450 l. 16 s. 9 d.

4672. (Registre.) — In-folio, papier, 176 feuillets.

1679-1680. — Double original du compte précédent.

4673. (Registre.) — In-folio, papier, 152 feuillets.

1680-1681. — Compte vingt-troisième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 79,756 l. 7 s. 1 d. — DÉPENSE : F^o 145.

« A Monsieur de la Riandrie, pour douze culliers et douze fourchettes d'argent qu'il a faict venir de Paris pour ledit hospital, III^eLXX l. VIII s.; à Gilles Pierre, marchand orphevre, pour vente et livrison de deux piramides, a esté païé III^eLVIII l. VI s.; à Michel Cauwet, peintre, à raison de diverses parties de son stil reprises en son estat, CXLIII l.; à Jacques de Brune et Jean-Christostome Malte, marchands de tableaux et libraire respectifs, pour vente et livrison de tableaux, cartabelles et autrement, a esté païé II^eXLVIII l. VIII s. » — SOMME totale de la dépense : 54,175 l. 5 gros 3 d.

4674. (Registre.) — In-folio, papier, 152 feuillets.

1680-1681. — Double original du compte précédent.

4675. (Registre.) — In-folio, papier, 161 feuillets.

1681-1682. — Compte vingt-quatrième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 54,368 l. 49 s. 41 d. — DÉPENSE : F^o 146 r^o. « A Marie-Jenne Van Banborch, Jean Van Westhuy et Jacques Graveline, à cause de vente et livrison de careaux de galère et autres par eux respectivement faites à ceux dudit hospital, III^eIII^eXXIII l. XII s. » — F^o 150 v^o. Travaux faits dans l'hôpital par Pierre Lutun, maître tailleur d'images, d'octobre 1679 à avril 1680, 575 l. — F^{os} 151 v^o et 152. « A Gilles Pierre, Charles et Jean Le Gay, pour vente et livrison de deux branches de la moire d'argent et façon d'une chappe par eux respectivement faites, a esté païé IX^eXIX l. III s.; à Alexis Du Rietz, peintre, pour avoir peint les deux fondatrices dudit hospital a esté païé, par quittance datée du XV^e de novembre 1681, c l. » F^o 153. « A Jacques de Bruyne, marchand peintre, à cause de vente et livrison de huit pièces de peintures, y compris le portage, at esté païé par quittance datée du VIII^e de novembre 1681, II^eIII^eXX l. VIII s. » — SOMME totale de la dépense : 82,415 l. 4 s. 4 d.

4676. (Registre.) — In-folio, papier, 161 feuillets.

1681-1682. — Double original du compte précédent.

4677. (Registre.) — In-folio, papier, 172 feuillets.

1682-1683. — Compte vingt-cinquième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 78,984 l. 49 s. 8 d. — DÉPENSE : F^o 163. « A Pierre François, marchand orphevre, jouaillier, à raison de dix culiers et dix fourchettes d'argent controolé et façon, compris un lutte, III^eIII^eXX l. » — F^o 164. « A Jacques de Bruine, marchand peintre, à cause de vente et livrison de

tableaux et deux guéridons par luy vendus et livrez à la foire de Lille 1682, CXII l. XVI s. » — F^o 168. « A feu lors vivant Pierre Bochart, maistre menuisier, veuve et hoirs d'iceluy, a esté quitté, en considération des grands ouvrages que ledict deffunct avoit fait au service et signamment dans le cœur de l'église dudit hospital, là où a esté remonstré n'avoir esté suffissamment récompensé, la somme de II^eLXII l. II s. » — SOMME totale de la dépense : 54,721 l. 13 s. 8 d.

4678. (Registre.) — In-folio, papier, 172 feuillets.

1682-1683. — Double original du compte précédent.

4679. (Registre.) — In-folio, papier, 167 feuillets.

1683-1684. — Compte vingt-sixième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Recette de la somme de 10,000 livres payée par les Etats de Lille à l'hôpital à titre d'indemnité pour la chapelle de Saint-Sébastien, incendiée. — SOMME totale de la recette : 69,576 l. 13 s. 9 d. — DÉPENSE : F^o 150. « A Philippe Behagle, demeurant à Tournay, pour toutes les pièces de tapisserie servantes à l'ornement du cœur de l'église de cet hospital, at esté païé, apparant par sa quittance datée du XXI^e de mars 1684, vérifiée de monsieur le maistre et dame prieure, la somme de III^eIII l. de gros qui reviennent à monnoie de ce compte à III^mVIII^eXLVIII l. » — F^o 157. « A Marcq Lohier, pour avoir marbré et doré la table d'autel dudit hospital et avoir livré deux tableaux enclavez près les formes du même hospital, at esté payé XI^eLII l. XVI s. » — SOMME totale de la dépense : 401,800 l. 14 s. 6 d.

4680. (Registre.) — In-folio, papier, 167 feuillets.

1683-1684. — Double original du compte précédent.

4681. (Registre.) — In-folio, papier, 146 feuillets.

1684-1685. — Compte vingt-septième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 93,687 l. 48 s. 2 d. — DÉPENSE : F^o 138 v^o. « Aux deux Pierre Lutun, maistres tailleurs de blans et sculpteur respectifs, à cause d'ouvrages et livrison de chacun leur stil, at esté païé VI^e III^eXX XV l. II s. » — SOMME totale de la dépense : 55,084 l. 41 s. 9 d.

4682. (Registre.) — In-folio, papier, 146 feuillets.

1684-1685. — Double original du compte précédent.

4683. (Registre.) — In-folio, papier, 153 feuillets.

1685-1686. — Compte vingt-huitième de Charles

Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 54,372 l. 17 s. 8 d. — DÉPENSE : F^o 141. « A Antoine Villain, Jacques de Bruyne, Albert de Bouloigne, Jean-Baptiste Douson et Jean-Baptiste Bochart, pour tableaux, deux garde vent, argenterie, dorure, scribe et garderobbes par eux respectivement vendus et livre, viii^oxxv l. » — F^o 143. Paiements faits, pour travaux et fournitures divers, à Pierre Lutun, maître tailleur d'images, à la femme de Jean Malte, au lieu de Jean Chrysostôme Malte, libraire et imprimeur. — SOMME totale de la dépense : 97,599 l. 4 s. 6 d.

4684. (Registre.) — In-folio, papier, 153 feuillets.

1685-1686. — Double original du compte précédent.

4685. (Registre.) — In-folio, papier, 171 feuillets.

1686-1687. — Compte vingt-neuvième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Recette de la somme de 252 l. 18 s. léguée à l'hôpital par maître Antoine Blondel, en son vivant chapelain d'icelui. — SOMME totale de la recette : 97,927 l. 3 s. 2 d. — DÉPENSE : F^o 160. « A Albert de Bouloigne, Gilles Pierre, Jean-Baptiste Douson et Jean Du Thoit, pour argenterie, dorure et peinture par eux respectivement vendues et livrées, iii^olxxi l. xvi s. » — SOMME totale de la dépense : 60,219 l. 17 s. 10 d.

4686. (Registre.) — In-folio, papier, 171 feuillets.

1686-1687. — Double original du compte précédent.

4687. (Registre.) — In-folio, papier, 172 feuillets.

1687-1688. — Compte trentième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 49,932 l. 13 s. 7 d. — DÉPENSE : F^o 158 v^o. « A Albert de Bouloigne, pour argenterie par luy vendue et livrée, lxxviii l. » — F^o 160 v^o. « A la femme d'Antoine Villain, pour les parties de tableaux et autrement achetées aux vendues publiques de cette ville, ciiii^oxxvii l. xiii s. ; » achat du fief de la Brunerue située ès paroisses de Saint-André et Lambersart, moyennant 8,500 l. — SOMME totale de la dépense : 81,554 l. 1 s. 8 d.

4688. (Registre.) — In-folio, papier, 148 feuillets.

1688-1689. — Compte trente-unième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 68,553 l. 11 s. 6 d. — DÉPENSE : F^o 141 v^o. « A la femme Antoine Vilain et Jacques Le Blan, pour les

parties des tableaux achetez à la vendue publique et peindage, ciiii^oxx l. » — SOMME totale de la dépense : 43,566 l. 14 s. 5 d. — Frère Pierre Le Prestre, maître.

4689. (Registre.) — In-folio, papier, 148 feuillets.

1688-1689. — Double original du compte précédent.

4690. (Registre.) — In-folio, papier, 198 feuillets.

1689-1699. — Compte trente-deuxième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 58,850 l. 19 s. 8 d. — DÉPENSE : F^o 184 v^o. « A Pierre Lutun, maistre sculpteur, occupeur de maison de cet hospital, a esté déduit sur son louage, pour travail, vente et livrison de sa profession reprise dans son billet, ii^oxxx l. » — F^o 188. « A Jacques Quoqueau, Jean Du Thoit et Jacques Le Blan, pour peindage, estoffe de peinture, deux escrants et un tableau, suivant trois papiers, ii^oix l. x s. » — SOMME totale de la dépense : 83,049 l. 1 s. 5 gros.

4691. (Registre.) — In-folio, papier, 198 feuillets.

1689-1699. — Double original du compte précédent.

4692. (Registre.) — In-folio, papier, 149 feuillets.

1690-1691. — Compte trente-troisième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme de la recette : 72,485 l. — Somme totale de la dépense : 51,974 l. 2 s. 6 d.

4693. (Registre.) — In-folio, papier, 149 feuillets.

1690-1691. — Double original du compte précédent.

4694. (Registre.) — In-folio, papier, 161 feuillets.

1691-1692. — Compte trente-quatrième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 59,035 l. 11 d. — DÉPENSE : F^o 148 v^o. « A Pierre Lutun, maistre sculpteur et tailleur de pierres blanches, pour les parties reprises en deux papiers, v^ociiii^oxxvii l. xv s. » — SOMME totale de la dépense : 74,974 l. 10 s. 6 d.

4695. (Registre.) — In-folio, papier, 161 feuillets.

1691-1692. — Double original du compte précédent.

4696. (Registre.) — In-folio, papier, 166 feuillets.

1692-1693. — Compte trente-cinquième de Charles

Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 99,551 l. 11 s. 3 d. — DÉPENSE : F^o 156 v^o. « A Vaas de Boulogne et Philippe Jacquelar, et Gilles Pierre, marchand orphèvre, et Jean-Baptiste Le Boucq, maistre estainnier, pour les parties de leur profession contenues en quatre papiers, vi^ev l. ix s. » — SOMME totale de la dépense : 99,401 l. 17 s. — Frère Florent De Has, maître.

4697. (Registre.) — In-folio, papier, 166 feuillets.

1692-1693. — Double original du compte précédent.

4698. (Registre.) — In-folio, papier, 174 feuillets.

1693-1694. — Compte trente-sixième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 110,948 l. 19 s. 8 d. — DÉPENSE : F^o 168 v^o. « A Gilles Bonnier, comis à la recette des aumosnes pour les pauvres de la paroisse Saint-Pierre, pour avoir contribué à la nourriture desdis pauvres pendant vingt-cinq semaines, 1^m l. ; » payé au commis de l'extraordinaire des guerres et aux aides-majors de la place de Lille pour confiscation, don gratuit, reconnaissance et autrement, 13,951 l. 6 s. — SOMME totale de la dépense : 85,767 l. 6 s. 9 d.

4699. (Registre.) — In-folio, papier, 174 feuillets.

1693-1694. — Double original du compte précédent.

4700. (Registre.) — In-folio, papier, 194 feuillets

1694-1695. — Compte trente-septième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 66,377 l. 9 d. — DÉPENSE : F^o 182. « A Messieurs de l'Estat-Major, pour reconnoissance de la permission qu'ils donnent de laisser librement paistre les moutons appartenans audit hospital dans les glacis et dans les dehors de la porte Saint-André, et aux religieuses infirmières dudit hospital pour reconnoissance de ce qu'elles ne prennent plus de l'argent pour les habits des soldats qu'ils viennent à mourir dans le susdit hospital, viii^e xxxviii l. » — SOMME totale de la dépense : 90,280 l. 8 s. 5 d.

4701. (Registre.) — In-folio, papier, 194 feuillets.

1694-1695. — Double original du compte précédent.

4702. (Registre.) — In-folio, papier, 187 feuillets.

1695-1696. — Compte trente-huitième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale

de la recette : 95,277 l. 3 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 164. « A la veuve Antoine Vantune, de Monchies, François Morel, la femme Guillaume de Bryne, Charles Leclercq, Jacques Engelgrave, Joseph Le Petit et autres, pour ventes et livrisons par eux respectivement faites, pour le service dudit hospital, si comme tabourez, fauteuils, chasubles, manipule, tunicque, toile rouge, coton, convertes, drap blanc, drap noir, table, scribane, guéridons, galons, brocar et autrement, repris en neuf papiers acquittez portans la somme de xvi^exxxviii l. xiii s. » — F^o 170. « A Vaast de Boulogne, marchand orphèvre, pour les parties d'ouvrages qu'il a fais etournys audit hospital, iiii^eiiii^e l. xviii s. » — SOMME totale de la dépense : 69,662 l. 10 s. 5 d.

4703. (Registre.) — In-folio, papier, 187 feuillets.

1695-1696. — Double original du compte précédent.

4704. (Registre.) — In-folio, papier, 194 feuillets.

1696-1697. — Compte trente-neuvième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 68,063 l. 16 s. 4 d. — DÉPENSE : F^o 175 v^o. « A Pierre Lutun, maistre sculteur, et Antoine Crucque, pour plusieurs ouvrages et livrisons qu'ils ont respectivement faites pour le service dudit hospital, ix^exxvii l. iii s. » — F^o 179 v^o. « A Ignace de Has, E. Pacot, Robert de Noyelles, marchands orphèvres, et Jacques Muissart, marchand chaudronnier, pour les parties d'ouvrages de leur mestier, par eux respectivement faites, vendues et livrez pour le service de iceluy hospital, xv^elvi l. » — F^o 183. Coût de l'enregistrement des armes de l'hôpital Comtesse pour satisfaire à l'arrêt du Conseil en date du 20 novembre 1696, 46 l. 8 s. — SOMME totale de la dépense : 88,622 l. 9 s. 5 d.

4705. (Registre.) — In-folio, papier, 194 feuillets.

1696-1697. — Double original du compte précédent.

4706. (Registre.) — In-folio, papier, 171 feuillets.

1697-1698. — Compte quarantième de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 126,928 l. 6 s. 6 d. — DÉPENSE : F^o 153 v^o. « A Madame de Bagrols, pour remboursement à elle fait de plusieurs sommes et parties qu'elle avoit païée pour le service de cet hospital au sujet d'achats faits de broderie de la chasuble, tunique, estolles, manipules, bourses, voiles et autres ornemens d'autel et d'église, ainsi qu'il paroist de la déclaration acquitée de ladite Dame

de Bagnols en date du 27 juin 1698, montante à la somme de **mm^mlxxii l. xv s.** » — F^o 160 v^o. « A Vaast de Boulogne et E. Pacot, marchands orphèvres, pour les parties d'ouvrages reprises en chacun leurs respectifs billets, **ii^e l.** » — **SOMME** totale de la dépense : 418,282 l. 4 s. 6 d.

4707. (Registre.) — In-folio, papier, 171 feuillets.

1697-1698. — Double original du compte précédent.

4708. (Registre.) — In-folio, papier, 180 feuillets.

1698-1699. — Compte quarante-unième et dernier de Charles Verdière, receveur de l'hôpital Comtesse. — **SOMME** totale de la recette : 91,357 l. 2 s. 3 d. — F^o 153. « A Madame de Bagnols, la somme de **xvii^emm^{xx}xviii l. vi s.**, pour la rembourser de pareille somme qu'elle avoit bien voulu avancer pour le service de cet hospital en l'achat d'un devant d'autel en broderie tout d'or de Paris sur velour rouge cramoisy ; à Charles-François de Rocourt, la somme de mil vingt sept livres pour grand nombre de livres d'or qu'il a fourny pour le service dudit hospital. » — F^{os} 155-158. Paiement de 2,121 l. 14 s. à Pierre Lutun, sculpteur, pour livraison de marbre employé au chœur de l'hôpital et pour travaux divers ; — paiement de 312 l. à Michel Henniart, maître sculpteur, « pour du cuivre et un model de bois garny d'un aigle pour estre employé au service de cet hospital ; » — paiement de 411 l. à Jean Dreuptin, « pour avoir travaillé un aigle de cuivre ; » — paiement de 517 l. 19 s. à Toussaint Cambron, fondeur de cloches, pour la refonte de la grosse et de la petite cloche de l'hôpital et la fonte de deux autres « accordames à celle qui restoit au clocher ; » — paiement de 478 l. 16 s. à Jean Ollehin et Jean-François Godelier, « pour avoir respectivement fait la réparation des orgues, trois enfans pour mettre au dessus desdites orgues et plusieurs rozes pour le lambris du chœur ; » — paiement de 1,664 l. à Jean-Baptiste Lobier et Antoine de Villers ; — pour avoir respectivement blanchy, marbré, doré et remis en couleur deux pièces de pyramide et fait autres menutez dans le chœur de cet hospital ; » — « à Arnould Devuez, peintre, la somme de douze cens livres pour le pris d'un tableau représentant la *Présentation de la Vierge au Temple* pour l'autel du chœur de l'église dudit hospital par luy fait, vendu et livré suivant sa quittance en date du 9^e juin 1699. » — « A Antoine de Villers, marchand orphèvre, la somme de 5,389 l. 18 s. pour le prix de deux grands chandeliers d'autel pesans 835 onces 41 estrelins d'argent, qu'il a faits, vendus et livrez à cet hospital. » — « A la veuve Pierre Cornette, E. Pacot et M. Wibault, pour les pièces d'argenterie qu'ils ont respectivement vendues et

fournies audit hospital, 585 l. 12 s. » — **SOMME** totale de la dépense : 90,981 l. 3 s. — A la fin de ce compte se trouve l'état final rendu par le receveur Charles Verdière aux proviseurs.

4709. (Registre.) — In-folio, papier, 180 feuillets.

1698-1699. — Double original du compte précédent.

4710. (Registre.) — In-folio, papier, 175 feuillets.

1699-1700. — Compte premier de Michel Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — **SOMME** totale de la recette : 95,270 l. 7 s. 4 d. — **DÉPENSE** : F^{os} 155-156. Achat de moire, frange d'argent, drap noir, damas, estamettes, mouquettes, serge de Londres, scapulaires, changeans, tapisserie, rubans, soies, cotons, etc., 3,260 l. 14 s. — F^o 160. « Au s^r Ignace de Has, Gamot et Jean Plouvrier, pour les parties par eux respectivement faites, vendues et livrées audit hospital d'argenterie et cuivre, 686 l. 14 s. ; — à Arnould de Vuez, peintre, pour avoir fait les tableaux représentans savoir : *la Manne dans le désert*, — *le Miracle des cinq pains*, — *la Cenne*, — *la Fraction du pain*, — *les Israélites mangeant l'agneau pasqualle*, — *Hélie dans le désert*, — *Melchisédecque offrant pain et vin à Abraham* et autres pour l'ornement de la chapelle dudit hospital, ainsy qu'il paroist de la quittance dudit Devuez montante à la somme de 4,800 livres ; — à Alexis Du Riet et Du Canchee, doreurs, pour avoir doré et livré l'or nécessaire aux cadres des tableaux ci-dessus, 1,152 l. » — **SOMME** totale de la dépense : 75,670 l. 3 s. 8 d.

4711. (Registre.) — In-folio, papier, 154 feuillets.

1700-1701. — Compte deuxième de Michel Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — **SOMME** totale de la recette : 66,371 l. 9 s. 8 d. — **DÉPENSE** : Prix de l'acquisition du fief et cense de la Vacquerie à Saint-André faite sur Arnould Gérard de Beyer, conseiller de l'Electeur de Brandebourg, 28,894 l. 16 s. — **SOMME** totale de la dépense : 81,640 l. 3 s. 2 d.

4712. (Registre.) — In-folio, papier, 154 feuillets.

1702-1703. — Compte quatrième de Michel Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — **SOMME** totale de la recette : 47,248 l. 12 s. 7 d. — **DÉPENSE** : F^o 144. « A Robert Pottier, marchand de glaces, pour avoir vendu et livré audit hospital deux glaces pour les termes du grand autel, et à Jean-Baptiste Douzon pour avoir doré deux moulures pour mettre au costé dudit autel, 132 l. ; à Fiebvét

et Dannel, marchands libraires, pour avoir vendu audit hospital deux antiphonaires romains de l'impression d'Anvers, in-f^o magno, 160 l. » — SOMME totale de la dépense : 55,164 l. 18 s. 10 d.

4713. (Registre.) — In-folio, papier, 138 feuillets.

1703-1704. — Compte cinquième de Michel Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 31,401 fl. 10 p. 3 d. — DÉPENSE : F^o 127. « A Arnould Devuez, peintre, pour avoir fait les tableaux du réfectoire des religieuses dudit hospital, ainsi qu'il conste par sa quittance dattée du 30 avril 1703, 900 fl.; à Alexis Du Riez, maistre doreur, pour avoir dorez les cadres qui servent aux tableaux cy-dessus, 35 fl. 18 p. » — SOMME totale de la dépense : 34,621 fl. 11 p. 2 d.

4714. (Registre.) — In-folio, papier, 166 feuillets.

1704-1705. — Compte sixième de Michel Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 29,060 fl. 7 p. 8 d. — DÉPENSE : F^o 157. « A Jean-Christostôme Malte, imprimeur, pour plusieurs livrisons de sa profession, 30 fl. 12 p.; à Antoine de Villers, marchand orphèvre, Jean Plouvier, maistre fondeur, et Martin Cuignet, maistre vitrier, pour les livrisons et ouvrages par eux respectivement faites pour le service dudit hospital, 57 fl. 12 s. » — F^o 158. « A Guillaume Verniers, marchand tapissier, pour le prix de deux pièces de tapisserie contenant cinquante six aunes carré de Bruxelles qu'il a vendu et livré audit hospital, 540 fl. — SOMME totale de la dépense : 25,322 fl. 11 p.

4715. (Registre.) — In-folio, papier, 142 feuillets.

1705-1706. — Compte premier de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 30,972 fl. 19 p. 4 d. — DÉPENSE : F^o 132 v^o. « A Pacot, marchand orphèvre, à cause de livrison et ouvrages de sa profession, 94 fl. 6 p.; à Robert Potier et Jean-Baptiste Requillart, pour miroirs et glaces par eux respectivement vendus et livrés audit hospital, 138 fl. 16 p. » — SOMME totale de la dépense : 31,525 fl. 14 p. 11 d.

4716. (Registre.) — In-folio, papier, 147 feuillets.

1706-1707. — Compte deuxième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 28,965 fl. 5 p. 2 d. — SOMME totale de la dépense : 29,713 fl. 11 d.

4717. (Registre.) — In-folio, papier, 155 feuillets.

1707-1708. — Compte troisième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 31,450 fl. 6 p. 8 d. — SOMME totale de la dépense : 31,666 fl. 8 p. 10 d.

4718. (Registre.) — In-folio, papier, 175 feuillets.

1710-1711. — Compte sixième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 36,211 fl. 3 p. 4 d. — SOMME totale de la dépense : 36,012 fl. 4 p. 3 d.

4719. (Registre.) — In-folio, papier, 183 feuillets.

1711-1712. — Compte septième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 36,717 fl. 8 p. 11 d. — SOMME totale de la dépense : 35,844 fl. 9 p. 7 d.

4720. (Registre.) — In-folio, papier, 198 feuillets.

1712-1713. — Compte huitième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 43,325 fl. 9 p. 9 d. — SOMME totale de la dépense : 40,404 fl. 19 p. 1 d.

4721. (Registre.) — In-folio, papier, 208 feuillets.

1713-1714. — Compte neuvième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 46,601 fl. 2 p. 5 d. — DÉPENSE : F^{os} 183-184. « A Artus de le Fosse, la somme de 240 fl. pour avoir livré un tambour et partie de carillon de l'horloge; à André Cordonnier, orphèvre, la somme de 554 fl. pour le travail et les livrisons de son stil; à Causin, Gaspin, Bridoult et Cornues, la somme de 1,307 fl. pour le travail de broderie par eux fait, livrisons de galons, estoffes et autres; à Charles Pouille, la somme de 648 fl. pour avoir brodé des chasubles, livrisons faites et autrement; à la veuve Engelgrave, la somme de 110 fl. 13 p. pour les livrisons de galons d'or. » — SOMME totale de la dépense : 42,945 fl. 5 p. 9 d.

4722. (Registre.) — In-folio, papier, 207 feuillets.

1715-1716. — Compte onzième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 39,550 fl. 13 p. 2 d. — DÉPENSE : F^o 183. « A Charles Pouille, maistre brodeur, la somme de 432 fl. 11 p. pour les livrisons et

travaillés de son stiel. » — SOMME totale de la dépense : 42,351 fl. 11 p. 10 d. — M^e Laurent de Rocque, prêtre, maître. — Dame Albéric-Pélagie de Richemont, prieure.

4723. (Registre.) — In-folio, papier, 220 feuillets.

1716-1717. — Compte douzième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 33,850 fl. 7 p. 7 d. — SOMME totale de la dépense : 37,752 fl. 15 p. 10 d.

4724 (Registre.) — In-folio, papier, 225 feuillets.

1716-1718. — Compte treizième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 34,587 fl. 17 p. 6 d. — DÉPENSE : F^o 204 v^o. « Au sieur Arnould Devuez, la somme de cent florins pour la façon de deux tableaux ; à D.-F. Gobert, la somme de 150 florins pour avoir achevé le grand plan des biens dudit hospital en la ville et en avoir copié plusieurs autres petits. — F^o 206 v^o. « A Maximilien Ledoux, maistre sculpteur, la somme de 60 fl. 9 p. pour les travaillés et livrisons de son stiel comme aussy de pierres sépulchrales et autres. » — SOMME totale de la dépense : 29,269 fl. 6 p. 8 d. — M^e Eleuthère Baudart, prestre, maître.

4725. (Registre.) — In-folio, papier, 266 feuillets.

1720-1721. — Compte seizième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 30,223 fl. 19 p. 5 d. — DÉPENSE : F^o 240. « A Marie-Elisabeth Waymel, la somme de 47 fl. 2 p. pour la vente d'un gobelet d'argent. » — SOMME totale de la dépense : 36,800 fl. 19 p. 10 d.

4726. (Registre.) — In-folio, papier, 267 feuillets.

1721-1722. — Compte dix-septième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 33,926 fl. 7 p. 1 d. — F^o 257. « A Danel, marchand libraire, la somme de 34 fl. 12 p. pour les ventes de livres, journaux, cartabelles et autres énoncés dans son estat. » — SOMME totale de la dépense : 38,173 fl. 11 p. 5 d.

4727. (Registre.) — In-folio, papier, 274 feuillets.

1722-1723. — Compte dix-huitième de Marie-Anne Lecocq, veuve de Michel Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 34,556 fl. 10 p.

1 d. — F^o 242. Paiement de 101 fl. 3 p. à André Cor-donnier, maître orfèvre, pour travaux de son métier. — F^o 244 v^o. « A madame Vanthiennen, la somme de 96 fl. pour l'achat d'un service de table de Venise pour l'utilité de l'hôpital. » — F^o 256 v^o. « A ... Duthoit et François Franchomme, la somme de 144 fl. pour avoir garny un panneau de l'orgue et verny. » — F^o 262. Paiement de 506 fl. fait à François-Michel Caby, Defosseux et Gobert, tous trois maîtres arpenteurs-jurés des ville et chàtellenie de Lille, pour avoir dressé le plan et carte figurative de la Mannée de Lille pour servir dans le procès pendant entre l'hôpital et le marquis de Longastre. — SOMME totale de la dépense : 34,568 fl. 18 p. 8 d.

4728. (Registre.) — In-folio, papier, 273 feuillets.

1723-1724. — Compte premier de Michel-Ange Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 35,230 fl. 1 p. 9 d. — DÉPENSE : F^o 239 v^o. Paiement de 1,394 fl. à Marie-Thérèse Delevallée, pour livraison de « galons d'or, d'argent, franges, crépines, damas, satin, voiles et autres façons de tuniques, manipules et autrement. » — F^o 240 v^o. « A François-Joseph Poulet, la somme de 305 fl. 18 p. pour la façon et broderie d'une antipane noir. » — F^{os} 255 et 258. « A Barthélemy-Joseph Wampe et Barthélemy Hosson la somme de 210 fl. pour les façons, ventes et livrisons de deux tableaux l'un représentant un *Christ mourant avec une Magdelaine au pied* et l'autre *Sainte Cécile*; — à Jean-Baptiste Lohier, maître peintre, la somme de 44 fl. pour avoir peind et doré les armes de Flandre, de Portugal, de Savoye et l'anno 1724 en lettres d'or au nouveau bâtiment dudit hôpital, blanchy et poly les figures de l'Enfant Jésus, la sainte Vierge, saint Joseph et sainte Anne dans l'église du susdit hôpital; à Claude Franchomme, maître menuisier, et André Pierrant, maître sculpteur, la somme de 68 fl. 10 p. pour avoir vendu et livré un panneau pour y sculpter les armes de Flandre sur les orgues dudit hôpital, réparer les figures de sculpture au dessus de la grande porte de devant et autrement; — à Barthélemy Arion, aussy maître sculpteur, la somme de 249 fl. 2 p. pour avoir garny l'orgue de l'église de cinq figures de bois en sculpture, retaillé deux grandes figures de pierre et autres. » — SOMME totale de la dépense : 45,668 fl. 15 p. 7 d.

4729. (Registre.) — In-folio, papier, 267 feuillets.

1724-1725. — Compte deuxième de Michel-Ange Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 36,998 fl. 15 p. 10 d. — DÉPENSE : F^o 249.

« A Pierre Cardon, en son vivant facteur d'orgues, la somme de 3,036 fl. pour le parfait et entier paiement de l'orgue de l'église dudit hôpital qu'il avait entrepris et autrement. » — SOMME totale de la dépense : 33,906 fl. 2 p. 11 d.

4730. (Registre.) — In-folio, papier, 293 feuillets.

1725-1726. — Compte troisième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 42,125 fl. 10 p. 8 d. — DÉPENSE : F^o 252. « A André Cordonnier, maître orphèvre, la somme de 588 fl. 4 p. pour la façon de deux paires de grands chandeliers d'argent, laquelle façon fut compensée avec des matières d'argent. » — F^o 272. « A Barthélemy Arion, la somme de 23 fl. pour avoir façonné une Vierge au jardin de la cense du Mez avec les agréments du dessus de la niche. » — SOMME totale de la dépense : 32,952 fl. 15 p. 1 d.

4731. (Registre.) — In-folio, papier, 308 feuillets.

1726-1727. — Compte quatrième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 44,928 fl. 2 p. 7 d. — DÉPENSE : F^o 278. « A Martin Du Longcourty, la somme de 35 fl. 12 p. pour avoir vendu et livré un cadre doré et plusieurs careaux de cuir d'or et autrement. » — F^o 286 v^o. « A Bernard-Joseph Wampe, peintre, la somme de 73 fl. pour les travaux, ventes et livrisons de son art ; à la femme d'Audenaerde, la somme de 10 fl. pour avoir vendu et livré un tableau représentant la Vierge ; à la femme Adrien Potier, la somme de 10 fl. 11 p. pour la vente et livrison d'une croix d'écaille de tortue garnie d'un Christ d'ivoire. » — SOMME totale de la dépense : 39,892 fl. 7 p. 1 d.

4732. (Registre.) — In-folio, papier, 310 feuillets.

1727-1728. — Compte cinquième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 44,121 fl. 19 p. 3 d. — DÉPENSE : F^o 282 v^o. « A Marie-Thérèse Wampe, la somme de 48 fl. 3 p. pour des careaux de galères fin des anges, labyrinthe et autres qu'elle a vendus et livrés pour le service de l'hôpital. » — F^o 289 v^o 290. « A Bernard-Joseph Wampe et Nicolas Lerouge, peintres, la somme de 102 fl. 8 p. pour avoir peint deux tableaux représentant le *Triomphe de l'Eglise* et le tabernacle de l'église dudit hôpital ; à Jean-Baptiste Lohier, la somme de 47 fl. 12 p. pour avoir remis en argent les figures de saint Augustin et de sainte Elisabeth, marbré aux environs des deux châsses et autres travaux

et livrisons de pareille nature ; à Du Thoit, Barthélemy Arion et Vantreput, la somme de 78 fl. pour les façons, débours et autres de deux jarbes de bled, d'un crucifix, de deux bouquets et autrement. » — F^o 298 v^o. Paiement de 60 florins à François-Michel Caby, arpenteur-juré, pour avoir dressé le plan des héritages arrentés au vieux faubourg des Reigneaux. — SOMME totale de la dépense : 38,271 fl. 9 p.

4733. (Registre.) — In-folio, papier, 317 feuillets.

1728-1729. — Compte sixième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 43,605 fl. 18 p. 3 d. — DÉPENSE : F^o 272 v^o. « A Jacques et Jean-Baptiste De le Tombe frères, la somme de 684 fl. 15 p. pour vente, travaille et livrison d'une tapisserie d'haute-lisse à onze florins l'aulne qu'ils ont fait pour ledit hôpital. » — F^{os} 294-295. « A Monsieur Wauthier, prêtre, et cy devant aulmonier de cet hôpital, la somme de 50 fl. pour une table de marbre qu'il a tiré de Dinant ; à Jacques-Joseph Duthoit, la somme de 24 fl. pour avoir sculpté le piedement d'une table de marbre en façon de pied de biche ; à Pascal Bergaigne, la somme de 48 fl. pour avoir peint deux perspectives dans la cour du jardin de cet hôpital. — SOMME totale de la dépense : 40,911 fl. 11 p.

4734. (Registre.) — In-folio, papier, 298 feuillets.

1731-1732. — Compte neuvième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 43,898 fl. 1 p. 3 d. — DÉPENSE : F^o 274 v^o. « A Jean-Joseph Bochart, au nom du s^r Delezennes, la somme de 128 fl. pour avoir vendu et cédé trois médaillons de marbre ciselé. » — F^{os} 281-282. « Au sieur Wampe, peintre, la somme de cent florins pour avoir livré un tableau représentant l'*Ange gardien* ; à Noël Bourgeois, la somme de 142 fl. pour avoir doré des cadres et des sculptures ; à Martin Du Longcourty, pour vente de cuir d'or et glasse 20 fl. 6 p. ; à ... Delescluse, pour avoir raccomodé une Vierge et un cabinet, 8 fl. » — SOMME totale de la dépense : 69,781 fl. 4 p. 2 d. — Frère Jean-Chrysostôme Imbert, maître.

4735. (Registre.) — In-folio, papier, 314 feuillets.

1732-1733. — Compte dixième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 35,455 fl. 3 p. — DÉPENSE : F^o 293 v^o. Achat de carreaux de Hollande de Jean-Baptiste Wampe et de la veuve Febvrier : 60 fl. 3 p. — F^{os} 296-298. « Paiement de

3,955 fl. 18 p. à Pierre-Antoine Lambert, maître horlogeur, pour avoir fait une horloge nouvelle pour l'hôpital ; à Pierre-Thomas Corsin, fondeur, la somme de 1,476 fl. 13 p. pour avoir fait le carillon de ladite nouvelle horloge, avoir fourni toutes les matières et livré plusieurs petites sonnettes ; à monsieur Prévost, prêtre et chapelain de l'église collégiale de Saint-Pierre en cette ville, la somme de 38 fl. 8 p. pour avoir ajusté des airs sur ledit carillon, tant pour l'heure, la demye, quart et demy ; au sieur Wampe, peintre, la somme de 60 fl. pour avoir fait un tableau transparent pour le sépulchre et avoir fait dorer les passez ; à Remy De Becker, pour avoir fait deux anges de bois argenté : 20 fl. » — SOMME totale de la dépense : 48,064 fl. 12 p. 5 d.

4736. (Registre.) — In-folio, papier, 325 feuillets.

1733-1734. — Compte onzième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 38,053 fl. — DÉPENSE : F^o 300. « A Martin Dulongcourty, marchand miroitier, la somme de 54 fl. pour livraison et travail de sa profession. » — SOMME totale de la dépense : 39,272 fl. 7 p. 10 d.

4737. (Registre.) — In-folio, papier, 312 feuillets.

1734-1735. — Compte douzième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 46,092 fl. 14 p. 8 d. — DÉPENSE : F^o 283. Paiement de 94 fl. 19 p. 6 d. à la veuve Tyron, marchande orfèvre, pour travaux et fournitures de sa profession. — SOMME totale de la dépense : 39,268 fl. 15 p. 4 d.

4738. (Registre.) — In-folio, papier, 312 feuillets.

1734-1735. — Double original du compte précédent.

4739. (Registre.) — In-folio, papier, 328 feuillets.

1735-1736. — Compte treizième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 70,251 fl. 14 p. 4 d. — Le comptable apporte en receipt extraordinaire la somme de 28,596 fl. 4 p. 5 d. dont la Prieure l'a chargé de rapporter à cause du bonis qu'elle a fait pendant douze années sur l'argent courant de Flandre qu'elle a reçue, lequel réduit argent de Lille, les écus à couronne à quatre florins seize patars, portent ladite somme de 28,596 fl. 4 p. 5 d. — SOMME totale de la dépense : 35,706 fl. 3 p. 9 d.

4740. (Registre.) — In-folio, papier, 324 feuillets.

1736-1737. — Compte quatorzième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 44,872 fl. 1 p. 11 d. — DÉPENSE : F^o 292. « A la femme Fenaux, la somme de 450 fl. pour avoir vendu et livré une robe avec sa juppe à fond tissu d'argent ; à ... Delepaul et Pierre-Joseph Delobel, tapissiers et hautelisseurs, la somme de 100 fl. 11 p. pour les ventes, travail et livraison de leurs stils. » — F^o 296 v^o. « A Louis Tonneu, pour avoir nettoïé dix-huit tableaux dudit hôpital, 60 fl. 16 p. » — SOMME totale de la dépense : 40,744 fl. 18 p. 10 d.

4741. (Registre.) — In-folio, papier, 324 feuillets.

1736-1737. — Double original du compte précédent.

4742. (Registre.) — In-folio, papier, 323 feuillets.

1737-1738. — Compte quinzième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 47,436 fl. 15 p. 4 d. — DÉPENSE : F^o 312 v^o. « A la veuve Louis Danel, imprimeur, la somme de 23 fl. 4 p. pour avoir vendue et livrée un bréviaire et les journaux de Verdun, contenue dans son état portant quittance. — Au sieur Tourmignies, receveur de messieurs du clergé, la somme de 8 fl. 15 p. 6 d. pour la cote-part dudit hôpital dans la répartition des desbourses faites par M. l'abbé de Cysoing lors de la députation à Paris à l'occasion du procès des Cinq-Points. » — SOMME totale de la dépense : 38,690 fl. 11 p. 5 d.

4743. (Registre.) — In-folio, papier, 333 feuillets.

1738-1739. — Compte seizième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 53,412 fl. 5 p. — DÉPENSE : F^o 320. « A M^e Vandenhede, procureur à Gand, la somme de 499 fl. 7 p. pour la moitié du rapport et amende du procès qu'a soutenu l'hôpital par apel au Grand-Conseil de Malines du Conseil de Gand contre le conseiller procur. général de ce siège compris le dépens du procès et cetera selon trois quittances. — Au procureur Bateurs aud. Gand pour le temps employée à vacquer aux affaires d'entre led. hôpital et Gabriel de Vhergher, compris transaction du contracts et copie. » — SOMME totale de la dépense : 49,563 fl. 17 p. 10 d.

4744. (Registre.) — In-folio, papier, 500 feuillets.

1739-1740. — Compte dix-septième de Michel-Ange

Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 59,808 fl. 9 p. 9 d. — DÉPENSE : F^o 270 v^o. « A Leleu, M^e perruquier, pour avoir entretenu les perruques de M^e le maître pendant une année escheü le 6 octobre 1739, ci 4 fl. » — SOMME totale de la dépense : 62,360 fl. 17 p. 4 d.

4744. (Registre.) — In-folio, papier, 325 feuillets.

1740-1741. — Compte dix-huitième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 68,146 fl. 1 p. 5 d. — DÉPENSE : « Le comptable rapporte en dépense la somme de 39 fl. qu'il a fait valoir à Jean-Baptiste Doby sur son rendage de la blanchirie qu'il occupe à raison de l'inondation souffert au mois de mars 1741 et autre cause rapporté dans l'ordonnance. » — SOMME totale de la dépense : 67,814 fl. 4 p. 7 d.

4746. (Registre.) — In-folio, papier, 335 feuillets.

1741-1742. — Compte dix-neuvième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 54,693 fl. 17 p. 10 d. — DÉPENSE : F^o 313. « Nonante florins pour le droit d'amortissement de trois verges quatre-vingt-cinq pieds d'héritage cédés par la ville pour en partie servir à la construction d'un moulin à dégorger les étofes situez place St-Martin. » — « A M^e Cane, procureur de MM. du chapitre St-Pierre, 1,814 fl. 18 p. 11 d. pour les despens et les amendes, esquels a été condamnez l'hôpital deffendant contre lesd. s^{rs} du chapitre à cause de la prétendue mouvance des fonds arrentez vieux faubourg des Raignaux par les sentences des officiers de la justice temporel dud. St-Pierre et de la Gouvernance des 30 x^{bre} 1740 et 8 juillet 1741 enoncez dans trois quittances. » — SOMME totale de la dépense : 64,257 fl. 1 p. 11 d. — Dame Ernestine Ringuier, prieure.

4747. (Registre.) — In-folio, papier, 335 feuillets.

1741-1742. — Double original du compte précédent.

4748. (Registre.) — In-folio, papier, 338 feuillets.

1742-1743. — Compte vingtième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 44,192 fl. 17 p. 9 d. — F^o 320 v^o. « Au nommé Dubar sergent du bailliage pour une amende et les frais, par quittance ci... 2 fl. 16 p. — SOMME totale de la dépense : 52,240 fl. 5 p. 1 d.

4749. (Registre.) — In-folio, papier, 338 feuillets.

1742-1743. — Double original du compte précédent.

4750. (Registre.) — In-folio, papier, 332 feuillets.

1743-1744. — Compte vingt-unième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 48,142 fl. 12 p. 11 d. — DÉPENSE : F^o 315. « A Antoine-François Lezy pour le dédommager de la non jouissance de 78 verges de terres cédées à M^r le marquis D'enchin en arrentement pour y faire un plantis, 1 fl. 19 p. » — SOMME totale de la dépense : 42,467 fl. 5 p. 11 d.

4751. (Registre.) — In-folio, papier, 360 feuillets.

1744-1745. — Compte vingt-deuxième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 58,402 fl. 8 p. 2 d. — DÉPENSE : F^o 242. « A M^e Théry, Gufroy, Vandergracht et Antoine Pionnier, chirurgiens-jurés de cette ville, la somme de 1,398 fl. 8 p. de gratification à eux accordé d'avoir pansé Messieurs les officiers blessé de la bataille de Fontenoy. » — SOMME totale de la dépense : 52,441 fl. 14 p. 9 d.

4752. (Registre.) — In-folio, papier, 360 feuillets.

1744-1745. — Double original du compte précédent.

4753. (Registre.) — In-folio, papier, 352 feuillets.

1746-1747. — Compte vingt-quatrième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 49,977 fl. 4 p. 6 d. — F^o 264. Le comptable apporte en recette extraordinaire la somme de 1,332 florins portés du troisième paiement à compte des indemnités que le Roy a accordé à cause de l'emprise des héritages aux portes de St-André et d'Eau de la Basse-Deusle en 1733 et 1737. » — DÉPENSE : F^o 339 v^o. « A Louis Duriez pour la cotte part de cet hôpital dans les fraix occasionné à raison de la troisième répartition des dédommagemens des terrains compris dans les fortifications de la porte de St-André de l'année 1746. » — SOMME totale de la dépense : 48,893 fl. 1 p. 8 d.

4754. (Registre.) — In-folio, papier, 348 feuillets.

1747-1748. — Compte vingt-cinquième de Michel-Ange Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 50,563 fl. 3 p. 4 d. — DÉPENSE : F^o 233 v^o. « Paiement de 175 fl. à Pierre-Joseph Janville, meunier du moulin d'Hellemmes, pour trois mois de dédommagement de n'avoir travaillé pendant la réédification à neuve occasionné par son incendie arrivé en avril 1746 et trois autres mois pour avoyer le nouveau moulin. » — SOMME totale de la dépense : 50,003 fl. 4 p. 5 d.

4755. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

1748-1749. — Comptes rendus par damoiselle Marie-Thérèse-Joseph Delalaing, veuve renouée du s^r Michel-Ange Wibault, décédé receveur de l'hôpital Comtesse, et par dame Ernestine Ringuier, prieure dudit hôpital. — Somme totale des recettes : 55,439 fl. 3 p. 10 d. — Les dépenses s'élèvent à : 56,437 fl. 11 p. 4 d.

4756. (Registre.) — In-folio, papier, 332 feuillets.

1740-1750. — Compte premier de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 50,889 fl. 2 p. — F^o 268. Le comptable apporte en recette la somme de 1,274 fl. 5 p. argent courant à Tournay à cause de la moins vaille de la partie eschüe aud. hôpital du partage des bois de Bourghelles suivant estimation faite par experts du consentement des parties en l'année 1749. » — DÉPENSE : F^o 322 v^o. « Payé à Gilles Desfontaine la somme de 457 fl. pour avoir racomodé tous les tableaux du chœur et du refectoir de l'hôpital. » — SOMME totale de la dépense : 49,891 fl. 12 p. 2 d.

4757. (Registre.) — In-folio, papier, 325 feuillets.

1750-1751. — Compte deuxième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 43,667 fl. 14 p. 8 d. — DÉPENSE : F^o 317. « Payé à Jean-Baptiste Dufлот, cabaretier hors la porte St-André, pour avoir logé le berger et le troupeau de la cense du Metz, pendant quarante nuits, à cause des réparations faites à la porte St-André, 36 fl. » — SOMME totale de la dépense : 45,953 fl. 9 p. 6 d.

4758. (Registre.) — In-folio, papier, 325 feuillets.

1750-1751. — Double original du compte précédent.

4759. (Registre.) — In-folio, papier, 330 feuillets.

1751-1752. — Compte troisième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 50,870 fl. 3 p. 1 d. — DÉPENSE : F^o 321. « Paiement au sieur Defosseux pour débours et salaires d'avoir levez les plans de toutes les maisons situées vieux faubourg des Raignaux donnez en arrentement par cet hôpital, 64 fl. » — SOMME totale de la dépense : 49,677 fl. 6 p. 5 d.

1 En tête de ce registre se trouve annexé le titre original de nomination de feu Michel-Ange Wibault comme receveur de l'hôpital.

4760. (Registre.) — In-folio, papier, 330 feuillets.

1751-1752. — Double original du compte précédent.

4761. (Registre.) — In-folio, papier, 335 feuillets.

1752-1753. — Compte quatrième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 53,350 fl. 4 p. 2 d. — DÉPENSE : F^o 325. « Payé à Pierre-Joseph Allard huissier du parlement de Flandre, pour avoir en sad. qualité servi ledit hôpital contre messieurs les doyen et chanoines de la cathédrale de Tournay, 7 fl. 6 p. — SOMME totale de la dépense : 51,453 fl. 8 p. 6 d.

4762. (Registre.) — In-folio, papier, 335 feuillets.

1752-1753. — Double original du compte précédent.

4763. (Registre.) — In-folio, papier, 332 feuillets.

1753-1754. — Compte cinquième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 44,820 fl. 8 p. 10 d. — DÉPENSE : F^o 324. « Paiement de 69 fl. 18 p. à monsieur Patou, ancien conseiller pensionnaire des Etats de Lille pour les services par luy rendus aud. hôpital en qualité d'avocat depuis le 1^{er} janvier 1743 jusqu'au 5 novembre 1753. » — SOMME totale de la dépense : 46,495 fl. 15 p. 6 d. — M^e Pierre Rouzé, maître.

4764. (Registre.) — In-folio, papier, 332 feuillets.

1753-1754. — Double original du compte précédent.

4765. (Registre.) — In-folio, papier, 377 feuillets.

1754-1755. — Compte sixième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 37,507 fl. 13 p. 11 d. — DÉPENSE : F^o 370 v^o. « Paiement au sieur Thiberghem à Courtray pour la levée des priseries des grains de Courtray, 8 fl. 4 p. 4 d. » — SOMME totale de la dépense : 38,664 fl. 3 p. 2 d.

4766. (Registre.) — In-folio, papier, 367 feuillets.

1755-1750. — Compte septième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 36,032 fl. 4 p. — Somme totale de la dépense : 37,669 fl. 6 p. 2 d.

4767. (Registre.) — In-folio, papier, 368 feuillets.

1756-1757. — Compte huitième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME

totale de la recette : 45,091 fl. 13 p. 2 d. — DÉPENSE : F^o 358 v^o. « Paiement de 36 fl. à monsieur Cardon, Ecuier, sieur de Bricogne, exécuteur testamentaire de Mad^{lle} Cardon pour la reprise de plusieurs ajustemens dans la maison qu'elle a occupée située rue des Bonnes-Filles appartenante à cet hôpital. » — SOMME totale de la dépense : 41,945 fl. 10 p. 10 d.

4768. (Registre.) — In-folio, papier, 365 feuillets.

1756-1757. — Double original du compte précédent.

4769. (Registre.) — In-folio, papier, 368 feuillets.

1757-1758. — Compte neuvième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 51,159 fl. 16 p. 5 d. — DÉPENSE : F^o 360 v^o. « A M. le marquis de Valory, gouverneur de la citadelle de Lille pour une année de la convention échue le 23 janvier 1758, ci 240 fl. — SOMME totale de la dépense : 46,625 fl. 18 p. 1 d. — M. Philippes Huleu, prêtre, maître.

4770. (Registre.) — In-folio, papier, 314 feuillets.

1758-1759. — Compte dixième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 40,040 fl. 4 p. 3 d. — Somme totale des dépenses : 43,799 fl. 8 p. 2 d.

4771. (Registre.) — In-folio, papier, 324 feuillets.

1759-1760. — Compte onzième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 47,338 fl. 10 p. 11 d. — Somme totale des dépenses : 48,167 fl. 6 p. 5 d.

4772. (Registre.) — In-folio, papier, 342 feuillets.

1763-1764. — Compte quinzième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 40,013 fl. 19 p. 8 d. — Les dépenses s'élèvent à 40,475 fl. 19 p. 1 d.

4773. (Registre.) — In-folio, papier, 338 feuillets.

1764-1765. — Compte seizième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 44,838 fl. 1 p. 1 d. — Les dépenses s'élèvent à 45,548 fl. 2 p. 5 d.

4774. (Registre.) — In-folio, papier, 352 feuillets.

1766-1767. — Compte dix-huitième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 46,519 fl. 19 p. 8 d. — Les dépenses s'élèvent à 48,315 fl. 12 p. 9 d.

4775. (Registre.) — In-folio, papier, 336 feuillets.

1769-1770. — Compte vingt-unième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 57,503 fl. 15 p. 2 d. — Les dépenses s'élèvent à 53,569 fl. 12 p. 7 d.

4776. (Registre.) — In-folio, papier, 264 feuillets.

1773-1774. — Compte vingt-cinquième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 48,421 fl. 3 p. 11 d. — DÉPENSE : F^o 258 v^o. « Payé à dame Alexandrine Imbert, prieure de cet hôpital, la somme de 420 fl. de distribution faite aux aumôniers, religieuses et domestiques dudit hôpital à cause du renouvellement du bail de la ferme des Moulins. » — SOMME totale de la dépense : 49,263 fl. 16 p. 3 d. — Dame Alexandrine Imbert, prieure.

4777. (Registre.) — In-folio, papier, 241 feuillets.

1774-1775. — Compte vingt-sixième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 50,990 fl. 5 p. 10 d. — Les dépenses s'élèvent à 50,585 fl. 19 p. 3 d.

4778. (Registre.) — In-folio, papier, 189 feuillets.

1775-1776. — Compte vingt-septième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 51,981 fl. 19 p. 5 d. — DÉPENSE : F^o 183 v^o. Paiements « à monsieur Malus pour frais de l'arrêt obtenu pour la fixation de la mannée de Lille, 160 fl. 17 p. 10 d.; au sieur Defosseux, arpenteur, la somme de 370 fl. 19 p. 2 d. pour avoir fait la toisée depuis le clocher de cet hôpital jusques et compris le village de Bondues et jusqu'au territoire de Seclin avec carte figuratif pour la fixation de la mannée. » — SOMME totale des dépenses : 51,903 fl. 10 p. 4 d. — M. François-Louis Pollet, prêtre, maître.

4779. (Registre.) — In-folio, papier, 196 feuillets.

1776-1777. — Compte vingt-huitième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 48,010 fl. 17 p. 4 d. — DÉPENSE : F^o 190. « Paiement de 68 fl. 15 p. à Pierre-François Bonvin, charpentier de moulins, pour devoirs extraordinairement rendus après les priseries des moulins de cet hôpital et pour toutes prétentions jusqu'au 26 fév^r 1776. » — SOMME totale des dépenses : 49,688 fl. 11 p. 9 d.

4780. (Registre.) — In-folio, papier, 191 feuillets.

1777-1778. — Compte vingt-neuvième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 51,815 fl. 1 p. 8 d. — Les dépenses s'élèvent à 55,907 fl. 18 p. 2 d.

4781. (Registre.) — In-folio, papier, 189 feuillets.

1778-1770. — Compte trentième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 58,924 fl. 14 p. 4 d. — F^o 153. Reçu « de la ville de Lille, la somme de 436 fl. pour emprise faite de plusieurs fonds d'héritages situés au bout de la rue Dupret pour l'élargissement des ramparts suivant procès-verbal d'estimation des sieurs Leplus et De Los du 10 mars 1778. » — SOMME totale des dépenses : 55,907 fl. 18 p. 2 d.

4782. (Registre.) — In-folio, papier, 190 feuillets

1786-1781. — Compte trente-deuxième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 49,194 fl. 4 p. 5 d. — DÉPENSE : F^o 185. Payé 182 fl. 3 p. 5 d. aux sieurs Vandevoorde et Duriez, procureurs, pour les dépens du procès contre monsieur le baron de Noyelle et le sieur Vanzeller, seigneur de Santes. » — SOMME totale des dépenses : 48,984 fl. 3 p. 2 d.

4783. (Registre.) — In-folio, papier, 190 feuillets.

1780-1781. — Double original du compte précédent.

4784. (Registre.) — In-folio, papier, 185 feuillets.

1781-1782. — Compte trente-troisième de Michel-Ange-Joseph Wibault, receveur de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 50,595 fl. 11 p. 4 d. — DÉPENSE : F^o 176. « A Louis Iseux, faiseurs de corps, pour travail de sa profession repris dans son état acquitté, 20 fl. 10 p. — F^o 181. A dame Alexandrine Imbert, prieure de cet hôpital, 500 fl. pour une année de pension et débours de Marie-Barbe Bigo, eschue en novembre mil sept cent quatre vingt deux, suivant le certifié de ladite dame. » — SOMME totale de la dépense : 49,742 fl. 14 p. 7 d.

4785. (Registre.) — In-folio, papier, 185 feuillets

1781-1782. — Double original du compte précédent.

4786. (Registre.) — In-folio, papier, 198 feuillets.

1782-1783. — Compte premier de Marie-Thérèse Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 54,134 fl. 12 p. 5 d. — DÉPENSE : F^o 192. « A dame Imbert, prieure de l'hôpital, pour cadauts par elle faits à l'occasion de la foire à MM. les aumôniers, aux dames religieuses et aux domestiques de l'hôpital, 200 fl. » — SOMME totale de la dépense : 68,302 fl. 16 p. 10 d.

4787. (Registre.) — In-folio, papier, 198 feuillets

1782-1783. — Double original du compte précédent.

4788. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1783-1784. — Compte deuxième de Marie-Thérèse Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 50,071 fl. 13 p. — Somme totale des dépenses : 37,961 fl. 1 p. 11 d.

4789. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1783-1784. — Double original du compte précédent.

4790. (Registre.) — In-folio, papier, 204 feuillets.

1784-1785. — Compte troisième de Marie-Thérèse Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 51,456 fl. 17 p. 4 d. — DÉPENSE : F^o 199 v^o. « Payé au sieur Detournignies, greffier du clergé et de la noblesse, la somme de 120 fl. pour la cote-part de l'hôpital dans la cottisation arrêtée par les délibérations des 16 avril et 26 may 1784, homologuée au siège royale de la Gouvernance le 17 août suivant, à effet de rembourser les sommes levées pour le maintien des exemptions et privilèges des deux ordres, selon quittance du 1^{er} x^bbre 1784. » — SOMME totale de la dépense : 49,753 fl. 14 p. 3 d.

4791. (Registre.) — In-folio, papier, 204 feuillets.

1784-1785. — Double original du compte précédent.

4792. (Registre.) — In-folio, papier, 206 feuillets.

1785-1786. — Compte quatrième de Marie-Thérèse Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 57,466 fl. 15 p. 5 d. — Somme totale de la dépense : 53,831 fl. 6 p. 3 d.

4793. (Registre.) — In-folio, papier, 206 feuillets.

1785-1786. — Double original du compte précédent.

4794. (Registre.) — In-folio, papier, 208 feuillets.

1786-1787. — Compte cinquième de Marie-Thérèse Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — Somme totale de la recette : 53,313 fl. 5 p. 9 d. — Somme totale de la dépense : 48,560 fl. 17 p. 11 d.

4795. (Registre.) — In-folio, papier, 208 feuillets.

1786-1787. — Double original du compte précédent.

4796. (Registre.) — In-folio, papier, 217 feuillets.

1787-1788. — Compte sixième de Marie-Thérèse Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 54,503 fl. 8 p. 2 d. — DÉPENSE : F^o 202 v^o. « Paiement à la femme Verbiest pour le prix de neuf mouchoirs d'écorces d'arbres qu'elle a livrés aud. hôpital, 10 fl. 16 p. » — SOMME totale de la dépense : 62,360 fl. 15 p. — Dame Eugénie Visart, prieure.

4797. (Registre.) — In-folio, papier, 217 feuillets.

1787-1788. — Double original du compte précédent.

4798. (Registre.) — In-folio, papier, 216 feuillets.

1788-1789. — Compte septième de Marie-Thérèse Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 53,539 fl. 10 p. 4 d. — DÉPENSE : F^o 210 v^o. « Au sieur Comer, architecte, la somme de 24 fl. pour l'arrangement d'un corps-de-garde pour la milice bourgeoise dans une maison sise place St-Martin, occupée par le sieur Detournignies, appartenante aud. hôpital. » — SOMME totale de la dépense : 54.264 fl. 10 p.

4799. (Registre.) — In-folio, papier, 216 feuillets.

1788-1789. — Double original du compte précédent.

4800. (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets.

1789-1790. — Compte huitième de Marie-Thérèse Wibault, receveuse de l'hôpital Comtesse. — SOMME totale de la recette : 53,123 fl. 16 p. 3 d. — DÉPENSE : F^o 212. « Paiement de 211 fl. 4 p. à M. Pollet, avocat, pour le restituer des déboursés qu'il a faits pour frais de sollicitations, voyages, etc., afin de parvenir à faire décharger l'hôpital de contribuer dans la demande du don gratuit accordé au Roi par le clergé de la Flandre wallonne auquel on voulait assujettir les hôpitaux à fournir leur contingent. » — SOMME totale de la dépense : 49,845 fl. 16 p. 3 d.

4801. (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets.

1789-1790. — Double original du compte précédent.

4802. (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets.

1790-1794. — Compte neuvième et dernier de Marie-Thérèse Wibault, receveuse de l'hôpital de la République, ci-devant Comtesse. — Somme totale de la recette : 147,811 l. 11 s. 4 d. — Dépenses s'élevant à 147,589 l. 4 s. 1 d.

4803. (Liasse.)

1790. — Comptes rendus par les citoyennes Visart, ex-prieure de l'hôtel Comtesse à Lille, et Wibault, Marie-Thérèse, receveuse dudit hôpital. — Ces comptes existent en double.

4804. (Portefeuille.) — Papier.

Bordereaux des recettes et dépenses relatifs au même compte pour 1792.

4805. (Portefeuille.) — Papier.

Bordereaux des recettes et dépenses relatifs au même compte pour 1793.

4806. (Cahier.) — In-folio, papier, 33 feuillets non numérotés.

Compte présenté aux membres de la commission administrative des hôpitaux et établissements de charité de Lille, le 13 messidor an IV, par le sieur Flamand, Louis-Joseph, receveur de l'hôpital de la République, ci-devant Comtesse.

4807. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets non numérotés.

Compte présenté aux membres de la commission admi-

nistrative des hôpitaux et établissements de charité de Lille, le 25 brumaire an V, par le sieur Flamand, Louis-Joseph, receveur de l'hôpital de la République, ci-devant Comtesse.

4808. (Cahier.) — In-folio, papier, 80 feuillets non numérotés, dont 25 en blanc.

Compte présenté aux membres de la commission administrative des hôpitaux et établissements de charité de Lille, le 17 frimaire an V, par le sieur Paul Tresca Demaufras, receveur de l'hôpital de la République, ci-devant Comtesse.

4809. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets non numérotés.

Compte présenté par le même receveur le 7 fructidor an VI.

PLANS.

4810. — Papier, colorié.

Plan représentant le cours de la rivière descendant du moulin des Jésuites vers Wazemmes et Esquermes. — Sans date, paraissant être du xvii^e siècle.

4811. — Papier, colorié.

Plans paraissant représenter le cabaret de Froidmetz (Jardin-du-Prévôt), au faubourg de la Barre, avec les terrains avoisinants. — Non signé, paraissant dater du xvii^e siècle.

4812. — Parchemin, colorié.

« Plan figuratif d'une portion de terre à labour estant en partie dans les fortifications de la ville de Lille, appartenant ladite terre à l'hospital Nostre-Dame dict Contesse audict Lille, fait en septembre 1660. » — Signé par Desmadril, arpenteur.

4813. — Parchemin, colorié.

« Plan figuratif de certaines portions de prairies et labour appartenans à l'hospital Nostre-Dame dict Contesse en Lille, gisans en la paroisse de Sequedin, fait le 27^e de septembre 1660. » — Signé par Adrien Desmadril.

4814.

Copie du plan ci-dessus, paraissant avoir été faite au xviii^e siècle.

4815. — Parchemin, colorié.

« Plan figuratif des terres appartenantes à l'hospital Nostre-Dame dict Contesse à Lille, gisantes au dismage d'Avelin. » — Signé par Desmadril le 14 septembre 1662.

4816. — Parchemin, colorié.

« Plan figuratif des héritages appartenans à l'hospital Nostre-Dame dict Contesse à Lille, séans ès paroisses de Fives et Hellemmes. » — Signé par Desmadril le 30 octobre 1662.

4817. — Papier.

Plan des terres appartenant à l'hôpital Comtesse entre les faubourgs de Notre-Dame et de la Barre. — Copie d'un plan de 1663.

4818. — Papier.

Plan paraissant représenter la chapelle Saint-Sébastien et ses alentours. — Signé par François de Canlers en 1670.

4819. — Parchemin.

Plan de la cense du Metz. — Daté de 1676, non signé.

4820. — Papier.

Plan et mesurage d'un cent de terre situé hors la porte de Saint-André, près du chemin de Messines, sur lequel l'hôpital Comtesse se propose de bâtir un moulin. — Signé par Adrien Desmadril le 16 décembre 1683.

4821. — Papier.

« Plan figuratif des terres de la cense de la Vaquerie, situé hors de la porte de Saint-André, appartenant à dame Anne-Marie de Bourghelles, dame de la Vaquerie, occupé présentement par la veuve de feu Gérard de Roulers, mesuré le XXI^e de septembre et autres jours *suivantes* de l'an XVI^e quatre vingt cinq. » — Signé par A. Lepé en 1688.

4822. — Papier.

Plan des terres de l'hôpital Comtesse à Moerbeke. — Collé sur toile, dressé par J. Van Landeghem, arpenteur du pays de Waes, le 16 octobre 1686.

4823. — Papier.

Plan d'un terrain situé près de Lille, entre le jardin de M. le maréchal gouverneur de Lille et la Chaude-Rivière. — Dressé par Millan et Finnart le 15 septembre 1703.

4824. — Papier, colorié.

« Plan du moulin d'eau à usance de moudre bled scitué sur la rivière de la Basse-Marque, en la paroisse de Marquette, appartenant à l'abbaye dudit Marquette. » — Dressé le 5 janvier 1707, par Cuvelier, parteur sermenté.

4825. — Papier, colorié.

« Plan des moulins à eau à usage de moudre blé appartenant à l'abbaye de Marquette, situé à Marcq-en-Barœul. — Plan du moulin à eau à usage de moudre blé à Marquette et de ses environs. » — Non signé, paraissant avoir été dressé lors du procès de l'hôpital avec l'abbaye de Marquette en 1707.

4826. — Papier, colorié.

« Plan fait par Olivier Six, Le Pé et A. Grandelle, arpenteurs et experts jurés, à la demande des administrateurs de l'hôpital Saint-Nicolas, des maître et prieure de l'hôpital Comtesse et des horistes de la paroisse de Saint-Maurice, d'un terrain situé à Wazemmes, entre les portes de la Barre et de Notre-Dame et arrenté par eux à Jacques Cardon. » — Dressé le 22 janvier 1715 et signé le 18 mai 1717.

4827. — Papier, colorié.

Plan de la rivière de la Deûle depuis les moulins de la porte de la Barre jusqu'à la chute du canal de l'Escarpe près de Douai. — Daté de 1721, mais non signé.

4828. — Papier (en mauvais état).

« Plan et carte figurative de la ville de Lille et des environs, fait et dressé proportionnellement sur les lieux au sujet du procez entre l'hospital Comtesse et M^r le marquis de Longastre pour le droit de vent. » — Dressé le 19 octobre 1723 par François-Michel Caby, Joachim Defosseux et Pierre-François Gobert.

4829. — Papier, sur toile.

Plan et procès-verbal de bornage de six cents de terre à labour situés hors la porte de Saint-André, donnés en arrentement au sieur Boussemart, par l'hôpital Comtesse. — Dressé par Joachim Desfosseux les 12-19 août 1738.

4830. — 7 feuilles papier, colorié.

Plans de la construction du moulin à eau de la place du Château, approuvés par le Magistrat de Lille en juin 1739.

4831. — 2 plans papier.

Plans de prairies au faubourg de la Barre, nommées l'Ancien-lieu-de-santé, et dont une partie est arrentée à François Campion. — Copies d'un original dressé par Defosseux le 25 avril 1740.

4832. — Papier.

Plan des terres emprises au dernier agrandissement de la ville. — Sans date, signature ni légende, paraissant avoir été fait vers 1767.

4833. — Papier, colorié.

« Plan et procès-verbal de bornage des terres appartenant respectivement à l'hôpital Comtesse et au sieur Albert Descamps, en la paroisse de Wazemmes, dans l'endroit vulgairement appelé la Rouge-Porte, où étaient ci-devant construits les moulins à eau. » — Signé par Delaruelle et Defosseux, arpenteurs, les 30 mai-31 juillet 1768.

4834. — Papier, sur toile.

Plan et mesurage d'une petite ferme située à Verlinghem, appartenant à l'hôpital Comtesse. — Dressé le 15 mai 1786 par François Watrelôs.

4835. — Plan, colorié.

« Plan de la maison occupée par M. le conseiller Duquesne, appartenante à madame l'abbesse et religieuses de l'hôpital Comtesse, sise en cette ville rue Saint-Sébastien, avec tous les corps de bâtiments et jardin tels qu'ils existent aujourd'hui. — Dressé par le sieur Delos le 4 septembre 1788.

4836. — Papier, colorié.

Plan des maisons et terres appartenant à l'hôpital Comtesse dans le quartier Saint-André. — Sans date ni signature, mais paraissant avoir été dressé au XVIII^e siècle.

INVENTAIRES

4837. — 4 volumes in-folio (en double).

Inventaire détaillé manuscrit fait par Godefroid (Denis-Joseph).

TABLE DE CONCORDANCE ¹

AVEC LE CLASSEMENT

PRESCRIT PAR LES INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES

SÉRIE A.

I^o ACTES DE FONDATION.

2, 5 à 13, 54, 55, 97, 2492.

II^o PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS.

1, 14, 24, 43, 46, 58, 76, 101, 142, 143, 146, 147, 150, 164, 582, 583, 707, 2007, 2008, 2368, 2369, 3111, 3964, 4033, 4034.

III^o SAUVEGARDES ET PROTECTIONS.

248, 296, 304, 331, 350, 355, 381, 388, 396, 399, 400, 438, 439, 469, 497, 534, 541, 543, 572, 602, 640, 676, 680, 681, 782, 933, 973, 1546, 2246, 2289, 2424, 2437, 2440, 2447, 2451, 2458, 2459, 2460, 2467, 2473, 2481, 2493, 2494, 4226.

IV^o EXEMPTIONS.

25, 69, 87, 93, 94, 98, 113, 138, 152, 298, 435, 457, 481, 482, 483, 495, 951, 1269, 1827, 2191, 2383, 2441, 2483, 2487, 2490 à 2492, 2495, 2496, 2576, 2634, 2635, 2636, 2640, 2641, 2661, 2672, 2710, 2741, 2814, 2843, 2847, 2852, 2861, 2862, 2865, 2872, 2896, 2898, 2902, 2964, 2984, 3082, 3097, 3103, 3108, 3111, 3133, 3150, 3155, 3246, 3316, 3320, 3456, 3465, 3473, 3477, 3523, 3538, 3568, 3580, 3590, 3593, 3595, 3604, 3615, 3617, 3734, 3959, 4019, 4024, 4176, 4183, 4226, 4228, 4229, 4230.

V^o CARTULAIRES.

4329 à 4343.

SÉRIE B.

I^o DONATIONS.

2, 4, 16, 26, 28, 37 à 42, 44, 45, 48, 49, 53, 60, 74, 78, 84, 85, 86, 88, 89, 99, 104, 117, 118, 160, 174, 347, 420, 421, 422, 440, 450 à 453, 547 à 550, 565, 617, 739, 846, 847, 958, 2032, 2504, 2547 à 2553, 2558, 2559, 2560, 2570, 2612, 2721, 2722, 3172, 3189, 3190, 3197, 3198.

II^o ÉCHANGES.

107, 513, 515, 516, 1024, 1026, 1758, 2605.

III^o VENTES ET ACQUISITIONS.

XIII^e siècle. — 21 à 23, 56, 70, 71, 72, 73, 75, 77, 81, 83, 90, 91, 103, 106, 115, 116, 122 à 127, 131, 144, 154.

XIV^e siècle. — 225, 226, 265, 269 à 282, 289, 290, 306, 326, 343, 380, 387, 403, 442, 443.

XV^e siècle. — 462, 463, 466, 471, 474, 475, 491, 507, 514, 518, 530, 531, 538, 546, 552, 560, 567, 598, 606, 607, 608, 625, 630, 631, 635, 636, 641, 648, 651, 654, 660, 661, 669, 671, 694, 695, 708, 714, 718, 719, 720, 722, 723, 724, 732 à 735, 737, 742, 745 à 749, 755 à 760, 762, 763, 769, 786, 792, 797.

XVI^e siècle. — 885, 887, 894, 895, 901, 914, 915, 916, 964, 965, 966, 970, 1022, 1023, 1052, 1057, 1065, 1067, 1068, 1075, 1162, 1349, 1371.

¹ Cette table, nécessitée par l'ordre chronologique des pièces isolées dans la première partie de l'inventaire, a été rédigée pour faciliter les recherches.

XVII^e siècle. — 1439, 1441, 1461, 1490, 1494 à 1498, 1505, 1516, 1518, 1519, 1524, 1525, 1527, 1537, 1549, 1558, 1561, 1575, 1580, 1581, 1589, 1602, 1605, 1607, 1612, 1644, 1647, 1650, 1660, 1665, 1683, 1688, 1701, 1730, 1750, 1767, 1773, 1794, 1802, 1819, 1825, 1854, 1855, 1883, 1884, 1891, 1892, 1907, 1911, 1925, 1931, 1935, 1944, 1951, 1994, 2004, 2011, 2014, 2027, 2031, 2040, 2056, 2060, 2071, 2120, 2121, 2122, 2129, 2135, 2136, 2137, 2157, 2192, 2238, 2343 à 2346, 2358, 2523, 2572, 2573, 2575, 2630, 2631, 2637, 2642, 2752, 2755, 2756, 2838 à 2844, 2846, 2847, 2850, 2852.

XVIII^e siècle. — 2861, 2862, 2864, 2949 à 2952, 2982, 2992, 2993, 3112, 3175, 3176, 3178, 3318, 3376, 3381, 3445, 3448, 3449, 3744.

IV^o RENTES, FERMAGES, CENS, DIMES, etc.

XIII^e siècle. — 1, 3, 18, 19, 20, 29 à 33, 36, 47, 50 à 52, 57, 63, 64, 66, 96, 110, 120, 130, 133, 134, 135, 140, 141, 155.

XIV^e siècle. — 159, 161, 162, 165, 167 à 170, 175 à 180, 182, 184 à 233, 227, 229, 231, 232, 234 à 268, 279, 283 à 288, 291 à 293, 297, 299 à 303, 305, 307 à 315, 320 à 323, 325, 327 à 330, 332, 333, 336 à 349, 352 à 354, 356 à 365, 367, 369 à 379, 382 à 386, 390 à 395, 397, 398, 401, 402, 404 à 419, 422, 424, 427, 429, 430, 432, 434, 436, 437, 440, 441, 444, 445, 446, 448, 450 à 453, 455, 456, 459, 461.

XV^e siècle. — 463, 464, 468, 471 à 474, 476, 477, 479, 484, 486 à 493, 495, 496, 498 à 501, 506, 508 à 516, 518 à 520, 522, 523, 524, 526 à 539, 541 à 544, 556, 558, 559, 561 à 564, 570, 573, 593, 597, 599, 602, 604, 609, 611, 612, 613, 615, 617, 618, 619, 621, 623, 628, 630, 632, 633, 634, 636, 638, 639, 648, 651, 656, 657, 663, 664, 665, 666, 670, 684, 686, 688, 689, 691, 693, 704, 705, 719, 720, 729, 732 à 738, 749, 750, 773, 777, 779, 787, 788.

XVI^e siècle. — 816, 825, 831, 869, 870, 1005, 1007, 1009, 1014, 1018, 1022, 1024, 1025, 1034 à 1038, 1041, 1050, 1053, 1104, 1106, 1111, 1166, 1198, 1214, 1217, 1291, 1296, 1299, 1302, 1310, 1319, 1320, 1339, 1343, 1363, 1366, 1370, 1372, 1376, 1399.

XVII^e siècle. — 1405, 1406, 1413 à 1420, 1431, 1440, 1443, 1444, 1448, 1449, 1462, 1464, 1500, 1501, 1545, 1563, 1565, 1569, 1573, 1578, 1590, 1595, 1596, 1603, 1652, 1653, 1656, 1689, 1724, 1728, 1748, 1754, 1778, 1788, 1796, 1853, 1893, 1913, 1950, 1969, 2033, 2066, 2067, 2087, 2088, 2101, 2105, 2106, 2109, 2135, 2136, 2137, 2177, 2184, 2213, 2231, 2239, 2340, 2457, 2472, 2486, 2489, 2493, 2494, 2502, 2504, 2513, 2514, 2523, 2525, 2546, 2563, 2565, 2567, 2574, 2577 à 2584, 2593, 2594, 2600, 2606, 2607, 2608, 2614, 2615, 2616, 2617, 2627, 2632, 2670, 2676, 2724, 2819, 2851.

XVIII^e siècle. — 2875, 2876, 2894, 2897, 2900, 2912, 2957, 2965, 2967, 2968, 3075, 3115 à 3120, 3216, 3273, 3298, 3335, 3389, 3480, 3601, 3696, 3796, 3804, 3815, 3838, 3865, 3954, 4055, 4090.

Classement en Masses (II^e partie de l'Inventaire).
— 4306 à 4315, 4368 à 4393.

V^o MANNÉE DE LILLE¹.

XIII^e siècle. — 27, 35, 62, 65, 67, 68, 139, 149.

XIV^e siècle. — 163, 408.

XV^e siècle. — 524, 571, 574, 579, 587 à 592, 597, 603, 620, 622, 655, 665, 687, 698, 699, 700, 703, 711, 712, 713, 715, 738, 741, 787, 788.

XVI^e siècle. — 824, 855, 856, 889, 890, 891, 893, 897, 898, 899, 900, 903, 940, 941, 942, 944, 947, 948, 952, 955, 956, 957, 959, 961, 967, 968, 969, 978, 988, 989, 995, 997, 1000, 1001, 1004, 1008, 1013, 1016, 1017, 1032, 1033, 1043, 1045 à 1048, 1064, 1066, 1071, 1074, 1078, 1079, 1080, 1088 à 1094, 1125, 1128, 1136, 1139, 1146, 1148 à 1156, 1160, 1164, 1165, 1167, 1168, 1170 à 1174, 1176, 1179, 1180, 1187, 1191, 1192, 1194, 1200, 1206, 1207, 1212, 1216, 1218, 1220, 1223, 1224, 1237, 1252, 1256, 1330, 1334, 1335, 1349, 1364.

XVII^e siècle. — 1423, 1433, 1434, 1436, 1480, 1499, 1608, 1741, 1759, 1779, 1780, 1782, 1783, 1784, 1839, 1841, 1843, 1844, 1847, 1851, 1852, 1870, 1872, 1895, 1915, 1927, 1932, 1933, 1940,

¹ On appelait ainsi une certaine étendue de territoire sis autour de Lille, et où il ne pouvait être construit aucun moulin à eau ou à cheval sans l'autorisation de l'hôpital Comtesse qui percevait un droit spécial.

1944, 2010, 2099, 2102, 2197, 2227 à 2230, 2232 à 2237, 2240, 2244, 2242, 2244, 2245, 2250, 2270, 2272, 2274, 2277, 2280, 2284, 2292, 2295, 2301, 2315, 2337, 2353, 2360, 2380, 2381, 2396, 2402, 2403, 2406, 2408, 2410 à 2413, 2427, 2428, 2435, 2450, 2452, 2453, 2454, 2463, 2464, 2468, 2476, 2477, 2507, 2508, 2509, 2515, 2516, 2528, 2529, 2530, 2554, 2555, 2599, 2601 à 2604, 2609, 2610, 2611, 2633, 2652 à 2656, 2692 à 2696, 2700, 2701, 2703, 2704, 2705, 2739, 2742, 2758, 2769, 2778, 2788, 2789, 2790, 2794, 2807, 2808, 2809, 2822 à 2828, 2855, 2856, 2857.

XVIII^e siècle. — 2866, 2868, 2869, 2870, 2874, 2880, 2881, 2889, 2891, 2893, 2922, 2928 à 2932, 2939, 2958 à 2962, 2971 à 2980, 3044, 3045, 3110, 3128, 3135, 3137, 3138, 3139, 3145, 3146, 3147, 3158, 3159, 3160, 3177, 3187, 3188, 3191, 3193 à 3196, 3199, 3202, 3203, 3205 à 3209, 3213, 3214, 3250, 3254, 3260, 3261, 3262, 3271, 3272, 3274, 3308, 3310, 3323, 3337, 3368, 3378, 3387, 3388, 3401, 3402, 3544, 3544, 3546, 3547, 3549 à 3561, 3563, 3564, 3565, 3567, 3571, 3572, 3584, 3585, 3587, 3588, 3591, 3592, 3596, 3674, 3698, 3727, 3742, 3779, 3808, 3810, 3818, 3834, 3846, 3850, 3853, 3873, 3889, 3911, 3916, 3934, 3960, 3974, 3977, 3979 à 3983, 3991, 3999, 4000, 4002, 4003, 4007, 4015, 4023, 4025, 4027, 4031, 4035, 4049, 4072, 4073, 4103, 4108, 4121, 4123, 4142, 4164, 4171, 4188, 4195, 4205.

Classement en liasses (II^e partie de l'Inventaire). — 4268 à 4291, 4346.

VI^o BIENS EN GÉNÉRAL.

XIII^e siècle. — 34, 59, 92, 102, 129, 136, 148, 151.

XIV^e siècle. — 295, 426.

XV^e siècle. — 467, 494, 653, 668, 694, 695, 709, 710, 714, 721, 730, 753, 765, 766, 772, 796.

XVI^e siècle. — 818, 819, 826, 827, 833, 877, 881, 883, 884, 906, 946, 994, 1005, 1006, 1030, 1031, 1039, 1054, 1055, 1056, 1058, 1095, 1104, 1107 à 1110, 1120, 1145, 1158, 1198, 1249, 1272, 1315, 1329, 1345, 1351, 1356, 1368.

XVII^e siècle. — 1442, 1422, 1446, 1447, 1517, 1542, 1582, 1585, 1586, 1588, 1597, 1604, 1617, 1655, 1684, 1725, 1726, 1739, 1760, 2057, 2139,

2156, 2188, 2189, 2190, 2193, 2201, 2202, 2211, 2212, 2214, 2221, 2226, 2243, 2297, 2326, 2348, 2422, 2423, 2436, 2506, 2513, 2514, 2522, 2524, 2606, 2607, 2608, 2614, 2615, 2616, 2625, 2628, 2629, 2674, 2699, 2706, 2708, 2709, 2728, 2751, 2752, 2774, 2803, 2813, 2816.

XVIII^e siècle. — 2887, 2888, 2901, 2908, 2920, 3083, 3085, 3086, 3088, 3089, 3099, 3106, 3123, 3184, 3256, 3296, 3297, 3315, 3324 à 3327, 3334, 3336, 3338, 3382, 3414, 3416, 3420, 3440, 3442, 3447, 3462, 3466, 3479, 3517, 3519, 3529, 3530, 3556, 3570, 3586, 3594, 3600, 3618, 3630, 3632, 3633, 3640, 3641, 3648, 3684, 3725, 3775, 3781, 3794, 3795, 3805, 3812, 3821, 3822, 3825, 3835, 3857, 3859, 3872, 3877, 3878, 3884, 3912, 3913, 3973, 3984, 3988, 4008, 4037, 4038, 4039, 4042, 4046, 4047, 4052, 4085, 4100, 4122, 4144, 4151, 4173, 4175, 4220.

Classées en liasses (II^e partie de l'Inventaire). — 4231 à 4261, 4349 à 4367, 4810 à 4836.

VII^o EAUX ET PÊCHE.

105, 112, 119, 121, 137, 145, 294, 460, 470, 508 à 512, 575, 605, 614, 706, 790, 802, 834, 914, 913, 937, 979 à 982, 1373, 1428, 1429, 1846, 2104, 2288, 2303, 2319, 2322, 2361, 2379, 2385, 2397, 2398, 2399, 2401, 2429, 2488, 2707, 2720, 2740, 2748, 2749, 2776, 2802, 2848, 2849, 2853, 2854, 2871, 2963, 2969, 2970, 3149, 3151 à 3154, 3173, 3179, 3704, 3950, 4051, 4069, 4262 à 4267.

VIII^o MOULINS.

108, 153, 230, 423, 425, 428, 444, 503, 505, 525, 545, 553, 554, 555, 576, 577, 578, 580, 595, 664, 691, 707, 708, 711 à 714, 716 à 720, 722, 723, 724, 731, 741, 742, 745 à 748, 755 à 759, 762, 763, 769, 779, 781, 786, 792, 793, 797, 799, 804, 807, 938, 943, 950, 977, 1051, 1060, 1070, 1087, 1097, 1122, 1123, 1161, 1178, 1182, 1236, 1247, 1250, 1287, 1291, 1296, 1299, 1302, 1310, 1321, 1333, 1354, 1367, 1404, 1471, 1473, 1492, 1570, 1598, 1686, 1687, 1846, 2039, 2048, 2089, 2143, 2173, 2273, 2275, 2276, 2306, 2307, 2309, 2310, 2328, 2388, 2569, 2657, 2741, 2748, 2815, 2858, 2877, 2884, 2885, 2886, 2899, 2903, 2904, 2909, 3082, 3151, 3182, 3210, 3247, 3248, 3328, 3417, 3419, 3444, 3467,

3469, 3470, 3482, 3689, 3702, 3714, 3790, 3874, 3881, 3989, 4010, 4050, 4076, 4077, 4083, 4124, 4160, 4165, 4216, 4292 à 4304, 4347.

IX^e DIFFICULTÉS ET PROCÉDURES.

18, 19, 50, 51, 57, 82, 109, 111, 133, 135, 171, 317, 318, 319, 351, 356, 359, 368, 458, 478, 504, 545, 553, 554, 555, 585, 586, 594, 600, 601, 616, 629, 644, 785, 789, 806, 835, 836, 840, 841, 851, 855, 856, 879, 880, 885, 887, 893, 894, 895, 897, 898, 899, 913, 931, 945, 959, 972, 979 à 982, 988, 991, 992, 995, 996, 997, 1000, 1001, 1003, 1004, 1008, 1015, 1019, 1021, 1043, 1045, 1064, 1099, 1116, 1118, 1188, 1190, 1221, 1239, 1251, 1252, 1294, 1323, 1417, 1451 à 1453, 1464, 1539, 1540, 1541, 1595, 1614, 1840, 1882, 1896, 1918, 2007, 2008, 2110, 2111, 2113, 2123, 2219, 2220, 2257, 2273, 2315, 2396, 2402, 2410, 2429, 2437, 2440, 2447, 2451, 2458, 2459, 2460, 2467, 2473, 2511, 2512, 2599, 2601 à 2604, 2725, 2748, 2749, 2868, 2869, 2870, 2873, 2874, 2880, 2881, 2877, 2939, 3261, 3262, 3271, 3272, 3274, 3583, 3836, 4063, 4306 à 4319, 4348.

X^e BAUX ET ARRETEMENTS.

XIV^e siècle. — 166, 172, 179, 180, 182, 184, 185, 186, 366, 449.

XV^e siècle. — 480, 485, 494, 542, 566, 568, 626, 643, 652, 658, 663, 664, 666, 672, 683, 691, 692, 696, 701, 702, 706, 711, 712, 725, 726, 727, 731, 752, 754, 761, 764, 767, 768, 770, 771, 774, 775, 776, 778, 780, 784, 790, 793, 794, 795, 801 à 804.

XVI^e siècle (1501 à 1550). — 806 à 815, 817, 820 à 823, 828, 832, 839, 843, 845, 849, 850, 852, 857 à 868, 871 à 876, 886, 888, 892, 896, 902, 904, 905, 912, 917 à 930, 932, 934, 935, 937, 939, 950, 953, 960, 962, 963, 971, 975, 976, 983 à 987, 990, 999, 1002, 1010, 1011, 1012, 1018, 1020, 1027, 1028, 1029, 1040, 1050, 1059, 1063, 1069, 1072, 1073, 1076, 1077, 1081 à 1086, 1096.

XVI^e siècle (1551 à 1600). — 1100 à 1105, 1112, 1122, 1127, 1129 à 1135, 1138, 1140, 1142, 1143, 1144, 1147, 1157, 1159, 1161, 1163, 1169, 1177, 1178, 1181, 1183 à 1186, 1189, 1193, 1195, 1196, 1197, 1199, 1201 à 1205, 1208 à 1211, 1213, 1215, 1219, 1222 à 1233, 1235, 1236, 1238, 1240 à 1246,

1248, 1253, 1254, 1255, 1257 à 1268, 1270, 1271, 1273 à 1280, 1283 à 1286, 1288 à 1290, 1292, 1293, 1295, 1297, 1298, 1300, 1301, 1303, 1305 à 1309, 1311 à 1314, 1316, 1318, 1321, 1322, 1324 à 1328, 1330, 1331, 1333, 1335 à 1338, 1340, 1341, 1344, 1346, 1347, 1348, 1350, 1352 à 1355, 1358 à 1362, 1365, 1367, 1369, 1373 à 1375, 1377 à 1398.

XVII^e siècle (1601 à 1650). — 1400, 1401, 1403, 1404, 1407, 1408, 1411, 1421, 1422, 1424 à 1427, 1430, 1435, 1437, 1438, 1442, 1445, 1454 à 1460, 1463, 1465 à 1489, 1491, 1493, 1502, 1503, 1504, 1506 à 1515, 1520 à 1523, 1526, 1528 à 1534, 1536, 1538, 1543, 1544, 1547, 1548, 1550 à 1557, 1559, 1562, 1564, 1566, 1567, 1568, 1570, 1571, 1572, 1574, 1577, 1579, 1583, 1584, 1587, 1591, 1592, 1594, 1600, 1601, 1606, 1608 à 1611, 1613, 1615, 1616, 1618 à 1643, 1645, 1646, 1648, 1649, 1651, 1654, 1657, 1658, 1659, 1661 à 1664, 1666 à 1676, 1678, 1680, 1681, 1682, 1691 à 1698, 1700, 1702 à 1723, 1727, 1731 à 1734, 1737, 1740, 1742 à 1747, 1751, 1752, 1753, 1755, 1756, 1757, 1762 à 1766, 1768, 1770, 1771, 1774 à 1777, 1781, 1785, 1786, 1787, 1789 à 1793, 1795, 1797 à 1801, 1803, 1804, 1811, 1817, 1818, 1820 à 1824, 1826, 1828 à 1838, 1842, 1845, 1848, 1850, 1856 à 1869, 1871, 1875, 1876, 1877, 1880, 1881, 1882, 1885 à 1890, 1894, 1896 à 1902, 1904, 1905, 1906, 1908, 1809, 1910, 1912, 1914, 1916, 1917, 1919 à 1924, 1928, 1929, 1930, 1934, 1937, 1938, 1939, 1942, 1943, 1945 à 1949, 1952 à 1968, 1970 à 1993, 1995, 1999 à 2003, 2005, 2006, 2012, 2013, 2015 à 2023, 2028, 2029, 2030, 2034 à 2038, 2041 à 2047, 2049 à 2055, 2058, 2059, 2061 à 2065, 2068, 2069, 2070, 2072 à 2086, 2090 à 2098, 2107, 2108, 2112, 2114 à 2119, 2125 à 2128, 2130 à 2133, 2140, 2141, 2142, 2146 à 2155, 2159 à 2164, 2166 à 2171, 2174, 2178 à 2181.

XVII^e siècle (1651 à 1700). — 2182, 2185, 2186, 2187, 2194, 2195, 2199, 2200, 2203 à 2206, 2215 à 2218, 2222 à 2225, 2247, 2248, 2249, 2251, 2252, 2253, 2255, 2256, 2258, 2260 à 2269, 2271, 2278, 2279, 2282, 2283, 2285, 2286, 2287, 2290, 2291, 2293, 2294, 2296, 2299, 2300, 2302, 2304, 2305, 2312, 2313, 2314, 2317, 2318, 2320, 2321, 2329, 2330, 2331, 2334, 2335, 2336, 2338, 2339, 2341, 2342, 2349 à 2357, 2359, 2362 à 2367, 2370 à 2376, 2382, 2384 à 2387, 2389, 2391 à 2395, 2400, 2404, 2405, 2414 à 2419, 2421, 2425, 2426, 2430 à 2434, 2448, 2449, 2450, 2455, 2456, 2461, 2462, 2464,

2465, 2466, 2468 à 2471, 2474, 2475, 2478, 2482, 2484, 2497 à 2501, 2507, 2508, 2517 à 2521, 2526, 2527, 2531, 2532, 2534, 2536 à 2545, 2556, 2557, 2561, 2562, 2564, 2566, 2568, 2585 à 2592, 2595 à 2598, 2613, 2618 à 2624, 2626, 2638, 2639, 2643 à 2651, 2663 à 2669, 2675, 2677 à 2691, 2697, 2698, 2711, 2712, 2715 à 2719, 2726, 2730 à 2738, 2743, 2744, 2746, 2747, 2753, 2754, 2757, 2759 à 2766, 2770 à 2773, 2780 à 2787, 2791, 2792, 2793, 2795 à 2801, 2810, 2811, 2812, 2817, 2818, 2821, 2828 à 2837.

XVIII^e siècle (1701 à 1750). — 2860, 2879, 2282, 2890, 2892, 2895, 2905, 2906, 2907, 2911, 2913 à 2927, 2933, 2934, 2936, 2937, 2938, 2940, 2941, 2943, 2945 à 2948, 2953 à 2956, 2981, 2983, 2987, 2988, 2991, 2994 à 3043, 3046 à 3073, 3077 à 3081, 3084, 3091, 3092, 3095, 3096, 3098, 3100, 3101, 3102, 3104, 3109, 3112, 3113, 3121, 3122, 3124 à 3127, 3129 à 3132, 3134, 3136, 3140, 3144, 3144, 3148, 3156, 3157, 3161 à 3171, 3174, 3180, 3181, 3183, 3185, 3186, 3192, 3200, 3201, 3204, 3215, 3217 à 3244, 3248, 3249, 3251, 3253, 3257, 3258, 3259, 3263 à 3270, 3275 à 3285, 3289 à 3295, 3299 à 3307, 3309, 3311 à 3314, 3317, 3319, 3321, 3322, 3329 à 3333, 3339 à 3367, 3369 à 3375, 3377, 3379, 3380, 3384, 3385, 3390 à 3400, 3403 à 3413, 3415, 3418, 3421 à 3439, 3441, 3445, 3450 à 3455, 3464, 3468, 3471, 3472, 3474, 3475, 3476, 3481, 3483 à 3516, 3521, 3522, 3524, 3525, 3527, 3528, 3531 à 3537, 3539, 3540, 3542, 3543, 3545, 3562.

XVIII^e siècle (1751 à 1790). — 3566, 3569, 3573 à 3579, 3582, 3589, 3598, 3599, 3602, 3603, 3605, 3606, 3608 à 3614, 3616, 3619, 3620, 3622 à 3629, 3631, 3634 à 3639, 3642 à 3647, 3649, 3651 à 3680, 3682, 3683, 3685 à 3688, 3690, 3691, 3692, 3697, 3699, 3700, 3701, 3703, 3705 à 3713, 3715 à 3719, 3721 à 3724, 3726, 3728 à 3733, 3735 à 3741, 3743, 3745 à 3774, 3776, 3777, 3778, 3780, 3782 à 3789, 3791, 3792, 3793, 3797 à 3803, 3806, 3807, 3809, 3811, 3813, 3814, 3816, 3817, 3819, 3820, 3823, 3824, 3826 à 3833, 3837, 3839 à 3844, 3847, 3848, 3849, 3851, 3852, 3854, 3855, 3856, 3858, 3860, 3861, 3863, 3864, 3869, 3870, 3871, 3875, 3879, 3880, 3882, 3883, 3885 à 3888, 3890 à 3910, 3914, 3915, 3917 à 3933, 3935 à 3946, 3948, 3949, 3951, 3952, 3953, 3955 à 3958, 3961, 3962, 3963, 3965, 3966, 3967, 3969 à 3972, 3975, 3978, 3985, 3986, 3987, 3990, 3992 à 3997, 4001, 4004, 4005,

4006, 4009, 4011 à 4014, 4016, 4017, 4018, 4020, 4021, 4022, 4026, 4028, 4029, 4030, 4032, 4036, 4040, 4041, 4043, 4044, 4045, 4048, 4053, 4054, 4056 à 4062, 4064 à 4068, 4070, 4071, 4074, 4075, 4078 à 4082, 4084, 4086 à 4089, 4091 à 4098, 4101, 4102, 4104 à 4107, 4109 à 4120, 4123 à 4141, 4143, 4145 à 4148, 4150, 4152 à 4159, 4161, 4162, 4163, 4166 à 4170, 4172, 4174, 4177, 4178, 4180, 4181, 4182, 4184 à 4187, 4189 à 4194, 4196 à 4204, 4206 à 4215, 4217, 4218, 4219, 4221 à 4225.

SÉRIE C.

I^o INDULGENCES, PRIVILÈGES, etc.

17, 132, 334, 335, 551, 610, 637, 642, 673, 798, 805, 908, 1535, 1761, 1772, 2333, 2479, 2845, 2985, 2986, 2990, 3245, 3252, 3693, 3694, 3695, 3968, 3998.

II^o CHAPELLE.

79, 157, 557, 642, 645, 647, 650, 662, 690, 1761, 1772, 2103, 2298, 2332, 2377, 2662, 2989.

III^o CIMETIÈRE.

690, 2878.

IV^o CHAPELAIN.

1690.

V^o MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES EN GÉNÉRAL.

100, 667, 700, 2673, 2750, 3074, 3142, 3143, 3212, 3255, 3463, 3478.

SÉRIE D.

INVENTAIRES ANCIENS.

2729, 4344, 4345, 4837.

SÉRIE E.

I^o RÈGLEMENTS.

15, 61, 80, 95, 156, 158, 233, 830, 878, 1546, 2158, 2172, 2175, 2176, 2183, 2196, 2198, 2219, 2220, 2254, 2438, 2439, 4320 à 4328.

II^o PERSONNEL.

95, 426, 430, 465, 674, 675, 765, 766, 785, 818, 826,
 907, 949, 1104, 1106, 1107, 1113, 1114, 1115, 1117,
 1124, 1126, 1175, 1281, 1304, 1317, 1342, 1409,
 1410, 1655, 1749, 1849, 1873, 1874, 1879, 1926,
 2007, 2008, 2009, 2124, 2134, 2138, 2144, 2145,
 2207, 2208, 2209, 2259, 2281, 2308, 2311, 2323,
 2324, 2325, 2327, 2407, 2409, 2442 à 2446, 2503,
 2505, 2535, 2658, 2659, 2660, 2723, 2767, 2768,
 2775, 2777, 2804, 2805, 2806, 2942, 3090, 3093,
 3094, 3211, 3286, 3287, 3288, 3446, 3457, 3458,
 3460, 3461, 3518, 3526, 3581, 3597, 3650, 3862,
 3866, 3867, 3868, 3876, 3947, 4324, 4325.

III^o COMPTABILITÉ.

740, 783, 2779, 2814, 2883, 4397 à 4809.

SÉRIE F.

ADMISSIONS.

1599, 2480, 3105.

SÉRIE H.

PIÈCES DIVERSES NE RENTRANT PAS DANS
LES CATÉGORIES SPÉCIALES.

114, 128, 181, 183, 224, 228, 324, 431, 433, 447,
 454, 502, 521, 540, 569, 581, 584, 596, 624, 627,
 646, 649, 659, 677, 678, 679, 682, 685, 697, 728,
 743, 744, 751, 791, 800, 829, 837, 838, 842, 844,
 853, 854, 882, 909, 938, 954, 974, 993, 998, 1042,
 1049, 1056, 1061, 1062, 1098, 1119, 1121, 1137,
 1141, 1234, 1282, 1332, 1357, 1402, 1432, 1450,
 1560, 1593, 1677, 1679, 1685, 1699, 1729, 1735,
 1736, 1738, 1769, 1805 à 1810, 1812 à 1816, 1903,
 1936, 1996, 1997, 1998, 2024, 2025, 2026, 2100,
 2165, 2210, 2316, 2347, 2378, 2390, 2420, 2485,
 2510, 2533, 2571, 2671, 2702, 2713, 2714, 2727,
 2745, 2820, 2859, 2867, 2910, 2935, 2944, 2966,
 3076, 3087, 3107, 3114, 3383, 3386, 3443, 3548,
 3607, 3621, 3681, 3720, 3845, 4099, 4149, 4179,
 4327, 4328, 4394, 4395, 4396.